096
91
138

REVUE CANADIENNE.

REVUE
CANADIENNE

PHILOSOPHIE, HISTOIRE, DROIT, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE SOCIALE, SCIENCES, ESTHÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE, RELIGION.

TOME SECOND

In ecessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.

ST. AUGUSTIN.

206123
A: 10: 26

MONTRÉAL
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR E. SENÉCAL
Rue Saint Vincent, 4.

1865.

AP
21
R34
v. 2

REVUE

CANADIENNE

Philosophie, Histoire, Droit, Littérature, Economie sociale, Sciences, Esthétique, Apologétique Chrétienne, Religion.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

CHAPITRE XXXIV.

(SUITE.)

UNE NUIT ORAGEUSE.

— Où est-il, ce Meunier, que je l'*étripaille* et que je l'*éventraille*, s'écria-t-il en jurant, et en même temps, sans regarder ni à droite, ni à gauche, il se battit les cuisses de ses deux mains, chanta le coq, et fit un saut en envoyant ses deux pieds, chaussés de souliers de chevreuil, au plafond de la salle, avec la souplesse d'un chat-tigre.

— Bill Collins ! dit DesRivières, en se penchant à l'oreille de St. Luc.

Celui-ci jeta un coup d'œil sur Meunier, qui baissait la tête.

— Qu'allez-vous faire ? lui dit St. Luc.

— Me battre, répondit Meunier en rougissant, ou passer pour un lâche ; et pourtant je ne voudrais pas me battre ce soir. Voyez les conséquences de la mauvaise compagnie que je fréquente.

— Eh ! bien, vous ne vous battrez pas.

— Comment faire ? il est à moitié soûl. C'est un diable.

— Tant mieux ; il n'en sera que plus facile à arrêter. Asseyez-vous et restez tranquille, je réponds de tout.

St. Luc jeta un coup d'œil du côté de la porte qui était restée ouverte et vit Trim, dont les grands yeux blancs brillaient dans l'obscurité. Il lui fit un signe. Trim entra et resta debout au-devant de la porte, qu'il referma. Personne ne parut avoir fait attention à l'entrée de Trim ; les yeux de tout le monde étant fixés sur Bill Collins qui, ayant aperçu Meunier, prenait son élan pour fondre sur lui.

Meunier s'était assis sur le banc, comme St. Luc l'en avait prié, adossé au mur. Avant que St. Luc eut le temps de se placer en avant, Bill Collins fit deux sauts et lança ses pieds à la tête de Meunier ; celui-ci esquiva vivement le coup, en se jetant de côté. Un grand morceau du crépit se détacha et tomba de la muraille. Un frisson courut dans les veines de St. Luc, qui saisit le bandit par le bras et le repoussa rudement.

— Vous avez manqué votre coup ; c'est bien heureux pour vous.

— Comment pour moi ? Est-ce que, par hasard, vous voudriez vous mêler de ce qui ne vous regarde pas, blanc-bec que vous êtes ? Allons ! lâchez-moi, ou je vous éventraille à votre tour.

P'tit Loup et deux à trois autres personnes se levèrent, et se rapprochèrent de Bill Collins.

L'affaire va être chaude, pensa DesRivières, en retroussant les manches de son habit. Trim restait debout, sans bouger, à la même place : sachant qu'il ne devait rien dire ni rien faire sans un ordre de son maître, dont il comprenait le moindre signe ; il ne paraissait pas du tout inquiet. Meunier s'était levé, et se tenait à la gauche de St. Luc.

— Me lâcherez-vous ? dit Bill Collins en hurlant.

En même temps il chercha à frapper St. Luc à la figure. Mais celui-ci avait prévenu le coup en le saisissant au poignet, lui tenant ainsi les deux bras pressés comme dans un étau.

— Lâchez-moi donc ; encore une fois, je vous le dis.

— Je te lâcherai, si tu veux promettre de ne pas attaquer cet homme ; une autre fois, tu feras ce que tu voudras ; mais ce soir, non.

— Tonnerre d'un nom ! je ferai ce que je voudrai, il n'y a pas un homme pour m'en empêcher ici. Voulez-vous me lâcher, oui ou non ?

— Prenez garde, il va vous mordre, dit Meunier.

— Il ne me mordra pas ; répondit St. Luc, dont le sang commen-

çait un peu à lui monter à la tête, et il repoussa Bill Collins avec violence.

—Kokorikô ! chanta Bill Collins, en s'élançant sur St. Luc, pour le saisir à la gorge. Mais il s'était mal adressé en changeant d'adversaire. St. Luc fit un demi-pas en avant, et lui asséna au milieu du front un coup de poing si rapide, si raide, que Bill Collins tomba tout de son long, comme un bœuf assommé.

DesRivières n'avait pu s'empêcher de tressaillir en voyant l'éclair des yeux de St. Luc, à l'instant où celui-ci levait le bras pour frapper.

— Je crois qu'il en a assez, dit DesRivières ; nous ferons mieux de partir, maintenant ; et vous aussi, Meunier. Nous n'avons plus rien à faire ici.

— Oui, je m'en vas chercher ma petite sœur et l'emmener chez moi.

Ils sortirent ensemble ; Meunier gagna du côté de l'hôtel St. Laurent, pendant que St. Luc, DesRivières descendirent la rue vers le Champ-de-Mars, Trim suivant toujours à quelque distance.

— Mâtin ! quel coup de poing ! M. de St. Luc. Comme vous l'avez assommé ! Il est tombé comme un sac de farine. Où avez-vous donc pris des leçons de boxe ?

— A la Nouvelle-Orléans, je ne faisais que cela, quand j'étais jeune. J'ai aussi pris des leçons à Londres de James Sawyer.

— Êtes-vous fort au fleuret ?

— Un peu. J'ai pris des leçons de Fontau à Paris, et de Latour à la Nouvelle-Orléans.

— J'en suis bien aise ; nous avons ici un maître de boxe, nommé O'Rourke, je voudrais bien vous voir prendre les gants avec lui ; il se vante. Je crois que vous êtes plus fort que lui ; j'ai vu cela à la manière dont vous parez, encore mieux que dans celle de votre attaque, car au deuxième tour j'ai bien compris que vous ménagiez le Dr..., votre adversaire de tantôt. Il n'était pas du tout de votre force. Aimeriez-vous à prendre les gants avec O'Rourke ?

— Je n'y tiens pas ; mais si je vais à la salle, je n'aurai pas d'objection. J'aime cependant mieux les armes.

— Oui ! eh ! bien, nous avons Hury, un français qui donne des leçons. On le dit très-fort et je le crois très-capable, quoique je ne sois pas grand connaisseur.

— C'est bien, nous irons le voir ; j'aimerais à me refaire la main un peu. Où allons-nous maintenant ? je me sens en veine d'excitation, ce soir ; et n'ai pas la moindre envie d'aller me coucher.

— Allons chez Privat ; nous rencontrerons nos amis.

— Je le veux bien. D'autant plus que j'aimerais à faire plus ample connaissance avec eux; surtout avec le plus gros des deux, le blond. J'aime cette figure là. Il y a là quelque chose de bon, de brave, de généreux et d'intellectuel en même temps.

— Vous ne vous trompez pas; c'est un de nos bons canadiens, descendant d'une des plus braves familles du pays.

CHAPITRE XXXV.

LES DEUX SŒURS.

Sur la route de Sainte Foye, à quelque distance de la ville de Québec, le promeneur apercevait il y a quelques années un petit cottage, dont l'extérieur, en maçonnerie de pierre grise, n'offrait rien de bien particulier du côté de la route. Mais il était si pittoresquement assis sur le versant ouest des coteaux, entouré de belles érables, taillées avec soin, qu'il apparaissait de la vallée, comme un nid caché dans le feuillage. Un beau jardin, planté d'arbres fruitiers, dont les allées bien sablées et ratissées étaient bordées de verdure, s'étendait en pente douce derrière la maison. Au bas du jardin, une main intelligente avait construit un petit berceau, à treillis, couvert de vignes sauvages dont les raisins mûrs pendaient en grappes nombreuses. On passait de ce berceau sur une pelouse fleurie, d'un demi-arpent carré à peu près, et qu'ombrageaient un groupe d'ormes majestueux, dont les vastes rameaux en s'entrelaçant formaient un épais toit de verdure que les rayons trop chauds d'un soleil de juillet ne pouvaient pénétrer, à la grande satisfaction de deux jeunes filles qui, assises sur le gazon, étaient occupées toutes deux à broder des chiffres sur des mouchoirs de fine batiste, frangés de dentelle.

Elles étaient sœurs, de même âge; toutes deux gaies, toutes deux spirituelles, comme des canadiennes de pure origine française; toutes deux jolies, avec leurs cheveux bruns, lisses, soyeux, se divisant au milieu du front en deux bandes qui encadraient leur visage d'un ovale parfait, et se repliaient gracieusement pour aller au-dessus des oreilles se nouer en rouleaux sur le derrière de la tête. Elles s'aimaient comme des jumelles s'aiment; elles se ressemblaient comme deux jumelles se ressemblent; leurs sympathies étaient les mêmes, leurs goûts ne faisaient qu'un. Pourtant, une

nuance assez sensible distinguait leur caractère ; l'une, Asilie, que l'on appelait Asile, était d'une sensibilité mêlée d'une certaine teinte de douce mélancolie, qui n'en rendait sa gaieté que plus aimable, et sa conversation comme sa société que plus sympathique ; avec elle on se sentait comme un besoin d'aimer.

Sa sœur, plus vive dans sa gaieté, plus sémillante dans ses mouvements, un peu piquante dans ses réparties pleines de sel et de finesse, offrait un charmant contraste quelquefois ; car c'était justement quand Asile paraissait la plus rêveuse, qu'elle se plaisait à la taquiner, et c'est alors que son esprit jaillissait avec ses paroles comme une cascade éblouissante. Elle était toute gracieuse, toute gentille comme sa sœur. Avec elle il n'y avait pas moyen d'être triste ou sérieux ; il fallait rire. Elle était un peu moins grande qu'Asile. Ses mains étaient petites, blanches, délicates comme celles d'un enfant ; il en était de même de ses pieds, petits comme ceux d'une duchesse. Elles étaient là toutes deux silencieuses depuis quelques instants lorsqu'un léger bruit les avertit de la présence de leur mère, qui contemplait ses deux enfants avec une douce satisfaction maternelle.

— Dites donc, maman, dit la plus jeune en se levant et en jetant son bras autour du cou de sa mère, pourquoi faut-il broder toutes ces lettres sur mon mouchoir "*H. M. R. de St. Dizier?*" — C'est presque l'alphabet à broder ! J'ai bien envie de ne plus mettre "*M.*" vous ne le mettez jamais sur les vôtres.

— Fais toujours, mon enfant ; c'est l'initiale du nom de ton père, qui prie pour vous au ciel !

— Pourquoi alors cette lettre ne se trouve-t-elle pas sur vos mouchoirs, bonne maman ?

— Moi, c'est différent, mon enfant.

— Comment cela ? Je ne vous comprends pas.

— Quoiqu'il en soit, brode cette lettre ; ne serait-ce qu'à titre de souvenir, dit Madame de St. Dizier avec un soupir, mettant ainsi fin à la conversation pour rentrer dans le berceau qu'elle traversa lentement et la tête basse.

— Hermine, lui dit sa sœur, après que sa mère eut disparue au détour d'une allée, tu as fait de la peine à maman ; je t'avais déjà dit de ne plus lui parler de cela, car on l'attriste toujours. Depuis que notre bon père est mort, il y aura bientôt cinq ans, je ne l'ai jamais vue gaie comme autrefois ; depuis un an surtout j'ai remarqué qu'elle avait des jours de tristesse profonde qui m'affligent ; sa santé s'affaiblit aussi.

— As-tu remarqué aussi que chaque fois que nous allions à

Montréal, elle en revenait plus triste ; on dirait qu'elle ne quitte Montréal qu'avec regrets.

— Ah ! oui, je l'ai bien remarqué. Depuis bientôt un mois que nous sommes revenues, il n'y a presque pas de jours que je ne remarque, dans ses yeux, des traces de pleurs. Te rappelles-tu, en arrivant à Sorel, ce beau grand jeune homme, brun, qui nous regardait avec une attention, qui m'a paru si marquée, que j'ai été obligée de changer de place ; eh ! bien, sais-tu ce que cette pauvre maman m'a dit ? Elle m'a dit qu'elle trouvait que ce jeune homme nous ressemblait ; pauvre mère elle pense toujours à nous ; et quand elle voit quelqu'un dont les traits sont beaux et distingués, elle croit que nous devons lui ressembler.

— Oui ! oui ! je me souviens de ce jeune homme qui nous regardait avec ses grands yeux presque effrontés ; et pourtant il m'a semblé qu'il y avait moins d'effronterie que de tristesse dans son regard. En effet, maintenant j'y pense, quand il a baissé les yeux et a souri avec mélancolie, en te voyant quitter ta place, il me semble lui avoir trouvé une forte ressemblance avec toi, quand tu prends ton air triste ; avec ça que vos yeux sont pareils ; les siens sont noirs, les tiens presque bleus, les siens percent, les tiens caressent ; votre nez aussi se ressemble, moins la forme ; le sien est droit, le tien, fin et arqué ; votre teint est semblable, moins la couleur, il est brun, tu est blonde. Ton portrait, c'est le mien ; donc il nous ressemble ; c'est clair.

— Pauvre mère, continua Asile, sans faire attention à ce que disait sa sœur, elle n'a que nous pour la consoler dans son affliction ; car il y a quelque chose qui l'afflige. Elle ne s'est pas couchée dans le bateau et elle a passé la nuit à prier ; "pauvre enfant !" disait-elle ; et elle se mettait à pleurer, puis elle entrouvrait le rideau et nous embrassait chacune notre tour, tout doucement pour ne pas nous éveiller ; je faisais semblant de dormir, quoique je fusse sur le point d'éclater en sanglots, sachant bien que j'aurais redoublé ses peines, en lui faisant voir que je m'en apercevais.

— Bonne mère, elle ne pense qu'à nous ! Et moi, qui lui ai fait de la peine. Tiens, Asile, je me sens envie de pleurer, quand tu me dis cela.

— Ne pleures pas ; car si maman découvrait que tu eusses pleuré, elle n'en serait que plus chagrine. Tu sais qu'elle n'aime rien tant que de nous voir nous amuser ; c'est pour cela que nous irons au bal chez le Gouverneur mercredi prochain ; et pourtant je t'assure bien que je n'ai pas grande envie d'y aller...

— Je te quitte, dit Hermine, en interrompant sa sœur ; je rentre

et vais aller chanter quelques chansons joyeuses ; peut-être distrairais-je ma bonne maman.

— C'est bien, Hermine, va : j'irai te rejoindre bientôt et nous chanterons ce joli duo, qu'elle aime tant : " *Les rayons d'Italie.*" Prends garde de ne pas chanter " *La mer se plaint toujours* ;" tu sais combien cette romance l'attriste.

— Je sais, je sais ; je lui chanterai " *Le procès des yeux noirs et des yeux bleus ;*" je dirai les yeux gris au lieu des yeux bleus ; et elle rira, parceque nous avons les yeux plus gris que bleus ; et certes, ce n'est point une perte, dit l'aimable jeune fille en embrassant sa sœur, surtout quand ils sont beaux comme les tiens.

— Et comme les tiens aussi, Hermine.

Asile restée seule, se remit à travailler avec ardeur, pendant quelque temps ; puis, peu à peu, elle laissa tomber ses mains sur ses genoux et se mit à rêver et à contempler le splendide panorama qui se développait immense et varié sous ses yeux.

C'est qu'en effet il n'y a peut-être pas au monde un plus beau comme un plus grandiose spectacle que celui qu'offre la vue de la vallée de la rivière St. Charles et des Laurentides qui la bordent au loin à l'horizon, prise des hauteurs de la route de Ste. Foye.

Le soleil, qui baissait vers l'ouest, venait de se cacher derrière un nuage frangé d'or, qu'il empourprait de ses rayons, au-dessus de la cime rugueuse des montagnes par de là le village indien de Lorette. La rivière St. Charles, qui serpentait au milieu d'une plaine fleurie, était çà et là coupée par des navires en construction, de toutes formes et de toutes grandeurs, les uns n'offrant encore qu'une ligne étroite qui devait servir de quille, d'autres leurs carènes à demi-radoubées ; puis ceux-là plus avancés, montrant leurs coques noires prêtes à être lancées, pour aller bientôt augmenter la nombreuse flotte marchande qui va porter les produits du Canada dans les pays étrangers.

La plaine qui s'étend en pente douce jusqu'au pieds des Laurentides, se divise en une multitude de fermes en parallélogrammes, dont les différentes récoltes, parvenues à des dégrés divers de maturité présentaient comme des carreaux d'un immense damier. De délicieux paysages ; de riants villages avec leurs jolies églises, dont les clochers de ferblanc reflétaient les feux du soleil couchant, quand quelques-uns de ses rayons perçaient le nuage, marquaient de distance en distance les limites des paroisses dont ils étaient le centre. A la gauche l'ancienne et la nouvelle Lorette, Charlesbourg, Beauport ; plus au loin Montmorency, avec sa chute ; plus loin encore les Caps qui s'avancent le front menaçant vers le St. Laurent.

On était alors, au temps des labours, temps de travail et de plaisir dans les campagnes ; des troupeaux de vaches laitières, errant durant le jour, dans les champs nouvellement fauchés, revenaient en mugissant des pâturages, ramenés à la maison dont les cheminées laissaient échapper une blanche fumée, qui annonçait que le souper des laboureurs se préparait, pour leur faire oublier les fatigues de la journée.

Une légère brise de l'ouest s'était élevée et apportait le parfum des prairies à notre jeune héroïne, absorbée dans une délicieuse contemplation. Tout-à-coup elle se leva : " Il pourrait bien se faire, en effet, murmura-t-elle, que ce ne fût pas par effronterie qu'il me regardait avec tant d'attention ! " Et les bras pendants, la tête pensive, elle regagna, à pas lents, la maison.

— Viens donc, viens donc vite ; s'écria Hermine en accourant au devant de sa sœur. Tu ne sais pas qui vient de passer à cheval ? Le Monsieur de l'autre jour. J'étais à chanter au piano, quand j'entendis le galop d'un cheval ; je crus que c'était un officier ; je ne fis pas attention et continuai à chanter. Mais le cheval s'arrêta au pas, je chantais toujours pour finir mon couplet ; lorsqu'il fut terminé, j'eus la curiosité de voir quel était ce cheval, qui s'arrêtait ainsi sous l'influence de ma musique ; car, en effet, on dit que les animaux aiment les divins accords, hem ! hem ! Mais qu'aperçois-je ? Tout en ne regardant que le cheval, vrai, je reconnus notre bel étranger. Car c'est un étranger, j'en suis sûr.

— Lequel ? dit distraitement Asile, sans relever la tête.

— Le cavalier, comme de raison, et non le cheval.

— Quel cavalier ?

— Mais celui qui m'écoutait chanter. Le même dont tu me parlais tout à l'heure.

— Était-il seul ? demanda Asile, en hésitant, et suivant sa sœur qui l'entraînait par la main.

— Seul ; pourquoi cette question, petite sœur, dit l'autre malicieusement ?

— Il eut pu être accompagné de quelqu'une de nos connaissances.

— Oh ! pour ça, ne sois pas inquiète ; s'il veut se faire présenter quelque part, il en trouvera le moyen. Ces hommes sont-ils jamais en peine ? Chantons toutes les deux ; s'il aime la musique il saura bien trouver les chanteuses.

— Bien ; mets-toi au piano, continua Hermine, quand elles furent dans le salon, je vais voir s'il revient.

— Mille excuses, ma chère ; mais c'est ta place, dit Asile en riant : je regarderai, moi, en baissant les persiennes ; je voudrais voir si

c'est le même. Ah! le voilà : chante seule, je te suivrai ; je voudrais l'examiner comme il faut, pendant qu'il est encore loin.

— Laisse-moi le regarder aussi.

— Mais tu l'as déjà vu ; commence donc à chanter, il pourrait s'apercevoir que l'on a interrompu le chant, et croire peut-être avec la suffisance de ses pareils, que nous l'avons remarqué. Ils sont si fats, ces hommes.

— Pas tous.

— Si fait ! mais laisse-moi donc regarder ; j'aimerais à le voir un tout petit peu ; quand ce ne serait que le bout de son nez.

— Ah ! tu es bien une vraie fille d'Éve.

— Tiens ! et toi ? Moi, c'est différent ; je suis la plus petite.

— C'est bien lui ! il vient au galop, dit Asile, en se mettant au piano, avec une agitation qui n'échappa pas à sa sœur.

— Tu vas voir son cheval se remettre au pas, dit Hermine en riant ; il n'a pas les oreilles longues pour rien.

Et elles chantèrent un des plus jolis duos de Bellini. La voix douce, suave et pleine de mélodie d'Asile se mariait si bien aux accents clairs, nets et expressifs de sa sœur, qu'il en résultait une délicieuse harmonie, qui ne dut pas échapper à l'oreille attentive du cavalier qui passait ; puisqu'il mit son cheval au pas et sembla écouter avec satisfaction. Elles continuèrent à chanter jusqu'à ce que le morceau fut terminé. Le cavalier était déjà loin, allant toujours au pas, la tête penchée, l'œil fixé sur le pommeau de sa selle, comme s'il eut été absorbé par le chant qu'il venait d'entendre.

— Je te disais bien qu'il se mettrait au pas. Une autre fois il s'arrêtera ; il est si fin ce cheval-là !

— Mais, dit tout-à-coup Asile, c'est demain mercredi ; le bal au château.

— Belle découverte ! puisque c'est aujourd'hui mardi.

— J'ai peur que la modiste n'ait pas le temps de terminer mes toilettes.

— Tiens ! et tu me disais, encore ce matin, que tu ne tenais pas à aller à ce bal, où il y aura tant de monde ; et que dans tous les cas ta robe de soie rose suffirait. Tu veux donc être belle demain ?

— Ça ferait tant plaisir à maman ; ce n'est que pour lui plaire.

— Et à d'autres aussi, dit Hermine, en faisant un signe, comme pour désigner celui qui venait de passer.

— Folle ! répondit Asile, en embrassant sa sœur pour dissimuler la rougeur qui lui était montée à la figure. Et d'ailleurs, reprit-elle,

je ne pense pas qu'il y aille ; qui aurait pu le présenter chez le Gouverneur.

Un coup léger, frappé au marteau de la porte, vint interrompre leur entretien. Hermine courut ouvrir à une timide jeune fille, qui portait un petit paquet de linge à la main ; elle présenta une lettre en demandant si Madame de St. Dizier était à la maison.

Après avoir ouvert la lettre et l'avoir parcourue à la hâte, Hermine fit passer celle qui l'avait apportée, dans la cuisine où était alors Madame de St. Dizier, puis courant à Asile, elle lui dit en lui montrant la lettre qu'elle tenait élevée au-dessus de sa tete. " Il va y aller, il y ira, il est venu pour cela."

— Mais, que dis-tu donc, Hermine ?

— Oui, oui, il y sera ; je te conseille d'aller chez la modiste, et de lui dire de finir ta robe pour demain, dût-elle travailler toute la nuit.

— Mais qui ? mais qui ?

— Mais lui ; le milord ! le héros des mille et un contes ! Tiens, lis ce que m'écrit Elmire.

" Montréal 23 octobre 1837.

" Ma chère Hermine,

" D'abord, je t'embrasse sur les deux joues et Asile aussi ; ensuite je te recommande, c'est peut-être inutile, d'être bien discrète sur ce que je vais te confier, et de n'en parler à personne. Tu sauras que nous avons ici, depuis quatre à cinq semaines, un étranger de la Nouvelle-Orléans, qui passe pour fabuleusement riche, et dont tout le monde parle en ville. Il s'appelle M. de St. Luc ; il est venu avec plusieurs lettres d'introduction, et a été invité dans les meilleures familles. J'étais curieuse, comme tu le penses bien, de voir le lion du jour ; j'en avais entendu dire, par mon frère Auguste, des choses si surprenantes. Il parait qu'il a été une espèce de corsaire par plaisir ; qu'il s'est battu avec des pirates ; et mille autres histoires tout aussi affreuses que l'on débitait sur son compte.

" Jeudi dernier nous avons eu un grand bal chez madame de Mont..., qui donne toujours, comme tu sais, les plus brillantes soirées à Montréal. Toute l'élite de la société y était ; les habits rouges, comme de raison, ne contribuaient pas peu à l'éclat du bal. Il n'y avait presque pas de jeunes canadiens ; ils s'occupent plus de politique que de bals ; tant pis, pour nous ! Il y avait le colonel W... le capitaine S... enfin presque tous les officiers du 32e et du 66e ; sans oublier, *last but not least*, mon petit lieutenant R. W... Tu sais que j'ai toujours eu un faible pour le militaire ; et pourtant, je

t'assure que ce n'était pas ce qui avait le plus d'intérêt pour moi ce soir-là. J'étais presque vexée de ne voir que des visages connus; enfin, vers onze heures, il se fit une sensation dans le salon où je dansais.

" C'était *lui;* mais il n'a pas plus l'air d'un flibustier que toi ou moi! J'imaginais voir une espèce de barbe-bleue, avec une épaisse crinière, des yeux féroces, eh! bien, ce n'est rien de tout cela; c'est tout simplement un beau, grand brun; avec une légère moustache noire. Il se présente avec beaucoup de grâce; ses manières sont d'une extrême élégance. Il n'y a aucune affectation chez lui; il n'est pas roide et gourmé, comme la plupart de nos officiers; ni fier, malgré sa richesse. Il n'a pas plus de prétention que le commun des mortels. Il s'est fait présenter à toutes les dames, et a conversé avec elles aisément, sans gêne; je t'assure qu'il a fait des conquêtes parmi les jeunes filles. Tu le verras et tu jugeras, car il m'a dit qu'il descendrait à Québec lundi ou mardi prochain pour assister au bal du château; le Gouverneur lui ayant envoyé une invitation spéciale.

" Il n'a pas dansé, il est en deuil de son père; mais je t'assure que j'avais plus de plaisir à entendre sa voix grave et douce, qu'à danser. Il m'a montré beaucoup d'attention, quand je lui ai dit que tu étais mon amie. Il paraît qu'il t'a déjà vue, toi et Asile, quelque part. Ainsi prenez garde de me l'enlever; car je puis bien te le dire à toi, pourvu que tu n'en ries pas... j'en suis folle!

" Il paraît qu'il voyage pour son plaisir; l'on m'a dit, pourtant, qu'il était venu en Canada pour y chercher quelqu'un... *ou quelqu'une.* Il n'aime pas à s'entretenir sur ce sujet; du moins il a éludé la question, quand je lui en ai parlé, en badinant. Je crois que j'ai deviné ce qu'il cherche... il n'est pas difficile de deviner ce qu'un beau jeune homme, riche, de vingt-cinq à trente ans, peut chercher. Nous sommes cinq à six qui avons décidé de faire sa conquête; c'est un véritable siège en forme que nous voulons faire. Une fois prisonnier, il payera gros pour sa rançon. J'espère qu'Asile et toi, ainsi que tes amies de Québec, vous joindrez à nous pour faire un traité offensif et défensif contre le nouvel ennemi de notre repos. Excuse mon bavardage; il m'a fait oublier une foule d'autres choses que j'avais à te dire.

" Mes respects et les amitiés de maman à Madame de St. Dizier.

" ELMIRE L....."

" *P. S.* Je décachète ma lettre pour te dire justement ce qui devait en faire le sujet principal. La personne, qui te remettra cette lettre,

est la jeune fille que maman avait promise d'envoyer à ta mère ; elle est adroite à l'aiguille et bonne fille de chambre. Elle s'appelle Florence. Elle est sortie, depuis quelques jours, de chez un monsieur ou madame Malo, où il paraît qu'elle avait trop d'ouvrage, elle est si jeune ; et, avec cela, si gentille ! Sa mère, qui est une bonne vieille, que nous employons depuis longtemps pour les gros ouvrages, désrie qu'elle aille à Québec.

"E. L."

— Eh ! bien, que dis-tu de ce lion ? dit Hermine, en reprenant la lettre qu'elle avait relue avec sa sœur. Il me semble que nous pouvons l'apprivoiser. Ah ! Ah ! Et toi, qui disais qu'il n'y avait pas de lion blanc ! vois-tu comme le monde progresse. Je vais aller montrer cette lettre à maman, puis nous ferons venir cette petite Florence.

CHAPITRE XXXVI.

LE BAL DU GOUVERNEUR.

Le jour du grand bal, que donnait le Gouverneur, était enfin arrivé. Des cartes d'invitation avaient été distribuées avec profusion, depuis plus de quinze jours. Lord Gosford qui voulait faire un dernier effort, pour se rendre tous les partis favorables, avait invité un grand nombre des notabilités canadiennes des campagnes.

La résidence du Gouverneur avait été décorée à neuf, à l'intérieur ; la salle de danse avait été agrandie et étincellait à la lumière de mille bougies. Tous les salons étaient brillamment illuminés. Une foule assez considérable était déjà arrivée. Dix heures venaient de sonner, et une longue file de voitures semblait stationner à la porte, quoiqu'elles se succèdassent avec rapidité, les unes prenant la place de celles qui partaient.

La musique du régiment en garnison dans la ville, préludait à un quadrille, quand le Gouverneur entra dans la salle de danse, ayant à son bras une jeune fille à laquelle il paraissait témoigner beaucoup d'affection. Il salua à droite et à gauche plusieurs personnes qu'il n'avait pas encore vues, et se dirigea vers le fond de la salle, où il venait d'apercevoir Madame de St. Dizier.

— Je vous cherchais, Madame, lui dit il, pour vous confier pour

la soirée, ma petite cousine, qui vient avec son père passer quelques mois avec nous. Elle est étrangère en ce pays, n'étant arrivée que de ce matin ; je désirerais lui faire faire la connaissance des bonnes familles canadiennes. Elle parle le français comme une petite parisienne. J'espère que vous voudrez bien la prendre sous votre protection. Et vous, dit-il, en s'adressant aux demoiselles de St. Dizier qui étaient près de leur mère, vous ne lui refuserez pas votre amitié, n'est-ce pas ? nous sommes presque de vieilles connaissances, votre mère et moi, quoique depuis quelques temps elle néglige de nous visiter ; je voudrais que Clarisse et vous, fussiez bonnes amies.

Madame de St. Dizier, prit affectueusement la main de la jeune étrangère, et la fit asseoir entre elle et Hermine.

— Maintenant, dit Lord Gosford en se penchant vers celle qu'il avait amené à Madame de St. Dizier, je vais aller prévenir quelqu'un, que j'ai aperçu au moment de ton entrée dans la salle ; il est bien loin, ma chère, de s'attendre à te voir ici ce soir.

— Quelle est cette personne, Milord, demanda Clarisse.

— Ah ! c'est une surprise que je veux vous faire à tous deux. Il croit que ton père est repassé en Angleterre depuis longtemps avec toi ; et tu ne t'attends guère, j'en suis sûr, à le rencontrer ici. Je vais bientôt te l'envoyer.

Lord Gosford n'eut pas plutôt passé dans le salon voisin, que la musique, qui avait été un instant interrompue, donna le signal d'un quadrille. Toutes les places furent bientôt prises. Mademoislle Asile dansait en face de sa mère, d'où elle pouvait facilement examiner les traits et l'expression de la physionomie de la jeune personne que Lord Gosford leur avait présentée. Hermine était demeurée auprès de Clarisse, qu'elle examina avec intérêt pendant qu'elle parlait à sa mère. Le caractère de Clarisse et celui d'Hermine se ressemblaient trop, pour qu'elles ne devinssent pas bientôt amies.

— C'est, sans doute, la première fois que vous venez en Canada ? lui demanda-t-elle.

— Oui, Mademoiselle.

— Vous êtes venu dans la plus mauvaise saison de l'année, reprit Madame de St. Dizier ; nous entrons dans l'automne avec ses vents froids et ses pluies désagréables ; vous ne vous amuserez pas beaucoup.

— Il fait pourtant assez beau aujourd'hui, un peu frais, c'est vrai ; mais j'aime bien ce temps-là. Mon père eut cependant désiré venir plutôt, mais ayant été retenu plus longtemps qu'il ne pensait dans la Caroline du Sud, ainsi que dans la Virginie, il fallait bien venir

dans cette saison, car il tenait à voir Milord avant de retourner en Angleterre.

— Pensez-vous rester quelque temps en Canada ?

— Mon père se propose de retourner en Angleterre avant l'hiver.

— Je crains que vous ne vous ennuyiez ici ; l'hiver ne sera pas gai, si l'on on juge par les nouvelles qui arrivent aujourd'hui même de Montréal. On parle d'une assemblée révolutionnaire qui a eu lieu lundi, dans la paroisse St. Charles, sur la rivière Chambly.

— Voilà son Excellence, maman, dit Hermine en se penchant.

— M. de St. Luc ! dit Clarisse en laissant échapper un petit cri de surprise et pâlissant un peu.

Hermine, qui avait entendu le cri de surprise et remarqué le changement de couleur de Clarisse, prit la main de la jeune fille et lui demanda avec intérêt ce qu'elle avait.

— Rien, dit-elle, en se remettant, je ne m'attendais pas à *le* voir ici.

— Vous *le* connaissez donc ?

— Très bien ; nous avons voyagé ensemble. Mais voilà Milord.

— Je n'ai pas voulu, Madame, laisser à d'autres le plaisir de vous présenter M. de St. Luc, un des bons amis de mon cousin, Sir Arthur, dit à Madame de St. Dizier Lord Gosford : comme j'espère avoir le plaisir de vous voir souvent avec vos jeunes filles, et que M. de St. Luc sera presque un des membres de la famille, je suis bien aise qu'il puisse faire ce soir votre connaissance, et, par votre entremise, celle des dames canadiennes que vous connaissez. Ma petite cousine est déjà son amie ; quant à Mademoiselle Hermine, ce sera à lui à gagner son amitié Vous le présenterez à votre sœur, n'est-ce pas, mademoiselle ? J'espère que vous m'aiderez à le garder aussi longtemps que possible parmi nous, car il parle déjà de partir.

— Vous me faites beaucoup d'honneur, Milord, répondit Madame de St. Dizier ; je tâcherai de m'acquitter, du mieux qu'il me sera possible, de la double charge que vous me confiez.

— Je n'attendais pas moins de votre bonté — puis, se tournant du côté de M. de St. Luc, Lord Gosford lui dit :

— Maintenant que vous êtes entre bonnes mains, je vous quitte pour aller rejoindre Sir Arthur, qui sera content de vous voir ; mais ne vous pressez pas.

— Madame est trop bienveillante, dit St. Luc en faisant un salut respectueux ; je crains qu'elle n'ait un bien mauvais élève à guider. Demandez à Mademoiselle Clarisse, combien peu je suis aimable et galant.

— Je pourrais mal vous juger, Monsieur ; et d'ailleurs, ajouta

Clarisse, d'un ton moitié hésitant moitié badin, depuis un an vous avez pu changer.

Hermine, qui ne put s'empêcher de sourire, regarda M. de St. Luc dont les traits exprimaient la satisfaction et la joie.

— Oh ! je n'ai pas changé, Miss Clarisse ; je suis toujours le même, un rude marin qui ne s'est pas encore poli au contact du beau monde ; qui parle comme il pense, et souvent ne pense pas comme les autres, et qui aurait besoin d'une main charitable et amie, pour le conduire à travers tous les écueils et les difficultés d'une société peut-être exigeante et difficile.

— Oh ! M. de St. Luc, dit Hermine, vous ne trouverez pas la société canadienne exigeante ni difficile. Je sais aussi que vous n'aurez pas beaucoup de peine à trouver de ces mains amies dont vous parlez. J'ai même appris qu'il s'était formé une ligue dans cette intention à Montréal.

— Pour ou contre moi ? demanda St. Luc en riant.

— C'est un secret ; et ce n'est pas le mien seul.

En ce moment un aide-de-camp du Gouverneur vint prier Miss Gosford de lui faire l'honneur de danser avec lui la prochaine danse, qui devait être une valse.

— Valsez-vous ? demanda St. Luc à Mademoiselle Hermine.

— Non, Monsieur.

— Alors me permettriez-vous de vous offrir le bras pour aller prendre quelque rafraîchissement.

Hermine jeta un coup-d'œil à sa mère, qui lui fit signe d'accepter.

— Vous voyez, Madame, que je vous enlève votre fille.

— J'espère qu'elle est sous bonne garde, répondit Madame de St. Dizier, réprimant avec peine un soupir.

— Mais où est donc votre sœur ? dit St. Luc avant d'entrer dans le salon voisin, et s'arrêtant pour regarder les danseuses.

— C'est elle qui danse de l'autre côté de la salle, vis-à-vis l'endroit où nous étions.

St. Luc suivit quelques instants des yeux la dernière figure du quadrille qui achevait, puis se tournant vers celle dont le bras s'appuyait au sien, il lui dit en la regardant attentivement :

— Si elle n'était pas votre sœur et si elle ne vous ressemblait pas autant, je dirais qu'elle est bien belle et bien jolie.

Hermine, qui avait baissé les yeux sous le regard de St. Luc, se remit aussitôt et répondit d'un ton enjoué :

— Vraiment, M. de St. Luc, je ne croirai plus à votre franchise ; vous veniez de nous dire que vous ne disiez que ce que vous pensiez.

— Et c'est pour cela que je vous le dis. Ne me croyez-vous pas?

— Mais pas du tout, quant au compliment que vous venez de faire; je vois que pour un marin, vous savez aussi flatter. Les hommes sont tous comme cela, c'est un sentiment inné chez eux.

— Pour l'appréciation du beau et du bien.

Le quadrille était terminé, et la foule, qui gagnait dans le salon des rafraîchissements, y entraîna St. Luc. Après avoir conduit Hermine dans un vis-à-vis, espèce de double fauteuil fait en forme d'un S, nouvellement en usage, il lui apporta une glace à la vanille, et s'assit près d'elle. Il se plaisait à la conversation vive et brillante de sa jeune compatriote, dont il admirait l'esprit en même temps que la naiveté. Le temps passait rapidement pour tous deux, quand Hermine aperçut Asile qui venait au devant d'elle.

— Voici ma sœur, dit elle, je crois qu'elle me cherche. En effet elle la cherchait, pour lui annoncer que sa mère se sentait indisposée et désirait s'en aller. St. Luc offrit le bras aux deux sœurs et les conduisit auprès de leur mère, qui bientôt après partit avec ses deux enfants.

St. Luc chercha alors Sir Arthur, qu'il trouva avec Lord Gosford. Le Gouverneur tenait à la main une lettre qui venait de lui être remise et parlait avec animation. L'endroit où ils étaient formait une espèce de petit cabinet de travail; une table, trois à quatre fauteuils à fonds de jonc, quelques livres sur des rayons et une carte du Canada, appendue à l'un des côtés de l'appartement, en composaient tout l'ameublement.

St. Luc crut devoir se retirer pour ne pas troubler leur entretien; mais le Gouverneur l'ayant aperçu le rappela en lui disant:

— Venez, M. de St. Luc, vous n'êtes pas de trop; mon cousin désire vous voir; et j'aimerais à avoir votre opinion sur des nouvelles sérieuses, qui me parviennent à l'instant de Montréal.

Sir Arthur aimait véritablement M. de St. Luc, et avait fait à Lord Gosford les plus grands compliments de sa bravoure, sa prudence et sa discrétion.

Après quelques paroles d'amitié échangées entre Sir Arthur et M. de St. Luc, le Gouverneur reprit:

— Oui, M. de St. Luc, vous n'êtes pas de trop pour connaître les graves nouvelles que je viens de recevoir dans une dépêche que le commandant des forces à Montréal m'a envoyée. Il paraît qu'il y a eu avant hier, le 23, une assemblée de cinq comtés, où les résolutions les plus révolutionnaires ont été proposées et adoptées. Toute la population de la rivière Chambly est en armes. Des sociétés secrètes se forment. Je crains des troubles sérieux; quoique je

n'ajoute pas une foi entière à tous ces rapports que je crois exagérés. Vous, M. de St. Luc, qui avez eu occasion tout dernièrement de visiter les paroisses de St. Ours et St. Denis, vous pouvez me donner quelques renseignements précis. Vous avez vu plusieurs habitans des plus influents de ces endroits, n'est-ce pas? Que pensez-vous de leurs dispositions?

— Vous me faites beaucoup d'honneur, Milord, de me demander ainsi mon opinion. Je suis étranger ici, à peine arrivé depuis six semaines; et je ne suis guère capable de formuler une exacte idée de la situation.

— Mais enfin vous avez passé presque tout votre temps avec des Canadiens, à Montréal et dans les campagnes; vous me dites que vous êtes intimes avec Rodolphe DesRivières, le Dr. Gauvin, André Ouimet, Edouard Rodier, et plusieurs autres jeunes gens de Montréal; vous avez vu plusieurs fois l'honorable Louis Joseph Papineau, le Dr. Kimber, M. Drolet et les autres chefs du parti, qui s'appelle *patriote*. Croyez-vous que sincèrement ils aient l'intention de faire une révolution?

— Milord, j'ai eu occasion, il est vrai, de voir ces personnes, souvent même; mais je vous assure que loin d'avoir chez eux découvert aucun idée de révolution, je crois qu'ils ne pensent qu'à faire une pure agitation politique dans les limites de la légalité, pour attirer l'attention de l'Angleterre sur la situation du pays.

— Mais, cette société des *Fils de la liberté*, formée à Montréal,— n'avez-vous pas lu son adresse du 4 courant? C'est un véritable manifeste rebelle?

— J'ai lu cette adresse, Milord; j'en ai parlé à quelques-uns des signataires que je connais. Ce sont tous des jeunes gens de cœur et de courage, qui ne peuvent avoir eu la moindre pensée révolutionnaire en la signant. Cette adresse, écrite par une personne étrangère au pays et dont le nom ne figure pas au nombre des signatures, leur a été présentée dans une réunion et lue à la hâte. Tous ceux qui étaient présents la signèrent parce qu'ils n'y voyaient qu'un appel au peuple pour demander le redressement des griefs qui y sont énumérés; et surtout une invitation aux jeunes Canadiens de Montréal de s'organiser pour résister au *Doric Club*. Vous ne voyez en effet, que des noms de jeunes gens de 18 à 20 ans sur cette adresse.

— Mais pensez-vous que M. André Ouimet, président de cette société, M. George de Boucherville, secrétaire-correspondant, M. J. L. Beaudry, et les autres principaux, n'ont pas mis la main à la rédaction de ce manifeste?

— Je suis à peu près sûr que non ; je le leur ai entendu dire à eux-mêmes, et je les crois. L'adresse leur fut lue en anglais et ils la signèrent de confiance, sans avoir trop fait attention à ce qu'elle pouvait comporter d'illégal et de compromettant ; comme leur principal but est de s'organiser contre le *Doric Club*, leur plus grand désir est de le rencontrer, et d'en venir aux mains avec les membres de ce club, qui les menacent par des affiches anonymes. Ils n'attaqueront pas le *Doric Club ;* car, ils désirent se tenir dans les bornes de la légalité ; mais ils les recevront rudement, si ces derniers les attaquent, comme ils se vantent qu'ils le feront.

— Vous croyez que les *Fils de la liberté* n'ont pas d'autres desseins ?

— J'en suis certain. Ils se rassemblent régulièrement tous les lundis ; jusqu'ici il n'y a rien eu d'illégal dans leurs assemblées ; il n'y a eu aucun trouble, aucun désordre. Laissez-les faire, et vous verrez qu'avant peu la société se dissoudra d'elle-même.

— Mais pourquoi se sont-ils organisés en divisions militaires ?

— Mille pardons, Milord ; on vous a mal renseigné, leur organisation ne comporte nullement des divisions militaires ; ce sont des sections locales, comme la section du faubourg Québec, du faubourg St. Laurent, St. Antoine, de la ville, afin de pouvoir avoir des assemblées particulières dans chacun de leurs quartiers, sans besoin de convocation générale. Mais tout cela, croyez-le, est tout autant pour le plaisir de la chose que pour celui qu'ils se promettent de bien rosser le *Doric Club*, s'ils le peuvent. Que voulez-vous que mille ou douze cents jeunes gens, presque des enfants, fassent sans armes dans une ville comme Montréal, quand même ils auraient des intentions mauvaises, ce qu'ils n'ont pas ?

— C'est assez mon opinion, reprit Lord Gosford après un instant de réflexion, mais ceux qui me conseillent sont d'une idée différente. Ils considèrent que Papineau tend à révolutionner le pays ; et ce qui les porte à le croire c'est la conduite de la Chambre d'Assemblée. J'ai voulu essayer la conciliation, eh ! bien, vous connaissez leur réponse fière et arrogante.

— Ceux qui vous conseillent, Milord, excusez-moi si je prends la liberté de vous parler franchement.....

—Parlez, parlez, M. de St. Luc, j'aime à vous entendre dire ce que vous pensez ; au moins vous, vous n'êtes pas mû par des sentiments d'hostilité politique ou de races.

— Milord, c'est justement parceque je suis étranger à tous les sentiments qui, dans ce pays, semblent exciter une partie de la population contre l'autre, que je pense pouvoir juger les choses sans passion. Vous venez de le dire, Milord, les sentiments

d'hostilité soit d'origine soit politiques ou autres faussent les idées.

— Ce n'est malheureusement que trop vrai.

— Eh ! bien Milord, quels sont ceux qui vous entourent, quels sont ceux qui assistent à vos conseils ? Des hommes hostiles aux Canadiens, qui ont intérêt à les calomnier, qui cherchent à les pousser à des actes de résistance qu'ils convertiront ensuite en actes de trahison, afin de les rendre criminels à vos yeux et aux yeux des autorités en Angleterre.

— Vous pensez donc que les Canadiens ne songent point à se révolter, reprit Son Excellence, qui décidément paraissait partager l'opinion contraire.

— S'ils songeaient à se révolter, Milord, répondit de St. Luc avec animation, vous verriez des organisations partout ; ils achèteraient des armes, et ils n'en ont pas. J'ai un peu visité les campagnes, avec ce M. DesRivières dont vous venez de parler ; or, nous n'avons ni vu ni entendu rien qui pût donner à soupçonner que l'on songeât, le moins du monde, à un soulèvement quelconque. J'ai assisté à quelques unes des réunions locales des *Fils de la liberté*, et je n'ai rien entendu de révolutionnaire. Toutes leurs dispositions, tous leurs discours tendaient à préparer quelques bonnes râclées aux membres du *Doric club* et aux L. P. S.

— Mais la Chambre d'Assemblée ?

— Il m'est tout à fait impossible, Milord, de me former une opinion sur une question d'une aussi haute importance, et dans laquelle Votre Excellence est bien meilleur juge que moi, pourvu qu'elle ne juge que d'après elle-même et non d'après ceux qui l'entourent. Mais veuillez, je vous conjure, ne pas oublier une chose, Milord ; c'est que le peuple qui ne voulut pas se joindre aux colonies anglaises révoltées, et qui préféra rester soumis à la grande Bretagne ; le peuple qui marcha joyeusement aux frontières en 1812, et versa son sang à Châteaugay et ailleurs pour défendre le drapeau anglais, ne doit pas légèrement être traité de rebelle. Si cette colonie eut été anglaise en 1775, elle se fut révoltée. Milord, votre esprit et votre jugement, doivent vous faire apprécier les raisons qui m'ont fait parler avec un peu de chaleur peut-être, mais avec franchise et avec conviction.

— Merci, M. de St. Luc, je réflécherai à ce que vous venez de me dire.

Le Procureur-Général Ogden, était venu demander au gouverneur un moment d'entretien. Sir Arthur prit le bras de St Luc, et passa avec lui dans la salle de danse.

— Le gouverneur est un excellent homme, dit Sir Arthur à St.

Luc, mais il est faible. S'il était laissé à lui-même, il donnerait droit à la Chambre d'Assemblée. Son entourage d'ici et ses instructions d'Angleterre le mettent dans une fausse position, qu'il comprend bien, mais dont il n'a pas l'énergie de se tirer. Il m'a dit qu'il allait solliciter son rappel.

— C'est un malheur. J'espère néanmoins qu'il n'y aura pas de troubles.

— C'est à souhaiter.

Sir Arthur et St. Luc s'arrêtèrent pour regarder danser un cotillon, cette danse vive et joyeuse, dont l'entrain et la gaiété les charmèrent.

L'heure était avancée quand St. Luc retourna à son hôtel, heureux de sa soirée, et l'esprit rempli de tout ce qu'il venait de voir et d'entendre.

CHAPITRE XXXVII.

SOLLICITUDES D'UNE MÈRE.

L'indisposition de Madame de St. Dizier n'était pas grave. La chaleur de la salle et certaines émotions qu'elle avait éprouvées en étaient la cause.

Elle n'était pas riche ; son époux avait éprouvé des malheurs et subi des pertes avec la Compagnie du Nord-Ouest. Après avoir réglé ses affaires et payé ses dettes, il se considéra très-heureux de placer ce qui lui restait en une rente viagère de quatre cents louis, ou seize cents piastres, par année durant sa vie et celle de sa femme ; la rente diminuant de moitié à la mort de l'un des deux, et s'éteignant à la mort du dernier vivant. Ainsi Madame de St. Dizier n'avait pour vivre depuis la mort de son mari, que la modique somme de huit cent piastres par année ; et malgré la plus grande économie, elle ne pouvait rien mettre de côté ; encore était-ce bien juste si sa rente pouvait toujours lui suffire.

Elle aurait bien pu, il est vrai, louer la maison qu'elle occupait, dont elle avait l'usufruit, et en prendre une plus modeste ; mais elle ne pouvait se résoudre à priver ses chères filles du bonheur qu'elles éprouvaient dans cette demeure, où elles avaient passé tout le temps depuis qu'elle demeurait à Québec. De plus, certaines exigences de société la forcait, dans l'intérêt de ses enfants, de tenir un certain

ton. On savait bien qu'elle n'était pas riche, mais elle était si bonne, si charitable, si respectable ; ses filles étaient si aimables, si agréables en société, qu'elles étaient invitées partout, sans que l'on s'attendit à ce que Madame de St. Dizier rendit les soirées qui lui étaient données.

Souvent il y avait des petites réunions de jeunes personnes chez elle, pour faire de la musique et du chant ; et, après s'être bien amusé, peut-être plus amusé qu'à un bal, on se séparait heureux et content, sans qu'il en eut couté autre chose qu'une grande dépense de gaieté et de chansons. Elle était heureuse du bonheur de ses enfants, quand elle les voyait s'amuser ; mais souvent, et surtout depuis près d'un an, elle éprouvait de grandes inquiétudes sur le sort de ses bien aimées filles. Elle sentait sa santé affaiblir, et l'idée qu'avec elle finirait également la rente qu'elle retirait, et l'usufruit de la maison qu'elle habitait, la rendait bien malheureuse. Ces réflexions, sans doute, lui étaient venues en voyant toute cette jeunesse, appartenant à des familles riches et à l'aise, et en comparant leur avenir avec celui qui attendait ses pauvres enfants, auxquels elle n'osait pas dire la situation précaire de leur fortune. A quoi aurait-il servi de les affliger par une si triste perspective ? à quoi aurait-il servi de flétrir ainsi leurs innocentes joies et les amusements de leur âge, pensait cette tendre mère. Ses enfants eussent-elles été plus affectionnées, plus obéissantes, plus empressées à satisfaire les moindres désirs de leur mère ?

Ces tristes pensées minaient sourdement sa santé. Elle était souvent atteinte de profondes mélancolies, et versait en secret des pleurs amères, qu'elle cherchait à cacher à ses enfants. Mais ses yeux rougis trahissait ce qu'elle aurait voulu cacher, et affligeaient ses filles, qui s'en apercevaient mais n'osaient lui en parler, de peur de l'attrister davantage. Cette bonne mère leur disait alors que lorsqu'elle avait ses maux de têtes, les pleurs la soulageaient.

Ce n'est pas que des offres avantageuses n'eussent été faites aux demoiselles St. Dizier ; de brillants partis mêmes s'étaient présentés ; mais jusqu'ici Asile n'avait point éprouvé de sentiments profon ds elle avait bien eu quelques préférences passagères, mais aucun amour sérieux. Hermine disait qu'elle ne voulait pas se marier parcequ'il lui faudrait quitter sa bonne maman et sa chère sœur.

Madame de St. Dizier avait fait donner une bonne éducation à ses enfants, et avait cultivé leurs talents pour la musique et le chant, pour lesquels elles avaient montré, toutes jeunes encore, une disposition remarquable. Elle savait qu'au besoin ces qualités pourraient être une ressource pour ses enfants. Bonne musicienne elle-même

elle savait l'influence de la musique sur le caractère, elle savait aussi quelles sources d'agrément ces qualités pouvaient procurer pour rendre les soirées agréables en famille. Mais tout en cultivant chez ses filles les qualités d'agrément, elle n'avait pas oublié les qualités domestiques. Aussi les demoiselles de St. Dizier étaient-elles très-industrieuses ; elles aidaient leur mère dans tous les soins du ménage, et contribuaient par leur travail et leur économie à supporter dignement leur position dans le monde ; sans luxe mais aussi sans trop de privations. A ces vertus se joignaient les plus strictes notions de morale et de piété ; leur mère leur avait enseigné que c'est dans une conduite irréprochable que se trouve la plus grande satisfaction du cœur ; et qu'une piété sincère, sans pruderie, est la plus grande consolation aux jours de peine et de chagrin.

Aussi était-ce pour elle un plaisir, comme une douce habitude, de monter tous les soirs, à l'heure du coucher, dans la fraîche et coquette chambre de ses enfants, et là, en ayant une à chaque côté, de faire la prière en commun. Ce devoir, rien ne pouvait le changer, qu'il y eut soirée, ou qu'elles eussent passé seules leur temps à la maison ; elles ne se couchaient pas qu'elles n'eussent remercié ensemble le bon Dieu de leur avoir accordé une journée de bonheur. La prière faite, Madame de St. Dizier ne quittait ses deux enfants qu'après les avoir vues toutes deux reposant leurs belles têtes sur le même oreiller, les bras enlacés l'un dans l'autre, et lui souriant un bonsoir en réponse du baiser qu'elle déposait sur leur front pur et virginal.

Quelquefois c'était dans la chambre à coucher de leur mère, voisine de la leur, qu'elles faisaient ensemble la prière ; alors, elles lui disaient toutes les impressions qu'elles avaient éprouvées durant la journée ou la soirée ; car elles n'avaient rien de caché pour elle. En effet, dans quel cœur pouvaient-elles mieux confier leur pensées, même les plus intimes, que dans le cœur d'une mère ? Elle était ainsi mieux à même de guider leur jeune inexpérience, et de leur faire éviter les écueils auxquels elles pouvaient si souvent se trouver exposées.

Au retour du bal, qu'avait donné le Gouverneur, Madame de St. Dizier s'était trouvée mieux en respirant le grand air pur et froid.

— Eh bien ! comment te trouves-tu maintenant, ma bonne maman, dit Asile en prenant les mains de sa mère et s'asseyant sur le bord de son lit, tandis qu'Hermine se pénchait à son chevet ?

— Je suis bien, mes enfants ; et vous autres êtes-vous fatiguées ?

— Ta demande n'est pas sérieuse, maman, reprit Hermine ; tu sais bien que je n'ai presque pas dansé ; je suis restée avec made-

moiselle Gosford une partie du temps, et l'autre je l'ai passé avec M. de St. Luc.

— Comment le trouves-tu, M. de St. Luc ?

— Dis-nous d'abord, comment tu le trouves toi-même, et je te dirai ensuite ce que j'en pense.

— Mais je le trouve bien, très-bien. J'aime sa physionomie franche et ouverte.

— Eh ! bien, moi aussi je le trouve tres-bien ; il m'a fait un petit compliment, j'ai cru que c'était par flatterie, mais comme il l'adressait plus particulièrement à Asile, je lui ai pardonné.

— Comment, mais je ne lui pas dit dix mots de la soirée, reprit Asile, et je ne lui ai parlé que quand j'ai été te chercher.

— Justement, il ne te l'a pas dit à toi, mais il me l'a dit en parlant de toi, et comme il m'a ajouté que nous nous ressemblons beaucoup, il s'ensuit qu'il nous a fait un compliment à toutes les deux

— Mais qu'a-t-il donc dit ? Asile demanda.

— Que tu étais bien jolie et bien belle.

— Mais c'est un flatteur, n'est-ce pas maman ?

Madame de St. Dizier sourit.

— Mais ça dépend, mes enfants ; s'il était sincère, ce n'était pas flatterie.

— C'est ce que je crois, reprit Hermine, car d'après ce qu'il m'a dit ensuite, je ne pense pas qu'il l'ai fait par flatterie.

— Que t'a-t-il donc dit, demanda Asile en mettant sa tête sur l'oreiller de sa mère.

— D'abord, il ma parlé de la belle réunion de la soirée, il m'a dit qu'il trouvait que les anglaises étaient très-belles, avaient en général un teint plus frais et de plus belles couleurs ; ce qui n'était pas très-flatteur, comme tu vois ; mais il a ajouté qu'il préférait le teint plus chaud et plus animé des canadiennes, leurs yeux plus brillants, leur expression plus spirituelle, leur gaieté plus vive et plus naturelle. Je lui ai demandé quelles étaient celles qu'il trouvait les mieux mises. Il m'a répondu qu'il trouvait les anglaises plus richement mais les canadiennes plus élégamment habillées, montrant plus de goût et plus de fraîcheur dans leurs toilettes. Je crois qu'il est observateur, car il m'a fait certaines remarques sur des personnes que nous connaissons et qui étaient parfaitement vraies. Dites-moi, lui ai-je demandé, quelle est celle que vous trouvez la plus jolie dans le bal et qui vous plaît d'avantage.

— Tu n'aurais pas dû lui faire une telle question, lui dit Asile.

— C'était pour voir ce qu'il dirait, et connaître son goût. Il m'a regardé en souriant, j'ai cru qu'il allait me dire une flatterie, mais non.

— Que t'a-t-il dit?

— Il m'a dit, reprit Hermine, qu'il ne m'avait pas encore vue danser. Mais des danseuses, lui dis-je? il leva lentement les yeux sur les miens et me répondit: je ne veux pas vous le dire ce soir. Il me conduisit ensuite prendre des rafraîchissements, et nous causâmes longtemps de choses indifférentes. Il me parla de ses voyages, de l'objet qu'il l'amenait au Canada.

— Il t'a dit quel était l'objet de sa visite au Canada? demanda Asile.

— Pas tout-à-fait, mais à peu près. C'est bien ce que nous écrit Elmire L..., il m'a dit qu'il cherchait quelqu'un. Quelqu'une, lui ai-je dit sans réflexion. Il m'a encore regardée avec attention, je me sentais gênée; puis il a répondu d'une voix qui m'a paru un peu tremblante: "*Peut-être.*"

— Tu n'aurais pas dû lui dire cela, Hermine.

— Je le sais, maman, et je me le suis reproché tout de suite; mais malgré cela je ne sais ce qui m'a poussé à lui dire: "Si vous venez passer la veillée chez nous demain soir, vous verrez celle que vous cherchez."

— Mais, ma pauvre Hermine, où avais-tu la tête? Comment tu as ôsé faire une telle démarche sans en parler à maman?

— Maman l'avait invité, elle-même, à venir ainsi que Miss Gosford faire de la musique sans cérémonie demain soir, ou plutôt ce soir; et c'est parceque j'ai cru m'apercevoir qu'il y avait un sentiment plus profond que la simple amitié entre Miss Gosford et lui, que je lui ai dit qu'il verrait celle qu'il cherchait.

— Tu as eu tort tout de même, ma sœur.

— J'en conviens; et je t'assure que ce que je venais de dire, ainsi que l'expression de sa voix quand il dit "*peut-être*," me mirent dans un bien grand trouble, surtout quand il ajouta: "Savez-vous, Mademoiselle, que la première fois que je vous ai vues, vous et votre sœur, à bord du bâteau, en descendant de Montréal, j'ai éprouvé un indicible bonheur en contemplant votre figure, qui..." Je n'ai pu entendre ce qu'il a ajouté, tant j'étais troublée. Il est bien heureux que tu sois arrivée à cet instant pour me chercher; car tu m'as tirée d'un grand embarras.

Madame de St. Dizier sourit de tout ce caquetage, et après quelques observations affectueuses, elle les congédia doucement.

Le lendemain, Asile et Hermine firent visite à Miss Clarisse Gosford, qui se préparait à sortir en voiture, quand ils arrivèrent. Comme elles étaient allées à pied, Miss Gosford insista pour qu'elles acceptasssent la voiture pour s'en retourner.

Pendant leur absence, St. Luc était allé de son côté, présenter ses respects à Madame de St. Dizier. Celle-ci, pressentant sans doute, avec un instinct de mère, que ce jeune homme aurait une grande influence sur le bonheur ou le malheur de ses enfants, soit qu'elle eut découvert en elles un amour naissant et encore ignoré, ou soit tout autre sentiment, se promit bien de profiter de la circonstance pour l'étudier. Il fit une longue visite, parla du Canada, de ses impressions, de la société, avec tant de tact, de justesse, de goût, de délicatesse, que Madame de St. Dizier se forma la meilleure opinion de son caractère et de ses qualités.

Pauvre mère, elle aurait tant craint d'exposer ses deux anges aux séductions de l'opulence, jointe aux attraits d'un esprit brillant, de manières distinguées et d'une mâle beauté, qu'elle fut au comble de la joie de pouvoir admirer en M. de St. Luc un jugement solide et une franchise aimable dans un cœur droit et noble. Mais si d'un côté elle éprouvait un vif entraînement pour de si belles qualités, de l'autre, son âme de mère s'effrayait à l'idée des conséquences qui pouvait résulter des visites de M. de St. Luc ; car elle voyait bien qu'à l'enthousiasme avec lequel il avait parlé de ses filles, de leur esprit et de leurs grâces, il deviendrait un des visiteurs de la maison. Elle se sentait, en même temps, comme entraînée malgré elle vers ce jeune homme ; elle n'eut pas voulu qu'il fut demeuré étranger à sa famille ; elle eut voulu qu'il les visitât souvent et devint intime. Elle ne comprenait pas ces contradictions dans son esprit ; rêvait-elle, pauvre mère, un brillant mariage pour l'une de ses filles ? Ah ! elle était bien excusable de penser à trouver un protecteur pour ses deux anges aimés.

— Dieu, dit-elle, quand il fut parti, en promettant de venir passer la soirée, le bon Dieu décidera. Que sa volonté soit faite !

Le soir, il y eut une petite réunion de jeunes personnes toutes intimes entr'elles que les demoiselles de St. Dizier avaient invitées. Sir Arthur y accompagna sa fille et M. de St. Luc. On fit de la musique et du chant. St. Luc admira le chant de Mademoiselle Asile, dont la voix si douce, si pleine de suave harmonie dans les cantilènes, qu'elle chantait de préférence, lui causait de délicieuses émotions.

Le lendemain et les jours suivants St. Luc, qui en avait obtenu la permission, passa les soirées chez Madame de St. Dizier. Peu à peu son intimité devint plus grande dans la famille. Madame de St. Dizier remarqua que l'âme sensible d'Asile s'ouvrait à des sentiments nouveaux, tandis qu'Hermine, tout en paraissant se plaire autant et peut-être même plus que sa sœur dans la compagnie de

St. Luc, conservait son humeur gaie et folâtre. Madame de St. Dizier s'aperçut aussi que M. de St. Luc semblait montrer une certaine préférence pour Asile. Il lui demandait plus souvent de chanter, il était plus sérieux en conversant avec elle, tandis qu'il riait et badinait avec Hermine. La bonne mère, quoique nullement inquiète, suivait avec intérêt le développement de ces sentiments. Asile lui confiait ses impressions, avec une candeur et une naiveté qui la rassuraient. Jusqu'ici Madame de St. Dizier n'avait qu'à se louer de la conduite de M. de St. Luc, qui venait presque tous les soirs. Miss Clarisse Gosford était aussi devenue très-intime dans la famille, venant souvent prendre le thé sans cérémonie, et s'en retournant avec M. de St. Luc dans la voiture du Gouverneur.

Quand M. de St. Luc ne venait pas, Madame de St. Dizier et ses filles ressentaient comme un vide, comme si quelque chose manquait à leur intimité de famille. Madame de St. Dizier ne s'était pas trompé à l'attachement qui se formait entre lui et ses filles ; mais il n'y avait rien qui fit pressentir de l'amour chez aucune de ses enfants ; c'était plutôt une douce et confiante amitié de part et d'autre. Elle avait même cru s'apercevoir que s'il y avait de l'amour quelque part c'était plutôt entre Miss Gosford et M. de St. Luc.

Un jour que Miss Clarisse avait passé l'après-midi chez Madame de St. Dizier, on proposa pour le lendemain une promenade à la Nouvelle Lorette.

— Oh ! oui, dit Miss Clarisse ; quelle fête d'aller à la campagne. Et puis M. de St. Luc m'a dit souvent qu'il aimerait à voir les sauvages.

— Mais nous ne l'emmènerons pas, dit Hermine en jetant un coup d'œil espiègle à Miss Clarisse ; croyez-vous vraiment, ma chère, qu'il nous remercierait si nous le demandions ? il serait trop poli pour nous refuser, mais je suis bien certaine que, dans le fonds du cœur, il nous en voudrait. Qu'en pensez-vous ?

Miss Clarisse, rougit un peu et répondit en riant : — Cela dépend de celle qui le demanderait ; si c'était vous ou Asile, je crois qu'il accepterait avec plaisir.

— Le mieux, dit Asile, c'est de ne pas le demander ; mais comme je pense qu'il viendra ce soir, nous pourrons lui dire que nous allons demain à Lorette ; s'il est galant, il s'offrira de nous accompagner.

Le soir vint, mais M. de St. Luc ne parut point. Il fut néanmoins convenu qu'elles iraient seules à la campagne.

— Je n'en suis que plus contente, dit Asile, un peu piquée d'avoir attendu en vain toute la soirée.

— Nous serons moins gênées, nous courrons les champs cueillant des fleurs ; j'aime tant les fleurs.

— Mais il n'y a pas de fleurs dans les champs à cette saison, dit Hermine.

— C'est égal, nous courrons, nous sauterons et nous nous amuserons sur l'herbe des prairies, reprit Miss Clarisse, comme de véritables villageoises.

G. B.

(*A continuer.*)

CODE CIVIL DU BAS-CANADA.

LÉGISLATION SUR LE MARIAGE.

(FIN.)

XIV.

Nous ne prolongerons pas davantage cette étude et les remarques critiques sur la législation du mariage telle que conçue par les Commissaires et telle qu'exprimée par le *Code Civil du Bas-Canada.*

Nous ne disons pas que cette partie d'un travail important ne contienne aucune autre inexactitude. Nous ne répondons pas à la question qu'on on a bien voulu nous faire, si les autres divisions du *Code*, si les autres articles qu'il contient, ne méritent pas des éloges pour le soin et la précision avec lesquels ils ont pu reproduire la pensée et l'expression de l'ancien droit français. Nous ne nous sommes chargés d'adresser aux Codificateurs, ni tous les reproches, ni toutes les louanges qu'ils ont pu mériter.

Nous avons seulement voulu, après une lecture attentive de leur ouvrage, remarquable à bien des titres, présenter au public bienveillant les réflexions que nous ont inspirées certaines erreurs, faites en voulant introduire dans notre législation des changements, des modifications qu'a suggéré en France la pression de l'esprit révolutionnaire. Consultant le caractère honnête de nos

compatriotes, leur attachement légitime aux traditions nationales et religieuses de la vieille France, nous avons demandé au peuple et à ses législateurs, si le temps était venu pour le Bas-Canada de renoncer à la religion de ses pères, d'adopter avec des lois nouvelles un philosophisme glacial et égoïste et d'accepter une législation anti-chrétienne. Nous avons donné notre opinion franche et sincère sur la conduite étrange de ces hommes publics ; nous avons discuté leur œuvre ; nous avons essayé de prouver l'erreur de quelques-uns de leurs articles et la véracité de nos propositions ; enfin dans le cours de toutes nos remarques, nous avons tâché d'être aussi calme que possible, afin de ne pas gâter par l'exagération de la forme la position très-avantageuse et très-forte que nous avions adoptée.

L'on nous dit que sur ce dernier point nous n'avons pas toujours réussi, que quelquefois nous n'avons pas traité avec le respect qu'ils méritaient ces hommes, qu'une longue carrière dans la politique ou dans la magistrature a placés à la tête de la société. S'il est vrai que nous ayons mérité ce reproche, nous offrons ici l'expression sincère de notre regret aux personnages éminents dont l'œuvre importante a fourni le sujet de notre critique, et nous espérons que nos lecteurs qui ont pu être blessés par un ton trop vif, par une ardeur trop grande, nous pardonneront à cause de notre bonne volonté et en faveur des intentions bienveillantes qui n'ont pas cessé de nous animer. Mais nous le demandons à ceux de nos lecteurs qui sauront répondre à cet appel, un homme qui aime son pays, les mœurs et les traditions de sa patrie, pouvait-il voir sans être ému, sans ressentir une profonde douleur et une grande tristesse, les souvenirs du passé, les lois que nous a lègué notre mère-patrie, ce trésor qu'elle nous a confié à la veille du jour où un cataclysme social devait le lui faire perdre à elle-même sans ressource ; pouvions-nous voir, sans être péniblement impressionné, toutes ces choses si chères menacées dans leur intégrité, tous ces vestiges précieux de l'ancien temps attaqués dans leur existence ? Ah ! si nous avons été violent, si nous avons été sévère, que l'on n'accuse pas notre cœur, mais que l'on accuse ceux qui ont osé porter une main téméraire sur tout ce que le peuple canadien a de plus sacré après sa religion. Hélas, ce dépôt précieux n'a été déjà que trop mutilé par l'œuvre d'hommes peut-être bien intentionnés, mais certainement bien malhabiles ou bien mal inspirés. Conservons au moins ce qui nous reste de l'héritage de nos pères, et que notre respect le mette à l'abri des atteintes des imprudents.

XV.

Cependant avant de clore ce travail, il est une question que nous voulons discuter avec le lecteur : c'est celle de l'à-propos de la rédaction d'un code dans le Bas-Canada : nous voulons étudier l'idée qui a présidé à cette entreprise.

Il eût peut-être été plus logique d'aborder cette question primordiale avant d'entrer dans le mérite des articles du *Code*, et avant d'examiner si ce livre reproduit exactement le droit du pays. Mais nous avons considéré que le projet du *Code* est publié, plein de doctrines dangereuses et de principes déplorables ; qu'il faut en admettre l'existence, quelle qu'ait été la convenance de cette rédaction. Rempli de cette pensée, nous avons commencé par étudier l'œuvre, remettant à plus tard le soin d'examiner si les circonstances étaient favorables pour en entreprendre l'exécution, ou si l'idée qui a présidé à sa création est logique. Le temps est maintenant arrivé d'entrer dans cette dernière partie de notre travail.

La question que nous nous posons est celle-ci : La Législature a-t-elle eu raison d'ordonner la codification des lois du Bas-Canada ?

Cette question se présente à nos yeux sous deux aspects différents, dont chacun favorisera une solution logique.

1° Sous une législature organisée comme la nôtre, peut-il exister un code des lois ?

2° Dans le cas où la forme de notre législature ne s'oppose pas à la codification de nos lois, le temps est-il arrivé pour le Bas-Canada d'exécuter cette œuvre ?

Ces deux divisions embrassent tout le sujet, et traitées convenablement elles aideront nos lecteurs à envisager la question sous son véritable jour.

XVI.

Est-il possible, avec une législature organisée comme la nôtre, de faire un code de nos lois qui puisse avoir une utilité réelle et des avantages sérieux et durables dans la pratique ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons que l'idée d'un code pour le Bas-Canada est

illogique et inconséquente avec les principes constitutifs de notre organisation politique.

En effet, dans notre parlement, non-seulement le gouvernement et les ministres ont le pouvoir de prendre l'initiative, lorsqu'il s'agit de proposer des lois, mais chaque membre du parlement possède aussi le même pouvoir en vertu de notre constitution et de notre droit public. Comme le prouvent les volumes de lois qu'on publie chaque année, les membres de la législalature, tantôt dans l'intérêt général, tantôt pour des intérêts privés, usent largement de ce droit. Ces lois traitent quelquefois, il est vrai, des matières indifférentes à la jurisprudence, mais bien souvent aussi ils modifient considérablement les principes ou l'application des lois précédemment en existence. Et il faut reconnaître que, grâce à cette fureur législative, plusieurs des meilleures comme des plus sages dispositions du droit français, ont quelquefois été modifiées et remplacées par des dispositions bien moins judicieuses et bien moins conformes à l'esprit du Droit romain, dont on ne peut guère s'éloigner sans s'écarter en même temps de la vérité et de la justice. Ce sont là des faits acquis à l'histoire légale de notre pays, que tous les hommes spéciaux reconnaîtront, sans qu'il soit besoin de définir plus explicitement les changements intempestifs auxquels nous faisons allusion. Nous ne voulons pas ici entrer dans le mérite de ces modifications, quelles qu'elles soient ; ce n'en est ni le lieu ni le moment ; mais assurément ces changements prouvent, que l'on peut faire des lois nouvelles, que chaque membre de la législature à droit d'en proposer, et qu'on use largement de ce droit.

Si l'on condense toutes nos lois et qu'on en fasse un code, comment ce droit continuera-t-il à exister, comment pourra-t-on l'exercer ? Pour notre part, nous serions bien disposés à restreindre dans un cercle plus étroit les opérations des législateurs, ou à placer leurs pouvoirs entre les mains d'un moins grand nombre de personnes. Mais notre opinion et nos vœux ne forment pas loi, et le droit de législater et de prendre l'initiative de lois nouvelles, est acquis à tout membre du Parlement ; notre désir ne le lui enlèvera pas. Il tient à user de ce privilège obtenu par droit de conquête, et qui forme une de ses plus importantes prérogatives ; on ne pourrait le lui enlever impunément. Aussi, nous nous demandons encore une fois, comment on peut concilier l'idée d'un code avec ce droit, avec ce privilège ? Car enfin l'esprit attache un caractère d'immutabilité à ce que contient un code. Un code suppose que la jurisprudence d'un pays est fixée sur la plupart des points ; que la généralité des matières et des sujets possibles, ayant été prévue et disposée d'une

manière satisfaisante, il n'y a plus de changements essentiels à faire dans la législation du pays. Mais cela n'existe pas dans le Bas-Canada, puisque tous les jours on change notre droit; cela, de plus, ne peut pas exister dans le Bas-Canada, puisque tous les jours on peut faire des lois nouvelles. Chaque loi nouvelle étant censée remédier à un besoin qui vient de se faire sentir, ou réparer un abus ou un inconvénient que l'on vient de constater, il faut croire qu'il y aura toujours dans ce pays des besoins qu'il faudra satisfaire, des abus ou des inconvénients qu'il faudra prévenir, puisque le droit de proposer de nouvelles lois existe et existera toujours. Par conséquent, pour que le *Code Civil du Bas-Canada* eût un effet réel et des avantages permanents, il faudrait proclamer que dorénavant, après sa publication, on ne pourrait plus législater qu'en dehors du *Code*, sur des matières étrangères ou indifférentes au droit, et qu'il ne serait désormais loisible de faire que des lois explicatives du *Code*. C'est ce qui se fait en France, et c'est ce qui doit avoir lieu dans tous les pays où la législation est contenue dans un code. Car nous ne concevons pas un code dans un pays où chaque jour les lois peuvent être changées en tout ou en partie.

Ce que nous venons de dire puise dans notre constitution politique une vérité absolue. De plus, les circonstances au milieu desquelles fonctionne cette constitution politique, tendent à rendre encore plus vraies nos paroles. Car tout homme de bonne foi reconnaîtra, que la composition ordinaire de nos Chambres est telle, que la passion et le désir illimité de faire des lois, si souvent déplorés par nos meilleurs hommes d'état, ne peuvent être enlevé sans danger, et ne doivent pas, en toute propabilité, disparaître dans un avenir prochain.

Les Codificateurs ont bien compris cette nécessité. Aussi ont-ils eu soin de faire dans le dernier cahier de leur projet quelques suggestions importantes destinées à remédier, s'il est possible, à cet état de choses. Nous craignons que leur proposition, sans du reste obtenir le but qu'ils ont eu en vue, ne tende à modifier considérablement le cadre des opérations de notre législature.

Voici ce qu'ils disent:

" Néanmoins..... il est à désirer, qu'après que ce code aura obtenu force de loi, la législature se garde soigneusement et soit circonspecte à l'égard de toute innovation qu'elle serait appelée à y faire. Le code a pour objet de répondre en termes exprès ou par implication légale à toutes les questions qui tombent dans la vaste étendue des sujets dont il traite. Il compose un système dont toutes les parties sont rattachées les unes aux autres avec soin, et

toute législation par pièce, faite dans la vue de quelque changement particulier, peut affecter sérieusement d'autres parties de l'ouvrage que l'on ne voulait pas toucher, et conduire à un désordre et à une confusion considérable et imprévue.

" Pour exprimer plus correctement leurs vues relativement au mode de procéder en matière d'amendements et d'additions qui pourraient être faits plus tard, qu'il soit permis aux Commissaires de soumettre les observations qui suivent :

" Les imperfections du code doivent résulter soit d'omissions ou de l'insertion de règles de droit incommodes ou nuisibles, soit de fausse interprétation de la loi, ou de son expression incertaine. Ces imperfections ressortiront principalement de la difficulté qu'on éprouvera dans l'interprétation judiciaire et dans l'application de la loi, les tribunaux supérieurs devraient donc être astreints à faire au gouvernement des rapports spéciaux de toutes les causes dans lesquelles telle difficulté manifeste existe, et l'autorité compétente sera par là mise en état de juger si la loi est véritablement imparfaite ou susceptible d'objection au point de requérir l'action de la législature sur le sujet.

" Lorsque des amendements sont jugés nécessaires, ils ne doivent pas être fait en détail, mais au moyen d'une révision périodique et par un seul statut préparé sous le contrôle du gouvernement, et ils doivent, comme règle générale, être restreints aux sujets contenus dans les rapports spéciaux, considérant que la législation basée sur l'expérience est plus sûre et plus durable que lorsqu'elle ne se fonde que sur des idées spéculatives.

" En adoptant ce mode ou quelqu'autre équivalent, le Code deviendra graduellement et sûrement de plus en plus complet, et ainsi les inconvénients résultant de décisions judiciaires en contradiction les unes avec les autres, et l'interprétation divergente des commentateurs, qu'on ne pourra éviter entièrement, seront considérablement diminués." [1]

Examinons quel peut être l'effet de ces suggestions. Cet effet dépend beaucoup du sens plus ou moins absolu, que l'on doit attribuer aux paroles des Commissaires. Ou bien, la proposition qu'ils font d'attribuer aux tribunaux supérieurs le droit de suggérer des améliorations aux parties défectueuses de la loi, doit signifier qu'eux seuls à l'exclusion de tous, auront le pouvoir de proposer des amendements à la législation ; ou bien, ce droit n'étant pas, dans la pensée des Codificateurs, attribué uniquement à la magistrature, les juges devront l'exercer concurremment avec les membres de la

1 Code civil du Bas-Canada, 7e cahier.

législature. Dans le dernier cas, leur recommandation mise en pratique ne peut avoir d'effet avantageux et d'utilité réelle, puisque le droit d'initiative des lois continuera d'exister au sein du parlement. De plus, on peut supposer que la Législature, malgré les bénévoles récommandations des tribunaux, continuera de légiférer comme elle l'entendra. Dans l'autre hypothèse, nous rencontrons des difficultés bien plus graves. D'après cette supposition, en effet, les lois prendraient dorénavant naissance sur le banc judiciaire, et non dans l'une ou l'autre des deux Chambres. Ne serait-ce pas là une confusion dangereuse entre les pouvoirs législatif et judiciaire ? Cette confusion ne serait-elle pas propre à détruire l'équilibre important qui doit régner entre les différentes branches de l'organisation politique du pays ? Du reste, nous ne discuterons pas le mérite de cette proposition. Nous n'examinerons pas si, de cette manière, nous aurions des lois plus sages, plus prudentes, plus propres aux besoins du pays et au progrès de la nation ; nous nous contenterons de dire, qu'un droit semblable accordé à la magistrature serait le renversement de fond en comble de la constitution anglaise. Nous ne chercherons pas si cela peut se faire ; nous dirons seulement, cela ne se fait pas, et il n'appartient pas aux Commissaires de modifier notre organisation politique.

On voit donc quels sont les inconvénients de la codification en Bas-Canada. Ces inconvénients en sont inséparables, car on ne peut placer dans le *Code* que des matières générales, les grands principes du droit. On ne peut y mettre que ce qui ne souffre pas discussion ; que ce qui ne peut pas être changé sans ébranler les bases mêmes de toute législation, le fondement même de la société. Encore, nous ne savons pas si un code ainsi fait ne pourrait pas froisser un désir, ne viendrait jamais en contact avec un changement, avec une proposition nouvelle ; car on a modifié dans notre droit des lois, qui, s'appuyant sur la sagesse des nations et l'antiquité du droit romain, paraissaient être assurément à l'abri de toute atteinte.

XVII.

Cependant, admettons pour le moment qu'un code soit possible en Bas-Canada ; qu'il n'y ait rien dans son exécution qui répugne à notre mode de législation ; rien dans son résultat qui puisse blesser nos idées, nos libertés ou nos prérogatives. Admettons que

l'on puisse faire un code qui ne contienne que des articles organiques, un corps de droit que la Législature et que la nation s'engageront à ne jamais altérer, à ne jamais modifier. Nous nous demandons si le moment de la réalisation de ce projet est arrivé, si le temps est venu pour le Bas-Canada de faire un code de ses lois ? La jurisprudence du pays est-elle suffisamment constante et invariable ? Ses lois sont-elles assez fixes ? La législation est-elle arrivée à ce degré d'immutabilité et de perfectionnement qui permet de dire, voilà la législation qui convient le mieux à ce peuple ; voilà les lois les plus en harmonie avec son caractère, les plus convenables à ses goûts, les plus conformes à ses habitudes, et les plus favorables à ses mœurs ; voilà le droit que de longues années d'expérience ont prouvé être le plus capable de favoriser vigoureusement le progrès matériel et moral du peuple canadien.

Non, certainement : telles ne sont pas nos lois ; notre législation n'est pas encore arrivée à ce dégré de perfection. Ce qui le prouve, c'est, comme nous l'avons dit plus haut, le grand nombre de lois que nos législateurs font chaque année avec une fécondité qui, tout en étant admirable, a quelque chose d'alarmant. Rien n'indique que cette fécondité soit sur le point de s'épuiser ; au contraire, l'on a fait plus de lois l'an dernier que l'année précédente. L'on en fera encore cette année, et pourquoi n'en ferait-on pas aussi l'année prochaine ?

Ce qui prouve encore assez bien notre proposition, outre la raison que nous venons d'invoquer, c'est la grande incertitude qui règne dans notre jurisprudence, ce sont les décisions contradictoires que nous donnent assez souvent nos tribunaux. Les cours sont les interprètes officiels des lois ; puisque nos tribunaux rendent quelquefois des décisions contradictoires, on ne peut supposer que chaque fois ils se trompent ; mais l'on doit penser que souvent ils sont appelés à juger sur des lois imparfaites, qui n'ont pas prévues ou qui n'ont pas suffisamment prévues tous les cas, toutes les espèces particulières qui peuvent se présenter à leur examen. En conséquence l'on peut présumer que dans des circonstances plus ou moins fréquentes, le juge, appelé à se prononcer sur un fait que la loi n'a pas entièrement compris, est forcé de s'éloigner de la lettre de la loi pour s'attacher à son esprit, de juger d'après ce que la loi aurait dû dire au lieu de juger d'après ce qu'elle dit, d'invoquer l'équité, la justice plutôt que le texte même du droit. Il nous semble que si notre législation était aussi parfaite qu'il est possible de la rendre, les contradictions ne seraient pas aussi fréquentes dans les arrêts de nos cours.

Du reste le peuple canadien est dans un état de transition incontestable. Ses progrès dans toutes les carrières ouvertes à l'activité humaine sont constants; rien n'indique qu'ils doivent cesser. L'agriculture s'améliore, le défrichement des terres augmente, la population s'accroit rapidement, le commerce s'étend, l'industrie s'établit et agrandit le cercle de ses opérations, l'éducation et les lumières intellectuelles se répandent dans toutes les classes de la société, les arts se forment, les lettres s'essayent, la littérature commence à avoir un rôle, en un mot, le progrès matériel, intellectuel et moral s'opère avec des résultats divers, mais avec des chances incalculables de bonheur, avec un avenir illimité de succès. Notre population occupe un territoire qui pourrait contenir quinze ou vingt millions d'habitants. L'on peut entrevoir le jour où ce peuple d'un million atteindra le chiffre qui en fera une grande nation, une puissance de premier ou de second ordre. C'est là l'avenir qu'il est permis d'attendre. De plus, la position géographique dans laquelle la Providence a placé le Canada ne semble-t-elle pas destiner ce pays à devenir, dans un avenir plus ou moins éloigné, le grand entrepôt du commerce oriental, le lien d'affaires, le trait d'union entre l'ancien monde et le monde asiatique ? Toutes ces choses sont possibles, toutes ces espérances sont permises, toutes ces aspirations sont légitimes.

Pour ramener cette idée au sujet que nous traitons ici, qui nous dit que le corps de droit qui a convenu à une population aussi limitée, à un peuple dans l'enfance, conviendra à une population de vingt millions, à un peuple dans l'apogée de ses succès, au sommet de ses progrès? Une nation qui augmente aussi rapidement que la nôtre, peut avoir besoin, lorsqu'elle aura atteint un certain dégré de stabilité durable dans ses progrès, lorsqu'elle sera devenue un grand peuple, d'une législation qui ne lui aurait pas convenu pendant la période de son accroissement. Il faut sans doute que les changements que peuvent nécessiter ces progrès soient faits avec prudence et avec sagesse. Il faut que ces modifications, toujours judicieuses, s'opèrent lentement; qu'elles soient comme l'œuvre du temps; qu'elles soient l'effet d'une nécessité bien constatée, la conséquence d'un besoin bien réel, et non le résultat du caprice d'un homme public ou de l'exigence d'une coterie. Mais quels qu'ils soient, et de quelque manière qu'ils procèdent, certains changements dans nos lois, peuvent, par l'effet des circonstances, devenir nécessaires ou utiles. Car si certaines lois sur des sujets particuliers ne doivent jamais être changées, il est certain, d'un autre côté, que d'autres lois, sur des matières indiffé-

rentes ou secondaires, sur des choses variables suivant mille causes incertaines, peuvent quelquefois avec utilité subir des modifications avantageuses.

Car, comme dit M. de Bonald, les lois sont plus parfaites à mesure qu'elles se rapprochent de la perfection des principes ; et les mœurs plus pures à mesure qu'elles se rapprochent de la perfection des lois.

Ainsi donc, perfectionnons nos lois, rendons notre législation conforme à nos mœurs et à nos habitudes ; mettons la en rapport avec les modifications constantes que notre état social subit et subira encore pendant un espace de temps indéterminé. Que notre droit corcorresponde donc exactement avec toutes les exigences possibles des progrès intellectuels et des accroissements matériels de la nation canadienne. Lorsque nous aurons atteint un tel degré de perfectionnement ; lorsque nous serons certains que les lois que nous auront données de sages législateurs, éclairés par l'expérience de plusieurs siècles et instruits par un passé rempli de recherches, de tâtonnements, d'essais, de tentatives, de défaites et de succès, sont les meilleures, les plus parfaites, les plus en harmonie avec le caractère de la population canadienne, alors, mais alors seulement, la nation devra considérer si elle peut arracher à son Parlement le pouvoir de modifier la législation, et lui imposer le devoir strict de ne travailler qu'en dehors d'un code invariable dans ses dispositions.

XVIII.

Nous soumettons humblement au public bienveillant ces pensées sur l'opportunité d'un code pour le Bas-Canada. Nous ne savons si elles rencontreront l'approbation de tous ; nous ignorons même si elles sont conformes à la logique du droit et si elles découlent rigoureusement des principes de notre organisation sociale ; mais elles nous ont frappé comme étant une conclusion naturelle de notre constitution législative et politique, et la conséquence exacte de notre position comme peuple.

Du reste, il est une circonstance qui, ce nous semble, doit venir à l'appui de la double proposition que nous avons développée dans cet article.

Dans l'acte du Parlement qui a ordonné la codification des lois du

Bas-Canada,[1] il est dit que le Gouverneur fera transmettre aux juges des exemplaires du *Code*, avec instruction à ceux-ci de les renvoyer, accompagnés des observations qu'ils auront faites. L'acte appuie tellement sur la manière dont les juges devront remplir ce devoir, et décrit avec tant de soin le genre et la portée de leurs observations ou de leurs suggestions sur les différentes parties de l'ouvrage, qu'il est évident que le législateur a attaché une grande importance aux secours de science et de lumières que le concours de la magistrature devait nécessairement répandre sur l'œuvre entreprise par les Commissaires chargés de la rédaction du *Code*. Malgré l'importance de ce désir, que les juges n'ont pu ignorer, la plupart d'entre eux n'a pas cru devoir le remplir. Tous, excepté M. le juge Winter,[2] ont jugé à propos de ne pas se rendre à ce vœu de la législature, exprimé dans une loi, et qui a presque le caractère d'un commandement. Soit que la magistrature ait été universellement d'opinion que le moment n'était pas arrivé pour le Bas-Canada d'exécuter une œuvre aussi importante, qui doit avoir une si grande influence sur la jurisprudence du pays ; soit qu'elle ait pensé que la constitution de notre législature et notre organisation politique s'opposaient à la rédaction d'un code, c'est un fait acquis à l'histoire légale du Canada, que les juges ne se sont pas rendus au vœu formulé par les Chambres. Quelqu'ait été le motif de cette conduite, elle exprime assurément une désapprobation de l'idée qui a présidé à l'entreprise de la codification.

Mais on nous dit que le *Code* aurait au moins autant d'utilité que nos Statuts Refondus, ou qu'une revision des actes du Parlement ; qu'il aurait des avantages comme abrégé de notre droit. On ajoute que l'existence du *Code* pourra peut-être contribuer à donner plus de fixité, une consistance plus grande à notre législation. Nous allons examiner brièvement ces deux pensées.

Un code implique nécessairement une idée de permanence, de durée, d'immuabilité dans les lois qu'il contient. On ne conçoit pas un code qu'on peut changer d'un jour à l'autre. L'existence d'un code dans un pays suppose naturellement l'obligation de la part du peuple de respecter invariablement ce dépôt de lois, et particulièrement l'obligation de la part des législateurs de ne légiférer qu'en dehors du code. Un code qu'on pourrait changer en tout ou en partie à chaque session du parlement, ne serait pas un code, ou, du moins, ne remplirait pas l'idée que chacun se forme d'un livre de ce genre ; ce pourrait être une compilation avanta-

1 20 Vict. c. 43.—S. R. B. C., c. 2.

2 La source où nous puisons ces renseignements est telle, que nous pouvons garantir au lecteur l'authenticité du fait que nous rapportons ici.—(*Note de l'auteur.*)

geuse des lois, un abrégé de notre législation, un résumé utile du droit, mais assurément ce ne serait pas un code, dans le sens ordinaire du mot

Si, du reste, l'intention du législateur a été de faire un ouvrage de ce genre, un résumé de nos lois, il faut donner à ce travail un titre convenable ; un titre qui, au lieu de tromper l'attente du lecteur, lui en exprime au contraire le contenu et la nature, et lui dise quel doit être l'influence législative de ce livre, sa portée, son autorité. Mais ne l'appellez pas un code, sous peine d'être accusé de dénaturer le sens des mots, et de tromper l'expectative publique.

Les législateurs, dites-vous, s'engageront à ne jamais toucher aux lois contenues dans le code, ou à ne les modifier qu'à des intervalles périodiques. Mais prendront-ils un tel engagement? Peuvent-ils en stricte justice le prendre ? Enfin quand ils le prendraient, cet engagement, qui ne saurait être après tout qu'un engagement personnel, obligerait-il leurs successeurs ? Il suffit de poser ces questions sous cette forme, pour que chacun puisse fournir la réponse logique qu'inspirent le bon sens et une connaissance même superficielle de notre organisation politique.

Si, cependant, ce travail imposé aux Commissaires, si le *Code civil du Bas-Canada* pouvait avoir pour effet de protéger le peu qui nous reste de nos bonnes et vieilles lois françaises ; de mettre à l'abri d'une main souvent imprudente, ce trésor qu'on ne peut voir sans que mille souvenirs se présentent vifs et affectueux à l'esprit du canadien qui n'a pas oublié, au milieu des tentations de l'étranger et des luttes pénibles des compatriotes déloyaux, les traditions sacrées de la mère-patrie : Oh ! avec quel bonheur nous saluerions l'apparition d'une œuvre aussi bienfaisante pour notre peuple et aussi puissante sur notre nationalité. Mais cet effet et ce résultat sont-ils possibles ? Le *Code* inspirera-t-il à nos législateurs un plus grand respect pour les dispositions du droit français ? Le *Code* contribuera-t-il à prévenir ces variations continuelles et ces changements fréquents que l'on a constatés avec regret dans nos lois ? Rendra-t-il en un mot notre législation plus fixe, plus constante, plus immuable et plus uniforme qu'elle ne l'a été par le passé ?

Si ce résultat est probable, si cet effet est possible, c'est bien volontiers que nous sacrifierons notre opinion personnelle au désir de voir conserver intact le corps du droit français.

Avant de terminer, nous voulons faire remarquer le peu de respect qu'on a eu pour la langue française dans la rédaction du *Code Civil du Bas-Canada.* Comment a-t-on pu travailler avec aussi peu de soin à une œuvre si importante ? Quelle idée l'étranger se

formera-t-il de la connaissance que le peuple canadien a de la langue de ses pères, lorsqu'il verra ses magistrats, ses hommes d'état, la parler et l'écrire avec autant d'imperfection ? On veut rendre anglaises nos lois et nos mœurs, on essaye de dénaturaliser notre peuple en jettant dans son sein des éléments étrangers, conservons au moins pure de tout tel mélange la langue parlée avec tant d'éclat par les Racine, les Bossuet et les Pascal.

XIX.

Nous nous flattons de l'espoir que notre travail, quelqu'imparfait qu'il soit, après avoir contribué à faire apprécier la beauté, la logique et l'harmonie de la législation matrimoniale de l'église catholique, obtiendra un résultat plus pratique et plus important, celui qui nous a animé dans la publication de ces articles. Ce résultat, que le bon sens populaire nous permet d'anticiper, c'est que le peuple aimera de tout son cœur une législation qui constitue une sauvegarde aussi efficace contre la dépravation des mœurs et la destruction de la famille ; et que le législateur, pénétré de la même persuasion, protègera contre toute atteinte imprudente, et conservera intactes, des lois fondées sur dix-huit siècles d'autorité, fortes de l'expérience de l'univers catholique et appuyées sur la pratique d'une grande nation.

Quelques personnes bienveillantes nous ont dit que nous étions bien jeune, bien inexpérimenté dans la science, pour oser attaquer l'œuvre d'hommes qui ont vieilli dans le travail, qui ont blanchi en rendant la justice. Nous avons été téméraire, dites-vous. Ce sera peut-être vrai si nos lecteurs s'attachent plutôt à considérer notre inhabileté, notre jeunesse, notre position personnelle qu'à apprécier ce que nous avons dit et ce que nous avons écrit. Mais nous supplions les personnes bienveillantes qui nous ont fait l'honneur de nous lire, de faire abstraction absolue des individualités, pour ne penser qu'aux raisons que nous avons données, qu'aux arguments que nous avons développés, qu'aux motifs que nous avons présentés. Si ces raisons sont fausses, si ces arguments sont inconséquents, qu'on nous le démontre, qu'on détruise l'échafaudage de nos sophismes. Si on le fait, cela prouvera peut-être que notre thèse est mauvaise ; cela prouvera au moins que nous l'avons mal défendue. Si au contraire nos raisons sont justes, si nos arguments sont logiques, qu'on accepte les conclusions que

nous en avons légitimement tirées. Mais que l'on ne nous juge pas légèrement, par à peu près, par les pensées et les préférences que pourront inspirer le respect, l'affection, la haine ou l'indifférence personnelle.

Ce que nous demandons avec le plus d'instances, c'est que l'on nous fasse la faveur d'une discussion sérieuse, que l'on ne nous renvoie pas sans nous entendre, parceque nous sommes jeune, parceque nous sommes sans influence, tandis que nos adversaires sont constitués en autorité ; parceque rien, sinon notre cœur et notre conscience, ne nous a chargé de protester, tandisque les Commissaires agissent en vertu d'une position officielle. Cette position a pu être procurée par de longs services au pays et à la nation, mais souvenez-vous qu'elle ne donne pas l'infaillibilité.

Il est bon que le peuple sache ce que font ses législateurs et ses hommes d'état ; il est juste que la nation connaisse par quelles lois on veut la gouverner. Le peuple canadien a le droit de tenir aux lois qui l'ont élevé, et d'examiner si la législation qu'on veut leur substituer est plus conforme à ses goûts, à ses mœurs, à son caractère ; ou peut favoriser davantage ses aspirations légitimes, et son progrès matériel et moral. Il est vrai que l'œuvre des Codificateurs sera discutée dans nos Chambres, suivant le projet contenu dans l'acte du Parlement qui a donné naissance à cette œuvre ; mais il faut aussi que la presse étudie ce que les législateurs doivent débattre. La presse, qu'elle soit l'expression de l'opinion publique, ou qu'elle ait au contraire la direction de l'opinion publique, doit s'occuper de toutes les matières qui peuvent attirer l'attention des hommes d'état. Bien souvent même la presse prépare le travail des législateurs, étudie les sujets avant eux, leur présente les deux faces des questions, facilite en un mot leurs opérations en déblayant le terrain de la discussion. Pourquoi donc n'aurait-il pas été permis de faire pour une chose aussi importante que l'est la rédaction d'un code, ce qui se fait pour la moindre mesure, le projet de loi le plus indifférent, un chemin de fer, une taxe nouvelle, une mesure de police ?

Mais, a-t-on dit, ce n'est qu'un projet, et vous avez traité bien sévèrement le premier jet, la première expression d'un travail qui doit venir devant les Chambres, et qui ne doit obtenir d'autorité législative qu'après avoir subi une discussion convenable. Il est vrai que ce n'est que le projet du *Code Civil du Bas-Canada* que nous avons eu sous les yeux ; mais ce projet n'est pas une ébauche, car songez qu'on y travaille depuis 1859. De plus, il est vrai que vis-à-vis du pays et de la nation le livre que nous avons

examiné n'est que le projet du *Code* ; mais quant aux Commissaires, ce n'est pas la première, mais la dernière expression de leur œuvre et de leur pensée. Leur rôle de codificateur finit avec la publication de ce projet, qui est censé contenir le résultat sincère, consciencieux et parfait de leurs recherches, de leurs études et le développement entier et complet de leurs opinions comme jurisconsultes. Tel ce projet est publié et transmis au Gouverneur, tel il sera placé devant les Chambres, et tel il sera discuté par les représentants. Nous avons donc pu commencer l'étude et l'examen de ce projet sans indiscrétion comme sans précipitation ; et notre discussion, quoiqu'elle ait précédé les débats officiels du Parlement, n'est pas prématurée.

Nous avons donc eu le droit de faire la discussion que nous soumettons au public depuis quelques mois ; non seulement nous avons eu le droit de la faire, mais il était nécessaire que cette discussion fut faite par quelqu'un. Il est malheureux que la tâche soit retombée sur nous, et nous sommes le premier à le regretter. Mais le public prendra en considération notre bonne volonté, et le lecteur intelligent suppléera à ce que nous avons oublié, corrigera les erreurs que nous avons pu commettre, complètera l'œuvre que nous avons commencée, et perfectionnera dans son esprit la critique que nous avons ébauchée. Il pourra la rendre plus vraie, plus complète et plus forte, mais il ne la rendra pas plus sincère et plus consciencieuse qu'elle ne l'a été de notre part.

E. Lef. de Bellefeuille.

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

AU LECTEUR.

C'est sur moi que vient d'échoir la tâche de faire la récapitulation des évènements du mois. Je n'aurais jamais cru que l'on aurait songé à me constituer l'*historiographe de mon temps;* et je ne m'y suis guère préparé, il faut l'avouer tout d'abord, avec sincérité. Il y a une multitude d'évènements contemporains, qui ont eu un commencement et qui auront probablement une fin, dont j'ai perdu la trame. J'ai bien des distractions quand je lis ; et comme ma vie était toute absorbée dans une spécialité captivante, le sort du Paraguay, de la Confédération Argentine, du Guatemala, de la Patagonie, même celui du Brésil, du Pérou, du Chili et du Mexique ne m'avait causé que peu d'inquiétude. C'est pour cela, que j'ai laissé ces beaux pays, que je crois du reste, bien aussi importants que le mien, faire leur petit ménage politique, à part, sans m'occuper des cancans diplomatiques qui couraient sur leur compte. Si je m'en rappelle bien, on en accusait quelques-uns de se mal conduire avec leurs anciens parents ; d'autres, d'avoir toujours des caprices révolutionnaires ; ceux-ci, d'être des voisins incommodes, et pleins de mauvaises habitudes ; ceux-là, d'avoir peu de bonne foi avec leurs créanciers ; enfin, la plupart avaient leur lot. C'était peut-être cet honnête et grand Brésil qui faisait le moins parler de lui. Pour un pays qui occupe le plus vaste espace sur la partie méridionale de

notre hémisphère, ce n'est pas lui qui aime le plus de tapage. Cela peut bien être dû à ce que la sœur de son empereur a eu la bonne idée d'aller prendre un mari dans la famille du pacifique Louis Philippe, qui n'a produit que d'excellents enfants. Sur le trône comme dans la chaumière, on ne sait pas quelle source de tranquillité c'est que les bonnes relations de famille. Mais, Pedro II n'avait pas même besoin de l'aide de cette heureuse alliance, il a toutes les qualités d'un bon souverain ; et puis dans ses domaines les gens ne se sentent pas encore à l'étroit.

Depuis que les mines de la Californie sont ouvertes à la cupidité du monde entier, que les côtes du Pacifique ont vu flotter les nefs de toutes les nations connues ; que notre continent a été mille fois contourné et traversé dans tous les sens par des canaux et des vapeurs ; depuis que des villes splendides se sont élevées sur cent plages, inconnues il y a vingt ans ; depuis que la parole court de New-York à San Francisco, en quelques secondes ; depuis surtout qu'un empereur est venu s'asseoir sur le trône des Montezuma, et que la république de Washington s'est scindée, offrant au monde depuis quatre ans, le spectacle de la lutte la plus gigantesque et la plus sanguinaire qui ait jamais désolé une nation ; depuis que nous attirons continuellement l'attention de toutes les agences diplomatiques sur nos mers et nos frontières, où surgissent à chaque instant des questions de droit international, il est peu d'hommes, qui, s'intéressant quelque peu à l'histoire de notre planète, ne soit tenté de jeter les yeux sur la carte géographique, pour parcourir ces pays qui font tant parler d'eux aujourd'hui. Et je crois que cet Italien, qui venait me présenter à un peintre Chilien, " tout heureux, disait-il, de m'avoir trouvé *un compatriote* en pays lointain," mériterait peu de compliments aujourd'hui, pour ses connaissances géographiques ; de même que cet employé de l'octroi qui me demandait, "dans quel département de la France *ça se trouvait* le Canada ? " ou encore, ce souverain d'Italie, qui s'informait avec beaucoup d'intérêt, à un estimable citoyen de Montréal, " s'il y avait beaucoup de mariages entre les Canadiens *et nos voisines* les Mexicaines";– je dois dire qu'à cette époque, l'empereur Maximilien n'avait pas été demander sa bénédiction au Souverain Pontife, avant de venir régner sur les *voisines ;* et que le Nonce Apostolique Mgr. Bédini n'était pas encore venu chercher de nos nouvelles.

Alors, comme je tenais assez à voyager *incognito*, une pareille ignorance de l'existence de mon pays et de tout ce qu'il renferme de célébrités avouées et qui s'avouent elles-mêmes, ne me faisait qu'une secrète et faible injure, mais aujourd'hui, je crois que si de

semblables questions m'étaient adressées, j'aurais le droit de me fâcher, et d'aller jusqu'à répondre, à cette majesté *curieuse*, que nous avons bien assez de jolies et bonnes filles en Canada pour nous dispenser d'aller en chercher au-delà des Montagnes Rocheuses, au risque de les faire manger par les Sioux, les Osages, les Panis, les Serpents, et vingt autres tribus sauvages, aussi aimables que celles-ci. Sans nous attendre que tout le monde sache *le nom de cette ville, qui se trouve entre Montréal et Trois-Rivières, où les gros vapeurs arrêtent, et où réside un juge spirituel et distingué;* [1] je pense que nous pouvons bien exiger des Européens lettrés, occupés des choses publiques, qu'ils sachent que, au nord du grand continent américain, découvert par Christophe Colomb, il existe entre le 95me et le 55me degré de longitude, et le 44me et le 50me de latitude, plusieurs pays froids, mais sains, qui songent à n'en plus faire qu'un seul; où respirent près de 4,000,000 d'habitants, bien disposés à faire du bruit comme 40..... millions, et à devenir la plus étonnante nation du globe, si le bon Dieu laisse le monde progresser et s'aimer, autant que monsieur Gonzalve Doutre nous le promet.

Ce n'est pourtant pas, je le confesse, avec l'espérance de répandre immédiatement et par tout le monde, la réputation et les œuvres de tous ces pays, que j'ai entrepris cette analyse mensuelle des évènements qui s'y produisent. Malgré l'aveuglement paternel que j'éprouve pour la *Revue*, je crois qu'elle voyage encore aussi *incognito*, au delà de nos frontières, que je le faisais moi-même autrefois; mais c'est tout simplement, pour réunir dans quelques pages, les faits saillants qui s'accomplissent sur notre continent. Ces événements groupés les uns à côté des autres, autour de leur date, sans longs commentaires, et débarrassés des disputes passionnées des partis pourront offrir, plus tard, les premiers et les plus simples matériaux de l'histoire, ou en indiquer au moins, la chronologie et les sources; et peut-être servir, dès aujourd'hui, à étudier, dans un cadre restreint, cette grande vie du Nouveau-Monde dont tous les éléments commencent à prendre une solidarité que l'on avait moins appréciée avant aujourd'hui.

L'insurrection du Sud, en créant, avec deux existences nationales deux intérêts actifs et diamétralement opposés; la nouvelle constitution du Mexique, et la confédération des provinces Britanniques, si elle a lieu, établiront immédiatement un ensemble de pouvoirs et de rapports nouveaux que tout homme intelligent et inquiet de l'existence de son propre pays est tenu d'observer assidûment.

1 Je connais quelqu'un qui formulait dernièrement cette périphrase pour désigner Sorel.

Quelque soit le résultat de la guerre de l'esclavage, l'Amérique septentrionale aura subie une révolution profonde, conséquence de cette grande lutte.

Il faudra des armées permanentes aux Etats-Unis pour contenir le Sud, si le Sud est écrasé. Tant de sang versé, tant d'atômes humains ont nourri les entrailles de la terre, que cette terre sera longtemps pleine de haine et de vengeance : et l'on verra toujours ces sentiments germer sous les talons des sentinelles yankees, même quand il n'y aura plus d'esclaves. On a vu des exemples de peuples soumis par les armes, pacifiés avec le temps, mais ils sont rares. Il est difficile de croire que, dans un pays où tout le monde a le droit de parler fort et haut, de parler en souverain, où les représentants du pouvoir changent tous les jours et sont des partisans ardents des antipathies comme des opinions de leur constituants et de leur localité, il est bien difficile que ces gens-là aient assez de discrétion et de retenue pour ne jamais éveiller des haines non assoupies, pour ne jamais ouvrir une plaie qui a fait saigner tous les cœurs, pour ne jamais jeter à la face de ces hommes, sans doute coupables, mais héroïques, ce mot plein d'ignominie et de désolation, vaincus ! Ce mot-là, il ne pèsera pas seulement sur ceux qui dans le Sud ont appelé la fortune des armes, mais sur tous les habitants de ces beaux pays désolés, subjugués, gardés à vue !

Il y aura donc une armée permanente ; et une armée permanente au milieu d'une grande nation, la moins contrôlée qu'il y ait dans le monde, par son voisinage, par ses intérêts et ses relations extérieures, par les combinaisons de la politique étrangère, n'est pas une nouveauté indifférente pour les peuples environnants.

L'empire du Mexique n'est pas reconnu à Washington, et le gouvernement de M. Lincoln, qui vient de dire que la démocratie est bien dans le sang de chaque Aztèque, pourrait bien désirer rétablir ces malheureux dans leur état normal. Mais alors c'est une guerre avec la France, peut-être avec l'Espagne, peut-être avec quelqu'autre puissance : car le droit européen d'intervention à désormais pris pied en Amérique ; il faudra l'effort d'une armée pour le rejeter en Europe.

Et le Canada, oh ! on n'y tient pas, je le sais : on nous le dit tous les jours. C'est étonnant comme personne ne veut de nous ; l'Angleterre nous le fait savoir à tout propos. Je me demande pourquoi tous ces dédaigneux ne finissent pas par nous tirer leur salut ; nous leur souhaiterions bien volontiers un bon voyage. Mais pour satisfaire quelque velléité de vengeance et aller donner un soufflet à John Bull, le grand voisin pourrait bien faire une

enjambée sur nous.....Il faudra essayer de lui barrer le passage ; donc une armée au Canada et une au Mexique.

Mais, malgré les succès qui semblent favoriser les armes du Nord, il peut surgir des éventualités assez puissantes pour mettre de nouveaux obstacles à la soumission du Sud. Cela sera encore un malheur, sans doute ; car il entraînera l'armement de toute l'Amérique, fera naître des alliances, des besoins mutuels d'agrandissements, la nécessité de frontières stratégiques ; et multipliera par là même les causes de guerre, pendant une longue période. La guerre en permanente expectative conduira insensiblement à la centralisation des pouvoirs, au gouvernement du petit nombre, aux lois répressives, aux libertés limitées, au despotisme enfin, pourvu que plusieurs ne passent pas par cette terrible anarchie armée qui a ruiné, humilié et annihilé la république Mexicaine.

Et puis, que deviendront un jour toutes ces nationalités, qui viennent s'agglomérer comme des essaims, les unes à côté des autres, et qui forment déjà des centres considérables de population ? car le principe des nationalités est inhérent à la nature humaine, comme le principe des espèces à celle des bêtes, et le principe des essences à celle des plantes. Malgré toute la bonne volonté que je mets à accepter les idées des autres, je crois que les hommes ne seront pas prêts de sitôt, *à monter sur cette tour de granit*, toujours avec Monsieur Gonz. Doutre, *pour de là appeler le bon Dieu et le prier de contempler l'œuvre si belle de l'humanité*, L'UNION UNIVERSELLE !

N'est-ce pas une disposition mystérieuse de la Providence que les pays d'Amérique, les Etats-Unis surtout, se soient ouverts et constitués de telle manière qu'ils ont permis aux diverses races de l'Europe de venir s'y fixer en corps, avec beaucoup plus d'avantage qu'elles ne le firent sur les ruines de l'empire romain, pour former de nouvelles nations. Il est bien vrai, et l'histoire a prouvé que divers éléments nationaux et sociaux unis par les liens solides de *l'intérêt bien entendu* ont servi dans beaucoup de cas au progrès de la civilisation, mais ces éléments ne se sont jamais confondus, surtout, quand ils sortaient de souches aussi essentiellement différentes que le sont les races scandinaves et latines ; et lorsqu'ils étaient moralement séparés par un ordre de croyances aussi inaliénables que le sont les dogmes du catholicisme, pour un homme qui croit. Mais surtout, ce que l'on a pas encore trouvé, c'est le moyen de créer une seule et grande nationalité. Leibnitz avoue qu'il a cherché pendant 40 ans, si je m'en rappelle bien, les rudiments d'une langue universelle, sans arriver à aucun résultat, autre que celui connu depuis la tour de Babel. Eh bien, M. Gonz.

Doutre peut avoir autant de génie que Leibnitz ; son amour du travail et ses talents pourront le conduire aussi bien que le philosophe allemand, mais je doute qu'il découvre la nationalité universelle. Il est bon, monsieur Gonz. Doutre, bon fils, bon frère, bon voisin, et je puis même jurer sur sa figure qu'il sera bon mari..... Mais tout le monde ne le vaut pas, et il y aura toujours sur la terre des gens qui ne voudront pas parler sa langue, penser et dire comme lui ; il y aura toujours quelques vilains Chinois, quelques Cafres revêches, quelques Cosaques barbus, qui ne voudront pas l'embrasser. Qu'il se contente donc pour le moment des caresses de ses compatriotes et qu'il tâche de se consoler avec celles-là de l'insensibilité et de la sauvagerie de tant de peuplades arriérées qui n'entendront pas son appel fraternel. Les nationalités existeront toujours, les limites des pays aussi et les coups de canons, beaucoup trop, malheureusement.

Dans tous les cas, si nous voulons concilier les grands intérêts des différentes nations qui peuplent notre continent, et faire tous les efforts que la sagesse humaine nous suggère, pour réunir les divers éléments nationaux qui nous entourent, il faut les étudier plus que jamais : ils se développent et se transforment rapidement et ils se touchent partout. L'Amérique anglaise, l'Amérique espagnole, l'Amérique portugaise, l'Amérique allemande, l'Amérique républicaine, l'Amérique monarchique, l'Amérique oligarchique, l'Amérique anarchique, l'Amérique catholique et protestante, l'Amérique mahométane ou mormone qui compte déjà 100,000 habitants, sont toutes plus ou moins entrées daus une phase de révolutions que nous devons suivre et méditer.

Eucore une fois, je voudrais être à la hauteur d'une pareille étude et me présenter à mes lecteurs parfaitement préparé. La direction de la *Revue* avait bien songé à quelques personnes, plus en état que moi de faire ce travail, mais toutes ont refusé ; il parait que j'ai l'avantage d'avoir des loisirs.....; la nature, les circonstance et la clientèle se seraient entendues pour me procurer cette faveur..... J'ai donc subi la volonté des Directeurs ; mais je proteste, en face des lecteurs de la *Revue*, que l'on a fait violence à mes aptitudes, sinon à mes clients ! et, s'il se trouvait, parmi ceux qui m'entendent, un homme désœuvré et de grand cœur, qui se sentirait un penchant pour l'étude des contemporains et pour l'analyse de leurs actions et de leurs pensées, je le prie instamment de me le faire dire ; je suis persuadé que messieurs les Directeurs s'empresseront de l'installer au large fauteuil du chroniqueur.

CANADA.

Le fait qui domine et résume toute l'histoire de notre politique, durant l'année 1864, est le projet de confédération que les délégués de toutes les provinces de l'Amérique Britannique ont élaboré au milieu des fêtes publiques ; et que notre gouvernement, va, selon toute probabilité, présenter à l'approbation des Chambres, durant la session imminente. Ce projet, qui doit avoir une influence considérable sur toutes nos institutions sociales, est là, suspendu au-dessus de nos têtes, comme un orage incertain. Quel vent le poussera vers nous ?... un vent de colère ou de bonne fortune ?... portera-t-il pour nous la foudre, où des eaux fécondes, qui enfanteront notre prospérité, tout en conservant intact le trésor de nos plus chers intérêts ?

Des hommes sincères, et de bons citoyens, des hommes de tous les partis, ont fait, avant cette année, d'excellentes études de cette grande thèse ; mais ils n'ont pas dit qu'il ne fallait pas *veiller et prier*. Depuis que des plans ont été mis à l'étude, avec l'intention bien formulée de les réaliser, les partisans *quand même*, les journaux *à haute pression* des deux partis, ont fait entendre, d'un côté, le concert ordinaire des louanges intarissables, de l'autre, les cris discordants de la déception, de la jalousie, et des haines nationales : tout cela n'a rien éclairci et n'a produit, comme d'ordinaire, que la confusion et l'inertie dans l'esprit public. Le public, maintenant, dans les causes où on ne lui montre pas les effets sous le pouce, sur les lèvres ou dans les yeux ne veut plus rien y comprendre. La presse étant en partie rédigé par des hommes qui ont tout loué et tout blâmé, qui se sont même réfutés très-souvent, et par des débutants qui ont *faim* dans le *présent et dans l'avenir ;* ils est bien difficile de trouver dans toutes ces maigres colonnes, sans substances vitales, déparées de convictions fortes, de sincérité et de sentiments élevés, les traces bien marquées de la justice et de la vérité.

Les uns se sont évertués à prouver, article par article, que rien ne pouvait être inventé de mieux pour notre bonheur que la nouvelle constitution ; que les hommes qui l'avaient élaborée voulaient notre plus grand bien ; qu'il y avait bien ça et là quelques choses dangereuses pour nos institutions particulières ; mais que jamais dans la pratique le pouvoir central et la majorité ne voudraient user de prérogatives exorbitantes, pour froisser nos sentiments et nous frustrer de nos droits sacrés. Selon ces organes, nous allons être choyés, caressés, dorlotés, nous Canadiens-Français, comme

nous n'avons pas été habitués à l'être depuis très-longtemps. Il paraît que M. Brown est justement celui qui veut le plus nous presser sur son sein ; à peine avait-il cessé de nous dire les injures les plus grossières, de soulever contre notre sang et notre foi les passions les plus sauvages de ses constituants, que l'on a vu des mains canadiennes aller presser la sienne, pour le remercier de son dévouement pour nous et de toutes les abnégations et autres vertus de sa grande âme. Il y a des nécessités politiques, mais l'honneur et le respect de soi-même ont aussi leurs exigences : nos hommes publics peuvent bien faire des confédérations, quand cela leur semble un besoin du moment, mais qu'ils évitent de donner à leurs compatriotes le spectacle de pareilles lâchetés.

D'après les mêmes, toujours, le gouvernement ne presserait pas la discussion des projets de la confédération dans le parlement, avant que l'opinion publique se soit bien éclairée sur la nature et la portée de chaque détail ; dans tous les cas, il y aura un appel suprême fait au peuple avant la sanction définitive du souverain ; nous ne trouverons dans les Chambres que le patriotisme le plus pur et l'équité la plus irréprochable ; aucun député ne se laissera séduire par les promesses d'honneurs inusités dans les colonies, ou par les pluies d'or de la métropole ; la majorité, qui ne peut que nous être favorable, ne s'avisera jamais de rendre pires certains articles qui ne nous sont pas, déjà, très favorables. Voilà les belles choses que proclament depuis bientôt trois mois les admirateurs des patrons et de leurs projets.

Endormons-nous à ce dada ; et que ceux qui ont à élire des représentants n'y regardent pas de plus près que ces bons habitants des Laurentides qui ont cru, dans les circonstances actuelles, devoir rejeter un compatriote honnête, un vieux serviteur de leurs intérêts, pour acclamer un homme qui parle à peine leur langue, un enfant nourri dans le pire fanatisme de sa secte et de sa race. C'est avoir de la confiance cela, j'espère ; c'est mettre à profit les leçons de son journal, si cela ne cache pas quelque chose de plus déplorable encore !.....

Quant à la plupart des organes de l'opposition, sans vouloir étudier ce qu'il pourrait y avoir d'acceptable pour nous, dans les projets *modifiés* de la confédération, ils ont crié bien fort tous ces mots que l'on est habitué à entendre depuis vingt ans ; trahison, mensonge, duplicité, vol, corruption, etc., etc. Il me semble, que dans le Bas-Canada, en face d'une situation aussi grave, on aurait pu trouver une tactique plus digne, plus neuve et plus effective. Tous ces mots, tous ces cris, toutes ces énormes accusations ne sont

plus qu'un vain bruit pour la foule. On les a jeté à tant de réputations intactes, à tant de convictions solides, à tant d'hommes intègres, qu'aujourd'hui, un premier ministre étranglerait le chef de l'opposition et se bâtirait une pyramide à même la caisse du gouvernement, que personne ne voudrait y croire, malgré les preuves les plus évidentes de l'exactitude du fait. Aujourd'hui, comme toujours, on a été aveuglément de l'opposition, aveuglément pour le ministère ; aucun organe n'a formulé sincèrement ses réserves. Quelques uns se sont contentés d'être nuageux, insignifiants, pour le quart-d'heure, mettant le gros de leur esprit et ce qu'il leur reste de cœur en réserve pour les complications scabreuses, ce qui a laissé croire à leurs lecteurs qu'ils étaient dans une passe d'affaiblissement moral, ou, que la situation leur paraissait indifférente.

Quoiqu'il en soit, tout ceci annonce que l'esprit public est tombé dans un bien triste état. La foule se tait?...

Il n'est pas dans ma pensée de déprécier le zèle de ceux qui ont fait des efforts convenables pour remuer l'opinion publique, je constate un mal. Espérons cependant que le sommeil apparent de la population sera pour ses sens troublés, un repos salutaire ; et, qu'attentive aux débats qui vont s'ouvrir, elle saura juger avec un sens droit la situation qu'on lui réserve, en la débarrassant de toutes les fausses couleurs, et de toutes les appréciations intéressées dont on l'a chargée dans les discussions préliminaires. Je ne vois pas encore un grand danger dans cette situation, s'il survit au milieu de la masse un sentiment profond de ses droits et de ses intérêts les plus essentiels ; une protestation unanime et pressante, peut bien, dans les circonstances actuelles, fixer avantageusement nos destinées.

Il ne faut pas nous aveugler : des changements constitutionnels sont nécessaires aujourd'hui ; les complications intérieures et extérieures les commandent. Il est inutile de songer à revenir au fonctionnement pur et simple de l'Union, cette machine vicieuse à fait son temps. Quant à vouloir la remettre à l'action avec certaines modifications, ou certains compromis entre le Haut et le Bas-Canada, c'est peut-être tenter un travail herculéen, qui aurait encore ses inconvénients et ses dangers pour nous. La confédération est une forme politique de transition, nécessaire aux sociétés américaines ; elle est bien aujourd'hui posée devant nous ; peu importe les causes qui l'y ont amenée, il nous sera très-difficile de l'éviter ; mais je crois que nous n'avons jamais été plus en lieu de l'accepter à notre convenance, que dans ce moment, en face des

Etats-Unis armés et bien disposés à profiter de tous nos ressentiments. Après tout, si nous nous entendons..... (Mais, *that is the question*,) nous serons bien libres de ne pas recevoir des humiliations et des injustices, de la part des fanatiques et des aveugles qui ne veulent pas reconnaître de bonne grâce notre existence politique et providentielle sur cette terre. Nous avons des droits conférés par des traités, on peut nous demander d'en sacrifier quelque chose, pour le bien commun ; et quel est le bon citoyen qui ne voudrait pas y consentir ; mais nous avons aussi près d'un million de volontés à mettre dans la balance où l'on tenterait de peser injustement notre sort !

Dans la prochaine livraison, je ferai une étude particulière des divers pays de l'Amérique méridionale qui nous sont moins connus, puis je commencerai de suite l'analyse régulière des évènements du mois. Autant que je le pourrai dans un cadre aussi étroit, je m'appliquerai à noter tont ce qui me paraîtra un progrès, en tout et partout, mais surtout en Canada. Comme aujourd'hui, l'espace réservé à la chronique est à peu près rempli par des considérations générales, et que du premier au 15 janvier il s'est produit peu d'évènements remarquables, je me bornerai à inscrire ici un nom que la mort vient d'effacer du livre des vivants pour le reporter sur le régistre des immortels.

Dans un pays comme le nôtre, la perte d'un amant des lettres, d'un historien au cœur honnête et dévoué, quelque soit son mérite comparé aux grands écrivains de l'époque, est toujours un malheur national. Nous avons besoin des lettres et de tous les ouvriers de l'intelligence, dans ce monde où les intérêts sordides absorbent ou abaissent tant de hautes aptitudes : nous avons besoin que l'on nous raconte souvent les vertus et l'héroïsme de nos pères dans ces temps de lâcheté et de servilisme ; il nous faut l'aide de tous les honnêtes gens. La mort de M. l'abbé Ferland est donc une perte considérable, car il était loin d'avoir accompli sa tâche d'écrivain, s'il avait bien rempli celle de l'homme vertueux et du bon pasteur. Il commençait à livrer au public les fruits de ses recherches constantes. Il était un des premiers et des plus laborieux de cette société d'écrivains de Québec qui se sont mis résolument à faire des livres, malgré la concurrence écrasante des auteurs étrangers et le nombre réduit des lecteurs canadiens. On peut dire qu'il a

beaucoup contribué à faire disparaître cette paresseuse prévention qui existait ici contre les productions de nos meilleures plumes ; engoués que nous étions par cette littérature fardée, musquée et surtout décolletée des romanciers à la mode.

L'abbé Ferland ne traitait pas l'histoire dans sa forme la plus rigoureuse ; mais il l'écrivait pour la catégorie des lecteurs qui aime avant tout l'épisode, les anecdotes, les détails familiers. L'art ne consiste pas seulement à faire un livre convenable à son genre, mais encore à le rendre lisible à ceux à qui on le destine. Après avoir respecté la morale, la vérité et la langue, un auteur doit encore avoir égard aux faiblesses de son public, et ne pas lui faire une tâche ennuyeuse de la lecture qu'il lui adresse avec les meilleures intentions du monde. Écrire en français de façon à ne pouvoir être lu que par des Allemands, c'est décidément manquer son but. L'abbé Ferland était donc avant tout un écrivain de son pays ; car il a été lu, et ses leçons, à l'Université Laval, ont toujours attiré un auditoire nombreux et attentif.

Nous sentons plus que personne, la perte que vient de faire, notre littérature naissante et tous ceux qui gardent l'orgueil de leur passé. Nous apprécions avec douleur le vide irréparable qui vient de se faire dans la chaire d'histoire de l'université de Québec. A l'époque ou se trouve cette noble,—je voudrais pouvoir dire cette *héroïque* institution,—des malheurs comme celui-ci, sont bien préjudiciables.

L'abbé J. B. Antoine Ferland était né à Montréal le 25 Décembre 1805, il est mort le 11 Janvier.

N. Bourassa.

Montréal 15 Janvier.

A PIE IX.

Immortel défenseur de la sainte bannière
Qui flotte sur le front du nouveau Golgotha ;
Champion qui, déjà ceint des armes de Pierre,
Descendit dans l'arène où l'enfer s'ameuta,
Tu marches d'un pas fier dans ta grande carrière,
Puissant du glaive saint que le ciel te prêta.

Toi dont le bras conduit la fortune du monde,
Guide à travers les vents l'antique papauté ;
Ta nef, légère aux flots de l'océan qui gronde,
Bondit loin du récif vers l'immortalité ;
Car l'astre du marin pour t'éclairer sur l'onde,
Se pare du reflet de la Divinité.

Lorsque tes agresseurs, ivres de leur audace,
En dressant l'étendard de leur impiété,
Crurent troubler ton cœur d'un vain bruit de menace,
Tu leur montras un front armé de fermeté ;
Leur voix, à ton refus, entonna dans l'espace
Le grand concert du crime et de l'iniquité.

Mais que peut contre toi le cri du despotisme ?
Que te fait le fracas de mortels furieux ?
Que crains-tu de Weishaupt et du Carbonarisme,
Lorsque ton cœur navré porte un soupir aux cieux ?
N'as-tu point pour souffrir la croix et l'héroïsme !
N'as-tu pas sous ta main des coups victorieux !

Laisse un chef orgueilleux, tramant sa ligue impie,
Dans sa lutte avec Dieu reclamer les honneurs ;
Ce grand Dieu, réveillant sa colère assoupie
Sait semer le cyprès sur un sentier de fleurs,
Ternir par un seul souffle une pourpre flétrie,
Obscurcir un regard sous le voile des pleurs.

Tremblez devant Pie IX, tremblez, enfants du crime,
Les coups qu'il a frappés ne sont pas de vains coups :
Chaque éclat de sa foudre ouvre un nouvel abîme,
Chaque éclair qui jaillit est chargé de courroux ;
Celui que vous osez nommer votre victime
Retient le bras d'un Dieu qui s'arme contre vous.

Déjà nous avons vu la brillante Italie,
Courbant son front auguste au souffle des enfers,
Gémir du joug sanglant de la démagogie,
Pleurer sur son opprobre, en agitant des fers ;
Ta Rome, oh ! St. Pontife, écrasée, avilie,
Tomba du Vatican aux pieds de l'univers.

Déployant ses replis sur la noble conquête,
Un drapeau, teint de sang, proclama Mazzini ;
Et quand tu transportas la tiare à Gaëte,
Quand ton pied dût fouler le sol de Portici,
L'ennemi, s'emparant des accents du prophète,
Fit redire à l'écho : " Son empire est fini."

Cependant promenant le char de la victoire
Sur les corps dispersés de tes persécuteurs,
Un homme, que le ciel conduisait à la gloire,
Para le Vatican de ses vieilles splendeurs,
Et, traversant les mers, ta sublime mémoire,
S'éleva radieuse au fond de tous les cœurs.

Sublime Papauté ! Sainte bannière au vice,
Digue que frappe en vain le flot des passions,
Rempart où se brisa la main de l'injustice ;
Ecueil qui vit sombrer l'orgueil des nations,
Sol fertile où le ciel semant le sacrifice
Fit germer des vertus les célestes moissons !

Cent princes renversés de leurs trônes en ruines
Rediront quel pouvoir repose dans ton sein ;
L'ambition grondant autour des sept collines
Dans le fatal tournoi les conduisit sans frein ;
Mais, pour défier Dieu déchirant leurs poitrines,
Ils lancent un blasphême et s'affaisent soudain.

Grand Pontife, le Dieu qui t'offre à leur furie
Attend au lendemain pour réclamer ses droits ;
Lui que le monde entier, en te proclamant, prie,
Dans sa main tient le cœur des peuples et des rois,
Quand les rois vont puiser à leur âme tarie,
Les peuples à leur tour puisent aux saintes lois.

Aujourd'hui l'univers, aux cris de ta détresse,
Pleurt de tes pleurs, s'émeut de ton émotion,
Et, vers Rome élevant l'accent de sa tendresse,
Veut partager le poids de ton affliction.
De ses largesses vois le fleuve qui se presse
Rouler jusques à toi des flots d'affection.

Qu'il est beau le chrétien, quand bouillant de courage
Il s'élance indigné vers l'impie arrogant ;
Quand, comprimant à peine un saint élan de rage,
Il bondit dans la lice et relève le gant ;
La palme des vertus lui prête son ombrage ;
Sous l'armure du brave, oh ! qu'il semble puissant !

Arthur Dansereau.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France—Par l'Abbé H. R. Casgrain. 1.

> Malheur à nous si nous tournons le dos
> à notre passé.
> Notre aurore a été si pure !...
> L'Abbé Casgrain.
> *Légendes Canadiennes.*

Au moment où la tombe vient de se fermer sur l'une des illustrations des lettres canadiennes; à l'instant même où nous regrettons amèrement que la mort ait si soudainement interrompu les utiles travaux de M. l'Abbé Ferland, un nouvel ouvrage, comme pour consoler notre littérature en deuil, apparaît sous le titre : " Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, pre- " mière Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France."

Il appartient peu à une plume profane d'apprécier tout le merveilleux et toute la mysticité d'une pareille vie. Nous craindrions même, en en rendant compte, de ne pas exprimer toute notre admiration et de ne pas faire saisir tout ce qu'il y a d'élévation et de sublimité dans ces âmes élues entre toutes pour le sacrifice, le dévouement et l'accomplissement des grandes choses. Cette tâche ou plutôt ce devoir de reconnaissance envers l'une des plus illustres héroïnes du Canada, l'un des esprits les plus élevés et l'une des âmes les plus privilégiées qui aient honoré notre pays, a été accompli par M. l'Abbé Casgrain qui a ajouté un nouveau fleuron à la couronne de la

1 Québec, G. E. Desbarats, Imp.-Edit. Prix : $1.75.

Mère Marie de l'Incarnation et doté nos annales historiques et littéraires d'un beau livre de plus. M. l'Abbé Casgrain a écrit cette histoire avec cette richesse, cette originalité et quelquefois même avec cette hardiesse de style qui distinguent ses autres productions. Il a en même temps apprécié, en homme versé dans la connaissance de la vie intérieure, cette existence si visiblement soutenue par le souffle d'en haut et dont les vertus séraphiques et l'active énergie ont laissé non seulement des souvenirs qui ne s'effaceront jamais, mais encore des œuvres qui se continuent sous ses auspices et comme sous l'égide protectrice de son ombre.

L'auteur a pénétré dans toutes les intimités de ce cœur ; dans toute la cruelle poésie de cette destinée, dans tous les détails navrants de la vie de cette femme. Encore tout pénétré de la lecture de son livre, nous avons de la peine à faire une appréciation calme de cet ouvrage. Plus d'une fois nos larmes ont coulé au récit de tant de dévouements et de douleurs. En parcourant les pages qui retracent l'héroïsme de cette angélique créature ; en étudiant toutes les péripéties de cette existence exceptionnelle, nous n'avons pu qu'admirer les voies de la Providence, le doigt de Dieu dans cette suite d'évènements inattendus qui doivent faire d'une jeune fille pleine d'espérance, une missionnaire du Canada et la première supérieure de l'une de nos maisons d'éducation les plus renommées. Fille, femme, mère, religieuse, elle sut toujours concilier sa volonté avec l'obéissance, refouler au fond de son cœur ses plus chères affections et oublier tout, parents et patrie, pour satisfaire cet immense désir de sacrifice et d'abnégation qui la poussait au Canada.

Ce n'est pas sans dessein que nous avons placé en tête de cette courte et très-imparfaite étude bibliographique ces paroles de l'auteur des Légendes Canadiennes : " Malheur à nous si nous tournons le dos à notre passé. Notre " aurore a été si pure !..." Nous voulions rappeler que M. l'Abbé Casgrain, n'avait pas commis un de ces lieux communs qui se présentent d'eux-mêmes sous la plume, lorsqu'on n'écrit que pour écrire. Cette pensée était pour lui pleine de vérité et pleine d'enseignements pour les autres. Aussi ne l'a-t-il pas laissée infructueuse. C'est, sans doute, pour nous attacher davantage à ce passé qu'il a entrepris de remettre sous nos yeux les incomparables vertus des fondateurs de la colonie. En effet, les annales des peuples offrent peu d'évènements qui puissent égaler en grandeur le spectacle des dévouements et des gloires de toutes sortes qui remplissent la période des temps héroïques de notre histoire. Et certes, parmi ces dévouements et ces gloires, le nom de la mère Marie de l'Incarnation ne tient pas le dernier rang.

L'ouvrage de M. l'abbé Casgrain forme un magnifique volume de 467 pages in 8°, est précédé d'une introduction et est divisé en trois époques. Toute l'histoire des premiers temps de la colonie se trouve résumée dans cette introduction dont chaque page redit une gloire. L'auteur a prodigué

dans cette partie de son travail ce style figuré, noble et digne à la fois qui convient à un pareil sujet. Dans un très-court espace il a pu signaler une foule de noms qui nous sont chers et raconter bien des évènements touchants. Alors commence la première partie de la vie de la fondatrice des Ursulines de Québec. Il a abandonné l'histoire des faits pour faire l'histoire d'un cœur, narrer la vie d'une âme.

Cette première époque désignée sous le titre de vie domestique, comprend la vie de la jeune Marie jusqu'à son entrée aux Ursulines de Tours après avoir passé par toutes les tribulations du mariage, de la maternité et du veuvage ;

" Angéliques filles de Ste. Ursule ! tressaillez d'allégresse et venez au-devant de votre auguste compagne ! Ouvrez les portes de vos cloîtres et jonchez vos parvis sacrés de fleurs et de couronnes sous les pas de celle qui sera un jour la gloire de l'Eglise, l'orgueil de l'ancienne et de la nouvelle France, et l'éternel bonneur de votre ordre, la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation." [1]

La seconde époque retrace la vie monastique de l'illustre femme que Bossuet n'a pas craint d'appeler la Thérèse de la Nouvelle-France. Dans le cloître comme au milieu du siècle, elle a passé en faisant le bien. Souffrant toutes les tortures morales que sa position exceptionnelle lui faisait endurer, elle avait renoncé aux doux priviléges et aux jouissances si légitimes que lui donnait sa qualité de mère et, brisant avec toutes ses affections, comme autrefois la mère de St. Augustin elle s'offrait en holocauste pour son fils. [2]

La vie apostolique de l'illustre héroïne forme l'objet de la troisième division de l'ouvrage. Cette période est de beaucoup la plus intéressante pour nous puisque les faits qui la remplissent se sont accomplis dans ce pays. Du reste, notre auteur a traité cette partie de son travail avec autant de talent que les précédentes. Rien ne manque à ce livre ; recherches abondantes, intérêt du récit, beautés de style, appréciations élevées, observations saines, tout enfin contribue à le rendre digne du haut sujet qu'il traite et du caractère de celui qui l'écrit. Un certain souffle de poésie mystique qui répand une teinte attrayante sur tout l'ouvrage ajoutera encore aux charmes de sa lecture. Je résumerai ces quelques remarques en disant que l'œuvre de M. l'abbé Casgrain est celle d'un historien consciencieux, d'un prêtre éclairé et d'un écrivain remarquable. Il s'est épris de son sujet et l'a traité en favori. C'est même à regret qu'il arrive à la fin de ses labeurs :

" En terminant ce doux travail, une émotion melancolique, une pensée triste s'élève involontairement dans notre âme. Depuis bientôt quatre ans, nous nous étions habitué à converser avec vous, à vivre à vos côtés, nous

1 Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation par l'abbé Casgrain.

2 Ibid.

vous avions suivie à travers toutes les péripéties de votre existence, depuis votre berceau jusqu'à l'entrée du cloître, à travers tant de travaux et de peines depuis votre vocation apostolique jusqu'à votre arrivée sur nos rivages, à travers tant de merveilles et de grâces, tant de périls et de mers, enfin nous vous avions suivie pas à pas dans toute votre carrière si féconde. Vous étiez devenue notre compagne et notre amie! Que de jours sombres et de veillées solitaires votre chère image a embellis! Que de précieuses larmes nous a fait verser la lecture de vos œuvres, la méditation de vos travaux! Et maintenant voilà que la tombe ou plutôt le ciel vous a dérobée tout à coup à nos yeux! Resté seul sur la terre nous sommes triste et pensif comme le disciple du prophête, après que le char de feu eut enlevé son maître au ciel."[1]

D. H. Senécal.

1 Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation par l'abbé Casgrain.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE.)

CHAPITRE XXXVIII.

VENDEUR DE PLOMB.

La nuit fut froide et une assez forte gelée avait durci la terre. Le jour suivant le soleil se leva pâle et enveloppé d'une brume grisâtre ; on aurait dit qu'il allait neiger ; cependant, vers les dix heures, le temps devint beau, mais l'air resta vif et piquant.

A peu près dans le même moment, on pouvait voir deux forts et vigoureux chevaux, gris pommelé, attelés à une belle barouche, descendant à grand train la côte d'Abraham. Trois jeunes filles chaudement enveloppées, étaient assises au fond de la voiture. Bientôt les chevaux, lancés au grand trot, arrivèrent au pont qui traverse la petite rivière St. Charles. Un homme, en habit de chasse, avec des bottes à revers, une badine à la main, était appuyé sur l'un des garde-fous du pont et regardait un brick, nouvellement lancé, et que remorquait un petit vapeur.

— C'est M. de St. Luc, dit Miss Clarisse, qui l'avait aperçu la première, mais d'où peut-il venir ?

— Faisons semblant de ne pas le voir ; regardons de l'autre côté,

il ne nous reconnaîtra pas, habillées comme nous le sommes, ajouta Hermine en se penchant du côté opposé.

Quand la voiture fut passée, St. Luc qui avait bien remarqué la voiture et les chevaux de Lord Gosford, sans reconnaître Miss Clarisse et les Demoiselles de St. Dizier, reprit le chemin de son hôtel, où il arriva un peu avant midi.

— J'ai juste le temps,pensa-t-il, de faire ma toilette pour aller voir Sir Arthur, avec lequel je dois prendre la collation.

Quand St. Luc arriva au château, Sir Arthur l'attendait pour se mettre à table. Ils étaient seuls.

— Que dites-vous, M. de St. Luc, d'une excursion faite de suite à la campagne ? J'aurais envie, cette après-midi, d'aller au devant de Clarisse, qui est allée avec les Demoiselles de St. Dizier à Lorette ?

— Quoi ! c'était Miss Clarisse et les Demoiselles de St. Dizier qui étaient dans la voiture de Son Excellence, vers onze heures ? Ah ! les coquines ! savez-vous qu'elles se sont détournées pour n'être pas reconnues ?

Sir Arthur se mit à rire de bon cœur.

— Clarisse m'a dit qu'il avait été décidé gravement, hier soir, que pour vous punir de n'être pas allé chez Madame de St. Dizier, elles ne vous avertiraient pas de leur promenade ; et c'est, sans doute, pour ne pas vous la laisser savoir qu'elles ont fait semblant de ne pas vous voir ce matin.

— Si nous allions proposer à Madame de St. Dizier de nous accompagner pour aller au devant de ses filles, elle accepterait peut-être ; le temps est beau, l'air frais lui ferait du bien, car il me semble qu'elle ne sort pas assez. Vous irez en voiture, et moi je monterai sur le cheval que Votre Excellence vient d'acheter, et qui paraît si difficile et si ombrageux.

Deux heures après, Sir Arthur conduisait Madame de St. Dizier au devant de ses enfants. M. de St. Luc, monté sur un magnifique cheval anglais, pur sang, qu'il avait, non sans difficulté, rendu souple et docile, caracolait au côté de la voiture.

Quand ils furent parvenus au bout de la montée, avant d'arriver à l'équerre que fait la route de Charlesbourg et celle qui vient de Lorette, ils aperçurent la voiture, dans laquelle les jeunes filles étaient parties le matin, arrêtée sur la route de Lorette. Le cocher, assis sur le siège, regardait tranquillement dans la prairie Miss Clarisse et les Demoiselles de St. Dizier s'amusant à cueillir des noix douces, qu'un petit garçon faisait tomber en jetant des morceaux de bois dans un noyer, situé à quelques arpents du chemin. Les jeunes filles gaies et rieuses avaient laissé dans la voiture

leurs chauds manteaux, et n'avaient sur leurs épaules que de légers fichus ; une d'elles portait une écharpe de crêpe rouge, croisée sur la poitrine et nouée sous les bras, de manière à laisser les bouts pendre gracieusement par derrière, sans gêner ses mouvements. Un peu plus loin, un troupeau de vaches cherchait sa nourriture dans l'herbe rase et gelée de la plaine. Un petit garçon, d'une douzaine d'année, s'amusait à exciter un taureau en lui jetant des pierres. Quelque fois l'animal se retournait en agitant ses cornes menaçantes ; le petit garçon se sauvait, puis quand il voyait le taureau tranquille, il retournait continuer ses agaceries.

De l'endroit où se trouvait Sir Arthur, il n'y avait en droite ligne à travers la prairie qu'une dizaine d'arpents pour se rendre à celui où étaient les jeunes filles, mais en suivant la route la distance était fort considérable. En ligne droite on suivait la base d'un triangle rectangle dont les deux routes formaient les côtés latéraux.

— Voilà nos enfants, dit Sir Arthur en montrant de la main le lieu où elles étaient.

— Mais voyez donc ce petit malheureux que le bœuf poursuit, remarqua Madame de St. Dizier.

En effet le taureau devenu furieux s'était élancé sur le petit garçon, qui s'était mis à courir dans la direction de l'arbre auprès duquel étaient les Demoiselles de St. Dizier. Les jeunes filles effrayées se sauvèrent à leur tour du côté de la clôture ; l'écharpe rouge sembla augmenter la fureur du taureau qui se dirigea aussitôt vers la jeune fille ; celle-ci effrayée, perdit la présence d'esprit et se mit à courir dans un sens opposé.

— Asile ! s'écria Madame de St. Dizier, en tombant évanouie.

St. Luc avait tout vu ; et d'un coup d'œil il comprit le danger de Mademoiselle Asile ; un fossé large et une clôture haute, en perches, séparaient la route de la prairie ; il tourna droit son cheval pour les franchir, l'animal refusa, se cabra et fit un saut de côté. St. Luc, de sa cravache, lui sangla le col, puis le ramenant à la clôture lui plongea les éperons dans les flancs ; le cheval, d'un bond, franchit la clôture et le fossé et s'élança à travers la prairie. Déjà le taureau n'est plus qu'à quelques perches de la jeune fille ; son œil est injecté de sang, sa corne menaçante, tout fait croire à une épouvantable scène. Hermine et Clarisse, ayant réussi à passer la clôture, regardent épouvantées ; le cocher semble pétrifié sur son siège ; Sir Arthur fouette son cheval, pour apporter plutôt Madame de St. Dizier auprès de ses enfants.

— Ma sœur, s'écriait Hermine, toute en pleurant, ma pauvre sœur !

— Courage, lui répondit Clarisse, en apercevant St. Luc ; elle est sauvée !

Non, elle n'était pas encore sauvée, l'infortunée enfant. Le taureau n'était plus qu'à deux pas d'elle, et déjà un beuglement prolongé sortait de la profonde poitrine de l'animal furieux.

St. Luc n'hésite plus et précipite son cheval sur le taureau, dans l'espoir de le renverser. Mais le cheval se dresse sur ses jarrets, bondit et saute pardessus l'animal sans le toucher.

St. Luc avait prévu la possibilité de cette éventualité, et, avec une admirable présence d'esprit, il jette, en passant, son foulard étendu aux cornes du taureau. Presqu'en même temps, il saute lestement à terre, et peut saisir aux cornes l'animal qui, un moment étonné, après avoir secoué et jetté à ses pieds le mouchoir qu'il flaira et déchira, allait s'élancer de nouveau sur la jeune fille.

Il y eut alors une lutte courte et terrible entre l'homme et la bête ; mais St. Luc, habitué depuis longtemps à ces genres d'exercices, auxquels se livre la jeunesse créole à la Louisiane, était trop habile pour que l'issue fut douteuse. Il maintint d'abord l'animal de ses puissantes mains ; puis lui tournant graduellement la tête de son côté, il lui tordit brusquement les cornes en lui appuyant un genoux sur le cou. Le taureau lâcha un beuglement rauque et strangulé, et tomba lourdement. Asile était sauvée.

— Votre fille est sauvée, Madame, dit Sir Arthur ; voyez donc, elle revient appuyée sur M. de St. Luc.

— Merci ! O mon Dieu, merci ! mais ne serait-elle pas blessée ?

Hermine et Clarisse étaient accourues au devant d'Asile ; le cocher se décidait enfin à descendre de dessus son siège.

Sir Arthur arrivait au moment où St. Luc aidait la jeune fille à passer la clôture.

— Asile, Asile, mon enfant, criait Madame de St. Dizier en accourant les bras tendus, oh ! que j'ai eu peur !

La pauvre mère enlaçait sa fille dans ses bras et l'embrassait, en pleurant de joie et de reconnaissance ; puis se tournant vers St. Luc, elle prit une de ses mains dans les siennes et lui dit : — Ah ! Monsieur de St Luc, comment vous remercier ?

— Mais, Madame, vous vous êtes exagéré le danger ; il n'y en avait réellement pas d'imminent.

— Ce n'est rien, ce n'est rien, ajouta Sir Arthur, qui comprit que l'intention de St. Luc était de diminuer l'intensité de l'émotion de Madame de St. Dizier et des jeunes filles ; Mademoiselle Asile, et tous nous autres, nous en serons quittes pour la peur.

Les paroles de Sir Arthur eurent un bon effet et calmèrent un

peu l'émotion de Madame de St. Dizier. Elle monta avec ses filles dans la voiture qui les avaient amenées le matin, tandis que Clarisse se mit avec son père. St. Luc remonta sur son cheval, que les paysans, accourus sur le théâtre de la scène que nous venons d'esquisser, lui avaient ramené ; et tous ensemble ils retournèrent à la ville.

— C'est un beau Mossieu, ça, hein ! disait le petit garçon à son compagnon ; cré tu, y m'a donné anne piasse !

— Oui, mè y a manqué d'tuer le bœuf à poupa ! répondit l'autre.

St. Luc en arrivant à son hôtel, monta à sa chambre et changea de vêtements. Les évènements de l'après-midi l'avaient un peu agité. Il ne pouvait définir les sentiments qu'il éprouvait pour Mademoiselle Asile de St. Dizier. Etait-ce de l'amour, était-ce de l'amitié simplement ? il ne savait qu'en penser. Il aimait bien Hermine ; mais en elle c'était plutôt cette gaieté charmante qui lui plaisait ; il aimait à rire avec elle, à l'agacer pour entendre ses réponses pleines d'atticismes, mais quelquefois aussi un peu caustiques. Avec Asile, il éprouvait un sentiment plus tendre ; sa voix, son chant avait quelque chose de si doux, de si sympatique que, malgré lui, il devenait sérieux ; une molle et mélancolique ivresse s'emparait de ses sens ; avec elle il parlait peu, il aimait à être près d'elle, à sentir le frôlement de sa robe. Si c'était de l'amour, son amour était bien faible ; si ce n'était que de l'amitié, son amitié était bien forte !

Après son dîner, il hésita sur ce qu'il devait faire. Il aurait désiré aller chez Madame de St. Dizier, mais il craignait de les déranger ; peut-être voudraient-elles se reposer de bonne heure après les émotions de la journée. D'un autre côté, il aurait bien voulu avoir de leurs nouvelles. Il s'habilla, prit sa canne et sortit n'ayant aucune idée arrêtée sur le but de sa promenade. Bientôt il arriva à la porte St. Jean. Il ne savait que faire, avancerait-il, retournerait-il ? Il marcha encore sans pouvoir en venir à aucune décision ; déjà l'église St. Jean était loin derrière lui quand il aperçut qu'il était sur la route de Ste. Foye. Une voiture l'avait passé, une petite voix lui avait crié " bon soir " ; il n'avait rien vu, rien entendu. Évidemment St. Luc était distrait ou amoureux.

Peu de temps après il entendit le bruit d'une voiture, il regarda et reconnut la voiture du gouverneur ; elle était vide. Il arrêta le cocher et lui demanda d'où il venait.

— J'ai mené Miss Gosford chez Madame de St. Dizier.

A la bonne heure, pensa St. Luc, il n'y aura pas d'inconvénient que je m'y présente ; et, leste et joyeux, il continua son chemin.

Cinq à six des amies d'Asile, qui avaient entendu parler de l'accident, étaient venu la voir. Elle était parfaitement remise, et même plus gaie que de coutume.

— Voilà M. de St. Luc, s'écria Hermine en courant lui ouvrir la porte ; je connais sa façon de frapper au marteau.

En entrant St. Luc fut entouré et félicité sur sa conduite et son adresse. Il reçut avec simplicité les compliments qu'on lui fit ; et dit, en riant, qu'il consentirait volontiers à en faire autant tous les jours, pour recevoir de pareils remercîments.

— Savez-vous ce que nous avions décidé de faire ce soir, M. de St. Luc ? dit Hermine ; il a été convenu, et c'est Mademoiselle H. de L..... qui l'a proposé, de bien nous amuser.

— Mais, vous vous amusez toujours bien ; comment faire autrement quand vous y êtes, Mademoiselle Hermine ? dit St. Luc.

— Oh ! ce n'est pas tout, nous avons décidé de jouer au vendeur de plomb. Connaissez-vous ce jeu-là ? C'est un amusement tout canadien, et fort joli. Voulez-vous en être ?

— Bien volontiers ; vous me direz ce qu'il faudra faire.

— Ce n'est pas difficile. La compagnie s'assoit autour de la chambre ; une personne tient un bol d'eau d'une main et, de l'autre, une serviette qu'elle trempe dans l'eau ; elle va des uns aux autres demandant " si on veut acheter de son plomb ? " Il ne faut répondre ni " oui " ni " non." A celui qui répond " oui " ou répond " non ", elle lui en donne sur la figure légèrement, plus ou moins, du bout de la serviette trempée, pour le punir ; et de plus il est condamné à donner un gage. Ah ! c'est joli, vous verrez ; mais prenez garde de dire " oui " ou " non."

— Et ce gage ?

— Ah ! il faut le racheter, et c'est celui ou celle qui a payé le dernier gage qui fixe le prix du rachat.

— Ne jouez pas, M. de St. Luc, dit Madame de St. Dizier en riant elles ont toutes conspiré contre vous.

— Oh ! alors, je serai un martyr, et c'est ce qui me décide.

— C'est moi qui vais vendre le plomb, dit Hermine ; prenez garde à vous, M. de St. Luc.

St. Luc qui s'attendait à trouver de la tristesse dans cette maison, fut bien surpris d'y rencontrer tant de gaiété ; et il se réjouit de voir que l'on ne songeait qu'à l'heureux dénouement d'un evènement qui aurait pu être si terrible.

Hermine apporta bientôt un bol à moitié rempli d'eau, et commença à vendre son plomb. Les deux premières à qui elle s'adressa

surent si bien répondre, qu'elle ne put leur faire dire le mot défendu. Le troisième était M. de St. Luc.

— Tenez-vous bien, lui dit Hermine en lui montrant le bout trempé de sa serviette.

Les jeunes filles riaient.

— Voulez-vous acheter de mon plomb, Monsieur ?

— Non, Mademoiselle, répondit St. Luc d'un grand sérieux.

— Eh bien ! il faut pourtant que je vous en donne, reprit Hermine en lui frappant légèrement la figure du bout de sa serviette.

— Un gage, un gage ! Encore, encore le même, crièrent les jeunes filles, riant aux éclats.

— Comment trouvez-vous mon plomb ? M. de St. Luc.

— Ma foi ; un peu humide.

— Pas trop humide ?

— Non.

Hermine, qui s'attendait à la réponse et qui était en veine de gaiété, aspergea généreusement sa victime et se mit à rire de bon cœur.

— Un gage, encore un gage, dit Miss Clarisse qui riait à gorge déployée.

St. Luc ne put s'empêcher de partager l'hilarité générale ; mais il trouva qu'il en avait assez.

Hermine fit le tour et ne put obtenir de gage que de sa sœur qui par distraction se laissa prendre.

— Tirons les gages, maintenant, dirent les jeunes filles en se levant.

On plaça les gages dans un sac, et Hermine, mettant la main au fond, dit d'un grand sérieux " gage touché, gage tiré, celui à qui appartiendra le gage fera ce que Mademoiselle Gosford ordonnera," et elle tira un canif.

— J'ordonne que celui à qui appartiendra le gage écrive un couplet dans l'album de Mademoiselle Asile, continua Miss Clarisse.

— C'est à M. de St. Luc.

— Deux couplets ; il a deux gages, crièrent plusieurs personnes.

— Eh bien ! deux couplets pour les deux gages, reprit Clarisse.

— A une condition, dit St. Luc.

— Laquelle ? laquelle ?

— C'est que Mademoiselle Asile les chantera.

— Oui, oui, répéta-t-on de tous côtés.

St. Luc prit une plume, se recueillit quelques instants, pendant que, pour ne pas le distraire, toutes les jeunes filles suivirent

Madame de St. Dizier dans l'apartement voisin, où l'on avait servi le café avec des gâteaux.

Quelques minutes après, St. Luc avait terminé tant bien que mal ses deux couplets et rentra dans la chambre à dîner où on lui servit une tasse de café.

— J'en avais besoin, dit-il, après qu'il l'eut bu, il y a longtemps que je n'ai accompli une aussi rude tâche ; vous ne me prendrez pas de sitôt à jouer au vendeur de plomb, Mademoiselle Hermine.

— Voyons les couplets, dit Clarisse.

— Il faut qu'Asile les chante. Oui, oui ! il faut qu'Asile les chante, répétèrent les jeunes filles.

— Mais sur quel air ? demanda Asile en s'adressant à M. de St. Luc et baissant la vue, après avoir lu les vers.

— Essayez sur l'air de " Mon âme à Dieu, mon cœur à toi."

Asile fit signe à sa sœur de s'approcher d'elle et de jouer l'accompagnement ; et elle chanta d'une voix émue :

Mon âme inquiète et troublée,
Craint et désire, tour à tour,
Que l'ardeur, dont elle est comblée,
Soit l'amitié plus que l'amour.
Je m'interroge en vain, j'ignore
Si mon cœur t'aime ou s'il t'adore.
Dis-moi, Asile, oh ! par pitié !
Est-ce l'amour, (*bis*) ou l'amitié ? } *bis.*

Quand tu chantes, ta voix si tendre
Agite mes sens tout émus ;
En t'écoutant, je crois entendre
L'écho des concerts des élus.
Cesses-tu, mon âme ravie
Nage encore dans l'harmonie !
Dis-moi, Asile, oh ! par pitié !
Est-ce l'amour (*bis*) ou l'amitié ? } *bis.*

— Encore, encore, crièrent plusieurs jeunes filles.

Asile, dont la voix tremblait en commençant, s'était rassurée peu à peu ; elle se remit gracieusement au piano et recommença le premier couplet. Sa voix admirable, d'un timbre ravissant, d'une flexibilité et d'une justesse parfaites, donnait aux paroles du couplet une si profonde expression d'anxiété que Clarisse fut obligée de passer dans la chambre voisine, pour ne pas laisser voir les pleurs qui lui perlaient aux paupières, et l'émotion qui la dominait.

Personne n'avait fait attention à ce petit incident, et, quelques minutes après, Clarisse revenait, souriante, reprendre sa place sur le sofa auprès de Madame de St. Dizier.

— Comment trouvez-vous ces couplets, Mademoiselle Gosford ?

demanda H. de L.....; votre débiteur a bien racheté ses gages et payé généreusement ses dettes, n'est-ce pas ?

— Très-bien, très-bien ! répondit Clarisse, en s'efforçant de donner à sa voix une assurance qu'elle n'avait pas. La pauvre enfant se sentait le cœur gros ; elle eut donné tout au monde pour qu'on ne l'eut pas interpellée. Mais avec cette force de volonté que possèdent si bien les femmes, elle dompta ses émotions, et reprit avec un accent de gaiété :

— Tirons les autres gages.

Hermine prononça la formule, en retirant un gage.

— C'est celui de ma sœur, dit-elle ; à quoi la condamnez-vous, M. de St. Luc ?

— Je laisse cela à Miss Gosford, dit-il ; elle sait si bien s'en acquitter, qu'elle voudra bien ordonner pour moi ?

— C'est juste, c'est juste ; reprit Mademoiselle H. de L....., qui, sans le vouloir, contrariait fort Clarisse. Celle-ci se prêta néanmoins de bonne grâce, et dit en riant :

— Puisque M. de St. Luc désire si ardemment savoir à quoi s'en tenir sur les sentiments que lui inspire celle qui a si bien chanté ses vers, j'ordonne que celle à qui appartient le gage fasse un couplet, en réponse à ceux du poète amoureux.

— Oh ! mais, je ne sais pas faire de vers, moi, répondit Asile, en rougissant vivement.

— L'ordre est positif, s'écrièrent les jeunes filles ; il n'y a pas de réplique : bien ou mal, il faut faire le couplet.

— Je vais t'aider, dit Hermine à sa sœur, en la prenant par la main et l'entraînant dans la chambre voisine.

Elle prit une plume et écrivit.

Dans le doute, vaut mieux se taire
Sur ces vieux sentiments d'un jour !
Si je jugeais, il peut se faire
Que je me trompasse à mon tour.
Mais pourtant ?..... Dans cette tendresse,
Dans cette ardeur, dans cette ivresse,
Quand je sens mon cœur de moitié.

— Qu'écris-tu donc là, Hermine ? crois-tu que je vais donner ces vers-là ? c'est absurde de parler ainsi.

— Que tu es prosaïque ! c'est ce qu'il y a de mieux. C'est ce qui s'appelle préparer l'antithèse. Suis la gradation : d'abord je t'attendris, tendresse : tu t'exaltes, ardeur ; puis tu arrives jusqu'à l'ivresse et quand tu es bien ennivrée, je te fais tomber, paf ! sur la vulgaire amitié. C'est là une chute !

— Tu es folle.

— Pas du tout, au contraire ; je suis poëte et cultive l'ellébore, voilà le secret. Ecoute le dernier vers

Ça doit bien être (*bis*) l'amitié !

— Vois-tu, continua Hermine, ce n'est que de l'amitié tout simplement ; c'est bien le moins que tu puisses avoir pour lui, après ce qu'il a fait pour toi cette après-midi. Et d'ailleurs, ce n'est qu'une chanson ! Toutes les chansons parlent d'amour, sans que l'on y fasse attention ; l'amitié peut bien y trouver sa place.

— Si tu veux dire que c'est toi qui en est l'auteur, je n'aurai pas d'objection.

— Oui, oui, j'en prends la responsabilité.

— C'est bien.

— Mais je dirai que je traduisais tes pensées.

— Oh ! non, oh ! non ; et elle s'avança pour arracher la feuille de papier. Mais Hermine se hâta de rentrer dans le salon, et se mettant au piano, elle chanta la réponse, sans que sa sœur put l'en empêcher.

Le reste de la soirée se passa joyeusement, cordialement. St. Luc partit enchanté de sa veillée et de l'amabilité des familles canadiennes de la bonne ville de Québec.

Quand la société se fut retirée, Hermine prit les couplets et les chanta de nouveau ; puis se tournant vers sa sœur qui, sérieuse et pensive, l'écoutait le front appuyé dans ses deux mains, au bout du piano.

— Sais-tu bien, que cet air ne convient pas aux paroles.

— Peut-être ; mais c'est l'air qu'il aime le mieux, répondit Asile, en laissant échapper un soupir qu'elle s'efforça en vain de comprimer.

— Prends garde, lui dit celle-ci, en la regardant avec espièglerie, j'écrirai à Elmire que son lion t'a blessée au cœur.

— Oh ! mon Dieu, je serais trop heureuse, pensait leur bonne mère ; si c'était possible !

Clarisse, en s'en retournant, se trouvait seule dans la voiture avec St. Luc. Tous deux étaient plongés dans une profonde rêverie. St. Luc éprouvait un doux bonheur ; Clarisse était triste. Ils allaient arriver, et ni l'un ni l'autre n'avait encore prononcé une parole.

— Vous me boudez, Miss Clarisse ?

— Non, non ! je pensais.

— A quoi pensiez-vous donc ?

— Que je voudrais bien être à la place de Mademoiselle Asile,

répondit Clarisse d'une voix si faible que St. Luc put à peine l'entendre.

Cette réponse fut pour celui-ci un trait de lumière.

CHAPITRE XXXIX.

DE SOREL A ST. DENIS.

La nouvelle s'était répandue à Québec, que le district de Montréal était en pleine révolte ; que le Dr. Davignon et P. P. Desmarais avaient été forcément enlevés aux autorités, sur le chemin de Chambly. Qu'après l'emprisonnement d'André Ouimet, George B. de Boucherville, F. Tavernier, Côme S. Cherrier, L. M. Viger, A. Simard et plusieurs autres pour haute trahison, les chefs des Fils de la Liberté, qui n'avaient point été arrêtés, s'étaient réunis dans le village de St. Denis, et se préparaient à marcher sur Montréal.

Pendant que St. Luc était à lire les journaux, tranquillement à l'hôtel, après son déjeuner, on vint lui apporter une lettre, marquée au timbre de la poste de St. Denis. Il s'empressa de l'ouvrir et lut :

" Mon cher M. de St. Luc,

" Vous avez sans doute appris, par les journaux, qu'un mandat d'arrêt a été lancé contre les chefs des Fils de la Liberté, pour haute trahison. J'ai été obligé de fuir de Montréal pour n'être point arrêté. Je suis arrivé ici ce matin, où j'ai rejoint plusieurs de mes amis de Montréal, impliqués comme moi, dans l'affaire des Fils de la Liberté où, Dieu merci, nous avons rossé le Doric Club d'importance.

" Nous pensons gagner les Etats-Unis ; le Dr. Nelson et quelques autres disent : " qu'ils n'ont point commis d'acte de trahison, qu'ils resteront, mais ne se laisseront point arrêter, parce qu'ils ne sont pas coupables." Si nous étions certains d'avoir un jury juste et consciencieux, nous n'hésiterions pas un instant à nous rendre ; mais avec l'animosité qui anime les autorités contre nous, il n'y a pas de justice à attendre. Ainsi il faut ou passer les lignes ou se battre, si l'on nous attaque. Si mes amis restent, je resterai ; sinon je partirai avec eux. Nous avons été obligés de nous cacher pendant trois jours avant de nous rendre ici.

" Vous comprendrez maintenant pourquoi je ne puis aller vous rejoindre à Québec, comme vous me le demandiez dans votre note du 15 courant, que j'ai reçue juste au moment où je partais de Montréal. Je viens de voir Meunier, qui doit partir cette après-midi pour Maska, il me dit qu'il est sûr que Madame Rivan vit encore ; qu'elle a été vue à Montréal, il y a une couple de mois, prenant passage pour descendre à Sorel. Il croit qu'elle demeure en quelque part sur la rivière Chambly ou à Maska. J'ai examiné tous les noms inscrits sur les feuilles de route des bateaux qui vont à Sorel, et n'ai pu découvrir aucun nom qui correspondit au sien.

" Meunier dit qu'il est sûr que c'était elle, d'après ses renseignements. Dans tous les cas il est certainement dans l'erreur en disant que c'est une grande dame, et riche, car j'ai pris toutes les informations possibles auprès de mes amis et des dames de mes connaissances à Montréal ; et aucune ne se rappelle avoir connu une dame de ce nom-là. Ainsi si elle a demeuré à Montréal, comme le dit Meunier, elle devait vivre fort retirée. Mais encore, je crois que j'en aurais entendu parler.

" Je vous en écrirai davantage, si j'apprends quelque chose de nouveau.

" Tout à vous,

" RODOLPHE DESRIVIÈRES."

" Je r'ouvre ma lettre pour vous dire que Meunier est à mes côtés, et me dit qu'il vient d'avoir des informations positives que Madame Rivan, connue sous le nom de Madame Rives, demeure à Maska. J'aurais voulu l'envoyer de suite, mais il ne peut partir avant deux à trois jours. Vous feriez bien de venir vous-même. Le temps est détestable et les chemins affreux. Prenez un bon cheval à Sorel.

" R. D."

St. Luc après la lecture de cette lettre, monta à sa chambre pour préparer ses malles, résolu de partir par le prochain bateau-à-vapeur.

Il se rendit ensuite chez le Gouverneur pour lui présenter ses respects ainsi qu'à Sir Arthur, et leur annoncer son départ.

— Eh bien ! M. de St. Luc, lui dit le Gouverneur, vous avez appris sans doute que le district de Montréal est en insurrection ; et que les autorités y sont ouvertement bravées.

— Je crains, Milord, que ce ne soit malheureusement que trop vrai.

— Les rebelles se sont retranchés à St. Denis et à St. Charles.

Aujourd'hui même des troupes seront expédiées de Montréal pour les réduire. Le *John Bull* doit partir dans une demi-heure avec un régiment que j'envoye à Montréal.

— Milord, je désirerais partir au plutôt; des nouvelles de la plus haute importance viennent de m'arriver par la malle. Je suis à la recherche de ma mère, comme Sir Arthur vous en a informé ; et j'apprends qu'elle vit et qu'elle demeure dans un village appelé Maska. Pourrais-je monter à bord du *John Bull ?*

— Certainement ; je serai heureux de vous féliciter sur le succès de votre voyage en Canada ; cependant ne vous flattez pas trop d'avance. A propos, vous dites qu'on vous informe qu'elle vit à Maska, autrement appelé St. Hyacinthe ; mais c'est justement dans le foyer de l'insurrection ! Il sera difficile de vous y rendre sans vous exposer à être arrêté et peut-être maltraité par les rebelles.

— Je ne crains pas cela, Milord ; je craindrais davantage les autorités militaires ; et c'est pour éviter ces désagréments que je vous demanderai un permis de passer.

— Avec le plus grand plaisir. Je vous l'enverrai porter à bord du bateau-à-vapeur, avec ordre de vous recevoir et de vous débarquer soit à Montréal, soit à Sorel, si vous l'aimez mieux.

— Merci, Milord. Permettez-moi, Sir Arthur, de vous prier de présenter mes amitiés à Miss Clarisse. Je vous quitte pour quelque temps seulement ; et j'espère que sous peu de jours vous me reverrez le plus heureux des hommes comme le plus affectueux des fils. Adieu, Milord ; adieu, Sir Arthur.

— Au revoir ; soyez prudent, et écrivez-moi, dit Sir Arthur.

Le temps était froid et désagréable. Un fort vent du Nord-Est, accompagné de pluie, soufflait depuis le matin. St. Luc chaussé de grandes bottes à la *Suwarow*, portait une casquette en drap bien ouattée et recouverte d'une toile cirée, et un gros surtout d'étoffe de pilot noire boutonné haut. Il se promenait à grands pas pour se réchauffer, sur le pont du *John Bull.*

Il était huit heures du soir quand il débarqua à Sorel. Trim tenait par la bride un cheval anglais, brun, aux jambes fines, sèches et musculeuses, que son maître avait acheté à Québec.

La pluie qui était tombée par torrent depuis l'après-midi, s'était changée en une espèce de neige mouillée. St. Luc se rendit chez le père Toin.

Le village de Sorel était dans la plus grande agitation ; six cents hommes des 66e et 32e régiments, commandés par le colonel Gore étaient arrivés de Montréal, avec une pièce de campagne et un déta-

chement de cavalerie. L'on ne savait pas si les troupes partiraient pour St. Denis durant la nuit, ou si elles attendraient le jour.

St. Luc demanda une chambre, ôta son surtout, et se jeta tout habillé sur un lit. Il avait recommandé à Trim de voir à ce que son cheval fut bien soigné ; et donna ordre qu'on le réveillât aussitôt que les troupes se mettraient en marche, à quelqu'heure de la nuit que ce fut. Il désirait arriver avant elles à St. Denis. Il avait prié M. Toin de lui trouver un guide au cas où il partirait durant la nuit. S'il n'eût consulté que ses aises, il eût attendu le jour ; mais il craignait qu'une fois les troupes à St. Denis, il ne lui fut plus possible d'entrer dans le village, où il y aurait certainement un combat dans lequel DesRivières et Meunier pourraient bien se faire tuer ; et il voulait absolument les voir.

Son sommeil fut agité, plusieurs fois il fut réveillé en sursaut par le bruit que faisaient des personnes qui, dans l'étage inférieur, parlaient haut, ouvraient et fermaient les portes avec violence. Une fois, il crut entendre la voix de Trim dans la cour, sur laquelle donnait la chambre où il était couché. Il écouta ; c'était bien Trim. Il se leva, regarda par la fenêtre, à travers les vitres ; mais il ne put rien distinguer, si ce n'est la lumière d'un fanal. En même temps, il entendit le bruit de plusieurs voix menaçantes. Il ouvrit la fenêtre, appela Trim qui, armé d'une fourche, défendait l'entrée de l'écurie contre trois à quatre hommes qui semblaient vouloir y pénétrer de force.

— Qu'y a-t-il ? Trim.

— Voulé prendre cheval à li.

St. Luc descendit promptement. Au bas de l'escalier il rencontra le père Toin, que l'on venait de réveiller, et qui montait avec une chandelle.

— Mossieu, dit-il, en voyant St. Luc, on veut presser votre jval.

— Comment, presser ?

— Oui, Mossieu, c'est l'colonel qui a donné l'ordre de prendre l'meilleur jval, qu'on pourrait trouver, pour un officier, qu'y a une dépêche ; y arrive d'la ville, et l'sien est morfondu. J'allais vous avertir.

— Où est cet officier ?

— Dans la *bar*.

La *bar*, salle où l'on débitait les boissons, était pleine de monde. Une personne, sans aucune marque dans son habillement qui dénotât qu'il fut militaire, séchait ses hardes auprès d'un grand poêle en fonte, dans lequel brûlait de gros quartiers d'érable. St. Luc, en l'apercevant, reconnut le lieutenant Weir, qu'il avait

rencontré à Montréal au bal de Madame de M....., et auquel il avait été présenté. Il alla droit à lui et, lui tendant la main :

— Comment vous portez-vous, lieutenant ? lui dit-il.

— Chut ! ne m'appelez pas lieutenant ; je ne voudrais pas être connu ici. Voyez toutes ces tuques bleues ?

— Vous êtes déjà connu. L'on vient de me prévenir qu'un officier, chargé de dépêches, veut prendre mon cheval. Je suppose que c'est vous qui cherchez un cheval.

— Oui, c'est moi. J'arrive de Montréal par terre, mon cheval est sur les dents, et il faut de toute nécessité que je voye le colonel au plutôt. Le colonel Gore est parti avec les troupes, il y a près de deux heures ; je n'ai pas de temps à perdre.

— Je vous prêterais volontiers mon cheval, mais il faut aussi que je parte à l'instant même.

— Où allez-vous donc ? si ce n'est point une indiscrétion de vous le demander.

— Pas du tout ; je vais à St. Denis.

— Je vais dans la même direction, nous ferons route ensemble, jusqu'à ce que j'aie rejoint les troupes, elles ne doivent point être rendues bien loin, à une lieue ou une lieue et demie tout au plus ; le temps est mauvais et les chemins doivent être affreux.

— S'il n'y a que deux heures qu'elles sont parties, nous les aurons bientôt trouvées. Votre cheval a eu le temps de se reposer, il pourra vous porter facilement.

Dix minutes après, St. Luc et le lieutenant Weir étaient en selle et galopaient sur la route de St. Ours en suivant la rivière.

Le vent avait changé dans le cours de la nuit et soufflait du sud, de manière qu'ils l'avaient dans la figure. Une neige, mêlée de pluie, les empêchait de distinguer à dix pas devant eux.

En quittant Sorel, le terrain sablonneux avait permis à leurs montures de prendre une allure assez vive. St. Luc pensait au bonheur de retrouver sa mère ; le lieutenant était inquiet, prêtant l'oreille au moindre bruit et cherchant à pénétrer l'obscurité pour voir s'il n'apercevrait pas les traces du passage des troupes.

— Nous devons avoir fait du chemin depuis que nous sommes partis ; je crains que nous n'ayions manqué la route. Nous eussions dû rejoindre les troupes avant ce moment-ci. Connaissez-vous la route, M. de St. Luc ?

— Je la connais jusqu'à St. Ours ; nous ne l'avons pas manquée ; voilà la rivière ; j'entends le bruit des lames.

— Mais on ne voit pas de traces du passage des troupes.

— La neige les couvre. Poussons encore, nous ne devons pas tarder à les rejoindre.

Et ils se remirent au galop. Le terrain devenait de plus en plus difficile ; les chevaux avaient de la peine à continuer une course aussi rapide. Celui du lieutenant avait butté deux ou trois fois.

— Mon cheval n'en peut plus, dit le lieutenant, il faut que je le mette au pas.

— J'aperçois une lumière ; nous allons entrer. Pendant que nous prendrons des renseignements, nous laisserons souffler nos chevaux. Qu'en dites-vous ?

— Je n'ose entrer. Je crains d'être reconnu.

— Et qui voulez-vous qui vous reconnaisse ici ? vous dites que vous n'y êtes jamais passé.

— Les habitants viennent souvent à Montréal, ils m'ont probablement vu. Dans ce moment-ci, tout étranger leur est suspect.

— Et ne suis-je pas étranger aussi ?

— C'est vrai ; mais vous parlez le français, et vous n'avez pas de mission importante et pressée ; je pourrais être arrêté.

— Vous avez peut-être raison. Attendez, je vais entrer seul ; s'il n'y a pas de danger, je vous appellerai ; s'il y en a, je vous avertirai.

— Je vais rester à cheval au milieu du chemin.

St. Luc s'approcha de la maison, attacha son cheval, par la longe de son licou, à un poteau qui était près de la porte et entra.

Un homme d'un certain âge, en chemise de laine, tuque bleue sur la tête, pentalons gris d'étoffe du pays, était assis sur un petit banc de bois au-devant de la porte du poêle, et fumait dans une vieille pipe, courte et noire.

— Me permettriez-vous d'entrer un instant, pour me réchauffer, Monsieur ? dit St. Luc.

— Certainement, certainement ; répondit l'habitant en se levant et approchant une chaise. Y fait une mauvaise nuit ; chauffez-vous.

St. Luc, voyant que cet homme était seul, appela le lieutenant.

— Otez-donc vos capots, pour secouer la neige, dit l'homme à la tuque bleue en s'adressant au lieutenant et apportant une seconde chaise. J'suis bein curieux, mais y'ou allez vous donc de c'pas là ?

— Parler pas français ; répondit le lieutenant.

— Ah ! Mossieu est anglais ! very gout, very gout ; c'est vous prendre whisky ? bonne pour di estomac ! en prendrez-vous, Mossieu, dit-il, en se retournant vers St. Luc et lui présentant un verre et un flacon, qu'il avait pris sur un buffet.

— Ça ne se refuse pas, répondit celui-ci. A votre santé.

— A la vote. J'suis bein curieux ; mais y'ou allez-vous donc ?

— Monsieur va à St. Ours ; et moi, je me rends jusqu'à St. Denis. A propos y a-t-il longtemps que les troupes sont passées ?

— Les troupes ! quelles troupes ?

— Des troupes qui vont à St. Ours.

— J'n'en ai pas vu. A moins qu'elles aient passé pendant qu'j'e dormais, car j'viens dé m'lever.

— Y a-t-il un autre chemin pour aller à St. Ours ?

— Non, c'est l'bon ; vous y arrivez ; n'y a pu qu'anne p'tite demi-lieue. Mais les troupes vont-elles jusqu'à St. Denis, pou prendre Papineau et Nelson ?

— Je n'en sais rien ; je suis arrivé de Québec cette nuit même.

— Ah ! et Mossieu ?

— Je l'ai rencontré à Sorel.

— Dites donc, voulez-vous que j'fasse donner anne portion d'avoine à vos chevaux ? Ces pauvres bêtes vont avoir frette à la porte.

— Merci, nous arrêterons à St. Ours.

— Vous n'trouverez pas d'aubarge d'ouvarte â c't'heure-ci. On va toujours les mettre sous la r'mise. Allons ! pti gas, continua l'homme à la tuque bleue, en secouant un grand garçon de dix-sept à dix-huit ans qui dormait dans un banc lit, leve toué !

Le jeune homme se leva lentement, en baillant et se frottant les yeux.

— As-tu entendu passer les troupes ? Ces Mossieux disent qu'elles sont gagnées St. Ours.

— J'n'ai rien z'entendu.

— Tu vas aller mettre les chevaux d'ces Mossieux sous la r'mise ; tu leu donn'ras anne pognée d'foin. T'entends ?

St. Luc avait ôté son surtout imbibé, l'avait placé sur une chaise. Le lieutenant Weir séchait ses chaussons, ayant ôté ses bottes, remplies d'eau. Tout-à-coup ils entendirent le galop de chevaux dans le chemin. Weir courut à la porte et regarda à travers les vitres ; mais il ne put rien voir.

— Pourvu que ce ne soit pas nos chevaux qui se soient échappés, dit-il en anglais.

— Quels sont ces chevaux ? demanda St. Luc au garçon qui entrait.

— C'est trois hommes à jval, qui vont comme si l'diable les emportait.

St. Luc, ayant interprété à Weir ce que le garçon venait de dire, celui-ci regarda à sa montre :

— Il est deux heures moins un quart, partons. Je crains que ce

ne soit quelques cavaliers que l'on envoie pour m'arrêter au village de St. Ours. Il faut ou rejoindre les troupes, ou du moins passer le village avant que l'alarme ne soit donnée. Il y a quelque chose que je ne comprends pas.

— Je ne comprends pas trop, non plus. Si vous voulez partir, je suis prêt.

— Vous feriez bien mieux d'attendre l'jour, reprit l'habitant.

— Merci, mon brave homme, dit St. Luc ; ce Monsieur veut partir de suite ; et j'aime autant continuer. Nos chevaux sont un peu reposés. Je vous remercie de votre obligeance. Combien vous devons-nous ?

— Comment ?

— Combien vous devons-nous, pour nos chevaux et ce que nous avons pris ?

— Mais rien ! Et si vous voulez rester, vous êtes les bien v'nus.

— Merci bien des fois. Adieu.

— Que le bon Dieu vous conduise. Vas avec l'fanal, les éclairer, p'ti gas.

Quand ils furent sortis, Weir dit à St. Luc d'interroger le garçon pour tâcher de savoir quelles étaient les personnes qui venaient de passer. St. Luc ne put rien obtenir, sinon qu'elles étaient au nombre de trois et qu'elles allaient très-vite.

Ils sautèrent en selle et prirent le galop. Ils n'eurent pas fait une couple d'arpents qu'ils entendirent à leur gauche, de l'autre côté de la clôture, le bêlement d'un mouton. Weir rêna subitement son cheval.

— Qu'est-ce que cela ? dit-il.

— C'est un mouton ! dit St. Luc, venez donc.

En ce moment ils entendirent distinctement le galop de chevaux, à cinq à six arpents en avant ; le vent leur apportait le bruit de leurs pieds dans la boue.

— Tenons-nous à cette distance d'eux, dit Weir ; quand ils entreront dans le village, nous passerons aussi vite que possible, si les troupes n'y sont pas.

Ils prêtèrent l'oreille attentivement ; mais bientôt ils n'entendirent plus le galop des chevaux.

— Ils se sont mis au pas, dit Weir ; mettons-nous au pas aussi.

— Poursuivons, poursuivons, dit St. Luc ; ils ne sont que trois, je ne crois pas qu'ils cherchent à nous arrêter. Je ne vois aucun signe de révolte, dans cette partie de la paroisse du moins ; tout dort.

Ils continuèrent au trot pendant quelques minutes, et arrivèrent

en face d'une grande maison, à leur droite ; quelqu'un cognait à une porte et des chiens aboyaient.

— Je crois qu'ils sont arrêtés ici, dit Weir ; il me semble entendre parler. Écoutez.....

— Oui, j'entends. C'est ici le Manoir.

— Le Manoir Seigneurial de M. de St. Ours ?

— Oui.

— Alors, nous n'avons plus que quelques arpents d'ici à l'église. Si les troupes sont arrivées, elles doivent être là. Mais voyez-donc, il y a une illumination dans le village. Galopons !

Le village était en effet éclairé. A chaque maison il y avait des chandelles dans les fenêtres ; mais le village était tranquille ; toutes les portes des maisons étaient fermées ; on n'entendait pas d'autre bruit que le sifflement du vent et le hurlement de quelques chiens ; on ne voyait personne dans les rues. Ils passèrent devant l'église ; ils traversèrent le village, rien.

Ils firent encore environ deux lieues, quand tout-à-coup le cheval de St. Luc se cabra, fit un saut, et celui de Weir tomba ; au même instant ils entendirent un bêlement, comme si le bruit qu'avait fait le cheval eût effrayé quelques moutons.

— Vous êtes-vous fait mal ? demanda St. Luc qui était descendu de cheval pour aider à son compagnon à se relever.

— Non, mais je crains que mon cheval ne soit blessé. Voyez-donc, c'est un petit pont qui traversait le chemin et dont on a enlevé les planches.

— Votre cheval n'a pas de mal ; remontez et continuons.

— Ce pont m'inquiète.

— Comment ça ?

— Il a été défait par malice ; on nous guette ; je crains une embûche. Les troupes ne sont pas passées par ce chemin ; il doit y en avoir un autre.

— Je le crois aussi. Qu'allez-vous faire ?

— Et vous ?

— Moi, je continue. Je n'ai rien à faire avec les troupes ; vous, c'est différent.

— J'ai envie de retourner. Mais, pourtant à quoi bon ? Je ne pourrais les retrouver. Mes ordres sont de donner mes dépêches et d'aller jusqu'à St. Denis, où elles doivent se rendre ; et elles s'y rendront, si ce n'est par ce chemin ce sera par un autre : ainsi, tout bien considéré, je continue. Seulement, comme nous ne devons pas être loin du village, et qu'il n'est guère plus de trois heures et demie, je vais continuer au pas. Quant à vous, M. de St. Luc, il est

inutile que vous m'attendiez ; votre cheval ne paraît pas trop fatigué, vous pouvez prendre les devants. Si vous rejoignez le régiment, veuillez prier le colonel d'envoyer quelqu'un au-devant de moi.

— Je ne désire pas vous laisser. Si vous retourniez, je continuerais vers St. Denis, parce qu'il faut que je m'y rende ; mais puisque nous faisons route du même côté, j'aime autant aller le pas avec vous.

— Que ce ne soit pas pour moi ; car, à vous dire le vrai, je n'aimerais pas trop à approcher du village. Si vous preniez les devants, je pourrais à peu près calculer le temps qu'il vous faudrait pour y arriver ; et si je ne voyais personne venir au-devant de moi, ça serait un signe que le régiment ne s'y est pas rendu. Dans ce cas, au lieu d'avancer je retournerais sur mes pas ; ce qui vaudrait bien mieux que d'aller me jeter dans la gueule du loup.

— Si vous le préférez, je prendrai les devants.

— Je le préfère.

St. Luc partit au galop. Au même instant, on entendit encore le bêlement d'un mouton qui, cette fois fut répétée de distance en distance, à mesure que St. Luc avançait.

Quand il arriva dans le village de St. Denis, il remarqua une grande agitation ; dans presque toutes les maisons il y avait des lumières, et du monde debout. Il y avait plusieurs personnes dans les rues qui se parlaient un instant et disparaissaient pour aller un peu plus loin. Il demanda à un homme qui portait un fanal, s'il pourrait trouver un logement et une bonne écurie pour son cheval.

— A l'autre bout du village, lui répondit-on.

Après assez de difficultés, il trouva enfin ce qu'il cherchait.

Il apprit bientôt que l'on savait que les troupes étaient en marche sur le village, et qu'on se préparait à leur résister. Il s'aperçut aussi que plusieurs personnes le regardaient d'un œil soupçonneux et même malveillant, surtout quand il eut dit qu'il venait de Sorel, et qu'il avait marché toute la nuit. Il s'était fait donner une chambre afin d'éviter les questions que chacun venait lui faire sur la marche des troupes, leurs desseins, leur nombre.

Il y avait à peine dix minutes qu'il était dans sa chambre, lorsqu'il entendit frapper doucement à sa porte. Il ouvrit à une jeune fille qui lui dit bien bas :

— Monsieur, on parle de vous arrêter comme espion ; sauvez-vous.

— Merci, ma belle, dit St. Luc ; dites-moi donc qui est-ce qui commande dans le village ?

— C'est le docteur Nelson.

— C'est bon, ne t'occupes pas, je vais aller le voir ; y a-t-il ici quelqu'un pour me conduire ?

— Oui, mon frère ira avec vous.

— Dis-lui de se tenir prêt, je vais descendre.

Quand on apprit que le Monsieur voulait voir le docteur Nelson, ceux qui désiraient l'arrêter dirent qu'ils ne seraient satisfaits que quand ils l'auraient vu entrer chez le docteur ; mais qu'ils l'y suivraient.

St. Luc parut bientôt, et demanda si quelqu'un voulait bien lui montrer la maison du docteur Nelson.

— Nous allons aller avec vous, répondirent plusieurs personnes

Rendu chez le docteur, il fut introduit dans une salle ou deux à trois habitants, en capots d'étoffe et en tuques bleues, attendaient. Bientôt le docteur Nelson entra. C'était un homme d'une haute taille, d'une figure sévère, mais franche et loyale, où se peignait la hardiesse et la décision.

— Bonjour, M. de St. Luc, dit-il en lui présentant la main.

St. Luc fut surpris de voir qu'il était connu du docteur, qu'il n'avait jamais vu. Comment savait-il son nom ?

— Vous avez eu une mauvaise nuit, continua le docteur, et de vilains chemins de Sorel ici. Quelles nouvelles apportez-vous de Québec ? Je crois que vous êtes monté hier, dans le *John Bull?* Savait-on à Québec que les troupes marcheraient sur St. Denis cette nuit ?

— Je crois que l'on s'y attendait, répondit St. Luc, qui regardait le docteur fort étonné.

— Ah !... Et l'on espère nous réduire sans difficulté, sans doute ?

— Je ne sais, mais l'on dit à Québec que tout le district de Montréal est en insurrection.

— Pas tout-à-fait ; mais si on use de violence nous résisterons ; et je crois que c'est là l'intention des autorités militaires, à moins que les dépêches qu'apporte le lieutenant Weir ne comportent des instructions différentes.

St. Luc était de plus en plus surpris.

— Pourtant, c'est peut-être heureux qu'il n'ait pu rejoindre les troupes ; qui, au lieu de prendre la route la plus courte, celle que vous avez prise vous avec le lieutenant Weir, sont passées par le *Pot-au-beurre;* vous étiez en mauvaise compagnie pour venir au milieu des rebelles.

— Mais, docteur, vraiment vous m'étonnez, comment savez-vous tout cela ?

— J'en sais bien d'autres ! Je sais aussi que vous avez un permis de passer, de la part de Son Excellence, signé de sa main et contre-signé par son secrétaire privé.

— Ceci me surpasse. Je pensais que personne autre que moi ne savait cela. C'est vrai, j'ai un sauf-conduit que j'ai demandé au Gouverneur avant de partir, en cas d'accident, parceque je voulais venir dans ces endroits, pour affaires privées ; et je craignais d'être inquiété par les autorités, si elles apprenaient mes excursions dans une partie du pays révolté.

— Vous avez bien fait ; je sais les raisons qui vous amènent dans nos endroits. Mais vous ferez bien d'avoir soin de vos papiers.

— Ils sont dans mon portefeuille, dans ma poche d'habit... Ah ! s'écria St. Luc, en mettant la main à la poche de son habit, j'ai perdu mon portefeuille. C'est curieux, je ne me suis pas deshabillé depuis que je suis parti de Québec, hier matin.

— N'avez-vous pas logé, chez un nommé Toin, à Sorel ?

— Oui.

— Vous en êtes parti vers minuit, avec le lieutenant Weir.

— Oui.

— N'êtes-vous pas arrêté chez un habitant à une demi-lieue avant d'arriver au village de St. Ours ; et, au moment où vous en partiez, n'avez-vous pas entendu le galop de trois chevaux qui gagnaient du côté de St. Ours.

— C'est vrai.

— Savez-vous qui étaient ces trois personnes ?

— Non.

— Eh bien ! c'étaient M. Juchereau Duchesnay, Député-Sherif chargé d'un warrant contre moi pour haute trahison, et de onze autres warrants pour arrêter Messieurs L. J. Papineau, O. Perreault, G. E. Cartier, E. E. Rodier, Dr. Kimber, T. S. Brown, R. DesRivières, aussi pour haute trahison. L'un de ceux qui accompagnaient le Député-Shérif était P. E. Leclerc, magistrat de Montréal ; et l'autre était un M. Ragg. Ils se sont arrêtés à la maison de M. de St. Ours, où vous les avez passés.

— C'est comme vous dites.

— N'avez-vous pas continué votre route ensemble, le lieutenant Weir et vous, environ une couple de lieues ; le cheval du lieutenant ne s'est-il pas abattu près d'un petit pont, dont quelques planches avaient été enlevées, et n'avez-vous pas alors poursuivi votre route seul jusqu'ici, sans être inquiété ?

— Oui, je n'ai vu personne si ce n'est dans le village. Tout me semblait plongé dans le plus profond sommeil ; et j'étais surpris de

cet état de sécurité, quand les troupes étaient en chemin ; à moins qu'on n'en fut parfaitement ignorant.

— Vous voyez que nous n'ignorions pas ce qui se passait d'ici à Sorel. Les troupes sont parties vers dix heures hier soir ; elles sont au nombre d'à peu près huit cents hommes, avec de l'artillerie et de la cavalerie ; elles ne sont plus qu'à deux lieues d'ici. Puis, se tournant vers un des habitants qui était dans la salle au moment où St. Luc y était entré ; n'est-ce pas, Siméon, dit-il, en s'adressant à l'un d'eux, que c'était près du pont de l'Amiotte que les troupes étaient ?

— Oui, mon général, répondit l'habitant sans quitter sa place.

— Vous voyez bien, M. de St. Luc, que nous sommes au fait de tout ce qui se passe.

— Vous êtes admirablement bien informés. Mais veuillez bien me dire comment vous connaissez mon nom, et comment vous savez que j'avais un sauf-conduit de la main du gouverneur.

— Oh ! c'est bien simple. D'abord M. R. DesRivières, que je viens d'envoyer chercher, m'a dit qu'il vous attendait ; puis la lettre qu'il vous a écrite ainsi que le sauf-conduit du gouverneur étaient dans votre portefeuille que l'on m'a apporté et que voici, dit-il, en le lui présentant. Vous me pardonnerez d'en avoir usé ainsi ; sans cela, ignorant qui vous étiez, je n'aurais pu donner les ordres de vous laisser passer ; et vous eussiez été exposé à des désagréments, comme l'officier qui vous accompagnait et que l'on amène prisonnier à cet instant.

— Le lieutenant Weir est prisonnier ?

— Il a voulu faire des menaces, ils ont dû l'arrêter ; s'il n'en eut pas fait et s'il eut livré ses papiers, on ne lui eut rien fait. Mais, M. de St. Luc, examinez votre portefeuille pour voir s'il n'y manque rien ; j'ai compté mille piastres en billets de la banque de Montréal et cinq pièces d'or.

St. Luc regarda pour voir s'il ne manquait aucun papier, puis remit le portefeuille dans sa poche.

— Vous ne comptez pas l'argent ?

— Vous l'avez compté ;—ça suffit.

— Mais en quel endroit avais-je donc pu perdre ce portefeuille ?

— Vous l'avez laissé tomber chez cet habitant, où vous vous êtes arrêté cette nuit ; n'avez-vous pas remarqué le signe qu'échangèrent le père et le fils au moment où celui-ci sortit.

— Docteur, je vous suis très-reconnaissant. J'ai un service à vous demander : je suis venu pour vous prier de me donner un permis, qui puisse me mettre à l'abri de dangers d'arrestation ou de vio-

lences; car à l'auberge, où je suis descendu, il était question de m'arrêter.

— Bien volontiers, vous n'avez rien à craindre. Le docteur prit un morceau de papier et écrivit :

" *Laissez passer le porteur, M. de St. Luc ; aidez-le au besoin.*"

" N."

Il prit ensuite un bouton de cuivre, dont la partie intérieure était creuse, y fit couler un peu de cire rouge et y appliqua le cachet d'un anneau qu'il portait au doigt.

— Tenez, dit-il en présentant le papier et le bouton à St. Luc, quand le papier ne suffira pas, vous montrerez le bouton.

G. B.

(*A continuer.*)

CONTRAINTE PAR CORPS.

La femme adjudicataire n'est pas contraignable par corps pour le paiement de la différence de son prix d'adjudication et celui de sa folle enchère.

Telle est la proposition légale que nous voulons établir non par des précédents du pays, car la question y est toute nouvelle ; mais par les principes du droit, les dispositions de nos statuts et celles de nos lois françaises.

Il est impossible de ne pas s'affliger en voyant qu'au milieu d'un siècle que l'on dit être un siècle de progrès, dans une colonie anglaise où la liberté individuelle a toujours mérité tant de faveur, dans un pays dont le droit commun montre une si grande sollicitude pour la femme, ce digne objet de l'attention et de la protection des lois, et surtout des lois françaises que nous suivons, il est impossible, disons-nous, de ne pas s'affliger en voyant les efforts que des avocats ont faits pour arracher une épouse au foyer domestique, enlever une mère à une jeune famille, en un mot, pour soumettre aux horreurs de la prison une femme coupable, non pas d'un crime, mais d'obéissance sans bornes et aveugle aux ordres de son mari. Ces efforts sont trop extraordinaires pour que la loi vienne à leur secours. Non ! et quand bien même nous n'aurions pour la défense de notre thèse, que le sentiment passé dans nos mœurs comme dans celles de toutes les contrées du globe, qui nous dit que la femme est un être sacré, nous sommes certain qu'aucun tribunal ne voudrait sanctionner le procédé rigoureux que nous

repoussons et qui, même dans les temps du paganisme ou de la barbarie, aurait été réprouvé comme inhumain et essentiellement injurieux au sexe de la femme aussi bien qu'à ses droits.

Un simple coup d'œil sur l'histoire de la contrainte par corps et sur les lois qui nous régissent en cette matière, suffira pour démontrer qu'un des principaux priviléges de la femme sous puissance de mari a toujours été et est encore, d'être exempte de l'emprisonnement pour causes civiles généralement quelconques, si ce n'est peut-être pour mépris de cour et rébellion à justice. [1]

En consultant les lois romaines de cette époque même, où la femme était considérée comme absolument incapable de s'obliger et sous le contrôle illimité de son mari, son maître et non son protecteur, on verra que cette incapacité de la femme la mettait à l'abri de l'exercice de la contrainte par corps, qui ne peut naître que d'une obligation. [2] Lorsqu'ensuite, grâce aux nouvelles idées civilisatrices introduites par le christianisme, la condition de la femme fut élevée à sa véritable hauteur; lorsqu'elle fut proclamée sous Constantin, Justinien et tous les empereurs chrétiens, la compagne d'un mari, et non la servante d'un maître, et qu'on lui reconnut l'intelligence suffisante pour l'administration de ses affaires, les jurisconsultes et les constitutions des Princes cherchèrent un autre prétexte pour conserver l'ancienne règle qui prohibait la contrainte par corps contre les femmes mariées, et, comme l'observent les historiens, ce fut de leur part une idée heureuse que de trouver ce prétexte dans leur pudeur et leur modestie. [3] " Par la disposition du droit de Justinien, dit Troplong, [4] " les femmes ou mariées, ou veuves, ou filles, ne pouvaient être " emprisonnées pour dettes civiles. Ce privilége était fondé sur " des raisons de décence publique : *Ut non per hujusmodi occasiones*, " dit l'empereur, *inveniantur circa castitatem injuriatæ*." Justinien poussa si loin son zèle à servir la cause de la femme, qu'il oublia que le crime n'a pas de sexe, et défendit l'emprisonnement des femmes, non-seulement en matières civiles, mais encore, et dans

1 Voir la dernière partie de la Sect. 24e du Chap. 87 des Statuts Refondus du Bas-Canada, déclarant :

" Rien dans le présent acte n'empêchera qu'il émane de bref d'exécution contre la personne, pour mépris d'ordres ou procédures (process) de Cour ou contrainte par corps ou autre procédure de même nature contre un Défendeur ou des Défendeurs, pour rébellion à justice, ou pour avoir, en empêchant ou entravant la saisie de propriété, en satisfaction d'icelui, frauduleusement éludé un jugement ou ordre de la Cour."—Voir aussi Chap. 83 des S. R. B.-C., Sect. 143.

2 Marsonnière, Histoire de la contrainte par corps, pages 89 et 90.

3 Marsonnière, ibid, page 91.

4 *Contrainte par corps*, page 234.

la plus grande partie des cas, en matières criminelles, et cela, dit-il, à cause du respect que l'on doit avoir pour la femme et qui commande qu'on lui pardonne tout : " *propter muliebrem pudicitiam et reverentiam cui parcitur.*" [1]

Ce sentiment de pudeur chrétienne, qui veut qu'on épargne la femme par la crainte des indiscrétions du créancier ou des exécuteurs de la contrainte, se trouve aussi dans les anciens monuments de notre droit français. Au moyen-âge les liens du mariage furent seuls privilégiés, et, s'il était permis à la justice de mettre la main sur les filles et les veuves, on n'a jamais cessé de respecter la femme mariée et de la soustraire à l'exécution de la contrainte par corps, pour quelque cause civile que ce fut. [2] Et lorsqu'à côté des pays de droit écrit, où on suivait à cet égard les dispositions romaines, le droit coutumier se fût développé et fut devenu un corps de lois écrites, on y trouve encore des dispositions toutes favorables à la femme mariée. Plusieurs coutumes, et notamment celle de Bretagne, contiennent à cet égard des règles toutes empreintes du caractère de bienveillance et de haute justice que porte la Novelle de Justinien ; avec cette différence qu'elles avaient pour objet l'intérêt du mariage plutôt que celui du sexe. Comme l'observe *Coquille*, [3] " la femme mariée doit service personnel à son mari ; pourquoy " semblerait qu'au préjudice de ce devoir qui est inhérent et de " l'essence du mariage, elle ne pense s'obliger par prison."

Même dans les coutumes qui ne s'expliquent pas à ce sujet, la contrainte par corps contre la femme mariée n'y était pas moins prohibée. Louet, [4] enseigne en effet que la disposition du droit romain, suivie dans les pays de droit écrit, a été étendue à toute la France. C'est ce qui ressort aussi d'un arrêt de 1397, rapporté par J. Galli, déclarant *quod corpora mulierum non possint detineri pro debito civili.* [5] L'auteur du *Grand Coutumier de Charles VI* dit encore : " Par usage de Cour leie, femme soit mariée ou autre ne doit tenir " prison pour quelconque cas civil quelqu'il soit, (Livre II. ch. 17.) ; " car fresle chose est de femme et pour ce ne veut la loi qu'elle soit " tourmentée de prison pour cause civile." [6]

Vient ensuite l'ordonnance de Moulins de 1566, art. 48. Elle n'exceptait pas les femmes et les filles de la contrainte par corps,

1 Marsonnière, ibid, pages 91 et 92.

2 Marsonnière, ibid, page 222.

3 *Quest. et réponses, c.* 194.

4 *Lettre F. XI, page* 718, *à la note B.*

5 Guy Pape, q. 256.

6 *Voir Troplong, contr. par corps, page* 235, *N°* 297, et *Marsonnière, ibid., p.* 224.

pas même les femmes mariées ; à l'égard des premières comme des dernières, elle garda le silence le plus complet, et ainsi la jurisprudence qui avait pénétré jusque dans les ténèbres du moyen-âge, parut être moins civilisée aux XVe et XVIe siècles. Pour quelque temps, ce silence fut considéré par un certain nombre de jurisconsultes, comme une abrogation tacite de la règle qui jusque là avait protégé la femme mariée contre l'emprisonnement pour cause civile. La jurisprudence s'en inquiéta, et quelques arrêts rapportés par Brodeau et Louet, lettre F, N° 4, refusèrent même le bénéfice des lois romaines non seulement aux filles et aux veuves, mais encore aux femmes engagées dans les liens de la communauté conjugale. Cependant une autre opinion, et celle-ci rallia autour d'elle la majorité des commentateurs et des arrêts, ne tarda pas à devenir la loi sous l'empire de l'ordonnance de Moulins. Elle proclamait l'ancienne règle du droit romain et l'inviolabilité absolue de la femme mariée. Elle raisonnait ainsi : " Les rigueurs de " l'ordonnance de 1566 sont générales ; mais elles ne le sont que " pour les personnes capables de s'engager. Celles qui ne peuvent " valablement contracter sans le concours d'une volonté étrangère, " sont à l'abri de l'exécution par corps. Les mineurs, les interdits " sont de ce nombre. La femme mariée doit en être aussi, car son " incapacité est la même ; on ne doit donc pas l'arracher violem- " ment et sous l'autorité d'un texte, au bénéfice d'un droit d'excep- " tion inhérent à cette incapacité." [1] On exemptait donc de la rigueur de l'ordonnance les femmes mariées, d'autant, pour nous servir du langage d'un contemporain, qu'étant *in potestate viri*, elles ne pouvaient s'obliger à autre qu'au mari, qui *solus corporis potestatem habebat*, et qui n'en pouvait être privé *propter sacramentum matrimonii.* [2] Cette doctrine partagée par Charondas, Chenu, Ferrière, Brodeau et divers autres commentateurs, a été confirmée par plusieurs arrêts qui ont fixé la jurisprudence à cet égard, et entr'autres, par un arrêt prononcé en robes rouges, le 22 Déc. 1579, cité par Louet, *loc. cit.* ; par un autre arrêt du 21 Janvier 1597, rapporté par Chenu, en sa centurie Ire, quest. 57 ; un autre arrêt du 10 Juillet 1614, rapporté par Bouvost, tit. 2, sous le mot *mari*, quest. 2 ; un autre arrêt prononcé en robes rouges, en date du 23 Déc. 1579, rapporté par Levest, Recueil d'arrêts, page 793 ; un autre arrêt du 29 Octobre 1640, Brodeau, Recueil d'arrêts, page 293 ; un arrêt du 14 Mai 1671, rapporté par le même arrêtiste, p. 291 (voir id. page

1 *Marsonnière, loc. cit. pages* 226 *et* 227.

2 *Louet, lettre F. XI, page* 718.

38, *N. R.*) et enfin par un autre arrêt du 20 Mai 1669, rapporté dans le recueil des arrêts donnés en interprétation des nouvelles Ordonnances, page 184, et cité par Bornier, Conférence des Ordonnances, vol. 1, page 329, ce dernier décidant spécialement que la femme mariée n'est pas contraignable par corps, même pour condamnation de folle enchère.

L'ordonnance de Janvier 1629, est venue achever ce que la jurisprudence avait commencé, en déchargeant de la contrainte par corps les femmes mariées ou non mariées. [1]

Mais c'est surtout par l'ordonnance de 1667 que ce privilége de la femme mariée ou non mariée fut reconnu d'une manière positive et indubitable. Cette ordonnance la rétablit en tous les droits que lui donnait la loi Romaine. L'art. 8 du titre 34 est conçu dans les termes suivantes : " Ne pourront les femmes et filles s'obliger, ni " être contraintes par corps, si elles ne sont *marchandes publiques*, " *ou pour cause de stellionat procédant de leur fait.*"

Deux restrictions seulement sont donc apportées, en matière civile comme en matière commerciale, à la loi qui décharge les personnes du sexe de la contrainte par corps ; 1° leur qualité de marchandes publiques ; [2] 2° le stellionat provenant de leur fait. [3] L'ordonnance n'ayant pas excepté le cas de la condamnation pour la folle enchère, il faut en conclure qu'elle défend la contrainte par corps contre la femme folle adjudicataire. C'est aussi ce qu'enseignent tous les auteurs et il suffira pour le démontrer de citer Héricourt. [4] " On permet aux filles et aux femmes d'enchérir quoi- " qu'elles ne puissent être contraintes par corps, suivant l'article 8 " du titre 34 de l'ordonnance de 1667, mais quand elles ne paient " point le prix de l'adjudication, et qu'elles ont du bien d'ailleurs,

1 L'art. 156 est ainsi conçu : " Ordonnons que dorénavant en vertu de l'Édit de " quatre mois (l'édit de Moulins) ni autre contrainte par corps, nulle femme mariée " et non mariée, ni aucun homme âgé de septante ans, ne pourront être constitués, " ni retenus en prison, pour le paiement d'aucunes dettes civiles." Marsonnière, cont. par corps, p. 228 ; Isambert et Decrusy, vol. 16, page 269.

2 *Quære* si sous le statut de 1849 la femme même *marchande publique* peut être emprisonnée pour dettes, par exemple, en vertu d'un *capias ad respondendum.* La section 24e plus bas citée étant silencieuse à l'égard de cette dernière et la section 7e n'admettant aucune restriction, il semblerait que la disposition de l'ordonnance de 1667, à l'égard de la femme marchande publique, est abrogée et qu'elle ne peut être contrainte par corps à raison de cette qualité.

3 Dans notre droit, le stellionat qui est la vente ou l'hypothèque frauduleuse d'immeubles, n'est pas punie civilement, mais criminellement. Il a été placé au nombre des *délits* par la 4e Vict. c. 30 et la 16e Vict. c. 206, voir S. R. B. C. c. 37, sect. 113 et 114. En conséquence la femme coupable de stellionat est sujette aux peines qui y sont prononcées.

4 *Traité des immeubles, page* 187.

" on vend leur bien pour achever la valeur de leur enchère, si le " fonds décrété est vendu au dessous du prix pour lequel elles se " l'étaient fait adjuger." [1]

Telles sont les lois françaises qui ont régi les pays de droit coutumier et dont les dispositions ont passé dans le texte du Code civil : art. 2065—L. de 1832, art. 18 ; et telles sont aussi les lois qui nous ont régi et qui ont passé dans la législation de nos statuts, en 1849. La 12e Victoria ch. 42, sec. 1re déclare en effet que dans aucun cas, les femmes ne pourront être contraintes par corps pour dettes civiles. Ce privilége est ainsi formulé à la section 7e du ch. 87 des S. R. B. C., déclarant que " nul prêtre ou ministre d'une déno- " mination religieuse quelconque, nulle personne âgée de soixante " et dix ans ou plus, et nulle personne du sexe, ne sera arrêté et " admis à caution à raison d'aucune dette, ni à raison d'aucune " autre cause d'action civile ou poursuite quelconque." Le même acte 12 Vict., ch. 42, Sec. 15, qui se trouve être la 24e des S. R. B. C., ch. 87, a apporté certaines restrictions à la prohibition générale portée par la section ci-dessus citée. Cette section 24e, en autant qu'elle se rapporte à la présente espèce, se lit comme suit : " Rien " dans le présent acte n'aura l'effet d'exempter de l'arrestation " ou de l'emprisonnement aucune personne..... qui doit le prix " d'achat d'aucune terre ou tènement, biens, ou effets, vendus et " adjugés par autorité de justice, par licitation, par le shérif, par " décret ou autrement..... pour lesquelles la contrainte par corps " peut être décernée par la loi." Comme on le voit, cette dernière disposition n'est pas introductive d'un droit nouveau ; mais seulement déclarative des anciennes règles. Par là, le législateur veut que les personnes même exemptes de contrainte par corps y demeurent néanmoins sujettes pour les cas *pour lesquels la contrainte par corps peut être décernée par la loi.* Nous avons démontré plus haut que non seulement la loi ne prononçait pas la contrainte par corps contre une femme folle adjudicataire, mais encore qu'elle la prohibait d'une manière absolue.

Mais, dit on, la section 25e du ch. 85 des S. R. B. C. ou section 29e de la 16e Vict. ch. 194, et par conséquent postérieure aux lois plus haut citées, déclare que la " contrainte par corps peut " être exercée contre tel enchérisseur pour la restitution de la " différence entre le montant de son enchère et celui de la revente " sur folle enchère". Ici, continuent les défenseurs de la doctrine défavorable à la femme, le législateur n'a fait exception de per-

1 *Voir aussi Bornier, Conférence des Ordonnanees, vol.* 1, *page* 329 ; *l'Esprit des Ordonnances par Sallé, p.* 544 ; *Brodeau, Rec. d'arrêts, N. R., p.* 393-299.

sonne ; il est venu au secours de la loi de 1849 en décernant la contrainte par corps contre tout fol enchérisseur.

Après avoir parcouru l'histoire des lois sur la contrainte par corps, s'être pénétré de leur nature et de leur esprit, la réponse à cette objection n'est pas difficile. On la trouve dans les opinions de jurisconsultes sur les lois françaises antérieures, aussi bien que dans la jurisprudence des arrêts que nous avons cités.

Il ne faut pas croire d'abord, que le 16e Vict. ch. 194, ait introduit un droit nouveau. Héricourt [1] atteste en effet que l'usage de la contrainte par corps contre un fol enchérisseur était, pour ainsi dire, immémorial dans l'ancien droit français, et cet usage a été reconnu et confirmé par plusieurs lois des princes, et entr'autres par l'ordonnance de Henri II du 23 Novembre 1551, art. 8, telle qu'enrégistrée au Parlement de Paris ; par l'arrêt du règlement du même Parlement du 23 Novembre 1598, art. 12 et enfin par l'Edit du 28 Février 1689, art. 12. [2] Pas plus que notre statut provincial, ces lois n'ont fait exception en faveur de la femme, ni en faveur de qui que ce soit ; elles décernent l'emprisonnement contre tout fol enchérisseur, sans aucune restriction. Il est remarquable, qu'il n'est venu à l'idée de personne de prétendre, que ces dispositions, générales et postérieures à l'ordonnance de 1667 et aux autres lois que nous avons mentionnées plus haut, excluaient et rejetaient le privilége de l'exemption de la contrainte par corps qu'elles accordent à la femme. Comme l'observe Troplong, [3] ce privilége est général dans les matières civiles. Il domine les lois postérieures qui, en prononçant la contrainte par corps, n'ont pas nommément excepté les femmes, et il y a toujours une exception de droit, une exception virtuelle et facile qui ne peut être enlevée que par un texte formel.

Nous dirons encore avec les jurisconsultes romains, que la vertu et la dignité du beau sexe s'opposent à ce qu'il soit contraint par corps ; et avec certains commentateurs du droit coutumier, que les liens du mariage sont également un obstacle puissant à l'exercice de cette voie extraordinaire d'exécution ; que tout, en un mot, chez la femme, et particulièrement son état de dépendance et de soumission à la volonté de son mari, qui la rend incapable de contracter sans le concours de cette volonté, nécessitent et motivent le privilége que nous réclamons ; et enfin, pour compléter notre argumentation, nous invoquerons le témoignage de tous ces com-

1 Page 196.

2 *De Héricourt, Recueil d'Ordonnances, pages* 7, 11 *et* 425.

3 *Contrainte par corps, page* 237.

mentateurs et de tous ces arrêts qui ont interprété dans notre sens des lois non pas étrangères, mais des ordonnances encore en pleine force dans ce pays, et dont nos statuts ne sont que la confirmation.

Qu'il nous soit permis de faire une dernière réflexion que le droit criminel et le droit public de notre pays amènent tout naturellement ici. Il est admis que les habitants des colonies anglaises jouissent de toutes les franchises des sujets du Royaume-Uni, et surtout des priviléges accordés à la liberté personnelle.

Il est encore admis qu'en matière civile les femmes ne peuvent, dans le Royaume-Uni, être emprisonnées pour cause civile. N'est-il pas juste de dire que cette disposition du droit public anglais, en supposant même que les lois spéciales qui sont suivies parmi nous seraient silencieuses à cet égard, empêche qu'une femme puisse être emprisonnée pour insuffisance de folle enchère ? N'est-il pas évident qu'une immunité comme celle dont nous venons de parler, accordée par le droit public, est toujours sous-entendue dans les dispositions particulières, et qu'elle ne peut être enlevée que par un texte formel. Or, tous l'admettent, non-seulement on ne trouve rien dans notre jurisprudence, ou dans notre législation qui enlève à la femme la faveur de cette disposition du droit public anglais, mais de plus, on y rencontre les clauses dont nous avons parlé plus haut, qui toutes la confirment d'une manière expresse.

Et si nous jetons un coup d'œil sur les lois qui régissent la femme sous puissance de mari en matière criminelle ; si nous considérons que la femme qui commet même certains crimes sous la pression immédiate de son mari, ou en sa présence seulement, ne peut subir les peines et les châtiments prononcés contre les auteurs de ces crimes, [1] comment le droit civil pourrait-il avec raison et sans anomalie, décerner la contrainte par corps, en punition d'un acte ordinaire, comme celui de l'adjudication par shérif, et que la femme n'a pu accomplir que sous l'influence directe de son mari ?

Ainsi donc, en résumé, tant d'après les principes du droit que par la jurisprudence des arrêts, les dispositions de nos lois françaises et provinciales, et la constitution politique même de cette colonie, une femme mariée est nécessairement exempte de l'emprisonnement pour cause de folle enchère, et il est impossible qu'elle ne jouisse pas d'un privilége consacré par la civilisation de tant de siècles et reconnu d'ailleurs par tous les codes de lois qui régissent le monde actuel.

D. Girouard.

1 Bishop on criminal law, § 276 et suivants.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

NOUVEAUX CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS

DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Il y a deux choses à observer dans la Confédération des colonies anglo-américaines, le fait en lui-même qui s'exerce en dehors de l'action humaine, et les circonstances dans lesquelles il s'opère, c'est-à-dire le fait extérieur de la constitution.

Différente en cela de l'acte d'Union des Canadas de 1840 qui fut une œuvre bâtarde, une alliance monstrueuse et forcée, accomplie par les passions mauvaises, la Confédération des Provinces est un évènement logique, nécessaire, où l'homme n'agit qu'en sous-ordre et où par conséquent les secrètes dispositions du plan lui échappent. Le premier eut pu et n'eut pas dû exister, le second devait se produire un jour ou l'autre dans le cours naturel des choses, et sans qu'il eut été possible à quiconque de l'éviter autrement que par une révolution.

Dire que l'époque de la Confédération a été hâtée par nos hommes

publics, ce n'est donc pas leur faire un reproche ; au contraire, si, dans leur esprit, les circonstances leur ont paru plus favorables qu'en aucun temps, ce ne sera pas une de leurs moindres gloires d'avoir laissé les évènements s'accomplir et arriver cette crise solennelle et décisive des destinées de quatre millions d'hommes.

Le mérite ou le démérite de la Confédération ne leur appartient donc que secondairement, et en ce sens qu'ils ont eu à en restreindre ou à en exagérer la signification, absolument comme s'ils eussent eu à statuer sur un fait ordinaire. Mais cette part qui leur a été laissée n'en est ni moins importante, ni moins belle, car en ces jours où tous les droits se trouvaient remis en question ils durent veiller à ce qu'aucun ne fût lésé ou oublié injustement. Révolutionnaires pacifiques, ils eurent à tracer les grandes lignes de l'avenir d'un immense pays, en conservant à chaque partie ses forces vives, son expansion naturelle et légitime. Ont-ils réussi ?

Nous ne savons ; l'avenir le dira. Mais en envisageant les choses d'un point de vue élevé, nous ne pouvons ne pas espérer et ne pas avoir confiance, quand, ainsi que l'observait Lord Monck dans sa dépêche du 7 novembre dernier au Ministre des Colonies, on remarque que la convention du 10 octobre a vu se réunir les représentants les plus illustres et les plus éminents des cinq Provinces.

Cependant, nous ne voulons pas étudier aujourd'hui cette seconde partie de la Confédération, mais nous attacher seulement à rechercher la raison philosophique du fait lui-même. Et si par une étude consciencieuse, par des recherches et des observations sérieuses et réfléchies, nous parvenons à démontrer que le système fédéral est la condition la plus logique et la plus naturelle d'une grande et libre puissance au nord de l'Amérique, l'état politique où tous les droits et tous les intérêts peuvent le mieux vivre à l'aise et comme dans leur atmosphère propre, notre but sera atteint.

Nous adressons notre travail aux hommes sans préjugés, mais qui aiment leur pays ; à ceux qui n'ont pas confiance comme à ceux qui en ont trop, mais qui croient que le présent n'est pas nécessairement une copie éternelle et photographique du passé ;— à ceux enfin que l'expérience a convaincus de l'existence des notions du juste et de l'injuste tout aussi bien dans la conscience d'un Anglo-canadien que d'un Canadien-français ; nous nous adressons aux hommes sincères qui n'approuvent ni ne désapprouvent aveuglément les plans politiques du jour, et c'est pour eux surtout que nous écrivons parce que nous sommes un des leurs.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les opinoins que nous

signons ici de notre nom, nous les réclamons pour nous seul et que la *Revue Canadienne* n'en porte nullement la responsabilité, [1] pas plus quelle ne partage les opinions contraires.

I.

Quand plusieurs parties d'un vaste territoire, de séparées qu'elles étaient par des limites temporaires, viennent à se réunir sous un même régime,—quand par ce moyen, de magnifiques systèmes de transport naturel et artificiel viennent à se trouver complétés, — et que l'ensemble des ressources offre des richesses immenses, il est tout simple, ce semble, de conclure que l'œuvre de la nature en recevra une impulsion profonde, et que le travail et la production, s'organisant sur de larges bases, arriveront en peu de temps à des résultats étonnants de progrès matériel. C'est le raisonnement que chacun peut faire avec nous, en envisageant, l'étendue et les ressources des diverses provinces de l'Amérique anglaise, —la solidarité naturelle pour ainsi dire qui relie toutes ces provinces entre elles et les rend nécessaires les unes aux autres dans la formation d'une grande puissance politique.

Il n'y a, croyons-nous, pour les colonies anglaises de l'Amérique du Nord que trois moyens de se constituer politiquement en dehors de leur existence actuelle ; — ces trois moyens sont, leur érection en deux ou plusieurs souverainetés indépendantes, leur annexion partielle ou complète aux États-Unis, ou enfin leur union sous un même gouvernement central, ou confédération. C'est à démontrer que le dernier de ces trois régimes est le seul qui puisse assurer d'une manière solide et permanente la prospérité matérielle, l'indépendance, la grandeur et la beauté civilisatrice des destinées de notre pays, — le seul qui donne à chacune des provinces, à toutes ensemble, les plus sûres garanties de leur libre et naturelle expansion et la satisfaction de leurs besoins moraux et intellectuels, que nous nous attacherons pour aujourd'hui.

Les colonies anglo-américaines, formant les provinces de l'Ile de

1 A l'occasion de la publication de cet article, les Directeurs de la *Revue Canadienne* rappellent au public cette clause du propectus :

" En fait de systèmes particuliers ou d'opinions économiques, la *Revue Canadienne* croit devoir n'en adopter ancun pour le moment : en Canada ou tout, en fait de science, est encore à créer, la discussion sérieuse de diverses opinions ne peut qu'éclairer davantage le public ; dans ce cas les auteurs seront seuls responsables de leurs écrits." (*Note de la Direction.*)

Terreneuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ile du Prince Édouard, du Nouveau-Brunswick et des Canadas, embrassent, en y ajoutant les possessions du Nord-Ouest, la Colombie anglaise, et l'Ile de Vancouver, un territoire de quatre millions de milles carrés de superficie, dont la plus grande largeur entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique est de 3000 milles, et la plus grande profondeur du Sud au Nord de 1600 milles. A une faible exception près, la mer est la seule limite de ce pays plus vaste que l'Europe, et capable de contenir une population de quarante millions, dont dix-neuf millions dans l'Amérique centrale, quatorze millions dans les Canadas et cinq à six millions dans les provinces atlantiques. Il en contient aujourd'hui environ quatre millions.

Sa latitude diffère peu de celle des peuples les plus puissants, les plus riches et les plus avancés de l'Europe, tels que la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Autriche, la Prusse et la Russie.

Comme la plupart des pays septentrionaux, l'Amérique Anglaise renferme d'inépuisables richesses forestières et minérales. L'or se trouve dans la Nouvelle-Écosse, le Bas-Canada et la Colombie ; le cuivre sur les bords du lac Supérieur et dans le Bas-Canada ; l'huile de pétrole dans le Haut-Canada ; la houille dans la Nouvelle-Écosse, l'Ile de Vancouver et au fond de la magnifique vallée de la rivière Saskatchéouane ; le fer dans les deux Canadas et la Nouvelle-Écosse. Puis, comme si Dieu eut voulu que rien ne manquât à l'avenir de cette vaste contrée, on rencontre à 2000 milles de l'Atlantique et à 1000 milles du Pacifique de nombreuses et abondantes sources d'eau salée d'où l'on tire depuis quelques années de grandes quantités de sel.

Les bassins houillers de la Nouvelle-Écosse, de l'Ile de Vancouver et de la vallée de la Saskatchéouane sont les seconds de l'univers ; ils viennent après ceux des États-Unis et avant ceux de l'Europe.

Le Canada et le Nouveau-Brunswick renferment des forêts de bois de construction qui ne le cèdent à aucune autre contrée en étendue et en valeur.

A part le nombre presque infini de hâvres, de rades et de baies sûres et profondes que présente sur son développement la ligne immense des côtes anglo-américaines, elle possède encore l'avantage si précieux d'offrir à la navigation entre les deux continents les points les plus rapprochés de l'Europe.

Les pêcheries du golfe St. Laurent sont avec celles de Terreneuve uniques dans le monde entier ; tous les ans l'Angleterre, la France et les États-Unis y envoient des milliers de pêcheurs qui non-seulement alimentent une précieuse branche d'industrie, mais sont

la pépinière où se recrutent la marine militaire et marchande de ces trois puissantes nations.

Qui sait si nos pêcheries ne sont pas, après tout, le seul côté par lequel l'Europe s'intéresse aux affaires d'Amérique, et la seule raison pour laquelle la politique de l'ancien monde empêcherait à tout prix le golfe St. Laurent de devenir *yankee?*

Suivez maintenant du doigt sur la carte l'admirable système de communications naturelles de l'Amérique Anglaise qui avec le golfe et le fleuve St. Laurent, l'Outaouais et les grands lacs, traverse ou borde aujourd'hui la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Isle du Prince Édouard, les deux Canadas et va aboutir au cœur même des plateaux si fertiles, si vastes et si riches de l'Ouest des États-Unis et du Nord-Ouest des possessions britanniques. Que devient ce puissant moyen de commerce intérieur et étranger si vous le morcelez, si vous le coupez par morceaux, ou bien encore si vous ne le complétez en le remplaçant en hiver par des lignes de voie ferrée, et si vous ne prenez pas les moyens de l'alimenter par une production nombreuse et variée? La voie du St. Laurent ne pourra jamais faire de concurrence redoutable et ruineuse aux canaux et aux chemins de fer américains tant qu'elle ne tirera son fret que d'un seul endroit.

L'importance politique et militaire d'un tel système de navigation intérieure n'a pas besoin d'être démontrée; — elle est évidente, elle saute aux yeux.

La fertilité du sol de l'Amérique anglaise est connue; nous ajouterons seulement que la proportion des terres arables y est aussi grande que celles de l'Angleterre, ce qui n'est pas peu dire, et que les céréales y forment l'un des principaux articles d'exportation.

Il est bien vrai que le tableau que nous venons d'esquisser à grands traits n'est pas sans quelques ombres, et que le climat de nos hivers entr'autres n'est pas sans inconvénients ;—mais ce désavantage est moindre qu'on l'a dit et ne laisse pas que de se racheter d'une certaine manière. Il disparaîtra même en partie dans la Confédération dont la partie méridionale, se trouvant sous une latitude tempérée, échappera au chômage des affaires subi forcément par la partie septentrionale. Pendant que le commerce sera paralysé en quelque sorte dans deux ou trois provinces, il restera dans toute sa vigueur dans les autres, et nos lignes de chemin de fer continuant d'être alimentées comme à l'ordinaire, profiteront de la fermeture des canaux pour acheminer vers les ports atlantiques tous les produits qui y sont destinés et en rapporter l'approvisionnement des marchés de l'intérieur. C'est ainsi que dans un

grand pays certains inconvénients perdent de leur importance par cela même qu'ils se localisent davantage.

Cette énumération des ressources et de l'étendue de l'Amérique anglaise ne serait pas complète, si nous disions rien des progrès de la grande province centrale, du Canada. Par sa situation, par son esprit d'entreprise, par son ancienneté, le Canada sera toujours le cœur et l'âme de la Confédération ; sans elle son rôle achève, il est même fini. Assez riche pour tenter la cupidité des États-Unis, et pas assez fort pour soutenir la concurrence que ceux-ci se préparent à lui faire après l'abrogation du traité de réciprocité, il a besoin de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés plus sûrs et moins contestés. Le Haut-Canada surtout, sans expansion vers le Nord-Ouest, gêné par le Bas-Canada, ne tarderait pas à se jeter dans les bras des États-Unis, isolant ainsi les provinces du golfe des possessions du centre et les laissant à la merci de l'étranger.

En quinze ans, le Canada a construit un réseau de 2000 milles de chemins de fer au coût d'environ cent millions de piastres ; on y compte 4500 milles de communications télégraphiques, 2000 bureaux de poste, 250 milles de canaux, les plus beaux peut-être en Europe et en Amérique, quatre grandes villes d'une population variant de 30,000 à 110,000 âmes, et des institutions monétaires formant un capital réuni de trente-trois millions de piastres. Quelle impulsion tant de progrès ne recevront-ils pas de l'accession de nouveaux et fertiles territoires ! Combien n'est-il pas à craindre, que tant de richesses n'aient été péniblement accumulées pour d'autres, si le Canada ne comprend pas le rôle qu'il est appelé à jouer en ce moment, rôle également politique et commercial !

Il importerait peu cependant que les colonies anglo-américaines eussent été destinées par la nature à former un grand pays si la population s'y trouvait sans lien social identique, sans aspiration et sans idées communes, en un mot si la civilisation y était différente, heurtée et sans aucun point de contact. Car l'établissement d'institutions politiques uniformes est non-seulement une œuvre difficile et longue dans un pays composé de divers groupes de civilisation différente, mais même elle est impossible. Que dit à ce sujet l'observation des données générales, de la résultante des mœurs, coutumes, législation, idées politiques et religieuses, des diverses provinces ?

Dans les colonies de l'Atlantique, dans celles du Pacifique et du Nord-Ouest, comme en Canada on est frappé du caractère presque semblable d'une civilisation moins brillante peut-être que bien d'autres, mais très-réelle et très-fortement organisée. La population

y est partout saine, féconde, robuste, attachée au sol et à ses institutions. L'esprit religieux s'y retrempe sans cesse dans l'énergique et vivifiante influence du symbole dominant, le catholicisme ; l'esprit public, dont la législation et l'administration d'un pays constitutionnel sont les plus éclatants reflets, s'y ressent de l'action du caractère français mêlé pour un quart dans la composition de la population totale ;—la bonne foi règne en maîtresse dans les affaires et les conventions ; l'opinion, rafraîchie constamment par le contact des idées anglaises et françaises et par la pratique déjà longue de la liberté, résiste avec un rare bonheur aux faux systèmes et aux doctrines outrées ; l'esprit de parti, cette plaie des peuples libres, est loin d'y dominer : en un mot, la civilisation y donne ce magnifique et rare spectacle d'une population religieuse sans fanatisme, libre sans effort et industrieuse sans avidité. A part ses origines propres, le voisinage et le spectacle des vices et des beautés de la République américaine n'a pas peu contribué à déterminer dans les provinces anglaises, cette civilisation sans faste et sans éclat, mais moins matérielle, plus morale et plus vraie. Le culte de la famille, les traditions locales, et surtout, et avant tout, le respect de l'autorité ont pris chez nous des racines aussi profondes que chez les nations les plus fortes et les plus anciennes : à tout prendre, le citoyen des colonies anglo-américaines n'a rien à envier à personne au monde pour le calme et le bonheur de son foyer, la douceur de ses lois et la liberté de ses institutions politiques.

Ce haut degré d'une civilisation véritable se dessine peut-être plus énergiquement dans le Bas-Canada que partout ailleurs, parce que cette antique province renferme la seule nationalité de l'Amérique qui se soit vraiment et socialement organisée ; mais nous ne craignons pas de dire qu'il se retrouve plus ou moins dans les autres colonies.

On y sent que les mêmes causes, un même fonds d'idées politiques, le même exercice d'une saine liberté ont produit simultanément les mêmes effets ; le mouvement général a dû forcément participer à l'influence d'un point de départ unique ; il n'y a donc rien d'étonnant que ces divers groupes de populations se trouvent le plus naturellement du monde prêts à entrer dans un système commun d'action et de tendances politiques.

Ce grand fait d'une même civilisation générale et d'une communauté d'intérêts matériels entre les populations de l'Amérique anglaise, quelles qu'en soient les causes, a donc une immense portée, une profonde signification en ce moment ; car il indique que le travail de la nature s'est fortifié du travail de l'homme, que la

chose et l'idée n'ont pas cessé de s'entendre ni de suivre des routes souterraines et parallèles, et que leur existence simultanée, pour éclater tout à coup au grand jour, n'en remonte pas moins au berceau même des colonies.

Pour s'en convaincre, voyez quel trouble on porterait dans un tel ordre de choses en effaçant la dépendance coloniale de ces divers pays, en les morcelant en autant de souverainetés ou en les acheminant partiellement aux États-Unis. Et d'abord le magnifique et providentiel caractère que nous venons de signaler serait détruit à jamais. L'isolement ayant commencé, les législations prendraient chacune une voie différente, les intérêts au lieu de s'entr'aider se ramifiraient, se diviseraient et finiraient tôt ou tard et, comme dans tous les pays enclavés les uns dans les autres, par occasionner ces discussions de parchemin et de cabinet qui ne se tranchent que par le canon. Car supposer que ces petites souverainetés pourraient s'organiser, vivre et prospérer sans conflit entre elles et sans dangers de la part de leurs puissants voisins, ce serait ne tenir aucun compte de l'expérience, ce serait supposer ce qui est impossible.

Combien il semble plus naturel de resserrer davantage le lien qui unit aujourd'hui ces populations éparses, de faire passer dans l'ordre politique la Confédération qu'elles subissent dans les bureaux du *Colonial Office*, et de soumettre à une législation commune des intérêts matériels et de politique générale que la nature a fait communs ! La réunion en un seul faisceau de forces aussi considérables que le sol, la situation, la population et les tendances de l'Amérique anglaise, la constitution en un mot d'une grande puissance là où il n'existe aujourd'hui que des colonies isolées, voilà suivant nous le seul moyen d'empêcher ces causes de vitalité et de grandeur de se changer en sources de faiblesse et de ruine dans des mains inhabiles ou malfaisantes.

II.

Mais, dira-t-on, comment se fait-il que la Confédération, que l'on prétend être le régime le plus naturel des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, ait néanmoins mis tant de temps à se faire et qu'elle ne soit pas même encore consommée ?

Nous répondrons à cela que la Confédération n'a pas encore eu lieu par la raison que les colonies n'en ont pas vu auparavant le besoin ni deviné les avantages, et que c'est parce qu'une fausse

politique et des nécessités nouvelles leur ouvrent aujourd'hui les yeux qu'elles en ont compris si vivement et du premier coup toute l'importance.

Un grand nombre de causes ont en effet contribué à empêcher les colonies de suivre leurs pentes naturelles qui les amenaient peu à peu vers la Confédération, et ont même tendu à les faire marcher dans des voies sinon opposées du moins très-différentes. Parmi ces causes, aucunes n'ont exercé autant d'influence que le traité de réciprocité, les tarifs et l'absence d'un *Zoll-Verein* ou association douanière.

Le mal n'est pas sans doute irréparable, mais il a déjà causé de grands ravages et le nouveau régime sera quelque temps avant de cicatriser les profondes saignées que de fausses mesures politiques ont pratiquées à la richesse publique de chacune des provinces et surtout des provinces atlantiques. Il lui faudra non-seulement organiser leur économie sociale sur des bases nouvelles, mais même travailler à détruire les fausses voies où elles se sont engagées à la poursuite de débouchés et de marchés fictifs.

L'uniformité de tarifs dans un aussi vaste pays que l'Amérique anglaise et la création d'un marché intérieur, suites de la Confédération, détermineront dans une grande mesure l'indépendance de l'étranger, c'est-à-dire une situation toute opposée à celle d'aujourd'hui. Or, l'on sait que là où existe la dépendance en affaires là existe aussi la dépendance en politique, et qu'une colonie devenue une fois indépendante de sa métropole ne peut tarder, à moins d'efforts surhumains et heureux, de passer sous le joug de ceux qui lui fournissent les denrées et pourvoient à ses besoins.

Nous avons déjà dit dans cette même *Revue* que le traité de réciprocité conclu entre l'Angleterre pour ses colonies américaines et les Etats-Unis, en 1854, fut nécessaire pour appaiser les jalousies et les mécontentements qui s'étaient fait jour avec violence au sein des populations du Canada, ainsi que pour couper court, au moins pour un temps, aux réclamations des américains au sujet des pêcheries : c'est en cela, suivant nous, qu'il fut un acte de diplomatie habile encore plus que de saine économie. Il fesait taire, d'un seul coup, le mouvement annexioniste en lui enlevant tout prétexte d'action, et il promettait en même temps aux provinces d'affermir leurs nouvelles institutions et d'asseoir sur des bases certaines leur législation intérieure en reculant de plusieurs années la solution de graves difficultés entre la mère patrie et la puissance voisine. Mais il eut un tort très-grave, ce fut de faire perdre de vue aux colonies leurs propres relations les unes

avec les autres et de les mettre en relations quotidiennes et peu à peu nécessaires de commerce avec les États-Uuis. Qu'en est-il résulté ? C'est que les colonies ont vécu jusqu'à ce jour presque étrangères entre elles, qu'elles ont laissé inactif et dans l'ombre le principe de leur industrie et de leur commerce futur, et que la plupart sont restées dans une dépendance étrangère absolue, sans progrès, sans capitaux et sans marché intérieur.

Aussi, loin de partager les craintes d'un grand nombre, nous ne pouvons nous empêcher de ne pas désirer l'abrogation de ce fameux traité dont les américains regarderaient la continuation comme une aumône ou comme une récompense de notre bonne conduite. L'interruption subite des relations libre-échangistes et de transit qui existent entre les États-Unis et les provinces ne se fera pas, il est évident, sans causer une certaine perturbation d'un côté comme de l'autre des frontières et surtout en Canada, mais ce dérangement ne peut qu'être temporaire parce que le marché principal des provinces est l'Europe et que la Confédération leur donnera le marché intérieur qui leur a toujours manqué.

L'abrogation du traité de réciprocité, forçant les provinces de réfléchir sur les débouchés naturels de leur commerce, devra nécessairement leur faire découvrir la situation anormale dans laquelle elles ont été placées, et combien elles se sont écartées du vrai sentier d'une saine économie.

Pour mieux démontrer jusqu'à quel point les colonies sont restées étrangères les unes aux autres en affaires, ont négligé les avantages qu'elles pouvaient retirer d'une union préliminaire commerciale et tari, sous l'empire d'une fausse théorie, la source la plus vive de leur prospérité et de leur progrès, nous allons citer quelques statistiques officielles, et afin d'être plus exact, nous choisirons de préférence, pour le Canada du moins, les chiffres de l'année 1861, comme donnant un résultat plus certain que les années suivantes pendant lesquelles l'industrie et le commerce de ce continent se trouvent profondément altérés par la guerre de sécession.

Sur un chiffre total d'exportations de $36,614,195 du Canada en 1861, la proportion dans laquelle se trouvent les provinces voisines n'est que de 2.84 ; en d'autres termes, le Canada ne se trouve à avoir exporté aux provinces sœurs que pour $1,030,939 sur tout ce montant.

Les importations du Canada par le St. Laurent pour la même année, s'élèvent à $43,054,836 ; les colonies du golfe n'y figurent que dans la mince proportion de 1.15, c'est-à-dire pour $478,130.

Les chiffres deviennent encore plus insignifiants pour le com-

merce qui se fait entre ces mêmes provinces, et ne méritent pas en réalité d'entrer en considération. Il n'en est pas ainsi de ceux qui donnent la mesure des relations entre les colonies et les États-Unis, comme on peut s'en convaincre par la comparaison des statistiques suivantes :

Exportations totales du Canada aux États-Unis en 1861...$14,251,427
Importations " " des " " $20,198,667

Sur le montant total des exportations ci-dessus les articles de manufacture canadienne figurent pour un chiffre de $289,633 ; dans la colonne des importations on trouve au contraire pour $8,338,620 d'articles frappés de droits. Et pour résumer, la balance du commerce canadien en faveur des États-Unis s'est élevée en neuf ans, de 1855 à 1863, à la somme énorme de 35 millions de dollars, à part le fret que nous avons dû payer sur nos importations d'outre-mer traversant en entrepôt les lignes de chemin de fer et les canaux américains. La valeur de ces importations en transit par les États-Unis dans la seule année 1862 s'est montée à environ $6,000,000.

Le chiffre d'exportations de la Nouvelle-Écosse aux États-Unis a été, en 1862, de $1,879,000, tandis que ses importations se sont élevées à $3,860,000 ; excédant en faveur des États-Unis $2,000,000 environ.

Le Nouveau-Brunswick a exporté pour la même année aux États-Unis une valeur de $890,000, et importé pour $2,960,000 ; excédant en faveur des États-Unis $2,000,000 à peu près.

En recherchant quels ont été les principaux articles d'exportation et d'importation américaines dans les colonies afin de voir si les États-Unis constituent réellement un marché nécessaire pour elles et si elles ne pourraient pas au contraire se suffire entr'elles, on découvre les résultats suivants.

En Canada, les deux principaux articles d'exportation sont les produits agricoles, dont la valeur pour 1861, s'élève à $21,912,944 ; et les produits forestiers, dont la valeur exportée a été pour la même année de $9,572,645.

Le produit des pêcheries forme la principale partie des exportations de la Nouvelle-Écosse et la seule exportation de l'Ile de Terreneuve ; plus des deux tiers des exportations du Nouveau-Brunswick consistent en bois, et les cinq-sixièmes de celles de l'Ile du Prince Edouard en produits agricoles.

A part le Canada et la petite Ile du Prince Edouard, on voit donc que le principal article des importations américaines dans les autres provinces consiste en céréales lesquelles, ainsi que nous l'avons dit, constituent au contraire l'une des principales exportations du Canada,

s'étant élevée en 1861 à 21,584,536 minots dont 8,231,126 minots venant de Chicago. En groupant ensemble ces chiffres et en comparant dans leurs détails les tableaux de commerce des provinces entr'elles et avec les États-Unis, on arrive à deux conclusions inévitables ; — la première est que le total des importations que les provinces maritimes pourraient tirer du Canada est presque égal au total des exportations du Canada aux États-Unis ; — la seconde, est l'absence complète de marché intérieur qui s'en est suivi pour les provinces, non-seulement en fait de produits du sol, mais aussi de produits fabriqués.

De toutes les colonies de l'Amérique anglaise, le Canada est la seule qui exporte des manufactures pour un chiffre tant soit peu élevé, parce que c'est la seule qui a échappé à toutes les conséquences d'une fausse position et en a le moins le souffert : — et encore cette exportation se fait-elle aux États-Unis où l'industriel canadien rencontre une concurrence formidable, une industrie établie depuis cinquante ans et un tarif essentiellement hostile. Malgré tous les obstacles, les exportations du Canada ont atteint néanmoins la valeur de $289,632 en 1861, contre celle de $45,825 qui représente le chiffre total des exportations d'articles manufacturés dans les colonies sœurs.

Mais c'est ici où l'anomalie éclate dans tout son jour : en comparant les tableaux du mouvement du commerce colonial, on voit que les principaux articles d'exportation d'une colonie constituent précisément les principaux articles d'importation de la colonie voisine ; — au premier abord, on se dit tout naturellement l'excédant de produits de celle-ci devra s'écouler chez celle-là qui en est privé complètement ; — mais les faits donnent le démenti à cette supposition.

Ils démontrent au contraire que dans la même année où la valeur des importations annuelles faites par Terreneuve, Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick en farines et en céréales égalait trois fois le montant total des exportations des deux principales de ces colonies, les exportations de produits agricoles faits à l'étranger par le Canada atteignaient le chiffre de $21,912,944, dans lequel les provinces ci-dessus ne figuraient que pour la minime somme de $1,861,933.

Comment s'étonner après cela du peu de progrès des colonies du golfe et de leur appauvrissement ? Obligés de solder tous les ans en numéraire un excédant énorme d'importations avec un pays qui ne leur offre aucun débouché, ces colonies ne gardent pas les profits qu'elles vont réaliser sur les marchés européens avec leur houille,

leur minerai, leur bois et leur poisson. De là l'impossibilité où elles se trouvent d'accroître leur richesse, de fonder des industries et d'utiliser les ressources dont la nature les a si richement dotées.

Les mêmes causes auraient produit les mêmes effets au Canada, si, forcés de solder en neuf ans, de 1855 à 1863, par $35,500,000 envers les États-Unis la différence de nos importations sur nos exportations, nous n'avions pas eu sur la valeur des articles admis en franchise une forte balance en notre faveur.

Entraînés par de faux systèmes et par l'attrait de faire un grand commerce, nous avons voulu plus que nous n'avons pu et nous avons trop favorisé certaines parties de notre organisation sociale, au détriment d'autres moins brillantes, mais plus véritables et moins chanceuses. L'agriculture a été négligée, la terre s'est appauvrie, et pendant que nous dépensions des millions à rendre plus facile notre trafic avec les autres nations, nos récoltes diminuaient rapidement sous l'action d'un faux système et d'une coupable négligence. Il semble pourtant qu'avant d'activer le commerce, c'eut été faire preuve de sens commun que d'assurer par de bonnes institutions la prospérité de ce qui en forme la base la plus vitale, la plus constante et la plus nécessaire. C'est ce qu'on n'a pas fait. Aussi les économistes auront beau dire, jamais on fera croire aux simples mortels que le sens commun est déplacé dans l'agencement de la législation fiscale d'un pays. Ça été pour nous un grave tort d'avoir oublié que toutes les parties d'une organisation sociale sont solidaires les unes des autres et que c'est par la logique des idées et des principes qu'il faut les enchaîner et les co-ordonner en vue du résultat unique à obtenir.

On a vu plus haut que la valeur des marchandises canadiennes qui ont traversé les États-Unis en entrepôt (*bondage system*) s'est élevée en 1861 à près de six millions : pourquoi, nous le demandons, les colonies ne gagnent-elles pas elles-mêmes l'énorme fret qu'un transit aussi considérable fait passer dans les caisses des lignes de communications étrangères ?

Rien n'était plus simple de croire que, dépossédées dorénavant des faveurs de la métropole qui ouvrait, il y a vingt ans, ses ports et ses marchés à toutes les nations du monde, précisément parce qu'elle se trouvait assez forte et assez riche pour ne rien craindre du libre-échange, les colonies de l'Amérique anglaise se concentreraient en elles-mêmes pour suivre un si bel exemple : — loin de là. Leur premier soin fut de se chercher des marchés ailleurs. Qu'est-il arrivé ?

Les colonies ont progressé, il est vrai, et l'une d'elles, le Canada, peut même soutenir la comparaison avec n'importe quel pays de sa population et de son ancienneté ; — mais à quels magnifiques résultats elles n'eussent pas abouti, si, au lieu d'avoir tous les ans depuis dix ans (1860 excepté) une balance moyenne de $12,000,000 à $13,000,000 à payer aux États.Unis, elles eussent suivi un autre système et appliqué à développer leurs vastes ressources une partie de ce capital perdu sans retour !

Cet isolement presque systématique des provinces entr'elles en a fait autant de petits marchés groupés sur les frontières de la grande république des États-Unis qui, les enveloppant dans l'immense cercle de ses affaires, les empêche de regarder en arrière, et par la libéralité de ses échanges les porte à croire que pour elles la seule richesse et le seul capital consistent uniquement dans l'exploitation des matières brutes tirées du sol. Mais le travail de l'homme sur la matière qu'il transforme n'est-il pas au contraire la source la plus précieuse et la plus inépuisable de la richesse d'un pays ? Le sol peut s'appauvrir assez pour ne pouvoir suffire aux besoins d'une population ; la matière brute elle-même peut venir à manquer par une catastrophe ou par une autre ; le travail, lui, ne manque jamais. Après l'avoir dirigé vers l'agriculture, ne l'y laissez pas oisif ; perfectionnez-le sans cesse. Si l'agriculture a trop de travailleurs, dirigez le surplus vers les industries : le capital qui se tire de la tête et des bras, pour peu qu'il soit fécondé par l'action du gouvernement, crée la richesse là où elle n'existe presque pas, et fait souvent du pays le moins étendu et le moins favorisé le premier du monde. Organiser le travail, ce grand secret de toutes choses, voilà le premier et le dernier mot de la science de gouverner les hommes.

Pourquoi l'Autriche, la Turquie et autres contrées également bien dotées par la nature et habitées par des populations nombreuses sont-elles en réalité si pauvres, si dénuées, si grevées de dettes et d'impôts ? Précisément parceque l'industrie y est morte, que l'agriculture y languit et que le commerce s'y fait dans des conditions défavorables. On y méconnait le travail, et on y fait comme dans l'Amérique anglaise, on aide, par ses exportations, à l'étranger à exploiter celui des siens.

On l'a déjà vu : de toutes les provinces le Canada est le seul, qui ait ouvert les yeux à cette vérité ; aussi est-il le plus avancé, le plus riche et le plus populeux. Au contraire, les provinces d'en bas doivent aux tendances absurdes et prématurées de libre-échange de leur législation commerciale l'absence presque complète d'in-

dustries, leur peu d'avancement et la dépendance absolue où elles sont de l'étranger.

Cela est si vrai que jamais les États-Unis n'ont élevé la moindre plainte contre ces provinces au sujet de l'opération du traité de réciprocité, tandis qu'ils n'ont cessé de réclamer contre le gouvernement canadien qui, plus sage et plus prévoyant, introduisait dans ses tarifs quelques mesures pour faire naître et asseoir solidement ses industries.

Une comparaison entre les droits imposés par les cinq colonies de l'Amérique anglaise sur leurs industries principales fera mieux ressortir cette différence de législation douanière entre le Canada et les autres provinces.

	Canada.	Nouv. Écosse.	Nouv. Bruns.	Ile du P Ed.	Terre-neuve.
	1862.	1862.	1861.	1861.	1862.
Voitures et meubles	20 p. ct.	12½ p. c.	17½ p. c.	10 p. ct.	11 p. ct.
Porcelaine, etc	20	12½	15	7½	11
Cigares	40	20	17½	30	.....
Vêtements tout faits	25	12½	15	10	11
Verre et verrerie	20	12½	15	7½	11
Chapeaux, casquet. et chap. de femmes	20	12½	17½	7½	11
Bonneterie	20	12½	15	7½	11
Fer et quincaillerie	20	12½	15	7½	11
Fer en barres et en baguettes	10	5	3½	7½	5½
Fer en tôle	10	5	15	7½	5½
Cuir, tanné	20	12½	16	6½	11
" bottes et chaussures	25	12½	17½	10	11
" ouvré, autre que	25	12½	17½	7½	11
Toile	20	12½	15	7½	11
Machines	10	5	15	2	11
Papeterie	20	12½	15	7½	11
Sucre raffiné	58	25	45	39	48
" autre	60	33	36	22	46
Lainage	20	12½	15	7½	11

Ce tableau, dont les données sont puisées aux sources les plus authentiques, démontre que pendant que le Canada protège ses industries de charronerie, d'ébénisterie, de poterie, de fabrication de tabacs, de vêtements, de verrerie, de chapellerie, de bonneterie, de fonderie, de cuir, de toile, de machines, de papeterie, de sucre et de lainage, par une moyenne de droits de 23½ 0/0, les provinces d'en bas n'accordent à ces mêmes industries qu'une protection quelquefois nominale et en tout cas tout-à-fait insuffisante. Cette

moyenne est en effet de 13½ 0/0 pour la Nouvelle-Écosse, de 17½ 0/0 pour le Nouveau-Brunswick, de 9½ 0/0 pour l'Ile du Prince Edouard, et de 13½ 0/0 pour l'Ile de Terreneuve.

Or, si le Canada n'exporte en manufactures que deux à trois cent mille piastres par année, et cela avec un tarif protecteur assez élevé, comment veut-on que le fabricant américain n'inonde pas les marchés des provinces atlantiques qui n'ont que des droits purement fiscaux à lui faire payer ? Comment veut-on, en outre, que le fabricant canadien soit en état de faire concurrence à ce dernier même sur les marchés des colonies où il semble que nous devrions au moins n'avoir à combattre la concurrence étrangère qu'à armes égales ?

Nous ne prétendons pas entrer ici autrement qu'au point de vue politique dans la discussion des systèmes économiques des cinq colonies ; tout ce que nous voulons établir c'est que l'appauvrissement et la gêne des provinces ont été amenés par le manque d'industries ; c'est la nécessité pour toutes d'avoir un tarif uniforme, et de créer entr'elles un vaste marché intérieur ; c'est enfin l'importance vitale d'appliquer au développement des ressources de chacune les capitaux considérables que le manque de sagesse politique de leurs tarifs fait passer tous les ans dans le gousset du fabricant étranger, américain, anglais ou français.

Mais, dira-t-on, et la considération purement fiscale des tarifs, qu'en faites vous ?

Il est incontestable, sans doute, et nous ne le nions pas, que l'un des objets des législations douanières est de créer un revenu pour subvenir aux frais et à l'entretien de l'État ; mais nous soutenons que ce ne doit pas être là le seul résultat important à atteindre.

Créez la richesse dans un pays, donnez du travail à l'industriel et de bons prix au cultivateur et vous verrez qu'il sera assez facile au gouvernement de faire d'excellentes affaires. Encore un coup, imitons l'exemple de l'Angleterre ; il en vaut la peine, car le système commercial de la mère-patrie est sans contredit l'un des plus beaux monuments de l'activité et de la largeur de conception de l'esprit humain appliquées aux choses matérielles, à l'âge où nous vivons.

Nous n'aurons pas moins de taxes à payer ; au contraire, il pourrait se faire qu'on en ait plus : mais ce n'est pas de cela dont il s'agit. L'élévation des taxes d'un pays ne signifie rien par elle-même : toute la question est dans la facilité plus ou moins grande que possède le contribuable de les payer. Tel état imposera à ses sujets le double d'impôts de tel autre, et pourtant, dans le premier cas, le citoyen sera moins écrasé que dans le dernier. Pourquoi ? Parce-

qu'il sera plus riche, et qu'avec plus de revenus, plus de gain, plus d'industrie il lui est plus facile de payer plus de taxes.

Enrichir le contribuable, voilà où doivent tendre les efforts de tout pays et surtout des pays qui débutent dans la vie sociale : lorsqu'une fois l'état aura, par son système de législation fiscale, permis à chaque citoyen de mettre la poule au pot, on verra alors que les impôts lui seront bien moins lourds que si, plus pauvre, il avait à payer des taxes plus légères.

III

L'importance d'une même législation douanière pour des colonies destinées à ne faire qu'un seul et même pays par la nature, le gouvernement, la civilisation et les intérêts de tout genre devient surtout évidente, si l'on considère que sur la pente où nous la voyons déjà lancée elle ne peut que s'éloigner davantage de son but propre.

Car, si déjà les tarifs contraires des diverses colonies nous indiquent l'adoption de principes économiques opposés, que sera-ce lorsque toutes les provinces auront échappé au contrôle éclairé de la métropole, que le traité uniforme de réciprocité avec les États-Unis sera définitivement abrogé et que chacune sera laissée à elle-même dans le règlement de ses matières fiscales ? Voici en définitive ce qu'il nous sera donné de voir :— pendant que le Canada élèvera de plus en plus et pour un temps plus ou moins déterminé ses droits d'entrée sur les manufactures, les provinces d'en bas ou une partie d'entr'elles continueront de s'acheminer vers le système contraire, et abaisseront de plus en plus leurs tarifs jusqu'à ce qu'il y ait libre-échange complet entre les États-Unis et elles.

Prenons l'opposé et supposons, pour un moment, que le jour de la séparation de l'Amérique anglaise et de la mère-patrie, le Canada trouve son profit à conclure un traité de libre-échange avec les américains ou avec une ou deux seulement des colonies, ou bien encore avec les populations de la Saskatchéouanne et de la Colombie anglaise, que deviennent les autres colonies du golfe, et quels seront pour le Canada lui-même les résultats d'une telle situation ?

Il s'agit donc dès aujourd'hui de prévenir ce démembrement et cette ruine nationale par une grande mesure de consolidation. *An ounce of prevention is worth a pound of cure*, dit un proverbe anglais.

Qu'on ne s'imagine pas que ces différences de tarifs et d'alliances commerciales seraient dans tous les cas libres et volontaires ; — non, elles seront le plus souvent forcées et imposées par mille nécessités. Telle province moins riche en produits agricoles se verra obligée de se ménager des marchés d'approvisionnement ; telle autre pour une autre raison proclamera le libre-échange ; une troisième le système protecteur, une quatrième modifiera sa législation douanière de façon à se créer un revenu fiscal plus considérable, et ainsi de suite. Or, en face de ces intérêts naissants, isolés, sans vigueur, mettez un pays riche, puissant, ardent en convoitises et en besoins comme les États-Unis, et demandez-vous ce que deviennent les provinces anglaises au lendemain de leur indépendance comme souverainetés distinctes.

Nous avons dit plus haut que la diversité des produits du sol faisait partie de l'admirable économie des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et nous avons déjà vu que l'excédant de produits des unes suppléait merveilleusement aux besoins des autres, et que pendant que les exportations principales du Canada consistaient en farines et en bois, elles se composaient de poisson pour la Nouvelle-Écosse et l'Ile de Terreneuve, de bois et de navires pour le Nouveau-Brunswick, et de produits agricoles pour l'Ile du Prince Edouard. Nous avons démontré, en outre, que cette différence de productions ne pourrait qu'amener de plus en plus l'isolement des provinces entre elles si elles continuaient de marcher encore quelque temps dans la voie où elles sont déjà rendues si loin : — enfin, on a pu se faire une idée du vaste marché intérieur qui résulterait de leur union, et de l'établissement entre elles de moyens suffisants d'échange et de communications.

C'est Madison, croyons-nous, qui écrivait dans le *Federaliste* ces paroles qui sont encore si vraies aujourd'hui, à savoir : — " l'unité " des intérêts commerciaux aussi bien que politiques pour être " parfaite ne peut résulter que de l'unité de gouvernement."

Et, d'abord, qui ne sait que plus un pays est riche et populeux, plus il jouit de considération aux yeux des autres nations et plus il peut stipuler avantageusement ses traités de commerce ? Séparées, les provinces ne peuvent que devenir une exploitation pour des pays plus grands ; réunies, elles offrent des avantages précieux et peuvent en réclamer de non moins importants.

On a parlé plus haut du traité de réciprocité et de ses avantages : croit-on que si chaque province eut voulu conclure isolément un pareil traité avec les États-Unis que ceux-ci y auraient consenti ! La chose nous parait plus que douteuse. La république américaine n'a

ouvert ses marchés aux farines du Canada que parce que toutes les provinces lui donnait libre accès à leurs pêcheries,[1] et qu'elle se ménageait pour ses propres farines le marché des provinces acadiennes. En supposant que les États-Unis voulussent bien ne pas s'annexer les provinces, une fois indépendantes et isolées, et respecter les pêcheries de chacune, on n'en verrait pas moins surgir autant de traités que de provinces, sans compter qu'il serait facile à nos voisins de donner tel ou tel avantage de plus à telle province de préférence à telle autre, et de se ménager par là-même des amitiés qui ne manqueraient pas d'être odieuses aux autres provinces et ne tarderaient pas à jeter des ferments puissants de discordes et d'animosités. Ce qui aurait lieu pour les États-Unis ne pourrait que se répéter également pour toute autre nation.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur la marine marchande des colonies et voyons quels avantages lui donnerait une Confédération entre celles-ci.

Il est de fait que nous construisons beaucoup de navires qui, ici et au Nouveau-Brunswick, jouissent d'une renommée incontestable sur les marchés européens ; — nous les vendons à l'étranger, et l'année suivante ces navires reviennent dans nos ports montés et frêtés par des étrangers chercher nos bois, nos céréales, notre poisson, nos minerais et notre charbon pour les transporter dans toutes les parties du globe. On peut dire que c'est à l'étranger qu'appartient le courtage de nos marchés.

1 Nous extrayons les chiffres suivants d'un rapport officiel qui vient d'être publié à Washington sur la valeur des pêcheries des Etats-Unis : —

PÊCHE À LA BALEINE.

Navires	661
Tonnage	203,062
Représentant un capital de	$23,436,226
Marins et pêcheurs	16,370
Valeur annuelle	$12,000,804

PÊCHE À LA MORUE ET AU MAQUEREAU, ETC.

Navires	2,280
Tonnage	175,306
Représentant un capital de	$ 7,280,000
Marins et pêcheurs	19,150
Valeur annuelle	$ 8,730,000

Sur cette valeur énorme de $20,770,804 réalisées par les pêcheries américaines on calcule que les pêcheries du golfe, dont l'exploitation est permise aux Etats-Unis en vertu du traité de 1854, figurent pour pas moins de $10,000,000.

En calculant à $20,000,000 le total des produits des pêcheries exporté par les ports des provinces anglaises de l'Atlantique et du golfe St. Laurent, ce serait donc la moitié de cette somme que l'étranger viendrait tous les ans chercher sur nos côtes. (*Note de l'auteur.*)

D'où vient-il donc qu'au lieu de bénéficier nous-même sur cette industrie considérable de fret, nous le perdons sans retour et que nous avons à le solder en numéraire ? Ce ne sont pourtant pas les éléments qui nous manquent pour former une marine marchande ; les colonies comptent une population de pêcheurs et de marins de 30 à 40,000, tous hardis, aventureux et admirablement doués sous le rapport physique ; notre navigation intérieure et côtière est extrêmement florissante ; notre flotte des lacs et les nombreuses lignes de navigation de notre fleuve ne sont peut-être surpassées, comme solidité et perfectionnement, par aucune autre du même genre. Ce qui nous manque, ce sont les moyens d'alimenter cette marine en lui assurant un fret toujours certain, c'est la diversité de plus en plus grande de produits d'exportation, c'est un plus vaste marché intérieur, c'est un plus grand développement de l'industrie et du commerce, toutes choses qui ne pourront être que le fruit d'une union des populations actuelles et à venir de l'Amérique anglaise. D'un autre côté, comment un pays pourrait-il prétendre procurer des avantages à sa marine marchande dans les ports étrangers s'il n'est pas lui-même en état d'en fournir de réciproques ? C'est pourquoi, plus il sera grand, riche, populeux et puissant, plus son drapeau sera respecté et favorisé. Celui qui, avec des ressources limitées, tenterait de favoriser sa propre marine par des droits différentiels, ne le ferait pas longtemps sans être obligé de revenir sur ses pas, s'il ne voulait pas voir ses ports déserts et son propre commerce ruiné.

"Toute branche d'économie politique, a écrit Alexander Hamil-
" ton, grandit et fleurit en proportion de la quantité et de l'étendue
" des moyens consacrés à sa naissance et à ses progrès."

L'exemple des États-Unis peut nous servir ici de modèle : car chacun sait qu'au commencement de ce siècle, le commerce américain aurait été, comme celui des provinces aujourd'hui, dans l'obligation de solder une balance au profit de l'étranger d'au moins cinq millions, s'il n'avait eu pour échapper à ce funeste état de choses sa marine marchande qui gagnait le fret sur un montant d'environ 210 millions, au bénéfice de 7 0/0, ou environ 15 millions. Encore un coup, c'est là un de ces exemples dont nous ne saurions trop profiter.

Nous avons avancé plus haut que le régime fédéral était des plus propres à favoriser merveilleusement le développement des progrès matériels dans un pays comme le nôtre. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les yeux sur les confédérations existantes. Tout le monde admire le dégré prodigieux de richesses auquel nos

voisins sont arrivés en si peu de temps : à quelle cause faut-il attribuer ce développement inouï de prospérité commerciale ? Le caractère audacieux, entreprenant, peu scrupuleux de l'américain, entre sans doute pour beaucoup dans ses succès ; son sol de même ; mais nous affirmons que la cause qui lui a donné l'impulsion la plus forte, c'est son régime politique.

Nous ne sommes pas admirateur outré des institutions ultra-démocratiques de nos voisins, et d'ailleurs les évènements du jour ont mis à nu cette vie factice, toute de dehors et d'apparence, des États-Unis :—mais qui peut nier avec quel art admirable les auteurs de la constitution de 1789 leur avait dispensé l'exercice de la liberté et les facilités commerciales ?

Débarassée des soucis politiques du gouvernement suprême, réduite à porter son activité sur les matières d'industrie et d'améliorations locales et abandonnée à son contrôle, la législature locale de chaque état devra se livrer avec ardeur à l'étude des diverses questions qui font partie de ses attributions propres. L'agriculture, le commerce, la richesse publique, les voies de communication feront des progrès rapides sous l'action énergique de ces hautes chambres de commerce et élèveront en peu de temps la prospérité matérielle de toute la confédération à un degré de splendeur inouïe. Il en sera de même dans la confédération des provinces de l'Amérique du Nord, qu'aux États-Unis, avec cette différence qu'instruits par l'expérience des autres nous tâcherons d'adopter ce qui a fait leur grandeur et d'éviter ce qui a causé leur ruine. Ici, comme aux États-Unis, le gouvernement général devra se trouver chargé seul de tout le fardeau politique, et le reste sera abandonné aux législatures particulières qui se hâteront de porter leur activité sur les moyens de créer ou d'accroître leur propre richesse, tout en veillant à ce que rien ne se fasse ailleurs qui puisse blesser des droits acquis. Le développement de cette richesse locale profitera non-seulement aux états particuliers, mais encore à toute la société, en ce qu'elle assurera sa solidité, sa grandeur et lui permettra de proportionner ses efforts à la grandeur de la mission que Dieu a assignée à chaque nation.

Car ce n'est pas en vain que Dieu a fait les peuples et les a distingués par un caractère, des coutumes et un langage différents. Créant l'individu pour le connaître et tendre sans cesse vers lui, avec la nature créée, comme vers sa fin suprême, il n'a pas donné à la société une mission ni moins élevée, ni moins sublime. Aussi, les nations doivent-elles mettre toute leur sollicitude à ne pas se tromper sur ce qui est *moyens* et *fin*, car alors elles s'exposent à

faire fausse route et la paix et le bonheur cessent d'habiter au milieu d'elles.

Ainsi donc cette civilisation qui est toute dans la glorification de la matière, qui met toute son énergie à développer l'industrie et le commerce et néglige de moraliser l'esprit public, d'assurer le lien de la famille, de protéger le faible contre le fort, d'encourager par de sages institutions le libre exercice de la religion, la pratique des vertus privées et publiques qui sont la condition essentielle des états démocratiques comme le nôtre, de faire respecter au dedans et au dehors les vrais principes du droit international et de tout vrai progrès, cette civilisation n'est pas la bonne. Elle se reconnaît à sa fastueuse arrogance, à son luxe effréné, comme aussi à ses misères sociales, à l'égoïsme de sa politique, à la profonde démoralisation qu'elle sème sous ses pas, au peu de solidité et de grandeur réelles qu'elle donne à un peuple.

A laquelle de ces deux civilisations, nous le demandons, les colonies doivent-elles rattacher les destinées nationales ; lequel des deux buts est le mieux fait pour les tenter ?

La réponse est facile ; offrant déjà le spectacle du seul peuple d'Amérique doué de solides institutions libérales et d'une véritable civilisation, l'Amérique anglaise ne peut hésiter dans son choix.

La voie nous est toute tracée ; mais si pour y atteindre nous manquons de moyens, si nous avons l'haleine trop courte pour fournir une aussi longue course, si, en d'autres termes, nous négligeons d'assurer notre force, notre richesse, notre grandeur, notre puissance matérielle, comment pouvons-nous espérer, non-seulement de propager nos idées et notre influence, mais même de conserver nos propres institutions ? Qu'est-ce que la volonté de faire le bien sans les moyens ? Jetez les yeux autour de vous et voyez ce qu'il est possible de faire. Avec une nation riche, puissante, libre et bien ordonnée au Nord, avec un empire solidement assis au Mexique, nous inaugurons l'ère de la vraie civilisation dans le Nouveau-Monde, et quoique devienne la république voisine, nous fesons de l'Amérique la digne émule, sinon la rivale, dans les temps à venir, des plus fortes civilisations de l'Europe.

Ainsi donc, et pour résumer en quelques mots ce que nous venons de dire, le régime fédéral est incontestablement celui qui est le plus naturel aux colonies anglaises de l'Amérique du Nord ; — c'est celui qui est le plus propre à favoriser leur prospérité matérielle, à protéger leur industrie, à les soustraire à la merci politique et commerciale de l'étranger, et à leur donner des institutions économiques, saines et fortes. Sans confédération, l'isolement qui existe

aujourd'hui entre elles se continuera nécessairement, et au lieu d'un grand pays, les provinces deviendront, lors qu'aura sonné pour elles l'heure de l'indépendance, autant de petites souverainetés sujettes à tous les inconvénients et à toutes les vicissitudes physiques et morales des petits peuples. La puissance matérielle et la richesse étant nécessaires à une nation pour se développer, grandir et prendre un rang et le soutenir parmi les autres, il est du devoir le plus impérieux pour les provinces de prendre les moyens de l'acquérir ; — le moment grave, décisif et solennel est arrivé pour elles de savoir si, heureuses et satisfaites de leur obscurité coloniale, elles n'aspirent vaguement à l'indépendance que pour s'en aller disparaître plus sûrement et plus irrévocablement avec leur histoire et leurs traditions dans le gouffre et le néant de la république voisine, ou bien si elles vont se lever fièrement et jeter dans le monde la première et éclatante déclaration de leur vitalité et de leur avenir.

JOSEPH ROYAL.

(*A continuer.*)

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

ÉTUDE GÉNÉRALE.—AMÉRIQUE DU SUD.

Si l'origine des nations ne présentait pas presque toujours le spectacle de désordres, de luttes sanglantes, de crimes politiques nombreux dont l'ensemble constitue l'enfantement laborieux des plus fortes sociétés, ce serait quelque chose de bien désespérant que l'état actuel de toute cette immense région, la plus splendide moitié de notre continent, le séjour le plus luxuriant qui ait été donné à l'homme d'habiter. Car depuis l'isthme de Panama jusqu'à la Patagonie il n'y a peut-être pas deux états qui soient restés plus de trois ans sans guerre civile, sans changements constitutionnels. On n'est fidèle qu'à un seul régime gouvernemental, c'est celui du provisoire. On semble ne créer un nouvel ordre de choses que pour se donner la peine ou l'occasion de le mépriser ou de le briser. A peine une constitution est-elle promulguée que le corps constituant qui l'a élaborée en change immédiatement et radicalement l'esprit, dans l'application de ses principes les plus importants.

Par exemple, un des articles de la nouvelle charte veut que le terme de la présidence soit de quatre ans, comme au Venezuela, ou de trois ans, comme dans le Costa-Rica, ou de six ans, comme au Pérou. Eh ! bien, on s'empressera d'élire le premier président, pour une période de dix ans. C'est un témoignage de reconnaissance que l'on donne au chef de bande qui a fait triompher le parti qui fait la loi. Celui-ci profitant de l'influence toute puissante que le pouvoir et la force militaire donnent au premier magistrat de la nation dans un état social ou tout est mobile et inconstitutionnel par tradition, sait assez habilement s'en servir pour obtenir un *autre* témoignage de reconnaissance à l'expiration de sa souveraineté. Après ce dernier, il croit qu'il serait indélicat d'en demander davantage, et comme il n'a que peu d'années à vivre, il garde sa dignité, sans en rien dire à personne ; il se fait président à vie.

Il s'en suit que le nombre des mécontents devient considérable ;

on veut ramener le gouvernement à la lettre de la constitution, et comme le chef de l'état se trouve, soit par intrigue, soit par une lâche condescendance, possesseur du pouvoir jusqu'à sa mort, on le tue pour le faire sortir de charge ; c'est rigoureusement logique. Ou, quand on ne peut pas le tuer on le dépose, on le chasse *jusqu'à ce que mort s'en suive ;* enfin un bouleversement a lieu, si non une révolution complète.

Depuis trente ans, il serait difficile de trouver trois ou quatre exemples d'un président déposant pacifiquement la souveraineté à l'expiration de sa durée légale, ou refusant de la garder durant une autre période élective. Au Chili même, l'État le mieux gouverné de tout le Sud et dont l'histoire est la moins accidentée par les commotions sociales, trois présidents seulement ont été élus depuis 1833, quoique le terme de cette charge ne soit que de cinq ans.

La résignation de Rosas, gouverneur de la Confédération Argentine ne pourrait pas être citée comme un exemple d'une grande vertu civique. Après s'être fait élire pour un temps indéterminé, durant lequel il gouverna arbitrairement et sans aucun contrôle, il eut le caprice de résigner. Pendant cinq ans on lui offrit vainement de reprendre les rênes de l'administration, il s'y refusa toujours vertueusement : mais voilà que tout-à-coup ses partisans s'avisèrent de lui offrir la dictature. Oh ! alors, il la prit bien vite et il ne la rendit plus, que lors de son expulsion du pays en 1852. Et c'est fort heureux que la chose ne s'emporte pas avec soi, car il la garderait encore. Durant les 25 ans de son pouvoir il n'avait pas jugé à propos de convoquer une seule fois les corps délibératifs de l'état.

S'il y a peu de présidents qui imitent Rosas dans son refus d'accepter de nouveau les honneurs suprêmes,—j'entends avec un désintéressement sincère,—presque tous le copient dans sa manière d'accaparer et d'exercer l'autorité absolue.

Un autre fait : parmi tous ces présidents, ces gouverneurs, ces consuls, ces dictateurs qui ont règné depuis 30 à 40 ans sur les républiques du Sud, on n'en trouverait peut-être pas deux qui ne fussent à l'époque de leur élection, des chefs d'armée. Tous ont le titre de général et presque tous sont arrivés au pouvoir par une victoire. La première magistrature, dans ce pays, semble une chose qui ne peut se prendre que par assaut, l'épée au poing. Il n'y a pas jusqu'à ces cinq petits gouvernements de l'isthme de Panama qui ne tiennent au luxe d'une administration de soldats. On dirait que pour ne jamais manquer de choix parmi les dignitaires de l'armée plusieurs pays s'efforcent de les multiplier démesurément. Tous les

citoyens sont un peu officiers, tous les officiers veulent être généraux, et tous les généraux prétendent bien devenir président. Aux élections de l'automne dernier, en Bolivie, pas moins de huit généraux avaient inscrit leurs noms sur la liste des candidats présidentiels ; bagatelle, pour une population d'un million et demi d'habitants dont les trois quarts sont à peu près sauvages. Si l'on retranche de plus, le chiffre des femmes et des enfants qui ne naissent pas encore soldats, et si l'on suppose que tous les généraux du pays ne sont pas dans l'arène électorale, il est facile de se faire une idée de l'abondance des titres militaires. En 1850 le Venezuela, avec une population à peu près égale, avait 19 généraux, 23 colonels et 60 officiers au-dessus du grade de capitaine. Cependant vers la fin de l'année 1863, l'assemblée trouva ce nombre de titres insuffisant, et elle en importa un autre pour décorer le président Falcon auquel elle venait de donner le nom de *Grand citoyen :* il fut solennellement appelé *maréchal des armées* du Venezuela. Après cela on se demande, s'il y a des soldats dans ces armées-là. Au Pérou, c'est le même système ; et partout ailleurs, à peu de différence près.

Comme la carrière militaire est la seule qui conduise au faîte des honneurs, tout le monde s'y précipite comme on se jette dans les professions libérales ici. Et si, par le plus rare des hasards, un homme arrive au pouvoir sans avoir porté l'épée, il se hâte de la ceindre pour ressembler à ses prédécesseurs. C'est ainsi que fît M. Linarès : après huit ans de lutte, pour faire dominer l'élément civil dans le gouvernement, il lui arriva d'être élu président : aussitôt il s'empressa de revêtir une défroque de guerrier ; il craignit sans doute d'être un objet de ridicule aux yeux de la foule qui ne conçoit le représentant de la puissance souveraine qu'avec un glaive à la main !—Quand on n'a pas l'honneur d'être soldat il faut au moins en prendre l'air, c'est une condition nécessaire de succès dans ces pays. C'est là dans la vie publique, comme c'est ici dans la vie privée ; au sud l'uniforme conduit aux honneurs, au nord il conduit au *bonheur*.

Le président, dans un pareil régime, étant le chef de l'armée, non-seulement en principe mais en réalité, il ne se contente pas de ratifier les promotions militaires, mais il les fait lui-même. On comprend de suite le vice de cette organisation, dans un pays ou tous sont soldats soit dans des corps réguliers, soit dans la milice qui est continuellement appelée au service actif, vu les dangers que court sans cesse la patrie. On saisit aussi la raison de cette surabondance de généraux.

Le vice originaire de ces sociétés espagnoles date de leur émancipation.

Passés sans transition progressive du régime militaire le plus absolu à la liberté la plus inouïe, tous ces hommes ardents se trouvèrent en face du vide politique qu'ils venaient de créer et des horizons nouveaux et sans bornes ouverts autour d'eux, avec la multitude de leurs désirs et l'inexpérience des choses les plus nécessaires à une bonne économie sociale. Les plus importants personnages furent ceux qui luttèrent pour l'indépendance et qui restèrent sous les armes, soit par goût, soit par nécessité. Il faut remarquer que les colonies espagnoles ne conquirent leur liberté que les unes après les autres ; il n'y eut pas d'ensemble dans leur mouvement insurrectionel. Commencée lors de la guerre d'Espagne en 1810, cette lutte ne se termina qu'en 1825. Il y eut donc nécessité de garder sur pied des corps armés trop considérables pour ces jeunes républiques. La période d'incertitude, de malaise, de mesures provisoires par laquelle passa la vie sociale y fit naître une multitude de plaies invétérées qui ne pourront être guéries de longtemps. La licence des mœurs, reliquat de la vieille société espagnole, favorisée par le contact des peuplades sauvages ; le mépris de la propriété, le brigandage le plus effronté, le plus impuni ; le désordre et la corruption la plus scandaleuse des corps destinés à sauvegarder les lois de la morale chrétienne, se développèrent démesurément sous ce règne de la soldatesque, et dégénérèrent en habitudes.

Ce qui existait au Mexique avant l'intervention française et que des mesures sévères n'ont pas fait cesser, existe également dans plusieurs républiques du sud. C'est-à-dire que les citoyens vivent armés et ne peuvent confier la garde de leurs biens et de leurs personnes qu'à leurs poignards ou à leurs révolvers. Il y a une corruption qui est tellement dans les coutumes et dans les idées, que le Pérou a cru devoir donner aux enfants naturels le droit de partager avec les héritiers légitimes, les biens de leurs parents!..... légalisant en quelque sorte le crime, annulant le contrat et l'institution même du mariage chrétien. Il paraît que la charité et le gouvernement désespéraient de pouvoir nourrir cette grande famille de la prostitution de bon ton. Dans plusieurs villes, la statistique des naissances donne des proportions inconcevables aux produits du vice.

Presque partout, le petit clergé a suivi le niveau social : subventionné par des gouvernements incertains, qui n'existent qu'à moitié ou pas du tout, au milieu des factions en querelle, il est souvent forcé d'embrasser la cause des uns ou des autres, et le besoin l'oblige à chercher sa vie au milieu de la foule ; là, il s'habitue au mépris de l'autorité et il se familiarise avec certains vices qui sont

peu de son état. Peu respecté du peuple qui n'apprécie que sa bonhomie ; peu considéré par l'autorité qui ne voit rien à craindre, rien à menager dans un corps deshérité de cette influence que lui assure toujours et partout l'union solide dans l'autorité hiérarchique et la pratique des vertus qu'il prêche aux autres et des devoirs qu'il veut faire aimer ; il n'est plus au milieu de ces sociétés, ce corps fortement constitué qui soutient tout l'édifice quand toutes ses autres bases s'affaissent.

Dans cet état, quelques gouvernements se sont crus autorisés à piller les biens ecclésiastiques, entr'autres celui de la Nouvelle-Grenade. C'est à cette occasion que le président de cette république repondit à Pie IX qui avait osé réclamer contre cette violation du simple droit de propriété, " que le Pape n'était pas en possession de la Nouvelle-Grenade et qu'il n'avait rien à voir dans la *politique* de ce pays."

Le mal a donc pénétré partout, il a touché aux fondements de toutes les institutions ; et ces grands, ces beaux pays sont restés faibles et désolés ; leurs populations n'ont pris qu'un accroissement insignifiant, qu'une importance encore infime malgré qu'elles forment les plus vieilles sociétés de notre continent, et qu'elles dorment sur des trésors inépuisables. Que de temps et de forces perdus, que d'avantages et de dons de la nature et de la Providence méprisés !

On a dit, pour diminuer l'importance de tous les bouleversements politiques des républiques espagnoles et rétablir un peu la confiance que ces troubles continuels leur avaient fait perdre à l'étranger, que les populations provinciales y étaient étrangères, et qu'elles s'inquiétaient peu de savoir par quels hommes ou par quel régime elles étaient gouvernées. Cependant, quand on voit durant ces guerres de partisans, des corps d'armée mis en campagne, des vaisseaux équipés, des ports bloqués, des siéges régulièrement entrepris et des rencontres laissant jusqu'à 3,000 combattants sur le champ de bataille, en un seul jour, comme au siége d'Aréquipa, au Pérou, en 1858 ; cela donne assez clairement la proportion des combattants, quand on connait le nombre total des habitants. Au reste, la force et la grandeur des partis importe peu, il suffit, pour qu'il y ait une grande perturbation sociale, qu'ils entravent ou déroutent sans cesse la marche des gouvernements, qu'ils détruisent la confiance publique et le crédit national, qu'ils enchaînent la vie commune, l'ensemble et la persistance du travail individuel, dans des pays libres, riches et jeunes ; il suffit qu'ils absorbent pour payer les frais de leurs querelles les revenus de

l'état, les détournant d'applications utiles à l'économie générale ; sans parler des dettes onéreuses que les déficits annuels obligent de contracter. N'est-il pas déplorable, comme l'observe si bien M. Clavairoz, dans la *Revue du Monde Colonial*, de voir un petit état tel que le Guatemala inscrire la moitié de sa dépense totale au budget de la guerre, quand il ne dispose que de 415 piastres pour ses travaux publics !

La Providence ne promettait-elle pas à tous ces peuples méridionaux, dès leur berceau, des destinées plus brillantes que celles qui ont été accomplies en partie par les habitants des régions septentrionales de l'Amérique ? Il n'y aurait qu'à présenter un tableau statistique des produits naturels de toutes ces contrées, des richesses incalculables qu'elles offrent à l'exploitation, du chiffre de leurs populations, des œuvres qu'elles ont exécutées pour nous faire mesurer la distance que nos progrès nous ont fait franchir en avant d'elles.

Pourquoi l'émigration européenne ne s'est-elle pas portée d'avantage vers ces jardins prodigieux du Nouveau-Monde, plutôt que vers nos zônes boréales, habitées par des frimas de six mois ?... Il y avait là, sans doute, des lois exclusives qui repoussaient les protestants. Mais il n'y a pas que des protestants qui émigrent. Au reste, il est bien inutile de répondre à une pareille interrogation, après les considérations que je viens de faire, tout le monde sait que ce n'est pas là où les trésors de la nature gisent en plus grande abondance que vont les travailleurs énergiques, mais où l'exploitation est la plus facile, la plus libre et la plus sûre.

Depuis quelques années, le Brésil, le Chili, la Confédération Argentine ont fait de grands efforts pour attirer dans leurs vastes solitudes l'émigration du vieux monde ; mais malgré les belles promesses de leurs agents et les mesures les plus libérales, dons de terres, billets de passage gratuits, droits de citoyen assurés, liberté des cultes garantie, subventions accordées aux écoles et aux ministres de toutes les sectes et de toutes les nationalités ; cela n'a pu détourner ostensiblement ce grand courant de forces humaines qui se dirige toujours vers les États-Unis, malgré la guerre terrible qui les désole, et la gêne qu'elle crée dans les transactions monétaires.

Cependant, il serait injuste de dire et de laisser croire qu'il ne se soit pas accompli de grands progrès dans plusieurs de ces pays, depuis bientôt dix ans. Parmi ces présidents, ces consuls, ces dictateurs élus, à leur choix, pour des périodes indéterminées, il s'est rencontré des hommes d'une rare énergie, qui n'ont pas fait abus du pouvoir uniquement pour satisfaire leur amour propre, mais

encore pour développer la richesse générale, pour rétablir le crédit et la stabilité de l'état. Et l'on se demande, s'il n'eut pas été heureux pour ces peuples, que ces hommes gardassent plus longtemps encore, la direction absolue de la chose publique. Malgré l'illégalité de certains procédés de leur administration, la postérité les comptera peut-être parmi les sauveurs de leur patrie. Un gouvernement fortement centralisé, et des mesures très-vigoureuses sont la seule transition nécessaire, pour passer de cet état d'anarchie à un autre plus stable, plus tempéré, et pour apprendre peu à peu aux masses à respecter la loi, et à priser davantage l'ordre et les libertés conquises.

Au Chili, au Paraguay, dans le Costa-Rica, dans la Confédération Argentine, au Brésil et même dans d'autres états encore désolés par la guerre civile, de grandes entreprises industrielles ont été commencées ; des chemins de fer, dont plusieurs ont déjà quelques 100 milles de parcours en opération, vont bientôt unir les grands centres de population, des lignes télégraphiques s'établissent aussi tout le long de la côte du Pacifique ; des ports de mer sont construits ou améliorés et des compagnies se sont formées pour relier tous les points importants du littoral des deux océans, par un service de steamers régulier ; en même temps, on a mis à l'étude plusieurs systèmes de communication intérieure, dans le but de traverser le continent ; et quelques parties de ce grand ensemble de travaux sont commencés ; des chars urbains parcourent les rues de plusieurs villes. D'un autre côté, des traités de commerce effectifs ont été conclus avec toutes les principales nations de l'Europe, la navigation sur les grands fleuves Amazone et LaPlata a été ouverte à tous les pavillons, et des tarifs moins exclusifs et plus uniformes ont été établis.

Toutes ces importantes mesures ont eu pour effet d'élever partout, dans une proportion très-remarquable, le chiffre des importations, et en second résultat, d'activer considérablement la production des matières d'exportation, telles que le café, le tabac, *la yerba maté*, ou le thé du Paraguay, le sucre, le coton, le *guano*, ce célèbre engrais qui fait en partie le revenu du Pérou, et tant d'autres produits naturels, précieux pour tous les genres d'industrie et de consommation. Poussée par le commerce, l'agriculture a dû faire un pas, les populations se sont portées vers les plaines fertiles de l'intérieur : en explorant ces solitudes, on y a découvert de nouvelles richesses, entre autres, de vastes gisements de charbon qui vont donner une forte impulsion à l'exploitation des mines précieuses qui n'ont livré qu'une bien faible partie de leurs trésors.

Concurramment avec ces progrès matériels, les institutions municipales et l'enseignement primaire ont été établis, principalement dans le Chili, le Brésil, le Costa-Rica ; le Chili en particulier possède tout un système d'instruction, aussi complet qu'on puisse le désirer, s'il n'est pas encore aussi parfait qu'il pourrait l'être. On y remarque une université, et outre les colléges, des écoles spéciales de commerce, de marine, d'art militaire et de beaux arts.

Dans le Costa-Rica, un des plus petits états de tout notre continent, il existe une des plus sages administrations judiciaires qui se soit vue.

Ces perfectionnements administratifs, et toutes ces grandes mesures d'économie politique sont les seuls moyens que doivent prendre les hommes vraiment intelligents et dévoués à ces beaux pays, pour arriver à leur pacification.

En fixant des capitaux considérables sur des entreprises publiques, en contractant les emprunts nationaux chez les capitalistes indigènes, ils établiront un lien de solidarité entre le gouvernement et les individus, entre l'intérêt général et l'intérêt particulier qui équilibrera peu à peu les forces de la nation, et neutralisera par l'élément froid du calcul cette exubérance de passions vives qui n'ont d'autre mobile que de vaines glorioles militaires ou des questions futiles de point d'honneur. Le caractère turbulent et féraillleur des masses énergiques deviendra plus conservateur. Le Chili doit en partie sa prospérité et sa tranquillité comparatives à ses grands propriétaires, à son esprit d'entreprise et à sa dette nationale dont près de la moitié est contractée chez ses propres financiers.

Ce grand pas fait, l'émigration européenne et les placements affluieront dans ces champs non encore exploités ; et les productions précieuses et infiniment variées du sol y convieront des populations aussi considérables que celles qui ont peuplé en si peu d'années les vastes territoires des États-Unis. Les colons Allemands, qui commencent à se diriger vers ces latitudes, y apporteront spécialement leurs habitudes de travail persevérant et finiront peut-être par y former une nouvelle Allemagne, plus brillante que la vieille patrie de l'Europe. Dans tous les cas, ils ne contribueront pas peu, par l'influence de leur exemple et les relations d'affaires qu'ils auront avec leurs nouveaux compatriotes, à leur communiquer quelques bons principes, une ou deux vertus essientielles à la vie des peuples forts.

Et si le caractère espagnol n'a pas perdu par ces temps mauvais, et par des alliances hétérogènes ce qu'il a toujours eu de noblesse et d'esprit martial, il y a tout lieu de croire que les républiques du

Sud, malgré leurs misères actuelles, auront bientôt tous les éléments qui constituent les grandes nations. La générosité avec laquelle elles abolirent partout l'esclavage au moment où elles se déclarèrent elles-mêmes libres ; et cette passion désordonnée pour la carrière des armes, qui n'est que l'exagération d'une vertu, témoignent assez que ce caractère n'est pas changé.

La paix, rétablie à l'intérieur, s'étendra peu à peu aux frontières ; car ces querelles intestines ont presque toujours provoqué l'intervention des voisins ; la nécessité des échanges et des droits de transit, à mesure que les provinces du centre et leur commerce se développeront, les entreprises communes et les dangers venant d'outre-mer cimenteront des alliances plus solides, et seront l'occasion de relations plus intimes entre les états les mieux gouvernés et ceux moins bien régis.

L'invasion du Nicaragua par le flibustier Walker avait fait naître une alliance entre le Chili, le Pérou, l'Equateur et le Costa-Rica. L'intervention de la France au Mexique, et surtout l'agression récente des agens de l'Espagne contre le Pérou a eu pour résultat de réunir à Lima une députation de tous les gouvernements, au milieu de laquelle la résolution de se liguer pour repousser par la force toute nouvelle intimation de l'ennemi a été prise unanimement.

C'est toujours une chose triste de songer qu'une guerre étrangère pourra être un des motifs d'union entre ces pays ; mais si cette union pouvait s'effectuer pour longtemps, il ne faudrait pas trop en déplorer la cause, car l'Amérique aura probablement le dessus et l'Espagne a certainement tous les torts dans le cas actuel.

Dans la prochaine livraison, je donnerai un aperçu succinct de l'état présent de tous ces pays, les considérant par groupe, avec les affinités qui les poussent les uns vers les autres ou les raisons politiques et les faits naturels qui les divisent actuellement. Je noterai en même temps le chiffre de leurs populations, le montant du revenu et des dépenses de chaque gouvernement et quelques autres données statistiques prises aux documents les plus nouveaux et les plus authentiques.

J'ai cru ces différentes études nécessaires avant de commencer l'historique des évènements journaliers qui devront se produire sur cette partie de notre continent, les lecteurs de la *Revue* pourront immédiatement en apprécier la valeur et la portée.

N. Bourassa.

J. L. Taillefer
Monte Bello

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE.)

CHAPITRE XL.

APRÈS LA BATAILLE.

St. Luc vit bien qu'une bataille aurait lieu. Comme il n'avait aucun intérêt à rester dans le village, ayant appris que Meunier était parti la veille, pour porter des ordres au camp de St. Charles; pensant que d'ailleurs sa présence pourrait donner lieu à des soupçons malveillants, il résolut d'aller au village de St. Charles pour y voir Meunier. DesRivières lui avait raconté tout ce qu'il avait pu recueillir de renseignements sur Madame Rivan. Il n'y avait aucun doute qu'elle vivait encore, elle avait été vue s'embarquant à bord d'un bateau à vapeur à Montréal, quelques semaines auparavant. Satisfait sur ce point, il ne restait qu'à la trouver; Meunier, disait DesRivières, croyait être certain qu'elle demeurait à Maska.

St. Luc après avoir vu par lui-même à ce que son cheval fut bien frotté, étrillé, soigné, se fit donner à déjeûner. Quand il fut jour, il monta à cheval et partit pour St. Charles.

Nous ne décrirons pas la journée du 23 Novembre 1837, dans laquelle cinquante braves, armés de mauvais fusils de chasse, tinrent

en échec près de huit cents hommes de troupes réglées, commandés par le colonel Gore, depuis neuf heures du matin jusqu'au soleil couchant, et les forcèrent à retraiter.

Si le docteur Nelson eut voulu les poursuivre durant leur retraite, qui était une fuite, il eut pu les faire tous prisonniers ; car le nombre des habitants accourus à St. Denis vers la fin de la journée était assez considérable, se montant à près de trois cents ; nombre bien suffisant, pour s'emparer de troupes découragées, fatiguées par douze heures de marche, dans des chemins affreux, et qui malgré leur artillerie, n'avaient pu déloger cinquante *patriotes*, comme on les appelait alors, d'une maison à l'entrée du village.

Le docteur Nelson avait donné l'ordre de ne pas poursuivre les troupes, désirant se tenir sur la défensive.

Cet ordre avait mécontenté un grand nombre, surtout parmi ceux qui étaient venus trop tard pour prendre part au combat. La plupart des jeunes gens étaient arrivés sans armes ou avec de mauvais fusils ; ils espéraient s'en procurer au village ou en prendre aux soldats.

L'angelus du soir venait de sonner à l'église ; le village paraissait aussi tranquille que s'il n'y eut rien eu d'extraordinaire dans le cours de la journée.

Nous suivrons deux hommes qui se dirigeaient vers une maison un peu isolée des autres, en arrière du village.

— Que penses-tu qu'ils veulent faire, Siméon ? dit l'un d'eux.

Celui à qui s'adressait cette question, était un petit homme fluet, de vingt-cinq à trente ans, actif, intelligent et plein d'énergie.

— Je ne sais pas au juste pourquoi ils nous ont envoyé chercher ; j'ai cru comprendre qu'ils veulent faire une farce.

— Une farce, cette nuit ?

— Pourquoi pas ? D'ailleurs nous allons bientôt le savoir, voilà la maison.

En rentrant, ils trouvèrent réunies une dizaine de personnes. Cinq à six d'entre elles, les mains et le visage noircis de poudre, les habits déchirés, étaient assis devant un grand feu de cheminée, dans laquelle bouillait un immense chaudron accroché à la crémaillère. C'était la soupe qui se préparait pour ces braves, qui, après s'être battus toute la journée sans manger, étaient épuisés de faim et de fatigues.

Dans un des coins de la chambre un groupe de trois à quatre jeunes gens écoutaient debout un homme, d'une quarantaine d'années, gros, trappu, avec barbe noire touffue, chaussé de bottes de bœuf, qui leur racontait ce qui s'était passé durant la journée,

dans la maison de pierre, où s'étaient barricadés les patriotes. Il avait sur la tête un casque de loup marin, dont l'absence de poils en plus d'un endroit accusait un long service.

L'entrée des deux nouveaux venus interrompit la narration du conteur qui se leva, et, qui allant au devant d'eux, dit :

— On t'a envoyé chercher, Siméon, pour te demander si tu veux te joindre à nous ?

— Tiens, c'est toi, Meunier ! mais tu devais aller à St. Charles.

— J'y suis allé aussi ; et de là je suis parti pour Maska, mais rendu au quatrième rang, j'ai rencontré une dizaine d'habitants qui se rendaient à St. Denis. J'ai fait route avec eux, et nous sommes arrivés un peu avant la bataille. Ça n'empêche pas que je serai à Maska demain à midi ; j'ai envie d'aller à St. Ours cette nuit. Nous voudrions que tu vinsses avec nous. — Veux-tu venir ?

— Dame, ça dépend ; dites-moi ce que vous voulez faire.

— On veut courrir un charivari.

— Un charivari ! mais à qui ?

— Aux troupes, donc. Nous sommes ici cinq bons lurons ; vois-tu cette jeunesse, ça n'a pu venir à la noce ; ils veulent jouer un tour cette nuit ; je ne parle pas de ceux qui vont souper, ceux-là ne peuvent pas venir, ils sont de garde cette nuit.

— Je voudrais bien ; mais le général a défendu de les poursuivre.

— Nous nous moquons bien du général, répondit un des jeunes gens. Nous ne sommes pas enrolés ; nous n'avons pas de fusils et nous voulons en avoir.

— Et d'ailleurs, reprit Meunier, nous ne les poursuivrons pas.

— Si vous ne les poursuivez pas, comment leur jouerez-vous un tour !

— Tu vas voir. Nous avons envoyé chercher les deux porte-voix du traversier. Aussitôt que nous les aurons nous partirons à travers les champs. Il fait noir comme chez l'loup. Quand nous verrons les troupes, qui sont déjà à demi-mortes de peur, nous crierons du porte-voix. Elles ne sauront pas ce que c'est. Nous nous cacherons, et plus loin nous crierons encore. Elles auront une fameuse peur et nous les mènerons comme ça jusqu'à St. Ours. Ça leur fera passer une bonne nuit.

— J'irais bien, mais il faut que j'aille à St. Charles demain, je suis à pied, je serais trop fatigué.

— On te trouvera un cheval. Faut que tu viennes ; tu parles l'anglais ; on aura peut être besoin de toi, qui sait ?

Après avoir réfléchi quelques instants, Siméon reprit : — J'irais

bien, ça me va assez, mais je suis enrolé, et je ne voudrais pas que le général sut que j'ai désobéi à ses ordres.

— Ne soit pas inquiet.

— Eh bien ! c'est bon j'essayerai l'anglais, reprit Siméon, s'il le faut. Je crois que je pourrai faire. Ainsi c'est convenu, j'y vas. Mais, dis donc, Meunier, il me vient une idée.

— Laquelle ?

— Si au lieu de deux porte-voix, nous prenions des cornes de bœuf ; nous en aurions chacun une. C'est alors que nous leur donnerions un charivari, en balle !

— C'est ça, c'est ça ; oui, oui ; des cornes, prenons des cornes, crièrent-ils presque tous ensemble.

— Mais où en prendrons-nous ? reprit Meunier.

— J'en ai vu un tas dans la cour du boucher, dit Siméon ; nous les nettoyerons et les arrangerons en dix minutes ; ça n'est pas malaisé. Qui veut venir avec moi ? nous en apporterons pour tout le monde.

Une demi-heure après, les cornes étaient apportées, lavées, les bouts coupés ; elles étaient nettoyées, grattées et prêtes.

Six hommes en souliers de-bœufs, portant chacun un capot gris d'étoffe du pays avec capuchon, défilaient silencieusemeut, un par un, derrière le village et gagnaient les champs. Ils n'avaient avec eux que deux fusils de chasse. Meunier portait un mousquet et une baïonnette, qu'il avait pris à un soldat blessé après la bataille. Un seul avait des pistolets, les autres avaient des couteaux ordinaires pointus et bien affilés, et des gourdins de merisier.

Aussitôt qu'ils eurent dépassé le village, ils s'arrêtèrent pour se consulter ensemble. Il fut convenu que deux marcheraient en avant, à une dizaine d'arpents, l'un dans le chemin et l'autre dans le champs ; que le reste de la bande suivrait par les champs jusqu'à ce qu'ils aperçussent les troupes. Avant de se remettre en marche, ils essayèrent tour à tour leur corne, afin d'en mesurer la portée. Le son rauque retentit dans le silence de la nuit, et éveilla un formidable hurlement des chiens du village.

— Ça ira ; dit, en riant, Siméon.

La nuit était sombre et noire ; il ne ventait pas, mais une neige épaisse et humide tombait en abondance. Ils marchèrent rapidement, au pas de course, pendant à peu près une heure, franchissant les fossés, sautant par-dessus les clôtures, piquant aux raccourcis. Ils ne rencontrèrent qu'un soldat blessé, qui, ne pouvant continuer sa route, s'était jeté à terre, le long des clôtures. C'était un mousquet et une baïonnette de plus, dont ils s'emparèrent.

— Prenons la giberne, dit Siméon ; voyons s'il reste encore bien des cartouches.

La giberne ne contenait plus qu'une seule cartouche. Le mousquet était chargé.

— Bon ! dit Siméon, les troupes n'ont plus d'*ammunition ;* dans tous les cas, elles n'ont pas plus d'un ou deux coups à tirer, entendez-vous, mes gens ?

— Oui, oui.

— Et bien ! savez-vous ce que ça veut dire ça ? ça veut dire que si nous étions une vingtaine, nous pourrions les faire tous prisonniers.

— Et pourquoi n'essayerions-nous pas ? demandèrent les jeunes gens en se rapprochant.

— J'y pense. Allons, en route, et dru !

Ils continuèrent d'un pas rapide et léger, si léger, qu'ils s'entendaient à peine marcher sur l'herbe et la neige des champs.

— Halte ! cria Siméon, en couvrant sa voix pour la rendre moins sonore ; j'ai entendu le cri d'un canard du côté de la rivière ; c'est Baptiste.

Un instant après ils virent deux ombres qui venaient par le chemin. Deux hommes s'avancèrent à leur rencontre sans dire mot. C'était leurs éclaireurs venant leur annoncer qu'ils avaient aperçu les troupes, marchant sur la grève, le long de la rivière. Ils entendaient le pas des chevaux de la cavalerie dans la boue.

— Va-t-on commencer le charivari à c't'heure ! demanda quelqu'un.

— Non pas, non pas, répondit Meunier. Écoutez bien ce que nous allons faire, et prenez garde de ne pas vous tromper. Trois vont rester en arrière et suivre au petit pas, se tenant à peu près à la même distance des troupes. Deux vont prendre les devants et se rendre à la coulée qui est à une demi-lieue d'ici, ils enlèveront les planches du pont ; aussitôt que cela sera fait ils donneront le signal : un coup de corne, vous savez, long et prolongé. Si la tête de l'armée est trop près de la coulée pour que vous puissiez enlever les planches, vous irez jusqu'au ravin, et là vous enleverez les planches du pont : pour signal, vous tirerez deux coups de fusils l'un après l'autre. Vous entendez ? Toi, Siméon, tu vas passer par les champs avec Baptiste. Je vais observer les troupes et leurs mouvements. Quand on entendra le premier signal d'en bas, Siméon le répétera, en ne criant pas trop fort, pour que les soldats croient que nous sommes encore éloignés ; ceux en arrière sonneront aussi de la corne, mais pas trop fort non plus. Comprenez-vous bien ?

— Oui, oui, nous comprenons.

— Quand il sera temps je donnerai les signaux avec ma corne, vous vous en rappelez.

— Très-bien, répondit Siméon ; maintenant, que les deux qui doivent aller en avant ne perdent pas de temps. Nous allons rire.

La neige tombait toujours ; à peine pouvait-on distinguer un homme à cinq pas. Les soldats harassés de fatigue avançaient avec une extrême lenteur, trébuchant à chaque pas. Le corps d'armée était rendu au village de St. Ours, ceux qui avaient été vus sur le bord de la rivière, étaient les traînards de l'arrière-garde. Un piquet de cavalerie marchait à quelques arpents seulement en avant des traînards, au milieu du chemin.

Quand les deux jeunes gens envoyés pour détruire le pont de la coulée, y furent parvenus, le piquet de cavalerie n'en était pas fort éloigné.

— Va-t-on *démancher* celui-ci, ou aller plus loin ? demanda l'un des deux à son compagnon, v'la la cavalerie.

— Démanchons.

Ils n'avaient eu que le temps d'arracher trois à quatre planches, quand ils entendirent le pas des chevaux. Les cavaliers entendant du bruit en avant, s'arrêtèrent pour écouter. Ils ne virent rien, et se consultèrent un instant, puis se mirent au trot. Les deux jeunes gens se mirent à crier dans leurs cornes. Les cavaliers se croyant attaqués ou sur le point de l'être, piquèrent au galop pour rejoindre l'arrière-garde, qui était considérablement en avant. En arrivant au pont deux des chevaux tombèrent et roulèrent dans la coulée ; leurs cavaliers se relevèrent, et, sans chercher à reprendre leurs montures, se mirent à courir à toutes jambes pour rejoindre le reste du piquet qui allait du côté de St. Ours, où, en ce moment, arrivait l'arrière-garde.

— Il y a toujours bin là deux j'vaux, dit l'un des deux jeunes gens, faut pas les laisser mourir. Allons voir ; s'ils ne sont pas morts, on les mettra dans la prairie et on viendra les chercher demain. Qu'en dis-tu, Pierre ?

— Allons. Et les selles on les cachera sous l'pont, pour qu'la neige ne les abime pas.

Le galop des chevaux avait un peu couvert le bruit de la corne de ceux qui étaient à la coulée, mais aussitôt que Siméon et son compagnon, ainsi que ceux qui étaient par derrière, répondirent, les soldats surpris et effrayés se réunirent en peloton ; ils étaient une cinquantaine. Ils restèrent quelques minutes immobiles, ne sachant quel parti prendre, ni de quel côté tourner. Entendant le son des cornes en avant, dans les champs, et par derrière, ils se crurent

perdus, pensant que tous les hahitants de St. Denis les poursuivaient ; ils se mirent à fuir, pêle-mêle, dans la direction de St. Ours.

Siméon et ses gens, arrivés au pont de la coulée, s'empressèrent de le défaire complètement.

— Tonnerre, dit Meunier, en accourant, j'ai envie de les faire tous prisonniers ; ils ne sont qu'une cinquantaine, qui ne valent pas mieux qu'autant de vaches. Vous autres faites autant de tapage que vous pourrez avec vos cornes, un charivari d'enfer, pendant que je vais aller trouver Siméon à la coulée.

Les soldats s'étaient arretés à quelques arpents de la coulée, avançant lentement, l'oreille au guet.

Quand Meunier fut arrivé auprès de Siméon, il lui fit part de ses remarques, et de la chance qui se présentait de les faire tous prisonniers.

— Ne fait pas cela, répondit Siméon ; le général a défendu expressement de poursuivre les troupes. Il a ses raisons.

— Mais nous pouvons au moins les désarmer ?

— Quant à ça, il n'y a pas de mal ; nous cacherons les fusils, ou nous les donnerons aux amis. Le général n'en saura rien. Et de plus nous allons leur faire prendre un bain dans la coulée.

— Les voilà ! que va-t-on faire ?

Les soldats qui, en ce moment, semblaient obéir à un chef, avaient repris leurs rangs. Quand ils ne furent plus qu'à une vingtaine de pas du pont, Meunier sonna de la corne ; et Siméon cria : —*Stop ! stop !*

— Qui va là ? répondit quelqu'un de la troupe.

— Vous allez le savoir, reprit Siméon en anglais. Que celui qui commande avance.

— Que voulez-vous ? demanda un sous-officier qui paraissait avoir pris le commandement, en faisant quelques pas en avant.

— Voici ce que vous allez faire ; vous allez mettre bas les armes d'abord, puis vous retournerez à St. Denis prisonniers. Faites vite, sinon nous allons tirer sur vous, et vous êtes tous morts.

— Où est le colonel Gore ?

— A St. Ours, prisonnier.

— Ne pourrons-nous pas être conduits à St. Ours ?

— Oui, mais auparavant déposez vos armes.

— A quelle distance sommes nous de St. Ours ?

— A peu près une lieue. Allons dépêchez-vous.

Le ton de Siméon était si péremptoire ; le bruit des cornes avait annonçé un si grand nombre de poursuivants, qui étaient néanmoins invisibles, sans doute à cause de l'obscurité, pensaient les soldats ; et d'ailleurs le cliquetis formidable des fusils que l'on armait en

arrière de la clôture et de l'autre côté du pont, où Meunier et les jeunes gens faisaient jouer vigoureusement les batteries de leurs quatre fusils, que le caporal, après s'être consulté avec les siens, déclara qu'ils étaient prêts à mettre bas les armes.

— Si nous livrons nos armes, dit-il, nous garantissez-vous qu'il ne nous sera rien fait d'ici à St. Ours?

— Oui, d'ici là; mais arrivés à St. Ours, je ne réponds pas que vous ne serez pas faits prisonniers.

— Où faut-il mettre les armes?

— En faisceaux au milieu de la route; après quoi vous descendrez sur le bord de la rivière, et traverserez la coulée à l'eau.

Les soldats se croyant fort heureux d'en être quittes à si bon marché, déposèrent leurs armes, descendirent à la berge de la rivière, où ils traversèrent la coulée ayant de l'eau jusque sous les bras.

Aussitôt qu'ils entendirent les pas des soldats au-delà de la coulée, ils allèrent s'emparer des mousquets qui avaient été mis en faisceaux dans le chemin.

Ainsi six hommes désarmèrent cinquante soldats, et leur enlevèrent vingt-deux mousquets, sans qu'ils eussent tiré un seul coup de fusil.

— Donnons leur maintenant une sérénade, dit Siméon.

L'infernal charivari que firent les deux portevoix et les quatres cornes de bœuf, dut donner une formidable idée de la force de leurs poumons, sinon une haute opinion de leur exécution instrumentale.

— Ah! ça, vous autres, dit Siméon avant d'arriver au village de St. Denis, n'allez pas vous vanter au général de la farce que nous venons de jouer.

— Pas d'danger; sois tranquille. A propos, Siméon, je peu t'prêter un j'val pour aller à St. Charles demain. Tu sais, quand la cavalerie a pris l'mors aux dents; y en a deux qui sont tombés su l'pont, et y ont quitté leurs chevaux, qu'j'avons mis dans la prairie. Les autres ont eu une peur d'enfer, et s'sauvaient comme des diables.

CHAPITRE XLI.

LE COLPORTEUR.

Le lendemain de la bataille de St. Denis, sur les deux heures de l'après-midi, St. Luc vit arriver à l'hôtel où il était descendu, dans le village de St. Charles, un petit homme, qu'il reconnut pour être celui que le docteur Nelson avait appelé Siméon.

— Vous êtes M. de St. Luc ? lui dit-il en le saluant ; j'ai une commission pour vous. Voici une lettre que M. DesRivières vous envoye ; je vous l'aurais remise plutôt, mais je ne viens que d'être informé de l'endroit où vous étiez.

— Merci, M. Siméon ; je crois que c'est votre nom.

— Oui, monsieur. S'il y a une réponse, il y a ici une personne qui retourne à St. Denis dans une demi-heure ; elle pourra s'en charger.

— Attendez un instant. La lettre ne contenait que ces mots : " Nous avons remporté une glorieuse victoire. Un habitant de Belœil, nommé Dubois, m'apprend que M. Hertel de Rouville, seigneur, demeurant à St. Hilaire, connait Madame Rivan et sait où elle demeure. Ce Dubois l'a connue aussi, mais ne peut dire si elle vit encore. Je ne puis aller à St. Charles que demain. Je vous accompagnerais bien jusque chez M. de Rouville, mais j'apprends que les royaux et un autre régiment sont à St. Hilaire. R. D. "

— Il n'y a pas de réponse ; répondit St. Luc après avoir lu la note. Me diriez-vous combien il y a d'ici à St. Hilaire ?

— A peu près trois lieues

— Connaissez-vous M. Hertel de Rouville ?

— Très-bien ; c'est le seigneur de l'endroit.

— Pourrais-je trouver un guide pour m'y conduire ?

— Vous n'avez pas besoin de guide ; le chemin suit toujours le long de la rivière, et, d'ailleurs, j'y vais ; si vous voulez, je vous accompagnerai.

— Quand partez-vous ?

— Dans une heure ou deux ; j'ai quelques petits préparatifs à faire, aussitôt après je serai à vos ordres. Vous n'avez qu'à m'attendre ici, je viendrai vous prendre. Vous pouvez compter sur moi.

En effet vers trois heures trois quarts, St. Luc vit arriver Siméon monté sur un vigoureux cheval de cavalerie, avec selle, bride, fontes et pistolets, tout au complet. Il portait en outre une boîte de bois, suspendue par une courroie, passée en bandoulière, et un paquet appuyé sur le pommeau de la selle.

— N'ayez pas peur de mon accoutrement, M. de St. Luc, je vais exécuter une commission à St. Hilaire.

St. Luc ne put s'empêcher de rire, mais ne fit aucune remarque ; il monta en selle et se mit en route avec son compagnon. Arrivés au camp qui était un peu plus haut que l'église, à une vingtaine d'arpents du village, ils trouvèrent que la route avait été barrée avec des troncs d'arbres. Il leur fallut faire un assez long détour

pour trouver un passage, et continuer leur route. Siméon regardait de temps en temps St. Luc, qui n'avait pas dit une seule parole, ni fait une seule remarque depuis leur départ, absorbé qu'il était dans des pensées qui étaient bien loin d'être celles que son compagnon lui attribuait, et dont il avait une forte démangeaison de l'entretenir. Siméon se décida enfin à commencer la conversation.

— Vous pensez à ces barricades ? n'est-ce pas, M. de St. Luc. Les Anglais seront reçus encore bien mieux ici, qu'ils ne l'ont été à St. Denis. Les habitants arrivent en foule.

— J'étais bien loin de penser à cela, M. Siméon.

— Mais à quoi pouvez-vous donc penser, si ce n'est pas indiscret. Me serait-il possible de vons rendre quelque service ; voyez-vous, comme huissier, on a souvent occasion d'apprendre bien des choses. Je sais que vous cherchez quelqu'un.

— Oui, je cherche une dame Rivan ; et c'est pour cela que je vais chez M. de Rouville. J'espère en avoir des informations.

— Rivan ? Rivan ? ..... arrêtez donc, je crois avoir vu ce nom-là quelque part. Attendez un peu... N'y avait-il pas un autre nom ?

— Rives ; peut-être.

— Non, non, j'y suis. Cette dame Rivan était mariée à un Français, n'est-ce pas ? Qui est mort durant le premier choléra ?

— Je ne puis vous dire s'il était Français ; je crois qu'en effet c'est en trente-deux qu'il est mort.

— C'est ça. Sa femme était une demoiselle de Montour ?

— Montour ou Montreuil, m'a-t-on dit à Sorel répéta St. Luc, ça se peut.

— Eléonore de Montour, femme de M. Rivan de..... attendez ; de, de Saint..... saint, quelque chose ; je ne me rappelle plus le nom ; mais je suis sûr qu'il y avait un *de* et un *saint*.....St. Félix, je crois ; mais ne suis pas positif.

— Ne serait-ce pas des parents de St- Félix qui tient auberge à St. Charles ?

— Oh ! non ; ils n'étaient pas parents. L'un était Français et celui-ci est Canadien. Celui dont je parle appartenait à la compagnie du Nord-Ouest, et il est mort ruiné.

— Comment savez-vous tout cela ?

— Je vais vous le dire. Dans le printemps de 1831 ou 32, ce M. Rivan de....., je ne sais quoi, a été poursuivi ; une terre qu'il avait à Belœil, je vous la montrerai en passant, a été vendue par le shérif ; c'est moi qui ai fait la vente. Voilà comment j'ai appris leurs noms, je les avais oubliés ; si vous n'aviez pas prononcé celui de Rivan, je ne m'en serais pas rappelé.

— Avez-vous jamais vu Madame Rivan ?

— Jamais ; ni lui non plus.

— Comment pourais-je trouver quel était le second nom de M. Rivan ? Il pourrait bien se faire qu'elle fut connue sous le second nom.

— Je crois que c'est probable. Vous trouverez probablement le nom chez M. Rouville ; c'est lui qui a acheté la terre, il doit avoir les titres. Si vous ne les trouvez pas là, vous trouverez cela au greffe de la cour à Montréal. J'avais bien les procès-verbaux ; mais j'ai déchiré tout cela, il y a longtemps.

St. Luc fut quelque temps pensif, songeant que si cette Madame Rives, dont lui avait parlé M. DesRivières, n'était pas sa mère, il aurait beaucoup de difficultés à trouver la personne qui était sa mère. Cependant une chose lui paraissait certaine, c'est qu'elle vivait ; et il espérait qu'avec l'aide de Meunier, qui la connaissait, il finirait par la trouver. Il avait aussi l'espoir que M. de Rouville pourrait lui donner de bonnes informations. Il fut encore une fois tiré de sa rêverie par Siméon, qui lui dit :

— Vous voyez cette maison dont la couverture est peinte en rouge, de l'autre côté de la rivière ? Il y a un mai devant la porte. C'était la terre de M. Rivan.

St. Luc regarda et fit signe de la tête qu'il la voyait.

— Maintenant, M. de St. Luc, je vais vous quitter ; il faut que j'arrête à cette maison-ci. Vous n'avez plus qu'une petite demi-lieue pour vous rendre à St. Hilaire ; vous voyez le clocher de l'église d'ici. M. Rouville demeure un peu plus loin, dans une belle maison de briques.

St. Luc continua sa route seul, et arriva bientôt au village, à l'entrée duquel un piquet des Royaux l'arrêta.

— D'où venez-vous, lui demanda celui qui commandait le piquet.

— De St. Charles.

— Où allez-vous ?

— Chez M. Hertel de Rouville.

— Il faut que vous voyez le colonel, il est chez M. de Rouville ; je vais vous faire accompagner.

— M'arrêtez-vous ?

— Oui, ce sont les ordres. Mais comme vous allez là où est le colonel, un soldat ira avec vous, et vous pouvez rester à cheval ; mais ne cherchez pas à vous échapper, il a ordre de tirer.

— Je n'ai pas envie de m'échapper ; au contraire, je suis bien aise de me faire montrer la maison.

Ils commençait à faire nuit, et les lumières étaient allumées,

quand il arriva au manoir. Il y avait une sentinelle, en faction à la barrière, au bout de l'avenue, par laquelle il fallait passer pour se rendre au manoir.

— Qui va là ? cria la sentinelle en abaissant son mousquet.

— Numéro trente, avec un prisonnier ! répondit le soldat qui accompagnait St. Luc.

— Avance, numéro trente, et donne la consigne.

— Diable ! pensa St. Luc, on vit sur le qui-vive par ici. Il faut bien des cérémonies pour laisser passer un particulier.

Après l'échange de la consigne, St. Luc et celui qui l'accompagnait, entrèrent dans une belle et longue avenue qui aboutissait à l'entrée principale de la maison. Il y avait également une sentinelle devant la maison.

En entrant, St. Luc demanda à voir M. de Rouville.

— Il faut que vous voyez le colonel auparavant, répondit un officier que l'on avait averti de l'arrivée d'un prisonnier et qui était venu audevant de lui, veuillez passer dans cette chambre.

St. Luc entra dans une grande chambre, richement meublée dans laquelle était le colonel Wetherall et cinq à six officiers qui causaient, chantaient et riaient en attendant le diner.

— Qui êtes-vous ? demanda le colonel.

St. Luc, sans répondre, tira de son portefeuille le sauf-conduit que lui avait donné le Gouverneur. Après l'avoir lu et en avoir examiné la signature, il fit signe à un officier d'approcher et lui demanda s'il connaissait la signature. Celui-ci prit le papier, mais avant qu'il l'eut examiné un de ceux qui étaient assis sur le sofa s'approcha en disant : — C'est peut-être une signature contrefaite.

St. Luc, déjà blessé de la conduite de ces officiers, ne put retenir son indignation, et saisissant par le bras l'officier qui venait d'émettre cette blessante opinion, il lui dit :

— Je m'appelle " de St. Luc ; " je loge à Montréal à l'hôtel Rasco ; dans ce village je n'ai point encore de logement, mais j'y serai jusqu'à midi, demain. Apprenez que je ne présente pas de papiers avec de fausses signatures.

— Je commande ici, interposa le colonel Wetherall, vous devez respecter ma présence.

— Monsieur, répondit St. Luc avec hauteur, vous commandez à vos soldats ; ordonnez-leur de se mieux comporter et de ne point insulter par des imputations injurieuses un étranger qu'ils ne connaissent pas.

— Non-seulement je commande à mes soldats, mais je suis maître dans ce village et puis arrêter toute personne rebelle à Sa Majesté.

— Je suis sous la protection de ce sauf-conduit ; arrêtez-moi si vous l'osez !

— Tout est en ordre, répondit l'officier qui examinait les signatures ; et il tendit le papier au colonel.

La protection, que contenait le sauf-conduit, était si puissante, que le colonel Wetherall vit bien que celui qui en était l'objet, devait être une personne de considération. Comme il était un brave militaire, un peu vif, mais plein de justice et de droiture, il eut regret de ce qu'il avait dit ; aussi, remettant le sauf-conduit à St. Luc, il le pria d'excuser ceux qui l'avaient arrêté à l'entrée du village et d'oublier ce qui avait été dit dans la chambre, avant qu'on sût qui il était.

St. Luc accepta l'excuse, et demanda s'il pouvait voir M. de Rouville. Un domestique conduisit St. Luc dans un cabinet de lecture, dans lequel M. de Rouville se tenait habituellement et où il recevait ceux qui avaient affaire à lui.

— Veuillez m'excuser, M. de Rouville, dit St. Luc en le saluant, si je me présente un peu tard et vêtu comme je le suis, j'ai été forcé de venir un peu malgré moi.

— Je le sais, je le sais, dit M. de Rouville, en présentant un siège ; j'ai entendu ce que vous avez dit au colonel, et vous avez eu raison. Que puis-je faire pour vous ?

— On m'a informé que je pourrais obtenir, en m'adressant à vous, des informations concernant une dame Rivan, que j'ai le plus grand intérêt à découvrir.

— Madame Rivan ? je ne la connais pas, et n'en ai jamais entendu parler.

— N'avez-vous pas acheté, il y a quelques années, une terre, située de l'autre côté de la rivière à une demi-lieue d'ici, d'un Monsieur Rivan ?

— Peut-être ; j'en ai tant achetées et vendues.

— Pourriez-vous regarder aux titres.

— Ah ! pour cela, Monsieur, ce serait avec plaisir, mais je ne sais vraiment pas où mon agent les met. Demain, il vous les montrera.

St. Luc se leva pour sortir.

— Vous ne partez pas comme cela, Monsieur, vous me ferez bien le plaisir de rester à diner avec nous, sans cérémonie. Ça me fera plaisir de converser un peu dans ma langue maternelle. Ne vous occupez pas de votre toilette ; vous ôterez votre capot.

— Vraiment, M. de Rouville, je ne puis.

— Pas d'excuses ; je vais donner ordre de mettre votre cheval à l'écurie.

M. de Rouville, descendant d'une des plus respectables familles de la vieille noblesse du Canada, était reconnu pour son hospitalité généreuse et bienveillante ; il faisait l'invitation si cordialement que St. Luc crut ne pouvoir refuser et il accepta.

A six heures le diner fut servi. M. de Rouville faisait magnifiquement les honneurs de sa table. Il fit placer St. Luc près de lui, à sa droite. Le colonel Wetherall occupait un des bouts de la table et les officiers étaient assis autour. La famille de M. de Rouville ne descendit point au diner.

— C'est un diner de garçons, comme vous voyez, Monsieur ; ma femme n'est pas bien, dit M. de Rouville ; vous voudrez bien l'excuser. Vous n'en mangerez pas avec moins d'appétit, j'espère ; car il paraît que vous venez de St. Charles ? A-t-on des nouvelles de St. Denis ?

— Vous avez sans doute appris qu'il y a eu une bataille à St. Denis, hier.

— Non, nous n'en avons rien su. Et quel en a été le résultat ?

— Les troupes ont été obligées de battre en retraite.

— Entendez-vous cela, colonel ? dit M. de Rouville ; les troupes ont été battues à St. Denis.

— Oui ! quand ?

— Hier.

— Se sont-ils battus longtemps ?

— Toute la journée, répondit St. Luc ; le soir le colonel Gore a retraité vers St. Ours.

— Les rebelles étaient-ils en grand nombre, demanda le colonel.

— Une cinquantaine seulement ont tenu la troupe en échec pendant toute la journée.

Le colonel se mordit les lèvres, et M. de Rouville toucha de son pied le genoux de St. Luc en signe de satisfaction.

— Quel est le nombre des rebelles à St. Charles ? demanda le colonel ; sont-ils bien armés ? ont-ils des canons ?

— Colonel, répondit St. Luc, si, en sortant d'ici, je retournais à St. Charles, considéreriez-vous honorable de ma part d'énumérer le montant de vos forces et le nombre de vos canons ? Eh bien ! vous comprendrez la raison pour laquelle je ne puis répondre à vos questions.

— Je vous approuve ; reprit le colonel.

— Et moi, je bois à votre santé, dit M. de Rouville.

Les vins d'Oporto, de Madère, le Sherry furent bus copieusement pendant le dîner. Le vin de Champagne aussi n'avait pas été

épargné. Après le dessert, on apporta les fruits et les cigares ; et les officiers se mirent à chanter.

Dans la cuisine, aussi, l'on faisait bonne chair. Une dixaine de soldats vivaient au dépens de M. de Rouville. Des éclats de rire plus bruyants que de coutume partant de la cuisine, attirèrent l'attention de ceux qui étaient dans la salle à diner. On sonna pour savoir la cause de tant d'hilarité. Quand on eut appris que c'était un colporteur qui les amusait par ses histoires et qui, en même temps, faisait danser un chien, le colonel demanda à M. de Rouville de vouloir bien le faire entrer.

Un petit vieux, bossu, vouté presque en deux, entra, portant sous un bras une petite cassette et tenant en laisse un petit chien barbet. Le colporteur avait de petits yeux gris, vifs et intelligents ; son nez, un peu applati sur le dessus, était pointu au bout ; sa machoire paraissait comme disloquée par une bouche démesurément fendue. Un gilet trop long, un capot rapé trop large, et dont les basques pendaient jusqu'à ses talons, lui donnaient une apparence grotesque.

Il fit, en entrant, un salut si comique, que tous les officiers partirent d'un éclat de rire.

— D'où venez-vous, bonhomme, lui demanda le colonel Wetherall ?

— Moi, pas capable pour parler anglish, répondit le colporteur.

— Il demande d'où vous venez, interprèta M. de Rouville.

— De Belœil.

— Vous êtes colporteur ? Qu'avez-vous à vendre ?

— Toutes sortes de choses ; du galon, du fil, des dragées, du tabac, des pipes, etc.

— Est-ce que votre chien danse ?

— Oui. Des gigues et des menuets. Voulez-vous le voir danser ? Ça ne vous coûtera que deux sols pièce.

Le colporteur détacha son chien, lui fit signe de se mettre sur les pattes de derrière ; puis prenant dans sa cassette une petite trompe, ou guimbarde, qu'il mit entre ses dents, la tenant de la main gauche, il commença à en jouer un air lent, en touchant avec l'index de sa main droite la petite languette recourbée. Le chien se balança, à droite à gauche, faisant des sauts mesurés, cadensés ; puis le musicien, accélérant la mesure, fit faire au chien des pas et des gambades, qui amusèrent beaucoup le colonel et ses compagnons.

Après avoir fait danser et sauter son chien quelque temps, le colporteur remit sa guimbarde dans sa cassette ; caressa le chien, dans la gueule duquel il mit un cigare allumé. Le chien tira plusieurs bouffées de fumée, assis gravement sur la cassette.

— Bibi est délicat, Messieurs, il ne fume que des meilleurs cigares de la Havane, dit le colporteur, en prenant le cigare et le montrant à un des officiers. Messieurs, il m'en reste encore une boîte, voulez-vous la tirer à la rafle ? vous êtes dix ; seulement trente sols chaque.

— Pas besoin de tirer à la rafle, répondit M. de Rouville, je vais te la payer.

— Non pas, non pas, dit le colporteur en tirant un papier et un crayon de sa poche ; j'ai fait vœu de ne disposer de mes boîtes qu'à la rafle ; ça me porte chance. Tenez, M. de Rouville, mettez votre nom sur le dernier numéro.

Le colporteur passa la liste ; chacun mit son nom et prit un numéro. Il restait encore un numéro.

— Ce numéro est pour Bibi, Messieurs, vous n'avez pas d'objection, dit le colporteur ?

— Non, non, pas du tout, répondit le colonel.

— Viens ici, Bibi, touche la plume.

Bibi vint gravement mettre sa patte sur le bout du crayon pendant que son maître traçait une croix sur la liste de la rafle vis-à-vis le numéro un, qui n'avait pas été retenu.

Le colporteur prit un morceau de papier, qu'il coupa en onze petits morceaux, exactement semblables, sur l'un desquels il fit une croix.

— Celui qui tirera ce morceau de papier-là aura gagné, dit-il, en montrant celui sur lequel il avait fait la croix.

Après avoir plié les petits morceaux de papier, les avoir mis au fond de son chapeau, il les étendit dans un cabaret qu'un domestique tenait à la main.

— Mêlez-les, comme il faut, dit-il à celui qui tenait le cabaret.

Le domestique mêla les morceaux de papier, puis les étendit séparément sur le cabaret.

— Le premier à tirer, dit le colporteur, c'est Bibi. Avez-vous objection à ce qu'il tire le premier, ou voulez-vous qu'il ne tire que le dernier ?

— Suivons l'ordre de la liste, dit M. de Rouville.

— Viens-ci, Bibi ; prends un morceau de papier.

Le chien flaira quelque temps et prit dans sa gueule un des morceaux de papier. Chacun tira à son tour. Les papiers furent ouverts. Bibi avait gagné. Un des officiers qui se doutait de quelque tour, prit les papiers, les examina, les compara, les mit devant la lumière ; mais rien n'indiquait une supercherie.

— Eh bien ! Bibi a gagné, dit M. de Rouville. Voulez-vous me vendre la boite de cigares, maintenant ?

— Bibi ne demandera pas mieux, je pense ; les deux piastres et demie lui vaudront mieux en viande qu'en tabac.

Les cigares furent trouvés excellents.

— En voudriez-vous une boîte ? demanda le colporteur en s'adressant au colonel ; je pourrais aller vous en chercher une chez un habitant, où je vais aller coucher ce soir, et je l'apporterai ici demain à midi.

— Qu'est-ce qu'il dit ? demanda le colonel.

M. de Rouville lui ayant répété en anglais ce que venait de dire le colporteur :

— Dites-lui, répondit le colonel, que demain à midi nous serons loin d'ici, mais que s'il veut l'apporter à St. Charles, nous la prendrons ; et plus, s'il en a.

— Pourvu que Bibi ne tire pas à la rafle, reprit l'officier soupçonneux, qui avait si scrupuleusement examiné les morceaux de papier.

Le colporteur ramassa sa cassette, prit son chien en laisse et sortit, en faisant un salut, encore plus comique que celui qu'il avait fait en entrant.

Une heure après environ, ce colporteur, qu'aucun des lecteurs n'a problablement pas plus reconnu qu'il ne fut reconnu de M. de Rouville et des gens de la maison, arrivait à la maison où Siméon avait quitté M. de St. Luc. Il n'était plus ni bossu ni courbé.

— Ton chien m'a rendu un fameux service, dit-il à l'habitant chez qui il était entré ; j'ai le nom de tous les officiers, et j'ai appris tout ce que je voulais savoir. Il faut maintenant que je retourne à toute bride à St. Charles. Nous allons être attaqués demain. Fais-moi amener mon cheval.

— Tu ne prendras pas une bouchée, avant de partir ?

— Non, je souperai à St. Charles. As-tu des nouvelles de la paroisse St. Jean Baptiste ?

— Non, mais j'en ai de Maska.

— St. Hyacinthe ?

— Oui ; cet homme qui est couché sur ce *banc-lit*, en arrive. Il veut traverser à Belœil vers la pointe du jour.

— Réveillons-le ; je veux savoir ce qu'il dit. Tiens ! mais c'est toi, Meunier ; je croyais que tu devais te rendre jusqu'à la pointe Olivier, après avoir fait tes commissions à St. Hyacinthe.

— Je n'aurai pas besoin d'y aller ; on a envoyé un autre homme à ma place.

— Quelles nouvelles de St. Hyacinthe ?

— Les habitants des campagnes ne veulent pas marcher ; parce-

qu'ils disent qu'ils n'iront pas se battre sans fusils. Dans le village il y en a beaucoup qui viendront.

— C'est bien. Et où vas-tu maintenant ?

— J'vas à Belœil, porter une lettre à M. M... et de là j'retournerai à St. Charles pour voir M. DesRivières pour qu'il écrive à M. St. Luc.

— M. St. Luc ? un bel homme, grand, brun, petite moustache noire ?

— Oui. Le connais-tu ?

— Sans doute ; je suis venu jusqu'ici avec lui, de St. Charles, cet après-midi. Il est maintenant à St. Hilaire. Je l'ai laissé chez M. Rouville, il n'y a pas plus d'une heure.

— Oh ! j'en suis bien content ; j'irai le voir demain matin.

— Tu lui diras que c'est le petit colporteur qui t'a indiqué où le trouver. Maintenant dors ; excuse de t'avoir réveillé.

Meunier qui n'avait pas dormi la nuit précédente, et avait fait une longue route à pied, ne demanda pas mieux. Il se retourna sur le dos, se passa les deux bras sous la tête, pour lui servir d'oreiller, et, une minute après, il ronflait comme un bienheureux.

Le lendemain devait encore apporter une déception à St. Luc. Les titres de l'acquisition de la terre, dont lui avait parlé Siméon, faits au nom du Shérif, ne parlaient pas de M. Rivan. Meunier lui annonçait, de son côté, qu'il avait vu cette Madame Rives, dont on lui avait parlé, mais que ce n'était pas Madame Rivan. Il confirma néanmoins l'assurance qu'elle vivait encore, et qu'elle avait été certainement vue depuis une couple de mois à bord d'un bateau à Montréal.

St. Luc apprenant qu'il aurait beaucoup de difficultés à retourner à Sorel par la rivière Chambly, se décida à prendre le chemin de Chambly pour se rendre à Montréal ; d'où il fit parvenir à Trim l'ordre de le rejoindre.

CHAPITRE XLII.

HENRIETTE.

Dans la rue du Collége, un peu plus loin que le petit séminaire de St. Sulpice, à Montréal, il y avait, au fond d'une cour, une longue bâtisse, à deux étages, en pierres. Cette bâtisse était occupée comme brasserie, par un nommé Daubreville. A l'époque dont nous parlons, la moitié de l'étage supérieur, divisée par un mur de

refend, servait de grenier où l'on mettait les objets de rebut, quand le propriétaire ne trouvait pas à le louer à quelques pauvres familles. Une fenêtre, donnant sur la cour, couverte de fils d'araignées, éclairait ce grenier qui avait deux issues, l'une par une vieille porte dans le mur qui le séparait de l'autre moitié de la partie supérieure de la brasserie. La clef en avait été perdue et la serrure, toute rouillée, faisait assez voir que cette porte ne s'ouvrait pas souvent. L'autre issue était par un petit escalier intérieur, dont la porte donnait sur un terrain vacant, en arrière de la brasserie ; par cette issue on gagnait dans la rue St. Maurice.

Les nouvelles de la défaite à St. Denis et de la victoire à St. Charles, étaient parvenues presqu'en même temps à Montréal. Les haines et les passions politiques s'étaient développées avec une intensité d'autant plus grande que les bureaucrates, comme on appelait alors les partisans du gouvernement, avaient un instant eu une terrible peur des résultats de l'affaire de St. Denis.

Les arrestations se faisaient indistinctement de ceux qui avaient pris une part active à la révolte, et de ceux qui étaient demeurés parfaitement tranquilles. Les animosités personnelles, les vengeances particulières trouvaient leur satisfaction dans ces arrestations. C'était un temps de terreur. Les autorités ne pouvant distinguer les innocents de ceux qui étaient compromis, jettaient en prison tous ceux qu'on leur signalait. A l'abri de ces arrestations politiques, qui se faisaient presque toutes durant la nuit, des vols audacieux et des pillages étaient commis. Plusieurs actes de barbare atrocité furent plus tard découverts, mais les auteurs ne purent être trouvés.

Presque toutes les familles canadiennes avaient à déplorer soit l'emprisonnement, soit la fuite d'un père, d'un frère ou d'un fils.

Des volontaires, composés en partie de ceux qui étaient les plus violents ennemis des canadiens, avaient été enrolés. Ils faisaient la patrouille gardaient les portes de la ville qui avaient été construites à l'entrée de chaque faubourg, afin que personne ne put y entrer ou en sortir, sans être soumis à une stricte inspection.

La vie inactive que St. Luc menait depuis quelque temps commençait à l'ennuyer ; ne voulant pas prendre la moindre part aux évènements politiques, il évitait, autant que possible de rencontrer ceux dont les idées hostiles aux patriotes lui déplaisaient. Il n'y avait pas de bals ; on ne donnait plus de soirées. Tout était triste et morne dans la ville ; il n'y avait de vie et d'activité que parmi les volontaires et les bandits de la cité.

Un soir, entre sept et huit heures, il tombait une neige à gros

flocons, le vent soufflait par rafales, les rues étaient presque désertes. Trim, un casque de loutre sur la tête, des bottes de jarrets d'orignal par-dessus ses pantalons, un capot de *craint-rien* que serrait à la ceinture une bande de cuir bouclée, suivait, une canne à la main, son maître qui marchait à quelque distance en avant. St. Luc, par précaution, se faisait toujours suivre par Trim quand il sortait le soir ; mais il lui avait expressément enjoint de ne jamais intervenir dans les difficultés qu'il pourrait avoir, à moins qu'il ne lui en donnât l'ordre, soit en frappant avec sa canne sur le pavé ou le mur des maisons, soit avec un petit sifflet noir, en ivoire, qu'il portait, dans sa poche de gilet, attaché à un ruban. Trim obéissait à ces signaux qu'il comprenait parfaitement.

St. Luc n'avait aucun but dans sa promenade ; il marchait pour prendre l'exercice et s'endurcir à la température du Canada. Trim, lui, trouvait que son maître aurait bien mieux fait de retourner au sud, sauf à revenir l'été suivant, s'il en avait le désir ; pensant que ceux qui étaient chargés de trouver Madame Rivan, la trouverait aussi bien sans son maître, qui ne la connaissait pas.

Les lanternes, éclairées à l'huile, ne jettaient qu'une faible lumière dans les rues, les vitres en étant couvertes de neige. Arrivé dans le faubourg des Récollets, St. Luc aperçut une personne enveloppée d'un manteau dont elle ramenait les bords devant sa figure, soit pour se garantir de la neige, soit pour ne pas se faire reconnaître. A sa démarche vive et alerte, mais craintive et mystérieuse ; à l'hésitation qu'elle mettait quelque fois à avancer, quand elle entendait ou apercevait quelqu'un venir, il n'eut pas de doute que ce ne fut une femme qui cherchait à se cacher et à ne pas être reconnue. Il ne fit pas d'abord grande attention à elle ; mais quand il la vît, au coin de la rue qui descendait au collége, regarder, hésiter, revenir sur ces pas, écouter, puis entrer dans cette rue, sa curiosité fut excitée, et il résolut de la suivre de loin. Elle descendit la rue qu'elle traversa, et, tournant à droite, elle entra dans la rue St. Maurice. La rue était obscure ; les lampes, rares dans cet endroit, avaient presque toutes été éteintes par le vent.

St. Luc qui n'avait pas vu la jeune femme entrer dans la rue St. Maurice, ruelle peu fréquentée, cherchait à distinguer dans l'obscurité pour voir s'il ne verrait pas son inconnue, où s'il n'entendrait pas le bruit de ses pas. Il ne put rien voir. La neige était trop épaisse et trop molle, pour qu'il put entendre aucun bruit ; d'ailleurs elle marchait si légèrement.

Il allait s'en retourner, quand il crut entendre un cri qui semblait venir d'une rue qu'il avait d'abord dépassée sans la remarquer. Il

écouta, et se convainquit bientôt que c'étaient des cris de détresse que poussait une femme. Il se mit à courir dans la direction de la voix, et vit une personne qui se débattait au milieu de trois hommes ; l'un lui tenait un mouchoir sur la bouche, tandis que les autres s'efforçaient de l'entraîner vers un clos de bois, qui se trouvait à gauche. St. Luc crut reconnaître l'inconnue, quoiqu'elle n'eut plus son manteau qui était tombé.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? cria-t-il, en s'élançant sur celui qui tenait le mouchoir sur la bouche de la jeune femme.

— Sauvez-moi, Monsieur, dit-elle aussitôt qu'elle put parler ; ils m'ont volée : sauvez-moi !

St. Luc fut frappé du timbre si doux et si frais de la voix de cette jeune femme.

— C'est notre homme, P'tit loup, dit un des bandits à son compagnon, à voix basse ; il faut pas le laisser échapper cette fois-ci qu'il est seul.

Puis saisissant le bras de St. Luc, tandis que celui qu'il appelait P'tit loup lui sautait à la gorge, il lui demanda " la bourse ou la vie."

— Ni l'un ni l'autre, répondit St. Luc ; et il siffla, en même temps qu'il arrachait son bras des mains de celui qui cherchait à le retenir.

— Poigne-le à la jambe, et jettons-le sur le dos, dit P'tit loup en le poussant assez violemment que St. Luc perdit l'équilibre et tomba.

En tombant St. Luc échappa celui qu'il tenait de la main gauche et perdit sa canne. Dans un instant il fut maîtrisé ; puis P'tit loup, arrachant les boutons du surtout de St. Luc, mettait la main pour prendre son portefeuille, lorsqu'il se sentit saisir par deux bras vigoureux qui l'enlevèrent et le ruèrent contre une des piles de planches, qui se trouvait auprès.

— Sauvons-nous, c'est l'nègre, cria P'tit loup dont le bras était à moitié disloqué ; et, à la faveur des ténèbres, il s'échappa.

— Vous ne vous sauverez pas, vous autres, dit St. Luc en se relevant et en saisissant un des brigands au collet, tandis que Trim tenait l'autre. Tiens-le bien pendant que je vais attacher les mains de celui-ci ; fais-en autant au tien.

Quand ils leurs eurent bien attachés les mains derrière le dos avec leurs mouchoirs, St. Luc ordonna à Trim de les conduire à la station de police, s'il ne rencontrait pas de patrouille ou de gens de la police auxquels il put les remettre.

Huit heures sonnaient en ce moment au cadran du collége.

G. B.

(*A continuer.*)

L'ENCYCLIQUE

ET

LA BROCHURE DE MGR. DUPANLOUP.

Grâce à la liberté dont jouit en ce pays l'exercice de la religion catholique, l'Encyclique a obtenu en Canada l'espèce de publicité désirée par le Souverain Pontife : elle a été proclamée, expliquée et commentée du haut de la chaire. C'était là le seul mode de publication convenable à cet important document, car, comme on l'a déjà dit, l'Encyclique n'était pas adressée aux fidèles, mais aux évêques. La publicité que pourrait lui donner le journalisme ne serait même pas sans inconvénient, parce qu'il est très-difficile de comprendre toute la portée et de saisir le sens exact de ce document, sans être versé dans la science théologique et sans recourir aux nombreux documents qu'il cite. Nous ne publierons donc pas l'Encyclique. Mais, au moment où le Vicaire du Christ proclame si solennellement la distinction fondamentale entre l'erreur et la vérité, nous aimons, comme catholiques, à nous incliner humblement devant une voix qui vient de si haut, et qui est le seul infaillible rempart de la foi et des principes. Et nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre admiration pour l'illustre vieillard que toutes les lâchetés et les défections de ses amis n'ont pu décourager, que toutes les trahisons et tous les complots de ses ennemis n'ont pu effrayer, que toutes les ruses de la politique contemporaine et toutes les intrigues diplomatiques n'ont pu abattre et qui, lorsque toutes

les puissances humaines semblent conjurées contre lui, proclame au nom de Dieu, à la face de l'univers et des rois, la limite de leurs droits et l'étendue de leurs devoirs.

L'Encyclique a eu bien des défenseurs, mais aucun ne l'a défendue avec plus d'autorité et de talent que Mgr. l'évêque d'Orléans. Nous aurions désiré reproduire cette œuvre en entier, mais le cadre de notre *Revue* ne nous le permet pas. Nous nous contenterons de choisir parmi les belles pages qu'elle a inspirées, celles qui ont le plus d'intérêt pour nous et qui peuvent le plus trouver leur application dans notre état de société. Il y a bien des beautés dans cet écrit remarquable, dans lequel les étranges prétentions de quelques sociétés modernes sont flagellées avec une impitoyable vigueur de raisonnement. Nous citons :

" .....Mais du moins la liberté de conscience, la liberté des cultes, nierez-vous que l'Encyclique la condamne ?

" Faut-il le redire pour la centième fois ? Ce que l'Église, ce que le Pape condamnent, c'est l'indifférentisme religieux..... Mais repousser cet insensé et coupable indifférentisme et les conséquences de licence absolue qui en découlent, est-ce repousser la tolérance pour les personnes et la liberté civile des cultes ? On ne l'a jamais dit et tous les théologiens disent le contraire.

" En fait, jamais les Papes n'ont entendu condamner les gouvernements qui ont cru devoir, selon la nécessité des temps, écrire dans leurs constitutions cette tolérance, cette liberté. Que dis je ? Le Pape lui-même la pratique à Rome. " C'est l'erreur qui est un mal, et non pas la loi qui, dans une bonne intention, tolère l'erreur." Voilà ce que je lis dans un livre imprimé à Rome sous les yeux de l'*Index*.

" Et c'est ce que Pie IX voulait bien me dire lui-même, l'hiver dernier : Les juifs et les protestants, me disait-il, sont libres et tranquilles chez moi. Les juifs ont leur synagogue dans le *Ghetto*, et les protestants leur temple à la Porte du peuple."

.....

" Faut-il rappeler que Pie IX a donné le marbre pour la statue de Washington, et envoyé des aumônes aux protestants inondés des Pays-Bas, aux schismatiques ruinés par le tremblement de terre de Corinthe, en même temps qu'aux catholiques Irlandais.

" La distinction du vrai et du faux et l'obligation morale de rechercher le vrai, de s'attacher au vrai, et de s'écarter du faux, est précisément ce qui constitue l'esprit et le devoir philosophique, aussi bien que l'esprit et le devoir religieux. En ce sens, la vraie

religion est et doit être exclusive, absolue, ou bien elle n'est pas une vérité.

" Mais en assurant ses droits et son rang suprême à la vérité, en la mettant, et l'élevant au-dessus de l'erreur, et en proclamant, pour tout homme, le devoir certain de la rechercher, et, après l'avoir trouvée, le devoir de s'y soumettre, les théologiens, convaincus que la liberté civile d'un culte, d'un culte dissident, n'implique pas l'adhésion aux croyances tolérées, et ne contredit point le dogme chrétien, redisent quand il le faut les célèbres paroles de Fénélon à Jacques II : " Accordez la tolérance civile, non en approuvant " tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce " que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par une " douce persuasion."

Le développement et l'application pratique de cette idée nous conduisent au chapitre sur la liberté politique, que nous reproduisons en entier :

" Mais, me dit-on encore, le Pape empiète sur un domaine qui lui est interdit ; il sort de son spirituel ; il fait de la politique. Et moi je vous réponds : Politiques à bien courtes vues sont ceux qui ne savent pas que la politique, dans ses fondements et dans ses sommets, confine à la morale, et que c'est le droit, la mission et l'honneur du Pape d'éclairer les consciences, de proclamer le devoir à la face des peuples et des souverains, d'élever la voix dans le monde pour la vérité et pour la justice !

" Il fait de la politique : mais est-ce pour ébranler les sociétés ou pour les affermir sur leurs bases ?

" Il condamne la violence brutale du fait et l'iniquité triomphante. Il défend l'inviolabilité du droit et de la justice ; l'inviolabilité du serment. Il maintient le respect du pouvoir, et ces principes tutélaires en dehors desquels il n'y a point de paix et de sécurité pour aucun pays.

" Il condamne le droit à l'émeute, la souveraineté du but, et ces doctrines insensées qui sont vos périls, à vous, sociétés modernes, et qui font qu'un peuple n'est jamais sûr du lendemain.

" A qui ferez-vous donc croire, parce que le Pape condamne la violence brutale du nombre, et ne veut pas qu'on réduise tout le droit à un pur fait de majorité quelconque, qu'il condamne les constitutions fondées sur le suffrage universel ? Non. Le Pape, de sa voix souveraine, proclame et revêt de l'autorité la plus haute, la grande vérité sociale et morale, que des sophistes comme J.-J. Rousseau ont pu méconnaître, mais que les sages de tous les temps ont saluée : le nombre seul ne fait pas le droit.

" Est-ce que les plus effroyables tyrannies n'ont pas été exercées souvent sur la terre au nom des majorités ? Et s'il y a le despotisme des souverains, n'y a-t-il pas aussi le despotisme plus tyrannique et plus cruel quelquefois des assemblées ?

" Est-ce qu'on ne peut pas fausser des comices comme tout le reste, et ne s'est-il jamais vu dans le monde de tristes comédies jouées au nom du suffrage universel ?

" Mais y a-t-il réellement, je vous le demande, une forme quelconque de gouvernement que l'Eglise repousse ?

" Non, l'Église est catholique, c'est-à-dire de tous les temps et de tous les lieux. Et elle ne demande qu'une chose : remplir sa mission, et vivre en paix avec tous les gouvernements du monde. C'est pourquoi, méconnaissant sa pensée sur ce point comme sur tant d'autres, on nous fait ici des reproches si contradictoires, et tour à tour on nous accuse tantôt d'être incompatibles avec les gouvernements, et tantôt d'être complices de tous les pouvoirs.

" La vérité est que l'Église n'est inféodée, par sa nature, à aucune forme de gouvernement, et les accepte tous, pourvu qu'ils soient justes ; ce qui ne veut pas dire assurément qu'elle voit avec indifférence les peuples bien ou mal gouvernés, et qu'elle interdit à ses enfants le patriotisme.

" Mais tous les gouvernements ont des formes changeantes : et l'Eglise ne s'inféode à aucun, parce qu'elle est éternelle et universelle.

" Tous les gouvernements sont relatifs et imparfaits. Il y a longtemps que l'on dispute parmi les hommes sur la meilleure forme de gouvernement, et vous pouvez relire dans Hérodote déjà de curieuses discussions sur les avantages et les inconvénients respectifs des démocraties, des oligarchies ou des monarchies. L'Église habite une région supérieure à ces discussions : républiques, monarchies, empires, elle n'entre pas dans ces questions ; toutes ces diverses formes politiques sont laissées au libre choix de ses enfants ; j'ose dire qu'il n'y a pas à cet égard d'esprit plus libéral que le sien.

" Et c'est ce qui rend si admirable cette unité supérieure des âmes qu'elle a su créer dans la plus entière liberté, par-dessus toutes les divisions et toutes les disputes humaines, l'unité toute morale des croyances. Soyez de toutes les formes politiques que vous voudrez, de tous les pays et de tous les régimes sociaux que vous voudrez, l'unité catholique vous reste ouverte. Il y a depuis dix-huit siècles, le spectacle de cette grande unité dans le monde. C'est divin. Mais que cette large tolérance de l'Église l'oblige à consacrer les abus, à interdire les progrès véritables et les améliorations nécessaires dans

ces choses éminemment perfectibles, c'est une puérilité de le penser.

" Comment donc, avec un esprit aussi libéral, une constitution aussi large, l'Eglise serait-elle l'ennemie de la liberté politique ?

" Parlez-vous de liberté illimitée ? Mais où et quand avez-vous rencontré dans l'histoire cette chimère ?

" Où en êtes-vous vous-mêmes en fait de liberté ? Souffrez que je vous le demande.

" Pour moi, j'ai horreur des révolutions violentes, et l'étude que j'en ai faite a saisi mon âme jusque dans ses profondeurs. Et toutefois, je le dis hautement, je suis de ceux qui ont confiance dans les libertés civiles et politiques, et de ceux qui en espèrent le progrès pacifique dans mon pays. Je suis de ceux qui tentent loyalement cette expérience laborieuse, péril et gloire du XIXe siècle. Mais soyons modestes ! Est-ce que cette expérience est terminée ? Est-ce qu'elle a réussi ? Je compte dans ma vie dix révolutions, et dans mon diocèse au moins six partis opposés. On lit tous les jours dans les journaux que la moindre liberté est un péril. Le plus fort des gouvernements, sur le territoire le plus unitaire, ne laisse pas s'assembler vingt citoyens, ni se concerter trois évêques, ni se fonder sans difficultés une école de petits enfants, ni passer entre les lèvres d'un prêtre la bulle d'un Pape. Nous en sommes là, soixante-seize ans après 89, et les fameux principes de cette année-là sont toujours, sous bien des rapports, à l'état d'idéal encensé, mais inappliqué.

" Vous-mêmes, avocats bruyants de la liberté, dans quels étranges oublis de la liberté tombez-vous sans cesse, en ce qui nous regarde ? Si quelques citoyens s'assemblent pour s'occuper d'opérations électorales, et tombent sous le coup de la loi qui interdit les réunions de plus de vingt personnes, nous catholiques, nous gémissons de cette défaillance de la liberté. Vous, si on nous frappe, si on nous prescrit le silence, si on nous condamne en conseil d'État, les blessures de la liberté en nos personnes ne vous touchent guère, et on surprend quelquefois vos applaudissements. Je pourrais vous dire ici en détail toutes les mesures peu libérales que vous avez demandées ou approuvées contre nous. Voilà où vous en êtes vous-mêmes, en fait de libéralisme.

" Puis, vous vous étonnez que le Pape, attaqué, bafoué, menacé chaque jour au nom de la liberté, se retourne contre ce mot à double entente. Et saint Pierre, son immortel prédécesseur, ne stigmatisait-il pas déjà cette fausse liberté, qu'il appelait *velamen malitiæ !* Vous vous étonnez que, voyant remuer la terre sous vos expériences, il se défie encore, et vous vous écriez : " Non, ses principes sont incompatibles avec les nôtres, ils sont inapplicables..."

Est-ce que les vôtres sont appliqués ? Est-ce que vous proclamez autre chose qu'un idéal dans les nuages ? Est-ce que vous n'êtes pas forcés, fiers philosophes, d'accepter la distinction qui vous choque si fort chez les théologiens, la distinction entre la thèse et l'hypothèse, la théorie et l'application !

" Et aux chrétiens et à tous les hommes sages et non prévenus, je dirai :

" Rappelez-vous que Celui qui parle est le vicaire de Dieu sur la terre, respectez même ce qui vous embarrasse, consultez les évêques et non les journaux, et, vous soumettant de cœur et avec respect à ce que dit le Saint-Père, rappelez-vous avec reconnaissance ce qu'il ne dit pas.

" Il ne dit pas qu'il a, lui aussi, essayé, le premier, de donner la liberté au peuple qu'il gouverne.

" Il ne dit pas qu'il a béni les efforts de ses enfants, qui se sont servis de la tribune et de la presse pour obtenir la liberté religieuse et entraîner la France à la défense du Saint-Siége. (Brefs de Pie IX à M. de Falloux et à M. de Montalembert.)

" Il ne dit pas qu'il a béni O'Connell, béni le père de Ravignan et le père Lacordaire, qui ont fait rentrer les ordres religieux en France, en invoquant les droits de la liberté et du citoyen, qu'il a béni l'Irlande, consolé la Pologne.

" Il ne dit pas qu'il a ressuscité l'Église d'Angleterre et l'Église de Hollande, et fondé plus de vingt diocèses aux États-Unis et dans les missions lointaines, établissant la hiérarchie catholique au sein et sous la protection des libertés publiques.

" Il ne dit pas qu'il a toujours considéré parmi ses meilleurs serviteurs les écrivains, les députés, les orateurs de la France, de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, qui ont loyalement tenu les serments loyalement prêtés aux constitutions de leurs pays : Félix de Mérode, Charles de Montalembert, Alfred de Falloux, François de Corcelle, Donoso Cortès, Daniel O'Connell, de Theux, Albert de Broglie, Dechamps, Paul Sauzet, de Riancey, Augustin Cochin, Anatole Lemercier, Armand de Melun, Keller, et tant d'autres, sans parler d'un Brignole défendant jusqu'à la fin l'Église au parlement piémontais, ou d'un Talbot, ou d'un Norfolk, sans parler encore de ce courageux ministre assassiné à ses pieds, Rossi !

" Il ne dit pas que, toujours généreux, et toujours indulgent autant qu'inflexible, il aime du cœur le plus tendre l'Italie, et ne souffre pas qu'on lui parle de se réconcilier avec elle parce qu'il sait bien qu'il n'a jamais cessé de l'aimer.

" C'en est assez ! Puisque vous n'avez pas, chrétiens, la libre

parole de vos évêques pour vous aider à comprendre la parole pontificale, je vous adjure au moins d'interpréter le langage du Saint-Siége, comme il convient, par la conduite même de Pie IX.

"En acceptant ses paroles, imitez ses actes et dissipez ainsi les vains fantômes que des exagérations calculées voudraient rassembler et agiter autour de vos âmes."

Ajoutons ici que nous, catholiques du Canada, nous sommes plus heureux que nos frères les catholiques de France, puisque, outre le spectacle de l'admirable conduite de Pie IX, nous avons encore pour nous instruire, nous édifier et nous fortifier dans notre foi, la parole toujours si religieusement écoutée de nos vénérés Évêques.

D. H. Senécal.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

NOUVEAUX CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS

DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

(SUITE.)

IV

Cependant, le seul élément de prospérité matérielle n'est pas l'unique, ni le principal résultat que nous devions attendre de la confédération des colonies de l'Amérique Britannique du Nord. A quoi nous servirait-il d'être la nation la plus riche, la plus industrielle, la plus civilisée du continent, si nous sommes exposés au moindre différend à être ravagés et conquis ? Que nous importeraient la fécondité inépuisable de notre sol, nos ports magnifiques, nos canaux, nos voies ferrées et nos cités manufacturières, si nous ne pouvons faire respecter notre pavillon sur toutes les mers et protéger nos nationaux sur tous les marchés ?

Il y a donc un autre élément de grandeur, ou plutôt de vie nationale que la richesse publique, cet élément c'est la force, qui n'est pas à elle seule la justice et le droit, mais qui en est l'instrument et la sanction la plus efficace. Examinons dans quelle condi-

tion les provinces se trouveront en possession de la plus grande somme de puissance matérielle, et pourront le mieux, par conséquent, conserver la paix au dehors et au dedans, et pourvoir à leur armement.

L'expérience démontre que le nombre des guerres est en proportion du nombre et de l'importance des causes soit réelles soit supposées qui les font éclater. Plus un pays a de force d'expansion et plus ses voisins sont puissants, plus il excite leurs jalousies et leurs convoitises.

" Les nations voisines, dit l'abbé Mably, sont naturellement " ennemies les unes des autres, à moins que leur faiblesse commune " ne les force à se confédérer, et que leur constitution n'empêche " ces disputes de voisinage et cette jalousie secrète qui font que " tous les états sont disposés à s'agrandir aux dépens de leur voi- " sins."

Si le voisinage est toujours à craindre en thèse générale, combien ne l'est-il pas davantage entre un pays faible, désorganisé, comparativement pauvre et un autre déjà puissant, riche, nombreux et ancien ! Au lieu de représenter un élément de force et de résistance en cas de guerre, c'est au contraire un élément de faiblesse que nous offririons, un pays aussi facile à ravager que difficile à défendre et à garder. Car, il ne faut pas se le dissimuler, notre situation à cet égard est extrêmement inférieure et humiliante.

Mais, diront quelques-uns, est-ce qu'une simple alliance offensive et défensive entre les provinces, soit indépendantes, soit colonies, n'offrirait pas toutes les garanties désirables de force et ne nous procurerait pas tous les avantages du régime fédéral sans les inconvénients ?

On a déjà fait la même objection sous une autre forme au sujet des relations commerciales à établir entre les colonies, lorsqu'on a demandé si un *Zoll-Verein* ne donnerait pas des résultats identiques à ceux d'une confédération, sans en entraîner les frais. Nous avons répondu que l'unité des intérêts commerciaux ne pouvait provenir que de l'unité des intérêts politiques ; il en est de même des intérêts militaires.

Et d'abord, quoiqu'on fasse, cette alliance devra s'effectuer entre des pays dont les uns sont plus forts et les autres plus faibles, première cause de difficultés. D'un autre côté, pour peu qu'il y ait différence de civilisation et de langage entre les alliés, les uns ne seront-ils pas toujours obligés de se soumettre aux plus nombreux, sinon aux plus importants ? En troisième lieu, à qui écherra le commandement des armées ? Quel tribunal jugera de la gravité de

l'insulte ou des torts causés à l'un des alliés ? N'est-il pas à craindre que, les mêmes pays et les mêmes intérêts étant toujours ceux qui sont menacés, il n'y ait lenteur ou même répugnance chez les autres à se sacrifier sans cesse et sans bénéfice direct ?

On ne niera pas que les colonies révoltées de la Nouvelle-Angleterre n'aient commencé en 1775 leur guerre d'indépendance sous d'excellents auspices et qu'il n'y ait eu entr'elles communauté parfaite d'enthousiasme, puisqu'après avoir élu Washington commandant-en-chef de toutes les armées américaines, les membres du Congrès décrétèrent à l'acclamation " qu'ils l'assisteraient et le supporte- " raient de leur sang et de leurs fortunes dans la défense des libertés " américaines." Quelle fut la durée d'un si beau feu ? La guerre était à peine commencée qu'il fit place à des sentiments contraires, et on ne sait ce qu'il serait advenu de cette noble cause si les colons révoltés n'avaient pas eu à leur tête un Washington et devant eux un ennemi mal soutenu, séparé par 1300 lieues de son pays, et si la France n'était pas venue les aider de ses deniers et de son sang. Il fallut à Washington plus que du génie et à la liberté plus que la sanction humaine, pour avoir triomphé du manque d'hommes et d'argent, de la discorde, des soupçons, des reproches, des accusations et des difficultés de toute espèce que leur suscitèrent les jalousies et les tiraillements des colonies elles-mêmes. D'où venait ce manque d'union et ces hésitations à faire des sacrifices de la part des colonies, sinon de l'absence de lien suffisant entre elles. Aussi, le premier soin des hommes d'état américains, après qu'ils eurent assuré l'indépendance de leur pays, fut-il d'assurer également son union et d'affermir sur des bases plus solides l'existence de la république, en lui donnant une constitution qui fut regardée comme un chef-d'œuvre de politique et de liberté. Tout sage, tout élaboré que fut ce régime, il dut cependant laisser du jeu à l'égoïsme, puisqu'à plusieurs reprises la constitution fut mise en danger par des conflits d'intérêts.

En 1812, le président des États-Unis, revêtu par la constitution du droit d'appeler les milices américaines au service actif en cas d'insurrection ou d'invasion, donna l'ordre aux contingents du nord de se porter sur les frontières. Qu'arriva-t-il ? Le Connecticut et le Massachusetts, dont la guerre lésait les intérêts, refusèrent net de laisser marcher leurs milices, et inventèrent nous ne savons plus quel prétexte absurde pour couvrir leur défection.

Si de pareilles résistances se manifestent au sein d'un pays comme les États-Unis, combien à plus forte raison se retrouveront-elles

dans une simple alliance offensive et défensive de plusieurs états indépendants et nécessairement jaloux les uns des autres ?

Il n'y a pas à se le cacher, la guerre entre les États du Nord et du Sud de la république voisine a fait entrer la politique internationale du continent américain dans des voies nouvelles. L'ère de la colonisation pacifique est finie et l'ère militaire commence pour l'histoire des peuples du Nouveau-Monde. Quelque soit le résultat de cette lutte fratricide, le Nord restera armé et obligera ses voisins de faire de même. Ses conditions se trouvant complètement changées, ses aspirations et ses tendances devront changer aussi ; sa dette égalera celle des nations les plus riches de l'Europe ; sa constitution restera modifiée dans le sens unitaire, et sa situation économique, bouleversée de fond en comble, l'obligera de créer, coûte que coûte, de nouveaux débouchés à son commerce et à son industrie. Or, parmi les débouchés qui s'offrent le plus naturellement aux États du Nord pour remplacer ceux du Sud irrévocablement affaiblis sinon perdus, se trouvent les provinces anglaises. La Colombie barre à ceux-là le chemin du Nord-Ouest sur la route du Pacifique, le Canada leur dispute le trafic de leurs propres états de l'ouest, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terreneuve l'industrie des pêcheries : quelles occasions plus fertiles en disputes ! Et puis, la population de ces colonies est sans manufactures, sans marché intérieur, sans défense ; le territoire à coloniser y est encore immense ; le sol en est riche, les mines de toute espèce y abondent : est-ce qu'une conquête comme celle-là ne dédommagerait pas amplement les États du Nord de toutes les pertes que leur a fait éprouver la guerre actuelle ?

Qu'on ne nous accuse pas de créer des situations à plaisir, car ce raisonnement, nos voisins l'ont déjà fait maintes et maintes fois pour d'autres pays, et chaque fois il leur a réussi. On sait par exemple qu'au commencement de ce siècle, les États-Unis, frappés de l'immense étendue de territoire et du magnifique débouché que leur donnerait l'annexion de la Louisiane, qui comprenait alors tout le bassin du Mississippi et le versant ouest des montagnes de Virginie jusqu'à l'océan Pacifique, résolurent d'attacher cette riche étoile à leur jeune drapeau. Voici le raisonnement aussi simple et clair que précis de Thomas Jefferson, alors président, écrivant à ce sujet à M. Monroe, ambassadeur des États-Unis à Paris :

" Si nous ne pouvons faire l'acquisition de la Louisiane de bon " gré, il ne nous reste plus qu'à nous préparer à la guerre et " l'époque n'en saurait tarder."

La guerre n'eut pas lieu, car la Louisiane fut déclarée territoire américain peu de temps après.

Que l'annexion libre ou forcée des colonies anglaises soit dans les plans et dans les vues des États du Nord, c'est ce que personne ne saurait nier : — que nous puissions résister aujourd'hui à leurs armées avec l'aide de l'Europe, est une vérité non-moins évidente ; mais que, livrées à elles-mêmes dans un avenir plus ou moins éloigné, sans union politique, sans organisation puissante, les colonies puissent soutenir la lutte, voilà ce que personne n'osera soutenir, et c'est là le malheur qu'il s'agit de conjurer en ce moment, au prix même des plus grands sacrifices.

Mais la confédération des droits et des intérêts provinciaux n'aurait pas seulement pour résultat de faire respecter notre autonomie, et rechercher notre amitié et nos alliances au dehors, elle serait encore le plus sûr moyen d'assurer la paix au dedans. Car, qui oserait prétendre que l'harmonie pût durer longtemps entre les provinces après qu'elles seraient devenues souveraines et indépendantes ? Tout ne tendrait-il pas, au contraire, à exciter leur rivalité et à rompre entr'elles la bonne entente ? La forme même de leur gouvernement, les diversités de race et de religion, les relations de voisinage et mille autres questions d'intérêt secondaires peut-être mais suffisantes pour réveiller les animosités nationales, ne s'y prêteraient-elles pas ?

Mais, dira-t-on, il sera de l'intérêt de tous les états de cultiver entre eux les bons procédés, la concorde et la bonne foi ; dès lors pourquoi assombrir à dessein l'avenir et vouloir se persuader que la paix sera incompatible entr'eux ?

Sans doute, il est de l'intérêt manifeste de tous les peuples de vivre en paix les uns avec les autres, mais, et c'est là précisément la question, toute la difficulté vient de ce qu'on n'entend nulle part cet intérêt de la même manière.

Si donc les jalousies, la différence des races, les ambitions commerciales, les disputes territoriales, les alliances avec l'étranger sont autant de causes réelles de guerre, où pourront-elles se retrouver en plus grand nombre qu'au sein de ce vaste territoire fractionné en une multitude de petits états ?

L'histoire nous apprend le sort malheureux des petites républiques de la Grèce et de l'Italie déchirées par les factions, sans cesse aux prises avec l'ennemi de leur liberté au dehors et avec la tyrannie au dedans ;—et même, sans aller si loin, qui ne sait, qu'à peine sorties de leur guerre d'indépendonce, plusieurs des colonies de la Nouvelle-Angleterre, telles que la Caroline du Nord, la Pensylvanie,

le Connecticut et le Massachusetts, entrèrent en difficultés entre elles, et que la liberté qu'on venait de gagner au prix de tant de sang et d'efforts en fut un instant mise en danger ?

A part ce que nous pourrions appeler les causes matérielles de guerre entre les provinces, il en est d'autres qui agissent plus constamment sur une société en ce qu'elles ont leur point de départ dans les passions mêmes de l'homme. Ces causes sont l'orgueil national, l'esprit de domination et l'ambition du pouvoir soit chez les gouvernants, soit chez les gouvernés. Les pays peu importants ont ce funeste inconvénient de ne pouvoir satisfaire l'ambition de leurs hommes d'état, et l'histoire de tous les peuples enseigne que la plupart des guerres sont dues aux passions de quelques individus. La paix serait presque impossible entre les provinces par suite de toutes ces causes, soit générales, soit particulières.

V

Il s'agit maintenant de savoir quelles seront les conséquences de cet état toujours prochain de guerre, en supposant, ce qui d'ailleurs est peu probable, que les États-Unis n'en profitent pas pour venir s'interposer et mettre le holà ?

Ces conséquences seront de deux espèces, politiques et économiques. L'expérience prouve une chose, en effet, c'est que le danger a toujours fait adopter, même par les nations les plus attachées à la liberté, des institutions propres à la détruire plus tard. Le besoin de se défendre pousse à la centralisation des pouvoirs, et l'un des malheurs de la guerre est d'augmenter toujours et partout les attributions de l'exécutif au dépens du corps législatif. Sous l'aiguillon de maux plus grands, on voit les petits pays chercher par tous les moyens à se créer des alliances et se donner souvent par des traités ruineux l'appoint de forces qui leur manquent pour résister à un ennemi plus fort et plus riche. Comme preuve de ce que nous avançons ici, et sans aller plus loin, à quoi devons-nous le principe essentiellement centralisateur sur lequel repose le projet de constitution dont on parle en ce moment, comme devant être mis devant les Chambres canadiennes, [1] sinon aux nécessité de voisi-

1 On voit par ces quelques mots que les études politiques que la *Revue* publie en ce moment datent déjà de quelques mois, et que c'est au manque d'espace seul que nous devons de ne les avoir pas livrées plus tôt à la publicité.

(*Note de la Direction.*)

nage, aux craintes légitimes qu'inspire la politique peu scrupuleuse d'une grande nation limitrophe.

M. Brownson a fait sur cette matière des considérations trop justes pour que nous puissions résister à la tentation de les citer ;[1] nous traduisons :

" Mais ce que nous craignons surtout, c'est de perdre au milieu " de la réaction qui se fera (après la guerre) dans le sens de l'unité " nationale, les droits et l'indépendance des États formant aujour- " d'hui la base de notre système politique. Nous craignons que " l'élément fédéral ne soit virtuellement éliminé, que notre répu- " blique ne se transforme en république consolidée (union législa- " tive) et que les gouvernements des divers États ne soient plus " que de simples préfectures tenant leurs pouvoirs en ligne directe, " non du peuple américain, mais d'un gouvernement central, " suprême, tout-puissant comme l'Empire français ou le nouveau " Royaume de l'Italie..... Toutes les guerres ont des tendances " centralisatrices, par la raison qu'elles exigent une concentration " de pouvoirs entre les mains du gouvernement."

Nous n'avons pas besoin d'appuyer sur l'importance que l'on doit attacher à ces paroles de l'un des plus grands publicistes américains de notre époque, écrivant au milieu des troubles et des désordres de la guerre civile qui désole son malheureux pays et ne pouvant s'empêcher de faire à ses concitoyens de tristes prophéties sur l'avenir sombre qui se lève pour l'Union et les libertés américaines. Ces quelques lignes en disent plus que tout ce que nous pourrions écrire sur le même sujet; elles ont à la fois pour elles l'autorité d'un nom illustre, d'un talent incontestable et de faits palpables, actuels, évidents.

Ainsi donc, comme il est bien établi que là où les chances de guerre sont plus nombreuses là aussi la liberté est plus exposée, il s'ensuit que nos droits civils et politiques seront beaucoup mieux sauvegardés à cet égard par le régime fédéral que par tout autre régime, car il n'y a que la Confédération qui puisse faire des provinces anglaises un pays assez grand, assez puissant et assez riche pour ôter à nos voisins l'idée de nous attaquer à propos de rien.

Ce n'est pas tout. Nous n'avons vu qu'un des résultats de la guerre : mais chacun sait que c'est à cette cause que l'on doit rapporter les dettes énormes des gouvernements européens et les immenses retards éprouvés par l'agriculture, le commerce et le progrès matériel d'une nation longtemps en guerre. Aussi, un des

1 *Are the United States a nation?*—Brownson's Quarterly Review, p. 415 ; October, 1864.

hommes éminents de la première république américaine effrayé du peu de soin que ses compatriotes mettaient à se garder du retour des guerres terribles qu'ils venaient de traverser, écrivait-il, pour les engager à adopter la nouvelle constitution de 1789, ces paroles mémorables :

"*Safety from external danger is the most powerful director of national conduct.*" [1]

Et si les suites de la guerre sont si funestes pour un grand pays, à combien plus forte raison le sont-elles pour un peuple jeune, peu nombreux et ne disposant après tout que de peu de ressources ?

Il y a des probabilités que nous pouvons conjurer, et parmi celles-là se trouvent, au premier rang, la faiblesse et la désunion dans notre organisation politique. Pour cela, nous n'avons pas autre chose à faire que de rattacher les provinces à un même gouvernement et de leur donner à toutes les mêmes intérêts généraux ; nous les empêchons ainsi de devenir la proie de l'étranger ; nous détruisons la cause unique de leurs divisions intestines, et nous assurons à jamais parmi eux l'amour de la justice, la prospérité des citoyens et la protection efficace de leur droits civils et religieux en tout temps et en tout lieu. Si l'étranger voit un pays dont toutes les parties sont également heureuses et prospères ; s'il y voit fleurir l'activité, l'industrie, l'agriculture et les arts ; s'il n'aperçoit de tous côtés que des populations riches, nombreuses et fortement constituées par les croyances religieuses et la famille, soyons bien convaincus que loin de chercher à troubler un pareil état de société il travaillera au contraire à se rendre la nation favorable par des égards et des alliances.

VI.

Nous avons examiné quelques-uns des effets de la guerre entre les provinces elles-mêmes, entre les provinces alliées momentané-

1 Si l'on nous objectait que le régime fédéral n'a pas empêché les guerres intestines chez nos voisins et que par conséquent il ne pourra de même que les retarder ici et nullement les empêcher, nous répondrions que la constitution des États-Unis n'a d'abord été faite que pour 13 états, formant un territoire très-restreint, et nullement pour l'immense république de nos jours. En second lieu, la guerre actuelle des États-Unis ne peut prouver qu'une chose, à savoir que la constitution était défectueuse et nullement le régime. Cela est si vrai que ses plus illustres auteurs, Hamilton, Madison, Jay, Jefferson, Adams et Washington ne l'envisagèrent jamais autrement que comme « *une grande tentative* »—*a great experiment.*

Ainsi donc l'application erronée d'un système ne prouve rien contre le système ui-même. (*Note de l'auteur.*)

ment et les États-Unis, et enfin entre la Confédération des provinces et les États-Unis, et nous avons vu que c'était dans le dernier cas qu'elle était la moins à craindre, parcequ'elle était la moins possible et en tout cas la moins désastreuse. Il reste encore une considération à faire, c'est celle de l'armement du pays et des frais d'organisation militaire soit en hommes, soit en fortifications, soit en marine.

" Les gouvernements, dit le Chevalier de Beaujour, ne doivent " jamais déclarer la guerre que pour une cause juste, mais ils " doivent être toujours prêts à la faire. [1] "

Or, en quoi consiste cette préparation à la guerre qui seule assure la paix ? Elle suppose d'abord un pays, sinon vaste, du moins assez grand pour contenir une population homogène de plusieurs millions, et assez avancé pour pouvoir consacrer, à un moment donné, des ressources considérables à son armement. Voyons si la population et les finances de chacune des provinces peuvent suffire séparément à organiser des moyens de défense capables, en cas d'indépendance, de tenir tête à un ennemi puissant et aguerri.

D'après des statistiques récentes, l'Ile du Prince Édouard renferme 10,070 hommes capables de porter les armes, Terreneuve 14,910, le Nouveau-Brunswick 31,500, la Nouvelle-Écosse 41,320 et le Canada 470,000 : total, 567,800 pour les cinq colonies. D'un autre côté, les finances de chaque province pour 1862 étaient de $584,638 pour Terreneuve, de $129,272 l'Ile du Prince Édouard, de $692,230 pour le Nouveau-Brunswick de $1,127,298 pour la Nouvelle-Écosse et de $9,760,316 pour le Canada : total, $12,293,754. C'est donc un total d'environ un demi-million de soldats et d'un peu plus de douze millions de revenus que représentent les provinces réunies. On ne peut nier, qu'avec de telles ressources il ne soit possible avec de la prudence et une organisation habile d'inspirer quelque respect.

Si donc, comme tout le porte à croire, il nous faut effectuer l'armement des provinces par la composition d'une armée permanente et la construction d'ouvrages de défense, le seul moyen d'y arriver est de réunir nos ressources et de ramener tout notre système militaire à un plan uniforme. A l'heure qu'il est, sans fortifications à peine et presque sans armée, la guerre entre ce pays et les États-Unis serait la calamité la plus désastreuse possible. Les guerres en Europe se bornent au siège de quelques places, et presque jamais l'ennemi ne pénètre dans l'intérieur. Ici, au contraire, l'immense

1 *Sketch of the United States of North America at the commencement of the* 19*th century, from* 1800 *to* 1810, *&c.; by Le Chevalier de Beaujour, late french Consul General in the U. S. &c., &c.—Translated from the french by W. Dalton,* 1814, *page* 64.

développement de nos frontières n'offre rien ou presque rien qui puisse arrêter la marche d'une armée d'invasion et l'empêcher de porter le ravage et la ruine au cœur même des populations.

Supposons, en effet, que la guerre éclate aujourd'hui ; sera-ce contre des soldats que l'ennemi viendra se heurter ? Nous n'en avons pas ? Sera-ce contre nos fortifications et nos places fortes ? A part Québec capable de résister à un coup de main, où sont nos travaux de defense ? Ce serait donc sur la population, sur l'industrie, sur les campagnes, sur les villes ouvertes, sur le capital même du pays que s'abattraient les armées ennemies. Avant même que la nouvelle des hostilités fut rendue en Angleterre, l'envahisseur aurait le temps de porter le fer et le feu d'un bout de la province à l'autre et de ruiner à jamais peut-être son commerce et sa prospérité matérielle. La guerre la plus cruelle et la plus terrible n'est pas celle qui se fait armée contre armée, généraux contre généraux, mais bien celle qui éclate entre une nation militaire et un peuple sans défense, entre un pays fortifié et un autre qui ne l'est pas, parce qu'alors elle attaque et ravage la société dans ses sources les plus vitales et les plus fécondes.

Mais les milices, mais les volontaires, direz-vous ?

Les milices volontaires ou enrolées ont sans doute leur importance dans l'organisation militaire d'un pays, mais on s'abuse étrangement en croyant qu'elles suppléent à tout le reste. Cette erreur est tellement générale qu'on nous permettra d'essayer de la détruire et de dire ici toute notre pensée.

L'art de la guerre, enseigne un auteur, ne consiste pas simplement à faire mouvoir des masses d'hommes, à les faire avancer, retraiter, se développer par la ligne la plus courte et par les moyens les plus simples, et à modifier ces mouvements suivant les qualités du terrain : car à quoi serviront ces éléments, si le soldat manque de cet esprit de discipline qui est le fruit de son respect pour l'autorité, si les chefs sont mauvais tacticiens, si les officiers manquent d'expérience et d'aptitudes, et si le corps des ingénieurs ne se compose que d'hommes inhabiles ou inexpérimentés ? Le volontaire et le milicien ne valent quelque chose que comme auxiliaires ; jamais et nulle part ils pourront remplacer les corps d'armée régulière et permanente : voilà pourquoi, tout système qui en fait le point de départ de l'armement d'un pays est absurde, faux, coûteux et ne peut que produire tous les inconvénients d'une armée sans en offrir aucun des avantages.

Il en est de même des fortifications, qui ne sont bonnes qu'en autant qu'elles sont le résultat d'un système complet, parfaitement

relié dans son tout et dans ses parties. Quelques endroits choisis et fortifiés avec grand soin feront plus qu'un tas de petites forteresses disséminées ça et là, sans jugement, sans suite, et incapables d'arrêter la marche d'une armée.

Tel est le véritable état des choses. Nous manquons de soldats et de fortifications, c'est-à-dire de tout ; notre devoir est donc de rechercher quel est le régime politique qui nous donnera les uns et les autres sans trop obérer la marche du progrès matériel. La Confédération est encore à ce point de vue le seul moyen que nous ayons de faire face à de telles exigences. Outre que les provinces isolées et indépendantes manqueraient de ressources pour opérer leur armement, la guerre y ruinerait tout, parceque, ne rencontrant aucun obstacle formidable, l'ennemi détruirait tout sur son passage, brûlant les campagnes, saccageant les villes, anéantissant les travaux publics et portant la mort en même temps que la destruction sur tous les points d'un pays peu étendu et découvert. Pourquoi les villes de New-York, Boston, Chicago, Milwaukie, Détroit et Buffalo souffrent-elles en apparence si peu de la guerre actuelle des États-Unis, qu'on ne la soupçonnerait même pas, si ce n'était le nombre d'uniformes qu'on y rencontre ? La raison en est toute simple ; ces grandes cités fesant partie d'un immense pays et d'une vaste population ne s'aperçoivent pas de la perturbation qui peut régner à quelques cents milles d'elles, précisément parcequ'elles en sont éloignées.

L'on va nous dire peut-être que l'Angleterre s'étant montrée disposée à nos protéger et à nous défendre tels que nous sommes, nous n'avons aucun besoin de donner à cette question autant d'importance ; et que si la Confédération des provinces a lieu, ce pourrait bien être pour elle un motif de nous abandonner à nous-mêmes et de rompre de suite les liens qui nous unissent à elle. Cette objection est plus spécieuse que vraie.

Par honneur national et par intérêt l'Angleterre doit nous défendre : personne n'en disconvient ; elle sacrifiera même tout pour maintenir l'intégrité de ses possessions et le prestige de sa puissance. Mais, est-ce à dire que nous devions nous croiser les bras et nous en remettre de nos destinées à la valeur de ses armées ? Ne devons-nous pas savoir que les États-Unis sont devenus eux aussi une nation militaire, et que l'issue d'une guerre entre ces deux puissances serait aujourd'hui douteuse, si l'Angleterre se trouvait obligée de soutenir seule, à plus de mille lieues de chez elle, tout le poids de la catastrophe ?

C'est précisément pour rendre leur protection plus efficace que

les autorités impériales désirent voir leurs provinces de l'Amérique du Nord se concerter entre elles et jeter d'un commun accord les bases d'une organisation militaire, sinon formidable, du moins très-suffisante.

Tant que les choses n'ont pas changé à cet égard aux États-Unis, nous n'avons pas eu à nous occuper bien sérieusement des défenses du Canada ; mais le caractère et la physionomie politique de nos voisins se modifiant essentiellement, il est devenu nécessaire pour nous d'apporter dans notre situation des changements correspondants. Le temps n'est plus où une poignée de soldats anglais appuyé de quelques milices canadiennes pouvaient refouler chez eux les Américains ; et si nous tenons à honneur de nous rappeler Châteauguay, souvenons-nous qu'il nous serait plus difficile de le renouveller à l'heure qu'il est qu'en 1812.

Seule, nous le répétons, l'Angleterre ne pourrait soutenir en ce pays une guerre avec la République américaine qu'au prix des plus grands sacrifices en hommes et en argent, et le Canada, pas plus qu'aucune autre province, n'a le droit de les exiger de la métropole sans en prendre sa part.

Si nous redoutons, et à bon droit, l'annexion, si nous considérons cette éventualité comme le plus grand des malheurs qui puisse arriver à notre nationalité, à ce pays et à la civilisation de ce continent, il est de notre devoir de comprendre la partie des évènements qui s'accomplissent en Amérique et d'agir en conséquence. Loin donc qu'il y ait danger pour nous de voir, en cas de Confédération, se rompre les liens qui nous unissent à la métropole, nos relations ne s'en trouveront que plus solidement constituées. Il sera bien plus facile à l'Angleterre de défendre un pays centralisé, fort, organisé et riche, que cinq ou six petites colonies divisées d'intérêts, de système militaire et comparativement pauvres.

Est-il bien vrai, d'un autre côté, que l'Angleterre soit disposée à se débarasser de ses colonies, ainsi que le veut une certaine école politique dont on exagère les doctrines à dessein ? Nous ne le croyons pas. Tant que ses colonies lui offriront comme aujourd'hui le débouché d'un tiers de toute son exportation, tant que ses colonies continueront de recevoir le trop plein de sa population et de ses capitaux, tant qu'elles seront pour elle une garantie de force au lieu d'être une cause de faiblesse, il sera de l'intérêt de l'Angleterre de conserver ses colonies. Ne nous laissons donc pas effrayer par les déclamations de quelques manufacturiers anglais mécontents de nos tarifs ; soyons au contraire bien convaincus de ceci, à savoir, que le jour où la cour de St. James décidera d'abandonner ses

colonies de l'Amérique du Nord aux États-Unis, ce jour-là l'Europe interviendra et ne souffrira pas qu'une seule nation devienne maîtresse absolue des pêcheries du golfe. Il y a là une question d'équilibre, non pas européen, mais universel.

Ainsi donc, la marche des faits et les évènements qui s'accomplissent sur ce continent nous fait un devoir des plus pressants, d'aider à la métropole à nous défendre en cas de danger ; car, nous le répétons, la face des choses a changé, et l'Angleterre seule pourrait bien se trouver vaincue dans ses colonies américaines, si jamais il prenait envie dorénavant aux Etats-Unis de venir l'y combattre. D'ailleurs, nous ne devons pas craindre de voir la métropole chercher par la Confédération à nous abandonner à notre propre sort, parcequ'il lui sera bien plus facile par ce moyen de nous garder qu'aujourd'hui, et que les avantages qu'elle retirera de nous iront de plus en plus en s'augmentant.

Mais, en admettant que ce soit l'intention de l'Angleterre de nous préparer par là peu à peu à l'indépendance, où est le mal ? Pourquoi insiste-t-elle tant aujourd'hui à ce que nous fournissions notre quote-part des défenses, sinon pour nous pénétrer de la nécessité où nous nous trouverons un jour de nous suffire à nous-mêmes. L'indépendance, mais c'est le terme où nous devons tendre de toute la vitalité et l'énergie de notre constitution nationale ; c'est le but le plus noble de toutes les aspirations d'un peuple, et c'est le seul moyen que nous ayions de faire plus tard en Amérique le rôle magnifique que la Providence nous a assigné : pourquoi donc ne regarderions-nous pas de ce côté avec calme et avec confiance ? pourquoi ne nous habituerions-nous pas à cette sublime perspective des grandes renommées de l'histoire universelle des peuples du monde ? Et si le secret de la puissance dans l'indépendance est l'élément militaire, ne devons-nous pas prendre au plus tôt les moyens d'organiser parmi nous cette force vive des nations ?

Ecoutons à ce sujet ce qu'a dit un homme célèbre en parlant du régime fédéral appliqué aux populations du nouveau monde :

« S'il n'y avait que de petites nations et point de grandes, l'humanité serait à coup sûr plus libre et plus heureuse, mais on ne peut faire qu'il n'y ait pas de grandes nations.

« Ceci introduit dans le monde un nouvel élément de prospérité nationale qui est la force. Qu'importe qu'un peuple présente l'image de l'aisance et de la liberté, s'il se voit exposé chaque jour à être ravagé ou conquis? Qu'importe qu'il soit manufacturier et commerçant si un autre domine les mers et fait la loi sur tous les marchés? Les petites nations sont souvent misérables, non point parcequ'elles sont petites, mais parce qu'elles sont faibles ; les grandes prospèrent non point parce

qu'elles sont grandes, mais parce qu'elles sont fortes. La force est donc souvent pour les nations une des premières conditions du bonheur et même de l'existence. Delà vient qu'à moins de circonstances particulières, les petits peuples finissent toujours par être réunis violemment aux grands ou par s'y réunir eux-mêmes. *Je ne sache pas de condition plus déplorable que celle d'un peuple qui ne peut se défendre ni se suffire.*

« C'est pour unir les avantages divers qui résultent de la grandeur et de la petitesse des nations que le système fédératif a été créé. »

Pour celui qui aime son pays et qui voudrait le voir se dégager de plus en plus de l'atmosphère malsaine de la civilisation yankee, il est pénible de voir combien on peut tromper l'opinion et se tromper soi-même par trop de défiance ou par un manque de sens politique. Parmi les causes qui nous poussent vers l'annexion, c'est-à-dire vers l'annihilation, vers l'obscurité, vers la perte de notre avenir national, il en est une suprême, à la fois sociale et matérielle : cette cause est le voisinage.

Le voisinage de la république américaine nous étouffe parce-qu'elle est grande et puissante et que nous sommes aujourd'hui isolés, faibles et pauvres. Manquant d'appui immédiat, notre industrie resté écrasée sous le bon marché et la perfection de ses manufactures ; l'activité de son commerce, sa marine marchande, les productions si variées de son climat, sa population, ses traités de commerce, son ancienneté, tout nous rend la lutte impossible : son importance nous jette complètement dans l'ombre et nous sommes effacés matériellement et politiquement par la stature et les vastes proportions de ce colosse.

Eh ! bien, il s'agit aujourd'hui de savoir si nous devons laisser faire les évènements qui s'accomplissent en dehors de nos petites querelles sans chercher à en saisir la portée, sans leur demander s'ils ne nous apportent pas dans leurs replis mystérieux l'émancipation future et le triomphe de la vraie civilisation en Amérique. Les Etats-Unis se scindent et de cette sécession sort un bouleversement complet de leurs conditions économiques ; la paix rétablie, nous avons accès non plus à un seul marché, mais à deux qui seront les états confédérés du Sud et le Mexique : or, convient-il qu'en face de cette perspective nous restions sans industrie, sans marché intérieur, sans liaison avec ceux que tout nous fait un devoir de nous attacher, sans préparation pour un tel avenir aussi magnifique, et sans efforts suprêmes pour sortir de l'ornière de nos divisions intestines ? Convient-il que sous le coup des avertissements des hommes et des choses nous nous obstinions à rester désarmés, sans fortifications, sans armée véritable pour parer aux éventualités

menaçantes du voisinage d'un pays armé, plein de convoitises et de ressentiments ?

Si, après cela, on nous dit que le *statu quo* est préférable, que la souveraineté a des fardeaux trop lourds, que mieux vaut la dépendance coloniale sans progrès, que l'indépendance avec la richesse et la civilisation ; oh ! alors, plus de discussion possible. C'est avec de pareils raisonnements qu'on endort la sécurité publique et qu'on se juge soi-même ; mais pendant ce temps, les évènements marchent, entraînent, déplacent, bouleversent et révolutionnent tout sur leur passage : arrive enfin un dernier coup, et voilà qu'une nationalité disparaît à jamais sans que personne se soit même aperçu qu'elle existait.

Dans une étude prochaine, nous nous proposons de poursuivre notre thèse en essayant de prouver que les destinées du Bas-Canada, que nos institutions canadiennes-françaises, que notre nationalité enfin a plus d'avenir et de chances de s'étendre et se fortifier sous le régime fédéral que sous n'importe quel autre.

Nous nous réservons de traiter la question religieuse en dernier lieu.

JOSEPH ROYAL.

(*A continuer.*)

CAUSERIE ARTISTIQUE

SUR

L'EXPOSITION DE L'" ART ASSOCIATION," ETC.

Montréal n'est pas encore une Athènes, pour la raison banale que Paris ne s'est pas fait en un jour ; cependant, il faudrait être aveugle pour ne pas remarquer, à côté des progrès considérables que notre ville a fait dans le commerce et l'industrie, une amélioration évidente dans le goût du public. Il y a des tendances sensibles vers la perfection dans la culture de certaines formes de l'art, telles que la littérature, la musique, l'architecture et même la peinture, surtout depuis quelques années. On commence à marcher à la recherche du beau, et plusieurs chercheurs ne sont pas trop malheureux. Je ne veux pas dire que les mille et quelques cents constructions qui s'élèvent chaque année, soient des merveilles. J'en connais une devant laquelle un enfant de trois ans ne put s'empêcher de s'écrier, en la voyant pour la première fois : " Papa, ôte-moi donc cette maison-là, elle est trop laide ! " Le papa qui n'est pas un Samson et qui n'a pas contracté l'habitude de disposer aussi lestement des immeubles en général et des siens en particulier, fut obligé de dire à l'enfant terrible pour le calmer, qu'en effet la maison ne méritait pas de voir le jour, et qu'il ferait prendre son propriétaire par le plus mal lèché des *policemen* ;— pas nécessaire de dire qu'il n'en fît rien, et que le propriétaire et la propriété continuent de jouir en-

semble de cette harmonieuse corrélation qui existe nécessairement entre un créateur et une créature satisfaits l'un de l'autre.

Je ne veux pas insinuer non plus, que tous ceux qui, à Montréal, soit par vocation, soit par un accident imprévu de leur vie, font métier d'écrire de temps à autre, aient acquis le droit de faire la leçon à Racine ou à Fénélon ; que tous les joueurs et les joueuses de piano en sont arrivés à nous calmer les nerfs surexcités par l'usage immodéré et universel que l'on fait ici de cet instrument tapageur ; ah ! Dieu m'en préserve ! Je ne veux pas faire croire à ceux qui vivent loin de nous, que tous les morceaux que l'on entend dans nos églises, dans nos salles de concert et ailleurs, réjouiraient infailliblement les oreilles de Hayden et de Mozart ; que tous ceux qui achètent des tableaux soient des juges magnifiques et délicats comme Léon X, et que tous ceux qui en font soient des Raphaël. Nous possédons bien un Raphaël, qui a peint l'an dernier notre marché Bonsecours, avec force moutons, *veaux*, *vaches*, *cochons*, *couvées*, avec une foule de nos Perette et nos Garo, le tout exposé sous un effet de soleil couchant ; mais nous devons l'avouer avec humilité, ce Raphaël là n'est pas le bon :—j'espère que je puis dire ceci sans lui faire injure.

Ce que je veux simplement affirmer c'est que sur le tout il y a eu perfectionnement.

L'an dernier, je signalais les travaux d'une société anglaise de notre ville, l'*Art Association*, et je louais les moyens efficaces qu'elle voulait prendre pour travailler au développement du goût, pour acquérir des œuvres d'art et en faire produire à nos artistes. Cette jeune institution a ouvert le 27 février dernier sa troisième exposition annuelle par la soirée ou *conversazione* d'usage.

Tout s'y est passé avec l'ordre et la bonne entente ordinaire. Les administrateurs de cette entreprise y mettent beaucoup de zèle et d'intelligence ; aussi la foule qui se pressait dans la grande salle de l'Institut des Artisans l'autre soir, semblait agréablement impressionnée de tout ce qui a été fait. Un reflet de bonne humeur brillait sur toutes les figures.

Le Lord Bishop de Montréal, président de l'Association, à laquelle il s'empresse toujours d'apporter sa part de sympathie, fit le discours d'ouverture. Ses paroles, témoignent assez de l'intérêt qu'il porte aux œuvres d'art et l'appréciation éclairée qu'il fait de ces diverses expressions du génie humain, font suffisamment comprendre que l'Évêque Fulford est le premier patron de l'*Art Association* à plus d'un titre.

Immédiatement après cette excellente allocution, un orchestre

attaqua le premier morceau d'un programme qui devait remplir agréablement la soirée ; puis l'assemblée se mit à circuler dans tous les sens, et pendant deux heures et demie on n'entendit plus, avec les accords des violons, que ce frôlement universel de plis soyeux ou empesés, que le bruit des pas pesants ou légers, languissants ou saccadés, selon les sexes et les individualités de calibre variés qui tournoyaient dans l'espace ; par-dessus tout cela, dominaient encore les exclamations admiratives que l'on échangeaient ou qui se répétaient devant les toiles de choix, sur des tons et avec des timbres variés à l'infini. Ce concert bienveillant était sans doute bien plus harmonieux aux oreilles des auteurs que celui que les administrateurs nous donnaient pour l'occasion ; et cependant les louanges se donnaient avec beaucoup plus d'abondance que les mélodies, et on les avait pour *rien.*

Notre public est plein de bienveillance et d'amabilité, je dois le constater le premier. Il est peu de tableaux dans cette enceinte, considérable pour nous, quelque petit espace qu'il y occupe, quelque désagréable et renfrogné qu'il paraisse dans son gros cadre ou son recoin obscur, qui n'ait pas trouvé parmi les spectateurs un œil compatissant, un cœur sensible, un *beautiful* sympathiquement exprimé sur une note argentine. Et je puis affirmer que ce ne sont pas les enfants les plus deshérités de notre art adolescent qui ont été les moins bien accueillis par la foule.

Cette heureuse disposition est sans doute providentielle, dans les jeunes pays, pour favoriser les premiers pas de ceux qui s'aventurent avec des pieds novices dans une carrière difficile. Seulement cela peut avoir l'inconvénient de retenir trop tôt les artistes, dans les bornes étroites d'une vanité satisfaite. Quand le théâtre, ou quand l'occasion n'invitent pas à de grandes choses, on s'arrête volontiers devant l'admiration de son voisinage. J'en connais même qui n'ont jamais ambitionné plus que les louanges intarissables de quelques parents ou parentes facilement émerveillés.

Vers la fin de la soirée, un visiteur distingué, qui s'est acquis une réputation universelle par son éloquence et son dévouement aux œuvres philantropiques, M. Thompson, membre du parlement anglais, fut invité à dire quelques paroles à l'assemblée.

Monsieur Thompson n'est pas exclusif, et l'habitude qu'il a prise de plaider la cause des noirs, ne lui a pas ôté tout sentiment pour les autres couleurs, même pour le blanc. Il aime la peinture et il a félicité Montréal d'avoir pu réunir autant de toiles de mérite, et autant de *fair ladies* pour les admirer. Tout le monde applaudit, c'est entendu.

Peu d'instants après, les *fair ladies* disparurent et leurs très-humbles serviteurs les suivirent : il se fit une éclipse soudaine de gaz, et les derniers et les plus ardents Mecènes durent, bon gré mal gré, prendre la porte.

Depuis, l'exposition est restée accessible au public tous les jours de 10 à 5 heures, et le soir de 7 à 10 heures.

On a bien vite constaté, en parcourant de l'œil cette réunion de petits tableaux variés, qu'aucune œuvre nationale d'une grande importance n'a vu le jour cette année ; l'exposition donne moins la preuve des progrès de notre art, que la mesure des efforts croissants que la Société fait pour activer notre vie artistique. Dans une ville comme la nôtre, où végètent quelques amants désespérés de la peinture, on ne doit pas s'attendre à être soudainement ébloui par des éclairs de génie ; à voir apparaître, dans l'espace d'un an, les splendeurs du dix-septième siècle. En Amérique, on crée bien des villes en un jour, mais il ne faut pas songer à voir surgir de ces agglomérations de peuples et d'édifices neufs, des productions d'une nature aussi relevée, qui ne peuvent être que la conséquence d'un certain ordre d'idées, de dispositions et de faits fortuits ou intelligents. Il nous naîtrait aujourd'hui cent Michel Ange que nous en aurions quatre-vingt-dix-neuf de trop, et le centième crèverait de faim ou devrait s'abandonner à la culture de la vigne ; comme fait Plamondon dans sa riante solitude de St. Charles.

Nous sommes au règne de la machine ; les faveurs de la fortune appartiennent pour le moment à tous ces héritiers de Daguerre, à tous ces enfants trouvés de l'art, nés d'un perfectionnement de la chimie et de quelques rayons de lumière.—Il faut bien que le soleil luise pour tout le monde. Quand tous ces industrieux fabricants de figures seront devenues nombreux comme les étoiles du firmament, lorsqu'ils auront reproduit tout ce qui peut tomber sous les sens, quand tous les individus de quatre ou cinq générations auront fait recopier à l'infini leur portrait pris de face, de trois-quart et de profil, à toutes les époques intéressantes de leur carrière, depuis le maillot jusqu'à la dernière grimace que la mort nous fait jeter à la vie ; alors l'œuvre intelligente reprendra sans doute tout son mérite aux yeux de la foule, et l'ouvrier commencera à vivre.

Les visiteurs de l'exposition de l'*Art Association* ne doivent donc pas trop s'étonner s'ils n'ont pas trouvé une différence notable entre celle-ci et celle de l'année dernière. Le but de la société n'est pas de féconder la source du beau, mais de favoriser peu à peu son épanchement ; et son action, pour le moment, ne peut être que limitée à certains résultats, tels que ceux-ci : offrir un lieu convenable

pour faire connaître les objets d'art, acquérir quelques-uns de ces objets pour former le noyau d'une collection publique et préparer les premiers éléments d'une école de dessin, puis enfin, montrer à tous avec quel goût et quel esprit plusieurs citoyens savent user de leur fortune, en invitant les amateurs à exposer quelque fois dans le musée une partie de leur collection privée.

Ce but de l'association ainsi défini, il est facile de démontrer qu'elle a fait, cette année, un grand pas. Le nombre des membres qui n'atteignait pas deux cent l'année dernière, est arrivé à plus de quatre cent aujourd'hui ; les peintures exposées en 1864 dépassaient à peine le chiffre de 160, cette année, elles arrivent à celui de 255. Et les œuvres de mérite se montrent dans la même progression.

L'an passé, l'exposition n'est restée ouverte au public que durant trois ou quatre jours, cette année elle a duré près d'un mois. Cette simple comparaison de nombres constate suffisament le développement de cette entreprise méritoire.

Sans doute que cette exposition de peintures, à la lueur du gaz, quelqu'intensité que l'on donne au foyer lumineux, n'est pas une heureuse invention ; d'autant plus que les tableaux restent exposés durant le jour, et que les rayons du soleil, si rayons il y a, leur arrivent dans une direction tout-à-fait imprévue quand on a d'abord disposé les objets.

Tout le monde sait, les dames surtout, combien les lumières artificielles altèrent l'apparence de certaines couleurs.

Je me rappelle un monsieur qui s'était choisi un pantalon le soir ; il avait cru le prendre brun, le lendemain il s'aperçut qu'il était violet. Jugez du désespoir ; il avait pris les chars la nuit, et à l'aurore il se trouvait à cent lieues de son tailleur ; or c'était un homme qui se serait peut-être pendu si on lui avait dit qu'on le revêtirait un jour des couleurs épiscopales. N'allez pas croire que c'était l'hon. M. Brown.

Toujours est-il bien constaté que toutes les teintes où le rouge et le jaune entrent dans une proportion notable, perdent une partie de l'effet de cette combinaison, même sous le plus brillant luminaire. Et l'on sait le rôle important que jouent ces deux couleurs essentielles dans la peinture ; on sait aussi que les tableaux sont exécutés de jour et doivent être vus au jour ; plusieurs perdent considérablement à l'exposition du soir. Mais l'administration n'a pu rien faire de mieux, pour le moment, sans doute. D'ailleurs il serait injuste aux artistes de se plaindre, ils ont tous été soumis à la loi commune.

Maintenant, si l'on ne considère que la valeur intrinsèque de l'exposition de cette année, il est aisé de constater encore un progrès

marqué sur les années précédentes. Peut-être qu'il s'y trouve moins de peintures de mérite fournies par les artistes et les amateurs de Montréal ; mais, en revanche, nous avons eu l'avantage d'en voir plusieurs très-jolies, qui ont été envoyées de New-York et de Boston. Ceci est un excellent résultat.

Il fait voir d'abord, que l'action de l'*Art Association* s'étend déjà au loin ; ensuite, qu'il s'établit un lien de communication entre les sociétés de ces deux grandes villes et la nôtre, puis, enfin, qu'il se forme chez nous un centre d'intelligence à côté d'un centre d'affaires, qui doit tendre à compléter et à perfectionner notre état social, et à nous assurer une importance et une gloire plus durables. Plus nous pourrons attirer au milieu de nous d'œuvres étrangères remarquables, plus nous donnerons aux hommes sensibles au beau, des moyens de comparer et d'apprendre, et aux artistes une occasion d'établir plus solidement leur réputation.

On trouve dans la contribution de New-York d'excellentes petites toiles de genres ; entre autres, celles qui portent les noms suivants : *Le bonheur de famille*, *Le vieux couple*, *Les fumeurs*, *Les joueurs de cartes*, etc.

Le vieux couple, par Gesellechap, est un bijou dans le meilleur goût Hollandais ; c'est simple, mais magistral comme tout ce que font ces charmants poètes du coin du feu. Voici toute l'histoire :

Un vieux et une vieille, Philémon et Baucis, domiciliés au Pays-Bas, cette terre de cités flottantes, sont assis seuls, l'un près de l'autre. Baucis a été malade, et elle a beaucoup de mieux ; elle se tient bien encore enchâssée dans un énorme coussin qui remplit le fond de sa bergère monumentale, mais on voit bien à son teint refleuri, à ses joues déjà remplumées et aux restes d'un souper qui occupent encore un guéridon placé près d'elle, que la vertueuse épouse est sur la voie d'une brillante convalescence. Philémon, en bon mari qu'il est, s'occupe à charmer le retour de sa tendre moitié, vers la santé, en lui faisant des lectures agréables. Mais il y a dans toute lecture et dans tout lecteur une essence soporifique, comme il y a dans les corps, même les plus froids, un peu de calorique latent ; et il n'est pas toujours besoin d'être noyé dans les douceurs d'un coussin pour y céder. C'est probablement ce que Baucis avait fait ; car Philémon, à l'arrivée d'un passage plus piquant, est obligé, pour qu'elle n'en perde rien, de lui toucher légèrement l'épaule.

C'est tout le tableau.

Cette scène naïve est naïvement rendue ; tous les détails sont bien choisis, harmonieusement groupés, et le tout est peint avec cette morbidesse de ton, cette finesse de demi-teintes, et en même temps, avec cette vigueur de couleur locale qui sont les qualités trascendantes de l'école.

Le bonheur de famille, par F. Brækeleer, n'est pas une toile touchée par un pinceau aussi savant que celui qui a brossé la première, mais elle offre un épisode d'intérieur, bien aussi finement retracé.

Ici le couple heureux est au début de la carrière ; la lune de miel cependant a déjà fait plusieurs tours, depuis le mariage, puisqu'il y a trois enfants en scène. Mais l'union n'en est pas moins tendre ; au contraire. Le père ne lirait peut-être pas des histoires, pour amuser sa femme dans ses maladies ; je doute qu'il sache lire, car il n'a pas l'air d'un savant : mais il a des talents d'agréments naturels, qu'il emploie, lui aussi, au plaisir de la famille, comme nous le montre le peintre. Il joue du violon.

Quand le repas est fini, que les plats sont livrés aux retouches des chiens et des chats du logis, que la table est libre de tout objet cassant, le père prend l'instrument favori et la mère son dernier moutard ; puis, pendant que le musicien exécute son plus vif rigodon, celle-ci travaille avec amour aux débuts peu brillants de son œuvre chérie, qu'elle n'a pas mis en toilette de bal pour l'occasion.

Cette page de la vie simple et douce d'une chaumière est parfaitement caractérisée ; et la simplicité dans le trait et dans la couleur du pinceau convient bien au sujet ; on n'a pas le droit d'exiger davantage.

Les fumeurs, par J. G.Brown, représentent un détail de mœurs modernes, dont plusieurs ont été les témoins ; il est familier à tous les pays. C'est la première tentative d'un vétéran de la tabagie ; car ils commencent tous ainsi. Ici, plusieurs gamins font l'essai de concert ; on est plus hardi quand on est plus nombreux. Ils sont à l'âge où l'on s'élance à l'envie dans les champs de l'aventure. Un des vauriens a fait les frais des cigares ; et comme cela coûte cher et que de pareilles fortunes ne se présentent pas souvent, ils tiennent tous à fumer le havane jusqu'au bout. On en voit un cependant qui n'ira pas loin ; il s'appuie déjà près d'une borne, il est blême, son cœur est atteint, on touche à une catastrophe : heureusement que le peintre s'est arrêté là.

L'histoire n'est pas d'une haute portée morale, mais elle est bien racontée.

Boston ne nous a rien envoyé d'aussi remarquable ; rien des

écoles européennes ; quelques paysages américains, seulement, parmi lesquels se trouve un *Clair de lune sur l'Hudson*, assez agréable à voir ; la lune y est, c'est-à-dire, que cela ressemble à cent tableaux faits sur le même motif. Il n'y aurait qu'une variété possible à introduire dans ces sujets ennuyeux, ce serait de représenter la lune éclipsée ; les peintres de nuit devraient songer à adopter cette variante.

Parmi les envois des amateurs de Montréal, je noterai les suivants :

Le repas des lapins, par Jh. Gérard ; c'est une petite composition qui attirera toujours le regard de tout le monde, parce que tout son mérite est dans le charme du sujet rendu sans efforts. On n'y remarque pas ces procédés habiles du métier, qui sont le secret du maître et qui constituent sa manière caractéristique. Mais le public n'entre pas dans ces raffinements de l'art ; pourvu que l'idée lui arrive clairement exprimée, il l'accepte satisfait.

Cette toile fait honneur au choix de M. J. Caverhill.

L'extérieur de la chaumière et *La dernière goutte*, sont deux petits tableaux dont la composition n'est fondée sur aucune action. Mais le travail des accessoires annonce beaucoup d'habileté, et les effets généraux sont harmonieusement combinés. Le premier est exposé par M. J. Muir, le second par M. Provis.

M. A. J. Pell avait parmi les objets de sa contribution deux bons paysages, dont un par Rd. Shayer.

Le premier plan est tout occupé par un groupe d'animaux sous un bosquet touffu de grands arbres : au milieu, un garçon de ferme monté sur une bonne vieille rosse au poil blanc, s'est arrêté pour causer un peu avec la laitière qui vient de traire les belles vaches que l'on voit ruminant sur le gazon : sous les massifs de la feuillée, l'œil fuit dans un lointain vaporeux. Il est difficile d'interpréter la nature avec plus de vigueur.

M. S. English, excellent amateur, avait à l'exposition une des plus jolies inspirations de M. Bellows, et un *Coucher de soleil sur les bords de la Tamise* par Leslie, qui est capable de rétablir la réputation d'un pays dont on a dit souvent qu'il n'avait pas d'autre soleil que la lune.

MM. McCulloch, Capt. Baynes, A. Wilson, W. Notman, ont en leur possession des œuvres de mérite, qui témoignent de leur désir de se composer de bonnes collections.

M. B. Gibb, que je ne puis pas oublier, a voulu concourir encore cette année aux succès de l'exposition de la Société, en lui adressant un des ornements de sa galerie privée. L'œuvre est de F. Brækeleer, l'auteur du *Bonheur de famille*, dont j'ai parlé plus haut : elle repré-

sente *Une partie de patin* en Hollande. Il paraît que cela ne se fait pas là, comme dans l'arène fashionable de la rue St. Catherine ; en Hollande le mari ou le papa est toujours de la bande ; et l'on n'en est pas moins gai, comme le prouve le tableau de M. Gibb. Voici comme la chose se passe, c'est le peintre qui décrit : le père se met en tête, car il tient à son rôle, il donne les mains à sa femme qu'il entraîne en avant ; celle-ci tire en arrière, c'est dans le rôle des meilleures femme de le faire quelquefois ; un ou deux rejetons s'accrochent au cotillon de la mère, et la famille joyeuse s'en va glissant sur le miroir de ses marais chéris. Je n'ai pas confronté le *Patineur* avec le *Joueur de violon* du même auteur, mais il m'est resté l'impression qu'ils se ressemblent beaucoup et qu'ils doivent être parents. C'est peut-être une parenté contractée sous le pinceau qui les a vu naître ; bien des peintres impriment ainsi des airs de famille à tous les types et à toutes les scènes qu'ils représentent. Quoiqu'il en soit, il y a évidemment en Hollande bien des types de bons maris, puisqu'il s'en présente si souvent devant le chevalet de ses artistes. Si l'on continue à nous montrer beaucoup de toiles commes celle du *Vieux couple*, du *Bonheur de famille* et de la *Partie de patin*, il ne faudra pas s'étonner de voir nos filles aller passer quelques hivers chez ces heureux Hollandais, au lieu d'aller à Québec.

On voyait encore sur les murs de la salle des Artisans, des toiles que le catalogue attribue à Renbrandt, à Marilhat, à Isabey et à Turner ; mais, quoiqu'elles portent quelques uns des caractères de la manière de ces grands maîtres, ce ne sont cependant que des œuvres très-inférieures : celle signée par Marilhat n'est qu'une étude d'enfant, et les deux pochades dont on accuse Turner d'être le père, ne sont que des rêves faits en dehors de toutes les données de la nature et des bornes du raisonnable.

Comme dans toutes les expositions de l'école anglaise, l'aquarelle occupait ici une place importante. Il me suffit d'inscrire les noms de ceux qui ont montré dans leur choix le plus de bon gout : MM. W. Notman, W. Cunningham, H. Lyman, A. Wilson et M. J. D. King, l'infatigable et zélé commissaire de l'exposition, ont dans leurs cabinet des produits charmants de cet art éphémère, dont plusieurs ont tous les mérites du genre.

Je dois encore signaler ici une œuvre spéciale et vraiment exquise de M. H. Sandham, de Montréal. C'est une illustration d'une poésie de Longfellow, le *Phantom Ship*, composée à l'encre de Chine et divisée par petits tableaux que l'auteur a distribués dans le texte. Le pinceau a ravi cet accent de mystérieuse mélancolie qui domine

dans le chant du poète. Longfellow serait charmé de voir sa pensée revêtue d'une forme aussi fidèle, aussi transparente, aussi poëtique à la vue.

Notre art n'a pas présenté à l'exposition la mesure de tous les efforts qu'il a faits depuis quelques années, il ne s'est pas montré sous toutes les formes qu'il prend déjà au dehors. La sculpture et la peinture ornementales, l'architecture, sont des genres qui demandent a être étudiés non sur des plans et des dessins, mais sur des monuments déjà complètés. Trois églises ont été décorées de ce que l'on nomme ici improprement *fresques*, c'est une tentative méritoire ; j'en dirai quelque chose dans une prochaine causerie ; celle-ci a déjà trop duré, et il me faut courir à mon Amérique du Sud

N Bourassa.

LE SOMMEIL DE LA JEUNE FILLE.

Comme un nuage, au soir, que le rayon traverse,
Sa paupière aux longs cils sur son œil endormi,
Semble vouloir cacher le regard qui transperce
Et sur son front si pur flottent l'ombre et l'oubli.

Un souffle semble errer sur sa bouche entr'ouverte :
Ses cheveux sur son cou tombent en blonds anneaux,
Couvrent d'un réseau d'or l'épaule découverte
Et roulent sur son sein en brillants écheveaux.

Mais, silence... Ecoutez !... Tout bas elle murmure
Une prière au ciel, un chant doux et pieux.
Un sourire angélique éclaire sa figure :
La jeune fille rêve, elle rêve des cieux.

Sur sa lèvre qui prie un nom souvent se mêle ;
Un nom que dans son cœur fait résonner l'amour :
"Fais qu'il m'aime, O mon Dieu, fais qu'il me soit fidèle,
"Rends mon regard plus tendre encore à son retour."

Ainsi rêve tout bas, tout bas la blonde fille :
Son beau front se soulève et retombe endormi.
Au loin l'étoile d'or en silence scintille ;
C'est l'heure où les soupirs montent vers l'infini.

D. H. Senécal.

Décembre 1856.

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

ÉTUDES PARTICULIÈRES.—AMÉRIQUE DU SUD.

Les pays de l'Amérique du Sud embrassés dans un coup d'œil général, se divisent naturellement en quelques groupes distincts, déterminés par la conformation et les limites de leurs territoires, par l'état social des peuples qui les habitent, par la nature de leur climat et de leurs produits, par des affinités ou des conflits d'intérêts, par des relations hostiles ou amicales, résultats d'évènements qui datent quelque fois de loin.

Ainsi, au centre de notre continent, sur l'isthme de Panama, sont distribués plusieurs petits états, réunis autrefois en confédération, et qui se sont depuis séparés, dont les destinées et les intérêts généraux sont identiques, produisant à peu près les mêmes choses, sous les mêmes influences climatériques. Ils occuperont tous une des plus belles positions géographiques du globe quand l'étroite barrière qui sépare les deux océans sera franchie par les pavillons de tous les peuples du monde. Et il est probable que cette époque ne sera pas très-éloignée ; les dernières nouvelles font espérer que le projet de percer l'isthme de Panama, si souvent mis à l'étude, va devenir praticable. " Un ingénieur français, M. Fresnel, dit la *Revue du Monde Colonial*, parait avoir trouvé la solution du problème vainement cherché jusqu'ici. Il aurait découvert, entre les deux mers, un faîte de partage qui n'aurait pas plus de 24 mètres d'altitude sur un parcours qui ne dépasserait pas 68 kilomètres. Dans

ces conditious, le percement de l'isthme serait possible, le seuil à déblayer ne serait que de 24 mètres, et une simple écluse de chasse sur le Pacifique rachèterait la différence des marées."

Il est à désirer que la jalousie des grandes nations commerciales ne vienne pas mettre ici, comme à Suez, des entraves à cette entreprise universellement utile. L'Angleterre, d'abord, y verra moins de mal, dès que cette voie nouvelle n'aura pas l'inconvénient de rapprocher la Russie et la France de son empire des Indes et des richesses de l'Asie qu'elle croyait posséder en monopole ; et puis, l'influence de la France à la Nouvelle-Grenade et au Costa-Rica n'est pas autant à craindre qu'en Syrie et en Égypte.

Il est donc probable que les cinq petites républiques qui se partagent aujourd'hui l'isthme américain, malgré leur peu d'importance actuelle, verront rayonner vers elle les ambitions et les intérêts de toutes les nations puissantes.

Aujourd'hui ces pays ne sont en réalité que de grandes municipalités, avec une population collective d'à peu près 2,326,750 habitants, répartis sur une surface de 8,225 milles quarrés. Leurs importations se sont élevées en 1860 à la somme approximative de $3,807,668 ; et leurs exportations à celle de $8,243,605, Celles-ci consistent surtout en café, qui est d'une excellente qualité ; puis en cochenille, en tabac, en sucre, en indigo et en coton.

Le Guatémala et le Costa-Rica semblent vouloir se mettre à la tête du progrès dans l'Amérique centrale. Mais voici un incident qui pourrait bien apporter la perturbation au milieu de ces petits gouvernements et retarder leurs entreprises industrielles.

M. Barrios, ex-président du San-Salvador, qu'un parti, aidé du Guatémala, avait chassé, vient d'arriver des États-Unis et les Costa-Ricains l'ont accueilli chez eux. Delà, protestation du Guatémala et rupture complète de relations entre le San-Salvador et le voisin trop hospitalier.

La Nouvelle-Grenade qui possède la partie la plus étroite de l'isthme de Panama, et de vastes bassins sur les deux océans, forme la tête de la seconde partie de notre continent. Si ce n'était les ardeurs excessives de son climat, ce pays serait certainement le plus avantageusement situé qu'il y ait dans le nouveau monde, pour l'avenir. Il est aussi lié d'intérêt avec ceux que je viens de nommer ; mais son histoire, ses relations actuelles et les rapports physionomiques qui existent entre lui, l'Équateur et le Vénézuela font qu'il se relie plus particulièrement avec ceux-ci pour former un de ces groupes naturels de l'Amérique méridionale. Réunis tous trois ensemble après la conquête de l'indépendance sous un même gou-

vernement, ils se sont séparés pour former trois républiques à peu près semblables, qui n'ont pas été plus heureuses les unes que les autres. Quoiqu'elles soient les plus anciens établissements espagnols, elles sont loin d'être aussi prospères que plusieurs autres. La dernière constitution de la Nouvelle-Grenade date de 1863, et elle n'est pas très-affermie ; sa dernière révolution date encore de moins loin, car les nouvelles de février nous annonçaient que l'état de Bolivar, qui s'était insurgé dans les dernières élections présidentielles, était à peine pacifié.

Il existe une grande animosité entre le parti appelé libéral, auquel le général Mosquera avait assuré le pouvoir, et le parti nommé conservateur, que l'excentrique dictateur persécuta violemment aussitôt qu'il eut conquis la souveraineté. Les biens du clergé furent confisqués et l'archevêque banni dans une province malsaine. L'administration de M. Murillo, qui a succédé à celle du général, commençait à réparer les injustices de la précédente ; elle vient de rappeler l'archevêque exilé : mais les libéraux extrêmes sont déjà fatigués de ces mesures conciliantes et il se préparent à ramener l'ex-dictateur aux affaires.

Une guerre a eu lieu entre la Nouvelle-Grenade et l'Équateur, à la fin de 1863, et s'est terminée par un traité de libre-échange.

Dans ce dernier pays, le général Urbina, à la tête d'un fort parti d'insurgés, a tenu tête pendant longtemps aux armées de l'état. En ce moment, il est réfugié dans les profondeurs du territoire péruvien où il réorganise ses troupes.

Au Vénézuéla, une province s'était aussi mise en insurrection ; mais le maréchal Falcon a réussi cette fois à rétablir l'ordre sans tirer l'épée.—Si au moins les maréchaux du Sud savaient toujours vaincre ainsi, cela vaudrait la peine de multiplier le titre.

Ces trois états ont une étendue approximative de 1,000,000 milles quarrés, avec une population collective de 4,588,270 habitants, environ. Leur importation s'est élevé en 1857, à $11,143,808,77 ; et leur exportation à $14,798,956,50. Les objets de leurs échanges sont assez uniformes : ce sont d'abord les fruits de ces latitudes, puis le café, le cacao, le coton, le tabac, les bois de teinture et le sucre. Les mines de la Nouvelle-Grenade fournissent encore, de plus, à son commerce, de belles valeurs en argent. Les pluies torrentielles de l'équateur rendent toutes les terres basses malsaines et la culture difficile.

Le Pérou et la Bolivie ont été longtemps liés l'un à l'autre ; mais en 1825, ces deux républiques se séparèrent, et elles ont continué leur existence à part, souvent en mauvaise intelligence ensemble et

presque toujours troublées dans leur intérieur : les révolutions se sont succédées et des combats isolés ont eu lieu presque sans interruption. L'attitude menaçante que vient de prendre l'Espagne vis-à-vis du Pérou a fait une diversion à tous ces conflits ; mais il est bien à craindre que l'appréhension du danger commun n'ait qu'une influence passagère sur ces sociétés profondément désorganisées. Le Pérou et la Bolivie n'ont pas même trouvé dans cette succession d'hommes qui sont arrivés au pouvoir, un dictateur énergique, comme il en est surgi dans la Confédération Argentine, au Paraguay et dans la Nouvelle-Grenade.

La guerre qui semblait imminente avec l'Espagne, n'aura pas lieu. Le congrès de l'Amérique du Sud, convoqué à Lima, a fini par devenir conciliant. Les affaires du Paraguay, qui occupent et compromettent le repos de tous les états voisins, ont sans doute été un puissant auxiliaire pour l'Espagne dans cette affaire. Le Pérou va payer 100 millions de réaux, montant des réclamations demandées pour une cause futile !

La Bolivie, qui est beaucoup moins florissante que le Pérou, vient de passer un traité avec celui-ci, qui sera une excellente garantie de bons rapports entre eux. Au reste, cette république, n'ayant presque pas de frontières maritimes, aucune navigation intérieure, devra toujours compter beaucoup sur la bonne volonté de ses voisins.

Les richesses minérales de la Bolivie et du Pérou sont connues, leurs autres produits sont d'une grande variété. La population des deux états dépasse 4,025,758 habitants. Les importations du premier atteignirent, en 1853, la valeur de $9,087,880, et ses exportations, celle de $15,865,305. Le revenu du Pérou seul, fut en 1857 de $18,656,256 ; le guano qui appartient exclusivement à l'état, représente une somme de $15,296,952 sur ce total.

Ce produit étonnant, en apportant l'abondance dans les trésors de son possesseur, lui attirera probablement aussi quelques désagréments.

Cet engrais naturel est déposé sur plusieurs îles du Pacifique, entre autres, sur quelques petits archipels semés le long des côtes du Pérou, depuis des siècles, par des myriades d'oiseaux aquatiques. Il y en a des couches énormes. Les propriétés de ce produit étrange étaient connues des anciens habitants de l'Amérique, c'est d'eux que les Européens ont appris à s'en servir. Les Incas, pour favoriser l'accumulation de cette richesse facile, avaient déclaré sacrés ces oiseaux, et impies, ceux qui osaient en tuer un seul. Depuis quelques années, les Anglais et les Américains ayant reconnu dans des expé-

riences le principe fécondant de cette matière, en ont fait des achats considérables, qui ont centuplé la valeur des gisements. Aussi la possession de quelques-unes de ces îles, est-elle un sujet d'envie pour toutes les puissances maritimes.

Une simple étude de la carte géographique révèle de suite quels rapports doivent avoir ensemble le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay ; ces pays occupent, vis-à-vis du Brésil, absolument la même position qu'occuperait, vis-à-vis des États-Unis, toute la bande Sud de la vallée du St. Laurent, y compris le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et une partie du Maine, du New Hampshire et de New-York, si tous les grands affluents du St. Laurent et les lacs entraient au cœur des états de l'Ouest. Le Rio-de-la-Plata, qui se décharge à quelques milles de la pointe méridionale du Brésil, coule, dans la plus belle partie de son cours, entre l'Uruguay et le Paraguay d'un coté, et la Confédération Argentine de l'autre ; puis il entre dans le cœur du Brésil où il se ramifie dans une multitude de réseaux qui baignent toute la profondeur de cette immense contrée. Les populations disséminées dans les vallées fertiles qu'arrosent ces rivières, se trouvent séparées de la mer et de la capitale de l'empire par des solitudes considérables. Les produits de leur travail doivent donc s'écouler par le cours du Laplata ; et par conséquent faire un long transit au milieu des pays étrangers. Leur fortune dépend donc en partie des relations qui peuvent exister entre leur gouvernement et ceux de ces états, et même des complications qui surviendraient dans la politique de leurs voisins ; et dans un cas de guerre, elles ne peuvent être que difficilement protégées par les forces du Brésil. La situation de ces provinces met l'empire dans le dilemne politique suivant : ou il doit s'attendre à les perdre, ou il doit englober l'Uruguay dans son sein. La nécessité de cette alternative est au fond de la guerre actuelle de l'Uruguay. Le Brésil n'est pas tellement philantrope, qu'il laisserait bien sans émoi les factions de cette faible république se disputer le pouvoir ; et le Paraguay n'irait pas si résolument, se mettre en travers du géant du Sud si ses intérêts les plus chers n'étaient pas en danger. En effet l'Uruguay conquis par le Brésil, le Paraguay se trouve étreint dans les frontières de l'ennemi ; les bouches du Laplata lui sont fermées, et la prospérité de son commerce ne dépend plus que de la volonté du conquérant.

Aussi, il n'a pas balancé : le corps d'intervention du Brésil avait à peine envahi le territoire de son voisin, qu'il déclara la guerre au gouverment de Pédro II, et jeta une petite armée sur une flotille qui retraita de Laplata, vers la province de Matto-Grosso. Le Para-

guay pourrait bien trouver dans cette partie de l'empire des compensations aux succès probables des Brésiliens et de leur allié le Général Florès, dans l'Uruguay. On annonce qu'il y a des villes prises de part et d'autre : nous saurons bientôt les résultats d'une lutte qui ne peut durer longtemps.

Quels qu'ils soient, il est difficile de croire que les provinces de Matto-Grosso et de l'extrême ouest, ne finiront pas par se détacher d'un empire beaucoup trop grand pour son âge et pour ses forces. On ne peut arriver à règner sur une pareille portion du globe que progressivement, avec un système centralisateur bien puissant; autrement l'intérêt seul et isolé des gouvernés décide de leur gouvernement. Or, l'intérêt de ces provinces les pousse invinciblement vers la république Argentine ou le Paraguay; et elles s'y confondront, à moins que l'esclavage, qui règne encore sur le Brésil, ne soit un obstacle à leur réunion avec des états où cette plaie a disparu. [1]

Pour les mêmes causes, il n'est pas plus facile de prévoir, si dans le cas de la conquête de l'Uraguay et de la défaite du Paraguay, le Brésil pourra dominer facilement ces pays, à pareille distance. Pour la raison qu'ils sont plus petits, leurs populations sont plus denses et leur action plus rapide. Et les dangers du moment leur donneront peut-être l'idée de s'unir d'une manière plus intime ; la nature s'y prêterait si volontiers.

La population des deux pays était en 1858 d'environ 1,554,868; et leur surface quarrée de 110,000 milles, à peu près. Leurs climats sont également sains, et le sol fertile produit un excellent tabac, le sucre, le café et la *yeba maté*, qui font les principaux objets d'exportation et une partie du revenu de l'état. Les richesses minérales sont encore inconnues.

Le Paraguay, qui est de beaucoup le plus important de ces deux états, est gouverné depuis plusieurs années par un président *absolu*, Solano Lopez, homme énergique et habile.

Le Brésil, dont la plus grande longueur est de 2,540 milles et la plus grande largeur de 2,630 milles a une surface quarrée de 3,000,000 de milles, sur laquelle se trouvent établis 7,677,800 individus : dont 2,000,000 de blancs, 1,121,000 de provenances mélangées des races africaines et indigènes, 800,000 indiens civilisés, 600,000 esclaves mêlés et 2,000,000 de nègres esclaves.

On connaît les produits du Brésil, ils sont aussi variés que son

1 Il y a encore des esclaves dans le Paraguay ; mais la traite est défendu et les enfants des nègres sont libres par la loi ; c'est une institution qui se meurt.

sol et son climat ; ils pouraient satisfaire à presque tous les besoins et suffire à la consommation de l'Europe entière, s'ils étaient suffisamment exploités. Il fournit aujourd'hui du café à la moitié du globe ; le sucre, le tabac, le coton, le thé, les fruits de toute espèce, les bois précieux, les pierres rares font l'objet d'une riche exportation qui se développe rapidement. On a calculé que le café et le sucre avaient rapporté plus, dans une année et demie, que la vente des diamants pendant 80 ans : l'exportation qui en a été faite en Europe en 1854 représentait une valeur de $270,510,016. Le revenu de l'Etat en 1859, était de $19,500,000 et la dépense de $18,000,000.

Le gouvernement de ce beau pays repose sur le principe des monarchies constitutionnelles, secondé par le régime municipal le plus complet, appliqué sur toute la surface de l'empire. Grâce à l'énergie, à l'intelligence élevée et aux aptitudes administratives de l'empereur actuel, ainsi qu'à l'harmonie qui règne entre lui et la nation, les forces de l'empire ont pris un développement considérable depuis 15 à 20 ans. Tous les perfectionnements de la civilisation moderne sont appliqués à son industrie, à son commerce, à son éducation, et il s'avance majestueusement vers l'avenir, dans son ensemble gigantesque.

Deux questions de droit international ont compliqué les relations diplomatiques du Brésil, une avec l'Angleterre, il y a quelques années, et l'autre avec les Etats-Unis, depuis la prise du *Florida*. Les Brésiliens ont montré beaucoup de résolution et de dignité dans ces deux querelles. La première est règlée déjà depuis quelque temps, et la dernière vient de l'être. Le gouvernement de Washington a donné toutes les satisfactions que pouvait exiger l'honneur de l'empire.

L'esclavage existe encore au Brésil, et il ne manquera pas d'y laisser ses conséquences mauvaises ; quoi qu'il soit loin d'être accompagné par des lois aussi barbares, par des abus aussi révoltants, par une dégradation aussi profonde qu'il l'est aux Etats-Unis. D'abord, le noir n'est pas traité avec ce mépris qui le réduit au niveau de la bête de somme, il peut facilement recouvrer sa liberté par ses épargnes et ses bons services. On ne lui refuse pas la culture intellectuelle, et une fois libre, la société et la loi lui offrent tous les droits et toutes les jouissances du citoyen. D'ailleurs, les efforts du gouvernement et la législation tendent à faire disparaître cette hideuse institution, qui sera remplacée sans doute par une immigration puissante, que le travail asservi a toujours repoussée.

La Confédération Argentine a toujours été étroitement liée à l'histoire du Paraguay et de l'Uruguay, et ses tendances l'ont poussée sans cesse vers l'accaparement de ces deux états. Ses habiles politiques n'ont jamais manqué l'occasion de s'immiscer dans leurs querelles intestines, tantôt ils sont avec un parti, tantôt avec un autre. Repoussés enfin du Paraguay ils ont concentré dans l'Uruguay l'effort de leurs intrigues et de leurs armes, sous prétexte de contrebalancer l'influence du Brésil. On ne comprend pas dans quel but ils s'entendraient aujourd'hui avec le gouvernement de Rio-Janeiro pour écraser ce malheureux petit pays. Il n'y a pas de partage à faire avec les Brésiliens ; et les nouvelles qui nous annoncent un pareil projet ont besoin d'être bien confirmées pour que l'on y croie. Les intérêts de la Confédération l'invitent trop à tout prendre, à l'exclusion surtout du Brésil, pour qu'on ne soupçonne pas des plans cachés dans sa politique actuelle. Ce serait si beau de posséder les deux rives du Laplata, jusqu'à son embouchure ! Ce qui est le plus probable, c'est que, ne voulant peut-être pas se mettre en guerre ouverte avec le Brésil, le gouvernement Argentin irait au Paraguay, sous prétexte aussi d'y retablir l'ordre, mais en réalité, pour n'y pas laisser son puissant concurrent y faire la police tout seul ; comme la France est allé à Rome en 49, pour empêcher les Autrichiens d'y aller.

Chez elle, la Confédération conserve quelques reliquats de dissensions. La province de Buenos-Ayres a fait bande à part, pendant plusieurs années, et les relations normales ne sont pas encore bien rétablies. C'est une jalousie, une querelle d'aristocratie et de plèbe. D'un côté, les vieilles familles et le gros commerce, concentrés autour de l'ancienne capitale, de l'autre les exploitants du sol, les conducteurs de troupeaux, les hommes rudes de la province. Ce sont eux qui ont triomphé ; ils ont donné les chefs les plus habiles à la nation, des dictateurs qui ont changé la face du pays.

La Confédération occupe une surface d'environ 780,000 milles, dans une des plus belles vallées de l'Amérique du Sud. C'est un des pays qui se développent le plus rapidement. On estimait sa population, en 1855, à 1,200,000 habitants, mais elle a dû considérablement s'accroître depuis. En 1863, l'immigration s'est élevée à 10,408, et dans le premier semestre de 1864, on constatait une augmentation de 1000 sur le chiffre de la période correspondante. Nulle part les immigrants n'ont été entourés de tant de prévenances.

L'exportation s'est élevée en 1854 à la somme de $14,571,256. Elle est entièrement fournie par les richesses du sol, qui sont d'une variété infinie.

Le Chili est tout-à-fait isolé dans ses limites par la chaîne gigantesque des Andes, qui en fait un pays à part. Il lui a été facile d'éviter les chicanes de ses voisins, et même de ne pas en soulever chez lui. Sans profondeur, occupant une longue lisière de terre entre la mer et le versant ouest de la chaîne de ses montagnes, doté d'un climat charmant et d'une terre fertile, placé en face de l'océan qui lui ouvre des espaces sans bornes, comme pour l'inviter à aller chercher la fortune ; c'est évidemment un pays destiné aux arts de la paix. Il comprend sa mission et il s'y abandonne exclusivement.

Sa surface quarrée est à peu près de 200,000 milles, sa population s'élevait, en Décembre 1863, à 1,700,055 habitants. " L'importation de marchandises étrangères s'est élevée durant la même année à $20,487,517 et l'exportation à $20,118,852. Le commerce intérieur par mer s'est développé d'une manière continue et remarquable : en 1861, $16,696,721 ; en 1862, $23,919,972 ; en 1863, $25,008,789." [1]

Je viens de dire que le Chili a su se préserver des misères politiques de ses voisins. Mais voici qu'il vient de commettre un acte de mauvais voisinage en enlevant un port de mer à la Bolivie, qui n'en a déjà pas trop, sans autre formule que celle-ci : cela m'appartient. Comme il ne craint aucun ennemi sur ses derrières, le Chili ne voit pas inconvénient à s'allonger encore. C'est ce qui le porte à jeter des établissements du côté du détroit de Magellan. Il passera bientôt sur la Patagonie. La nature a fait naître le Chilien trafiqueur et marin ; il tient à occuper la pointe de notre continent pour regarder sur les deux plus vastes océans du globe.

Je termine ici cet aperçu rapide, fait pour l'avantage des futurs lecteurs de la chronique américaine. C'est avoir passé bien légèrement sur ces vastes berceaux où s'élèvent peut-être dans une enfance tubulente les peuples célèbres de l'avenir. J'aurais pu faire une étude plus précise et donner plus de chiffres : mais je crois que les besoins de mon travail et le tempérament des aimables habitués de la *Revue* n'en demandent pas d'avantage. Il est temps que je revienne vers les zônes septentrionales de notre planète : il ne s'y prépare pas de moins grands évènements.

N. Bourassa.

1 M. L. F. Clavairoz, *Revue du Monde Colonial*, fév. 1865.

BIBLIOGRAPHIE.

Mois de Marie désolée, suivi d'une notice historique sur la statue de Notre-Dame de Pitié conservée dans l'église de ce nom à Montréal. 1

Le pieux auteur de ce petit volume a eu une bonne pensée en donnant au public dévot à Notre-Dame de Pitié, les fruits édifiants de ses méditations religieuses. Ils aideront puissamment les personnes qui ne sont pas aussi avancées que lui dans la vie intérieure, à se préparer convenablement à une fête chère à leur piété. D'après l'intention de l'auteur, ce mois de Marie commence le mercredi qui suit le premier dimanche du carême, se continue pendant tout ce temps de pénitence, pour se terminer le vendredi de la semaine de la Passion, jour de la fête de Notre-Dame de Pitié. Quelques unes des prières dont se composent les exercices de chacun de ses jours sont très-belles, et plusieurs des considérations qui les précèdent sont remplies d'une onction et d'une mysticité qui ne pourront manquer de produire des effets touchants de piété et de confiance chez les personnes qui les méditeront avec attention.

Ce n'est pas sans un vif intérêt que nous avons lu la notice historique sur la statue de Notre-Dame de Pitié déposée à Montréal, dans la chapelle que tous nos lecteurs connaissent bien. Cette statue est un trésor historique et avant tout un objet précieux à la piété des chrétiens. On ne peut s'empêcher d'admirer, en lisant le récit simple et fidèle de l'auteur, les voies merveilleuses par lesquelles Dieu a voulu procurer à Ville-Marie la possession de cette image miraculeuse. Le livre est précédé d'une approbation de l'Administrateur du diocèse, M. le Grand-Vicaire Truteau, et est en vente au Parloir des Dames de la Congrégation, Rue St. Jean-Baptiste.

E. Lef. de Bellefeuille.

1 222 p. in-32. E. Sénécal, Imp. Edit.

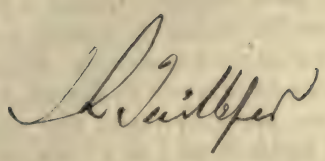

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

CHAPITRE XLII.

(SUITE.)

HENRIETTE.

La jeune femme avait remis son manteau et, s'approchant de St. Luc, le remercia ; puis ramassant un petit panier qui était à terre, elle sortit du clos et continua son chemin.—St. Luc étonné qu'elle ne lui témoignât pas plus de reconnaissance, et plus étonné encore qu'elle continuât seule à s'avancer dans la rue, où elle avait été attaquée, sans lui demander sa protection, éprouva un grand désir de la connaître. Il la rejoignit, et lui demanda si elle lui permettrait de l'accompagner.—Bien volontiers, dit-elle, et, si vous n'avez pas d'objection, je prendrai votre bras ; je me sens encore faible de la peur que j'ai eue.

Une petite main, délicatement gantée, s'appuya sur son bras. La jeune femme tenait dans sa main gauche, sous son manteau, le panier qu'elle avait ramassé. St. Luc vit bien qu'elle appartenait à la classe aisée de la ville.

— Serait-ce une indiscrétion, lui dit-il, de vous demander où vous allez ?

— Il n'y a point d'indiscrétion à le demander, monsieur, mais

je ne puis vous le dire, et vous voudrez bien me pardonner, si je vous prie de ne pas insister.

Il y a du mystère ici, pensa St. Luc. Quand il lui eut donné le bras, la jeune femme sembla hésiter un instant, puis elle lui dit :

— Il faut retourner, ce n'est point le chemin. Elle remonta la rue St. Henri, tourna à gauche dans la rue St. Joseph, ayant soin de se cacher le visage avec son manteau quand elle approchait d'une lampe. Pendant tout ce temps-là, St. Luc n'avait pas osé rompre le silence qu'elle gardait.

Arrivée au Carré Chaboillez, elle tourna encore à gauche, fit quelques pas, puis s'arrêtant sous une lanterne :

— Je vous suis bien reconnaissante pour les services que vous m'avez rendus ; si je ne vous en ai pas remercié plutôt, et si je ne vous en exprime pas autrement ma reconnaissance, c'est que je ne puis trouver d'expression pour vous dire tout ce que je ressens. Maintenant, monsieur, je vous prierais de me permettre de continuer seule mon chemin, dit-elle, en retirant sa main, que par distraction, sans doute, il pressait dans la sienne. Et afin que vous ne pensiez pas que ce que vous venez de faire pour une inconnue n'est d'aucune valeur, regardez-moi et cessez de former des soupçons injustes.

En même temps, elle découvrit son visage à la lumière, et St. Luc vit et admira les traits de cette femme. Malgré ce qu'elle venait de dire et ce qu'elle venait de faire, il y avait tant de modestie et de dignité à la fois dans son regard, qu'il comprit qu'elle agissait sous l'impulsion d'un sentiment dont il ne comprenait pas exactement la nature.

— Ne me direz-vous pas votre nom ? demanda-t-il respectueusement.

— Oui ; je m'appelle Henriette, répondit-elle sans hésiter.

Malgré lui, il éprouvait un vif sentiment d'admiration pour cette jeune femme, et un grand désir de faire sa connaissance.

— Me permettriez-vous d'aller vous présenter mes respects chez vous ? continua-t-il.

— Je ne puis vous dire où je demeure ; et je ne pourrais vous recevoir....., pour le moment du moins. Ne m'en demandez pas d'avantage ; vous ne sauriez croire combien je suis peinée de vous répondre ainsi, après ce que je vous dois. Permettez-moi de vous quitter, monsieur.

— Mais je ne puis pas vous laisser aller seule ainsi ! vous pourriez être insultée. Laissez-moi veiller encore quelque temps sur vous. Je vous suivrai de loin.

— Oh ! monsieur, je vous en supplie, ne me suivez pas.

Le ton de la jeune femme était si suppliant, il y avait en même temps tant d'effroi dans son regard, que St. Luc ne put s'empêcher de manifester un mouvement de surprise et d'étonnement. Il doit y avoir ici, pensa-t-il, un profond mystère ou un grand dévouement. Il hésita, puis il dit avec une émotion dans la voix :

— Doutez-vous de ma franchise ou de mon respect en vous offrant ma protection, et craignez-vous que j'en abuse ? vous me jugez mal ; vous n'avez pas le droit de me craindre, ni de me mépriser.

En entendant ces paroles, l'inconnue leva les yeux au ciel, un léger frémissement agita ses lèvres pendant qu'une larme brillait à sa paupière.

La figure grave et belle de St. Luc, qu'éclairait en plein la lumière de la lampe, reflétait la loyauté de son caractère.

— Vos paroles, lui dit-elle, en lui tendant les mains, me brisent le cœur. Vous interprétez mal mes pensées, si vous croyez que j'éprouve de la crainte, de la défiance, ou tout autre sentiment que ceux de l'estime et de la reconnaissance. Oh ! oui, une reconnaissance bien profonde pour tout ce que vous avez fait pour moi ; et je ne sais comment vous exprimer tout ce que j'éprouve, et pourtant, il faut encore que je vous supplie de me quitter. Croyez qu'elles sont bien grandes, les raisons qui m'obligent d'en agir ainsi.

L'émotion gagnait St. Luc ; au lieu de lui répondre, il contemplait son visage animé et ses yeux humides et brillants, qui le suppliaient avec tant d'anxiété. La situation commençait à devenir embarrassante ; l'inconnue tressaillit et dit d'une voix émue :

— Me refuserez-vous ?

Cette question si simple rappela St. Luc à lui :

— Ah ! madame, répondit-il, je me ferais un cruel reproche, s'il vous arrivait encore quelque malheur. Vous êtes seule ; vous avez été insultée par des brigands, vous pourriez l'être encore. Si vous le désirez absolument, je me retirerai ; mais, je vous en supplie à mon tour, permettez que je vous suive, d'assez loin pour que je ne puisse vous voir mais d'assez près pour que je puisse entendre vos cris, si vous aviez encore besoin de mon secours.

— Vous le promettez ?

— Je le jure sur mon honneur.

La jeune fille marcha alors rapidement jusqu'à la première rue, puis, tournant encore à gauche, prit le milieu du chemin. Cette rue était sombre. Des maisons basses, en bois, de distance en distance, étaient bâties de chaque côté. Les volets étaient fermés et l'on n'apercevait aucune lumière.

St. Luc était complètement égaré ; il n'était jamais venu dans ce quartier. Il avait beau examiner, il ne reconnaissait rien, il ne voyait rien et n'entendait rien, sinon le sifflement du vent. Il marcha ainsi une dizaine de minutes, écoutant le moindre bruit. Arrivé au bout de la rue, il lui sembla être déjà venu à cet endroit dans la soirée. Il regarda à droite et à gauche sans savoir de quel côté diriger ses pas.

Où suis-je, pensa-t-il ; il me semble que cette rue est la même que celle d'où je suis d'abord sorti avec elle. Pourtant non, il n'y avait pas cette lanterne allumée. Comment retrouverai-je cette rue demain ? Car il faut absolument que je découvre ce mystère. Je pourrais bien prendre des informations ; mais il y a peut-être là-dessous quelque grande infortune, et j'exposerais cette personne, soit à de grands malheurs, soit à de cruelles mortifications, si je confiais à d'autres une découverte qu'elle semble avoir tant d'intérêt à cacher. Pauvre jeune femme, quelle crainte elle avait d'être suivie ! Quelle énergie dans ses supplications, quel feu et quel modestie en même temps dans son regard ! J'ai vu une larme dans ses yeux et un frémissement sur ses lèvres. Allons, moi qui m'ennuyais à ne rien faire dans cette ville, me voici plongé dans une aventure mystérieuse, dont je veux avoir la fin ; je la découvrirai seul. Si je ne puis en venir à bout, j'emploirai seulement Trim, de la discrétion duquel je suis sûr.

Tout en faisant ces reflexions, il avait continué son chemin et il se trouva bientôt en face de la porte du collège qu'il ne remarqua pas. Il tourna à gauche, et arriva bientôt à la rue McGill, où il prit un charretier qui le conduisit à son hôtel. La neige avait cessé de tomber. Trim arrivait en même temps et se trouvait à la porte de l'hôtel.

— Tu me réveilleras avant le jour, Trim, s'il ne neige plus durant la nuit, lui dit St. Luc ; si au contraire il neigeait cette nuit ou demain matin, tu me laisseras dormir.

Le lendemain à la pointe du jour, Trim montait à la chambre de son maître pour le réveiller ; St. Luc, qui toute la nuit avait rêvé à son inconnue, était déjà debout, quand Trim entra.

— Quel temps fait-il ? Trim.

— Froid d'chien ! pas neigé.

— C'est bon ; tu vas venir avec moi. Penses-tu reconnaître l'endroit où nous avons rencontré ces brigands ?

— Cré qu'oui.

— Vas t'habiller ; tu m'attendras à la porte de sortie.

St. Luc prit la rue Notre-Dame qu'il suivit jusqu'à la rue McGill.

Là il s'arrêta un peu pour s'orienter. " C'est d'ici, se dit-il, que je l'ai aperçue tournant à droite, et suivant la rue en face." Il traversa et continua dans la rue St. Joseph. Arrivé à la première rue à gauche, il examina de nouveau. " Elle a descendu cette rue, suivons," et il la suivit, examinant attentivement. Il commençait à faire grand jour. Une cinquantaine de pas plus loin, il vit une rue à droite, qui courait perpendiculairement à celle où il se trouvait ; " ce doit être la rue dans laquelle j'ai entendu les cris," pensa-t-il, et il entra dans cette rue. Un peu plus loin, à gauche, il vit un clos de bois, où de nombreuses piles de planches couvraient une grande étendue de terrain. Une clôture en piquets de cèdres la séparait du chemin ; la porte ou plutôt la barrière, par laquelle on entrait dans le clos, consistait en quelques barres en bois, qui avaient été jetées à côté le long de la clôture.

— C'est ici, dit Trim, qui s'approcha de son maître et lui montra l'entrée du clos de bois.

— Je le crois ; entrons.

St. Luc fit quelques pas et, entre deux hautes piles de planches, qui laissaient entre elles un espace suffisamment large pour le passage d'une voiture, il vit à ne pas s'y tromper que c'était là qu'avait eu lieu la lutte.

Après avoir bien examiné les localités, il allait reprendre le chemin qu'il avait fait en compagnie de l'inconnue, quand il aperçut quelque chose de blanc que la neige avait recouvert en partie. C'était un mouchoir de baptiste, sur l'un des coins duquel étaient brodées les lettres " *H. D.*" Il secoua le mouchoir pour en ôter la neige et remarqua une tache de sang. " Ils l'ont blessée ! " dit-il, et un désir violent de punir les brigands lui monta à la tête. Il mit le mouchoir dans sa poche ; puis se tournant vers Trim :

— Qu'as-tu fait de ces deux bandits, hier soir ?

— Livrés à patrouille.

— C'est bien ; je n'ai plus besoin de toi. Tu vas te rendre à la police et voir à ce qu'on ne les laisse pas échapper avant que je n'y sois allé.

St. Luc, ayant bien calculé tous les détours qu'il avait dû faire la veille, commença ses recherches d'un pas assez assuré. Arrivé à l'endroit où son inconnue, après s'être découvert le visage, l'avait prié de ne pas la suivre plus loin, il reconnut la lanterne au-dessous de laquelle elle s'était arrêtée. Mais ici il ne se rappelait plus si elle avait pris immédiatement la rue St. Maurice, ou si elle avait tourné l'autre coin, un peu plus loin. Il prit, à tout hasard, la rue St. Maurice ; il arriva bientôt au clos de bois. " C'est la même rue,

se dit-il, ce ne peut-être ici." Il retourna sur ses pas, jusqu'à l'endroit où l'inconnue avait cessé de s'appuyer sur son bras ; puis il s'avança jusqu'à la rue voisine. Elle le menait au collége. "Il faut que ce soit la rue St. Maurice," pensa-t-il ; et il retourna reprendre la rue St. Maurice, examinant avec le plus grand soin tout ce qui pouvait mériter son attention. Il y avait plusieurs maisons de chétive apparence. "Elle ne peut-être entré dans aucune de ces maisons-là, pensa-t-il ; mais encore qui sait ?" Il était bien certain qu'elle ne devait pas y demeurer.

Nous le laisserons continuer ses recherches.

CHAPITRE XLIII.

FOURBERIE PUNIE.

La loi martiale avait été proclamée, et la rébellion supprimée dans le Sud. Les chefs étaient en fuite ; de fortes récompenses avaient été offertes, par les autorités, pour leur appréhension. L'effroi que causait la proclamation était exagéré par l'idée que, sous la loi martiale, l'on exécutait sans forme de procès tous ceux qui étaient arrêtés les armes à la main, ou même que l'on soupçonnait seulement d'avoir pris les armes.

Les bureaucrates étaient triomphants, et se vantaient hautement que tous les rebelles allaient être pendus. La terreur parmi les Canadiens était extrême dans la ville.

La nouvelle s'était répandue que trois des chefs, qui avaient commandés les rebelles à St. Denis et à St. Charles, étaient arrivés dans la ville. Des visites domiciliaires furent faites dans toutes les maisons où l'on avait le moindre soupçon que l'un deux pût être caché.

C'est à cette époque que l'on vit de grands actes de courage et de dévouement parmi les femmes canadiennes de Montréal. Plusieurs s'exposèrent à des dangers graves pour porter des secours et des consolations. On vit de jeunes femmes timides chercher l'obscurité de la nuit afin de n'être point découvertes, braver le mauvais temps, s'exposer aux insultes pour porter de la nourriture à des maris ou à des frères qui n'osaient sortir des lieux où ils se tenaient cachés.

Les sommes offertes pour l'appréhension des chefs rebelles, qui étaient entrés à Montréal, étaient considérables. Il devenait en conséquence de la plus grande urgence que leur retraite ne fut pas connue, même de leurs amis, de crainte qu'une imprudence, une indiscrétion, ne réveillât la cupidité de quelques personnes en qui ils auraient cru pouvoir mettre leur confiance. Il n'y eut que deux personnes qui surent le lieu où ils se tinrent cachés, pendant les huit jours qu'ils demeurèrent à Montréal. L'une d'elle était la sœur d'un de ces braves jeunes gens, venus pour exécuter une mission avec un espoir dont ils furent bientôt déçus. Quand ils virent qu'il n'y avait pas moyen de réaliser leur dessein, alors ils songèrent à sortir de cette ville dans laquelle ils avaient eu tant de difficultés à entrer, et où ils étaient exposés à chaque instant à être découverts. Mais il était devenu encore plus difficile d'en sortir qu'il ne leur avait été difficile d'y entrer ; parceque, leur présence étant connue, toutes les issues étaient gardées par des personnes qui, outre leur haine, étaient encore animées par l'espoir de gagner les récompenses promises.

Une circonstance néanmoins se présenta qui prouva aux autorités combien était grande l'audace de ces jeunes Canadiens, et à quels dangers le gouvernement se serait trouvé exposé si l'insurrection eut eu la moindre organisation.

Toutes les recherches ayant été vaines pour les découvrir, on apposta des émissaires secrets pour suivre tous ceux de leurs parents ou amis, que l'on supposait devoir avoir des communications avec eux. On tenta de corrompre les domestiques de leurs familles, pour qu'ils tâchassent de pénétrer leurs secrets. Et malgré toutes les précautions les plus grandes de leurs amis, le lieu de leur refuge fut découvert ; et ce fut encore la même jeune femme qui, au milieu de la nuit, courut les avertir une demi-heure, tout au plus, avant que la police ne s'y rendit. Elle leur avait procuré les moyens de s'échapper. Mais quels dangers ne courut-elle pas pour les aider ; quels sacrifices d'amour-propre ne fut-elle pas obligée de faire, pour obtenir les renseignements qui lui permirent de dévancer les forces envoyées pour les arrêter. Belle et bonne sœur, noble et courageuse femme, que nous appelerons Henriette ; nom que tu avais donné toi-même, en même temps que ton cœur faisait une offrande à la reconnaissance et que ta bouche formulait une prière à la générosité et à la discrétion. Ton action ne t'avait pas compromise, parceque celui en qui tu te confiais avait soupçonné un grand dévouement, quoiqu'il n'en connût point alors toute l'étendue.

St. Luc avait été infructueux dans ses recherches ; il n'avait

pas pu même s'assurer au juste si c'était bien dans la rue St. Maurice qu'il l'avait perdue de vue.

Le soir, à la même heure que le jour précédent, il se rendit à l'entrée du faubourg St. Joseph, pour revoir son inconnue et attendit, examinant toutes les femmes qui passaient ; mais elles étaient toutes accompagnées, et d'ailleurs aucune d'elles n'avait la taille de celle qu'il cherchait. Déterminé à attendre, il marchait depuis le coin de la rue McGill jusqu'à une petite ruelle qui communique du faubourg St. Joseph à la rue Bonaventure. Minuit sonnait, au cadran de l'église anglaise, quand il se décida à retourner à son hôtel. Ce peu de succès, au lieu de le décourager dans ses recherches, ne fit que piquer sa curiosité de plus en plus. Le jour suivant, il plaça Trim à l'une des extremités de la rue St. Maurice, avec ordre de l'avertir, par un coup de sifflet, s'il voyait la jeune femme passer, soit qu'elle entrât dans la rue St. Maurice ou qu'elle gagnât dans une autre direction. Il prit son poste à l'autre extrémité de la même rue, qui n'est pas longue. Cette soirée ne lui donna pas de meilleur résultat que la précédente. Il commença à croire que ce n'était pas dans ces endroits qu'il la trouverait, et qu'elle n'était plus dans cette rue.

Le lendemain étant un dimanche, il se promit de bien examiner toutes les femmes qui entreraient ou sortiraient de l'église paroissiale, où il supposa qu'elle devait aller. Il ne fut pas plus heureux dans sa nouvelle tentative. Alors il désespéra de la trouver et se décida à ne plus la chercher ; laissant au hasard le soin de lui faire découvrir, une seconde fois, celle qui lui inspirait un si grand intérêt.

Dans la rue Notre-Dame, un peu plus loin que l'église paroissiale, il y avait une maison en pierre à deux étages. Le rez-de-chaussée était occupé par un magasin de mercerie, au second logeait un dentiste qui occupait les chambres du devant. Au même étage, sur le derrière, une modiste d'un coté, et de l'autre, une chambre garnie, occupée par un célibataire, où se réunissaient souvent quelques-uns des membres les plus violents du *Doric club*. Un passage et un escalier communs servaient aux personnes qui occupaient cet étage, pour entrer et sortir sur la rue Notre-Dame.

C'est un dimanche ; la demie de cinq heures vient de sonner. Il fait nuit. Une femme, dont le pas leste et rapide trahit la jeunesse, regarde de chaque côté avant de se hasarder à entrer et de monter l'étroit escalier de cette maison.

Nous la précéderons de quelques instants, afin d'avoir une idée plus exacte des lieux avant qu'elle monte.

Entrons d'abord chez la modiste ; c'est une dame d'un certain âge ; elle est assise dans un fauteuil, les lunettes sur le nez, lisant dans une bible, tandis que son mari ronfle sur un sofa.

Un petit cabinet de toilette sert dans la semaine aux pratiques pour essayer les robes ou autres objets qu'elles font faire. Ce cabinet ne contient rien de bien remarquable : une table, avec un miroir, placée près de la cloison, en bois, qui sépare cet appartement de la chambre du vieux garçon ; un sofa et deux chaises, voilà pour son ameublement.

Passons dans celle du vieux célibataire dont on entend la voix nazillarde à travers la cloison. C'est un assez joli appartement. Un tapis de laine couvre le plancher ; un petit poële en fonte, sur lequel bout un *canard* rempli d'eau, réchauffe aussi la chambre. Un lit est dans un coin ; sur une table, il y a un bol vide, avec une grande cuillère de fer argenté. Le vieux garçon ne paraît pas être sorti de la journée ; il est en robe de chambre de laine, à ramages bleus et rouges sur un fonds orangé ; étendu sur une espèce de divan, il fume dans une écume de mer, en écoutant avec assez d'insouciance, en apparence, ce que lui dit un homme, d'une trentaine d'années, portant l'uniforme de la cavalerie volontaire.

La jeune femme vient de monter ; elle s'arrête un instant devant la porte du vieux garçon, puis, marchant sur la pointe du pied, elle va frapper discrètement chez la modiste et entre avant qu'on lui ait dit d'ouvrir. La jeune femme était probablement dans l'habitude de venir dans cette maison, car elle dit sans façon :

— Je vais, avec votre permission, me jeter un instant sur le sofa dans le petit cabinet. J'attends quelqu'un ; si l'on vient me demander, vous m'avertirez, n'est-ce pas, Madame ?

Sans ôter ses yeux de dessus sa bible, qu'elle s'était remise à lire aussitôt qu'elle eut reconnu celle qui était entrée, la vieille dame lui fit de la tête un signe affirmatif.

Aussitôt qu'elle fut entrée dans le cabinet, elle alla au sofa, qui était contre la cloison, et écouta ce qui se disait dans la chambre voisine. Elle prenait, sans doute, un intérêt bien grand à ce qui se disait dans cette chambre, car elle n'entendit pas la modiste qui, au bout d'un quart d'heure environ, vint à l'entrée du cabinet lui demander " si elle voulait prendre une tasse de thé." Elle dort, pensa la modiste, qui se retira discrètement en fermant sur elle la porte du cabinet.

Le vieux garçon, que nous nommerons M. Edouard, parlait du bout de la langue. Il avait de la difficulté à prononcer les " *r* ;"

ce qui rendait sa conversation un peu difficile à comprendre pour une personne non-habituée à l'entendre.

— Je ne cvois pas que ça soit bvai, disait-il, au moment où la jeune femme entrait dans le cabinet de la modiste. On nous a tant donné d'infobvmations qui se sont tvouvées fausses. Le désibv de gagner ces bvécompenses, bvend tout le monde fou.

— Oui ; mais, cette fois-ci, je me crois certain d'être sur la bonne piste. Le fait est que j'en suis positivement sûr, répondit le volontaire.

— Pvobablement ! vous êtes toujouv cevtain, vous ! Mais, continuez ; je pvends note.

— Vous allez en juger.—Je vous ai déjà dit que jeudi dernier, vers neuf heures du soir, j'étais à la station de police, quand la patrouille amena deux voleurs pris dans le faubourg St. Joseph. Ils avaient été arrêtés pour un assaut commis sur une femme ; du moins c'est ce qu'un nègre, qui les tenait par le collet de leurs capots, dit à la patrouille quand il les lui remit. Je n'avais pas fait attention à cette circonstance, et je n'y aurais probablement plus pensé, si, hier, je n'eusse appris de Mary, qui demeure chez le Dr. L....., qu'une dame respectable avait été attaquée par des malfaiteurs l'avant-veille.

— Quel rapport cela a-t-il avec les bvebels ?

— Vous allez voir ; je lui demande.....

— A Mavy ?

— Oui, à Mary, quelle était cette dame ? D'abord, elle ne voulut pas me le dire ; mais à la fin, vous savez, les femmes, il faut que ça parle ; elle me confia en secret, bien entendu, que c'était sa jeune maîtresse qui sortait, comme ça, seule, depuis deux à trois soirs, vers huit heures ou huit heures et demi, et ne rentrait que tard. Elle se déguise en habits d'homme depuis qu'elle a été attaquée.

— C'est une amouvette, pvobablement !

— Attendez donc. Je ne pense pas, moi, que ce soit une amourette ; je pense, bien au contraire, qu'elle ne sortait ainsi, en cachette, que pour voir l'un des chefs de St. Charles, qui sont actuellement cachés dans la ville.

— Vous ne pensez qu'à la bvécompense, vous autves ; c'est ce qui fait que vous voyez toujou un bvebel, là où il n'y a qu'une intvigue. Mais, continuez ; je pvends note.

— Ce n'était pas une intrigue, car elle est la sœur d'un de ces chefs qui se cache.

—Sa sœubv ? Ah ! c'est diffévent ; s'il est son fvebve, l'affaibve devient sévieuse, tvès sévieuse !

—C'est ce que je pense ; mais ce n'est pas tout : hier soir, vers sept heures, je me suis rendu au Marché-à-foin et me suis caché en face de la maison du Dr. L..... ; j'attendis une bonne heure, au moins. Enfin, je vois sortir le jeune homme, c'est-à-dire, la jeune femme, qui portait quelque chose sous son bras. Au lieu de prendre à droite, comme je m'y attendais, elle gagna la rue St. Bonaventure, enfila la ruelle qui conduit à la rue St. Joseph. Elle marchait si vite, que je fus obligé de courir pour qu'elle ne m'échappa point. Elle était à peu près à la moitié de la ruelle quand, m'ayant sans doute entendu, elle se sauva comme une biche. Quand j'arrivai à la rue St. Joseph, elle avait disparue.

—Là !..... vous avez tout pevdu, pouv avoiv coufvu ! pvenez donc gavde, une autve fois !

—Ce n'est pas tout ; je vis un nègre.....

—Un gvos ?

—Oui ; le connaissez-vous ?

—Continuez ; je pvends note.

—Qui s'en allait du côté de la rue McGill. Je lui demande s'il n'a pas vu passer une femme qui courait ? Il me répond que oui, en me désignant le côté opposé à celui où il allait.—Je ne perds pas de temps. Je reprends ma course ; et, après avoir couru une bonne *escousse*, je rejoins, en effet, une femme qui courait. C'était une vieille irlandaise, à moitié soûle ! C'était de ma faute ; j'avais demandé au nègre s'il avait vu une femme.

—Tvès maladvoit ! Comment voulez-vous qu'il pvit un gavçon pouv une fille ? et vous de pvendre une ivlandaise pouv un gavçon ! C'est tvop stupide, pav excemple ! C'est tvès bête, même !

—J'en conviens. Aussi m'y suis-je mieux pris aujourd'hui.

—Pvobablement ! continuez ; je pvends note.

—Je me suis rendu cette après-midi à la prison. J'ai fait venir, à la grille, l'un des prisonniers, que j'avais vu à la police jeudi soir. Moyennant une piastre, je lui ai fait raconter tout ce qui s'était passé lors de l'assaut sur la jeune femme. Il m'a dit qu'elle avait un manteau ; qu'elle portait un petit panier, dans lequel il y avait une bouteille et quelques provisions. Qu'elle était entrée dans un clos de bois dans la rue St. Maurice, lorsqu'ils l'attaquèrent. Qu'elle fut délivrée des mains de P'tit loup, qui voulait lui faire du mal, par un homme auquel vînt se joindre le nègre, qui les avait livrés à la patrouille.

— A la bonne heubve ! Vous vous êtes mieux pvis aujouvd'hui, continuez : je pvends note.

— Il m'a montré un petit porte-monnaie qu'il avait pris à la jeune femme, dans lequel il y avait une enveloppe de lettre déchirée sur laquelle on ne voyait que cette partie de l'adresse. Voici l'enveloppe ; regardez.

— Henviette !... mais Henviette qui ?

— Ou D... ; ou G... ; ou C... ; l'une des trois. Je crois que ça doit être Henriette D...

— Et apvès ? continuez ; je pvends note.

— Après, je suis venu ici au sortir de la prison ; j'ai frappé à la porte, personne ne m'a répondu.

— Je dovmais ; pvobablement.

— Et je me suis rendu tout droit à la rue St. Maurice. Le clos de bois n'était pas difficile à trouver, il est à gauche. J'entre dans le clos ; visite partout ; regarde dans tous les coins ; rien. Pas de traces qui pussent me guider ; toute la journée, hier, des voitures avaient charroyé des planches et des madriers. Tout-à-fait en arrière du clos, il y avait une petite clôture en planches, qui séparait le clos d'un terrain vacant attenant à une vieille bâtisse en pierres dont la couverture en tôles est peinturée en rouge. L'entrée de cette bâtisse est sur la rue du Collége.

— Je la connais ; c'est la bvassebvie de Monsieu Daubveville.

— Justement. Eh bien ! en suivant cette clôture, j'aperçus l'empreinte de deux petits pieds. Je suivis la piste ; il n'y avait pas à s'y méprendre. Elle traversait le lot vacant, allait à un tas de vieilles barriques et de quarts, placés les uns sur les autres, à l'un des coins de la brasserie. Derrière ce tas de barriques, il y avait une petite porte qui donne entrée dans la brasserie. La porte est en chêne, fermée par un verrou en dedans. C'est là qu'ils sont cachés, j'en suis sûr.

— Ça me pavait pvobable ; mais il ne faut pas en êtve tvop cevtain. S'il n'y avait bvien, nous sebvions la bvisée de tout le monde. Pvenons nos pvécautions ; n'en disons bvien à pevsonne, et nous gagnevons la bvécompense à nous deux. Continuez ; je pvends note.

— Qu'allons-nous faire maintenant ?...

En ce moment la jeune femme, qui était toujours restée dans le cabinet, se leva toute agitée, souhaita le bonsoir à la modiste, descendit précipitamment l'escalier, et se dirigea rapidement du côté de la rue St. Joseph.

Revenons à St. Luc. Cette journée-là, il dût édifier ceux qui le

remarquèrent. Il avait assisté à la messe ; il retourna aux vêpres, et venait de sortir de l'archiconfrérie, suivant la foule qui s'écoulait dans la direction de l'église des Récollets, où il serait peut-être entré, s'il y eut eu quelqu'office. Il paraissait chercher quelqu'un, car il s'arrêtait et marchait quelques instants derrière certaines personnes dont la taille ou la démarche avaient attiré son attention ; puis il passait rapidement pour s'arrêter encore plus loin. Rendu au coin de la rue McGill, il se tint sous la lanterne regardant, un peu effrontément peut-être, tous les jolis minois qui passaient. Son examen ne sembla pas avoir été satisfaisant, car après que les femmes furent toutes passées, il laissa échapper un profond soupir ; et reprit, à pas lents et la tête baissée, le chemin qu'il venait de parcourir. La rue était devenue à peu près déserte après l'écoulement de la foule, qui était sortie de l'église paroissiale à l'issue de l'archiconfrèrie.

Arrivé en face de l'église des Récollets, il entendit le frôlement d'une robe de soie, sans presque voir la personne qui, venant à sa rencontre, passait à côté de lui. Il releva la tête et se retourna pour regarder. La taille de cette femme ainsi que sa démarche le frappèrent ; malgré toutes ses déceptions de la journée, il la suivit. Elle avait une pelisse de soie noire, un chapeau de velours de même couleur ; son voile était rabattu. Elle tenait de la main droite un petit manchon de vison ; elle marchait vite, et paraissait très-pressée.

Le cœur de St. Luc battit. Etait-ce elle ? Elle n'avait pas le même habillement ; mais elle marchait si bien comme celle qu'il cherchait ! Il eut envie de lui adresser la parole ; mais que lui dire ? Comment l'aborder ? Si ce n'était pas elle ? Enfin une idée le frappe ; il tire le mouchoir qu'il a trouvé dans le clos de bois, et qu'il portait dans sa poche. " Si elle ne me répond pas et qu'elle garde le mouchoir, c'est elle, pensa-t-il, si elle répond, je connaîtrai sa voix."

— Madame, lui dit-il, voici, je crois, votre mouchoir que vous venez de laisser tomber.

La dame prit le mouchoir, regarda au chiffre, le mit dans sa poche, salua, et continua sa route ; sans avoir relevé son voile, ni dit une parole.

— Henriette ! dit St. Luc d'une voix presque timide.

La jèune femme sembla hésiter un instant, puis elle se mit à hâter le pas.

— Henriette, si c'est vous, pourquoi ne pas me répondre ? Si je me trompe, pourquoi, Madame, ne me le dites-vous pas ?

— C'est moi, Monsieur ; dit-elle d'une voie émue et presque suppliante, je vous en prie ne me retardez pas.

— Ah ! vous êtes toujours bien pressée de vous éloigner, quand c'est moi qui vous parle ; si vous saviez combien je vous ai cherchée !

— Pourquoi me cherchiez-vous, Monsieur ? fit-elle avec un visible effort.

St. Luc était timide devant cette femme. Il se sentit confus, et ne sut que répondre.

— Me repoussez-vous ? dit-il enfin, d'un ton où sa voix tremblait un peu.

Henriette hésita un instant, puis répondit :

— Eh bien ! non, venez ; je n'ai pas un instant à perdre.

— Où allez-vous donc ?

— A la même place.

Un éclair de jalousie traversa la pensée de St. Luc ; il crut à un rendez-vous d'amour. Il aimait, lui-même, sans connaître celle pour qui il se sentait un sentiment que les obstacles n'avaient fait qu'accroître. Il se redressa dans son orgueil, et lui dit sans réfléchir à l'inconséquence de ses paroles :

— Un rendez-vous ?

— Presque, répondit-elle ; pourquoi me faites-vous cette question ?

— Je suis fou. J'ai eu l'idée que ce pouvait être un rendez-vous d'amour.

— Et, quand cela serait ; quel intérêt cela a-t-il pour vous ?

— Henriette ! pardonnez-moi... je vous aime !

La jeune femme qui n'était occupée que d'une seule idée, ne s'offensa pas de ce que venait de lui dire St. Luc.

— Vous dites que vous m'aimez ? pardonnez-moi, à votre tour, si je vous dis que je n'en crois rien. Vous avez été intrigué un peu ; vous vous êtes mis en tête de découvrir qui j'étais, vous n'avez pu réussir, le peu de réussite vous a irrité ; c'est cette irritation que vous prenez pour de l'amour.

— Si vous saviez comme je vous ai cherchée ! tous les soirs je me suis rendu à l'endroit où je vous ai vue pour la première fois, espérant vous y trouver.

— Je le sais.

— Vous le savez ?

— Oui, j'ai passé à vos côtés en allant et en revenant hier et avant-hier ; j'avais pris des habillements d'homme. Je vous ai presque touché en passant, vous ne m'avez pas reconnue, mais je vous ai bien vu, moi. J'ai bien pensé que c'était le désir de me revoir, qui vous avait conduit à cet endroit.

— Vous m'avez reconnu, vous saviez que c'était vous que je

cherchais, et vous avez passé sans daigner me donner un signe de reconnaissance. Vous êtes bien cruelle !

— Non, non ; je n'étais pas cruelle : si vous saviez ce que je souffrais d'être obligé de vous traiter ainsi ? Mais le devoir m'y forçait.

— Le devoir ?

— Oui ! et la prudence.

— Devoir, prudence ! Avez-vous peur de moi ?

— Je vous ai donné la plus grande preuve possible que je n'avais pas peur de vous personnellement, et que j'avais confiance en votre honneur. Ce n'était pas cette crainte que j'avais.

— Mais quelle crainte donc ?

— Écoutez-moi. Je vais vous faire quelques questions ; répondez, si vous le jugez convenable. Vous êtes étranger à Montréal ?

— Oui.

— Avez-vous formé quelqu'opinion politique, sur les évènements qui se passent en Canada ? Comment considérez-vous les rebelles ?

— Je les plains, parcequ'ils ont été trompés ; je crois qu'ils ont raison de demander le redressement de leurs griefs ; qu'ils n'auraient pas du prendre les armes, quoiqu'ils l'aient fait plutôt dans un but de défense que d'aggression.

— Vous savez qu'on a offert des récompenses pour l'appréhension des chefs ?

— Je le sais.

— Aideriez-vous à leur arrestation ?

— Non.

— Savez-vous que trois de ceux pour l'arrestation desquels on offre des sommes d'argent, sont actuellement cachés dans la ville ? Si vous connaissiez le lieu de leur retraite, les découvririez-vous ?

— On dit que deux des chefs, qui étaient à St. Charles, et un autre de St. Eustache, sont cachés dans la ville. Je ne connais point l'endroit où ils se cachent ; mais si je le connaissais, je n'en parlerais pas.

— S'ils avaient besoin de votre aide pour sortir de la ville, le leur donneriez-vous ?

— Non ; car quoique je les plaigne, je ne voudrais pas me compromettre personnellement sans motif suffisant.

— Vous m'avez répondu franchement, je n'ai aucune raison d'en douter ; et votre généreuse conduite vis-à-vis de moi jeudi dernier m'autorise à vous confier un secret que je ne pouvais vous dire l'autre soir, mais que les circonstances me permettent, me forcent même de vous révèler en ce moment. Je dois aussi vous ôter de l'idée ce mauvais soupçon que vous avez manifesté il n'y a qu'un

instant. L'un de ces chefs, qui sont ici cachés, est mon frère. C'est lui que je vais voir, pour lui porter des provisions et l'avertir de ce qui se dit et de ce qui se passe dans la ville. Voilà mes rendez-vous ! En êtes-vous jaloux ?

— Noble et généreuse sœur, je vous admire autant que je vous aime ; pourquoi ne m'avez vous pas dit cela plutôt? j'aurais peut-être pu vous être utile.

— Ce secret n'était pas le mien seul, hier.

— Et aujourd'hui ?

— Aujourd'hui je puis vous le dire, parceque l'on m'y a autorisé ; je sais qui vous êtes, vous êtes M. de St. Luc, ne soyez pas surpris, si je vous nomme ; je vous connais mieux que vous ne pensez, mais ce n'est point ici le lieu d'en parler. Il suffit de vous dire que jeudi soir, après que vous m'eûtes sauvée des mains des bandits, je racontai à mon frère et à son compagnon ce qui m'était arrivé, le danger que j'avais couru, votre généreux secours ; je lui fis la description de votre personne, ainsi que de ce gros nègre qui accourut au premier coup de sifflet. "Je le connais, me dit mon frère, c'est M. de St. Luc ; tu peux avoir toute confiance en lui et tout lui dire." "Non, reprit son compagnon, il vaut mieux ne pas le faire pour le moment ; si quelque circonstance rend plus tard cette confidence nécessaire, elle pourra la faire." Voilà comment j'appris votre nom. Depuis, j'ai aussi entendu parler de vous par une autre personne que je ne vous nommerai pas, car c'est une belle jeune fille qui vous porte beaucoup d'intérêt. Eh bien ! M. de St. Luc, la circonstance qui m'autorise à vous confier mon secret et la retraite de mon frère est arrivée.

— Quelle circonstance ? Qu'est-t-il donc arrivé ?

— On a découvert le lieu où il est caché. Je viens de l'apprendre et je cours l'en avertir. Dans quelques instants il sera peut-être trop tard !

— Vous m'avez donné une marque de confiance ; je ne connais pas le nom de votre frère ; sans doute, vous me le cachez pour que je ne sache pas le vôtre ? n'importe. Vous ne croyez pas à mon amour ? Eh bien ! ordonnez ce que vous voudrez, je vous jure que je ferai ce qui sera humainement possible.

— Mais vous allez vous compromettre ? et vous venez de me dire que vous ne voudriez pas vous compromettre pour des rebelles ?

— Ce ne sera pas pour eux, mais pour vous ; ce ne sera pas pour un rebelle, mais pour un frère. Je n'hésite pas.

— Je vais vous mettre à l'épreuve. Nous voici rendus au clos de bois ; je vais aller seule trouver mon frère. Restez ici, je crains

que l'on ne vienne à chaque instant nous surprendre ; si je vous appelle, venez à moi.

— Mais où pourrai-je vous trouver dans ce labyrinthe de piles de planches ? Ne vaudrait-il pas mieux que j'allasse avec vous ?

— Vous avez raison, venez.

Pendant qu'elle le conduit, regardant à droite et à gauche, écoutant le moindre bruit, montons un instant dans l'espèce de grenier, qui se trouve dans la brasserie de M. Daubreville.

Il fait noir ; il n'y a pas de lumière. Une paillasse est dans un des coins du grenier ; deux robes de buffles, jetées sur la paillasse, servent de couverture à deux hommes qui sont couchés et dorment. Deux paires de pistolets chargés, sont sur un baril, à portée de leurs mains ; deux poignards, espèces de *bowie-knives* affilés et tranchants, sont sous l'oreiller de plume, sur laquelle reposent leurs têtes. Ils se sont couchés tout habillés, comme ils l'ont fait depuis huit jours qu'ils sont dans ce méchant réduit. Ils ont leurs casques sur la tête ; il fait froid, plus froid que dehors ; car l'atmosphère renfermée n'a point été réchauffée par les rayons du soleil. Ils dorment tous deux le jour, parceque la nuit ils sont obligés de veiller pour attendre les nouvelles qu'on peut leur communiquer et se tenir prêts à toute éventualité, ainsi que pour recevoir les provisions qu'on doit leur apporter.

Bientôt l'un d'eux se réveille. Il écoute quelques instants : puis il pousse son compagnon.

— Entends-tu ?

— Quoi ?

— Écoute.

— Ce n'est rien ; ce sont les rats qui rongent le papier dans lequel j'ai laissé le fromage.

— Levons-nous.

— Pourquoi ? je n'attends pas Henriette avant neuf heures ; tu sais qu'elle doit s'informer, avant de venir, si Chénier a tout arrangé pour demain.

— Dis donc cette nuit ; car si les hommes sont prêts, il faut partir cette nuit pour être rendus avant le jour à la Côte des Neiges.

— Tu as raison, c'est demain lundi ; c'est le jour où l'artillerie va exercer les chevaux en faisant le tour de la montagne. Te rappelles-tu combien il y a de canons ?

— Onze, et autant de caissons. Quatre chevaux à chaque voiture. Quatre hommes par voiture ; deux à cheval, deux assis sur la voiture, point armés, en tout quatre-vingt huit hommes pour les

voitures ; et quatre cavaliers à cheval. Voilà ce que nous écrit Chénier.

— Où as-tu mis la note ?

— Je l'ai déchirée.

— J'entends du bruit.

— Moi aussi ; ça ma l'air du signal d'Henriette ?

— Levons-nous ? je vais aller regarder par la lucarne. Oui ; c'est ta sœur. Vas ouvrir. Non, arrête ; il y a un homme, il s'éloigne. Qu'est ce que cela veut dire ?

— Peut-tu le distinguer ?

— Non.

— C'est peut-être Chénier ?

— Ou St. Luc ?... J'entends encore le signal. Elle parait pressée, vas ouvrir.

Quand le verrou fut tiré, Henriette se jeta dans les bras de son frère, et lui dit :

— Sauvez-vous, votre retraite est découverte.

— Quel est l'homme qui est dehors ?

— M. de St. Luc.

— Ce n'est pas de lui que tu as peur ?

— Non ; les volontaires, M. Édouard et un autre. Ils vont venir !

— Penses-tu qu'ils seront plusieurs ?

— Je crois qu'ils ne seront que deux ; je lui ai entendu dire qu'il fallait s'assurer d'abord que vous fussiez ici, afin de ne pas s'exposer à une bévue, et ensuite pour partager à eux deux seuls la récompense.

— As-tu entendu parler de Chénier.

— Non ; je dois voir sa cousine ce soir à huit heures.

— Je vois M. de St. Luc qui avance, dit tout bas celui qui était posté à la lucarne ; il a l'air inquiet.

— Vas voir ce qu'il y a, Henriette, ma chère et sainte sœur.

Pendant son absence, ils tinrent conseil et décidèrent de ne pas quitter leur retraite avant d'avoir su, au juste, où était Chénier, et l'endroit ainsi que l'heure où ils devaient le rencontrer. Il résolurent aussi, s'il ne venait que deux hommes, de tâcher de s'en emparer et de les enfermer dans le grenier.

— J'ai vu un homme, dit St. Luc à Henriette, il est seul et semble ne pas bien connaître les lieux.

— Ne vous laissez pas apercevoir et veillez là. Je vais aller avertir mon frère. Je vous en prie, ne vous montrez pas, à moins que je ne vons appele en frappant dans mes mains ; vous ne devez pas vous compromettre.

Elle courut avertir son frère qu'un homme, probablement M. Édouard ou le volontaire, avançait.

— Cache-toi, lui répondit son frère, nous allons tâcher de l'empoigner. Si nous pouvons réussir, tant mieux ; nous attendrons l'autre ici, et nous lui en ferons autant. Pendant ce temps-là, tu iras chercher des nouvelles de Chénier ; tu nous retrouveras ici. Vois-tu cette planche, dit-il, en approchant de la clôture qui divisait le terrain vacant du clos de bois, si elle est à terre c'est que nous serons dans le grenier ; si elle est mâtée de ce côté-ci de la clôture, c'est que nous serons cachés derrière quelqu'une des piles de planche du clos ; si au contraire elle est mâtée de ce côté-là de la clôture, c'est qu'il y a du danger et que nous nous sommes sauvés.

— Et si vous êtes sauvés, où vous retrouverai-je ?

— Dans la petite rue derrière l'église des Récolets : pourrais-tu nous procurer un sleigh avec un bon cheval ; pauvre Henriette, il faudra que tu le mènes toi-même, car nous ne pouvons nous fier à personne.

— Je le mènerai—silence ! j'entends marcher. Je me sauve.

En effet un homme, en redingote grise, une canne à la main, s'avançait lentement, jetant, de temps en temps, un coup d'œil en arrière et sondant avec sa canne dans les interstices des piles de planches. Il était seul. Tout à coup, en arrivant au bout d'une des allées, formées par ces piles de planches dont le clos était couvert, il fut saisi et jeté à terre avant qu'il eût le temps de lâcher un cri ou de faire la moindre résistance. Son casque lui fut rabattu sur les yeux, et ses mains attachés derrière le dos avec sa cravate. L'attaque avait été si soudaine, qu'il ne put savoir s'il avait eu affaire à deux ou à un plus grand nombre de personnes.

— Si tu ne fais pas de résistance et si tu ne cherches pas à t'échapper, lui dit-on, il ne te sera pas fait de mal ; sinon, prends garde.

— Je ne suis pas venu pouv vous pvendve, dit-il d'un ton piteux.

— Oh ! faut prendre l'ours avant de vendre la peau, lui répondit-on.

— Pas vendve ; pvendve.

— Nous fendre ? ça ne se fait pas si aisément.

— Non pas fendve ; pvendve.

— Nous allons te pvendve sous une tonne, marche !

Il fut conduit dans le grenier où on le mit sous une tonne vide, que l'on assujetit fermement par le moyen d'une barre de bois, que l'on plaça en travers sur le dessus.

— Je ne crois pas qu'il puisse bouger, dit l'un des deux jeunes gens.

— Il est bien là. Qu'allons-nous faire maintenant? Il y en a encore un autre qui doit venir. Nous allons guetter à la même place, où nous avons empoigné celui-ci.

— Je crois que je ferai mieux de veiller celui-ci; veille l'autre. Tu m'avertiras, si tu le vois venir.

— Regarde de temps en temps à la lucarne de devant, car on pourrait venir par la rue du collége.

St. Luc, entendant le signal que donnait Henriette, se rendit près d'elle.

— Nous allons maintenant partir, M. de St. Luc, lui dit-elle, en lui prenant le bras. Vous avez subi noblement votre première épreuve.

— Je suis prêt à en subir une seconde, pour vous plaire.

— Bien vrai?

— Oui, bien vrai; essayez! Et il lui serra affectueusement la main.

— Si je vous priais de ne pas me serrer la main si fort?

— J'obéirais, dit-il, en riant.

— Et si je vous priais de me procurer une bonne voiture avec de bonnes robes, bien chaudes, et, surtout, avec un bon cheval; pourriez-vous le faire? vous voyez, continua-t-elle, en riant à son tour, que je mets considérablement votre amour à contribution.

— J'ai justement ce qu'il vous faut, je serai moi-même le conducteur. A quelle heure la voulez-vous? A quel endroit vous trouverai-je?

— Disons à huit heures précises, au coin de la rue McGill et St. Joseph.

— Où je vous ai vu la première fois?

— Justement: ce sera le lieu du rendez-vous. Nous y arrivons.— Maintenant, séparons-nous jusqu'au revoir.—A tantôt.

Voici comment M. Edouard se trouvait seul, dans le clos de bois, lorsqu'il fut arrêté.—Quand le volontaire lui eut confié tout ce qu'il avait pu apprendre, concernant la retraite des chefs patriotes, il résolut de profiter de ces révélations pour gagner seul la récompense. Il lui dit donc avec un air d'indifférence:

— Mon chev ami, vos venseignements me pavaissent assez bons; mais, comme je vous l'ai dit, il faut de la pvudence et de la discvétion. Il faut que je sovte un instant; dans une heuve ou deux je sebvai de vetoufv,—venez à huit heufv. Si je ne suis pas ventvé, vous m'attendvez jusqu'à neuf heufv; alov nous ivons ensemble. Si je ne suis pas vevenu, vous febvez ce que vous voudvez, c'est que je ne poufvez pas veveni.—Tachez d'être ici à huit heuves;

je viendvai juste à cette heuve-là. Il faut absolument les pvendve cette nuit. En m'attendant vous pvendvez du punch et fumevez une pipe.— J'ai du bon tabac ; il y a de l'eau chaude suv le poële.

Aussitôt que le volontaire fut sorti, M. Edouard prit son casque, endossa une redingote de volontaire, qui avait été laissée dans sa chambre par quelqu'un de ses amis ; et sa canne à la main, il se rendit au clos de bois de la rue St. Maurice, où nous savons ce qui lui arriva. Il avait eu l'intention de reconnaître les lieux, avant d'aller faire sa déposition au bureau de police. La convoitise lui avait fait commettre une fourberie, dont il fut bien puni.

Laissons-le pour le présent sous sa tonne ; s'il n'était pas un homme loyal, ni un homme brave, il était au moins un homme de prudence ; il se résigna donc à rester tranquille et à ne pas faire le moindre bruit.

CHAPITRE XLIV.

A huit heures précises, St. Luc était à l'endroit où il devait rencontrer cette jeune femme, qui l'avait fasciné par sa beauté et sa noblesse, après l'avoir d'abord intrigué par sa conduite mystérieuse. Son cheval brun était attelé à un élegant sleigh monté sur des patins hauts et étroits, dont les lisses étaient en acier. La voiture était solide et légère en même temps ; à un seul siége, pour deux personnes. Une peau d'ours noir était jetée sur le dos de la carriole. Une robe de peaux de castor, étendue sous les pieds et sous les oreillers du siége, ainsi qu'une ample et riche robe de peaux de loutres, bien molle, bien chaude et bien moelleuse doublée en drap bleu, annonçait que St. Luc n'était pas indifférent au confort de celle qu'il devait accompagner, dans une mission de dévouement pour un frère, et de zèle pour la cause qu'elle avait embrassée.

— Je vous ai fait attendre, M. de St. Luc, dit la jeune femme, en prenant la main qu'il lui offrait pour l'aider à monter dans la voiture.

— C'est que, voyez-vous, je mets encore plus d'empressement à accomplir le moindre de vos devoirs, que vous n'en mettez vous-même à servir la cause pour laquelle vous vous dévouez.

— Jusqu'ici je ne puis me plaindre ; mais ce zèle n'est pas encore bien vieux, pensez-vous qu'il pourrait supporter une bien longue épreuve ?

— Toute ma vie...

— Ah ! Ah ! je vous arrête ; c'est trop long, dit-elle, en riant, je pourrais, si je le voulais, vous rappeler certaines choses qui ont à peine quinze jours d'existence, mais qui déjà sont sorties de votre mémoire.

— Que voulez-vous dire ?

— J'ai reçu une lettre d'une certaine petite cousine, qui s'appelle Hermine.....

— Est-ce que je la connais ? Est-elle de Québec ?

— Je ne dis pas... Mais ne parlons pas de cela pour le présent ; ne m'interrogez pas, je ne pourrais pas vous répondre. En ce moment, les instants sont si précieux, qu'il faut que vous me pardonniez si je vous prie de me conduire rapidement. La vie de mon frère est en danger. Nous avons beaucoup de chemin à faire.

— Où faut-il aller ?

— Rue de la Montagne ; je vais vous enseigner la route.

Le temps était clair, les étoiles brillaient au firmement, l'air était très-vif et très-piquant.

St. Luc suivit la rue McGill jusqu'à la rue Craig, tourna à gauche par le faubourg St. Antoine et fut bientôt arrivé à la rue de la Montagne.

Henriette entra dans une maison basse en bois, de pauvre apparence, qui se trouvait à quelques arpents du faubourg St. Antoine, à droite. Elle y resta quelques minutes seulement.

— Excusez-moi, M. de St. Luc, lui dit-elle, quand elle en sortit, de vous avoir encore fait attendre. Il faut que j'aille de suite à la Côte des Neiges ; je crains de vous importuner.

— M'importuner ! mais vous ne voulez donc pas croire que mon plus grand bonheur est d'être avec vous, près de vous ; de vous parler, de vous servir.....

— Eh bien ! l'interrompit elle, suivons tout droit, c'est sur la montagne. La côte est raide et longue, votre cheval peut-il aller vite ?

— Je crois qu'il peut garder le même train toute la route, sans fléchir. Vous ne craignez pas d'aller vite.

— Oh ! non ; pourvu que nous arrivions à temps ?

Rendus à la Côte des Neiges, Henriette pria St. Luc de mettre son cheval à un trot modéré, parcequ'elle ne connaissait pas la maison où devait se trouver la personne qu'elle cherchait, et à laquelle elle devait remettre une note qu'on venait de lui donner. Elle examinait chaque maison, et n'en voyait aucune qui répondit à la description qu'on lui avait faite. Ils traversèrent tout le village, revinrent au pas, et rien n'indiquait la maison qu'elle cher-

chait. Elle ne savait que faire, elle n'osait entrer dans aucune des maisons de l'endroit, crainte de commettre une erreur dangereuse. Le temps pressait ; elle craignait pour son frère qui, d'un instant à l'autre, pouvait être découvert et pris. Et, cependant, il fallait qu'elle remit cette note et en rapportât une réponse. Comme elle désespérait presque de trouver ce qu'elle cherchait, elle vit un homme sortir d'une maison un peu en dehors du chemin, qui faisait claquer un fouet. Il portait un capot d'étoffe grise et avait une tuque sur la tête. Quand il vit que la voiture s'arrêtait, il s'en approcha en sifflant l'air " A la claire fontaine."

— M. de St. Luc, lui dit-elle, tout bas, demandez-lui donc, s'il n'y a pas, ici, un mai quelque part ?

— Y en avait un devant c'te maison, hier, répondit l'habitant, mais l'vent la j'tté à terre la nuit passée.

— N'est-ce pas ici qu'il y a du bon foin à vendre, lui demanda Henriette, prenant la parole.

— Oui, madame ; c'est moué qu'en vend ; vous faut y du trèfe ou du mil ; ou bain du mil et du trèfe mélés ?

— Combien vendez vous votre mil et trèfle melés ?

— Huit piasses l'cent ; mais pour vous je le laisserais pour sept et demie et trois sols ?

— Mieux que c'la ; sept et six sols.

St. Luc fut d'abord surpris d'entendre Henriette s'informer s'il y avait du foin à vendre ; mais il comprit bien vite que c'était un moyen de se reconnaitre. En effet Henriette dit à cet homme :

— Vous êtes Mr. Barsalou ?

— Ne prononcez pas mon nom aussi haut ; oui, c'est moi ; répondit-il, en parlant correctement. En voyant votre voiture repasser au pas, j'ai cru que vous pouviez être la personne que le docteur devait m'envoyer ce soir. Vous devez avoir quelque chose à me donner ?

— Oui, voici une note ; je vais attendre la réponse.

— La réponse est bien courte, dit Barsalou, en revenant de la maison, où il avait été lire la note que lui envoyait le Dr. Chénier ; dites-lui " que tout est prêt et que les hommes sont arrivés ce soir." Je l'attendrai ici cette nuit ; dites-lui que le mai est tombé, afin qu'il ne se trompe pas de maison.

— C'est bien ; je vais le lui dire. Retournons maintenant, M. de St. Luc ; vous touchez à la fin de votre temps d'épreuves.

— Je voudrais qu'il durât longtemps, répondit St. Luc en reprenant, au grand trot de son cheval, le chemin de la ville. Où vais-je vous mener ?

— A la même maison, dans la rue de la Montagne. Je n'y serai qu'un instant, de là, vous me conduirez dans le faubourg Québec, chez un nommé Vadeboncœur ; il doit me tenir prêt un cheval, tout attelé, pour mon frère et son compagnon, qui doivent sortir de la ville cette nuit et gagner la campagne,

—Il leur faudra un bon cheval, car ils pourront être reconnus et poursuivis ; avez-vous remarqué comme nous avons été examinés en passant à la barrière ?

— Je le sais ; et malheureusement il ne peut me louer son meilleur cheval, parcequ'il boite ; il dit néanmoins, que celui qu'il va me procurer est assez bon.

— Toutes vos mesures sont-elles bien prises ?

— Depuis huit jours, je n'ai cessé de marcher pour lui ; la nuit comme le jour, il m'a fallu aller prendre des renseignements, veiller continuellement à ce que l'on ne découvrit pas le lieu de sa retraite.— J'ai réussi jusqu'à ce jour ; tout était presque prêt pour sa fuite, il ne leur manquait qu'une chose que je devais leur procurer, pour qu'ils partissent demain dans la nuit. Mais leur retraite est découverte, il faut qu'ils partent cette nuit, ce soir, aussitôt que possible ; ils devraient même être partis déjà. Ils peuvent être surpris à tout moment.

— Ils sont armés ?

— Oui ; mais je crains que l'on n'y aille en force. Oh ! mon Dieu ! Si j'arrivais trop tard. Si Vadeboncœur n'avait pas son cheval prêt !

— Voici la maison, je crois, dit St. Luc, en arrêtant son cheval à l'endroit où Henriette était descendu, dans la rue de la Montagne. Ne soyez pas longtemps ; j'espère que tout ira bien.

Henriette ne fit qu'entrer et sortir, ayant dit au Docteur Chénier " que tout était prêt, et d'attendre son frère."

— Nous n'irons pas chez M. Vadeboncœur, reprit St. Luc, quand elle fut remontée en voiture. Nous allons continuer tout droit voir votre frère.

— Mais ils attendent une voiture ?

— Je vous offre la mienne ; ce cheval vaut mieux qu'aucun de ceux qu'ils pourraient se procurer. Vous seriez trop inquiète, si vous appreniez qu'ils sont poursuivis et qu'ils n'ont pas un bon cheval. Avec celui-ci, je vous réponds qu'on ne les rejoindra pas, s'ils savent le mener.—Ils me le renverront quand ils pourront ; qu'ils le gardent tant qu'ils en auront besoin.

— Si le cheval en meurt ?

— Il sera mort, et je n'en serai guère plus pauvre. Je vous aurai

été agréable ; peut-être, continua-t-il, en la regardant tendrement, et cherchant dans ses yeux à interroger sa pensée.

Elle baissa la tête. Des larmes coulèrent ; larmes de reconnaissance et de bonheur.

— Vous pleurez, Henriette ?

Elle s'essuya rapidement les yeux, puis relevant la tête

— Vous voyez, dit-elle, je ne pleure plus ; c'est la femme qui était faible ; la sœur doit être forte, encore pour ce soir. Je ne sais comment vous remercier, je vous devrai trop.

— Trop ! Ah ! un mot de votre bouche me paierait au centuple. Laissez-moi vous aimer. Dites, Henriette, me le permettez-vous ?

— Mais, monsieur, vous ne me connaissez pas. Vous ne savez pas si je suis libre ou non.

— Ah ! vous n'êtes pas mariée. Votre mari ne vous laisserait pas vous exposer ainsi seule, la nuit, sans protecteur. Non, vous n'avez pas d'époux.

— S'il avait été forcé de se sauver, pour éviter la prison ?

— Vous êtes cruelle, Henriette ; vous ne croyez donc pas à mon amour ?

— Ne parlons pas de cela maintenant ; demain, dit-elle d'une voix basse.

— Mais où vous verrai-je, demain ? dites-moi au moins votre nom.

— Pas ce soir. Excusez-moi ? vous voyez dans quel état de trouble je suis ; je vous en prie, permettez que je n'aie d'autre pensée maintenant que celle de sauver mon frère.

Tous les deux gardèrent le silence jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans la rue St. Maurice, en face de la porte du clos de bois.

— Je vais aller les prévenir, dit Henriette, en sautant à terre ; attendez un instant.

Bientôt elle revint, accompagnée d'un seul homme.

— Mon frère est parti, dit-elle, en saisissant St. Luc ; il est allé trouver celui qui l'attend.

— Quelle imprudence !

— Oh oui ! mais c'est fait ; il n'y a plus qu'à nous séparer maintenant. Je vais monter en voiture pour accompagner monsieur et lui montrer la maison, qu'il ne connait pas.

L'inconnu monta en voiture, prit place à côté d'Henriette, et rabattant les collets de son capot, il tendit la main à St. Luc, qui était débarqué :

— Me reconnaisez-vous ? dit-il.

— Vous êtes le Doctenr Gizard !

— Oui. Je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour nous. Adieu.

— A demain, dit Henriette, en présentant à St. Luc sa main dégantée.

St. Luc la porta avec respect à ses lèvres.

Quand ils furent partis, St. Luc les regarda jusqu'à ce qu'ils fussent rendus au détour de la rue; puis il retourna pensif et désappointé de n'avoir pu voir le frère d'Henriette. Il avait eu l'espoir qu'il connaîtrait ainsi celle qui se cachait de lui, et pour laquelle il éprouvait un véritable sentiment d'amour, aussi vif qu'il avait été soudain. Cependant il ne devait pas désespérer de la connaître; ne lui avait-elle pas dit: "à demain."

G. B.

(*A continuer.*)

LA QUESTION MEXICAINE.

Bien des questions se présentent à l'esprit du publiciste qui veut étudier la situation nouvelle du Mexique : tant d'intérêts ont été mis en jeu, tant de passions ont été surexcitées, tant de choses ont été détruites, tant de reconstructions sont à faire ! La question politique appelle la question religieuse ; cette dernière, dans un pays où l'ordre religieux est le seul qui ait résisté à l'anarchie et aux révolutions, est d'une importance extrême ; la question économique, les finances, les ressources, les produits et leur exploitation, occupent l'attention de bien du monde ; les espérances militaires et le fonctionnement d'un gouvernement d'ordre et de paix, dans un pays épuisé par quarante ans de révolutions et d'anarchie ont aussi leurs partisans ; enfin il n'y a pas jusqu'à la naïve suggestion que la *Revue du Monde Colonial*[1] fesait à Ferdinand-Maximilien d'appuyer sa dynastie sur la classe indienne, qui ne puisse avoir des soutiens comme elle a eu un auteur, et comporter une étude, une critique ou une discussion.

Parmi tous ces sujets qui se pressent à l'esprit et qui tous ont un intérêt plus ou moins grand pour nous, je suis forcé de faire un choix sévère et de borner le cadre de mon travail à un point particulier qui parait avoir plus d'importance et plus d'utilité : c'est la question de la sécularisation des biens ecclésiastiques.

Au moment où tant d'hommes pervers attaquent l'Église sur tous ses dogmes, sur chacune de ses lois ; où tant d'écrivains

1 Février, 1865.

impies veulent lui refuser les plus justes de ses droits, et lui ôter les plus légitimes de ses privilèges ; au moment où on fait un crime au Pape de parler, après lui avoir fait un crime de se taire ; lorsque tant de bons esprits et de catholiques sincères, effrayés de ce concert d'imprécations et de blasphèmes qui s'est élevé dans le monde depuis la publication de l'Encyclique, ne savent de quel côté tourner la tête et qu'augurer de l'avenir ; j'ai cru que tous ceux qui ont une plume et qui veulent s'en servir, doivent le faire avant tout pour défendre l'Église sur tous les points où elle est attaquée et borner d'abord à cet endroit leur zèle et leurs efforts.

Des libéraux et des libres penseurs au Mexique prétendent que l'Église n'a plus le droit de posséder des biens temporels : c'est un moyen de lui ôter sa puissance spirituelle et d'anéantir son influence sur les âmes. J'ai cru que cette question aurait de l'intérêt pour nous. Je veux montrer que l'Église, comme toute autre société d'hommes, a le droit d'acquérir et de posséder des biens temporels, et raconter par quelles phases successives le clergé mexicain a passé, avant d'arriver à la situation où nous le voyons aujourd'hui, pauvre, dépouillé, victime du libéralisme moderne, subissant comme son chef, le Pape, comme le noble clergé polonais, comme le clergé français, comme le clergé italien, la loi injuste et le joug arbitraire de la révolution, dont la tactique a partout et toujours été de s'attaquer d'abord au temporel de l'Église, pour mieux saper ensuite son pouvoir spirituel, son indépendance et sa liberté.

I

Parmi les évènements extraordinaires que nous voyons tous les jours s'accomplir autour de nous, il y en a peu qui surpassent, soit en importance, soit en intérêt, l'établissement du nouvel empire mexicain. A quelque point de vue qu'on le considère, il faut reconnaître que cet évènement politique est destiné, s'il remplit les vues de ses auteurs, à peser d'une manière considérable sur l'avenir, les destinées, les progrès et les transformations des différents peuples du continent américain. L'on aurait tort de penser qu'il n'y a, dans l'installation de l'empereur Ferdinand-Maximilien, qu'une question de forme administrative, qu'une modification de gouvernement, qu'un changement de régime plus ou moins avantageux. On doit porter ses vues plus loin, et voir dans ce règne qui commence, un centre d'influence qui peut avoir des résultats sérieux sur toute la

politique américaine, et des effets précieux pour les développements futurs de notre pays, du Canada. La carte de l'Amérique du Nord est destinée à subir, dans un avenir peu éloigné, des modifications essentielles et importantes ; et bien des personnes croyent que les grandes lignes de cette nouvelle disposition topographique ont été tracées sous nos yeux dans ces dernières années.

Avant les tristes évènements qui viennent de s'accomplir d'une manière si inattendue, chacun aurait volontiers admis que les Etats-Unis étaient formellement fractionnés et formaient déjà, en réalité, deux gouvernements distincts, qui ne devaient jamais se rapprocher, mais au contraire aller en se constituant de plus en plus solidement dans des sphères séparées.

Ces deux républiques, bornées au Sud par un empire puissant, au Nord par un pays destiné à le devenir, auraient trouvé dans cette disposition un frein à leur esprit d'envahissement et une barrière à leur ambition. Quelque soit la forme de gouvernement que l'on donne aux provinces britanniques, il est certain que la forme la plus heureuse est celle qui les rendra le plus tôt capables de devenir une nation indépendante. Cette nation, la plus faible aujourd'hui de celles que je viens d'énumérer, peut devenir la plus forte, la plus puissante ; et en tout cas, ce n'est pas celle qui a le moins d'avenir. La carte d'Amérique, ainsi organisée, offrirait un magnifique développement à la politique d'équilibre, si utile dans toute aggrégation de pays, dans laquelle les uns sont puissants et les autres sont faibles. Par cet équilibre, les puissants sont maîtrisés dans leur désir d'extension et leur passion d'accaparement ; les faibles sont protégés contre les convoitises des voisins ambitieux. Les provinces britanniques sont les faibles dans cette organisation politique ; aussi devons-nous voir avec intérêt les différentes phases par lesquelles passent la constitution et l'établissement de ces deux nouvelles nations, la Confédération du Sud et l'Empire du Mexique. Nous devons attendre avec anxiété le jour où elles seront définitivement constituées, reçues, reconnues et admises au nombre des peuples indépendants par le monde civilisé. Car lorsque ce jour sera arrivé, le moment où nous pourrons espérer notre autonomie politique ne sera pas loin.

Il semble étrange que l'Angleterre, qui devait trouver dans l'affaiblissement des États-Unis la seule sauvegarde efficace de ses colonies de l'Amérique du Nord, n'ait pas voulu coopérer avec la France à la reconnaissance des États-Confédérés. Par cet acte important, qu'elle aurait pû accomplir sans grands dangers pour elle-même, grâce au concours effectif de son alliée, la Grande-Bretagne se

serait faite une amie dévouée et puissante de la jeune nation qu'elle aurait introduite parmi les peuples indépendants ; elle aurait établi un boulevard effectif contre la puissance des États-Unis, et placé les provinces britanniques dans la seule position forte qu'il soit possible de leur faire. Par sa conduite incertaine, et dans l'intention de ménager les deux partis, elle a acquis la haine profonde du peuple des États-Confédérés, tout comme le mépris des États-Unis. Dieu veuille que le Canada ne soit jamais forcé, par des circonstances humiliantes, de reconnaître l'erreur de ce que j'appellerai toujours une grande faute politique.

Le travail qui se fait aux États-Confédérés et au Mexique est donc d'un bien grand intérêt pour le Canada ; le succès, comme le non succès de ce travail, aura sur notre avenir politique une influence qu'on ne peut se dissimuler lorsqu'on jette les yeux un peu dans l'avenir. Et j'avoue franchement, que c'est là une des raisons qui, dès l'origine de la scission entre les États-Unis, m'a fait souhaiter le plus ardemment de voir les États du Sud réussir dans leur légitime entreprise ; m'a fait suivre avec anxiété toutes les cruelles péripéties de cette longue lutte, trembler après une défaite, applaudir après une victoire des États-Confédérés, et désirer avec la plus grande ardeur l'organisation définitive, la constitution permanente et la reconnaissance officielle du gouvernement de Jefferson Davis, moins ses esclaves. C'est pour la même raison que j'ai suivi avec bonheur les progrès, les combats et les succès de l'armée française au Mexique. J'ai applaudi à l'idée de Napoléon III, voulant rétablir le trône des Montézumas, et rendre à cet antique empire l'influence légitime et l'importance politique qu'il a eu autrefois et qu'il peut encore avoir. Ce pays riche et plein d'avenir, en proie aux révolutions pendant bien des années, avait depuis longtemps cessé de jouer le rôle que son étendue, que ses richesses et que sa population devaient lui donner. Assis sur de nouvelles bases, le Mexique peut encore acquérir la puissance qu'il mérite et obtenir, sous l'égide de la France, toute l'influence que je lui ai attribué plus haut dans un équilibre des nations américaines.

L'idée qui a présidé à la fondation de ce nouvel empire indique certainement un génie diplomatique transcendant. Mais le génie qui conçoit, n'est pas toujours celui qui soutient, qui protège, qui maintient et qui établit son œuvre sur un fondement solide. Comme le remarquait la *Revue des deux Mondes*, [1] ce n'est pas l'établissement d'une monarchie qui est malaisé ; un vote, on l'obtiendra à coup sûr, si on le veut. Le difficile est d'asseoir cette monarchie sur un

1 1862, t. I.

sol tourmenté, de la faire durer. Napoléon III a pu fonder cette puissance ; Maximilien saura-t-il la consolider, la faire vivre et prospérer ? Saura-t-il avec le tact rare et le génie convenable, trouver parmi ces peuples, habitués aux révolutions et à l'anarchie, les matériaux pour former une grande nation paisible, puissante et durable ? Saura-t-il réunir et concilier tous ces partis différents qui ont été organisés, qui n'ont vécu que pour se détruire l'un et l'autre et ébranler la puissance, le prestige et l'influence du nom mexicain ? Pourra-t-il choisir au milieu de tous ces éléments de mort des germes de vie, et, lorsque tout s'agite autour de lui pour le perdre et l'égarer, aura-t-il le courage et le talent de discerner les vrais principes constitutifs des sociétés et asseoir l'édifice de la prospérité nationale sur la justice, la vérité et la sagesse ?

Telles sont les questions que se posent tous ceux qui ont suivi avec quelqu'intérêt la marche des évènements au Mexique. L'ère brillante du nouvel empire avait été inaugurée avec toutes les marques d'une grande prudence et tous les signes d'une longue félicité. Le nouveau monarque, partant pour son royaume, avait été se jeter aux pieds du vicaire de Jésus-Christ et recevoir la bénédiction du représentant de celui *qui fait la loi aux rois.* On disait qu'il avait dû puiser dans le sein de cet interprête infaillible de la vérité, des leçons de politique chrétienne, d'intelligence et de sagesse, dont il ne manquerait pas de faire une heureuse application dans son gouvernement. La foi bien connue de la maison d'Autriche, la piété de son auguste parent François-Joseph, fesait espérer à tous les bons catholiques et à tous les bons citoyens, que ce roi-là (trop rare exception) ne pactiserait pas avec le libéralisme révolutionnaire et ne sacrifierait jamais à l'esprit du siècle.

Hélas ! les tristes nouvelles qui nous viennent du Mexique depuis quelques semaines semblent détruire toutes ces espérances, en nous faisant entrevoir dans quelques récentes mesures du nouvel empereur, le même esprit spoliateur, la même hostilité envers l'Église et le clergé que l'on a reproché aux gouvernements qui l'ont précédé. Cet esprit, cette hostilité ont grandement contribué, ainsi que je le ferai voir par la suite de ce travail, dans un pays essentiellement catholique, à ébranler peu à peu et à détruire finalement les gouvernements qui en ont été remplis. Il est étonnant que l'on n'écoute pas avec plus de respect les graves enseignements de l'histoire ; et que certaines gens veuillent, à toute force, aller se précipiter dans l'ornière où ont péri leurs devanciers.

Cependant quelque soit le résultat des mesures violentes et injustes adoptées contre le clergé par Maximilien ; quelqu'influ-

ence que puisse avoir sur la tranquillité de son gouvernement, le mécontentement certain qu'elles vont produire, il peut être intéressant pour nous d'étudier la source de ces difficultés, les motifs que l'on invoque pour expliquer ou approuver la spoliation du clergé. Tous les bons catholiques qui avaient applaudi au rétablissement de la paix et de l'ordre dans ce beau pays, aimeront sans doute à connaître les détails de cette conduite, signe avant-coureur de désordre et de troubles politiques. Les actes qu'on annonce ont eu le droit d'étonner le monde qui attendaient d'autres idées et plus de grandeur de la part de Maximilien. Je ne doute nullement que tous ceux qui apprécieront sa conduite au point de vue des vrais principes de l'équité et de la saine politique, ne la proclament avec moi une grande injustice et une profonde erreur administrative.

A voir la manière dont quelques écrivains ont apprécié et apprécient encore de nos jours les actes accomplis à l'égard de l'église mexicaine par les divers gouvernements, il semblerait que le clergé ne doit pas être traité d'après les principes ordinaires de justice et d'équité en usage dans les sociétés civilisées ; qu'il tombe en dehors des devoirs, du respect et des égards que les hommes se doivent les uns aux autres ; que son caractère sacré ne lui laisse plus les droits qu'ont les autres citoyens ; qu'il est permis de le spolier de ses biens, de le dépouiller de ses propriétés, de le proscrire impitoyablement, sans que l'on doive faire attention soit à l'authenticité de ses titres, soit à l'usage philantropique et charitable qu'il sait faire de ses richesses, soit au dévouement et à l'abnégation qui remplit toute la conduite de ses membres. Au langage et aux actes de certains écrivains, il semblerait que le prêtre est un paria, qu'on n'est pas tenu de traiter à l'égal des autres hommes, et pour qui la propriété n'a plus de droits, la possession plus de priviléges et quelque fois même la personne plus d'immunités. Nous étions bien sûr, disait le *Monde*, [1] que la presse libérale ne manquerait pas d'approuver les mesures que l'empereur du Mexique vient de prendre. Chaque fois qu'une mesure atteint la liberté religieuse et la propriété ecclésiastique, le libéralisme est en joie. Dorénavant, l'expédition française au Mexique va être approuvée et bénie par tous ceux qui la maudissaient ; puisqu'elle aura contribué à l'oppression et à la spoliation de l'Église catholique, on ne saurait trop la défendre et l'approuver.

Je ne parlerai pas comme ces esprits téméraires. Je crois que le clergé a droit à autant, sinon à plus de respect et d'égards que les autres citoyens ; et, pour ce qui est du Mexique en particulier, j'affirme hautement qu'il n'y a aucun corps d'hommes qui, placé

1 4 Février, 1865.

dans les mêmes circonstances politiques, au milieu des mêmes évènements, des mêmes passions, des mêmes difficultés et des mêmes tiraillements de partis, aurait pu adopter et maintenir une conduite aussi digne des hommages, aussi impartiale, aussi honorable et aussi conforme à la justice et au droit. J'espère que cette appréciation ressortira des évènements que je vais raconter.

Il est évident que je ne parle pas ici de la discipline ecclésiastique. Sur ce point, j'admets qu'il y a eu des abus, qui sont aujourd'hui en grande partie réformés.

II

Un auteur protestant remarque qu'un fait qui prouve bien l'influence, l'énergie et, nous ajouterions, la popularité du clergé au Mexique, c'est qu'aucun chef, aucun président, n'a pu réussir, pendant les années de trouble, de révolution et d'anarchie qui se sont écoulées depuis 1820 à 1860, à séculariser les biens ecclésiastiques, malgré des désirs bien sincères et des tentatives fréquemment répétées. Le *Morning Post*, l'un des organes de la Haute-Église en Angleterre, avait, lui aussi, été pris du même étonnement. Après s'être plaint des richesses disproportionnées du clergé mexicain, il s'étonnait que " la Révolution, qui s'est montrée si impitoyable à " l'endroit des biens ecclésiastiques dans l'ouest de l'Europe, ait " laissé intacts ceux du clergé mexicain, malgré tous les boulver- " sements causés dans ce pays par les changements politiques," ce qui démontre assez, suivant la remarque de M. Chantrel, que le clergé mexicain n'est pas impopulaire. Certainement le parti clérical a été impopulaire pour les libéraux ; mais il l'était si peu pour la masse de la nation, que les gouvernements libéraux n'ont pas pu tenir, et que Juarez a succombé en partie sous la réprobation qui s'attachait à ses actes hostiles à l'Église.

En 1833, sous la présidence de Santa Anna, le congrès abolit, par une loi, la coërcition légale pour le paiement des dîmes. Mais l'auteur du *New American Cyclopædia*, que nous citions plus haut, reconnait naïvement que tant de personnes, obéissant au sentiment intérieur de la conscience, ou à d'autres motifs, continuèrent de payer cette redevance, que les revenus du clergé n'en souffrirent presque pas de diminution. En même temps qu'un décret abolissait les dîmes, le congrès proclamait l'indépendance de l'église mexi-

caine du siége apostolique, supprimait les couvents, et appliquait leurs richesses aux besoins de l'état.

Comme on le verra par la suite, ces mesures rigoureuses furent les premières que l'on tenta contre un corps puissant et respecté, entouré de l'estime de la nation, qui, loin de voir avec ombrage ses richesses, y trouvait, au contraire, une garantie de prospérité ; parceque ces richesses avaient été, jusque-là, un trésor que les usurpateurs n'avaient jamais osé violer, alors qu'ils s'emparaient de tout ce qui leur tombait sous la main, richesses particulières comme fortunes publiques, propriétés des nationaux comme réclamations étrangères. Les richesses du clergé, quelques grandes qu'elles fussent, n'avaient jamais été trouvées ni trop, ni même assez considérables, pour réparer les innombrables pillages, les vols continuels, les ruines, les dévastations horribles qui précédaient, accompagnaient et quelquefois suivaient l'établissement de chacun des gouvernements éphémères qui se succédèrent pendant quarante années.

Un auteur a calculé que dans l'espace de trente-cinq à quarante ans, il y a eu au Mexique trois cents révolutions, ou environ neuf par an. Il y a de quoi satisfaire les plus passionnés pour cet état de choses, qui plonge le pays dans l'épuisement. L'épuisement, suivant la belle idée de M. de Tocqueville, [1] le fait un instant tomber dans le repos, et le repos le rend bientôt à de nouvelles fureurs.

L'on doit donc voir soit une profonde prévoyance de la part du clergé, soit même une inspiration providentielle, dans le fait des biens considérables de l'église mexicaine. Car je me suis souvent posé une question, qui doit frapper l'esprit de tous ceux qui étudient avec attention l'histoire du Mexique, dans ce siècle : que serait devenu le peuple de ce pays infortuné si, par le hasard des circonstances ou la volonté de Dieu, l'Église n'eut possédé des biens assez considérables pour porter secours à tous ceux que ruinait la guerre civile, et soulager un peu toutes les misères, toutes les infortunes qu'elle engendrait ?

Il suffit, en effet, de lire quelques pages de l'histoire sanglante du Mexique pour voir quelles horribles dévastations exercèrent, l'un après l'autre, la plupart des gouvernements dans ce pays, qui, suivant un auteur, semble obstinément attaché à se déchirer les entrailles. Les taxes, les impôts, tous les excès, en un mot, qui peuvent ruiner les fortunes particulières sans sauver la fortune publique affligèrent le peuple pendant près d'un demi-siècle. Outre cela, la campagne et même les villes, étaient quelquefois au pouvoir des bri-

1 Démocratie en Amérique, T. II.

gands et des voleurs ; et les malheureux citoyens n'échappaient souvent à une vengeance politique que pour tomber au pouvoir bien plus cruel des bandes de malfaiteurs. Il y eut donc des misères affreuses que l'Eglise seule put soulager. Ce qui a eu lieu dans tous les pays, lorsque des circonstances analogues se sont présentées, a dû aussi avoir lieu au Mexique. Ce qui prouve que le clergé a tenu la conduite que j'indique, c'est la grande popularité dont il a toujours joui parmi le peuple mexicain. Niez-vous cette affection du peuple pour ses prêtres, je la prouve par le fait que tous les gouvernements qui ont voulu opprimer l'Église, ont été renversés.

Je ne vois pas de grands dangers pour la société à ce que les ministres de l'Église catholique aient des biens temporels et même de grands biens temporels ; j'y vois même quelque fois un signe de bonheur et une garantie de paix. Car la charité, exercée dans une grande mesure, peut seule rétablir l'équilibre entre les richesses énormes d'une classe de la société et le dénûment absolu d'une autre. Or le principe de l'Eglise catholique c'est la charité, et l'un de ses plus grands commandements c'est l'amour du prochain. Il est prouvé par l'histoire, disait *Le Monde*,[1] que le paupérisme était inconnu en Europe avant le protestantisme : c'est le protestantisme qui a pratiqué en grand la spoliation de l'Église, et les pauvres se sont multipliés en Angleterre et dans les pays protestants au point de devenir un embarras pour les gouvernements. En France, est-ce que le nombre des pauvres a diminué, est-ce que les impôts sont devenus moins lourds depuis que l'Église a cessé d'être propriétaire ? .....Le Mexique est ruiné par 40 ans de guerres civiles et d'anarchie : croit-on qu'il sera plus riche quand le clergé mexicain dépendra du gouvernement ? Il y aura de riches capitalistes qui feront de magnifiques affaires avec les biens du clergé ; il y aura plus de luxe dans certains cercles ; mais que deviendront les pauvres ? Toutes choses dont le libéralisme ne s'occupe pas, parceque, pour le libéralisme, qui ne veut que la jouissance, l'homme ne compte pour rien. Qu'importe que mon voisin souffre, pourvu que je jouisse ?

Je préfère voir de grandes richesses parmi le clergé, que des fortunes scandaleuses parmi les citoyens.

Une autre réflexion que doit nous inspirer l'acte ou le décret de 1833, c'est qu'il précéda de peu de temps la chute du gouvernement qui l'avait sanctionné. C'est une leçon dont devrait profiter le gouvernement du jour.

1 4 Février 1865.

Le même congrès, sur la proposition du président Gomez Farrias, ayant, en effet, voulu plus tard confisquer les biens de l'Église et les appliquer au paiement de la dette nationale, devenue énorme par suite des dernières guerres civiles, cette proposition mit le comble aux excès déjà commis, en froissant la conscience populaire, et une révolution éclata. Après une série de révoltes, de luttes et de difficultés diplomatiques, le mouvement finit, en 1835, par l'abrogation de la constitution de 1824 et de la confédération des états, qui fut remplacée par une union législative, ayant Santa Anna pour président constitutionnel, ou plutôt pour dictateur. Après une période de dix-huit ans, pendant laquelle des guerres continuelles dévastèrent le pays, le président Comonfort fut placé, le 11 décembre 1855, à la tête du gouvernement.

Pressé par les circonstances déplorables dans lesquelles l'anarchie avait placé son pays et le trésor public, ou poussé par ses ministres, Comonfort crut pouvoir réparer le désordre de ses finances, en portant, comme son prédécesseur, une main sacrilège sur les biens de l'Église. C'est ce que M. Vapereau, avec une indulgence qui mérite d'être signalée, appelle modestement *marcher dans la voie des réformes démocratiques.*[1] Pauvre démocratie, que de crimes on commet sous ton nom, et que tu es loin du beau tableau que traçait de toi ton admirateur et ton amant, M. de Tocqueville !

M. Comonfort donc, désireux de satisfaire les idées libérales de la démocratie, lança, le 31 mars 1856, un décret ordonnant la sécularisation et la vente, au profit de l'état, des propriétés ecclésiastiques des états de Puebla, de la Vera-Cruz et du territoire de Tlaxcala. Le 28 juin de la même année, une autre loi arracha au clergé le droit de posséder des biens-fonds.

Ces mesures rigoureuses, outre leur profonde injustice, avaient encore le caractère d'une politique bien inhabile et très-mal inspirée, même au point de vue des propres intérêts de l'administration qui les avait dictée. " En effet, dit l'*Annuaire des Deux Mondes*,[2] qu'on laisse de côté l'exécution fort problématique de toutes ces mesures, contre lesquelles protestaient tous les évêques mexicains, en prescrivant notamment aux curés de refuser les sacrements aux acheteurs de biens du clergé. Ce qu'il y avait de grave dans la politique suivie par le Congrès et subie par le président, c'était l'esprit d'hostilité systématique qu'elle dénotait contre l'Église. Or, pour apprécier à quel point cette politique pouvait devenir un élément nouveau de perturbation, il suffit de connaître l'état réel du pays.

1 Dictionnaire des Contemporains, v° *Comonfort.*

2 1856-1857.

" Les populations mexicaines sont restées profondement catholiques. Le clergé, soit par son caractère, soit par ses richesses, conserve une influence immense. Comme propriétaire, il maintient même des conditions extrêmement douces pour les populations laborieuses. Qu'il y ait de l'ignorance et du fanatisme dans la manière dont on entend la religion, que le clergé abuse de son pouvoir et qu'il soit loin d'être à la hauteur de sa mission dans ces contrées, c'est là ce dont on ne peut douter, et il y a déjà quelques années le Saint-Siége lui-même avait entrepris cette œuvre difficile de la réforme de l'église mexicaine ; mais il ne faut pas oublier en définitive que la religion catholique est la seule force morale vivante au sein de cette société bouleversée. La réalité est que les actes du Congrès froissaient tous les sentiments des masses populaires, accoutumées à respecter aveuglément la religion et à ne respecter que cela. Ces sentiments étaient plus forts que toute politique. Un jour, au mois d'octobre 1856, des soldats furent chargés d'aller arrêter l'évêque de Morelia, Mgr. Munguia, qui s'était réfugié à l'archevêché de Mexico. L'archevêque n'eut qu'à se présenter aux soldats, qui s'agenouillèrent immédiatement, reçurent la bénédiction du prélat, et se retirèrent sans songer à exécuter les ordres dont ils étaient munis. Et ce n'est pas dans les régions inférieures de la société que ces influences religieuses se faisaient sentir. Dans les classes élevées, les mesures dirigées contre l'Église devenaient une cause de dissensions au sein des familles. Ceux qui se laissaient aller à acheter des biens ecclésiastiques finissaient souvent par être obligées de renoncer à leurs acquisitions. C'est un exemple que donnait un riche capitaliste de Mexico avant de mourir, afin de ne pas se voir refuser les sacrements, et ces faits produisaient partout une profonde impression.

" Envisagé au point de vue économique, cette mesure de désamortissement ecclésiastique présentait d'autres dangers et d'autres difficultés. Il s'agissait d'abord de savoir si on maintiendrait ou si on abrogerait une disposition d'une loi du 1er février 1856, qui portait que les étrangers acquéreurs de biens immeubles renonçaient par ce fait à leurs droits d'étrangers, c'est-à-dire qu'ils restaient entièrement soumis à la compétence des tribunaux du pays, et ne pourraient invoquer l'intervention de leurs légations respectives. Si cet article était maintenu, il devenait bien clair que les étrangers, privés de toute garantie, n'achèteraient rien. Abroger cette disposition était évidemment le meilleur moyen de faire réussir la mesure jusqu'à un certain point, en attirant les étrangers ; mais ici, qu'on observe bien cette situation, les légations de l'Europe n'abu-

seraient point sans doute du droit de protection, outre que les Européens devenus propriétaires resteraient dans tous les cas peu nombreux : les États-Unis seuls profiteraient des circonstances. Le Mexique a une étendue de 86,000 lieues carrées à peu près. Sur cet espace, il y a 7 millions d'âmes, dont 6 millions d'Indiens. Ce ne sont pas les Indiens qui achèteront à coup sûr. Sur le million d'habitants qui reste, peu achèteront encore, soit faute d'argent, soit par les scrupules religieux dont nous avons parlé. A qui peuvent dès lors revenir les bénéfices d'une telle mesure ? A quelques spéculateurs avides, toujours prêts à exploiter les détresses de l'État, et aux Américains du Nord, arrivant sous la garantie de leur drapeau, pratiquant par la voie d'acquisitions individuelles une sorte d'annexion indirecte. Le plus grand obstacle à ces réformes prétendues libérales, c'est la situation même du Mexique, cette situation où rien n'est possible, et où ce qu'on appelle un progrès n'est le plus souvent qu'une cause de ruine de plus. Tout se réunissait donc pour imprimer aux actes du Congrès tels que la vente des biens ecclésiastiques un cachet de témérité, d'irréflexion et de violence ; en fin de compte, pour un résultat périlleux, on provoquait des ressentiments, on éveillait des passions qui ne pouvaient qu'entretenir une agitation permanente. De là des conflits incessants entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique ; de là aussi tous ces mouvements dont le premier mot d'ordre était toujours l'abrogation des lois contre l'Église."

Le Pape, Pie IX, qu'on voit toujours au premier rang chaque fois qu'il s'agit de défendre un principe ou de soutenir un opprimé, protesta contre les mesures du gouvernement de Comonfort, qui étaient une violation des priviléges de l'Église. Les évènements se chargèrent de lui donner raison et de rétablir l'impitoyable logique des faits. En effet, le même échec qu'avait rencontré la mesure analogue de Gomez Farrias, suivit le décret spoliateur de Comonfort, qui ne peut être mis à effet.

Citons ici un auteur protestant dont le témoignage non suspect apprécie, d'une manière précieuse pour nous, l'effet et le résultat qu'eurent ces mesures arbitraires sur la population et le gouvernement mexicain. Cet aveu dément admirablement les assertions d'impopularité faites par le *Morning Post*, et montre que le clergé n'est tant aimé par le peuple, que parce que lui seul l'aide, l'entretient et le soulage, lorsque tous les gouvernements, toutes les administrations mettent tout en œuvre pour lui faire rendre le plus d'argent et le plus de sang possible.

" Ces mesures, dit l'*Annual Cyclopædia*, [1] causèrent des révoltes. Une explosion révolutionnaire empêcha la mise en force de ces décrets ; et une guerre civile sans exemple encore pour sa longueur et la fureur qui l'accompagna, s'en suivit entre les libéraux d'une part sous Juarez, et le parti clérical de l'autre, sous Tuloaga et Miramon. Les hostilités se terminèrent en 1860 par le succès de Juarez."

III.

Benito Juarez, indien de sang et d'origine, s'était créé à lui-même sa position, et de simple juge de paix à la campagne avait su parvenir à la présidence de la cour suprême de justice, et finalement au faîte du pouvoir. Tous ses actes nous le montrent comme un homme astucieux, opiniâtre, cruel et vindicatif, meilleur général que politique habile, et dévoré par une ambition sans bornes. Deux choses devaient le perdre, son libéralisme outré et ses maladresses dans l'administration. Depuis longtemps, nous dit le baron de Bazancourt, [2] il rêvait le bouleversement des principes conservateurs appuyés sur le clergé et l'aristocratie, au profit de la démocratie. Il ne sut pas profiter plus que ses prédécesseurs de l'expérience des autres et lui aussi alla se précipiter dans l'abîme qui avait englouti Comonfort ; il s'attaqua à l'Église.

En effet, un des premiers actes importants du gouvernement de Juarez fut la promulgation du mariage civil, l'abolition en 1860 de tous les privilèges du clergé et la sécularisation des biens ecclésiastiques, dont une partie fut vendu à prix nominal. Après toutes les tentatives infructueuses rapportées plus haut, ce gouvernement libéral réussit enfin à mettre en exécution son décret de spoliation et de persécution, et pendant quelque temps il put jouir du fruit de ses rapines. Mais le châtiment qui avait toujours suivi les actes analogues tentés précédemment, ne se fit pas attendre longtemps ; il se présenta sous la forme de l'intervention étrangère en 1862.

Le tableau que l'on trace de l'état du pays antérieurement à cette intervention montre dans quelle situation horrible, les guerres civiles et les mesures injustes et arbitraires du gouvernement de Juarez avaient plongé cette contrée naguère si belle et si

1 1863, p. 632.

2 Le Mexique contemporain, p. 238.

riche. "Le désordre et la violence étaient partout; les bandes réactionnaires tenaient en échec les forces du gouvernement, les battaient quelquefois et parcouraient le pays, rançonné par les deux partis." M. Dubois de Saligny, représentant de la France, écrivait au ministre des affaires étrangères, à la date du 15 Mars 1861, en constatant le même triste état de choses et demandant l'intervention étrangère au plus tôt.

En même temps que Juarez ne prenait aucune mesure effective pour rétablir l'ordre et la tranquillité au Mexique, il refusait aux étrangers le règlement de leurs indemnités, renvoyait à deux ans le paiement des conventions étrangères et chassait du pays les représentants des diverses puissances et entr'autres Mgr. Clementi, nonce du pape, dont le séjour dans la capitale n'était plus convenable, disait-il, "après tant de sacrifices faits pour le rétablissement "de l'ordre légal et tant de sang versé avec la scandaleuse partici-"pation du clergé à la guerre civile." [1]

La vérité était que les ministres des différentes puissances étrangères accrédités auprès de Miramon, de même que le clergé, sans prendre une part active à la politique, avaient été favorables au gouvernement de Miramon, qui représentait la cause du parti conservateur et les idées de paix et d'ordre.

Tous ces excès irritèrent les puissances européennes, et, le 30 Novembre 1861, un traité était signé entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, les nations les plus lésées par ce triste état de choses, pour aider le peuple mexicain dans le rétablissement d'un gouvernement stable et paisible.

Il n'entre pas dans le cadre de cet article de raconter la guerre qui suivit, dans laquelle ni l'Angleterre ni l'Espagne ne jouèrent le rôle que leur honneur national exigeait, et qui couvrit les armes françaises de nouveaux lauriers. Il suffira de dire qu'après une résistance longue et obstinée, le vindicatif Juarez fut obligé de fuir devant la valeur impétueuse du corps expéditionnaire français, et l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche, frère de l'empereur d'Autriche, désigné par Napoléon III, fut appellé par la nation mexicaine à devenir le chef de l'ancien empire des Montézumas.

Avant d'aller plus loin, je prie le lecteur de faire avec moi une remarque, qui découle naturellement des évènements que je viens de raconter. Chaque fois qu'un gouvernement ou qu'un président, ou qu'un chef d'état, a voulu spolier le clergé et séculariser les biens ecclésiastiques, une révolution est venu le jeter à terre et le punir de son attentat; quelque fois même le châtiment a suivi

1 Annuaire des Deux Mondes, 1861, p. 640.

L. Taillefer

d'assez près l'acte coupable pour qu'on n'ait pas même eu le temps de mettre en pratique les lois spoliatrices.

Voilà des faits : doit-on en attribuer la cause à la puissance et à l'influence du clergé mexicain, ou à la conscience populaire, je ne sais. Mais il est certain qu'il faut toujours écouter avec respect les profonds enseignements de l'histoire. Lorsque dans la suite de cet article, j'apprécierai les actes récents de l'empereur Maximilien à l'égard de son clergé, je prie le lecteur de ne pas oublier ces grandes leçons. Il trouvera dans la voix solennelle du passé, la prédiction de ce que l'avenir réserve à tous ceux qui n'écoutent que leur cupidité, ou qui, prêtant l'oreille aux inspirations du libéralisme moderne et aux idées révolutionnaires, se mettent en hostilité ouverte avec l'Église de Dieu. " L'avenir nous dira si l'empereur Maximilien a pris le meilleur moyen d'affermir son autorité et de mettre un terme aux tristes révolutions du Mexique." [1]

Quelle était, lors de la chute du gouvernement de Juarez, la position du clergé mexicain, qu'étaient devenus ses biens, quelles lois régissaient les propriétés ecclésiastiques, et quelle a été jusqu'à ce jour la conduite de l'empereur Ferdinand-Maximilien à cet égard, telles sont les questions qui formeront le sujet d'un prochain article.

E. Lef. de Bellefeuille.

1 Le *Monde*, 5 Février 1865.

NOS MAISONS DE CAMPAGNE. [1]

HOLLAND HOUSE.

Cette propriété, qui comprenait autrefois deux cents arpents de terre, s'étendant du sommet des hauteurs de Ste. Foye jusqu'à la chapelle St. Michel, sur le chemin St. Louis ou *Samos*, offre un grand intérêt à ceux qui étudient l'histoire du pays, tant sous la domination française que sous le régime anglais.

L'ancienne maison, construction française, longue, au toit élevé, était placée sur un plateau plus rapproché du chemin de Ste. Foye que ne l'est la maison actuelle. Elle avait été bâtie vers l'année 1740 par un riche marchand de la basse ville, M. Jean Taché, [2] qui l'occupa vers 1742, après son mariage avec Mademoiselle Anne Jolliet de Mingan, petite-fille du célèbre Louis Jolliet qui a découvert le Mississipi. Jean Taché était aussi syndic des marchands, membre du conseil supérieur de Québec et l'un des ancêtres du premier ministre actuel, Sir E. P. Taché. Il fut pendant quelque temps propriétaire de plusieurs vaisseaux; mais durant la guerre de la conquête, sa

1 Cet article est la traduction d'un chapitre intéressant d'un livre que notre estimable collaborateur, M. J. M. LeMoine, doit publier dans peu de temps. Cet ouvrage contiendra, outre un historiqne de la paroisse de Sillery, une esquisse de nos plus belles résidences de campagne qui peuvent rappeler quelques souvenirs. C'est une de ces esquisses que, grâce à la bienveillauce de l'auteur, nous pouvons aujourd'hui communiquer aux lecteurs de la *Revue*. (*Note de la Rédaction.*)

2 M. Jean Taché avait bâti le « *Old Neptune Inn,* » au pied de la côte de la Montagne. Il était poète et a écrit le premier poëme canadien intitulé : *Tableau de la mer*.

fortune flottante étant devenue la proie de croiseurs anglais, le Nabab de la rue St. Pierre, comme cela est depuis arrivé à plusieurs de ses successeurs dans ce romantique séjour, fit faillite. Mais en perdant sa fortune, il ne perdit point son honneur, car des mémoires du temps parlent de lui comme *d'un homme intègre et d'esprit.* Durant les dernières années de la domination française, il fut choisi pour porter aux pieds du roi de France, les griefs des Canadiens.

A cette époque, le chemin de Ste. Foye était devenu *fashionable.* Hawkins, dans son ouvrage intitulé : *Picture of Quebec*, l'appelle *la promenade favorite de la belle Canadienne.* L'auteur voulait parler probablement de la célèbre Madame Hughes Pean, femme du major de ville de Québec, qui quelquefois, sans doute, visitait l'épouse du riche marchand canadien. C'est une époque peu connue, mais bien intéressante, de l'histoire de la colonie.

Aussi, citerons-nous un extrait d'un ancien ouvrage anglais très-estimé, qui peint les hommes et décrit les usages de la colonie, lors de la conquête.

" La population s'étant beaucoup accrue, le temps s'écoulait très-agréablement. Le Gouverneur et les personnes de sa maison ; plusieurs nobles appartenant aux meilleures familles ; les officiers de l'armée, qui, en France, sont tous gentilshommes ; l'Intendant, les membres du Conseil Supérieur et autres membres de la magistrature ; le Commissaire de la Marine ; le Grand-Prévost ; le Grand-Veneur (si cette charge devait revivre sous la Confédération, elle serait nécessairement le partage du Nemrod de Sillery) ; le Grand-Maître des Bois et Forêts, qui possède la jurisdiction la plus étendue du monde ; des marchands riches, ou du moins qui vivaient comme s'ils l'eussent été ; les évêques et un nombreux clergé ; deux colléges de récollets et deux colléges de jésuites et trois couvents, fournissaient sans peine une aimable société, où la conversation ne manquait jamais de charmes. Ajoutez à cela les réunions chez le Gouverneur et chez madame l'Intendante, les parties de cartes et les parties de plaisir ; en hiver, les promenades en cariole, ou les courses en patins ; l'été, les excursions en chaloupe ou en voiture. Et puis, aussi, la chasse, dont il est impossible de n'être pas amateur dans un pays où abonde le gibier de toute sorte.

" On a remarqué que la conversation des Canadiens a certaines allures indépendantes qui lui sont propres et naturelles, et qu'ils parlent le français avec la plus grande pureté et sans le plus léger mauvais accent. Quoiqu'il y ait peu de gens riches dans la colonie, ils vivent tous bien, sont extrêmement généreux et hospitaliers, tiennent bonne table et aiment à s'habiller richement..... Les

Canadiens ont hérité de l'amour des armes et de la gloire, si naturel à leur mère-patrie. Non-seulement la guerre est bien accueillie par eux, mais ils la désirent avec une ardeur extrême." [1]

Pendant l'automne de 1775, cette antique résidence abrita le brigadier Richard Montgomery, le chef des *enfants perdus*, qui succomba, le 30 Décembre de la même année, à *Près-de-ville*, rue Champlain, combattant contre ces mêmes Anglais qu'il s'était auparavant fait un honneur de conduire à la victoire. L'époux de Mademoiselle Livingston, armé contre son ancien souverain, fut traité aussi sommairement qu'il avait traité les habitants de Château-Richer, en 1759, lorsqu'il exécuta l'ordre de brûler leurs habitations.

Vers l'an 1780, cette demeure fut acquise par un officier anglais distingué et qui était l'un des amis les plus estimés du héros anglais de la bataille des plaines d'Abraham. Pendant ce combat, le Major Samuel Holland s'était bravement battu sous le général Wolfe, et il était resté auprès de lui, dit-on, pour recevoir les derniers soupirs du général victorieux. Sa résidence prit alors le nom de *Holland House*, il y ajouta une coupole qui servait d'observatoire, et d'où l'on avait une vue magnifique du pays environnant. La charge élevée d'Arpenteur-Général de la Province, dont fut revêtu le Major Holland, ses talents, son éducation et l'aménité de ses manières groupèrent bientôt autour de lui l'élite de la société anglaise de Québec, à cette époque.

Au nombre des hôtes distingués qui, en 1791, fréquentaient *Holland House*, figure Son Altesse Edouard, Duc de Kent. Les nombreuses lettres, encore existantes, adressées par Sa Grâce jusqu'en 1814, du palais de Kensington, à la foule d'admirateurs passionnés qu'il avait laissés sur les bords du St. Laurent, contiennent les plus aimables souvenirs de son séjour au milieu des sujets Canadiens de son royal père. Parmi les habitués de *Holland House* on remarquait aussi un bel étranger qui, après avoir assisté, comme le plus gai de cette foule enjouée, aux bals du Château, aux diners des officiers, aux promenades en voiture, en qualité d'ami de l'un des jeunes Holland, fut, à la grande surprise de tous, convaincu pendant un repas, d'être une femme déguisée. Partant, beaucoup de bruit, comme on se l'imagine. L'hôte effeminé partit subitement pour l'Angleterre, où *il* devint l'épouse légitime de l'Hon. M. C....., frère de Lord F.....d.

Il reste encore quelque chose des Holland ; c'est un antique sapin qui se trouve sur la partie de cette propriété achetée par un culti-

1 *History of French Dominion in North and South America*, p. 9.

vateur du nom de James Creighton. L'arbre des Holland est encore sacré, et rappelle la mémoire de cinq membres de cette famille ensevelis sous ses branches presque dépouillées. Le souvenir d'un duel fatal [1] ne s'est pas non plus évanoui.

Cette propriété a appartenu, pendant plusieurs années, à M. Wilson, du département des douanes à Québec ; en 1843, elle fut acquise par M. George O'Kill Stuart, Ecr., de Québec ; M. Stuart l'améliora, enleva l'ancienne maison, et, sur le plateau en arrière, en bâtit une nouvelle qu'il occupa l'été, durant plusieurs années. Lorsque ensuite, cette propriété fut possédée par Robert Cassells, Écr., pendant longtemps gérant de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, à Québec, elle fut de nouveau célèbre par ses fêtes et sa gaîté. En 1862, le Colonel Lysons l'avait louée, lorsque le vote inattendu du parlement sur le bill de milice, le força de l'abandonner.

Holland House est maintenant occupée par M. Farquharson Smith, gérant actuel de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

J. M. LeMoine.

1 Le major Schoedde et un des jeunes Hollands se rencontrèrent, en combat meurtrier, non sous le pin de Holland (Holland Tree) comme c'est l'opinion commune, mais sur la montagne de Montréal: les incidents de ce duel qui préoccupa assez vivement nos grands pères, au commencement du siècle actuel, sont mentionnés assez au long dans la première série des *Maple Leaves* au chapitre «Holland Tree.»

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

Avant de commencer ces pages, j'ai besoin de donner un mot d'explication aux lecteurs de la *Revue;* plusieurs me demandent raison de mon éternel titre, *Les évènements du mois*, qui apparait toujours, comme une sentinelle perdue, à la tête d'études générales sur l'Amérique du Sud. " Pourquoi va-t-il s'amuser en Patagonie, où il n'y a eu qu'un évènement connu depuis la découverte de notre continent, [1] quand ici nous remuons ciel et terre. Depuis deux mois seulement, nous avons eu le temps de mettre au jour une confédération fameuse, dont tout le monde s'est dit le père, quoiqu'elle soit bien le fruit tardif et isolé de notre mère, l'Angleterre ; que nous avons accueilli avec force beaux discours, tels qu'on en n'avait jamais entendus, puis adopté comme une fille un peu gâtée, un peu dispendieuse, un peu exigeante, mais qui doit être bonne enfant pour tous,—c'est l'opinion de ceux qui l'ont connue dès le maillot. Nous avons aussi fait des plans pour réunir les territoires de la Rivière Rouge et de la Baie d'Hudson, et fonder un immense empire, grand..... comme tout ce que nous voudrons,—ce n'est pas l'espace qui manque ; nous avons trouvé le secret de créer un mouvement commercial considérable entre nous et le Nouveau-Brunswick, ce qui va nous permettre de nous enrichir sans nos voisins ! Nous avons préparé un projet de défenses formidables qui ne laissera jamais les Yankees entamer notre frontière,

1 Le règne éphémère d'un jeune notaire de Lyon, je crois, qui se sentant une vocation toute particulière pour la royauté, s'en alla demander un trône aux sauvages de la Patagonie : il l'obtint facilement, mais il le perdit de même.

et nous voilà déjà avec une armée toute prête à voler à la gloire... Pendant ce temps-là, les faits éclatants ne se sont pas succédés moins rapidement aux Etats-Unis et au Mexique ; une campagne habilement conduite vient de livrer aux armées du Nord toutes les places fortes des deux Caroline et de la Virginie ; les deux tiers de l'empire de Maximilien sont à peu près pacifiés et soumis ; toutes les puissances, excepté le gouvernement de Washington, ont reconnu la constitution nouvelle ; et, pendant que toutes ces grandes choses se passent, le chroniqueur de la *Revue* redit les fastes du Guatemala."

Voici mes excuses. D'abord, je crois à la vie future de la *Revue* ; — on croit facilement une chose que l'on désire. Or, que sont trois mois sur une longue existence ! je n'ai donc pas senti le besoin de me presser et de consigner de suite, dans ces pages, les actualités qui semblent s'être entassées à l'entrée de l'année 1865, malheureusement, pour moi. Comme j'entreprends une tâche longue et qui peut avoir son importance, si elle est continuée par une plume plus habile, j'ai voulu procéder avec une certaine régularité. Avant de parler de faits qui ne sont que les conséquences d'autres faits, il m'a paru nécessaire d'étudier un peu le théâtre où ils se produisent et les sources d'où ils originent.

Comme les républiques espagnoles me semblaient moins connues des lecteurs que les pays septentrionaux qui nous avoisinent, j'ai voulu y faire une courte excursion. Quelque rapide et imparfaite qu'elle ait été, elle ne m'a pas permis de me détourner pour regarder marcher l'armée triomphante de Sherman, et s'élever l'édifice fantasmagorique de notre confédération. J'y reviens aujourd'hui pour noter les principaux traits de cette histoire de deux mois, si remplie de pensées, de discours, de projets, de péripéties et de déceptions. Il semble qu'un demi-siècle soit tombé sur ce continent avec les murs de Richmond, tant ce grand succès de la cause du Nord vient ébranler les destinées nouvelles qui paraissaient devoir diriger notre vie future. Bien des spéculations de la politique se trouvent annihilées, bien des diplomates habiles se retrouvent aujourd'hui devant l'imprévu et doivent compter avec les évènements ou jouer d'autres cartes. Pour nous, confiants dans la Providence, qui nous a montré plus d'une fois des voies favorables et des horizons glorieux, ne nous laissons pas troubler par une situation qui n'a fait que s'aggraver depuis quelques mois ; c'est le moment d'appeler la sagesse pour savoir démêler les fils inextricables de machinations qui se jouent, par malheur, toujours loin de nous et souvent contre nous.

Je reprends les faits ; je ne dirai rien de très-nouveau, mais ces choses sont trop du domaine de l'histoire pour ne pas les consigner dans ce recueil.

C'est le 19 janvier que s'ouvrit la session de notre parlement, où devait être discuté le projet de confédération élaboré par les ministres de toutes les provinces Britanniques réunis en conseil, à Québec. Ce projet présenté à la chambre haute par Sir E. P. Taché, fut immédiatement mis à l'étude après un discours du chef du cabinet, le 3 février. Le 6, l'hon. J. A. Macdonald ouvrit la discussion sur le même sujet dans la chambre basse.

Le 20 février, le projet fut approuvé par le Conseil Législatif.

Le 11 Mars, les principes de la nouvelle constitution furent acceptés dans la chambre basse par 91 représentants sur 119 qui forment le total de l'assemblée ; 33 se prononcèrent contre, 5 étaient absents.

Cette session exceptionnelle, outre le fait important qu'elle marque dans nos annales historiques, et la révolution politique qu'elle a inaugurée, puis sanctionnée d'avance, a produit des impressions inusitées et présenté des traits particuliers.

D'abord, l'adresse en réponse au discours du trône a été votée sans discussion ; puis, les députés eurent le droit de parler plusieurs fois sur le même sujet, ils usèrent de la parole à discrétion, au moins au commencement des débats. Vers la fin, le gouvernement trouva que quelques membres étaient intarissables d'éloquence et crut devoir y mettre le holà. Le temps pressait : il y avait urgence politique à voter la Confédération. On prit un moyen constitutionnel de faire taire l'opposition.

Malgré la surabondance d'idées répétées par les mêmes orateurs ou empruntées à d'autres, et le grand nombre de débuts malheureux accomplis par les députés jadis silencieux que l'importance du moment et la grande liberté que l'on avait de parler entraînaient à la tribune ; en somme, la discussion parlementaire s'est tenue dans une sphère plus élevée que d'habitude : le ton et le style des débats d'ordinaire si peu soignés et même si peu dignes, sont presque monté à la hauteur du sujet ; s'ils n'y sont pas arrivés tout-à-fait ou s'ils ont baissé vers la fin, c'est par la force des mauvaises habitudes. Les discours ont paru aussi beaucoup mieux nourris de faits et d'études sérieuses.

Si ce n'étaient la perte de temps, et les embarras que cela cause, il serait à désirer que l'on eut tous les 4 ans un projet de cette importance à mettre devant les chambres ; la représentation nationale en éprouverait des effets excellents.

Certaines paroles injurieuses disparaîtraient de notre vocabulaire parlementaire ; des hommes haut placés et à l'esprit cultivé prendraient le temps de mettre devant le nom des gens honnêtes et respectés dont ils parlent, le mot *Monsieur*, et ne laisseraient pas ce soin à des rapporteurs de journaux plus polis qu'eux. On ne se soufflèterait plus, séance tenante, et l'on découvrirait que, quand on a le talent de bien parler et de bien écrire, on peut se passer d'arguments qui n'ont que le mérite de la brutalité. Enfin on arriverait peut-être à ne pas garder son chapeau au milieu d'une assemblée, qui doit représenter l'état de civilisation autant que les intérêts d'un peuple. Comment voulez-vous que nos maîtres d'école obligent nos enfants à continuer les bonnes traditions de nos pères, et à se découvrir quand ils rencontrent un citoyen respectable, s'ils apprennent que Monsieur leur représentant se tient coiffé dans le sénat. Je suis persuadé que si ces vieux soldats gaulois, qui, il y a près de trois mille ans, allèrent lisser la barbe des vénérables pères conscrits, étaient apparus au milieu de certaines délibérations mémorables de nos parlements passés, ils ne se seraient pas crus au sein de l'assemblée des dieux.

Une des particularités qu'ont offert les débats sur le projet de confédération, c'est qu'on n'a pas permis d'y faire des amendèments ; ce qui déconcerta un instant quelques amis du ministère, et, en dehors de la chambre, beaucoup de partisans de la Confédération. " Des amendements ! dit le proc.-gén. J. A. MacDonald, cela est impossible, ils entraîneraient une révision du projet par la délégation intercoloniale, on n'en finirait plus ; " cela était rationel : mais enfin, pour un grand nombre, le projet ne paraissait pas parfait ; aux yeux de beaucoup d'autres, il renferme des vices radicaux et des dangers réels pour tout ce qui nous constitue une nation de l'avenir. On pouvait y regarder à deux fois avant d'accepter un nouvel ordre de choses et de nous imposer des liens et des obligations qui doivent être définitifs et sans appel. Parce que la mesure était la plus importante qui ait été présentée aux délibérations de notre corps législatif, elle est la seule à laquelle la sagesse collective des membres n'ait pu rien ajouter, rien en faire retrancher.

Les circonstances étaient trop pressantes, a dit le ministère. Ces circonstances étaient le secret du ministère conjointement avec le gouvernement de la métropole, il en a laissé transpirer une partie ; c'était nécessaire. Les débats du parlement anglais ont dévoilé le reste. La guerre avec les États-Unis ! Il faudra bien établir tout à l'heure si ces circonstances exigeantes suffisaient pour motiver une pareille précipitation.

Les raisons de M. le proc.-gén. du Haut-Canada ont, de suite, convaincu et soumis ceux de ses partisans qui auraient été tentés de faire quelques ratures à la nouvelle constitution ou d'y intercaler quelques aliénas, qui en eussent changé ou tempéré l'esprit trop centralisateur. Mais l'opposition avait encore le champ libre et l'on apercevait poindre un orage d'amendements. Ce n'est pas que l'on craignait de voir s'écrouler l'édifice nouveau sous l'effort de tant de coups ; le gouvernement se sentait trop bien appuyé pour craindre un pareil résultat, mais les *circonstances devenaient toujours de plus en plus pressantes*, et rien n'aurait empêché une opposition *factieuse* comme on l'a désignée, de proposer des amendements pendant six mois, elle en avait la volonté, et le sujet s'y prêtait quelque peu.

Des requêtes arrivaient de plusieurs endroits du pays, on commençait à provoquer des agitations populaires ; les luttes du parlement allaient remuer les campagnes.

Il faut avouer que ce mouvement n'a pas atteint des limites considérables, et que, jusqu'à la fin, la masse a paru indifférente au projet, ou n'y voir goutte. Les uns disaient : " On présume que cela va nous faire bien du bien ! " et les autres : " On dit que M. le Curé n'en souffle mot ! "

Mais enfin la foule finit par être ennuyée de s'entendre dire la même chose et elle prend un parti, quelquefois aveuglément. Et puis, quoique l'on ait grandement profité d'une petite lettre malheureuse pour faire croire que les requêtes n'étaient signées que par des femmes et des enfants, ils s'y trouvaient des noms d'hommes ; d'autres auraient pu les imiter.

Mais ce qui vint activer le zèle du gouvernement, ce fut l'attitude des provinces maritimes, et la nature des débats des Chambres anglaises.

Les colonies sœurs, ne se sentaient pas si pressées ; elles prétendaient bien ne pas improviser leur sort définitif.

Quoique l'hon. M. Brown reçut des dépêches télégraphiqnes d'un certain ministre de la Nouvelle-Écosse, l'informant que la future constitution était dans les faveurs populaires ; un des lieutenants-gouverneurs écrivait ici dans le même temps qu'elle était perdue à tout jamais. En effet, la défaite des membres du cabinet du Nouveau-Brunswick est venue bientôt confirmer les assertions du gouverneur et dispenser les honorables messieurs de là-bas, d'envoyer des télégrammes agréables à M. Brown. Il fallut de suite tenter un grand coup. Et notre ministère usa d'une prérogative d'une utilité et d'une légitimité indéniables dans un gouvernement comme le nôtre, quand l'exécutif a besoin d'une action énergique et prompte :

il demanda de voter sur la *question préalable*, ce qui rendait la mesure inattaquable par les amendements et terminait la discussion. Ce moyen ne peut être que le fait des gouvernements forts, et il a ses dangers ; on ne peut en déterminer la valeur, qu'en se mettant au point de vue des convictions et des actualités qui le commandent. Ici, s'il pouvait servir à sauver la patrie, personne n'aura le droit de l'appeler un acte de tyrannie !..... Mais c'est ce qui reste à prouver.

Après ce vote, il était à peine utile à la Chambre de se diviser pour faire connaître sa pensée sur le projet même ; elle l'avait par le fait adopté ; ses suffrages se partagèrent à peu près dans les mêmes proportions.

La question de principes, la constitution fédérale était donc acceptée, et l'on ne connaissait qu'un mot sur les constitutions locales, on n'avait que des promesses sur une partie de l'ensemble du système qui est bien la plus importante pour nous ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le projet était évidemment perdu pour le moment dans les provinces maritimes. Un député, avant d'attacher son nom à la sanction d'un pareil acte, a cru devoir demander à l'hon. J. A. Macdonald s'il aurait la permission de parler français dans la législature fédérale. Il parait qu'il l'aura ; Dieu sait s'il le fera ?.....

Le but du ministère dans sa démarche hâtive, était, disait-il, de consolider la cause de la Confédération dans les colonies voisines, et de prouver à l'Angleterre, qui venait de mettre à notre disposition £200,000, à dépenser en quatre ans sur nos fortifications, que nous étions prêts à faire tous les sacrifices pour nous tenir attachés à elle, *per fas et nefas ;* et, pour donner encore plus de poids à cette démonstration, notre gouvernement demanda un crédit d'un million de piastres pour commencer notre série de forteresses.

Je n'ai pas à juger ici de la valeur du nouveau système politique ; je ne dois apprécier que les faits qui ont accompagné son adoption. Les diverses études que l'on a publiées, et surtout le recueil des discours prononcés sur le sujet, dans les Chambres, resteront là pour satisfaire la curiosité de ceux qui voudraient peser avec soin le pour et le contre. On a dit tout ce qu'il était possible de dire en faveur de l'un et de l'autre.

Mais je dois examiner s'il était légitime d'adopter une constitution nouvelle, basée sur des principes nouveaux ; si un gouvernement du caractère du nôtre, pouvait nous ravir des prérogatives acquises, des droits jurés, des garanties d'existences connues sans en appeler au peuple.

Le Procureur-Général du Haut-Canada a dit que la Chambre avait reçu les pouvoirs nécessaires pour cela par son mandat ; que, si elle n'avait pas le droit de décréter cette mesure, elle était impuissante pour toute législation ; et puis, que des élections faites sur ce terrain ne feraient que surexciter les passions populaires et le fanatisme des races ! Il valait autant ne pas donner de raisons.

Qui avait confié un mandat à la Chambre pour faire une révolution ? Quel est l'électeur qui, en déléguant à un mandataire le pouvoir que lui donne la constitution de son pays de faire respecter ses droits et ses prérogatives, s'attend à ce que ce mandataire aille changer la constitution par laquelle il le fonde en pouvoirs, et lui enlever même cette prérogative de délégation qui lui donne deux puissances dans la législature ?.....

Quant à cette crainte du fanatisme des races et des passions populaires, si on la formulait pour le Bas-Canada, ce n'était qu'une insulte.

Nous n'avons jamais réclamé ardemment que les droits communs à tous les citoyens britaniques et ceux que notre ancienne patrie avait laissés sous la sauvegarde de l'honneur anglais ; et, quand nous avons obtenu la garantie de les voir respectés, qui s'est montré plus soumis à l'ordre établi ? plus dévoué à la cause de la métropole ? Qui a mieux combattu que nous ? Qui s'est montré plus bienveillant, plus généreux dans ses rapports avec une minorité différente de race et de religion, qui, pour tout régir nous avait violemment calomnié, et qui n'était pourtant pas de la plus belle eau ? Quoique des cris passionnés aient été poussés dans des assemblées et repétés dans un ou deux journaux, avaient-ils quelque chose de commun avec ces déclamations furieuses, inspirées par l'organe de l'Hon. M. Brown, et qui ont tenu depuis huit à dix ans tout le Haut-Canada sous l'empire d'une excitation aveugle, préparant les complications d'aujourd'hui ?

Là, on ne demandait pas moins que notre disparition ; et parce qu'ici quelques-uns de nous ont manifesté la crainte que certaines dispositions du fameux projet pouvaient avoir pour but et pour effet d'accomplir un vœu si souvent exprimé, on a cru qu'il était prudent de nous enlever l'exercice du seul droit constitutionnel qui nous permit de protester contre ces dispositions organiques de la future constitution.

On a dit que des élections nouvelles n'auraient apporté aucun changement dans le gouvernement, que le peuple était plein de confiance dans ses députés et dans la Providence, et qu'il leur abandonnait le soin de leurs destinées ; et puis, toujours, qu'il n'y

avait pas de temps à perdre. Il y avait malheureusement beaucoup de vrai là-dedans, *à part le temps à perdre.* Et je tiens plutôt à signaler un mépris de constitution commis à l'intention du Bas-Canada, qu'à manifester l'espoir que nous mettions dans un nouveau parlement.

Je n'accuse pas ceux qui ont eu tant de confiance dans leurs hommes ; si j'étais dans la vie publique, j'aimerais à en mériter une pareille ; il me répugne de supposer à ceux de ces hommes qui sont de ma race, qu'ils aient eu l'intention de trahir une confiance si grande ; et je suis même bien disposé à croire que tous, électeurs et élus, ont des pensées aussi justes et aussi larges, des intentions aussi patriotiques que ceux qui ne partagent pas leurs idées ; le chroniqueur de la *Revue* ne croit pas avoir à lui seul, l'usage des longues-vues, supposant toujours, comme certains journalistes, que ses adversaires ne regardent jamais que dans des bésicles. Mais je ne puis pas m'empêcher de trouver étrange que, au moment de remettre nos intérêts nationaux aux mains d'un gouvernement trois fois plus fort et trois fois plus hostile, nous lui ayons prouvé que nous regardions fort peu à l'esprit et à la lettre de notre constitution, dans les circonstances les plus importantes ; et puis, qu'ayant des moyens légaux d'exprimer nos idées et de défendre nos droits, nous laissions volontiers à quelques hommes le soin de nous conduire providentiellement. J'ai toujours cru que le rôle d'agneau était un triste rôle, en politique comme à l'abattoir, et que celui qui va se mettre le cou sous le couteau n'a pas plus de mérite, aux yeux du boucher, qu'un autre qui ne s'y laisse entrainer qu'avec effort.

Maintenant, il me reste à examiner la raison de cette urgence de l'adoption immédiate du projet, qui nécessitait tant de procédés inusités.

C'était l'appréhension de la guerre avec les États-Unis : on l'a tant dit durant la session, surtout vers la fin, on a tant parlé d'armements, de fortifications, de stratégie, qu'il y en avait assez pour amener une armée ennemie sur nos frontières, dès le printemps ; il n'en aurait pas fallu plus en Europe. C'était une singulière idée, il me semble, si la guerre était imminente, de nous embarrasser d'une constitution nouvelle, compliquée, à peine définie dans ses détails, à la veille d'une éventualité si terrible. S'il s'agissait de bâtir des forteresses, de lever des armées, de prévenir les généreuses dispositions de l'Angleterre, il n'était pas nécessaire de se donner tant de mouvement en pure perte ; les résolutions de nos Chambres l'ont prouvé. Quant aux difficultés entre le Haut

et le Bas-Canada on aurait bien pu attendre après la victoire, pour les régler ; je suis persuadé que nous aurions consenti à donner le gros du butin pour calmer les appétits impatients des amis de l'hon. M. Brown.

Non, évidemment, la presse des circonstances n'était qu'une tactique pour enlever d'assaut le projet ministériel ; l'avenir laissera peser la responsabilité de pareils moyens sur ceux qui ont cru devoir s'en servir. Aujourd'hui l'existence de la Confédération est gravement compromise. Dans l'Ile du Prince-Édouard on la renvoie à des temps plus heureux. Au Nouveau-Brunswick, comme ses partisans se sont trouvés après les élections dans une minorité assez marquée, ils seront bien forcés de garder leur projet dans leurs tablettes, durant quelque temps.

C'est peut-être là pour nous un fait providentiel. Car comment est-il arrivé que ces petites colonies, qui devaient justement être les plus favorisées par notre système fédéral, n'en aient pas voulu ?.....

Mais la surexcitation que la récente session a produite est à peine calmée, que nous voici saisis par de bien plus graves préoccupations.

La guerre de l'esclavage achève. Depuis la chute d'Atlanta, le Sud a vu le drapeau étoilé courir à travers le centre de la révolte ; ses voies de communication ont été coupées, ses magasins, ses arsenaux et ses usines incendiés ; il a vu tomber une à une toutes ses places fortes ; ses armées épuisées de fatigue, privées d'armes et de vêtements se sont fondues devant les bataillons aguerris de Sherman, de Sheridan et de Grant ; les coups qu'ils portaient n'étaient plus poussés que par le désespoir ; enfin la chute de Richmond et la reddition de Lee et de son armée, sont venues couronner cette brillante campagne la mieux conçue et la mieux accomplie de toute la guerre.

Ce grand évènement n'a pas qu'une importance intrinsèque, n'est pas seulement un fait d'armes qui montre les progrès qu'a fait l'art de la guerre chez nos voisins et l'harmonie d'action qui s'est enfin introduite dans leur tactique militaire. C'est un fait qui doit avoir une influence générale.

Lee n'était pas encore entré à Richmond, qu'il circulait autour du cabinet de M. Seward, certaines intentions de demander des indemnités à certaine puissance maritime. L'Angleterre n'avait pas attendu ces bruits pour comprendre qu'elle pourrait avoir quelque chose de semblable à régler à Washington ; et le cabinet de St. James avait mis par précaution dans ses items pour le service public de cette année, une somme de £50,000 pour fortifier Québec

et mettre ses troupes à couvert dans le cas d'une guerre. Les débats des Chambres et les articles de journaux sont venus ensuite révéler la crainte sérieuse qu'on avait de cette éventualité et le sort qui nous restait.

Voici donc la situation telle qu'on peut la dessiner d'après les opinions des orateurs et des journalistes anglais d'un côté, et les divers organes de la politique de nos voisins, de l'autre.

Ceux-ci ont bien l'intention de formuler une demande en réparation à la Grande-Bretagne. Et, comme entre gens riches on ne tient pas aux fractions, il parait que M. Seward n'en mettra pas dans ses comptes. Le gouvernement américain a commencé par rappeler le traité de réciprocité avec des termes peu obligeants, exprimant son intention de jeter une flotte sur nos lacs. Depuis, il a paru revenir sur cette dernière résolution qui nous menaçait directement, et il nous a aussi délivré de l'embarras des passe-ports qu'il avait exigés après la mise en liberté des maraudeurs de St. Albans, par le juge Coursol. Les preuves réitérées des bonnes dispositions que nous lui avons données, nous ont sans doute mérité ce retour de bienveillance. Au fond, pourquoi s'empresserait-il d'armer les lacs, tant que nous ne commencerons pas à le faire ? il est bien sûr d'être plus vite prêt que nous quand le temps en sera venu ; et ce n'est pas une mauvaise politique que de se rendre le moins désagréable possible aux Canadiens.

D'un autre côté, depuis que notre métropole a vu baisser la fortune des Confédérés, elle ne se sent nulle disposition à risquer la sienne dans la lutte. D'ailleurs, elle a toutes les raisons du monde, et elle fera tous les efforts possibles pour éviter le conflit : les discours de ses ministres le prouvent. Mais si l'on veut lui poser des conditions telles qu'une puissance de premier ordre ne puisse pas les accepter sans trop de honte, il y aura guerre, et guerre prochaine, car les États-Unis, qui seront les agresseurs, n'ont pas d'intérêt à attendre pour la faire.

Le but de nos voisins en tentant de nouveaux combats est-il de faire notre conquête ? cela est douteux, ils doivent savoir qu'il y a ici fort peu d'annexionnistes ; et ils auront encore à garder le Sud pendant assez longtemps, pour ne pas désirer de venir faire sentinelle sur toutes les rives du St. Laurent. Ils disent qu'ils n'ont pas besoin de nous : et en effet, de New-York à San-Francisco, et de Rochester à la Nouvelle-Orléans, il y a place pour assez d'exploitations, et pour plus de peuples qu'il n'en faut pour rendre leur gouvernement praticable. Quant à l'usage de nos voies d'eau et aux facilités d'échanger leurs produits chez nous, les Yankees

savent bien que nous n'aurons jamais intérêt à y mettre obstacle. Ce n'est pas nous qui aurions demandé l'abrogation du traité de réciprocité.

Ils n'auraient donc d'autre intention dans cette guerre, que celle de faire subir un échec à l'influence anglaise, et de causer à son commerce des pertes au moins aussi considérables, que celles qu'ils ont éprouvées eux-mêmes et dont ils accusent l'Angleterre d'être en partie la cause.

D'une autre part, la métropole sait fort bien que nous sommes la partie la plus vulnérable de son empire ; qu'elle éprouverait ici un coup mortel ; qu'elle est dans l'impossibilité matérielle de nous défendre ; que tout en étant le point le plus exposé, le Canada est la moins profitable de toute ses colonies ; et, pendant qu'elle serait forcée de mettre ici presque toute son armée disponible, les flottes américaines du Pacifique pourraient facilement aller ruiner sa puissance déjà ébranlée dans les Indes. On ne peut conclure autre chose des discours et des écrits récents faits en Angleterre.

Malgré la presque unanimité des députés à déclarer qu'il fallait protéger le Canada, le vote des £50,000, destinés aux fortifications de Québec est beaucoup plus éloquent et plus clair que les discours : £50,000 pour l'Angleterre !.....

Et ces discours, d'ailleurs, étaient presque tous brodés sur la même formule : " Si les Canadiens désirent rester invariablement attachés à notre fortune, il faudra bien les défendre, il est de notre honneur de les protéger, nous y mettrons toutes les ressources de l'empire..... nous leur donnerons £200,000, à raison de £50,000 par année ! " Cette assemblée composée de commerçants et d'actionnaires de compagnies des Indes d'ici et de là pouvait-elle dire à la face du monde colonial : " Nous ne pouvons pas protéger nos colonies."

Non, ici, les discours et l'éloquence sont pour la partie théatrale, et les £50,000 sont le fait, la proposition à raisonner : d'où il faut conclure, que notre métropole serait fort aise de ne pas nous avoir sur les bras dans ce moment, parce que nous sommes pour elle l'occasion immédiate d'un échec, et un obstacle à la protection efficace de ses autres possessions ; et qu'elle serait fort aise si nous lui demandions notre indépendance, avant les moments critiques, en lui promettant notre neutralité et un bon souvenir ; ou, si elle fortifie Québec et nous demande de nous armer, c'est d'abord pour mettre ses troupes à couvert d'un coup de main et créer ici une utile diversion dans l'ensemble des opérations militaires ; alors, nous serons sacrifiés aux nécessités de la stratégie ; car le Canada n'en sera pas moins perdu pour l'Angleterre. Nous aurons beau faire

des efforts héroïques, nous n'empêcherons pas les armées de la République de nous déborder, de ravager nos campagnes, et ses croiseurs de fermer en partie, la seule issue par où nous puissions recevoir des secours de l'extérieur ; or, il faut manger pour se battre.

Un député a dit ici, que Dieu n'était pas toujours du côté des gros bataillons ; il l'a prouvé quelquefois, en effet ; mais ce qu'il a démontré beaucoup plus généralement, c'est qu'il était toujours du côté du raisonnable et jamais avec l'absurde.

Nous verrons dans quelques jours notre situation se dessiner davantage : le départ récent de quatre de nos ministres n'a pas pour but unique de déposer aux pieds de la Reine, l'œuvre un peu manquée de la dernière session ; ils sauront faire sentir à la mère-patrie que sa fille ne tient pas encore à l'honneur de faire plus qu'elle ; et trouver, en étudiant de près le jeu de la diplomatie, quelques moyens de concilier tous les intérêts, tous les devoirs et toutes les exigences de l'honneur.

Pendant que l'attention publique s'est tenu fixée sur ces grandes questions, il s'est passé au Canada des faits d'une moindre importance, qui mériteraient ici quelques remarques. Le jugement rendu dans la cause des maraudeurs de St. Albans et leur élargissement subséquent, accordé par les tribunaux du Haut-Canada ; la confirmation de ce jugement par des autorités compétentes en Angleterre ; l'établissement d'un tribunal d'enquête *secret* pour s'enquérir des circonstances qui ont accompagné la décision de M. Coursol, sont des épisodes pleins d'enseignements et de conséquences. Mais l'espace me manque pour en parler.

Je voudrais aussi laisser dans ces pages un souvenir des malheurs que vient d'accomplir, sur les bords du St. Laurent, la terrible inondation de la semaine dernière ; non pas tant à cause des scènes lamentables que l'on y a vues, que pour faire connaître les traits de courage et de pur dévoument dont on a été témoin : mais c'est toute une histoire. Il serait désirable que quelque plume sensible entreprit de nous la retracer ; dans ce cas, la *Revue* retiendrait volontiers ce récit pour ses lecteurs.

Le 14 avril sera une triste époque pour la grande république américaine, et un triste lendemain pour ses jours de victoire ; car il rappellera le premier sang versé sur le trône de ses souverains, le premier attentat commis sur le représentant de la nation. Pour un peuple, qui a vécu, pendant près d'un siècle, sans discordes civiles sérieuses, presque sans soldats, sans licteurs autour de son chef ; jouissant de toutes les libertés que peut désirer l'homme

honnête et hardi ; atteignant, dans ce court espace, toutes les prospérités que peuvent convoiter le travail et l'intelligence abandonnés sans entraves à leur énergie ; c'est une tâche cruelle que celle de marquer dans ses annales ce premier crime, qui n'apparait jamais dans l'histoire que suivi d'autres semblables. Et, après quatre ans d'une guerre civile sans exemple, au moment où la révolte succombe, où l'ont croit voir l'esclavage, source de tant de calamités, à jamais effacé du sol de l'Union ; l'assassinat de M. Lincoln se présente, il semble, avec des couleurs plus lugubres. Ce forfait révèle les noires vengeances qui vont survivre à la victoire et tramer à l'ombre du drapeau, au seuil de chaque représentant du pouvoir, des complots contre l'ordre public et la vie de ses gardiens ; il fait naître le besoin d'une garde autour du Capitole, et perdre l'espoir de revoir jamais les jours où la sécurité du pouvoir reposait dans le vœu unanime du peuple et où la sécurité du peuple régnait dans la simplicité du pouvoir.

L'Amérique septentrionale a vu son âge d'or !... La mort du président des Etats-Unis ne peut pas avoir des conséquences bien préjudiciables à la cause du Nord. C'est un grand crime inutile, qui ne peut être attribué qu'à une fureur aveugle. La direction des affaires ne change pas de mains. M. Lincoln était l'élu d'un parti, et non pas un souverain absolu arrivé à la puissance par des combinaisons fortuites, et qui l'avait exercée avec sa seule volonté et ses talents transcendants. Son parti et son entourage survivent ; ils ont un but et des traditions que la mort du chef ne peut avoir changés : la disparition de l'esclavage et le rétablissement de l'Union.

Comme un de mes estimables confrères de la Direction, publie dans cette livraison, un travail sur le Mexique, je suis heureusement dispensé d'en parler moi-même.

N. Bourassa.

LE SOUVENIR.

Un souvenir
Est plein de charmes,
Il parle au cœur
Dans le malheur....
Pour adoucir
Regrets et larmes
Rien n'est si fort qu'un souvenir.

Au souvenir
De son enfance
L'aïeul blanchi,
Sent malgré lui,
Son cœur s'ouvrir
A l'espérance....
En se berçant d'un souvenir.

Le souvenir
Apporte à l'âme
Parfums, amours
De nos beaux jours.
De l'avenir
La vive flamme
Rayonne au feu du souvenir.

O souvenir !
Ange sur terre
Peuple mes soirs
De gais espoirs....
Pour endormir
Le solitaire....
Apparais joyeux souvenir !

EMM. BLAIN DE ST. AUBIN.

Québec, Janvier 1865.

BIBLIOGRAPHIE.

Observations sur l'assemblée tenue à Montréal pour former une association dans le but de protéger les intérêts des Protestants dans l'Instruction publique. Broch. 39 p. in-8. E. Senécal, Imp. Edit.

Les intérêts de la minorité protestante du Bas-Canada dans l'éducation, attirent depuis quelque temps l'attention sérieuse du public instruit et des hommes d'état. La part que le projet de Confédération fait aux religions et aux nationalités diverses dans cette matière importante, a été une des causes qui a réveillé sur ce sujet les craintes peu fondées et les exigences injustes d'une partie de nos concitoyens sectaires.

Plusieurs brochures relatives à ce sujet ont été publiées depuis quelque temps; une foule d'articles de journaux ont placé la question devant le public. Tous ces écrits ont de l'intérêt, car tous traitent une question d'une importance extrême.

Mais forcés de nous borner dans le récit et l'appréciation de cette discussion, nous avons choisi la brochure dont le titre est en tête de cet article, parcequ'outre le caractère officiel qui la distingue, elle donne un aperçu plus complet de l'état réel des choses, et une opinion plus exacte sur le mérite de la question.

Pour des prétextes, dont l'auteur démontre l'erreur et la faiblesse, les Protestants du Bas-Canada, invoquant une prétendue violation de leurs droits, crurent devoir se plaindre de l'action des lois scolaires à leur égard et trouvèrent des griefs contre le pouvoir du Surintendant de l'Education et

l'usage qu'il en fait. Dans le but de faire valoir leurs plaintes auprès de la Législature et de donner à leur entreprise la force de l'union et la puissance de l'ensemble, ils tinrent le 27 septembre dernier une assemblée, à Montréal, à laquelle fut lu un rapport du Rév. M. McVicar. Ce rapport contenait, avec des raisons plus ou moins solides et des faits plus ou moins authentiques pour les appuyer, les reproches suivants : 1° Les propriétés des Protestants sont taxées pour soutenir les écoles des Catholiques. 2° Les Protestants, dans la pratique ordinaire du département de l'instruction publique, n'ont pas la liberté d'établir leurs propres arrondissements scolaires. 3° Les écoles protestantes sont inspectées par des inspecteurs catholiques qui ne comprennent point l'anglais. 4° L'on donne en récompense aux élèves protestants des livres catholiques. 5° Les Protestants ne sont pas représentés dans le bureau d'éducation. 6° Les Protestants ne reçoivent pas leur juste part dans la distribution des subventions. 7° Dans les écoles communes les élèves et les maîtres sont forcés de se conformer à certaines pratiques de l'Église catholique.

On voit qu'il y a là une énumération de reproches très-sérieux, dont les uns attaquent les lois scolaires et les autres l'administration du Surintendant. L'auteur de la brochure répond aux uns et aux autres en disant que, si les propriétés des Protestants sont taxées pour soutenir les écoles des Catholiques, il est juste d'ajouter que souvent aussi les propriétés des Catholiques sont taxées pour soutenir les écoles des Protestants ; que, du reste, la loi n'a pas pu encore prévenir entièrement cet inconvénient, résultat presqu'inévitable du mélange intime des populations différentes ; que tout ce que la loi a pu faire jusqu'à ce jour, a été de permettre aux personnes appartenant à la religion en minorité dans une localité, d'affecter leurs contributions annuelles au soutien des écoles séparées, là où il en peut être établi ; qu'il est faux que l'administration de l'instruction publique gêne les dissidents dans la division de leurs municipalités en autant d'arrondissements scolaires qu'il leur plaît ; qu'au contraire, on a établi bien souvent, suivant le désir de la loi, des circonscriptions particulières pour favoriser les intérêts des dissidents d'une localité, sans nuire aux exigences de la majorité ; que si quelquefois la pratique a paru blesser quelques intérêts particuliers, cela était dû à des causes spéciales et exceptionnelles, qui peuvent se présenter dans toutes les administrations, mais non à un esprit hostile aux Protestants ; que si le troisième grief doit être invoqué par quelqu'une des dénominations religieuses, c'est bien plutôt par les Catholiques, puisque 34,685 élèves protestants sont inspectés par des inspecteurs catholiques, tandis que 70,301 élèves catholiques sont inspectés par des inspecteurs protestants ; que, du reste, quiconque connaît comment, en Bas-Canada, les populations de religions différentes sont mêlées les unes aux autres, comprendra que, les écoles protestantes étant disséminées à de

grandes distances les unes des autres dans des districts catholiques, il est impossible de parer entièrement à cet inconvénient, conséquence obligée d'un état de choses qui ne dépend ni de la loi, ni du Surintendant de l'éducation.

Quant au quatrième grief, il aurait été juste que ceux qui l'invoquent, citassent des faits assez nombreux pour montrer au public qu'un reproche aussi grave ne repose pas sur un évènement isolé et exceptionnel, mais sur une pratique ordinaire, sur des faits répétés ; et qu'une coutume habituelle donne lieu à un grief qui, formulé d'une manière aussi générale, attaque la tolérance et l'esprit de délicatesse d'un nombre considérable de personnes ; or c'est ce qui n'a pas été fait, et c'est ce qu'on ne pouvait pas faire. Du reste, si le fait reproché a eu lieu, c'est contrairement aux ordres du département : et le moyen de remédier à cet abus n'était pas de créer de l'agitation et d'en appeler aux passions d'un public nécessairement intéressé, mais de se plaindre aux autorités compétentes qui auraient fait justice.

L'auteur, répondant aux grief suivant, dit que les quatre cinquièmes de l'ouvrage du département de l'instruction publique doivent être faits en français ; que, du reste, les Protestants n'en sont pas exclus systématiquement, puisqu'une des premières nominations suggérées par le Surintendant actuel fut celle d'un monsieur protestant, comme clerc de la correspondance anglaise et assistant-rédacteur du *Journal of Education.*

Le sixième grief n'étant appuyé d'aucun fait, il suffirait de le nier purement et simplement, *quod gratis asseritur gratis negatur.* Mais il existe des chiffres officiels, dont l'auteur se sert avec avantage pour détruire cette accusation. Il appert par le rapport de M. le Surintendant de l'éducation, pour 1863, que 31,049 élèves catholiques, dans l'éducation supérieure, ont reçu une subvention de $47,329.00 ; tandis que 6595 élèves protestants, recevant la même éducation, ont eu $20,533.00. " Cette distribution, dit l'auteur, [1] donne donc aux institutions protestantes 30.25 pour cent sur la somme entière. Or la population catholique, lors du dernier recensement, s'élevait à 943,253 et la population protestante, en comprenant sous ce nom tous ceux qui ne sont pas Catholiques, ou dont la religion est inconnue, s'élevait seulement à 168,313. Si l'on distribuait donc toute l'allocation d'après la population, les institutions protestantes recevraient seulement 14.98 pour cent et elles reçoivent maintenant le double. Si, au contraire, la distribution était basée sur le nombre de tous les élèves, les Protestants recevraient 12.48 pour cent."

De plus, dans la ville de Montréal, où la population est de 65,896 Catholiques et de 24,342 Protestants, 2112 élèves catholiques reçoivent $3197.00, tandisque 2519 élèves protestants reçoivent $6276.00, c'est-à-dire, plus du

1 P. 22.

double de l'allocation accordée aux Catholiques. A Québec, la distribution de la subvention est aussi en faveur des Protestants, dans la même proportion.

D'après ces chiffres, nous aurions raison de dire que si quelques-uns ont droit de se plaindre, ce ne sont pas les Protestants, mais les Catholiques. Ceux-ci cependant ne le font pas, parce qu'ils savent que les Protestants ne pourraient que difficilement soutenir leurs grandes maisons d'éducation sans un aide puissant du gouvernement. Les Catholiques, au contraire, puisent chez eux la plus grande partie des ressources dont ils ont besoin.

Les accusations portées par le Rapport lu à l'assemblée du 27 Septembre, reposent donc sur des bases entièrement défectueuses. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre légitime étonnement de voir des hommes sérieux, qui, pour faire modifier une législation déclarée inéfficace, injuste et tyrannique, s'attaquent à un des départements les plus importants de l'administration publique, sans prendre le soin de choisir des griefs ayant au moins une apparence de plausibilité.

L'auteur après avoir établi que les deux faits cités par le Rapport à l'appui du septième grief sont, l'un complètement étranger au reproche, et l'autre bien faible et bien insuffisant, réfute certaines assertions relatives à des faits administratifs. Nous sommes forcés, à cause du peu d'espace laissé à notre disposition, d'omettre cette partie.

Du reste, nous croyons avoir indiqué d'une manière satisfesante les endroits les plus saillants de cette brochure, remarquable par un enchaînement non-interrompu de raisons vigoureuses, de faits irréfutables, de chiffres authentiques, qui constituent une réfutation préremptoire des griefs allégués par par le rapport de M. McVicar. Après avoir admiré le style concis et clair de ce travail, nous dirons, comme résumé de notre appréciation, que cette brochure, qui est la reproduction d'articles publiées dans le *Journal de l'Instruction publique*, est une des plus importantes que nous ayons vu depuis longtemps.

M. Dawson a continué la discussion, et dans une brochure du reste bien faite et intéressante au point de vue historique, il exonère M. le Surintendant des reproches que nous avons signalés, en déclarant qu'il administre les affaires de son département avec tact et fermeté. Dans le cours de son travail, l'auteur s'afflige sur les dangers qu'il voit pour le sort de l'éducation protestante sous le futur régime fédéral. Cela lui est bien permis; mais nous ne sommes pas chargés de le consoler, ni de lui promettre le Surintendant protestant qu'il demande.

M. le principal Graham, de son côté, renchérissant sur le rapport de M. McVicar, dans des lettres publiées sur les journaux anglais de cette ville, a formulé des griefs ridicules, " qui montrent seulement, disait le *Richmond* " *Guardian*, avec quelle obstination les hommes peuvent s'attacher à des " luttes qui n'ont pas leur raison d'être." Jugé de cette façon par la feuille

de sa localité, victorieusement réfuté par le *Journal de l'Instruction Publique*,[1] M. Graham, nous en sommes sûrs, sera dorénavant plus prudent avant de formuler des attaques intempestives, qui, comme l'on dit ses propres amis, sont pour la plupart en dehors du sujet.[2]

C'est ainsi que s'est misérablement trainé pendant quelque temps, sur le terrain de l'obstination ou de la mauvaise foi, la discussion à laquelle la brochure de l'hon. M. Chauveau aurait dû mettre fin. Aussi, nous n'hésitons pas à le dire, cet écrit mérite, à cause de l'importance du sujet qu'il traite et de la manière dont il le traite, d'obtenir une grande circulation. L'éducation de la jeunesse en effet intéresse toute la société, et tout bon citoyen est tenu d'y porter autant de sollicitude qu'il en a pour la chose publique.

E. Lef. de Bellefeuille.

Nouveau Mois de Marie, dédié aux fidèles du Canada, par un Prêtre du Diocèse de Montréal. 1 vol. in-32, vi-273 p. E. Senécal, Imp.-Édit.

Voici venir le mois de Mai, avec sa verdure et ses fleurs, avec ses prières et ses chants à Marie. C'est le temps des bonnes pensées, des pieux recueillements du soir. A ceux qui cherchent alors un livre pour nourrir leur esprit des vérités chrétiennes, le *Nouveau Mois de Marie* se recommande de lui-même. Dédié aux fidèles du Canada, il leur convient spécialement, car il est tout approprié à leurs besoins. Les œuvres de religion se pratiquent parmi nous ; mais trop souvent, hélas ! l'indifférence et la tiédeur les rendent stériles pour le salut : voilà le mal que le *Nouveau Mois de Marie* veut prévenir ou guérir. Sous les auspices de la douce Vierge, l'auteur apprend aux fidèles à bien remplir ces devoirs religieux, dont la plupart ont conservé l'heureuse habitude. Il expose avec méthode et clarté les moyens si puissants de sanctification qui sont à la portée de tous, l'instruction religieuse, la prière, la Ste. Messe, la Ste. Communion, le travail, l'obéissance à l'Église, etc..... Ces considérations sont courtes, mais pleines de force et de chaleur ; elles sont suivies d'exemples, de prières et de conclusions pratiques qui en assurent le fruit. Si Marie daigne bénir les efforts du pieux auteur, son livre aura pour effet de ranimer dans les âmes la vie de la foi, et de détruire la routine qui s'attache, comme la rouille, aux actions les plus saintes et les rend vaines aux yeux de Dieu.

Tel qu'il est, ce livre ne convient pas seulement pour les exercices du mois de Marie, mais c'est un excellent manuel qui pourra fournir en tout temps de pieuses prières et des réflexions utiles pour la vie chrétienne.

Le *Nouveau Mois de Marie* a obtenu l'approbation unanime de NN. SS. les Évêques du Bas-Canada : rien ne pouvait mieux attester le mérite du livre, ni le recommander plus fortement à tous les fidèles.

A. Nantel, Ptre.

1 Livraison de Février.

2 *Richmond Guardian.*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE.)

CHAPITRE XLV.

TRIBULATIONS DE M. EDOUARD.

Revenons au volontaire qui s'était rendu, à l'heure indiquée, au logis de M. Edouard. Il trouva la clef sur la porte et entra. Après une demi-heure d'attente, il crut qu'il n'avait rien de mieux à faire que de préparer le bol de punch. Il prit de l'eau chaude, du sucre, un citron qu'il coupa par tranches, puis y mêla une copieuse proportion d'eau-de-vie. Il mêla le tout avec une grande cuiller et en prit un verre. Il prit ensuite une pipe qu'il emplit de tabac et bourra. De temps en temps il regardait à sa montre, haussait les épaules, prenait un petit coup, se rasseyait sur le sofa et tirait d'énormes bouffées.

Neuf heures étaient sonnées depuis longtemps, et M. Edouard ne rentrait pas. Le volontaire était inquiet, il s'impatientait de ce retard. — " Que diable fait donc M. Edouard qu'il n'arrive pas ? " se disait-il. — " Je vais l'attendre encore un quart-d'heure ; s'il n'est pas rentré, je pars et vais avertir la police." Et il prit encore un petit coup.

Dix heures sonnèrent au cadran du Séminaire de St. Sulpice.— " Dix heures ! dit-il, je pars ; " et le brave volontaire se servit de nouveau un grand verre du délicieux punch.

Il avait la tête lourde et le pas chancelant quand il descendit l'escalier. Comme son idée fixe était de gagner la récompense, et de prendre ceux pour lesquels elle était offerte ; il se rendit à la station de la police, où il découvrit à celui qui commandait la station ce qu'il savait de l'endroit où étaient cachés les deux chefs patriotes. Douze hommes de police accompagnèrent le volontaire qui les conduisit au clos de bois de la rue St. Maurice. En passant dans la rue Notre-Dame devant le domicile de son compère, M. Edouard, il crut devoir monter pour voir s'il y était, et aussi, un petit peu, pour rendre une nouvelle et dernière visite au bol de punch.

Pendant que ce renfort de la police accompagne le volontaire, que deux d'entre eux sont obligés de supporter, en lui prenant chacun un bras, nous irons voir ce que M. Edouard, qui se trouve maintenant seul, faisait sous sa tonne.

Il avait l'oreille fine et avait entendu ce que la jeune femme avait dit, quand elle était venue prévenir l'ami de son frère, qu'il y avait une voiture de prête pour leur fuite. Il n'avait pas non plus perdu son temps ; à force de tirer, il avait réussi à desserrer le nœud de sa cravate qui lui attachait les mains derrière le dos. Aussitôt qu'il se sentit les mains libres, il essaya, tout doucement, de remuer la tonne ; mais elle était solidement fixée. Comme il était dangereux de faire du bruit, il resta tranquille, espérant que quelques circonstances heureuses le favoriseraient, ou bien que les deux chefs s'endormiraient.

Quand il eut entendu partir le chef patriote avec la jeune femme, il commença alors à travailler tout de bon à se libérer, mais la barre de bois, qui retenait la tonne, était trop fermement assujettie, pour qu'il pût réussir à la remuer.

L'un des engagés du major Daubreville qui, à cette heure, était venu, une lanterne à la main, faire la visite de la brasserie, entendant du bruit à l'étage supérieur, monta et écouta. Bientôt il reconnut que le bruit venait du grenier ; mais comme il n'avait pas la clef pour en ouvrir la porte, il descendit chercher un paquet de vieille clefs rouillées qui se trouvait dans un coffre où l'on mettait les ferrailles inutiles. Il se trouva qu'une des clefs ouvrait la porte, et il entra dans le grenier. M. Edouard voyant, par la coude de la tonne, une lumière se mit à crier :

— Je suis prisonnier sous la grosse tonne ! De grâce, délivrez-moi.

L'engagé qui, sans doute avait peur des revenants, entendant un son caverneux que les cavités de la tonne, dans laquelle M. Edouard était enfermé, rendaient encore plus effrayant, sentit ses cheveux se dresser sur sa tête et battit, en reculant, une retraite précipitée ; puis, fermant à double tour la porte du grenier, il descendit quatre à quatre les marches de l'escalier, et courut raconter à la famille ce qu'il venait d'entendre. Les fils du Major, deux gaillards qui n'avaient pas peur des revenants, entendant l'histoire que venait de raconter leur engagé, prirent chacun une canne et allèrent à la brasserie. De la maison à la brasserie il n'y avait que la cour à traverser. L'engagé forcé de les accompagner avec la lanterne suivait, bien à contre cœur.

— Donne moi la lanterne, poltron, lui dit l'aîné des Daubreville et prends un seau d'eau, que tu vas monter avec toi. Nous allons voir si ce farceur qui prétend jouer des tours de revenants n'aura pas besoin d'un peu d'eau et de savon ?

En ouvrant la porte du grenier, ils entendirent la même voix caverneuse qui s'accompagnait, cette fois, de coups donnés avec la jointure des mains dans l'intérieur de la tonne afin d'attirer l'attention des visiteurs.

La sonorité de la tonne rendait effectivement les sons très-effrayants dans la nuit et dans ce lieu où personne n'avait l'habitude d'entrer.

— Qui diable, cela peut-il être ? dit l'un des Daubreville.

— Je suis pris, je suis pris ! criait M. Edouard en frappant toujours sur la tonne.

— Il est derrière ce tas de barils, dit le second des Daubreville.

Après avoir regardé derrière le tas de barils et de boites, qui étaient dans un coin du grenier d'où partait la voix, qui, à leurs oreilles, paraissait être rendue sépulcrale dans le dessein de les effrayer, ils arrivèrent à la tonne.

— Il est dessous, dit celui qui portait la lanterne qu'il donna à l'engagé prenant en échange le seau d'eau ; renverses la tonne.

Au moment où M. Edouard sortait, la tête la première, il lui jeta son seau d'eau. Celui-ci s'affaissa en poussant un hurlement effroyable et en demandant grâce.

— Oui ; attends un peu dit Daubreville ; puis le saisissant par le collet il le tira de dessous la tonne et commença à lui administrer une rude volée de coups de canne. Ah ! tu as voulu faire le revenant ! tu n'y reviendras plus, hein !

— Je vous en prie ; criait le malheureux, ne me massacrez pas ; je ne faisais pas le revenant.

L'engagé qui, en voyant que le revenant n'était qu'un homme dont la triste et piteuse mine au lieu de l'émouvoir lui inspirait une colère d'autant plus grande qu'il en avait eu plus peur, courut emplir le seau qu'il versa de nouveau sur la tête de M. Edouard, en accompagnant cette action de coups de pieds sur les jambes et ailleurs. Le malheureux demandait toujours grâce.

— Qu'est-ce que tu faisais donc-là ?

— J'étais pris ; je voulais prendre les patriotes et ils m'ont pris.

— Quels patriotes ?

— D.... et G.... et C.... qui étaient cachés dans ce grenier.

— Où sont-ils ?

— Partis !

— Par où ?

— Par cette porte-là, en bas de l'escalier.

— Eh bien ! sauves-toi par la même porte, et cours après eux.

Ils le poussèrent rudement au bas du petit escalier, et l'un d'eux descendit refermer la porte au verrou ; puis tous les trois s'en retournèrent à la maison.

Ce pauvre M. Edouard n'était pas encore à bout de ses tribulations.

Au moment où il était mis à la porte, les gens de police arrivèrent à la partie du clos de bois, d'où l'on pouvait apercevoir le tas de tonnes qui cachait la porte par où sortait M. Edouard.

— En voilà un, dit tout bas un des hommes de police à celui qui était près de lui, faisant, en même temps, signe aux autres de se tenir sur leur garde.

— Attendons-le, ici, derrière cette pile de planches ; si nous nous montrons il se sauvera, et donnera l'alarme aux autres. Il faudra le baillonner, pour qu'il ne crie pas.

— Chut ! le voici ; écoutez, il parle à quelqu'un.

M. Edouard ne parlait à personne, mais il jurait à voix basse que les Daubreville le lui paieraient. Les os lui faisaient mal, il marchait comme s'il eut été sur des charbons, ne s'attendant certainement pas à tomber entre les mains des hommes de police qui le saisirent, le baillonnèrent, et lui jetèrent par-dessus la tête les basques de sa redingote, qu'ils lui attachèrent ensuite autour du col, au risque de l'étouffer. Deux hommes de police le prirent par le bras, chacun d'un côté et le conduisirent à la station, au milieu des huées d'une foule, devenant de plus en plus considérable à mesure qu'il approchait de la station. Le bruit s'était répandu qu'un des chefs rebelles était pris ; et malgré les efforts des quatre

hommes de police qui cherchaient à le protéger, plusieurs lui donnaient des coups dans les côtes avec le bout de leurs cannes.

Enfin il arriva à la station où il espérait être mis en liberté, aussitôt qu'il serait reconnu ; mais malheureusement pour lui, que le volontaire, son ami, qui ne l'avait pas reconnu lors de son arrestation, pour la bonne raison qu'aussitôt arrivé au clos de bois il s'était confortablement assis dans la neige, le dos accoté à une pile de planches, où il s'était endormi, n'était pas là pour l'identifier. Le chef de la station n'était pas là, non plus ; et ceux qui s'y trouvaient n'osaient prendre sur eux de le relâcher, quoiqu'ils s'aperçussent bien qu'il ne devait pas être un de ces chefs formidables, pour l'arrestation desquels le gouvernement avait offert une récompense.

— Vous ne pouvez pas me garder, disait-il, je ne suis pas un rebelle, je suis monsieur Edouard. C'est une *trompe*, une affreuse *trompe !*

— Quel est votre nom ? lui demanda celui qui commandait à la station en l'absence du sergent de police.

— Je vous le répète encore une fois, monsieur Edouard.

— Quelle est votre profession ?

— Je vis de mes rentes.

— Marchand ? et où demeurez-vous ?

— Pas marchand ; rentier. Je demeure rue Notre-Dame.

— Numéro.

— Il n'y a pas de numéro à la maison.

— Mais monsieur que fesiez-vous donc pour que l'on vous ait pris ainsi ?

— Je vous le répète, c'est une *trompe*, une affreuse *trompe.*

— Où vous êtes vous ainsi tout mouillé et barbouillé ?

— Ce sont ces gredins de Daubreville, qui m'ont mis dans cet état ! C'est assez pour me faire attraper un rhume à en crever. Ah ! les gredins, ils me le paieront. Ce n'est pas tout, ils m'ont roué de coups, ils m'ont meurtri, ils m'ont déchiré mes habits Ah ! les gredins ; je le répète, ils me le paieront !

— Prenez patience, mon ami, nous avons envoyé chercher le sergent de police, il ne tardera pas à arriver et l'on vous relâchera.

— Relâchez-moi de suite, vous voyez bien que je suis tout trempé, et que je vais attraper un rhume affreux si je ne change pas de vêtements.

— Impossible. Attendez quelques instans.

Le pauvre M. Edouard malgré toute ses protestations et sollicitations fut obligé de rester à la station de police plus de trois quarts

d'heure. Enfin l'arrivée du sergent de police, qui le connaissait, vint mettre fin à son emprisonnement.

— Je suis fâché M. Edouard, lui dit-il, que vous ayiez été l'objet d'une grande méprise.

— Une grande méprise, oh ! oui, et une grosse ! Votre police, monsieur, est bien brutale et bien bête ; c'est tout ce que puis en dire ; et ce n'est pas trop.

M. Edouard en sortant de la station, prit une voiture et se fit conduire à son logis où, en arrivant il ne fut pas peu surpris de voir une chandelle allumée sur la table et le volontaire, son ami, étendu sur le sofa et ronflant comme un bienheureux.

— Tiens, se dit M. Edouard, il ne manquait plus que ça ; par exemple ! comment diable se trouve-t-il ici ? je croyais que c'était lui qui avait averti la police !

M. Edouard secoua le volontaire, pour le réveiller. Après quelque temps d'efforts inutiles, il se décida à se coucher, ne voyant rien de mieux à faire dans les circonstances.

Il ferma sa porte à clef ; mit deux gros morceaux de bois dans le poële et se déshabilla. Il eut de la difficulté à ôter son habit, les reins lui faisaient mal ; il portait aux bras et aux épaules les marques des coups de canne qu'il avait reçus. Il se frotta, se brossa et se prépara un généreux punch à l'eau de vie, qu'il plaça sur une petite table qui était près de son lit, afin de le prendre au dernier moment quand il serait couché.

Avant d'éteindre la chandelle, il essaya encore de réveiller le volontaire, mais avec aussi peu de succès que la première fois. Il se mit donc au lit, avala son verre de punch et souffla sa chandelle.

Une heure à peine s'était écoulée depuis qu'il goûtait les douceurs de ce sommeil restaurateur quand le volontaire se réveilla. D'abord il ne put exactement définir l'état où il se trouvait, ni reconnaître l'endroit où il était. Il vit bien ou plutôt il sentit, car l'appartement était plongé dans la plus profonde obscurité, qu'il était sur un sofa. Mais quel sofa ? il n'avait pas de sofa dans sa chambre ! Il n'était donc pas chez lui : où pouvait-il être ? Ceci l'intriguait fort. Il se leva et fit un pas à tâtons, les bras étendus ; mais comme ses mains étaient plus élevées que la table, elles ne purent la lui faire reconnaître assez à temps pour l'empêcher de la culbuter avec le bol, la carafe, la bouteille et les verres qui se trouvaient dessus.

M. Edouard, réveillé en sursaut, crût que c'était un voleur ; il avait oublié le volontaire. Comme il n'avait pas d'armes près de lui, et qu'il pouvait bien être exposé à être assassiné, s'il restait dans son lit, il se glissa tout doucement et alla se mettre, droit et

immobile, dans un angle du mur, près de la fenêtre dont les volets étaient fermés.

Le volontaire paralysé par le vacarme qu'il avait fait, demeurait immobile, cherchant à se reconnaître et n'osant faire un pas. M. Edouard, de son côté, n'osait pas remuer, retenant son haleine, écoutant de toutes ses oreilles, maudissant l'obscurité qui l'empêchait de voir et le froid qui commençait à le gagner.

Le volontaire fut le premier à faire un pas, puis il se baissa ; tâta avec ses mains et trouva une chandelle. Il prit une allumette dans une petite boîte de cuivre, qu'il portait dans sa poche, et alluma la chandelle.

M. Edouard, qui n'était pas absolument peureux, s'élança sur le volontaire, qu'il saisit au collet, et se mit à crier : au voleur !

Le volontaire à demi dégrisé, reconnut, à cette exclamation, M. Edouard, que la lumière, maintenant suffisante, lui montra au milieu des débris de bouteilles et de verres cassés. Il ne put s'empêcher de jeter un éclat de rire en même temps qu'il lui disait :

— Est-ce que vous ne me reconnaissez pas ? M. Edouard.

M. Edouard reconnut le volontaire ; il était irascible et eut bien voulu se venger un peu ; mais il sentait que sa conduite n'avait pas été loyale envers lui ; il eut honte et ne dit mot.

— Parlez donc ; c'est moi : vous-êtes vous fait mal ?

— Je me suis blessé sur cette carafe, vous m'avez fait une diable de peur ; pourquoi n'avez-vous donc pas parlé ?

—Parlé ? mais je ne savais plus où j'étais. Je m'étais jeté sur ce sofa où je me suis endormi en vous attendant. Par où êtes-vous donc entré que je ne vous ai pas entendu ? y a-t-il longtemps que vous étiez couché ?

— Mais, par la porte, pardié ! en voilà une question ! Et comme vous dormiez comme une bûche, je me suis couché.

— Qu'allons nous faire maintenant ?

— Moi, je me recouche ; et vous, vous ferez bien d'aller chez vous en faire autant.

Quand le volontaire fut parti, M. Edouard ferma la porte à double tour, et se remit au lit avec un frisson qui menaçait de couronner, par une grave indisposition, toutes ses mésaventures de la soirée. Il avait néanmoins une petite consolation, c'est que le volontaire ne savait rien de sa fourberie.

CHAPITRE XLVI.

SUR LA MONTAGNE.

En quittant St. Luc, le Dr. G..., guidé par la jeune femme, se rendit à l'endroit où il devait rencontrer son compagnon ainsi que le Dr. Chénier. Après s'être assuré qu'ils étaient dans la maison il entra, laissant Henriette dans la voiture pour avoir soin du cheval.

Au bout d'une dizaine de minutes ils sortirent tous les trois, et montèrent en voiture, dans laquelle ils s'arrangèrent, de manière à ce que les deux qui s'assirent dans le fonds ne pouvaient être vus, en se couvrant par-dessus la tête, ce qui toute fois n'était pas nécessaire tant qu'ils ne rencontreraient personne.

La lune, qui était dans son dernier quartier, n'était pas encore levée, et, malgré que le temps fut très clair, on ne pouvait guère les distinguer qu'en approchant assez près du sleigh.

Il avait d'abord été question de renvoyer mener Henriette chez elle ; mais comme il pouvait se faire qu'il leur fallût sortir de voiture et prendre le bois pour passer la garde qui était au haut de la côte, un peu au-delà du mur de la Ferme des prêtres, il fut résolu que dans ce cas Henriette conduirait seule la voiture jusqu'à la Côte des Neiges, à l'endroit où elle avait rencontré celui qui avait répondu au nom de Barsalou.

Ce parti avait été le plus prudent, car, à peine arrivés au milieu de la montée, ils entendirent parler à la barrière. Ils sortirent de voiture, prirent le bois, à la droite du chemin et arrivèrent, sans avoir été découverts, peu de temps après Henriette, à la maison où les attendait Barsalou.

— Maintenant, ma chère Henriette, lui dit son frère en l'embrassant, je n'ai plus besoin de toi ; je vais te faire reconduire. Ne sois plus inquiète, nous sommes sauvés. Adieu, ma bonne sœur, adieu !

— Nous vous remercions de tout notre cœur, lui dirent les docteurs, Chénier et G... en lui serrant affectueusement la main, au moment où l'un des garçons de la maison montait à côté d'elle, dans la voiture, pour le reconduire.

— Peut on entrer sans crainte, Joe, dit Chénier à l'homme qui avait répondu au nom de Barsalou.

— Oui, docteur.

— Et si la garde venait ?

— Il n'y a aucun danger ; d'abord, Paul veille auprès de la bar-

rière, et nous avertira ; ensuite nous avons ici dix hommes et la garde n'est composée que de douze. Nous pouvons leur tenir tête, jusqu'à ce que nous ayons du renfort, s'il était nécessaire.

— C'est bon, entrons, car il fait froid ici, et je veux voir les hommes.

La maison, comme nous le savons, était un peu en dehors du chemin au fond d'une cour. D'un côté de la cour, il y avait une longue remise et, au bout, une écurie. Dans la cour on voyait quatre voyages de foin, et dix traines chargées de bois de chauffage ; les chevaux étaient à l'écurie. La maison était basse, assez grande, et bâtie en pièces équarries, le tout blanchi à la chaux. On entrait dans une salle, au milieu de laquelle se trouvait un grand poële double, en fonte. Auprès du poële deux hommes, en capots d'étoffe du pays, fumaient leurs pipes ; six à sept autres dormaient sur des robes de bufle. La salle n'était éclairée que par la lueur de la petite porte du poële, dans lequel un bon feu était constamment entretenu par de gros quartiers d'érable, qu'y fourrait de temps en temps l'un des deux fumeurs.

Le docteur Chénier et ses compagnons s'assirent derrière le poële de manière à se trouver placés dans l'obscurité, d'où il pouvaient voir ceux qui se trouvaient devant la porte du poële ou entreraient dans la maison, sans être vus. Ils restèrent quelques instants jusqu'à ce que leurs yeux fussent accoutumés à l'obscurité et sans rien dire, examinant ceux qui se trouvaient dans la salle, c'est-à-dire les deux fumeurs et ceux qui étaient étendus, tout habillés, sur des robes de bufles

Après s'être convaincus que tout était bien, et qu'il n'y avait pas de personnes indiscrètes dans la salle ; le docteur Chénier se tourna vers Barsalou et lui dit :

— Sais-tu où est Major ?

— Oui ; il est à l'auberge chez Macdonald, à St. Laurent.

— Combien d'hommes avec lui ?

— Dix. Quatre mènent des voyages de foin, et six des voyages de bois de corde.

— Tu en as dix ici ?

— Oui ; ces deux-ci, sept qui dorment, et Paul qui est allé surveiller la garde à la barrière.

— Avec nous trois, ça fait vingt cinq ; est-ce tout ?

— Non, Luc M..... est à la cabane à sucre, sur la montagne, avec dix autres.

— Sais-tu où est la cabane à sucre ?

— Oui, j'en revenais quand vous êtes arrivés.

— C'est bon, tu nous conduiras. La cabane est elle éloignée du chemin derrière la montagne ?

— Cinq à six arpents dans le bois.

— Avez-vous des armes pour tous les hommes ? Nous aurons besoin de nous en servir, je crains. Nous ne serons que trente six hommes contre, au moins, quatre vingt-huit ou dix.

— Malheureusement, nous n'avons pu nous procurer que douze bons pistolets, cinq fusils à deux coups chaque, et des fourches de fer pour le reste des hommes. Nous avons bien encore quelques autres pistolets, mais ils sont trop rouillés.

— C'est égal ; ils serviront.

En ce moment, ils entendirent, en arrière de la maison, le glapissement d'un renard.

— Ecoutez, dit Barsalou ; c'est Paul qui nous donne un signal.

Le glapissement fut répeté par deux fois, sans paraitre s'approcher d'avantage.

— C'est votre voiture qui revient, mais il y a deux personnes dans la voiture, voilà ce qu'il dit. Attendez, je vais sortir, reprit Barsalou, et voir ce que c'est. En attendant vous feriez mieux de passer tous les trois dans l'autre chambre.

Comme Barsalou sortait, la voiture arrivait dans la cour et un des volontaires qui étaient de garde à la barrière, en descendit et se dirigea droit à la maison, tandis que le jeune homme dit à l'oreille de Barsalou qui jettait une couverte sur le dos du cheval : " Il se doute de quelque chose et veut voir le maître de ce cheval. "

— Que lui as-tu dit ?

— Que je ne le connaissais pas.

— C'est bon ; vas mettre le cheval à l'écurie, frottes le bien, donne lui du foin, mais aies soin de ne pas le faire boire ; il a chaud.

— Ne craignez pas ; ça c'est la fière bête ! M. Joe.

— Dépêches-toi ; tu rentreras les robes, par la porte de derrière, et tu les mettras dans la chambre du fond.

En disant ces mots, il court à la maison, où il entre presqu'en même temps que le volontaire qu'il reconnaît, à sa voix pour être un des commis marchands de la rivière du Chesne.

— Il fait bien noir ici, dit le volontaire, en s'approchant du poële et jettant un coup d'œil méfiant dans la salle dont il cherchait à pénétrer l'obscurité.

— Vous êtes, M. P....., je crois ? lui dit Barsalou.

— Oui, et vous ?

On m'appelle ? Joe !

— Joe qui ?

— Joe Ladéroute.

— Connais pas ; demeurez vous ici ?

— Non, je suis de la rivière du Chesne ; je vais vendre du foin à Montréal.

— Savez-vous à qui appartient ce cheval qui vient d'arriver ?

— Oui, c'est à M. Dumont qui est à Montréal et qui m'a prié de le ramener demain à la rivière du Chesne.

— A M. Dumont ?

— Oui.

— Mais, ce n'était pas M. Dumont qui était dans la voiture ! quelle était cette dame ?

— C'était pourtant bien lui, continua Barsalou avec à plomb ; la dame je ne la connais pas.

— C'est curieux que je ne l'aie pas reconnue ! Êtes-vous bien certain ?

— Sans doute, puisqu'il m'a parlé, et m'a demandé si je ramènerais son cheval, qu'il vient de me renvoyer. Mais dites-moi donc, d'où venez-vous, vous ? je croyais que vous demeuriez à la rivière du Chesne.

— Je demeure à Montréal maintenant, et suis engagé dans les volontaires. Mais dites-moi à votre tour, on dit qu'il y a du soulèvement à la rivière du Chesne et au grand Brulé ?

— On l'a dit, mais je crois que c'est fini.

— Vous croyez ? mais on dit que le Dr. Chénier est à la tête d'un certain nombre de rebelles, et qu'ils ont formé un camp à la rivière du Chesne ?

— On avait parlé d'un camp, mais il n'y a personne dedans, du moins je n'en ai pas vu ; quant au Dr. Chénier, j'ai entendu dire qu'il était malade au lit.

— Malade au lit ! mais il a été vu à Montréal il y cinq à six jours.

— Ça ce peut, je vous dis ce que j'ai entendu dire, voilà tout.

— Vous êtes-bien sûr que ce cheval est à M. Dumont ?

— Comme je suis sûr que vous êtes là ; est-ce que vous voudriez l'acheter ? je crois qu'il le vendrait. Vous n'auriez qu'à vous en informer demain, vous trouverez M. Dumont soit à l'hotel Rasco, soit chez Séraphino en face du marché neuf ; comme je ne retournerai qu'après avoir vendu mon foin, vous pourrez me le laisser savoir, demain en passant.

Le ton d'assurance avec lequel il parlait parut convaincre M. P.... que cet homme disait la vérité ; aussi ne crut-il pas nécessaire de pousser plus loin ses recherches, et retourna au corps de garde ;

après avoir demandé tout bas : Mais quels sont ces hommes qui dorment sur les robes de buffles !

— Ce sont des hommes qui vont vendre du bois à la ville ; je ne les connais pas, avait répondu Barsalou sur le même ton, comme s'il eut craint de les réveiller.

Après s'être bien assuré que M. P..... avait repris la route du corps de garde, il alla avertir le docteur Chénier et ses compagnons.

— Nous ferons bien de partir de suite, dit Chénier ; la lune ne tardera pas à se lever, et quoiqu'elle ne donne pas une grande clarté, il ne serait pas prudent d'attendre plus longtemps.

— Je suis de votre opinion, répondit Barsalou ; d'autant plus qu'il serait bon d'avoir une dernière consultation avec Luc M....., qui vous attend.

— Il faudrait aussi avoir Major.

— Il est à St. Laurent chez MacDonald ; il serait dangereux d'y aller cette nuit, mais à la pointe du jour je l'enverrai chercher s'il le faut absolument.

Pendant que le docteur Chénier et ses deux compagnons suivent Barsalou, qui les guide à travers la montagne, nous les précèderons de quelques instans pour voir ce qui se passe dans la cabane à sucre, où ils devaient se rendre.

La montagne de Montréal subit à l'ouest, vers le tiers de sa longueur, un affaissement au milieu duquel passe le chemin, qui conduit à la Côte-des-Neiges et, plus loin, à la paroisse St. Laurent. De chaque côté de ce chemin la montagne se relève en une pente douce d'un côté, mais abrupte et escarpée de l'autre. Sur le versant nord de la partie de la montagne qui domine la ville, une petite cabane, assez bien construite, servait, dans le temps du sucre, à y faire bouillir le sirop que le propriétaire faisait couler des érables de la sucrerie. Dans une large cheminée, un grand chaudron était suspendu à une crémaillière. Une grande table faite de planches brutes, servait au besoin, de lit. Des petites branches de sapin, jetées sur la table servait de matelas. Un grand feu dans la cheminée illuminait vivement l'intérieur de la cabane, sans qu'on put s'en apercevoir du dehors, la porte et les contrevents étant fermés. Les hautes érables qui entouraient la maison cachaient également la fumée, qui s'échappait de la cheminée et se confondait avec les branches à cette heure de la nuit.

Le froid s'étant un peu amolli, les arbres étaient couverts de givre ; la neige criait sous les pieds. Une espèce de vapeur blanche s'élevait sur la plus haute partie de la montagne, en arrière de la cabane, et semblait la couronner comme d'un diadème ; c'était la

vapeur d'une source voisine. Au sommet, il y avait une espèce de plateau d'une vingtaine de pas de long sur cinq à six de large Un homme, que l'on prendrait pour un fantôme, se tient immobile sur cette plateforme, le dos appuyé à un arbre ; on dirait que cette vapeur l'enveloppe comme dans un linceul. De temps en temps, cependant il s'avance au bord du plateau du côté du chemin de la Côte-des-Neiges ; il regarde et écoute ; puis, après en avoir fait autant du côté opposé de la montagne, il retourne à son arbre, où il s'appuie et reprend son immobilité.

De la position où il est, il aperçoit la ville et le corps-de-garde ; à sa droite la Côte-des-Neiges. En arrière il voit la cabane à sucre, qui paraît à ses pieds ; un peu plus loin la route Ste. Catherine ; plus loin l'église St. Laurent ; plus loin encore le pont Lachapelle, qu'il ne peut distinguer, mais vers lequel, de temps en temps, il jette un coup d'œil, comme s'il s'attendait à y voir quelque chose.

En effet, au bout de quelques minutes, quelque chose fixa son attention de ce côté ; il croit voir un point lumineux, qui peu à peu s'aggrandit, brilla d'un vif éclat, puis s'éteignit. Il fit entendre un sifflement aigu et prolongé. Puis un instant après il monta dans l'arbre sur lequel il était appuyé, attacha au faite un paquet d'écorces de cèdre et y mit le feu. Le cèdre en s'allumant jeta une brillante flamme pendant quelques instans ; puis tomba sur la neige au pied de l'arbre, aussitôt que les liens qui l'attachaient furent brûlés.

L'homme descendit alors au pied de l'arbre. Il écoute ; il vient d'entendre du bruit du côté de la cabane à sucre. Il prend son fusil à deux coups, qu'il avait appuyé sur le tronc de l'arbre, et en fait jouer le chien, pour voir si les capsules ne sont pas tombées. Sa main droite fouille dans son capot, pour voir si son couteau de chasse est dans sa gaîne. Puis, quand il s'est assuré que les capsules sont sur les cheminées de son fusil, que son couteau est dans sa gaîne, il fait entendre, mais bas, mais faible, le glapissement d'un renard, comme s'il eut été éloigné et dans une autre direction.

Il écoute. Le bruit d'une perdrix qui s'envole frappe son oreille, puis bientôt après il entend le picotement d'un pique-bois sur un arbre. Ces bruits semble le satisfaire, car il rejette sur son épaule le fusil qu'il tenait prêt à faire feu, et attend.

Bientôt le bruit d'une branche cassée se fait entendre au pied de la plate-forme, et un homme s'avance avec précaution, tenant son fusil élevé au-dessus de sa tête. Celui qui est sur la plate-forme

en fait autant, puis le remet sur son épaule, et dit d'une voix sourde mais assez élevée pour être entendue :

— Qui vient là ?

— Un voyageur, répond celui qui s'approchait et qui s'était arrêté.

— Avances, voyageur ; où vas-tu ?

— Je vais sur la montagne.

— Que faire ?

— Te remplacer ; c'est le chef qui m'envoie. Ton quart est fini. Tu peux descendre, il t'attend ; il vient d'arriver, il est à la cabane.

— Quelle donc ?

— Tu l'apprendras, à la cabane ; et toi ?

— Je le dirai au chef ; tout va bien.

Un instant après, celui qui était descendu du sommet de la montagne arrivait à la cabane à sucre à la porte de laquelle se tenait un homme, en tuque bleue de laine, qui lui fit signe d'approcher, et tous les deux entrèrent. Il salua le docteur Chénier, et apercevant deux étrangers, qu'il ne connaissait pas, il se passa le pouce de la main gauche sur les lèvres, signifiant qu'il n'osait pas parler devant ces personnes.

— Parles, lui dit Chénier ; ce sont des chefs du Sud ; deux amis qui viennent nous aider. Quelle *sone ?*

— S. o. n. e, répondit-il, en prononçant chaque lettre séparément ; *S* pour le sud, *O* pour l'ouest, *N* pour le nord *E* pour l'est ; c'est bien! voici la *sone* : J'ai vu Barsalou qui venait à la cabane, parcequ'en sortant à la porte il a agité un tison ardent deux fois au-dessus de sa tête ; ce qui voulait dire qu'il était accompagné de deux personnes. C'était probablement ces deux chefs, continua-t-il, en leur faisant un léger salut de la tête. Peu d'instans après, j'ai vu cinq volontaires, avec leurs mousquets les baïonnettes au bout, quitter le corps de garde et se diriger vers la maison que venait de quitter Barsalou, où ils sont entrés. Je ne les en ai pas vus sortir. Voilà pour *S*, sud.

Barsalou et Chénier échangèrent un signe rapide.

— J'ai vu, continua-t-il, une lueur au pont Lachapelle ; cette lueur s'est aggrandie, a brillé, s'est éteinte. C'est W. S... qui est arrivé avec son monde et s'est emparé du pont. De ce côté là tout est bien. Ils savent que nous avons connaissance de leur arrivée ; j'ai fait le signal. Voilà pour *O.* l'ouest

— C'est bien lui dit Chénier, continues.

— J'ai vu la ville enveloppée dans un manteau de fumée blanche, qui plane au dessus des maisons, et la cache presqu'entièrement.

J'ai entendu un bruit sourd, comme les vagues du lac, qui montait jusqu'à moi. Je n'ai pu distinguer ce que c'était, d'abord. Peu à peu cette immense nuage blanc, qui surplombait la ville, s'est enpourpré vers le sud, et j'ai cru entendre le tocsin. C'était une incendie. La ville brûle encore. Voilà pour *E*, l'est.

— Et au Nord ? demanda Chénier.

— Au nord je n'ai rien vu ; pas de *Sone*, du Nord, tout est tranquille de ce côté là.

— Tu as bien rempli ton quart, Maxime ; prends un verre de Wisky tu dois avoir froid ; et couches toi, tu dois être fatigué.

— Quel est ce mot là, *Sone ?* demanda le Dr G..... à Chénier.

— C'est un mot, que nous employons dans le Nord, qui signifie nouvelle, mais que j'aime mieux ; parcequ'il est plus expressif dans sa prononciation et jusque dans son épellation.

— En effet, chaque lettre du mot désigne un des points cardinaux.

— Ce n'est pas mal : et je vote pour que nous l'adoptions.

— Mais, nous nous en servons depuis longtemps dans le Nord.

— Raison de plus, pour que nous nous en servions aussi dans le sud.

— Laissons là les mots, dit Luc M..., et parlons de ce que nous allons faire. Voyons : W. S... est arrivé au pont Lachapelle ; c'est bien. Si nous pouvens une fois nous rendre jusque là avec les canons, ils ne pourront plus nous les enlever. Mais nous ne les avons pas encore. A quelle heure doivent-ils venir, demain matin ?

— Entre sept et huit, répondit Chénier.

— En es-tu sûr ?

— Bien sûr !

— Combien y aura-t-il de cavaliers pour les accompagner ?

— Quatre seulement.

— Et de canons ?

— Onze canons ; onze caissons ; en tout vingt-deux voitures : Quatre hommes par voitures, deux à cheval deux assis sur le siége. En tout, quatre-vingt-douze hommes ; mais il n'y a que les cavaliers qui aient leurs sabres, les autres ne sont point armés.

— Et nous, combien sommes nous ?

— Quatorze ici, sans compter Barsalou ; dix avec lui à la maison ; Major et dix autres à St. Laurent.

— Trente-six ; c'est assez pourvu qu'il n'y ait pas plus de cavalerie Maintenant, entendons nous bien sur ce que l'on doit faire demain ; répète ton plan. Et toi, Barsalou, écoute bien afin que tu le répètes à Major demain matin.

— Voici, dit Chénier ; Il faut que demain matin, vers sept heures,

Major et ses hommes amènent leurs charges de foin et de bois, et prennent le chemin d'en bas pour se rendre par la route Ste. Catherine au faubourg St. Laurent. Ils s'arrêteront à une quinzaine d'arpents d'ici. Si l'artillerie vient du côté du faubourg St. Laurent, ils la laisseront passer. Aussitôt qu'elle sera passée, ils verseront leurs voitures de foin et de bois, de manière à obstruer complétement le chemin, et accourront avec leurs fourches.

Si, au contraire, l'artillerie vient par la Côte-des-Neiges, ils verseront leurs voitures aussitôt qu'ils auront reçu le signal; et attaqueront les premières voitures de l'artillerie en même temps que nous. Voilà pour Major. Je le lui ai déjà dit; il faudra que tu le lui répètes demain matin.

— Toi, Barsalou, voici ce que tu as à faire; Tu te tiendras prêt avec tes hommes et les voitures. Aussitôt que tu en auras le signal, tu prendras le même chemin qu'aura pris Major, mais tu t'arrêteras en face d'ici. Comme je suis à peu près certain que l'artillerie viendra par la Côte-des-Neiges, tu la suivras de près aussitôt qu'elle sera passée, et tu t'arrêteras en bas d'ici. Quand tu nous verras engagés, accours avec tes hommes, dont tu laisseras deux avec le voyages de foin, pour qu'ils les mettent en travers du chemin, au cas où quelqu'un des canonniers nous échapperait avant que nous puissions arrêter les chevaux. Je recommande spécialement que l'on ne fasse aucun mal aux canoniers; s'il faut tirer, que l'on tire sur les chevaux. Mais que ça ne soit qu'à la dernière extrèmité; car nous aurons besoin des chevaux. Comprends-tu?

— Très bien.

— Ce n'est pas tout. Vous dételerez vos chevaux; ils ont des traits, n'est-ce pas?

— Oui.

— Et on les ajoutera, deux par deux, à chaque pièces de canon, afin que nous puissions gagner au galop le pont Lachapelle. Arrivés là, ils sont à nous; et qu'alors M. Colborne vienne les chercher, avec ses volontaires!

En ce moment l'homme qui était descendu de la montagne et qui, au lieu de se coucher s'était assis au coin de la cheminée pour se réchauffer, saisit le bras du docteur Chénier et lui dit:

— Taisons nous: j'entends un signal du dehors.

En un clin d'œil, ces hommes hardis et déterminés eurent chacun un couteau de chasse à la main; ils sortirent sans bruit et passèrent derrrière la cabane, tandis que celui qui venait de les prévenir fit quelque pas vers une talle de sapins. Il reconnut Paul, celui qui avait pris sa place de quart sur le sommet de la montagne; il reve-

nait sur ses pas baissé presque jusqu'à terre, et marchait rapidement.

— Qu'y a-t-il, Paul? lui dit-il, Pourquoi as-tu quitté la plate-forme ?

— Chut ! Il y a trois volontaires qui viennent ; ils ont un fanal et suivent les pistes. Je les ai vus sortir de la maison ; deux sont gagnés au corps de garde et les trois autres ont pris cette direction. Comme je les ai perdus de vue aussitôt qu'ils furent entrés dans le bois, je suis descendu voir où ils vont et ce qu'ils prétendent faire.

— Et qu'as-tu vu ?

— J'ai vu qu'ils suivaient les pistes de Barsalou ; ils ont leurs mousquets et baionnettes, et forcent Toinon de les éclairer avec le fanal.

— Sont-ils encore loin, dit Chénier qui ayant entendu ce que venait de dire Paul, s'était approché avec tous ceux qui étaient sortis avec lui de la cabanne ? je n'entends rien.

— Je crois qu'ils s'éloignent.

— Mais s'ils suivent nos traces, ils vont bientôt arriver !

— Ils ne suivent pas vos traces ; ils ont pris un peu plus à gauche et suivaient la piste que Barsalou avait faite en allant seul. J'en était bien content puisque j'ai pu les dérouter.

— Comment cela ?

— J'ai effacé du mieux que j'ai pu, avec une branche l'empreinte des bottes de Barsalou ; après avoir jeté quelques branches sèches sur la piste à droite et j'ai marché, en gagnant vers le corps de garde. Rendu au chemin, je suis revenu jusqu'à l'endroit où ils avaient pris le bois ; là j'ai vu, un peu à gauche, les pistes que vous aviez faites et je les ai suivies jusqu'ici.

— Penses-tu que Toinon nous trahisse ?

— Non, non ; il ne les mènera pas à la cabane à sucre, soyez tranquille, s'il peut l'éviter.

— Tu vas remonter sur la montagne, et, ouvres l'œil. Barsalou, tu feras bien de retourner ; sois sur tes gardes. Michel va rester en sentinelle dans cette talle de sapin. Si les trois volontaires viennent jusqu'ici, il n'y a pas à dire, il faudra les faire prisonniers et les garder jusqu'à demain. J'aimerais mieux que nous n'y fussions pas obligés.

G. B.

(*A continuer.*)

LE CARDINAL WISEMAN

ET LE

RÉTABLISSEMENT DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQNE EN ANGLETERRE.

Les anciens recommandaient de ne parler qu'avec louanges de ceux qui ont quitté la vie : *de mortuis nihil nisi bonum.* Malgré ce précepte, il n'arrive pas souvent qu'autour des restes mortels de ceux dont l'action s'est fait sentir sur le monde, quelques paroles de blâme ne se mêlent à la louange. C'est pourtant là un spectacle dont nous avons été témoins lorsque, le 16 février, la mort a enlevé à l'Eglise et aux lettres un de leurs plus beaux ornements dans la personne du cardinal Nicolas Wiseman, premier archevêque de Westminster.

Et ce n'est peut-être pas une des moindres merveilles de notre temps, qu'à une époque où l'unité semble à jamais bannie du monde des esprits, tous se soient rencontrés pour glorifier la mémoire d'un homme qui avait occupé une position entourée des plus grandes difficultés. Londres a parlé comme Rome : les organes du monde protestant se sont faits comme les échos des regrets du chef de l'Eglise.

Quand Pie IX apprit qu'il n'y avait plus d'espoir de conserver cette vie précieuse, il leva les yeux au ciel et dit : " C'est un coup ter-

rible pour moi !" Cet éloge n'est pas le premier que le St. Père ait fait de son fidèle cardinal. En 1863, il remarquait que monseigneur Wiseman était l'homme de la Providence pour l'Angleterre.

L'histoire de l'archevêque, quand elle sera connue dans ses détails, fera bien voir en effet qu'il a été, entre les mains de la Providence, un instrument puissant pour opérer de grandes choses. Il nous semble que cette vie est parfaitement caractérisée par cette parole de Pie IX : " l'homme de la Providence pour l'Angleterre."

Après avoir, par ses écrits et son action apostolique, agi puissamment pour développer et diriger le mouvement catholique en Angleterre, il eut la plus grande part, après le Souverain Pontife, au rétablissement de la hiérarchie catholique. On peut dire que son nom est inséparablement attaché à cette phase de l'histoire ecclésiastique d'Angleterre. Nous osons espérer que les lecteurs de la *Revue* accueillerent avec bienveillance ces quelques notes prises à la hâte, et à la rédaction desquelles les circonstances nous ont empêché de donner une forme plus régulière et plus digne de ceux qui voudront bien les lire. Ces notes rappelleront des faits qui sont déjà presqu'anciens, tant le siècle marche avec rapidité. Elles se rapportent au rétablissement en Angleterre d'une hiérarchie détruite depuis longtemps. Elles contribueront peut-être à faire apprécier l'action du Pape, celle de la nation anglaise et de son gouvernement ainsi que les principes religieux et politiques qui furent alors invoqués.

Cet acte si important pour l'Eglise catholique en Angleterre fut accompli par le Souverain Pontife, le 24e jour de septembre, 1850.

La lettre apostolique par laquelle le Pape proclame cette grande *restauration* commence par rappeler la sollicitude constante dont l'église d'Angleterre a été l'objet de la part des pontifes romains. Depuis le jour où St. Grégoire le Grand envoyait des apôtres à ses chers anglo-saxons, les papes n'ont pas cessé un seul instant de veiller sur cette île privilégiée. Pie IX raconte rapidement l'histoire des mesures prises par Rome pour empêcher que le flambeau de la foi ne s'éteignît au milieu des épaisses ténèbres qui ont enveloppé l'Ile des Saints après qu'elle se fut séparée de l'Eglise qui est dans le monde la source et le centre des lumières surnaturelles.

On sait en effet, et le Pape le rappelle, qu'à peine l'orage violent suscité par la reine Elizabeth commençait-il, qu'aussitôt après les premières horreurs de la persécution protestante, Guillaume Bishop fut nommé vicaire apostolique pour l'Angleterre et l'Ecosse. Ces deux pays furent gouvernés au spirituel par un seul vicaire apostolique jusqu'à l'année 1688. Innocent XI profita des circons-

tances plus favorables où se trouvait alors la religion, pour adjoindre à Jean Leyburn, alors délégué du St. Siège, trois autres évêques *in partibus*. L'Angleterre fut donc divisée en quatre districts ecclésiastiques. Plus tard, en 1840, Grégoire XVI considérait "l'accroissement qu'avait déjà pris la religion catholique dans ce " royaume, et, faisant une nouvelle division ecclésiastique du pays, " doubla le nombre des vicariats apostoliques et confia le gouvernement spirituel de l'Angleterre aux vicaires apostoliques de " Londres, de l'Ouest, de l'Est, du Centre, de Lancastre, d'York et " du Nord." [1] Mgr. Wiseman, déjà célèbre par une science profonde et des écrits éloquents, fut nommé coadjuteur de Mgr. Walsh, dans le Centre. En 1847, il était Pro-Vicaire à Londres ; en 1848, coadjuteur et en 1849, vicaire apostolique de ce district de Londres, le plus important de tous. On peut dire que depuis ce jour, il fut ostensiblement, comme il avait toujours été dans le fait, la tête du mouvement catholique en Angleterre.

Le bref de septembre remarque ensuite, que, déjà depuis assez longtemps les Papes s'étaient occupés du projet de ramener en Angleterre la forme du " gouvernement ecclésiastique à ce qu'elle " est librement chez les autres nations où aucune cause particulière " ne nécessite le ministère des vicaires apostoliques."

On comprend en effet que ce système de gouvernement, par ce là même qu'il est en dehors du droit commun, n'est désirable que dans certains pays où les circonstances ne permettent pas l'organisation régulière de la hiérarchie. L'évêque titulaire d'un diocèse canonique est sans doute soumis au Pape qui lui transmet la juridiction. Le Souverain Pontife ne laisse pas que d'avoir dans chaque diocèse un droit d'ordinaire. Mais cet évêque n'est pas, dans le sens canonique du mot, le vicaire du Pape. Dans les choses que le vicaire du Christ ne s'est pas réservées, qui ne sont pas contraires au droit, l'Evêque est vraiment maître, de droit ordinaire, pour son diocèse. Il a un code de lois générales : il est lui-même dans l'église une institution permanente. D'un autre côté, le vicaire apostolique reçoit bien sans doute ce pouvoir d'*ordre* qui est de l'exercice du caractère épiscopal ; mais pour la juridiction, quelle que soit l'étendue des pouvoirs accordés, il est le vicaire, le délégué *immédiat* du Pape pour tel territoire qui lui est assigné. Le vicaire apostolique ne prend pas son titre du territoire qu'il gouverne, mais de quelqu'ancien diocèse qui n'existe plus : voilà pourquoi il est qualifié Evêque *in partibus infidelium*. Ainsi, Mgr.

1 Bref, 21 sept. 1850.

Wiseman, avant sa promotion au Cardinalat, était évêque de Mellipotames et vicaire apostolique pour le district de Londres.

Or, on conçoit que dans une église nombreuse et augmentant sans cesse, le gouvernement des vicaires apostoliques doive laisser beaucoup à désirer. De tout temps le besoin des conciles provinciaux s'est fait sentir, et pourtant sous ce régime, ces saintes assemblées sont conséquemment impossibles.

Du reste, l'état de l'Angleterre avait tellement changé depuis un certain temps, que les règles tracées en 1743 par Benoît XIV pour le gouvernement de cette église, ne trouvaient plus leur application, du moins dans un grand nombre de cas.

Les vicaires apostoliques réunis à Londres en 1847, députèrent " deux d'entr'eux à Rome pour demander instamment et en leur nom" un changement qui permît à l'Eglise catholique de se développer régulièrement en Angleterre.

On faisait remarquer que la constitution *apostolicum ministerium* de Benoît XIV, le seul code de gouvernement possédé par les catholiques anglais, était tombée en désuétude à cause de son ancienneté, et surtout par suite d'un heureux changement survenu dans l'état des choses. Cette " constitution" avait été basée sur les considérations suivantes : que les catholiques étaient encore sous le coup de lois pénales très-dures, et ne jouissaient d'aucune liberté de conscience ; 2° que tous leurs établissements d'éducation ecclésiastique étaient situés à l'étranger ; 3° que les ordres religieux ne possédaient point de maisons en Angleterre ; 4° qu'il n'y avait rien qui ressemblât à une division par paroisse, et que les catholiques n'avaient d'autres lieux consacrés au culte que des chapelles particulières, et pas d'autres prêtres que les chapelains des nobles et des gentilhommes," [1] etc., etc., etc.

Or, l'acte d'émancipation de 1829 avait changé cet état de choses. On n'en était plus aux jours malheureux où la peine de mort menaçait le sujet britannique qui niait la suprématie du chef de l'état : où l'on était emprisonné pour avoir assisté à la messe ; où les religieux et les prêtres étaient des proscrits et des traîtres : où l'enseignement catholique était estimé crime de haute trahison, etc.

Les progrès rapides du catholicisme en Angleterre ; les divisions intestines parmi les Protestants eux-mêmes ; l'influence du mouvement intellectuel qui agitait l'Europe ; et par dessus tout peut-être, la puissante voix d'O'Connell, "*ébranlant les citoyens à Whitehall*" et entraînant tout un peuple à sa suite, forcèrent le Parlement

1 Wiseman, Appel, etc.

anglais à reviser les lois rigoureuses qui pesaient sur les catholiques. La plupart de ces lois furent en effet abrogées ou modifiées par l'acte de 1829. Les autres étaient tombées en désuétude.

Il y eut alors un épanouissement de vie catholique vraiment extraordinaire. De toutes parts, de Rome surtout, accoururent des ouvriers apostoliques pour travailler à la reconstruction du grand édifice : les cathédrales s'élevèrent magnifiques, mystérieuses, chrétiennes comme au moyen âge : les écoles s'établissaient partout, et les traditions d'enseignement catholique commençaient à rattacher leurs anneaux aux vieux siècles chrétiens qui avaient vu naître Oxford et Cambridge. On ne vit jamais une plus grande abondance de vie fraîche, puissante, catholique qu'en ce moment où les fidèles enfants de l'Église purent s'écrier : " *les liens sont brisés et nous sommes libres* !" Les monuments de l'antique foi d'Albion étaient tombés entre les mains de ceux qui ne les avaient pas élevés. On en construisit d'autres, et dans les temples magnifiques élevés par l'art de Pugin, le peuple anglais retrouva les chants, les arts, les sciences, la poésie, l'éloquence, le culte qu'avaient aimés ses ancêtres.

" L'église catholique d'Angleterre, disait Mgr. Wiseman [1] s'est " tellement développée..., et ses différentes parties se sont tellement " unies entre elles qu'il était impossible qu'elle restât plus long- " temps privée d'un code complet et explicite."

Les vicaires apostoliques demandaient donc au St. Père de vouloir bien remédier aux inconvénients qu'ils rencontraient chaque jour dans l'exercice de leurs fonctions. Convaincus de la nécessité d'une organisation régulière, ils priaient Rome de donner une entière stabilité à cet édifice fondée jadis par les Pontifes Romains, ébranlé et presque démoli par les tempêtes, mais auquel l'avenir promettait de si magnifiques proportions. Rome, cette mère de toutes les églises, entendit la voix suppliante de ses enfants. Elle ne vit pas d'autre remède au mal que " d'étendre le code réel et " entier de l'Église à l'Église catholique d'Angleterre, autant que " le permettait sa position sociale. [2]

Mais pour cela une condition était nécessaire,— " à savoir : que les " catholiques eussent une hiérarchie. La loi canonique n'est pas " applicable sous le régime des vicaires apostoliques ; d'ailleurs " plusieurs points demandaient à être réglés par un concile, et sans

1 Appel, etc.

2 Appel, etc.

" un métropolitain et des suffragants, un synode provincial était " impossible." [1]

Le rétablissement de la hiérarchie fut donc déterminé... " Après " avoir pesé avec une attention scrupuleuse toute cette affaire, de " notre propre mouvement, de notre science certaine, et par la " plénitude de notre pouvoir apostolique, nous avons arrêté et " nous décrétons le *rétablissement* dans le royaume d'Angleterre, " et selon les règles communes de l'Église, de la hiérarchie des " *évêques ordinaires*, tirant leur dénomination de leurs sièges, que " nous créons par la présente lettre dans les différents districts des " vicariats apostoliques...

..... Pour ce qui regarde l'office pastoral, l'Archévêque et les " Evêques anglais jouiront d'ores et déjà des droits et des facultés " dont usent et peuvent user, d'après les dispositions *connues* des " saints canons et des constitutions apostoliques, les archevêques " et évêques catholiques des autres pays." [2]

Telles sont les paroles du vicaire de Jésus-Christ. Il y a dans ce *Bref* d'autres dispositions qu'il sera utile plus tard de faire connaître parcequ'elles devinrent en Angleterre l'objet d'incriminations particulières de la part de l'école religieuse dite des *Puséistes.*

Le Souverain Pontife nomma Mgr. Wiseman premier archevêque de Westminster et métropolitain de la province ecclésiastique qui venait d'être créée. En même temps, Sa Sainteté éleva au Cardinalat le nouvel archevêque.

On doit remarquer que les anciens siéges épiscopaux, étant occupés par les évêques anglicans et l'acte d'émancipation ayant défendu aux catholiques de prendre des titres empruntés à des villes qui avaient déjà leurs titulaires, le pape daigna avoir égard à cette disposition législative. Ainsi, on n'eut pas d'archevêque de Cantorbéry : le métropolitain de la nouvelle hiérarchie fut attaché au nouveau siége de Westminster : au lieu du titre d'évêque de Londres, on prit celui de Southwark...

Mais le grand œuvre après lequel avait soupiré les fidèles catholiques d'Angleterre était accompli. Aux autres gloires de son Pontificat, Pie IX ajoutait celle d'avoir rendu la vie à l'église des Lanfranc, des Anselme, des Langton et des Fisher.

Le digne successeur de ces grands évêques se hâta d'annoncer lui-même l'heureuse nouvellle aux catholiques de la nouvelle église d'Angleterre. Dans sa première lettre pastorale, il disait :—

1 *Ibidem.*

2 Bref, de septembre.

"Ce que vous avez longtemps désiré, vous est octroyé. Votre bien-
" aimée patrie prend place parmi les belles églises qui, constituées
" d'une manière normale, forment le splendide corps de la com-
" munion catholique. L'Angleterre catholique a retrouvé son
" orbite dans le firmament religieux d'où sa lumière avait depuis
" longtemps disparu ; elle prend son cours et son mouvement
" régulier, gravitant autour du centre d'unité, source de juridic-
" tion, de lumière et de force."

Les catholiques accueillirent avec bonheur cette nouvelle marque de bienveillance et d'amour de la part du souverain Pontife ; leurs vœux étaient satisfaits, car il ne faut pas oublier qu'ils sollicitaient depuis longtemps cette faveur, ainsi que le Pape lui-même le fait remarquer.

L'Église d'Angleterre, l'église de leurs ancêtres, de leurs saints, de leurs martyrs, était rétablie.

Qu'on nous permettre de rapporter encore quelques paroles du Cardinal, pour achever de caractériser l'acte pontifical.

"Cet acte n'est pas un acte gratuit et imprévu ; ce n'est pas
" une mesure d'un caractère usurpateur et agressif, c'est, au con-
" traire, un acte longuement médité et exécuté ouvertement : il est
" fondé sur les besoins de l'Eglise catholique, de son régime inté-
" rieur, de sa saine organisation. Le besoin d'avoir un code a
" engendré le besoin d'avoir le seul gouvernement qui pût le faire
" mettre en vigueur."

Ces réflexions si simples et si naturelles devaient suffire pour démontrer qu'il n'y avait rien là qui pût raisonnablement offenser ceux que leurs croyances religieuses exemptaient d'être atteints immédiatement par ces mesures d'administration ecclésiastique.

II

Le bon sens qui caractérise le peuple anglais, quand il est dans son état normal, ne l'empêcha pas en cette circonstance de tomber dans un accès de fureur difficile à concevoir. Nous fûmes tous surpris de la joie scandaleuse qui accueillit il y a quelque mois, à Londres, un heureux forban venu d'Italie. Aux yeux des Anglais, cet homme était le symbole armé de la haîne contre le Pape. Le principe qui mit alors en mouvement princes, évêques, ministres, peuples, pour venir baiser une main rouge encore d'un noble sang versé pour une cause sainte ; ce principe peut expliquer en grande

partie les démonstrations furieuses auxquelles se livra la nation entière, quand elle apprit la nouvelle *incroyable* que le Pape de Rome avait osé faire acte de juridiction, de suprématie spirituelle dans les domaines de Sa Majesté la reine d'Angleterre !

Le Cardinal a décrit cette tempête " sans égale, peut être, dans l'histoire contemporaine."

Quelques jours se passèrent sans démonstrations violentes. " C'était, dit Mgr. Wiseman, le calme précurseur de l'orage." On n'en pouvait croire la rumeur. Il était impossible que le Pape, ce petit souverain, eût osé diviser, morceller en diocèses nouveaux, la libre Angleterre, et cela par une véritable usurpation des droits et de la prérogative de la couronne ! " Oui, nous l'avouons, disait le *Times*, nous étions restés incrédules " sur l'étendue de l'impudence et de l'absurdité " papale"... créer un archevêque et douze évêchés," et cela avec l'autorité et la précision d'un acte du Parlement, par une " Bulle Pontificale ! "

Ces paroles furent comme un signal. Aussitôt de tous les coins de l'Angleterre, éclate une tempête furieuse contre l'édifice religieux que le Pape veut donner à ce pays. Les journaux donnent le ton à ce concert d'imprécations, de cris de haine, de dénonciations aveugles, et, par les paroles suivantes que nous citons d'un article du *Times*, on peut juger si ce ton était modéré.

"Il y a en Europe, et même en Italie, écrivait ce journal, un esprit qui ne sera pas impunément éveillé ; (la révolution,) et quelque répugnance que nous ayons à de nouveaux éléments de discorde... nous ne sommes nullement disposés à nous soumettre lâchement ou avec indifférence à la folle intrusion d'une bande de prêtres étrangers dans les affaires de notre pays."

Ainsi, pour punir Pie IX d'avoir voulu être le Pape, il faut déchaîner contre lui, le monstre hideux de la révolution. Le célèbre docteur Cahill venait de démontrer que Lord Palmerston et son agent Minto, n'avaient pas attendu l'acte vigoureux du pontife Romain pour bouleverser ses états, et, contre tout droit divin et humain, installer l'orgie et l'assassinat démagagiques dans le Vatican désert par l'exil de l'auguste vieillard. Plusieurs journaux dévoilèrent involontairement les menées du cabinet anglais, en insinuant que le bref de septembre était, de la part du Pape, un acte de représailles contre les efforts du ministre des affaires étrangères, pour faire régner en Italie, à Rome surtout, cet esprit que le *Times* voulait évoquer des régions infernales. Les autres journaux ne le cédèrent point en violence au *Times* lui-même. Ils en appelèrent hautement aux mânes irrités d'Henri VIII et d'Elizabeth.

Il faut mettre en vigueur disent-ils, les anciens statuts ; il convient, pour sauver la patrie et venger l'honneur royal outragé, d'avoir recours aux " pénalités" sous lesquelles les catholiques ont gémi pendant trois siècles....

" Bientôt on entendit, au milieu de ces cris confus, la voix claire " et distincte d'un corps plus directement intéressé à encourager " la colère générale." [1] C'était l'église légale, l'église anglicane qui, par ses journaux, ses ministres, ses évêques, unissait ses anathêmes à l'anathême universel contre le rétablissement d'une hiérarchie qui demandait ses titres, non à un pouvoir temporel, mais au vicaire de Jésus-Christ,

Nous manquons d'espace et aussi de courage pour raconter en détail les démarches humiliantes auxquelles l'épiscopat et le clergé anglicans eurent alors recours, soit pour manifester leur indignation, soit pour engager le gouvernement à s'immiscer dans cette affaire purement ecclésiastique. Nous sommes contraints d'avouer qu'en lisant l'histoire de l'Église, nous avons rencontré peu d'exemples d'une ignorance aussi radicale de l'ordre établi par le Sauveur pour le gouvernement du royaume qu'il a fondé sur la terre.

Dans l'adresse que les prélats portèrent aux pieds de la reine, ils dénoncent le bref du Pape " comme une grave injure adressée " à l'église et à Sa Majesté, à qui *seule* appartient le gouvernement " suprême de ce royaume en matières ecclésiastiques et civiles." " L'église d'Angleterre, disent-ils, est un *rameau* de la sainte église " catholique du christ : on y trouve la vraie parole de Dieu ; la " bonne administration des sacrements"... Or, cette église " est " traitée par l'évêque de Rome comme si elle était une terre " païenne.

Ils se plaignent " qu'on félicite l'église d'Angleterre d'être " rétablie après trois cents ans, parmi les églises de la chrétienté."

L'évêque de Rome a agi contre la *constitution* " en s'arrogeant " un pouvoir spirituel sur le peuple de ce pays, et en nommant " certains ecclésiastiques romains à des places ou sièges particuliers " en Angleterre : par là, il a fait renaître la prétention de la suprématie sur le royaume et attaqué une prérogative constitutionnelle " qui n'appartient qu'à Votre Majesté seule."

Ils protestaient contre cette tentative " de soumettre le peuple à " une tyrannie spirituelle dont il avait été affranchi lors de la " réformation ; ils demandent humblement à Sa Majesté " de " repousser par tous les moyens constitutionnels les prétentions et " les usurpations de l'église de Rome...

1 Appel, etc.

On se demande volontiers si ces dignitaires avaient réfléchi avant d'invoquer contre les catholiques le secours du bras séculier. Au fond ce qu'ils veulent, ce sont des mesures pénales contre une église, et cela en faveur d'une institution religieuse où, disent-ils, les paroles de Dieu est enseignée et les sacrements administrés. Or, le primat de l'église anglicane avait été consulté quelques mois auparavant sur une question assez importante. Sa réponse met dans tout son jour le droit que pouvait avoir l'église établie d'être une religion exclusive.

On demandait donc à l'Archevêque de Cantorbéry, si un ecclésiastique pouvait s'appuyer de l'autorité de l'Eglise Anglicane pour enseigner la régénération baptismale des enfants : c'était pendant le fameux procès Gorham. Que répondit le primat ? Voici ses paroles : " St. Paul nous dit : prêchez la parole de Dieu... Or, vous avez les mêmes moyens que moi de chercher si les doctrines en question sont contenues dans la parole de Dieu, et peuvent être appuyées sur cette parole. Mais, quant à moi, je n'ai pas d'autorité spéciale pour vous le déclarer."

Comme décision casuistique, cela ne laisse pas que d'être assez ingénieux. Toutefois après une renonciation aussi explicite à toute autorité doctrinale, on sera peut-être surpris d'entendre ce même prélat proclamer dans une adresse publique que l'Eglise romaine enseigne bien des choses contre l'Ecriture, et que les sacrements sont bien administrés dans l'Eglise anglicane. La surprise augmentera si on réfléchit que les Lords spirituels d'Angleterre venaient d'accepter humblement le "*fiat*" royal, définissant que dans l'Eglise établie la nécessité du baptême était une question libre !

Hâtons-nous de remarquer, pour l'honneur du clergé anglican, que cette adresse ne fut pas signée par les évêques d'Exeter et de St. David. Le premier de ces prélats ne peut s'associer à ses confrères quand ceux-ci reconnaissent le souverain comme chef *spirituel* de l'Eglise.

Le Pape, suivant lui, n'a pas péché contre la constitution, mais bien contre le droit international, et c'est à Rome qu'il faut demander réparation. Du reste, il parle du St. Père avec assez de modération : en somme, il envisageait le rétablissant de la hiérarchie d'une manière plus raisonnable et surtout plus théologique que le faisaient les autres prélats.

Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas maintenant à juger les *motifs* de cette adresse ; nous y reviendrons. Nous ne voulons pas non plus rapporter les expressions violentes, peu respectueuses, peu dignes, dont les dignitaires de l'Eglise nationale crurent pouvoir se

servir dans les diverses manifestations qu'ils firent de leurs sentiments.

Les Universités d'Oxford et de Cambridge, protestèrent aussi, s'appuyant toujours sur la *suprématie royale* insultée, *envahie* par les papistes.

Cette espèce de fureur s'était emparée même des personnages que leur position pouvait un jour appeler à juger cette cause importante. Le grand chancelier du royame s'échauffa tellement qu'il lui arriva pendant un dîner public, de dire qu'il foulerait à ses pieds le chapeau du Cardinal. Sur quoi, le Cardinal disait quelques jours plus tard : " Nous avions cru que, même au milieu des plus violentes tempêtes, les sources de la justice couleraient toujours calmes, toujours pures. La plus haute dignité séculière a été sagement confiée à celui qui, présidant la plus noble assemblée du monde, tient d'une main ferme la balance de la justice constitutionnelle... Mais, cette fois, l'orage a été si fort qu'il est parvenu à troubler la source même de l'équité. Au lieu d'attendre que les circonstances l'appelassent à parler de son fauteuil ou de son banc, avec une impartialité solennelle, sur une question qu'on peut considérer comme la question du moment, le lord grand chancelier d'Angleterre a mieux aimé lancer la sentence contre nous, à la table du banquet de Mansion-House, et provoquer ainsi les applaudissements antipapistes de ses convives, que de recueillir l'honorable approbation des pairs du royaume ou du barreau...

Et il ajoute avec dignité : " Personne ici, quelqu'élevé qu'il soit, n'a le droit de dire qu'il mettra les pieds sur la tête, ni même sur le chapeau d'un autre, quand cet autre, quelque humble qu'il soit, est, comme lui, sujet anglais et homme libre..."

Nous admettons volontiers que Mgr. Wiseman était plus en état que nous de juger de l'importance qu'il fallait attacher aux paroles alors prononcées par le grand chancelier : mais il nous répugne beaucoup d'admettre que les sources de la justice aient été troublées. Lord Truro ne faisait peut-être que donner essor à une éloquence d'après-dîner, et il ne serait pas étonnant que la circonstance eût été pour beaucoup dans l'émotion du plus haut dignitaire séculier du royaume.

Quand les personnages les plus graves agissent et parlent avec aussi peu de dignité, les excès auquels le peuple pourra se porter ne devront surprendre personne. Il imitera ses chefs, quoiqu'en les dépassant.

Aussi, pendant plusieurs semaines, on put dire du peuple en Angleterre : " *Sævitque ignobile vulgus.*" Excité par les journaux et

il faut l'avouer, par les ministres de la religion, il se livre à tous les excès d'une rage insensée. Nous n'entreprendrons pas de raconter les scènes dégoûtantes que la populace et la bourgeoisie jouèrent dans les rues et sur les places publiques. Aucune ne fut épargnée ni au Pape ni au Cardinal, ni à la religion catholique. Le 5 novembre, anniversaire de la conspiration des poudres, le Guy Fawkes traditionnel, fut remplacé par Pie IX et le cardinal Wiseman. On organisa une procession où les plus augustes cérémonies du culte furent tournées en ridicule. A la tête de cette mascarade étaient portées l'effigie du Pape et celle du cardinal archevêque. Autour de ces figures s'en trouvaient d'autres grotesques et même indécentes, par lesquelles on voulait représenter les religieux et les religieuses. Tout cela était suivi d'un peuple ivre de rage et vomissant les plus sales imprécations. Cette dégoutante saturnale fut couronnée par un outrage plus sanglant encore. Le gouvernement toléra qu'en plein jour, l'effigie d'un Souverain, avec qui l'Angleterre était en paix, fut exposée au simulacre d'un supplice réservé aux plus vils malfaiteurs !

Ces scènes honteuses se répétèrent dans un grand nombre de localités. On ne s'en tint pas là : il y eut même des voies de fait. Les édifices religieux furent attaqués, on maltraita plusieurs personnes. La population fut sur le point de massacrer un prêtre qu'elle prenait pour le Cardinal Wiseman.

A Liverpool, on eut à regretter des pertes de vie dans une émeute qui nécessita l'intervention de la force armée. Les Irlandais catholiques de cette ville, à bout de patience, se portèrent en foule à une assemblée publique où les orateurs, révérends et autres, débitaient à l'envie force injures contre le Pape, les couvents et la religion en général ; malgré leur patience proverbiale, les fidèles enfants d'Erin, sans respect pour les libertés de John Bull, se levèrent, et, qu'on me permette l'expression, firent *maison nette.* Une émeute suivit et dura plusieurs jours. Enfin, sur tous les points, l'exaspération était telle que les catholiques durent s'attendre à une persécution sanglante. Il n'y a là rien qui doive nous étonner. Le peuple, quand il est excité, ne juge plus, ne raisonne plus. La fureur populaire est une mer dont les flots se soulèvent vite et ne s'arrêtent devant aucune barrière : dans sa rage, toutes les armes lui sont égales. D'ailleurs on a vu souvent des populations très-paisibles se porter à des excès étranges pour avoir été soulevées par des meneurs ambitieux qui faisaient appel à leurs préjugés. En Angleterre même, n'avait-on pas vu le peuple de Londres abreuver d'ignominies l'illustre duc de Wellington

pour le punir d'avoir été juste envers les catholiques ? Et pourtant quel homme, fut jamais plus respecté que le général heureux devant qui Napoléon dut dire adieu à la victoire ?

Tout en stigmatisant ce fanatisme aveugle, nous devons donc remarquer que le peuple d'Angleterre n'a pas été, en cette circonstance, plus coupable que plusieurs autres qui ont donné dans des excès plus grands encore et pour des causes en apparence moins réelles.

Mais ceux que l'histoire impartiale devra blâmer avec le plus de sévérité, ce sont les coupables instigateurs de ces violences populaires. On ne peut disconvenir que les lettres, les adresses etc., des évêques de l'Église établie, ayant donné une idée fausse de la mesure prise par le Pape, n'aient été par là même une des causes de ces désordres. Mais il serait sans doute injuste d'accuser ces hommes respectables d'avoir volontairement encouragé les scènes regrettables dont nous avons parlé. Malheureusement, il n'est guère possible d'exonérer un certain nombre de ministres appartenant aux diverses communions protestantes. Les journaux catholiques, dans la Grande-Bretagne et sur le continent, n'hésitèrent pas à dire que " les scènes hideuses du 5 Novembre furent organi- " sées par l'Église officielle de concert avec les Puritains d'Exeter- " Hall. "

Cette assertion ne parait pas avoir été démentie. Au contraire, on la trouve confirmée par certains journaux dissidents qui accusent l'église officielle d'avoir favorisé le mouvement anti-papiste pour détourner l'attention publique qui se portait depuis longtemps sur les abus du systême anglican, et pour empêcher par là les réformistes de réclamer la destruction de ces abus.

Partout où il se tenait quelque assemblée, et elles semblaient être en permanence, on entendait quelque révérend déclamer " contre les abominations de Rome. " Il s'agissait de savoir si les Anglais " consentiraient à redevenir les esclaves d'un étranger ; se résigne- " raient-ils à voir les Jésuites déguisés s'introduire chez eux pour " les livrer pieds et poings liés aux tortures de l'inquisition ? " Il est vraiment incroyable qu'à l'occasion d'une mesure aussi simple que celle dont il s'agissait, on ait pu débiter tant d'absurdités. Cet exemple, entre mille autres semblables, peut servir à expliquer comment il se fait que chez les protestants, le peuple nourrisse tant de préjugés contre nous. Tous ces discours passionnés n'étaient en définitive que la mise en pratique des moyens employés même dans ce pays par certains colporteurs de mensonges

qui vont débitant parmi notre peuple les calomnies dont retentissaient alors les temples protestants.

L'inquisition surtout fut un thème fertile de harangues patriotiques. Une jeune dame racontait qu'elle avait vu une de ses parentes, vieille demoiselle fort avancée en dévotion, revenir du " *meeting* " les traits bouleversés et l'effroi peint sur la figure. Et certes ce n'était pas sans raison. Le Révérend M. N... avait prouvé que le bref Pontifical allait établir l'inquisition à Londres et que Lord Palmerston lui-même n'y pourrait rien ! On alla jusqu'à menacer la crédulité anglaise d'une nouvelle *armada* toute chargée d'instruments de torture destinés aux fidèles sujets de Sa Majesté.

Quoique ridicules, c'étaient là néanmoins les sujets sur lesquels brodaient sans cesse des hommes qui se donnaient une mission de paix et de vérité. Il est donc facile de s'expliquer l'irritation d'un peuple déjà disposé à croire tout le mal qui se pouvait dire de la religion catholique.

Dans ces assemblées populaires s'organisaient des sociétés pour forcer le gouvernement à agir avec vigueur contre ce monstre hideux du Papisme qui menaçait les libertés, les biens et la vie des sujets britanniques.

Jamais le droit de pétition, si cher aux anglais, ne fut exercé aussi universellement ; jamais les assemblées ne furent aussi fréquentes. Plusieurs ministres et quelques laïques acquirent dans ces *meetings* une popularité immense et posèrent les bâses d'entreprises fort lucratives. Il n'y eut pas une ville, pas un village qui ne voulût déposer une *humble* adresse aux pieds du trône. Combien de *Squires* se crurent transformés soudain en piliers de la société !

Il vint des adresses non seulement des villes et des villages, mais encore des classes ou sociétés particulières. Les dames de Windsor donnèrent un exemple admirable de zèle pour Sion menacée, lorsqu'elles signèrent en masse une très-longue adresse à Sa Majesté la reine ; ces dames étaient frappées d'horreur et se disaient muettes d'étonnement en voyant que le Pape, par ses nouveaux évêques avait la prétention de les forcer, elles et leurs enfants, à se confesser, peut-être à des Jésuites ! Or, c'était bien là le comble de la tyrannie, et le vieux Shakespeare, s'il avait lu la pétition de ces dames, aurait admis qu'une protestation énergique contre la confession auriculaire, était une affaire capitale pour les descendantes des *Merry Wives of Windsor*, en supposant qu'elles fussent dignes de leurs joyeuses aïeules.

Au milieu de tous ces cris de haine et de vengeance, on entendit

bien sans doute des voix plus modérées et meilleures conseillères. L'évêque anglican de St. David faisait remarquer que le Pape n'avait sans doute pas voulu insulter la nation, puisqu'il la conviait à entrer dans une communion religieuse qui, aux yeux de Sa Sainteté, était la seule fondée par Jésus-Christ. Les Puséistes, tout en blâmant le Souverain Pontife, ne s'associaient point aux attaques violentes et grossières dont il était l'objet. Le célèbre M. Roebuck, qui avait appris à l'école d'un vénérable prêtre canadien [1] les principes de la vraie tolérance, éleva la voix au milieu de l'orage ; le premier d'entre les Protestants, il demanda qu'on se souvint des grands principes proclamés en 1829. Mais ces protestations isolées se perdaient au milieu des fracas ; elles étaient trop faibles pour être entendues, alors que la populace, la bourgeoisie, les universités, la magistrature, le clergé, demandaient à grands cris la répression du catholicisme, et, quand, pour arriver à ce but, on menaçait de ne s'arrêter devant aucune extrémité.

Nous regrettons d'avoir à dire qu'il ne s'est pas rencontré alors d'homme "assez puissant par ses vertus et par les services rendus à la patrie, pour ramener le calme et la tranquillité : il ne se présenta personne pour réaliser le mot du poëte : *ille regit dictis animus et pectora mulcet.*" Il y en eut un pourtant qui osa se présenter au peuple irrité : mais on méconnaissait ses mérites. Oui, il se trouva un homme pour avoir encore confiance dans le bon sens du peuple anglais ; et cet homme, c'était celui-là même contre qui la tempête était déchaînée ! Le Cardinal Wiseman arriva à Londres, le 12 novembre, alors que les rues de la grande cité retentissaient partout des cris de "mort au Cardinal !" C'est sans doute un triste accueil fait à un pasteur qui vient au milieu de son troupeau. Mais il vient de la part de celui qui sait commander en maître aux flots courroucés. L'archevêque de Westminster ne se trouble pas. Il contemple avec calme la situation. Sous ses fenêtres, il entend gronder cette mer des passions humaines qui menace d'engloutir et lui et l'œuvre naissante qui renferme le germe d'où sortira la vie d'une grande nation. Recueilli comme autrefois dans sa paisible retraite de Rome, il prie avec ferveur. Il écrit à ses vénérables collègues d'Irlande pour demander le secours de leurs prières.

Enfin, le temps est venu de faire entendre la voix de la raison : il publie son fameux "*Appel au peuple anglais.*"

L'éminent prélat trace avec rapidité le tableau de la situation

1 M. le Grand Vicaire Manseau.

que nous venons d'étudier dans les traits principaux ; et il ajoute ces paroles mémorables :

"Tout accès à la justice publique nous étant donc fermé ; la " presse nous ayant condamnés et ayant prononcé des cris de " mort, malgré les explications que nous annoncions, elle est " sourde à toutes nos demandes et ne veut pas nous entendre ; " n'ayant aucun espoir que la porte des premiers ministres s'ouvre " devant nous, si nous y frappions pour non pas des pensions et " de l'argent mais une simple audience pour nous expliquer ; la " plus haute autorité judiciaire du pays ayant préjugé la question " et nous ayant enlevé tout moyen d'appel ; quelle ressource nous " reste-t-il ? quelle perspective d'obtenir justice ? Il nous reste " cependant un tribunal qui, après la Providence infaillible de " Dieu, est celui en qui nous plaçons le plus justement toute notre " confiance : il nous reste le sens droit et le cœur honnête d'un " peuple généreux, cet amour de la probité et de la loyauté qui " est l'instinct naturel de l'anglais en toutes choses... et nous en " appelons à ces sentiments. C'est à ce tribunal impartial, franc " et humain que j'en appelle et que je demande pour moi et pour " mes coréligionnaires catholiques d'être entendu librement et " avec impartialité ? Sujets comme nous de sa Majesté, anglais, " soyez donc au moins justes et équitables ! vous avez été trompés, " vous avez été égarés quant aux faits et quant aux intentions. Je " serai clair et simple, mais sincère et ferme."

Puis il entre dans le sujet et discute la question quant aux principes, aux faits et aux intentions. Nous aurons occasion de faire connaître cet écrit remarquable que nous avons déjà cité plusieurs fois.

Il était difficile que le peuple anglais restât insensible à cet *Appel* fait à son amour du *Fair play*. Ces accents pleins de franchise et de noblesse ne pouvaient manquer d'être entendus. Ils le furent. On voudrait à la vérité pouvoir dire que l'Appel au peuple anglais produisit tout le fruit qu'on pouvait attendre d'un plaidoyer aussi éloquent. Mais les fanatiques d'Exeter-Hall n'oublièrent rien pour détruire l'impression profonde causée par les paroles du Cardinal. La populace de Londres répondit à l'*Appel* fait au bon sens anglais, par une nouvelle mascarade pendant laquelle, les effigies du Pape et de Mgr. Wiseman furent encore une fois brûlées sur la place de Smithfield. Toutefois, il est juste de constater que l'appel eut un excellent effet chez ceux qui savaient réfléchir. Le ton des journaux les plus fanatiques baissa sensiblement ; il y eut moins de dénonciations violentes ; on se vit obligé de *discuter* l'acte Ponti-

fical ainsi que la justification victorieuse que le Cardinal en adressait à la nation.

Chez les catholiques quelque peu découragés, les éloquentes paroles de leur premier pasteur ramenèrent la confiance. Elles agirent aussi sur le peuple lui-même. John Bull commença à regarder avec moins de colère et plus d'estime, ce prêtre qui parlait si ouvertement, et qui ne craignait pas de lui reprocher le rôle ridicule que les fanatiques lui faisaient jouer.

L'*Appel au peuple anglais* eut pour effet de donner une direction unique et plus régulière aux tentatives de répression. Il devint évident qu'une cause plaidée par un avocat comme " ce Cardinal," était trop importante pour être décidée par des coups de main. Bientôt le public, moins aiguillonné par les journaux, devint plus calme. L'opposition anti-papiste ne s'exprima plus que par des pétitions au Parlement pour demander une action législative : le peuple consentit à rentrer dans les voies de la légalité et le gouvernement lui-même se chargea de la cause.

Désormais, c'est à la tribune du Parlement anglais que la question sera débattue. Cette troisième phase du rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre demande une étude spéciale que nous tâcherons de rendre aussi succinte que possible.

R. Ouellet, Pître.

(*La fin prochainement.*)

ÉCRIVAINS CANADIENS.

L'ABBÉ CASGRAIN.

Histoire de la Mère de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, par l'abbé H. R. Casgrain. G. E. Desbarats, Imprimeur-Editeur; 1865, Québec. 1

J'ai hésité longtemps avant de me décider à rendre compte de l'ouvrage de l'abbé Casgrain. Ce n'est pas que l'impression qu'il m'a faite soit douteuse ou défavorable ; j'ai éprouvé, au contraire, à le lire, un plaisir que son titre ne me promettait point, et une émotion que ne me permettait pas d'espérer l'état de mon âme distraite par les frivolités de la vie contemporaine et bourrelée de remords politiques. Ce qui m'a fait hésiter, c'est la crainte bien légitime, que tout profane aurait éprouvée à ma place, de ne pouvoir élever ma voix au diapason nécessaire pour chanter les louanges de cette sainte héroïne, de ce beau livre et de ce pieux écrivain ; c'est le sentiment de défiance de ses propres forces qui vous saisit lorsqu'au sortir de l'atmosphère politique et des manœuvres de parti, on est appelé à rendre hommage à des actes surhumains, à apprécier un livre consacré tout entier à dévoiler des pensées célestes. Comment analyser froidement, comment disséquer cruellement un ouvrage qui, d'un bout à l'autre, respire non-seulement la foi la plus ardente, mais encore l'exaltation la plus sublime, la piété sous sa forme la moins accessible aux âmes ordinaires, la plus

1 Quoique la *Revue* ait déjà publié une notice du même ouvrage, nous ne croyons cependant pas nous exposer à des redites en ouvrant nos pages à l'étude critique de M. Faire au même propos.—(*Note de la Direction.*)

voisine des cieux ; un ouvrage qui, pour être bien fait, exigeait de son auteur qu'il se pénétrât aussi profondément que possible des sentiments de la vénérable Mère de l'Incarnation, et qu'il eût dans le style comme un reflet de sa sainteté, et qui, pour être bien lu, avec fruit, avec une intelligence complète, exige du lecteur qu'il participe, non-seulement aux convictions, mais encore aux impressions émues de l'auteur.

M. Casgrain n'a point écrit pour les indifférents, encore moins pour les sceptiques. Il a destiné son livre, en première ligne, à l'édification des âmes pieuses, puis à l'instruction des esprits tournés vers l'idéal curieux des choses spirituelles et portés au mysticisme. J'ajoute qu'en le composant, et surtout en le publiant, il n'a point imaginé qu'il pût tomber en d'autres mains qu'en des mains honnêtes. Edifiantes pour les âmes pieuses, intéressantes au plus haut dégré pour les esprits élevés, certaines parties de ce livre perdraient leur effet salutaire et leur arôme sacré au contact de l'indifférence et du scepticisme.

Si je me décide hardiment aujourd'hui à rendre compte de l'*Histoire de la Mère de l'Incarnation*, ce n'est pas que j'espère vaincre toutes les difficultés du sujet, louer l'écrivain et faire sentir le charme du livre comme il le faudrait. J'ai restreint ma tâche pour la remplir. Ne pouvant m'élever au niveau de l'œuvre pour embrasser en entier son religieux horizon plein de mystères sacrés et de visions mystiques, je l'ai inclinée jusqu'à moi pour la juger au point de vue des gens du monde. C'est là la seule prétention de ma critique. Si M. l'abbé Casgrain trouve qu'il y a, dans mon appréciation, bien des lacunes, que je passe sous silence ce qu'il tiendrait le plus à voir louer, parce que la louange s'adresserait plutôt à sa sainte héroïne qu'à lui-même, comme, par exemple, les pages qui contiennent les confidences et les effusions de la Mère de l'Incarnation, qu'il veuille bien voir là une marque de respect profond, un sentiment de réserve et d'admiration devant ces prodiges de la vie spirituelle, l'aveu de mon insuffisance à apprécier, comme il le faudrait, des sentiments si sublimes et si au-dessus même des pensées les plus hautes des âmes simplement vertueuses.

Le livre de l'abbé Casgrain s'ouvre par une introduction, qui est comme le premier chant d'un poëme. On y voit successivement apparaître, dans une prose transfigurée par la poésie et revêtue des plus brillantes couleurs, Jacques-Cartier, Champlain, les missionnaires, etc. ; ou, comme dit l'auteur, " la triple hiérarchie du prêtre, de la femme et du soldat-colon." Cette introduction est d'un fort beau style, ample, sonore, éclatant, l'imagination de M. Casgrain

s'y est déployée à l'aise dans une série de tableaux, dont il a disposé avec art et peint, avec les plus vives couleurs, les divers personnages. On pourrait presque dire que ces tableaux ravissent le regard, tant l'art du peintre les présente vivement à l'imagination du lecteur et les rend comme visibles. Ce sont autant de scènes grandioses où rien n'est négligé pour produire de l'effet. L'auteur donne, dans chaque scène, au principal personnage, une de ces poses solennelles et savamment apprêtées que les grands hommes eux-mêmes ont rarement dans la vie réelle, sauf les jours de réception et de parade, qu'ils n'ont jamais durant les heures fiévreuses où ils accomplissent les actes qui les rendent immortels ; il lui met sur la figure le signe révélateur de sa mission et fait briller sur son front à tous les regards le secret de l'avenir, il l'entoure de tout ce qui peut rehausser son piédestal et faire ressortir son attitude ; depuis le ciel serein jusqu'aux spectateurs recueillis, tout concourt à l'apothéose.

J'admire ces brillants tableaux, où l'imagination du poète embellit l'histoire, les hommes et les évènements, adoucit le rude aspect de la réalité et donne au passé les riantes couleurs qu'après une si longue expérience l'humanité prête encore à l'avenir. Les belles imaginations se complaisent dans ces spectacles éblouissants. Mais, l'avourai-je, je préfère la vérité. M. Casgrain nous a donné un très-beau récit du départ de Jacques-Cartier de St. Malo, il en a fait une scène fort émouvante et des plus solennelles. Certes rien ne manquait à la fête, si on en croit M. Casgrain, et il la célèbre en phrases magnifiques. Mais j'aimerais mieux savoir comment les choses se sont passées réellement. J'aimerais à voir Jacques-Cartier et ses compagnons tels qu'ils étaient, le jour du départ, simples, gais et cependant un peu plus émus qu'à leur départ pour leurs expéditions accoutumées, passant de porte en porte serrer la main aux amis, boire un verre de vin à la santé des vieux et au retour des voyageurs, causer de tout ce qui pourrait se passer durant leur absence, des vieux qui allaient partir et des enfants qui allaient grandir, de leurs aventures passées et de celles plus extraordinaires encore qu'ils ne manqueraient pas d'avoir, de ce qu'ils verraient dans les pays lointains qu'ils découvriraient et de ce qu'ils en rapporteraient aux femmes et aux enfants. J'aimerais à me représenter l'aspect animé qu'avait le port de St. Malo ce jour-là, les groupes des Malouins excités et curieux, où péroraient les habitués du port ; les scènes de séparation, ici pénibles et presque déchirantes, là presqu'indifférentes, les sentiments de la foule, l'air des marins et jusqu'aux cris des gamins, je suis bien sûr que, si nous pouvions revoir tout cela, M. Casgrain aurait à retoucher son

tableau et probablement à le recommencer. Il aurait le désappointement d'apprendre que tous les compagnons de Jacques-Cartier n'étaient pas, comme il le dit, aussi chevaleresques que Français ! Qui sait même s'il n'apprendrait pas qu'il s'est trompé en nous assurant que les âpres visages des vieux loups de mer, *apparaissaient épanouis, transfigurés, doux comme des visages d'enfants ?*

Je me résume sur ce point. Cette introduction est fort remarquable, mais elle appartient à un genre qui n'est pas parfait. C'est du beau style, de l'éloquence, mais c'est aussi du convenu : l'imagination a la première place et la vérité n'a que la seconde. On dirait toujours des acteurs jouant un drame devant la postérité. Au lieu de nous donner des hommes naturellement grands, simples presque dans leurs plus hautes inspirations et naturels presque dans leurs actions les plus extraordinaires, on nous donne des statues à la pose héroïque, au marbre splendide. Dans ces admirables travestissements, on ne reconnait plus l'homme et la vie tels que nous les montrent les évènements autour de nous et partout dans le monde. A travers ce prisme, le passé semble être d'un autre monde que le nôtre.

Il est temps que j'arrive à l'*Histoire de la Mère de l'Incarnation.* Il faut s'attendre en l'ouvrant à se sentir transporté dans un monde tout différent de celui où nous vivons et dont les deux personnifications peu idéales sont l'homme d'affaires et l'homme politique. Quelque peu enclin que vous soyez à la rêverie, il est impossible qu'une fois au moins dans votre vie, sous le coup d'une rude épreuve ou en un de ces moments de mélancolie profonde et de désespérance que toutes les âmes délicates connaissent, il est impossible que vous ne vous soyez pas arrêté devant une de ces maisons consacrées à Dieu, où sont enfermées tant d'âmes pures, de pieux dévouements et de célestes vertus, que vous ne soyez pas entré par la pensée dans le saint asile pour y contempler l'image d'une vie meilleure et y demander le secret qui console des déceptions de la vie, qui dispense de ses joies. Eh bien ! l'*Histoire de la Mère de l'Incarnation* vous initie à ce merveilleux secret et à toute la trame de ces saintes existences ; elle vous présente la vie monastique sous sa forme la plus saisissante, sous les traits d'une femme de génie.

Sous Louis XIV, on voyait souvent les hommes les plus haut placés, les plus mêlés à la vie active de leur époque, courtisans, guerriers ou diplomates, quitter de temps à autres leurs grandes affaires, le soin de leur fortune et le tourbillon des plaisirs de la Cour, pour aller s'enfermer durant quelques jours à la Trappe et y retremper leurs âmes dans l'austérité et la méditation. St. Simon,

dont l'âme n'était guère tendre, ni tournée vers le recueillement, ni en proie à des scrupules excessifs, si on en juge par l'ambition effroyable que trahissent ses incomparables Mémoires et par le fiel qu'on y trouve répandu à profusion, St. Simon allait souvent faire des retraites à la Trappe. Je recommande la lecture du livre de M. Casgrain à nos hommes politiques, comme une sorte de retraite à la Trappe, où ils pourront expier leurs péchés parlementaires, en même temps que se repentir de leurs méchants discours, en écoutant un beau langage et une parole éloquente. Qu'ils ne s'effrayent pas outre mesure, c'est là une Trappe charmante, embellie de toutes les grâces de style et où s'épanouissent les fleurs d'une rhétorique délicieuse.

La première partie de l'Histoire de la Mère de l'Incarnation, celle qui comprend son enfance, son mariage, sa vie de famille, les premiers effets de la grâce en elle, les révélations de sa vocation extraordinaire, les luttes entre ses attaches terrestres, ses sentiments de mère, et son irrésistible entraînement dans le service exclusif de Dieu, est la plus intéressante aux yeux des profanes. Nous sommes toujours curieux de connaître les côtés par lesquels les personnages extraordinaires se rattachent aux faibles mortels, curieux de démêler dans leurs âmes les penchants de la nature à travers les influences dominantes de la vocation ou de la grâce, curieux de saisir les premiers symptômes du caractère et du rôle et d'assister à la transition des projets confiés à la résolution définitive et à la pleine réalisation, à la transformation de l'homme en héros ou de la femme en sainte. Nous aimons à voir à nu dans leurs premiers mouvements désordonnés, souvent contradictoires, les ressorts qui font plus tard mouvoir toute la vie.

La Mère de l'Incarnation se révéla de bonne heure ; dès l'âge de sept ans elle eut une vision. L'effet de cette première vision, où il lui sembla voir l'enfant Jésus venir lui demander son amour, fut de vouer dès lors son âme à une préoccupation constante des choses célestes. Au lieu de se livrer aux amusements de son âge, " elle regardait prier les personnes pieuses, s'appliquait à les imiter, et passait de longues heures agenouillée modestement, tenant ses petites mains enfantines élevées vers le ciel, et absorbée dans une sorte d'extase." Elle passait ses récréations " à imiter les actions de piété, se mettait à genoux, se prosternait, joignait les mains, élevait les yeux au ciel, se frappait la poitrine, en un mot, faisait par amusement, ce qu'elle voyait faire à l'église." Curieux pressentiments de sa vocation religieuse, dont elle eut plus tard, bien à tort, j'imagine, de vifs remords, et qui montrent combien cette

vocation était dès l'origine irrésistible. Cela donne tout d'abord la clef de certains actes extraordinaires, d'un détachement inouï des sentiments que d'habitude la piété n'exclut pas, mais qu'au contraire elle exalte et sanctifie.

Ce fut vers l'âge de 14 ou 15 ans qu'elle eut un premier désir d'embrasser la vie du cloître, mais ce désir n'ayant pas été encouragé, elle parut y renoncer.

Deux ou trois ans après, lorsqu'elle eut atteint 17 ans, ses parents lui proposèrent de se marier " avec un jeune homme d'un heureux avenir qui demandait sa main." Ce projet était tout l'opposé des pensées dont elle avait jusque là nourri son cœur, il renversait tous ses rêves et tournait brusquement vers la terre sa pensée élancée vers les cieux. Néanmoins, pour ne pas désobéir à ses parents, elle se résigna. Mais ce fut avec la pensée, si elle redevenait libre, de se consacrer toute entière au service de Dieu.

Contractée sous de tels auspices, cette union devait briller davantage par l'éclat des vertus que par le bonheur terrestre. L'époux, M. Martin était digne d'apprécier la belle âme qui lui était confiée : " son admiration se changea en enthousiasme, et il finit par avoir pour elle tout le respect et la vénération dus à une sainte" dit l'abbé Casgrain. Néanmoins, il ajoute : " Pendant les deux ans que dura cette union, la servante de Dieu eut à souffrir de cruelles épreuves, dont son mari fut la cause innocente. Sa vertu parut alors plus éclatante que jamais, surtout aux yeux de son époux, car elle ne cesse pas un seul instant de lui témoigner l'attachement le plus inviolable, la tendresse la plus expansive et en même temps la plus respectueuse."

Enfin ses chaînes se brisèrent à demi, son mari mourut, lui laissant un enfant de six mois. Il est permis de douter que " son âme fut brisée par cette cruelle séparation," comme l'affirme M. Casgrain. Ici encore l'auteur substitue la déclamation à la vérité, et il nous permettra bien de lui dire qu'il fausse le caractère de la Mère de l'Incarnation par une affectation de sensibilité en lui prêtant une douleur de convention. Il se croit obligé d'en faire une épouse désolée, une veuve inconsolable, lorsqu'au contraire c'était une sainte, qui, après avoir subi le mariage comme la plus rude des épreuves que la Providence pût lui imposer, se sentait tout-à-coup délivrée du joug terrestre qui pesait sur son âme. Il oublie qu'il nous a dit lui-même que la Mère de l'Incarnation n'avait accepté le mariage que comme un sacrifice, se promettant de se consacrer entièrement au service de Dieu, si la liberté lui était rendue. Une âme qui avait placé si haut ses espérances, ne pouvait-être brisée

par un évènement humain. Comment surtout aurait-elle pu être brisée par une séparation qui lui rendait la liberté d'accomplir son vœu le plus cher et de se consacrer au service de Dieu ? Tout se tient dans ces grandes âmes, il faut se donner garde de rompre la trame céleste de leurs pensées et de leurs actions par respect humain, par crainte que le vulgaire s'offense de ne pas trouver dans le cœur des personnages extraordinaires, tout ce qu'il éprouve ou se croit obligé de feindre, lorsqu'il ne l'éprouve pas, dans les circonstances douloureuses de la vie. La Mère de l'Incarnation, se désespérant sur la tombe de son époux mort, c'est une femme dont la douleur peut être touchante, mais ce n'est pas là la Mère de l'Incarnation, telle que nous la représente sa vie racontée par M. Casgrain. Je ne reconnais pas là la femme forte qui se privera pendant dix ans des baisers de son enfant pour le préparer à se passer d'elle, qui le quittera à l'âge de 12 ans pour entrer dans un cloître, et qui plus tard lui souhaitera le martyre ; je ne vois pas la sainte.

Si j'insiste tant, c'est que je veux, par un ou deux détails, faire sentir le défaut de la manière de M. Casgrain, avant de louer en liberté ses brillantes qualités. Il a déjà, depuis ses premiers écrits, réprimé les élans trop vifs de son imagination et les retours trop fréquents de sa mémoire sur les endroits qui l'ont frappé dans ses chefs-d'œuvres ; il lui reste à serrer de plus près la vérité et à pénétrer plus avant dans la réalité des choses.

Lorsque son fils eut l'âge de douze ans et qu'elle jugea qu'il pourrait se passer de ses soins, La Mère de l'Incarnation crut que l'heure était venue d'accomplir sa promesse et d'entrer dans un cloître. Son directeur y consentit et elle choisit les Ursulines. Mais son fils, dont le jeune cœur n'était pas encore formé pour de tels sacrifices, ne voulut pas entrer dans ses vues et n'épargna rien pour retenir sa mère auprès de lui. L'enfant commença par disparaître sans qu'on sache trop pourquoi, car il y a plus d'une lacune comme plus d'une contradiction dans le récit ; la Mère de l'Incarnation fut plongée par cet évènement dans la plus douloureuse perplexité, et son directeur, loin de la soutenir et de la consoler, crut devoir, pour l'éprouver, lui faire un reproche de ses inquiétudes. L'enfant fut retrouvé et elle le fit venir près d'elle pour lui annoncer sa résolution.

Elle avait toujours redouté ce moment, on le conçoit, quoiqu'elle s'y fût préparée depuis plus de dix ans et qu'elle y eût préparé l'enfant, en s'imposant le sacrifice de ne lui faire aucune caresse, et de ne lui en permettre aucune à son égard. Malgré cela, et comme on le remarque souvent chez les enfants qui n'ont pas été entourés

de trop de témoignages d'affection et de soins par leurs parents, l'attachement du jeune Martin pour sa mère était aussi vif que profond, à ce qu'assure l'auteur. Il prit assez bien cependant la terrible nouvelle et aux paroles solennelles de sa mère, il répondit ingénuement " d'une voix timide et pleine de larmes : *Ma chère maman, je ne vous verrai donc plus.*"

Elle le rassura, en lui disant qu'il la verrait tant qu'il lui plairait, et l'enfant consolé par cette promesse, ignorant l'étendue du sacrifice qu'on lui fesait faire, sécha ses larmes et consentit à tout. La Mère de l'Incarnation avait un tel pouvoir sur elle-même, qu'elle eut le courage de dire adieu à son fils sans lui donner un dernier baiser. Même devenu prêtre et ayant atteint un haut degré de perfection lui-même, le fils, en se rappelant cette séparation, ne pouvait s'expliquer la cause d'une telle réserve en un moment si propre à remuer toutes les fibres de l'âme et à tirer du fond des entrailles de la mère un dernier cri de femme. Il finit pourtant par le comprendre, lorsque sa vertu eut presqu'égalé celle de sa mère. Mais j'en avertis l'abbé Casgrain, son livre ravira bien des cœurs purs, excitera bien des transports d'un pieux enthousiasme, mais il ne trouvera pas de mères qui comprennent ce trait d'héroïsme maternel ; elles passeront vite sur cette page.

Le 25 janvier 1631, la Mère de l'Incarnation quitta pour toujours sa demeure, où désormais son fils allait grandir loin d'elle. Une de ses nièces marchait devant elle portant un grand crucifix ; son fils pleurait à ses côtés, et la foule s'arrêtait frappée et attendrie du spectacle. Quant à elle, elle rayonnait d'un céleste bonheur, tandisque le faible reste d'attachement maternel qui lui restait encore, expirait dans son cœur. Au seuil du monastère, elle renouvela en souriant ses adieux à son fils et à ses parents, et se séparant joyeusement des dernières figures qu'elle devait aimer sur la terre, elle entra dans la sainte demeure où Dieu seul allait remplir tous les instants de sa vie.

Mais à mesure que la séparation se prolongeait, le jeune Martin comprenait mieux l'étendue du sacrifice qu'il avait fait et le regrettait amèrement. La vivacité de son chagrin était telle que souvent il pénétrait dans l'intérieur du couvent pour implorer de rester auprès de sa mère, et qu'un jour, ayant trouvé la grille du chœur des religieuses entr'ouverte à l'église, il passa la tête au travers et se mit à crier en pleurant : " Rendez-moi ma mère ! Rendez-moi ma mère ! " Les choses allèrent même bien plus loin, la douleur de l'enfant avait excité de vives sympathies dans le quartier de la ville où demeuraient les Ursulines. Cette sympathie alla jusqu'à

amener une sorte d'émeute ; le couvent fut assailli et au milieu des cris de la foule, on entendait la voix de l'enfant qui criait, en sanglotant : " Rendez-moi ma mère ! Rendez-moi ma mère ! " L'avouerai-je à M. Casgrain, cet enfant qui commence par disparaître sans raison de la maison de sa mère pour s'enfuir à Paris et qui finit par provoquer une émeute contre un couvent, a pu devenir plus tard un saint homme, mais je crois qu'il a été d'abord un enfant assez indiscipliné et qui ne promettait pas tout ce qu'il a tenu. En effet, on fut obligé de le retirer plus tard du collége de Rennes, parce qu'il était menacé d'expulsion.

A l'âge de 33 ans, la Mère de l'Incarnation fit sa profession et ses derniers vœux. Ce fut son plus beau jour, avant celui où Dieu accomplit la délivrance complète de son âme par la mort. Il faut voir dans ses confidences mêmes, où l'on sent tous les tressaillements de ce cœur sensible seulement aux choses célestes, il faut voir quels transports d'amour divin, quelles effusions de tendresse sacrée, quelle joie infinie dominèrent tout son être, en ce grand jour, et la ravirent à la terre ! " Toutes les puissances intérieures, dit-elle, étaient retirées au fond de l'âme, où elles étaient toutes avec Dieu, comme dans leur centre, de sorte que l'extérieur demeurait comme privé de sentiment." Il est donné à bien peu de personnes d'éprouver de tels sentiments et de planer dans un tel horison ; mais toutes peuvent les admirer et s'incliner devant les grandes vertus. Ne donnons pas seulement notre admiration aux actions éclatantes qui remplissent le monde de leur bruit : gardons-en une part, la meilleure, pour les sentiments sublimes qui brillent au font de quelques âmes d'élite, retirées dans le cloître ou dans quelque coin obscur, loin de la foule.

Deux ans après sa profession, la Mère de l'Incarnation, eut une vision prophétique de sa mission au Canada ; mais ce ne fut que plus tard, vers l'âge de 34 à 35 ans que le sens de cette vision lui fut révélé par son directeur. Sa vie spirituelle était aussi tourmentée que l'avait été son existence mondaine. Elle ne goûtait pas longtemps le repos et la douceur de la vie contemplative, elle était sans cesse agitée par des troubles intérieurs, par un besoin incessant de perfection, par le désir insatiable d'acquérir de nouveaux mérites. Ces agitations éclatèrent dans une grande crise, son âme, ayant accompli toutes les œuvres de vertu et de dévouement qui s'offraient à elle, se sentait à l'étroit dans un horison dont elle avait parcouru tous les degrés intermédiaires et enfin atteint le dernier. La contrainte qu'elle ressentait de ne pouvoir élever plus haut son esprit et entreprendre davantage pour la gloire de Dieu,

était telle que la fièvre de son âme se communiqua à son corps "qui ne fut plus bientôt qu'un squelette vivant." On crut qu'elle allait mourir, faute de pouvoir se rapprocher davantage de l'idéal divin auquel elle aspirait, faute de pouvoir donner à son âme le nouvel aliment de sacrifices dont elle avait besoin. Son directeur la sauva, en lui révélant le secret de la mission que Dieu lui destinait. Depuis lors toutes ses pensées se tournèrent vers le Canada. Elle rencontra toutefois, dans ses projets, des obstacles inattendus de la part de plusieurs autres de ses directeurs et même de sa plus tendre amie et de sa supérieure, la Mère St. Bernard. On lui disait, d'un côté, que si Dieu exauçait ses vœux, ce serait pour la punir de sa témérité, et de l'autre on lui faisant un tableau effroyable des épreuves qu'elle aurait à subir en l'accusant d'une "présomption intolérable," parce qu'elle prétendait les surmonter. Elle recevait cependant des appels du Canada même.

Ce ne fut que deux ans plus tard, après six ou sept ans d'attente, depuis le premier pressentiment de sa vocation et après avoir essuyé, aux derniers moments, toutes sortes de traverses, compliquées d'un nouveau coup de tête de son fils, que la Mère de l'Incarnation partit pour le Canada, avec Madame de la Peltrie, le 4 mai 1639. Elles quittèrent toutes deux sans regrets cette France pourtant si difficile à oublier pour ceux qui l'ont connue, si chère à ceux qui y sont nés ; et ce fut avec un indicible enthousiasme qu'elles saluèrent le Canada où allait s'écouler le reste de leurs jours et vivre à jamais leur mémoire.

"Nous avions une joie qui ne se peut exprimer, écrivait la Mère de l'Incarnation, *de nous voir dans ces grands bois* que nous fîmes retentir de nos cantiques." Leur première entrevue avec les petites sauvagesses fut une scène d'attendrissement et de joie extrême. Elles ne purent contenir leur bonheur, en voyant ces enfants dont elles allaient former les âmes pour le ciel. "Elles se jettent à leur cou, les embrassent avec effusion, les arrosent de leurs larmes," et la Mère de l'Incarnation, qui pendant dix ans n'avait pas embrassé son propre fils, couvre de baisers ces enfants inconnus, dont par la foi elle allait devenir la mère spirituelle. Non contentes de cela, "elles parcourent toute la bourgade, entrent dans chacune des cabanes et ne peuvent rassassier leurs yeux de la vue des bons sauvages qui les regardent tout stupéfaits d'étonnement et d'admiration."

Comme on sent bien à ces touchantes démonstrations, à ces emportements de l'amour du prochain, quel prodigieux enthousiasme religieux consumait ces cœurs d'élite ! Elles cherchaient des âmes

à ramener d'aussi loin que l'âme humaine peut aller, s'éloignant de Dieu ; elles répandaient sur ces créatures qu'elles allaient retirer de tels abîmes pour les élever si haut les flots d'amour dont leurs cœurs débordaient pour le Divin Maître.

Le premier transport passé, les épreuves commencèrent et elles furent tellement rudes que l'âme même de la Mère de l'Incarnation en ressentit les âpres atteintes. " Pour goûter la vocation du Canada, écrivait-elle à la supérieure de Tours, il faut de toute nécessité mourir à tout ; et si l'âme ne s'efforce de le faire, Dieu le fait lui-même, et se rend inexorable à la nature, pour la réduire à cette mort, qui, par une espèce de nécessité, l'élève à une sainteté éminente. *Je ne puis me dire ce qu'il en coûte pour en venir là.*"

A ces épreuves se joignit une de ces crises intérieures, mystères de la vie intime de l'âme dont Dieu seul a le secret, qui furent si fréquentes dans l'existence de la Mère de l'Incarnation. Au sein même de la lutte glorieuse où sa vertu grandissait, elle eut un nouvel accès de ce mal qu'aucune analyse humaine ne peut pénétrer, qui fait que l'âme se lasse de ce qu'elle a le plus souhaité et se trouve tout-à-coup stérile sous les rayons de la fortune qu'elle a ardemment ambitionnée ; elle perdit toute jouissance, toute satisfaction dans l'accomplissement de son œuvre, elle sentit s'éteindre toute confiance en elle-même.

Pour comble d'épreuves, sa compagne fidèle, " la Mère St. Joseph fut pour elle la cause involontaire de chagrins d'autant plus douloureux qu'ils faisaient vibrer les fibres les plus délicates du cœur, la sensibilité exquise de l'amitié ; ses efforts pour établir l'unité de règle dans son monastère la rendirent suspecte à la communauté de Tours ; son directeur même se préjugea et s'aigrit contre elle," enfin Madame de la Peltrie, dont la fortune pourvoyait principalement aux besoins de l'établissement " la quitte tout à coup, dans le dessein d'aller créer une nouvelle fondation à Montréal." Qu'on juge de la situation douloureuse de la Mère de l'Incarnation, qui depuis le commencement, portait le poids de la direction de la communauté, et qui se trouvait tout à coup privée des ressources nécessaires pour la maintenir.

Éprise du rare mérite de Mlle Mance, Mme de la Peltrie partit avec elle pour aller fonder une nouvelle Communauté à Montréal, " emportant tous ses meubles," et laissant les Ursulines " dans un dénûment complet." La fondation de Québec fut à deux doigts de sa perte ; la Mère de l'Incarnation était menacée de se voir dans la nécessité de congédier les élèves qu'elle avait commencé à former

avec tant de soin, d'abandonner les travaux de construction d'un Monastère déjà assez avancés et de retourner en France.

L'abbé Casgrain n'a pas cru devoir nous expliquer l'énigme de l'inconcevable conduite de Madame de la Peltrie, abandonnant à une perte en apparence trop certaine, un établissement qui avait coûté tant de peines et qui était destiné à accomplir tant de bien pour aller en fonder un nouveau. Nous sommes donc réduits à y voir une marque d'inconstance de la part de cette pieuse dame, s'éprenant du feu le plus vif pour toute œuvre nouvelle de dévouement et manquant de la patience nécessaire pour lui faire porter tous ses fruits, ou de secrets désaccords entre elle et la vénérable Mère de l'Incarnation. Dans tous les cas, le mérite de celle-ci, restant jusqu'au bout fidèle à l'œuvre qu'elles étaient venues fonder ensemble et la sauvant de la ruine, en dépit de toutes les prévisions, n'en est que plus grand. Madame de la Peltrie dut le reconnaître, lorsque dix-huit mois plus tard, abandonnant Montréal comme elle avait abandonné Québec, elle revint demander aux Ursulines la gloire de partager encore leurs travaux et le toit où elle devait mourir en odeur de sainteté. Pendant ces dix-huit mois, la Mère de l'Incarnation avait fait des prodiges de dévouement, de zèle et d'activité pour maintenir le couvent et, par la grâce de Dieu, avait réussi. Elle était entrée en correspondance avec un grand nombre de communautés de France et une foule de personnes pieuses. Les aumônes qu'elle en obtint pourvurent aux plus pressant besoins de la fondation jusqu'au retour de Madame de la Peltrie.

La Mère de l'Incarnation eut encore une grande épreuve, l'incendie du monastère, en 1650. Il faut lire, dans le livre de M. Casgrain, le chapitre qu'il a consacré à ce triste évènement. On y voit la Mère de l'Incarnation telle qu'elle était dans les grandes épreuves ; elle n'était jamais plus forte que lorsque la Providence lui envoyait de ces coups terribles qui renversent les faibles caractères et ébranlent les natures les mieux trempées. Dans les temps calmes et dans les évènements ordinaires, lorsqu'elle s'était accoutumée au genre de dévouement et de sacrifice que les circonstances exigeaient d'elle, son âme s'affaissait parfois et tombait dans des crises poignantes ou s'exaltait en des visions douloureuses. Mais lorsqu'éclatait une épreuve soudaine, un évènement extraordinaire, son âme grandissait pour le dominer, montrant qu'il n'y avait rien, dans l'ordre du sacrifice et du dévouement, à quoi elle ne fut supérieure. Comme l'homme de génie voyant se présenter à lui l'occasion d'une action immortelle, elle sentait s'ouvrir dans son cœur

et son esprit, en face d'une lutte redoutable ou d'un grand malheur, toutes les sources du courage et de l'inspiration.

Ce n'était pas seulement dans les épreuves qui frappaient sa communauté, que la Mère de l'Incarnation déployait cette fermeté et cette présence d'esprit admirables, c'était aussi dans les calamités qui frappaient la colonie et pendant lesquelles elle donnait l'exemple du courage. Elle fait, dans les lignes suivantes, une peinture saisissante de l'état du Canada à cette époque : "..... La façon avec laquelle Dieu gouverne ce pays est toute contraire, on ne voit goutte, on marche à tâtons ; et quoiqu'on consulte des personnes très-éclairées et d'un très-bon conseil, pour l'ordinaire les choses n'arrivent point comme on les avait prévues et consultées. Cependant on roule, et lorsqu'on pense être au fond d'un précipice, on se trouve. *Lorsqu'on entend dire que quelque malheur est arrivé de la part des Iroquois, chacun veut s'en aller en France ; et, en même temps, on se marie, on bâtit, le pays se multiplie, les terres se défrichent, et tout le monde pense à s'établir.*"

Pour compléter le tableau esquissé dans ces lignes, il faut lire le chapitre intitulé : " *État désespéré de la Colonie.*" Québec était menacé d'une attaque formidable, de la part des Iroquois, toute la population alarmée s'était mise en état de défense, le monastère des Ursulines était converti en un fort gardé par vingt-quatre hommes bien résolus. La Mère de l'Incarnation ne voulut pas abandonner un seul instant la maison, et lorsque tout le monde autour d'elle tremblait, même les plus saintes, lorsqu'un sentiment d'effroi se glissait dans le cœur même des plus braves, elle était calme, souriante, plus ferme encore que d'habitude, son héroïsme chrétien était doublé de cette vaillance particulière au caractère français et qui fait, du courage de cette race brillante, le plus attrayant des sentiments généreux.

" Je vous avoue que pendant ce témps, écrivait-elle plus tard, je n'ai eu aucune crainte, ni dans l'esprit, ni à l'extérieur. Mais j'étais entièrement fatiguée ; car je n'ai guère dormi un instant durant toutes ces alarmes. *Encore que je fusse enfermée dans notre dortoir, mon oreille néanmoins faisait le guet toute la nuit, afin de n'être pas surprise, et d'être toujours prête à donner à nos soldats les munitions nécessaires en cas d'attaque.* Nous avions vingt-quatre hommes qu'il fallait fournir d'approvisionnements de guerre et de vivres. Ils étaient divisés en trois corps de garde, et faisaient la ronde toute la nuit par des portes de communication qui allaient partout."

La Mère de l'Incarnation eut, dans la seconde partie de sa vie, une grande consolation des soucis que son fils lui avait causés

dans sa jeunesse, il embrassa à son exemple la vie religieuse et entra dans la Compagnie de Jésus. Ces deux âmes devinrent dignes l'une de l'autre, le même héroïsme les inspira, et les souhaits qu'ils échangeaient étaient des souhaits de martyre.

" J'ai une consolation très-sensible du bon souhait que vous faites pour moi du martyre, écrivait la Mère de l'Incarnation à son fils. Hélas ! mon très-cher fils, mes péchés me priveront de ce grand bien : je n'ai rien fait jusqu'ici qui soit capable de gagner le cœur de Dieu ; et il faut avoir beaucoup travaillé pour être trouvé digne de répandre son sang pour Jésus-Christ. Aussi n'osè-je pas porter mes prétentions si haut, mais je laisse faire sa bonté immense qui m'a toujours prévenue de tant de faveurs....."

" Si l'on me venait dire : votre fils est martyr, je crois que j'en mourrais de joie, continue cette femme sublime. Laissons faire ce Dieu plein d'amour ; il a ses temps, et il fera de vous ce qu'il a déterminé d'en faire de toute éternité. Soyez lui fidèle, et il trouvera les occasions de faire de vous un grand saint et un grand martyre, si vous obéissez à ses divins mouvements, si vous vous plaisez à mourir à vous-même, et si vous vous efforcez de suivre l'exemple que tant de grands saints de votre Ordre vous ont donnés."

L'antiquité n'a jamais entendu d'entretien aussi sublime, ni un pareil échange de vœux héroïques. La plus grande intrépidité dont soit capable le cœur d'une mère, c'est d'offrir la vie de son fils à Dieu, et d'entendre son fils à son tour offrir la sienne. Le martyre ! c'est le couronnement que l'existence de la Mère de l'Incarnation semblait mériter, et la Providence en la privant de cette gloire, a imposé à son cœur un sacrifice suprême, une dernière abnégation dans la mort. Son âme était faite pour le martyre et c'est seulement dans une telle épreuve qu'elle eût atteint toute sa grandeur et la pleine possession d'elle-même. Elle est montée au ciel sans s'être révélée tout entière, ni à elle-même, ni aux autres, sa renommée est restée incomplète et son mérite n'a atteint sa perfection qu'aux yeux de Dieu, qui, dans son équité infinie, termine et couronne au ciel les existences inachevées.

Son élève bien-aimée, la Mère Marie de St. Joseph avait été emportée à la fleur de l'âge, sa compagne, Mme de la Peltrie, était morte dans une vieillesse avancée, la fondation des Ursulines était solide et à l'abri des tempêtes ; la Mère de l'Incarnation sentait peser sur son âme le poids des longues années qui s'étaient écoulées dans l'attente d'une vie meilleure. La maladie la saisit en 1664, mais la mort ne vint qu'en 1672. L'abbé Casgrain a donné de cette maladie et de cette mort le plus touchant récit. Puis, dans une page

émouvante, il fait ses adieux à la sainte héroïne, qui a été pour lui pendant quatre ans une *compagne* et une *amie*, dont il lui faut enfin se séparer pour présenter au public, son œuvre lentement savourée, lentement accomplie avec un cœur de prêtre et un soin d'artiste.

Je ne puis terminer cette longue et imparfaite analyse de l'*Histoire de la Mère de l'Incarnation*, sans citer le beau portrait qu'a tracé M. Casgrain de sa sainte héroïne. Voici ce portrait :

" La Mère de l'Incarnation était d'une haute taille, et d'une constitution forte et vigoureuse. Tous ses traits, énergiquement accusés, étaient d'une régularité parfaite, mais d'une beauté mâle qui révélait toute la grandeur et l'héroïsme de son âme. Sa démarche était d'une majesté sans rivale ; et tout son air avait quelque chose de si grand, que lorsqu'elle était dans le monde, on s'arrêtait dans les rues pour la voir passer."

" Cependant ce noble extérieur ne respirait pas moins de tendresse que de dignité. Car l'humilité, la charité céleste avaient jeté un voile de grâce et de douceur sur cette grandiose physionomie. Le charme de son regard était irrésistible, et le rayon qui en descendait portait avec lui le calme et la sérénité. Tous ses traits, spiritualisés par la prière, transfigurés par l'extase, et d'où semblait déjà rayonner l'auréole des bienheureux, avaient cette transparence aérienne, particulière aux âmes mystiques. L'éclat de son intérieur jaillissait sur sa figure, dont les grandes lignes avaient pris peu à peu la direction de ses pensées toujours dirigées vers le ciel."

Il me reste à porter sur l'ouvrage et sur le talent de l'auteur un jugement d'ensemble. J'ai déjà indiqué, chemin faisant, une partie de ce qui me reste à dire, j'ai reconnu et loué l'éclat de certaines qualités et donné le signalement de quelques-uns des défauts. La première qualité de M. Casgrain est l'imagination ; ses principaux défauts sont le goût de la déclamation dans le style, l'amour de certains mots sonores dans la phrase, le respect du convenu dans le récit, le culte de la pose dans ses héros. Son imagination est tour à tour brillante, évoquant les plus belles images, gracieuse, donnant aux choses un tour délicat et charmant, touchant, faisant naître sans efforts les plus vives impressions, les émotions les plus profondes. Cette imagination ne peut que se développer, devenir sûre d'elle-même, en restant hardie, s'élever à mesure qu'elle s'astreindra aux lois d'un goût sévère. Il y a une plus grande dépense d'imagination dans les *Légendes* que dans l'*Histoire de la Mère de l'Incarnation*, et cependant même comme imagination, je préfère l'*Histoire* aux *Légendes*. La profusion est moins grande, mais l'abon-

dance est plus réelle ; l'éclat est plus tempéré, mais il est plus solide ; il éblouit moins à première vue, mais la lumière qu'il projette est plus pure et elle ne lasse pas. L'éclairage artificiel est magnifique dans les *Légendes*, et ce qui y manque c'est plutôt un coin obscur, une page simple où l'esprit se puisse reposer un instant de toutes ces splendeurs ; mais dans l'*Histoire de la Mère de l'Incarnation*, ce sont de purs rayons qui éclairent et qui font bien vîte pâlir les quelques lumières douteuses qui cherchent encore à se glisser çà et là. Le sujet a porté bonheur à l'auteur et lui a fait sentir la nécessité d'être plus simple, plus sévère ; il n'a pas voulu étaler, à côté de la belle prose du 17e siècle de son héroïne, les ornements fanés du romantisme. Son imagination avait aussi moins à s'exercer, en ce sens que dans les *Légendes*, où il fallait créer une fable, composer une trame, tandis qu'ici il n'y avait qu'à suivre les phases successives de la vocation et de l'existence de la Mère de l'Incarnation. Le talent s'est ployé aisément aux règles du sujet, et en le voyant dans le cadre un peu sévère, mais élégamment sculpté, suspendu aux murs blancs d'un couvent, on croirait qu'il y a été placé en naissant et l'on ne devinerait pas de suite qu'il a glissé autrefois, sur la pente de la légende, vers le roman.

On a dit, avec une malignité spirituelle, que l'*Histoire de la Mère de l'Incarnation* était une expiation des *Légendes*, et on a ajouté avec plus d'injustice, que la pénitence n'était point complète, que dans certaines pages on retrouvait l'écrivain des *Légendes* très-ressemblant à lui-même. Ce qu'il y a de certain, dans tous les cas, c'est que M. Casgrain a admirablement adapté son style à son sujet, qu'il a fondu harmonieusement, dans une nuance discrète et charmante, les couleurs trop vives de son style et les aspects trop rigides de son sujet. Quoiqu'il y ait des dissonances et quelques taches, il est impossible de n'être pas frappé et séduit par cette délicieuse originalité. M. Casgrain a trouvé le style qui convenait le mieux à son sujet, celui qui doit plaire le plus aux personnes auxquelles les œuvres de ce genre sont particulièrement destinées. Je suis persuadé que le livre de M. Casgrain obtient le plus grand succès dans les couvents, parmi les élèves comme parmi les religieuses, qu'il enchante et ravit les âmes tendres et enthousiastes que la religion abrite sous son aile. Je résume mon opinion sur ce point en un mot : celles qui le lisent et pour qui il a été écrit, ne l'auraient pas écrit autrement, si elles avaient eu à l'écrire. Et c'est là le plus beau triomphe que puisse obtenir un auteur, hors celui qui se remporte auprès de la postérité et dont naturellement je ne parle pas ici. Dorénavant ceux qui, dans notre pays, voudront écrire des ouvrages du genre de l'*Histoire de la Mère de l'Incarnation*, devront prendre pour modèle le livre de

M. Casgrain, s'ils veulent plaire au public d'élite que son style a charmé.

En comparant les *Légendes* à l'*Histoire de la Mère de l'Incarnation*, on s'aperçoit de suite d'un immense progrès dans le style. Il y avait bien des traces d'inexpérience, des signes de jeunesse, bien des excès dans les *Légendes*. On y sentait sans cesse le débutant fringant qui veut prendre d'assaut la renommée, le triomphateur impatient qui ne veut pas attendre à la porte de la gloire et qui casse les sonnettes parce qu'on ne vient pas ouvrir assez vite, l'enfant prodigue (que M. l'abbé Casgrain me passe le mot) qui veut, à chaque ligne, éblouir les spectateurs, arrêter les passants et fasciner les indifférents. M. Casgrain a calmé son ardeur et ralenti son allure. Il n'écrit plus comme si tout devait céder devant lui, la pensée indocile ainsi que la phrase rebelle, comme s'il devait à chaque essor de son imagination atteindre la limite de sa course Sans aller jusqu'à condamner la *folle du logis* à la diète, ce qui n'eût fait que l'exaspérer et la pousser aux extravagances, il l'a forcée à prendre des habitudes plus sédentaires, il lui a donné une nourriture plus fortifiante, moins de vers et plus de prose. Ses phrases ont le teint moins fleuri, mais elles ne s'en portent que mieux. Elles ont plus de substance, elles résistent mieux à l'épreuve de la seconde ou troisième lecture. Le style a gagné en fermeté, en précision, en justesse. Sans prétendre encore au mot propre en chaque chose, en se contentant trop facilement de la périphrase qui dissimule le vide sous l'ampleur, il se dépouille en mûrissant de ces expressions fausses qui ne laissent pressentir la pensée que par le contraste. Cependant M. Casgrain laisse encore percer une affection singulière pour certains mots sonores, qu'il emploie le plus souvent qu'il peut et que même il n'hésite pas à entasser tous dans une seule phrase, si elle peut les contenir. J'invite l'élégant écrivain à abjurer cette idolâtrie, qui l'éloignerait peu à peu du culte des idées, le vrai culte des écrivains. Qu'il cherche les belles pensées, et les belles paroles pour les dire lui viendront comme par surcroît ; mais qu'il ne cherche pas d'abord les mots, car lorsque le moment viendra de s'en servir, les pensées lui feront défaut et il lui faudra couvrir de la pourpre des lieux communs, tout étonnés de se trouver si brillamment vêtus.

Voilà pour la forme, pour le style, l'imagination et le talent. Il me reste à dire mon impression sur un point plus délicat, il me reste à me demandér si l'abbé Casgrain a été, non-seulement un panégyriste enthousiaste, un biographe intéressant, un admirateur zélé, mais encore s'il a scruté, compris et exposé dans tout leur jour le caractère et les phases diverses de la vocation et de l'existence

de la Mère de l'Incarnation, s'il a été pour cette nature si en dehors de la nature, si au-dessus du cœur humain, un de ces juges dont l'opinion ingénieuse et solide porte en elle un tel cachet de vérité, uni à des nuances si délicates et si justes, qu'elle devient un arrêt sans appel, un de ces peintres dont le tableau achevé fixe les traits d'une physionomie jusque-là un peu perdue sous l'éclat de l'auréole et dans le vague de l'admiration ? J'ai eu bien des doutes en lisant l'ouvrage ; plus d'une fois j'ai été frappé de points de vue qui eussent mérité, ce me semble, d'arrêter l'observateur et qui ne me paraissaient pas avoir été entrevus par l'auteur, trop occupé à chanter des hymnes d'admiration à chaque pas pour saisir ces nuances légères, ces indices fugitifs qui mettent le penseur sur la voie des plus intéressantes découvertes. Je cacherais donc une partie de ma pensée et je blesserais autant la vérité que la modestie de l'auteur, si je disais que la vénérable Mère de l'Incarnation a trouvé en M. Casgrain un de ces biographes dont le travail complet n'admet ni une rectification, ni un complément, et dont le nom reste indissolublement attaché à la gloire des personnages qu'ils ont réussi à peindre avec une parfaite ressemblance.

Soit réserve respectueuse, soit timidité d'esprit, soit parti-pris d'admiration aveugle, M. Casgrain ne me paraît pas avoir mesuré toute la hauteur, ni scruté toute la profondeur, ni analysé toutes les nuances de l'étonnante et admirable nature qu'il a entrepris de nous faire connaître. Il assure que pendant quatre ans, la Mère de l'Incarnation a conversé avec lui et qu'elle était devenue sa compagne et son amie. A lire l'ouvrage, on ne croirait pas que l'intimité a été aussi grande entre l'héroïne et l'auteur. Il est évident au contraire que toutes les parties de cette grande âme ne lui sont pas également familières, qu'il en est qu'il ne connaît qu'imparfaitement, d'autres qu'il ignore. Elle lui a peut-être tout dit, durant les quatre ans qu'il a vécu à ses côtés, mais il est certain qu'il n'a point tout saisi, ou que du moins il ne nous a pas tout répété.

Je crois donc pouvoir dire que la vie de la Mère de l'Incarnation est écrite, poétiquement et admirablement écrite, mais qu'il reste à retracer son caractère. Nous ne possédons pas encore le portrait de son être intérieur composé de tant de traits sublimes qu'un pinceau savant rassemblerait et fondrait dans une physionomie unique. Ce portrait, nous l'attendons de M. Casgrain, lorsque plus versé dans la science de la vie et l'étude du caractère humain, il voudra terminer et couronner le gracieux monument qu'il a élevé à la mémoire de la vénérable Mère de l'Incarnation.

HECTOR FABRE.

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

Les apparences de notre situation politique ont peu changé depuis le mois dernier : et peu de faits importants se sont accomplis dans les limites de notre pays. Nous tenons en ce moment les yeux tournés vers l'Angleterre ; c'est là que s'est concentré tout l'intérêt de nos affaires. A l'heure où j'écris, nos ministres ont livré notre sort futur aux délibérations du conseil de l'empire, et ils peuvent dire comme un des héros de Corneille : *Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis ;* et ce sort futur est encore un secret pour nous.

Tout ce que nous savons c'est que nos représentants sont arrivés sains et saufs de l'autre côté de l'océan et qu'ils ont diné officiellement chez Messieurs les *Fishmongers*, vieille corporation qui professe un culte tout particulier pour le poisson. L'hon. M. Brown qui ne tient pas au maigre et le Procureur Général Macdonald qui souffrait de quelque désordre constitutionnel ne se sont pas pressés pour arriver au banquet : d'ailleurs ils étaient partis trop tard.

On a publié les deux discours que M. Cartier et M. Galt ont fait dans cette circonstance : pour nous, ils n'ont aucun intérêt, et ne sont que des répétitions de ceux qui ont été prononcés ici dans les assemblés publiques et en chambre —Evidemment le poisson n'est pas un mets inspirateur, puis qu'en échange des plats succulents servis à point à nos ministres, ils n'ont pu donner que de l'éloquence réchauffée. Il paraît seulement que l'hon. M. Cartier a plus appuyé qu'il ne l'avait fait avant, sur la nécessité d'imposer de gré ou de

force son système fédératif aux provinces maritimes; puisque le *Times* prend la peine de lui dire qu'il n'est pas dans les traditions de son gouvernement d'imposer des constitutions à ses colonies, quelque petites que soient celles-ci.

On se rappelle qu"à la fin de la session, plusieurs partisans de notre administration formulaient déjà clairement cette prétention bien étrange chez des gens qui sont eux-mêmes dans le cas d'être tyrannisés, et qui l'ont été. Cela me donne l'occasion de remarquer que le célèbre journal qui s'est permis cet avis à notre Procureur Général, n'as pas dû remonter bien haut dans les traditions administratives de la métropole ; s'il l'eût fait il aurait facilement trouvé, des exemples de certains régimes arbitraires et bâtards établis chez des petits peuples, malgré eux et pour l'avantages d'autres plus petits encore... mais alors les circonstances étaient différentes.

Aujourd'hui il faut y aller avec plus de précautions; d'abord le Nouveau-Brunswick la Nouvelle-Ecosse et les autres colonies du golfe sont peuplés par des anglais, ils occupent nos seules voies de communications; ensuite, leurs intérêts sont trop intimement liés à ceux de nos voisins pour qu'on puisse les rudoyer dans des moments aussi critiques que ceux où nous nous trouvons. Il est donc sage à la métropole de s'en tenir à des meilleurs principes de gouvernement ; et ce n'est pas nous qui devons lui en faire des reproches.

Voilà pourquoi, tout en admirant beaucoup le zèle un peu compromettant que nos ministres déploient pour nous raccrocher à la fortune de l'Angleterre, la mère-patrie se permet de jeter un peu de froid dans notre amour filial excessif.

C'est un mauvais pronostic pour le succès des négociations que l'on poursuit pour nous au bureau colonial, d'autant plus significatif que l'on semble de plus en plus disposé à éviter toute cause de rupture possible avec les Etats-Unis, à mesure que les succès de la république se précipitent ; et il est difficile que le gouvernement de Washington considère l'armement de l'Amérique Britannique pour autre chose qu'une précaution hostile si non pour une menace. Quand on veut se fâcher, que l'on a intérêt à le faire, les moindres motifs deviennent des raisons majeures. La Grande-Bretagne n'en fournira pas à sa rivale, et il est probable qu'elle va s'en tenir à sa générosité de £200,000, si toutefois elle y persévère.

Jusqu'à la nouvelle de l'assassinat de Lincoln, la presse métropolitaine n'a cessé de nous consacrer quelques tirades qui étaient comme les échos répercutés dans l'opinion publique des discours qui ont un instant retenti dans les chambres. Seulement, dans le

journal, les traits d'éloquence, la mise en scène, les sentiments d'apparat ont fait place à l'expression plus sincère de l'intérêt général. On n'a pas rebuté les élans de notre attachement mais on n'a pas épargné les leçons sincères de la charité bien ordonnée. Si l'on réunit toute cette substance de gazette recueillie dans la catégorie la plus bienveillante des organes de la politique anglaise, on n'a pas autre chose, en dernière analyse, que la phrase suivante : "Bons enfants, vous n'êtes pas dénaturés ; vous tenez à nous par des liens tendres et bien respectables. Mais que voulez-vous !... vous restez bien loin, et vous avez un ennuyeux voisinage ; vos intérêts ne sont plus les nôtres, nous ne tenons plus les uns aux autres que par le cœur et la pensée ; il faudrait des efforts surhumains pour rester unis, cependant si vous le voulez absolument, si vous consentez à vous saigner par amour pour nous, il faudra bien accepter votre sacrifice de bonne grâce, quoique cela nous mette dans une situation fort critique.... Réfléchissez avant si vous vous sentez bien capables de sentiments si héroïques."... Réfléchissons :—en politique on ne peut compter sur un auxiliaire sûr et constant qu'autant qu'il a un intérêt vital à nous aider, et ce qui se fait par pur dévouement et en pure perte est faiblement fait. C'est là une vérité bien établie par l'histoire depuis les temps de la chevalerie ; et cette vérité est un axiôme pour l'Angleterre. Demandez à la Pologne, à la Vénitie et au Danemark ce qu'ils en pensent.

L'*Economist*, qui vient de publier un article remarquable, plein de bienveillance pour nous, plein de considérations sensées sur notre situation vis-à-vis de la mère patrie, ne tire pas d'autres conclusions en définitive que celles que je viens d'exposer : *si nous tenons à tout prix à rester unis à la métropole, il est de son honneur de nous défendre, mais c'est uniquement une affaire de sentiment et notre séparation serait pour* ELLE UN SOULAGEMENT ; puis l'écrivain établit que l'Amérique Britannique peut être défendue, si nous sommes prêts à tous les sacrifices... S'il connait le Canada comme beaucoup de ses compatriotes, et s'il a cru sur parole ce membre de son cabinet qui disait au parlement que notre pays n'était accessible que durant trois mois de l'année, il nous est permis de douter de la validité de cette dernière démonstration.

Maintenant, il est une autre catégorie de la presse anglaise qui traite notre attachement avec beaucoup moins d'égards, et qui semble vouloir nous rendre responsables de tous les embarras diplomatiques qui surgissent entre Downing Street et la Maison Blanche, de tous les dangers qui peuvent menacer nos frontières, pour avoir le droit de nous imposer les réparations humiliantes

que pourront exiger nos voisins irrités. Depuis les derniers succès de la cause du Nord ces organes redoublent de malveillance pour nous. La décision du juge Smith, qui avait d'abord reçu l'approbation des hautes autorités judiciaires anglaises, et dont on ne devait plus parler, vient de nous attirer la phrase insultante que voici : " Il est excessivement désagréable d'être forcés d'avouer qu'on ne doit pas confier à des juges canadiens la garde des lois publiques."

Si nos juges ne peuvent plus avoir la garde du droit public anglais, nous ne pouvons plus être citoyens anglais ; si la Grande Bretagne ne veut plus accepter avec respect les sentences de nos magistrats et les récuse parcequ'elle craint que son repos et son honneur en soient compromis, alors nos intérêts sociaux ne sont plus identiques avec les siens, car l'autorité judiciaire d'un pays doit être indépendante de tout comme de tous, et commander le respect universel ; c'est élémentaire cela. De plus, si notre situation actuelle nous met dans le cas de porter la responsabilité des actes et des relations immenses de notre métropole, et que d'un autre côté celle-ci prétende nous laisser le soin des réparations désagréables parce que nous devrons subir tous les maux de la lutte, comme il arriverait dans une guerre avec les États-Unis, alors les intérêts politiques de la métropole et de la colonie sont virtuellement scindés, il ne nous reste plus qu'à décider de la nature de nos rapports avec nos voisins.

La paix entre Londres et Washington peut être troublée ; en quoi aurons nous contribué à ce malheur ? parce que le Canada a servi de refuge aux hommes du Sud, et que quelques-uns d'entre eux y auraient ourdi des complots ?... Mais tout cela n'est arrivé que parce que nous sommes plus près de la frontière de la république qu'on ne l'est à Liverpool ; les confédérés n'ont été reçus et protégés qu'en vertu de l'esprit et des dispositions d'un droit public que nous n'avons pas inventé, et conformément à la pratique traditionnelle de l'Angleterre. N'a-t-on pas vu notre patronne acceuillir tous les révolutionnaires de l'Autriche, de la France et de l'Italie, tous ceux même qui avaient été acteurs ou compromis dans des assassinats politiques ?

Il y a eu, ici, des démonstrations de joie autour du palais de justice, lors de l'élargissement des pillards de St. Albans ; rien d'étonnant, la salle d'audience était en partie remplie par leurs compagnons d'exil : si nous avions tous ôté nos chapeaux devant eux, quel mal pourraient y voir les journaux anglais ?... N'ont-ils pas vu l'année dernière encore quelques-uns de leurs hommes les plus marquants aller enlever Garibaldi de sa retraite, le traîner en

triomphe chez eux, le donner en spectacle à tous les enthousiastes, presque sur les dégrés du trône, en face de la France qu'il avait cent fois insultée, le chargeant de couronnes de fleurs, le bourrant de dîners, au point que le pauvre héros qui faisait la diète depuis les jours d'Aspromonte et n'avait vu passer devant lui que les flots bleus de la Méditerranée... fut subitement obligé d'aller cacher sa célèbre chemise rouge dans les cavernes de Caprera. Cependant Garibaldi avait une fois saisi Rome, était entré dans le royaume de Naples comme un flibustier, et il allait envahir de nouveau le territoire du Saint Père protégé par le drapeau tricolore, quand il fut pris les armes à la main ; et le célèbre aventurier n'avait jamais eu le caractère de belligérant.

Nous n'avons pas encouragé et servi plus la cause du Sud que ne l'a fait la métropole : c'est elle qui a favorisé les efforts des insurgés de tous ses vœux, de toute son influence, de tous ses trésors, après leur avoir accordé les droits de belligérants. Ce n'est pas notre faute si elle a commis la bévue politique de ne pas reconnaître le gouvernement de Richmond : pourquoi ne l'a-t-elle pas fait ? Ce n'est pas par scrupule assurément, pour ne pas porter la honte d'avoir contribué, par cet acte, au maintien indéfini de l'esclavage, puisqu'elle marchait à ce but en secret. D'ailleurs, en admettant la souveraineté des états, l'esclavage n'était plus qu'une question secondaire. Non, elle espérait que la grande république américaine divisée finirait par se ranger elle-même dans les fureurs de l'anarchie, et elle comptait alimenter longtemps le repas des produits de son commerce, puis, sortir plus forte de l'anéantissement de sa jeune rivale : elle s'est trompée. Pourquoi porterions-nous le fardeau de cette erreur de son égoisme ?... La logique des faits nous sépare de la métropole ; il n'est pas nécessaire que la logique des journaux peureux vienne nous le démontrer davantage tout en nous insultant.

Quant aux probabilités d'une guerre prochaine avec nos voisins, elles n'ont pris aucune proportion alarmante depuis un mois, au contraire : la mort du président Lincoln est venue distraire fortement les esprits de ces préoccupations, et fournir une excellente occasion à l'Angleterre de se mettre en bons termes avec sa fille aînée. Ce que l'on fait pour les gens tombés tout à coup dans le deuil, n'a plus l'air de servilisme, et l'on oublie bien des offenses quand on vient nous serrer la main dans nos douleurs. Tout le monde va donc s'en mêler, on va formuler tant d'adresses de condoléances, exprimer tant de sympathies, verser tant de larmes diplomatiques, que le gouvernement américain finira peut-être par

se laisser désarmer ; il vaut mieux répandre quelques pleurs à propos, que beaucoup de sang mal à propos : d'ailleurs, le malheur arrivé mérite d'être déploré

Depuis la mort de Lincoln, chaque jour on a vu se produire une nouvelle défaillance dans l'existence de la confédération du Sud. Sa dernière grande armée et son dernier bon général ont suivi l'exemple du noble défenseur de Richmond ; les autres commandants et les corps secondaires se rendent à l'invitation de leurs chefs et se désarment ; la résistance cesse partout ; les villes s'ouvrent d'elles-mêmes et les adhésions à l'ancien ordre de choses se manifestent quoiqu'avec une répugnance évidente à plusieurs endroits, avec enthousiasme nulle part : les confédérés sont atterrés, la rage au cœur.

L'arrestation de Jefferson Davis, arrivée le 10 à Irwinsville, vient de mettre fin à l'organisation régulière du gouvernement qui lui avait confié la dictature : quand même il y aurait encore de la vitalité dans ce corps, on ne pourra pas remplacer la tête de l'état qui vient de tomber. On va commencer le procès du président déchu comme complice d'assassins ou comme personnifiant en lui le crime de la révolte ; dans les deux cas, le sort de ce chef est fixé, il va, sans aucun doute, jouer la dernière scène d'une vie désormais trop célèbre.

Il y a cinq ans, si le Nord avait offert une fraction de la dette qu'il s'est imposée pour soumettre le Sud, et si celui-ci avait voulu se défaire de cette déplorable institution de l'esclavage pour une compensation raisonnable et mettre de côté, lui aussi, une fraction de la somme que représente la solde de son armée et la ruine de sa fortune publique, pour instituer chez lui et salarier le travail libre ; si le Nord n'avait pas mis tant d'arrogance et d'insulte dans sa *propagande abolitionniste*, et le Sud tant de ténacité dans son *droit-esclavagiste*, ce grand pays serait encore l'admiration du monde entier et la prospérité générale aurait continué sa marche brillante ; une plaie sociale aurait disparue pour n'en pas laisser d'autres, les noirs en partie rendus à leur patrie auraient pu jeter les premiers jalons d'une civilisation africaine, une série de crimes affreux n'auraient pas pris cours dans notre monde jusqu'alors heureux, plus d'un million d'existences perdues, continueraient dans les voies de la paix l'exercice de leurs facultés diverses et de leur énergie féconde..... Que de mal peut découler d'un manque d'entente entre les partis politiques !

Il nous a été permis d'assister au plus terrible enseignement qui ait été donné aux hommes publics ; serons nous assez sages pour en profiter dans nos jours critiques ?.....

L'indignation qu'a soulevée l'assassinat du président, et l'arrivée fortuite au pouvoir d'un homme de caractère emporté a pu faire craindre un instant que cette grande leçon passerait peut-être sans effet sur nos voisins, et qu'ils allaient se laisser dominer par le sentiment de la vengeance ; mais quoique ces appréhensions aient encore leurs raisons d'être, il y a lieu d'espérer qu'une politique de conciliation va diriger l'administration de Johnson dans la pacification des états insurgés. Il n'y a que la modération qui pourra guérir une plaie faite par la violence.

Si les discours officiels et les réponses aux adresses du successeur de Lincoln n'ont pas le caractère d'une haute dignité et la distinction de la forme, ils annoncent au moins que le nouveau chef se croit obligé de suivre en partie les voies tracées par son prédécesseur. Les conditions accordées à Johnston et à ses compagnons sont venues prouver la sincérité de ces intentions publiquement exprimées. Y aura-t-il un retour vers la sévérité après que les grandes armées seront dispersées ? C'est ce que nous saurons bientôt.

D'un autre côté, la rude semonce donnée au vainqueur d'Atlanta et de Charleston, à propos des négociations qu'il avait entammées de son chef avec l'ennemi, a démontré avec quelle rigueur *constitutionnelle* le gouvernement prétendait traiter les gloires militaires et les enfants trop osés de la victoire.

On se rappelle que l'on désignait Sherman comme l'usurpateur de la présidence ; ce bruit pernicieux n'aurait-il rien eu à faire avec la leçon disgracieuse qu'on vient de faire au brillant général ?

Les démocraties sont partout les mêmes, soupçonneuses, jalouses, injustes par précaution.

Cette époque critique de l'histoire de la grande République a vu monter au pouvoir deux hommes également sortis des derniers rangs du peuple ; tous deux à peu près du même âge, ils ont commencé leur vie dans les plus rudes métiers ; ayant fait leur éducation eux-mêmes ils n'ont jamais reçu le plus mince vernis des lettres humaines ; cela ne les a pas empêchés d'arriver à la tête d'une nation de trente millions d'hommes, par le choix de la majorité.

Un peuple industrieux, sans priviléges et sans castes prend plutôt ses chefs parmi les hommes d'action, ouvriers de leur propre sort, que parmi les heureux de la fortune ; montés à la puissance suprême, ils n'ont droit de rougir d'aucunes conditions sociales, et descendus du faîte ils ne se trouvent déclassés nulle part.

La politique extérieure du gouvernement de Washington préoccupe autant la France que l'Angleterre. En effet, les résultats de l'intervention au Mexique dépendent aujourd'hui des dispositions

et de la conduite des Yankees, et ceux-ci semblent vouloir créer des embarras à Napoléon et à son protégé.

Les sympathies que l'on témoigne à Juarez, les relations que l'on n'a cessé d'entretenir avec ses agents et auxquelles on paraît donner aujourd'hui plus d'apparat sont d'un mauvais augure. Grant dînait l'autre jour avec le général Ortéga qui paraît avoir pour mission d'attirer dans les armées du chef Mexicain les officiers et les soldats sortant de service ; l'ouverture de bureaux dans toutes les grandes villes de l'Union, où des commis appellent et enrôlent publiquement tous ceux qui veulent *émigrer* dans le pays de l'argent, coïncide bien avec le passage de ce général à Washington. Les journaux font de la propagande en faveur de cette émigration singulière.

Quelque raison que puissent avoir nos voisins d'en agir ainsi, il faut avouer que c'est une triste politique. Ont-ils quelqu'intérêt réel à détruire ce qui a été fait au Mexique ? C'est surtout pour se venger de la France d'avoir méprisé les prétentieuses doctrines Monro, et en rétablir intégralement l'autorité. Mais, le fait seul du rétablissement de l'Union rend à la République Anglo-Américaine son influence prépondérante et même absolue sur ce continent ; or, on ne doit pas se quereller pour le son d'un mot quand on a le pouvoir de lui donner la signification que l'on désire.

Ensuite, on a dit qu'on ne voulait pas laisser naître sur les confins des États-Unis des institutions entachées d'aristocratie : mais cela parait une puérilité. Ces institutions seront bonnes ou mauvaises, inférieures ou supérieures à celles de Washington, alors, ou elles crouleront, ou elles répandront aux alentours leurs effets bienfaisants : en quoi cela peut-il faire tort aux États-Unis ? L'influence s'exerce d'ordinaire des grands aux petits états, des démocraties aux aristocraties. Depuis que le Mexique est libre, il a eu la triste gloire d'être le plus mal gouverné de tous les pays du monde, et cependant on ne voit pas quelle impression pernicieuse cela ait fait sur nos voisins ; à moins que les Yankees n'avouent que le Sud ait pris là ses tendances à la révolte et ses exemples d'assassinat : mais alors, raison de plus pour laisser à ce pays son gouvernement nouveau.

Il ne peut pas entrer dans la pensée des Américains de conquérir ce pays pour eux, d'ici à longtemps ; conquérants ils ne seraient plus que des maîtres détestés ; ils ne désirent donc autre chose que la ruine du trône de Maximilien en ranimant sous main, avec des secours puissants, les efforts des Juaristes et en prolongeant indéfiniment une lutte qui ne peut durer longtemps sans ruiner complètement l'empire déja très-mal affermi. Alors c'est le retour de

l'anarchie, et cet état social n'est un bien pour personne, moins pour les États-Unis que pour tout autre. Que les marchands de New-York comparent le montant de leurs exportations au Mexique depuis dix ans, ils verront quel développement elles ont atteint depuis l'avènement de l'empereur. On les évaluait dernièrement à 1,500,000 piastres par semaine.

Le jeune monarque pressent l'orage qui le menace ; en apprenant la chute de Richmond, il s'est empressé d'envoyer son premier ministre en mission extraordinaire à Washington ; et il a publié tout dernièrement les constitutions de l'état, qui sont basés sur les principes d'une monarchie tempérée. Mais sa situation n'en reste pas moins critique.

Les Juaristes ralliés reprennent partout l'offensive, les serviteurs indécis du nouveau maître le trahissent, tous les ambitieux mal servis complotent contre lui, le clergé déçu perd confiance. Il est difficile de dire sur quels éléments bien solides va s'apuyer le souverain. Il est douteux que son armée recrutée un peu partout soit très propre à lui attirer les sympathies du peuple.

L'empire renferme un peu plus de 8,000,000 d'habitants dont la moitié au moins, composée de sauvages, forme une population sans caractère, inconstante et fourbe qui ne tient à aucun gouvernement et ferait feu sur tous les partis indifféremment. L'adhésion de populations semblables n'est jamais acquise à aucune autorité ; et leur conquête est à faire tous les six mois. Si les Juaristes réussissent à s'établir de nouveau dans les territoires de Matamoras, de Chihuahua, de Monterey et sur la route de Mazatlan, comme les dernières dépêches semblent le faire appréhender, ils occuperont une forte ligne sur toute la largeur du pays. Adossés à la Californie et au Texas, maîtres du *Rio del Norte*, il leur sera facile, dans cette région montagneuse, de recommencer la guerre avec avantage.

N. Bourassa.

BIBLIOGRAPHIE.

Coup d'œil sur les ressources productives et la richesse du Canada suivi d'un plan d'organisation complet et détaillé relatif à la colonisation, destiné à faire suite aux « Etudes sur la Colonisation du Bas-Canada, depuis dix ans » par Stanislas Drapeau. Brochure de 36 pages, publiée à Québec par L. Brousseau, 1864.

Je viens un peu tard, mais mieux vaut tard que jamais, remercier l'infatigable auteur de m'avoir adressé sa brochure qui complète toute sa pensée sur sa consciencieuse étude de la colonisation depuis dix ans. Comme les lecteurs de la *Revue* ont pu prendre connaissance de cet important travail, dans un article que j'ai publié au mois de février 1864, peut-être me sauront-ils gré de leur faire part aujourd'hui en *abrégé* des conclusions de M. Drapeau. Mais il faut d'abord avouer avec lui que, " la tâche de ceux qui " défendent la colonisation devient de plus en plus délicate, en face d'une " caisse publique épuisée et de crises politiques qui absorbent toute l'éner- " gie des hommes du pouvoir."

Je note en particulier cet aveu bien sincère d'un homme qui me paraît singulièrement épris de l'intervention de l'État dans l'économie sociale, puisqu'il fonde son système de colonisation sur cette doctrine. Je préfère, et M. Drapeau connaît mon opinion à ce sujet, fonder mes espérances *colonisatrices* ou mon système, sur les sociétés de colonisation ou sur les institutions de crédit agricole à l'exemple du commerce et de l'industrie. Ce qui ne veut pas dire que le gouvernement doive rester indifférent en présence d'une des causes principales de sa vitalité, mais dans un pays comme le nôtre où la populatien est mixte, si l'État intervenait exclusivement dans notre émigration et dans notre colonisation, qui l'empêcherait d'être plutôt partisan qu'impartial, comme cela s'est déjà vu? Et M. Drapeau ne s'en

plaint-il pas lui-même, lorsqu'il reproche au gouvernement de publier et de distribuer des brochures dans des pays où l'élément français est inconnu ?

M. Drapeau, voudra bien prendre en bonne part, ces remarques préliminaires que me suggère le caractère de sa brochure ; il peut être certain qu'elles ne viennent pas d'un ennemi.

Maintenant je passe à l'examen de la question. La première partie de la brochure nous montre que le Canada tel qu'il est aujourd'hui, embrasse un territoire d'une étendue d'environ 331,280 milles carrés et renferme une population de 2,506,755 habitants, dont 883,945 sont d'origine canadienne française et 1,622,810 appartiennent aux autres origines.

Les croyances religieuses se divisent comme suit : catholiques 1,200,865 ; dissidents 1,305,890. Dans le chiffre de la population totale du Canada, les habitants des villes comptent pour 54,309 familles ou 257,273 âmes et la population agricole pour 346,946 familles ou 2,249,482 habitants.

Je voudrais avoir le moyen de déterminer la part du Bas-Canada seul dans cette statistique afin de pouvoir noter la dépopulation de nos campagnes par nos compatriotes, en faveur des villes. C'est une question qui doit nous intéresser vivement et sur laquelle il faut éclairer l'opinion publique.

La valeur de nos importations éveille encore notre attention. Ainsi, nos importations de 1863 représentent une valeur de $45,964,493. Parmi les marchandises importées des Etats-Unis, il est entré pour une valeur de $12,339,367 non taxée, en vertu du traité de Réciprocité. Nos exportations pour la même année représentent une valeur de $41,831,662 ; répartis comme suit :

Grande Bretagne.....	$17,463,718	
Etats-Unis	20,050,432	
Autres contrées.....	4,317,482	
		$41,831,632.

" Durant les années 1863, dit M. Drapeau, il nous est arrivé 53 vaisseau des principaux ports de l'Empire Français, mesurant un tonnage collectif de 20,000 tonneaux, dont 12 vaisseaux chargés de produits français et 41 sur lest. Ce commencement d'échange a facilité des affaires pour une valeur totale de $765,356, savoir :

Importations.....	$610,907	
Exportations.....	154,449	
		$765,356

Je vois avec plaisir que M. Drapeau a introduit deux nouveaux chapitres dans sa brochure qui comblent une importante lacune dans ses études. Je veux parler des institutions de crédit et des finances de la province.

Le Canada possède seize Banques avec un capital versé de $27,661,222, Cinq banques d'épargne ou caisse d'économie et vingt-cinq sociétés de construction avec un capital de $5,568,741.

Le revenu de la province pour l'exercice de 1863 s'est élevé à $9,760,316

et les dépenses à $10,742,807, laissant un découvert de $982,491. La dette consolidée de la province du Canada, moins le fond d'amortissement, s'élevait au 1er janvier 1864, à la somme de $60,355,472.

Après avoir rappelé par divers extraits, les opinions de tous ceux qui sont connus pour s'intéresser à la colonisation, M. Drapeau soumet son plan d'organisation, qui fait l'objet de la dernière partie de sa brochure. Ce plan se divise comme suit :

1° Deux sections de colonisation avec deux intendants de colonisation.

2° Régions administratives locales de la colonisation.

3° Octrois gratuits rendus plus généraux.

4° Agences diverses à l'étranger.

5° Divisions séparées pour le Haut et le Bas-Canada.

Je comprends parfaitement bien que des sociétés de colonisation ne peuvent pas se charger seules d'un plan d'organisation aussi dispendieux et aussi étendu, mais d'un autre côté le gouvernement s'en chargera-t-il jamais, même en supposant que la confédération remplacerait l'union des provinces ? C'est fort douteux ; mais, comme dit très-bien M. Drapeau dans l'épigraphe qu'il a choisie, il faut profiter du passé, servir le présent et préparer l'avenir.

L. W. Tessier.

Le Jubilé, Recueil renfermant des Instructions sur l'excellence du Jubilé, avec des prières pour ce saint temps. Par un prêtre du diocèse, Montréal. E. Senécal, éditeur, 144, p. in 18, 1865.

Voici un petit livre, plein d'instruction et de prières, que l'on ne saurait trop recommander aux personnes pieuses et à toutes celles qui, aux approches des grands jours du Jubilé, veulent se pénétrer des fruits de grâce et de bénédiction dont Dieu favorise alors ses fidèles.

L'auteur commence par citer un extrait de la lettre apostolique de N. S. P. le Pape en date 8 décembre 1864 accordant le Jubilé, qu'il fait suivre d'un autre extrait du mandement de Mgr. l'Évêque de Montréal à la même occasion.

Il consacre ensuite un chapitre à enseigner ce que c'est que le Jubilé, qui, institué chez les Juifs, en mémoire de la délivrance de leur servitude d'Égypte, et célébré cinquante ans après leur entrée en possession de la terre promise, a servi de modèle à l'Église pour établir, comme dans l'ancienne loi, une année de grâce et de pardon. Tout le reste du livre continue à instruire de cette manière et à mettre, au moyen de nombreuses et belles prières, le fidèle en état de gagner l'indulgence plénière que le Vicaire de J.-C. sur la terre vient d'accorder au monde catholique. Espérons que le travail du pieux auteur ne sera pas perdu, et qu'aux éloges et aux recommandations de Mgr. de St. Hyacinthe et de M. l'Administrateur du Diocèse de Montréal viendront se joindre les suffrages du public.

J. Royal.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE.)

CHAPITRE XLVII.

UN INCIDENT SANS SUITE.

St. Luc, comme nous l'avons dit, avait vu partir Henriette, fort désappointé ne n'avoir pas rencontré son frère et perdant par là la seule chance qu'il aurait peut-être de connaître celle pour laquelle il se sentait un attachement plus fort qu'il n'en avait encore réellement éprouvé pour aucune personne. Son affection pour Asile de St. Dizier tenait plus du sentiment d'un frère pour une sœur que de l'amour. Quant à Miss Gosford, il la regardait plus comme une charmant enfant, une aimable et gentille jeune fille, qu'autrement.

La mystérieuse conduite d'Henriette, le soin qu'elle avait semblé mettre à l'éviter et à se laisser connaître, son héroïque dévouement pour son frère, sa beauté fière et noble, la sensibilité de son cœur, dont il ne pouvait douter, l'ayant vu verser des larmes quand il lui avait avoué qu'il l'aimait, malgré la réserve et même l'espèce d'indifférence avec laquelle elle avait reçu son aveu ; tout l'intri-

guait, et, par là même peut être aussi, contribuait à exciter son amour.

Il passa une nuit agitée : il était huit heures quand il se leva. Il s'habilla à la hâte, sonna pour qu'on lui envoyât Trim ; et, après s'être fait servir une tasse de café, il attendit l'arrivée de son nègre.

Trim n'était pas à l'hôtel, il était sorti de grand matin ; cependant il ne tarda pas à arriver, et monta, tout agité, à la chambre de son maître.

— Qu'as tu, Trim ? lui dit celui-ci qui avait remarqué son agitation.

— Les patriotes sont dans la montagne !

— Eh bien ! quand même ils y seraient, qu'est ce que cela nous fait ? Mais comment as-tu appris cela ?

Trim ne put donner d'explications bien claires ; cependant St. Luc comprit que le Sergent Flinn, une des nouvelles connaissances de son domestique, avait informé ce dernier qu'une bande considérable de patriotes étaient cachés dans la montagne ; on avait aperçu des signaux durant la nuit, et remarqué de nombreuses traces que l'on avait suivies ; enfin, que toute la cavalerie était prête à partir appuyée par deux compagnies de royaux et deux pièces de campagne.

St. Luc n'eut pas de doute qu'une alerte avait été donnée et que toute cette bande formidable de patriotes n'était probablement que les deux chefs à la fuite desquels il avait assisté la veille. Mais parmi ces deux chefs était le frère de celle qu'il aimait ; il résolut donc de prendre un charretier et de faire le tour de la montagne, afin de les avertir de ce qui se passait dans la ville, s'ils avaient réellement eu l'imprudence de ne pas continuer leur fuite durant la nuit.

En sortant de l'hôtel, St. Luc remarqua une grande rumeur dans la rue St. Paul ; des cavaliers galoppaient dans la rue, et deux compagnies du 32e de ligne remontaient le marché neuf.

Il appela un charretier et partit dans la direction de la rue McGill, pour se rendre à la Côte-des-Neiges. En arrivant au faubourg St. Antoine, un homme à cheval passa au galop, suivant la même route que St. Luc ; ce dernier ne fut pas peu surpris de reconnaître son cheval. St. Luc n'avait pas eu le temps de voir le visage de celui qui le montait, mais il était bien certain que ce n'était pas le Dr. G... auquel il l'avait confié la veille. Cette découverte paraissait de mauvais augure ; le Dr. G... ainsi que le frère d'Henriette avaient-ils été arrêtés ? St. Luc eut de vagues craintes, et donna l'ordre au charretier de mettre son cheval au galop. La pauvre bête, vigoureusement fouettée, secoua la tête et

prit à regret une allure qui lui était si peu familière ; elle se rendit jusqu'au haut de la rue de la montagne, mais là elle refusa obstinément de continuer sur le même train. Il fallut donc se contenter d'aller au trot jusqu'au pied de la longue côte qui monte le long du mur du domaine des messieurs de St. Sulpice et traverse la montagne. La pente était rapide, il fallut monter au pas ; St. Luc sauta hors de la voiture et marcha. Quand ils furent arrivés à peu près vers le haut de la côte, à l'endroit où elle fait un coude, il jeta un coup d'œil en arrière ; et quelle ne fut pas sa surprise d'apercevoir débouchant au grand trot, au bas de la côte, un détachement considérable de cavalerie !

— Allons, dit-il au charretier en montant dans le sleigh, votre cheval s'est un peu reposé, je vous donne deux piastres si vous me menez bon trot d'ici à la Côte-des-Neiges.

— On va essayer. Marche, Carillon !

Puis, administrant trois à quatre coups de fouet à tour de bras sur la croupe de Carillon, il réussit à lui faire prendre un assez bon train.

— Ah ! monsieur, continua-t-il, çà été un bon cheval dans son temps, et même encore ; mais c'est si fatigué, ce pauvre animal ! Tous les jours attelé, du matin au soir. Tenez, vous ne le croiriez pas, il n'a pas mangé depuis hier soir ; depuis ce matin, c'est la seconde fois qu'il monte cette côte.

— Comment cela ?

— Je revenais ce matin, avant le jour, de St. Laurent, où j'avais été conduire deux messieurs, quand j'ai pris à la barrière un volontaire que j'ai mené aux casernes ; de là je l'ai ramené à la barrière, et je retournais à la maison pour mettre mon cheval à l'écurie lorsque vous m'avez engagé.

— Savez-vous ce que le volontaire allait faire aux casernes ?

— C'était pour donner l'alarme.

— L'alarme ? Quelle alarme ?

— Comment, vous ne savez pas ? mais il parait que les patriotes sont cachés dans la montagne. Dans la nuit on a vu des signaux allumés à la tête d'un arbre ; c'était un paquet d'écorces de cèdre, ou une botte de paille qu'on y faisait brûler.

St. Luc n'osa faire d'autres questions, quoiqu'il fût dans une grande inquiétude. Il espérait que celui qu'il avait vu monté sur son cheval, quelque temps auparavant, aurait averti les patriotes de ce qui se passait dans la ville, pourvu qu'il n'eut pas été arrêté à la barrière. Il fut bientôt soulagé néanmoins de cette dernière crainte, quand en arrivant à cette barrière, il n'aperçut pas son

cheval. Il ne fut pas inquiété non plus et passa, sans qu'on fi aucune question, les volontaires reconnaissant probablement le charretier, qui leur souhaita le bon jour d'un air de connaissance

Arrivé au haut de la montagne, la pente devenait favorable à Carillon qui, pour faire voir qu'il savait l'apprécier, se mit à allonger son trot d'une manière notable.

De temps en temps St. Luc regardait en arrière, pour voir si la cavalerie n'arrivait pas.

Enfin il crut reconnaître à quelque distance l'endroit où, la veille, il s'était arrêté avec Henriette pour parler à Barsalou. Deux charges de foin étaient dans le chemin juste au devant de la maison.

En arrivant, il vit à sa grande surprise devant la porte son cheval tout attelé sur sa propre voiture ; un garçon le tenait par la bride.

Pendant que le charretier attachait Carillon sous la remise, après lui avoir jeté une robe sur le dos, St. Luc entra dans la maison. Le Dr. G... et son compagnon se préparaient à sortir, mais en reconnaissant St. Luc, ils lui tendirent tous les deux la main.

— Comment, dit St. Luc, est-ce vous qui étiez avec le Docteur hier soir ? je vous croyais gagné les États-Unis.

— Les lignes sont gardées, et, d'ailleurs j'étais venu à Montréal pour tenter une chose, qui malheureusement est manquée ; nous espérions prendre les pièces de campagne du corps d'artillerie. Nous avous été découverts, le coup est manqué ; il ne nous reste plus qu'à nous éloigner.

— Et vous n'avez pas de temps à perdre ; partez, partez vite, la cavalerie arrive. Elle était au bas de la côte, au moment où nous arrivions au sommet.

— Adieu, alors : nous partons ; dites à ma sœur de n'être pas inquiète.

— Votre sœur Henriette ?

— Oui.

En ce moment, le garçon qui tenait le cheval, ouvrit la porte en criant : " voici la cavalerie ! "

Le Dr. G... et son compagnon sortirent et se jetèrent si précipitamment dans la voiture, en partant au grand trot, que St. Luc n'eut pas le temps de demander le lieu où demeurait Henriette.

— Barrez le chemin, cria le Dr. G... à ceux qui menaient les voitures de foin.

En effet, les deux habitants mirent si bien leurs charges en travers du chemin que les cavaliers, qui arrivaient au galop, furent sou-

lainement arrêtés. Des cris et d'énergiques jurons anglais assaillirent nos pauvres habitants qui, sous prétexte de se dépêcher à ranger leurs voitures pour faire place, finirent par en renverser une au beau milieu de la route. C'était probablement leur intention, pensa St. Luc, qui était remonté en voiture, décidé à suivre la cavalerie, afin de s'assurer si elle se mettrait à la poursuite de ceux qu'il avait tant de désir de voir s'échapper.

Cinq minutes s'écoulèrent avant que la cavalerie put passer, temps précieux pour ceux qui se sauvaient, et dont ils surent profiter, en mettant plus d'un mille de distance entre eux et la cavalerie.

Aussitôt que les voitures de foin eurent fait passage à la cavalerie, l'officier qui la commandait donna un ordre, que St. Luc ne put entendre, mais dont il ne tarda pas à comprendre le sens, en voyant cinq cavaliers sortir des rangs et partir, à fond de train, à la poursuite de ceux qui venaient de s'échapper, et que l'on avait sans doute reconnus. Le reste de la troupe partit au trot.

St. Luc suivait à quelque distance.

Arrivée à la route qui conduit à la Côte Ste. Catherine, la cavalerie prit le galop et disparut bientôt derrière la montagne.

De l'endroit où se trouvait alors St. Luc, il pouvait apercevoir au loin son cheval qui, sous une allure aisée et rapide, entraînait la légère voiture dans laquelle étaient les deux chefs patriotes. A une grande distance en arrière galopaient trois des cavaliers ; les deux autres, dont les montures ne pouvaient suffire à la rapidité de la course, s'en revenaient au pas.

—Je ne crois pas qu'ils les rejoignent, dit le charretier qui avait arrêté sa voiture pour regarder la poursuite ; voyez donc, il y en a déjà deux de restés ! Crégué ! trotte-t-il un peu le cheval qui est sur le sleigh ! Voyez comme sa tête encense ; il n'a pas l'air de fatiguer le moins du monde... Tiens ! voyez donc, il y a un autre des cavaliers qui flageolle.

St. Luc était absorbé par le spectacle de cette course ; il se réjouissait de ce que le frère d'Henriette et son ami eurent un bon cheval sur lequel ils purent compter pour fournir une course de plusieurs heures avec la même rapidité, pourvu que le Dr. G... qui tenait les guides sût le mener. A la manière dont le cheval encensait, St. Luc vit qu'il avait pris son train de route, qui était de douze milles à l'heure ; et à cette allure il pouvait marcher toute la journée. Restait à savoir si les chevaux des cavaliers pourraient continuer avec la même rapidité, car ils gagnaient du terrain visiblement, mais il n'y en avaient plus que deux qui soutenaient la course.

Si les cavaliers parvenaient à approcher assez près pour forcer le Dr. à lancer Charley au galop, le résultat dans ce cas, pouvait être douteux.

Au bout de quelques minutes, il sembla à St. Luc que les deux cavaliers ne gagnaient plus sur la voiture.

—Combien y a-t-il d'ici aux cavaliers qui sont en avant, demanda St. Luc au charretier.

— Pas loin de trois milles.

— Autant que cela ?

— Ah ! oui. Voyez-vous, ça ne parait pas loin parce que nous sommes sur la montagne, et qu'ils sont en bas ; ça paraît proche, mais je connais bien la distance.

— Trois milles, répéta St. Luc, mais s'ils n'ont pas pu gagner plus qu'ils n'ont fait jusqu'ici sur la voiture, ils ne pourront pas la rejoindre. Il faut un bon cheval pour courir trois milles au grand galop.

— Oui, un bon cheval de course, pour aller de ce train-là, sans se morfondre ; et les chevaux de la cavalerie sont trop gras. Tenez ! voyez-vous, on dirait que ceux qui sont en avant commencent à ralentir ?

— Je crois que oui, répondit St. Luc indifféremment.

—C'est un fameux cheval, allez, que celui qui est sur la voiture ; je m'y connais, et, Carillon, quand il était jeune, n'aurait pas pu faire mieux.

—Vous pensez ?

—J'en suis sûr... Ah ! mais, dites donc, on dirait que la voiture modère.

En effet, le cheval venait de mettre au pas, pendant qu'un des voyageurs était sauté de voiture pour rajuster un des traits. Un homme en capot d'étoffe grise, une tuque de laine sur la tête était accouru, d'une maison en face, prêter secours. Le trait fut bientôt réparé, et le cheval partit avec rapidité. Ce contretemps n'avait pas été long, et cependant les deux cavaliers arrivaient, bride abattue. C'était un effort désespéré, pour atteindre ceux qui un instant auparavant semblaient devoir leur échapper.

Mais juste au moment où les cavaliers allaient dépasser la maison, devant laquelle s'était arrêtée la voiture, trois traines chargées de bois sortirent à la suite les unes des autres de la cour, et barrèrent le chemin.

— C'est bien fait, cria le charretier, c'est juste comme ont fait les charges de foin. Les cavaliers peuvent bien abandonner la

poursuite maintenant. Voyez-vous la voiture, comme elle file; elle n'a pas moins d'une vingtaine d'arpents en avant.

Les cavaliers crurent qu'il était inutile de faire une nouvelle tentative; leur monture était sur les dents. Aussi tournèrent-ils bride, et revinrent au pas.

St. Luc convaincu dorénavant que le frère d'Henriette était hors de danger d'être pris, il continua sa promenade autour de la montagne.

Il était près de midi, quand il arriva à l'hôtel. Le garçon du comptoir lui remit une note à son adresse, qu'on avait apportée durant son absence.

A l'odeur parfumée de l'enveloppe, et à l'écriture fine et élégante de l'adresse, il reconnut une main de femme. Il monta à sa chambre, et ouvrit la note. Elle était bien d'Henriette, comme il l'avait pensé; mais il s'attendait si peu à ce qu'elle lui annonçait, qu'il fut obligé de la relire deux fois avant de bien la comprendre. Cependant elle était bien simple; s'il ne la comprit pas d'abord, c'est qu'elle brisait si brusquement et si cruellement toutes ses espérances de bonheur et ses illusions d'amour, qu'il ne pouvait y croire. Elle ne contenait que quelques lignes.

" M. de St. Luc,

" Après tout ce que vous avez fait pour mon frère et moi, j'aurais voulu avoir avec vous une explication franche et entière; mais une lettre de ma cousine Hermine qui me demande immédiatement à Québec, auprès de ma tante de St. Dizier qui est dangereusement malade, me force à partir sans retard. Peut-être est-il mieux qu'il en soit ainsi, et que vous ne me voyiez pas.

" La situation dangereuse dans laquelle se trouvait mon frère, avait tellement exalté mes esprits que je n'ai pas apprécié justement la portée de ce que vous m'avez dit. J'aurais dû vous répondre de manière à vous ôter tout espoir, dès la première fois que vous m'avez exprimé vos sentiments.

" Je ne suis pas libre, et ne puis vous offrir un cœur qui appartient à un autre; croyez que j'aurai toujours pour vous les sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

" HENRIETTE D....."

La lecture de cette note plongea St. Luc dans un état difficile à décrire. Par moment il se sentait accablé de tristesse, il demeurait morne, puis tout à coup il s'exaltait, se levait et marchait à grand pas indécis s'il devait partir immédiatement pour Québec ou s'il

devait chercher à découvrir son rival, le provoquer en duel et le tuer. Mais bientôt il rejetait ces moyens comme impraticables et absurdes.

Après avoir passé la plus grande partie de l'après-midi dans sa chambre, n'ayant pas voulu manger au repas du midi, il finit par faire ce raisonnement dont personne ne niera la sagesse : " à des maux sans remède, il n'en faut pas chercher."

—Non, continua-t-il en se parlant à lui-même, elle ne m'aime pas ; c'est clair ; si elle m'eut aimé, elle aurait bien pu trouver des raisons pour rompre avec son amant. Allons, St. Luc, mon ami St. Luc, il ne faut pas se désoler ; cette jeune fille est bien belle, bien aimable ; elle est sensible, elle a un cœur généreux ; mais ce cœur il appartient à un autre, elle l'a donné et elle ne veut pas mentir à sa parole. Elle a raison, oublies tout cela ; demain ce sera de l'histoire ancienne.

Il sortit se promener dans la rue Notre-Dame, pour rafraichir ses pensées.

Il rentra à l'hôtel beaucoup plus calme, et presque résigné ; il répondit même en riant à Trim, qui venait le prévenir qu'il était presque temps de se rendre au dîner, que donnait le colonel Whetherall, auquel St. Luc avait promis d'assister.

A sept heures précises, de St. Luc entrait chez le colonel. Plusieurs officiers et quelques citoyens avaient été invités ; la plupart se trouvaient déjà réunis dans le salon, et conversaient par groupes. Les dîners du colonel ne brillaient pas par la somptuosité, mais il savait si bien faire les honneurs de sa table, que l'on pardonnait volontiers à l'absence du luxe que remplaçaient la franche gaieté, le bon vin et toute absence de cette étiquette bridée qui, tout en laissant l'odorat savourer le fumet des viandes, empêche souvent l'estomac de faire raison de l'envieuse estime qu'il porte au contenu des plats.

Pendant le dîner la conversation tomba naturellement sur les évènements de la journée. Les nouvelles les plus diverses comme les plus exagérées s'étaient répandues dans la ville. Les uns assuraient qu'un grand nombre de patriotes étaient encore cachés dans la montagne ; qu'il y avait eu un combat entre la cavalerie et les patriotes, dont quelques-uns avaient été tués et plusieurs blessés.

Les vins de Xerès et de Champagne avaient échauffé les esprits, et, au dessert, chacun exprimait bruyamment ses opinions sur la situation.

—La rebellion a été étouffée assez facilement au sud du St. Laurent, disaient les uns ; mais elle prend des proportions formidables

dans le Nord : on dit que dans le comté des Deux-Montagnes seul, il n'y a pas moins de deux mille patriotes sous les armes.

—Il n'y a pas assez de troupes dans Montréal pour les réduire, disaient d'autres, et le général Colborne hésitera avant d'aller les attaquer.

—Les Canadiens-français sont tous des lâches, dit un officier ; dix mille tuques bleues ne tiendraient pas devant un régiment de soldats.

Cette insulte, si gratuitement et si injustement lancée, causa une vive sensation ; aussitôt un des convives, qui était assis à table en face de St. Luc, se leva. C'était un homme de moyenne taille, les cheveux noirs, brun de figure, le front haut, l'œil fier ; il portait l'uniforme de capitaine des carabiniers.

—Colonel, dit-il, quelqu'un ici vient de jeter l'insulte à mes compatriotes ; je suis Canadien-français, je prends l'insulte pour moi, aussi bien que pour ceux de ma race, et je dis que celui qui vient de parler ainsi en a menti. Voici ma carte, continua-t-il en la jetant sur la table.

Cette carte portait le nom de *S. de Bleury.*

En un instant tout fut confusion ; presque tous les convives s'étaient levés ; tout le monde parlait à la fois. Ce ne fut qu'avec difficulté que le colonel put se faire écouter.

—M. de Bleury, dit-il, je vous prie de vouloir bien ne pas faire attention à une parole aussi inconsidérée que fausse, qui vient d'être prononcée. Vous voudrez bien m'en croire, moi, à mon âge et dans ma position, quand je déclare emphatiquement que les Canadiens-français sont braves et très-braves. Ils viennent de le faire voir à St. Denis, ainsi qu'à St. Charles, où j'étais présent et où j'ai pu apprécier ce qu'ils auraient fait s'ils avaient eu un chef capable de les commander. M. de Bleury, continua-t-il, vous voudrez bien accepter mes excuses sincères pour la parole qui s'est échappée de la bouche d'une personne qui ne l'eût certainement pas prononcée si elle n'eût été sous l'influence du vin.

—Merci, colonel, répondit M. de Bleury ; mais en pareille circonstance vous ne trouverez pas mauvais que je me retire.

Le lendemain le colonel, en brave militaire, ne crut pas déroger à sa dignité d'aller personnellement faire des excuses à M. de Bleury pour la conduite inconvenante d'un convive que tous ceux qui restèrent au dîner s'étaient accordés à blâmer.

L'incident n'eut pas d'autres suites, et ainsi fut évitée une de ces rencontres dites d'honneur, mais qui sont également contraires aux lois de l'Eglise et de la raison.

CHAPITRE XLVIII.

RENSEIGNEMENTS.

Depuis plus de six semaines, St. Luc n'avait pas eu de nouvelles de Meunier, qui lui avait écrit ou fait écrire de Québec " qu'il se croyait sur les traces de Madame Rivan."

Il y avait déjà près de quinze jours qu'Henriette était partie. St. Luc avait pris des informations sur le prétendant à la main de la sœur de son ami, et s'était fait présenter. Il n'eut pas de peine à reconnaître que celui qu'elle avait choisi pour devenir son époux était digne d'elle. Dès ce moment, il résolut sérieusement de combattre un amour sans espoir, et il y réussit plus facilement qu'il n'avait osé l'espérer. Les racines en étaient peu profondes sans doute ; peut-être aussi était-ce parce que son amour propre en avait souffert, peut-être encore, et c'est ce qui était plus probable, ce qu'il avait pris pour un amour réel n'était-il qu'un de ces sentiments éphémères où les appétits des sens ont plus de part que l'âme. Cependant, s'il ne ressentait plus d'amour, il éprouvait pour Henriette un profond sentiment d'admiration, et un vif désir de la connaître plus intimement.

Il avait un excellent prétexte de lui écrire, d'abord pour lui donner des nouvelles de son frère, puis pour en obtenir sur la santé de Madame de St. Dizier. Il écrivit donc une lettre à Henriette, dont il attendit la réponse avant de se décider à descendre à Québec.

Quelques jours après deux lettres lui furent remises, portant le timbre de la poste de Québec ; l'une ne contenait que ces mots : " Meunier a vu Madame Rivan il y a un mois, mais ne l'a pas revue depuis."

L'autre était de Henriette. St. Luc la lut avec calme et se sentit tout fier de voir que cette écriture ne lui causait qu'une douce impression de joie, bien différente de la violente palpitation que la première lui avait fait éprouver.

Il fit appeler Trim, auquel il donna ordre de préparer immédiatement ses malles, avec injonction de ne pas s'absenter. S'étant informé de la résidence de M. Toussaint Peltier, avocat, il se rendit à son bureau, à l'encoignure de la petite rue St. Jacques et de la rue St. Gabriel.

Comme St. Luc n'avait pas mis la lettre dans sa valise, et qu'elle était restée toute ouverte sur sa table, nous ne croyons pas commettre une indiscrétion en la lisant, d'autant plus qu'elle était très-courte et qu'elle peut expliquer la raison qui conduisait St. Luc au bureau de M. Peltier :

" Monsieur de St. Luc,

" J'ai reçu ce matin votre bonne lettre ; elle m'a fait un plaisir bien grand, peut-être plus encore par son ton *amical* que par les bonnes paroles que vous me dites. Je suis heureuse que vous ' soyez sorti vainqueur d'une lutte impossible, ' comme vous le dites. Je me sens maintenant beaucoup plus à l'aise vis-à-vis de vous ; je n'aurais pas osé vous écrire, et je n'aurais pu sans contrainte me trouver encore en votre compagnie. Mais comme vous m'assurez que vous n'avez plus que des sentiments ' d'estime et d'amitié, ' je me sens libre de vous dire aussi combien je vous estime et vous aime. Merci pour ce que vous avez encore fait pour mon frère. Je vois que je me laisserais entraîner à vous écrire une longue lettre, mais comme je dois, pour le moment, vous parler d'affaires qui concernent Madame de St. Dizier, je réserverai tout ce que j'ai à vous dire pour bientôt, si toutefois vous ne descendez pas à Québec, comme ma tante le désirerait.

" Je dois vous dire que ma pauvre tante n'a pas longtemps à vivre. Les médecins l'ont condamnée, et chaque jour qu'elle vit est un jour de grâce. Ce qui la désole en mourant, c'est de laisser ses deux filles dans l'indigence ; la petite rente qu'elle recevait ainsi que la jouissance de la maison qu'elle occupe, s'éteignant à sa mort. Son seul espoir était dans une réclamation qu'elle a contre la compagnie du Nord-Ouest, et qui est en procès depuis la mort de M. de St. Dizier. La cause est entre les mains de M. Toussaint Peltier, avocat à Montréal. Ma tante consentirait à vendre ses droits pour une bien modique somme ; elle accepterait l'offre de trois cents louis que quelqu'un lui a fait faire par l'entremise de M. Peltier, il y a deux à trois ans ; elle accepterait même cent louis.

" Puis-je espérer que, pour Madame de St. Dizier, vous voudriez bien aller voir M. Peltier et lui parler de cette affaire ?

" Asile et Hermine sont bien tristes ; Miss Gosford, qui vient voir ma tante presque tous les jours, a voué une amitié toute particulière à Asile ; et si je ne craignais de flatter trop votre amour-propre, je vous dirais qu'il est bien souvent question de vous dans *leurs* conversations. Adieu.

" Votre amie bien dévouée,

" HENRIETTE D....."

" P. S.—Je rouvre ma lettre pour vous annoncer que ma tante vient d'avoir une crise sérieuse. Nous avons cru qu'elle allait mourir ; elle est un peu mieux maintenant, mais extrêmement faible. Elle voudrait vous voir au plustôt ; venez de suite si vous le pouvez. Voici ce qui a donné lieu à la crise de ma tante : Le père de la petite Florence se trouvant dans la cuisine, Hermine l'a prié de monter à la chambre de la malade pour aider à changer un meuble de place. En apercevant ma tante, il l'a regardée d'un air étonné pendant plus d'une demi-minute, puis tout-à-coup il s'est écrié : " Quoi ! c'est vous, madame Rivan ! Et votre fils, le petit Pierriche Meunier, qui vous cherche depuis plus de trois mois ! " Ma tante lâcha un cri, et est tombée sans connaissance. Asile et Hermine ont interrogé le père de Florence, qui leur a dit qu'un M. St. Luc avait assuré que le petit Pierriche Meunier vivait ; Florence, qui vous a vu ici, dit que vous êtes la personne qui avez été chez sa mère au Fort Tuyau, à Montréal, dans le mois de septembre dernier. Asile ayant répété à sa mère tout ce que cet homme avait dit, elle vous demande instamment. Vous ne devez pas être surpris si je vous prie en son nom de vouloir bien venir à Québec sans perdre de temps. Il paraît y avoir quelque mystère que je ne comprends pas trop bien encore. Madame de St. Dizier est si faible que le médecin a défendu de lui parler d'aucun sujet qui puisse l'affecter.

" H. D."

St. Luc trouva M. Peltier à son bureau. Il lui communiqua le but de sa visite.

— En effet, répondit l'avocat, j'ai une vieille cause de M. Rivan de St. Dizier contre la compagnie du Nord-Ouest, avec reprise d'instance par Eléonore de Montour, sa veuve.

— Que dites-vous ? Eléonore de Montour.

— Mais oui. Eléonore de Montour avait épousé en secondes noces M. Rivan de St. Dizier.

— Pardon, monsieur, ce que vous dites là m'intéresse à un si haut degré, que je désirerais vous faire quelques questions.

— Faite, monsieur, faites ; je vous donnerai tous les renseignements que je pourrai avoir.

— Vous dites qu'elle s'appelle Eléonore de Montour et qu'elle avait épousé M. Rivan de St. Dizier en secondes noces.

— Oui, monsieur.

— Pourriez-vous me dire avec qui elle s'était mariée en première noces ?

— Son premier mari était un nommé Alphonse Meunier.

St. Luc fut si saisi qu'il fut obligé de prendre un siège, et de demander un verre d'eau.

— Qu'avez-vous donc ? lui demanda M. Peltier.

— Pardon, répondit St. Luc ; pouvez-vous me dire où est mort son premier mari.

— Je ne pourrais vous répondre au juste sur ce point ; j'ai entendu dire qu'il était mort en mer, dans un naufrage.

— Connaissez-vous Madame Rivan de St. Dizier ?

— Oh ! oui ; très-bien ; et ses deux jolies filles aussi, mesdemoiselles Asile et Hermine. Si vous me le permettez, je vais chercher le dossier de la cause.

Pendant que M. Peltier cherchait le dossier, St. Luc demeura plongé dans une profonde méditation, la tête penchée sur sa poitrine. Il allait enfin retrouver sa mère, mais mourante.

— Voici le dossier, dit M. Peltier ; voulez-vous en prendre connaissance ?

— Ce n'est pas nécessaire, répondit St. Luc ; veuillez me dire le montant de la réclamation et s'il y a chance de succès.

— L'action est pour un montant considérable, dix mille louis ; je crois l'action bien fondée, mais malheureusement que des pièces importantes, absolument nécessaires, manquent.

— Pensez-vous pouvoir trouver quelqu'un qui voulût acheter la créance ?

— Il y a quelques années on avait offert trois cents louis pour la réclamation ; mais les offres ont été retirées depuis.

— Avez-vous quelqu'espoir de gagner le procès avec les preuves que vous possédez ?

— Elle sont insuffisantes.

— C'est bien ! maintenant je vais vous confier ce que j'ai dessein de faire. Je porte à madame St. Dizier et aux demoiselles de St. Dizier un bien grand intérêt ; je vais donner cinq mille louis pour leurs droits et prétentions dans ce procès. Je veux assurer aux filles, après la mort de leur mère, les restes de la fortune de leur père qui reposait sur ce procès. Je désire rester inconnu dans cette transaction.

— Vous m'étonnez, monsieur, reprit l'avocat ; vous ne paraîssez ne pas bien connaître cette famille, et cependant vous offrez une si forte somme pour une réclamation que l'on peut considérer perdue.

— Comment ! une famille que je ne paraîs connaître ! que voulez-vous dire ?

— Certainement. Vous dites que madame St. Dizier se meurt, et

vous voulez achetez la réclamation pour l'avantage des jeunes demoiselles ; mais ne savez-vous donc pas que d'après le testament de M. Rivan de St. Dizier il n'a laissé que l'usufruit de ses biens à sa femme, et qu'à sa mort la propriété en retourne à ses proches parents.

— Eh bien ! ses filles, les demoiselles Rivan de St. Dizier, ne sont elles pas ses héritières ?

— Elles ne sont pas les demoiselles Rivan de St. Dizier ; leur père était Alphonse Meunier.

— Alphonse Meunier ! s'écria St. Luc, au comble de l'étonnement.

— Oui ! elles sont sœurs jumelles. J'ai leur extrait de naissance.

St. Luc fit un grand effort pour comprimer, devant un étranger, les émotions que lui causaient ces découvertes ; il remercia M. Peltier des précieux renseignements qu'il venait de lui donner, et qui modifiaient ses plans.

St. Luc alla à la banque, et de là regagna son hôtel.

Il avait résolu de prendre la malle-poste ; mais comme elle ne partait que le lendemain matin, il changea d'avis ; il envoya Trim lui chercher une voiture avec deux bons et vigoureux chevaux. Deux heures après la réception de la lettre de Henriette D..... il était en route pour Québec.

CHAPITRE XLIX.

LE TITRE DU ROMAN S'EXPLIQUE.

Le lendemain de la scène qui avait failli être si dangereuse à madame de St. Dizier, elle se sentit assez de force pour demander des explications au père de Florence.

Meunier lui apprit tout ce qu'il savait savoir : que M. de St. Luc paraissait bien connaître le fils de M. de St. Dizier et d'Alphonse Meunier, qu'il lui avait assuré qu'il vivait et cherchait sa mère en Canada, sans avoir voulu lui dire d'avantage.

Ces renseignements étaient si positifs, que cette pauvre mère ne put douter que son fils ne fût encore vivant, peut-être en Canada. Hélas ! vivrait-elle assez longtemps pour le voir et le presser sur son cœur ? Viendrait-il à temps pour recevoir ses derniers soupirs ?

Madame de St. Dizier ne se faisait pas d'illusion sur sa situation ; elle avait reçu les derniers sacrements ; son sacrifice était fait et elle l'avait fait de bonne grâce ; mais elle sentait qu'il était bien dur de mourrir sans revoir son fils, son petit Pierre. Elle espérait que Dieu lui donnerait cette dernière consolation, lui qui, dans sa miséricorde, envoyait ce fils comme protecteur de ses sœurs, ces deux anges dans lesquels elle avait concentré toutes ses affections comme toute sa sollicitude.

Asile et Hermine ignoraient qu'elles eussent jamais eu un frère ; elle ignoraient même que M. Rivan de St. Dizier ne fût pas leur père. Elle avaient toujours été appelées mademoiselle de St. Dizier ; lui-même n'avait pas cru devoir leur en parler.

Cependant, ce qui venait d'arriver rendait nécessaire que madame de St. Dizier leur apprît la vérité.

Toutes les émotions qu'elle avait éprouvées, les efforts qu'elle avait faits pour confier tous ces secrets de famille à ses enfants, avaient épuisé ses forces. Dans le cours de l'après-midi, elle tomba dans une espèce de somnolence léthargique qui durait depuis deux jours. Quelque fois elle semblait se réveiller, soulevait ses mains amaigries et demandait si son fils était arrivé, puis elle retombait dans le même état.

Elle était bien triste cette maison que nous avons vue si joyeuse la dernière fois que nous y avons conduit nos lecteurs.

Asile, ou Asile Rivan, comme l'appelait souvent sa sœur Hermine, était pâle et plus intéressante encore sous cette pâleur même. Il y avait tant de dignité et de résignation dans son beau visage, que Miss Clarisse Gosford ne pouvait s'empêcher de la contempler avec admiration.

Depuis la maladie de Madame de St. Dizier, Miss Clarisse venait tous les jours tenir compagnie aux demoiselles St. Dizier ; elle s'était éprise d'une affection vraie et sincère pour Asile, qui en était touchée. Avec son tact de jeune fille, elle avait bien remarqué Miss Clarisse aimait M. de St. Luc ; elle s'était aussi aperçue que cette généreuse enfant croyait qu'il l'aimait, et, loin d'en être jalouse, elle lui avait dit un jour, avec une charmante mais triste naïveté :

— Ah ! Asile, vous êtes bien heureuse : M. de St. Luc vous aime, et il ne m'aime pas.

Hermine aurait voulu quelque fois, dans les premiers jours qui suivirent le départ de St. Luc, taquiner Miss Clarisse au sujet du beau créole louisianais, comme elle l'appelait ; mais elle s'aperçut qu'elle lui faisait une peine si grande, qu'elle se repentit d'avoir

touché à une plaie aussi vive. Hermine s'était bien aperçue de la préférence de St. Luc pour sa sœur, sans avoir remarqué celle de Clarisse.

Il s'était établi entre elles une espèce de lien magnétique qui les unissait toutes trois dans une même communauté d'idées, dont St. Luc semblait tenir le bout de la chaîne, sans trop pouvoir définir au juste l'espèce de sentiment qui attirait ces jeunes filles vers St. Luc, et celui-ci vers elles. Elles se sentaient heureuse quand, seules, assises dans le salon, le sujet de la conversation tombait sur celui qui occupait une si grande place dans leurs pensées. Hermine elle même, la petite indifférente, était celle qui presque toujours en parlait la première. Madame de St. Dizier, sans trop se flatter néanmoins, avait espéré que peut-être il n'était pas impossible que sa bien-aimée Asile avait su captiver l'élégant étranger, dont Sir Arthur Gosford lui avait fait les plus grands éloges. Pauvre mère ! elle avait interrogé sa fille sur ses sentiments, mais Asile lui avait toujours répondu, en riant, " qu'elle ne croyait pas que M. de St. Luc l'aimait ; que quant à elle, elle ne savait pas."

Ces conversations intimes, ces bonheurs de jeune fille dont le cœur commence à s'épanouir aux premiers rayons d'un amour naissant, avaient cessé depuis que madame de St. Dizier était tombée malade. L'arrivée de leur cousine Henriette, qui leur raconta les dangers qu'avait courus son frère à Montréal, et les services que lui avait rendus M. de St. Luc, ranima pendant quelques jours le plaisir qu'elles avait de parler de lui. Miss Clarisse raconta pour la dixième fois sa conduite et sa bravoure lors de l'attaque des pirates ; Asile redit la manière dont il lui avait sauvé la vie ; Henriette, moins enthousiaste peut-être, mais non moins reconnaissante pour ce que St. Luc avait fait pour elle, se plaisait à répéter à ses jeunes amies ce qu'elle n'aurait pas osé dire à St. Luc après les déclarations et les aveux qu'il lui avait faits.

Mais l'aggravation de la maladie de madame de St. Dizier avait fait cesser toutes ces intimes confidences, toutes ces innocentes causeries. Les joies et les plaisirs étaient disparus de cette maison qu'envahissaient la mort et ses sombres réflexions. Un spectacle douloureux et navrant avait remplacé le tableau du bonheur domestique. Un avenir plein de tristesse, d'inquiétude et de privations s'ouvrait pour les jeunes orphelines, qui, sans avoir mené une vie opulente, avaient joui du comfort d'une honnête aisance.

La sympathie des amies de madame de St. Dizier n'avait pas manqué à ses enfants ; des offres d'aide et de protection leur avaient été faites de bonne volonté et de grand cœur.

Les deux sœurs n'avaient pas voulu entendre parler de ces offres qu'avait dictées une véritable affection d'amies sincères. Elles ne pouvaient se persuader que leur mère allait mourir ; l'idée que celle qui ne les avait jamais quittées depuis leur enfance pouvait leur être enlevée pour toujours leur paraissait impossible.

Pendant trois jours et trois nuits Asile et Hermine n'avaient pas quitté la chambre de leur mère. Assises chacune dans un grand fauteuil aux deux côtés du lit, elles veillaient en pleurs, reposant quelquefois leurs têtes aux coins du chevet de leur mère.

Henriette vaquait aux soins du ménage avec miss Clarisse, qui n'avait pas voulu retourner au château depuis l'extrême prostration des forces de la malade. Elle avait insisté à partager les nuits à veiller et les jours à recevoir les visites des nombreuses amies qui venaient demander des nouvelles de l'état de madame de St. Dizier.

C'était le cinquième jour depuis qu'Henriette avait écrit à M. de St. Luc. La malade ne pouvait prendre de nourriture et ne semblait se soutenir que par les remèdes dont on lui donnait une cuillérée à thé toutes les heures. Le médecin avait prévenu Henriette " qu'il n'avait plus d'espérance, et que l'on pouvait s'attendre à voir madame de St. Dizier passer d'un moment à l'autre."

C'était le premier février et sept heures allaient sonner ; la nuit était noire, le temps doux et à la pluie ; le vent soufflait à travers les arbres du jardin, dont les branches dénudées craquaient lugubrement. Une lampe éclairait faiblement la chambre de la malade.

Asile, penchée sur le lit, tenait dans ses mains la main de sa mère et contemplait dans une muette douleur sa figure amaigrie. Henriette, qui regardait Asile, était inquiète de l'état de fixité du regard de la jeune fille. Tout à coup un tressaillement de la malade vint rappeler Asile à la réalité de la situation. Les lèvres de la mourante s'agitèrent, puis avec un grand effort elle dit : " Il arrive...il vient... mon fils.... ton frère. " Elle pressa la main d'Asile, jeta sur elle son regard presqu'éteint et retomba dans cet état de somnolence léthargique dont tous les remèdes n'avait pu la tirer. Elle ne paraissait pas souffrir ; le médecin avait dit qu'elle passerait de ce sommeil dans celui de la mort sans effort.

En ce moment, on entendit frapper au marteau, et bientôt après Florence apporta une note à Asile.

— On attend la réponse dit Florence.

Asile s'approcha de la lampe, ouvrit la note et lut :

" Mademoiselle,

" J'arrive de Montréal. Comment est votre mère ? Faites moi dire quand vous pourrez me recevoir.

" Votre dévoué,

" St. Luc."

La main d'Asile tremblait trop pour répondre ; elle pria Henriette de le faire pour elle.

St. Luc, qui avait marché jour et nuit, écrivit cette note en arrivant ; en attendant la réponse, il changea ses habits de voyage et prit à la hâte un léger souper. Aussitôt qu'il eut reçu la réponse à sa note, il partit en sleigh pour la demeure de sa mère, qu'il avait tant cherchée, et qu'il trouverait peut-être morte ! Son cœur était oppressé. Comment se faire reconnaître sans causer une fatale émotion ? Pourrait-il se contenir et garder son sang-froid au milieu de la scène qu'il pressentait ? Pourrait-il ne pas tomber à genoux en pleurs au pied du lit de sa mère ? St. Luc avait une âme fortement trempée ; il essuya une larme, et se fit un violent effort en entrant dans la maison.

Le salon était vide ; deux bougies étaient sur une table. Il se sentit soulagé de ne rencontrer personne d'abord, et marcha pour se donner une contenance.

Bientôt Henriette et Miss Clarisse entrèrent dans le salon. Elles avaient toutes deux l'air embarrassé. St. Luc leur tendit la main, toussa, se moucha, puis prit un siége.

— Il fait très-froid ce soir, dit-il après un instant de silence.

— Oui, répondirent à la fois Henriette et Clarisse.

Pauvre St. Luc il ne s'était pas aperçu du temps ni de la pluie dont son manteau était imbibé.

Après un long silence, que personne n'osait interrompre, Henriette reprit :

— Avez-vous reçu la lettre que je vous ai adressée à Montréal ?

— Oui ; c'est pour cela que je suis venu. Comment est ma..... madame de St. Dizier ?

— Mal, bien mal ; elle ne passera pas la nuit, craignons-nous.

— Puis-je voir mesdemoiselles Asile et Hermine ? dit-il en se levant et marchant pour cacher son émotion.

On entendit les clochettes d'une voiture qui s'arrêtait à la porte, et bientôt le médecin entra. C'était le Docteur Frémont, que connaissait très bien St. Luc.

Henriette et Miss Clarisse étaient toutes deux sorties du salon pour aller prévenir Asile et Hermine.

Aussitôt que St. Luc se vit seul avec le docteur, il lui confia le secret de sa parenté avec madame de St. Dizier et l'étrange perplexité où il se trouvait.

— Elle sait que son fils vit encore, répondit le médecin, et ses filles savent aussi qu'il est leur frère, mais ils ignorent que ce soit vous.

— Que dois-je faire, docteur? Y aurait-il danger de me faire reconnaître en ce moment?

— Pas pour les jeunes filles, si vous le faites avec ménagement; mais je crains, pour Madame de St. Dizier. Je vais aller la voir et la préparer, vous ne monterez que lorsque je vous aurai prévenu. J'entends le frôlement de robes, ce sont elles. Allons, soyez ferme.

En voyant la pâle figure de ses sœurs et la parfaite ressemblance de l'expression de leurs traits, St. Luc reconnut aussitôt que cette ressemblance, qui l'avait tant frappé la première fois qu'il les avait vues, était celle de son père et le leur.

Malgré la promesse qu'il avait faite au docteur de rester calme, il ne put s'empêcher, après avoir pris la main de chacune d'elles, de les contempler avec des yeux presqu'humides; puis leur passant subitement ses bras autour du cou, il les pressa contre sa poitrine et les couvrit toutes deux de baisers.

Une vive carnation était montée aux joues d'Asile, quand elle aperçut Miss Clarisse toute pâle qui les regardait les yeux en pleurs. Henriette semblait rayonner de bonheur. Toutes deux croyaient à l'amour de St. Luc pour Asile; mais cet amour tuait Clarisse pendant qu'il réjouissait Henriette.

Hermine fut la première à se soustraire à l'étreinte de St. Luc, et, un peu confuse, ellle alla s'asseoir près de Clarisse sur le sofa, où Asile ne tarda pas à la suivre.

— M. de St. Luc vous apporte des nouvelles de votre frère, dit le docteur; je lui ai conseillé d'attendre pour vous les dire, mais je crains bien qu'il ne puisse tenir longtemps.

— Vous connaissez notre frère; où est-il, M. de St. Luc? dirent ensemble Asile et Hermine.

— Mes sœurs!, répondit St. Luc, qui était resté debout et leur tendait de nouveau les bras.

— Mon frère! s'écrièrent les deux sœurs en s'élançant dans les bras de St. Luc.

Le médecin monta dans la chambre de la malade, laissant ainsi

le champ libre à l'effusion des sentiments divers qui se manifestaient dans le salon.

Une demi-heure après il vint prévenir M. de St. Luc qu'il pouvait monter, que madame de St. Luc avait sa connaissance et était préparée à le recevoir.

Asile et Hermine montèrent les premières et se placèrent d'un côté du lit; Henriette et Miss Gosford se tinrent au pied, tandis que le docteur fit avancer St. Luc, qui prit la main de sa mère qu'il baisa avec ferveur.

— Maman, dit Asile, m'entends-tu? Voici Pierre, votre fils Pierre.

La mère ouvrit ses yeux dont le regard vague cherchait quelqu'un et elle étendit la main.

— C'est votre fils, ma mère, dit St. Luc, en lui prenant la main dans les siennes et la baisant au front.

— Mon Pierre! dit-elle d'une voix basse et faible... tes sœurs! puis elle ferma les yeux; ses mains pressèrent une dernière fois le crucifix et sa belle âme consolée s'envola vers Dieu.

Un long silence s'ensuivit; puis le docteur, qui avait pris la main de la malade pour suivre les pulsations, fit signe à Henriette d'emmener ses cousines dans une autre chambre.

St. Luc et le médecin se mirent à genoux et récitèrent les prières des morts, que lisait tout haut la garde-malade.

St. Luc, qui était faible sous les émotions de bonheur, se montra fort et ferme devant le grand malheur qui venait de lui enlever une mère au moment où il la retrouvait. Il devenait le seul protecteur de deux orphelines.

— M. de St. Luc, lui dit le docteur Frémont en lui tendant la main, vous avez perdu une mère, mais vous avez trouvé deux sœurs: un ange de votre famille est monté au ciel, mais deux autres vous restent encore sur la terre.

St. Luc fit de la tête un signe d'assentiment; il se pencha sur la figure inanimée de sa mère, et la tint longtemps embrassée.

G. B.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

La *Revue* commencera en juillet la publication d'un feuilleton de M. N. Bourassa, dont les scènes se rattachent aux épisodes les plus tristement célèbres de l'histoire des Acadiens. Le titre de ce roman est *Jacques et Marie.* Les abonnés sont priés de renouveler leur abonnement avant cette époque, s'ils ne veulent pas éprouver des retards dans l'envoi de la *Revue.—Note de l'administration.*

LE CARDINAL WISEMAN

ET LE

RÉTABLISSEMENT DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE. [1]

III.

Les Chambres se réunirent le 5 février 1851. Depuis les mémorables débats de 1829, le Parlement ne s'était pas ouvert dans des circonstances aussi graves. Une question importante en elle-même et à cause des circonstances, s'imposait à la considération de la législature. Remonterait-on le cours des âges pour renouveler une législation que les plus grands hommes d'État anglais avaient abolie ou modifiée ? Imiterait on les Parlements et les souverains qui s'étaient donné la mission de faire à la Grande-Bretagne un sort à part dans le monde religieux ; ou bien résisterait-on au flot populaire, à l'impulsion de l'Église nationale, au vent de la persécution qui soufflait avec violence ? Se déterminerait-on à braver l'orage ? Aurait-on la force d'être fidèles à la liberté, à la justice, au bon sens, aux principes proclamés jadis et tout récemment encore ?

La situation était donc pleine d'intérêt. Avant de suivre ces débats orageux, grands quelquefois, toujours intéressants, il sera

1 Voir la livraison de Mai.

utile de rappeler en peu de mots les antécédents de cette question importante. Un coup d'œil jeté sur l'histoire de la législation anglaise dans ses rapports avec la liberté religieuse, répandra sur l'épisode que nous étudions une plus grande lumière et nous mettra plus à même de l'apprécier sainement.

Ce n'était pas la première fois, tant s'en faut, que le Pape et le principe qu'il représente étaient cités à la barre du Parlement anglais. A la vérité, l'ère anglo-saxonne a été remarquable par l'attachement sans réserve de la nation et de ses chefs au siége de Pierre. Les Edouard, les Alfred, les Ethelred, et même les Canut venus du Danemark, ont compris que la royauté temporelle devait avoir pour mission d'aider à étendre le royaume de Jésus-Christ, et non pas de mettre obstacle à son développement; mais la dynastie normande semble avoir jeté dans le sol britannique les semences de cette plante qui, sous les noms divers de Césarisme, de Gallicanisme, de Joséphisme, etc., a, partout, en Europe, produit des fruits si pernicieux. Guillaume le Conquérant inaugura cette longue suite d'empiètements qui tendaient à faire du Pape une espèce de Grand Lama, bien respectable sans doute et pourvu de toutes sortes de prérogatives au point de vue spéculatif, mais point du tout inquiétant pour tous ces rois de fer qui trouvaient fort gênante l'existence d'un pouvoir capable de leur dire : " Tu n'iras pas plus loin, car il n'est pas permis."

Cette tendance était probablement, chez ces monarques des âges de foi naïve et vivace, plutôt un instinct naturel à la cité du monde, qu'un calcul réfléchi. Guillaume vécut dans les jours orageux de Grégoire VII et de Henri IV d'Allemagne. Lui-même fut en bons termes avec le grand Pontife, malgré quelques tentatives d'empiètement. Guillaume le Roux fait proclamer par son ministre, Raoul Flambart, que les propriétés des évêchés sont des fiefs comme les autres, dont il peut disposer à son gré. Les noms de St. Anselme, de St. Thomas Becket rappellent suffisamment qu'en Angleterre la question des investitures dut se vider entre le sacerdoce et l'empire.

Cette question commença à se poser d'une manière positive et régulière après le règne de Jean Sans-Terre. Jusque-là, le roi avait usurpé, fait des concessions, mais sans système préconçu ou, du moins, franchement avoué. Quand les réformes arrachées à Jean eurent remis l'élection aux bénéfices ecclésiastiques entre les mains, soit des chapitres, soit des patrons, la dispute fut pour ainsi dire organisée.

Les évêques étaient désignés par les chapitres avec ou sans le

concours du clergé et du peuple. Le sujet élu devait obtenir l'*institution* du métropolitain au nom du Pape ; souvent le Pape se réservait à lui-même cette approbation et institution. Très-souvent il n'approuvait pas le sujet élu, et alors il nommait directement et par "provision" aux siéges vacants.

On appelait *provision* les lettres par lesquelles le Pape conférait des bénéfices ou offices vacants ou à vaquer en Angleterre, sans avoir égard à la *nomination* des chapitres ou des évêques de la province.

Divers motifs amenèrent insensiblement les papes à exercer très-souvent leur autorité en cette matière. Les rois voyaient d'un bon œil cet état de choses, parce que le Pape nommait ordinairement des sujets dévoués au prince.

Le Souverain Pontife envoyait une *copie* de la *provision* ou nomination, avec prière de remettre au nouvel évêque le *temporel* appartenant à son évêché.

Sous Edouard I, le conseil du roi réclama contre l'acte pontifical sous prétexte que le Pape usurpait des droits temporels et que le roi seul devait être maître de donner à qui bon lui semblerait les biens temporels des évêchés. Des personnes charitables ont fait don à l'évêque de Montréal, par exemple, de quelques propriétés ; c'est dans l'ordre temporel : *par conséquent*, le Pape ne peut pas nommer au siége de Montréal, à moins que le sujet ne soit agréé par le gouverneur général. Voilà toute l'idée de ces souverains qui prétendaient que l'évêque ne pouvait pas et ne devait pas être nommé sans eux.

Edouard I fit passer quelques mesures pour restreindre l'exercice du pouvoir pontifical ; Edouard II continua dans la même voie ; enfin sous Edouard III, en 1351, le Parlement enlève au Pape tout droit de "provision"—un statut porte que s'il se mêle de faire quelque promotion, on devra la considérer comme nulle de plein droit, à moins qu'elle n'ait été ratifiée par le roi. Edouard III ayant à ménager le Pape, ne paraît pas s'être montré bien exigeant. Il conclut même un concordat avec le Souverain Pontife. Sous son petit-fils, le faible mais tyrannique Richard II, le Parlement s'occupa de nouveau de cette question. Les Communes, plus ou moins imbues des idées Wiclefistes, firent preuve d'un grand zèle contre ce qu'elles appelaient les empiètements du spirituel sur le temporel. Déjà, sous Edouard III, le roi avait été investi de pouvoirs bien extraordinaires. Richard II fit d'abord statuer les peines les plus graves contre ceux qui publieraient ou exécuteraient les *sentences papales* relatives à ces matières. Les évêques protestèrent. Boniface

IX déclara nul ce nouveau statut, et nomma immédiatement à des bénéfices vacants. Alors fut passé le dernier des statuts de "*præmunire*." [1] C'est aussi la plus compréhensive et la plus sévère de toutes ces vieilles lois. Toute personne obtenant de Rome des translations d'évêque, des nominations sans le *placet* royal, des bulles d'institutions, d'excommunication, etc., en un mot, tout document venant de Rome et en contradiction avec les prétentions royales, verra ses biens confisqués, sera emprisonnée, exilée, etc.

La Chambre des Lords protesta. Les Communes remirent le statut au roi avec permission de l'amender en conseil. Le Dr. Lingard pense que ce statut ne subit jamais dans les Chambres les épreuves voulues pour qu'une loi devint statut du Parlement. Il est certain que cette loi fut de temps en temps mise en force. Mais généralement les rois entraient en arrangement avec le Pape. Ainsi le Pape nommait les sujets présentés par le roi, comme cela se pratique en France en vertu du concordat; mais jamais le Souverain Pontife ne reconnut aux monarques temporels le *droit* qu'ils se sont arrogé; souvent même il a nommé "par provisions;" et en Irlande, le gouvernement anglais laissait depuis de longues années porter librement les titres reçus de Rome sans permission royale.

On peut dire que ce statut était tombé en désuétude quand Henri VIII, le père de la religion anglicane, le renouvela. Tout le monde connait le code sanguinaire d'Élizabeth. En voici quelques dispositions. En 1553, la Reine est déclarée chef suprême de l'Église : *peine de mort* contre ceux qui ne se soumettent pas.

1563. Quiconque refusera de prêter serment à ce *chef* spirituel, encourra pour la première fois les peines du *præmunire* passé la seizième année de Richard II. *Peine de mort* pour la seconde désobéissance.

Amendes, confiscations, emprisonnement, contre ceux qui assistent à la messe : les *prêtres* sont déclarés *félons* et passibles des dernières rigueurs.

En un mot, les catholiques qui veulent demeurer tels, ne sont plus citoyens : ils sont *hors la loi.*

Chaque Parlement renouvelle ces statuts sanguinaires.

Au dix-huitième siècle, l'exécution de la loi devient moins rigoureuse. Les hommes d'État, Burke, Fox, Pitt, Wilberforce, sont d'accord pour rendre la législation plus humaine. Par degrés les entraves tombent : la loi du *test* est abolie : O'Connell vient frapper à la porte du Parlement anglais. L'Irlande était debout demandant

1 Le nom de *præmunire* fut donné à ces statuts à cause du bref de poursuite qui commençait par ces mots : *Præmunire facias.* Lingard. Histoire de Richard II.

la liberté ; les réformistes étaient menaçants ; l'opinion publique se prononçait.

En 1829, le bill d'Émancipation, en donnant la liberté à l'Église, fit cesser l'ère des persécutions.

Nous avons parlé des événements qui suivirent cet acte de justice et de réparation. Or, à l'ouverture des Chambres, le 5 février 1851, l'Angleterre se demandait si l'on ferait revivre un passé si peu honorable et que les plus éloquentes voix protestantes avaient voué à l'exécration.

L'histoire de ces débats nous fera voir quelle réponse fut donnée à cette question.

Le ministère Russell, alors au pouvoir, aurait dû, ce semble, inspirer une entière confiance aux catholiques. Le premier ministre surtout s'était signalé dans la défense de leurs droits, et, en 1848, il n'avait pas craint de dire en plein Parlement que les restrictions faites par l'acte de 1829, relativement à la nomination des évêques catholiques, étaient inutilement vexatoires et devaient être révoquées. Les nominations faites par Pie IX devaient donc être soumises à l'approbation de Lord John Russell.

Il y a plus. Lord Minto avait dit quelques jours avant la promulgation du bref de septembre :

" J'ai vu un bref par lequel la hiérarchie de l'Église romaine doit " être établie en Angleterre. Le Pape me l'a montré ; mais je lui " ai dit que cela ne me regardait pas, parce que le gouvernement " n'a rien à voir aux règlements intérieurs de l'Église de Rome."

Ce Lord Minto était l'agent du gouvernement anglais : il joua même en Italie un rôle assez célèbre, quoique peu honorable.

A ne considérer que les antécédents du ministère, la cause des catholiques semblait donc se présenter devant les Chambres dans des circonstances favorables. Mais toute illusion dut bientôt disparaître quand on vit Lord Russell à l'œuvre. Cet homme d'État, qui avait pris part à toutes les mesures d'émancipation catholique, ne laissa pas longtemps attendre sans découvrir ses intentions. Il avait étudié l'état des esprits et l'impression produite par le rétablissement de la hiérarchie. Quand l'orage s'éleva, il n'eut garde de lutter : il laissa aller la barque de l'État au gré du vent. Il ne voulut pas être le dernier à protester ; il fallait recueillir les fruits de cette agitation, empêcher que l'opposition ne s'emparât de cette belle occasion de se rendre populaire. Alors, ayant tout calculé, il parvint à entrer dans un accès de violente et religieuse indignation. Lorsqu'il se crut élevé jusqu'au diapason de la colère nationale, il saisit bravement sa plume officielle et écrivit au " Très-Révé-

rend Évêque de Durham " une lettre qui sera toujours fameuse dans les annales du gouvernement anglais.

Il disait entre autres choses :

" Comme vous, je considère la récente aggression du Pape contre notre protestantisme comme *insolente* et *insidieuse* et, en conséquence, je partage toute votre indignation à cet égard.....

" Il y a usurpation de pouvoir dans tous les documents venus de Rome, prétention à la suprématie sur le royaume d'Angleterre et réclamation d'une domination exclusive et sans partage, incompatible avec la suprématie de la reine, avec les droits de nos évêques et de notre clergé, et avec l'indépendance spirituelle de la nation revendiquée dans les temps catholiques romains."

Il dit ensuite qu'il va faire examiner si la loi contient des dispositions pour mettre ordre à ces usurpations papales. On examinera aussi " l'opportunité de l'adoption de mesures relativement à la récente usurpatien de pouvoirs..." Mais il s'élève aussi contre un autre danger bien autrement sérieux : ce sont les *innovations* qui s'introduisent dans l'Église anglicane, les *superstitions*, les *momeries*, les pratiques de Rome, en un mot. " Qu'est-ce donc, s'écrie le zélé ministre, qu'est-ce donc que le danger à redouter de la part d'un prince étranger revêtu d'un misérable pouvoir, comparativement aux périls intérieurs suscités par les fils indignes de l'Église d'Angleterre elle-même ? "

Ces paroles eurent un retentissement immense. La lettre déplut à tous les partis : aux anglicans conservateurs, qui y étaient insultés ; aux radicaux, qui voyaient d'un mauvais œil la suprématie royale ; aux catholiques, qui reconnurent les mauvaises intentions de Lord Russell. Les tories furent irrités parce que Russell leur ôtait l'occasion de signaler leur zèle et de flatter les préjugés nationaux. [1]

Cette lettre était un démenti formel donné à toute la vie publique du ministre. Mais après avoir vu les hommes d'État de toute langue et de toute tribu brûler ce qu'ils avaient adoré et adorer ce

1 Le public ne se fit pas illusion sur le zèle du ministre. On savait que pour lui il s'agissait surtout de se cramponner au pouvoir. *Punch* se moqua de lui et exprima l'opinion publique en disant :

Little Jack Russell
Got in a bustle
At hearing the popular cry ;
A letter wrote he
In the popular key,
And said : What a good boy am I !

On le voit : même dans son intérêt, il avait outre-passé les bornes ; on ne crut pas trop à sa sincérité. Talleyrand lui aurait dit : " Surtout, mon cher, pas de zèle !"

qu'ils avaient brûlé, on ne doit pas trop en vouloir à Lord Russell de nous avoir appris que même dans les vieux pays constitutionnels les volte-faces ne sont pas des phénomènes inconnus au monde politique.

Personne ne fut donc surpris d'entendre la reine dire dans son discours du trône que " la récente adoption de certains titres ecclé-" siastiques conférés par une puissance étrangère a excité d'éner-" giques sentiments dans ce pays, et de nombreuses réunions de " mes sujets m'ont présenté des adresses... demandant que l'on " résistât à de telles prétentions. Je leur ai donné l'assurance de " ma résolution de maintenir les droits de ma couronne et l'indé-" pendance de la nation.....

" J'ai en même temps exprimé mon vif désir et ma ferme résolu-" tion, de maintenir *entière et intacte* la liberté religieuse si juste-" ment appréciée par le peuple anglais....."

Ainsi, sauvegarder la suprématie temporelle et spirituelle de la reine contre les usurpations récentes et futures de Rome ; respecter scrupuleusement les libertés religieuses d'une église régie par un droit commun qui repose sur la hiérarchie dont on incrimine ici le rétablissement : voilà le difficile problème que Lord John Russell et ses collègues proposent aux Chambres de résoudre.

Le discours est aussitôt attaqué. M. Rœbuck proteste au nom de la liberté religieuse proclamée par Russell lui-même depuis plusieurs années, et dénonce toute législation qui aura pour effet de restreindre en quelque chose cette liberté. M. Disraeli, chef de l'opposition Tory, proteste aussi, mais en sens contraire. Il nie la compétence du ministère. Les membres de ce Cabinet reconnaissent depuis longtemps en Irlande la légitimité des principes et des actes qu'ils veulent attaquer aujourd'hui. Du reste, M. Disraeli est plus violent contre les catholiques que Russell lui-même, et il demande une législation très-sévère. Plusieurs catholiques et quelques protestants élevèrent la voix contre cette partie du discours du trône. Le premier ministre répondit, et l'adresse fut votée.

La mesure annoncée ne se fit pas longtemps attendre. Le 7 février, Lord Russell présente son bill des " Titres ecclésiastiques." Ce projet de loi défendait aux catholiques de prendre des titres épiscopaux tirés des villes ou territoires de la Grande-Bretagne : 2° déclarait *nuls* tous les actes faits par des personnes portant des titres prohibés ; 3° donnait à la couronne le droit de confisquer toute propriété laissée ou transmise à des personnes ayant ces titres ; 4° statuait sur certains droits civils qui se trouvaient enlevés à ces mêmes personnes.

En défendant le discours du trône, Lord Russell s'était attaché à faire voir la nécessité de prendre quelque mesure contre les empiètements ultramontains. Par le bref de septembre, disait le ministre, Pie IX déclare qu'il ne reconnaît pas la suprématie de la reine : que les évêques anglicans nommés par elle ne sont pas réellement des évêques ; c'est un souverain étranger qui vient usurper le pouvoir qui de droit revient à Sa Majesté : or, s'il en est ainsi, il faut de toute nécessité que cette Chambre arrête l'évêque de Rome dans ses desseins ambitieux.

Et puis, continue Lord Russell, il faut protéger les catholiques dans leurs libertés religieuses envahies par le Pape. Ici, le noble Lord sentit se rouvrir une blessure cruelle que la *Propagande* lui avait faite en condamnant les " facultés mixtes" d'Irlande. Ces facultés mixtes étaient à peu près les écoles communes du Haut-Canada élevées au rang de colléges royaux. Elles étaient l'œuvre de prédilection de Lord Russell : il les aimait d'un amour paternel, et il avait juré une rancune sans fin aux adversaires de ses chers colléges, où toutes les religions étaient sur un pied égal, du moins en théorie.

Voilà pourquoi, ajoute-t-il, il faut adopter " des mesures satisfai-" santes, non-seulement pour les protestants, mais encore pour les " catholiques Romains qui veulent rester fidèles à la couronne " (écoutez !) et qui redoutent les principes ultramontains, source de " dangers pour la liberté de tous les pays de l'Europe ! "

Cette mesure était enfin devant les Communes d'Angleterre. En proposant la première lecture, le ministre fit un discours qui a bien pu servir de modèle à MM. Rouland et Bonjean pour composer les lourdes philippiques dont ces messieurs viennent de se décharger au sénat français contre Rome, le Pape, les cardinaux et les ultramontains en général.

Après avoir répété en grande partie son premier discours contre les usurpations papales, et fait une sortie contre Mgr. Cullen, nommé par "*provision*" au siège d'Armagh, Lord Russell en vint au bref de septembre, lequel, "par une audace et une insolence inouïes, " partageait le royaume de Sa Majesté en archevêchés et évêchés " romains ! "

Il est impossible de tolérer une pareille usurpation. Il cite les pays catholiques où le Pape ne peut pas nommer les évêques sans l'agrément du souverain. Il oublie, à la vérité, de mentionner que le Pape agit ainsi par suite de concordats et nullement parcequ'il reconnait aux souverains le droit de s'immiscer dans l'élection des évêques. Lord Russell se fait une arme des lois gallicanes, josé-

phistes ; il en appelle aux articles organiques qui défendent la publication en France d'aucune lettre non enrégistrée au Conseil d'État.

Il justifie donc son " Bill," 1° en principe, parce qu'il est nécessaire pour sauvegarder l'autorité, la suprématie de la reine ; 2° par les exemples tirés des législations soi-disant catholiques, lesquelles contiennent les mêmes dispositions que celles du bill des titres ecclésiastiques ; 3° par ce qui se passe encore dans les pays catholiques où, en vertu d'un arrangement mutuel, le Pape nomme *ordinairement* des sujets présentés ou agréés par le souverain. On a vu plus haut que Lord Russell oubliait le point important, c'est-à-dire que les choses se passaient ainsi en vertu d'un concordat. Il admet d'ailleurs 1° que la création des sièges épiscopaux et le choix des titres faits par le Pape, ne viole *la lettre* d'aucune loi existante : l'esprit seul des lois anglaises était violé ; 2° que les anciens statuts de Richard II et d'Elizabeth contre l'introduction des bulles papales sont abrogés quant aux pénalités, et tombés en désuétude quant à leurs dispositions législatives. Mais, il demande une nouvelle législation ; et il motive son projet de loi sur des *considérants* tirés en grande partie du " Manuel du droit ecclésiastique français," de M. Dupin, ancien président de l'Assemblée législative. Il met à contribution les lois de Philippe le Bel contre Boniface VIII, et le code Janséniste de Joseph II d'Autriche.

C'est la suprématie du temporel sur le spirituel dans tous les points où les deux pouvoirs peuvent être en contact. Nous n'avons pas vu dans ce discours d'allusion directe aux " Congrégations Romaines ;" c'est à peu près la seule différence perceptible entre Lord Russell et M. Rouland, le catholique sincère et convaincu. Le fond de ce discours est un composé de Gallicanisme et d'histoire tronquée, d'où résulte une foule de sophismes insultants à l'adresse du Pape, du Cardinal Wiseman, des catholiques, et conduisant à la persécution religieuse. Il ne s'en cache pas : " Notre législation " ultérieure, dit-il, dépendra de la soumission que rencontrera " notre loi et de ce que fera *celui* [1] qui n'a pas craint d'assumer la " responsabilité de représenter à Rome les opinions du clergé " catholique romain et d'amener le Pape à publier les lettres apos- " toliques... Il n'a qu'un parti à prendre : renoncer à son titre ou " aller résider à Rome. Autrement, il y aura des contestations " longues et ardues..." On représente à l'orateur que les articles deuxième et troisième détruisent en définitive toute tolérance religieuse envers les catholiques. Un évêque n'ordonne ses prêtres et

1 Le Cardinal Wiseman.

ne leur confère la jurisdiction qu'en vertu du titre qu'il a reçu du Pape. Or, vous déclarez *nuls* tous les actes de ces prélats. Il répond avec un sang-froid superbe : " Je veux l'entière jouissance des " libertés religieuses, mais je suis tout-à-fait opposé à toute inter- " vention des prêtres dans la suprématie temporelle du royaume. " (Applaudissements.) Rome m'est suspecte, parce que son gouver- " nement abhorre jusqu'à la notion de la liberté civile et religieuse ; " parce que récemment encore, on y a défendu d'étudier les ouvrages " de Guicciardini, de Thou, de Robertson, et même jusqu'au lexi- " con grec de Scapula." (Hilarité.)

On lui représente qu'il en faudra venir à la persécution : " Je ne " me laisserai pas arrêter par le mot de persécution," réplique cet amant passionné de la liberté religieuse.

Lord Russell se montre d'ailleurs animé des intentions les plus bienveillantes envers les catholiques (laïques au moins). " Il faut, " s'écrie-t-il, dans la grandeur de son âme, qu'ils soient protégés " contre les tendances à leur enlever leurs biens pour les faire " passer en d'autres mains." [1] Il faut avouer que les catholiques anglais témoignèrent peu de reconnaissance pour tant de bonté. Ils allèrent même jusqu'à présenter une adresse au cardinal. On y trouve ces mots : " Nous formons le vœu que Notre Saint Père " le Pape Pie IX agrée l'assurance de notre cordiale reconnaissance " pour le bienfait qu'il nous a octroyé en établissant la hiérarchie " dans notre bien-aimé pays." Cette adresse portait les noms de toute la haute noblesse catholique, à quelques exceptions près dont nous aurons à dire un mot, et d'une foule de gentilshommes et de bourgeois.

Le discours du ministre, dont nous croyons avoir donné un résumé fidèle, fut reçu avec applaudissements par la majorité. Mais l'orateur fut mal récompensé de son zèle par les députés irlandais et autres, qui lui firent expier son facile triomphe en déversant le ridicule sur lui et sur son triste *bill*.

M. Disraeli l'attaqua de nouveau avec violence, et l'accusa d'étouffer la question en proposant une mesure inefficace et trop modérée ; 2° d'être inconséquent, puisqu'il voulait empêcher l'extension à l'Angleterre et l'existence en Irlande, d'un systême qu'il avait approuvé en principe et toléré en pratique dans ce dernier pays.

La situation devenait embarrassante. Le ministère ne pouvait pas compter sur une majorité, dans les autres questions, à moins d'avoir la voix des députés irlandais ; et ceux-ci ne cachaient pas leur intention de voter pour jeter à bas des banquettes ministérielles

1 Comparer avec les discours de MM. Rouland et Bonjean.

le petit Johnny (comme ils l'appelaient) et ses collègues. Puis, dans les rues de Londres, dans les salles des universités, dans les chaires évangéliques, partout on entendait un cri de réprobation contre le " bill des Titres Ecclésiastiques, " parce qu'on le trouvait trop favorable aux catholiques.

Lord Russell avait donc lieu de craindre que l'orage excité par lui ne lui retombât sur la tête. Il est vraisemblable qu'il enviait alors le calme, la tranquillité d'esprit de *cet individu*, le Cardinal Wiseman (c'est ainsi qu'il le désignait.) En effet, Monseigneur Wiseman, le soir même de la discussion, prêchait pour l'établissement d'un couvent au cœur même de la grande cité. Écrivant à l'archevêque Cullen, il parle avec calme de l'orage qui gronde, et demande des prières. Puis, il continuait ses prédications, ses visites pastorales et ses travaux scientifiques et littéraires. Vous le verrez dans quelques jours traverser la Manche pour aller à Caen faire des recherches archéologiques.

L'Irlande *s'agitait* un peu comme au temps de Daniel O'Connell. A la voix d'un des fils du Libérateur, John O'Connell, lui-même membre du Parlement, la population en masse protestait contre le " bill des Titres Ecclésiastiques." On défiait ouvertement le ministère. Comme il s'éleva quelque doute sur l'application de cette mesure à l'Irlande, le noble archevêque de Tuam écrivit à Lord Russell : " L'Irlande a fait autant et plus que l'Angleterre pour mériter votre " colère : elle peut bien s'écrier : *Me, me, adsum qui feci.* Aussi elle " revendique sa part de péril et de gloire dans la persécution dont " nous sommes menacés."

L'archevêque Murray, de Dublin, vieillard conciliant et ami personnel du premier ministre, s'éleva contre le *bill* et stigmatisa comme elles le méritaient les grossières et insolantes expressions de la fameuse " Lettre de Durham."

Malgré tous ces désagréments, le ministère n'avait aucun doute sur le succès de sa mesure anti-catholique. Il y avait dans la Chambre des Communes et dans celle des Lords assez d'antipathies protestantes pour servir de trait d'union entre les différents partis. On sait du reste que les diverses sectes protestantes, divisées les unes contre les autres, se réunissent quand il s'agit de combattre notre sainte religion, tant il est vrai que le principe catholique est le seul lien d'unité qui existe en matière religieuse.

Comme on a pu le voir, les arguments contre les catholiques ne partaient pas tous des mêmes prémisses. Un certain colonel Thompson se leva pour dire à la Chambre que dans son humble opinion le bref du Pape était l'œuvre de Napoléon Bonaparte, alors

président de la république française, et que c'était tout simplement une vengeance ; oui, une vengeance ; le souvenir de Waterloo était la cause de tout cela !.....

Avec des partisans de cette force, le ministère aurait pu remettre en vigueur le code sanguinaire des Tudors. Mais cette majorité contre les catholiques affaiblissait Lord Russell sur d'autres points. Il eut bientôt occasion de s'en convaincre. A la fin de février, le chancelier de l'échiquier présente les estimés. L'opposition avait préparé un amendement au budget. Quand le vote eut lieu, le ministère vit avec effroi les membres catholiques passer à l'opposition. Celle-ci eut ainsi une majorité qui nécessita la résignation du ministère Russell avant d'avoir pu faire adopter son projet de loi contre la hiérarchie catholique.

C'était une grande humiliation. L'échec dut être d'autant plus pénible qu'il était l'œuvre de ces catholiques qu'on cherchait à rabaisser. Les catholiques anglais ne manifestèrent aucune joie de cet évènement ; ils n'avaient rien à attendre des tories. En Irlande il y eut des feux de joie où Russell fut brûlé en effigie.

Il fallait former un autre ministère. Lord Stanley fut appelé par la reine. Il s'adressa à M. Gladstone pour l'aider. Celui-ci refusa de s'unir au chef des tories qu'il savait plus hostile aux catholiques que Russell lui-même. Huit jours se passèrent en négociations. Chaque jour des explications étaient demandées en Chambre. Nulle réponse. Stanley frappait à toutes les portes, Russell aussi. Le premier aurait consenti à *différer* les mesures anti-catholiques ; il admettait qu'un plus long espace de temps était nécessaire pour mûrir une législation de cette nature. Néanmoins il ne réussit pas à former un Cabinet.

Lord Russell fut de nouveau consulté. Jamais, dit Lord Lansdowne, on n'a vu en Angleterre un interrègne ministériel aussi long.

Sir James Graham et le comte d'Aberdeen furent invités à faire partie du nouveau Cabinet. Ils consentirent à condition que le bill des Titres Ecclésiastiques fût biffé du programme.

Anciens collègues de Peel, ils ne voulaient pas souiller leur vie honorable par une persécution, quelque déguisée qu'elle fût. Ils avaient pris part à l'acte d'émancipation, et ils ne voulaient pas démolir l'édifice qu'ils avaient élevé.

De son côté Russell ne veut pas céder. Il consentira à modifier son *bill*. Il avoue que l'opinion d'un homme aussi modéré que l'archevêque Murray fait impression sur lui et qu'il est prêt à biffer ou à modifier les clauses qui peuvent paraître trop rigoureuses ;

mais quant au principe même, il ne saurait l'abandonner. Alors, Sir James Graham se lève pour dire que le " bill des Titres Ecclésiastiques " est la seule raison qui l'empêche d'entrer au cabinet de son noble ami Lord Russell. Jamais il ne consentira à ramener en Angleterre les persécutions religieuses, et déclare qu'il ne s'unira jamais à des hommes qui osent toucher à la liberté religieuse !

" Mes devoirs publics, disait l'orateur, ne me permettent pas de " soutenir le bill, parce qu'il opprimerait les sujets de Sa Majesté " et démentirait la politique suivie depuis trente ans par nos " hommes d'État les meilleurs et les plus sages."

Enfin, la reine appela le vieux duc de Wellington et lui demanda son avis. " Madame, dit le vieux général, rappelez vos ministres et restons dans l'embarras."

Le conseil fut suivi. Le 4 mars, Lord Russell annonça qu'il avait reconstitué son Cabinet. Le personnel était le même, les mesures aussi.

Au moyen de certaines manipulations assez connues dans la routine parlementaire, on espéra s'être assuré une majorité plus stable et plus accommodante. Quant à la mesure qui nous occupe, elle fut aussitôt remise sur le tapis.

Le premier ministre avouait que ses idées avait subi quelque modification. Les remarques d'un homme aussi modéré que l'archevêque Murray l'engageaient, disait-il, à changer un peu la forme de son bill. Ainsi, pour tout concilier, il consentit à effacer la seconde et la troisième clause ; et même il ne tenait guères à la quatrième.

La Chambre était accoutumée aux évolutions quelque peu acrobatiques du noble Lord. Malgré cela, il surprit les membres en leur faisant part de cette résolution. Ses paroles furent très-mal accueillies ; en vain il s'écriait : " Mais le principe est sauvé ; l'hon- " neur de la couronne est sauvé ; les évêques ne pourront pas " prendre ces titres qui révoltent le sentiment national.....

" Vous l'avez vu, les affaires publiques ne pouvaient plus avancer, etc.

—" Oui, répondaient les tories, mais la mesure est ridiculement " inefficace. Vous déclarez le titre illégal et vous admettez comme " légal ce qui se fait en vertu de ce titre ! "

Dans leurs assemblées particulières, ils convinrent pourtant de ne pas s'opposer ouvertement à ce bill revu, corrigé et considérablement diminué. Ils se promettaient de procéder par voie d'amendements, et dès les premières séances, ils mirent en œuvre cette nouvelle tactique qui leur réussit à merveille.

Les députés catholiques, les libéraux et Sir James Graham avec ses amis continuèrent leur opposition, mais dès lors il devint évident que la cause de la liberté se trouvait bien compromise.

Il faut avouer que, du côté des catholiques, aucune voix vraiment éloquente ne s'éleva contre le ministère. Les députés firent leur devoir noblement, mais il n'y avait plus parmi eux un Daniel O'Connell pour flétrir ce retour vers un passé honteux. John O'Connell, fils du libérateur, s'opposa énergiquement au ministère, mais il n'avait pas hérité du génie de son illustre père. Il donna un exemple de désintéressement trop généreux pour que nous le passions sous silence. Le comte d'Arundel, fils aîné du duc de Norfolk, représentait le bourg d'Arundel : ce collége électoral était complètement sous la main du duc de Norfolk. Ce seigneur, quoique catholique de nom, s'était montré fort indisposé contre le Pape à cause du rétablissement de la hiérarchie. Il paraît qu'il voulut user de son influence pour entraîner le comte son fils dans la même voie. Celui-ci refusa : il aima mieux prendre l'autre alternative et, en résignant son siége, sortir du Parlement où il avait vaillamment combattu pour la cause catholique. Aussitôt, John O'Connell résigne en faveur du noble anglais, et il demande à la ville de Limerick, qu'il représentait, d'élire à sa place le comte d'Arundel. Celui-ci se rend en Irlande : arrivé aux portes de Limerick, il trouve l'évêque et son clergé à la tête d'une procession immense, qui étaient venus saluer le fils aîné du premier lord anglais. Cette cérémonie, digne des plus beaux jours, eut un grand retentissement en Angleterre. Quelques jours après, le comte Arundel revenait s'asseoir au Parlement et prenait part aux délibérations. Cet incident servit beaucoup à réunir en un corps plus compact les catholiques anglais et irlandais, et donna une grande force morale à leur opposition.

Cependant, il fallait en finir. Le 20 mars, Lord Russell demanda la seconde lecture de son bill. Lord Grey, Lord Palmerston, le solliciteur général et le moteur lui-même répétèrent les arguments qu'ils avaient déjà fait valoir.

Lord Palmerston surtout se montra très-alarmé au sujet de l'Église anglicane, " sous laquelle il s'estime heureux de vivre. Je " regretterais, dit-il, tout ce qui pourrait ébranler cette religion " *politique !* "

Pour rassurer les tories, il promet que si cette mesure ne suffit pas, il en proposera une autre. Les autres ministres parlèrent dans le même sens.

Plusieurs députés catholiques prirent la parole et n'eurent pas de peine à réfuter les raisons alléguées.

Jusque-là, à l'exception des propos insolents du premier ministre, la discussion avait été conduite avec dignité. Mais, pendant cette séance mémorable, un fanatique nommé Drummond fit une sortie furieuse contre l'Église catholique et surtout contre les couvents de femmes, qu'il qualifia de la manière la plus honteuse. Les membres catholiques protestèrent énergiquement, mais rien ne put arrêter l'énergumène. Lord Arundel s'adressa au président : celui-ci rappela le comte à l'ordre et maintint la parole à M. Drummond, qui en profita pour lancer l'épithète la plus infâme contre les couvents. Un membre irlandais lui crie : " Vous entendrez bientôt parler de moi ! " Alors éclate dans toutes les parties de la salle un tumulte effroyable. Les amis de M. Drummond répondent aux menaces par des cris empruntés à tous les habitants du jardin de zoologie. Dans l'enceinte qui avait retenti des accents des Chatham et des Burke, on entendit alors l'aboiement du chien, le cri du coq ; mais surtout, dit un témoin oculaire, le braiement de l'âne fut parfaitement imité. Des membres, muets jusqu'à ce jour fameux, ouvrirent alors la bouche pour la première fois. Cette scène indigne qui, espérons-le, ne sera jamais citée comme précédent dans nos Chambres, dura assez longtemps.

Un grand nombre de membres étaient bien aise de manifester, par ces arguments d'un nouveau genre, leur attachement aux principes soutenus par Lord Russell et leur aversion pour le papisme.

Autrefois, ces fanatiques avaient essayé par les mêmes moyens d'intimider O'Connell. L'orateur les fixa d'un de ses regards foudroyants et de cette voix puissante à laquelle rien ne résista jamais, il leur dit : " Vos cris de bêtes ne m'empêcheront pas de me faire entendre ; " et tout rentra dans l'ordre.

O'Connell n'était plus là. Il est vraisemblable que sa présence au Parlement eût même empêché pareille mesure d'être soumise aux Chambres. Mais la cause catholique fut dignement vengée par un protestant, Sir James Graham.

Cet homme respectable parvint, après beaucoup d'efforts, à se faire entendre. En termes dignes et tristes à la fois, il flétrit " ce " qui a été dit de personnes d'un autre sexe qui consacrent leur " vie au service de Dieu, qui passent leurs jours dans la retraite et " dans la chasteté."

Puis, il commença son discours sur la question débattue. Ce discours est le plus beau de toute la session et sans contredit un des plus magnifiques monuments de cette éloquence parlementaire anglaise si riche en chefs-d'œuvre. Nous regrettons de ne pouvoir

que donner une idée bien affaiblie de cet admirable plaidoyer en faveur de la liberté religieuse.

L'orateur regrette que le Pape et le cardinal aient parlé comme ils l'ont fait de l'Église anglicane. Il admet " qu'on ne devait pas " laisser passer, sans y faire attention, des faits aussi pénibles pour " la plus grande partie de la population de la Grande-Bretagne ; il " était nécessaire de rendre toute sa puissance au grand principe " protestant ainsi attaqué....."

Il avoue qu'aucun ministère n'eut pu se maintenir sans agir dans le sens qu'il vient d'indiquer.

Sans examiner quelles mesures devaient être prises, il soutient que le bill soumis aux Chambres doit être rejeté. Après avoir fait remarquer que, même sous sa forme modifiée, ce projet de loi renferme en substance les articles effacés, il dit : " Mes principales " objections contre le bill sont, d'abord, qu'il exagère les dispositions " pénales ; secondement, qu'il donne un démenti formel à la poli- " tique que nous suivons depuis vingt-deux ans." De plus, il y a le danger " d'aggraver le conflit qui existe à cet égard entre les " intérêts de la Grande-Bretagne et ceux d'Irlande."

Il développe fort au long ce dernier argument, et fait voir que le bill proposé équivaut à la destruction du gouvernement intérieur de l'Église catholique en Irlande et, à plus forte raison, en Angleterre. En Irlande, ce gouvernement intérieur est non-seulement toléré, mais implicitement reconnu par les ministres eux-mêmes. Faut-il donner un démenti à tous nos plus grands hommes d'État, lesquels ont dit avec Lord Cornwallis : " Le mauvais génie de l'Angleterre, c'est la proscription des catholiques ? "

Cette première partie est le développement d'une question de faits et d'intérêts politiques : de *faits*, pour prouver que les ministres sont en contradiction avec la politique suivie depuis longtemps, et en contradiction avec leurs propres antécédents ; d'intérêts politiques, pour avertir le Parlement qu'il s'engageait dans une voie dangereuse, et qui pourrait bien conduire à un conflit fatal à la paix et à l'union des deux pays.

Les applaudissements énergiques des députés irlandais ne laissèrent à Lord Russell aucun lieu de douter des conséquences que pourrait entraîner sa législation intempestive.

L'orateur arrive ensuite à la question de droit, et il examine l'acte pontifical en lui-même et dans ses rapports avec la loi anglaise.

Le Pape, dit-il, prétend avoir un pouvoir spirituel " sur toutes les âmes de ce royaume." La question qui importe, c'est de savoir si

vous êtes disposés à combattre cette prétention de Rome. " Cette " prétention est dans l'essence même de la religion catholique. " Voulez-vous attaquer cette religion ? Je suis sûr que non. Eh " bien ! le bill qu'on vous propose est une attaque contre cette " religion.

" Oui, si ce bill passe, il sera inefficace, ou bien il faudra retourner " au code sanglant d'Elizabeth, à ce code qui est une tache pour " la nation anglaise.

" D'où vient ce triste et malheureux débat ? Uniquement de ce que " l'on a *confondu* le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Les " anciens statuts de "*præmunire*," que le ministère invoque comme " précédents, n'avaient pour but que de restreindre le pouvoir du " Pape sur le temporel de ce royaume, mais ne portaient aucune at- " teinte à sa puissance spirituelle. Par conséquent, si vous êtes sé- " rieux quand vous affirmez que votre intention n'est pas de toucher " au pouvoir spirituel, mettez en force les anciens statuts, je le veux " bien ; mais pourquoi avoir recours à une nouvelle législation " quand vous avez déjà une loi qui est plus que suffisante ? Je sou- " tiens qu'on n'a pas besoin de nouvelles lois pour protéger la sou- " veraineté de la couronne ; vous avez les lois anciennes.....

" Mais je vous avertis encore une fois que si vous prétendez " abattre la suprématie que le Pape exerce sur l'Église catholique, " vous vous engagez dans un conflit terrible : un conflit qui, dans " le passé, a déshonoré l'Angleterre par le supplice de Sir Thomas " Moore ; un conflit qui pendant des siècles, a troublé l'Angleterre " et ruiné l'Irlande ; un conflit qui a rempli notre pays de honte et " de douleur. Le point capital de la suprématie du Pape, c'est le " droit de nommer des évêques, et ce droit, le Pape ne l'a jamais " cédé à aucun prince catholique ; conséquemment, le droit de " partager ce pays en diocèses est, du moins en Irlande, aussi " étendu que le droit de nommer des évêques."

Sir James Graham rappelle qu'en 1812, alors que Pie VII était prisonnier de Napoléon, le gouvernement anglais avait demandé au pontife de nommer pour ce pays des évêques ordinaires. La négociation n'eut pas de suite, mais cette demande fait voir qu'on ne considérait pas alors que le pouvoir plus tard exercé par Pie IX fût une usurpation des prérogatives de la couronne.

L'orateur prouvait donc facilement qu'il était inutile d'avoir recours à de nouvelles lois : 1° parce que le rétablissement de la hiérarchie était un acte spirituel purement et simplement ; 2° parce que le pouvoir de la reine fût-il attaqué, les lois anciennes suffisaient à la punition de cet attentat. Sans doute Sir James Graham

interprétait d'une manière trop bénigne les statuts de "*præmunire*," mais il avait probablement pris ses interprétations dans l'histoire du Dr Lingard ou celle de l'abbé Fleury, et il n'y a pas lieu d'être surpris si un orateur protestant n'a pas mieux connu que ces deux historiens la doctrine catholique sur la nature de la suprématie spirituelle. Quoiqu'il en soit, cela n'empêchait pas son argument d'être tout-à-fait concluant contre les adversaires qu'il combattait. Passant ensuite à des arguments d'un autre ordre, il invoquait les principes de liberté civile et religieuse. "On a dit que l'Église "romaine est ennemie des souverains; pourquoi alors, en 1829, "avons-nous brisé ses fers?

"Les divisions territoriales sont une conséquence de la liberté "pleine et entière que le Parlement a prétendu donner à la reli-"gion catholique. Ainsi l'ont entendu plusieurs dignitaires de "l'Église anglicane; ainsi l'a admis le Lord Lieutenant d'Irlande; "ainsi l'a reconnu Lord Russell lui-même en 1848. Les voix les "plus autorisées sont donc d'accord avec les faits accomplis pour "déclarer que cette nouvelle loi est un non sens dans toutes ses "parties. L'avocat-général a déclaré que le bref du Pape était un "empiètement sur les prérogatives de la couronne et sur les liber-"tés de sujets. Si ce qu'on a fait est illégal, pourquoi ne pas "recourir aux tribunaux?"

L'orateur ne craint pas de dire qu'au fond, les ministres savent bien que les droits de la couronne ne sont pas attaqués; mais, parceque "les sièges des évêques catholiques sont à côté de ceux "des évêques anglicans, voilà le vrai motif de toute cette colère."

Ainsi se trouve qualifiée la cause de ce débat: "jalousie du côté de l'Église établie; ambition politique et manque d'énergie morale de la part des ministres.

"Abandonnez, s'écrie-il, abandonnez tout-à-fait cette nouvelle "législation. Autrement, il faudra, par une mesure insignifiante "et inefficace, voir le pouvoir législatif de ce pays tomber vaincu "aux pieds de Rome; ou bien, si vous voulez rendre la loi *efficace*, "vous vous heurtez contre le pouvoir spirituel de Rome, et peu à "peu vous serez contraints de reculer jusqu'en 1829 et de remettre "en vigueur le code pénal de cette époque. Terrible dilemme; "la honte ou la persécution, et peut-être la guerre civile!"

Comme les orateurs de sa nation, Sir J. Graham marche constamment appuyé sur les faits et appelle sans cesse à son aide la considération des terribles conséquences qui pourront résulter de la mesure ministérielle. Sa parole digne et même solennelle porte la lumière dans cette question, réduit à néant les sophismes dont

on l'avait enveloppée, et ne laisse aucun prétexte plausible à ses adversaires.

On aime à l'entendre reprocher gravement aux évêques de l'Église officielle le langage violent qu'ils ont employé dans leurs adresses et leurs lettres publiques. " Ils auraient dû, ce me semble, consi-
" dérer qu'en fin de compte, la religion qu'ils insultaient ainsi est
" celle de la majorité de la chrétienté et mérite pour ce motif leur
" respect. Ils n'auraient pas dû oublier que c'est la religion qui
" se glorifie du zèle modéré d'un Fénélon, de l'éloquence brillante
" d'un Massillon, de la parole inspirée d'un Bossuet, de la plume
" divine de Pascal ! (applaudissements).....

" Quand au bill lui-même, j'avoue que je suis surpris de le voir
" patronné par les hommes qui se sont faits ses parrains. Quel
" est le premier nom que je rencontre ? Le nom de Russell. Est-ce
" ce même Russell que la cité de Londres a élu comme le champion
" de la liberté religieuse ? Est-ce Russell dont le souvenir ira à la
" postérité couvert de gloire pour avoir abrogé la loi du *test* et la
" loi sur les *corporations*, et qui, fidèle à ses principes et à sa noble
" vocation, s'efforce de rompre le dernier anneau de la chaîne de
" persécution qui enserre les Juifs dans ce pays de liberté ? Quel
" est le second nom ? C'est celui de Grey. Qui est-il ? C'est le neveu
" de ce seigneur patriote qui consacra sa vie et son cœur à défendre
" ces grands principes, et qui abandonna tous ces anciens amis pour
" appuyer les réclamations des catholiques romains. Sir G. Grey
" égale son parent par l'éloquence, par ses idées, par son amour
" de la liberté, et j'avoue que je suis peiné de voir son nom apposé
" à ce bill. Quel est le troisième nom ? C'est le nom de l'avocat
" général. Qui est-il ? N'est-il pas issu d'une famille qui a cherché
" un asile en Angleterre contre la persécution religieuse ? N'est-il
" pas le fils de cet homme célèbre qui a illustré, par ses vertus et
" par son génie, sa patrie adoptive ? N'est-il pas lui-même l'orne-
" ment du barreau, l'orgueil de la Chambre des Communes, le
" défenseur infatigable de la liberté civile et religieuse ? "

Lord John Russell s'était glorifié de ses travaux pour la liberté civile et religieuse, et avait énuméré les hommes illustres auxquels il avait été associé. Sir James Graham profite habilement de ces souvenirs d'un passé glorieux et il s'écrie : " Il (Russell) citait avec
" orgueil les noms de Mackintosh, de Romilly, de Horner, de Grey,
" d'Althorp, mais il en a omis un : il a oublié le nom de Grattan.
" J'ai suivi avec lui les restes de Grattan à leur dernière demeure,
" dans l'abbaye où il repose à côté de Pitt, de Fox, de Canning, de
" Wilberforce, et je lui demande à présent si, en son âme et con-

" science, il croit que ces hommes qui ne furent jamais d'accord
" que lorsqu'il s'agît de voter l'émancipation des catholiques d'Ir-
" lande, approuvent la mesure qu'il nous propose ? (Russell fait
" signe que oui.) Le noble Lord paraît croire qu'ils l'approuveraient,
" alors j'en appelle des morts aux vivants. Je demande si Plunkett
" l'approuve ? (Applaudissements) si Brougham l'approuve ? (Appl.)
" si Denman l'approuve ? (Appl.) Je demande si le grand historien
" de la révolution, cet homme profondément imbu des principes
" protestants et d'antipathies catholiques, si Macaulay approuve ce
" bill ? Je soumets ce bill à l'approbation des morts, je le soumets
" à l'approbation des vivants, et tous le condamnent. Et pour le con-
" damner plus énergiquement encore, j'emprunterai la parole de
" l'honorable secrétaire d'État, Sir G. Grey. Il sait que le protes-
" tantisme d'Angleterre ne doit pas dépendre du parlement, mais
" de l'attachement cordial que les Anglais et les dissidents portent
" aux principes de la réformation et à la liberté de nos institutions
" .....La masse de la population est sincèrement, profondément
" protestante. Le protestantisme est gravé dans nos cœurs, et ce
" qui est bien plus encore, il est gravé dans les livres sacrés que
" tous les Anglais conservent. Tant que notre nation possèdera ces
" avantages et aura ces sentiments, le bill qu'on nous propose sera
" un hors-d'œuvre. Je le répète, rien ne le justifie en Angleterre
" et en Irlande ; toutes les opinions le condamnent. C'est un
" brandon de discorde déstiné à allumer les passions populaires, et,
" confiant dans la sagesse du Parlement, j'espère et je prédis avec
" certitude que le bill sera répoussé ! "

L'impression produite par ce discours fut extraordinaire. En entendant cette noble voix plaidant pour une cause impopulaire, on croyait voir revivre les jours où les Wilberforce et les Fox demandaient à l'Angleterre de briser à jamais les chaînes honteuses de l'esclavage.

Lord Russell essaya de répondre. Quelques mots vagues et sans liaison tombèrent comme à regret de sa bouche. Il ressemblait à un coupable qui vient d'entendre la sentence de son juge. M. Gladstone parla dans le même sens que Sir James Graham et avec une grande élévation d'idées. Mais les voix étaient comptées. Il est rare que les votes parlementaires soient décidés par l'éloquence. Les intérêts de parti, les préjugés, la pression extérieure et des considérations personnelles, sont des motifs bien plus puissants. Lord John Russell, vaincu sur le terrain de l'éloquence, des principes et des intérêts de son pays, remporta pourtant la victoire qu'il demandait : quatre cent trente-huit membres votèrent pour la seconde

lecture. Le Parlement anglais compta dans son sein quatre-vingt-quinze députés assez indépendants pour se prononcer en faveur de la liberté religieuse !

La troisième lecture fut renvoyée à la quinzaine. Dans l'intervalle, les tories firent accepter plusieurs amendements en dépit des efforts du ministère. Ainsi, il fut résolu que l'introduction ou l'exécution en Angleterre d'une bulle pontificale serait punie d'une forte amende pécuniaire. En vain Lord Russel fit-il remarquer que la liberté de la presse était gravement atteinte par cette clause ; toutes ses réclamations ne l'empêchèrent pas d'être battu par une majorité considérable. Il consentit cependant à ne pas retirer son bill, " vu l'odieuse agression papale qu'il s'agissait de punir ! "

L'autre amendement donnait à tout individu le droit de poursuivre devant les tribunaux les infractions à la loi des " Titres Ecclésiastiques." Cette clause déjouait les calculs du ministère, qui s'était réservé ce droit afin de rendre le *bill* efficace ou *lettre morte*, selon que l'exigeraient les circonstances. Le 4 juillet, le bill des " Titres Ecclésiastiques " fut lu pour la troisième fois.

Le 7 eut lieu dans la Chambre des Lords la première discussion. Le duc de Wellington parla en faveur du bill, en avouant avec franchise que cette mesure modifiait, dans un sens répressif, sa loi de 1829. Plusieurs lords le combattirent avec vigueur, entre autres les comtes d'Aberdeen et le duc de Newcastle.

Mais Lord Lansdowne, Lord Stanley (aujourd'hui Derby) et la plupart des nobles pairs se prononcèrent contre les catholiques. Toute opposition fut bientôt inutile. Le 29 juillet, une très-grande majorité vota la troisième lecture. L'évêque de St. David, ce prélat qui avait refusé de s'associer aux adresses de ses confrères, se rangea du côté de la majorité. L'évêque Bloomfield, de Londres, profita de cette circonstance pour débiter contre Rome une harangue qui n'aurait pas été trop déplacée dans la bouche des fanatiques d'Exeter-Hall.

Cependant, deux protestations contre le bill et signées par seize pairs, furent inscrites au procès-verbal. Leurs Seigneuries priaient la reine de ne pas donner la sanction royale à cette loi, à cause des principes qu'elle violait et des malheureuses conséquences qu'elle pourrait entraîner.

Le 1er août, Sa Majesté donna la sanction royale, et quand, une semaine après, eut lieu la prorogation des Chambres, la reine félicita son fidèle Parlement d'avoir passé le bill des Titres Ecclésiastiques, lequel, " tout en repoussant des prétentions sans fondement,

" n'en a pas moins maintenu les grands principes de liberté reli-
" gieuse ! "

Cette assertion était-elle en tous points conforme à la vérité ? La nature de la suprématie réclamée par notre souveraine nous permet d'en douter. Et nous profiterons de cette liberté pour faire quelques remarques sur cette loi, les principes qu'elle proclame et les résultats pratiques de toute cette législation. Nous pourrons ainsi mieux apprécier les bienfaits conférés à l'Angleterre par le rétablissement de la hiérarchie catholique.

R. Ouellet, Ptre.

(*La fin prochainement.*)

ERRATA DU 1er ARTICLE.

Page 273, au bas, après " commençait-il," ajoutez " à s'apaiser."
" 275, au lieu de " Mellipotames," lisez " Mellipotamos."
" " 5e ligne, au lieu de " *conséquemment*," lisez " *canoniquement*."
Page 275, au bas, au lieu de " citoyens à," lisez " *vitrages de*."
" 281, 5e ligne, au lieu de " les paroles," lisez " *la parole*."
" 283, 4e ligne, après " aucune," suppléez " insulte."
" " 18e ligne, au lieu de " fut," lisez " fût."
" 286, 12e ligne, au lieu " des fracas," lisez " *du* fracas."
" " plus bas, au lieu de " *animus*," lisez " *animes*."
" 287, 7e ligne, après " pour," suppléez " demander."

L'INCURSION DE ST. ALBANS.

[The St. Albans Raid, etc. Compiled by L. N. Benjamin, B. C. L. 1 vol. in-8, 480 p.]

Une des plus intéressantes questions que peut faire surgir l'application des principes du droit international s'est présentée dans les derniers mois devant nos tribunaux, et a été jugée après les plus grands efforts d'éloquence et d'érudition que nos cours aient vus depuis longtemps. Il s'agissait de savoir si une troupe d'hommes se disant autorisée par le gouvernement des Etats-Confédérés, devait, en allant piller une ville des Etats-Unis, située loin du théâtre de la guerre, être considérée comme une partie de l'armée de son pays et jouir de tous les droits, de tous les priviléges et de toutes les immunités que les nations civilisées reconnaissent aux parties belligérantes, conformément aux sages et humaines dispositions du droit des gens. La cause des maraudeurs de St. Albans a eu le pouvoir de concentrer l'attention publique, en Canada, pendant près de six mois ; et aujourd'hui que les sympathies qu'elle avait suscitées sont satisfaites, que les haînes qu'elle avait créées n'ont plus d'objet, c'est avec plaisir que nous voyons M. Benjamin donner toutes les pièces et tous les discours de ce procès au public canadien, qui pourra les apprécier avec plus d'impartialité, admirer ou critiquer avec plus d'indépendance qu'il y a six mois passés ce qui a été dit ou ce qui a été fait. M. Young et ses compagnons sont maintenant en sûreté; l'intérêt qu'excitait leur présence n'existe plus, et l'écrivain qui veut parler de cette expédition aventureuse et hardie peut le faire avec plus de liberté et plus d'autorité.

On se rappelle encore toutes les craintes qu'excita cette téméraire invasion du pays voisin. On disait publiquement que, complotée en Canada, cette expédition avait pour but définitif d'opérer une diversion sérieuse dans les opérations de la guerre, au Sud, en excitant dans les Etats-Unis un mécontentement tel contre le Canada et l'Angleterre, qu'une rupture pourrait s'en suivre et compliquer la position des Américains du Nord, en doublant le nombre de leurs ennemis. Nous ne savons si telle a jamais été l'intention cachée des auteurs de la razzia de St. Albans, nous hésitons un peu à le croire ; mais en tout cas, il est certain que, grâce au bon sens des deux partis, nous avons échappé à ce danger qui pouvait nous menacer, et les Etats-Unis ont pu garder toute leur énergie et toutes leurs ressources pour régler chez eux leurs difficultés de famille, sans l'intervention des étrangers. Plutôt que d'accuser ces jeunes gens d'un tel abus de confiance et d'un tel mépris des lois de l'hospitalité, nous préférons penser que leur unique but était de faire éprouver aux Américains placés en paix et à l'abri, loin du théâtre de la guerre, des représailles pour toutes les atrocités commises par les généraux du Nord, dans les vallées de la Shenandoah, et ailleurs.

Nos lecteurs connaissent tous les détails de cette expédition qui a presque le caractère d'une épopée. Le 19 octobre dernier, vingt et un jeunes gens, se réunissaient à St. Albans sous le commandement de Bennett H. Young, lieutenant dans l'armée des États-Confédérés. Ils étaient arrivés à cet endroit par bandes détachées, sans aucune marque distinctive, sans aucun costume, armés seulement de pistolets à plusieurs coups. M. Young avait été chargé spécialement, par le gouvernement du Sud, de cette téméraire entreprise ; les commissions produites au procès et publiées dans le livre de M. Benjamin prouvent bien suffisamment cette autorisation officielle, malgré toutes les prétentions des avocats de la partie poursuivante dans la cause. Les compagnons de M. Young étaient des soldats confédérés faits prisonniers et qui s'étaient échappés du camp Douglas, aux Illinois.

Dans l'après midi du 21 octobre, vers trois heures, la petite troupe se sépara en plusieurs bandes. L'une se dérigea vers la maison, *St. Albans Bank*, dans laquelle il n'y avait alors que deux commis. Les assaillants après avoir fermé à la clef la porte de la banque, se précipitent sur ces derniers, le pistolet au poing, leur ordonnent de livrer tout l'argent qu'ils possèdent, leur font prêter serment d'allégéance, les enferment prisonniers dans une des salles, et remplissent leurs poches de toutes les espèces et de tous les billets qu'ils

peuvent trouver. Sur ces entrefaites, deux citoyens de St. Albans arrivent à la banque, porteurs de sommes assez considérables ; eux aussi sont arrêtés, dépouillés et faits prisonniers. Pendant que ceci se passait à *St. Albans Bank*, le chef, Young, se présentait, le pistolet à la main, à l'hôtel de l'endroit, l'*American House*, sur la galerie duquel il y avait huit ou neuf personnes, et leur adressait la parole en ces termes : " Messieurs, je suis un officier de l'armée con- " fédérée, envoyé ici pour m'emparer de cette ville, qui est déjà en " partie en mon pouvoir : le premier qui offrira de la résistance est " un homme mort. " Young, acccompagné seulement de Bruce, ordonne à ces huit à dix individus de se rendre sur la place publique, où il les retient prisonniers sous la garde d'un seul soldat. Telle était leur stupeur qu'ils n'eurent pas même l'idée de se sauver ou de se défendre, et ils restèrent là en plein air, en une assez étrange captivité, tant qu'il plut à leur unique gardien de les surveiller. En même temps, la banque appelée *Franklin County Bank* était aussi dépouillée de toutes les valeurs alors déposées dans ses coffres, par une des bandes de Young, avec la même hardiesse d'une part, et la même lâcheté de l'autre.

Pendant que les uns rançonnaient de cette façon les citoyens et les banques, les autres membres de la troupe arrêtaient tous les chevaux qu'ils rencontraient, soit dans la rue, soit dans les écuries publiques. Bientôt tous eurent une monture. Il était temps : la décharge de plusieurs armes à feu, les cris des citoyens avaient répandu dans tout le village la nouvelle d'une attaque dont on ne connaissait pas encore parfaitement la nature ; les habitants commençaient à se rassembler ; quelques-uns étaient armés, ils ouvrirent le feu sur les maraudeurs, qui répondirent par quelques coups de pistotets. Bientôt tous étant réunis, leurs opérations finies, ils lancèrent leurs chevaux au grand galop, se dirigeant vers le Canada, emportant avec eux environ $200, 000, en argent courant des Etats-Unis, après avoir pillé deux banques, fait une quarantaine de prisonniers, blessé quelques personnes, dont une mourut peu de jours après, mis le feu à une maison, et s'être retirés sains et saufs de cette razzia qui dura en tout et partout moins d'une heure.

St. Albans est situé à environ 18 milles de la ligne de division entre les Etats-Unis et le Canada ; en peu d'heures les fugitifs mirent cette barrière entre eux et leurs ennemis. Toutefois ils ne l'atteignirent pas sans être poursuivis. Les habitants de St. Albans, revenus de leur frayeur commencèrent à se reconnaître ; ils sonnèrent le tocsin, formèrent des assemblées ; le télégraphe joua, on

demanda du secours aux villes voisines, et un certain nombre d'hommes armés étant réunis, ils se mirent tous ensemble à la chasse de Young et de ses compagnons. Cette poursuite fut infructueuse, ils ne prirent personne ; ou ceux qu'ils arrêtèrent, l'ayant été sur le territoire canadien durent être remis aux autorités locales.

C'est ici que commence le second acte de ce drame de la vie réelle ; cet acte comprend la phase judiciaire.

Treize *incursionnistes* avaient été pris ; c'étaient MM. Bennett H. Young, commandant de la troupe, Samuel E. Lackey, Squire T. Teavis, Alamanda Pope Bruce, Charles M. Swager, George Scott, Caleb McD. Wallace, James A. Doty, Joseph McGrorty, Samuel S. Gregg, Dudley Moore, Thomas B. Collins, et Marcus Spurr.

Arrêtés en vertu du mandat de M. le juge Coursol et détenus pendant quelque temps à St. Jean-Iberville, leur présence causa une telle excitation dans cet endroit qu'on craignit sérieusement une complication quelconque. La population au milieu de laquelle ils se trouvaient sympathisait profondement avec eux; d'un autre côté, chaque train venant des États-Unis amenait des centaines de Yankees, à la mine plus ou moins suspecte ; l'ordre du Général Dix, ordonnant aux troupes américaines de s'emparer des maraudeurs partout où on pourrait les trouver, même en Canada, venait d'être lancé ; on commença à redouter un coup de main soit de la part de la population amie, soit de la part des Américains. Bref, toutes les milices de la petite ville durent être mises sur pied pour garder ou pour défendre Young et sa troupe. Sur ces entrefaites, le gouvernement canadien, avec beaucoup de sagesse, ordonna de les transporter à Montréal, où leur procès aurait lieu. Ce déplacement fut exécuté avec autant d'habileté que de courage par M. le juge Coursol, sans exciter la moindre démonstration de la part de la population, sans la plus légère tentative de fuite de la part des prisonniers, qui avaient préalablement donné leur parole d'honneur à cet effet ; et, un beau matin, quand les Montréalais se réveillèrent, ils apprirent avec quelqu'étonnement que les fameux expéditionnaires de St. Albans étaient sous leur protection.

Pendant les premiers jours et même les premières semaines de leur séjour à Montréal, la curiosité publique fut vivement excitée ; chacun voulait voir ces jeunes gens qui s'étaient en plein jour emparés d'une ville de cinq ou six mille âmes ; on se disputait les permis de M. le Shérif pour aller leur rendre visite dans leur prison, où ils étaient traités avec beaucoup de courtoisie. Lorsque commença leur procès, il fallait se rendre assez longtemps avant l'ouverture de la cour, chaque matin, pour pouvoir se procurer des places conve-

nables. Chose inouïe, les dames elles-mêmes, d'ordinaire si discrètes et si réservées, partagèrent cette curiosité publique, et on les vit assister en assez grand nombre aux jeux de Thémis.

Nous laissons de côté les premiers procédés qui eurent lieu devant MM. les juges Badgley et Mondelet, pour brefs d'*habeas corpus*, et nous arrivons de suite aux procédés adoptés devant M. le juge Coursol. Le but de cette instance était d'examiner si les faits, dont on accusait les prisonniers, les plaçaient sous l'action du traité d'extradition entre l'Angleterre et les Etats-Unis, ou non ; en d'autres termes, s'ils avaient commis une félonie, ou un acte de guerre dans lequel le courage et l'audace, au lieu de constituer des qualités aggravantes, devaient être au contraire des sujets de louange.

M. l'Hon. J. C. Abbott, C. R., MM. R. Laflamme, C. R., H. W. Kerr, occupaient pour la défense ; M. l'Hon. J. Rose, C. R., T. W. Ritchie, S. Bethune, C. R., B. Devlin, pour la poursuite, et M. F. G. Johnson, C. R., représentait la Couronne. Pendant une partie des débats, il fut assisté de M. Edward Carter, Greffier de la Paix.

Après une enquête assez volumineuse qui est reproduite en entier dans le livre de M. Benjamin, et de laquelle nous avons extrait les détails donnés ci-dessus sur les évènements accomplis à St. Albans, les prisonniers, à la demande du juge, firent des déclarations volontaires, à peu près identiques ; ils affirmèrent tous qu'ils agissaient sous la responsabilité de leur gouvernement, et tous reclamaient les droits et les immunités de soldats. Les principaux points de la défense qui devait être employée plus tard se dessinaient déjà.

En effet, le 15 Novembre, au moment où chacun s'attendait à entendre une discussion sur le mérite de la cause, l'Hon. M. Abbott demanda au tribunal de suspendre tous les procédés pendant l'espace de trente jours, afin de permettre aux prisonniers d'obtenir les documents et les preuves nécessaires à une défense convenable ; on estimait que ce délai d'un mois était suffisant pour se mettre en communication avec les autorités de Richmond. Cette demande souleva une discussion assez vive entre celui qui l'avait formulée, et MM. Johnson, Devlin, Kerr et Laflamme. Elle se termina par le jugement que rendit M. le juge Coursol, favorable à la demande des avocats de la défense.

Un mois après, le 13 Décembre, l'enceinte assez vaste de la Cour criminelle pouvait à peine contenir la foule de ceux qui se pressaient dans son sein pour entendre les preuves qu'avaient dû se procurer les prisonniers.

Au milieu d'un profond silence, M. Kerr se leva et dit qu'il

avait une exception à produire contre la juridiction de la cour. Cette exception reposait sur les considérations suivantes :

L'acte 12 Vict. c. 19, a été passé par le Parlement canadien pour donner force de loi au traité d'Ashburton établissant l'extradition réciproque des criminels du Canada et les Etats-Unis. Cet acte reçut la sanction royale ; et, par un ordre en conseil, en date du 28 mars 1850, il fut déclaré que cet acte remplacerait l'acte impérial des 6 et 7 Vict. c. 77, relatif au même sujet, qui resterait suspendu tant que l'autre serait en vigueur.

Quelques années plus tard, le parlement provincial a passé l'acte 22 Vict. c. 29, qui rappelle les dispositions principales de la 12e Vict. c. 19 et leur en substitue de nouvelles. Mais cet acte n'a pas reçu la sanction royale ou au moins cette sanction n'a jamais été promulguée. En conséquence cet acte n'a pas force de loi, et l'acte impérial se trouve en pleine vigueur, dans cette province, touchant l'extradition des criminels. Or cet acte établit, entr'autres choses, que l'arrestation d'une personne pour extradition doit se faire en vertu d'un mandat du gouverneur-général. Cependant, disait M. Kerr, mes clients ont été arrêtés en vertu du mandat de M. le juge Coursol. Il maintenait en conséquence que cette arrestation était illégale, et que le tribunal était incompétent à juger des hommes qu'il n'avait pas eu le droit d'arrêter.

La curiosité publique fut vivement excitée par ce moyen de défense aussi hardi qu'inattendu. Chacun faisait des conjectures sur le sens du jugement que rendrait le tribunal ; la plupart, écoutant leurs sympathies, prédisaient hautement la libération des prisonniers ; d'autres n'osaient croire à un résultat aussi prompt. Bientôt la Cour vint mettre un terme à toutes les espérances et à toutes les anxiétés en admettant l'exception de M. Kerr et en se déclarant incompétente tant à retenir qu'à juger les prisonniers. Ordre fut en conséquence donné de les mettre en liberté, au milieu des applaudissements chaleureux de la foule enthousiaste, et malgré les vives protestations des avocats de la poursuite, dont quelques uns dans leur entraînement, allèrent jusqu'à oublier d'une manière grave le respect invariable dû à une cour de justice et à un juge dans l'exercice de ses fonctions.

Nous verrons plus tard que sur une exception analogue, M. le juge Smith a déclaré, contrairement à M. le juge Coursol, qu'il se croyait autorisé à juger les prisonniers, arrêtés sur un mandat signé par lui. Au milieu d'une semblable divergence d'opinions entre deux juges, possédant tous deux une responsabilité et une réputation de capacité, le lecteur ne peut s'attendre à ce que nous

discutions la valeur légale de l'une ou de l'autre décision et que nous nous prononcions sur leur mérite réciproque. Notre rôle doit ici se borner à raconter les faits. Cependant nous donnons assez de détails, et indiquons suffisamment les pièces officielles, pour que l'histoire, lorsqu'elle sera appelée à juger ces événements, puisse facilement remonter aux sources d'autorités. Du reste, le conflit est peut-être encore trop récent ; le calme n'est pas suffisamment établi dans les esprits, pour qu'une appréciation de ces faits et de ces jugements puisse être opportune.

Les expéditionnaires de St. Albans étaient donc en liberté ; mais leurs amis leur ayant annoncé une autre arrestation, ils crurent prudent de se soustraire par la fuite aux éventualités toujours incertaines d'un procès où leur vie était en question. Cette fuite fut mal organisée et conduite par des personnes qui, évidemment, ne connaissaient pas le pays. Quelques uns se dirigèrent vers les paroisses du Nord, deux d'entre eux passèrent une nuit l'Abord-à-Plouffe et revinrent ensuite à la Côte-des-Neiges ; plusieurs autres se rendirent dans les extrêmités du comté de Terrebonne, où ils demeurèrent quelque temps dans la demeure d'un ami dévoué, et sous la protection des habitants de l'endroit. Le peuple admire toujours le courage franc et téméraire ; c'est le sentiment qui animait les villageois au milieu desquels ils se trouvaient. Les journaux et la renommée avaient porté jusque dans leur *township* les détails de l'incursion de St. Albans ; le peuple qui en voyait les auteurs au milieu de lui, s'étonnait de leur jeunesse et les aimait. On nous assure que plusieurs d'entre eux passèrent quelques semaines dans cet endroit, et ils ne s'éloignèrent que lorsque les sympathies, devenant trop vives et trop publiques, ils craignirent que leur retraite ne fût plus assurée. B. H. Young, de son côté, s'était rendu avec un compagnon à Terrebonne ; le cocher qu'il avait pris l'égara entre cet endroit et Trois-Rivières, ce qui retarda sa fuite de quelques jours. Cependant le Juge Smith avait lancé un mandat d'arrêt ; et toute la police, chargée de l'exécuter, déployait la plus grande activité pour l'arrestation des fugitifs.

Pendant que cette chasse s'opère avec des péripéties variées, laissons de côté tous ces personnages, pour raconter l'incident qui eut lieu immédiatement après la mise en liberté des prisonniers. Environ $80,000 avaient été trouvées sur leurs personnes et déposées entre les mains de M. Guill. Lamothe, chef de la police à Montréal. Celui-ci entendant le jugement de la cour, qui se déclarait incompétente à retenir en captivité et à juger ces prisonniers, crut que lui, officier de la cour, ne devait pas avoir plus de pouvoir pour

retenir leur argent. En conséquence, il livra les $ 80,000 à l'agent du gouvernement des Etats-Confédérés, M. Potterfield. Cette conduite que nous ne voulons pas apprécier, souleva une tempête de réclamations. M. Lamothe était l'employé de la corporation de la cité de Montréal ; on disait que cette ville allait être appelée à rembourser cette somme aux Etats-Unis, parcequ'elle devait être responsable des faits de son serviteur. La position était délicate. Cependant il n'en fut rien ; comme chacun sait, la Province elle-même s'est chargée de remplacer les valeurs disparues. Dans l'intervalle toutefois, un comité des conseillers municipaux se constitua en tribunal d'enquête, et examina la conduite de M. Lamothe avec une acrimonie et un esprit de partialité qui dégoutèrent bien des honnêtes gens ; M. Lamothe résigna en constatant l'existence de ces sentiments dans ceux qui s'étaient faits ses juges.

De son côté, le gouvernement nomma un commissaire, M. F. W. Torrance, pour examiner toutes les circonstances relatives au jugement de M. Coursol, et à la conduite de M. Lamothe. Ce rapport n'a pas encore été publié ; mais il exonère complètement, dit-on, de tout blâme M. le juge Coursol, qui, par un sentiment de haute convenance, sans doute, avait été suspendu de ses fonctions pendant le travail de la commission.

Le troisième acte de ce grand drame commence. Cinq des fugitifs ont été arrêtés ; ce sont MM. Bennett H. Young. W. H. Hutchinson, Squire Turner Teavis, Charles Moore Swager et Marcus Spurr. Ils ont été pris dans différentes parties du pays ; les uns en Haut-Canada, les autres sur la route du Nouveau-Brunswick. Ils sont ramenés à Montréal, et leur procès recommence en entier devant M. le juge Smith. C'est ici que s'ouvre la seconde partie du livre de M. Benjamin : c'est la plus longue, la plus importante et la plus intéressante.

Toute l'enquête faite dans le premier procès dût être répétée dans celui-ci ; elle n'apporta rien de nouveau sur des faits admis par tous. A cette période de la procédure, M. Kerr répèta devant M. le juge Smith l'exception déclinatoire, qui, devant M. le juge Coursol, avait amené la libération de ses clients. Il le fit avec tout le talent qu'on lui connait et toute l'éloquence que donnent un premier succès et l'espoir d'un second triomphe. Le résultat cependant démentit ses espérances. Le tribunal renvoya le moyen employé par la défense, déclarant qu'il se croyait revêtu par la loi des pouvoirs nécessaires pour détenir et juger les prisonniers. On a dit dans le temps que ce jugement avait été rendu sous la pression de l'Exécutif ; nous hésitons à croire une accusation aussi injurieuse, et nous pensons

sincèrement que M. le juge Smith a agi avec toute la liberté et toute l'indépendance possibles.

Quelques uns cependant s'étonnent d'une si grande divergence d'opinions entre deux juges. Ceux-là connaissent peu la jurisprudence canadienne. Du reste, nous ne voulons pas entrer dans le mérite de la question soulevée devant deux tribunaux ; mais il semble que M. le juge Smith, ayant nécessairement connaissance de ce qui s'était passé devant M. le juge Coursol, et, malgré cela, n'hésitant pas à lancer son mandat d'arrêt, devait être convaincu de sa juridiction, et devait penser dans son âme et conscience, avant comme pendant le procès, que la loi lui donnait le droit d'arrêter ces hommes accusés de félonie, et le pouvoir d'examiner si leurs actes les rendaient passibles ou non de l'extradition en vertu du traité d'Ashburton. Nous ne savons s'il a jugé suivant la loi ; mais nous pensons qu'il a été logique avec lui-même.

Remarquons cependant que dans la *Gazette du Canada* du huit avril dernier, le gouvernement canadien a fait publier la proclamation remettant en force les dispositions de la loi 22 Vict. c. 29. Cette conduite assez significative par elle-même, l'est encore beaucoup plus à cause des circonstances au milieu desquelles on a cru devoir l'adopter. Bien des personnes ont voulu voir dans cette proclamation promulguant une loi, qui certainement n'eût pas eu besoin de promulgation si elle eu déjà été en force, ont voulu voir, disons nous, la preuve évidente que M. Kerr avait eu raison daus son exception déclinatoire, et trouver la confirmation publique du jugement de M. le juge Coursol, qui, du reste, a été approuvé par une partie de la presse anglaise, et, entre autres, par le *Times*, au moins sur la question légale. Nous avouons que cette explication nous frappe par sa plausibilité, et qu'il est difficile de voir la chose autrement.

Après une autre objection de la part de la défense, touchant la juridiction aux Etats-Unis des cours fédérales et des cours des Etats considérés séparement, qui fut déboutée par le tribunal, les prisonniers furent appelés à faire leurs déclarations volontaires. Celle du Lieut. Young, remplie de très-beaux sentiments et prononcée avec une émotion bien sentie, produisit une profonde impression sur ceux qui l'entendirent. Voici comment il finit :

" S'il faut que nous donnions maintenant notre vie pour la cause
" de notre patrie, les paroles d'adieu que nous adressait l'Hon. Jas.
" A. Seddon, sécrétaire de la guerre aux Etats-Confédérés seront
" vérifiées. — *Lieutenant, disait-il, vous partez pour une bien dange-*
" *reuse mission ; mais vous et votre troupe, vous serez efficacement proté-*

" *gés.* Et je puis assurer les habitants de St. Albans que le jour qui
" me verra mourrir, répandra un voile de tristesse sur les meil-
" leures familles du pays des montagnes vertes. Ma mort sera vengée
" dans le sang des officiers du Vermont. Je le répète encore une
" fois, je suis prêt à toutes les eventualités, et si la loi anglaise ne
" peut me protéger, mon gouvernement peut venger et il vengera le
" sacrifice que je fais à une cause pour laquelle des milliers de vies
" bien plus nobles que la mienne se sont déjà immolées !... " [1]

Qu'on s'imagine entendre ces paroles chaudes de patriotisme dans la bouche d'un jeune homme qu'entourent d'une prestige inexpri mable, les actes qu'il a acomplis, le noble dévouement et le courage de sa conduite, le sort qui l'attend, peut-être cette admiration qui s'attache toujours à ceux qui font des choses au-dessus du commun ; au milieu d'une foule enthousiaste, pleine de sympathie et toujours prête à applaudir ; en face d'un groupe de femmes, victimes elles aussi de la guerre civile et dont quelques unes étaient peut-être attachées à l'un ou l'autre de ces cinq prisonniers, par des liens aussi forts que cruels ; réunissez toutes ces circonstances, et vous aurez une idée des sentiments qui remplirent la plupart des personnes présentes, en entendant ces paroles.

Cette émotion était à peine appaisée que l'Hon. M. Abbott deman dait à la cour, et obtenait un délai de trente jours pour permettre à ses clients d'envoyer à Richmond un messager qui pût en rapporter les documents nécessaires pour établir leur qualité de belligérants. [2]

Il est curieux de lire toutes les difficultés qu'eurent à surmonter les messagers envoyés à la capitale des Etats-Confédérés. Outre un avocat de Montréal, M. Houghton, qui ne put aller plus loin que Washington, six se mirent en marche. Sur ce nombre l'un, le lieut. Davis, fut arrêté et pendu comme espion ; un ou deux autres se noyèrent en voulant traverser le Potomac à la nage ; d'autres ne purent passer les lignes militaires de l'armée des Etats-Unis, et un seul, le Rév. M. Cameron, put se rendre jusqu'à Richmond et en rapporter tous les papiers qu'on voulait avoir : c'étaient les rôles des différentes compagnies de l'armée confédérée contenant les noms des prisonniers ; deux lettres du sécrétaire de la guerre, M. James A. Seddon, adressées le 16 juin 1864 au lieut. B. H. Young ; le tout certifié par J. P. Benjamin, secrétaire d'état, et sous le grand sceau des Etats-Confédérés.

1 The St. Alban's Raid, p. 171.

2 Id. p. 173.

La production en cour, le 15 février, par M. Cameron, de tous ces documents, qui semblaient assurer le sort futur des prisonniers, causa une profonde sensation. On regardait avec étonnement le porteur, à qui on attribuait les aventures les plus étranges, les dangers les plus terribles et les succès les plus merveilleux, pendant le périlleux voyage qu'il avait entrepris avec une bonne volonté admirable et exécuté avec une habileté extraordinaire. On racontait ses ingénieux déguisements, et on disait la présence d'esprit qu'il avait su déployer dans plus d'une occasion, dans laquelle, s'il s'était trahi, il aurait été de suite arrêté et pendu comme espion. Davis l'avait bien été, dans les mêmes circonstances. Dès ce moment, l'issue du procès commença à se dessiner ; M. le juge Smith, en accordant le délai pour donner aux prisonniers les moyens de prouver leur caractère de belligérants, avait par là même admis que cette qualité pouvait servir la cause des prisonniers, bien plus, devait avoir une influence décisive sur sa sentence. Le délai expiré, les accusés prouvèrent de la manière la plus claire qu'ils étaient des soldats du gouvernement confédéré. Evidemment le jugement ne pouvait être autre que celui qui fut rendu.

Le 20 février, on commença les débats sur le mérite de la cause. M. Kerr ouvrit la discussion en soumettant dix-sept propositions de droit, accompagnées d'autorités ; il les développa dans un discours remarquable par la beauté du langage et l'harmonie de la diction. M. Kerr s'est fait en peu de temps une grande réputation d'habileté et d'éloquence. Une pose gracieuse, des gestes souvent très-beaux, un extérieur agréable et bienveillant sont pour beaucoup dans cette réputation, qui est loin d'être imméritée. Quelques uns trouvent cependant que sa voix trop souvent solennelle jete un air emphatique sur bien des parties du discours qui demanderaient plus de simplicité. L'art de moduler sa voix et de donner aux choses sérieuses l'importance qu'elles méritent, et aux choses ordinaires la simplicité qui leur convient, est un secret que le travail et que l'étude ne procurent pas toujours. C'est pourtant la seule condition par laquelle l'orateur sans fatiguer l'attention, gagne l'esprit de ses auditeurs.

M. Rodolphe Laflamme le suivit. Interrompu dans son argumentation par la subite indisposition de M. le juge Smith, il ne put la reprendre que le 2 mars. Dans le discours de M. Laflamme, il y a de la science, de l'érudition, de la logique, et une heureuse disposition des arguments ; s'il n'a pas cette chaleur qui fait le succès des orateurs populaires et de certains discours pathétiques, il possède, en revanche, ce calme qui l'empêche de jamais s'égarer

dans le dédale de ses preuves, ce sang froid qui prévient l'embarras, permet au talent de prendre tous ses développements, et seul produit un effet sérieux sur l'esprit du juge, plus sensible à des arguments solides qu'à l'essor d'une brillante imagination. Une grande position au barreau semble confirmer ce que nous disons ici de cet avocat distingué. Nous avouons, cependant, que cette éloquence de M. Laflamme, quoiqu'elle ait bien des charmes et bien des beautés, n'est pas toujours revêtu de ces dehors classiques que les rhéteurs, organes d'un goût peut-être sévère, mais qui est le bon goût, ont coutume d'exiger de leurs élèves. Certains gestes peuvent ne pas être gracieux ; ses poses manquent quelquefois de dignité ; ses attitudes sont trop nonchalantes ; l'auditeur croit voir du dédain dans l'ensemble de sa physionomie, qui n'a pas toujours cette bienveillance que Quintillien conseillait à ses disciples et qui fait le succès de bien des orateurs même médiocres. Cependant le genre d'éloquence de M. Laflamme plait à un esprit philosophique, et, après en avoir éloigné quelques défauts, vous trouverez que c'est peut-être celui qui peut le mieux réussir dans l'organisation judiciaire de nos cours civiles.

MM. Devlin et Bethune, procureurs du gouvernement américain, prirent ensuite la parole. Tous deux s'attachèrent à démontrer que les actes commis à St. Albans étaient de véritables félonies, meurtre, vol, ou incendiat, qui devaient par conséquent jeter leurs auteurs sous l'opération du traité d'extradition. Cette démonstration dépendait complètement de la question primordiale, à savoir, si ceux qui avaient accomplis ces faits étaient des soldats agissant sous les ordres directs d'un gouvernement autorisé, ou bien, s'ils n'étaient que des malfaiteurs ordinaires, n'ayant pour tout mérite qu'une plus grande audace et une plus froide témérité. Les témoignages si forts, si nombreux, si directs que l'on venait d'entendre, les documents authentiques que l'on avait produits, semblaient décider cette question d'une manière qui ne souffrait plus de difficultés en donnant peu d'avantage à la poursuite. Malgré la position défavorable dans laquelle toutes ces circonstances plaçaient les avocats des Etats-Unis, ceux-ci surent cependant déployer un véritable talent et une science consommée dans la tactique adoptée, dans la disposition de leurs arguments et dans la portée et le sens de leurs discours.

Après MM. Carter et Johnson, chargés de représenter les intérêts de la Couronne dans la cause, l'Hon. M. Abbott, à qui avait été réservé l'honneur de la réplique, commença un discours qu'il prit près de deux jours à prononcer et qui occupe 84 pages dans le livre

de M. Benjamin. Dans cette pièce d'éloquence, qui est un véritable monument de droit international, l'orateur examine l'un après l'autre les arguments de ses adversaires et les discute avec une science, une vigueur et une habileté qui frapperont tous ceux qui voudront lire son discours. Il faut avouer, cependant, que la lecture de cette œuvre remarquable ne produira jamais l'impression qu'elle fit sur tous ceux qui l'entendirent. M. Abbott, en effet, *déclame* bien ; il y a de la sympathie dans sa voix généralement peu forte, mais qui, dans l'occasion, sait s'élever jusqu'aux accents les plus véhéments d'un véritable feu oratoire, et qui attteint, lorsque la discussion le demande, le timbre strident de l'ironie, sous laquelle il accable son adversaire, ou le ton persuasif de la bienveillance avec laquelle il veut toucher ses auditeurs. Soit qu'il étudie les points de droit et qu'il dissèque les textes de loi avec l'assurance d'un jurisconsulte, soit qu'il invoque les sentiments honorables et tendres de ses auditeurs, il sait puiser dans ces différents moyens des motifs de persuasion très-puissants. Nous indiquerons la péroraison de son plaidoyer, comme pouvant donner une assez juste idée de son genre ; les pensées qu'elle contient ne sont pas, au point de vue du droit, très-fortes et ne constituent nullement un argument irréfutable ; toutefois, elles vous font demander, s'il n'est pas un endroit sur la terre où ces hommes, que l'orateur vous représente comme si malheureux et si délaissés, ne pourront obtenir la justice dûe à tout être intelligent, quelque coupable qu'on veuille bien le supposer. Cette pensée vous touche, vous attendrit et vous dispose bien à l'égard de ses clients : c'est tout ce que l'avocat a voulu, il a atteint son but, il a gagné.

Tel est aussi le résultat que les avocats de la défense ont obtenu dans ce procès mémorable, appuyés, sans doute, sur des motifs plus puissants, sur les vrais principes du droit international. Le jugement de M. le juge Smith, extrêmement bien motivé, repose sur des bases que deux jurisconsultes anglais [1] d'une très-haute réputation, n'ont pû se dispenser d'approuver de la manière la plus positive, dans les opinions qui sont publiées à la fin du volume [2]. Ce jugement déclare que Bennett H. Young et ses compagnons, autorisés par leur gouvernement, doivent être considérés comme belligérants et jouir de toutes les immunités que les nations civilisées accordent aux soldats d'un pays en état de guerre avec un autre pays ; ce principe posé, le juge en tire la conséquence

1 Sir Hugh Cairns et M. Francis Reilly.

2 P. 479.

logique qu'ils ne sont pas responsables des actes qu'ils ont commis à St. Albans, mais que leur gouvernement seul en est responsable ; que, du reste, ces actes ne sont ni des meurtres, ni des vols, ni des incendiats, ni du pillage, mais des actes de guerre qui, quoique regrettables et en partie généralement inusités, sont cependant légitimes et autorisés par le droit des gens ; que, par conséquent, ces hommes ne tombent pas sous l'opération du traité d'Ashburton, et, ayant droit à la protection qu'accorde un pays neutre à tous ceux qui, placés sur son territoire, y gardent la paix et y observent les lois, ils ne doivent ni être retenus en captivité, ni être remis aux autorités américaines.

Lorsque M. le juge Smith eut prononcé les dernières paroles de son jugement au milieu du plus profond silence, avec la plus grande solennité, et en face de la foule la plus considérable et la plus distinguée qui ait jamais remplie la salle des audiences, une tempête d'applaudissements couvrit sa voix, malgré les efforts des officiers de la Cour pour appaiser un bruit aussi inusité au temple de la justice. La foule à l'extérieur, répondit par des cris de joie et par les marques du plus bruyant enthousiasme au témoignage sympathique des personnes placées à l'intérieur. En un instant, la nouvelle de cette décision vola dans toutes les parties de Montréal, et fut bientôt portée sur les ailes du télégraphe jusqu'aux extrêmités du Canada et des Etats-Unis.

Quelques jours après, les avocats du gouvernement américain déclaraient ne pas vouloir poursuivre les autres accusations portées contre B. H. Young et ses compagnons. Mis en liberté, ils furent aussitôt arrêtés de nouveau sous accusation de violation de neutralité et transportés à Toronto où ce point devait être jugé. Les procédés préliminaires démontrèrent de suite le manque absolu de preuve contre les compagnons de Young, qui furent immédiatement élargis. Young a été ensuite admis à caution et son procès aura lieu cet automne.

Tous ces évènements que nous venons de raconter si brièvement ont permis à ceux qui observent la marche de l'opinion publique, de constater la profonde sympathie qu'a su exciter la cause du Sud dans la grande majorité de la population canadienne, de quelque religion et de quelqu'origine qu'elle soit. Cette sympathie a quelquefois été assez vive pour donner lieu à des démonstrations quelque peu imprudentes, et à des témoignages nullement nécessaires. Dès le commencement de la scission entre les Etats-Unis, on a pu apercevoir dans la presse, dans les discours publics et dans les conversations privées, les marques d'une amitié et d'une bienveillance

qui ne se sont jamais démenties depuis Il est difficile de remonter à la source d'un sentiment aussi profond, qui a été éprouvé même en Europe par la grande majorité des Catholiques, comme n'hésite pas à le reconnaître M. de Montalembert, [1] malgré sa vive admiration pour les Américains du Nord, leur cause et leur victoire. Nous ne saurions l'attribuer qu'à la conscience du droit indéniable du Sud, qu'à l'admiration de son courage, de sa persévérance et de son inépuisable activité. Il faut peut-être aussi reconnaître qu'une bonne partie de cette affection et de cette sympathie provenait du sentiment de répulsion presqu'instinctif qui anime un si grand nombre de nos compatriotes contre leurs voisins des Etats-Unis. Cette répulsion, produite par la caractère national yankee, par son esprit d'accaparement, par sa mauvaise foi proverbiale dans les affaires, par le but matériel de tous ses efforts et de tous ses actes, est un sentiment que nous ne pouvons désapprouver tant qu'il restera dans les bornes où il est aujourd'hui ; car il est le résultat des idées conservatrices, religieuses, élevées, qui animent la plus grande partie de la population des deux Canadas. Il constitue entre les Etats-Unis et ce pays, une barrière forte, la seule et l'unique barrière qu'il soit possible d'établir d'une manière permanente et qui puisse empêcher le Canada de désirer l'absorption, par son trop riche et trop puissant voisin.

La cause des expéditionnaires de St. Albans a eu l'avantage de démontrer la nature de notre amitié et la portée de notre sympathie pour le peuple malheureux des Etats-Confédérés, que certaines personnes avaient pu, soit exagérer, soit dénaturer à dessein : elle a fait voir à l'univers civilisé que, quoique ces nobles sentiments fussent bien vifs et bien forts, ils ne nous ont cependant jamais fait transgresser les principes du droit, ni méconnaître les inspirations de la justice et de l'équité ; quelque désespérée que fût la cause du Sud, quelque faible et désarmé que nous fussions, et quelque puissants que fussent nos redoutables voisins. Nos tribunaux, mettant toute crainte comme toute amitié de côté, n'ont considéré que les lois et en ont appliqué toutes les dispositions avec une vigueur et une impartialité, qui doivent leur mériter l'admiration et les applaudissements du monde entier. Il peut y avoir divergence d'opinion sur le mérite de leurs jugements ; mais tout homme de bonne foi ne pourra s'empêcher d'admettre la dignité et l'indépendance de leur conduite.

E. Lef. de Bellefeuille.

1 Correspondant, Mai, p. 9.

CAUSERIE ARTISTIQUE.

C'est une excellente idée que l'on a eue depuis quelques années de faire exécuter des peintures murales dans nos églises : c'est ouvrir à l'art les voies les plus larges, le champ le plus fécond, celui qui lui a toujours fait produire les œuvres les plus gradioses, les plus immortelles. En effet, Giotto, Michel-Ange et Raphaël ne nous auraient laissé que des compositions de deuxième ordre si l'on n'avait jamais livré à leur pinceau ces vastes surfaces des sanctuaires d'Assise, de la Sixtine et du Vatican. Les deux premiers surtout nous seraient presque inconnus comme peintres, et le dernier qui ne pouvait sans doute empêcher son génie gracieux de répandre son charme sur tout ce qu'il touchait, n'aurait jamais laissé à la postérité ses pages les plus sublimes, celles qui l'ont fait arriver au pinacle et lui ont assuré avec l'admiration constante et universelle de tous les peuples, cette royauté de l'art, qu'il gardera jusqu'au-delà des âges modernes.

La peinture murale permet le libre développement d'une vaste conception, qui ne pourrait entrer dans un seul tableau, la représentation de toute une époque historique, d'un ordre de faits liés entre eux par une idée mère ou un intérêt moral, l'illustration d'un poëme célèbre, etc. En France, en Allemagne et même en Angleterre, les gouvernements et les corporations ont donné récemment leur attention et leur encouragement à ce genre de peinture ; aussi, a-t-on vu apparaître dans les églises et les palais de Paris, de Berlin, de Dresde, de Munich, des œuvres dont l'inspiration, le caractère et le style sont dignes des plus grands époques de l'art. Des hommes qui semblaient ne devoir jamais sortir des petits cadres de chevalet, des scènes de la vie intime ou de l'épisode historique ont vu tout à coup devant ces espaces illimités leur pinceau s'aggrandir, et il en est sorti des traits de maîtres. Ils ont senti qu'il ne peignaient

plus pour les yeux d'un *Monsieur* quelconque, sur les murs d'une pièce privée, mais qu'ils retraçaient sous le regard de tout un peuple, pour une suite de générations des gloires nationales, des vérités universelles, des beautés intelligibles à toute âme humaine : et leur tâche est restée monumentale.

C'est ainsi que Cornélius, Overbeck, Kaulbach, en Allemagne, Ingres, Delaroche et Flandrin en France ont pu s'élever à ces hauteurs, où la Grèce et l'Italie ont placé Parrhasius Apelles, Xeuxis, Raphaël, Léonard de Vinci et le Corrège.

La peinture murale seconde l'architecture, elle s'harmonise avec les dispositions et le jour d'un intérieur, et elle peut être d'un puissant effet là où le tableau à l'huile est complètement perdu ; puis, elle demeure attachée au monument pour le quel elle a été faite, bien entendu, quand elle est fixée solidement au moyen de procédés qui la rendent inaltérable à l'humidité et à l'action des gaz.

L'Italie s'est vue à plusieurs reprises dépouillée de ses toiles précieuses, mais ses fresques sont encore sous les voûtes qui les ont reçues ; ellles ne disparaîtront qu'avec la ruine du Vatican et de ses demeures princières. Aucuns vestiges ne nous resteraient des chefs-d'œuvre de l'art payen et l'on devinerait à peine le style et les procédés de ces grands maîtres de l'antiquité sans les murs encore intacts des cités exhumées d'Herculanum et de Pompeï.

Cela suffit pour faire comprendre quel genre de décor les gouvernements et les institutions publiques doivent préférer quand elles désirent transmettre la mémoire des belles actions et des grandes pensées d'un peuple, à la postérité.

Les peintures monumentales que l'on a fait exécuter dans le dôme du Mont Ste. Famille, dans l'église Ste. Anne et dans celle de St. Patrice ne sont qu'une première tentative ; il ne faut donc pas y chercher la perfection ; nulle part on n'y arrive d'un trait : entre Cinabre et le Vinci il y a deux siècles. Ici, l'artiste a voulu laisser un peu de carrière au progrès. D'ailleurs, il avait peu cher, il fallait aller vite et il n'y avait pas, probablement, chez lui, la substance d'un Cornelius. Il a fait son possible, au moins au Mont Ste. Famille et à St. Patrice. Ceux qui lui confièrent ces diverses entreprises avaient les meilleurs intentions du monde ; or il paraît que le ciel pardonne beaucoup aux bonnes intentions : la critique qui n'a pas la prétention d'être aussi magnanime doit cependant se guider sur un exemple aussi recommandable ; au reste, il serait ridicule de juger avec une vigueur inexorable des essais qui n'ont pas encore le caractère d'œuvres sérieuses et originales. D'abord, ce ne sont pas des *fresques* proprement dites ; ce ne sont que des détrempes ou des lavis à la colle, qui ne peuvent avoir de durée que dans un local tout-à-fait exempt d'humidité. Au simple frottement, la couleur peut même être enlevée. La fresque au contraire s'incorpore au mur, car on ne peut la peindre que sur un enduit frais. Dans les pays à climats variables, le meilleur procédé pour faire une peinture murale est sans doute celui de l'encostique, où la cire entre comme matière adhérente et siccative.

Ensuite, les compositions ne sont que des copies ou des imitations assez lestement produites, pas très heureusement accolées, où l'homme routinier, l'ouvrier expéditif se montre beaucoup plus que l'artiste inspiré. Le brave allemand n'était qu'un bon décorateur de café-chantant, qu'un peintre en ornements qui ne s'est fait artiste que pour la circonstance, et pour le pays.

Je me rappelle qu'il se faisait aider dans sa besogne par un autre germain qui avait été cocher chez un de mes parents : un très-mauvais cocher, entre nous,—ce qui ne compromettra en rien ses autres talents. Un jour je le rencontrai : ne sachant pas qu'il avait déserté le cheval pour le chevalet, je le saluai comme un honnête mais malheureureux Phaëton ; il vint à moi et me prenant la main, il me dit sur un ton sympathique et doléant comme en trouvent seuls entre eux, les infortunés d'une même profession : " Ah ! Monsieur, quel pays pour les beaux arts ! "..... Je m'inclinai devant ce nouveau confrère.

Les peintures du Mont Ste. Famille sont les moins médiocres de l'auteur quoiqu'elle soient les premières qu'il ait exécutées ici. On y remarque toujours l'absence à peu près complète du dessin et des autres qualités fondamentales de l'art ; mais la distribution générale des sujets est assez heureuse, et l'harmonie de l'ensemble est surtout bien entendue et elle produit un instant l'illusion d'une œuvre plus sérieuse ; cela seul fait concevoir l'impression que devrait causer quelque chose de mieux exécuté dans les mêmes conditions, et c'est déjà le mérite principal de cette tentative ; elle va faire désirer davantage.

Comme je l'ai remarqué plus haut, on aurait pu éviter dans le choix des modèles qui ont été copiés, des rapprochements qui ne sont pas heureux : ainsi, la présence de cette grande figure du Père éternel, aux traits bizantins, et de ces deux ou trois évangélistes du style le plus revêche des peintres de Dusseldorf au milieu des productions les plus gracieuses des écoles espagnole, française et italienne, offre des contrastes risqués, qui amuseraient beaucoup ailleurs. Il est vrai que le pinceau allemand a su voiler quelques beautés des inspirations de Murillo, de Raphaël et du Dominiquin.

A St. Patrice, il y a plus d'unité ; les huit prophètes, les quatres Évangélistes, le Christ et la Vierge sont tous des Allemands pris aux types favoris de Cornélius et de ses élèves. On ne trouve plus, il est vrai, sur aucun de ces visages l'air de bonne humeur qui brille chez quelques saints de la chapelle de l'Hôtel-Dieu ; mais tous au moins paraissent appartenir à la même époque et sorti de la même pensée.

Les douze apôtres qui sont distribués autour de la chaire, comme pour accomplir la mission qu ils ont reçue,—*ite docete gentes*,—font excellent effet, à distance ; ces petites figures fort bien posées et se détachant sur un fond d'or, cela rappelle les jolis panneaux des maîtres italiens du 14me siècle.

Quant aux décorations du plafond de Ste. Anne, je ne tiens pas à en parler ; mon confrère n'a fait qu'y nettoyer ses pinceaux ; il a trouvé que le quartier n'était pas assez propre pour y apporter des couleurs nettes. Il y a là un tas de petits anges barbouillés qui

semblent avoir été pris en flagrant délit sur les bords du canal, après un jour de pluie. Pauvre Ste. Anne! pour un pays qu'elle a toujours si bien traité, elle n'a pas à s'en féliciter. Faut-il accuser l'artiste seul?... j'espère que non : il a probablement voulu n'en faire que tout juste pour son salaire. On en a vu, quand la nécessité était grande, qui n'ont pas attendu qu'on leur répétât deux fois cette phrase superbe commune à une espèce d'amateurs : " *Allez toujours, nous ne tenons pas à la peinture la plus fine ; pourvu que cela étonne nos gens !.....*"

Il est à regretter que les corporations, qui ont toujours au milieu d'elles des hommes de goût et de connaissances spéciales, ne leur confient pas exclusivement la direction des travaux de cette importance : ils sauraient prendre les mesures nécessaires pour arriver à des résultats plus satisfaisants; et elles ne feraient pas des frais inutiles. A quoi sert-il d'accomplir des choses mauvaises, quand on peut si bien s'en dispenser? En fait d'art, tout ce qui n'est pas conforme aux règles du beau et du vrai, est faux et laid. Le médiocre ne vaut rien, et ne peut convenir qu'aux natures dépourvues. Or, on aura infailliblement du médiocre et du mauvais si l'on veut choisir et pousser les peintres comme les maçons et les payer au mètre.

Une œuvre sérieuse ne peut pas s'achever en un jour. Demandez combien de temps Michel-Ange a pris pour couvrir son plafond de la Sixtine qui n'est pas plus grand que celui d'une de nos salles de concert; combien d'années de labeur ont exigé de Raphaël et de ses cinquante élèves, les *stanze* du palais pontifical, et ce qu'il a fallu d'études préliminaires et de travaux constants pour compléter les belles compositions qui décorent le palais des beaux-arts, à Paris, et les églises de St. Vincent de Paul et de St. Germain des Prés.

Il existe en Amérique une hâte de jouir de l'accomplissement de toute entreprise nouvelle qui est souvent funeste au progrès du goût : on veut improviser des merveilles, peut-être pour qu'on nous en félicite plus tôt; on veut même les faire jaillir toutes brillantes, de l'inexpérience et de l'impossible, comme l'eau du rocher sous la baguette de Moïse; et il arrive qu'on manque son miracle, que les gens plus clairvoyants dans le beau s'amusent, que les payeurs sont perdants et que les générations qui succèdent se trouvent fort embarrassées de nos improvisations. En effet, une œuvre mal faite est d'abord à défaire puis à refaire; que devient alors l'avantage du bon marché qu'on croyait avoir fait? Non, ce ne sont pas là les résultats qui doivent couronner des intentions aussi méritoires que celles qui ont présidé aux travaux dont je viens de parler.

N. Bourassa.

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

La saison politique est mauvaise en Canada ; peu de nouvelles ; les journaux sont réduits à la famine, et si, de temps à autre, il ne leur venait pas de l'étranger quelque morceau, voire même quelque canard bien nourri, bien apprêté ils s'entre dévoreraient entre eux ; et l'on ne pourrait pas encore les accuser de faire bonne chère et de gâter le palais de leurs lecteurs.

Nous attendons toujours le retour de nos ministres qui semblent vouloir revenir comme Malborough, "à Pâques ou à la Trinité." Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils feront mieux que le fameux général, ils reviendront. Ils font toujours bonne vie ; on ne sait rien du résultat de leur mission, mais les dépêches nous apprennent que leur appétit est irréprochable. On nous fait l'honneur de les recevoir à dîner dans les meilleurs maisons. Le Prince de Galles a bien voulu se rappeler le martyre officiel que nous lui avions infligé durant sa visite en Canada, il en a témoigné sa reconnaissance à nos représentants, en les invitant à sa table. Notre Confédération pourrait bien finir comme elle a commencé, au milieu des banquets ; quelque soit son sort futur, c'est une révolution qui jusqu'à présent n'a fait couler que du champagne.

Pendant toutes ces fêtes, l'hon. McGee visite sa malheureuse patrie et il fait des discours, une des seules choses qu'il sait bien faire. On dit que ses compatriotes constatent que ses sentiments sont un peu changés ; quant au reste ils le trouvent le même.

Ce n'est qu'au retour des membres du cabinet qu'on apprendra le succès ou l'insuccès de leur voyage ; les rumeurs qui nous viennent d'Angleterre et sur lesquelles la presse dispute à temps perdu ne signifient rien. On ne peut inférer des honneurs que reçoivent nos représentants, que leurs affaires soient en bonne voie, le caractère de leur mission leur donne bien droit à ces marques de dis-

tinction ; et de ce que les conférences se prolongent on ne peut pas non plus conclure qu'elles leur soient défavorables ; le sujet est digne de considération.

Au moment où notre délégation se prépare à revenir, le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse se décide à députer auprès de celui de la métropole, deux représentants pour défendre les intérêts des colonies maritimes, et détruire les impressions défavorables qu'auraient pu faire naître sur leur compte nos hommes d'états.—Mieux vaut tard que jamais ; ceux-là seront toujours sûr d'avoir le dernier mot, quoiqu'il arrive.

A défaut d'évènements d'un intérêt plus général, un crime af freux est venu offrir un déplorable aliment à la publicité. Le double meurtre de Barreau, accompli à Laprairie le 28 mai dernier restera longtemps dans le souvenir de notre population. Un acte aussi hideux et un monstre aussi précoce se rencontrent rarement dans un pays comme le nôtre.

Les évènements militaires ont cessé d'occuper l'attention chez nos voisins, le bruit des armes va s'assoupissant dans le lointain. Refoulés jusque dans les déserts du Texas, les derniers soldats de la cause du Sud ont fini par se débander et leurs chefs Kirby Smith et Magruder ont selon toute probabilité gagné le Mexique. On annonce aussi comme certaine l'arrivée de Breckinridge à l'île de Cuba. La tâche du sabre qui était la nécessité du présent est donc terminée ; reste maintenant à accomplir celle de la pacification de l'Union sur les bases nouvelles que nécessite l'abolition de l'es- l'esclavage ; c'est là le grand travail de la pensée, la nécessité de l'avenir, l'œuvre permanente Elle semble s'entourer d'invincibles obstacles aujourd'hui qu'il faut l'entreprendre.

Que faire de cette population de noirs, devenue tout-à-coup libre, exigeante, effrénée, à côté de ses anciens maîtres qu'elle voit vaincus, humiliés, ruinés à cause d'elle ? Comment retenir cette masse d'hommes abrutis, sans éducation sociale et politique à qui l'on a dit qu'on se battait pour la conquête de tous leurs droits de citoyen, si on ne leur laisse pas l'exercice de ces droits ? D'un autre côté, si on leur accorde ce grand bienfait, comment en useront-ils, eux qui forment le grande majorité dans leurs Etats ? Voilà des problèmes effrayants qui demandent une solution immédiate ; et s'ils étaient les seuls à résoudre !.....

La procalmation d'amnistie du Président a produit une impression pénible, parcequ'elle a fait craindre des actes arbitraires possibles qu'elle ne produira peut-être pas. Il n'y a pas de doute que le gouvernement ait voulu se réserver par ce décret une latitude terrible qui lui permît d'user largement et à volonté de la rigueur ou de la clémence. Il tient à garder le droit de scruter la conduite passée de tous les partisans de l'insurrection et à faire accomplir aux chefs des actes publics de soumission. Il faut espérer qu'il n'abusera pas d'un pouvoir semblable : la mise en accusation du Gen. Lee et des autres héroïques défenseurs de la confédération du sud, après les conditions stipulées dans leur acte

de capitulation, serait un de ces abus regrettables, qui en font appréhender d'autres.

Le public est impatient d'assister à ces grands procès pour connaître les raisons qui ont pu autoriser l'administration de M. Johnson à revenir sur la parole d'honneur de ses généraux et les actes du Président Lincoln. On attend aussi avec non moins d'anxiété l'ouverture du tribunal qui doit juger Jefferson Davis. Les rumeurs vagues qui circulent sur son sort présent et futur tiennent l'intérêt public en suspens. Des journaux appellent sa mort ; on laisse croire que le gouvernement garde en secret des preuves de sa complicité dans le crime de Booth ; on a raconté une scène terrible qui aurait eu lieu quand on a voulu le charger de fers ; aujourd'hui il se laisse mourir de faim, son sommeil est agité, il jette ses aliments à la face de ses gardiens ; demain il ne sera plus au fort Monroe. On l'aura enlevé pendant la nuit pour le transporter dans les cachots de Washington... Enfin ce sera une grande satisfaction pour le public curieux, quand la vérite s'établira autour de ce célèbre infortuné, et qu'on le verra au grand jour devant ses juges.

Il s'est produit peu d'incidents nouveaux dans la politique extérieure de nos voisins. Leurs rapports avec la France se sont peut-être améliorés ; on a fait échange de protestations d'amitié, et les bureaux d'émigration que les agents de Juarez avaient ouverts dans toutes les grandes villes, ont été promptement fermés.

Les relations avec l'Angleterre sont restées à peu près ce qu'elles étaient. La réclamation du Cabinet de Washington pour les déprédations de l'*Alabama* est une vilaine pomme de discorde ; s'il faut en croire les confidences de quelques ministres de la métropole elle serait toujours là, menaçante entre les deux pays. On se la passe avec force compliments et John Bull ne peut pas se résoudre à y mordre Il faut avouer qu'il est difficile d'avaler cela de gaieté de cœur.

Pendant ce temps, l'Empereur Maximilien fait bonne contenance, et il prend les meilleurs moyens de se lier avec la Grande République : il facilite de tout son pouvoir les échanges entre les deux peuples ; il concède aux capitalistes américains des chartes pour l'établissement de lignes de Steamers et l'exploitation de certaines richesses locales ; il offre les conditions les plus faciles aux citoyens des Etats-Unis qui voudraient s'établir temporairement au Mexique pour y exercer quelqu'industrie. Un décrêt dit, que, " tout étranger devenant propriétaire foncier, jouit des droits de citoyen Mexicain, s'il veut en faire usage, mais qu'il n'est nullement tenu de renoncer à sa nationalité."

Les premiers vaissseaux qui doivent faire le service régulier entre New-York et Vera-Cruz sont à la mer, et la compagnie qui est à la tête de cette entreprise reçoit une généreuse subvention du gouvernement de l'empereur.

N. Bourassa.

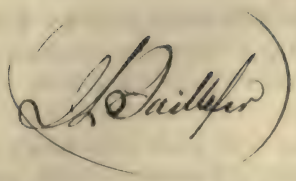

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

(SUITE ET FIN).

ÉPILOGUE.

Par une chaude nuit du mois de juillet 1842, trois voyageurs étaient assis dans une de ces voitures, à deux siéges, qui font le service des diligences dans les montagnes du Tyrol.

Le siége de derrière était occupé par deux personnes, qu'à leurs costumes et leurs manières on reconnaissait pour deux Anglais. L'un était un homme d'une cinquantaine d'années, grand, grave, aux traits distingués. Son compagnon, qui semblait à peu près du même âge, était petit, gros, gras, avec le visage rouge, joufflu, jovial, malgré une certaine teinte de tristesse dans son regard.

Le troisième voyageur, assis sur le siége de devant à côté du postillon, paraissait avoir une trentaine d'années. Son teint bruni, son œil noir, la coupe cantabrienne de son visage, tout annonçait le sang espagnol. Son front soucieux, traversé de rides précoces, comme si des chagrins ou des remords les avaient creusées avant le temps, lui donnait un air de mélancolie qui contrastait étrangement avec la fierté de son regard et le feu de ses prunelles. Il était silencieux et pensif, écoutant les mille bruits confus, indéfinissables de la vie universelle, au moment où elle se réveille dans l'im-

mensité des solitudes des montagnes du Tyrol, au flanc desquelles circulait la route que suivait la diligence, à quelques lieues en deça de Pirarelia, où l'on espérait arriver avant les grandes chaleurs de la journée.

Le jour n'était pas levé, mais il ne devait pas tarder à paraître bientôt. L'atmosphère, qui avait été lourd, commençait à se rafraîchir ; les feuilles des arbres commençaient à faire entendre leur frémissement sous le souffle embaumé de la brise, qui apportait par bouffées les émanations de la forêt.

Les deux petits chevaux haletaient en montant la côte rapide et sablonneuse ; le postillon sifflait ses chevaux, et, pour les encourager, faisait claquer son immense fouet tyrolien. Des oiseaux effarouchés s'envolaient sous le feuillage. Bientôt on entendit le cri de la grive matinale qui, au loin, sur la pointe de la flèche d'un sapin, au haut du côteau, saluait l'approche de l'aurore, et s'écriait, aurait-on dit : " Ah ! oui... là-bas ! tout là-bas, voilà le jour ! je le vois ; il luit, il luit."

En effet c'était l'aurore, dans l'orient, empourprant l'horizon. Le spectacle du lever du soleil, vu du sommet de quelques unes des crêtes des montagnes du Tyrol, est bien ce qu'il y a de plus enchanteur, surtout à quelques lieues de Pirarelia. La nature est si grandiose dans ces montagnes ; les arbres gigantesques dont le profil se dessine si largement sur l'horizon au loin, bien loin sur les collines voisines ; le bruit du torrent au fond d'un ravin qui mêle sa profonde voix aux mille bruits qui s'échappent de toutes parts de la forêt ; le gazouillis joyeux des oiseaux qui saluent le lever de l'aurore, le bourdonnement des insectes, les cris effrayés de quelques écureuils qui grimpent aux arbres, courent sur les feuilles et, blottis l'un derrière une branche, l'autre dedans un trou, épient avec leurs petits yeux noirs, ronds, à fleur de tête, la voiture qui passe et le postillon qui siffle ; tout semble, à cette heure, mêler sa voix en un immense concert, pour célébrer l'apparition de la lumière et le réveil de la nature sortant rafraichie de son bain de rosée, dont elle secoue les perles aux premiers rayons du soleil.

— C'est beau, n'est-ce pas ? dit le postillon à son voisin.

Celui-ci ne répondit que par un signe de tête, absorbé qu'il paraissait être dans la contemplation de l'immense panorama qui se déroulait graduellement à ses yeux. Le spectacle qui s'offrait à sa vue n'était pourtant pas ce qui l'occupait exclusivement ; deux fois il avait tressailli, en entendant quelques mots de la conversation des deux voyageurs anglais.

—Qui aurait dit, Sir Arthur, que nous nous rencontrerions dans

les montagnes du Tyrol, quand nous nous sommes quittés, il y a cinq ans, à Matance ? Vous, vous partiez à bord du *Zéphir*, avec le capitaine De St. Luc ; et moi, hélas ! je restais à mon poste où les devoirs du consulat me retenaient. J'ai été bien éprouvé, et de bien cuisants chagrins ont fait blanchir ma vieille tête. Ah ! Sir Arthur, si vous saviez tout ce que j'ai éprouvé d'angoisses !..... Mais n'en parlons plus. Vous avez été bien heureux, vous, d'avoir marié votre fille à M. de St. Luc. J'ai appris qu'il était millionnaire et l'un des hommes les plus charmants que l'on puisse voir, comme me disait ma pauvre Sara.

— Oui, mon cher M. Thornbull.

A ce nom de Thornbull, l'Espagnol tressaillit et prêta plus d'attention.

— Oui, continua-t-il, je suis bien heureux en effet ; et depuis deux ans que ma chère Clarisse est mariée, elle n'a éprouvé que des jours de bonheur. M. de St. Luc l'aime comme aux premiers jours ; et la naissance d'un bel enfant est venue, au bout d'un an de mariage, couronner leur félicité. J'ai hâte d'arriver à Pirarelia pour les voir et les embrasser, ainsi que leurs jolies sœurs Asile et Hermine.

— Asile et Hermine ! Tiens ! je ne savais pas. Ah ! je suppose qu'elles sont les sœurs de M. de St. Luc.

— Justement. Ce sont deux gentilles Canadiennes, dont l'une, Asile, a épousé un jeune officier autrichien appelé Nogachn Dwirlfi, dont le régiment est actuellement en garnison à Pirarelia. C'est chez lui que je dois me rendre. N'arrêterez-vous pas à Pirarelia pour voir Clarisse ?

—Impossible, Sir Arthur, pour aujourd'hui ; il faut que je me rende au plus tôt à Skama ; c'est aujourd'hui le 14, j'aurais du y être hier, et je crains bien de ne pouvoir arriver avant la nuit.

— M. de St. Luc serait si content de vous voir, et Clarisse serait si heureuse. Et je crois, M. Thornbull, que vous devez bien un peu de reconnaissance à M. de St. Luc, pour l'aide qu'il m'a fourni pour délivrer votre fille des mains de ce scélérat et pirate, Cabrera.

— Sans doute que je lui dois des remercîments, et je les lui présenterai après-demain; je reviendrai tout exprès de Skama, où il est de la plus urgente nécessité que je me rende de suite. Vous direz bien des choses pour moi à M. de St. Luc, en attendant.

— Vous savez que s'il n'avait pas été la victime d'un infâme complot ourdi par un certain docteur Rivard, à la Nouvelle-Orléans, M. de St. Luc voulait aller à la poursuite de ce Cabrera.

— Je le sais, je le sais. Ah ! c'était affreux, mais il en a bien été puni, ce docteur Rivard.

— Ah ! je ne savais pas. Comment ça ?

— Il y a deux ans, étant à la Nouvelle-Orléans, je me promenais un jour, en compagnie du consul, et je remarquai assis sur les marches de la cathédrale un mendiant, horriblement défiguré et aveugle ; tout son visage était couturé et couvert d'escarres laissées par le feu.—Avez-vous entendu parler du Dr. Rivard ? me dit mon compagnon ; c'est lui. Un incendie a détruit toutes ses propriétés ; il était riche, et il est mendiant. L'explosion d'une bouteille de compositions chimiques dans son laboratoire, lors de l'incendie, lui a brûlé les yeux et la figure. Il aurait péri sous les décombres brûlants de sa maison, s'il n'en eut été sauvé par les efforts surhumains d'un pauvre petit idiot, qui aujourd'hui encore le nourrit des aumônes qu'on lui fait ; car l'aveugle inspire autant de dégoût que d'horreur pour les infamies que l'on a découvertes sur son compte, depuis son accident qui est considéré comme un juste châtiment du ciel.

— En effet, c'est un juste châtiment, reprit Sir Arthur Gosford ; et je voudrais que l'infâme Cabrera, au lieu d'avoir été tué par la balle de la carabine de Trim, eut éprouvé un sort pareil.

— Ah ! détrompez-vous, Sir Arthur, reprit avec vivacité M. Thornbull, ce Cabrera était un grand coupable, mais il n'était pas infâme. Il n'a pas été tué, mais il vit ; il n'est plus un pirate, c'est lui qui a purgé les eaux de Cuba des pirates qui l'infectaient. Il a été grâcié par les autorités de Cuba, parcequ'il avait mérité son pardon. Non-seulement il a été pardonné à Cuba ; mais, en Espagne, le jugement qui l'avait condamné pour meurtre par coutumace, a été revisé sur preuve que son adversaire avait été loyalement tué en duel, et il a été réintégré dans sa fortune et son rang de comte de Miolis, dont il héritait, son père étant mort. L'enlèvement de mon enfant était un crime, sans doute, mais il m'en a fait demander pardon, après avoir été réintégré, et a sollicité la main de ma fille, qui m'avait assuré elle-même qu'il l'avait respectée aussi religieusement que si elle eut été sa sœur.

— Ah ! c'est différent, et que lui avez-vous dit quand vous l'avez vu ?

— Je ne l'ai jamais vu. Je l'ai beaucoup cherché, mais n'ai pu le rencontrer. Il m'écrivit d'Espagne pour obtenir son pardon ; je ne pus oublier qu'il avait une fois sauvé la vie de mon enfant, et je lui pardonnai. Quelques mois après, il me fit part du jugement qui le réintégrait dans sa fortune et son rang, et me demanda en même

temps la main de ma fille. Je n'aurais pas eu d'objection pouvu que Sara y eut consenti. Hélas ! pauvre enfant, elle n'était plus à Cuba ; elle était entrée dans un couvent pour se faire religieuse. Je l'écrivis au comte de Miolis ; je ne sais s'il a reçu ma lettre, je n'en ai pas entendu parler depuis.

— Prenez donc garde, dit le postillon, en s'adressant à son voisin, vous m'écrasez le pied sous le talon de vos bottes.

Peu de temps après, on arrivait aux premières maisons de Pirarelia ; le postillon sonna du porte-voix, et fit claquer son fouet d'une manière formidable.

— Nous voici à l'hôtel du village où vous voulez descendre, dit-il, en se tournant vers Sir Arthur.

Quand les malles de Sir Arthur eurent été descendues, celui-ci voulut encore insister pour que M. Thornbull restât passer quelque temps à Pirarelia.

— Je ne voulais pas vous dire encore la raison qui me force à me rendre sans retard à Skama ; mais afin que vous n'ayez plus de raison d'insister, je dois vous annoncer que ma fille est au couvent de la Rédemption ; elle doit prononcer ses vœux demain matin à huit heures. A sept heures ce soir, avec les portes du couvent, se ferment aussi les portes du monde pour mon enfant. Il ne sera plus permis à aucune personne du dehors de lui parler, les règles sont strictes à cet égard. Je sais que je n'y arrive rai pas à temps ce soir, mais j'espère que demain matin on laissera un père voir son enfant pour une dernière fois. Vous pouvez donner ces explications à M. de St. Luc.

Le voyageur espagnol, qui avait entendu ce que venait de dire M. Thornbull, tressaillit vivement ; il regarda à sa montre, sauta lestement à terre et, s'approchant du postillon qui faisait boire ses chevaux, il lui demanda s'il devait conduire la déligence jusqu'à Skama ?

—Oui, répondit ce dernier, en regardant d'un air étonné ce silencieux voyageur qui parlait avec animation.

— A quelle heure pouvez-vous y arriver ?

— Pas avant le millieu de la nuit prochaine ; les côtes sont longues et fatigantes.

— Quelle est la distance ?

— Quinze bonnes lieues.

— Combien de relais d'ici là ?

— Deux, sans compter celui-ci.

— Puis-je me procurer des chevaux assez vigoureux pour que je m'y rende à cheval avant cinq heures cet après-midi. Voici vingt

francs, ajouta-t-il en lui mettant une pièce d'or dans la main, si vous pouvez me faire avoir des chevaux convenables pour que je fasse le trajet à temps, je vous donnerai encore une semblable somme à Skama.

— C'est bien, dit le postillon en mettant la pièce dans sa poche après l'avoir examinée. A un petit quart de lieue d'ici nous allons changer de chevaux, je vous procurerai ce que vous désirez et je vous ferai donner un papier pour que vous puissiez avoir ce que vous désirez aux autres relais.

Pendant qu'on préparait un vigoureux cheval au cavalier espagnol, celui-ci prenait un léger déjeuner. Avant de monter en selle, il écrivit quelques mots sur un papier, qu'il plia et cacheta, puis le donna au postillon en lui recommandant de ne le remettre à M. Thornbull qu'une heure après son départ.

A quelque distance du village de Skama, perdu presque au milieu de la solitude des montagnes, se trouvait le couvent des sœurs de la Rédemption ; ordre cloîtré, dont la règle austère et la discipline sévère lui avait donné un caractère de sainteté, qui avait étendu sa réputation, justement méritée, dans tout le pays.

Après avoir parcouru un sentier sombre sous la voute des grands arbres de la forêt, en arrière de Skama, on arrivait, au bout d'une dizaine de minutes de marche, au pied d'une colline, d'où l'on appercevait sur le sommet en haut, très-haut, une masse grise, sombre, droite et longue : c'était la façade du couvent et son mur d'enceinte.

Le couvent et ses dépendances occupaient un terrain spacieux. Un mur de pierre de quinze pieds de haut l'enceignait de trois côtés, l'arrière se trouvant naturellement protégé par le flanc d'un rocher, coupé à pic, qui s'élevait à plus de trente pieds et qui le surplombait. Rien de froid, rien de triste, de désolé comme la vue de cette demeure aperçue du pied de la colline.

L'intérieur de l'enclos offrait néanmoins un contracte bien frappant à part les sombres et massifs édifices ; des cours spacieuses, un vaste jardin, puis au bout du jardin une belle allée, sablée, ratissée, large, sous une voûte continue d'arbres au feuillage touffu, s'étendait jusqu'au fond de l'enclos et se perdait en diverses petites allées dans un frais bosquet au pied du rocher. Une source vive, limpide comme du cristal, s'échappait du pied de ce rocher, coulait, d'abord paresseuse, dedans un lit de mousse sur un terrain uni ; puis courrait en serpentant dans le bosquet ; puis, arrivée à une pente plus rapide, galoppait en riant sur un fond de sable fin couvert de petits cailloux blancs, formant çà et là de petites cascades, où venaient boire les oiseaux du bocage, les ailes frémissantes et

étendues sur l'écume rafraîchissante. Sous les arbres, de vertes pelouses, des gazons fleuris entretenus avec soin, invitaient au silence, à la contemplation ou à la rêverie.

Cet endroit paraissait bien beau, bien frais, bien délicieux pour des religieuses dont la vie était, disait-on, si austère ! Soyez tranquille, cette allée et ce bosquet étaient réservés aux novices, pour les heures de récréation ou les jours de congé.

Il était six heures du soir ; les grandes ombres des pins enveloppaient le bocage dans une demie obscurité. Au pied d'un arbre, sur l'herbe fraîche était assise une jeune fille, belle et blonde ; elle tenait à la main une rose qu'elle effeuillait d'un air distrait, jetant les pétales détachées dans l'onde du ruisseau.

Quelle est donc cette étrangère ? elle n'a pas le costume des religieuses, pas même celui des novices. Ses vêtements sont plutôt ceux du monde que ceux d'une maison du Seigneur ; ses cheveux en boucles retombent sur ses épaules, une fleur solitaire est attachée à son corsage, ses petits pieds sont chaussés de souliers de cuir verni. Cependant elle paraît triste, son regard mélancolique suit les feuilles de sa rose qu'emporte le courant, pour aller bientôt s'engloutir dans le gouffre du torrent qui mugit au pied de la montagne. A-t-elle un regret, ou pense-t-elle à la nuit du tombeau dans laquelle doit s'ensevelir pour toujours son existence de jeune fille ? Encore une heure, une seule heure de vie dans le monde ! il est six heures, à sept les portes de la vie doivent se fermer sur sa jeunesse pour l'enfoncer dans les rigueurs du cloître. Cette jeune fille, c'est une novice au dernier jour de sa probation ; ce jour, pour la dernière fois elle revêt les parures du siècle, pour ne plus les revoir jamais. Ce dernier jour est pour elle comme un jour de fête ; c'est pourquoi elle n'a pas suivi ses compagnes, quand la cloche a sonné six heures ; il lui est permis de donner la dernière heure au plaisir, si elle le veut ; à la solitude, si elle le préfère ; à la rêverie et à la réflexion, si elle s'y sent entraînée. Toute la journée jusqu'à sept heures, il lui est permis de recevoir, au parloir, les visites que ses parents ou ses amis désirent lui faire, pendant qu'elle est encore de ce monde. Mais à sept heures, elle mourra pour le monde et ne vivra plus que pour Dieu !

Ne lui reprochons pas cette journée de liberté ; elle n'a pas bien longtemps à en jouir. Elle, pauvre étrangère, nul parent n'est venu lui faire visite ; pas une amie n'est venue lui dire adieu, ou lui souhaiter un bon voyage dans le long pélerinage qu'elle entreprend, si jeune, pour se rendre au calvaire, où mourut par amour pour l'humanité notre Sauveur Jésus-Christ.

Quand elle eut effeuillé sa rose, elle demeura quelques instants pensive ; puis elle tira de la poche de sa robe un petit cahier, recouvert en maroquin rouge. C'était son journal. Elle le regarda d'un air plein de mélancolie, laissa échapper un soupir, puis, l'ouvrant, elle en détacha un feuillet, le déchira sans le lire et en jeta les morceaux dans l'onde fugitive. Elle en déchira ainsi plusieurs feuillets, puis elle suivit des yeux ces petits morceaux de papiers qui, doucement entraînés, semblaient, sous l'impulsion du courant qui les agitait, saluer la jeune fille et lui dire un dernier, un éternel adieu. Elle laissa échapper encore un soupir ; sa main cessa d'arracher les feuillets ; elle resta immobile, la vue fixée sur son petit cahier ; les larmes, qui voilaient ses paupières, l'empêchaient de voir, mais pourtant elle lisait ; était-ce de souvenir, était-ce avec les yeux de l'âme ?

Peut-être est-ce une indiscrétion que de jeter un regard sur ces pensées intimes, sur ces secrets du cœur de la sainte enfant qui, en ce moment, les ignorait peut-être elle-même, ou du moins cherchait à les oublier en en détruisant ces feuillets, muets dépositaires.

"..... Oh ! mon Dieu, avait-elle écrit, vous savez avec quel soumission j'ai fait le sacrifice de ma vie ; et si vous permettez que je garde au fond de mon cœur un amour si profond, que ni le temps, ni les larmes, ni la prière, ni le jeûne n'ont pu l'effacer, pour celui qui sauva mes jours, c'est que cet amour ne vous est pas désagréable..... Oh ! Antonio, comme je t'ai aimé, comme je t'aime encore, comme je t'aimerai toujours ! Je n'espère plus te voir ; bientôt je ne serai plus de ce monde. Je ne sais si tu vis encore ; depuis deux ans, je n'ai pas eu de nouvelles de ma famille. Mon père même ne m'a pas écrit depuis deux ans que j'ai reçu sa dernière lettre. Il m'écrivait que mon Antonio avait été réhabilité parmi les grands de l'Espagne, auxquels il appartenait par son rang et sa fortune. J'ai eu alors un doux espoir de le revoir, mais je ne l'ai point revu. Peut-être m'a-t-il oublié..... Oh ! mon Dieu, peut-être en aime-t-il une autre ! Qu'est-ce que je dis ? ma raison s'égare : pourquoi ne pourrait-il pas en aimer une autre ? Dois-je être égoïste ? Ce n'est pas pour moi que je l'aime, c'est pour lui, lui, mon sauveur. N'est-ce pas parce que je l'aime pour lui seul, que je veux faire abnégation de tout au monde pour pouvoir prier pour lui, et offrir au ciel le sacrifice de ma jeunesse et de ma vie pour son bonheur éternel ?....."

Ces feuillets, elle les déchira comme les autres, et quand elle les eut tous détruits et jetés à l'eau, elle se mit à pleurer.

En ce moment elle entendit la cloche du couvent sonner. Quoi !

dit-elle, déjà sept heures ! Elle prit la fleur attachée à son corsage, la porta à ses lèvres, puis la déposa au pied de l'arbre et se leva pour regagner le couvent à pas lents.—Oh ! mon Dieu, se disait-elle, mon sacrifice est fait ; si je ne l'aimais pas, je n'aurais pas de mérite à abandonner le monde, ce monde qui m'abandonne : pas une amie, pas un parent n'est venu me voir aujourd'hui. Mon père, oh ! mon père, vous aussi vous m'avez abandonnée, et pourtant je vous ai écrit pour vous annoncer le jour de ma profession et vous prier de venir. Toute la journée je vous ai attendu, à chaque instant j'espérais être appelée au parloir. Mais il est sept heures ! Quand même vous viendriez, il est maintenant trop tard. Je marche vers le couvent ; quelques pas encore, et j'entrerai dans ma tombe ; quelques instans de plus, et je serai morte, morte pour lui, pour vous, pour tout le monde ! Que la sainte volonté de Dieu soit faite ! Ainsi soit-il.

L'atmosphère était lourd, de gros nuages sombres couvraient le ciel. Dans les montagnes du Tyrol un orage ne met pas beaucoup de temps à se former ; et le tonnerre, répercuté par l'écho des montagnes, est quelquefois terrifiant. Elle hâta le pas ; bientôt elle vit accourir au devant d'elle une des novices.

— Venez vite, lui dit celle-ci aussitôt qu'elle fut à portée de la voix ; quelqu'un demande à vous voir au parloir.

— Au parloir ! mais il est sept heures sonnées !

— Pas encore ; ce n'est que la demie de six que vous avez dû entendre. Mais venez vite, il n'y a plus qu'un quart d'heure.

— Mon père ! pensa-t-elle et se parlant tout haut à elle-même.

— Non, répondit la novice ; mais quelqu'un qui dit venir de sa part.

Et toutes deux hâtèrent le pas. Arrivées au couvent, la prieure, vieille religieuse à la figure sévère, fit signe à la novice de s'éloigner, et s'adressant à celle que l'on faisait demander au parloir, lui dit :

— Le quart de sept heures est sonné, vous savez qu'il ne vous est plus permis d'aller au parloir ; vous n'appartenez plus au monde depuis la demie de six ; jusqu'à sept, cependant, vous pouvez, en ma compagnie, voir et parler encore aux personnes du dehors, à travers la grille du guichet, pourvu que ce soit pour affaires indispensables. Si vous le désirez, j'irai parler à cette personne pour vous, afin que vous ne soyez pas distraite des pensées qui doivent vous occuper exclusivement pour vous préparer à l'heure qui approche.

— Ma mère, c'est quelqu'un qui vient au nom de mon père !

— C'est bien ! vous pouvez venir, la règle le permet.

Dans le parloir, un cavalier couvert de poussière, marchait avec impatience, faisant retentir sur les dalles de la salle ses éperons ensanglantés. Il regardait à sa montre, puis à la porte en chêne, forte, épaisse, noire qui communiquait avec l'intérieur du monastère. Il entendit des pas dans le corridor ; il s'approcha en tremblant malgré lui sous le poids de son émotion ; il ôta son chapeau et essuya de son mouchoir blanc la sueur qui ruisselait sur son visage.

En ce moment, au lieu de la porte qu'il s'attendait à voir ouvrir, une plaque de fer coula entre deux rainures verticales et lui laissa voir, à travers la grille du guichet, à quelque pas en arrière, une religieuse grande, grave, sèche, tenant une jeune fille par la main. C'était elle ! Toutes deux tenaient la vue baissée.

— Sara ! cria-t-il en espagnol d'une voix presque suffoquée par l'émotion, enfin je vous retrouve !

A ce son de voix trop bien connu, une pâleur subite envahit les traits de la jeune novice, un frisson courut dans ses veines, puis s'élançant, les bras tendus, vers la grille, elle s'écria " Antonio ! "

La prieure, étonnée, la saisit par sa robe et lui dit : — Mais que fais-tu donc là, mon enfant ?

Revenue de son trouble, et, son agitation un peu calmée, elle répondit :

— C'est mon frère.

— Tu n'as plus de frère, maintenant !

— Mon frère en Jésus-Christ ; ma mère !.... ne puis-je lui parler ?

— Sans doute, mon enfant ; mais avec calme, parlez de manière à ce que je vous comprenne.

— Il ne parle pas l'allemand, ma mère ; je vous traduirai ce qu'il dira.

Puis se tournant vers le visiteur, elle fit un violent effort et ayant réussi à surmonter son émotion, elle lui dit : — Ma mère ne comprend pas l'anglais, je dois lui traduire ce que vous me direz dans cette langue.

— Sara ! oh ! Sara, comme je vous retrouve après cinq ans d'absence ! Quelle froideur !

— Monsieur, reprit-elle, je ne sais ce que vous voulez dire ; apprenez que je n'appartiens plus au monde. Pourquoi êtes-vous venu demander à me voir dans ce lieu, où tout appartient au Seigneur ?

— Vous voulez renoncer au monde, je le sais ; mais je sais aussi que vous n'avez pas encore prononcé vos vœux, que ce n'est que demain à huit heures que le sacrifice sera consommé ; et c'était

pour vous voir, pour vous parler avant que cette heure fatale ne fut arrivée, pour vous dire que depuis deux ans je vous cherche partout. J'ai visité tous les couvents de votre patrie, de la France, de l'Espagne ; vous demandant à toutes les portes des monastères, et ne vous trouvant pas. Ah ! Sara, ayez pitié de moi !

— Pourquoi me cherchiez-vous, monsieur ?

— Pour vous demander pardon, comme je l'ai obtenu de votre père ; pour vous supplier de ne pas me conserver de haine ou de mépris ; pour que vous me disiez de votre bouche que vous ne me maudissez pas.

— Est-ce que Jésus-Christ n'a pas pardonné à ses persécuteurs ?

— Vous me pardonnez donc ?

— Jésus-Christ n'a-t-il pas prié son Père de leur faire grâce en sa faveur, parce qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient ?

— Oh ! si tu savais, reprit Cabrera, avec éclat dans sa voix, ne pouvant plus réprimer l'exaltation de sa parole, les jours d'angoisse que j'ai passés ; si tu savais les nuits d'insomnie pendant lesquelles l'horreur de mon crime me torturait, tu me pardonnerais à cause de tant de douleurs, et non pas seulement par devoir de religion ; mon crime, c'était parce que je t'avais trop aimé. Pour toi, j'ai renoncé à ma vie de corsaire, qui me faisait horreur ; je voulais te le dire.

— Je l'ai su.

— Pour toi, j'ai obtenu mon pardon.

— Je le sais ;..... mais pourquoi me dire tout cela ? continua-t-elle d'une voix faible et émue.

— Pour toi, j'ai obtenu que l'on revisât en Espagne un jugement injuste, qui m'avait lancé dans une carrière criminelle. J'ai été réintégré dans ma fortune et dans le rang de mes pères, savais-tu cela ?

— Que te dit-il, mon enfant ? demanda la prieure qui se tenait, droite et immobile, un peu de côté.

— Il me parle de mon père, ma mère.

La religieuse lui fit signe de continuer.

— Sais-tu pourquoi encore je t'ai cherchée partout ? C'était pour t'offrir et ce rang et cette fortune en expiation de ma faute. Je t'aime ; Ah ! je t'aime. Ce n'est plus Cabrera, c'est le comte de Miolis qui demande ta main.

Pendant qu'il disait ces paroles, dont le ton ne permettait pas à Sara de douter de la vérité, elle sentit tout son sang refluer vers son cœur ; puis par un suprême effort elle se jeta dans les bras de la prieure, et lui dit :

— Ma mère, je vous ai menti ! cet homme n'est pas mon frère, c'est mon fiancé ! Il ne me parlait pas de mon père ; il me parlait d'amour.

— Je le savais, mon enfant, répondit tranquillement la religieuse ; je comprends l'anglais ; mais je voulais t'éprouver, et voir si Dieu parlerait à ton cœur, plus fort que l'amour humain. Tiens, écoute, continua-t-elle en élevant un doigt.

En ce moment un éclair immense éclaira vivement l'intérieur du parloir et du corridor, et un coup de tonnerre ébranla les murs du monastère.

— C'est la voix de Dieu, mon enfant, dit la religieuse.

— Je le sais, ma mère. Dieu aussi me dit d'aimer cet homme, et je l'aime ! mais je ne puis le lui dire. La règle de ce couvent est inexorable !.... je ne saurais m'y soustraire, quand je le voudrais !.... mon père seul pourrait m'y autoriser, et je ne le verrai jamais !

L'horloge du couvent se mit à sonner les premiers coups de sept heures. Elle tressaillit, et s'arrachant des bras de la prieure elle fit un pas vers la grille.

— Comte de Miolis, dit-elle avec exaltation, il est trop tard !... tout est fini, entendez-vous sonner ? Adieu, adieu, je vous aime !.... Au revoir, dans le ciel !

Cet effort était trop pour la pauvre enfant ; elle n'avait pu parler qu'avec des sanglots dans la voix, et elle tomba sans connaissance au moment où la plaque de fer, mue par un ressort caché, fermait le guichet.

Le comte de Miolis connaissait trop bien l'inutilité de rester au couvent pour y tenter des efforts inutiles ; il sortit, remonta à cheval et se rendit à l'auberge où devait arriver la diligence.

Quand M. Thornbull descendit, il était près de minuit ; le comte de Miolis l'attendait, il l'invita à passer dans une salle voisine. Après s'être fait connaître, il lui raconta tout ce qui était arrivé au monastère et l'aveu que Sara lui avait fait de son amour. Le comte réitéra son offre de prendre Sara pour épouse, si le père voulait bien y donner son consentement.

Les offres furent acceptées. Il fut convenu que M. Thornbull ferait les démarches nécessaires pour obtenir la sortie de sa fille ; ce qui ne fut pas fort difficile, la jeune novice n'ayant point encore prononcé ses vœux.

Deux mois après, elle était devenue la femme du Comte de Miolis.

FIN.

G. Boucher de Boucherville.

JACQUES ET MARIE.

SOUVENIR D'UN PEUPLE DISPERSÉ.

PROLOGUE.

On dit que les Troyens exilés donnaient des noms aimés aux lieux inconnus où ils étaient venus chercher une nouvelle patrie.

Au temps de la conquête, on vit arriver quelques familles démembrées, ralliées par le même malheur, chassées de leurs foyers comme les enfants d'Illion. Ces infortunés s'arrêtèrent sur les bords de la *Petite Rivière de Montréal*, à cet endroit où elle semble prendre plaisir à revenir sur son cours, comme pour mieux arroser les plaines fertiles qu'elle sillonne et rafraîchir ses ondes sous les ombrages des ormes géants qui les abritent. Après avoir entamé la forêt et asséché le sol par des travaux herculéens, ils y fixèrent leurs demeures.

Pour eux, la terre qui allait boire leurs sueurs et leurs larmes, recueillir leurs dernières espérances, donner des fleurs à leur vieillesse et garder leurs cendres bénies, ne pouvait pas s'appeler autrement que celle où ils avaient appris à connaître tout ce que la vie donne de délices dans les joies pures du foyer, durant ces beaux jours d'illusions et de mystères qui charment toute jeunesse ici-bas : ils firent comme ces autres pélerins de l'Ausonie, ils nom-

mèrent le coin de terre qu'ils venaient d'adopter la *Petite Cadie*, du nom de la patrie perdue.

Tous les proscrits sont frères, qu'ils soient victimes des Grecs ou des Anglais, et le génie de l'infortune a partout la même poésie de langage.

Ces familles étaient venues là, les unes après les autres, comme viennent les débris d'un naufrage sur la même falaise, quand, après bien des vents contraires, une brise continue se met à souffler vers la terre. Des pères qui avaient eu des familles nombreuses arrivèrent avec quelques-uns de leurs enfants, ou avec ceux de leurs voisins seulement; des jeunes filles, parties avec leurs vieux parents se rendirent avec les parents des autres; un homme qui comptait plusieurs frères parvint au terme de la route avec deux ou trois neveux; il n'entendit jamais parler de ceux qui étaient restés en arrière; quelques amis, quelques alliés réussirent à se rejoindre à différents intervalles, mais cela fut rare. Un jeune homme qui s'était fait marin parvint à recueillir plusieurs des siens dispersés sur différents rivages.

Dans le cours de leurs pérégrinations, il y en a qui franchirent des espaces incroyables, à pied, à travers les forêts, le long des fleuves, sur les rivages arides de la mer. Tantôt ils furent arrêtés par la maladie et la misère, d'autres fois ils s'égarèrent longtemps. On offrit aux uns le travail des esclaves, aux autres, de s'enfermer dans les mines de la Pennsylvanie; mais ils préférèrent continuer leur chemin. Ils cherchaient un ciel ami qui leur rappelât celui qu'ils ne devaient plus revoir; ou, ils mourraient en le cherchant.....

N'ont-ils pas bien gagné ce pied de terre où ils ont enfin pu s'asseoir pour rompre en famille le pain de l'exil, et raconter leurs tristes récits à des cœurs capables de les comprendre et de pleurer avec eux, sans remords? Sans doute, ils aperçurent des larmes dans les yeux des étrangers qui les voyaient passer, mais à ceux-là ils ne pouvaient faire entendre leur langage, et ils portaient à leurs yeux la marque d'un crime national.

C'est au milieu de cette petite colonie d'humbles mais héroïques infortunés; c'est dans leurs champs, près de leurs chaumes déjà prospères, que naquit et grandit mon père, et c'est aussi là, dans cette *Petite Cadie*, qu'il m'est arrivé de voir le jour.

Fondateurs de la paroisse, les premiers dans l'aisance, les Acadiens se sont liés avec toutes les familles qui s'étaient fixées autour de leurs établissements : la mienne tient à leur sang par toutes ses générations; et j'en suis fier, car ces braves gens n'ont apporté sous

le toit qui les a reçus que les traditions de l'honneur le plus vigoureux et des vertus les plus robustes.

Je n'ai pu connaître ceux qui vinrent déjà grands dans le pays, malgré l'âge avancé qu'ils ont atteint ; je me rappelle seulement avoir vu les enfants de l'exil, ceux qui naquirent après le départ, sur des vaisseaux, ou dans les ports, et que leurs mères portèrent sur leur sein tout le long de la route. Je me souviens surtout d'avoir entendu raconter souvent, quand j'étais petit, l'histoire douloureuse de toutes ces familles, et ces tristes anecdotes ont exercé mon cœur à la pitié.

Je ne sache pas qu'aucune ait été notée. Il serait difficile aujourd'hui de les recueillir dans leur exactitude primitive : malgré que la source en soit peu éloignée, il s'y est évidemment introduit beaucoup de versions étrangères et invraisemblables ; elles ne peuvent donc trouver place que dans le receuil des légendes de mon village. Mais prises dans leur ensemble, elles pourront toujours servir à témoigner d'un fait cruel de l'histoire, comme ces débris de la nature morte, disséminés dans les diverses stratifications du globe, annoncent les cataclysmes qui l'ont bouleversé.

Le récit que je vais offrir aux lecteurs de la *Revue* résume les impressions vagues qui me sont restées de tous ceux que j'ai entendus dans mon enfance sur les Acadiens, et il rapellera le plus fidèlement possible l'existence éphémère d'un peuple que la Providence semblait destiner à une vie nationale plus longue et plus heureuse, tant elle avait mis en lui de foi, d'amour et d'énergie.

Cette longue narration aura les proportions d'un livre ; le lecteur jugera lui-même si elle renferme les qualités qui font les bons livres. Je ne puis rien promettre de plus que des efforts consciencieux pour arriver à ce but. Je n'aurais jamais eu l'idée d'écrire tant de pages, si on ne m'eut pas demandé de le faire. La confiance que mes amis et confrères de la *Revue* m'ont témoignée a fait à peu près toute la mienne.

N'ayant jamais fait le plus petit volume, ni jamais entretenu l'idée d'en faire un, j'ai entrepris cet écrit sans forme préméditée, sans modèle adopté. Il va donc voir le jour comme un enfant conçu dans les hasards de la vie, et je fais des vœux pour qu'il ne naisse pas difforme. S'il l'était, eh bien ! tant pis, le plus fâché sera toujours le père ; car quelque dénaturé que l'on soit, on tient à ce que ses œuvres viennent au monde sans défaut.

J'ai pris pour sujet de mon livre un événement lugubre, conséquence d'un acte bien mauvais de la politique anglaise ; mais ce n'est pas pour soulever des haines tardives et inutiles dans le cœur

de mes lecteurs : à quoi bon ? tous les peuples ne conservent-ils pas dans leurs annales des souvenirs qui rappellent des crimes affreux qu'ils ont expiés, ou dont ils porteront la tache durant les siècles ? C'est au souverain Juge de les peser aujourd'hui et de dire lesquels impriment le plus de honte à leurs auteurs, et leur imposent le plus de responsabilité. Quant à moi, je suis trop de ma race pour entreprendre ce grand procès ; je mettrais peut-être mon cœur et ma main dans la balance qui ne doit porter que la mesure de l'iniquité et les poids de la justice.

D'ailleurs, la Providence, qui a laissé les Acadiens disparaître, nous a conservés au milieu de circonstances analogues ; elle a eu ses intentions secrètes. La situation qu'elle nous a faite nous impose des devoirs que nous devons accomplir avec intelligence et dignité, comme elle en prescrit à ceux qui nous entourent. Si elle a voulu que nous vivions, il n'est pas laissé à notre volonté de nous suicider ou de consentir à être retranchés du nombre des peuples : si elle a créé des liens et des intérêts communs entre nous et les nationalités qui nous environnent, ce n'est pas pour que nous les changions en instruments de guerre. Il ne convient pas plus à notre pensée qu'à nos mains de fabriquer des machines de discorde. Je ne tourmenterai donc pas l'histoire pour servir l'intérêt de mon livre et la cause de mes héros ; je ne dirai rien de plus que ce qui a été dit par Haliburton et les écrivains de la Nouvelle-Angleterre.

Si, dans l'expression des sentiments de quelques-uns de mes personnages, on trouve parfois de la violence, il ne faudra pas oublier dans quels moments ils s'exprimaient : ils étaient dépouillés, chassés, dispersés sur les côtes de la moitié de notre continent ; et pourquoi ?.....

Non, aucune arrière-pensée, aucun but indirect, sournoisement caché, n'a guidé ma plume ; je proteste d'avance contre toute imputation de ce genre.

M'étant engagé à faire une œuvre d'imagination, j'ai cherché au milieu de mes souvenirs, dans les sphères du monde que j'ai le plus connu et le plus aimé, un thême qui pût me fournir beaucoup de vertus à imiter, beaucoup de courage et de persévérance à admirer, beaucoup de péripéties et de combats à raconter, et je l'ai trouvé au berceau de ceux qui vinrent fonder les humbles hameaux où j'ai vu le jour.

J'ai dit, il n'y a qu'un instant, que je n'avais pas pris soin de trouver un modèle à suivre dans mon travail ; mais je m'aperçois qu'il s'en présente un dès mon début, et ce n'est pas le plus mauvais.

Virgile a chanté dans l'Enéide les origines merveilleuses de Rome ; moi, je vais narrer celles de mon village. Il peut très-bien se faire que les deux cités comme les deux chantres aient des destinées différentes ; mais le poëte d'Auguste n'a rien trouvé dans le berceau de la ville éternelle de plus héroïque, de plus pur, de plus digne d'estime et de pitié que le conteur de la *Petite-Cadie* n'en a vu dans les commencements de celle-ci.

Il peut se faire, aussi, que mon livre n'ait pas la fortune de l'Enéide. Dans ce doute légitime, je ne commencerai pas par le dédier aux Césars modernes : je me contenterai d'en faire l'hommage aux petits-enfants des proscrits acadiens, à ceux qui ont conservé l'héritage précieux que leurs pères leur avaient laissé dans ce pays : ces maisonnettes blanches, aux alentours propres et soignés, ces champs qu'ils avaient dépouillés de la forêt et rendus fertiles, mais surtout ces habitudes de travail et d'économie qui leur assuraient, partout où ils fixaient leurs foyers, l'indépendance, la richesse et les bénédictions du ciel ; et je dois dire que les héritiers de ces biens sont encore nombreux. Souverains que personne ne peut dépouiller, si vous ne pouvez pas donner des provinces et distribuer des décorations à ceux qui vous louent, il en est peu au-dessus de vous qui méritent plus d'estime à cause de leur origine ! Triompher du malheur en gardant une âme pure, c'est conquérir des titres de noblesse qui en valent bien d'autres, et nos pères l'ont tous fait.

Ces pages, que j'ai consacrées à leur mémoire et que je vous offre, sont probablement peu de chose ; mais si elles peuvent faire verser quelques larmes nouvelles sur les souffrances oubliées de nos parents ; si elles servent à retremper nos cœurs dans leur foi et leurs vertus de toutes sortes, et nous engagent à imiter leur exemple dans toutes les circonstances difficiles qui sont encore réservées à notre existence nationale, alors je n'aurai pas entrepris une tâche inconsidérée, et je serai plus satisfait encore de l'avoir accomplie pour vous ; on me pardonnera peut-être ensuite les fautes de forme et de détail.

N. Bourassa.

(*A continuer.*)

LE CARDINAL WISEMAN

ET LE

RÉTABLISSEMENT DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE.[1]

(SUITE ET FIN.)

IV

Il nous reste à apprécier cette nouvelle législation, ou plutôt ce retour vers une législation que l'on avait crue abolie à jamais. Nous désirons en faire connaître exactement la nature et l'esprit, ainsi que les effets qu'elle produisit, et sur l'Église anglicane et sur l'Église catholique. Nous terminerons par là ce travail sur le rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre.

Le bill des Titres Ecclésiastiques, sanctionné par la reine le 1er Août 1851, déclare 1° que le bref de septembre 1850 est nul, et que tous les titres, l'autorité, la jurisdiction et la prééminence conférés par cette lettre apostolique, sont et seront toujours frappés de nullité et d'illégalité absolues ; 2° que dorénavant, l'introduction ou la publication en Angleterre des bulles, rescrits ou lettres apostoliques

1 Voir les livraisons de Mai et Juin.

conférant les titres d'archevêque, ou d'évêque, est un acte nul et illégal ; et que toute personne qui, en vertu de ces bulles, prendrait des titres ainsi empruntés à quelque ville du Royaume-Uni, serait passible d'une amende de cent louis sterling pour chaque offense. La même pénalité s'appliquait à celui qui obtenait de Rome ou publiait les documents mentionnés plus haut. Tout individu peut intenter poursuite pour le recouvrement de cette somme. 3° Que les évêques (protestants) de l'Église d'Écosse ne sont pas atteints par ce dernier article, malgré qu'ils ne demandent pas leurs titres à la reine ; 4° que rien dans ce statut ne doit être considéré comme abrogeant l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, " Pour régler l'application des dons de charité."

On nous saura gré de substituer à nos appréciations celles de plusieurs jurisconsultes distingués à qui cette loi fut dans le temps soumise pour être examinée. Voici la réponse que ces légistes firent à M. Monsell, membre du Parlement, qui les avait consultés :

" Le bill ne se contente pas de déclarer nuls et illégaux les brefs, " bulles, etc., du Pape ; mais il frappe de nullité et d'illégalité tout " acte de jurisdiction, d'autorité, prééminence exercé en vertu d'une " bulle papale..... ce qui embrasse tout acte temporel, mixte ou " même spirituel, fait par un évêque en vertu de sa charge pasto- " rale. Il est clair qu'un évêque n'agit, en *cette qualité*, qu'en vertu " de l'autorité de la bulle qui le nomme... Or, dit le *Bill*, tout acte " fait en vertu d'une bulle sera nul et illégal..."

L'archevêque Murray, de Dublin, avait déjà caractérisé de la même manière la loi de Lord Russell. Le Parlement anglais avait donc réellement consenti à rétrograder de deux siècles ; avec cette différence, toutefois, qu'il donnait des chaînes en proclamant la liberté. Les pénalités n'étaient plus aussi sévères qu'autrefois. On sent que Lord Russell, malgré le zèle proverbial d'un nouveau converti, ne pouvait pas convenablement aller jusqu'à pendre les prêtres, comme ses ancêtres l'avaient fait dans les beaux jours de la persécution.

Au moins, tout le monde comprit que la loi atteignait sérieusement les libertés de l'Église catholique.

Ici on se demande si les législateurs anglais pouvaient s'excuser en citant l'exemple des pays catholiques où existent des dispositions légales à peu près analogues ? On a vu que Lord Russell avait fait valoir cet argument pour démontrer que son bill n'était pas anticatholique et opposé aux libertés religieuses.

Le fait invoqué par le premier ministre n'a malheureusement

que trop de réalité ; mais l'argument qu'en tirait le noble Lord n'a aucune force. Voici pourquoi.

Il faut reconnaître, en effet, qu'en ce qui concerne la publication des documents pontificaux et l'institution des évêques, les princes temporels ont assez souvent affiché des prétentions que les Papes n'ont jamais pu admettre, parce qu'elles étaient excessives ou contraires au droit divin et ecclésiastique. A la vérité, dans beaucoup de pays, il est arrivé que les Souverains Pontifes ont consenti à nommer évêques seulement les sujets présentés ou agréés par le prince temporel. Mais il faut remarquer que dans la plupart des pays catholiques, le titre d'évêque entraîne l'exercice de certains droits politiques ou territoriaux qui mettent ces dignitaires en rapports fréquents avec l'État. On en a un exemple considérable dans le droit public du moyen-âge, où l'évêque était presque toujours seigneur de quelque fief relevant du souverain. Cette circonstance, qui est le résultat de l'union des deux pouvoirs, explique assez pourquoi les princes catholiques ont demandé au Pape de ne nommer que des sujets présentés ou du moins agréés par eux. De là les concordats. Les Papes ne violaient aucun principe en accordant cette faveur, quand l'état social ou politique semblait rendre cette concession nécessaire ou utile.

Mais nulle union de l'Église et de l'État n'est de nature, par elle-même, à donner au prince un droit réel sur la présentation des évêques, ou encore un droit de *veto*. Les biens temporels, ayant été donnés à l'Église, lui appartiennent. Si l'évêque nommé par le Pape se rend coupable de quelque délit, il y a des tribunaux compétents pour le punir. Mais de ce qu'il est citoyen et propriétaire dans le royaume temporel, il ne s'en suit pas que le monarque de ce royaume puisse l'empêcher d'être en même temps citoyen et prince dans le royaume spirituel.

Encore une fois, il faut avouer que Lord Russell trouvait facilement dans la législation française, autrichienne, napolitaine et même espagnole, des précédents pour l'autoriser à défendre l'introduction d'une bulle d'institution, etc. Sous prétexte de précautions à prendre contre les abus, pour la sûreté de l'État, beaucoup de princes temporels ont fait preuve d'une grande défiance et ne se sont pas tenus dans les bornes des prétentions tolérées par la doctrine catholique. On connait les articles organiques mis en tête du concordat français, malgré les réclamations de Pie VII. Le princicipe du bill des Titres Ecclésiastiques est au fond le principe du gallicanisme parlementaire, du Joséphisme et des Fébroniens.— Mais ce principe, en tant qu'il accorde aux princes temporels un

droit inhérent et naturel d'empêcher les bulles d'être promulguées avant d'avoir reçu la sanction royale, ou d'exiger que les évêques soient agréés par l'État, n'est aucunement catholique et ne pouvait pas être invoqué comme principe catholique par Lord Russell.

Dans le " Résumé des principales erreurs de notre temps " condamnées par Pie IX, on trouve les propositions suivantes :

Prop. XLIX. " L'autorité séculière peut empêcher les évêques de communiquer librement entre eux et avec le Pontife Romain."

L. " L'autorité séculière a, parelle-même, le droit de présenter les évêques, et peut exiger d'eux qu'ils prennent en mains l'administration de leurs diocèses avant qu'ils aient reçu du Saint-Siége l'institution canonique et les lettres apostoliques."

LI. " Bien plus, la puissance séculière a le droit d'interdire aux évêques l'exercice du ministère pastoral, et elle n'est pas tenue d'obéir au Pontife Romain en ce qui concerne l'institution des évêchés et des évêques."

XLI. " La puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, possède un pouvoir indirect, négatif sur les choses sacrées. Elle a par conséquent non-seulement le droit qu'on appelle d'*exequatur*, mais encore le droit qu'on nomme d'appel comme d'abus."

XXVIII. " Il n'est pas permis aux évêques de publier même les lettres apostoliques sans la permission du gouvernement."

XX. " La puissance ecclésiastique ne doit pas exercer son autorité sans la permission du gouvernement."

Le Pape, organe infaillible de la vérité suprême, déclare que ces propositions doivent être rejetées comme des erreurs comdamnables. Il n'est plus permis à un catholique de les enseigner. Par là même se trouve condamné le principe des statuts du *præmunire* et des autres ordonnances royales conçues dans le même esprit.

Il ressort de la condamnation de ces erreurs que Lord Russell ne pouvait pas légitimement se servir des arguments empruntés à M. Dupin et aux parlementaires gallicans. Il ne pouvait pas dire : " Ce que je fais est permis par les principes catholiques : par conséquent, les catholiques n'ont pas droit de me blâmer."

Au contraire, ces principes ne sont aucunement catholiques, bien que professés par plusieurs catholiques avec plus ou moins de bonne foi.

Quand le Pape déclare que les souverains temporels n'ont, dans la présentation ou l'acceptation des évêques et la réception des lettres apostoliques, que les droits à eux concédés par l'Église, il ne

fait que développer ce mot de St. Paul : " *Posuit vos episcopos regere ecclesiam Dei.*"

Le ministre anglais pouvait donc s'excuser en citant l'exemple de législateurs appartenant à des pays catholiques, sans doute ; mais on pouvait lui faire remarquer que leurs principes étaient plutôt païens que catholiques, et que, par conséquent, son argument n'était qu'un misérable sophisme. Il invoquait comme un principe de l'Église catholique, ce que celle-ci a toujours rejeté comme une erreur.

D'ailleurs, plusieurs des exemples cités par lui reposaient sur des erreurs de fait. On a pu le remarquer déjà. Il y a des princes catholiques qui ont le droit de présenter aux évêchés, c'est vrai ; mais ce droit, ils le tiennent d'un concordat, non de leur couronne. Mais l'Angleterre a constamment refusé depuis trois siècles d'accréditer des agents à Rome : doit-elle se plaindre si le Pape exerce chez elle et sous elle un droit inhérent à sa charge de pasteur universel des âmes ?

En supposant même que les motifs invoqués par les partisans du prétendu droit de l'État fussent fondés, ces motifs n'existaient pas pour l'Angleterre. Comme le faisait très-bien remarquer Mgr. Wiseman, le titre conféré par Pie IX ne donnait pas plus de droits temporels en présence de la loi anglaise que n'en avaient autrefois les vicaires apostoliques. Le Cardinal ayant expliqué[1] la nature toute spirituelle de ces titres, rendait ses explications plus saisissantes par un contraste établi entre les richesses de l'antique abbaye de Westminster, possédées par le chapitre anglican, et les droits conférés, à lui Cardinal Archevêque de Westminster, en vertu d'un bref devenu la cause de tant d'alarmes. Qu'on nous permette de citer quelques unes de ces paroles éloquentes. " Ce splendide bâtiment, ces trésors artistiques et ces riches revenus ne sont pas la partie de Westminster qui doit m'occuper. Anciennement, l'existence d'une abbaye avec un nombreux clergé et des rentes considérables suffisaient, dans une localité, pour créer tout à l'entour un petit paradis de bien-être, de contentement, de bonheur. Mais aujourd'hui, il n'en est point ainsi. Autour de l'abbaye de Westminster s'étendent des labyrinthes de ruelles, de cours, d'allées, de bouges, hideux repaires de l'ignorance, du vice, de la dépravation et du crime, en même temps que de la maigreur, de la faim, de la misère et de la maladie. L'atmosphère de ces lieux est le typhus, leur ventilation est le choléra. Une population presqu'innombrable, qui est en grande partie catholique (de nom du moins), y fourmille

1 Appel au peuple anglais.

.....Ce sont de ténébreuses cavernes où ne pénètre jamais un rayon de lumière. Voilà la seule partie de Westminster que je convoite, que je serai heureux de réclamer et de visiter comme un pâturage béni où je garderai les brebis de la sainte Eglise..... Et si, comme je l'espère humblement et avec la grâce de Dieu, la culture spéciale résultant de l'établissement de notre hiérarchie donne des fruits d'ordre et de tranquillité, de décence, de religion et de vertu, il se peut qu'on n'accuse plus le St. Siége d'avoir agi peu sagement en rattachant l'âme et le salut du premier pasteur à l'âme et au salut d'une cité dont le nom, sans doute, est glorieux, mais dont la réputation est infâme.....Si les trésors de l'abbaye restent inactifs et ne se répandent pas; si on ne les emploie pas à tirer la population environnante de l'abîme où elle est plongée, qu'on ne porte pas envie à l'homme, quel qu'il soit, qui, sous un nom quelconque, n'ambitionne que cette dernière part, sans rien prétendre à celle des avantages temporels."

Tels étaient les droits conférés par Pie IX à ses évêques anglais. L'Eglise dit aux rois: " Si vous me donnez des biens temporels, je les emploierai au soulagement des pauvres, pour la plus grande gloire de Dieu. Si vous ne m'en donnez pas, je travaillerai de toutes mes forces sans votre secours. Mais au nom du sauveur des âmes, gardez à jamais votre or et votre argent, plutôt que de m'en faire un obstacle au bien et à vous-mêmes un motif d'usurpation ! "

Lord Russell n'avait donc pas même les spécieuses, quoique misérables raisons des rois et des gouvernements qu'il citait, pour motiver et justifier sa nouvelle loi ; et il restait acquis à l'histoire que, même sous le gouvernement le plus constitutionnel qui fut jamais, une mesure vexatoire et tout simplement persécutrice avait été passée presqu'unanimement, et cela au beau milieu du dix-neuvième siècle, en 1851.

Nous avons cherché vainement à excuser Lord Russell sur le terrain des principes. Nous n'avons découvert qu'une chose : c'est que sous le masque de la liberté, il a marché dans la voie que lui avaient tracée une foule de légistes païens de principes, qui ont trouvé moyen de tout subordonner à l'État.

Or, nous avons cru qu'il était opportun de rappeler cela dans un temps où nous venons d'être témoins du scandale donné au monde catholique par le gouvernement français à l'occasion de l'Encyclique du huit décembre. Le principe qui inspira les rois et les empereurs d'Allemagne, Philippe-le-Bel et ses imitateurs, Richard II et les Tudor, Henri VIII et sa fille Elizabeth, a été encore une fois mis

en action. Avec des nuances, c'est au fond la même doctrine. Ici, il ne s'agissait pas de nommer des évêques ou d'ériger de nouveaux sièges. Le droit qui régit ces actes ecclésiastiques est consigné dans le concordat et admis par les deux pouvoirs. Mais il y a dans le bill des Titres Ecclésiastiques une clause fondée sur un principe que le gouvernement français vient de remettre en vigueur. C'est ce que M. Rouland appelle une maxime de l'Église gallicane. Cette maxime veut donc que les bulles, rescrits, etc., venant de Rome, ne soient pas publiés en France avant d'avoir été enrégistrés au Conseil d'Etat ! On sait que des évêques ont été condamnés *comme d'abus* pour n'avoir pas suffisamment respecté cette maxime admirable, que le Pape proscrit formellement dans la vingt-huitième proposition condamnée. Il importe, croyons-nous, de signaler, dans ce pays, les circonstances qui ont accompagné ce fait scandaleux : elles nous feront toucher du doigt les véritables dangers qui peuvent menacer ici la liberté religieuse. Il serait malheureux que, dans un pays comme le nôtre, les doctrines absurdes débitées au sénat français et acclamées par la presse libérale, fussent regardées comme faisant partie d'un enseignement toléré par la vérité et le bon sens. Ici, il est convenu que l'Eglise et l'Etat sont, non seulement distincts, mais séparés. La force des circonstances a peut-être voulu une séparation, qu'on a malheureusement semblé vouloir ériger en principe.

Le fait existe ; il faut bien l'accepter, et nous ne désirons pas l'apprécier. Nous n'oublions pas qu'il est reconnu que l'État n'a rien à voir dans les questions agitées au Parlement anglais en 1851 et au sénat français en 1865. Nous le répétons, il importe que cette doctrine s'empare des esprits pour la prompte et efficace répression de toute tentative d'empiètement que nous réserverait un avenir plus ou moins éloigné. Nous l'avouons franchement, nous ne sommes pas sans quelqu'inquiétude pour nos futures destinées, quand nous examinons les signes des temps. Nous remarquons, en effet, un phénomène qui peut nous faire craindre des orages funestes. En Europe et ailleurs, les journaux, ces baromètres du monde moral et intellectuel ; les journaux, organes de ce qu'on est convenu d'appeler les idées du jour, ou les idées modernes, ont beaucoup mieux aimé les discours de M. Rouland contre la liberté religieuse, que celui de Thiers en faveur de cette même liberté. Ces journaux, assez habiles pour trouver belle la circulaire de M. Baroche et éloquente la thèse pédantesque de MM. Rouland et Bonjean, appartiennent aux deux extrêmités de l'échelle politique et sociale. Les uns sont partisans du César impérial ; les autres ne voient que le César populaire. Malgré cela, ou plutôt à cause de cela, ils se don-

nent la main pour louer le gouvernement d'avoir, encore une fois, proclamé que les chaînes de l'Eglise ne sont pas toutes brisées. Il y a là un fait dont l'importance ne doit échapper à personne. C'est que la démocratie européenne n'est pas plus favorable à la liberté religieuse que l'absolutisme. L'Empereur des Français, défendant aux évêques de publier l'Encyclique et continuant ainsi une des traditions de l'ancien régime, a mérité les louanges des gens de palais et des libéraux. Gardons-nous par conséquent de croire que dans un pays où dominerait l'idée de la démocratie moderne, l'existence et le développement de la liberté religieuse seraient soumis à moins d'entraves que sous le régime purement absolutiste. Les extrêmes se touchent, et dans les deux régimes, c'est toujours l'État, qu'on l'appelle roi, empereur ou peuple, qui veut être l'arbitre souverain des choses divines et humaines.

Sous ce rapport, nous reconnaissons que l'Angleterre, avec son régime qui se rattache par plusieurs points aux vieux siècles chrétiens, peut actuellement soutenir une comparaison assez avantageuse pour elle. Le Cardinal Wiseman, dans un temps où tout faisait craindre une persécution, ne craignait pas d'en appeler au peuple anglais. Ce peuple est certainement animé d'une grande haîne à l'égard du Pape : cette aversion est devenue une espèce d'instinct national. Nous venons d'entendre le *Times* crier bien haut que les Augustins et les Bernard ne réussiraient pas à la déraciner.

L'épisode historique que nous étudions a été comme l'éruption violente du feu qui couve dans le cœur du peuple anglais. Mais quand les causes qui ont produit le phénomène se sont affaiblies, la lave embrâsée cessa de se répandre et le volcan ne se manifesta plus que par les rares et légers nuages d'une fumée peu malfaisante. Voyons l'Angleterre à l'œuvre. Un statut vient d'être ajouté aux autres statuts : le *formalisme* de la loi ; ce formalisme, si cher aux Anglais, est satisfait. Cette loi nouvelle réduit l'Église au rang d'une mission à peine tolérée, et ses chefs n'auront de rapports officiels avec Rome qu'en autant que la Reine les permettra. Qu'arrive-t-il ? Dès le lendemain, un des plus hauts dignitaires de l'Église catholique signait une lettre pastorale : "*John, archevêque de Tuam.*" Quelque temps après, ayant à comparaître comme témoin devant une commission d'enquête parlementaire, on lui demande ses noms et qualités. *John, Archevêque de Tuam*, répond-il, en face des officiers de la loi de Lord John Russell. En France, il eut été cité au Conseil d'État et condamné comme d'abus: toute la famille des catholiques sincères, toute la tribu des amants de la liberté moderne, auraient chaleureusement applaudi à la sentence.

En Angleterre, il arrive un jour que le peuple, excité sous mains, s'échauffe, s'irrite contre le Pape et les évêques. Les ministres se croient obligés de passer une loi répressive et tyrannique ; c'est peu noble, mais c'est politique. Puis vient le bon sens, le sens pratique des choses, lequel fait tomber cette loi en désuétude. Au moment même où Lord Russell cite M. Dupin contre bulles, évêques et Papes, le Cardinal Wiseman reçoit de Rome des bulles d'institution pour les nouveaux évêques et, en public, dans Londres, se déroulent les magnifiques cérémonies du sacre qui donnent à l'Angleterre deux prélats nommés par Pie IX !

Le nom du Cardinal Wiseman rappellera toujours le savant, l'orateur, le littérateur distingué. Mais il faudra reconnaître en lui le politique habile, formé à l'école romaine. En le voyant continuer ses ordinations, ses visites pastorales, ses synodes, dans un temps où le Parlement déclare ces actes nuls et illégaux, le souvenir se reporte vers le Forum où les vieux Romains mettaient en vente le territoire sur lequel campait Annibal. Il avait confiance dans les destinées de la nouvelle Église d'Angleterre, et surtout, disons-le avec ses biographes catholiques et protestants, il a eu le mérite de connaître et d'apprécier le caractère du peuple anglais. Parce qu'il le connaissait, il ne s'est pas laissé arrêter par la loi spéculativement tyrannique de Lord Russell.

Il n'a pas fait parade de son titre d'archevêque, ses confrères anglais l'ont imité. Mais il a pris ce titre quand l'occasion s'en est présentée. A sa mort, les journaux protestants eux-mêmes n'ont pas fait difficulté de le lui appliquer. La nation était accoutumée à reconnaître ce Cardinal, qui vivait comme elle et lui consacrait sa science étonnante, ses talents d'artiste, de poëte et d'orateur. Sur sa tombe, toute l'Angleterre a lu le nom de l'archevêque de Westminster, et le successeur immédiat de celui qui a fondé la nouvelle hiérarchie, vient de recueillir dans une paix profonde l'héritage semé au milieu des tempêtes.

En effet, on a compris que les intérêts comme la gloire de l'Angleterre étaient engagés dans cette question ; on s'est accoutumé aux titres si odieux d'abord ; et l'existence de la hiérarchie catholique, quoiqu'illégale, a ses racines dans les habitudes et les coutumes de la Grande-Bretagne. Le Pape y promulgue ses bulles, y nomme ses évêques et personne n'est inquiété, malgré que l'aversion pour le Pape soit aussi vivace qu'auparavant. Mais une persécution serait odieuse, et les Catholiques ne seraient pas disposés à céder. D'ailleurs, le calme rétabli, on a compris qu'en vérité, le rétablissement de la hiérarchie était une conséquence de l'acte de

1829. L'esprit public a été plus sage que le Parlement. La loi des Titres Ecclésiastiques est une lettre morte, comme l'avaient prédit et Sir James Graham et le comte d'Aberdeen, comme probablement l'avait prévu Lord John Russell lui-même. On a été quelque peu inconséquent, mais on l'a été par le fait de ce bon sens pratique qui, en maintes occasions, a empêché l'Angleterre de suivre jusqu'à leurs derniers et déplorables résultats, les principes qu'elle avait posés. Nous avouons en toute humilité qu'il nous est impossible de découvrir en quoi le sens pratique qui entraîne des inconséquences si raisonnables, ne serait pas supérieur à la logique qui force des monarques et des gouvernements catholiques à poursuivre leurs maximes jusqu'aux appels comme d'abus !

En résumé, en peut affirmer que la loi de Lord Russell, résultat des passions du moment et des préjugés séculaires, fut néanmoins vaincue par le bon sens de la nation revenue à elle-même, et que cette loi a plutôt contribué à affermir la liberté religieuse qu'à l'ébranler. Cette conséquence indirecte, il est vrai, n'était ni prévue, ni voulue.

V

L'Église d'Angleterre, surtout, n'a pas retiré de l'agitation, en partie suscitée par elle, le profit qu'elle en attendait. Au contraire, le rétablissement de la hiérarchie a été un coup terrible porté à la religion par la loi et soutenu par elle. On se souvient des reproches que le Cardinal Wiseman adressait aux membres de cette Église sur le triste rôle qu'ils avaient joué dans cette malheureuse affaire. Leur irritation avait été grande ; même ceux qui s'opposèrent aux violences populaires ou aux violences légales du gouvernement partagèrent le ressentiment causé dans la nation par le bref pontifical. C'est qu'il y avait dans ce document l'expression de principes et de prétentions, que les Anglicans regardaient comme une négation directe des principes sur lesquels reposait tout l'édifice de l'Église officielle.

L'évêque de Londres disait : " La désignation d'évêques chargés de présider aux nouveaux diocèses d'Angleterre.....est virtuellement un déni de l'autorité (spirituelle) de la souveraine d'Angleterre et de l'épiscopat anglais, comme aussi un déni de la validité de nos ordres et une prétention à la juridiction spirituelle sur toute la population chrétienne du royaume."

En effet, le Pape détruisait et abolissait toute l'ancienne forme de l'Eglise d'Angleterre [1]; il déclarait donc qu'il n'y avait plus d'archevêque de Cantorbéry, plus d'évêque de Londres, et plus d'anciens siéges épiscopaux. A la voix de Pie IX, une nouvelle Église surgissait en Angleterre, pour remplacer celle que Grégoire-le-Grand avait autrefois fondée en l'Ile des Saints.

D'un autre côté, les Anglicans de la Haute Eglise,et surtout l'école dont le Dr. Pusey était le chef, prétendaient bien n'être pas des *protestants*, dans le sens strict du mot. Pour eux, l'Église anglicane était un rameau du grand arbre planté par Jésus-Christ. " Les églises chrétiennes qui reconnaissent le principe d'autorité ne sont pas, malgré quelques dissidences partielles, en schisme les unes contre les autres : elles se réunissent en le Chef Suprême, le Verbe Incarné."

Les Anglicans, qui s'attachaient à ces idées, croyaient donc avoir à leur tête de véritables et légitimes évêques, validement consacrés et pourvus d'une juridiction ecclésiastique reconnue par le droit. Or Pie IX venait de proclamer ouvertement que toute l'ancienne Église d'Angleterre avait cessé d'exister. Il devenait donc clair aux yeux des Anglicans que le Pape et l'Église universelle ne les reconnaissaient pas pour catholiques; qu'ils étaient par conséquent des schismatiques et des hérétiques. C'était nier le principe sur lequel ils avaient cru que leur Église reposait. Alors grand fut l'émoi, grande aussi l'indignation. Les Puséistes reprochèrent au Pape cette nomination à des siéges épiscopaux déjà occupés par des titulaires légitimes: ils oubliaient que le Pape ne reconnaît pas et n'a jamais reconnu la juridiction des évêques anglicans.

Les évêques de l'Église nationale se plaignirent avec amertume. Pour ces prélats, il était sans doute fort humiliant que le Pape ne reconnût pas leur autorité et traitât l'Angleterre comme un pays qui n'a pas d'Église, et il n'est pas nécessaire de chercher ailleurs le premier motif de leur colère. Le bref de Septembre était une déclaration de principes niant l'Église nationale, en même temps qu'un acte de souveraine juridiction remplaçant cette Église infidèle par une nouvelle organisation hiérarchique.

Au fond, pour les catholiques, la question est bien simple. Non-seulement les évêques de l'Église officielle n'avaient pas alors et n'ont jamais eu, depuis la consommation du schisme, aucune juridiction ecclésiastique, mais ils ne reçoivent pas même le caractère, l'ordre épiscopal. Leurs ordinations sont depuis longtemps inva-

1 Bref Pontifical.

lides, puisqu'il est prouvé que Parker, archevêque de Cantorbéry sous Elizabeth, ne fut jamais validement ordonné, et que c'est par lui seul que les évêques anglicans ont reçu les ordres reconnus dans leur Église. Au reste, la formule d'ordination admise du temps d'Edouard VI et conservée depuis, avec quelques modifications, n'est pas suffisante comme forme du sacrement d'ordre. Elizabeth, en sa qualité de chef de l'Église, avait autrefois publié une espèce de bulle pour rassurer les évêques sur leurs ordinations. Elle daignait leur dire que les bruits qui couraient sur leur compte étaient des calomnies, et que, s'il était besoin, elle supplérait à ce qui aurait pu manquer. La parole royale porta la consolation dans l'âme de ses prélats fidèles, mais les catholiques et les *dissidents* continuèrent, sans respect pour les définitions de la reine, de soutenir que l'Église anglicane n'avait pas d'évêques.

L'Église catholique n'a jamais rien dit ou fait qui pût donner à entendre qu'elle leur reconnaissait aucun caractère sacré. Le Bref de septembre parut aux évêques anglicans une déclaration formelle où le Pape disait aux prélats officiels, ainsi qu'à leur clergé : " Le seul moyen de vous réunir à nous, c'est d'abandonner vos sièges, d'abjurer vos hérésies et de demander humblement, comme laïques, admission dans le sein de cette Église Romaine que vous avez abandonnée."

Ils ne voulurent pas entendre le langage de la charité. Ils trouvèrent préférable de voir dans le document pontifical une insulte à la couronne d'où ils tenaient et leurs pouvoirs et leurs prérogatives.

Chose étrange et providentielle ! c'est au moment où ces prélats prétendent affirmer contre le Pape, le droit de l'Église nationale d'être considérée comme Église véritable, qu'ils abandonnent et abdiquent entre les mains du pouvoir civil les derniers restes de leur indépendance religieuse.

En janvier 1851, le *Times* disait : " Les chronologistes auront à relater qu'en 1850 la suprématie royale en matières spirituelles a été finalement reconnue."

Nous l'avons dit, jusque-là, on avait bien reconnu le souverain comme chef de l'Église anglicane, mais cette suprématie était définie d'une manière vague. Plusieurs évêques et un très-grand nombre de ministres distingués admettaient que leur Église dépendait du souverain temporel ; mais ils niaient que la Reine fût la source de la juridiction spirituelle. " Cette concession, disaient-ils, ferait de nous une Église à part ; schismatique, par conséquent. Non ; la juridiction spirituelle vient de Jésus-Christ, pour nous comme pour les autres églises catholiques ; nous sommes les

rameaux d'un même arbre." Cette doctrine, moins prononcée chez les prélats (à l'exception de l'évêque d'Exeter), était vigoureusement soutenue par les docteurs les plus accrédités dans l'Église nationale. Ces hommes respectables rejetaient surtout l'idée que leur Église fût protestante.

Or, qu'arriva-t-il ? Nous l'avons vu. Les évêques, indignés de l'*agression* papale, signèrent des adresses à la Reine où ils la reconnaissent comme la source de tout pouvoir temporel et spirituel : à elle appartient le gouvernement en dernier ressort. L'évêque d'Exeter, seul parmi les évêques, protesta.

La profession de foi de l'épiscopat anglican reçut l'adhésion du clergé inférieur. Quelques puséistes, rares échappés à ce naufrage du principe spirituel, jettèrent des cris de douleur et de désespoir ; mais leur voix resta sans écho. L'Église anglicane, sous le coup vigoureux porté par le bref de Pie IX, rentra dans son rôle naturel et primitif. Elle s'emboîta définitivement dans l'État, dont elle devint un des rouages. Désormais, elle dut se résigner à ne vivre que par la grâce du souverain ; et certes, rien de plus logique, puisque la cause première qui donne la vie est aussi celle qui la soutient. A la lettre, l'Église anglicane dut renoncer à une vie indépendante : le jour où, pour échapper aux conséquences du rétablissement de la hiérarchie, elle demanda secours et vengeance au pouvoir temporel, ce jour-là, elle dut se ranger dans la catégorie des Églises protestantes.

Cette abdication honteuse proclamait hautement en Angleterre le triomphe du principe moderne, c'est-à-dire l'abaissement, ou plutôt l'absorption finale et absolue de l'élément ecclésiastique, surnaturel, par l'élément laïque, naturel.

Une assemblée nombreuse, tenue à Londres dans le temps de l'agitation anti-catholique, décida que " la foi protestante reconnaissait la Reine comme chef spirituel de l'Église, puisqu'elle représente et est la personnification du corps laïque, lequel a toujours exercé une domination suprême sur l'Église depuis sa fondation."

Cette doctrine est un des articles fondamentaux de la grande hérésie moderne. Elle a toujours été soutenue par les églises dites évangéliques. Les premiers réformateurs faisaient découler le droit d'enseigner de l'assemblée des fidèles. Les Anglicans, et les épiscopaux en général, n'avaient jamais voulu admettre cela ; mais en confessant que la Reine est la source de tout pouvoir ecclésiastique, ils proclamèrent virtuellement le principe presbytérien, laïque, protestant.

L'Église anglicane, en se soumettant sans réserve au pouvoir

laïque, se déclarait donc protestante. Elle avouait virtuellement qu'elle ne faisait pas partie de la grande famille catholique. Elle reconnaissait que son véritable rôle, c'était de demander l'être, le mouvement et la vie au pouvoir temporel. La Reine, ou plutôt Lord John Russell, fut définitivement reconnu comme Pape en Angleterre.

Une autre conséquence non moins désastreuse résulta du mouvement anti-papal. Le principe d'autorité, reconnu jusque-là dans l'Église nationale, fut sérieusement attaqué et affaibli, sinon formellement rejeté. On a pu remarquer que déjà l'Archevêque de Cantorbéry [1] avait refusé de se reconnaître comme juge en matières de controverses religieuses. Sans doute, l'hérésie réduite en système est essentiellement une négation du principe d'autorité, et dans ce sens, aux yeux des Catholiques, l'Église anglicane a toujours eu tort de ne pas s'avouer protestante. Quoiqu'il en soit, Henri VIII et Elizabeth, en se séparant du Pape, n'ont pas entendu laisser à leurs sujets le droit de jugement privé en matières religieuses. Ce droit, le fondement même du systême protestant, n'avait jamais été reconnu, ni par le Roi, ni par l'Église anglicane elle-même. Les dissidents étaient des hérétiques, parce qu'ils ne se soumettaient pas au jugement de l'Église officielle. On sait que ce droit de juger ou de coërcition spirituelle a été exercé en Angleterre avec beaucoup de vigueur. Où résidait ce principe d'autorité ? dans le souverain ou dans les évêques ? C'est un point sur lequel il y avait des divergences d'opinion, comme aussi sur l'étendue et la nature du pouvoir : mais enfin le principe d'autorité n'était pas rejeté. [2]

Aussitôt que parurent les manifestes des évêques anglicans, un grand nombre de ministres virent avec effroi que Leurs Seigneuries franchissaient aveuglément les dernières barrières qui séparaient encore l'établissement d'avec les sectes dissidentes. Voici leur argument. Vous soumettez l'Église nationale à l'État : or, l'État n'est plus catholique ; il est indifférent, il est protestant : donc vous rendez l'Église protestante ; vous détruisez le principe d'autorité.

" Le vrai danger, disait l'Archidiacre Denison, c'est que l'État, n'étant plus catholique depuis longtemps, n'arrive, par une influence indirecte ou par un refus de droits et de liberté, à dépouiller graduellement l'Église d'Angleterre de son caractère catholique."

" Quand ce fait sera accompli, et je dis, sans nulle crainte, qu'il

1 Voir 1er article, livraison de Mai.

2 Voir Newman : *Apologia pro vita sua.*

est en voie d'accomplissement très-rapide, le peuple anglais n'aura plus qu'à choisir entre l'incrédulité et Rome ! " [1]

Les Anglicans, que n'aveuglaient pas trop leurs préjugés, reconnaissaient donc que le grand danger, c'était le rationalisme, conséquence directe et immédiate du libre examen ; et de plus, que le libre examen ou la négation du principe d'autorité, résultait de la soumission absolue que l'on venait de professer à l'égard de l'État protestant. Pour eux, le grand ennemi de leur Église, " c'est Lord John Russell, qui a moins de religion que le Pape. " [2] Mais ces protestations n'étaient que des voix isolées. La lettre de Lord Russell à l'évêque de Durham fut tacitement reconnue comme exprimant la nature du système anglican. Le noble Lord proclame que cette Église est protestante ; il s'élève avec aigreur contre les membres si nombreux et si respectables de la Haute Église, qui ont fait des efforts pour se rapprocher des traditions anciennes. Il blâme le Pape ; mais il blâme plus encore les Anglicans, dont les doctrines et les pratiques font que l'Église nationale se distingue des sectes dissidentes. Les journaux demandent que les diverses communions laissent de côté les points de doctrine secondaires, se réunissent sur les grands principes et présentent ainsi à l'agression papale une ligne de bataille compacte et serrée. Par leurs adresses à la Reine et par leur silence coupable, les prélats ont adhéré à ces documents. On peut donc dire avec vérité qu'ils se sont alors rangés sous le drapeau du libre examen, et qu'aujourd'hui, ils n'ont plus droit de prescrire à leur clergé, ni à leurs ouailles, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut rejeter. Depuis cette dernière et désastreuse apostasie de ses ministres, l'Église officielle a été abreuvée d'outrages. Déjà, en juillet 1850, cette Église avait humblement accepté la sentence finale proclamant que la régénération par le baptême n'est pas un dogme nécessaire dans la religion de l'État. Cette definition *ex cathedrâ* de Lord John Russell avait été comme le signal de plusieurs autres actes du même genre, lesquels furent enfin couronnés par la "Lettre de Durham."

Naguères encore, nous avons été témoins des efforts malheureux des prélats anglicans pour resaisir ce pouvoir, cette autorité spirituelle. Ils condamnèrent les auteurs des " *Essays and Reviews*," lesquels posaient des principes subversifs de tout l'ordre religieux. L'accusation était clairement prouvée : ils professaient des doctrines contraires à ce que l'Église nationale a toujours enseigné. Jamais jugement ne parut mieux motivé, et pourtant cet acte d'autorité spi-

1 Lettre au *Times*.

2 *Guardian*.

rituelle a été corrigé par le juge suprême, le tribunal agissant au nom de la Reine !

Dernièrement encore, un évêque colonial, le Dr. Colenso, attaque l'inspiration de la Bible après avoir été lui-même désabusé par quelque catéchumène hottentot. L'inspiration des Saintes Ecritures est apparemment un point fondamental dans le système chrétien. La nier, même partiellement, c'est saper par la base l'autorité de tout le livre sacré. C'est ce que faisait le Dr. Colenso, et les prélats anglicans, ses confrères, oubliant l'abdication de 1851, osèrent le condamner. Encore une fois, le pouvoir civil leur ferma la bouche. A chaque instant, ils sont exposés à ces rebuffades, et ils doivent s'apercevoir que pour se tenir dans leur rôle et ne pas sortir du cercle qui leur est tracé, il ne leur reste plus, en face des questions religieuses, qu'à dire humblement :

"*Nostrum non est tantos componere lites.*"

Nul ne devra s'étonner d'entendre l'évêque anglican [1] de Toronto déplorer cet état de choses et appeler de ses vœux un changement dans les rapports de l'Église avec l'État.

VI.

Les tristes conséquences qui viennent d'être signalées avaient été prévues et prédites. En voyant ce naufrage d'une église qu'ils avaient aimée et respectée, un grand nombre de personnages distingués se décidèrent à abandonner complètement le vaisseau qui

1 L'évêque Strachan (Synode de Juin) se félicite de ce que le jugement rendu par le Conseil privé n'atteint que bien peu son église. On sait que ce jugement a soulevé la question de savoir de qui et d'où les évêques coloniaux tiennent leur juridiction, puisqu'elle ne peut leur venir de la reine. Il serait assez curieux, pour le moins, que dans notre pays, où il est déclaré expédient que tout semblant de relations cesse entre l'Eglise et l'Etat, notre législation, sans s'en douter, eût conféré la juridiction à l'évêque protestant de Montréal, comme semble le supposer M. Bethune (*Gazette*, 14 juin). Voici quelques questions intéressantes, après le fameux jugement qui déclare que la reine peut bien commander l'ordination d'un évêque, mais ne peut pas lui donner de juridiction, ni assigner de diocèse dans une colonie gouvernée par une législature locale.

1° Les évêques *dits* anglicans sont-ils vraiment évêques de l'Église d'Angleterre ?

2° Notre législature a-t-elle l'intention de leur assigner un diocèse avec juridiction ecclésiastique ?

3° Si la réponse est affirmative, l'Église dite anglicane n'est-elle pas dépendante de l'État ; n'est-elle pas Église d'État, soumise au Conseil exécutif ?

Il est à espérer que ces questions intéressantes seront examinées par quelque docteur *in utroque jure.*

sombrait dans l'océan du doute, de l'incrédulité et de l'indifférence. La liste de ceux pour qui le rétablissement de la hiérarchie catholique et l'agitation *protestante* de leurs évêques, furent un trait de lumière, serait réellement trop longue à dresser ici. Pendant plusieurs mois, les journaux ne cessèrent d'enrégistrer des conversions nombreuses.

L'Église nationale perdit alors plusieurs de ses enfants les plus illustres : ceux qui venaient ainsi demander admission dans la sainte Église Romaine sortaient presque tous des rangs de la noblesse ou du clergé. L'acte vigoureux de Pie IX eut donc encore un excellent résultat : il porta la lumière dans les consciences. Ceux qui, comme autrefois le Dr. Newman et ses amis, tenaient à une Église catholique, surnaturelle, distincte du pouvoir civil, s'aperçurent que rien de tout cela ne se trouvait dans l'Église où ils avaient été élevés. Dans leur bonne foi, ils s'étaient crus membres de la grande famille catholique ; mais quand ils entendirent l'Église universelle, par la bouche de Pierre, proclamer que l'Église fondée en Angleterre par le moine Augustin avait cessé d'exister, la lumière se fit dans leur âme, et, avec le secours de la grâce, ils entrèrent en grand nombre dans le sein de cette religion catholique hors de laquelle il n'y a point de salut.

Quelques catholiques sincères, *mais modérés*, ont craint que le Pape n'eût un peu précipité les choses et arrêté le flot des conversions qui montait toujours et semblait devoir bientôt amener sur les rivages de l'Église de nombreux enfants

.....“ qu'en son sein elle n'a point portés. ”

Le coup d'œil de Pie IX est juste ; il choisit admirablement bien son temps, et il nous semble qu'on a dit de lui qu'il a le génie de l'à propos. Ici, d'ailleurs, le Pape s'était éclairé des conseils et des prières des catholiques anglais et en particulier du Cardinal Wiseman, qui connaissait mieux que personne l'état des esprits.

Il y avait et il y a encore en Angleterre deux classes de personnes qui tendaient à se rapprocher de l'Église catholique. Les uns, très-satisfaits des doctrines de l'établissement officiel, regrettaient néanmoins qu'on eût, dans la pratique, abandonné les usages, l'extérieur, le *cérémonial* de l'ancienne Église. La réforme, le mouvement religieux consistait pour eux en une prédilection marquée pour les cierges, les encensoirs, les surplis et même les rubriques de l'Église romaine. C'étaient les archéologues, les amateurs du gothique et des verres peints du moyen-âge. Avec une soutane, un peu de présence réelle et quelques promenades

d'amateurs dans le pays de l'ascétisme, ces honnêtes anglicans s'accommodaient assez de leur Église.

Au dessus d'eux, dans l'échelle de la science théologique, il y avait une classe d'hommes sérieusement instruits, pieux, cherchant avec ardeur à résoudre les difficultés dont ils voyaient leur Église entourée. Ils voulaient une église épiscopale, catholique, ayant autorité en matière de foi et nullement tolérante de l'erreur. A cette école se rattachaient les Pusey, les Keble, les Faber, les Wilberforce, les Newman, les Oakley et les Manning. Plusieurs de ces hommes célèbres s'étaient déjà rangés du côté de la vérité, quand Pie IX publia son bref de rétablissement. Les autres durent prendre leur parti. Un certain nombre fermèrent les yeux à la lumière, ou leurs cœurs à la grâce. Les autres, très-nombreux, devinrent catholiques. Ainsi le Pape avait établi une ligne de démarcation entre la vérité et l'erreur. Il fallut se déterminer pour le protestantisme avec Lord Russell, ou pour le catholicisme avec Pie IX. Ce dernier parti fut embrassé par une foule d'avocats, de médecins, de gentlemen, de seigneurs et de ministres anglicans. De ce nombre fut l'archidiacre Manning, aujourd'hui archevêque de Westminster.

Quant aux anciens catholiques, on peut affirmer sans crainte que le rétablissement de la hiérarchie de leur église produisit sur eux d'excellents résultats.

Toute la législation anglaise en matière religieuse avait eu pour but et pour résultat de faire naître et de développer chez les Anglais des sentiments de défiance vis-à-vis du St. Siége. A force de protester que le Pape n'a aucun pouvoir direct ou indirect sur le temporel des rois, bon nombre de catholiques anglais avaient fini par se remplir l'esprit d'idées assez peu orthodoxes en ce qui regarde les rapports des deux puissances.

Élevés, la plupart, dans les idées gallicanes soutenues par leur historien, le Dr. Lingard, ils se montrèrent excessivement timides dans l'affirmation de leurs droits. O'Connell avait d'abord rencontré plus de sympathie chez les réformistes protestants que de la part des nobles catholiques. Charitables, sincèrement religieux, ils n'étaient peut-être pas, du moins un certain nombre d'entr'eux, assez éclairés sur les véritables limites que la volonté divine a fixées au pouvoir civil. Ajoutez à cela que les persécutions qui avaient décimé leurs rangs, et accoutumé leurs pères à se cacher, à vivre dans l'ombre, sans faire connaître leur religion, avaient en même temps engendré chez eux des habitudes de timidité qu'ils n'avaient pas encore surmontées entièrement. Il faut avouer qu'un

certain nombre, dans la haute noblesse surtout, accueillirent avec quelque crainte la nouvelle de l'initiative vigoureuse prise par le chef spirituel de leur Église.

Il y en eut même qui allèrent jusqu'à blâmer ouvertement cet exercice d'un pouvoir inaliénable. Le duc de Norfolk, premier pair du royaume, adhéra publiquement à une lettre où Lord Beaumont, catholique comme lui, affirmait que le Pape avait outre-passé ses pouvoirs en créant des évêchés en Angleterre, et que c'était une usurpations des prérogatives de la Couronne. Il est vrai que le duc était vieux et n'avait jamais été remarquable, même dans sa jeunesse, par un esprit bien étendu.

D'autres catholiques, sans aller si loin, trouvèrent impolitique et inopportun l'acte du Souverain-Pontife. Lord Camoys, tout en votant contre le bill des Titres Ecclésiastiques, s'exprima dans ce sens. Les autres Pairs catholiques votèrent sans phrases contre le bill, mais signèrent la protestation que nous avons mentionnée.

Il est incontestable que les idées souvent émises par le Dr. Lingard dans son " *Histoire*," si recommandable d'ailleurs, ont dû être pour quelque chose dans l'espèce de surprise qui accueillit le bref de septembre. On était effrayé de voir le Pape affirmer ses droits, et, en dépit de trois siècles de persécution légale, étendre la main sur l'Angleterre et lui dire : " J'ai droit sur vous."

Mais l'hésitation ne fut pas de longue durée. Pour eux aussi, le bref de septembre fut un coup de lumière. Le courage du premier pasteur releva leur propre courage ; l'exercice d'un pouvoir autrefois disputé et rendu presque problématique par plusieurs écrivains anglais et français imbus d'idées hostiles au St. Siège, fit disparaître leurs doutes. Les catholiques anciens devinrent aussi sincèrement *ultramontains* que les nouveaux convertis.

Depuis ce temps, il semble que le vieux levain de l'anglo-gallicanisme ait cessé de fermenter chez les catholiques anglais. Ils se distinguent par un attachement sans bornes pour le siège de Pierre. Aussi Dieu répand avec abondance sur eux les bénédictions promises à ceux qui honorent leurs parents. La foi, sans laquelle il est impossible d'être sauvé, s'étend sur toute la surface de l'Angleterre, et les journaux protestants avouent avec alarme que le papisme envahit la Grande-Bretagne.

Dernièrement encore, l'Église a remporté dans les Communes anglaises une victoire importante. Une majorité considérable a déclaré que, dorénavant, on ne devra pas exiger des membres catholiques le serment odieux qu'on leur a jusqu'à présent imposé. Puisse cette nouvelle Église d'Angleterre marcher tou-

jours de victoire en victoire, jusqu'au moment où seront brisés les derniers anneaux de la chaîne des persécutions. Déjà, jeune et belle, elle répond noblement aux espérances que son glorieux fondateur, Pie IX, avait mises en elle. Assurément, il n'y a pas de présomption à prédire de glorieuses destinées à une Eglise qui, à peine née d'hier, a produit ou attiré à elle les Faber, les Newman, les Oakley, les Manning et tant d'autres hommes illustres. Nous ne connaissons ici presque rien des conversions qui s'opèrent tous les jours dans l'Angleterre. Mais l'Église de Jésus-Christ étend ses rameaux sur toute l'île des Edouard et des Alfred, pendant que l'établissement des Henri VIII et des Elizabeth tend à devenir de jour en jour un vain simulacre où on ne peut plus " reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes,".....où " les esprits une fois émus, tombant de ruines en ruines, se sont divisés en tant de sectes....." [1] Mais de cet abaissement malheureux et déplorable où est tombée la communion anglicane, Dieu fait sortir le bien de son Eglise, par des conversions nombreuses.

Nous sommes loin de nous réjouir en entendant, pour ainsi dire, " les dernières pulsations de vie de l'anglicanisme, pulsations d'agonie, travail de mort ;....." [2] mais nous pouvons et nous devons prier pour que la " jeunesse de cette Eglise se renouvelle comme celle de l'aigle," en venant demander aux évêques du Pape la vraie science et la vie, qui est dans le Christ.

Bossuet disait en parlant des Anglais : " Une nation si savante ne demeurera pas longtemps dans cet éblouissement : le respect qu'elle conserve pour les Pères, et ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité, la ramèneront à la doctrine des premiers siècles. Je ne puis croire qu'elle persiste dans la haine qu'elle a conçue contre la chaire de Saint-Pierre, d'où elle a reçu le christianisme..... Les temps de vengeance et d'illusion passeront, et Dieu écoutera les gémissements de ses saints." [3]

Qui sait, en effet, si la conversion de cette nation puissante n'est pas la consolation suprême que Dieu réserve à son Église, en ces temps de trahisons et de bassesses ? Les progrès immenses que la vraie religion fait tous les jours en Angleterre peuvent bien être des promesses pour l'avenir.

Le monde catholique prie, avec les saints du ciel, pour que le royaume de Dieu se rétablisse pleinement dans le pays qui a été

1 Bossuet.

2 Mouvement catholique en Angleterre.

3 Hist. des variations. Liv. 7.

jadis l'île des Saints. A quelque degré de prospérité que puisse jamais atteindre l'Église catholique en Angleterre, il faudra toujours reconnaître que le rétablissement de la hiérarchie a été, dans les vues de la Providence, un des principaux instruments qui ont amené ces glorieux résultats. Si l'Église qui civilisa les Anglo-Saxons et en fit une nation de saints et de missionnaires, honore dans Grégoire-le-Grand et le moine Augustin, ses pères en Jésus-Christ, l'Église qui paraît destinée à faire refleurir la vraie religion dans l'Angleterre vieillie, mais encore puissante, sera toujours une des plus belles gloires de l'immortel Pie IX et de Nicolas Wiseman, "l'homme de la Providence pour l'Angleterre."

R. Ouellet, Ptre.

(*Fin.*)

L'AQUEDUC DE MONTREAL.[1]

La nécessité, mère de l'invention, enseigna aux premiers fondateurs des villes de l'antiquité à détourner les rivières de leur cours pour les amener au sein de leurs splendides demeures, et s'assurer ainsi un approvisionnement d'eau que leur refusait l'aridité des lieux ou l'isolement de leur position. Produits par le besoin, ces ouvrages eurent d'abord cette imposante majesté qu'inspirent toujours les vastes déplacements de la matière brute par l'homme. L'art ne vint qu'ensuite, et c'est de cette époque que les historiens des cités anciennes les plus célèbres commencent à nous faire de longues descriptions des travaux hydrauliques qui ornaient ces villes.

Sésostris, Sémiramis, Salomon et Ezekiah, attachent leur nom à des ouvrages immenses pour amener l'eau à leur capitale, et l'on sait que le lac Mœris n'est autre chose qu'un ancien réservoir. Hérodote consacre plusieurs de ses pages immortelles à décrire le mode d'après lequel Eupalinas, architecte de Mégare, fournit l'eau à la ville de Samos ; plus tard, Sextus J. Frontinus, inspecteur des aqueducs romains sous Nerva, écrit un long traité sur le sujet— *De Aquæductibus Urbis Romæ*, — et dit que ces travaux sont la meilleure preuve de la grandeur de l'Empire.

1 Nous devons exprimer ici nos remerciements au Surintendant de l'Aqueduc de Montréal, M. L. Lesage, pour l'obligeance avec laquelle il s'est mis à notre disposition dans tous les renseignements que nous lui avons demandés et qu'il s'est empressé de nous donner chaque fois que la chose lui a été possible.

J.-R.

Il a raison. On sait, en effet, que ces maîtres du monde n'épargnèrent rien pour doter d'aqueducs superbes non seulement la Cité, mais encore les villes principales des provinces conquises. Ceux de Rome présentaient, réunis, une ligne de plus de 20,000 verges, et versaient chaque jour dans la Cité 2,832 verges cubes d'eau, c'est-à-dire autant que pourrait en donner un courant large de 30 pieds sur 6 de profondeur et coulant avec une vitesse ordinaire. Ils y fesaient venir l'eau de distances prodigieuses, tantôt sur des arcades, tantôt à travers des rochers et des montagnes. Quand le niveau du canal de conduite était trop élevé et qu'il y avait danger que la trop grande élévation des arcades nuisît à leur solidité, ils en construisaient deux ou trois rangs les uns sur les autres. Il fut un temps où pas moins de vingt aqueducs traversaient ainsi la *campagna romana* et apportaient à Rome la fraîcheur et la salubrité. L'un de ces aqueducs comptait 7,000 arcades ayant de 100 à 200 pieds d'élévation. Celui d'Agrippa, *Aqua Virginalis*, avait 1400 pas romains, était supporté par 10 arcades sur la moitié de la longueur, et orné de 400 colonnes et de 300 statues. Restauré par Nicolas V et Pie IX, ce magnifique aqueduc existe encore dans toute sa magnificence et son utilité premières. Les restes de ces constructions gigantesques, tant à Rome que dans les provinces, constituent, au dire des écrivains, les monuments les plus merveilleux peut-être de l'architecture romaine.

Cependant, si la hardiesse et la solidité de ces ouvrages étonnent aujourd'hui le voyageur, il n'en est pas de même de l'esprit d'invention de leurs architectes ; car ils ne paraissent avoir connu qu'un seul moyen de faire venir l'eau d'une certaine distance. Ce moyen consistait dans la prise de superficie. Aussi, toute la difficulté se bornait-elle pour eux à soutenir les eaux au même niveau depuis le point de départ jusqu'au lieu d'arrivée, en ayant soin de ménager une pente suffisante. Rencontraient-ils une vallée à franchir, les architectes y jetaient une longue suite d'arcades au sommet desquelles ils perchaient leur canal. On se servit pour la première fois du syphon dans la construction de l'aqueduc du mont Pyla à Fourvières (Lyon), sous le règne de Caligula. Constantin en fit également usage pour amener l'eau à sa nouvelle capitale, Byzance. Mais c'est tout :— les anciens ne connaissaient pas la loi physique de la pesanteur de l'air et ne surent pas élever les eaux.

La science de l'hydraulique partagea l'élan général donné aux choses de l'intelligence par le grand siècle de Louis XIV, et entra dans une voie de perfectionnements où la découverte de la vapeur

allait bientôt la faire marcher à grands pas. "Les études qui furent faites par les ordres du grand roi pour amener des eaux à Versailles, dit M. de Caux, contribuèrent à l'établissement de la plupart des principes sur lesquels se fonde cette science, tels que beaucoup de lois relatives au mouvement de l'eau, tant dans les canaux que dans les rivières et dans les tuyaux de conduite." Mais à notre époque revient la gloire des plus grands comme des plus parfaits travaux hydrauliques.

A cet égard comme à beaucoup d'autres, la science semble avoir dit son dernier mot, et aujourd'hui il n'est pas de ville, si peu considérable qu'elle soit, qui ne possède, avec son chemin de fer et sa ligne télégraphique, une alimentation d'eau fournie soit par la vapeur, soit par la simple gravité du cours-d'eau lui-même.

Une courte notice sur les principaux aqueducs construits de notre temps permettra de saisir davantage l'importance des travaux entrepris à cet égard par la ville de Montréal. Ces principaux établissements de distribution d'eaux publiques de notre siècle sont ceux de Marseille, de Glasgow, de New-York et de Philadelphie.

I.

Marseille, on le sait, est une ville de France de premier ordre par son commerce, sa population, sa richesse et son port de mer. Groupée sur les flancs d'un rocher aride, constamment brûlée par le soleil du midi, sans avoir autour d'elle aucun moyen de désaltérer ni ses habitants, ni son sol, ni d'assainir ses parties basses, elle perdait en insalubrité une partie des avantages qu'elle retirait de sa position exceptionnelle; et il arrivait qu'à certaines époques de l'année, le manque d'eau rendait cette ville tout-à-fait inhabitable. [1] On comprend de quelle importance vitale était pour Marseille la construction d'ouvrages hydrauliques qui pussent obvier en tout ou partie à de tels désavantages.

Aussi voit-on, dès le règne de Louis XII, qu'il est question d'un canal de Provence alimenté par la Durance. Plus tard, par les

1 Telle était la disette des eaux potables et domestiques à Marseille, qu'en 1834, raconte un auteur, le maire se vit obligé d'employer deux compagnies de grenadiers pour garder le filet d'eau que la rivière de l'Huveaume fournissait encore; à diverses reprises, ajoute le même écrivain, la disette d'eau a causé dans Marseille des épidémies et des émeutes.

J.-R.

ordres de Louis XIV, Vauban se disposait à entreprendre cet ouvrage lorsque la mort vint l'arrêter. Reprise et abandonnée toujours, l'entreprise fut enfin confiée, en 1821, à un ingénieur habile qui se livra à une suite d'études approfondies; cependant, ce ne fut que vingt ans plus tard que le Conseil municipal de Marseille décida de se mettre à l'œuvre et d'adopter les plans de M. Montricher. Il s'agissait d'arroser environ 6,000 hectares de terrain et de se procurer une prise d'eau de 10 mètres cubes par seconde, c'est-à-dire plus du huitième du débit total de la Durance aux plus basses eaux. Par suite de difficultés insurmontables, le canal fut effectivement creusé pour recevoir 10 mètres cubes, mais ne reçoit réellement que la moitié de cette quantité. Cependant, même avec cette réduction, cet ouvrage, qui mesure 82,694 verges environ de longueur, dont 15,634 en souterrain, fournit à Marseille l'eau nécessaire aux usages domestiques et manufacturiers, à l'arrosage de ses rues, à l'assainissement de son port, à la force motrice de diverses fabriques, et à l'irrigation de son territoire effectuée par 15 lieues de dérivation.

A Roquefavour, non loin de Marseille, le canal offre un pont-aqueduc en pierre de taille dont la hauteur est de plus de 200 pieds, et la longueur au couronnement de plus de 350 verges.

Parmi les souterrains au nombre de 40, trois ont environ 3500 verges. Le bassin d'arrivée des eaux de la Durance, qui occupe une superficie de 8,800 verges, est couvert et planté comme une promenade et contient les filtres à travers lesquels l'eau s'épure avant la distribution.

Telle est cette œuvre hydraulique, en son genre l'un des plus beaux, des plus importants et des plus utiles monuments qui aient été construits dans les temps anciens aussi bien que de nos jours.

" Avant l'exécution du canal de la Durance, les rochers de Marseille pouvaient, écrit un ingénieur célèbre, être comparés aux rochers de Syra, qui est encore aujourd'hui le plus grand port de la Grèce et qui n'en est pas moins la plus nue et la plus dépouillée de toutes les Cyclades."

II.

L'aqueduc qui, avec celui de la Durance, a été fondé sur les bases les plus larges et produit les plus grands résultats, est le Croton de New-York.

On sait que cette métropole du continent américain est située

dans l'Ile Manhattan, à l'embouchure du fleuve Hudson. Son sol, entouré d'eau salée, offre des inégalités qui ont jusqu'à 238 pieds d'élévation, et se compose pour la plus grande partie de gneis renfermant du carbonate de chaux dans la proportion de moitié environ de son volume. C'est dans ce terrain que les premiers habitants creusèrent des puits. A la fin du dernier siècle, la question d'une distribution d'eaux publiques fut sérieusement agitée, et le Dr. Brown fit le tableau le plus alarmant de la situation. Il s'éleva contre l'usage des puits dont les eaux, avant d'y arriver, se chargent d'impuretés de toute espèce, et démontra que l'état sanitaire d'une ville dépend bien plus de la qualité de l'eau qui s'y consomme que de celle de tout autre aliment. On finit par se convaincre qu'il fallait sortir de l'île pour aller chercher de l'eau sur le continent. Cependant, là comme à Marseille, le projet traversa mille phases diverses avant de recevoir une exécution, et ce ne fut qu'en 1835 que fut adopté le plan relatif au Croton.

Fondé sur le principe de la gravitation, cet ouvrage hydraulique a environ 40 milles de long. Sa prise d'eau est établie au moyen d'un barrage pratiqué sur la rivière Croton, laquelle est formée d'une quantité d'affluents, dont les trois principaux viennent se réunir à Owen-Town. L'aqueduc commence à environ 15 milles en aval de ce dernier point.

Le barrage a eu pour objet d'élever le niveau de l'eau de 40 pieds et la formation d'un vaste bassin, *Croton Lake*, qui sert de réservoir alimentaire à l'aqueduc et contient, sur une profondeur moyenne de 6 pieds, sur au moins 400 acres de superficie, un volume d'eau de 500 millions de gallons. Cet arrangement permet au Croton de fournir 35 millions de gallons en 24 heures, quantité jugée d'abord suffisante à la consommation de 1,750,000 habitants portée à une moyenne de 20 gallons par tête, y compris les besoins des manufactures, de la navigation, de l'arrosage, des égoûts, etc., etc.

Il arrive quelquefois que, pendant deux ou trois mois de l'été, le Croton roule moins d'eau et ne donne alors qu'environ un minimum de 27 millions de gallons par jour, ce qui oblige de soutirer au bassin de réserve, *Croton Lake*, les 8 autres millions ; mais ce bassin contient une quantité suffisante pour 62 jours et demi. Or, une pareille durée dépasse de beaucoup la durée observée pour le niveau des plus basses eaux de la rivière ; d'ailleurs, la disposition heureuse du terrain permettait, en cas de besoin, d'établir encore d'autres réservoirs très-étendus en amont du *Croton Lake*.

L'aqueduc, ainsi qu'on vient de le dire, prend naissance au bar-

rage, est vouté dans toute sa longueur et conserve une pente uniforme de 1.1088 de pied par mille. La grille qui précède les vannes de la prise ont été garnies d'une toile métallique afin d'empêcher le poisson de passer.

Pour traverser le bras de mer, *Harlem River*, qui sépare du continent l'Ile de Manhattan, la ville de New-York a construit un pont, *High Bridge*, qui, par sa masse imposante et sa construction magnifique, rappelle les temps romains. Sa longueur est de 1450 pieds, son élévation de 114 pieds au-dessus du niveau de l'étal; il se compose de 15 arches dont 8 ont 100 pieds de hauteur sur 80 d'ouverture ; les 7 autres n'ont que 50 pieds d'ouverture.

Le premier bassin de distribution—*distributing reservoir*—qui a été construit, a 386 pieds carrés de superficie, 42 pieds de profondeur et contient, au niveau de 32 pieds, 21 millions de gallons d'eau. Il est situé au sommet de Murray Hill, à 119 pieds au-dessus du niveau de la mer, et se partage en deux par une digue transversale. La vue de ce point commande l'Est et l'ouest de l'Ile Manhattan, ainsi que la partie sud de la ville et la baie de New-York. Le second bassin qu'il fallut construire plus tard, le premier ne suffisant plus aux besoins de la ville [1], se trouve voisin du premier, et, par une habile combinaison, fait partie des embellissements du *Central Park*, dont il est comme la mer. Il mesure 96 acres de superficie, 38 pieds de profondeur et contient 1,029,880,145 gallons.

Les immenses travaux de cet aqueduc ont été exécutés par la municipalité de New-York au prix de près de 10 millions de piastres, sous la direction du célèbre ingénieur, M. John B. Jervis ; le prix des tuyaux de distribution s'élevait, en outre, en 1850, à $1,800,000, ce qui, joint aux escomptes des emprunts qui ont été faits avant la fin des travaux, porte la dépense totale à plus de quatorze millions et demi de dollars. Le service annuel des intérêts se monte à près d'un million de piastres, perçu au moyen de taxes directes et de quelques taxes indirectes ; un fonds d'amortissement pourvoit à l'extinction de toute la dette.

III.

A son tour, Glasgow est peut-être la seule ville au monde dont

1 On pourra se faire une idée de la prodigieuse dépense d'eau à New-York, par le seul fait que la consommation de l'Hôtel St. Nicholas s'est élevée, en 1855, à 36,172,774 gallons. *Annual report of the C. A. D.*, New-York, 1858.

J.-R.

l'alimentation hydraulique se présente dans des conditions aussi parfaites d'abondance, de pureté et de permanence.

Mécontente de la qualité des eaux qui lui étaient fournies par des compagnies particulières, la municipalité de cette ville chercha à les désintéresser et décida d'aller établir sa prise d'eau dans le *Loch Katrine*, situé au milieu des montagnes qui s'élèvent derrière Glasgow, à une distance de 37 milles. Encaissé entre des montagnes de schiste micacé, grossi constamment par d'abondantes pluies, perdu dans les *High Lands* de l'Ecosse, ce lac offre un magnifique bassin naturel. Sa superficie est de 114,940,000 pieds carrés et reçoit les eaux de 35 milles carrés de pays. En élevant légèrement le col du *Loch* et en réduisant de 3 pieds son niveau ordinaire, la ville s'est créé un bassin de réserve de 5 milliards 28 millions de gallons, ce qui, à 20 millions de gallons par jour, assure à la ville une réserve d'eau contre 250 jours de sécheresse.

L'eau est amenée à 6 milles de Glasgow, au moyen de tunnels, de ponts-aqueducs et de tuyaux. Deux tuyaux d'alimentation, de 36 pouces de diamètre chacun, descendent ensuite vers la ville.

La surface du *Loch Katrine* est à 360 pieds au dessus du niveau de la mer, et la moyenne du site sur lequel Glasgow est bâtie se trouve à 50 pieds environ au-dessus de ce dernier niveau.

L'aqueduc du *Loch Katrine* peut amener 40 millions de gallons par jour au bassin de distribution ; il en amène aujourd'hui 20 millions. Le coût de ces immenses travaux s'élève à près de trois millions et demi de piastres ; et la population de Glasgow est d'environ un demi-million d'âmes.

Tel est, en résumé, un aperçu de ce magnifique ouvrage où la nature a si merveilleusement servi l'art, et dans lequel on ne sait lequel admirer le plus, de l'esprit d'entreprise de Glasgow ou de la hardiesse de conception de ses ingénieurs.

Il nous reste maintenant à parler des aqueducs de Philadelphie, moins remarquables encore par leur grandeur que par les industries qu'ils firent naître et se développer dans cette grande ville.

IV.

Comme partout, les habitants de Philadelphie commencèrent par s'approvisionner d'eau au moyen de puits creusés près de leurs demeures. Cependant, dès 1794, la contamination et l'impureté de ces eaux étaient telles, qu'elles avaient fini par alarmer sérieusement les autorités, et, en présence des fièvres et des épidémies mortelles qui ravageaient la jeune et florissante cité, l'illustre Benjamin

Franklin indiqua le remède, qui consistait à doter la ville d'un approvisionnement d'eau situé en dehors de ses limites. Cet homme de bien fit encore plus, il recommanda dans son testament à ses concitoyens d'appliquer une partie de son legs à amener l'eau de la petite rivière Wissahickon dans la ville, et pour cela d'en élever le niveau au moyen d'un barrage. Chose digne de remarque, cette recommandation du célèbre penseur américain ne fut reconnue comme étant la plus pratique et la moins dispendieuse dans son exécution que plus d'un demi-siècle après, et alors que l'extension de la ville de ce côté rendait la chose impossible.

Les observations de Franklin produisirent, cependant, leur effet; car l'attention des autorités fut attirée ainsi sur la question. On s'occupa de la chose et on discuta le plan de l'illustre patriote, mais sans s'y arrêter; car on ouvrit des négociations avec la compagnie de l'*Union Canal*, qui n'aboutirent à rien. On aurait voulu amener l'eau du canal dans des citernes placées dans la cave de chaque maison, d'où, ensuite, il n'y aurait eu qu'à l'élever dans les appartements au moyen d'une pompe. Ce projet abandonné, le conseil municipal s'adressa à un ingénieur qui, après avoir exploré tous les environs de Philadelphie pour en examiner les cours-d'eau, se garda bien lui aussi de reconnaître la sagesse du plan de Franklin, mais recommanda d'amener les eaux de la petite rivière *Spring Mill*, située à 12 milles, dans un bassin de réception, d'où on pourrait ensuite les élever dans la ville par le moyen de machines à vapeur, le tout au prix de $275,000. Rejeté de nouveau, ce plan fut suivi d'un autre présenté par le même ingénieur, et qui consistait à utiliser les eaux du Schuylkill avec des pompes à feu. Épris de la nouveauté de la chose, car on ne faisait alors que commencer à utiliser la vapeur, le Conseil ne regarda pas aux frais, ni à la sagesse, ni à l'utilité du plan, et donna ordre à M. Latrobe de se mettre à l'œuvre.

Il n'y avait à cette époque que trois engins à vapeur un peu considérables aux États-Unis, dont un à New-Jersey, un à New-York, et le troisième à Philadelphie même : aussi M. Latrobe eut-il toutes les misères du monde à trouver dans les États-Unis un ouvrier capable d'entreprendre la construction de deux engins à vapeur, les premiers de cette force sur le continent américain. Ces pompes à feu devaient, aux termes du contrat, élever 3 millions de gallons d'eau par jour à 50 pieds de haut, et l'entrepreneur en garantissait le fonctionnement pendant cinq ans, moyennant $30,000.

Quand on songe qu'à cette époque, une partie des diverses pièces des machines à vapeur étaient en bois, et que les plus grands mor-

ceaux de fer battu n'avaient que 36 pouces par 15, que l'on ne pouvait rendre les pompes imperméables à l'air qu'en garnissant les joints de feuilles de cuivre, on se fera une idée de la grandeur, de l'audace et des difficultés de cette entreprise. C'était, d'ailleurs, la première fois qu'on appliquait sur une aussi grande échelle et pour une telle fin, la force motrice de la vapeur d'eau. Les tuyaux de distribution étaient tout simplement des troncs d'arbres d'un forage les uns de 6 pouces de diamètre, les autres de 4½ pouces.

Les travaux commencèrent à fonctionner le 27 janvier 1801. Bientôt, cependant, il fallut construire une nouvelle chaudière, et le Comité de l'Aqueduc résolut, afin d'éviter les inconvénients qui se présentaient à tout bout de champ dans les chaudières en bois, d'en essayer une en fer. Le succès couronna cette tentative, et on renouvela de même celle de l'autre machine à vapeur. Entr'autres changements et améliorations que l'expérience fit introduire dans ces machines, moitié bois et moitié fer, il faut citer la confection d'une tige de piston forgée dans les ateliers de la Cité, de 4 pouces de diamètre et de 10 pieds de long, et qui fut regardée alors comme un ouvrage si extraordinaire que le rapport annuel des Commissaires de l'Aqueduc crut devoir en faire une mention spéciale.

Cependant, comme la consommation de la ville ne laissait pas un instant de relâche aux machines, et que les citoyens se trouvaient sans eau au premier dérangement des pompes, ce qui arrivait souvent, la municipalité fit faire de nouvelles études à deux ingénieurs qui, cette fois, proposèrent d'amener les eaux de la Wissahickon à Philadelphie au moyen de pompes à feu, moyennant $359,000. Les échevins de Philadelphie penchèrent du côté de cet avis, et décidèrent de construire de nouvelles pompes à feu à Fairmont, sur le fleuve Schuylkill, et d'y creuser des bassins capables de fournir en tout temps de l'eau à la ville. Les travaux furent commencés en 1812.

La nouvelle machine, qui était à double effet, ou machine de Watt, élevait l'eau prise de Schuylkill dans un bassin situé à 102 pieds du niveau des basses eaux, et pompait 1,733,632 gallons d'eau par 24 heures, avec une dépense de combustible de 7 cordes de bois, et portait de 2 lbs. à 2½ lbs. de pression de vapeur. A cette machine, on en ajouta une autre du genre de celle dite à haute pression, [1] et dont on commençait alors à parler. Elle fut terminée

1 Une machine est dite *à basse pression,* lorsque la tension de la vapeur ne dépasse pas 1 atmosphère et ¼;—*à moyenne pression,* lorsque la tension de la vapeur est comprise entre 1¼ atmosphère et 4 atmosphères; et *à haute pression,* quand la vapeur agit avec une tension supérieure à 4 atmosphères. (*Traité de Physique Ganot.*)

deux ans plus tard, en 1817, et pouvait élever 2,300,000 gallons d'eau par 24 heures au prix de $84.50 par jour. L'eau se rendait du bassin de réception dans celui de distribution par six tuyaux de bois d'un forage de 6 et de 4½ pouces de diamètre.

Malgré le million de piastres que la ville venait de dépenser en quinze ans de temps et presque en pure perte, il fallut bientôt songer à prendre les moyens d'assurer à Philadelphie des établissements hydrauliques plus vastes et moins sujets aux dérangements : c'est pourquoi il fut résolu de laisser de côté tout ce qui avait été fait jusque-là, pour le remplacer par la construction d'un barrage du Schuylkill, à Fairmont, et de pompes mues par l'eau. M. Cooley se chargea de la nouvelle entreprise au prix de $150,000. Les travaux, commencés en avril 1819, furent achevés en juillet 1821.

Les pompes, qui reçoivent leur motion de roues à auges mises en mouvement par la chute de l'eau, sont sur la rive ouest. Les édifices qui les contiennent sont en pierre et ont 238 pieds de long sur 56 pieds de large. L'étage du bas est divisé en 12 chambres, dont quatre logent 8 pompes foulantes à double effet. Le centre de l'édifice, de 190 pieds par 25 pieds, donne accès aux diverses chambres de pompes. Au-dessus des pompes, et regardant l'Est, s'étend une terrasse sur toute la longueur de l'édifice ; elle a 26 pieds de large, est dallée et entourée de garde-corps, et permet aux visiteurs de voir en détail l'extérieur de ces immenses travaux.

Voici un tableau des dimensions des roues et des pompes de l'Aqueduc de Fairmount, Philadelphie :

Nombre de roues.	Diamètre des roues.	Largeur des roues.	Diamètre des pompes.	Bras des pompes.	Révolution des roues à la minute.	Capacité des pompes en gallons par révolution de roue.	Chiffre de gallons soulevés par chaque pompe par heure.
1	15 pds.	15 pds.	16 pcs.	4½ pds.	14	91.08	76,507
2	16	"	"	5 "	13	101.2	78,936
3	16	"	"	5 "	13	101.2	78,936
4	18	"	"	6 "	11	121.4	80,124
5	18	"	"	6 "	11	121.4	80,124
6	16	"	"	5 "	13	101.2	78,936
7	18	"	"	6 "	11	121.4	80,124
8	18	"	"	6 "	11	121.4	80,124

Capacité totale des huit pompes par heure.....gallons, 633,811
Capacité de la turbine par heure..... 87,408

Capacité totale des travaux hydrauliques de Fairmont par heure.....721,219
Capacité moyenne de chaque pompe par heure..... 80,135

Le bassin de distribution alimenté par ces huit puissantes machines, auxquelles plus tard, en 1851, on ajouta une turbine Jonval, peuvent recevoir 26,896,536 gallons et sont situés à 51 pieds au-dessus des points les plus élevés de Philadelphie.

Les anciens tuyaux de bois furent remplacés graduellement par des tuyaux en fonte ; et à la fin de 1828, on calculait à 45½ milles la longueur de ceux qu'on avait ainsi remplacés.

Il est permis de s'étonner des sommes considérables que Philadelphie a consacrées sans relâche, depuis la fin du dernier siècle, à la construction de ses aqueducs, et, ce semble, en perte ; cependant, pour qui connaît cette ville, son développement et le caractère de ses industries, la chose s'offre sous un autre jour. L'entreprise de ses aqueducs n'eut pas pour seul résultat d'assainir la ville, dont le site était d'ailleurs déjà si merveilleusement choisi, mais elle y détermina la création d'ateliers pour la fabrication des pompes à feu et engins à vapeur qui, en peu de temps, occupèrent le premier rang sur ce continent. C'est des vastes usines de Philadelphie que sont sorties pendant longtemps et sortent encore les machines les plus parfaites de l'Amérique. De même que Philadelphie avait donné le signal de l'emploi des machines à vapeur pour l'approvisionnement hydraulique des grandes villes, ce fut elle aussi qui se servit la première de tuyaux de fonte. Satisfaite des expériences qu'elle en fit faire, elle les substitua peu à peu à ses anciens tuyaux de bois. Obligée de les importer d'Angleterre, elle eut bientôt la satisfaction de les acheter de ses propres ouvriers, et l'on sait que les fonderies de Philadelphie fournissent les tuyaux à presque toutes les administrations d'aqueduc et d'éclairage au gaz des États-Unis.

Il était dit, cependant, que là ne s'arrêterait pas l'esprit d'entreprise, et que la rage de perfectionnement des échevins de Philadelphie atteindrait son apogée d'utilité ; car, du 7 octobre 1859 au 23 mars 1860, nous voyons les commissaires des aqueducs de Fairmount faire exécuter 122 expériences pour 19 genres de roues turbines différentes qui leur avaient été soumises comme supérieures, à certains égards, aux roues de front qui se trouvaient déjà en usage.

Les expériences eurent lieu dans des conditions uniformes, c'est-à-dire que toutes les roues eurent à se mouvoir sous une chute d'eau de 6 pieds, et qu'elles élevèrent de 500 à 1600 livres de 14 à 25 pieds.

Le concours fut annoncé dans le *Scientific American Journal* du 4 juin 1859 par l'ingénieur des aqueducs de Philadelphie, qui ajoutait

que la ville entrerait en marché avec le vainqueur pour la construction de deux de ses machines au chateau d'eau de Fairmount.

Le rapporteur du concours, M. H. P. M. Birkinbine, décerna la palme à quatre inventeurs, savoir :

M. J. E. P. Stevenson, de Paterson, N.-Y. ; M. Emile Geyelin, de Philadelphie ; Andrews et Kalbach, de Pensylvanie, et Dr. Smith, aussi de Pensylvanie ; et il recommanda l'adoption d'une turbine Jonval semblable à celle qui fonctionnait déjà depuis huit ans aux pompes de Fairmount.

Les raisons sur lesquelles cet ingénieur basa son choix sont que les turbines Jonval ont toujours été regardées comme les roues les plus efficaces, et que tous les jours on les adopte pour en remplacer d'autres, tandis qu'on n'a pas d'exemple qu'on les ait jamais remplacées elles-mêmes par d'autres. Puis il ajoute que les expériences qui viennent d'être faites prouvent leur supériorité incontestable sur toutes les autres formes de turbines.

En second lieu, les turbines Jonval ont cet immense avantage de pouvoir être mues par un pouvoir d'eau très-restreint et sans comparaison aucune avec les forces qu'elles ont à mouvoir ; en troisième lieu, elles durent longtemps et sont très-faciles à réparer et à renouveler ; en quatrième lieu, leurs frais de construction ne sont pas plus élevés que ceux d'aucune autre forme de turbine ; cinquièmement, enfin, les résultats favorables donnés depuis neuf ans par une roue du même genre, construite par le même ingénieur, à Fairmount, garantissent leur supériorité définitive.

Sur les quatre concurrents, ce fut M. Geyelin qui l'emporta et qui reçut, de la ville de Philadelphie, le contrat de construction de deux autres turbines Jonval.

C'est frappés des excellents résultats donnés par ces trois turbines Jonval que les députés de la municipalité de Montréal, en 1863, n'hésitèrent pas, à leur retour, à en recommander l'adoption au comité de l'Aqueduc, et c'est l'inauguration d'une de ces roues que consacraient, le 9 juin dernier, les autorités municipales de cette ville, par une fête à laquelle prirent part les principaux citoyens.

Mais, pour mieux se rendre compte des phases qu'eut à traverser l'aqueduc de Montréal avant d'en arriver là, ainsi que de l'énergie qu'il fallut à certains hommes dévoués pour doter la ville d'un établissement hydraulique aussi complet, nous allons reprendre les choses d'un peu plus haut et dans ses commencements.

V.

Comme Glasgow, comme New-York, comme Philadelphie, Montréal débuta par chercher sur les lieux mêmes son approvisionnement d'eau, soit par des puits, soit par des services particuliers de porteurs d'eau, et ce n'est qu'en 1801 qu'eut lieu la première tentative de créer un approvisionnement à l'extérieur. Une compagnie se forma sous le nom de " *Compagnie des propriétaires des aqueducs de Montréal*," avec un capital de $32,000 et autorisation de le porter à $48,000, et se mit de suite à l'œuvre. Mais l'insuffisance des sources de la montagne, qu'on avait cru pouvoir utiliser à cette fin, les frais considérables qu'entraînèrent des travaux mal dirigés et mal conçus, ruinèrent l'entreprise à son origine, et les actionnaires vendirent tout, charte et aqueduc, à une nouvelle compagnie moyennant $20,000. Cette cession se fit en 1815.

Les nouveaux propriétaires changèrent le plan primitif et firent remplacer les tuyaux de bois par des tuyaux de fer de 4 pouces de diamètre, et vinrent établir leur prise d'eau dans le fleuve St. Laurent, vis-à-vis l'église de N. D. de Bonsecours. Ils construisirent, sur un terrain voisin de ce dernier édifice, des pompes à feu qui élevèrent l'eau dans des citernes de bois placées sur la citadelle, aujourd'hui carré Dalhousie. Ces citernes durent, néamoins, être remplacées, en 1827, par d'autres qui furent garnies de plomb à l'intérieur et dont la capacité fut portée à 240,000 gallons. L'eau de ces citernes se trouvait à 97 pieds au-dessus du niveau du fleuve. Malgré ce progrès, il était néanmoins facile de prévoir le sort qui attendait les travaux de la nouvelle compagnie ; car à peine posés, les tuyaux de distribution se trouvèrent insuffisants. Bientôt, en effet, l'affaire tomba dans le discrédit et passa entre les mains d'une troisième compagnie formée par feu M. T. Hayes. Cette fois, l'entreprise changea de face et prit une allure plus décidée. Les tuyaux furent renouvelés par d'autres de 10 pouces, on répara les pompes et on en construisit de nouvelles, de telle sorte qu'en 1843, la nouvelle compagnie possédait trois engins à vapeur, dont l'un pouvait pomper 40,000 gallons et un autre 53,000 gallons par heure ; elle avait posé 14 milles de tuyaux, établi trois fontaines pour la vente aux charroyeurs d'eau, et placé 16 robinets en divers endroits de la ville pour les cas d'incendie.

Deux ans plus tard, en janvier 1843, le conseil de ville s'occupa

de savoir s'il ne valait pas mieux pour Montréal d'acquérir la propriété des aqueducs, ainsi que la chose avait lieu partout ; cependant, ce ne fut qu'en 1845 que la question fut résolue, et la corporation de la ville désintéressa la compagnie au prix de $200,000.

Nous entrons par là dans la quatrième et dernière période de l'histoire de l'aqueduc de Montréal, celle qui a donné naissance aux travaux considérables encore aujourd'hui en voie d'exécution, et qui sont une jouissance pour nous et un motif d'admiration pour l'étranger. Nous allons voir désormais la question se traiter sur des bases, sinon plus commerciales, du moins plus larges, et la ville ne reculer devant aucun sacrifice pour s'assurer un approvisionnement d'eau toujours constant.

Nous citons le rapport de 1854 du Comité de l'eau :

" En juin 1845, aussitôt après l'acquisition des ouvrages, la Corporation se décida à étendre un conduit dans le fleuve, depuis les pompes jusqu'à l'eau profonde, afin de l'avoir plus pure.

" En juillet 1847, un rapport du comité spécial sur l'hydraulique, recommandant d'offrir un prix pour le meilleur mode de pomper l'eau du St. Laurent, par pouvoir d'eau, du canal de Lachine, dans des réservoirs placés sur la montagne, fut lu et adopté ; mais il ne paraît pas qu'il en soit rien résulté.

" En 1849, il fut construit à la Côte-à-Baron, à une élévation de cent trente pieds au-dessus du St. Laurent, un réservoir capable de contenir 3,000,000 de gallons d'eau, au prix de £3,000.

" En décembre 1850, il fut décidé qu'on étendrait et qu'on améliorerait la distribution, en posant des tuyaux, jusqu'à concurrence de £10,000. Depuis l'achat fait par la ville, il avait été posé environ 30,000 verges de tuyau de fonte et 11,000 verges de tuyau de plomb, et le nombre des robinets porté à cent. La somme dépensée pouvait s'élever à £30,000.

" Le 8 mai 1852, le Comité de l'eau résolut de s'adresser au Conseil-de-ville, à sa première réunion, pour être autorisé à faire faire une exploration et à se procurer un plan et des évaluations pour faire venir l'eau dans la ville du bas de Lachine, ou de tout autre lieu qui pourrait être trouvé convenable, et à demander la somme de £250 pour cette fin. Une assemblée spéciale eut lieu le 12 mai."

La somme fut votée sur la proposition de M. E. Atwater, l'auteur de la mesure, secondé par M. N. Valois, et M. Thos. C. Keefer fut nommé, le 5 juin suivant, pour faire l'exploration et dresser les plans nécessaires. Les instructions données à l'ingénieur portaient que l'approvisionnement devrait être de 5 millions de gallons par jour,

et spécifiaient la construction de bassins de distribution à 200 pieds au-dessus du niveau du port de la ville. Le 25 octobre, M. Keefer déposa son rapport sur le bureau du comité, et le 24 décembre suivant, ce dernier reçut l'autorisation du Conseil-de-ville, votant à l'unanimité moins un, de prendre les mesures nécessaires pour mettre à exécution le projet des nouveaux acqueducs. L'ingénieur évaluait le coût de l'entreprise à $600,000. Enfin, après bien des démarches de la part des hommes pleins de lumières et d'énergie qui composaient alors le comité de l'eau, présidé par M. E. Atwater, les travaux d'excavation furent adjugés, le 27 avril 1853, à une compagnie d'entrepreneurs, qui ne se mit à l'œuvre que le 20 mai suivant, par suite des retards qu'éprouva la passation du bill qui autorisait la ville à contracter un emprunt de $600,000. Les ouvrages furent poussés avec une telle activité, qu'avant la fin de l'année, les bassins, le clôturage et l'excavation pour le passage du tuyau sous le canal de Lachine purent également être livrés à l'entreprise. Dans le cours de l'été, M. Keefer eut mission de se rendre en Angleterre, pour s'occuper de l'acquisition des engins nécessaires, et fit marché avec la célèbre maison Fairbairn et Fils, de Manchester, pour deux roues de puits en fer de la force de 110 chevaux chacune, et pour tout l'appareil nécessaire des pompes, au prix total de £8,680 stg.

Les entrepreneurs, activés par l'infatigable M. Atwater, livrèrent les travaux à la satisfaction des ingénienrs, et l'eau y fut introduite en 1855.

L'aqueduc de Montréal s'ouvre à environ un mille au-dessus du Sault St. Louis, dans le fleuve St. Laurent. Il est formé d'un canal ouvert de 20 pieds de large au fond, de 40 à la surface et de 8 pieds de profondeur. Sa longueur, depuis la prise d'eau jusqu'aux pompes hydrauliques, est de 4¾ milles, et sa pente de 2½ pouces par mille. Traversant des fermes en culture, loin des grandes routes, l'eau arrive aux pompes aussi pure qu'à son point de départ. Les pompes, d'où l'eau est chassée à deux cents pieds au-dessus du niveau du port de la ville, sont mises en mouvement par deux roues de front de 22 pieds de largeur, et de 20 pieds de diamètre, ayant environ chacune une force de 100 chevaux, et agissant toutes deux sous une chute d'eau de 16 pieds. Ces roues sont toutes de fer.

Assez bien conçu dans ses parties essentielles, cet ouvrage, qui devait approvisionner chaque jour Montréal de 5 millions de gallons d'eau, ne laissa pas cependant que de manquer par quelques endroits. C'est ainsi que le frasil obstrua chaque année l'embou-

chure du canal de façon à le fermer presqu'entièrement [1], que la croûte de glace qui se forma sur le canal gêna considérablement le passage de l'eau, et que les pompes, à peine en mouvement, exigèrent, à cause même de leur construction, des frais d'entretien très-considérables, sans compter la difficulté où l'on se trouva de les faire fonctionner en hiver dans les mois de grands froids. Il fallut donc songer aussitôt à augmenter le pouvoir de ces machines, et, à cet effet, le comité de l'eau décida d'envoyer aux Etats-Unis une députation composée de Son Honneur le Maire, J. Louis Beaudry, du conseiller McNiven et du surintendant de l'aqueduc, M. L. Lesage, chargée de visiter les principales machines hydrauliques des grandes villes américaines et de faire rapport sur celles qui conviendraient le mieux aux besoins de Montréal. La députation, ainsi que nous l'avons dit plus haut, fut frappée des avantages de la turbine Jonval adoptée à l'aqueduc de Fairmont de Philadelphie, et n'hésita pas à en recommander le systême au comité. Ce dernier entra de suite en arrangements avec M. E. Geyelin, de Philadelphie, l'architecte et le constructeur de ces roues. M. Geyelin fit le plan, que le Comité décida d'adopter, et le contrat de construction fut donné, en octobre 1863, à un ingénieur de Montréal, M. John McDougall.

Les avantages tout particuliers que présente la turbine Jonval, ici comme à Philadelphie, sont, entr'autres, de perdre peu d'eau, de mouvoir sous une chute d'eau comparativement faible, et de pouvoir fonctionner à l'aise même dans les grands froids, alors que la croûte de glace formée sur l'aqueduc diminue considérablement le volume de l'eau.

Celle que l'on voit aujourd'hui aux pompes hydrauliques de Montréal possède une force de 150 chevaux, peut fournir 2,700 gallons d'eau par minute ou 4 millions de gallons par jour, et suffire par conséquent, presque seule, à la dépense quotidienne de la ville, qui est de 4,500,000 gallons. Le coût de cette roue, ainsi que des nouveaux ouvrages qu'elle a occasionnés, s'élève à peu près à $80,000. Les deux autres roues donnent chacune 3 millions de gallons ; c'est donc sur un approvisionnement constant de 10 millions de gallons d'eau par jour que la ville peut compter désormais durant l'été.

L'aqueduc possède deux bassins ou réservoirs de distribution, dont l'un, divisé en deux parties, est situé sur le flanc de la montagne,

1 L'habile ingénieur actuel de l'aqueduc de Montréal, M. L. Lesage, a fait disparaître cet inconvénient en autant que la chose est possible.

J. R.

à environ 200 pieds au-dessus du niveau de l'eau basse du port, et le second à la Côte-à-Baron. La capacité du premier est d'environ 15 millions de gallons, celle du second est de 3 millions. On parle d'en creuser un autre, au Fort-des-Messieurs, d'une capacité de 130 millions de gallons.

La longueur des tuyaux de distribution s'élève à 443,052 pieds linéaires, ou près de 84 milles.

La consommation d'eau de Montréal, comme celle de tous les grands centres, s'élève tous les ans et tend continuellement à dépasser la proportion de l'accroissement de la population. Fixée d'abord à 20 gallons par tête, la consommation est devenue de plus en plus grande avec l'abondance des moyens qu'on lui donnait de se satisfaire, et a fini bientôt par atteindre le chiffre de 40 gallons. Le chiffre est de 24 gallons par tête pour Paris, de 22 gallons pour Manchester, Edingbugh et Liverpool, de 12 gallons pour Leeds, de 40 gallons pour Glasgow, de 30 gallons pour Londres, de 90 gallons pour New-York.[1] On conçoît qu'en présence d'un tel accroissement de dépense, les administrations d'aqueduc se soient émues, et il est peu de rapports, en effet, écrits soit ici soit en Europe, qui ne se plaignent d'un tel état de choses. Il a été suggéré mille moyens d'obvier à ce gaspillage, mais sans résultats satisfesants.[2]

Et cependant, ces travaux, à Montréal comme ailleurs, ne se sont pas faits sans des sacrifices énormes. A mesure que l'aqueduc actuel s'est complété et perfectionné, on a vu les émissions des débentures, portant 6 et 7 par cent d'intérêt, se multiplier ; de sorte qu'aujourd'hui les frais totaux représentent la somme de $2,982,202, tandis que les revenus annuels n'ont encore atteint que $178,172, chiffre de l'année dernière. Il est tout naturel que dans un établis-

1 *Bateman's Report on Loch Katrine Water.* Glasgow, October, 1858.

2 Aucune ville n'a encore atteint le chiffre de la consommation quotidienne de Québec, qui s'élève à plus de 150 gallons par tête. Ce chiffre à peine croyable s'explique néanmoins de lui-même pour quiconque connait la construction essentiellement vicieuse de l'aqueduc de cette ville, et le gaspillage d'eau énorme qui en est la suite.

L'aqueduc de Québec est fondé sur le principe de la gravité ; sa prise d'eau s'ouvre à Lorette, sur la petite rivière St. Charles, à 500 pieds environ au-dessus des eaux basses du port de la ville. On a construit un barrage sur la rivière afin d'effectuer un bassin d'alimentation. L'eau arrive à la ville par un tuyau de fer de 18 pouces de diamètre et de 7½ milles de long, depuis Lorette jusqu'au Mont Plaisant. L'aqueduc à ce dernier endroit devraitfournir un débit quotidien de 3,000,000 de gallons, mais des expériences faites par plusieurs ingénieurs, entr'autres par M. Keefer, démontrent que ce chiffre n'est en réalité que de 2,400,000 gallons.

Comme il n'existe aucun bassin de distribution, pour emmaganiser l'eau lorsqu'il y a surplus, il s'ensuit que la consommation est très-irrégulière et que la ville est constamment sans eau dans plusieurs de ses quartiers. La pureté et la limpidité de l'eau fournie par l'aqueduc de Québec sont connues. J. R.

sement d'utilité publique de cette importance, puisqu'il s'agit d'approvisionner d'eau une ville de plus de 100,000 âmes, l'autorité ne se laisse pas arrêter par le vain scrupule de la dépense, et qu'elle se montre décidée à épuiser la ressource des emprunts, sous une forme ou sous une autre ; mais encore une telle conduite ne doit-elle pas être poussée trop loin. La facilité d'emprunter nuit quelquefois beaucoup à celui qui l'a, et rend d'ordinaire peu soucieux de l'avenir : c'est ainsi que l'on a ici négligé de créer un fonds d'amortissement de la dette de l'aqueduc. On est satisfait du moment que le service des intérêts des débentures s'accomplit régulièrement.

Nous devons dire, néanmoins, que l'aqueduc de Montréal ne nous coûte pas encore ce que ce genre d'établissement coûte à d'autres villes, proportion gardée de la population. Les ouvrages du Croton coûtent, par exemple, plus de $40 par tête aux citoyens de New-York, ceux de Boston $36, tandis que les nôtres ne s'élèvent pas encore à $30 par tête. Cette proportion est néanmoins excessive, si l'on se rappelle que M. Keefer ne la fixait tout au plus qu'à $10, lors de ses évaluations de 1852. Il serait grand temps, ce semble, de mettre un temps d'arrêt à ces dépenses, qui se grossissent tous les ans ; mais pour cela il faudrait que chaque citoyen réglât strictement sa consommation d'après ses besoins. Tant que l'on persévèrera dans le système de gaspillage d'eau où l'on marche aujourd'hui à grands pas, comment espérer de voir la dette s'arrêter et la taxe sur l'eau diminuer, au lieu d'augmenter ?

L'administration de l'aqueduc de Montréal est confiée à un ingénieur de profession, sous le contrôle du comité de l'eau, nommé par le Conseil-de-ville. Le service de message entre les diverses parties de l'aqueduc est fait par le télégraphe, et ajoutons qu'il est assez rare de trouver une organisation plus complète, plus régulière et mieux entendue dans toutes ses parties.

Ceux qui ont doté Montréal de son aqueduc se sont inspirés de l'expérience des autres villes, et M. T. C. Keefer, à qui en furent confiés les plans et l'exécution, crut qu'il ne perdrait rien de sa renommée et de son mérite en soumettant au préalable son étude du projet à deux ingénieurs américains des plus éminents. Il fut approuvé, et son plan reçut des louanges que l'exécution ni les années n'ont démentis.

Ainsi que nous l'avons dit, l'aqueduc de Montréal est bien conçu dans ses parties essentielles et convient aux circonstances particulières de la localité et du climat. Le canal d'alimentation est susceptible d'être élargi sans grandes difficultés ; l'eau, déjà d'une

grande pureté à l'embouchure du canal, se purifie encore par un cours de 4¾ milles sur un lit de gravier ; le site des pompes, sur la ferme Gregory, est très-bien choisi, très spacieux et offre de grands avantages pour l'avenir ; enfin, le système moteur par la turbine Jonval, que le Conseil vient d'adopter, prouve la haute intelligence et l'esprit de progrès bien entendu qui anime les chefs de l'administration hydraulique de Montréal.

Lorsque les roues à auges actuelles, supérieures en elles-mêmes, mais d'une trop grande exigence, auront été doublées de turbines Jonval, que les tuyaux d'alimentation, ainsi qu'on se le propose, auront été augmentés, et que les grands bassins projetés auront été construits, Montréal pourra se vanter de posséder un aqueduc digne de sa grandeur, de sa richesse et de son rang de métropole de l'Amérique Britannique du Nord.

JOSEPH ROYAL.

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

Mission des Ministres du Canada en Angleterre.—Les questions réglées entre la Métropole et les Provinces.—Les territoires du Nord Ouest.—Convocation des Chambres.—La Convention du 11 juillet à Détroit.—L'annexion.—Le Mexique. —Réorganisation.—Colonisation.—Le Brésil et le Paraguay.

Les Ministres canadiens sont de retour de leur mission en Angleterre, où ils ont été traités avec des honneurs et une considération qui ne s'accordent guère qu'aux membres des corps diplomatiques. Chargés de s'enquérir des intentions du gouvernement métropolitain sur les questions de la plus haute gravité pour l'avenir du Canada, ils ont vu toutes leurs négociations couronnées d'un succès sinon complet, du moins assez satisfesant. Les conférences ont été longues et laborieuses entre les délégués canadiens et les représentants du Cabinet St. James, et il est peu probable qu'on se soit quitté sans être parfaitement renseigné sur les sentiments et la politique des deux pays l'un envers l'autre.

Le résultat le plus clair et, suivant nous, le plus important de la mission de nos ministres sera donc d'avoir déblayé le terrain entre l'Angleterre et ses colonies de l'Amérique du Nord, défini les bases de nos futures relations et dissipé les nuages et les angoisses qui embrouillent et tourmentent nos hommes d'Etat depuis quelques années.

Le projet de confédération voté par les chambres canadiennes a été approuvé par le gouvernement de Sa Majesté, qui le considère comme essentiel à la prospérité matérielle et à la sûreté des cinq provinces. Tout en affirmant de nouveau les principes de liberté et de *self-government* légués par ses prédécesseurs aux colonies anglaises, M. Cardwell s'est engagé à user de l'influence de la métropole pour faire réussir également le projet dans les autres provinces.

Et, comme pour donner un gage de la sincérité de ses paroles, le Ministre des colonies, sept jours après avoir mandé à S. E. le Gouverneur-Général Monck l'issue de la mission des délégués canadiens, adressait au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse une dépêche dans laquelle il lui enjoignait de faire part aux chambres de cette province du sentiment de conviction (*strong and deliberate opinion*) nourri par le gouvernement de Sa Majesté au sujet du projet de confédération.

Le second point sur lequel ont ensuite roulé les négociations de nos Ministres n'est que le corollaire du premier ; car du moment que l'Angleterre déclare son intention de favoriser un certain système d'organisation politique destiné à sauvegarder l'autonomie d'une partie de ses sujets, elle s'engage par le fait à prendre les moyens de faire respecter cette autonomie. Après la question des défenses militaires est venue celle des rapports commerciaux des provinces avec les Etats-Unis et du renouvellement du traité de réciprocité de 1854, qui n'a pas souffert de difficultés. Déjà, d'ailleurs, l'ambassadeur anglais près le gouvernement de Washington avait reçu ordre de s'en ouvrir à ce sujet avec ce dernier.

Enfin, a été réglée la cession au Canada des territoires possédés par la Compagnie de la Baie d'Hudson, ce qui assure notre expansion dans le Nord-Ouest et nous permet de compléter et perfectionner notre système politique. Il est bien vrai que cette cession devra se faire pour valeur reçue ; mais l'Angleterre se porte endosseur de nos effets et nous permet ainsi d'effectuer une épargne d'au moins 2 p. cent sur le service des intérêts du capital emprunté. L'Amérique centrale, bornée au nord par la Baie d'Hudson, à l'est par le Canada, à l'ouest par les Montagnes Rocheuses et au sud par les Etats-Unis, s'étend sur 1200 milles de l'est à l'ouest et sur 400 milles du nord au sud. Elle forme le grand bassin central de l'Amérique du Nord, est arrosée par trois rivières magnifiques et renferme une zône de terres excessivement fertiles de 80 à 100 milles de large sur 800 milles de long, qui commence près du lac des Bois et vient se terminer aux premiers contreforts des Montagnes Rocheuses. En possédant la vallée de la Saskatchéouanne, le Canada se trouvera maître des deux vallées qui, avec le Mississipi, sont les plus belles, les plus fertiles et les plus riches de tout ce continent. Certes, devant une telle accession de territoire et de ressources nouvelles, il est bien permis de se réjouir de quelques uns, sinon de tous les résultats de la mission des premiers hommes d'Etat de ce pays en Angleterre.

Les chambres canadiennes sont convoquées pour le 8 d'août

prochain, afin de recevoir la communication officielle de l'issue des négociations et conférences du gouvernement de cette province avec celui de la métropole. La maturité des projets de loi interrompus par la clôture de la dernière session, et le vote du budget pour le semestre prochain, constitueront, au dire de plusieurs, à peu près toute la besogne qui attend le Parlement, le Ministère remettant à plus tard la présentation de ses grandes mesures.

Les idées annexionistes viennent de recevoir un rude échec dans la Convention qui a eu lieu à Détroit, le 11 courant, de toutes les Chambres de commerce des États-Unis et des provinces anglaises du Golfe et du Canada. On avait cru que ce serait là l'époque et le lieu favorables pour donner suite à ces idées, leur faire prendre un corps et leur donner une manifestation retentissante. Ces belles espérances ont dû s'évanouir devant l'attitude ultrà loyale des délégués des Chambres de commerce canadiennes et maritimes.

Peut-être nos voisins, se souvenant que le mouvement annexioniste de 1849 s'était surtout propagé dans le commerce canadien, avaient-ils formé l'espoir qu'il en serait encore ainsi en 1865 : ils se sont trompés, eux et M. Potter, consul général des États-Unis en Canada.

La Convention de Détroit, en mettant en rapport d'affaires et d'échanges de pays à pays les plus hautes sommités du négoce américain, a eu pour effet de montrer le caractère prudent, la fermeté noble et la largeur de vues des principaux chefs du commerce canadien. Leur attitude a inspiré le respect et la sympathie, et leurs discours ont eu un vrai et légitime succès.

Le nouveau comme l'ancien monde saluera les délibérations de cette Convention comme le premier signe de la paix en Amérique, et ce n'a pas été un spectacle peu digne d'admiration que celui que nous avons vu nous-même, de tous ces hommes éminents se hâtant de prendre les moyens de cicatriser les maux d'une guerre affreuse et de rétablir la prospérité, un moment mise en danger, de leur vaste et beau pays.

La supériorité du transit canadien pour les produits de l'Ouest, ainsi que l'utilité d'un libre-échange partiel entre les États-Unis et les provinces anglo-américaines, ont été affirmées dans les discussions de ce congrès de la paix et exprimées jusqu'à un certain point dans ses décisions. Cette reconnaissance est d'autant plus précieuse pour nous que nous ne l'avons ni sollicitée, ni imposée.

Si les Américains veulent maintenant se donner la peine d'ouvrir les yeux, ils verront en quels dangers se trouve leur doctrine Monroe, en vertu de laquelle ils prétendent empêcher sur ce conti-

nent l'établissement d'un autre régime politique ou d'une autre puissance que la leur. La signification des évènements qui s'accomplissent en Canada et au Mexique ne doit plus leur laisser de doute qu'ici et là se préparent deux empires constitués monarchiquement et militairement, deux empires destinés dans la suite des temps à contrebalancer l'effet de leur civilisation et la marche envahissante de leur pouvoir.

Il est bien vrai que le gouvernement des États-Unis concentre en ce moment une armée de 100,000 hommes sur les frontières du Mexique pour y agir comme corps d'observation ; mais la France est décidée de ne pas abandonner l'empereur Maximilien ; et, aux questions que lui fesait dernièrement l'ambassadeur américain, à Paris, au sujet de la conduite des autorités de Brest dans l'affaire de l'*Alabama*, M. le Ministre des affaires étrangères répondait qu'il ne voulait ni discuter, ni même aborder le sujet.

En attendant le péril, l'empereur Maximilien, avec raison, organise son armée. Il se réserve le commandement de terre et de mer et la nomination des chefs et des officiers, tant de l'armée que des gardes rurales.—L'état-major général comptera six généraux de division et douze généraux de brigade ; le corps spécial d'état-major sera composé de trois colonels, trois lieutenants-colonels, huit chefs d'escadrons, vingt capitaines et six lieutenants.—L'administration appartiendra à un corps spécial, composé d'inspecteurs, sous-inspecteurs, commissaires en chef, commissaires et sous-commissaires. —Un état-major spécial sera chargé du service des places ; ces postes pourront être confiés à d'anciens officiers en retraite.—Une garde spéciale, nommée garde palatine, sera affectée au service du palais, au nombre de 50 hommes, sous les ordres d'un colonel.— Le service de sûreté sera fait par une légion de gendarmerie forte de 1,918 hommes. — Le territoire de l'Empire sera divisé en huit grandes divisions militaires, et l'armée formera un total de 30,444 hommes, non compris les cadres d'officiers. Par le même décret, l'empereur a pourvu à la création d'une école militaire, d'une école d'artillerie, de deux arsenaux et d'une fonderie de canons.

En même temps, l'empereur Maximilien a promulgué un statut organique destiné, est-il dit dans le préambule, à préparer l'organisation définitive de l'empire mexicain. Jusque-là, l'empereur représente seul la souveraineté et l'exerce dans toutes les branches, soit par lui-même, soit par l'intermédiaire des autorités et des fonctionnaires publics, dont les plus importants après les ministres sont les commissaires impériaux, placés à la tête des huit grandes divisions administratives, et les généraux comman-

dant les huit grandes divisions militaires. L'impôt est décrété annuellement. Le territoire est divisé en 50 préfectures et en nombre proportionnel de communes. Celle-ci est organisée : l'alcade est nommé directement par l'autorité supérieure, mais la municipalité est élue par le peuple, le droit de sufffrage étant accordé à tout Mexicain sous la condition, cependant, que l'exercice n'en est permis qu'à ceux qui justifient d'honnêtes moyens d'existence. La sûreté individuelle est garantie, la liberté de la presse est proclamée avec certaines restrictions qui en autorisent la suspension temporaire, et la confiscation des biens est prohibée pour toujours.

Plusieurs personnes, habitant le Maryland, avaient formé le projet de venir s'établir au Mexique comme colons. Il leur a été dit que les terres disponibles pour les immigrants étaient situées, les unes dans le département de San-Luis de Potosi, à vingt-cinq ou trente lieues du port de Tampico, qu'elles produisaient la canne à sucre, le café, le tabac, le coton, etc.; que le propriétaire vendrait le terrain à raison d'une demi-piastre à une piastre l'acre, selon la qualité, payables en dix ans, avec intérêts à 6 p. 100. Les autres sont situées dans le département de Puebla, route d'Orizaba, dans un climat sain, voisin de la rivière Tohahualulco, et produisent également les café, coton, canne à sucre et tabac. La valeur du terrain sera estimée par deux experts, l'un nommé par le ministère des travaux publics, et l'autre par l'intéressé ; elle sera payable au moyen du dixième du revenu net des récoltes, les paiements ne commençant que la seconde année de la prise de possession.

Le gouvernement ne possède pas de terres en propre, mais il favorise les contrats entre les particuliers, et il reste garant de leur exécution. Les colons sont tenus, de leur côté, d'accepter certaines conditions imposées par l'Empire. Ils peuvent venir armés, ce qui, soit dit en passant, nous semble assez dangereux, comme principe, avec un voisinage tel que celui des Yankees ; mais comme ils renoncent à leur nationalité en devenant Mexicain par le seul fait de l'achat de terrains, ils restent soumis à toutes les lois qui régissent les régnicoles.

Nous ne dirons rien des mesures relatives à la question religieuse ; un de nos collègues s'étant chargé de traiter spécialement cette partie.

En mars dernier, nous avions laissé le général Florès, aidé du Brésil, d'un côté aux prises avec l'Uruguay et le Paraguay. Pai-

sandu avait été pris et son défenseur fusillé. La flotte impériale était devant Monte-Video, et les troupes de Florès formaient les lignes de siége autour de cette capitale. Mais, grâce à l'impopularité du Président Aguirre qui commandait dans la place et à l'influence des agents des puissances étrangères, il n'y a pas eu de combat. On a fait embarquer Aguirre à bord d'un navire qui faisait voile pour l'Angleterre, et cette nouvelle victime de la mauvaise fortune s'en va dans la patrie des détronés.

M. Villalba, resté chef de l'exécutif, a remis la ville aux mains de Florès aux conditions suivantes : amnistie pleine et entière, restitution des propriétés confisquées, confirmation de tous les officiers de deux armées dans les grades. Encore des généraux et des colonels !

Le Brésil a paru ne prendre aucune part à ces négociations préliminaires. Mais comme il est au fond de la querelle et qu'il a beaucoup contribué à la défaite d'Aguirre, il a reparu dans les arrangements subséquents. Le général Florès ayant accepté le pouvoir, comme cela était dans l'ordre, c'est avec lui que le représentant de Pedro II a réglé les conditions de sa protection et les engagements du nouveau gouvernement. Quoique, dans les termes de ces stipulations, le protecteur semble très-désintéressé, il a pourtant laissé assez de vague dans quelques articles pour permettre à sa diplomatie d'en tirer avantage plus tard. La lutte est bien finie avec l'Uruguay, mais elle commence avec le Paraguay, et c'est la partie la plus difficile. Le Brésil a dû agir avec beaucoup de circonspection pour ne pas éveiller les soupçons de la confédération Argentine, dont la neutralité lui est absolument nécessaire dans cette seconde phase de la guerre. Or, le gouvernement de Buénos-Ayres n'aurait pas permis aux impériaux d'intervenir dans les discordes de l'Uruguay et de frapper encore le Paraguay, s'il les avait vus prendre trop de puissance à Monte-Video.

Les préparatifs contre le Paraguay continuent sur une grande échelle. Il y a déjà 62,000 hommes sous les armes et en marche, sans compter la marine impériale de guerre, et quarante mille hommes sont en voie de suivre de près les corps déjà organisés. Les vapeurs cuirassés qu'on avait mis en chantier en janvier sont presque terminés.

Ces préparatifs considérables du Brésil ne déconcertent pas les Paraguayens, qui se préparent héroïquement à la défense. Tous les hommes valides sont sous les armes, des fortifications formidables ont été élevées au confluent des fleuves Parana et Paraguay et aux passes les plus étroites que les troupes impériales devront franchir

avant de pouvoir opérer une descente sur le territoire de la république.

Au Pérou, le réglement des difficultés extérieures en ont fait naître à l'intérieur. Les conditions imposées par l'Espagne et acceptées par le gouverment de Lima étaient trop onéreuses pour satisfaire le peuple. Le général Castilla profita du mécontentement pour tenter de renverser l'administration. Arrêté dès le début du mouvement insurrectionnel, il a trouvé des partisans qui l'ont continué. En mars, la révolte était devenue puissante, elle avait enlevé quelques navires de guerre de l'Etat et s'était fortifiée dans plusieurs villes. On ne sait pas encore quelles suites ont eu ces événements.

L'Espagne semble vouloir faire sentir encore une fois son autorité à ses anciennes colonies. A peine avait-elle fait céder les Péruviens à ses exigences, qu'elle a demandé des réparations au Chili pour sa conduite durant le réglement de ses difficultés avec la première de ces républiques. Il est probable que l'affaire va se régler sans complications graves. Le pays ne paraît pas se préoccuper beaucoup de cet incident politique, et il n'en poursuit pas moins le développement des travaux de la paix et de sa prospérité. L'exécutif s'occupe toujours beaucoup de favoriser l'immigration, de pousser les entreprises de chemins de fer et l'établissement de communications internationales. Une subvention annuelle de 100,000 piastres a été votée pour dix ans en faveur d'une compagnie qui s'est engagée à établir une ligne de vapeurs entre ce pays et l'Europe, par le détroit de Magellan.

JOSEPH ROYAL.

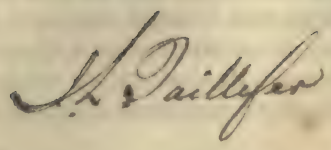

JACQUES ET MARIE

SOUVENIR D'UN PEUPLE DISPERSÉ.

I

En 1710, Port-Royal fut pris par les Anglais, qui le nommèrent Annapolis. C'était le centre de l'établissement le plus considérable des Français en Amérique, l'un des appuis importants de leur puissance et le point qui avait toujours le plus menacé les colonies britanniques.

En 1711, toute la presqu'île acadienne subit le sort de Port-Royal : la France l'abandonna par le traité d'Utrecht.

Ce traité laissait une latitude de deux ans aux anciens habitants pour disposer de leurs biens et rentrer dans les domaines de leur patrie ; il ne spécifiait rien pour ceux qui voudraient rester sous le sceptre des nouveaux maîtres.

En 1714, Nicholson, gouverneur d'Annapolis, invita les Acadiens à prêter le serment d'allégeance ou à quitter le pays dans l'espace d'un an. Beaucoup de ces pauvres gens croyaient que ce serment était d'une nature indissoluble, et qu'il y avait crime à le prêter à un souverain après l'avoir formulé pour un autre ; ils étaient unanimes, d'ailleurs, à ne faire cet acte solennel qu'après avoir reçu l'assurance que leurs services ne seraient jamais requis contre la

France. Ils demandèrent donc la permission de s'embarquer sur des vaisseaux de leur nation. Mais on leur répondit que, aux termes du traité, les vaisseaux français n'avaient pas le droit de mouiller dans leurs eaux. Ils se résignèrent à attendre les chances de l'avenir ; pour le moment, ils n'osèrent pas confier leur sort à des navires anglais : un vague pressentiment leur faisait déjà redouter quelque perfidie.

En 1719, pendant une absence du colonel Philips, qui avait succédé à Nicholson, son lieutenant trouva le moyen, soit par violence, soit par ruse, de faire prêter le serment à un assez grand nombre des habitants de la ville et du voisinage. Le gouverneur étant de retour, ils allèrent se plaindre amèrement à lui de l'acte de son subalterne. Philips les calma et leur assura que s'ils prêtaient le serment, on ne les obligerait jamais à porter les armes contre la France. Sur cette promesse, 880 hommes, qui devaient former la portion la plus influente de la population de la Péninsule, jurèrent fidélité au roi George Ier.

Depuis lors jusqu'en 1744, les Acadiens, retirés dans leurs foyers, s'occupèrent sans inquiétude de la culture de leurs terres, s'habituant à un état de neutralité que tous, Anglais et Français, semblaient leur confirmer. On les nommait *neutrals* (les neutres).

En 1744, la politique européenne ayant entraîné de nouveau l'Angleterre et la France sur les champs de batailles, l'Acadie devint un des principaux théâtres de la guerre en Amérique. Les flottes des deux nations vinrent se heurter sur ses côtes. Le siége de Louisbourg par les Anglais, celui d'Annapolis par les Français, occasionnèrent, au milieu des populations acadiennes, des rencontres fréquentes de corps armés qui ne manquèrent pas d'y jeter la perturbation. Un des plus brillants faits d'armes de cette guerre de quatre ans eut lieu à Grand-Pré même, sur le Bassin des Mines, le bourg le plus considérable et le plus tranquille des *neutres*.

C'était une singulière situation pour ces habitants que celle de voir, du seuil de leurs chaumières, des Français et des Anglais répandre leur sang dans ces combats acharnés. Pendant le désordre de la mêlée, quand ils entendaient la voix de leurs anciens compatriotes les appeler dans l'agonie ou les narguer dans le triomphe, quelle lutte terrible devaient se livrer en eux le sentiment de la nature et celui de la foi jurée !

Comme ils étaient les seuls dans cette partie du continent qui eussent des greniers bien remplis et des troupeaux abondants, les vainqueurs et les vaincus, les citoyens de jadis et les nouveaux maîtres, vinrent s'approvisionner chez eux. L'escadre du duc d'An-

ville, jetée par des contretemps dans la rade de Chebouctou, était ravagée par la peste : des commissaires vinrent demander des aliments frais pour les équipages décimés, aux Mines, à Cobequid et et à Chignectou. On leur en donna ; c'était pour des Français expirants qu'on leur tendait la main, et rien dans leurs nouveaux liens politiques ne leur défendait cet acte d'humanité.

Pendant ces évènements, il est naturel de croire que les sollicitations de la part des soldats et des agents de la France, pour persuader aux Acadiens de se soustraire à l'autorité des conquérants, furent fréquentes et vives. Mais aucun fait sérieux n'a prouvé qu'elles aient réussi à faire commettre un acte de trahison à ces âmes loyales, pour qui la parole d'honneur valait un serment. Au contraire, les propos malveillants que les Canadiens leur jetaient en toute occasion, les provisions que leur arrachait de force le corps expéditionnaire de M. de Villiers et la captivité de plusieurs habitants de Grand-Pré, entre autres du vieux notaire LeBlanc, qui fut retenu pendant quatre ans à Louisbourg, comme citoyen Anglais, prouve leur fidélité à la Grande-Bretagne. D'un autre côté, il est évident que les Anglais leur reconnaissaient bien le caractère de neutres, puisqu'ils ne leur demandèrent aucuns services militaires durant toute cette guerre.

En 1748 fut signée la paix d'Aix-la-Chapelle. En Amérique, les belligérants rentrèrent dans leurs anciennes possessions ; mais comme ces possessions avaient des limites fort incertaines, une des stipulations du traité de paix laissait à une Commission le soin de les définir : nouveau nœud gordien resté entre les deux peuples pour amuser, pendant quelque temps, la fine diplomatie, mais qu'il fallut bien trancher.

Le peu de connaissance que l'on avait de ces contrées, lors des traités antérieurs, avait laissé tant de vague dans les termes de ces pièces publiques, que chaque nation prétendait bien, en fin de compte, posséder la moitié de ce que l'autre réclamait. Le Conseil des arbitres n'était pas encore nommé que déjà les gouverneurs s'empressaient d'occuper tout ce qui paraissait leur convenir et de fonder des établissements solides là où ils n'avaient fait que passer.

En Acadie, aussitôt la paix signée, un des premiers soins de Mascaren fut de forcer les habitants voisins du golfe St. Laurent à jurer foi et hommage à son souverain, dans les termes communs à tous les sujets anglais. Puis il chassa le curé de Grand-Pré, qu'il accusait d'exciter le peuple à la désertion et à la révolte.

Dans le même temps, les gouverneurs du Canada renouvelèrent leurs sollicitations auprès des Acadiens pour les décider à venir se

fixer sur les côtes septentrionales de la Baie de Fundy, qu'ils prétendaient posséder, ainsi que toute la rive sud du Golfe St. Laurent, jusqu'à l'île du Cap-Breton. On offrait de mettre à leur disposition les subsides nécessaires à ce déplacement, d'autres terres, des provisions et la protection du drapeau de la France. Plusieurs familles se laissèrent, dès lors, entraîner par l'attrait de ces propositions; devant la nouvelle attitude du gouvernement britannique, on conçoit que de pareilles offres devaient être bien puissantes sur des cœurs restés aussi sincèrement français, malgré leurs nouveaux liens politiques. Il était évident, aux yeux du plus grand nombre, que les Anglais n'entendaient plus leur laisser leur droit et priviléges de neutres en face de la France menaçante et armée. Cet état anormal devenait de jour en jour plus insupportable pour les Anglais comme pour les Acadiens, surtout pour les habitants voisins du Canada et du Cap-Breton.

Le parlement de la métropole venait de voter des sommes considérables pour favoriser la colonisation du pays par ses émigrants; et en 1749, Cornwallis débarqua dans le havre de Chebouctou, à la tête de 3760 hommes, à peu près tous mauvais sujets de Sa Majesté. Car, pour hâter cette colonisation, le gouvernement ne tint guère à n'y implanter que des germes de vertu et d'honneur. On y déversa le trop plein des prisons. C'était un charmant voisinage à procurer aux honnêtes Acadiens que ces troupes de bandits. Ils ne leur firent pas, pourtant, mauvais accueil. A peine avaient-ils appris leur arrivée, qu'ils s'empressèrent auprès d'eux, offrant des provisions de toutes espèces, l'aide de leur travail et de leur expérience.

Quelque temps après, ce même Cornwallis lança une proclamation qui enjoignait à tous les habitants indistinctement de venir faire acte de soumission au roi dans la formule ordinaire. On accordait une période de trois mois pour remplir cette obligation. A tous ceux qui obéiraient à l'ordonnance, on assurait la paisible possession de leurs terres et le libre exercice de leur religion et de leurs droits de citoyens anglais; les autres étaient menacés de confiscation et d'exil.

La même protestation unanime s'éleva contre cette nouvelle injonction. Les habitants rappelèrent la promesse de Philips, la réserve qu'on leur avait toujours accordée dans les termes de leur serment, leur fidélité constante; la cruauté qu'il y aurait de les jeter, main armée, contre des poitrines et des cœurs français, etc..... On leur répondit que Philips avait été censuré par le roi pour ses promesses indiscrètes. Ils n'avaient jamais entendu dire un mot

de cette censure jusque là : pendant plus de trente ans, confiants dans la parole du représentant de leur souverain, et fidèles à celle qu'ils lui avaient donnée, en retour, ils avaient cultivé en paix leurs champs, défriché des terres considérables, accompli des travaux publics gigantesques, accru les ressources du pays. Mais la raison politique fait découvrir bien des choses !

A l'époque des garanties de Philips, le gouvernement colonial était peu de chose ; il n'aurait pas pu imposer des serments cruels à une population déjà nombreuse, placée à quelques pas de ses anciens drapeaux ; il n'aurait pu empêcher ces populations de se soustraire à son autorité et d'aller grossir sensiblement les rangs de ses ennemis ; on fut bon et généreux. Mais au temps de Cornwallis, Philips et son roi étaient morts depuis longtemps, bah !..... Annapolis était plus fort, appuyé par les établissements de la Nouvelle-Angleterre ; Halifax venait d'être fondé ; on avait mis des garnisons à Passiquid et à Grand-Pré, et une guerre terrible, une guerre de géants, un combat suprême allait s'engager entre deux puissances rivales en Europe, rivales en Asie, rivales en Amérique, rivales partout. Il fallait bien soumettre, à tout prix, ces quelques milliers de cœurs français que l'on avait laissé battre au sein d'un pays anglais.

Il y avait eu duplicité politique à les garder là malgré eux, et ce premier crime, comme tous ceux de ce genre, ne devait avoir pour conséquences qu'une plus grande duplicité et qu'un crime national plus hideux !

Les Acadiens demandèrent si, dans le cas où ils voudraient laisser le pays, on leur permettrait de disposer de leurs propriétés.

On leur répondit que le traité d'Utrecht leur avait accordé deux années pour faire ces dispositions, et que ces deux années étaient depuis longtemps écoulées ; qu'ils ne pouvaient, par conséquent, ni vendre leurs biens, ni partir.

Ils retournèrent alors dans leurs foyers, les uns disposés à confier leur sort au désespoir, les autres à attendre. Pas un n'alla mettre la main sur la Bible pour jurer à l'Angleterre qu'ils lèveraient cette main armée contre la France !

II

Deux familles de Grand-Pré se séparèrent durant ces temps agités ; l'une partit, emportant sa haine pour les persécuteurs ; l'autre resta en gardant toujours fidélité, attendant encore des

jours de clémence et de justice, des jours de bonheur et de tranquillité !

Ces séparations étaient devenues fréquentes depuis quelque temps ; mais aucune peut-être n'avait été plus pénible que celle-ci. Les deux familles étaient nombreuses, voisines, également à l'aise, et liées depuis longtemps, non seulement par le nœud de la plus douce amitié, mais par des alliances à divers degrés ; il s'en préparait même une nouvelle, qui aurait encore ajouté son charme à cette heureuse union. Le départ la fit remettre à d'autres temps.

Ce fut vers l'automne de 1749 que le père Hébert dit adieu à son vieux voisin et quitta Grand-Pré pour aller s'établir sur les bords de la Missaguash, au fond de la Baie de Beau-Bassin. Après le sacrifice de ses biens-fonds et l'abandon de ses amis, ce qui l'affectait le plus, c'était de partir la nuit, presque à la sourdine, comme un malfaiteur. Mais il fallait bien subir cette pénible nécessité. Si les autorités avaient connu son départ, on l'aurait fait arrêter comme un traître. Ses propriétés se trouvaient déjà confisquées par le fait seul de sa fuite. Il n'avait pas même cherché des acquéreurs, il les aurait exposés à l'expropriation et à d'autres châtiments. Il n'avait pu disposer que de ses meubles, des produits de sa récolte et de ses animaux, qui étaient nombreux et beaux. Comme il avait fait ses ventes de gré à gré, en secret, et comme les acheteurs étaient tous ses amis, il avait réalisé une somme bien suffisante pour commencer un nouvel établissement. D'ailleurs, il avait quatorze enfants, dont les huit aînés étaient des garçons, forts et laborieux ; et puis les Acadiens ne craignaient pas les travaux héroïques.

Quatre de ses garçons étaient déjà fixés, avec leurs petites familles, sur la Baie de Beau-Bassin : leurs sollicitations continuelles, activées sans doute par la présence de M. de LaCorne, qui venait d'arriver dans les environs avec un corps nombreux de Canadiens ; le plaisir de rassembler sous un même toît tous les membres d'une famille aimante et unie ; les entraves croissantes que le gouvernement jetait entre eux, pour gêner leurs relations ; l'espérance de se retrouver encore Français : tous ces motifs, surtout le dernier, parurent suffisants au père Hébert pour le décider à s'expatrier, malgré son âge déjà avancé et toutes ces habitudes de vieille date que l'aisance et des relations toujours bienveillantes lui avaient rendues plus douces. Il partit donc.

Il pouvait être dix heures du soir quand le vieillard, se levant de dessus la dernière chaise restée dans la maison, jeta un regard autour de lui, sur les murs vides, sur l'âtre éteint, sur quelques

groupes de femmes qui pleuraient avec ses filles, et dit d'une voix encore sonore :

— Mes enfants, c'est l'heure, il faut partir ; nous devons aller coucher plus loin ce soir.....

Alors, il s'ouvrit une voie devant lui, au milieu des enfants, des intimes et des petits-enfants, et il sortit le premier, tenant son vieil ami par le bras. La conversation avait été peu animée dans la maison, les voix étaient altérées, les phrases entrecoupées ; elle cessa tout à-fait sur le seuil de la porte.

A la suite du chef se rangèrent les fils et les brus, la mère, les filles et les nombreux représentants d'une troisième génération. Tous portaient quelques fardeaux, objets d'utilité journalière. Cette procession se dirigea ainsi silencieuse au milieu des ténèbres, vers l'embouchure de la Gaspéreau, où l'attendaient les embarcations nécessaires au voyage.

Peu de personnes accompagnaient les pauvres émigrants ; ils s'en allaient comme ces cercueils ignorés qu'accompagnent les seuls parents en pleurs. On avait craint d'éveiller l'attention de l'autorité, qui commençait à tenir l'oreille ouverte, même à Grand-Pré. Arrivés sur la grève, il se fit un peu plus de bruit ; l'installation de tout ce monde et de tout le menu ménage, au milieu des ténèbres et de l'aveuglement que donnent les larmes, entraîna quelque désordre ; on s'appelait à demi voix, on préparait la manœuvre, on dégageait les amarres. Mais bientôt le bruit cessa peu à peu, on entendit encore quelques voix qui se disaient adieu sur divers tons de la gamme des douleurs ; on entendit aussi des cris d'enfants troublés dans leur sommeil.

Pauvres petits !..... Une brise froide et humide passait sur leur visage ; ils sentaient bien que ce n'était pas là le souffle caressant de leur mère : un vigoureux balottement commençait à se faire sentir sous l'effort des rameurs ; ce n'était plus pour eux le doux balancement du berceau ! Ils pleuraient ; et leur voix, errant au caprice des vents, fut la dernière chose que l'oreille put saisir dans les solitudes de la mer.

III

Deux personnes se tenaient encore debout sur le rivage : c'était le vieux voisin Landry et sa fille Marie.

Quand ils ne virent plus rien sur la silhouette incertaine des flots, quand les ondes soulevées par les rames eurent cessé d'ap-

porter à la plage l'adieu lointain et suprême des voyageurs, le vieillard se retourna vers l'enfant qui s'appuyait à son côté, et il lui dit avec effort et d'une voix incertaine :

— Ne pleure pas, petite ; tu sais bien qu'il reviendra, ton Jacques, au printemps ; " puis il passa sa main autour de son cou pour lui caresser la joue et le bout de sa jolie petite oreille, et ils s'acheminèrent lentement du côté de leur demeure.

Marie marcha quelque temps sans rien dire, se contentant de soulever souvent jusqu'à ses yeux le coin de son tablier blanc ; après, elle dit à son père :

—L'année dernière, au mois de mai, un petit ménage de rossignols était venu s'établir dans une belle touffe de treffle rouge et de millet sauvage ; une grande feuille de plantain se penchait sur le nid, lui servant de toît, et le taillis de pruniers lui jetait toute son ombre. Aussitôt que je vis le couple assidu au logis, je me mis à chasser tous les chats du voisinage ; je mis même Minou prisonnier dans la cave : le perfide m'avait grippé un poulet, autrefois. Tous les jours, quand la mère allait dîner (et elle n'allait pas loin, car je lui portais toute la mie de mon pain sur cette grosse pierre plate, de l'autre côté du taillis), moi, je courais bien doucement, comme aurait fait Minou, puis écartant les grandes herbes, je regardais si les quatre petits ne mettaient pas le nez à la fenêtre de leur maisonnette. Quand ils en furent sortis, je leur portai bien autant de vers que si j'eusse été leur maman ; et je remarquais en passant le progrès de leurs plumes.

Un jour, je trouvai toute la famille perchée au bord du nid ; un d'eux même avait grimpé au plus haut faîte de la feuille de plantain ; et tous ensemble ils regardaient le ciel et la prairie, où jouaient les grands oiseaux, leurs aînés. Je jugeai qu'il était temps de laisser un souvenir à mes petits ambitieux, et je leur attachai à chacun un fil de soie rouge à la patte droite. Le lendemain, à l'aurore, ils étaient déjà en plein pré, trottinant et soulevant l'aile à chaque brise qui passait. J'essayai de les attirer avec mon pain, en imitant le cri de leur mère, mais elle les appelait plus loin dans le feuillage, et ces enfants du ciel ne voulaient plus que l'espace et de l'air ; ils firent tant qu'à la fin une rafale vint les saisir, et ils allèrent en tourbillonnant se perdre, les uns dans les futaies, les autres dans les charmilles. J'en ai vu tomber un dans la rivière ; il a surnagé longtemps, suivant le cours de l'eau, et je ne l'ai pas vu revenir..... Les autres s'appelèrent encore jusqu'à la nuit ; mais le jour suivant je ne les ai plus entendus : eux aussi, ils s'étaient dit adieu !...

Ce printemps, au premier chant du rossignol, je suis allé vite, vite, voir si le nid était en ordre, si les écureuils ne l'avaient pas pillé, pour faire leur lit d'hiver ; il y était encore, aussi mollet, aussi caché ; et j'attendis l'heure de la couvée, croyant que l'un de mes petits ne manquerait pas de venir confier ses enfants où il avait lui-même trouvé tant de soins et de bonheur..... Aucun n'est revenu !... et le nid est encore vide !

J'ai eu bien du chagrin !

J'ai pensé qu'ils étaient peut-être tous morts... Un méchant hibou aurait bien pu les croquer pendant leur sommeil.... Ils ont peut-être été gelés dans leur maison d'hiver... Ils sont peut-être tombés dans la mer, en voulant la traverser pendant la grosse tempête du mois de juillet.... Les oiseaux, mon cher papa, est-ce que ça se souvient de quelque chose ?—Puis, sans attendre la réponse, qui tardait un peu, Marie reprit :—Depuis ce temps-là, mon cher papa, j'ai pensé que le départ c'était toujours une chose bien triste ! c'était le premier que je voyais !... et ce soir..... Et la jeune fille reprit le coin de son tablier blanc.

— Oui, mon enfant, ce soir, c'est un départ bien pénible ; mais au moins Jacques n'a pas fait comme tes oiseaux, il t'a promis, en partant, qu'il reviendrait ; il reviendra.

Je ne suis pas bien sûr si les rossignols se souviennent de quelque chose ; comme les tiens ne sont pas de retour, c'est le meilleur signe qu'ils ne se rappellent de rien. Mais les garçons, Marie, ça se souvient toujours !.....

Il paraît que ceci était déjà une vérité bien connue au temps du père Landry, car autrement il ne l'aurait pas affirmé : on sait jusqu'à quel point les Acadiens abhorraient le mensonge.

Dans tous les cas, Jacques avait bien décidé de revenir à Grand-Pré, au printemps. Comme il était le seul des Hébert non marié, il devait suivre son vieux père pour l'aider dans son nouvel établissement ; mais il était convenu, en famille, qu'on ne le retiendrait pas après les premières semailles.

IV

Cependant, quoiqu'il emportât l'espoir d'un prochain retour, le départ n'en avait pas été moins pénible pour lui. Il n'avait pas, sans doute, comme ses parents, à rompre avec de vieilles habitudes : il n'avait que dix-huit ans ; cependant, celle toute petite qu'il avait contractée depuis quelque temps lui parut bien aussi difficile à bri-

ser que les plus antiques et les plus solennelles. On comprend qu'il ne s'agit ici ni de cartes, ni de pipe, ni de course au clocher, mais bien d'une fille d'Ève. Il y en avait beaucoup à Grand-Pré, et elles n'attendaient pas d'avoir vingt ans pour charger leurs frères d'aller dire à leurs amis qu'elles étaient bonnes à marier; et quand elles étaient jolies et douces comme Marie, elles pouvaient facilement se dispenser de confier aux frères cette mission délicate, qu'ils remplissaient d'ailleurs toujours assez mal. Dans ces heu reux temps, les épouseurs se présentaient presqu'aussitôt après la démolition de la dernière poupée. Ainsi, Marie avait à peine treize ans au départ de Jacques, et les fiançailles étaient déjà une affaire convenue entre eux et leurs familles.

Raconter munitieusement les origines et les phases de cette liaison serait chose futile ; qu'il me suffise de dire que ces origines ne remontaient pas à la nuit des temps, et que les phases les plus saillantes n'étaient pas extraordinaires. Un petit tableau de l'état des coutumes des colonies acadiennes fera deviner en partie au lecteur ces simples et suaves mystères dont chacun a plus ou moins dans son cœur la secrète intuition.

L'isolement où se trouvaient ces colonies ; le nombre encore peu considérable des habitants ; leur vie sédentaire, surtout à Grand-Pré ; leur industrie, leur économie, la surabondance des produits agricoles, le grand nombre des enfants, la pureté et la simplicité des mœurs : tout cela rendait les rapports sociaux faciles et agréables, et préparait des mariages précoces. Tout le monde se voyait, se visitait, s'aimait de ce sentiment que donnent l'honnêteté et la charité réciproque. Les enfants trouvaient facile de se lier entre eux dans cette atmosphère de bienveillance où vivaient leurs pères : toujours mêlés ensemble autour de l'église, de la chaumière, des banquets de familles, ils rencontraient bientôt l'objet sympathique et l'occasion de marcher sur les traces de leurs généreux parents. Les entraves ne surgissaient pas plus après qu'avant ces liaisons. Il n'y avait pas d'inégalité de conditions ; à part le curé et le notaire, tous les autres avaient la même aisance, à peu près la même éducation et la même noblesse : toutes choses qu'il acquérait facilement avec leur intelligence, leurs cœurs honnêtes et les lumières de la foi.

Or, le curé ne pouvant pas se marier, personne n'avait donc à se disputer sa main ; lui, de son côté, tenait beaucoup à faire des mariages. Quant au notaire, comme il était ordinairement seul dans le canton, on ne pouvait toujours le ravir qu'une fois, ou deux tout au plus, dans le cas d'un veuvage, ce qui le rendait dejà moins ravissant.

Cet énorme parti, ce suprême personnage une fois fixé, les grandes ambitions du village n'avaient plus de but, car il n'y avait pas d'avocat. O le beau temps ! Comme son curé, le notaire n'avait pas de plus grand intérêt que de conjoindre les autres. Ainsi, tout contribuait à faire les voies larges et fleuries à ce sacrement des cœurs tendres. Donc pas de longs pourparlers ; pas de ces mystérieuses intrigues ; pas de ces dramatiques alternatives de rires et de larmes qui précèdent et gâtent si souvent les unions de nos jours, et qui fournissent de nombreuses pages aux fictions romanesques ; pas de ces interminables répétitions d'un mot, qui s'affadit à force d'être redit ; pas de ces intarissables protestations de constance éternelle, de passion héroïque ; ce que l'on gaspille, ce qu'on laisse évaporer de ces beaux sentiments ailleurs, avant le mariage, on l'apportait là, en plus, dans la vie d'épouse et de mère.

Oh ! nos saintes mères ! combien nous devons admirer et bénir leur héroïque existence ; combien nous devons dépenser avec sagesse et générosité le sang et les forces qu'elles nous ont prodigués avec tant d'amour et de dévouement ! Si jamais rôle de femme a été complètement accompli, c'est le leur ; si jamais quelqu'un a su se donner aux autres, avec joie, abandon et sincérité, dans le silence et l'obscurité du foyer, celles-là l'ont fait plus que toute autre. A peine les fleurs de leurs printemps étaient-elles écloses, qu'elles s'empressaient de les effeuiller sur la tête de leurs enfants. Elle n'avaient qu'une saison, l'automne ; la jeunesse ne leur semblait pas donnée pour jouir et alimenter leurs plaisirs, mais pour la faire couler à flots purs dans la vie d'une nombreuse famille et pour fonder une génération forte.

Mariées à quatorze ans, elles étaient mères à quinze, puis elles l'étaient de nouveau tous les dix-huit mois, jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans ! Comptez..... je ne mentionne pas les jumeaux. Vous pouvez noter facilement, sans doute, le chiffre des rejetons ; mais vous ne trouverez jamais le nombre des pensées d'amour, des heures sans sommeil, des soins coquets donnés à tous les marmots ; vous n'additionnerez jamais les points d'aiguille, les tours de quenouille, les allées et venues de la navette ; puis les fromages, puis les conserves, puis les produits du jardin, puis les milliers d'autres travaux d'économie domestique, accomplis avec joie pour vêtir et nourrir, pour fêter même cette postérité d'Abraham ! Vous ne compterez jamais, non plus, les services rendus aux voisines, aux filles et aux brus, dans les temps de maladie, ou pour leur faciliter le rude apprentissage du ménage. Ah ! vous, leurs filles, qui, après avoir laissé courir longtemps vos doigts sur des claviers in-

grats et vos pieds sur des tapis brûlants, durant les jours et les nuits de votre jeunesse, ôsez vous écrier, dans l'énervement de vos forces, quand vos enfants pleurent, quand vos domestiques ne peuvent pas assez vous servir :—Que la vie est difficile !—jugez, devant le souvenir de vos fortes mères, quelles femmes vous êtes !

Jacques et Marie ont donc commencé à filer la trame de leur bonheur, absolument comme leur père, leur mère et tous leurs devanciers de Grand-Pré le firent autrefois. Ils vivaient à côté l'un de l'autre, leurs familles étaient intimes, leurs relations journalières. Jacques avait à peine quatre ans de plus que sa petite voisine, et ,comme il est proverbial que les garçons ont l'esprit beaucoup moins précoce que les filles, que leur mémoire ou leur tête est beaucoup plus dure—dans l'enfance, bien entendu—Jacques et Marie se trouvaient au même degré de développement moral.

Ils suivirent ensemble les instructions religieuses du bon curé, qui leur enseignait, en même temps, à lire, à écrire et à compter. Pendant plusieurs saisons ils tracèrent, de compagnie, le petit sentier qui conduisait à l'église, le long du grand chemin. Tantôt Marie trottinait devant, tantôt Jacques, pour lui battre la neige, quand c'était l'hiver, ou lui faciliter le passage des mares boueuses, si communes en automne ; bien entendu qu'à tous les mauvais pas, le sexe fort aidait au sexe faible. Quelquefois, pour être plus agiles, les deux enfants eurent l'idée friponne d'enlever leurs chaussures. Alors, Jacques attachait les deux paires par les bouts des cordons et se les passant au cou, ils couraient tous deux, joyeux de l'aventure. Jacques ne faisait, d'ailleurs, nullement attention aux petits pieds de Marie, qui laissaient, en touchant l'argile fraîche, tant de jolies empreintes !

C'était une de leurs habitudes de prendre, avec eux, leur collation de midi, qu'ils dégustaient d'ordinaire en commun, sur le gazon, à l'ombre de l'église. Jacques aimait, entre autres choses, le lait-pris, et Marie avait une petite dent aiguisée tout exprès pour grignotter la galette au beurre qui lui faisait éprouver des jouissances toujours nouvelles. Or, il arrivait souvent que Marie avait, dans son panier, du lait-pris, et Jacques, dans son sac, de quoi satisfaire la petite dent de Marie. L'on partageait, cela se devine.

J'ai oublié de dire que les deux amis avaient un fidèle compagnon, qui ne les quittait jamais d'un pas. Cette dernière circonstance me le rappelle ; car il aimait également la galette et le lait pris, et il faisait grand honneur aux deux ; il aimait aussi, à un égal degré, sa sœur Marie et son voisin Jacques. Il se nommait André.

Les délices de la collation et tous ces agréables petits rapports de bon voisinage n'en firent pas aller plus mal le catéchisme. Le jour de la première communion venu, les deux enfants allèrent ensemble à la sainte table, et quand il revinrent à la maison, au milieu des parents en fête, il s'échappait un rayon de grâce de leurs fronts purs et candides. Marie était charmante sous son petit bonnet blanc, et dans sa toilette chaste et simple comme son âme. Un séraphin n'aurait pas pu mieux se travestir pour visiter notre pauvre terre, incognito.

Il est probable que ce bon Jacques ne constata pas encore le fait, tout occupé qu'il était à regarder une grande enluminure que lui avait donnée monsieur le curé, où l'on voyait un groupe d'anges débraillés et retors, comme on en faisait sous Louis XV.

V.

Depuis lors, Jacques se remit aux travaux des champs avec ses frères, et Marie aux occupations nombreuses d'une ferme aisée. Ils avaient pris à l'autel de leurs pères cette énergie morale qui caractérise les colons de ce temps ; ils allaient maintenant se former, dans leurs familles, à cette vie forte, active et régulière, à ces habitudes de travail et d'économie, de bienveillance et de probité qui furent tout le secret de la richesse et du bonheur des Acadiens.

Le fait seul que l'on retrouve ces deux enfants fiancés, quatre ans après leur première communion, prouve qu'ils n'en restèrent pas, l'un et l'autre, à leurs goûts, pour le lait-pris et le gâteau populaire de leur pays. Jacques ne revit plus, sans doute, le petit pied blanc de Marie, car depuis que l'on avait dit à la fillette qu'elle était maintenant une grand'fille, elle aurait rougi jusque sous la plante de ce même petit pied si elle l'eût aperçu nud, en public. Mais elle n'avait pas que le pied de mignon. Son minois..... qu'elle ne cachait jamais, parce que jamais le chagrin, la honte ou le repentir n'eurent l'occasion de l'effleurer d'un nuage ; son minois était aussi trop gracieux, trop attrayant pour que Jacques ne finit pas par s'en apercevoir.

En grandissant, ils ne perdirent pas complètement l'habitude de faire route ensemble pour aller à l'église ou ailleurs. Les bois et les prairies des deux familles se touchaient ; on avait souvent l'occasion d'y cheminer durant la fenaison ou les récoltes, et, comme tous les hommes des champs aiment à échanger quelques mots,

avec le voisin, sur les choses de la terre, les Landry et les Hébert suivaient souvent le fossé mitoyen. Les enfants ne faisaient pas autrement que leurs parents; seulement, Jacques franchissait quelquefois sa levée.

Un jour du mois de juillet, qu'ils s'en allaient ainsi tous ensemble visiter les foins en fleurs, pendant que les papas discouraient sur quelques singulières influences de la lune et sur l'avenir des pommes de terre, Marie avait aperçu, à travers les herbes, de belles grosses fraises qui lui arrachèrent un de ces cris de joie comme en font seul commettre, à pareil âge, ces agaçantes primeurs. Jacques, en garçon bien élevé, lui cueillit aussitôt les plus belles; et, pendant qu'il jouissait du plaisir avec lequel Marie dévorait ces fruits nés des rosées, de parfums et des couleurs de l'aurore, il constata que les fruits, en s'approchant des lèvres de sa compagne, ne les faisaient pas paraître plus pâles.

Première découverte.

Dans ces terres alluviales, les maringouins sont toujours très abondants; il arriva donc que plusieurs de ces traîtres insectes osèrent aller butiner sur la fraîche épiderme de Marie, pendant qu'elle moissonnait ainsi tout le produit du matin; avec une vivacité qui lui était naturelle, sans songer aux fraises qu'elle tenait sous le pouce, elle appliquait à la partie blessée un preste soufflet qui, tout en tuant le sanguinaire moucheron, écrasait sur place le fruit inoffensif. Plusieurs maringouins vinrent ainsi puiser au sang de la petite fermière, et tous en furent punis, mais non sans le sacrifice de quelques-unes des offrandes de Jacques.

Quand les promeneurs furent près d'arriver au village, un ruisseau se présentant, Marie, tout naturellement, demanda à Jacques de lui indiquer les endroits barbouillés de son visage, afin de faire toilette. Celui-ci trouva facilement les taches du jus vermeil sur le front, aux tempes, dans la fossette du cou, à cet endroit où s'arrondissait la gracieuse oreille que le père Landry aimait tant à caresser; c'est là où les maringouins font ordinairement le plus de ravage. Mais, quand il fallut explorer les joues et la partie la plus arrondie du menton, Jacques déclara, après un long examen, qu'il lui était impossible de constater l'impression du fruit délicat. Il aurait été bien plus simple de dire de suite à Marie de laver le tout; ce n'était pas l'eau qui manquait..... Mais décidément ces enfants commençaient à devenir minutieux. Ce qui est le plus probable, c'est que le grand Jacques avait trouvé, dans ses recherches, sur la figure de son amie, bien d'autres jolis problèmes à résoudre.

La vie laborieuse et libre des champs, le soleil abondant, l'air vif de la mer, les émanations embaumées des bois, les rosées matinales dans lesquelles Marie avait si souvent trempé son pied, en compagnie des narcisses et des violettes ; enfin, le contact continuel et l'aliment d'une nature vierge et féconde avait donné à toute sa personne cette maturité précoce, commune à toutes les filles du pays. C'était l'union, sur une même tige, de l'éclat de la fleur qui féconde à la saveur du fruit mûrissant.

Un contour ferme marquait toutes les ondulations gracieuses de la figure que l'ardeur de l'âge et la gaité que donnent le bonheur et l'innocence animaient sans cesse, comme ces bruyères légères, sous l'haleine d'une brise continuelle. Son teint, abandonné négligemment aux caresses du soleil, avait revêtu sur ses lys et ses roses une légère nuance de bistre qui ajoutait encore à l'apparence de force et de nubilité hâtive de la jeune fille. Avec cela, les traits, que l'âge n'avaient pas encore bien caractérisés, avaient une finesse peu commune chez les villageoises ; la beauté de l'âme y rayonnait vaguement comme la lumière d'une étoile à travers un nuage léger ; et dans leurs lignes indécises, on y lisait déjà une grande sensibilité de cœur unie à beaucoup de force, de volonté et de vivacité d'esprit. Une certaine élégance native jetait sur toute cette petite personne un vernis de distinction naturelle qui ne s'alliait pas mal au bonnet normand, au mantelet de serge bleue du pays, au jupon de droguet écourté.

Voilà la seconde découverte que fit Jacques. Après celle-ci il n'en eut plus guères d'autres à faire que dans son propre cœur, et ces dernières ne l'obligèrent pas à de longues recherches ; elles se révélèrent elles-mêmes à sa conscience : car de ce jour, la petite voisine fut une incarnation complète dans sa pensée, dans son cœur et dans ses sens : il avait rencontré cet être unique, cette femme choisie après sa mère pour féconder dans son cœur cette seconde efflorescence qu'on appelle toujours l'amour, et qui contient comme en essence, toutes les joies, toutes les émotions futures, toutes les espérances, toutes les destinées de notre vie de la terre ; il avait connu, pour la première fois et pour toujours, cette attraction mystérieuse de deux êtres, ce contact de deux âmes destinées a perpétuer sur la terre l'amour par leur amour, la vie par leur vie ; il avait goûté toutes ces pures délices que le créateur a semées autour du berceau de la famille, pour nous entraîner par le plaisir vers l'accomplissement des grands devoirs que nous prescrivent la Providence et la société ; il avait senti se graver dans sa mémoire le plus gracieux et le plus éternel de ses souvenirs, celui qui perce

sous tous les autres, qui apparaît à toutes les phases de la carrière, jeune, chaste, riant, consolateur, malgré les douleurs, les défaillances et les égarements de l'existence. Enfin la nature, les circonstances, une heureuse destinée avait fait fleurir un mariage de plus sur le sentier de la vie ; les parents, le prêtre et le bon Dieu n'avaient plus qu'à le bénir.

Il y a des choses qui n'ont pas besoin d'être dites, surtout d'être répétées pour être comprises : et quand on s'aime, pas en amateur, mais pour se marier, pour se marier à treize et quatorze ans, on ne prend pas la peine d'aller chanter les notes de ses sentiments à tous les échos, et aussi souvent que son *Ave Maria.* Mais enfin, quelque sobre de paroles que l'on puisse être, il faut toujours bien finir par prononcer le mot de la chose : puisque c'est la seule transition possible pour arriver au sacrement. Ce fut Marie qui le dit la première, mais elle le dit d'abord à sa mère ; voici dans quelle circonstance.

On dansait quelquefois sur l'herbe menu, devant la maison des Landry, après les offices du dimanche. C'étaient des cotillons animés, ou des rondes exécutées sur un chant naïf. Dans une figure, je ne sais plus laquelle, Jacques fut obligé de jeter son foulard autour du cou de Marie ; celle-ci s'enfuit ; le foulard était en nœud-coulant ; pour ne pas étrangler sa voisine, Jacques lâcha prise, et Marie se sauva vers la maison avec son entrave, qu'elle serra soigneusement avec ses bonnets blancs, dans son tirroir parfumé de propreté et d'herbes odoriférantes. J'ignore si, le soir, elle le mit sous l'oreiller de son lit, ou si elle le noua autour de son cou, pour qu'il lui inspirât de doux rêves durant son sommeil : mais il est certain que le foulard gardé fut toute une déclaration et devint le premier lien indissoluble contracté entre les deux amants.

Le dimanche suivant, Marie s'en coiffa pour aller à l'église, ce qui procura un bonheur infini à Jacques, et ne pût échapper à l'observation de la bonne mère Landry, qui jetait toujours un œil à la toilette de sa fille, sur la route de l'église, surtout quand il passait de jolis garçons, des partis..... De retour à la maison, dans un moment où les deux femmes étaient seules, la mère dit à la fille :

— Eh bien, si Jacques te demandait en mariage, que dirais-tu ?

— Qui, moi ? ..... fit Marie avec un grand étonnement qui tournait peu à peu au sourire ; puis elle rougit jusqu'aux yeux ; puis elle embrassa deux ou trois fois sa maman, riant enfin décidément, et elle continua : — Eh bien, ma chère petite mère, je dirais.....oui !

—Tu dirais bien, mon enfant, et tu nous ferais beaucoup de plaisir, à tous ; tu n'aimes Jacques que tout juste..... un peu plus que nous..... et la brave femme embrassa sa fille à son tour, qui se tenait le visage caché dans le cou de sa maman, et se taisait.

Après le grand effort qu'il lui avait fallu faire pour jeter ce premier secret de son cœur à deux oreilles humaines, en face du soleil qui éclaire tout le monde..... et entre les quatre grands murs de la maison, qui ont la réputation de tout entendre et de tout répéter, Marie avait besoin de vingt minutes de silence au moins. Quand elles furent passées, la mère Landry reprit :

—As-tu songé à l'époque du mariage ?

—Non, maman, est-ce que je puis me marier à présent ; suis-je assez grande pour avoir un mari à moi ? quel âge aviez-vous, mère, quand vous avez pris papa ?.....

—Quatorze ans moins..... moins quatre mois.

—C'est-à-dire un peu plus que treize, n'est-ce pas, maman ? Eh bien ! j'ai treize ans faits, moi, maintenant ; je pourrai donc, bien vite, dans six ou huit mois, faire comme vous..... Ah ! que je suis heureuse ! je ne veux jamais être autrement que vous, maman ; cela fera que je serai une bonne petite mère aussi ! Est-ce que j'aurai dix-huit enfants, moi ?

—Peut-être davantage, cela dépendra des bénédictions du ciel.

—Alors, vous prierez bien pour moi, maman. Et Marie continua, pendant deux heures, ce chapelet de phrases détachées. Quand le père Landry vint l'interrompre, elle avait déjà fait toutes ses invitations pour le mariage, préparé le dîner de noces, disposé sa toilette, monté et démonté sa maison plusieurs fois, fait dix pièces de toile, autant de flanelle, élevé cinquante douzaines de poules, battu mille livres de beurre, fait baptiser ses deux aînés, un garçon et une fille qui s'appelaient Jacques et Marie ; Marie ressemblait à sa grand'maman... etc.,... etc.,... etc.....

Quelques jours après cette scène, les parents s'entendirent entre eux, sur les dispositions du mariage, qui fut fixé à six mois. Les deux familles, durant cette période, devaient faire les premiers défrichements d'une terre que l'on destinait à Jacques. Quant à la maison, on ne s'en inquiéta pas pour le moment. Après leur mariage, les deux enfants devaient rester dans celle des Hébert. Quoiqu'il y eut déjà quatre ménages dans la maison, on ne craignait pas la gêne : des cœurs qui s'aiment peuvent se loger dans un bien petit espace. D'ailleurs, la ruche devenant trop pleine, il y avait toujours la ressource de faire une allonge à la demeure commune ;

on comptait beaucoup de maisons à Grand-Pré que l'on avait allongées cinq fois.

C'est pendant la période des six mois de fiançailles que la famille Hébert résolut de quitter le village.

Les passions, à l'âge et dans les conditions de vie où se trouvaient Marie, peuvent être vives, et se faire jour par des formes et des expressions bruyantes, mais elles ne peuvent avoir une grande profondeur. D'ailleurs, les espérances sont encore infinies et la vie semble n'avoir pas de limites. Le départ de Jacques laissa donc la jeune fille bien triste, pendant trois ou quatre jours, durant lesquels le tablier blanc ne cessa pas d'être humide. Mais comme le fiancé devait revenir, elle finit par l'attendre ; six mois sont bientôt passés.....

Ils passèrent, en effet, les six mois, mais personne ne vit revenir le plus jeune des Hébert. Les événements politiques jetèrent entre lui et Marie des obstacles insurmontables.

N. B.

(*A continuer.*)

LA QUESTION MEXICAINE.[1]

(SUITE.)

IV.

Au moment où l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche montait sur le trône antique des Montézumas et s'apprêtait à rétablir, sur les bases de la justice et de la paix, l'édifice ébranlé de la société mexicaine, l'Eglise, comme tous les autres éléments de force et de vitalité dans ce pays troublé par l'anarchie, se trouvait plongée dans une situation bien triste et bien humiliante. Le gouvernement de Juarez, en s'attaquant à toutes les sources d'ordre et de bonheur, n'avait pas, comme on l'a vu dans le dernier article,[1] épargné le clergé mexicain, ni traité la religion catholique avec plus de justice ou plus de douceur que les autres principes de succès et de félicité. Résolu de marcher jusqu'au bout *dans la voie des réformes démocratiques*, il détruisit tous les éléments conservateurs, tous les principes de paix, tous les moyens de vie et de tranquillité, et plaça à côté de lui, sur le fauteuil présidentiel, la révolution en permanence. Après avoir détruit l'ordre politique, il s'efforça d'ébranler l'organisation religieuse et la hiérarchie ecclésiastique ; après s'être moqué des conditions les plus essentielles de la vie civile, il viola également les règles de la plus commune justice, de la plus stricte équité, et de la plus vulgaire diplomatie.

1 Voir la livraison d'Avril.

Dans tous ces actes de tyrannie comme d'injustice, il faut cependant reconnaître que Juarez eut un mérite, ou au moins une franchise, qui manque au gouvernement du jour dans une conduite analogue. Ce président, en dépouillant le clergé, ne prétendait pas qu'il voulait l'émanciper, mais acceptait publiquement la responsabilité de ses actes, et ne s'intitulait jamais le fils *pieux et soumis* de l'Eglise. Parlant de l'établissement de la constitution démocratique, lors de l'ouverture du congrès, le 9 mai 1861, il disait : " De là sont nées les lois de réforme, la nationalisation " des biens de main-morte, la liberté des cultes, l'indépendance " absolue des pouvoirs civil et religieux, la sécularisation, pour " ainsi dire, de la société, dont la marche était retenue par une " alliance bâtarde qui profanait le nom de Dieu et outrageait la " dignité humaine."

La manière dont ce nouveau gouvernement comprenait la *sécularisation* et l'émancipation de la société mexicaine, de même que le respect du nom de Dieu et la dignité humaine, ne tarda pas à se faire sentir. Le gouvernement, dit l'écrivain de l'*Annuaire des Deux Mondes* [1], rendit décrets sur décrets, les uns destituant tous les employés civils ou militaires qui avaient servi sous l'administration précédente, les autres prononçant la dissolution de la plupart des ordres religieux, imposant sur les propriétés du clergé le paiement des dommages causés par la dernière guerre civile, remettant en vigueur les lois de désamortissement des biens du clergé et des couvents. On alla jusqu'à mettre la main sur les objets précieux des églises.

Du reste, ce gouvernement spoliateur ne tarda pas à décréter le mariage civil. C'était attaquer la société par sa base, puisque, par là, Juarez sapait la forme et la constitution de la famille, entrées si profondément dans les mœurs du peuple mexicain. Sous prétexte de continuer son œuvre de prétendue régénération, il jeta en prison plusieurs évêques et prêtres, et en chassa d'autres en exil ; enfin, il ne respecta ni les personnes, ni les propriétés. Tout cela avait été fait au nom de la loi injuste appelée *loi de réforme*. C'est le triste tableau que le Pape traçait lui-même dans sa lettre à l'empereur Maximilien, en date du 18 octobre 1864, sans doute pour lui donner la leçon de l'expérience et l'engager à ne pas imiter une conduite aussi coupable.

L'intervention étrangère vint mettre un terme à cet horrible état de choses, dont souffraient également les nationaux comme les étrangers, l'ordre religieux et l'ordre politique, en un mot,

1 1860.

toutes les classes de la société. L'expédition eut le succès qu'on connaît et obtint le résultat que j'ai déjà indiqué. Mais il semble que ce pays, voué aux révolutions et à l'anarchie, ne peut sortir d'une situation pénible que pour retomber dans d'autres événements également funestes. Pendant l'intervalle qui s'écoula entre la chute du gouvernement de M. Juarez et l'arrivée de l'empereur Maximilien, une administration provisoire avait été établie par le général français. Cette administration, pour des motifs inconnus, ne crut pas devoir s'opposer à la vente des biens ecclésiastiques saisis par Juarez et qui restaient encore invendus entre les mains du gouvernement. Ces ventes, s'opérant sur une assez grande échelle, ne tardèrent pas à prendre un caractère d'injustice et de fraude, contre lequel les évêques durent protester. En effet, le *Monde* nous dit qu'au mépris de l'opposition du clergé, les *Pagarès*, qui se vendaient naguère à 10 et 15 par cent au plus, offrirent bientôt un bénéfice net de 80 par cent à leurs acheteurs, depuis que l'administration en avait fait décréter la validité. Ces odieuses transactions déterminèrent l'épiscopat mexicain à protester contre une pareille violation de ses droits, et à user contre ces ravisseurs des pouvoirs répressifs que Jésus-Christ a donnés à son Eglise. Les évêques mexicains lancèrent une excommunication contre le nouveau Pouvoir, comme ils l'avaient fait contre le gouvernement de de M. Juarez.

La nouvelle de cette conduite vigoureuse arriva bientôt en Europe, peu de temps avant l'acceptation de la couronne du Mexique par l'archiduc Ferdinand-Maximilien. Elle faillit embarasser l'établissement du nouveau régime.

Son Altesse supplia Mgr. La Bastida de ne pas donner suite à ses protestations, attendu qu'elle voulait s'entendre avec le Souverain-Pontife sur les sujets qui formaient le litige. En même temps, l'archiduc écrivit au Pape pour le supplier d'ordonner à Mgr. l'archevêque de Mexico de suspendre toute réclamation et toute démarche jusqu'à l'installation du nouveau gouvernement. Maximilien s'engageait dans cette lettre à conclure, aussitôt sur le trône, un concordat avec le Saint-Siége. D'après le *Monde*, qui publiait ces rumeurs dans le temps qu'elles avaient cours, Sa Sainteté, loin d'ordonner à Mgr. La Bastida d'abandonner ses devoirs, exprima au contraire au futur empereur son étonnement touchant une telle proposition, en lui rappelant les obligations de la maison de Hapsbourg envers l'Église romaine.

V.

Pendant que ces évènements menaçaient de compliquer désagréablement les relations du nouveau monarque avec le clergé de son empire et le Saint-Siége, et semblaient placer son avènement au trône sous des auspices défavorables, disons ce qui se passait à Miramar entre Maximilien et les évêques mexicains. C'est ici que commence, à proprement parler, la question religieuse du Mexique que j'ai voulu mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue*. C'est à ce moment que je place l'ouverture des négociations qui ont amené jusqu'ici des résultats si pénibles et si inattendus. Espérons que le dernier mot n'est pas encore dit sur ce sujet, et que les Commissaires envoyés à Rome par l'empereur pour s'entendre avec le Saint-Père réussiront à concilier les exigences de l'Église et de l'État.

Je prends de préférence le récit des entrevues qui eurent lieu alors et de l'entente préalable qu'elles amenèrent, dans un journal qu'on dit être l'organe semi-officiel du nouvel empereur, et qui, en tout cas, comme les lecteurs ne tarderont pas à s'en apercevoir, est décidé à tout approuver dans la conduite de Maximilien : ses aveux nous seront précieux, parce qu'on ne peut soupçonner de partialité en faveur de l'Eglise celui qui les faits [1]. Je cite :

" Lorsque, après la prise de Puebla, les évêques mexicains, réfugiés dans la Ville Éternelle, songèrent à reprendre leurs siéges respectifs sous la protection de la France, l'archevêque de Mexico, Mgr. LaBastida, revint, accompagné de ses plus éminents collègues, à Miramar, pour renouveler ses instances auprès de l'archiduc Maximilien et le résoudre à accepter la couronne, dès que la volonté nationale, sincèrement consultée, en aurait exprimé le désir. Mais, connaissant toutes les difficultés de la situation, l'archiduc, avant de s'engager, voulut insister de nouveau sur les dangers de la question religieuse. Les évêques n'eurent pas de peine à lever ses scrupules en lui promettant le concours empressé du Saint-Siége dans l'accomplissement de sa mission. La cour de Rome, disaient-ils, est prête à apporter dans le réglement des intérêts religieux toute la modération, tout l'esprit de conciliation, de concorde et de paix que comportent les enseignements de l'Eglise. Enfin, eux-mêmes s'engageaient à ne rien négliger pour mettre un terme

1 *Mémorial Diplomatique*, 5 février 1865.

aux funestes conflits du passé, et ils promirent d'avance au futur souverain leur plus ferme, leur plus loyal appui.

" Dans les conférences qui eurent lieu alors entre les évêques mexicains et l'archiduc, celui-ci proposa de suivre l'exemple de l'Espagne et d'adopter les bases de compromis acceptées par le gouvernement de Marie-Isabelle en 1851, sauf les conditions qui pourraient être spéciales au Mexique. Cette proposition fut acceptée avec empressement par les évêques, qui crurent voir dans cette pensée du futur empereur la ferme volonté de sauvegarder précieusement les intérêts comme les droits de l'Eglise mexicaine. L'exemple, en effet, qu'il voulait adopter pour modèle de sa conduite, avait donné dans le temps les plus grandes consolations à Pie IX, et placé le clergé espagnol dans une position honorable et indépendante, tout en favorisant l'exercice de la religion catholique et le développement de la nation. Voici quels furent les principes établis et proclamés par le concordat entre l'Espagne et la cour de Rome, tels qu'énumérés par Sa Sainteté dans son allocution consistoriale du 5 septembre 1851. Je n'hésite pas à les rapporter au long, afin que le lecteur comprenne bien quelle portée les évêques mexicains durent donner à la promesse de l'empereur d'imiter l'exemple de la catholique Espagne :

" 1° La religion catholique est seule admise dans le royaume espagnol, à l'exclusion de tout autre culte. 2° L'éducation de la jeunesse est laissée entre les mains des évêques et des ministres de l'Eglise. 3° Le pouvoir ecclésiastique est protégé, soutenu et défendu par la loi civile. 4° Etablissement, organisation et maintien libre des communautés religieuses. 5° Le droit de l'Eglise d'acquérir et de posséder des biens de toute nature est affirmé et proclamé. Pour ce qui regarde les biens dont elle avait été dépouillée, il est convenu que ceux qui ne sont pas encore vendus lui seront rendus sans retard. Il est, cependant, fait exception en faveur des biens tombés dans un état si misérable qu'ils sont devenus d'une administration difficile ; ceux-là sont échangés contre des rentes sur l'Etat, à condition que ces rentes données en retour ne pourront jamais être détournées à aucun autre usage." [1]

Telles furent les bases du concordat espagnol, qui, à la suggestion de Maximilien lui-même, devait servir de modèle à celui que l'empereur du Mexique voulait conclure avec le Saint-Siége aussitôt après son avènement. Ces conditions de règlement furent acceptées par les évêques mexicains, comme je viens de le dire ; et plus tard, lors de la visite de Maximilien à Rome, elle furent, dit-

1 *Actes Pontificaux*, p. 313 et suiv.

on, gracieusement agréées par le Saint-Père. Il est vrai qu'alors, dit le *Mémorial Diplomatique* [1], limités par le temps, les augustes négociateurs n'étaient pas descendus aux détails ; mais toujours est-il qu'ils s'étaient entendus sur un point essentiel ; les journaux catholiques, comme les journaux de l'empire, s'accordent pour le dire : ils devaient imiter l'exemple de l'Espagne dans le règlement de la question des biens ecclésiastiques.

Ajoutons que l'Empereur avait été, pendant les mêmes entrevues avec les représentants de ses futurs sujets, parfaitement averti de la vivacité de la foi religieuse au Mexique et du profond attachement des Mexicains aux institutions catholiques. M. Gutierrez, parlant au nom de ses concitoyens, avait alors prononcé ces paroles remarquables :

" Nous sommes catholiques avant tout. Nous voulons la monarchie parce que nous croyons qu'elle favorise davantage la religion ; mais nous préférons mille fois la république avec ses périls à une monarchie qui opprimerait ou entamerait notre foi, en nous donnant ce catholicisme mutilé ou officiel que d'autres nations tolèrent et que nous ne voulons pas." [2]

Ainsi donc, voilà les bases du règlement de la question des biens ecclésiastiques bien définies et volontairement acceptées de part et d'autre. Ces bases sont, comme on l'a vu :

1° Droit de l'Église d'acquérir et de posséder ;

2° Acquéreurs de bonne foi des biens confisqués maintenus dans leurs acquisitions ;

3° Résiliation des titres entachés de nullité ;

4° Restitution des biens non aliénés ou frauduleusement aliénés à leurs anciens propriétaires.

J'insiste beaucoup sur ce point, parce que c'est là-dessus que repose toute la question, et que c'est par là qu'on pourra voir qui, du clergé ou de l'Empereur, a subi des influences étrangères, et modifié les bases agréées du concordat.

L'acceptation de ces conditions par Maximilien remplit tout le monde de joie, et le Saint-Siége, pour lui donner une preuve éclatante de sa satisfaction, décida d'envoyer un nonce auprès de Sa Majesté mexicaine. Mgr. Méglia fut revêtu de cette haute dignité et prié de presser son départ autant que possible. Ce prélat, avant d'être chargé d'une mission aussi délicate et aussi importante, avait rempli avec une distinction remarquable les fonctions d'auditeur

1 25 février 1865.

2 *Correspondance de Rome.*

de la nonciature à Paris, et s'était acquis une haute réputation d'habileté diplomatique. Le Pape, en le nommant, dit le *Mémorial Diplomatique*, nommait en quelque sorte un autre lui-même.

Tel est l'homme qui, suivant le témoignage des journaux semi-officiels de l'Empereur, venait d'être chargé de concilier les droits de l'Église et de l'État. au Mexique, et de représenter le Saint-Siége dans le règlement proposé. On verra bientôt les mêmes journaux ne plus reconnaître les talents personnels du nonce apostolique et proclamer son ineptie à aplanir les obstacles et à résoudre les difficultés.

VI.

Mgr. Méglia ne tarda pas à arriver au Mexique, porteur d'une lettre confidentielle du Pape à l'Empereur et précédé du bon espoir qu'inspirait à tous sa réputation diplomatique. Il avait été attendu avec la plus grande anxiété par le clergé, désireux de sortir de la situation précaire que lui avaient faite les derniers évènements politiques, et par les Mexicains, qui avaient hâte de voir le culte catholique reprendre son antique splendeur. Comme on l'a vu, il était revêtu des plus grands pouvoirs ; mais ces pouvoirs, qu'on le remarque bien, ne lui permettaient pas et ne pouvaient lui permettre de violer les principes de justice, les droits des intéressés, et de s'écarter des bases de négociations convenues préalablement entre Maximilien et les évêques mexicains. Afin d'écarter tout prétexte de difficultés possibles et de ne permettre à personne de plaider cause d'ignorance, le Pape prit la peine de rappeler lui-même à l'Empereur les conditions du concordat proposé. Voici en quels termes il le fit dans la lettre [1] accréditant Mgr. Méglia auprès de la cour mexicaine, en qualité de nonce apostolique. Cette lettre confirme tout ce qu'avaient annoncé tant les journaux semi-officiels de l'empire, que les journaux catholiques, touchant les bases du compromis entre le Saint-Siége et le Mexique, que le Saint Père énumère lui-même avec une grande précision :

" Votre Majesté sait très-bien, disait Pie IX, que pour réparer " efficacement les maux occasionnés par la révolution et pour ren- " dre au plus tôt des jours heureux à l'Église, il faut avant tout " que la Religion catholique, à l'exclusion de tout autre culte dissi-

1 Lettre du 18 octobre 1864.

" dent, continue à être la gloire et le soutien de la nation mexi-
" caine ; que les évêques soient entièrement libres dans l'exercice
" de leur ministère pastoral ; que les ordres religieux soient rétablis
" et réorganisés, conformément aux instructions et aux pouvoirs
" que Nous avons donnés ; que le patrimoine de l'Église et les droits
" qui s'y rattachent soient sauvegardés et protégés ; que personne
" n'obtienne la faculté d'enseigner et de publier des maximes fausses
" et subversives ; que l'enseignement, tant public que privé, soit
" dirigé et surveillé par l'autorité ecclésiastique, et qu'enfin soient
" brisées les chaînes qui jusqu'à présent ont retenu l'Église sous la
" dépendance et l'arbitraire du gouvernement civil. Si l'édifice
" religieux vient à être établi sur de telles bases, comme Nous ne
" voulons pas en douter, Votre Majesté donnera satisfaction à l'un
" des plus grands besoins, à l'une des plus vives aspirations du
" peuple si religieux du Mexique....."

Il est évident que Mgr. Méglia ne pouvait pas s'écarter de ces bases de concordat : ses instructions ne l'autorisaient à transiger que suivant ces conditions, et, placé absolument dans la même position que tout autre agent diplomatique, il devait se conformer aux usages invariables de la diplomatie. Il est singulier que les habiles politiques mexicains aient oublié ces règles élémentaires. Représentant du Saint-Siége et défenseur du clergé mexicain, il devait se conformer strictement à la pensée de son mandant et suivre aveuglément les désirs de ses clients. Si on veut bien se rappeler que cette pensée et que ces désirs avaient, au moins dans leurs principaux détails, reçu l'assentiment des puissances contractantes, après avoir été l'objet d'une convention suffisamment explicite, on admettra que la cour de Rome n'avait oublié aucune circonstance propre à favoriser un compromis honorable pour les deux partis ; on verra qu'elle s'était montrée aussi conciliante que possible sans blesser les principes de la justice et léser des droits inviolables, et qu'elle avait revêtu son représentant de tous les pouvoirs suffisants ; car personne ne devait s'attendre à ce que, avec une légèreté que plusieurs ont appelée de la mauvaise foi, on déplacerait subitement les bases de la négociation et qu'on forcerait le nonce du Saint-Siége à se déclarer inhabile à signer les nouvelles conditions. C'est pourtant ce qui eut lieu.

Aussitôt après les fêtes de réception qui suivirent l'arrivée de Mgr. Méglia, celui-ci fut mis, par Sa Majesté mexicaine, en relation directe avec M. Escudero, ministre de la justice, du ressort duquel étaient les négociations qui allaient s'ouvrir. Dès la première entrevue, le nonce du Pape s'aperçut du changement extra-

ordinaire qui s'était opéré dans les idées du jeune empereur, naguère si bien disposé à l'égard de l'Église et si fermement décidé à respecter, dans son gouvernement, tous les principes de la justice et les droits de chacun. En effet, voici quelles conditions furent proposées par M. Escudero au règlement de la difficulté entre le clergé mexicain et l'Etat :

1° Tolérance de tous les cultes qui ne contrarient pas la loi civile, et reconnaissance du Catholicisme comme la religion du pays.

2° Consécration définitive et formelle de la sécularisation des biens ecclésiastiques.

3° Dotation du clergé par l'Etat.

4° Faculté réservée au gouvernement de constituer l'état civil dans les délais et l'étendue qu'il jugera convenable [1].

Outre ces propositions fondamentales, le gouvernement mexicain aurait annoncé qu'il revendiquerait les anciens droits régaliens de la couronne d'Espagne sur le clergé. On donna deux jours au nonce du Pape pour signer le concordat établi sur ces bases.

Mgr. Méglia, en recevant communication de ces propositions, qui n'étaient pas celles convenues préalablement, déclara n'avoir pas de pouvoirs pour régler la difficulté sur de pareilles bases. Et, en effet, il ne pouvait en avoir pour signer un concordat établi sur des bases directement contraires aux doctrines et aux principes invariables de l'Eglise catholique. C'est la remarque que fait la *Revue de Dublin* [2], dans un article récent sur l'*Empire Mexicain et la Confédération Canadienne.*

Obtempérant au désir de Sa Majesté mexicaine, il rédigea une note dans laquelle il déclarait entre autres choses : " Que le clergé mexicain préférerait vivre de la charité publique plutôt que d'accepter un salaire du gouvernement. Nous espérions, ajoutait le même clergé, non-seulement qu'on rendrait à l'Eglise les biens dont la confiscation n'est pas encore définitive, mais encore qu'on ferait reviser toutes les ventes accomplies, et qu'on donnerait en outre une indemnité à l'Eglise pour les pertes subies par elle sous le régime précédent." [3]

Ne dites pas qu'en agissant ainsi Mgr. Méglia faisait preuve d'une obstination ridicule et d'un entêtement blâmable. Car il faut toujours se rappeler qu'il ne s'agit pas ici de faveurs qu'on peut accor-

1 *Mémorial Diplomatique,* 5 février 1865.

2 *Dublin Review.* July 1865.

3 *Mémorial Diplomatique,* 26 février 1865.

der ou refuser suivant le bon plaisir de celui qui les distribue, ou suivant le mérite ou le démérite de celui qui les demande. Non, il s'agit de principes certains, absolus, sur lesquels on ne transige pas, qu'il est impossible d'abandonner ; ce sont des questions d'une importance essentielle, sur lesquelles l'Eglise n'a jamais varié, parce qu'elles se rattachent aux intérêts les plus graves de la religion.

C'est après et malgré cette ferme déclaration de l'envoyé du Saint-Siége, savoir, le 26 décembre, que l'Empereur ratifia le décret des lois dites de réforme. Le lendemain, il publia une lettre adressée à M. Escudero, dans laquelle on voit la ferme volonté de l'Empereur de trancher, de sa seule autorité, la plupart des questions qui ne pouvaient légitimement être résolues que par le concours amical du pouvoir politique et du pouvoir religieux.

Mgr. Méglia répondit à cette lettre impériale par une note, en date du 29 décembre, adressée au Ministre des affaires étrangères, dans laquelle il énumère de nouveau les conditions d'après lesquelles il avait été convenu de régler la difficulté ecclésiastique. " Votre Excellence sait parfaitement, dit cette note, que j'ai fait connaître au gouvernement impérial, tant de vive voix que par écrit, que mes instructions étaient de tout point conformes à la lettre du Saint-Père à l'Empereur, laquelle jusqu'ici est demeurée ignorée du public ; j'ai ajouté que la mission qui m'avait été confiée par Sa Sainteté était, en première ligne, de faire révoquer et abolir la loi inique de réforme, ainsi que toutes les autres lois encore existantes et contraires aux droits sacrés de l'Église ; de réparer les préjudices causés à cette dernière ; de réclamer le rétablissement des ordres religieux, la restauration des temples et des couvents, ainsi que la restitution des biens ecclésiastiques existants ou volés, et enfin la pleine liberté de l'Eglise dans l'exercice de ses droits et de son saint ministère."

Ces nouvelles si inattendues sur la conduite de Maximilien causèrent partout une douloureuse impression. C'est avec droit que l'on s'étonna, surtout à Rome, de ce changement subit dans les idées de l'Empereur ; quelques-uns prétendirent y voir le résultat de sa visite en France avant de s'embarquer pour le Mexique, et y trouver la preuve d'une influence étrangère puissante et impérieuse. Un journal, favorable à cette conduite, l'a même dit en propres termes. Le parti clérical, disait la *Revue du Monde Colonial*, a senti qu'un bras vigoureux soutenait ces efforts, et que derrière l'Empereur se trouvait la France.

Le *Monde*, de son côté, n'hésite pas à affirmer que le projet du

concordat agréé à Rome par le Pape et par Maximilien, fut, après le départ de celui-ci, modifié et remanié : on eut même sous les yeux, à ce qu'on assure, ajoute ce journal, une copie de tous les changements apportés au plan primitif, et Mgr. Méglia, avant de s'embarquer pour le Mexique, reçut l'ordre de traiter sur les premières bases proposées au Pape, et de déclarer, si on lui soumettait le second projet, qu'il n'avait point d'instructions. Ce détail, cependant, n'est pas bien certain et je le donne sous toutes réserves.

Mais ce sont là des hypothèses plus ou moins probables ; ce qu'il y a de certain, c'est que les quatre propositions fixées par M. Escudero à Mgr. Méglia, comportent les unes des principes douteux, les autres des erreurs graves ; toutes indiquent un esprit hostile à l'Eglise, le désir de fonder un état de choses qui ne s'accorde nullement avec la constitution sociale du Mexique. N'est-il pas excessivement inopportun, en effet, au moment où on veut réunir tous les éléments de vie et de force, d'aller froisser gratuitement et inutilement le sentiment religieux de la population toute entière, et jeter un nouveau ferment de discorde dans ce pays bouleversé par les révolutions ? La première mesure à prendre, n'était-ce pas d'assurer une existence vigoureuse et spéciale à la religion catholique, le lien le plus fort du peuple mexicain ? La plus commune politique ne disait-elle pas que l'influence de l'élément religieux devait être souverainement utile dans l'œuvre entreprise par la France et par Maximilien, dans la reconstruction et l'affermissement de l'édifice social au Mexique ? Oui, sans doute ; et Michel Chevalier, qu'on ne peut soupçonner de partialité sur ce point, avait bien reconnu l'importance que possède l'élément religieux au Mexique, puisqu'avec l'autorité que lui donnaient ses études et son séjour prolongé dans ce pays, il écrivait dans un ouvrage célèbre [1] : " Dans les crises où tous les ressorts de la vie sociale et administrative étaient rompus ou devenaient inertes, c'est l'élément religieux qui, seul et par sa propre vertu, a constamment suffi à maintenir en vie cette société et à former l'équivalent de toutes les forces vives qui manquaient, armée, finances, gouvernement."

Malgré l'autorité de cette parole, malgré l'expérience sanglante des quarante dernières années, il paraît que l'Empereur Maximilien n'a pas compris le secret du succès au Mexique. Car les conditions posées au nonce pontifical violent ouvertement et inutilement le principe protecteur de la religion catholique et déplacent

1 *Le Mexique ancien et moderne.*

les bases sur lesquelles ont toujours reposé, au Mexique, la force, la vitalité et l'énergie de la population.

VII.

En effet, la première proposition proclame la tolérance de tous les cultes qui ne sont pas contraires à la loi civile. Qu'était-il nécessaire de donner la liberté des cultes à la nation mexicaine, surtout lorsque, par cette mesure, l'Empereur s'aliène la confiance du peuple, se met en opposition directe avec son clergé et perd, pour son gouvernement, l'appui dévoué de l'élément religieux, si fort au Mexique ? Une partie du peuple au moins l'avait-elle demandée ? La liberté des cultes, du reste, est-elle un bienfait, un progrès, dans les conditions d'existence où se trouve le pays ? En d'autres termes, doit-on admettre toutes les religions dans un pays exclusivement catholique ? Voilà des questions bien discutées aujourd'hui, et sur lesquelles, cependant, je veux dire toute ma pensée.

La liberté de conscience et des cultes que N. S. P. le Pape Pie IX appelle avec tant de vérité *la liberté de la perdition*, [1] n'est certes ni un progrès, ni une amélioration, ni un perfectionnement social. Il me paraît évident qu'une société dans laquelle existe la liberté des cultes, n'est pas une société dans un état parfait, même relativement parfait ; car il est certainement plus avantageux pour une société que tous ses membres professent la vraie religion, que d'en avoir quelques uns dans la vérité et quelques autres dans l'erreur. Or, comme il ne peut y avoir et comme il n'y a qu'une seule vraie religion, il s'en suit que tous ceux qui ne la suivent pas sont dans l'erreur, ce qui est certainement un mal.

Il faut aujourd'hui une certaine indépendance de caractère pour oser défendre une doctrine qui semble, à bien des personnes, être l'indice certain d'un esprit rétrograde. Le libéralisme qui envahit tout, jusqu'aux parvis sacrés du temple, trouve ce langage bien dur et déclare qu'il n'est pas conforme à l'esprit du siècle, aux idées modernes. J'avoue que c'est vrai ; mais Pie IX n'a-t-il pas déclaré qu'il ne pouvait se réconcilier " avec le progrès, le libéralisme et le civilisation moderne ? " [2] Il a ajouté, et tout bon catholique dira avec lui, que la liberté civile de tous les cultes " propage la peste de

1 Encyclique du 8 décembre 1864.

2 *Syllabus*, etc. Prop. LXXX.

l'indifférentisme." [1] Quel est l'observateur aux vues un peu étendues, quel est l'historien un peu consciencieux qui ne reconnaîtra la vérité de cette remarque, qu'il soit catholique ou non ?

Qu'on n'exagère pas cependant ma pensée ; je parle ici de l'état le plus parfait possible d'une société. Une société peut être bien organisée au point de vue civil et admettre dans son sein la liberté des cultes ; mais une société qui peut se passer de la liberté des cultes et dans laquelle tout le peuple, avec une harmonie unanime, professe la vraie religion, est une société encore mieux organisée. Or tel est le cas au Mexique, et c'est le devoir stricte de l'Église, comme du gouvernement, de défendre cet état de choses et de combattre vigoureusement pour sa conservation. Car la majorité des habitants, dans ce pays, professant la religion catholique est si grande, que l'on peut dire avec vérité que la population toute entière professe, avec la plus admirable unanimité, le vrai culte. Remarquez que je n'en exclus pas les étrangers. En effet, la population du Mexique est d'environ huit millions ; les recensements de 1858 nous disent que sur ce chiffre il y a 9,234 étrangers, dont 5,141 sont Espagnols, 2,048 Français, 615 Anglais ou Irlandais, 581 Allemands, 444 Américains et 405 appartenant à d'autres nationalités. La *Revue de Dublin* [2] estime que sur ce nombre, mille personnes à peine ne professent pas la religion catholique ; sur ces mille personnes, la moitié, au moins, n'est-elle pas composée soit d'Américains, soit d'autres nationalités également hostiles au régime actuel du Mexique ou à son indépendance ? Ce serait pourtant pour le plus grand avantage de ces cinq cents personnes que l'Empereur voudrait compromettre le salut de son empire, troubler le bonheur de ses sujets et la paix de sa conscience, se déclarer l'ennemi du Saint-Siége, à qui la famille des Hapsbourg doit tant de reconnaissance, et se mettre en hostilité ouverte et permanente avec les principes catholiques. Qu'on ne dise pas que, depuis 1858, les chiffres ci-haut donnés ne sont plus exacts ; car si, depuis cette époque, le nombre des étrangers a augmenté au Mexique, cet excès de population a été recruté, comme chacun sait, dans les dernières années, non pas aux États-Unis, mais en Autriche, en France et en Belgique, pays où la religion catholique domine certainement : de sorte que si les chiffres ont changé, la proportion, elle, n'a pu changer notablement ; peut-être même devrait-elle aujourd'hui permettre de constater un surplus en faveur de l'élément catholique.

Du reste, la doctrine que je défends ici ne peut pas toujours, je

1 *Syllabus*, etc. Prop. LXXIX.

2 *Dublin Review*, July 1865, p. 216.

sais, recevoir son application. Les conditions d'existence de certaines sociétés s'y opposent. Je n'hésiterais pas à dire, avec Fénélon et Mgr. Dupanloup, aux princes chargés de gouverner des nations composées d'éléments religieux différents par la doctrine et suffisamment puissants par le nombre : " Accordez la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre." [1]

Mais, d'un autre côté, si les personnes ont des priviléges, la vérité a des droits, et on ne peut blâmer, bien plus, on doit approuver un roi qui s'efforce de protéger son peuple contre la contagion de l'erreur. Car tout homme bien pensant doit envier le sort des pays dans lesquels, " par suite de l'unité de foi et de l'accord des volontés entre les citoyens, la loi de l'Église est devenue la loi civile, et où l'État s'est fait l'évêque extérieur et le protecteur des saints canons." [2]

De plus, c'est le droit et le devoir de l'Église, placée dans de semblables conditions, d'aimer et de défendre cet état de choses, qui protège mieux la foi des fidèles, qui permet plus d'éclat au culte, plus de développement aux principes religieux et plus d'honneur aux ministres de Dieu. Cette doctrine a toujours été celle de l'Église catholique ; Pie IX, en l'affirmant solennellement dans l'Encyclique du 8 décembre dernier, [3] n'a fait que déclarer ce que ses prédécesseurs n'ont jamais cessé d'enseigner.

Soyons persuadés que le Pape ne proclame des principes aussi sévères que parce qu'il veut mettre la société moderne en garde contre les dangers qu'offre la tolérance des cultes et les maux qu'elle produit. Tous ces dangers, tous ces maux, l'Église doit s'efforcer de les prévenir par une conduite vigoureuse ; les Évêques, chargés de l'instruction et de l'édification du peuple de Dieu, doivent se tenir fermement attachés à cette doctrine et la défendre avec la plus grande fermeté, quand il est constaté que cette conduite peut réussir et être avantageuse à la nation.

C'est ce que les évêques mexicains ont fait, avec un courage et une noblesse qui méritent l'admiration du monde entier, dans une lettre récemment publiée : [4]

" Quant à la tolérance religieuse, ont-ils dit, nous ne voyons rien qui la rende, nous ne dirons pas urgente, mais même excusable.

1 *La Convention du* 15 *Septembre et l'Encyclique du* 8 *Décembre.*

2 Mgr. Dupanloup. *La Convention du* 15 *Septembre et l'Encyclique du* 8 *Décembre.*

3 Prop. LXXII, LXXIII, LXXIV.

4 Lettre à l'Empereur du 29 décembre 1864.

Le Mexique est un peuple exclusivement catholique, et son aversion pour le régime de la tolérance s'est toujours manifestée de la manière la plus remarquable. Lorsque l'Assemblée constituante de 1856 discutait l'art. 15 de son projet de Constitution, où l'on établissait la tolérance, bien que cette Assemblée fut composée des plus exaltés partisans de ce qu'on appelle *réforme* et *progrès* et que ces hommes fissent tous leurs efforts pour faire triompher leur idée, il fallut y renoncer devant l'explosion irrésistible de la volonté nationale. Les libéraux exaltés étaient maîtres de la situation, ils exerçaient le pouvoir et remplissaient les emplois partout ; malgré cela, cependant, malgré le peu de liberté qu'ils laissaient à leurs adversaires et surtout à l'Église, ils ne purent contenir le torrent ; les représentations pleuvaient de toutes parts : municipalités, corporations, villes entières, hommes, femmes, la société en masse se leva contre l'article. Le gouvernement de Comonfort lui-même, voyant qu'il n'était pas prudent de s'opposer au sentiment public si universellement exprimé, prit parti contre la tolérance, et l'article tomba, repoussé par une immense majorité. Ce fait parle très-haut, Sire, et l'on ne change pas en sept ans le caractère et la volonté d'un peuple."

Cette question doit encore se considérer à un autre point de vue. Admettons qu'il faille accorder au Mexique la tolérance des cultes, que l'état actuel de la population l'exige ; reconnaissons que l'on pourra par ce moyen favoriser l'établissement des étrangers dissidents et en même temps promouvoir les intérêts commerciaux ; ou qu'au moins, on veut éviter de les éloigner, eux, leurs capitaux et leur énergie, par une intolérance religieuse qui froisserait leurs usages et leurs consciences. Tout cela n'est pas bien établi ; il n'est pas non plus bien certain qu'il faille préférer les intérêts du commerce et de la finance à ceux des principes religieux et de l'ordre spirituel, ni que ce soit un très-grand avantage pour la nation mexicaine de se faire exploiter, elle et les richesses de son pays, par tous les aventuriers, par tous les mécontents, par tous les banqueroutiers, par tous les oisifs de l'univers civilisé. Mais enfin j'admets comme des réalités toutes ces suppositions, afin de pouvoir transporter la question sur un autre terrain, et je me demande :

Était-il convenable de demander au représentant du Saint-Siége de signer une clause de tolérance de tous les cultes ? Mgr. Méglia devait-il, pouvait-il discuter avec M. Escudero les intérêts des sectes dissidentes, la protection qu'on prétend leur accorder, les mesures de police que l'on veut prendre pour assurer l'exercice paisible quoique public de leur culte ? Évidemment, cela ne rentrait pas

dans ses attributions. On comprend, dit le *Monde*, [1] que dans un concordat on qualifie la religion catholique de religion de l'État, qu'on lui assure une protection exclusive, et qu'en retour on obtienne certaines concessions et certains priviléges. Mais qu'on énonce dans un semblable traité la tolérance de tous les cultes, cette déclaration nous paraît tout-à-fait étrange. Qu'importent à la cour de Rome les franchises et les priviléges dont on entourera les cultes dissidents ? Cette cour n'est compétente que pour stipuler sur ce qui concerne la religion catholique ; le reste lui est complètement étranger. Voudrait-on, par hasard, que, tout en tolérant et en protégeant les cultes les plus opposés, on fût traité avec la même faveur que si l'on se posait comme exclusivement catholique ? Cette prétention paraîtrait aussi nouvelle que singulière. Ou bien encore voudrait-on que Rome consacrât par son adhésion la tolérance civile la plus étendue, qu'elle considère comme une nécessité impérieuse dans certaines circonstances, mais qu'elle regardera toujours comme un mal qu'elle ne peut ni approuver ni glorifier ? En particulier, au Mexique, quelle utilité trouve-t-on à introduire et à protéger des sectes nouvelles inconnues aux habitants de cet empire ? Les causes de divisions ne sont-elles pas assez nombreuses ? Faut-il encore les augmenter ? Ne risque-t-on pas, au moyen de la colonisation, d'introduire des éléments hétérogènes qui ne manqueront pas de favoriser les envahissements des États-Unis ?

C'était donc une grande inconséquence, un acte d'une suprême indélicatesse ; c'était s'écarter des règles les plus élémentaires des négociations diplomatiques que de poser à Mgr. Méglia, comme bases de négociations, la reconnaissance d'un état de choses qui n'est pas de son ressort ; c'était embarrasser le concordat d'un principe que l'Eglise ne peut reconnaître, d'une situation qu'elle ne tolère que lorsqu'elle ne peut l'empêcher, de même que Dieu tolère le mal moral, parce qu'il est la conséquence possible de la liberté octroyée à l'homme.

Ce sont les remarques que faisait le Cardinal Antonelli dans une note très-remarquable adressée [2] à M. Aquilar, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté mexicaine auprès du Saint-Siége.

" Expressément chargé par le Saint-Père, disait-il, de défendre et de sauvegarder le droit exclusif de la religion catholique dans un pays éminemment catholique, le représentant du Saint-Siége n'aurait certes pu admettre comme base de négociation la tolérance

1 11 février 1865.

2 9 mars 1865.

de tous les cultes, puisque le Saint-Siége, dans ses traités avec les gouvernements des nations divisées de croyances, ne reconnut jamais en principe une pareille totérance, mais se borna seulement là où elle existait de fait, à faire garantir qu'elle ne porterait aucun préjudice à la religion catholique. La nation mexicaine, elle, considère comme une de ses plus belles gloires de n'avoir jamais admis chez elle d'autre religion que la véritable, et l'histoire de ces derniers temps nous montre quels ont été les résultats des diverses tentatives des ennemis de l'Église pour introduire au Mexique la liberté des cultes. Une semblable mesure, que la condition actuelle du Mexique ne réclame pas et que les vœux universels des populations repoussent au contraire, offrirait non-seulement un funeste exemple aux autres nations et gouvernements de l'Amérique méridionale, mais elle attirerait une série de calamités sur le Mexique, et, au lieu de faciliter l'arrangement des affaires religieuses, elle ne servirait qu'à affaiblir la foi catholique de plus en plus et à détruire à jamais la discipline ecclésiastique."

L'Empereur n'a pas tenu compte de ces principes, de ces hautes convenances, ni des grandes et terribles leçons que lui donne, à chaque pas qu'il fait, l'histoire pittoresque de l'empire sur lequel il règne. La proposition soumise à Mgr. Méglia est aujourd'hui la loi du pays, en vertu du décret du 26 février 1865.

La seconde des propositions formulées au nonce pontifical comme bases du concordat entre le Pape et l'empereur du Mexique, déclare la consécration définitive et formelle de la sécularisation des biens ecclésiastiques. J'ai déjà montré combien par là Maximilien s'écarte des promesses qu'il a faites aux évêques mexicains, à Miramar. On se rappelle les affirmations solennelles des journaux dévoués quand même à l'Empereur, affirmations qu'on a renié aussi vite qu'elles furent méconnues par celui qui les avait dictées. L'exemple de l'Espagne avait été invoqué ; on devait prendre son histoire pour modèle et adopter la ligne de conduite suivie par le gouvernement de Marie-Isabelle dans le concordat de 1851. Tout cela avait été promis ; tout cela a été oublié. Lorsque les journaux catholiques, au commencement de la discussion entre Maximilien et Mgr. Méglia, exprimaient des craintes respectueuses et s'inquiétaient timidement devant l'avenir qu'ils prévoyaient, sans pourtant oser y croire, on les accusait de précipitation, de soupçons injustes, de malveillance ; on leur disait d'attendre que le *jeune et pieux* empereur fut à l'œuvre ; on vantait son dévouement au Saint-Siége et à la religion catholique, et on proclamait bien haut ses qualités de fils soumis de l'Église, dont il

avait donné, disait-on, tant de preuves édifiantes pendant son administration de la Vénitie. Hélas ! la presse catholique n'avait pas crié assez fort ; elle n'avait pas réclamé assez énergiquement ; et, dans ses craintes les plus exagérées, elle n'avait pas même atteint la vérité. Le décret du 26 février 1865, en effet, prononce le désamortissement et la nationalisation de tous les biens de l'Eglise, qui devront être vendus au profit de l'État.

Il peut être intéressant de comparer ce résultat avec les promesses que les amis de l'Empereur et que Maximilien lui-même avaient faites à l'Église catholique. Le lecteur puisera dans cette comparaison une bien triste opinion de la politique mexicaine ; il apprendra à quelles regrettables aberrations et à quelles honteuses inconséquences peut se livrer l'esprit libéral devenu esprit persécuteur.

On se rappelle que, concernant le règlement de la question des propriétés ecclésiastiques, l'Empereur avait promis quatre choses : 1° il reconnaissait formellement le droit de l'Église de posséder ; 2° les acquéreurs de bonne foi des biens ecclésiastiques devaient être maintenus dans leurs acquisitions ; 3° on devait effectuer la résiliation des ventes entachées de nullité ; 4° enfin, on devait remettre à leurs légitimes propriétaires les biens restés entre les mains du gouvernement, ou ceux dont la vente aurait été reconnue frauduleuse. [1]

A côté de ces bases de règlement convenues et acceptées, mettons en regard les dispositions du décret du 26 février dernier. Loin de restituer au clergé et aux couvents leurs anciennes propriétés restant encore invendues entre les mains du gouvernement, cette loi en consacre la sécularisation et le désamortissement complet et définitif, et en ordonne le versement entre les mains d'un bureau d'*Administration des biens nationalisés* (art. 16). Cette loi ordonne la révision par le Conseil d'État des ventes opérées en vertu des lois du 26 juin 1856 et des 12 et 13 juillet 1859, et déclare que toutes les opérations frauduleuses seront annullées ; mais tous les biens dont la vente aura été ainsi déclarée nulle, loin de retourner à leurs légitimes propriétaires, comme il avait été expressément entendu, deviendront au contraire la propriété de l'État, et seront vendus dans les termes et dans les formes prescrites pour la vente des biens du fisc (art. 24). De plus, au lieu de reconnaître et d'admettre le droit de l'Église de posséder, le gouvernement de l'Empereur la dépouille de toutes ses propriétés et remplace la

1 *Mémorial Diplomatique*, 5 février, 25 février, 1865.

belle indépendance que lui avaient faite la piété et le dévouement de la nation mexicaine, par une misérable dotation sur l'État, qui veut par là, comme disait M. le comte de Carné, [1] faire des membres du clergé des officiers salariés de morale. Voilà comment Maximilien remplit ses promesses ; voilà comment il protège l'Église.

Cette pensée me conduit à parler de la troisième proposition soumise au nonce pontifical, la dotation du clergé mexicain.

1 *Correspondant*, Juillet, p. 704.

E. Lef. de Bellefeuille.

(*La fin prochainement.*)

M. L'ABBÉ DUCHARME, ORATEUR.

SOUVENIRS.

M. J. C. Ducharme, le fondateur du Séminaire de Ste. Thérèse, est mort il y a déjà plusieurs années. Il s'est fait peu de bruit sur sa tombe, mais sa mémoire est demeurée chère à tous ceux qui l'ont connu ; son nom est toujours répété avec amour et respect par ceux qui, après Dieu, lui sont redevables du bienfait de l'éducation. Aujourd'hui [1], ses élèves et ses amis viennent de lui élever un monument de leur reconnaissance dans cette même église de Ste. Thérèse où ils entendirent tant de fois sa parole aimée. Ce marbre est là pour redire à tous que M. Ducharme fut un pasteur zélé, un ami dévoué de la jeunesse ; et un tel éloge se confirme de lui-même dans ces lieux tout remplis de ses œuvres. Ce marbre rappelle encore que M. Ducharme ne fut pas moins éloquent dans ses discours qu'il était grand et généreux dans ses œuvres ; mais pour plusieurs peut-être, cet éloge semblera moins attester le mérite réel de l'orateur que la bienveillante reconnaissance de ses auditeurs, et ne réveillera d'autre idée que celle d'un bon curé, dont la parole se faisait écouter avec plaisir dans cette église où reposent aujourd'hui ses restes.

Le talent de M. Ducharme mérite cependant plus que ce souvenir.

1 Comme on le voit, cet article date déjà de quelques mois.

Si l'éloquence consiste à manier habilement les esprits, à remuer fortement les cœurs, à triompher des passions ; si l'orateur, comme l'ont défini les anciens, est cet homme de bien, habile dans l'art de persuader, M. Ducharme était orateur ; il l'était dans toute la force et la beauté du mot. Et puisqu'il employa pour Dieu ce talent qu'il avait reçu de lui, il ne doit pas être frustré de la part de gloire qui lui revient, même devant les hommes. En honorant le prêtre, le pasteur, l'ami de la jeunesse, il ne faut pas oublier l'orateur. C'est à nous surtout qui jouissons de ses travaux, qui sommes appelés à continuer son œuvre, à en partager le mérite et l'honneur, c'est à nous qu'il appartient de recueillir et de conserver, comme un précieux héritage, tous les titres qui doivent perpétuer la mémoire de M. Ducharme. Voilà la pensée qui a déterminé ce travail ; il avait été fait pour être lu dans une fête de famille : l'auteur se décide à le publier, malgré la répugnance que lui inspire l'idée de pouvoir être soupçonné, comme un moine, *de travailler pour son couvent.*

I

M. Ducharme n'a rien écrit qui puisse servir à apprécier son talent oratoire. Peu lui importait que l'avenir lui réservât la louange ou le blâme, la gloire ou l'oubli : il parlait comme l'oiseau chante, sans s'inquiéter si sa voix retentira dans le lointain, si l'écho répétera ses accents. D'ailleurs, eut-il laissé quelque discours écrit, c'eut été un monument bien imparfait de son éloquence ; car il n'eut pu se laisser lui-même dans son œuvre, et c'était lui-même qu'il fallait entendre, qu'il fallait voir pour saisir la portée de son talent. Pour nous donc qui ne pouvons l'évoquer du tombeau ni ranimer sa voix éteinte pour jamais, il nous manque pour ce travail une partie des matériaux nécessaires : des souvenirs, des impressions affaiblies par le temps, voilà tout ce qui nous reste pour étudier un orateur, pour comprendre le caractère de son éloquence. Puissent ces traits recueillis çà et là dans les mémoires, donner, réunis ensemble, une esquisse assez exacte encore, tout incomplète qu'elle doive être nécessairement !

M. Ducharme avait reçu de la nature toutes les qualités qui font l'orateur : une conception vive, une imagination brillante, une sensibilité exquise, une mémoire qui lui permettait de retenir tout ce qu'il avait lu. Il y avait dans tout son extérieur quelque chose de noble et d'imposant : sa figure était singulièrement expressive,

son regard animé, sa voix forte, vibrante et harmonieuse. Aussi le travail eut-il peu de part au développement de son talent : il se trouva orateur presque à son insçu. Dès la jeunesse, il sembla prédestiné aux succès de l'éloquence. Au collége, ses confrères, qui avaient appris à le connaître dans la conversation et la dispute, croyaient voir en lui un futur avocat; mais la Providence avait sur lui d'autres vues : il fut prêtre, et chargé du ministère pastoral, il trouva dans la chaire une carrière aussi belle qu'il pouvait la désirer pour son talent. Les intérêts de Dieu et le zèle pour le salut des âmes devaient l'inspirer bien autrement que les affaires du Barreau.

La paroisse de St. Laurent eut les prémices de son sacerdoce et de son éloquence. Transféré de ce vicariat à la cure de Ste. Thérèse, au milieu d'obstacles qui devaient paralyser son ministère, il triompha de tout par la force de sa parole. Pendant trente ans il ne cessa de prêcher dans son église. Tous les dimanches et les fêtes le trouvaient, lui, fidèle à son devoir de pasteur, et ses paroissiens avides de recevoir de sa bouche le pain de la parole divine. Il prêchait souvent plusieurs fois par jour et par semaine ; ni la fatique, ni les indispositions ne pouvaient l'empêcher. Les rhumes du printemps et de l'automne, qu'il semblait chercher par le peu de soin qu'il prenait de lui-même, n'étaient point un obstacle pour lui : c'était une occasion de parler avec plus de force et plus longtemps qu'à l'ordinaire.

Nulle part il ne paraissait plus à l'aise qu'en chaire : on sentait qu'il était là sur son terrain. Aussi la prédication, loin d'être pour lui une tâche laborieuse et pénible, faisait au contraire sa joie et son bonheur : s'en abstenir eut été le plus grand, le plus difficile des sacrifices. Et comment eut-il pu se résigner au silence ? La parole coulait de ses lèvres comme le ruisseau coule de sa source ; c'était pour lui un besoin irrésistible de communiquer ses idées et ses sentiments. Il était de ces hommes auxquels Dieu a donné l'instinct de l'éloquence, avec la mission de diriger leurs semblables vers la vérité et la vertu.

D'un autre côté, M. Ducharme s'était habitué à la chaire, comme on s'habitue au théâtre ordinaire de ses succès. Il aimait à se trouver en face de son auditoire, à voir cette foule, muette et attentive, qui subissait l'empire de sa parole, qui se tenait suspendu aux lèvres par le charme doux et puissant de la persuasion !

Rien n'était négligé dans l'église de Ste. Thérèse pour rehausser la splendeur des offices religieux, ni la belle musique, ni la richesse des décorations, ni la pompe des cérémonies ; mais, après Dieu, ce

qui attirait surtout les fidèles, c'était M. Ducharme ; il était lui-même le plus bel ornement de son église, et l'on préférait sa voix à la plus douce musique. Les paroissiens venaient au sermon comme à une fête, sûrs qu'ils étaient d'y retrouver leur prédicateur favori. Ils ne se lassèrent jamais de l'entendre, et après de longues années, tout habitués qu'ils fussent à sa parole, ils le préféraient encore à tout autre : on comprend que ce n'est pas un médiocre éloge pour un curé aussi prodigue de sermons que l'était M. Ducharme ! Quand de jeunes prêtres, ses élèves, purent prêcher à leur tour : " C'est bien, c'est bien, mais ce n'est pas comme le père," se disaient les gens en branlant la tête d'une manière significative. Aujourd'hui encore, M. Ducharme est resté dans l'esprit des anciens comme l'idéal du prédicateur, et personne n'a pu le faire oublier.

Son éloquence a laissé d'autres souvenirs encore. Quand il prêchait dans les paroisses voisines, c'était un évènement. Nous avons vu qu'il avait été vicaire à St. Laurent : ce fut un deuil général quand il partit de là pour Ste. Thérèse. Quelqu'un aurait volontiers, disait-il, donné sa paire de bœufs pour garder *un si bon prêcheur*. Il ne fut jamais oublié dans cette paroisse, et c'est de là que vinrent à son collége les premiers élèves étrangers : les bons habitants se faisaient une joie de lui confier leurs enfants, comme si l'écho de la parole du maître eut dû naturellement éveiller dans l'élève l'instinct de l'éloquence !

Frappé des succès que M. Ducharme avait dans la chaire, Mgr. l'évêque de Montréal l'invita deux fois à l'accompagner dans sa visite pastorale. La visite ne se faisait pas alors comme aujourd'hui : c'était une véritable mission qui durait souvent plusieurs jours. M. Ducharme avait donc là un vaste champ pour son éloquence : aussi justifia-t-il partout la haute idée qu'on avait conçue de son talent, et plus d'une paroisse conserva longtemps son souvenir.

Quel était maintenant le caractère de cette éloquence ? C'était d'abord la spontanéité. Je l'ai dit, notre orateur avait été formé par la nature : le travail ne paraissait pas dans ses discours, car il ne s'y trouvait pas. M. Ducharme improvisait : je ne sais s'il lui arriva jamais d'écrire et d'apprendre par cœur. Les occupations et les fatigues de son ministère auraient suffi pour le dispenser de ce soin, lors même que ses goûts naturels ne l'eussent pas porté à s'en affranchir. Dans les premières années, il préparait ses instructions par la lecture et l'étude ; plus tard, quand il eut un répertoire assez riche d'idées, il se contentait de se

mettre quelques instants en présence de son sujet, et de réunir les pensées principales qui devaient lui servir de jalons sur la route; pour le reste, il s'abandonnait à l'inspiration du moment, et l'auditoire ne se trouvait pas plus mal de cette méthode, qui allait parfaitement à l'orateur. Une nature telle que la sienne n'était pas d'humeur à se plier au joug de la méditation sérieuse; et d'ailleurs, ce travail lent et pénible lui était peu nécessaire. Les facultés heureuses dont il était doué pouvaient suppléer à tout. Ce n'était pas à lui à craindre de voir les idées et les mots lui manquer à point nommé: les idées se pressaient dans son esprit, les mots accouraient en foule dans sa mémoire; il n'avait guères que l'embarras du choix. Du reste, M. Ducharme connaissait la nature de son talent: il sentait qu'un plan bien arrêté, des phrases préparées d'avance étaient moins propres à le guider qu'à l'embarrasser dans sa marche: il se fut traîné, alors, comme un oiseau à qui l'on a coupé les ailes. Ce qu'il fallait à ce génie facile et original, à son allure vive et impétueuse, c'était la liberté, la liberté entière; c'était un champ vaste, ouvert devant lui, où il put prendre l'essor sans obstacle ni entrave. Alors il triomphait: il s'en allait prodiguant les richesses de son imagination; son âme émue s'élevait aux grandes pensées, aux grands mouvements de l'éloquence: du feu de l'improvisation jaillissaient des éclairs!

De tels discours, faits sur l'heure, sont loin sans doute de pouvoir être comparés aux grandes compositions oratoires; ils ne peuvent avoir, aux yeux de la critique, d'autre mérite que celui d'offrir assez d'inspirations heureuses pour faire oublier bien des défauts; mais il n'en faut pas davantage pour la gloire d'un orateur; car la plus haute, la plus vive éloquence, n'est souvent qu'un élan rapide et soudain de l'âme. Les sermons de M. Ducharme n'avaient pas ce plan régulier, cette force de raisonnement qui caractérise les chefs-d'œuvre de Bourdaloue; mais l'on se tromperait étrangement si l'on ne voulait y voir qu'un assemblage d'idées incohérentes, fruit d'un cerveau exalté. C'étaient des ébauches, il est vrai, mais des ébauches de maître, pleines de beauté réelles, et où la verve et l'entrain du discours ne permettaient guères de s'arrêter sur les négligences. Il faut bien qu'il en soit ainsi; car autrement pourrait-on s'expliquer la puissance de persuasion qu'avaient ces discours, tout improvisés qu'ils étaient, puissance attestée par autant de témoins que M. Ducharme eut d'auditeurs? Il ne nous reste aucun de ses sermons: mais qu'est-il nécessaire? L'impression qu'ils produisaient est encore vivante dans les souvenirs; certains mouvements, certaines exclamations sont demeurées dans

la mémoire de ceux qui les entendirent, et semblent retentir encore avec cette force et cet accent que l'orateur savait leur donner. Aujourd'hui même, après vingt et trente ans, on voit des vieillards s'attendrir au seul souvenir de cette éloquence qui les passionnait autrefois !

N'ayant jamais de plan arrêté d'avance, M. Ducharme avait toute liberté pour choisir ses moyens d'action et les varier selon les circonstances : aussi savait-il toujours se mettre en harmonie avec son auditoire et approprier sa parole aux besoins du moment : c'était peut-être le côté le plus remarquable de son talent. D'un coup d'œil rapide et sûr, il sondait le terrain où il devait se placer, et saisissait le point précis qui devait attirer ses efforts et déterminer son triomphe sur les esprits et les cœurs. Les mouvements de son éloquence se distinguaient par la justesse et l'à-propos ; et, pour être le plus souvent imprévus, ils n'en étaient que plus puissants. Le fait suivant pourra faire comprendre comme il savait tirer de prime abord des entrailles du sujet les idées et les sentiments les plus propres à persuader.

En 1845, les RR. PP. Oblats donnèrent une mission à Ste. Thérèse, à la grande satisfaction de la paroisse, mais un peu, il faut le dire, contre la volonté de M. Ducharme. Il affecta une indisposition qui l'obligeait de garder la chambre, et ne parut point à l'église. Toutefois, on put le déterminer, quoique avec peine, à assister à la rénovation des promesses du baptême, qui eut lieu après les premiers jours de la retraite. C'était vers le soir : la foule encombrait l'église, et chacun tenait à la main un cierge allumé. M. Ducharme, revêtu des habits sacerdotaux, était assis sur le marchepied de l'autel ; debout, à ses côtés, étaient rangés plusieurs prêtres des paroisses voisines. Le Supérieur de la mission monte en chaire : il expose brièvement les vérités de la religion et les principaux devoirs du chrétien ; puis se tournant vers l'autel, il interpelle M Ducharme : il lui demande s'il peut répondre pour ses paroissiens, s'il peut donner sa foi qu'ils ne violeront pas ces promesses solennelles, ces engagements sacrés qu'ils vont renouveler devant Dieu et devant les hommes... Il se fit alors un moment de silence... puis M. Ducharme prit la parole d'une voix grave, entrecoupée, où se trahissaient la tristesse et l'anxiété :

" Mon Père, votre question me jette dans un cruel embarras ; j'hésite à vous répondre... je ne sais si je dois me taire ou parler... Mon âme est agitée de sombres pressentiments... Je connais tous ceux qui sont ici présents ;... je les ai baptisés pour la plupart. J'ai reçu les promesses que d'autres ont faites pour eux sur les

fonts baptismaux, mais qu'ils ont renouvelées eux-mêmes le jour de leur première communion. Plus tard, en s'approchant encore de la sainte table, que de fois n'ont-ils pas juré à Dieu un amour éternel ?... Et moi, après avoir été témoin de toutes ces promesses, j'ai été témoin d'autant d'infidélités... En voyant le passé, je tremble pour l'avenir, et si je n'écoute que ma triste expérience, non, mon Père, non, je ne puis vous répondre... Si à de nouvelles promesses, doivent se joindre de nouvelles infidélités, mes paroissiens n'en seront que plus coupables... Je ne veux pas prendre sur moi la responsabilité de leurs fautes... non, mon Père, je ne puis vous répondre....."

Il y eut encore un moment de silence. M. Ducharme paraissait abattu sous le poids de ses tristes pensées ; et ses paroles, le ton de sa voix, son air agité et inquiet laissaient peser sur l'auditoire une anxiété profonde. Peu à peu le courage du vieillard parut se ranimer, et il reprit la parole :

" Oui, mon Père, votre question m'embarrasse, et j'hésite de plus en plus à vous répondre... Et cependant, je le vois, s'il fut jamais pour mes paroissiens une occasion propre à leur inspirer une résolution forte et généreuse, c'est bien l'époque de cette retraite, où, par la miséricorde de Dieu et le zèle de courageux missionnaires, toutes les âmes ont été touchées de la grâce et déplorent amèrement le passé... Ces heureuses dispositions peuvent me rassurer pour l'avenir. D'ailleurs, je connais tous mes paroissiens... s'il en est de mauvais, je sais aussi qu'il en est de bons... s'il y a parmi eux des âmes faibles et lâches, il y a aussi des âmes fidèles, toutes dévouées au service du bon Dieu. Je ne dois pas les contrister. Je ne dois pas oublier non plus que je suis père et que tous mes paroissiens sont mes enfants... s'ils sont faibles, mon devoir est d'aider leur faiblesse, de relever leur courage et non de les désespérer... Je connais aussi les miséricordes du Seigneur ; j'aime à croire qu'il leur accordera la grâce de la persévérance... Mon Père, adressez-vous donc à eux avec confiance ; je m'unirai à eux pour répondre de cœur plutôt que de bouche, et j'espère qu'ils seront fidèles à leurs promesses."

L'émotion était grande dans l'assemblée : des larmes mouillaient tous les yeux. Le missionnaire, ému lui-même, parut hésiter un instant à reprendre la parole, tant il avait été frappé de cette éloquence du cœur, si vive et si naturelle à la fois !

On me saura gré, je l'espère, d'avoir reproduit de cette allocution les idées qui sont restées dans la mémoire ; on y verra, si je ne me trompe, que l'écho, même lointain et affaibli, d'une voix éloquente

n'est jamais sans charme. Et si l'on remarque qu'en 1845, M. Ducharme touchait à la vieillesse, on pourra se faire une idée de ce qu'il devait être dans la force et la maturité de son talent. C'est alors que l'on croira sans peine qu'il tenait, pendant des heures entières, son auditoire muet et transporté sous l'empire de sa parole !

II

M. Ducharme possédait au plus haut degré le talent de remuer le cœur et de saisir l'imagination. Les sujets où il réussissait le mieux étaient ceux qui comportent les grands tableaux et les grands mouvements. C'était la mort, le jugement, l'éternité, l'enfer, le Paradis. Il savait tirer de ces sujets des ressources merveilleuses pour agir sur les âmes : il n'en faudrait pas d'autre preuve que ce témoignage d'un grand évêque, Mgr. de Nancy, qui, après avoir entendu M. Ducharme prêcher sur l'enfer, se plaisait à dire en le saluant : " Voici l'homme qu'on aime à voir, mais qu'on aime encore mieux entendre." Notre orateur affectionnait les grands sujets dont je viens de parler : il y revenait tous les ans, à peu près aux mêmes époques, et c'était toujours avec le même succès. Le silence profond de l'auditoire, tous ces regards fixés sur l'orateur, ces larmes et ces soupirs, attestaient assez que l'éloquence triomphait.

M. Ducharme communiquait à son auditoire toutes les passions qui l'agitaient lui-même. On disait de lui qu'il pouvait faire pleurer ou rire comme il le voulait, et de fait il en était de ses discours comme de toutes les choses de la vie humaine : le rire s'y trouvait souvent à côté des larmes. De la crainte salutaire des jugements de Dieu, de cette componction qui brise les cœurs pénitents, il faisait passer à la joie, à l'espérance, par un mouvement subit, sans presque de transition. D'un fait qui avait provoqué l'hilarité de son auditoire, on le vit un jour tirer des réflexions si touchantes qu'elles émurent jusqu'aux larmes !

C'était dans l'évangile du dimanche que M. Ducharme trouvait le sujet le plus ordinaire de ses instructions. Il en prenait un texte, l'expliquait, le commentait, et en tirait des conclusions pratiques appropriées aux divers besoins de sa paroisse. Il paraissait avoir étudié beaucoup l'Écriture sainte : il en citait à chaque instant des passages ; il rappelait à propos les vertus des saints person-

nages de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'histoire de Joseph, de Job, de la chaste Suzanne lui fournissait des réflexions pleines de charme et d'intérêt.

Aux fêtes, il traitait les grands mystères de la Religion. Le Jour des Morts il trouvait des accents déchirants pour implorer la pitié en faveur des pauvres âmes du purgatoire. Avec quel silence religieux il était écouté le Vendredi-Saint, quand il faisait le récit de la Passion ! Quel mouvement dans l'auditoire, que de larmes, quand il élevait entre ses mains le bois de la croix et conviait les fidèles à l'amour de ce Dieu qui les avait tant aimés ! Au jour de Pâques, il se plaisait à mettre sous les yeux toutes les circonstances de la Résurrection. On se rappelle encore avec quel naturel et quelle vivacité il peignait l'inquiétude, la surprise et la joie des saintes femmes !

L'explication de l'Évangile l'amenait à parler des devoirs du chrétien. Il tonnait contre le blasphême, l'ivrognerie, l'impudicité, et présentait ces vices sous des couleurs si noires qu'il inspirait aux autres l'horreur qu'il en avait lui-même. On se rappelle entr'autres les rudes leçons qu'il donnait aux ivrognes : il avait acquis sur eux tant d'empire, qu'il pouvait impunément les faire mettre à genoux et briser leurs bouteilles sous leurs yeux.

M. Ducharme prêchait bien haut le respect et l'obéissance que les enfants doivent à leurs parents. On voyait qu'il avait été élevé dans les plus nobles sentiments de la piété filiale. Ses sermons étaient accompagnés ordinairement d'un trait qui laissait une impression profonde. Dans une paroisse, que nommait M. Ducharme, un jeune homme s'était éloigné de sa famille, comme un autre prodigue, pour chercher ailleurs plus de liberté. Au bout de quelques mois, agité par les remords de sa faute et les souvenirs de la maison paternelle, il se décide à revenir auprès de ses parents. C'était à la fin de l'hiver : la glace était dangereuse sur le St. Laurent, car la débacle menaçait. Malgré le péril, le jeune homme se hasarde sur le fleuve. Il a à peine atteint le milieu de la traversée, que la glace se met en mouvement avec un bruit sourd semblable au roulement du tonnerre. Surpris au milieu des glaçons qui se brisent et s'entrechoquent les uns contre les autres, le jeune homme fait des efforts inouïs pour se dérober à l'abîme qu'il voit à chaque instant s'entr'ouvrir sous ses pieds ; mais l'espérance de revoir bientôt ses parents ranime son courage et redouble ses forces. Cependant, au bruit de la débacle les gens des environs étaient accourus sur le rivage ; ils aperçoivent ce jeune homme qui se débat au milieu des glaces flottantes et implore du secours

avec des cris déchirants. Vaine prière ! il est impossible de parvenir jusqu'à lui. Au milieu de cette foule immobile et muette d'horreur, se trouvent les parents du malheureux jeune homme : ils reconnaissent leur fils, le fils reconnaît son père et sa mère qui lui tendent les bras : faible secours dans un tel péril, mais le seul que leur tendresse permet de lui donner ! Témoins impuissants de cette lutte affreuse contre la mort, ils sont là, immobiles, priant pour leur fils et l'encourageant de la voix et du geste ; mais lui, succombant à la fatigue, laisse bientôt échapper le glaçon qu'il tenait encore et disparaît pour toujours sous les flots !

C'était là un des traits que M. Ducharme se plaisait à raconter et qu'il accompagnait de tout le prestige de son débit, afin d'inspirer aux enfants rebelles la crainte des jugements de Dieu. Le fait était présenté avec des couleurs si vives, que l'auditoire demeurait saisi de terreur, croyant presque assister à cette scène déchirante.

C'était encore un talent de M. Ducharme de narrer avec une rare perfection. Il se représentait vivement toutes les circonstances d'un fait et les peignait de même. Les personnages apparaissaient avec leurs sentiments, leur air, leur langage. On croyait les voir, et la perfection du débit rendait encore le charme plus complet.

Notre orateur terminait souvent ses sermons par une invocation à la Ste. Vierge. Comme il s'arrêtait avec amour sur cette figure douce et sereine de Marie ! Il fallait le voir alors, le visage enflammé, les yeux pleins de larmes et tournés vers le ciel ; il fallait l'entendre de sa voix émue prononcer cette prière, qui, inspirée par la confiance la plus vive, s'échappait de son cœur comme un jet de flamme !

M. Ducharme n'avait pas seulement les grands sujets à traiter dans son église. Le pasteur, pour sauver les âmes, doit se faire tout à tout, comme Jésus-Christ. Il est là, dans sa paroisse, comme une sentinelle vigilante, toujours attentif pour découvrir et déjouer les ruses de l'ennemi, toujours prêt à arracher l'ivraie, aussitôt qu'elle se montre dans le champ du père de famille. Les sollicitudes du ministère obligeaient donc souvent M. Ducharme de descendre à des détails vulgaires dans les avis qu'il donnait à ses paroissiens. C'était merveille alors de le voir se tirer d'affaire, en se jouant pour ainsi dire des difficultés de son sujet. Il n'y avait pas de chose si petite et si mesquine pour laquelle il ne sut trouver un mot piquant, une tournure élégante qui déguisait parfaitement la pauvreté du sujet. Il pouvait réellement dire tout ce qu'il voulait en chaire : c'était un droit qu'il s'était acquis par son talent, et que personne ne songeait à lui contester. Les auditeurs même les plus exigeants

lui pardonnaient volontiers toutes ses hardiesses pour le tact infini avec lequel il traitait et les hommes et les choses.

Il eut souvent à toucher des matières délicates : il lui arriva rarement de se compromettre. Il ne se gênait pourtant en aucune manière, mais il avait un singulier talent : c'était de pouvoir aller jusqu'à l'extrême limite de la prudence sans la dépasser. Il cherchait même parfois le péril, pour avoir l'occasion de s'y soustraire par un tour de force. Souvent on le voyait prendre un malin plaisir à mettre en jeu la sagacité de son auditoire. Soudain, au milieu de la surprise générale, il tombait sur un sujet scabreux, hérissé d'écueils ; un seul mot pouvait le compromettre, et ce mot semblait à chaque instant vouloir s'échapper de ses lèvres ; on craignait, on tremblait pour l'imprudent orateur, et lui, que faisait-il ? il se moquait du danger, il tournait longtemps autour du précipice, et au moment où l'on croyait l'y voir tomber, il était déjà loin, se riant de ces craintes chimériques !

A un cœur sensible aux plus délicates émotions de l'âme, M. Ducharme joignait un esprit fin et caustique qui le servait à merveille pour l'ironie. Aussi ne se faisait-il pas faute d'employer cette arme contre les fauteurs de désordre et les esprits faux qui sont ordinairement en lutte avec leur curé. Il ne leur épargnait pas les sarcasmes les plus amers ; mais toutefois, en dévoilant les desseins perfides, en critiquant les travers d'esprit, il savait ménager les personnes. Sur ce point il était d'une réserve et d'une prudence qui lui conciliait, sinon l'affection, du moins l'estime et le respect de tous.

En 1837, lorsque sa paroisse était travaillée en tous sens par les meneurs de l'insurrection, il prêcha fortement le respect dû à l'autorité. Il le fit pourtant sans s'aliéner les patriotes : placé sur un terrain neutre, il parut agir comme conciliateur entre les deux partis, et sut se rendre utile aux uns et aux autres. Quand le mouvement eut été comprimé par le fer et la flamme, son intervention auprès des chefs militaires contribua puissamment à sauver ses paroissiens les plus compromis

Ce que M. Ducharme ne pouvait emporter de haute lutte, il le gagnait par l'adresse et l'insinuation. Son auditoire étant à peu près toujours le même, il savait comment le prendre et n'était jamais à bout de ressources. Par un détour habile, une louange ou un reproche ménagé à propos ; en s'adressant tour-à-tour aux sentiments d'honneur et de religion, il triomphait de toutes les résistances, et faisait toujours accepter ses idées et ses plans. C'est ainsi qu'il parvint à intéresser toute sa paroisse en faveur de son

collége, et en obtint des secours pour la construction des bâtisses qu'il dut entreprendre.

Il est facile de concevoir quelle heureuse influence pour le bien dut exercer une parole aussi sage et aussi puissante. Quand M. Ducharme arriva à Ste. Thérèse, il régnait de graves désordres dans cette paroisse, composée de gens ignorants et grossiers. Le nouveau curé en imposa tout d'abord par la force de son éloquence. Ses paroissiens l'admirèrent, prirent du plaisir à l'entendre, et finirent bientôt par l'aimer comme un père. Ce n'est pas qu'ils eussent avec lui ces rapports intimes et familiers qui engendrent naturellement l'affection : au contraire, ils ne le voyaient guères qu'à l'autel, au confessionnal et en chaire ; mais l'ascendant de sa parole, qu'ils entendaient souvent, suffisait pour établir entre eux et lui l'union de pensées et de sentiments qui est le lien solide de l'amitié. Dès lors, M. Ducharme put obtenir tout ce qu'il voulut : à sa voix, les désordres cessèrent ; la crainte d'encourir ses reproches retint dans le devoir ceux que la persuasion ne pouvait gagner, et en peu d'années la paroisse fut régénérée tout entière. Bien plus, les habitants de Ste. Thérèse se firent dans les paroisses voisines une telle réputation de régularité et de vertu, que leur présence suffisait quelquefois pour arrêter le scandale. " Prenons garde à nos paroles, se disaient les libertins, voici un homme de Ste. Thérèse." N'est-ce pas là le plus bel hommage à rendre aux sermons d'un curé ?

L'éloquence de notre orateur était éminemment populaire ; il prêchait pour son auditoire et pour sa paroisse ; mais il n'y avait rien dans son langage de trivial ou de commun. Il connaissait parfaitement la langue et savait la manier avec une habileté que l'improvisation même la plus rapide ne pouvait mettre en défaut. L'expression juste lui échappait rarement. Sa phrase était correcte, élégante et polie : il se piquait de beau langage et d'atticisme, même dans la prononciation. Certaine paroisse où l'on se permit de le trouver en faute sur ce point, peut se rappeler encore quelle rude leçon elle reçut du malin prédicateur qui n'entendait pas toujours le badinage !

M. Ducharme prêchait ordinairement de l'autel et revêtu des habits sacerdotaux. Il pensait sans doute que la pompe de ces habits sacrés ajoute à la dignité du prédicateur et impose plus de respect pour sa parole. Toujours est-il qu'il montait rarement en chaire ; il semblait s'y trouver mal à l'aise et dans une position qui nuisait à sa contenance oratoire. De l'autel, sa voix parvenait claire et distincte à tous ses auditeurs. La première fois qu'il parla dans son église, on raconte que tous les hommes à peu près lais-

sèrent leurs bancs et s'approchèrent de la balustrade, pour être mieux à portée de l'entendre. Il laissa faire, parla le mieux qu'il put, et quand il eut fini :

" Mes enfants, leur dit-il, je vous remercie de l'attention que vous apportez à m'écouter ; vous me donnez l'espérance que vous profiterez de mes sermons ; mais à l'avenir, je vous prie de rester dans vos bancs, et je vous promets que vous m'entendrez."

Le curé tint parole, et les paroissiens ne se dérangèrent plus. M. Ducharme passait sans effort des tons les plus graves aux plus aigus. Les exercices de musique, auxquels il s'était livré dès l'enfance, avaient contribué à rendre sa voix très-souple et très flexible ; il en faisait ce que peut faire de son instrument le musicien le plus habile. Il avait surtout un talent merveilleux pour la ménager et l'harmoniser avec les idées qu'il avait à exprimer. On conçoit alors quelle devait être la puissance de cette voix dont le timbre seul avait déjà quelque chose de saisissant. Dans les mouvements pathétiques, elle avait pour aller au cœur des accents pénétrants. S'agissait-il d'inspirer l'horreur ou l'effroi, elle rendait un son sourd et lugubre qui faisait frémir. Aussi, faut-il l'avouer, sa voix heureuse était pour beaucoup dans les succès de notre orateur : il lui devait en partie cette force et cette onction qui faisaient le plus beau caractère de son éloquence. Il était réellement *orator ab ore.*

M. Ducharme gesticulait peu : même dans la chaleur du débit, on voyait rarement son bras se déployer tout entier. Mais ce défaut d'action, si c'en est un, était amplement compensé par l'expression de sa figure. On pouvait lire sur ses traits le jeu des diverses passions qui agitaient son âme. Dans les grands mouvements, son visage enflammé rayonnait, et semblait presque offrir quelque chose d'inspiré. Son regard était d'une vivacité singulière, soit qu'il se reposât avec les pensées douces et gracieuses, soit qu'il s'allumât sous l'influence d'une forte émotion.

Pour donner plus de puissance à sa parole, M. Ducharme ne négligeait aucun moyen de l'art : il ne dédaignait pas même ce qu'on pourrait appeler les *ruses du métier*, et c'est ainsi qu'il produisait souvent des efforts semblables à des coups de théâtre. Il savait employer à propos les soupirs étouffés, les éclats de voix, les suspensions brusques qui forcent l'auditeur de s'arrêter sur une pensée dominante. Il lui arrivait souvent de terminer brusquement son discours par un mot qui renfermait une exhortation vive ou menaçante : "Réfléchissez !.....Tremblez !".....Quelquefois encore on le voyait se tourner vers l'autel et saisir précipitamment

le missel : " Ce n'est pas moi qui vous parle, s'écriait il alors, c'est Dieu lui-même : écoutez l'Evangile ! "

III

J'ai parlé de M. Ducharme comme prédicateur : mais il n'était pas éloquent seulement dans la chaire. On peut distinguer deux hommes dans un véritable orateur : l'un qui parle de haut, juge, conseille, dissuade avec force et autorité ; domine un nombreux auditoire par la pompe du langage, par les grandes figures et les grands mouvements de l'éloquence ; l'autre sur un moindre théâtre, dans le commerce ordinaire de la vie, plaît, intéresse, charme par la vivacité de son esprit ; sait instruire avec simplicité et gaieté, donner un conseil, faire un reproche avec autant de tact que de finesse. Or ces deux hommes se trouvaient dans M. Ducharme : l'orateur public et l'orateur privé. L'un se montrait en chaire à sa paroisse assemblée ; l'autre paraissait dans le cercle intime de ses amis et surtout de ces jeunes gens, dont il avait fait ses élèves, ou plutôt ses enfants. Au milieu de cette famille réunie autour de lui comme un auditoire toujours prêt à l'entendre, M. Ducharme parlait comme père, directeur, surveillant, professeur : il parlait donc beaucoup et par devoir et par plaisir ; et l'on peut se figurer quelle puissance devait avoir sur ces jeunes têtes et ces jeunes cœurs cette parole vive, que relevait encore la dignité du prêtre ! Son influence morale s'exerçait surtout dans les lectures spirituelles, où, soit dit en passant, on ne lisait presque jamais ; car quel livre eut pu remplacer auprès de ses élèves la voix de M. Ducharme ? Donnait-il un conseil, c'était en l'appuyant de raisons si fortes, si pressantes, si insinuantes, qu'il fallait se ranger de son avis. Avait-il un reproche à adresser, il faisait trembler quelquefois par le feu de son regard et par la sévérité foudroyante de ses paroles ; mais le plus souvent il grondait, menaçait quelque peu, se plaignait beaucoup, et les larmes aux yeux, de sa voix la plus tendre, faisait sentir la blessure qu'on avait faite à son cœur : et ses élèves, que pouvaient-ils faire alors ? sinon pleurer avec lui, regretter le passé, et promettre pour l'avenir de ne plus contrister un tel père ! A l'heure des jeux, M. Ducharme paraissait encore : on le voyait entouré de ses enfants, causant avec entrain, badinant avec finesse, égayant par ses histoires, dont il était souvent et le conteur et le héros ; il en avait un ample répertoire, et pour juger

du charme qu'il savait leur donner, il suffit de se rappeler cette tournure originale d'esprit qui se transmettait, comme un héritage, dans sa famille.....M. Ducharme aimait aussi à faire la classe ; et comment ne l'aurait-il pas aimé ? il y trouvait l'occasion d'instruire et d'amuser ses chers enfants, de se distraire et de s'amuser lui-même. Je ne sais si, dans ses classes, l'agréable ne l'emportait pas sur l'utile, ou si la récréation ne chassait pas quelquefois le travail ; je ne pourrais dire non plus si l'auteur latin, la grammaire ou la rhétorique, ne souffraient pas des digressions, des anecdotes et des bons mots fréquents du professeur ; mais voici ce dont je suis certain : M. Ducharme intéressait toujours ses élèves et leur faisait passer des heures délicieuses, tant il avait de ressources dans l'esprit, l'imagination et la mémoire ! Il savait leur inspirer de l'émulation et les décidait quelquefois à faire d'énergiques efforts pour le seul plaisir de recevoir une louange de sa bouche.

Je terminerai maintenant par où j'ai commencé. M. Ducharme avait reçu de la nature, ou plutôt de Dieu, toutes les qualités qui font l'orateur : il était doué surtout d'une sensibilité exquise, et c'est ce qui explique les grands succès de son éloquence. Il s'impressionnait facilement et fortement, et ses organes, instrument docile, rendaient de la même manière tous les sentiments qui remplissaient son âme. Ainsi, dans les sujets pathétiques, on voyait bientôt les larmes mouiller ses yeux : il pleurait et ses auditeurs pleuraient avec lui. C'etait, comme on le voit, l'application du grand principe de l'art : *Si vis me flere dolendum est primùm ipsi tibi.* M. Ducharme n'avait pas d'autre secret pour agir sur les âmes ; mais, il faut bien l'avouer, c'était aussi le secret de tous les grands orateurs : ils n'étaient éloquents que par le cœur !

ANT. NANTEL, Ptre.

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

Une nouvelle éclaircie s'est faite dans les rangs des anciens chefs du Bas-Canada ; Sir Etienne P. Taché et l'hon. M. A. N. Morin sont descendus dans la tombe presqu'en même temps, léguant à leur pays des exemples de vertu et de patriotisme qui appartiennent à des temps autres que ceux où nous vivons.

Tous deux sont morts au faîte de leur gloire, comme si la patrie eut voulu épuiser, pour récompenser leur longue et laborieuse carrière, tout ce qu'elle avait d'honneurs et de distinctions. Sir Etienne occupait le poste éminent de premier ministre, et l'honorable M. Morin mettait la dernière main à la codification des lois du Bas-Canada, lorsque Dieu les a appelés à lui. Et dans ce pays de chicanes parlementaires, où les hommes s'usent si vite, il est beau et plein d'enseignement de voir que le temps n'a fait qu'ajouter un lustre nouveau au mérite de ces deux hommes.

Ainsi s'en vont, pour ne plus revenir, les représentants de la vieille et forte école des Viger, des Bédard et des Neilson. Qui les remplace ? Qui les imite ? Ne dirait-on pas qu'ils emportent avec eux le secret de leurs mâles vertus et de leur ardent patriotisme, en voyant ces qualités si communes chez eux et si rares parmi nous ? Loin de nous de vouloir déprécier nos contemporains ; car qui sait si nos neveux ne nous reconnaîtront pas des mérites que notre modestie cèle à nos yeux ?

La vertu et le patriotisme ont une foule d'acceptions, et souvent le théâtre où ils s'exercent ne paraît si petit et si étroit que parce que nous sommes ou acteurs nous-mêmes ou trop près des acteurs.

Répétons, cependant, que la génération actuelle ne vaut pas celle qui l'a élevée, afin que nous, qui venons en troisième lieu, sachions où trouver des modèles et faire plus d'efforts pour les imiter.

Aujourd'hui surtout, où toutes les questions de constitution, d'allégéance, de nationalité, d'existence politique, de condition maté-

rielle et sociale se trouvent engagées en Canada dans une phase terrible dont Dieu seul a la solution, il n'y a que la sublime vertu de probité et de travail qui puisse nous sauver. C'était là la vertu des patriotes de 1835 et de 1820.

Les Chambres canadiennes se sont ouvertes, le 8 du courant, sous le double coup de la mort du premier ministre et de la crise qui s'en est suivie dans le Cabinet de coalition dont Sir Etienne était la clé de voûte. Les éléments discordants qui composaient le Ministère se sont réveillés avec leur ancienne ardeur du moment où le ciment leur a manqué, et peu s'en est fallu que l'ouvrage politique de tant d'efforts et de combinaisons forcées ne croulât comme une machine mal conçue et mal montée. Grâce, cependant, à une ressource ingénieuse, le calme s'est rétabli et, comme sous un bon roi constitutionnel, le Cabinet s'est organisé sous un premier ministre " qui règne mais ne gouverne pas."

Si les choses se fussent passées comme de droit, la succession de Sir Etienne eut échu à l'honorable M. Cauchon, à qui le Ministère doit le succès de ses mesures de confédération : mais c'eut été trop de chef dans un Cabinet de coalition où les fractions coalisées doivent rester unies et unanimes sous peine de dissolution. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas un médiocre honneur pour la race française que de voir les deux Ministères probablement les plus importants de l'histoire contemporaine, présidés successivement par deux de ses représentants.

Ainsi que tout le monde l'avait prévu, le discours du trône ne contient rien : le Ministère a convoqué le Parlement pour lui exposer le résultat de la mission de ses délégués en Angleterre, terminer la besogne inachevée de la dernière session et lui demander les subsides de Sa Majesté. Les grandes questions sont ajournées à l'hiver prochain.

M. Johnson commence à s'apercevoir, dit le *Courrier des États-Unis*, que son prédécesseur, en lui léguant la conquête du Sud, lui a légué un lourd fardeau. " Le difficile, a dit une fois M. de Girardin, dans la *Presse*, n'est pas de conquérir les États Confédérés : ce sera de supporter les conséquences de la conquête."

En effet, les événements se déroulent à peine qu'il devient évident que le Sud, loin d'être raillié sincèrement à l'Union, aspire toujours secrètement à son indépendance. Nous en avons la preuve dans les dernières élections de Richmond, dans les faits dont le Tennessee, l'Arkansas, l'Alabama et la Caroline du Nord sont chaque jour le théâtre. On a pu croire un moment, lorsque le Sud a posé les armes, qu'il revenait sans arrière-pensée sous l'an-

cien drapeau ; il est clair aujourd'hui qu'il n'a renoncé à la lutte que parce qu'elle lui était devenue absolument impossible, et qu'il n'a cédé qu'avec l'espérance de temps meilleurs.

Ajoutons que le gouvernement a suivi une politique qui n'était pas propre à rendre aux anciens confédérés l'amour de l'Union. M. Johnson, dont nous aimons à reconnaître la modération sur beaucoup de points, a commis une grande erreur : c'est sa proclamation d'amnistie. Les exclusions trop nombreuses qu'elle renferme ont fait beaucoup plus de mal que ses dispositions libérales n'ont fait de bien. On ne saurait invoquer la clause du pardon, qui est toujours plus ou moins entachée d'arbitraire, et que le Président peut refuser à son plaisir. Nous voyons un autre mal dans le serment forcé ; c'est le meilleur moyen de faire des parjures, et sans entrer dans la question morale, nous pensons que le sécessionniste de cœur, qui aura prêté un faux serment pour sauver sa famille ou lui-même de la détresse, sera un ennemi d'autant plus irréconciliable qu'on l'aura contraint à mentir et à se mésestimer lui-même, et qu'il tiendra responsable de sa nouvelle humiliation les auteurs de cette contrainte.

Au surplus, il est douteux que le Sud se fût sincèrement rallié, lors même qu'il aurait été traité conformément aux principes du *self-government*. La guerre a bien réellement achevé de créer deux peuples sur le sol des anciens États-Unis, et les vaincus ne verront jamais dans les vainqueurs que les ministres de leur oppression. Qu'on lise les journaux du Sud, forcés à la modération par l'autorité militaire ; ils ne parlent jamais des fédéraux que comme d'étrangers auxquels il faut se soumettre bon gré mal gré. Jamais une parole de cordialité, ou même de bonne entente. Les confédérés ne sont capables que de résignation. L'habitant de l'Alabama ne veut pas plus qu'auparavant être un " Yankee," et la ligne de démarcation qui existait déjà en 1860 entre hommes du Nord et hommes du Sud, a été rendue bien plus profonde par une guerre qui a frappé toutes les familles et scinde à jamais les intérêts des deux sections.

Voilà donc le Nord, qui veut l'Union à tout prix, dans la position des puissances européennes qui tiennent sous le joug des peuples conquis. On parle de réduire l'armée au chiffre de 50,000 hommes : la situation du Sud rend cette réduction impossible. Qu'on cesse de l'occuper militairement, il échappera demain au gouvernement fédéral, et pour l'occuper, il faut au moins 150 mille soldats. Or, 150,000 soldats coûtent plus cher aux États-Unis que 500,000 à la France. Par conséquent, impossibilité complète de réduire la

dette ; possibilité tout au plus de ne pas l'augmenter ; impossibilité d'alléger les impôts qui grèvent la production et la consommation.

En dépit des assurances réitérées données depuis huit jours, sous une forme semi-officielle, relativement au procès de M. Jefferson Davis devant une cour civile, on continue à annoncer que l'ex-président va être traduit, dans un délai très-rapproché, devant une commission militaire analogue à celle qui a jugé les complices de Booth. Un fait qui semblerait donner un certain degré de vraisemblance à cette rumeur, c'est l'ordre lancé par le département de la guerre, et constituant une Commission spéciale appelée à juger " tels prisonniers qu'il plaira au gouvernement de traduire à sa barre." La cour sera composée des officiers généraux suivants : le général J. Holt, qui remplira les fonctions de juge-avocat-général ; les majors-généraux L. Wallace, président ; L. Thomas, G. Mott, J. W. Geary ; les brigadiers-généraux A. B. Underwood, E. S. Bragg, J. F. Ballier, et les colonels Allcock et Stibbs. La commission a tenu, samedi, une séance secrète et s'est ajournée à aujourd'hui. Elle s'occupera, dans le commencement de cette semaine, du jugement du capitaine Wirtz.

Un grand mouvement s'est produit dans le nord du Mexique. Favorisé sans doute par l'espoir que faisait naître parmi les partisans de Juarez la possibilité d'un secours américain, stimulé par l'exemple de Cortinas, qui venait de faire défection à l'empire à la tête de 750 hommes, Negrete a pu successivement s'emparer de Camargo, de China, de Piedras, de Saltillo et de Monterey, tandis que Mendez entrait de vive force à Victoria, faisant prisonnière toute la garnison, après un siége de douze jours. Aux dernières dates, Tula, Tampico et Matamoros étaient les seuls points occupés par les Impériaux, et cette dernière ville avait été sérieusement menacée. Cortinas avait d'abord espéré s'en rendre maître à cause de la faiblesse de la garnison. Mejia avait déclaré l'état de siége et formé une légion étrangère. La bourgeoisie s'était armée sous les ordres de Pedro de la Garza. Pendant ce temps, le général Neigre, trompé par de faux renseignements, avait quitté le Fresnillo, et s'était remis en marche pour Durango, où il avait dû arriver le 20 avril. Ce mouvement avait permis à Negrete de dérober sa marche de Mapimi sur Parras, et delà, sur Saltillo, d'où il avait délogé Lopez, qui, ne se croyant pas en sûreté à Monterey, l'avait abandonné à l'ennemi, et s'était replié sur Matamoros à la tête de 1,400 hommes. Negrete n'avait pas tardé à paraître à la tête de 4,500 hommes, et, le 29 avril, il avait demandé la reddition de la place. L'alarme a été grande dans la population. On prétend que le

général confédéré Haughter, qui commandait à Brownsville, avait offert ses services à Mejia, qui le saurait refusés. Mejia est un indien valeureux et fidèle. Il n'a jamais changé de drapeau, et son courage est proverbial au Mexique. Aussi n'a-t-il pas hésité à offrir la bataille, malgré son infériorité numérique. Il a profité de l'avantage que lui donnait son artillerie, plus nombreuse et surtout mieux servie, et le 30 avril, il a mis les troupes de Negrete en complète déroute.

L'agitation causée dans le Nuevo-Leon par ces événements ne s'est pas étendue au département de San-Luis de Potosi ; les têtes de colonnes françaises devaient, du reste, se montrer bientôt dans les contrées occupées par les insurgés. Le général Mejia avait reçu, le 4 mai, le bataillon de la Légion étrangère, commandé par le chef de bataillon de Brian, ce qui avait déjà déterminé Negrete à regagner Monterey.

L'offensive, prise par le général Juariste, de l'Ouest à l'Est, a décidé le maréchal Bazaine à former deux colonnes, destinées à couvrir le territoire attaqué. L'une a dû occuper Parras, à cinquante lieues Est de Durango, en face du désert de Mapini ; l'autre, partant de San-Luis, devait marcher sur Monterey, située à une égale distance de Parras et de Matamoros. Enfin, le maréchal annonçait l'intention de se porter de sa personne à San-Luis, où il concentrait des troupes de réserve, afin de diriger lui-même, au besoin, les opérations.

L'excellente situation de l'État d'Oajaca avait permis de réduire l'effectif des troupes qui y étaient stationnées. La légion autrichienne devait s'y rendre sous les ordres du général comte de Thun, nommé par l'Empereur au commandement de la 2e division militaire. Le Jalisco était tranquille ; le général Garcia, nommé au commandement de la 4e division militaire, avait rejoint son poste à Guadalajara. Le colonel Clinchant, qui occupait cette ville avec les zouaves, avait dû se diriger sur Zacatecas et Leon, à la disposition du commandant en chef. On s'occupait de relier Guadajara à la mer par une bonne route qui conduirait à San-Blas par Tepic. Dans le Sinaloa, on organisait militairement les gardes rurales ; les habitants s'armaient à Mazatlan et dans les environs. Le général de Castagny avait fait venir de Durango le général Aymard avec la plus grande partie de sa brigade ; le colonel Garnier était solidement établi à Guaymas, principal port de la Sonora. Il était appuyé par l'escadre française composée des corvettes *Pallas*, *Lucifer*, *Cordillère* et *Lozère*. La douane avait été remise aux agents de l'empereur Maximilien. Le général Lozada, venu par terre de Tepic, s'était

porté dans le district de Rosario, où il avait obtenu d'heureux résultats contre Corona. Le district de Concordia était en bonne situation ; le lieutenant-colonel Cottret y occupait San-Sebastian, à quinze lieues de Mazatlan et les Mesillos. Enfin, le général Brincourt était venu relever le général Aymard à Durango, et avait pris position, le 19 avril, à San-Juan del Rio, au nord de cette place.

Le Michoacan a été le théâtre d'évènements tristes et glorieux à la fois. Le colonel de Potier, ayant sous ses ordres les volontaires belges, avait reçu mission de pacifier cet État. Son plan était de refouler les Juaristes dans les terres chaudes, privées de ressources pendant l'été. Il avait, à cet effet, divisé son corps en trois colonnes, dont l'une, exclusivement composée de troupes belges, dut se rendre à Tacamburo pour y prendre position, pendant que les deux autres chasseraient l'ennemi devant eux. Mais les Indiens sont des marcheurs sans égal, pouvant faire vingt lieues par jour avec armes et bagages. Le général Regules déjoua, par sa rapidité, toutes les prévisions du colonel de Potier, et, le 11 avril, vers cinq heures du matin, il entra au pas de charge dans Tacamburo, à la tête d'environ 3,000 hommes. Tacamburo, situé à l'entrée de la terre chaude du Michoacan, est entouré de toute part d'une végétation touffue qui en dérobe l'accès. N'ayant avec lui qu'environ 300 hommes, le major belge Tydgadt avait pris position dans le cloître de l'église, où il s'était fortifié à l'aide d'un épaulement où il avait placé son obusier. C'est là qu'il fut attaqué par une force décuple, et que périrent le capitaine Chazal, fils du ministre de la guerre de Belgique, et un grand nombre de braves officiers et soldats. Dans leur impuissance de vaincre une résistance obstinée, les Mexicains mirent le feu à l'église. Décimés par le feu de l'ennemi, épuisés de munitions, chassés par l'incendie, les Belges durent se rendre. Ce combat sera profitable à leur réputation de bravoure que l'opinion locale avait mise, jusque-là, bien au-dessous de celle des Autrichiens, et surtout des Français. On avait remarqué, dans un engagement récent, près de la Vera-Cruz, que les Belges avaient lâché pied tandis que les Autrichiens maintenaient leur terrain et forçaient l'ennemi à la retraite. En général, les troupes belges et autrichiennes sont peu populaires, et le *Globe* rapporte qu'à Puebla la populace les a huées et leur a jeté des pierres. Les Autrichiens sont, pour la plupart, de vieux soldats, mais les Belges font leur première campagne, et l'on ne peut douter qu'il ne s'aguerrissent au contact des troupes françaises.

Le colonel Potier ne tarda pas à prendre une revanche éclatante de l'échec des volontaires belges. Le 24 avril il atteignait Regules à Vanijuco, le mettait en déroute avec une vigueur sans égale et

poursuivait les fuyards pendant plus de cinq heures. A la suite de cette affaire, Regules dut se retirer dans les terres chaudes, où son action se trouve paralysée par le climat et le manque de ressource. Le même jour, 24 avril, un détachement de troupes belges et mexicaines achevait, sur un autre point du Michoacan, la destruction de la bande d'Ugalde, vigoureusement entamée la veille par le colonel Lamadrid. Pour en terminer avec les nouvelles militaires, on espérait l'adhésion des Etats de Tabasco et de Chiapa, tandis qu'on annonçait, en date du 4 avril, que 200 Austro-Mexicains avaient occupé Campêche, et qu'on assurait,—mais ce n'est encore qu'une rumeur,—que les Français étaient entrés à Chihuahua, et que Juarez avait passé au Nouveau-Mexique.

Le paquebot anglais *Brazilian* était arrivé avec 1,130 hommes formant le solde du contingent recruté en Autriche pour le compte du gouvernement de Maximilien Ier, et porte à 7,200 hommes le total des expéditions accomplies.

L'Empereur a quitté Mexico, le 18 avril, pour faire une excursion jusqu'à Orizaba, afin de visiter le pays que doit parcourir la voie ferrée entre cette ville et Mexico. On prétend qu'il est reparti en apprenant la prise de Richmond et la capitulation de Lee. On ajoutait que des porteurs de dépêches avaient été immédiatement expédiés à New-York. Avant son départ, M. de Montholon a été reçu en audience d'adieu par l'empereur, qui lui a remis la grand'croix de l'ordre de Guadalupe.

M. Barandieran, nommé ministre du Mexique à Vienne, a été remplacé à Turin par M. Uraga.

L'*Ere Nouvelle* publie les bases du traité conclu, le 10 avril, entre le ministre des finances et la maison Jecker : 1° le capital représenté par chaque bon Jecker subira une réduction de 60 p. 100 ; ces bons ne porteront pas intérêt ;—2° une somme de 1 million de piastres par an est allouée à l'anéantissement de cette créance ; 3° tous les quatre mois, il sera ouvert une adjudication pour amortir les bons Jecker, d'après la meilleure soumission offerte, en les admettant, au plus, à leur valeur nominale ;—4° la maison Jecker s'engage à obtenir l'adhésion des autres porteurs de bons au présent arrangement.

Dans la nuit du 3 au 4 mai, un violent incendie s'est déclaré à Mexico. Les zouaves ont puissamment contribué à s'en rendre maîtres ; malheureusement, le colonel Tourre et quelques autres ont péri, victimes de leur dévouement. Le 6 mai, on leur a fait, à la cathédrale, de pompeuses funérailles, où assistaient tous les

états-majors français, mexicains, belges et autrichiens. L'Empereur et l'Impératrice s'y étaient fait représenter.

La grosse question des enrôlements aux Etats-Unis a perdu son caractère menaçant. Le bon sens des Yankees n'a pas tardé à démêler, dans les excitations produites par une partie de la presse, la part qui revenait aux spéculateurs d'émigration. Le calcul a été trouvé mauvais et la fièvre a cessé. Mise à l'aise par ce revirement de l'opinion publique, l'autorité n'a pas hésité à faire observer les lois de la neutralité. Le bateau *Drouses*, qui était sur le point de partir pour l'Arizona, avec 269 caisses d'armes à feu, a été retenu à San-Francisco par les autorités de la douane. La plupart des journaux importants de l'Union sont contraires à cette intervention déguisée, et le nombre des bureaux d'émigration, considérable il y a un mois, diminue chaque jour. Les généraux Rosecranz et Sherman ont publiquement réprouvé ces manœuvres. Le *Commercial* déclare que la seule propagande à laquelle les Américains doivent s'attacher au Mexique est celle du commerce et de l'agriculture. L'empereur Maximilien en a ouvert la voie en faisant diverses concessions à des citoyens américains. Une ligne de steamers entre New-York et la Vera-Cruz doit être inaugurée dans un mois. Un écoulement important de population s'est immédiatement dirigé sur le district d'Arizona, à la pacification du Sud. De là à Sonora il n'y a qu'un pas, et les assurances de l'envoyé de l'empereur Maximilien à New-York, M. Luis de Arroyo, protestant des bonnes intentions de son souverain à l'égard du gouvernement de Washington, n'empêcheront pas l'infiltration américaine dans le nord du Mexique. Elle sera plus rapide encore s'il se confirme que l'Empereur ait accueilli les propositions de M. Gwin, qu'il avait refusées d'abord dans la crainte d'un conflit avec les Etats-Unis. On assure que l'ancien sénateur doit se rendre dans la Sonora, comme directeur général, ayant mission d'installer des mineurs et de protéger l'émigration pacifique. Cela peut devenir l'histoire de la lice, et pourtant l'attraction de l'élément travailleur américain ne peut être, en définitive, qu'un bienfait pour ces contrées où tout se trouve, excepté les bras.

Les avis de la Vera-Cruz, du 1er juin, signalent la publication d'un décret impérial imposant un droit de 6 p. 100 *ad valorem* sur le papier, le coton, le linge et les tissus de laine importés dans le pays

Le 6 mai a eu lieu l'ouverture des Chambres du Brésil. Le discours impérial annonce le mariage des deux princesses du Brésil. Il espère que la médiation aménera le rétablissement des relations diplomatiques avec l'Angleterre. Les Etats-Unis ont fait pleine

justice aux réclamations de l'Empire dans l'affaire du *Wachussets* et du *Florida*. Le Brésil a reconnu le Mexique. L'empereur se félicite du rétablissement de la paix avec l'Uruguay, et il exprime la conviction que les chambres lui prêteront leur appui pour venger l'honneur national outragé par le Paraguay.

Dès le lendemain, l'opposition a attaqué le ministère, l'accusant d'avoir laissé la frontière de Matto-Grosso sans défense, et, grâce à ses lenteurs dans le départ de la flotte, permis au Paraguay, en occupant Corrientes, de s'emparer de la base d'opérations du Haut-Parana. Le cabinet donna sa démission et MM. d'Abaète et Saraïva n'ayant pu former un ministère, M. Nabuco de Aranjo fut chargé de cette mission. M. Nabuco de Aranjo est né à Bahia ; c'est un jurisconsulte éminent, ancien journaliste distingué et plusieurs fois ministre de la justice ; il a réussi à composer son ministère. Le sénateur marquis d'Olinda est nommé président du conseil et ministre de l'intérieur ; le sénateur Nabuco de Aranjo, ministre de la justice ; le sénateur Silva Perraz, ministre de la guerre ; le sénateur Dias de Carvalho, ministre des finances ; le député Octaviano de Almeida Rosa (en mission dans la Plata), ministre des affaires étrangères ; le député Paula Souza, ministre de l'agriculture.

Les conditions de la triple alliance entre le Brésil, la République argentine et l'Uruguay, ont été réglées entre Mitre, Octaviano de Almeïda Rosa et le général Florès, qui a été accueilli, à Buenos-Aires, avec un grand enthousiasme. Ce traité est soumis à la ratification des Chambres argentines, et a été communiqué à celles de Rio-Janeiro.

Par l'article premier, les trois puissances contractantes forment une alliance offensive et défensive contre le Paraguay, dans le but d'obtenir de cette république le redressement de leurs légitimes griefs. Elles s'engagent à fournir pour cette guerre : le Brésil, 45,000 ; la République Argentine, 20,000 et l'État oriental, 5,000, forces jugées d'un commun accord suffisantes pour réaliser le bu de la guerre ;

Par l'art. second, les trois puissances promettent de respecter l'indépendance et l'intégrité du Paraguay, sans réclamer pour elles-mêmes aucun agrandissement territorial ; seulement, la frontière du Brésil sera rectifiée et portée jusqu'à l'Apa, et les droits de la Confédération argentine sur San-Thomé et la mission de l'Entrerios formellement et définitivement confirmés ;

Par l'art. troisième, elles s'engagent à ne point traiter avec le Président Lopez, qui devra être banni à perpétuité du Paraguay

Le Paraguay devra recevoir une constitution républicaine et libérale ; la dictature héréditaire sera abolie et les chefs du gouvernement devront être élus par le peuple ;

Par l'art. quatrième, le nouveau gouvernement du Paraguay sera tenu de souscrire aux stipulations du présent traité et d'indemniser les puissances alliées de tous les frais et dépenses que la guerre leur aura occasionnés ;

Par l'art. cinquième, la navigation du Parana et du Paraguay sera déclarée libre jusqu'à la province brésilienne de Matto-Grotto ; tout navire étranger pourra pénétrer dans ces deux fleuves sans être soumis à aucun autre règlement qu'à ceux qu'il conviendra aux trois puissances alliées d'établir. Pour assurer l'exécution de cette clause, toutes les fortifications que le Président Lopez avait fait construire soit à Humaïta, soit ailleurs, et qui avaient pour but d'entraver la navigation du Paraguay, seront complètement rasées et cela dans le plus bref délai possible ;

Par l'art. sixième, l'alliance devra durer non seulement jusqu'à la fin de la guerre, mais jusqu'à ce que le but que les trois puissances se sont proposé en la concluant, soit complètement atteint ; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'un gouvernement honnête et régulier ait été établi, jusqu'à ce qu'il fonctionne paisiblement et qu'il ait accompli toutes les obligations qui lui seront imposées, payé l'indemnité de guerre, démoli les fortificatiens et complètement affranchi la navigation des deux fleuves.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce traité pour voir combien étaient peu fondés les bruits calomnieux qu'on a répandus en Europe et en Amérique sur les intentions du Brésil. Il n'est plus permis aujourd'hui d'en douter ; le cabinet de Rio-Janeiro ne recherche aucun agrandissement territorial, et son seul désir est de voir se fonder autour de lui des gouvernements stables et réguliers qui permettent enfin à cette partie de l'Amérique de connaître les bienfaits de la tranquilité, de l'ordre et de la civilisation.

Les heureux effets de la triple alliance se font déjà sentir, et les gouvernements de l'Uruguay et de la République argentine s'apprêtent à suivre l'exemple du Brésil et à reconnaître l'empire du Mexique ; elles seront certainement imitées à leur tour par les États limitrophes, et, grâce à l'intelligente initiative du cabinet de Rio-Janeiro, la nouvelle monarchie mexicaine se trouvera prochainement en relation de commerce et d'amitié avec presque toute l'Amérique du Sud. Mais si le traité dont nous venons de faire connaître les principales clauses peut devenir fécond pour la paix et la prospérité des belles contrées de la Plata, il n'a pas

produit jusqu'ici de grands changements dans la situation réciproque des belligérants, et les généraux alliés, paralysés par des obstacles naturels de tout genre, n'ont pas encore obtenu de bien importants résultats. Au départ du dernier courrier, les Paraguayos, au nombre de 45,000, après avoir traversé la province de Matto-Grotto, où ils n'avaient trouvé que des déserts, avaient occupé Corrientes, dans la République argentine, Empeorado, Bella-Vista, et à quinze milles de là San-Thomé. L'escadre brésilienne était à Goya, sur le Parana, à environ 70 milles de Bella-Vista ; elle ne pouvait remonter le fleuve parce que les eaux, toujours fort basses en cette saison, n'étaient plus assez profondes pour porter des navires de guerre. Urquiza était, avec une petite armée recrutée dans les provinces de Corrientes et d'Entrerios, à Rincou del Soto, à 10 milles des troupes du président Lopez ; il attendait pour les attaquer que l'armée brésilienne, sortie de l'État oriental, fût venue assaillir les Paraguayos à San-Thomé. Mais aucune opération vraiment décisive ne pourra s'effectuer aussi longtemps que les eaux seront trop basses pour que les forces navales du Brésil puissent remonter les fleuves ; il faut donc s'attendre à ce que le Président Lopez tienne les alliés en échec, malgré l'infériorité de ses forces, au moins jusqu'aux mois d'octobre. A Rio-Janeiro, on s'impatiente beaucoup de ces lenteurs ; mais on a confiance dans le ministère, qui est composé d'hommes de talent et bien résolus à pousser vigoureusement la guerre.

Il serait bien à désirer que les immenses préparatifs qui se font de part et d'autre n'aboutissent qu'à un prompt arrangement. Ces peuples ont besoin de paix ; c'est par elle qu'ils se développent, et il est douloureux de les voir appliquer, à des luttes improductives, les forces qu'ils pourraient consacrer à des travaux utiles. La République argentine n'a rien à gagner à ces tournois sanglants, et ses chemins de fer réclament la constance de son action pour pouvoir profiter des immenses richesses que renferme son territoire. Elle a beaucoup fait, car elle compte déjà quatre grandes voies ferrées en train d'exécution : celle de Buenos-Aires à Chascomus, 75 milles, avec un capital de 750,000 livres sterling et un intérêt de 7 0/0 garanti pendant 40 ans ;—celle du Rosario à Cordova, 247 milles, capital 1,600,000 livres sterling avec la même garantie ;— la ligne du Nord, 17 milles, ouverte en février dernier, 250,000 livres sterling avec une garantie de 7 0/0 pour 20 ans, sur 150,000 livres sterling ;—et celle de l'Ouest, déjà poussée à 75 milles, jusqu'à Mercédès, et qui doit se continuer jusqu'à Chivilcoy. Qu'elle arrange au plus tôt son différend avec le Paraguay et qu'elle puisse offrir,

à l'immigration croissante, le spectacle d'un peuple assez fort pour dédaigner le recours aux armes.

Car où va le président Lopez ? Certes, nous nous intéressons à ce petit pays plein d'une bravoure qui frise la témérité ; mais pourquoi Lopez, déclaré généralissime par le congrès et fort d'un emprunt voté de 25 millions de piastres,— quoique probablement difficile à réaliser dans les circonstances actuelles—pourquoi a-t-il fait saisir le vapeur argentin le *Salto* et envahir l'état de Corrientes ? Quoiqu'il en soit, la guerre est déclarée, et cet acte impolitique a détaché de lui Urquiza dont les sympathies lui fussent restées fidèles s'il avait respecté le territoire argentin. Jusqu'ici il n'a obtenu que des succès, car on ajoute que les Paraguayos ont aussi occupé Bella-Vista et Goya ; mais nulle résistance organisée ne s'est encore montrée devant lui. Après une conférence, le vicomte de Tamandaré, commandant en chef les forces de mer, et le général Osorio, commandant celles de terre, avaient décidé que deux des trois divisions navales, chargées de troupes de débarquement, remonteraient le Parana et reconnaîtraient la forteresse de Humaïta. Le 30 avril, l'escadre avait atteint Santa-Elena, à trente lieues de l'ennemi. Mais elle marche lentement ; obligée de remorquer son charbon, elle est encore retardée par la baisse des eaux ; la seconde division, grâce à cet obstacle, n'avait pas encore pu quitter le Rosario. Les bâtiments légers peuvent remonter, mais ils ne suffisent pas pour triompher des ouvrages formidables qui défendent le fleuve. L'avant-garde argentine, qui les attend pour agir, est à San Ambrosio, à quelques lieues du Riachuelo, sous les ordres du général Paunero. C'est sur ce point que se dirige Urquiza à la tête de 8,000 cavaliers de l'Entrerios. Les deux armées ennemies sont ainsi presque en présence, car le général Robles, avec 6,000 hommes, s'est retranché derrière le Riachuelo dont il a fortifié les rives au moyen de plusieurs batteries. Cette petite rivière coule parallèlement au Parana, à trois lieues de Corrientes. Une partie du corps de Matto-Grotto a été mise sous les ordres de Robles, ce qui a permis de lancer 2,000 hommes dans la province de Corrientes. C'est dans cette dernière ville que stationnent les bâtiments paraguayos et les troupes de terre se renforcent par des batteries. Si les deux escadres se rencontrent sur ce point, la lutte sera vive, mais il paraît plus probable que la flotte du Paraguay remontera le fleuve pour se mettre à l'abri vers Humaïta. Du côté du Rio-Uruguay, une autre armée du Paraguay menace la province de Rio-Grande, mais on la dit bien gardée.

JOSEPH ROYAL.

JACQUES ET MARIE

SOUVENIR D'UN PEUPLE DISPERSÉ.

(SUITE.)

VI

Vers cette époque, tout semblait compliquer les relations de la France et de l'Angleterre ; les deux pays étaient entraînés invinciblement l'un contre l'autre. La lenteur des communications faisait qu'en Amérique les difficultés s'aggravaient avant qu'on pût y mettre ordre en Europe ; l'impossibilité d'avoir des rapports bien exacts à de si grandes distances ; l'avarice jalouse de toutes ces compagnies de traiteurs anglais et français qui se disputaient les richesses des forêts et l'amitié des sauvages ; la haine et l'envie qui animaient les colonies encore plus que les métropoles: tout engendrait la discorde ; la guerre naissait partout et à chaque instant. Ces deux peuples, qu'une mer avait éternellement séparés dans leur vieux monde, semblaient ne pouvoir pas fouler la même terre : notre continent était déjà trop petit pour leur double ambition ; leur antipathie se recherchait à travers les solitudes immenses du monde nouveau pour se heurter ; il fallait bien que l'un d'eux disparût.

On se rappelle que le chevalier de LaCorne avait été envoyé par M. de la Jonquière pour occuper l'isthme acadien ; c'est sur la rive occidentale de la Missaguash, presqu'en face de Beau-Bassin, que cet officier vint planter le drapeau de la France. Il voulait affirmer publiquement les droits de son gouvernement à la possession de ces terres, avant que la question des frontières fût discutée par la commission désignée pour cet objet. Les émigrés de Grand-Pré étaient arrivés dans ces environs quelques semaines seulement après lui ; et, en attendant la saison favorable pour se construire une demeure, ils avaient accepté l'hospitalité de leurs parents. Ceux-ci habitaient la côte opposée à celle où stationnaient les Français.

Le gouverneur Cornwallis ne fut pas longtemps à s'apercevoir que les intentions de LaCorne étaient de se fortifier dans les positions qu'il venait d'occuper ; il envoya donc, dès le printemps suivant, le major Lawrence à la tête d'un petit corps d'armée pour le déloger.

Quelques détachements de ces troupes traversèrent le district des Mines, et l'on apprit bientôt chez les Landry quelle était leur destination ; et quoique l'on s'efforçât, autour de Marie, de lui cacher la tristesse que cet évènement causait dans la famille, la jeune fille, avec cet instinct clairvoyant que possède tout cœur aimant, n'en fut pas moins saisie d'une pénible inquiétude. Et l'époque du retour de Jacques n'était pas encore passée, qu'elle sentait naître dans son cœur les plus sombres appréhensions. Le vague pressentiment qu'elle exprimait à son père au départ de la famille Hébert, renaissait dans son âme avec l'impression d'un malheur réellement accompli.

D'ailleurs, elle avait raison de tout craindre : l'irritation était grande chez les Anglais. Depuis l'arrivée du commandant français dans la Baie de Beau-Bassin, les populations acadiennes abandonnaient en plus grand nombre leurs foyers et elles se précipitaient vers le Canada et l'île St. Jean. Cette désertion générale faisait la rage de Cornwallis ; il désirait bien déjà se délivrer de ces sujets détestés, mais il n'aurait pas voulu les voir aller grossir les rangs de l'ennemi.

Tout le monde augurait donc de tristes choses de l'expédition de Lawrence, et l'on tint l'oreille ouverte à toutes les rumeurs qui vinrent de ce côté-là.

Le père Landry, tout en essayant de rassurer sa fille, ne s'abusait guère sur la situation de la famille de son vieil ami. Quoiqu'il le sût établi sur un territoire appartenant incontestablement aux

Anglais, il était persuadé que l'autorité ne lui pardonnerait pas de s'être rapproché de la frontière, dans ces circonstances, et qu'on allait le traiter en vil transfuge, malgré qu'on fût encore en pleine paix.

Les bruits sinistres ne se firent pas longtemps attendre : il circula de terribles histoires, et comme aucunes n'étaient apportées par une voie directe et qu'elles passaient à travers des esprits terrifiés, elles revêtaient partout mille couleurs plus sombres les unes que les autres. On racontait des combats sanglants, des proscriptions en masse, l'incendie de tous les établissements de Beau-Bassin, la fuite des habitants dans les bois, et leur massacre par les sauvages. De nouvelles troupes passèrent à Grand-Pré, allant toujours vers la Missaguash : autres conjectures lugubres. Enfin l'on apprit vaguement que tout l'isthme était occupé par des soldats, que Français et Anglais y avaient élevé des fortifications, et l'on prédit en même temps que la guerre allait commencer partout ; mais personne ne parla des anciens voisins.

Malheureusement, beaucoup de ces narrations étaient exactes ; on ne fut donc pas étonné de ne pas voir revenir Jacques.

Cependant, on ne désespéra pas tout-à-fait de son sort et de son retour, quoique nul ne vint pour les rassurer : ils firent la réflexion que les massacres devaient avoir été bien exagérés : pourquoi les sauvages auraient-ils tué des hommes avec lesquels ils avaient toujours été alliés ? De tous les indigènes, les Micmacs étaient ceux qui gardaient pour les Français l'attachement le plus inviolable et, dans ces derniers temps, leur acharnement contre les Anglais s'était manifesté plus que jamais. Jacques ne pouvait avoir péri par leurs mains, et s'il vivait, comme la cause première de son absence n'existait plus, il ne manquerait pas de faire tous ses efforts pour revenir ; et si quelqu'un pouvait déjouer l'habileté des patrouilles qui gardaient les frontières et triompher de grands obstacles, c'était bien lui.

On ne manquait pas de faire valoir ces dernières raisons près de Marie pour la rassurer, en lui cachant les trois-quarts des fables qui avaient été racontées sur les malheureux émigrés et la moitié, au moins, de ce qui semblait être vrai. Elle, de son côté, n'était pas disposée à croire à l'éternité de son malheur. Ce n'est pas à l'âge qu'elle avait qu'on laisse tomber à terre, au premier obstacle, ses plus douces espérances. Les grands revers n'avaient pas encore appris à son âme à douter de la réalisation de ses beaux désirs. Elle touchait à peine à ses quinze ans ; son imagination était vive et ingénue ; elle était habituée à voir tous ceux qui l'en-

touraient complaire à tous ses modestes souhaits ; elle croyait en un Dieu bon, et elle était bien persuadée qu'il suffisait de regarder le ciel avec confiance, en formant dans une âme pure un rêve de bonheur, pour qu'il se réalisât un jour ou un autre.

A quinze ans, il s'élève souvent des montagnes entre notre cœur et le but où s'élance notre ambition ou nos amours : il s'ouvre des mers immenses, il se fait des vides terribles, il se creuse des abîmes, il s'écroule des *Châteaux-en-Espagne ;* cependant, on regarde toujours devant soi, l'œil souriant, la lèvre avide et l'on attend que les montagnes s'abaissent, que les rivages se rapprochent, que les vides et les abîmes se remplissent, que d'autres châteaux s'élèvent et s'embellissent ; on croit sincèrement que tout cela va se faire pour nous laisser toucher au pinacle.....Que ne reste-t-on longtemps à l'âge de quinze ans !

Ainsi, malgré ses sombres inquiétudes, Marie ne perdit pas l'espérance, cette vertu de son âge, ce baume des cieux, cette grâce du christianisme, cette suprême force du malheur. Il lui arrivait toujours, de temps à autres, quelques mauvaises nouvelles, quelques révélations inconsidérées, et son courage en était un instant ébranlé ; quelquefois, dans les jours sombres, son âme, lassée du vague et de l'incertain, et son cœur, fatigué de cette solitude sans limites où il cherchait en vain le plus doux élément de sa vie, s'affaissaient dans la douleur ; alors, elle appelait l'amour de Dieu, elle priait : elle priait pour Jacques ! Sa tendre invocation, en s'élevant vers le ciel, détachait peu à peu sa pensée de la terre : son sentiment épuisé se retrempait dans les ondes de l'amour immortel et infini pour revenir vers son pauvre exilé : il lui semblait que des hauteurs étoilées, avec l'œil clairvoyant du Maître souverain, elle allait atteindre et diriger ses pas... et elle pouvait attendre encore.

Le travail aussi, ce soutien des âmes fortes, le travail assidu, sanctifié par l'amour du devoir, dirigé et régularisé par une pensée fixe, par un but toujours présent dans son cœur, lui aidait à passer les heures tristes.

On se rappelle que pendant les six mois qui devaient précéder le mariage des jeunes voisins, leurs parents étaient convenus de leur préparer un établissement qui pût les mettre de suite en état de bien vivre ; le départ des Hébert avait changé cette disposition. Cependant le père Landry ne voulut pas que sa Marie fût déshéritée de cette promesse, et il prit sur lui seul de la remplir, et de préparer, de concert avec elle, une douce surprise à l'épouseur. Une occasion lui permit d'acheter une jolie ferme tout-à-fait de son choix, et comme il sentait que la petite avait besoin de distractions,

il mit de suite la propriété sous sa direction, lui offrant d'ailleurs de lui prêter main forte pour tous les travaux un peu rudes. La jolie fermière prit pour locataire une pauvre veuve restée avec deux gars de douze à quatorze ans ; et, en faisant du bien à cette brave femme, elle associa à ses intérêts une aide dévouée.

Aussitôt que tout fut prêt pour l'exploitation régulière de la terre, Marie se mit à l'œuvre avec l'activité de son âge, de son caractère et de ses désirs de bien faire : elle demandait conseil à toutes les vieilles têtes et secours à tous les jeunes bras de la parenté. Tous se prêtaient à ses désirs. Il y avait quelque chose de si touchant dans le culte que la jeune fille donnait au souvenir de son fiancé et dans l'ardeur qu'elle mettait à lui préparer des joies, pour un retour qui n'aurait peut-être jamais lieu, que chacun s'empressait de contribuer à ses douces illusions, sans autre espoir que celui de voir Jacques cueillir un jour les peines de leur travail.

Tout allait à merveille, et pendant quelque temps, la pauvre enfant jouit pleinement du bonheur de penser que tous ses pas, toutes les ressources de sa main et de son esprit, toutes ses ingénieuses industries concouraient à l'édification de sa petite fortune, au charme de son futur intérieur ; elle allait pouvoir dire à l'arrivée du cher exilé :—Vois tout ce que j'ai fait en pensant à toi ! comme tu as occupé toutes les heures de mes journées ! comme ton souvenir a fécondé tous mes efforts !...

VII

Les mois passèrent rapidement au milieu de toutes ces occupations et de ces perplexités. Comme tout attachement vrai, celui de Marie ne faisait que grandir et se consolider avec l'âge et la séparation. Les dangers que courait son fiancé, les chagrins continus, les pleurs secrètes que lui causait son malheureux sort, faisaient rayonner constamment vers lui toute les puissances de son cœur. Dieu a mis des trésors mystérieux dans l'amour de la femme, cette gracieuse providence de la famille : les douleurs, les inquiétudes, les larmes ont la vertu d'alimenter et de grandir son affection, et souvent l'être qui leur en a demandé davantage est encore celui qui est le plus aimé.

Marie, pour chasser les tristes images que lui traçaient ses frayeurs, dans le présent et dans l'avenir, recherchait les lieux qui lui rappelaient les scènes de son enfance. Tous ses petits souvenirs

étaient éparpillés comme une moisson de fleurs, autour du champ de son père ; elle pouvait facilement en faire la récolte ; cette floraison de sa vie de treize ans, si tôt fauchée par le temps, conservait encore toute sa fraîcheur, tout son éclat ; aucuns calices n'avaient été flétris.....

Partout elle retrouvait les moindres incidents de sa liaison avec le petit voisin, et ressentait comme la repercussion des plaisirs qui les avaient accompagnés : les bois reverdissants, les émanations des foins fraîchement fannés, les fraises rougissantes, la première javelle dorée tombée sous la faucille, la dernière gerbe de la ferme couronnée dans la grange : tout cela lui parlait tour à tour de cette saison mystérieuse de sa vie où toutes les choses de la terre s'étaient révélées à ses sens, avec un charme jusqu'alors incompris.

Quelquefois, sans qu'on la vit, elle s'acheminait dans le sentier des enfants du catéchisme. Ce n'était pas pour aller faire ses dévotions, car il n'y avait plus de curé à Grand-Pré ; un missionnaire y passait, seulement, de temps à autre ; le gouvernement ne lui donnait pas la permission d'y séjourner. Le commandant de la place habitait le presbytère, et depuis quelques jours l'église même avait été changée en arsenal.

Le sentier était donc devenu solitaire et voilé ; Marie seule retraçait ses sinuosités dans les foins. Quand elle passait émue, se hâtant, à cause du soir, il lui arrivait de s'arrêter tout à coup, pour se retourner : elle croyait entendre les pas rapides de quelqu'un qui accourait derrière elle comme pour lui saisir clandestinement la main, ou lui secouer dans le cou des touffes de trèfles pleins de rosée.....mais elle ne voyait rien que les grandes herbes, qui, courbées un instant sous ses jupons, se relevaient après son passage en se frôlant ensemble.

Elle évitait bien d'aller jusqu'au bout du chemin, à cause des soldats effrontés qu'elle y voyait toujours ; elle se contentait de regarder de loin le petit temple de bois où elle ne pouvait plus aller prier : les portes étaient fermées, la lampe ne brillait plus au milieu du chœur, la cloche n'appelait plus personne, une sentinelle passait machinalement devant le portail... Que cette vue lui faisait mal ! L'église de sa première communion... où Jacques, un jour déjà passé, aurait dû la conduire par la main, joyeuse et couronnée de fleurs blanches !... ces portes lui semblaient fermées comme un tombeau sur le bonheur de sa vie.

Que tout était changé à Grand-Pré, maintenant ! On aurait dit qu'on avait arraché le cœur de cette population en lui enlevant son église et son prêtre ; il n'y avait plus de centre de ralliement et

de vie ; les joies saintes de la religion étaient enfuies ; on ne chantait plus, on ne jouait plus, le dimanche soir, près du presbytère, sous le regard souriant du curé ; la naissance était triste et la mort sans consolation ; l'autel était profané. On ne voyait plus, aux heures de l'instruction, les petits enfants, ces amis du Christ, se presser tout grouillants sur les degrés du perron, comme les hirondelles sous le clocher, pour prendre la curée frugale.

Souvent, la petite Landry dirigeait ses pas du côté de la Gaspereau : là, chaque buisson de noisetiers lui rappelait une fête ; c'est elle qui rapportait autrefois, dans les plis de son tablier, la récolte friande cueillie par ses frères aidés de l'ami Jacques.

En suivant toujours la côte, elle trouvait les anses qui servaient jadis de port aux petites barques des pêcheurs.

Durant la morte-saison, les jeunes gens avaient l'habitude de quitter le pays, pour aller faire la provision de poisson nécessaire pour les longs jours d'abstinence, qu'on observait si rigoureusement alors. Ils prenaient avec eux quelques produits de leurs fermes qu'ils échangeaient contre des objets de commerce, dans les comptoirs européens établis à l'entrée du golfe St. Laurent. Et comme la pêche était tellement abondante qu'ils pouvaient en quelques jours prendre et saler la quantité de morue et de hareng suffisante à la consommation de la famille, il leur était encore facile de vendre plusieurs cargaisons aux marchands étrangers.

Ces expéditions étaient donc toujours très-fructueuses ; la recette entière appartenait à la jeunesse. Le retour était une réjouissance publique. C'était le vent de la fortune, le souffle du bonheur qui gonflait toutes ces petites voiles : il y avait peu de ces garçons qui ne rapportaient pas quelques beaux présents pour leurs mères, leurs sœurs, ou pour les bonnes filles du village ; des présents venus de France ! En outre, la petite caisse d'économie renfermait amplement pour payer la noce de ceux qui devaient se marier, et même quelque chose de plus pour commencer le ménage. Bien des cœurs soupiraient après l'arrivée de la flotte fortunée. A peine la voyait-on poindre à l'entrée de la Baie de Fundy que tout le monde était au rivage. Pendant qu'on chantait en chœur sur les embarcations, les chapeaux et les fichus s'agitaient aux ports, et bien des heureuses, de l'âge de Marie, se pressaient vivement du coude et se montraient en rougissant des heureux qui les regardaient aussi !

Tout cela était encore disparu... Il avait été strictement défendu aux Acadiens de posséder la moindre embarcation et d'exporter leurs produits. Les bords de la mer étaient devenus silencieux.

En errant ainsi, la fiancée de Jacques arrivait toujours à l'endroit où s'était embarquée la famille Hébert; et c'était peut-être la raison pour laquelle elle allait faire un si long circuit, ne voulant pas laisser soupçonner le but de sa course. C'est là qu'elle avait vu pour la dernière fois des barques se balancer sur l'eau.

Assise sur une roche perdue, en attendant la venue du crépuscule, elle laissait errer son regard sur cette surface nue ; son œil s'attachait à chaque flot qui allait ou venait, et il le suivait jusqu'à ce qu'il se brisât sur la plage ou qu'il disparût au loin. Soit que la vague expirât doucement, soit qu'elle vint, comme une montagne croulante, ébranler la falaise, elle n'avait toujours pour elle qu'une voix, qu'un mot : ce mot d'adieu qu'elle avait entendu à ce triste soir d'automne... passé déjà depuis trois ans. Parfois il lui semblait l'entendre auprès, au loin, partout, et comme répété par un chœur immense ; cependant, elle retrouvait toujours la mer vide !

Alors, elle regagnait la maison.

VIII

Le capitaine Butler, qui habitait le presbytère de Grand-Pré, n'était pas la douceur même ; et le gouvernement, qui lui avait donné le commandement de cette partie du pays, n'avait pas, évidemment, l'intention de laisser prendre aux populations des habitudes déloyales. Il alliait à une expression bourrue des manières impertinentes de son choix ; son type tenait du renard et de l'hyène ; c'était la cruauté unie à la fourberie : il avait le ton rogue, souvent sa démarche et son teint accusaient le rogomme, et ses colères fréquentes faisaient transsuder sur sa figure les liqueurs subtiles ; on n'aimait pas plus son voisinage que sa société. Contre l'habitude de cette époque, il s'était laissé croître une moustache énorme de crins fauves et grisonnants qui lui battaient les oreilles à la moindre brise de l'avant, ajoutant beaucoup à sa physionomie de carnivore. C'était un vil instrument; la nature l'avait fait naître bourreau.

Le capitaine Murray, son collègue de Passequid, était son digne comparse ; mais comment le lieutenant George Gordon, joyeux et beau garçon, se trouvait-il en si mauvaise compagnie ? C'est un de ces mystères que nous ne sommes pas en état de dévoiler.

Il n'était arrivé que depuis peu, et comme il devait remplacer Butler au poste de Grand-Pré quand celui-ci s'absentait, et que,

d'ailleurs, il y avait en lui quelque chose de distingué et d'avenant, on parla beaucoup sur son sujet. Il fut rumeur qu'il avait commis quelques grosses fredaines de jeunesse, comme cela arrive à quelques fils de bonnes familles, en Angleterre, et que ses parents l'avaient obligé de prendre du service en Amérique. Il fallait nécessairement s'être rendu coupable d'un gros péché pour se trouver au milieu de tant d'ours mal léchés : c'est ainsi que pensaient les gens. Ce qu'on savait de plus certain, c'est qu'il avait de la fortune et de la noblesse, et qu'il était venu avec un de ses frères qui occupait un grade dans le corps de Lawrence.

Si Monsieur George, comme on le nommait, avait fait des fredaines, pourquoi son frère, qui n'en avait pas faites, aurait-il été puni comme lui ? Enfin, malgré tout ce que l'on en dit, sa présence au Mines fit un sensible plaisir aux habitants : le contraste était si frappant entre lui et son chef !

Le jeune lieutenant avait les manières obligeantes et polies d'un homme de bonne éducation ; c'était un joyeux compagnon, bon, vivant à ses dépens et pour le plaisir des autres autant que pour le sien ; aimant à s'amuser partout et un peu trop de tout, il ne prétendait pas endosser la figure obligée d'un fonctionnaire désagréable ; et s'il désirait quelquefois voir son capitaine s'éloigner, ce n'était certainement pas pour abuser de son pouvoir, mais, en premier lieu, pour se voir délivré d'un supérieur si déplaisant, ensuite pour laisser flotter à loisir les rênes du gouvernement. Celui-ci au moins était né bon prince. Malheureusement, on ne lui donnait pas souvent l'occasion de l'être.

Étant enfant, il avait fait un assez long séjour dans les colléges de Paris ; il parlait donc le français comme sa propre langue, et il ne s'en gênait pas, quand il en avait l'occasion ; Butler avait beau s'en fâcher, lui qui n'avait appris que nos jurons.—" En voilà un, se disaient les Acadiens, qui ne répond pas toujours, quand on s'adresse à lui :— *G... d... m ! parle anglais, va à l'diable !* — Au contraire, M. George, qui a l'air du fils du roi, il ne dit rien fièrement, lui ; il nous donne la main, il parle d'autre chose que des ordonnances de Son Excellence, il s'informe de nos familles, de nos biens, et quand il nous rencontre, il ôte son chapeau ; oui, il ôte son chapeau, même à nos gars !... On croyait, à voir les autres, que les Anglais, ça naissait et ça mourait le chapeau sur la tête."—Ils n'en revenaient pas, les bonnes gens, et ils ajoutaient souvent :—" Ah ! pour celui-là, s'il a jamais fait le gros péché qu'on dit, ça ne peut être par méchanceté, toujours ! "

En effet, le fond du caractère du jeune officier se composait de

bienveillance et de bonhomie : malgré les dissipations d'une jeunesse laissée sans frein, et l'égoïsme que donne ordinairement l'amour des plaisirs et les jouissances d'une grande richesse, il n'avait pas perdu ces bonnes dispositions de son naturel. A vingt-cinq ans, il est impossible qu'un cœur aussi bien doué que l'était le sien ait épuisé tous ses trésors. Il faut avouer, cependant, qu'il ne les avait pas ménagés.

Douze mois de séjour au presbytère de Grand-Pré n'étaient pas nécessaires au lieutenant George pour découvrir qu'il allait faire garnison en lieu peu séduisant, et que son nouveau capitaine était une espèce d'ogre avec lequel il faudrait s'abrutir où se quereller. En quittant l'Angleterre, il avait compté sur une vie aventureuse, des expéditions gigantesques, des découvertes merveilleuses, pour occuper l'activité de ses passions et lui faire oublier les frivolités de sa vie passée, qu'il lui avait laissé d'ailleurs un peu de satiété ; il espérait aussi garder la compagnie de son frère, qu'il aimait. Mais quand il se vit lié, par une discipline brutale, dans ce petit village, au milieu de populations qui avaient toutes les raisons du monde de le détester d'avance ; à côté d'un être antipathique dont il fallait subir les ordres ; séparé de tous ses anciens plaisirs par des forêts et des mers immenses, il eut un instant de vertige, et il songea qu'il allait tout probablement connaître le spleen.—Ce n'était pas la peine, pensait-il, de laisser son pays pour venir chercher si loin un produit de son climat !

Cependant, avant de prendre des airs tristes et de pleurnicher aux horizons, il résolut de remuer ciel et terre pour trouver un passe-temps supportable. Durant un mois entier, il fit la chasse et la pêche ; il poursuivit tout le gibier du pays, et jeta l'appât à tous les habitants de la mer. On aurait dit que les pauvres créatures se donnaient rendez-vous au bout de son fusil ou de son hameçon, tant les prises étaient abondantes. Ce succès facile finit par le lasser. Il n'y avait là, d'ailleurs, aucune châtelaine séduisante à qui faire hommage de ses conquêtes, aucuns voisins joyeux et gourmets avec qui faire bombance ; quant à réjouir le palais de Butler des délicatesses de sa vénaison, il n'y tenait guère :—Qu'il mange du *roast-beef*, le vil payen ! se dit-il un jour après l'avoir vu se rassasier de filet de chevreuil à la sauce au champignon, de queue de castor, de gorge de perdrix, de salade de homard, de soupe aux huîtres et de saumons frais ; s'il compte sur moi pour le repaître, il se trompe, l'animal !

Au milieu de ces violentes distractions, notre lieutenant ne négligeait pas d'étudier ces Acadiens dont on lui avait dit tant de mal ; il découvrit bientôt qu'ils valaient beaucoup mieux que ses com-

patriotes du voisinage, et que leur société lui serait infiniment plus agréable que celle qu'il était obligé de subir à la caserne. Mais comment arriver dans leur intérieur ? ils paraissaient tous effrayés quand ils passaient près de lui. Un soir, il était entré chez lui, tard, avec une pointe d'ennui véritable dans le cœur.

En revenant de la chasse, il avait passé dans le village, au moment où les réunions de familles commencent à se former : des groupes nombreux et animés se composaient devant les portes, sous les grands arbres ; les chefs se donnaient la main, les jeunes voisines s'embrassaient, comme si toutes ne s'étaient pas rencontrés la veille ; après cela les vieux avaient pris place aux tables de jeux, les garçons s'étaient joints aux jeunes filles, autour de leurs mères, et tous ensemble ils avaient unis joyeusement leur voix dans un concert de paroles ; musique sans mesure et sans harmonie, mais pleine de nuances qui fait une bien douce impression sur le cœur de l'étranger qui ne peut s'y mêler. A quelques endroits, la jeunesse arrivant en plus grand nombre, on avait fini par organiser la danse, et pendant que la chanteuse du bal vocalisait sur ses airs populaire, mieux qu'un rossignol, des couples mystérieux s'en étaient allés se promener sur le chemin, se contant, entre des éclats de rires des secrets qui paraissaient bien charmants..... Ce n'est qu'après la retraite générale que George avait regagné sa chambre solitaire. Au seuil, ayant aperçu Butler, son cauchemar, il s'était esquivé : son aspect lui faisait regretter davantage le tableau qu'il venait de voir.

Après avoir jeté son harnais au hasard sur tous les meubles, dans tous les coins, il se laissa tomber de lassitude et de dégoût dans la vieille bergère du dernier curé, et il se prit à penser comment il tuerait son lendemain. Mais sa pensée ne pouvait s'arrêter à rien : il entendait toujours le timbre argentin et le *tra-li-la-la* de l'orchestre primitif de Grand-Pré ; il voyait sans cesse apparaître et tourbillonner autour de lui, comme les nuées d'âmes de l'enfer du Dante, les jolies Acadiennes : elles allaient et venaient les bras entrelacés ; dans leur démarche folâtre, leurs têtes mutines se penchaient les unes vers les autres ; sous leurs petits bonnets blancs, leurs yeux se souriaient ; il devinait ce que voulaient dire le bruissement de leurs lèvres discrètes, les ricanements de leurs voix sonores..... et moins que jamais il trouvait des amusements pour le jour suivant. Les sarcelles et les perdreaux avaient beau s'élever en volée à la suite de ses premières visions, il se prenait d'impatience. Mais on ne tue pas toute sa vie des sarcelles et des perdreaux !

L'homme ne naît ni duc, ni lord, ni même essentiellement Anglo-Saxon ; qu'il soit conçu sous la pourpre, ou reçu dans des langes en lambeaux, cela ne met rien de différent dans son cœur : ce cœur est toujours celui d'un enfant d'Adam, fait de terre et de souffle divin ; il appelle toujours cette double substance, il a besoin de se sentir en communication avec elle, car il est autant né pour la vie sociale que pour la vie individuelle ; il a une mission de genre à remplir avant d'avoir une carrière nationale ou particulière à franchir.

Jetez un homme dans un désert, qu'il soit roi de Rome ou du Bengale, s'il en rencontre un autre, il ne lui demandera pas quelles sont ses armoiries et son drapeau, avant de se précipiter sur son sein ; il lui suffit de savoir qu'il a des pensées et des sentiments humains qui répondent à ses sentiments et à ses pensées.

George ne fit pas tout-à-fait cette réflexion ; mais ses instincts naturels et caractéristiques lui en firent sentir vivement la vérité, et il se mit à se parler confidentiellement :—Ces gens sont bons, intelligens, affables ; ils aiment la gaieté, ont des mœurs faciles : il n'y a qu'à les bien traiter pour s'en faire des amis et arriver à leur intimité. Les filles sont bien tournées, elles aiment le plaisir, n'ont pas une horreur très-marquée pour les garçons de vingt à vingt-cinq ans ; elles paraissent avoir le cœur fait exactement sur le modèle commun : un salut bien intentionné, une attention obligeante en passant, quand on connaîtra bien le papa et la maman ; puis, un petit présent de monsieur le Lieutenant, aujourd'hui ; une course dans la voiture de monsieur le Lieutenant, demain ; un cotillon dansé sur l'herbe avec monsieur le lieutenant, un autre jour, cela ne peut pas manquer d'avoir son effet !..... Mais diable ! comment pourrai-je jamais me démener aussi dru que ces gars du village ?... Bah ! j'apprendrai... cela ne doit pas être si difficile de se frotter ainsi les pieds. Et le jeune officier, revenu en humeur, se mit à exécuter, sur-le-champ, une bourrée fougueuse, capable d'ébranler la maison.

Butler, éveillé en sursaut, dans la pièce voisine, lui envoya à travers la cloison un *go to hell* qui ne fit qu'animer l'exercice. Étant à bout d'haleine il s'arrêta, presque satisfait, mais épuisé : — Il me fallait toujours voir, reprit-il, combien on peut vivre de temps en allant d'un pareil train : bravo ! monsieur le capitaine, il y a de la vertu dans vos jambes ! Ce n'est pas mal débuter ; d'ailleurs un peu de gaucherie et d'inexpérience a son mérite auprès des belles, de même qu'un brin d'extravagance a souvent des succès. N'est-ce pas ce fou de Charly qui fit deux conquêtes, rien qu'en se prome-

nant dans les rues de Perth, dans un traineau tiré par six chèvres d'Angora, suivi d'un grand singe africain portant livrée, tricorne et perruque poudrée ? On se le montrait, puis on disait : N'est-ce pas là Lord C..... qui a fait deux fois le tour du monde, et possède cent mille livres de rente ?..... Mais ici, je n'aurai pas besoin de faire de pareilles folies ; deux beaux chevaux fringants, des harnais éclatants, une voiture attrayante me suffiront. Je parle le français, et s'il fallait tourner une galanterie, j'en sais quelque chose aussi. Il est vrai que je suis protestant..... tiens, protestant, moi ?..... mais je n'y avais pas songé..... C'est que je ne suis pas bien sûr si je suis protestant après tout ; je n'ai jamais détesté les catholiques... Bah !... je ne crois guère qu'en mes vingt-cinq ans, et mon culte c'est le plaisir : il s'agit pour le moment de ne pas me laisser sécher d'ennui sur ces rivages comme les morues que j'ai vues tout-à-l'heure étendues sur le sable... A demain donc la chasse aux belles ! fit-il en accrochant sa carabine à son clou, avec sa gibecière.

Après ce monologue, George se mit à regarder dix portraits d'êtres adorés distribués sur le mur autour de son lit et suspendus par des mèches de cheveux de différentes couleurs. Ce n'étaient pas des portraits de famille. Tout en se préparant à se mettre au lit, il clignait de l'œil à l'une de ces images, faisait un grand salut à une seconde ; une révérence profonde à une troisième ; envoyait un baiser de la main, puis une moue caressante, puis un soupir entrecoupé, puis un gémissement prolongé, modulé sur une gamme chromatique, au reste de la série. Durant ces démonstrations expressives il récitait la kyrielle suivante : — *Good night*, Ketty la blonde ; *good night*, Eva la nocturne ; *bonsoar*, Clara la langoureuse ; *buona natte*, Francesca *bella ;* bonne nuit, Laura la lutine, *et cetera.* Il n'en oublia pas une. A la dernière, sa toilette de nuit était complète et il se jeta tout d'une pièce sur son grabat, en lançant du pied ses deux pantoufles sur la cloison de Butler, à peu près à l'endroit où il le savait couché. Ces pantoufles étaient dépareillées : l'une était un souvenir de Ketty, l'autre de Clara ; dans ses nombreux déménagements il avait confondu ces deux œuvres également chères.

A peine était-il tombé à la renverse qu'il lui vint une idée :— Tiens ! mais je n'ai pas choisi la place où je pendrai mes Acadiennes : voyons. Et la bougie se rallume, George retombe sur ses jambes et il reprend son discours :—Voilà tout juste l'espace ; entre ma *nocturne* et ma *langoureuse* ; ces petites paysannes françaises sont fraîches et riantes comme le matin ; leurs bonnets blancs, leurs fichus de dentelle, leurs corsets discrets, tout cela va faire un con-

traste charmant dans ma collection : jusqu'à leurs noms qui viendront mettre un peu de variété dans mon catalogue : les terminaisons en *a* commençaient à me donner sur les nerfs ; Suzette, Charlotte, Zabelle, comptons-en trois, pour le moment ; si je passe deux ans ici, c'est raisonnable.

Puis, avisant trois clous dans un de ses tiroirs, il se met à les ficher à grands coups de marteau, toujours dans la cloison de Butler. Il n'avait pas fini qu'il entendit de l'autre côté un grognement terrible, suivi du *go to hell* caractéristique. Cette fois il crut plus prudent de se fourrer dans ses couvertures. Le colonel était à son second somme, les vapeurs de l'eau-de-vie devaient être passées, et il était homme à mettre son lieutenant aux arrêts pendant une semaine, pour avoir troublé son repos. Force fut donc à celui-ci de chasser toute nouvelle inspiration qui aurait pu lui venir et d'attendre tranquillement le sommeil. Pour le hâter il se contenta de penser à des souvenirs détachés dans le genre de ceux-ci : — Les cheveux blonds de Ketty, comme ils étaient soyeux ! tout le monde en voulait ; je serais curieux de savoir si elle a pu en conserver quelques-uns... il faut avouer que je n'ai pas eu les primeurs, et que la tresse de Richard était beaucoup plus grosse que la mienne. A cette époque, elle était tout cœur..... et tout cheveux.

Et Laura, quelles dents elle avait ! des perles fondues avec des diamants dans la coupe enchantée de Cléopatre ! C'est peut-être cela qui lui donnait tant appétit pour les pierres précieuses. La petite fée m'a ravi bien des rubis et des opales avec ces petites dents-là !

Clara, quelle bonne enfant ! elle aimait un peu trop le chant du rossignol, le roucoulement des colombes, le murmure des ruisseaux ; mais en revanche elle se contentait de si peu ! Une bonbonnière de temps en temps suffisait à l'alimentation de ce sentiment délicat.

Eva la nocturne avait aussi le tort d'aimer un peu trop les clairs de lune ; mais elle aimait également les officiers ; et sa manie avait cette singularité charmante, qu'un clair de lune sans officier, de même qu'un officier sans clair de lune, était toujours pour elle une jouissance incomplète ; il fallait que ces deux choses existassent simultanément pour réaliser son idéal de bonheur : on n'avait qu'une précaution à prendre, c'était de faire sa connaissance dans le croissant.

L'esprit de George continua pendant quelque temps à divaguer de la sorte au milieu de ses visions passées ; mais il vint un moment

où les apparitions successives se confondirent dans sa mémoire, sous les voiles magiques du sommeil, et il se trouva insensiblement transporté dans le domaine des songes. Son lit devint un esquif léger dans lequel il vogua doucement sur un lac d'eau de Cologne ; toutes les images du mur se changèrent en nymphes amphibies, avec des ailes de papillons et des queues d'anguilles : Clara, Ketty, Laura sillonnaient ainsi l'onde parfumée, plongées dedans jusqu'au cou, ce qui les habillait un peu plus que leur toilette de portrait ; elles étaient d'ailleurs devenues ridées et incolores, comme les fleurs d'un vieil herbier, et elles allaient à tous les vents, comme un feuillage tombé qui a fini de donner l'ombre et la fraîcheur. D'autres nymphes de la nature des Sylphides, plus gracieuses et plus séduisantes que les premières, vinrent aussi se jouer autour de ses voiles ; elles glissaient à la surface de l'eau, tourbillonnaient dans des rondes échevélées, tendaient vers lui leurs mains pleines de fleurs blanches, comme pour lui offrir des bouquets qu'elles ne laissaient jamais saisir. Après lui avoir fait éprouver un supplice de Tantale, elles s'élancèrent au loin en ricanant à la manière des jeunes filles qu'il avait vu le soir. Au bout de leur course, il sortit de la mer un grand monstre qui les avala. Cette bête hideuse ressemblait tellement à Butler que George lui lança de colère un terrible coup de poing qui vint encore ébranler la cloison du capitaine. Le lieutenant s'éveilla, c'était le matin.

A peine fut-il debout, qu'il alla donner l'ordre de lui faire venir de Boston deux beaux chevaux anglais, et de Liverpool une caisse de dentelles de Valence et de Maline pour confectionner les petits bonnets du pays.

Au déjeûner Butler s'informa, avec sa délicatesse ordinaire, si le diable avait visité cette maison de prêtres damnés, durant la nuit.

IX

En attendant les chevaux et les dentelles, George ne perdit aucune occasion de faire des connaissances à Grand-Pré, et les occasions ne lui firent pas défaut. Comme il parlait le français et qu'il était d'humeur traitable, les gens s'adressaient à lui de préférence dans leurs difficultés avec l'autorité, et à cette époque le gouvernement prenait plaisir à leur en créer de nouvelles tous les jours.

On a vu avec quelle rigueur ils avaient été privés de leur pasteur et de leur église ; quelles entraves on jetait autour d'eux pour

briser tout rapport avec leur ancienne patrie. Dans l'automne de 1754 que nous touchons, les Acadiens ne connaissaient plus d'autre régime administratif que celui de l'arbitraire et de l'imprévu : les mesures préventives injustes, les ordonnances péremptoires des gouverneurs et de leurs subalternes, obligatoires le lendemain de leur promulgation, les corvées forcées se succédaient presque sans interruption. Les décrets les plus simples revêtaient toujours une forme insultante, et ceux qui étaient chargés de les faire exécuter ne tenaient guère à en adoucir la portée. Tous ces fripiers des carrefours de Londres, tous ces réhabilités par l'exil volontaire, tous ces mercenaires émancipés qui avaient suivi Cornwallis et qui tenaient garnison dans tous les villages des *Neutres*, étaient heureux de prendre des airs de conquérants et de tyranniser des hommes honnêtes et désarmés.—" Ils les détestent tellement, disait un de leurs chefs, qu'ils les tueraient pour le moindre motif."

Les palissades du fort de Passequid avaient besoin d'être renouvelées. — " Commandez aux habitants, dit une dépêche du gouverneur au capit. Murray, datée du 5 août, de vous apporter le nombre de pieux nécessaires, en leur désignant la dimension qu'ils doivent avoir ; ne convenez d'aucun prix avec eux, mais envoyez-les se faire payer à Halifax ; nous leur donnerons ce qui nous paraîtra convenable. *S'ils n'obéissent pas immédiatement, assurez-les bien que le prochain courrier vous apportera l'ordre de les passer par les armes !* "

Quelques semaines plus tard, comme le temps était venu pour les garnisons de faire la provision de bois de chauffage, une autre dépêche vint d'Halifax : elle ordonnait aux Acadiens de pourvoir de suite les forts du combustible nécessaire. " Aucune excuse, disait ce document, ne sera reçue de qui voudrait se soustraire à cette contribution ; *et si le bois n'est pas apporté en temps convenable, les soldats prendront celui des maisons !* "

A-t-on jamais vu des soldats, en temps de paix, forcer les citoyens paisibles à leur fournir le feu, à réparer les ouvrages militaires, sous peine de se faire fusiller ou déloger de leurs foyers, à la veille de l'hiver, s'ils ont des raisons pour ne pas obéir immédiatement.... et les obliger ensuite, si l'on juge à propos de leur donner un salaire, à l'aller toucher à quinze lieues de là, à travers forêts et savannes ?... Est-il possible d'imaginer des procédés plus déraisonnables et plus immérités ? Quelle répulsion devaient éprouver ces pauvres victimes pour cette impertinente et brutale exigence ; et quels traitements ne devaient-elles pas encore en attendre !...

Dans un pareil état de chose, il est aisé de deviner que les chevaux de monsieur George n'eurent qu'un succès de route public

et ne firent d'autres sensations que celles que produisent d'ordinaire les belles bêtes ; ils ne menèrent pas leur maître plus vite sur le chemin du bonheur. Quelque fût la sympathie qui entourait déjà le jeune officier, il était toujours, aux yeux de la population, un Anglais, un compatriote de ses grossiers petits tyrans ; et la personne qui eût osé monter dans sa voiture aurait été chassée du pays comme une fille de mauvais nom. Quant aux dentelles, George ne les sortit pas même de leur caisse lorsqu'elles arrivèrent ; il les fit mettre au grenier, avec cette étiquette : " *Marchandises consignées à fausse adresse.*" D'ailleurs, il connaissait déjà suffisamment sa nouvelle société pour comprendre que, même dans des circonstances meilleures, le débit de ses petits bonnets aurait été pour lui peu lucratif. Les filles de Grand-Pré n'en étaient pas encore arrivées à se coiffer chez tous les passants, au meilleur marché.

Mais ces mêmes circonstances, qui avaient entravé si fortement les triomphes des chevaux de race et fait échouer la cargaison de valenciennes, servirent autrement la bonne fortune du lieutenant.

X

Un jour qu'il revenait chez lui, il vit quelques-uns de ses soldats qui entraînaient vers le presbytère une pauvre femme toute éplorée. Deux enfants de dix à douze ans s'acharnaient autour des hommes d'armes, comme des jeunes tigres blessés ; ils sanglotaient dans leur colère, s'accrochaient aux habits des Anglais, leur sautaient au visage, les déchiraient de leurs ongles et criaient à moitié suffoqués :—Rendez notre mère ! rendez notre mère ! — Et pendant que la pauvre captive essayait de les calmer, les soldats les repoussaient à grands coups de pied et de crosse de fusil.

En apercevant le lieutenant, les deux petits vinrent se jeter à ses pieds, criant toujours : — Monsieur George ! monsieur George ! pourquoi ces gens-là ont-ils pris notre mère ? Vous êtes bon, vous, vous savez bien qu'elle n'a rien fait de mal !

— Halte là ! fit monsieur George à ses gens ; qui vous a dit d'arrêter cette femme ? Pourquoi la traitez-vous si brutalement ?

— Il paraît que ces vauriens n'ont pas fourni de bois à la garnison : le sergent nous a commandé d'aller en prendre chez eux.

— Vous avait-il dit de prendre aussi la mère et les enfants de la maison pour les brûler ?...

— Non, mais comme nous n'avons trouvé au logis que cette femme et ses deux gars, et qu'avec son baringouin inintelligible la vieille n'a pu nous donner ni une bonne raison, ni nous montrer un fagot, nous avons pris le parti de briser les portes et les fenêtres pour les emporter, comme l'ordonne notre gouverneur.

— Oui, je le sais, vous avez le droit d'être lâches et vous en profitez ; mais cette femme, cette femme, pourquoi la traîner et la rudoyer ainsi ?

— Oh ! c'est que nous n'avons pu toucher à rien, sans que la sorcière et ses deux diablotins n'aient fait un train d'enfer ; ils se ruaient audevant de nous, s'attachaient à tout et il nous aurait fallu les tuer avant de pouvoir nous emparer de quelque chose ; nous les conduisons au violon, cela les calmera peut-être, et après...

—Et après, on vous y conduira vous-mêmes, vils bourreaux ! interrompit le lieutenant. Relâchez cette pauvre créature et retournez à la caserne ; je comprends son baringouin, moi, et je sais d'avance qu'elle va me donner assez de raisons pour vous mériter cinq cents coups de fouet, à chacun !

Pendant ces paroles, les deux enfants, qui jugeaient, à la voix et à l'expression de l'officier, que leur cause était gagnée, avaient saisi sa main et ils l'embrassaient en regardant leur protecteur avec des yeux tout illuminés de bonheur. Aussitôt qu'ils virent leur mère libre, ils s'élancèrent pour enlacer son cou et l'accabler de caresses : l'un essuyait ses larmes, l'autre rajustait ses cheveux épars, ses habits déchirés ; elle tressaillit d'abord sous leurs baisers, mais en fixant son regard sur eux, elle resta navrée... ses chers gars, ils faisaient pitié à voir : leurs visages lacérés étaient souillés de sang ; leurs corps contusionnés se soutenaient à peine ; ils parlaient étouffés ; ils marchaient chancelants, haletants ; ils ne se tenaient debout que pour supporter leur mère.

Le lieutenant, tout ému, détourna la tête pour laisser tomber quelques larmes ; puis, ne voulant pas donner le temps et la fatigue à ces infortunés de venir lui exprimer leur reconnaissance, il s'avança vers eux en disant :—Mes hommes vous ont fait bien du mal, brave femme ; je vous en demande pardon et je vais faire en sorte qu'ils n'y reviennent plus. Laissez-moi vous aider à gagner votre maison ; quand nous serons rendus, vous me direz toutes vos plaintes ; et si je puis quelque chose ici, on vous fera justice.

La demeure de la mère Trahan n'était pas éloignée, et grâce aux soins et aux bonnes paroles de monsieur George, la malheureuse famille y fut bientôt arrivée. L'assurance qu'elle venait de recevoir d'une puissante protection avait donné des forces à tous ; mais

quand ils aperçurent le dégât fait dans leur logis, ce fut un nouveau chagrin. Des meubles étaient en pièces, la porte enfoncée, deux châssis brisés.—Pauvre mamselle Marie ! se répétaient-ils entre eux, chère mamselle Marie, quesqu'elle va dire ?..... elle qui aimait tant sa petite maison !... sa table que voilà éhanchée !... sa bergère qu'ils ont éreintée !...Et les larmes leur revenaient, et ils oubliaient la présence de leur libérateur, qui, de son côté, restait absorbé dans la contemplation de cet intérieur désolé. Cependant ce n'était pas le désordre qui le frappait autant que l'apparence d'aisance, d'ordre, de propreté qui régnait partout et qui semblait annoncer plus de fortune que n'en possédait évidemment ses protégés. Mais quand il s'aperçut de leur nouvelle angoisse, il se hâta de dire que tout le dommage serait bientôt réparé, et qu'il ne leur en coûterait rien.

—Ah ! que vous nous faites du bien, monsieur l'officier ! s'écria la mère ; tenez, j'aurais mieux aimé me faire trépaner plutôt que de voir un brin de tout cet avoir enlevé sous mes yeux. Ah ! si le bien avait été le mien, pour le sûr que je n'en aurais pas soufflé un mot à vos soldats ; et je me serais dit, en les voyant tout enlever : Que le bon Dieu soit béni ! il connaît les coupables, lui ; mais on ne peut pas laisser prendre ce qui n'est pas à nous, quand on en a la garde. Ce n'est pas que mamselle Marie soit incapable de payer le dégât : son père est un richard qui ne lui refuse rien ; mais ce qui nous chagrinait, c'était que le mal se faisait chez nous..... Notre maîtresse est si bonne ! Ah ! si vous la connaissiez ! Tenez, si nous ne l'avions pas eue, nous serions à la merci d'un chacun ; je sais bien qu'on ne laisse pas pâtir le pauvre monde, ici, mais c'est bien triste de n'avoir pas de chez soi ! Mon défunt mari était pourtant un bon et honnête homme, que les grosses gens respectaient comme un monsieur, qui travaillait tant qu'il pouvait ; mais il n'était pas chanceux,—tout le monde ne l'est pas ; souvent des malheurs, des pertes de bétail ; surtout il n'avait pas de talent pour les vaches ; malgré tous ses soins, il en perdait toujours quelques-unes ; et puis, mon bon monsieur, il était battu du mal d'estomac, ce qui fait qu'il en est trépassé, que Dieu ait pitié de son âme !..... Il m'a laissé avec six enfants, dont quatre sont morts de son mal, et ces deux gars, deux bessons, comme ça se voit, qui se portent bien et m'aident à faire des rentes à mamselle Marie. Elle les aime bien aussi, la maîtresse ; et eux !...si vous les aviez vus tantôt comme ils se battaient pour elle ! Ah ! ce n'est pas par malice s'ils ont tant égratigné vos soldats. Je vous assure, ils n'ont jamais frippé de la douceur à personne : vous leur pardonnerez, n'est-ce pas, monsieur George ?...

—Très-volontiers, d'autant plus que je vais en faire donner bien davantage à mes brutes.

—Ah ! quel bon Anglais vous êtes, monsieur l'officier ; mais mamselle Marie, qu'est-ce qu'elle va penser de nous quand elle apercevra sa maison?...Et pourtant, ce n'est pas nous autres qui lui avons attiré ça ; nous ne comprenions rien à ce que nous demandaient ces hommes, et ils ne voulaient pas nous permettre d'aller chercher notre maîtresse, elle qui devine tout. Ils se sont mis de suite à faire le sabbat. Tenez, vous me croirez si vous voulez, mais je vais vous conter toute la chose, exactement comme elle s'est passée.

Vers trois heures, j'étais à filer la laine de mamselle Marie, dans ce coin, et je me dépêchais de finir une grosse tâche, que je m'étais donnée pour surprendre la petite maîtresse, ce soir : Pierriche s'occupait à ressemeler ses souliers de guéret et je lui parlais de mon défunt mari, qu'il n'a jamais connu. Je me trouvais donc à lui dire qu'il avait toute la dégaine de son ancien père, que son nez surtout était moulé sur le sien, lui qui l'avait fait en peinture, quand j'entendis Janot, dehors, qui huchait son frère à tue-tête. Je me levai et je vis quatre soldats qui tarabustaient un peu le gars. Pierriche ne se le fit pas dire deux fois pour voler au secours de son besson.

Le lieutenant, qui vit à ce début que la veuve lui préparait toute une épopée, sans compter l'histoire de quatre générations de Trahan ; connaissant d'avance à peu près tout ce qui s'était passé à la ferme, songea de suite au moyen d'éviter le menaçant récit. Il lui dit qu'elle était épuisée, et qu'une pareille narration ne pourrait que renouveler ses douleurs ; que dans ce moment elle devait songer surtout à prendre du repos ; puis il promit de revenir le lendemain. Si cette pauvre Didon n'avait pas voulu écouter Enée davantage, il est probable qu'elle n'aurait jamais été surprise par ce gros orage qui faillit lui être si funeste.

Ce n'est pas que George craignit la pluie ; au contraire... mais dans ce moment il ne s'intéressait plus qu'à une seule chose : à savoir, mamselle Marie, *la petite maîtresse si bonne, la fille du richard, qui devinait tout.* Il n'avait déjà plus conscience de la bonne action qu'il venait de faire. Il l'avait cependant accomplie par l'impulsion sincère et spontanée de son cœur, mais, surtout, parce qu'il l'avait trouvée sur son chemin. Je crois bien qu'il n'aurait jamais reculé devant un acte de dévouement à faire ; mais soit éducation, soit caractère, il ne courait pas après, et dans ce moment-ci, ayant décidé d'infliger une bonne bastonnade à ses vau-

riens et de bien payer leur saccage, il n'y songeait plus, se souciant peu de verser encore quelques larmes sur cette affaire, et il laissait son esprit léger courir comme un follet sur les pas de mamselle Marie.

—Mamselle Marie..... pensait-il en lui-même, mais il me semble qu'on ne me l'a jamais montrée celle-là ; je dois pourtant avoir vu toutes les filles du district : ça doit être quelque bonne, laide, vieille fille, sur la soixantaine, qui se fait aimer des veuves et des orphelins avec son argent, parce qu'elle n'a jamais pu s'en attacher d'autres autrement, et qui visite ses pauvres après soleil coucher.... Cependant elle a encore son père..... mais on vit si vieux, ici..... Pourquoi n'est-elle pas dans cette maison ?.... Est-ce qu'elle n'y reste pas ?... Voilà une heure que je l'attends.

Puis reprenant tout haut : — Je comprends votre situation, la mère : étant restée veuve et dans la misère, vous avez rencontré une personne âgée et sans enfant, qui a bien voulu vous prendre avec elle pour soigner la maison pendant qu'elle va causer chez les voisines et faire des charités.....

—Une vieille fille ! vous dites, mais il n'y en a jamais eu à Grand-Pré ; on ne connaît pas encore ça ! Oh ! monsieur l'officier, je vous en souhaite des vieilles filles comme celle-là ! Excusez un peu ! Si elle n'était pas promise ; si elle ne s'entêtait pas à rester constante pour ce pauvre Jacques Hébert, qui ne revient plus ; si on pouvait prendre plusieurs hommes, elle aurait de quoi choisir, car les cavaliers, ça pleut chez elle ; mais c'en est merveilleux comme elle n'est pas marieuse ! Elle ne veut plus même danser, pas plus avec ses cousins Leblanc qu'avec les autres ; et si elle va chez les voisins, ce n'est pas pour s'amuser, la pauvre belle ! Elle vient ici, le matin ou l'après-midi, fait son petit tour partout et elle s'en retourne à la brunante, tout droit chez elle. Mais ce soir... son heure est passée... elle a peut-être eu un pressentiment qui l'a empêché de partir...Chère petite maîtresse ! comme ça lui aurait creuvé le cœur de voir ce saccage !

A peine la veuve avait-elle terminé cette phrase, que Marie entra précipitamment, toute troublée, suivie de son plus jeune frère ; elle alla se jeter dans les bras de la malheureuse mère, l'embrassa avec pitié.—Pauvre fermière, lui dit-elle, on vient de tout me raconter ; je ne croyais pas venir ce soir, j'étais chez l'oncle Leblanc, qui est malade ; mais j'accours. Ils vous ont fait bien du mal, n'est-ce pas ?...Comme vous voilà défaite !... et toi, mon Janot, dans quel état tu as la figure !... Les méchantes gens !

—Et votre maison ! votre ménage ! dirent les deux enfants, pleurant en se joignant les mains.

—Oh ! cela n'est rien, mes amis ; et c'est un peu ma faute. Cet étourdi d'Antoine avait livré l'autre jour, à la caserne, la contribution de bois imposée sur cette ferme, avec celle que notre père envoyait pour sa propre terre, et il avait oublié d'en faire la remarque au sergent. Depuis, j'ai négligé moi-même de l'informer de cet oubli, ne m'attendant pas à tant de rigueur : voilà pourquoi vous avez été tant maltraités. Mais vous ne souffrirez pas davantage ; demain, tout sera réparé ; vous serez mieux qu'avant, et personne ne viendra vous inquiéter.

—Et c'est monsieur qui se charge de tout payer, interrompit Pierriche en montrant, tout triomphant, l'officier que la jeune fille n'avait pas encore aperçu dans le pénombre de l'appartement, occupée qu'elle était à consoler son monde.

Marie ne put retenir une exclamation de surprise à la vue du militaire ; elle fit un pas en arrière, rougit et se sentit muette.

George s'était tenu immobile, absorbé tout entier par le charme que donnait à cette nouvelle scène la douce et gracieuse petite maîtresse ; et la terrible apostrophe de Pierriche, quoi qu'elle offrit un excellent à-propos pour faire la connaissance d'un propriétaire lésé, ne lui fit qu'un demi plaisir, en le mettant en évidence. Il aurait voulu rester spectateur plus longtemps. Mais quand il vit le trouble de la jeune fille, il s'empressa de lui dire, sur le ton le plus rassurant :

—Oui, mademoiselle, c'est à nous à réparer le tort que vous a causé la brutalité de nos soldats ; je me charge de remettre tout à neuf, et de plus, Janot viendra chercher, au presbytère, certains remèdes excellents qui guérissent infailliblement les contusions que reçoivent les enfants braves et dévoués comme lui et son frère.

—Mais ce n'est pas tout, dit encore Pierriche, c'est que monsieur nous a dit qu'il ferait donner cinq cents coups de fouet à chacun de ses brigands !....

—Cinq cents coups de fouet ! exclama Marie ; ah ! mais ce serait aussi cruel !...

—Oui, répond George, cinq cents.... six cents... sept cents...—et il est probable qu'il ne se serait arrêté qu'à mille, tant il se sentait le cœur aux réparations devant les beaux yeux si compatissants de la petite maîtresse. Mais celle-ci l'interrompit :—Ah ! monsieur le capitaine, vous ne serez pas si rigoureux : il y a aussi de notre faute.

—De votre faute ?... mais ne pouvaient-ils pas attendre une explication, les pendards ?

—C'est vrai, mais il me semble que trois cents coups sont déjà beaucoup trop ; je vous demande grâce pour le reste : c'est si horrible de battre ainsi des hommes !

—Ils ont bien battu une femme et deux enfants, les scélérats !

—C'est vrai, monsieur le capitaine, mais trois cents coups de fouet, comptés sur les épaules, songez donc que cela doit être bien long ! D'ailleurs, les malheureux se croyaient bien autorisés par l'ordre du gouverneur.....

—Eh bien ! pour vous, mademoiselle, j'en retranche deux cents.

—Grâce pour une autre centaine... c'est toujours bien nous qui avons plus le droit de nous plaindre.

—Il ne vous en tiendront pas compte, les sans cœurs. Enfin, puisque vous le voulez encore, soit, deux cents, mais.....

—Mais, si un cent suffisait pour satisfaire à la discipline militaire..... pourquoi pas un cent, puisque vous êtes si bon ?...

—C'est bien, mais à une condition : c'est que la bouche charmante et miséricordieuse qui m'implore pour ses persécuteurs, ne s'ouvrira plus pour me demander des grâces, mais pour m'en accorder.

Marie fut complètement décontenancée par cette période galante. *Bouche charmante et miséricordieuse :* cela était beaucoup trop énergique pour une première entrevue ; et comme l'humble fille ne savait pas quelles grâces pouvaient attendre d'une petite villageoise ces superbes messieurs anglais qui n'avaient pas l'habitude d'en demander aux personnes de son village, elle crut rêver et resta muette.

Ce qui fit que les soldats reçurent au moins cent coups de fouet. Car il est probable que sans la phrase ébouriffante et malencontreuse, la *bouche miséricordieuse* aurait continué d'intercéder pour eux, et en allant comme elle était partie là, elle aurait pu certainement amener monsieur George à distribuer des bonbons à ses soldats. Aussi, Pierriche, qui faisait souvent des réflexions, se disait-il à part, à la fin de ce dialogue :—Véritablement, si cette petite maîtresse s'en mêlait, elle empêcherait le bon Dieu de faire brûler le diable. Quatre cents coups de moins sur le dos de ces assassins, c'est beaucoup trop obtenir !.....

Le lieutenant, sentant qu'il n'était plus qu'un embarras dans cette maison, assez confus lui-même, sonna la retraite et se hâta de rentrer au presbytère.

XI

Arrivé dans sa chambre, il ne put s'empêcher de jeter un coup d'œil sur les trois clous qui restaient là, solitaires comme lui, depuis plus de six mois. Il lui sembla qu'ils avaient poussé, tant leur nudité lui paraissait de jour en jour plus triste, plus désespérante ; et il ne put retenir un soupir, qu'il dirigea vers Clara, faute d'une Dulcinée plus fraîche et plus nouvelle.

—Qu'elle singulière population ! se dit-il ; les beaux chevaux, les petits présents n'y peuvent rien ; je m'expose à la haine des miens ; je cours même le risque d'être assassiné par ces brigands que je vais faire fustiger pour cette petite villageoise ; je comptais qu'elle allait au moins tomber à mes genoux—ce que je me proposais bien d'empêcher,—et voilà qu'elle oublie tout, au premier mot galant, qu'elle m'arrête au premier point d'admiration ! *Bouche charmante !*..... il n'y avait pourtant rien là que de très-innocent.

Véritablement, je suis à bout de ressources, et je ne sais pas comment je m'y prendrai demain pour ne pas m'ennuyer, après que j'aurai fait fouetter ces quatre vauriens.... Je regrette de leur avoir retranché les quatre cents coups, cela aurait duré toute l'avant-midi..... Je crois bien que je me tuerai, après le dîner.

Et George alla se coucher, ce soir-là, sans adresser de souhaits à ses images favorites. Il était d'humeur maussade. Il eut bien volontiers repris son marteau pour enfoncer jusqu'à la tête les trois clous qui semblaient insulter à sa mauvaise fortune, et faire sentir en même temps, par ce tapage, à son désagréable voisin, un peu de son supplice ; mais celui-ci était absent depuis quelques jours ; il attendit son retour.

Cette absence explique pourquoi le lieutenant se permettait d'exercer une si sévère justice dans la garnison.

N. Bourassa.

(*A continuer.*)

DE L'EGLISE ET DE L'ETAT

A PROPOS DE L'ENCYCLIQUE DU 8 DÉCEMBRE 1864.

I

Rome encore, oui, toujours Rome comme point capital de toutes les grandes questions qui peuvent agiter la société, parce qu'elle est la ville maîtresse des nations : *Domina gentium ;* elle est la tête du monde ; sa destinée c'est de commander ; tout mouvement social doit nécessairement l'intéresser, et tout ce qui s'attache à son sort doit avoir la plus grande importance.

Rome, c'est l'Eglise, c'est la capitale du royaume de Dieu. Le Seigneur y a mis tous ses intérêts. Là, il a établi l'oracle qui révèle ses décrets ; là, il a déposé le trésor dont les richesses alimentent le monde spirituel ; là, se trouve ce que le ciel possède de plus précieux sur la terre et le moyen qu'a la terre de communiquer avec le ciel pour en apprendre la vérité. Rien de ce qui concerne Rome ne saurait donc être indifférent.

Il ne s'agira pas, dans ce travail, du pouvoir temporel qui doit régir Rome, mais de l'autorité spirituelle dont elle est le siége. Qu'y a-t-il à Rome ? Un homme qui se proclame le vicaire, le représentant de Dieu ; il prétend participer à l'infaillibilité de la vérité suprême ; il dit qu'il a le droit de soumettre tous les esprits

à la foi en ses paroles ; il déclare que l'autorité qu'il exerce durera jusqu'à la consommation des siècles, et qu'il possède, à l'égard des âmes, la puissance de Dieu même.

Voyez l'acte qu'il vient de faire. Il a proclamé une parole qui met en émoi toutes les intelligences. Que de discussions dans notre siècle, sur les questions les plus vitales pour l'homme et la société ! Les principes les plus contradictoires ont été soutenus avec une lutte acharnée sur les points fondamentaux de l'ordre religieux, philosophique et politique. Eh bien ! voici que, du haut d'un siége qu'on croyait n'être qu'un reste chancelant de débris, un septuagénaire, accablé d'injures et de menaces, élève sa voix avec la force d'un accent qui la fait retentir dans le monde entier ; et avec une netteté d'affirmation qu'on sent venir d'une autorité divine, il décide toutes les questions si violemment agitées. Il dit anathème à une foule d'assertions émises sur Dieu, l'Eglise, le pouvoir temporel du Pape, les droits de la raison, les principes de la morale, les lois constitutives du mariage, les rapports de la religion avec l'éducation, la société politique et la liberté ; sa main imprime un stigmate indélébile à toutes les propositions qu'il condamne. Il ne respecte aucune autorité égarée, quelque puissante, quelque menaçante pour lui qu'elle soit. Au pouvoir à la merci duquel il se trouve en ce moment, il n'hésite pas à dire :—Je condamne, au nom du ciel, tels et tels principes qui déterminent vos actes. L'erreur anathématisée rugit ; elle se déchaîne en invectives et en projets violents ; mais le Vicaire du Christ toujours serein, parce qu'il attend le secours non de la terre mais du ciel, dit avec l'autorité de Celui qu'il représente : — Quelque bouleversement qu'il arrive, le moindre point de la doctrine que j'ai définie ne sera jamais rétracté ; elle sera la règle permanente des intelligences dans cette société perpétuelle et universelle dont Pierre est le chef : *Iota unum aut unus apex non præterebit donec omnia fiant.*

Et quelle sanction donne-t-il aux décrets qu'il a portés ? La perte éternelle pour ceux qui ne veulent pas s'y soumettre..... Y a-t-il quelque chose de grand, d'auguste comme cet acte ? Comme il relève encore cette majesté qui attache tant de vénération au Pontife de la ville éternelle !

Eh bien ! cet acte solennel du Vicaire du Christ a subi les plus fortes contradictions. Il a été déclaré attentatoire aux droits de l'homme : on a dit qu'il tendait à faire opérer un mouvement rétrograde à la société, et asservir complétement l'Etat à l'Eglise. Rien n'a paru plus opposé aux principes qui dominent dans ce siècle, et l'Encyclique a été dénoncée comme une insulte faite à

l'esprit humain, amené par le progrès intellectuel à un tout autre ordre d'idées.

N'est-il pas à propos de venger l'acte pontifical des attaques nombreuses dont il a été l'objet dans tant de brochures et de journaux? Jusque dans le parlement de notre pays il a été censuré, parce qu'on n'en saisissait pas le sens. Et, il faut le dire, des catholiques sincères, mais peu éclairés et trop faciles à se laisser séduire par les ennemis de l'Eglise, n'ont vu qu'avec peine le Vicaire du Christ émettre les doctrines que renferme l'Encyclique.

C'est à ceux-ci que ce travail s'adresse particulièrement.

Sachons-le, catholiques, il n'est pas un seul enseignement donné par l'autorité que le Christ a établie, qui ne puisse être facilement défendu contre toute objection possible. Le chef de l'Eglise ne peut prêcher l'erreur à ceux que Dieu l'appelle à instruire et à diriger. Si un catholique ne voit pas toujours la raison des doctrines qu'il proclame, s'il se sent ébranlé par les difficultés qu'on élève contre elles, c'est qu'il y a un défaut d'études suffisantes de sa part ou une intelligence qui manque de force et de rectitude. Tout enseignement donné par l'autorité religieuse est parfaitement en rapport avec la raison : toute doctrine qui lui est opposée, lorsqu'on en presse les conséquences, conduit à l'absurde. Nous seuls, catholiques, sur les questions de l'ordre spirituel, nous avons la vérité. Soyons en fiers ; croyons, mais, en même temps, sachons défendre notre foi.

Puisse ce travail, tout peu approfondi et imparfait qu'il soit, aider à produire la soumission aux enseignements du Vicaire du Christ, et jeter quelque lumière sur la grande question, plus débattue aujourd'hui que jamais, des rapports entre l'Eglise et l'Etat.

II

On s'est d'abord récrié contre l'opportunité de la publication de l'Encyclique. Cette démarche du chef de l'Eglise est bien hardie sans doute, disait-on, mais a-t-elle cette prudence qui doit distinguer celui à qui sont confiés les plus grands intérêts de la religion? L'acte dont il est question n'aurait-il pas compromis l'autorité temporelle et même spirituelle du pontife romain? Etait-ce le temps de lancer cette proclamation religieuse? Les esprits étaient-ils disposés à la recevoir? Le Christ a dit lui-même qu'il y avait des vérités dont il réservait la révélation à un autre temps. Voyez

l'effet de l'Encyclique récente. Le Pape est proclamé ennemi de la civilisation, de la société moderne. On jette plus vivement à la face de l'Eglise les accusations de fanatisme, d'ambition, d'ignorance des besoins du siècle. L'hérésie triomphe : l'incrédulité voit dans les paroles du chef de l'Eglise les cris de cette agonie à laquelle elle dit son autorité réduite.

Ces objections montrent qu'on ne connaît pas quelle est la fonction de l'Eglise. Elle a été instituée pour instruire les hommes. C'est le devoir de son chef d'élever la voix pour enseigner la vérité. Il a été dit aux apôtres, mais à Pierre en particulier : *Docete omnes gentes.* Le Souverain-Pontife fait comme le Christ dont il est le vicaire : par sa parole il attaque toutes les erreurs. Si Jésus a différé la révélation explicite de quelques points plus relevés, à l'égard de ses apôtres alors trop grossiers pour les comprendre, il n'a nullement caché la vérité par la peur des contradictions qu'elle pouvait soulever. Il savait quels murmures, quelle agitation exciteraient ses enseignements divins ; il connaissait la jalousie des Pharisiens tournant toutes ses paroles contre lui ; il voyait la mort trâmée par ses ennemis sur le point de l'atteindre, et plus fortement que jamais sa bouche sacrée proclame les vérités les plus dures à entendre, imposant les devoirs les plus difficiles, condamnant les passions les plus vives et les plus enracinées. Il faut qu'il parle, qu'il dise la vérité, il est le verbe nécessaire du Père, il doit dire l'enseignement qu'il en reçoit : *Sicut docuit me Pater et ego loquor.* Parler, c'est son essence, sa fonction, sa mission. Eh bien ! son vicaire est son organe. Le Pape est le verbe du verbe de Dieu. Lui aussi, il faut qu'il parle, il n'existe que pour parler ; dire la vérité c'est sa charge ; c'est pour cela qu'il a reçu l'autorité ; ce qu'il a entendu de la parole sacrée, il doit, selon l'expression de l'Evangile, monter sur les toits pour la dire aussi publiquement que possible, et cela sans rien craindre des violences des hommes.

Quoi ! l'erreur circule de toutes parts, l'erreur, la négation de la vérité, c'est-à-dire la négation de Dieu même qui est la vérité : *Ego sum veritas ;* l'erreur répand les ténèbres sur le monde ; elle favorise toutes les passions, elle établit l'empire du mal ; le démon la propage partout ; le monde, dans l'ordre moral et temporel, en souffre ; les âmes qu'elle infecte périssent pour l'éternité, et l'organe du Verbe divin ne parlera pas ; il retiendra la vérité captive en son cœur ! Il a le pouvoir de dire efficacement : Que la lumière soit, et il laissera les ténèbres couvrir la face de la terre ! Non, non, la vérité qui est en lui ne saurait être comprimée ; elle se fait jour avec éclat en ouvrant ses lèvres ; lle est nécessaire au monde, il

faut qu'elle lui soit donnée La vérité, hors d'elle il n'y a pas de salut. Celui qui en est le dépositaire ne doit jamais la refuser aux âmes. Le vicaire du Verbe divin dira donc la vérité ; beaucoup d'intelligences s'en nourriront. Tôt ou tard elle prévaudra, car sa force est grande : *Magna est vis veritatis et praevalebit.* Malheur à ceux qui ne veulent pas l'entendre.

III

On reconnaît assez facilement, avec plus ou moins de sincérité toutefois, au Souverain-Pontife le droit de promulguer des décrets qui touchent aux matières purement spirituelles. Mais l'Encyclique, dit-on, empiète sur le temporel ; elle fixe à l'autorité civile les bornes de son exercice ; elle donne au Pape le pouvoir de décider seul en cas de conflit ; elle entre dans le domaine de la politique ; elle va jusqu'à s'occuper de la question de l'intervention entre les Etats ; elle s'immisce en tout ; elle ressuscite des prétentions que personne ne reconnaît et qui semblaient abandonnées par l'Eglise elle-même : sous ce rapport sa publication n'est-elle pas un malheur ? On ne peut vouloir, ajoute-t-on, que la théocratie revienne dans la société ; la doctrine qui en favoriserait le retour doit être combattue par tous les moyens. L'autorité civile vient de Dieu comme celle de l'Eglise, et le Christ a déclaré que son royaume n'était pas de ce monde.

L'Eglise n'a pas besoin qu'on lui apprenne quelles sont les limites de son pouvoir : elle est éclairée de l'Esprit-Saint là-dessus ; elle sait faire la distinction des deux puissances ; elle seule même donne une notion exacte de l'origine, de la nature et des attributions de l'une ou de l'autre. Elle n'aspire pas à ce qu'on appelle plus ou moins correctement la théocratie, c'est-à-dire, dans le sens où on l'entend sans doute, à gouverner, en vertu même de son pouvoir spirituel, le monde dans l'ordre purement temporel.

C'est avec raison que l'Eglise respecte les attributions du pouvoir civil. Celui-ci a été institué de Dieu même. La Providence a voulu que les deux puissances ne fussent pas confondues dans un même chef. La liberté qu'elle laisse à l'individu, elle la donne à la société ; celle-ci doit sans doute, elle aussi, obéir aux lois divines, mais librement. Si le pouvoir qui la régit n'était autre que le pouvoir religieux lui-même, son devoir et son intérêt l'obligeraient à une sorte de contrainte qui nuirait au mérite d'une sou-

mission spontanée. Je n'entends pasqu'une liberté absolue, sous le rapport religieux et moral, doive être laissée aux individus ; mais je veux dire que la société civile, organisée sous une autorité quelconque, est appelée à rendre librement son hommage au Créateur en acceptant les lois qu'il lui impose. Le bien ne sera pas toujours, sans doute, l'effet de cet ordre de chose ; le mal trop souvent prévaudra. Il en résultera une lutte qui mettra la vertu à l'épreuve et donnera lieu à la justice et à la sagesse divine de se manifester.

D'ailleurs, la soumission à l'autorité spirituelle dans l'ordre civil n'aurait fait du genre humain qu'un seul corps, dont toutes les parties eussent été homogènes ; la diversité des nations, des législations, des mœurs aurait disparu sous l'action uniforme du même gouvernement. Or, la variété des peuples, des races, des sociétés politiques entre dans les desseins de la Providence. De plus, les soins de l'administration civile, si multipliés, ayant à satisfaire tant d'intérêts divers, à descendre en tant de détails où l'on se trouve en contact avec toutes les passions des hommes, tout cela aurait été une distraction trop grande pour le sacerdoce ; il y aurait exposé et sa dignité et la sainteté qui doit le recommander aux respects des hommes. Enfin, il convenait que les laïques fussent admis, eux aussi, à l'exercice de l'autorité ; leur intelligence et leurs qualités doivent avoir à s'y déployer ; ils ne pouvaient être exclus des mérites que fait acquérir l'accomplissement des hautes et importantes fonctions du commandement. Relégués sous tous rapports dans une sphère subordonnée, ils auraient eu une destinée trop inférieure à celle des hommes qui auraient absorbé en eux toute espèce de pouvoir. Non, il ne doit pas en être ainsi. Tout homme peut être appelé, dans un ordre plus ou moins élevé et dans une circonscription plus ou moins étendue, à participer à l'autorité de Dieu même ; car tout pouvoir n'est qu'une délégation de Dieu. Voilà les raisons de l'institution de l'autorité civile ; elle est providentielle, elle est divine : l'Eglise doit et sait la reconnaître et la respecter.

IV

On dira sans doute que les principes qui viennent d'être exposés condamnent le pouvoir temporel du Pape ; que l'autorité civile entre les mains du sacerdoce est pour lui une occupation nuisible à la sainteté de ses fonctions, en même temps qu'elle tient ceux qui lui

sont soumis dans une infériorité sociale qui doit nécessairement et avec justice exciter le mécontentement.

Je ne veux pas ramener ici, pour la discuter pleinement, la question de l'autorité temporelle du Pape. Mais je rappellerai le mot d'Odilon Barrot à l'Assemblée législative :— " Il faut que les deux pouvoirs soient confondus dans les Etats romains pour qu'ils soient séparés dans le reste du monde."

Si le Pape n'est pas indépendant, son action spirituelle peut être comprimée de toutes parts ; le pouvoir laïque, dont il sera le sujet, mettra toutes sortes d'entraves à l'exercice de son autorité ; il l'empêchera, s'il le veut, de proclamer la verité au monde. Le Vicaire du Christ, sans liberté de parler, l'Eglise n'a plus d'organe : les gouvernements civils se font alors les chefs de l'ordre religieux, et les deux pouvoirs se concentrent entre leurs mains. Dans toute société qui n'est pas catholique, le chef de l'Etat est Pape, s'il tient à l'être. Le clergé russe et le clergé anglican, sans parler d'autres, sont obligés de se soumettre à la suprématie du pouvoir laïque.

Il faut donc que le Vicaire du Christ, pour exercer son autorité spirituelle, soit indépendant, qu'il soit roi et maître chez lui. Il règnera, mais ce sera sur un peuple peu nombreux ; l'administration temporelle ne le distraira guère, parce que les affaires seront beaucoup moins multipliées, moins compliquées que dans ces Etats étendus qui forment, à proprement parler, les nations. D'ailleurs, la plus grande partie des charges sont confiées à des laïques. S'il en est qui, à raison de leur importance et des communications immédiates qu'elles demandent avec le Souverain-Pontife, exigent jusqu'à un certain point un caractère sacré dans ceux qui ont à les exercer, ceux-ci ne sont guère employés dans les affaires ecclésiastiques. Aujourd'hui, l'homme éminent qui est le premier-ministre du Pape, quoique revêtu de la dignité de cardinal, n'est pas même promu au sacerdoce ; il n'est que diacre. Le ministre chargé de présider au département des armes est occupé à peu près exclusivement de cette fonction administrative.

Les papes, en général, et dans ces derniers siècles surtout, ont-ils négligé leur devoir de pontifes ? Qui le leur a reproché ? Qui a fait plus d'actes éclatants dans l'exercice de l'autorité spirituelle que Pie IX, si occupé, pourtant, par les évènements qui se sont rattachés à son pouvoir temporel ? Croyez-vous que les menaces et les intrigues dont il a été l'objet n'aient pas plus attiré son attention et sa sollicitude que ne l'aurait fait l'administration de ses Etats en temps pacifique ? Et, d'un autre côté, les réformes diverses qu'il a exécutées ; le développement qu'il a donné à l'industrie, les

travaux si magnifiques qu'il a fait accomplir dans l'intérêt de l'art, tant antique que chrétien, tout cela montre qu'avec une organisation comme celle de l'autorité pontificale, il peut être pourvu avantageusement aux besoins des deux ordres de société auxquels elle a à présider.

Quant à la liberté civile, on peut dire qu'à Rome on est libre de faire tout le bien que l'on veut; rien n'y entrave l'exercice du juste droit ; le citoyen des Etats pontificaux a, sous divers rapports, une liberté personnelle plus grande que celui de plusieurs autres Etats, de la France notamment. Il en doit être ainsi. La mesure de la liberté du sujet est celle de la justice observée par l'autorité. Un gouvernement éminemment religieux se fait un devoir du respect des droits des autres ; nulle garantie ne saurait être plus forte contre les abus possibles du pouvoir que l'honnêteté et l'équité de ceux qui l'exercent. Si l'on fait un reproche à l'autorité papale de gêner la liberté tendant à se manifester dans la perpétration du mal, j'attendrai, pour répondre, qu'on m'ait démontré que la perfection d'un gouvernement consiste à donner au sujet la licence de faire impunément ce qui est attentatoire aux lois de l'ordre, de la morale et de la religion.

J'avoue qu'à Rome la liberté politique n'existe pas au même degré qu'en Angleterre, par exemple ; la nature même du pouvoir pontifical exige qu'il soit complètement indépendant, non-seulement des puissances étrangères, mais aussi de ses propres sujets. Ceux-ci ne sont pas privés, toutefois, de toute participation au gouvernement ; je ne saurais avoir l'intention d'entrer dans quelques détails sur ce sujet. Mais qu'importe au bonheur réel d'un peuple que ce soient ses souverains ou ses mandataires qui fassent ses lois, si celles-ci sont équitables et propres à faire sa prospérité ?

Du reste, on peut toujours dire avec un sentiment de dignité et d'honneur : *Civis sum Romanus ;* quand on est citoyen d'une ville qui, dans le passé, a été maîtresse du monde dans l'ordre temporel, qui, dans le présent, l'est dans l'ordre spirituel, et qui doit exercer une perpétuelle domination dans l'avenir ; quand on appartient à une société dont les familles donnent souvent ces souverains du monde moral qui sont regardés comme les représentants de Dieu sur la terre, ou des membres à ce Sacré Collége des Cardinaux, dont ordinairement le mérite égale la dignité, et que toute l'Europe honore comme des princes.

A Rome donc, pour toutes les considérations qui viennent d'être exposées, le pouvoir spirituel peut exercer le pouvoir temporel sans préjudice au bonheur social. La Cité éternelle est, en cela, comme

sous bien d'autres points de vue, une admirable et providentielle exception.

V

Ceci est une digression ; je reviens aux rapports généraux entre l'Eglise et l'Etat.

L'Eglise seule, par sa doctrine, donne à l'Etat une base réelle. Car elle enseigne que l'autorité civile est d'institution divine. Elle en donne la preuve par ces paroles sacrées : *Par moi les rois règnent et les législateurs rendent des lois justes, par moi commandent les princes et les juges de la terre.* (Prov. VIII.) L'Eglise rappelle la parole de l'apôtre : *Tout homme est obligé d'obéir aux pouvoirs qui régissent la société, car tout pouvoir vient de Dieu ; lui résister c'est troubler l'ordre que le Seigneur a établi et se mettre dans la voie de la damnation.* (Rom. XIII.) Il faut se soumettre à la puissance séculière car elle a pour but de faire régner la justice, de réprimer la violence des méchants, de protéger l'innocence contre l'oppression.

L'autorité temporelle est un don de la bonté divine qui a voulu que l'homme sorti de l'ordre, put encore y être ramené par le bras armé du pouvoir et trouver dans la crainte un motif de rester dans la vertu.

Le Christ a donné l'exemple de la soumission au gouvernement civil. Il a reconnu la puissance d'Hérode ; il a commandé de payer le tribut à César. Il s'est soumis à l'autorité de Pilate comme venant d'en haut.

L'Eglise a constamment considéré le pouvoir de l'Etat comme étant d'origine divine, quelle que soit la forme du gouvernement. Par là même elle donne à la puissance civile la base la plus assurée et le rempart le plus fort. Cherchez où pourrait être ailleurs que dans les enseignements de l'Eglise sur ce point le fondement de l'autorité politique. En dehors de l'ordre établi de Dieu, c'est la force qui impose le despotisme, ou c'est, au nom de la souveraineté du peuple, l'insurrection permanente qui produit l'anarchie.

L'Eglise fait encore aux chrétiens un devoir de prier spécialement pour ceux qui les gouvernent, et elle-même prie sans cesse dans le but d'appeler les grâces du ciel sur les dépositaires de l'autorité civile.

J'ajouterai que l'Eglise a reconnu dans les princes un caractère sacré, quelque fut le mode de leur accession au pouvoir, pourvu

qu'il fut légitime. Elle les a considérés comme les élus de Dieu, recevant de lui une communication de son autorité, et une effusion de son esprit pour bien gouverner les peuples. L'Ecriture les appelle les Christs du Seigneur ; elle nous montre les prophètes les oignant d'une huile sainte et leur imprimant par là une espèce de caractère sacramentel.

L'Eglise a elle aussi un rite religieux pour sacrer les rois. Rien de solennel, d'imposant, de propre à rappeler aux princes leurs devoirs et à leur assurer une respectueuse fidélité de la part de leurs sujets comme le cérémonial de la bénédiction et du couronnement des rois.

Le consécrateur demande si le prince qu'il s'agit de couronner est digne de l'autorité royale. On répond affirmativement au nom des seigneurs et du peuple. Le Pontife adresse alors une allocution au Prince sur ses devoirs. Il lui rappelle que si sa dignité est éminente, elle est pleine de labeur et d'anxiété : *Præclarum sanè inter mortales locum sed laboris atque anxietatis plenum.* Il lui fait convenir qu'il aura à rendre compte à Dieu du troupeau qui lui est confié. Et après lui avoir exposé ses devoirs envers l'Eglise, il lui développe ceux qu'il a à remplir envers son peuple, particulièrement pour l'administration de la justice et la défense des opprimés. Conduisez-vous de telle manière, lui dit-il, que vous ne paraissiez pas régner pour votre utilité, mais pour celle de tout le peuple. *Et ità te geres, ut non ad tuam sed totius populi utilitatem regnare videaris.* Et la main sur l'Evangile, le prince jure devant Dieu et ses anges d'observer les lois, de rendre la justice, de garder la paix à l'Eglise et de tout faire pour le bien de ses peuples, selon la mesure de ses connaissances et de son pouvoir, et ce qu'il faut remarquer, d'agir d'après ce qu'il trouvera de mieux dans le conseil de ses fidèles : *Sicut in consilio fidelium meorum meliùs potero invenire.* On le voit, l'autorité despotique n'est pas du goût de l'Eglise.

Le pontife prie ensuite pour demander au ciel pour le nouveau souverain la force de Josué, les vertus de David, la sagesse de Salomon ; puis il l'oint de l'huile sainte en implorant l'infusion du Saint-Esprit sur sa personne afin qu'il ait le don de bien gouverner son peuple, il lui met la couronne sur la tête en formant le vœu que par la sagesse, l'équité et la force qu'il fera paraître dans l'exercice de son pouvoir, il mérite de participer à la couronne éternelle du Christ, dont il tient la place par son autorité. Et en lui donnant sa dernière bénédiction au nom du ciel, il lui souhaite que ses sujets lui demeurent fidèles ; que ceux qui auront les charges de l'Etat se distinguent par l'amour de la justice, de la vérité

et de la concorde, et que le peuple se multiplie sous son empire, victorieux de ses ennemis, et tressaillant d'allégresse dans la prospérité qu'il éprouvera.

Eh bien ! cette promesse solennelle de la justice et du respect pour les droits de tous, faite de la part du prince en faveur de tout le peuple, ces bénédictions du ciel répandues sur lui par le ministre du Seigneur afin qu'il accomplisse tous ses devoirs, cela n'est-il pas propre à donner l'espérance la plus assurée d'un règne de justice et de protection pour tous les intérêts d'une nation ? Ceci ne saurait être méconnu par quiconque reconnait à la Providence une action dans le gouvernement de la société humaine. On peut sans doute violer les promesses et résister aux grâces ; mais il n'en est pas moins vrai que cette intervention de l'Eglise par la rite sacré que j'ai décrit, est une forte garantie en faveur de l'équité du prince et par conséquent du bonheur du peuple.

VI

L'Eglise, par le couronnement religieux des souverains, consolidait leur autorité, leur imposait un caractère sacré et, en même temps, par les serments qu'elle exigeait d'eux, elle donnait aux sujets une garantie en faveur de leurs droits. Elle a fait plus dans les temps où la foi fesait respecter son autorité, elle avertissait les princes prévaricateurs ; elle leur rappelait leurs promesses et reclamait d'eux la justice à l'égard de leurs sujets. N'était-il pas permis au Vicaire du Christ, de donner au nom du ciel, un avis salutaire aux souverains ? Il n'y avait-là rien pour eux d'humiliant. N'était-il pas dans l'intérêt des peuples que ceux qui les gouvernaient reconnussent une autorité spirituelle, qui, sans s'ingérer dans l'administration temporelle de leurs états, leur donnât, avec convenance, de temps à autre, un enseignement qui leur rappelât leurs devoirs ? Le souverain qui s'affranchit de tout joug religieux relève de ses passions, de ses caprices ; en lui le despotisme remplace l'autorité ; ce n'est plus le devoir, mais sa volonté désordonnée, qui est la règle de son gouvernement. Il a, sans doute, à redouter l'insurrection ; mais, s'il est habile, il sait s'en préserver en étouffant toute liberté et en s'attachant la force armée.

Et si toutefois la rébellion s'organise et triomphe, alors le despotisme fait place à l'anarchie, et la société tombe sous ce régime,

dont on connait les avantages pour la prospérité publique, lequel a pour nom la Révolution.

L'Eglise avertissait les souverains de leurs fautes ; s'ils ne l'écoutaient pas, elle les frappait d'excommunication, et dans certaines circonstances, elle déliait leurs sujets de leur serment de fidélité.

Ici, j'entends s'élever la plus forte reclamation. J'entends crier : Les princes n'étaient pas d'humeur à se laisser ainsi enlever leur autorité, de là la guerre ; de là cette longue et terrible querelle du Sacerdoce et de l'Empire ; de là ces flots de sang qui ont coulé, ces luttes acharnées entre les compétiteurs à la même couronne, ces chocs épouvantables de nation contre nation, et tous ces maux dont l'Eglise elle-même a souffert par suite de la vengeance des souverains, qui, souvent, lui ont fait payer bien cher ses anathèmes.

J. S. Raymond, Ptre.

(*A continuer.*)

QUELQUES MOTS

SUR

L'ALBUM DE F. JEHIN-PRUME,

VIOLONISTE DE SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES. [1]

Ce titre seul excite l'intérêt. M. F. Jehin-Prume que nous avons la bonne fortune de posséder parmi nous depuis déjà quelque temps, nous est arrivé avec tout le prestige d'un beau nom et la réputation d'un des plus grands artistes de l'époque. A peine âgé de vingt-six ans, M. Prume ou plutôt M. Jehin, a déjà parcouru une partie de l'Europe où un succès de triomphe a partout marché sur ses pas. Il est venu en Amérique cueillir d'autres lauriers.

La vie des artistes, surtout des artistes comme celui dont je veux entretenir les lecteurs de la *Revue Canadienne*, a toujours excité le plus vif intérêt, et l'on aime à connaître les choses qui les regardent. Il semble qu'ils aient une existence exceptionnelle, et que leur vie intime soit différente de celle des autres hommes. Toujours en *représentation*, fêtés et acclamés partout, on croirait que leurs sentiments sont limités à cet amour, du reste bien légitime, de la gloire et du besoin unique de l'admiration universelle. Ce sont

1 Nous espérons pouvoir, dans une prochaine livraison, faire une biographie de ce célèbre musicien et développer un peu plus nos appréciations.

enfin des espèces de divinités, que chacun admire de loin et que tous voudraient bien connaître de plus près.

J'ai donc cru intéresser en faisant, avec la bienveillante permission de M. Jehin-Prume, quelques extraits de son album musical qui contient une foule d'appréciations raisonnées de son beau talent, publiées dans les journaux européens, et aussi en faisant connaître quelques autographes précieux.

M. Jehin pardonnera probablement à ma plume indiscrète, certains vols qu'elle s'est permis de faire dans le précieux *Album* qu'il a eu l'obligeance de me laisser parcourir. Je suppose, du reste, que me sachant avocat, il croira que j'ai déguisé ces vols de manière à éluder les lois du pays contre les délits de cette nature. Rassuré sous ce rapport je n'hésite plus à entrer en matière.

L'album de M. Prume, pourrait peut-être se diviser en trois parties, dont chacune aurait bien son intérêt : des portraits, des autographes et des comptes-rendus des concerts qu'il a donnés.

Je négligerai pour aujourd'hui les portraits. Les autographes sont précieux, car ils sont des plus grandes célébrités musicales du siècle. Quelques-uns ont un intérêt d'un autre genre en ce qu'ils prouvent que M. Jehin-Prume, a non-seulement fait des admirateurs, mais des admiratrices, et que s'il a emporté bien des souvenirs, il a laissé bien des regrets.

Ainsi, aux premières pages de son album on rencontre des poésies de femme. Du reste, cela n'étonnera pas nos lectrices. Tout en lui, justifie ces inspirations :

Les mots que ma main ici trace,
N'ont guères pour but d'obtenir,
De force ou de gré quelque place,
Monsieur, dans votre souvenir.

Voyageant sur mer et sur terre :
Changeant de lieux à tous moments,
Vous trouverez bien mieux à faire
Que de penser à des absents.

Je veux vous rendre la pareille
Vous oublier.—Oui !... c'est le mieux
Mais chut !... Voilà qu'à mon oreille
Résonne un chant mélodieux.

Tantôt une chanson frivole,
Tantôt des tons plaintifs et doux
C'est votre violon !... je me désole
Et malgré moi, je pense à vous.

***

Dubbeln, 17 août 1856.

Et plus loin :

Bientôt vers un lointain rivage
Nous allons vous voir partir :
Là, tout vous annonce et présage
Un bien brillant avenir.

Ainsi donc, de tout mon cœur,
Je vous souhaite heureux voyage :
Gloire, fortune, bonheur
Ayez les tous en partage.

Mais à mon tour, en cachette,
Je vais prier le destin
Qu'un jour encore il me permette
D'ouïr la *ronde des lutins*.

Et encore :

Chacun vous souhaite et présage
Dans votre vie ici bas
Un ciel toujours sans nuage
Rien que des fleurs sous vos pas.

Je dis aussi : soyez heureux !...
Mais le bonheur rend oublieux
Pour penser donc à vos amis
Ayez parfois un peu d'ennuis.

***

Et bien d'autres que je pourrais citer, mais malheureusement le cadre très rétréci que me laisse la rédaction me force de passer à la partie artistique, et encore de grouper autant que possible les citations.

Je prends au hasard :

St. Petersbourg, (correspondance de) 2 avril 1857.

Ce soir M. Jehin-Prume, violoniste Belge d'un merveilleux talent, donnera son concert dans l'Hotel Bernardaky. J'ai entendu Prume ; jamais archet n'a tiré des sons plus émus, plus vivants, plus suaves que l'archet du jeune virtuose Belge, car M. J. Prume n'a pas vingt ans, et sa réputation est déjà établie à St. Petersbourg.

Un autre journal de la capitale russe du mois de mars 1858 rendait ainsi compte d'un concert de notre artiste à St. Petersbourg.

Une fantaisie et un air varié fantastique, sur un air américain, de Vieuxtemps ont été joués par M. Jehin-Prume, grand artiste, à l'âge où d'autres en sont encore à leurs premières études. Quel sera l'avenir de ce jeune homme puisque déjà les artistes les plus récalcitrants et les plus classiques l'applaudissent eux-mêmes avec entrainement. En effet, sa verve, sa chaleur dans les difficultés, son âme dans le chant sont irrésistibles, et nous avons entendu dire à un grand musicien que ce jeune virtuose a certaines phrases musicales qu'on peut élever au-dessus de Vieuxtemps même.

Le guide musical de Bruxelles du 29 avril 1858, se faisant l'écho des journaux russes dit :

Il est beaucoup question d'un jeune violoniste Belge, M. Jehin-Prume, et des brillants succès qu'il a remportés à Moscou et à St. Petersbourg, dans plusieurs concerts, soit à la ville, soit à la Cour. Il a déjà joué trois fois devant l'Empereur.

La Meuse, journal de Liége disait en 1859 que, chose inouïe! Jehin-Prume avait été rappelé cinq fois de suite, et plus tard que Meyerbeer lui-même, l'avait félicité, en plein public sur son jeu.

M. Jehin-Prume est un artiste complet, ajoute le *Flyne-Posten* de Copenhague, beau son, jeu élégant, correct et large, grand mécanisme, une sureté d'intonation extraordinaire, telles sont les qualités qui le distinguent. Dans un morceau de sa composition il a complètement transporté le nombreux public qui était venu pour l'entendre ; l'enthousiasme a été tel qu'il a été rappelé deux fois de suite, chose très rare parmi nous.

Un journal de Francfort-sur-Mein s'exprime ainsi :

Le jeune Prume est si unique dans son genre, que nulle comparaison avec ce jeu ne soutiendrait l'épreuve. Son ton est si puissant dans sa délicatesse, si fondant et si plein d'âme que, suivant l'expression du cercle nombreux de connaisseur qui l'écoutaient avec non moins de surprise que de ravissement, il n'a encore rien existé de semblable.

M. Jehin-Prume, d'après un journal d'Augsbourg est placé par les connaisseurs au nombre des premiers maîtres sur son instrument et il n'a pas été moins applaudi dans cette ville que ne l'a été Paganini.

En 1859 un journal de Liège écrivait :

Ce jeune homme à réalisé d'étonnants progrès. D'enfant prodige, il est devenu éminent artiste. Cette transformation toujours si chanceuse et si rare, s'est accomplie pendant un long voyage entrepris par l'artiste en Russie et dans le Nord de l'Europe, son jeu est maintenant celui d'un maître, M. Prume joint l'ampleur à la délicatesse, la suavité à l'énergie et il occupera bientôt une place distinguée dans la glorieuse phalange des violonistes Belges. Il nous a fait apprécier son talent sous ses faces les plus diverses. Il a joué une foule de morceaux de caractère différent. Mais c'est surtout dans le beau concerto de Mendelshon qu'il s'est élevé à une grande hauteur.

Je continue les citations :

M. Prume, dit l'*Observateur* des arrondissements de Avesne, Cambrai et Valenciennes, en 1859, M. Prume non-seulement éblouit son auditoire par la prodigieuse facilité de son jeu, la hardiesse de son coup d'archet et la justesse de ses accords, mais encore il parle à l'âme, vous touche et vous fait rêver, vous émeut et vous fait verser des larmes.

Moniteur des théâtres de Bruxelles de 1860 :

M. Jehin-Prume possède le privilège des grands artistes dans tous les genres ; il charme les connaisseurs et ceux qui le sont pas. Nous croyons donc que sa réputation ne tardera pas à devenir européenne. Il est destiné à marquer sa place parmi les hommes qui font l'enchantement de leur siècle et dont le nom remue à toutes les époques les âmes enthousiastes et généreuses.

En exprimant ainsi notre admiration sincère et profonde, en rendant cet hommage spontané à un génie si pur et si élevé, nous pensons être l'interprête fidèle de l'opinion la plus éclairée et la plus considérable.

Je terminerai ces extraits par quelques strophes publiées à Bruxelles en 1861 à l'occasion d'un deuxième concert qu'il devait donner :

Dans un nouveau concert tu te feras entendre
O Jehin-Prume, artiste au talent souverain
Et ton archet brillant, inspiré noble et tendre,
Nous tiendra suspendus par un charme divin.

Qui pourrait de sang froid juger ton harmonie
Empreinte d'un cachet vraiment original ?
Tu sais plaire à la fois, rare effet du génie,
Au docte connaisseur, à l'auditeur banal.

Quelle force en ton jeu, quant ta bouillante audace
Parfois, près de franchir les préceptes suivis
S'arrête tout-à-coup ! Un frémissement passe
Dans tous les cœurs émus, enchantés et ravis.

Ton matin fut brillant ! Tout enfant la Russie
De fleurs et de lauriers à jonché ton chemin
Et la faveur publique, en dépit de l'envie,
A la gloire, déjà, te conduit par la main.

De l'avenir pour toi l'aurore est magnifique,
Jusqu'au sommet de l'art monte d'un pas hardi
Et que bientôt ton nom, honneur de la Belgique,
Soit repété partout et partout applaudi.

A la Havane, au Mexique, il a remporté de non moindres succès, et au mois de janvier mil huit cent soixante-cinq, il a reçu des mains de l'Impératrice elle-même la croix de l'Ordre de la Guadelupe. Le Canada n'a pas non plus cèlé son admiration pour le grand artiste ; mais pour m'en tenir autant que possible à l'inédit, je ne citerai qu'un acrostiche de M. Emm. Blain de St. Aubin, traducteur français de l'Assemblée Législative, que nous avons l'avantage de compter parmi nos collaborateurs.

J e crois au génie. Est-ce un rêve,
E st-ce une erreur, un préjugé ?
H ier j'applaudissais sans trève,
I gnorant, j'aurai mal jugé !
N on, non ! car le cœur et l'oreille
-P our m'émouvoir étaient d'accord,
R iches tons, vigueur sans pareille
U nis dans un sublime effort
M e transportaient, quelle merveille !
E t combien je voudrais pouvoir l'entendre encor.

Québec, 18 août 1865.

Je n'en finirais pas s'il fallait seulement donner une idée de toutes les choses précieuses que renferme le volume que je feuillète avec un intérêt toujours croissant. Sous mes yeux ravis s'étalent des fleurs cueillies sur la tombe de François Prume de célèbre mémoire, par l'héritier de son nom et de son talent F. Jehin-Prume.

Sur la page voisine se trouve le magnifique ruban de l'Ordre d'Ernestine de Saxe porté par l'illustre auteur de la *mélancolie*.

On se rappelle que nos journaux ont déjà extrait de la Biogra-

phie des musiciens Belges quelques faits de la vie de Jehin Prume, et l'on a sans doute, été frappé comme moi de la précocité de cet artiste qui, a six ans et demi, donnait des concerts, fait du reste attesté par une lyre d'argent offerte à la bonne Vierge Marie de Spa par le père du jeune Jehin et que l'on y voit encore. Ses succès ne se sont jamais démentis et en 1861, le 15 Février, une lettre du ministre de la maison du Roi annonçait à Prume que Sa Majesté le chargeait de lui exprimer ses sincères remercïments pour une œuvre musicale qu'il lui avait dédiée, [1] et de l'informer que, d'après les ordres de Sa Majesté, cette partition avait été déposée dans la bibliothèque da palais.

Un an plus tard, Prume recevait une lettre de l'Intendant de la Liste Civile à Bruxelles, l'informant qu'il avait plu au Roi de lui accorder le titre de violon de sa musique particulière et de reconnaître par cet encouragement la position brillante qu'il s'était faite dans son art.

Déjà en 1856, il avait joué à la Cour de Russie et je trouve dans l'Album un exemplaire du Programme dont je ferai part aux lecteurs :

Programme du spectacle du 29 Décembre 1856 chez Son Altesse Impériale, Madame la Grande Duchesse Catherine de Russie.

LA PARTIE DES DAMES.

PROVERBE PAR M. OCTAVE FEUILLET.

Mme d'Ermel (62 ans).....La Psse S. Gagarine.
Le Docteur Jacobus (70 ans).....Le Cte M. Frédro.
Victoire, Soubrette.....La Csse H. Toll.

35 *Minutes.*

—

PYGMALION.

SCÈNE LYRIQUE PAR J. J. ROUSSEAU.

Pygmalion.....Le Pr Dolgorouky.
Galat.....Mme de Kotchetoff.

Musique de M. Ch. Lévy.

25 *Minutes.*

—

UN JEUNE HOMME PRESSÉ.

VAUDEVILLE EN UN ACTE PAR M. E. LABICHE.

Dardard.....Le Pr N. Dolgorouky.
Pont-Bichet.....Le Pr M. Galizine.
Colardeau.....Le Cte M. Frédro.

30 *Minutes.*

—

Entre la seconde et la troisième pièces, M. Jehin-Prume, violoniste Belge, jouera 1° Méditation de Bach ; 2° Mazurka par Wieniawski.

1 Grande fantaisie qu'il a jouée à Montréal à son premier concert.

Toutes les sommités musicales, du reste, s'intéressaient aux succès du jeune artiste. Des lettres de Vieuxtemps, de Meyerbeer, du Directeur du Conservatoire à Varsovie, de Léonard, de Melle Artot, de Sivori et d'autres, font voir qu'il est lié à tous les premiers musiciens du jour. Au risque d'abuser de la permission, je cède au désir de publier la lettre de Léonard. Il parle à son ancien élève d'une façon toute paternelle, lui donne quelques avis, et ne s'oubliant point lui même, exprime le désir bien naturel de faire exécuter sa musique par le jeune artiste.

MON CHER JEHIN,

Bravo—Je vous vois dans des dispositions excellentes et je me fais un plaisir de vous donner des renseignements précieux parce que c'est l'expérience qui me les a appris. Il faudrait partir pour la Hollande vers la fin du mois prochain. Mais avant il faut écrire à *M. Tours*, directeur de la société *Eruditio musica*, à Rotterdam, à M. Lubeck, directeur du Conservatoire à Lahaye (*Société Diligentia*), à M. de Voss, directeur de la société *Felix meritis*, à *Amsterdam*.....Quant au Danemark et à la Suède, il faut partir pour Copenhague tout au commencement de mars, puis prendre le premier *bateau* qui part pour Stockholm. N'oubliez pas cette recommandation : le 1er *bateau*.

Adressez-vous à Copenhague, à M. Davidsen, rédacteur du *Fläve posten* et à Stockholm à M. Dolman, de ma part.

Vous feriez peut-être bien d'écrire à M. Fétis pour jouer au 1er concert du Conservatoire, avant d'aller en Hollande. Lesjournaux de Bruxelles ont là une grande influence. Vous pourriez jouer votre *fantaisie valse* et si vous voulez jouer mon 4e concerto prévenez moi d'avance.....

Du courage, mon cher Jehin, et travaillez ferme.

Tout à vous,

H. LÉONARD.

Je termine.

A toutes les qualités qui distinguent l'artiste, à la science et à l'habileté du musicien complet, M. Prume joint un extérieur magnifique, une figure belle et intelligente et des manières distingnées. Aussi modeste que bon sa franchise est toujours corrigée par des paroles obligeantes et n'a jamais rien de blessant. Son bon cœur du reste a eu plus d'une fois l'occasion de se montrer et à chaque page de son album on trouve des lettres de remercîments de sociétés de bienfaisance ou de personnes charitables pour le concours généreux de l'éminent artiste.

Le feuilleton du *Courrier de l'Emblève*, du 25 avril 1862, raconte que vers la fin d'un de ses concerts quelqu'un suggéra à M. Jehin-Prume l'idée de joindre l'utile à l'agréable en faisant une collecte au profit des malheureux ouvriers gantois. Quoique venant un peu tard cette proposition fut accueillie avec bienveillance et les dernières notes du dernier morceau résonnaient encore lorsque l'artiste se prépara à procéder à l'œuvre de bienfaisance.

Je trouve, entr'autres encore, une lettre adressée à Prume et signée par une Dame Polonaise célèbre :

..... Permettez mon cher monsieur que je remette mon invitation pour demain jusqu'au jeudi soir où j'espère vous présenter au Prince C***, ainsi qu'à plusieurs autres personnes. Je serai heureuse de vous voir et de vous remercier en personne de votre bienveillance pour notre concert en faveur des malheureux Polonais.

Et s'il m'était permis d'ajouter quelques lignes à toutes les hautes appréciations qui précèdent, je dirais que M. Jehin-Prume fascine son auditoire avant même d'avoir joué et que ses premières notes vous jettent dans un ravissement difficile à décrire. Il est un peu comme ces prédicateurs qui convertissent avant d'avoir prêché, tant leur extérieur même est éloquent. Mais il faut surtout l'entendre jouer en petit comité, comme j'en ai eu plusieurs fois l'avantage pour apprécier son beau talent à sa juste valeur. Il exécute la musique classique de Bach, Beethoven, Mendelson, les concertos de Vieuxtemps etc., avec une verve, un entrain, un sentiment, une vigueur, un style, qui font que les difficultés disparaissent sous sa main savante, pour ne laisser apercevoir que l'effet, pour faire jouir sans mélange comme sans effort, de toutes les beautés de ces splendides compositions. Lorsque le travail est apparent, la moitié du plaisir est enlevé. On tremble pour l'exécutant et chaque passage difficile nous fait présager un échec. Rien de tel dans le jeu de M. Prume et pour m'exprimer comme un journaliste de son pays, son archet envoie les chanteursà l'école.

D. H. Senécal.

LE CŒUR ET L'ESPRIT.

NOUVELLE.

I

L'HEURE FATAL.

Le héros de cette simple histoire, comme diraient les romanciers, venait d'atteindre cet âge bizarre où l'on n'a plus d'illusions et point encore de rhumatismes, qui s'appelle 35 ans. Il n'était ni jeune, ni vieux, et il lui semblait également impossible de rajeunir ou de vieillir. Quelques cheveux manquaient sans doute à l'appel, lorsque, le matin, il promenait sur son chef un peigne rigide comme un sergent instructeur ; mais il se sentait le cœur encore assez frais. La nature lui avait donné un excellent caractère et d'heureuses dispositions, et la vie l'avait fait indifférent à tout, sans le rendre insensible. Il tenait de son père la figure de son grand-père, conservée dans un cadre de famille sur une toile horriblement badigeonnée, qui servait sans cesse de point de comparaison entre lui et son vénérable aïeul. Les vieux amis de la famille ne manquaient jamais de lui dire, en lui montrant cette tête surannée, gâtée par l'art, se dégageant avec peine d'un faux col monumental

et surmontant un gilet de nankin orné d'une chaîne de montre ou de forçat, mais où brillait, en dépit de la couleur et du gâchis du peintre, un certain rayon d'esprit et d'intelligence ; les vieux amis de la famille, dis-je, ne manquaient jamais de lui dire : " Tiens, c'est vous dans vingt ans. Préparez-vous à porter ce physique-là, ce front également ennemi de la chevelure et de la perruque, et gardant la place libre à des cheveux qui ne reviendront plus."

Paul Urbain avait eu, dans sa vie, un an d'ambition et quelques amourettes, qui lui avaient presque toutes laissé au cœur des traces qui revivaient de temps à autre, en se confondant dans un souvenir ému et vague.

Vers l'âge de vingt ans, il s'était cru du talent et il avait essayé d'écrire un livre ; mais comme il n'avait lu jusqu'alors que des auteurs à peu près faux et qu'il ne travaillait guère, il n'était parvenu à produire que des choses médiocres qui l'avaient dégoûté tout le premier. Voyant son impuissance de ce côté, il avait écrit des articles de journaux, dont plusieurs avaient été remarqués, et songé à une candidature politique qui n'avait point été accueillie. Ne se sentant point le talent qu'il aurait désiré avoir de suite et sans effort, il s'était fait avocat et n'avait point tardé à obtenir, dans une profession moins exigeante que la littérature, une position lucrative. Mais son esprit étant au dessus des causes qu'il plaidait, son métier l'enrichissait sans satisfaire entièrement son intelligence et sans occuper tout son temps.

Plusieurs des femmes qu'il avait aimées n'étaient point fort jolies ou excessivement spirituelles : il ne faisait point difficulté d'en convenir avec cette impartialité qu'on a facilement pour les idoles déchues. Il les avait aimées surtout avant de les connaître, dans le court intervalle où il n'avait fait que les entrevoir, et après avoir cessé de les voir. L'amour qui avait laissé le plus de traces dans son cœur était celui qui avait duré, en réalité, le moins longtemps. La femme qu'il avait aimée le plus était celle qui l'avait le plus aimé, non par un sentiment égoïste qui l'aurait rendu sensible seulement au sentiment qu'on lui portait, mais parce qu'à peu près dépourvu de passion lui-même, il était curieux et ému du spectacle de la passion chez les autres.

Le jour anniversaire de sa naissance, Paul s'était levé deux heures plus tard que d'habitude, afin de retarder le plus longtemps possible l'importunité de ce fatal souvenir. En déjeûnant seul, il se mit à faire de profondes réflexions sur lui-même. Il envia successivement tous ceux qu'il connaissait : le talent de celui-ci, la position de celui-là, le caractère d'un troisième ; et, comme son

tailleur lui avait envoyé, la veille, une redingote qui le gênait sous les bras, il envia jusqu'au costume d'un de ses voisins qui passait en ce moment-là sous ses fenêtres. Après avoir déifié les autres et s'être démoli jusqu'à la dernière brique, il se demanda si, depuis 35 ans qu'il circulait à pied et en voiture, à pied surtout, dans ce monde, il n'avait pas joué un métier de dupe ; s'il n'avait point eu tort d'être plus exigeant envers lui-même que les autres n'étaient disposés à l'être ; s'il n'avait point eu tort de se refuser les qualités et les mérites que l'opinion de ses amis lui accordait, parce qu'ils n'atteignaient pas le degré qu'il ambitionnait. Passant de lui-même au monde, il se demanda s'il n'avait point eu tort de rejeter tout ce qui ne remplissait pas son attente, de désespérer de ce qui ne comblait pas de suite ses espérances, et d'exiger des autres ce qu'il exigeait de lui-même.

—Si je n'avais pas voulu, se dit-il, faire de suite une œuvre, sinon supérieure, du moins réunissant quelques qualités originales ; si j'avais consenti à m'astreindre à la loi vulgaire du travail qui assure une conquête comme prix de chaque effort, et qui, d'effort en effort, de conquête en conquête, conduit l'esprit au but qu'il ambitionne, peut-être serais-je, à l'heure qu'il est, un écrivain estimable, même à mes propres yeux. Pour avoir craint de me démontrer à moi-même que je valais moins que je ne le pensais, je suis resté bien au-dessous de ce que j'aurais pu être. Dans un autre ordre de sentiments, si je n'avais point exigé des jeunes filles que j'ai cru aimer des qualités d'esprit qui ne pouvaient s'être développées en elles, si je ne m'étais attendu à ces heureuses rencontres d'idées et de sentiments trop rares dans la vie réelle pour qu'on puisse y compter, peut-être mon cœur aurait-il trouvé dans un de ces cœurs féminins qu'il a entrevus en curieux, visités en sceptique et quittés en désabusé, de quoi le séduire et le fixer.

—Me voici arrivé à l'âge de 35 ans, continuait Paul, ayant dépassé depuis quelque temps les belles années qui se suffisent à elles-mêmes, où l'imagination tient lieu de tout, sans avoir rien préparé pour le reste de la vie. Mon esprit erre sans direction et sans but, mon cœur est vide, mon imagination est refroidie ; je n'ai fait jusqu'ici que chercher l'expérience, et naturellement j'ai trouvé le désabusement. Ma jeunesse est finie, bien finie ; je ne puis plus compter sur les songes de ce soir pour effacer la trace des sérieuses pensées de ce matin. Il est temps pour moi de songer à recueillir les sentiments divers, les idées éparses qui ont traversé mon âme, si je ne veux pas en laisser perdre tout-à-fait le souvenir. Il y a une telle variété de situations d'âme dans la vie, que si on n'en mar-

que avec soin les nuances délicates au moment où elles se dessinent, le vague les envahit bientôt. Bref, il me faudrait un double but à ma vie désormais, une œuvre qui occupât mon intelligence, un bonheur calme et doux qui remplît mon cœur.

II

LA TANTE D'UN VIEUX GARÇON.

Paul en était là de ses réflexions quand on frappa à sa porte ; il alla ouvrir avec ce mélange de mécontentement et de vague espoir que l'on éprouve lorsque quelqu'un vient vous tirer de pensées tristes mais bien senties. A peine avait-il ouvert, qu'une grosse dame, portant, malgré la protestation des années visible à toute heure sur sa figure, un de ces coquets chapeaux de fantaisie qui, posés sur une tête mûre, font ressortir les rides qu'ils ont mission d'embellir, et semblent un toit neuf sur une vieille masure, se précipita à son cou. Il eut à peine le temps de reculer d'un pas et, saisissant une des mains qu'on lui tendait, de faire dévier la respectable personne de la voie directe et de la déposer sur un fauteuil. Après quoi il la baisa respectueusement au front, pendant qu'elle lui disait :

—Mon cher neveu, j'ai voulu être la première à te souhaiter ta fête. Je me suis dit tout à l'heure, en prenant mon café, qui, soit dit en passant, était glacé comme les mains de la petite X :—C'est aujourd'hui que cet excellent Paul entre dans ses 25 ans.....

—Pardon, ma bonne tante, 35 ans ! Voilà aujourd'hui neuf ans que je vous répète que je n'ai plus 25 ans.

—Que veux-tu ? Cela me rajeunit. Je n'aurais pas d'objection à t'accorder les 35 ans auxquels tu as droit, si cela ne me fesait souvenir que j'en ai 60. C'est en voyant vieillir les autres qu'on s'aperçoit que l'on vieillit soi-même. Les années que tu gagnes, je les perds ; il n'est pas étonnant que mes comptes soient moins bien tenus que les tiens. Mais il ne s'agit pas de cela : je voulais te dire, après t'avoir embrassé..... mais t'ai-je embrassé ?

—Non, ma tante.

Et il tendit, cette fois, son front avec cette empressement reconnaissant qu'un galant homme doit témoigner pour les tendres

offrandes des dames, lors même que ces offrandes ont perdu de leur prix.

—Je voulais t'annoncer, mon cher Paul, que je donne une soirée aujourd'hui pour ta fête. En même temps, je suis bien aise de fêter la petite Ernestine Audebrand, qui m'est arrivée hier de Montréal, en réponse à une invitation qui date de son entrée au couvent. Tu comprends, la soirée sera pour toi en réalité, mais la fillette croira que c'est pour elle et l'écrira à ses parents, que cela flattera.

—Ma bonne tante, je partagerai volontiers avec qui vous voudrez les honneurs que vous voulez me décerner, et si vous aviez besoin de ma part dans la soirée pour un autre...

—Non, mais je t'avouerai que je ne serais pas fâché si tu laissais entendre à ce grédin de Durand, qui prend pour prétexte que je ne reçois pas pour garder son salon fermé à la clef toute l'année, que la soirée est pour son fils qui sort du collége.

—Est-ce tout?

—Non, j'ai encore des petits services à te demander; tu vas m'écrire quarante invitations, tu mettras que c'est tout-à-fait sans cérémonie, puis, tu les enverras porter...

—Mais, c'est que, ma tante, il faut que je sois en cour à dix heures et demie, et je n'ai pas le temps de m'occuper de tout cela.

—Tu les feras écrire par tes clercs, et toi, pendant ce temps-là, tu m'écriras le petit article que tu m'as promis sur notre bazar. Soigne-le, sois éloquent; nous avons quarante orphelins à habiller et dix-huit veuves à remarier. Prends tes peines, tu sais, mets-y tout ton talent, fais honneur à ta tante. Tu sais que je t'ai inscrit pour dix billets sur mon fauteuil : les billets ne sont que d'une piastre; c'est moi qui l'ai brodé, je désire qu'il monte bien plus haut que celui de Madame V., qui est d'ailleurs bien plus laid. Je t'enverrai une liste pour que tu en fasses prendre à tes amis; c'est une affaire de charité et de famille, montre-toi. Les pauvres te béniront et ta tante songera à toi dans son testament. A ce soir, mon cher neveu, à ce soir.

—Pardon, ma tante, vous m'avez jusqu'ici beaucoup parlé de vos affaires, qui m'intéressent au-delà de ce que je puis vous dire. Comme c'est aujourd'hui ma fête, permettez-moi, maintenant, de vous parler des miennes. Voici mon cas. Je suis arrivé, comme vous le savez, à un âge où il n'est plus possible de vieillir sans regarder devant soi. Il faut que je prenne un parti définitif, il faut que je me marie, ou bien que je m'agrège pour toujours au bataillon d'élite de ceux qui, préférant la liberté au bonheur, les ennuis de

l'indépendance au fardeau du ménage, la certitude de se sentir déclassés dans la vie de 50 ans à 70, au risque d'avoir des rejetons qui lui infligent le sort de Vidacq et les traînent par les cheveux plus loin qu'ils ne voudraient aller, passent dans le monde comme de simples spectateurs, souriant de tout, dupes de rien, ayant les meilleures places retenues au spectacle de toutes les comédies, sans jamais paraître eux-mêmes sur la scène pour y recueillir les applaudissements ou les quolibets du bon public. Quel parti dois-je prendre, ma tante? Dois-je renoncer à la fantaisie et embrasser la réalité, me marier, enfin? Je me hâte d'ajouter, ma bonne tante, pour vous intéresser à mon histoire, que c'est un peu sur vous que je compte pour me trouver une femme.

— Mon cher neveu, il n'y a qu'une façon de trancher tes doutes : te marier sur le champ. Tu n'as pas un moment à perdre ; tu as échappé au péril de te marier trop tôt, évite à tout prix celui de te marier trop tard. Confie-moi ta cause et je la gagnerai ; un vieux garçon qui veut se marier a encore plus besoin de secours qu'un jeune amoureux. Il est entouré d'embûches, traqué par les jeunes filles intéressées, poursuivi par les veuves dans le besoin. Le jeune amoureux ne court que le risque d'être entraîné à commettre la folie d'enlever une pensionnaire exaltée, tandis que le vieux garçon court le risque d'être enlevé !

Crois-moi, j'ai une certaine expérience dans ces sortes d'affaires ; j'ajoute que je n'y ai point la main malheureuse. Les mariages que j'ai faits figurent parmi les assises les plus solides de la société canadienne. Or, mon expérience m'a enseigné deux choses : c'est que, d'un côté, on ne saurait trop retarder le mariage, lorsque l'amoureux est jeune, aveuglé par une première passion, impatient de s'ôter la liberté ; il n'y a aucun danger qu'il s'échappe, mais il y a danger qu'il fasse une sottise ; c'est que, de l'autre, on ne saurait trop presser le mariage de ceux qui, comme toi, ont résisté jusqu'au dernier moment à la loi générale. Lorsqu'on vous croit bien tenir et solidement épris, la crainte d'un joug longtemps redouté ou le souvenir d'un penchant presqu'effacé peut vous faire retomber dans l'indécision, puis vous plonger dans l'impénitence finale. Il faut donc, si tu veux sérieusement te marier, que je te trouve de suite une femme, que tu l'aimes promptement, qu'elle s'éprenne de toi dans un éclair et que tu la conduises à l'hyménée par le train *express*. Ce soir, à la maison, entre 8 heures et 9, je te présenterai ta femme future ; à 10 heures, tu seras amoureux d'elle et elle sera éprise de toi ; tu lui feras la cour jusqu'à minuit, et demain matin, je viendrai m'entendre avec toi sur le jour du mariage. A ce soir.

III

L'ÉNIGME.

Persuadé qu'en suivant ses propres impulsions, ou plutôt en s'abandonnant au cours nonchalant de son caractère, il avait fait jusque là fausse route, Paul résolut de s'entourer, dans l'accomplissement des résolutions qu'il avait prises, des lumières de l'expérience des autres, oubliant que l'expérience n'éclaire que ceux qui s'y brûlent. Avant de se rendre au rendez-vous que madame Durand lui avait assigné pour le soir, il voulait se mettre parfaitement au fait du *pour* ou du *contre* de la question suprême qu'il allait toucher. Il résolut d'instituer une sorte d'enquête où il entendrait tour à tour les partisans et les adversaires du mariage, les gens mariés et les vieux garçons. Il arrêta son choix sur quelques-uns de ses amis jouissant dans le monde de positions différentes, et, dominé par l'idée fixe qui l'obsédait depuis le matin, il se mit en route sur le champ pour aller les interroger sur l'énigme que lui posaient ses trente-cinq ans.

Paul alla d'abord frapper à la porte d'un jeune notaire de ses amis qui avait épousé, à 20 ans, une jeune personne fort agréable, et qui se trouvait, à 26 ans, à la tête de six enfants, trésor de famille provenant d'une rente annuelle d'un enfant soigneusement capitalisée.

Ce fut son ami qui vint lui ouvrir, en s'excusant de l'avoir fait attendre :

— Tu vois en ma personne, mon cher Paul, un mari aux abois, un père de famille réduit aux dernières extrémités ; je suis obligé de t'avouer qu'il m'est impossible de te recevoir en ce moment. Nous sommes sans l'ombre d'une domestique, et je suis promu par la nécessité au double grade de femme de chambre et de bonne d'enfants. Notre cuisinière est tombée malade hier et est partie pour l'hôpital ; la femme de chambre nous a quittés immédiatement après, sous prétexte que nous avions trop besoin d'elle. De tous mes enfants, il n'y en a qu'un qui soit bien portant, et il profite de sa santé pour mordre ses frères, mettre des épingles dans les lits, arrêter les pendules et chanter, avec toutes les notes fausses qu'il a recueillies dans le répertoire musical de sa nourrice, les romances de son âge, augmentées de nos airs nationaux. Charlotte vient de rou-

ler en bas de l'escalier ; Isidore a la coqueluche ; Pierre le croupe ; Elizabeth fait ses dents ; Virginie se plaint d'un mal d'aventure. Bref, au moment où tu as sonné, j'en avais deux entre les jambes, deux sur les genoux, le cinquième se roulait sur mon dos, et puis les cris de celui qui a trop de santé me pénétraient dans les oreilles. Pendant ce temps-là, ma femme fait la cuisine. Maintenant, si le spectacle te sourit, entre, entre.

— C'est inutile, mon bon, je ne voulais que te dire un mot en passant. D'ailleurs, je suis suffisamment renseigné sur ce que je voulais savoir.

En quittant ce père de famille aux abois, Paul s'achemina tout pensif vers la demeure du second ami dont il voulait prendre conseil, lorsqu'il fut rejoint par un de ces braves gens qui ne peuvent jamais marcher seuls et qui ne sont un peu satisfaits que lorsqu'ils ont mis la main sur un compagnon de route. Non content de celui-là, cependant, ils arrêtent leurs connaissances au passage pour leur demander d'aller les voir, et crient aux gens de l'autre côté de la rue :—" Ça va bien ? Quelles nouvelles ? "

Ce promeneur ennemi de la solitude était un garçon riche et sentimental, affligé à la fois d'une taille démesurée et d'un cœur incompris. Il était aussi embarrassé de son cœur que de sa taille. Les mères de famille le recommandaient à leurs filles, qui, elles, le passaient à leurs amies. Il circulait ainsi dans la société à titre d'exemplaire unique d'un ouvrage irréprochable au moral, dont personne ne voulait pour soi-même, mais que tout le monde souhaitait aux autres. Et cependant il n'avait qu'un défaut, celui de ressembler à un peuplier auquel il ne serait resté que deux longues branches ; ses bras, constamment poussés comme par un vent impétueux, frappant les pans de son habit, les envoyaient voler à droite et à gauche. Dans le monde, il suffit d'une qualité habilement exploitée pour réussir. Pour tuer un homme de mérite, il suffit aussi d'un ridicule aggravé par quelques circonstances défavorables, quelques maladresses de début.

—Savez-vous à quoi je songeais, en vous rejoignant, dit-il à Paul ? Je songeais qu'il serait temps pour nous de nous marier. J'ai fini de grandir, j'espère, et vous de prendre du ventre : qu'attendons-nous ? Quant à moi, ce qui m'a arrêté jusqu'ici, c'est la crainte de manquer la femme qui m'est destinée ; car je crois à la destinée. J'ai peur de me marier trop tôt, voilà pourquoi je me marierai trop tard. Dès que je vois une jeune fille un peu jolie pour la première fois, je cours lui offrir mon cœur ; mais en route je ralentis ma course, en songeant que ce n'est peut-être pas elle qui m'est

destinée. Cette réflexion saisissante me frappe : si j'allais, en me pressant, faire un mariage de convenance, lorsque je pourrais, en attendant un peu, faire un mariage d'amour. Il s'ensuit que je m'y prends mal et que je manque chaque fois mon affaire. Parfois aussi, il me vient un doute cruel, un remords cuisant : Peut-être, me dis-je, que j'ai rencontré la femme qui m'était destinée sans la reconnaître ; que, distrait par la chimère que je vois toujours flotter devant moi, je lui ai fait la cour sans deviner qu'elle brûlait pour moi d'une flamme suprême, et qu'à l'heure qu'il est, malheureuse par ma faute, elle maudit en secret, sous le joug d'une union mal assortie, un homme qui l'a méconnue. Mais aussi, comment reconnaître sa femme parmi tant de jeunes filles ? Qui peut nous donner son signalement exact ?

—Il n'y a qu'une chose, cher monsieur : consulter ceux qui ont fait mieux ou plus mal que vous et leur demander comment ils ont fait pour reconnaître ou méconnaître la femme que le ciel leur destinait. C'est précisement ce que je fais en ce moment.

—Et moi, c'est ce que je fais tous les jours ; mais je n'en suis pas plus avancé pour cela. Les gens qui se sont mariés tard regrettent de ne s'être pas mariés plus tôt ; les gens qui se sont mariés trop tôt regrettent de ne s'être pas mariés trop tard ; ceux qui ne se sont pas mariés du tout rient tout haut des gens mariés et les envient tout bas ! Mais je vous demande pardon de vous quitter si vite ; j'aperçois de l'autre côté une fillette charmante dont j'ai fait la connaissance hier. Qui sait ? c'est peut-être ma femme !

Le second oracle que Paul voulait consulter était un de ces Don Juan de salons qui, à 36 ans, mettent encore leur gloire à tourner la tête aux petites filles qui sortent du couvent et dont toute l'ambition consiste à porter à leur petit doigt une bague qu'une fillette s'est laissée prendre. C'était, d'ailleurs, un garçon d'esprit qui valait mieux que les petits succès qu'il remportait.

Lorsque Paul entra dans sa chambre, il était en train de se raser.

—Mon bon, dit-il à Paul, je vous reçois dans le simple costume d'un homme qu'une lettre de son chef de bureau vient d'arracher au sommeil. J'ai passé la soirée chez Mme S***, une charmante soirée donnée pour la rentrée des classes des couvents. Il n'y avait que des fillettes de 15 à 18 ans. Comme cette soirée était évidemment donnée pour préparer à ces demoiselles des souvenirs mondains et des distractions défendues durant leurs études, j'ai cru entrer dans la pensée de Mme S*** en fesant à toutes une cour effrénée ; j'en ai rapporté toute une collection d'objets rares : l'une m'a donné son portrait, l'autre son mouchoir, une troisième un petit calendrier

écrit à la main où les jours de congé sont marqués en rouge, plus trois gants de la main gauche. J'attends une douzaine d'albums qu'il me faudra renvoyer demain matin avant la rentrée des classes. Tu serais bien aimable de venir ce soir m'aider à copier des vers de Lamartine et de Turquety dans ces albums. Tiens, si tu veux avoir un échantillon du style du beau sexe de l'avenir, tu n'as qu'à regarder sur ma table, tu y trouveras un discours de fin d'année qu'une de ces demoiselles m'a donné avec les compliments de l'auteur.

— Je suis fâché d'interrompre le récit de tes exploits, mais je viens te parler de choses sérieuses. Permets-moi d'aller droit au but. Es-tu content de la vie que tu mènes? Les faciles conquêtes que tu fais suffisent-elles à remplir le vide de ton cœur déjà mûr, les quadrilles à occuper tes soirées? Bref, as-tu intention de rester garçon, et me conseilles-tu de me marier?

— Avant de répondre à tes questions, je t'avouerai que j'admire peu les gens de notre âge qui, un beau matin, découvrant un poil blanc dans leur barbe et se rappelant qu'ils ont été surpris par un baillement malséant en causant avec une jolie femme, prennent soudainement la résolution de se marier, faute de savoir que faire dans la vie. Le mariage ne se commande pas plus que l'amour. On ne se marie pas pour aimer : on se marie parce qu'on aime. Il ne faut pas compter sur l'habitude; l'habitude assoupit la répugnance, mais n'évoque pas l'amour. Marie-toi si tu es amoureux, ne te marie pas si tu ne l'es pas. Quant à moi, il y a longtemps que je serais marié, si je pouvais rester amoureux assez longtemps pour accomplir cet acte de sagesse. Mais je manque de confiance en mon cœur et je ne veux pas lui imposer une telle épreuve de peur qu'il m'échappe au dernier moment.

Après cette visite, Paul, un peu découragé de ne point trouver le guide qu'il cherchait, résolut de s'en remettre à la soirée de sa tante pour trancher son indécision. En rentrant à son bureau, Paul trouva un client qui l'attendait dans son cabinet particulier.

— Monsieur Urbain, lui dit l'inconnu, qui avait l'air affligé, je viens vous consulter pour une affaire déplorable. Je voudrais obtenir des tribunaux une séparation de corps et de biens d'avec ma femme.....

HECTOR FABRE.

(*A continuer.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Manuel de Piété pour les Vacances, 1 vol. in-18. 262 pp. E. Senécal, imp.-édit.

Il faut, disait le grand St. Augustin, que nos plaisirs contribuent aussi au bon ordre de l'âme : *Delectatio ordinet mentem.* C'est la belle pensée que M. le comte de Falloux traduisait récemment de cette manière heureuse : Il ne faut pas que le désordre de deux mois de vacances contredise et compromette l'ordre de six mois d'études ; il ne faut pas briser l'alliance étroite des grands travaux et des nobles plaisirs. C'est le résultat qu'a sans doute voulu obtenir, par les moyens qu'offre une religion éclairée, le pieux auteur du *Manuel de Piété pour les Vacances.* Ce petit livre, rempli de piété, de bons sentiments, de douces instructions, d'édifiantes histoires, de sages avis et de paternels conseils, est dû à un prêtre, qui veut rester inconnu dans son humilité et qui en a recueilli la matière dans les meilleurs ouvrages français, après l'avoir disposé avec goût dans un ordre nouveau.

Comme le titre l'indique, il s'adresse aux jeunes gens en vacances et veut les prémunir contre les dangers d'une époque souvent fatale pour l'innocence du jeune écolier doué d'un cœur ardent et d'une chaude imagination.

La première partie comprend ce qu'il faut faire pour bien passer les vacances, et la seconde indique les moyens à prendre pour bien passer les vacances. Quoique je ne voie pas bien clairement, la différence essentielle entre ces deux divisions, j'admets volontiers que toutes deux peuvent être précieuses à l'écolier jeté soudainement et temporairement dans le tourbillon du monde. La troisième partie contient des prières diverses. Comme on le voit, le tout forme un joli livre de piété qui ne saurait manquer d'être précieux et utile, comme le disait Mgr. des Trois-Rivières dans son approbation.

Je ne puis finir cette notice sans attirer l'attention de l'auteur sur une omission qui s'est glissée dans son livre, en publiant les commandements de l'Eglise : le septième ne s'y trouve pas. Cet oubli, qui ne manquera pas d'être corrigé dans une seconde édition, est, je le sais, tout-à-fait d'inadvertance et tout-à-fait inoffensif. Aussi je ne l'aurais certainement pas indiqué, si je ne l'avais vu, auparavant, dans un autre livre de piété dont la *Revue* a précédemment rendu compte [1]. A ce motif, j'ajouterai que le prompt écoulement de ces deux ouvrages me fait espérer d'en voir bientôt une seconde édition qui satisfera complètement la piété et la susceptibilité religieuse du public, toujours bien disposé à l'égard des œuvres canadiennes, pourvu qu'elles respectent les règles du goût et les applications des principes.

E. Lef. de Bellefeuille.

1 *Nouveau Mois de Marie,* etc., Avril 1865.

LES ÉVÈNEMENTS DU MOIS.

Les Chambres canadiennes ont été prorogées le 18 du courant, après avoir été quarante-deux jours en session, avoir passé cent dix-neuf *bills* et fourni leur contingent habituel d'escarmouches entre le ministère et l'opposition. Cette activité presque fébrile de nos législateurs a remplacé les grands discours et les évènements importants de la dernière session; de sorte qu'il n'y a rien de changé dans la physionomie politique du pays, si ce n'est quelques lois de plus ajoutées à la masse de nos statuts.

Le projet de confédération a peu fait de progrès dans les colonies du Golfe, au dire des uns : suivant les autres, au contraire, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ne soupireraient plus qu'après une chose, n'auraient plus qu'un seul désir, celui d'effacer le tort de leur conduite passée et de se jeter corps et biens dans la confédération, comme au sein d'un océan de paix et de richesses. Le fait est que les idées fédérales y prennent pied de plus en plus, propagées et appuyées qu'elles sont par l'Angleterre et par des craintes habilement semées d'une annexion avec les États-Unis. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que le ton de dépit des adversaires du projet qui composent aujourd'hui le ministère du Nouveau-Brunswick ; voici la dernière partie de la dépêche qu'ils transmirent le 12 juillet, en réponse au Ministre anglais des colonies, qui leur apprenait le résultat de la mission des délégués canadiens près le gouvernement de Sa Majesté :

" M. Cardwell (secrétaire colonial) a parfaitement raison lorsqu'il suppose que les vues et les désirs de la Grande-Bretagne ont droit à beaucoup de poids ; et ils seront toujours reçus avec une respectueuse attention dans cette province ; mais ce Comité tient pour certain que s'il y a une question à l'égard des colonies qui soit plus clairement et plus distinctement comprise par le gouvernement de Sa Majesté et le peuple anglais ; que s'il existe un désir

ardent de leur part (ce à quoi il ne peut y avoir ni hésitation ni doute), c'est que le peuple de cette province et des autres qui, grâce à la sage libéralité de l'Angleterre, jouissent des institutions parlementaires et de la liberté de se gouverner par leurs propres lois, agissent à l'égard de leurs propres affaires de la manière qui leur paraît la plus compatible avec leur devoir envers leur souveraine et la plus avantageuse à leurs intérêts.

" Conférer à cette province le droit d'un gouvernement libre serait une moquerie, si, parce qu'il prétend que l'on doit s'en rapporter à lui comme protecteur, le désir du gouvernement de la mère-patrie devait, dans toutes les occasions, être suivi lorsqu'il est exprimé, quelle que soit l'opinion de ceux auxquels le souverain et la législature de la Grande-Bretagne ont si solennellement accordé le pouvoir de juger de leurs intérêts, et qui, étant sur les lieux et familiarisés avec leurs besoins, doivent se considérer comme capables de surveiller leurs propres intérêts. Lorsque le gouvernement de Sa Majesté exprimera un désir, il sera reçu avec cette déférence qui appartient aux conseils qui viennent d'une source si élevée, et sera considéré avec le désir de rencontrer les vues des aviseurs de Sa Majesté ; mais si, malheureusement, de telles vues ne coïncidaient pas avec les idées de ceux sur qui seuls tombent la responsabilité d'action dans la province, le comité croit certain que le gouvernement de Sa Majesté attendra et désirera que le gouvernement de cette province agisse d'après ses propres convictions de droit et conformément aux sentiments du peuple qu'il représente."

Le rappel des lieutenants-gouverneurs des colonies du Golfe ; la réception plus que froide faite en Angleterre aux délégués antifédéraux du Nouveau-Brunswick, ainsi que l'atteste une dépêche de Sir Edward Cardwell en date du 28 juillet ; l'invitation faite à l'homme le plus éminent peut-être de l'Amérique Britannique du Nord, M. Howe, de se rendre à Londres ; l'opposition de moins en moins décidée de plusieurs journaux influents de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces : tout indique que le projet d'union fédérale s'achemine lentement mais sûrement vers un succès définitif.

Le plan canadien pourra nous arriver quelque peu écorné de toutes les luttes et de tous les chocs qu'il aura soufferts dans son tour du Golfe : mais qui est-ce qui s'en plaindra ? Ce ne sera certes pas nous.

Bon en lui-même et comme mesure d'une grande politique, le projet de confédération des colonies anglaises de l'Amérique du Nord adopté par le Parlement du Canada, n'a pas assez tenu compte des besoins et des intérêts qu'il s'agissait de rallier sans les confondre, de grouper sans les heurter, d'organiser sans leur enlever leur expansion et leur initiative propres. Cette constitution sent l'union législative et l'expédient en maint endroit : c'est pourquoi elle est plus défectueuse qu'il ne lui est permis de l'être, et voilà pourquoi aussi nous espérons qu'elle subira des modifications profondes avant de recevoir une sanction définitive et fatale.

Cependant, quelque décision que prennent les colonies du Golfe, le Canada n'en continuera pas moins d'accomplir les révolutions

ou plutôt les évolutions constitutionnelles auxquelles la présente coalition l'a voué ; et on peut s'attendre à voir une nouvelle organisation politique inaugurer la première session du Parlement à Ottawa, le printemps prochain. C'est, du moins, ce qu'a déclaré l'honorable Président du Conseil des Ministres, M. G. Brown, en réponse à une interpellation faite à l'administration. C'est à cette époque que se trouve également ajournée la question du Nord-Ouest, qui a failli, disait-on, il y a deux semaines, mettre sérieusement en danger l'entente mutuelle entre les divers membres de la présente coalition ministérielle.

" Que signifie cette acquisition de nouveaux territoires, lorsque " notre population est à peine le sixième de ce qu'elle devrait être, " et que, de tous côtés, la forêt appelle ses bras et ses capitaux ? " Nous n'accordons à la colonisation de notre propre territoire que " des secours insignifiants : qu'avons-nous besoin de payer plusieurs " millions un territoire qui ne peut être pour nous qu'une source " de ruine et d'embarras ? " Voilà ce qu'auront dit ou auront dû dire quelques-uns des ministres du Bas-Canada, non pas sans quelque semblant de raison. Et nous ajouterons : " Une fois le " Nord-Ouest et la Baie d'Hudson devenus votre propriété, qu'en " ferez-vous ? Ne ressemblerez-vous pas à ce brave ouvrier qui, " un jour, tira un billet de loterie qui le rendait propriétaire d'un " superbe éléphant ? Que ferez-vous de votre éléphant ? "

Notez bien que nous ne discutons pas ici la question de savoir si une colonie peut acquérir de nouveaux territoires, tout comme une puissance indépendante, avec les mêmes droits et les mêmes avantages que celle-ci : nous passons sur ce point important pour exprimer notre première impression ou la première idée que fait naître la question principale. On conçoit l'hésitation du ministère à aborder la solution d'une pareille mesure, et la juste appréhension que lui inspirent les tempêtes qu'il lui faudra affronter pour la faire triompher.

Les ministères forts ressemblent passablement aux ministères faibles, en ce que le déplacement de leur majorité est toujours fatal ; et nous ne comprenons pas pourquoi l'administration actuelle ne voudrait pas tenir compte, ici surtout, de l'opinion de ses amis.

Car, enfin, les chefs d'un parti ne le sont qu'en autant qu'ils se constituent l'expression vivante et constante des besoins, des tendances et des principes de leur parti : du moment qu'ils se soustraient à ce rôle, du moment qu'ils substituent leur propre opinion et leur propres visées à celles de leur parti, du moment qu'ils absorbent toutes les individualités qui les environnent dans la leur, sans pour cela s'élever ni s'ennoblir davantage, de quel droit viendraient-ils se plaindre d'un abandon subit ?

D'ailleurs, cet abandon, qui en serait le premier coupable ? Inauguré dans le domaine des idées par les chefs, cet abandon ne ferait que s'affermir naturellement et logiquement dans les faits par la sécession des partisans. Il n'y a là rien que de très-facile à prévoir et à comprendre : ce sont les notions élémentaires de la formation des partis.

Un autre devoir des chefs de parti consiste à s'entourer de tous

les hommes qui peuvent leur rendre moins lourde la tâche ardue qui leur a été confiée. En accordant une légitime satisfaction aux aspirations des hommes distingués qui tiennent en second la tête du même parti, ils préparent à celui-ci une existence glorieuse, et assurent à la patrie une ère de justice et d'ordre, d'autant plus assurée qu'elle ne repose ni sur la tête fragile d'un homme, ni sur une politique d'expédients, mais sur les principes d'un gouvernement vraiment conservateur. Les grandes époques sont l'œuvre de gouvernements ainsi formés ; au contraire, les temps de transition, les administrations bâtardes, les règnes des médiocrités et les châtiments nationaux sont amenés par les hommes qui, afin de mieux dessiner leur taille, ne laissent autour d'eux personne debout.

Voici en quels termes énergiques le *Canadien*, de Québec, fesait, il y a quelques jours, l'application de ces vérités à ce qu'il voyait se passer sous ses yeux :

"Les hommes désintéressés jusqu'à un certain point dans les luttes actuelles, c'est-à-dire qui mettent l'avenir au-dessus d'un portefeuille à conquérir ou à garder, se demandent avec effroi quand on s'arrêtera sur cette pente fatale.

"Une réaction est nécessaire, urgente, en faveur des capacités reconnues, des positions acquises contre les incapacités notoires, les escamoteurs de popularité. Le peuple a tout à perdre à l'ostracisme de plus en plus marqué des gens en état d'administrer la chose publique et au succès croissant des petites ambitions. Sans doute, bien des incapacités sont innocentes en elle-mêmes, mais elles ont le tort de prendre la place destinée aux vrais mérites. Le pays est le premier intéressé à se faire représenter par les hommes les plus habiles qu'il puisse trouver et par des hommes qui se respectent et sachent faire respecter la dignité dont les investit la confiance populaire. On juge un pays par ses représentants. Et si, en ce moment, on jugeait certains comtés par leurs députés, il faut avouer qu'on serait amené à les estimer fort médiocrement.

"La balance populaire penche depuis quelques années en faveur de l'incapacité ; il faut rétablir l'équilibre et assurer la prépondérance à l'élément éclairé.

"Décentraliser la puissance politique ; répartir plus équitablement les rôles et ne point les concentrer dans quelques mains ; donner plus de marge à l'initiative individuelle ; assurer une plus large place à l'indépendance personnelle ; rendre au mérite intellectuel sa légitime influence ; grossir les rangs trop éclaircis des députés capables et nous mettre en état de n'être point surpris par les événements dans une disette presque complète d'hommes politiques : telle est la réaction que commande l'intérêt bien entendu du pays.

"Aussitôt qu'elle sera commencée, on verra le niveau des discussions s'élever, et nous n'aurons plus à raconter des scènes indignes d'un pays comme le nôtre."

Un autre journal non moins influent, le *Journal de Québec*, s'exprimait en ces termes quelques jours plus tard :

"On est aujourd'hui dans la période d'attente, et les inquiétudes sur l'avenir paralysent toutes les volontés comme toutes les aspira-

tions. Il faut plus de prudence qu'on ne le croit pour conduire sûrement la barque en pareil temps. Rien de plus fatal que de se laisser aller au sommeil à l'aspect d'un calme profond. Au milieu de la tempête et sous l'orage qui gronde, tous les esprits sont en éveil, tous les yeux sont ouverts et toutes les forces vives de la nation sont prêtes à l'action.

" Ce qui est triste, c'est que ces forces se divisent et se neutralisent, au profit d'intérêts étrangers, dans le funeste tiraillement des partis et des ambitions personnelles. Quand donc comprendra-t-on dans l'application et acceptera-t-on dans la plénitude cet axiôme que l'expérience et la raison nous ordonnent de suivre : " L'union fait la force ? " Quand la convoitise et l'égoïsme cesseront-ils de planer sur toutes les situations, en repoussant du mépris le patriotisme et le dévouement à la chose publique ? "

En présence de pareilles craintes et de pareilles aspirations, il est difficile d'espérer en autre chose qu'en un coup de la Providence ou, ce qui revient au même, en une régénération naturelle ou violente des partis.—Ne me demandez pas où, et par qui et comment aura lieu cette régénération : elle aura lieu, n'en doutons pas ; car quelque difficile qu'elle paraisse, il serait encore plus difficile de croire que Dieu abandonnerait aux traîtres, à l'anglification ou au yankéisme notre énergique et généreuse nationalité sortie triomphante de mille dangers au moins aussi grands que ceux qui la menacent aujourd'hui.

Pourquoi cette régénération ne nous viendrait-elle pas de la jeunesse, par exemple !

Ce qui frappe douloureusement dans les hommes publics du jour, c'est le manque de vie ; c'est l'absence presque totale du feu sacré de l'enthousiasme ; c'est le positivisme froid ou calculé ; c'est la marque d'une fausse expérience ; c'est l'inertie d'un découragement profond et sceptique.

On ne croit plus au dévouement et on ne le pratique plus. Ah ! donnez-nous un sang jeune, chaud et fécond pour ranimer tout cela de sa généreuse inexpérience et de son enthousiasme sincère pour les belles choses ! Gardez-vous d'éloigner la jeunesse du service politique ; ne l'abâtardissez pas ; ne la désillusionnez pas ; ne cherchez pas à l'écraser dans ses nobles aspirations. Son avènement sera votre gloire si vous le voulez ; il sera votre opprobre si vous la méconnaissez.

Jetez les yeux autour de vous, et voyez combien de talents qui s'ignorent et qui s'étiolent parce que votre politique les étouffe ou les éloigne.

Il y a des pays où la jeunesse est encouragée et dirigée par ses aînés : ici, qu'en faites-vous ?

Ne cherchez-vous pas en tout et partout à tuer l'enthousiasme dans son cœur, à vous en faire de vils agents et à l'écraser quand ses nobles instincts vous résistent ? Inutiles Cassandres, ne pleurez donc pas sur Troie : vous pouvez sauver la patrie commune et vous ne le voulez pas ; votre égoïsme vous en empêche ; vous craignez de voir pâlir vos tristes lauriers ; vous n'aimez et n'avez toujours connu que les triomphes faciles. Rétablissez donc les luttes politiques sur

la vieille arène des principes; organisez les forces vives de cette belle nationalité canadienne qui s'assoupit et s'énerve entre vos mains ineptes ; préparez-vous des aides et des successeurs, et cessez de faire croire que le salut de tout un peuple repose sur votre petite tête, parce que vous n'avez su grouper autour de vous que des décrépitudes et des médiocrités.

Il y a, en politique, autre chose que des chemins de fer, des canaux et des *bills* privés : il y a l'organisation sociale à surveiller, à activer, à compléter. Et qu'est-ce que la nationalité d'un peuple, sinon cette organisation, cette unité sociale qui s'obtient par l'identité d'origine, de langue et d'institutions? Voilà la science politique. Le vulgaire n'y atteint pas, pas plus qu'il n'atteint les sciences de métaphysique et de morale ; mais il possède toutes ces idées sublimes que renferment les enseignements de la religion, et qui, dit un auteur, le mettent suffisamment à même de se conduire et de concourir, dans les limites de sa position, au grand dessein commencé par la sagesse incarnée. Les citoyens d'un pays concourent au progrès de la civilisation nationale quand ils vivent avec ordre, quoiqu'ils n'aient pas la connaissance méthodique de leur action et de leur influence. C'est là la part qu'ils ont dans le développement et l'agrandissement de leur nationalité ; mais la part des chefs, quelle est-elle ?

De même que l'habileté de l'artisan, les fatigues du laboureur, les ressources du génie et du courage militaire peuvent être merveilleusement sécondées par les grands travaux mécaniques, agricoles et stratégiques ; de même aussi la tendance innée au cœur des peuples de race vigoureuse à s'étendre et à resserrer les liens de leur union veut se voir secondée par ceux dont la main dirige la marche du vaisseau de l'État.

Les chefs d'un pays ont deux espèces d'intérêts à sauvegarder et à vérifier : les intérêts matériels et les intérêts nationaux. Les premiers le gardent toujours ; ce sont les derniers que l'on néglige, parce qu'ils sont moins apparents, et que travailler pour eux, c'est risquer de travailler pour l'avenir. Or, ce que l'on veut aujourd'hui, c'est de jouir vite, c'est de moissonner demain ce que l'on a semé la veille : tellement l'égoïsme a rétréci l'horizon.

Promouvoir, selon les lois de la justice et de la prudence, les progrès de la nationalité vers cette forme et cette limite dans lesquelles elle pourra mieux obtenir et conserver l'unité morale et matérielle, tel est le premier et principal devoir des gouvernements, des chefs d'une nation, et d'un parti vraiment conservateur. La véritable doctrine politique n'est point la doctrine des chemins de fer, du commerce, et des intérêts matériels, ayant le pas sur tout le reste : non, c'est là la doctrine utilitaire, doctrine infâme qui a engendré pour les intérêts moraux cet autre système non moins exécrable, la politique des expédients. Mais la saine loi des gouvernements, c'est le développement uniforme et régulier, c'est la satisfaction intelligente des aspirations qui se font jour dans une société, et leur organisation vers un but moral et élevé.

Dans ce grand plan, tout individu, toute influence saine, tout acte d'ordre et de justice a son résultat et son écho ; les ambitions

y sont toutes nobles parce qu'elles n'ont toutes qu'un seul mobile, l'amour et la gloire de la patrie. Les premiers rangs ne se garnissent que de talents éprouvés, qui s'isolent d'autant moins de leurs successeurs que tous ne travaillent qu'au même grand œuvre. Point d'avantages indus aux questions matérielles ; point de négligence dans leur subordination à l'ordre moral : l'agriculture remise en honneur et rendue profitable ; la colonisation organisée et soutenue ; l'industrie sagement développée par un tarif intelligent ; l'éducation mieux assise, mieux entendue, mieux appropriée dans son tout et dans ses parties ; le culte des traditions de valeur militaire fortement inculqué au peuple, par la création d'un système complet de défenses ; le respect des traditions de foi et d'honneur dans la législation ; puis, l'action si vivifiante et si énergique des principes religieux sur tout cet ensemble de vie et d'animation : voilà le tableau que se plaisent à imaginer et à contempler le petit nombre d'âmes qui aiment leur nationalité et ne désespèrent pas encore de la voir prendre un jour sa noble et légitime influence dans les destinées des nations américaines.

Les paragraphes suivants, que nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis*, feront connaître la position politique tout-à-fait constitutionnelle et digne des traditions léguées à sa patrie par Washington, que le président Johnson vient d'inaugurer :

" M. Johnson ne s'est pas contenté de faire révoquer par le secré-
" taire de la guerre l'ordre du général Slocum relatif aux milices
" mississippiennes. Il a adressé au gouverneur Sharkey la lettre
" suivante, que nous nous plaisons à considérer comme l'indice
" d'une rupture définitive entre l'Exécutif et le parti radical, et du
" prompt rétablissement du gouvernement sur les bases posées par
" les fondateurs de la République :

" Je crois que l'on peut organiser facilement dans chaque comté
" des compagnies de milice citoyenne, pour maintenir l'ordre, faire
" exécuter les lois et appuyer les autorités civiles de l'Etat et des
" Etats-Unis. Cette organisation permettrait au gouvernement de
" réduire l'effectif de l'armée, de retirer la majeure partie des forces
" qui occupent l'Etat et, par suite, de diminuer ses énormes dépenses.

" S'il y avait le moindre danger à appréhender des milices
" citoyennes organisées dans le but indiqué plus haut, les forces
" fédérales sont là pour réprimer, dès le début, toute tentative insur-
" rectionnelle.

" Un grand point à obtenir, c'est d'engager le peuple à voler en
" toute occasion à la défense des gouvernements fédéraux et d'Etats.
" Le général Washington avait déclaré que le peuple, ou la milice,
" était le bras droit de la constitution ou celui des Etats-Unis, et aus-
" sitôt que cela sera praticable, cette idée primitive du gouvernement
" doit être mise en vigueur d'après les principes de la grande charte
" de liberté qu'ont léguée au peuple les fondateurs de la république.

" Il faut avoir confiance dans les gouvernements établis par le
" peuple des Etats du Sud, et, si cette confiance lui est accordée, il
" est certain qu'il agira de bonne foi et renouera ses anciennes rela-
" tions constitutionnelles avec tous les Etats qui composent l'Union.

" Le but principal de la mission du major-général Carl Schurz

"dans le Sud a été de faciliter autant que possible la mise en prati-
"que du plan de reconstruction adopté par le gouvernement. J'ai
"lieu de croire que ce but a été atteint. La proclamation par laquelle
"j'ai autorisé la réorganisation des gouvernements d'Etats enjoint
"aux forces fédérales de prêter leur appui au gouverneur provisoire
"dans l'exercice de ses fonctions, et leur prescrit de n'intervenir en
"aucune façon dans son administration, et de ne susciter aucun
"obstacle à l'accomplissement des devoirs qui font l'objet de sa
"nomination, au moins sans aviser le gouvernement de l'interven-
"tion projetée."

Il est facile de voir par cette lettre que M. Johnson est décidé à suivre désormais sa propre voie, et à ne se laisser influencer par aucune coterie.

En fait, M. Johnson est un homme bien supérieur à son prédécesseur. M. Lincoln n'avait pas de principes ; il ne savait jamais au juste ce qu'il voulait ; caractère faible et flottant, incapable de s'élever au-dessus du vulgaire, il était le jouet des événements et l'instrument de conseillers qu'il ne savait pas toujours bien choisir et qui se servaient de lui pour satisfaire leurs ambitions particulières. Voyez la conduite de M. Lincoln dans la question de l'esclavage. D'abord, il ne veut pas toucher à cette institution ; il craint de l'effleurer ; il avoue que ce serait violer les lois du pays, d'abolir d'un trait de plume la servitude ; il censure amèrement les chefs les plus hardis qui décrètent l'émancipation. Un peu plus tard, poussé par les événements et ses conseillers, il abolit l'esclavage. Je ne le blâme pas ; mais ce qui, selon lui, aurait été violation de la loi quinze jours auparavant, ne l'était-il plus ? En même temps, M. Lincoln, dans un message resté fameux, se déclare convaincu que les noirs ne peuvent pas vivre à côté des blancs, et conseille aux premiers de s'expatrier. Puis, sans se douter de son inconséquence, il les incorpore dans les armées, et s'il avait vécu, M. Lincoln, cet homme persuadé que les deux races ne pouvaient vivre juxtaposées, en serait probablement aujourd'hui à imposer le suffrage des noirs.

Sans doute, M. Lincoln ne manquait pas d'un certain gros bon sens, et même d'une certaine finesse, si rude et si inculte qu'elle fût ; mais un homme madré n'est pas toujours un homme habile à la tête d'une grande nation. La plus belle page de la vie de M. Lincoln est la page sanglante de sa mort : ce jour-là, M. Lincoln a été vraiment grand, parce que en définitive il mourait pour une idée et pour son pays. Mais la grandeur de M Lincoln ne procédait pas de lui, ni de ses qualités propres ; il l'empruntait tout entière à l'événement fortuit dont il était victime, et qui le mettait tout à coup au rang des martyrs. Les martyrs, vous le savez, sont toujours des hommes illustres, mais ils ne sont pas nécessairement des grands hommes ; ils commandent la vénération, mais non l'admiration ; et ce n'est pas manquer de respect à la mémoire de M. Lincoln, que de penser que son successeur lui est bien supérieur sous le rapport des principes, de l'énergie, de la hauteur des vues et de toutes les qualités dont l'ensemble est rendu par le mot anglais *Statesmanship*. Les ennemis de M. Johnson lui reprocheront tou-

jours le scandale du 4 mars; il est certain, en effet, que le vice-président n'était nullement empoisonné, comme on l'a si ridiculement affirmé; mais il n'est pas moins sûr que ce fâcheux incident est l'unique de ce genre dans la vie de M. Johnson, qui, avec une intelligence bien autrement étendue, est aussi sobre et aussi intègre que son prédécesseur. Il n'a pas non plus cette vulgarité de ton et de manières qui aurait tant ridiculisé M. Lincoln, si le ridicule avait pris aux États-Unis; et quand il le veut, M. Johnson sait représenter, ce qui ne nuit pas dans le chef d'un grand État.

En ce qui concerne la politique intérieure, le Président est parfaitement résolu à ne se laisser déborder par aucun parti, et c'est malgré les colères de M. Chase qu'il prétend substituer au plus tôt le régime civil au régime militaire dans les états du Sud. M. Johnson a été partisan quand même de l'union, mais il ne faut pas oublier qu'il est né dans la Caroline du Nord et qu'il est citoyen de Tennessee: aussi n'a-t-il pas pour les accapareurs de la Nouvelle-Angleterre ce respect docile dont était animé M. Lincoln. M. Johnson hait le fanatisme politique ou religieux; jamais il ne sacrifiera une section du pays au bon plaisir et à la cupidité de l'autre.

M. Seward est déterminé à seconder la modération du Président, et il va avoir un nouvel allié dans son fils, M. Frederick Seward, qui est tout à fait guéri et reparaîtra dès lundi à la sous-secrétairerie d'Etat. MM. Harlan et McCullough entrent aussi dans les idées de M. Johnson. M. Stanton fait le récalcitrant, mais il faut qu'il céde au torrent, et le Président lui a plusieurs fois amèrement reproché de l'avoir entraîné à signer une accusation d'assassinat absurde contre M. Davis, d'avoir maltraité celui-ci, et d'avoir profité du procès des conjurés pour lancer des allégations impossibles à prouver.

Au surplus, les partis se déplacent en ce moment; il n'y a plus précisément des démocrates et des républicains, mais des hommes qui veulent, les uns user modérément de la victoire, les autres en abuser. Aussi verrons-nous beaucoup de citoyens connus, républicains pendant la guerre par l'amour de l'Union, se rallier dorénavant aux conservateurs, c'est-à-dire à ceux qui substituent l'esprit d'égalité et de restauration à l'esprit de conquête.

Quant à la politique étrangère du Président et de son Cabinet, il n'est pas hors de propos de remarquer que, sur la question mexicaine, le ton d'une grande partie de la presse s'est modifié. Cette semaine, la *Gazette* de Baltimore, jadis grande admiratrice de M. Juarez et amie d'une intervention en sa faveur, a publié un article plein de sagesse et de raison, qui rend hommage à Maximilien et conseille vivement l'abstention la plus complète aux Etats-Unis.

JOSEPH ROYAL.

ERRATA DE LA LIVRAISON D'AOUT.—Page 468, la 21e ligne, ôtez les guillemets. Page 469, les 3e, 22e et 35e lignes, ôtez les guillemets.

JACQUES ET MARIE

SOUVENIR D'UN PEUPLE DISPERSÉ.

(SUITE.)

XII

La nuit porte conseil : un beau soleil levant, une brillante matinée d'automne, le sourire universel de la nature, le chant matinal des oiseaux, font retrouver l'existence attrayante, après un jour orageux. Le lendemain, le jeune officier revit la sienne tout en beau : il déjeûna bien, et remit son suicide à un autre jour, songeant à revoir Marie encore une fois avant de mourir. Il ne se souvenait plus que de la beauté et des grâces de son apparition de la veille ; le désappointement était oublié.

Aussitôt la besogne régulière de son office accomplie, il se hâta de se rendre à la ferme de la mère Trahan pour installer les ouvriers qui devaient faire les réparations de la maison. Il était encore matin, mais pas assez pour que la petite maîtresse ne fût pas déjà rendue sur les lieux. Dès l'aurore elle était accourue pour voir comment sa fermière avait passé la nuit, après les cruelles émotions du jour précédent. Elle reçut le capitaine sur le seuil de la porte, ce qui lui fit une surprise si agréable qu'il en rougit,

comme aurait fait quelqu'un moins aguerri que lui. Le pauvre garçon se trouvait dans un monde si nouveau pour lui, qu'il se sentait redevenu novice. Mais ce qui lui fit encore plus de plaisir, c'est que la jeune fille le salua presque le sourire sur les lèvres. Malgré le trouble évident de sa démarche et les nuances pourpres qui passaient sur son visage, habituellement un peu pâle, depuis quelque temps, elle vint audevant de lui, l'invitant à entrer et à s'asseoir ; puis elle lui fit l'aimable reproche de mettre trop d'empressement dans une affaire si peu importante, le remercia ingénument de sa conduite généreuse à l'égard de sa famille adoptive, s'excusa de ne l'avoir pas fait plus tôt, à cause de son trouble et parce qu'elle n'avait connu tous les détails de son action que par le récit de la mère Trahan.

George n'en revenait pas de son étonnement : il était stupéfié ; il ne savait quelle trompette emboucher, quel langage tenir, quels sentiments exprimer. Il balbutia quelques lieux communs ; évitant, avant tout, de répéter rien qui ressemblât à *bouche charmante*, *regard angélique*, *sourire ineffable*. Enfin, cet incendiaire de cœurs, ce lion de haut parage était ébloui et confus devant une simple villageoise ; il ne savait plus faire qu'une sotte figure ; il restait devant elle comme un chanteur enthousiaste, qui, après avoir débuté fièrement dans un morceau favori, vient à s'étouffer tout à coup au plus brillant passage.

Il rayonnait tant de grâce naturelle, tant de vertu sincère et confiante, tant de dignité vraie dans toute cette petite personne ! car ce n'était plus la petite fille de l'automne de 1749, ce papillon doré qui ne se reposait que dans le mouvement, et ne vivait que du sourire et des joies qu'il faisait naître autour de lui. Elle atteignait à ses vingt ans, elle possédait tout ce qu'avait fait espérer son joli printemps. Son esprit avait acquis, dans la vie retirée et laborieuse à laquelle elle s'était condamnée depuis le départ de son fiancé, une maturité peu commune chez les filles de son âge. Pour varier un peu et distraire ses heures d'isolement, son oncle, le notaire, lui avait passé quelques-uns de ses moins gros livres, qu'elle avait lus et relus plusieurs fois avec attention ; car la bibliothèque n'était pas considérable. Le raisonnement et l'observation continuels qu'exigent les travaux des champs, joints à ces lectures substantielles des œuvres du grand siècle, avaient donné à son esprit une trempe et une étendue plus qu'ordinaire dans la société de Grand-Pré. Le vieux notaire, qui l'aimait beaucoup et qui, d'un autre côté, s'était toujours montré partisan et l'ami des Anglais, lui avait aussi fait apprendre un peu la langue des conquérants

qu'il jugeait nécessaire aux habitants, dans les conditions où se trouvait le pays. Marie était donc devenue, à tous égards, une fille très-remarquable, qui n'aurait été déclassée nulle part, avec quelque notions de plus sur les usages du grand monde. A n'apprécier que sa valeur morale, elle était de beaucoup la supérieure du beau militaire qu'elle venait de charmer. Et c'était sans doute cette supériorité voilée, mais réelle, qui en imposait tellement à celui-ci.

George s'était tellement fait à ce monde du convenu, à cette société où tout est masque, intérêt, image, fard, parfum ; où les paroles, le regard, la démarche sont soumis comme la musique à des règles subtiles qui permettent aux habiles d'en tirer plus ou moins d'effet ; il s'était si bien habitué à ne voir autour de lui que des acteurs de la grande comédie universelle, dont il faut se servir pour ses jouissances, en les payant tout juste pour le temps du spectacle ; sa langue s'était si peu formée à parler autre chose que ce verbiage frelaté à l'usage de la coquetterie, du libertinage mitigé et du mensonge, qu'il sentit en voyant Marie qu'il avait toute une éducation à commencer, pour avoir quelque chose de commun avec elle : l'éducation du simple vrai, du simple juste, du simple bien, celle qu'il aurait dû faire la première ou que la vie à grande volée avait promptement altérée chez lui.

Remarquez que ce ne fut qu'une impression du moment chez le jeune lieutenant, et non une réflexion ; il avait pour principe de ne pas s'amuser à faire des raisonnements abstraits ; mais le sens moral était encore si juste en lui, qu'il s'y faisait sentir en toute circonstance, s'il ne maîtrisait pas toujours la légèreté et les entraînements de son caractère. Ainsi, nous l'avons vu tout occupé à chercher une autre Ketty, une autre Clara, un de ces jouets d'un jour, qui s'acquièrent facilement et se quittent sans regret ; une de ces sylphides qu'enfantent les lieux de garnison, créatures légères et inoffensives, qui voltigent sans craintes autour des hommes d'épée comme des insectes de nuit autour des feux de joie où ils finissent par brûler leurs ailes ; mais en voyant Marie, il fut frappé de ce qu'il y avait de noble et de beau dans cette créature d'élite ; et il ne vint pas à sa pensée de l'assimiler aux fantômes éphémères de sa folle vie passée ; et quoi qu'il restât tout épris d'elle à première vue, selon sa vieille habitude qui ne souffrait pas le temps perdu, il se sentit tout investi par un sentiment de respect dont il resta subjugué.

Il n'en perdit pas plus, pour tout cela, ce qu'il y avait d'inconséquence et de spontanéité irréfléchie dans ses actions ; ainsi, dans

ce moment, sentant son cœur glisser du côté de Marie, la pente lui sembla douce, il le laissa faire sans songer comment il s'arrêterait.

XIII

C'est dans ces dispositions intimes qu'il entreprit les travaux de restauration à la ferme de la petite maîtresse : jugez s'il y mit du soin et surtout de la patience.

Il fit d'abord transporter tant de matériaux que la mère Trahan crut qu'il allait bâtir une nouvelle maison pardessus l'ancienne ; mais elle n'en souffla mot, puisque cela pouvait donner plus de valeur au bien de mamselle Marie. Et puis, avant de commencer l'ouvrage, le capitaine, peut-être pour en faciliter l'exécution, donna une bourse bien ronde et bien sonnante à la veuve et à ses deux garçons, par manière de compensation, pour les mauvais traitements qu'ils avaient soufferts dans leur personne. Pierriche trouva que ses meurtrissures étaient beaucoup trop prisées, car il comptait bien en avoir rendu la moitié aux soldats, avec ses ongles qu'il sentait encore tout lassés. Il trouva, de plus, que si les Anglais savaient donner rudement les coups, ils s'entendaient à les bien payer, et son estime pour l'officier s'accrut en raison inverse de la haine que lui avait inspirée ses hommes.

La besogne marcha bien durant l'avant-midi ; George ne voulut pas laisser les ouvriers d'un pas : il disait qu'il était nécessaire de bien surveiller son monde si l'on voulait être bien servi, lui qui d'ordinaire s'inquiétait encore moins du devoir des autres que du sien. Il s'amusa à prendre des mesures, à crayonner des plans sur son carnet ; enfin, il parut se donner beaucoup plus de mouvement qu'il n'en fallait en réalité pour une affaire si simple. Marie riait un peu, en secret, et se permettait même de badiner avec sa femme de ce qu'elle appelait l'inexpérience prétentieuse du beau monsieur.

Sur ces entrefaites, arriva le père Landry : nouvelle fortune pour notre militaire. Faire la connaissance du papa quand on accomplit si noblement un grand acte de justice pour la fille, cela ne peut être défavorable. Il s'empressa donc de venir au devant du vieillard, pour lui faire ses condoléances sur l'évènement pénible de la veille :

— Mais, dit celui-ci, quand un malheur est si tôt et surtout si généreusement réparé, on n'a pas le droit de s'en plaindre : les infortunes sans remèdes, les injustices sans compensation sont si communs dans ce monde ! Véritablement, s'il nous reste quelque

chose en mémoire de cette triste journée, ce sera surtout le plaisir d'avoir trouvé en vous un cœur équitable et bienveillant.

Et les deux hommes continuèrent ainsi à s'échanger d'honnêtes civilités, qui eurent un effet excellent sur l'un et sur l'autre, après quoi ils parlèrent de choses variées, surtout d'agriculture ; George en ignorait le premier mot. Il se rappelait avoir entendu dire, un jour qu'il s'extasiait devant un incomparable *roastbeef*, qu'il y avait *at home*, une race de bœufs extraordinaires, appelée Durham : il s'était aussi aperçu en voyageant qu'on n'avait jamais pu lui servir de *mutton-chops* comme ceux de son pays ; il en avait demandé dans tous les restaurants de l'Europe. Il dit donc au père Landry que l'Angleterre produisait les plus beaux animaux de la terre, ce qui procura l'occasion au vieux cultivateur de proposer au jeune officier de venir voir ceux de sa petite fille et de faire ensuite une excursion sur la ferme. Celui-ci se prêta volontiers à ce désir. Pendant cette visite, le père ne manquait pas de faire remarquer l'esprit pratique, l'ordre, la propreté et le travail actif de la petite maîtresse, et M. George ne cessait pas d'en être émerveillé, et surtout de le dire.

Il passe bien des instants inaperçus pendant qu'un père enthousiaste de sa progéniture s'entretient de ses perfections avec quelqu'un qui semble y prendre plaisir. Or, comme aucun autre Josué ne s'avisa de fixer le soleil pour donner le temps au vieillard de finir la conversation, midi vint à son heure ordinaire, sans qu'on l'eût prévu. Marie se présenta juste comme sonnait le douzième coup de la vieille horloge, pour prier son père de venir dîner avec elle, ajoutant à son oreille d'inviter lui-même l'étranger.

—Capitaine, dit M. Landry, je ne sais pas comment on fait dans votre pays, mais ici, il est d'usage d'inviter à notre table tous ceux qui se trouvent sous notre toit au moment du repas, seraient ils rois ou mendiants ; ma fille vous offre le potage, mais elle vous laisse libre d'agir selon vos coutumes anglaises.

— Chez nous, répond l'officier, la coutume ne refuse à personne le plaisir de partager le pain d'un honnête homme ; et comme j'ai l'avantage de n'être, ici, ni un roi ni un mendiant, mais l'ouvrier, le serviteur de Melle Marie, j'accepterai avec reconnaissance tout ce qu'elle voudra bien me donner.

—Oh ! mais c'est encore à une condition, interrompit celle-ci : c'est que vous voudrez bien avoir l'appétit de Pierriche et ne pas vous rappeler plus que celui-ci vos festins de duchesse.

— Voilà des conditions qui, chez vous, mademoiselle, ne me coûteront aucun effort : je m'y engage.

Et il tint parole ; il eut oublié les mets de Vatel, un quart d'heure après la fin tragique de cet illustre cuisinier, quand même il n'y eut eu sur la table de la petite fermière qu'un de ces célèbres ragoûts que St. Jean-Baptiste s'apprêtait dans le désert. Mais il y avait mieux que cela. La nappe de toile du pays était si blanche, si éblouissante de propreté, la vieille faïence brillait tellement, la volaille avait été si bien nourrie et si bien apprêtée, et la maîtresse répandait sur tout cet humble banquet, avec sa main, avec son regard, avec sa conversation moitié enjouée, moitié contrainte, un assaisonnement si délicat, que le goût et le sentiment les plus dépravés y auraient trouvé quelqu'attrait. Pierriche, qui servait la table pour laisser reposer sa mère de ses contusions de la veille, et qui se trouvait alors dans toute la force de cette voracité des gars de quatorze ans, regardait l'officier avec envie ; il se croyait volé en voyant celui-ci dévorer tout à la fois les poulets à belle dents et sa jolie maîtresse à pleins yeux. Il était fier et jaloux en même temps, ce qui ajoutait beaucoup à la réjouissante gaucherie qu'il apportait dans ses fonctions provisoires, et lui donnait cet air que prend le mâtin de la maison quand il voit un caniche étranger mieux traité que lui par son maître.

XIV

L'après-midi se passa comme la matinée, avec cette différence considérable pour George, que Marie s'en retourna chez son père à bonne heure, ce qui diminua beaucoup l'intérêt que le jeune militaire avait pris tout-à-coup à surveiller ses employés ; il prolongea donc peu son séjour près de la veuve Trahan. Après avoir échangé quelques paroles d'intelligence avec les deux garçons de la ferme, il se retira le cœur inondé par un océan de bonheur. En partant il eut envie d'embrasser la barrière, ou, au moins, le petit chien du logis, que la maîtresse gâtait de ses caresses, quoique la fidèle bête le poursuivît longtemps de ses aboiements : depuis la scène de la veille, elle avait en horreur les habits rouges indistinctement. Mais ce que George embrassa réellement et à plusieurs reprises, ce fut un bouquet que Janot lui avait présenté au moment de son départ et qu'il avait fait faire par Marie pour témoigner, disait-il, de sa reconnaissance pour les bontés du monsieur en faveur de sa mère. George avait vu la jeune fille cueillir les fleurs et il était convaincu qu'elle était non-seule-

ment l'auteur du bouquet, mais encore qu'elle en avait dirigé l'offrande. Il n'avait pas été frappé d'abord de cette idée, mais à mesure qu'il s'éloignait de la maison, il se disait : — C'est peut-être elle qui me l'a donné... c'est probablement elle... c'est évidemment elle... oh ! oui ! c'est bien sûrement elle qui me l'a donné !... puis il finit par se mettre à composer une stance qui commençait ainsi :

O toi, bouquet trop parfumé
Du jardin de Marie,
Je sens bien quand je *l'ai humé*
Que tu viens de ma mie !...
.....etc.

Il y avait dans ce bouquet une douzaine de marguerites, deux ou trois pavots, un œillet d'inde, quelques herbages jaunes et deux humbles pensées : ce qui prouve que si Monsieur George connais sait peu la loi des *hiatus*, il possédait un sentiment poétique exubérant, dans ce moment surtout, puisqu'il pouvait trouver tant de parfum dans cette botte de plantes insipides.

Quand il fut entré chez lui, comme il manquait de rimes pour terminer sa pièce et qu'il éprouvait encore un violent besoin d'épancher son cœur trop plein, il remit la composition des dernières strophes au lendemain pour écrire une épître à son frère, en prose cette fois, mais toujours en français ; il se servait aussi facilement de cette langue que de la sienne, et dans ce moment elle lui paraissait plus douce que l'anglais. Voici cette lettre :

" Mon cher frère, je suis peiné de n'avoir pas encore pu répondre à ta douzaine de lettres, et tu dois être bien fâché, toi le meilleur des frères. J'ai eu tant d'occupations ! ! ! ! Le croiras tu ? jusqu'à ce soir, mon cœur m'était resté tout entier ; malgré tous mes efforts, je n'avais trouvé ni à le donner, ni à l'échanger, ni à le perdre. J'ai le malheur de l'emporter toujours avec moi, de sorte qu'il me cause sans cesse de l'embarras. Mais il ne m'en avait jamais fait tant éprouver. Il était là cloué dans ma poitrine, comme Angélique sur son rocher, et j'attendais qu'un monstre vint le dévorer. Mais c'est un ange qui est venu, soudainement, comme arrivent d'ordinaire les apparitions.

" Ah ! cette fois, je crois que c'est la dernière créature terrestre qui ravit mon âme ! je sens quelque chose d'inaccoutumé et j'affirme qu'on n'aime jamais bien qu'à sa onzième flamme ! ! ! ! ! ! ! ! !

" On n'a jamais imaginé une fée pareille à celle-ci. Je l'ai vue pour la première fois, hier, et aujourd'hui elle m'a prié de dîner avec elle, ce soir elle m'a fait présenter un bouquet délicieux ; cependant elle n'a rien de ces allures provoquantes, de ces insinua-

tions invitantes, de ces empressements si commodes qui facilitent et abrègent les petits romans de salon et permettent d'en multiplier les éditions. Je ne puis définir ce charme particulier qu'elle a ; c'est peut-être celui qui conduit au mariage...Ah ! le mariage... ce n'est pourtant pas ce que je rêve... Tout ce que je réalise bien, c'est que je l'adore et que je me sens bientôt adoré ; et j'entrevois dans l'avenir la révélation des mystères les plus délicieux. Je vais emboucher les pipaux et chanter des couplets de bergerie ; crois moi, mon cher frère, il n'y a que du temps de Tityre qu'on savait aimer ; en conséquence, je me fais pasteur. Et cette fois tu vas m'approuver, puisque cet innocent caprice ne va diminuer en rien la part de mes héritiers.

" Adieu, cher frère, le courrier te dira de bouche ce que je ne puis pas t'écrire ; je suis encore excessivement occupé."

Ton frère,

CORIDON, *berger d'Acadie.*

Après cet effort de plume, le jeune lieutenant retira le bouquet du gobelet où il l'avait planté provisoirement, puis en extrayant les deux chétives pensées, il les étendit en croix, entre deux pages des œuvres de l'abbé Chaulieu, qui composaient toute sa bibliothèque : c'était les pages consacrées aux *bouquets.* Une des pièces commençait ainsi :

Ce bouquet est des jardins de Cythère.
Il est cueilli par la main de l'amour, etc.,

et c'est sur cette poésie-là que les timides pensées furent collées indéfiniment; quelle destinée !...

Après cette opération, il ferma le livre et le mit en presse sous sa caisse d'armes, et reprenant le reste des fleurs, il les lia avec un cordon couleur rose-tendre, faute de cheveux, et il le suspendit à l'un des clous inoccupés de la cloison. — En effet, dit-il, je n'y avais pas songé !... Quand même il serait dans l'ordre des choses possibles que j'eusse le portrait de Marie, qui pourrait le peindre dans ce pays, où les Giotto indigènes en sont encore à figurer sur leurs a-b-c les chevaux et les moutons favoris de la place ? J'ai bien des dispositions pour l'art... j'ai déjà crayonné quelque peu... si j'essayais de me faire peintre !... N'est-ce pas un forgeron hollandais que son amour pour la fille d'un monsieur quelconque a transformé en artiste célèbre ? L'illustre Boucher m'a souvent dit que je pourrais réussir. Quel grand maître que ce Boucher ! Quel génie facile et gracieux ! c'est comme cela que je voudrais peindre, sans études et sans retouches, tout d'un jet, tout

d'une inspiration. Boucher a des goûts pastoraux, je m'en sens aussi de violents ; il a représenté toutes les dames de la cour en habit de bergère, et il n'a jamais fait un portrait de femme sans lui mettre un nez de paysanne, nez retroussé, nez dont je raffole si bien que ces nez sont devenus à la mode. Il a, de plus, le talent de varier ses poses à l'infini, quoiqu'en représentant invariablement, et aussi pudiquement que possible, un ou deux genoux de ses pastourelles poudrées ; la vertu du temps et de ces dames le veut ainsi. C'est bien le miroir de son époque, que Boucher. Il est très-probable qu'ici, il me suffira de faire des études de figure, et Marie me dispensera de déployer mon talent sur ses genoux.

Allons, à demain le premier exercice de dessin.

XV

Les dommages causés à la ferme avaient été réparés durant la journée, il ne restait plus que les meubles à raccommoder. George les avait fait transporter dans un bâtiment inoccupé de la ferme, et il avait ordonné aux ouvriers de faire l'ouvrage en secret.

Le lendemain il alla jeter un coup d'œil à la boutique, et comme il fallait passer tout proche de la maison, et que la maîtresse était à la croisée, il voulu s'assurer que tout avait été consciencieusement fait. Il vit que la porte tournait bien sur ses gonds, que les châssis fermaient juste ; il vit aussi que Marie était aussi jolie que la veille.

Après avoir fait un examen beaucoup plus minutieux qu'il n'était nécessaire, ne trouvant plus de prétextes suffisants pour rester à la maison, il se retira, priant la jolie fermière de prendre un peu patience, vu que la vieille chaise et l'antique table de chêne étaient très-délabrées, et qu'elles nécessiteraient une restauration générale.

Il consacra toute son après-midi à l'étude de la nature morte ; il fit un croquis d'une tête superbe de chevreuil qui ornait le chevet de son lit. Il avait réellement du talent, ce premier essai lui en donnait la preuve.

Le jour suivant, il alla demander à Marie de choisir la peinture qu'elle désirait donner aux parties de la maison qui avaient été renouvelées, et il entreprit avec elle une dissertation subtile sur les teintes vives et les nuances indécises ; d'où elle conclut qu'elle aimait beaucoup le rouge, que c'était pour le moment la couleur de ses souvenirs, et elle pria l'officier d'adopter celle-là de préfé-

rence. Il en fut charmé, puisque c'était aussi celle de sa nation et de son uniforme ; et il prit ce goût décidé pour un compliment, sans remarquer que les volets et la porte avaient été peints en rouge, autrefois.

Les meubles n'étaient pas encore prêts ; et Marie se demandait ce qu'on pouvait faire de ces humbles vieilleries.

A son retour chez lui, le jeune militaire reprit ses crayons, et passa sans plus de préliminaires à la nature vivante ; il esquissa la figure de sa chienne *Squaw*. Grands progrès !... Pour juger de la perfection qu'il avait déjà acquise, il exposa son carton sous les regards de la chatte de Butler qui se trouvait à passer ; la commère féline, en apercevant cette image, fit le dos rond, sortit ses griffes, se moucha dans l'air d'une façon terrible et bondit vers la porte voisine : les deux bêtes se détestaient à l'égal de leurs deux maîtres : l'artiste conclut qu'il serait bientôt l'égal de Xeuxis.

Le quatrième jour, George vint encore faire une halte à la ferme pour une raison quelconque ; satisfaire sa soif probablement, à la manière du messager d'Isaac au puits de Laban. Il entreprit une nouvelle dissertation, cette fois, sur les différents genres de constructions rustiques. La mère Trahan, qui n'avait jamais songé à faire une académie de son logis, ne comprenait rien à ce goût pour la discussion ; Marie s'y complaisait parce qu'elle avait l'esprit curieux. Elle n'avait jamais vu d'autres monuments que ceux de Grand-Pré, mais certains livres illustrés de l'oncle Leblanc lui avaient laissé quelques notions d'architecture. Elle aimait bien, comme beaucoup de femmes, le style capricieux et orné des successeurs des Mansard, mais le gothique avait toute sa prédilection ; elle l'admirait surtout dans les habitations rurales.

Monsieur George parut encore plus enchanté de cet autre goût de la petite maîtresse ; c'était absolument le sien. Quant aux vieux meubles, il n'en dit pas un mot, ils n'étaient pas encore prêts...

Après cette nouvelle visite, le lieutenant se remit à ses travaux artistiques. Cette fois, il voulut faire une première tentative sur la figure humaine et il demanda à Butler de poser. Le capitaine aimait mieux les chats que la peinture : cependant, pour jouir de la satisfaction de contempler une reproduction de sa moustache, il consentit à subir l'épreuve.

George procédait systématiquement ; il voulait arriver au portrait de Marie après douze essais, comme on apprend aujourd'hui en douze leçons l'équitation, l'escrime, la calligraphie et même le dessin. Il prit Butler comme type de transition entre la bête et l'homme.

La séance fut longue, le feu sacré entraînait l'artiste, le modèle commençait à jurer sur la sellette et il brûlait de voir l'ébauche de ses nobles traits. Enfin, George lui fit grâce de quelques hachures, et le capitaine, certain d'être émerveillé, vint se placer devant le carton ; Mais hélas !....

Toute ébauche est un peu caricature : imaginez ce que devait être celle du visage de Butler...

George, dans l'ardeur du travail, tout occupé qu'il était à saisir les proportions générales et à jeter les premières lignes avec précision, ne s'était pas arrêté à comparer et à faire l'analyse de cette étrange physionomie ; mais quand il se fut levé et mis à la distance convenable pour bien juger de l'ensemble, il partit d'un éclat de rire inextinguible, qui, pendant dix minutes, résista à tous les efforts qu'il fit pour l'arrêter. Chaque fois que ses yeux tombaient sur le dessin, son hilarité recommençait. Quand il put prononcer quelques paroles, il se hâta de dire :

— Excusez-moi, capitaine ; pardonnez à une main novice ; je m'aperçois qu'à mon insu, l'image de ma chienne s'est déteinte sur la vôtre ; il est resté quelque chose de ma *Squaw* dans mon crayon : c'est le résultat d'une première étude trop bien faite ; c'est pour cela que votre portrait ressemble au sien ; il est probable que si j'eusse fait le sien après le vôtre, c'est elle qui en aurait souffert

L'explication ne calma pas la colère que l'éclat de rire du lieutenant avait causée à Butler ; il franchit la porte tout enflammé, ne voulant plus écouter un mot de George qui s'empressait de lui démontrer qu'une seconde séance réparerait tout le mal, et qu'à force de considérer ses traits, il finirait par effacer de sa mémoire le museau de sa trop séduisante *Squaw*.

XVI

Enfin, un jour devait venir où les meubles de Marie seraient réparés, et ce jour était arrivé.

Le lieutenant, qui, le soir précédent, avait laissé des ordres très précis à ses ouvriers, se rendit chez la veuve avant l'aube. Tout son monde était sur pied et à l'œuvre ; les enfants de la fermière, les menuisiers, la femme elle-même, tous s'occupaient à transformer la maison ; l'œuvre s'achevait, tant on y avait mis d'activité. Les pièces étaient peintes, et si bien ajustées d'avance qu'il n'y avait eu qu'à les placer.

Un porche élégant s'élevait devant l'entrée, surmonté d'un timpan pointu et d'une petite flèche gracieuse ; trois légers balcons, avec des détails gothiques, ornaient les fenêtres ; d'autres aiguilles s'élevaient sur le toit, dont une surmontée d'un coq tournant ; les meubles étaient installés à l'intérieur ; la boutique n'avait plus de secrets.

Quand l'heure de l'arrivée de la petite maîtresse fut sonnée, tous les heureux complices allèrent se cacher derrière un buisson, pour jouir de l'agréable surprise que Marie ne pouvait manquer d'éprouver.

Elle ne se fit pas longtemps attendre : elle était ponctuelle comme tout bon économe. Elle venait légère, sur les herbes blanchies de rosée, que personne n'avait encore secouée ; sa marche empressée, l'air vif d'une fraîche matinée d'automne, l'espérance d'une belle journée de travail animaient sa figure ; elle brillait comme la dernière reinette du verger.

La brume était si épaisse ce matin-là que la petite fermière n'aperçut la maison qu'en arrivant dessus. Quand elle vit la modeste demeure se dessiner tout à coup avec ces flèches élégantes et toute cette toilette de fête, elle resta fixée sur la terre comme la femme de Loth, son teint se décolora, il vint deux grosses larmes dans ses yeux et elle fut obligée de s'appuyer à la clôture.

George, croyant que c'était l'effet d'un plaisir trop soudain, s'empressa d'aller auprès d'elle. Marie le regarda avec un air plus triste que surpris, attendant un premier mot d'explication.

— Mademoiselle, dit-il, tout est complété, meubles et logis ; et j'espère que le tort que nous vous avions fait est réparé à votre satisfaction.

— Ah ! monsieur le capitaine, c'est beaucoup trop... beaucoup trop...

— Mais je ne le crois pas ; car on n'avait pas seulement détérioré votre propriété, on vous avait fait aussi un grand chagrin ; vous aviez droit par conséquent à un plaisir compensatoire, j'ai imaginé celui-ci...

— Ah ! monsieur, c'est trop de délicatesse, et... mais... et Marie resta plus que jamais embarassée.

— Mais... interrompit George, peut-être n'ai-je pas réussi ?

— Oh ! oui, je vous suis très reconnaissante.... mais j'aurais été assez indemnisée par ce que vous aviez déjà fait.

— Voyez, reprit le capitaine, qui commençait lui-même à se décontenancer : on a rempli les deux pans de côté de votre vestibule en claire-voie ; vous pourrez y faire grimper des vignes

sauvages et du chèvre-feuille ; j'ai fait donner assez de profondeur aux balcons pour qu'ils puissent recevoir facilement plusieurs pots de fleurs : vous placerez là des géraniums, des héliotropes, de la mignonette, des œillets, et en ajoutant quelques pieds de pois d'odeur, tout cela composera un parfum qui ne sera peut-être pas désagréable à respirer, à vos heures matinales ?

Marie se taisait, ce parfum réjouissant n'avait aucun effet sur elle ; il ne ramenait pas le sourire dans ses deux grands yeux nuancés de tristesse qui se promenaient sur toutes ces jolies nouveautés, elle semblait chercher la vieille demeure sous son travestissement de jeunesse.

George se rappela la fameuse *bouche charmante* et resta désolé. Il accompagna pourtant la jeune fille qui s'était mise à marcher machinalement autour de sa propriété. Quand ils furent revenus sur leurs pas, celle-ci fit un effort pour dire à son cavalier :—C'est bien joli... c'est un cottage anglais, je crois ?...

— Oui mademoiselle ; et cela ne vous convient pas, je le vois bien.

— Monsieur George, je vous prie de me pardonner un sentiment que vous trouverez peut être futile, mais que je ne puis pas maîtriser : cette vieille demeure était un souvenir bien cher pour moi, je l'aimais avec sa pauvre porte, ses volets rouges, avec toute sa simplicité d'autrefois. Que voulez-vous, j'aime mes souvenirs, moi, et je n'avais pas encore songé à les varier ou à les rajeunir... Tous ces beaux changements m'ont trop surprise... Si vous m'aviez parlé d'avance, je vous aurais épargné tant de soins et de temps perdus.

— Les soins et le temps perdus pour vous, mademoiselle, ne sont rien, dit George en tendant sa main à Marie ; seulement, je suis désolé de vous avoir causé de la peine ; vous voyez au moins que ce n'était pas mon intention.—Il appuya sur ces derniers mots ; puis, il salua profondément. En s'éloignant il laissa des ordres à ses ouvriers, échangea quelques paroles avec la veuve Trahan ; ce qu'elle lui dit fit passer un nuage sur sa vue ; il était évidemment affecté.

Une heure après son départ, la maison avait repris ses allures d'autrefois : comme une de ces vierges folles et surannées qui se sont masquées de jeunesse durant un jour de carnaval pour causer quelques dernières mystifications, l'antique chaumière se retrouva avec ses années et ses lésardes.

Les gens de la ferme ne savaient que dire ; la tristesse était générale. On s'était promis une fête autour de Marie, et tout ceci

ressemblait à un enterrement. Pierriche faisait entendre une exclamation à chaque flèche qui tombait sous la hache des menuisiers, et quand celle de la girouette s'écroula, il faillit écraser lui-même ; car il s'était bien promis d'aller faire tourner quelquefois la queue du coq contre le gré du vent. Aussi ne put-il retenir une réflexion :

— C'est-il triste de laisser détruire ainsi une espèce de château ! Notre maîtresse, vous qui êtes née pour vivre dans les châteaux : ça aurait été si joli de vous voir dans votre fenêtre, à travers les pois d'odeur, comme disait monsieur l'officier anglais ! Et moi, ça ne m'aurait pas fait paraître plus chétif, les pois d'odeur !.....

— Oui, il me semble, dit sa mère à mademoiselle Marie, que vous auriez pu conserver ces améliorations... Si vous saviez comme ce pauvre monsieur George avait du chagrin : lui, le seul Anglais qui soit bon pour nous !

— J'en suis aussi chagrinée pour lui ; mais croyez-vous que Jacques eut été bien fier d'apprendre que ce bel Anglais s'était chargé de lui bâtir en partie sa maison pendant son absence. Vous savez comme il les déteste tous. Cela n'aurait pas été pour lui une agréable surprise.

— Pourquoi pas ? dit Pierriche ; un château est toujours un château ; qu'il vienne de monsieur George ou d'Adam, ça fait toujours plaisir d'en avoir un, surtout quand on prend la châtelaine avec.

XVII

Jusqu'à ce moment, le jeune officier n'avait fait aucun cas de cet absent qui s'appelait Jacques, le fiancé de Marie : c'était pour lui un être imaginaire comme l'Hippogriffe, le Sphinx ou quelqu'autre bête semblable, née du cerveau des poètes. Il ne concevait rien à une constance de cinq ans, et il s'était bien persuadé qu'il lui suffirait de se présenter avec sa belle figure, ses épaulettes, son habit rouge, ses attentions assidues, ses petits présents, pour effacer dans l'esprit de Marie, une première illusion d'enfance, qui avait pu charmer un instant sa jeunesse, comme les histoires des follets, ou le conte de la belle au bois dormant. Mais aujourd'hui, après les quelques mots que lui avait dit la mère Trahan, Jacques lui apparut comme une sérieuse réalité. L'échec qu'il venait de recevoir à la ferme blessait son orgueil : c'était le premier qu'il subissait. Il sentit en même temps que le sentiment qu'il éprouvait pour la

belle Marie avait creusé de profondes racines dans son cœur. Naguère, la multiplicité des objets aimés, et leur succession rapide, diminuait la force de ses liaisons : l'idole du présent fournissait des consolations pour celle du passé. Mais, ici, George ne pouvait trouver l'occasion d'être inconstant ; il voyait surgir les mêmes entraves de tout côté ; il lui parut inutile de jeter le regard ailleurs. S'il avait peu réussi contre un rival à l'état de mythe, quels avantages pouvait-il espérer contre ceux qui existeraient sous une forme visible et palpable ?..... Il ne tenait pas à recommencer tous ses frais de plans, toutes ses démarches matinales, toutes ses fantaisies d'architecte ; sa vocation pour la peinture avait reçu même une terrible secousse ; il en resta à son ébauche de Butler, et il ne se mit pas à la recherche d'un type de l'homme perfectionné.

Cependant, il ne voulut pas s'avouer publiquement battu : on allait parler de l'aventure de la ferme ; malgré toute la diligence et la discrétion qu'il avait apporté dans la préparation et la démolition des embellissements de la maison, deux femmes, deux enfants et trois hommes en avaient le secret... ce secret avait toutes les chances de la popularité. C'eût été un ridicule de plus de rompre les glaces et de laisser percer son dépit. George se décida donc à continuer ses relations avec la famille Landry, comme elles étaient commencées, puis à s'effacer plus tard,..... insensiblement.

Résolution éphémère, comme il en a été pris un grand nombre, depuis que les filles et les garçons ont été inventés.

XVII

Les relations ne cessèrent pas Plusieurs mois s'écoulèrent après la chute du coq tournant de Pierriche, et George ne trouva pas l'occasion ou la force de s'effacer insensiblement : au contraire, il espérait maintenant ne s'effacer jamais.

La solitude, l'habitude forcée de se parler à lui-même, le spectacle continuel de la vie simple et honnête de cette petite population, le sentiment délicat que lui inspirait de plus en plus Marie ; tout cela avait entraîné sa pensée dans une série de réflexions justes. Son âme s'épurait à la chaste flamme qui s'était allumée en lui ; il eut du repentir d'avoir dissipé vainement les forces de son âme et les trésors de son cœur En outre, un malheur sensible venait de lui arriver ; dans de pareilles circonstances, il ne pouvait

être plus cruellement frappé. Son frère avait été tué dans un engagement isolé avec les indigènes ; les barbares avaient bu son sang, et levé sa chevelure ; son corps avait été brûlé.

Cette mort horrible le plongea dans une grande tristesse, son caractère en resta profondément altéré ; il n'était plus le même ; quoiqu'il n'eut pas vu son frère depuis son arrivée en Amérique, et que, par légèreté ou par négligence, il ne lui écrivît pas souvent, ni longuement, c'était pourtant l'être qu'il affectionnait le plus au monde : il le sentait près de lui, sur la même terre ; il savait que sa pensée accompagnait la sienne avec sollicitude ; il espérait bientôt le revoir. Sa mort lui fit éprouver la sensation d'une solitude affreuse, insupportable, et un besoin plus grand encore d'affection. Désormais une puissance irrésistible l'entraînait vers la fille de Landry.

Il résolut d'en finir avec les incertitudes et les ennuis de sa situation. L'inconstance est souvent la marque d'une grande puissance de passions ; les circonstances ont marqué de fixer sur un but l'activité de ces natures d'élite ; elles courent à vingt fantômes à la fois : mais si un accident de leur vie vient à rallier à temps les forces et les désirs de leur âme, pour les pousser vers un objet de leur choix, ils s'y précipitent alors, avec l'ardeur et l'aveuglement de la fatalité et du désespoir.

George avait mis la mère Trahan dans ses intérêts, et la vieille fermière et ses enfants ne tarissaient pas sur son compte. Quand leur jeune maîtresse arrivait à la ferme, ils trouvaient moyen de mêler le nom du lieutenant à l'histoire de tous les légumes et de toutes les bêtes à cornes du champ. Marie les laissait dire, souriant également aux éloges donnés au bétail et au jeune officier.

George avait aussi conquis les bonnes grâces de madame Landry. Depuis quelque temps l'excellente femme pensait que sa fille était une créature extraordinaire, née, comme disait Pierriche, pour habiter les châteaux ; elle ne voyait plus de partis convenables pour elle, parmi les habitants de Grand-Pré ; une ambition imperceptible s'était glissée dans cette âme simple. Elle ne croyait plus d'ailleurs au retour de Jacques, et souvent il lui arrivait d'exprimer son admiration pour monsieur le lieutenant : — Quel charmant homme, disait-elle, si peu fière ! comme il nons témoigne de l'amitié ! comme il est bon pour les Acadiens ! comme il respecte notre religion ! quel bonheur ce serait pour les habitants et quelle fortune pour une fille du pays, s'il allait se marier à Grand-Pré !... D'autres fois, la mère s'adressait plus directement à Marie :—Ma chère enfant, je ne veux pas te désespérer ni te causer du chagrin ;

mais je crois qu'il est inutile d'attendre davantage ce pauvre Jacques... Nous voilà vieux ; il y a bien des dangers qui nous menacent ; tu auras besoin de protection.... La providence nous envoie quelquefois des occasions... des chances... dans les mauvais moments... il ne faut pas les mépriser.

Marie écoutait toutes ces choses, sans répondre, puis elle embrassait tendrement sa mère et s'en allait dans le secret de sa chambre prier Dieu et sa patronne.

Elle comprenait parfaitement le sens et le but de semblables discours ; mais comme sa mère restait dans les termes vagues, n'osait consulter ses dispositions ni lui proposer ouvertement des projets, elle ne se crut pas obligée de dévoiler ses sentiments et ses inclinations. Elle s'était bien aperçue de ce qu'il y avait de culte tendre dans les assiduités du jeune officier, et elle n'avait pas pu lui demander de les interrompre, quoiqu'elle subît quelques reproches à ce propos, de la part de plusieurs de ses amies. Elle éprouvait beaucoup d'estime pour monsieur George ; sa conduite envers sa pauvre fermière, dans les circonstances où il se trouvait placé au milieu de la garnison ; ses procédés bienveillants, ses relations continuelles, avouées devant tous les siens, lui annonçaient une âme généreuse, un cœur sensible, un esprit sans préjugés, une conscience droite et indépendante ; il avait acquis des droits à sa reconnaissance, cela avait suffi pour lui faire repousser les méchantes histoires venues de la garnison, et détruire en elle l'impression défavorable qu'il avait d'abord produit sur son esprit ; d'ailleurs, il s'était toujours montré parfaitement délicat et réservé dans tous ses rapports avec sa famille, et elle, de son côté, ne lui avait jamais témoigné que l'amitié la plus simple et la plus sincère, ne lui cachant en rien l'attachement qu'elle gardait pour son fiancé.

Elle ne crut donc pas devoir rompre, la première, des relations qui s'étaient établies sur des motifs que légitimait sa conscience, qui plaisaient à ses parents, leur assuraient une puissante protection, sans que sa famille ou le militaire ne lui en donnassent l'occasion.

Quant au père Landry, il ne variait pas ostensiblement de langage et d'habitudes depuis l'entrée de son jeune hôte dans sa maison : il était toujours affable, également jovial avec lui ; mais quand l'occasion s'en présentait, dans l'absence de l'officier, il ne manquait pas de réciter les deux phrases suivantes qu'il tenait comme des axiomes de ses pères : "Qu'une Française n'a pas le droit d'aliéner le sang de sa race ; et, qu'une fille des champs qui songe à s'élever au-dessus de sa condition est presqu'une fille perdue."

XVIII

Un jour de la fin d'août 1755, George était rentré dans ses appartements, très-agité. Il avait assisté à une séance extraordinaire du conseil militaire tenue au presbytère. Il marchait à grands pas, puis s'arrêtait tout-à-coup, passant fortement ses deux mains sur son front, comme pour enlever une tache hideuse qu'on y aurait imprimée. Il frappait du pied, et on l'entendait articuler avec rage des mots incohérents : — Lâcheté... fourberie... mensonge... infamie.—Il se détournait violemment vers la porte, comme pour s'y élancer, et il restait fixé sur le seuil, répétant comme un énergumène : — Mon devoir ! mon devoir ! me voilà cloué dessus comme sur une croix... ils vont prendre un infernal plaisir à me le faire remplir jusqu'au bout... — Et il détacha son épée pour la jeter avec mépris dans un coin.

Tout-à-coup, son visage bouleversé se transforma sous l'effort d'un sentiment plus doux, ses yeux enflammés se noyèrent dans ses larmes, et il vint s'affaisser sur son secrétaire, se cachant le visage dans ses deux mains. Il cherchait à se recueillir pour prendre une résolution.

Il resta longtemps ainsi ; après quoi, prenant une feuille de papier, il écrivit fermement trois pages, les ploia et mit dessus l'adresse de Marie ; puis il sortit, apportant avec lui la lettre.

XIX

Enfin, les grands évènements étaient près de s'accomplir. Pendant cette lutte secrète de deux cœurs, dans le petit bourg de Grand-Pré, il s'en était préparée une qui devait agiter durant huit ans l'univers entier : pendant que ce jeune Anglais essayait de conquérir l'affection de cette fille de la France, les deux nations s'étaient armées pour le combat suprême.

Comme on n'avait pas compté sur la *Commission des frontières* pour régler les difficultés entre les deux peuples, on n'avait pas attendu son jugement pour commencer les hostilités.

On sait ce qui eut lieu dans la première partie de l'année 1755. L'amiral Dubois de Lamothe avait laissé Brest dès le mois d'avril

pour venir porter des secours à la colonie ; l'amiral Boscowen quitta Plymouth à peu près dans le même temps pour lui fermer l'entrée du St. Laurent ; mais il ne put réussir dans son dessein : deux vaisseaux seulement de la flotte française tombèrent entre ses mains. On se vengea de cette déception sur les navires marchands ; il en fut pris trois cents qui voguaient, confiants dans les lois de la paix qui n'étaient pas encore régulièrement suspendues.

Peu après, le colonel Winslow débarqua en Acadie ; il avait ordre de déloger les Français de toutes les positions qu'ils tenaient sur l'isthme de Beau-Bassin et dans les environs. Sa mission fut couronnée de succès ; tous les forts furent emportés ou détruits.

Au Canada, De Beaujeu défit Braddock près de la Monongahéla, et cet échec des Anglais exaspéra toutes leurs colonies.

Après la prise des forts Beauséjour et Gaspéreau, la campagne se trouva terminée en Acadie, et les pacifiques habitants de Grand-Pré durent se féliciter de voir les furies de la guerre s'éloigner de leurs foyers ; car ils ne gardaient qu'un bien faible espoir de rentrer sous l'empire de la France. Cependant ils ne demeurèrent pas sans inquiétude sur leur avenir. On n'avait pas requis leurs services dans ces premiers engagements, mais il restait bien des batailles à livrer... D'ailleurs, on avait appris que trois cents Acadiens avaient été pris les armes à la main sous le commandement de M. de Vergor. Il est vrai que ces malheureux avaient été forcés de s'enrôler dans le corps de ce misérable commandant, et qu'ils avaient été graciés après la capitulation ; mais le défenseur du fort Beauséjour avait exigé cette grâce, en rendant la place, et l'on devait penser que des maîtres qui menaçaient de mort pour les moindres infractions à leurs ordonnances reviendraient plus tard sur ce pardon intéressé.

On vit bientôt arriver des renforts de troupes dans tous les petits villages du Bassin-des-Mines ; des vaisseaux de guerre vinrent jeter l'ancre en face de ces demeures agrestes qui n'abritaient que la paix et la bienveillance. Le colonel Winslow, le vainqueur de Beauséjour, vint établir sa résidence au presbytère de Grand-Pré. On remarqua un mouvement inaccoutumé de courriers entre Halifax et tous les centres de population, et l'on se demanda ce que signifiaient tous ces soldats, toutes ces patrouilles, tous ces préparatifs, toutes ces dépêches à propos de gens désarmés et qui se trouvaient, plus que jamais, privés de tous secours de leur ancienne patrie. Les natures confiantes, ceux qui avaient quelques rapports avec le gouvernement, les nouvellistes bien renseignés répondirent que les troupes venaient tout simplement prendre leurs quartiers d'hiver

là où elles savaient trouver plus facilement à vivre. La chose était vraisemblable ; on ignorait les coutumes de la guerre ; on avait l'âme encore ingénue ; on crut facilement et l'on resta tranquille.

Mais voilà que, le 2 septembre, des pelotons militaires se mettent à parcourir les champs et les villages, au son du tambour ; ils distribuaient dans toutes les maisons une proclamation du colonel Winslow. Voici quelle en était la teneur :

" Aux habitants du district de Grand-Pré, des Mines, de la Rivière-aux-Canards, etc., tant vieillards que jeunes gens et adolescents.

" Son Excellence le gouverneur nous ayant fait connaître sa dernière résolution concernant les intérêts des habitants, et nous ayant ordonné de la leur communiquer en personne ; Son Excellence étant désireuse que chacun d'eux soit parfaitement instruit des intentions de Sa Majesté qu'elle nous ordonne aussi de leur exposer telles qu'elles lui ont été confiées : en conséquence, nous ordonnons et enjoignons strictement, par ces présentes, à tous les habitants tant du district sus-nommé que de tous les autres districts, aux vieillards comme aux jeunes gens, de même qu'aux enfants au-dessus de dix ans, de se rendre dans l'église de Grand-Pré, vendredi le 5 du courant, à 3 heures de l'après-midi, afin que nous puissions leur faire part de ce que nous avons été chargés de leur communiquer ; déclarant qu'aucune excuse ne sera reçue, sous aucun prétexte quelconque, et que toute désobéissance encourt la confiscation des biens, et de tous les meubles à défaut d'immeubles.

" Donné à Grand-Pré, le 2 septembre 1755, la 29me année du règne de Sa Majesté. [1]

" JOHN WINSLOW."

Ce document étrange, les secrets importants qu'il semblait receler, son laconisme, sa forme entortillée, impérative, et la manière extraordinaire que l'on avait adoptée pour le faire parvenir à la connaissance des Acadiens, tout cela fit grande sensation. Le soir même de sa publication, un grand nombre de ceux qui ne savaient pas lire se rendirent chez le notaire LeBlanc, pour le prier de le leur déchiffrer ; et comme le vieillard était le père d'une nombreuse famille et l'oracle ordinaire de Grand-Pré, beaucoup d'autres vinrent lui demander des explications et des conseils. Les Landry se trouvèrent à cette réunion.

On parla fort et dru, pendant que le notaire relisait et méditait la pièce tout bas. Plusieurs affirmaient que c'était une perfidie voilée ; qu'on ne pouvait rien attendre de bon des Anglais, dans de

1 C'est la traduction du document historique.

pareilles circonstances.— Pourquoi, disaient d'autres, sur un ton sinistre, pourquoi tant de mystères et de hâte ? pourquoi rassembler nos enfants pour leur parler d'affaires si importantes ?... et puis, cette réunion convoquée le vendredi.... à trois heures du soir... le jour des grands malheurs, du sacrifice du calvaire... à l'heure de la mort du Christ ! Ah ! il y a là quelque chose de diabolique ! Il faut s'armer, résister, ou il faut fuir !...

L'agitation était indescriptible, quand le chef octogénaire se leva : le silence se fit dans toute la salle. Tout en lui commandait le respect. Il avait vingt enfants dans l'assemblée, et cent cinquante de ses petits-enfants reposaient sous la sauvegarde de l'honnêteté et de l'honneur du gouvernement : il n'avait pas intérêt à se faire illusion, ni à donner de vaines espérances aux autres. Il avait toujours été, par le choix même des habitants, leur juge suprême et unique dans tous leurs petits différents ; et, depuis l'expulsion du curé, c'est autour de lui qu'on venait se ranger, le dimanche et les jours de fête, pour faire quelques prières, chanter des hymnes, entendre quelques enseignements de la sagesse chrétienne. Il avait l'extérieur et le caractère d'un patriarche, il était vénéré à l'égal d'un pasteur.

— Mes enfants, dit-il ;—et sa voix, et sa main qui tenait la proclamation, tremblèrent.—Mes enfants, je sais que vous avez toujours mis votre confiance en moi, et que vous avez toujours suivi mes conseils ; je n'ai jamais hésité à vous les donner ; les connaissances que j'avais acquises dans ma profession me faisaient une obligation de vous être utile ; je remercie le ciel, si ma longue vie vous a servi.

Mais, aujourd'hui, je sens que les circonstances sont bien graves, et qu'il faut plus que la sagesse des livres pour diriger nos actions. Je n'ose pas vous donner d'avis, et je laisse à Dieu de vous inspirer ce qu'il est bon que vous fassiez. Je vous dirai seulement ce que je pense du décret du commandant et ce que ma conscience me suggère pour ma propre conduite dans ce moment critique. D'abord, je ne devine pas plus que vous les nouvelles destinées que semble nous annoncer ce parchemin. Je n'y vois qu'une chose : c'est que l'autorité a voulu nous en faire un mystère, maintenant, pour avoir l'avantage, sans doute, de nous le révéler et nous l'expliquer plus minutieusement quand nous serons tous réunis. Vous savez que beaucoup d'entre nous manquent de l'instruction nécessaire pour bien comprendre les lois nouvellement promulguées. Le gouvernement a peut-être eu l'intention de nous épargner beaucoup d'embarras.

Il y en a qui soupçonnent des desseins perfides, qui parlent de fuir ou de résister... Je crois que rien de tout cela n'est raisonnable. D'abord, l'Angleterre est une noble nation ; elle est incapable d'un acte, d'un guet-à-pens aussi infâme, d'un subterfuge aussi lâche, pour tromper des hommes confiants et honnêtes, pour enchaîner des vaincus désarmés, qui, depuis cinquante ans, lui gardent fidélité sur leur honneur et sur leur serment ; pour trahir et rejeter des sujets qui ont plus d'une fois souffert pour elle. Quelques subalternes ont pu, souvent, nous imposer leurs volontés injustes ; mais aujourd'hui, c'est au nom du roi qu'on nous commande : si l'on abusait de ce nom, nous pourrions toujours en appeler au tribunal de notre souverain ; tout citoyen anglais a le droit de se faire entendre de lui.

Quant à ceux qui veulent résister, quels moyens ont-ils de le faire ? Nous n'avons pas une arme, et personne ne peut nous en fournir ; nous sommes environnés de soldats et de forteresses, nul ne peut nous secourir, les Français ont été repoussés de nos frontières... " Mais nous pouvons fuir, au moins, disent d'autres.... "

Fuir ?... comment ?... où ?... Le pays est partout occupé par des corps armés ; nous ne possédons pas une embarcation ; la flotte anglaise garde toutes nos côtes, la mer nous est fermée. Et, mes chers enfants, je vous l'ai souvent dit, malgré tous les efforts que pourra faire la France, sa puissance n'en sera pas moins perdue en Amérique... Nous ne la retrouverons nulle part, sur ce continent ! Pourquoi irions-nous errer dans les bois, avec nos femmes et nos enfants, à la veille de l'hiver, pour chercher une autre patrie qui sera toujours l'Angleterre ?...

Non, je crois qu'il ne nous reste qu'une voie à suivre, celle du devoir ; qu'une chose à faire, obéir à l'ordonnance. Nous ne sommes pas libres de changer notre sort, nous pouvons peut-être l'améliorer en montrant notre soumission et notre confiance à l'autorité. Il y a toujours de la grandeur et du courage dans la confiance que l'on donne à ceux qui nous la demandent, et cela ne peut inspirer que l'estime et la clémence. Remarquez que, depuis quelque temps, notre gouvernement nous a traités avec plus d'équité que par le passé : c'est peut être le commencement d'un règne de justice ; et dans ce cas, le moment serait mal choisi de nous soulever contre le pouvoir qui nous régit. Puisque nous ne connaissons pas les intentions de l'Angleterre, nous ne pouvons pas les juger et nous serions criminels de nous insurger d'avance contre elles.

Je vous le répète, mes enfants, le devoir est notre unique ressource ; c'est la seule garantie de tranquillité que nous ayons ; tous

sont soumis à cette grande loi de la vie sociale, ceux qui commandent comme ceux qui obéissent. S'il nous arrive du mal, nous n'en serons que les victimes, nous n'en serons pas coupables ; Dieu prend pitié de ceux qui souffrent, il ne punit que ceux qui font souffrir ; il sera pour nous!"

Ces paroles firent un grand effet ; elles étaient pleines de bon sens. Le silence religieux avec lequel on les avait écoutées se continua ; chacun se dirigea vers la porte, le regard abaissé, s'arrêtant, en passant, pour serrer la main du vieillard ; on était à peu près convaincu, mais on méditait encore ; personne ne répliqua ; seulement, quand on fut dehors, on entendit la voix d'un jeune homme qui disait à son voisin : — Le vieux notaire ! il est toujours coiffé de ses Anglais.

—Dame, dit l'autre, tous les Leblanc et les Landry le sont ; depuis que M. George fréquente leur petite Marie, ils se feraient tous couper le cou pour plaire à ces bourreaux de chrétiens. C'est vrai qu'il est bien poli celui-là, mais après tout, il a tout au plus l'intention de s'amuser ; car on dit qu'il en a trompé bien d'autres... Puisque la petite Landry voulait oublier Jacques, çà ne valait pas la peine de nous faire la dédaigneuse, pour ce beau polisson protestant qui rit d'elle, en dessous...

— Et la vieille Trahan, qui dit tout haut qu'il veut la demander en mariage !

— Et la mère Landry, qui se gourme déjà à l'idée d'avoir un officier pour gendre... un Anglais.... un protestant!...

— Non, non pas, car Pierriche dit qu'il se ferait catholique !... rien moins que çà... les bêtas, à quoi ça songe-t-il ?...

—Ils ont pourtant été prévenus assez sur son compte ; je leur ai dit, moi-même, ce que j'avais appris de ma tante Piecruche, qui l'avait appris elle-même de son neveu Piecruchon, qui frotte les bottes du gros capitaine Butler : s'ils ont un jour du repentir d'avoir encouragé cette liaison, ce ne sera pas notre faute, toujours.

Et le garçon raconta à son compagnon ce qu'avait rapporté le petit Piecruchon ; mais il eut soin de baisser la voix ; quelques uns des Landry s'approchaient d'eux, et l'histoire ne leur aurait probablement pas plu. C'était un vilain récit inventé au corps de garde, que les mécontents et les envieux s'empressaient de propager.

XX

George ne s'était pas fait d'amis parmi ses compagnons d'armes ; il les méprisait trop, pour vouloir de leur affection. Dès son arrivée, sa distinction naturelle, sa politesse, ses habitudes aristocratiques avaient indisposé cet entourage incivil : le vernis de l'éducation et de la société offusquent d'ordinaire ces natures sordides, parce qu'il met en relief leur écorce grossière. Ses relations avec les Acadiens, les coups qu'il avait fait donner à ses soldats, pour leur conduite à la ferme de Marie, lui avaient attiré leur haine : ces misérables cherchaient toutes les occasions et tous les moyens de satisfaire leur vengeance.

D'un autre côté, on avait vu se former depuis quelque temps, au milieu des familles de Grand-Pré, une division assez marquée : quoique les adversaires les plus ardents des Anglais eussent déjà quitté le pays à cette époque, cependant il s'en trouvait encore beaucoup que les intérêts de famille avaient retenus, malgré eux, et que révoltait l'idée d'être pour toujours et sans réserve des citoyens anglais. D'autres au contraire, plus timides ou plus sensés, voyant leur situation devenir de jour en jour plus désespérée, plus menaçante, en étaient venus à la conclusion que les conquérants pouvaient exiger d'eux une soumission entière ; qu'étant leurs souverains, ils en possédaient toutes les prérogatives, et que c'était folie de vouloir se regimber contre leur autorité. Les Leblanc et les Landry partageaient ce dernier avis, et comme ils étaient les familles les plus riches de Grand-Pré, ils avaient de l'influence.

Ces deux partis n'en étaient pas arrivés à une rupture complète ; ils se dessinaient, seulement, l'un sur l'autre, par la nuance de leurs opinions : chaque évènement public venait accentuer davantage cette division ; les moindres incidents, l'ombre d'un scandale servaient d'aliment à cette petite guerre de partisans. Les relations assidues du jeune lieutenant avec la famille Landry ne manquèrent pas, comme on vient de le voir, de servir de thème aux jaloux, aux prétendants déçus, d'abord puis aux adversaires des Anglais, ensuite.

Malgré cette division de la population, le discours sensé du vénérable notaire prévint tout le trouble que pouvait faire naître au milieu d'elle la proclamation de Winslow : les deux partis sentirent la sagesse des paroles du vieillard, et tous se remirent pacifiquement aux travaux de la saison. Une chose leur inspirait quelque

confiance : c'est que, depuis trois ou quatre mois, les vexations semblaient avoir fait trève, comme l'avait remarqué l'oncle Leblanc. Ils étaient aussi très-occupés à sauver la moisson ; le temps pressait, elle n'avait jamais été plus abondante ; les gerbes écrasaient les moissonneurs sous leurs épis trop pleins ; les greniers allaient regorger ; l'abondance s'annonçait partout et tempérait un peu, par les joies qu'elle faisait espérer, les préoccupations politiques. Le peuple, surtout le peuple français, quitte volontiers les sentiers de deuil pour suivre ceux qui conduisent au plaisir.

Il ne restait plus çà et là, dans les champs, que quelques javelles ; presque partout les grands troupeaux avaient envahi l'espace laissé vide par la récolte. On s'était hâté plus que d'habitude, par l'espoir que les besoins de la guerre allaient nécessiter une vente plus précoce des produits des champs. Ceux qui avaient abrité plus tôt leurs grains assistaient les autres. Ces travaux en commun occasionnaient encore quelques réjouissances ; la dernière gerbe, qu'on appelait la *grosse gerbe*, fut brillamment fêtée en plusieurs endroits.

C'est peut-être à la ferme de Marie qu'on y apporta plus d'apprêts et de coquetterie.

N. Bourassa.

(*A continuer.*)

LA QUESTION MEXICAINE

VII

(SUITE ET FIN.)

Le décret du 26 février, dont on a vu les principales dispositions dans le dernier article [1], n'a pas tardé à être mis en vigueur, malgré le départ de la commission mexicaine chargée précisément d'aller régler, auprès du Saint-Siége, les questions que le gouvernement de l'Empereur trancha arbitrairement de sa seule autorité. Le *Journal Officiel de l'Empire*, du 9 mars, publia un décret qui réglemente la mise à exécution de la loi concernant la révision des opérations de désamortissement et de la nationalisation des biens ecclésiastiques. D'après le résumé que fait de ce décret le *Mémorial Diplomatique* [2], la présentation des documents relatifs, notamment l'exhibition des titres d'adjudication ou de rachat, devra avoir lieu dans les deux mois qui suivront la publication du décret devant le secrétaire du Conseil d'Etat dans la capitale, et, dans les autres endroits, devant la première autorité politique du district. Les titres seront revisés par des commissions nommées par le Conseil d'Etat. Toute opération déclarée valide sera revêtue d'un certificat du président du Conseil, énonçant les termes dans lesquels la ratification s'est effectuée. Il est pourvu à l'aliénation définitive, par voie d'enchères, des immeubles qui

1 Voir livraison d'août 1865.

2 25 avril 1865.

restent encore à séculariser ou qui seront soumis de nouveau à la vente.

C'est de cette manière que Maximilien remplit les promesses qu'il avait faites avant de monter sur le trône. Du reste, on verra par la suite que cette conduite équivoque fit échouer les négociations entamées à Rome.

J'arrive maintenant à la dotation du clergé mexicain par l'Etat, qui doit remplacer, dans l'idée de l'Empereur, les biens dont on l'a dépouillé. Que veut dire cette proposition dont on fait une des bases du compromis entre le Saint-Siége et le gouvernement? Pourquoi M. Escudero, interprète fidèle de la pensée de son maître, veut-il absolument salarier le clergé de son pays? Pourquoi charger le budget mexicain d'un item de plusieurs millions? Nous allons bien vite comprendre les motifs de cette conduite; les journaux semi-officiels du Mexique nous les font connaître eux-mêmes, non-seulement en nous révélant ce qui doit être la pensée la plus intime du chef du nouvel empire, mais en faisant aussi l'aveu explicite de ses desseins.

Ils nous disent franchement que le but du gouvernement est d'asservir le clergé, de le rendre dépendant du pouvoir politique et de faire servir son immense et légitime influence sur ces populations presqu'entièrement catholiques à l'installation, au développement et à l'affermissement de la politique de l'Empereur, quelle qu'elle soit. " Gardons-nous, disait l'*Estafette* [3] de Mexico, de cesser de doter annuellement le clergé; un clergé non rétribué est, par le fait même de son indépendance financière, un corps détaché de la nation; obligé de se suffire, il tend naturellement à agir en dehors de l'Etat, à se dégager de tout contrôle laïque, à ne se considérer que faiblement lié envers le pouvoir civil, à qui il ne doit rien, et à augmenter son influence temporelle par l'acquisition de grandes richesses et de relations puissantes..... Il nous semble donc indispensable d'établir solidement le principe de la dotation du clergé par l'Etat."

Tout ceci doit nous convaincre que l'on conserve, dans la famille impériale d'Autriche, les traditions pernicieuses de Joseph II; son neveu aspire, comme lui, à mériter le titre d'empereur *sacristain*, que Frédéric II donnait à son aïeul. Maximilien a-t-il donc peur de son clergé, qu'il veuille absolument l'asservir par tous les moyens possibles? Ce n'est jamais un bon signe que de voir un homme ou un gouvernement avoir peur de l'Eglise de Dieu. Défions-nous de ceux qui, pour ne pas être troublés dans leur con-

3 29 décembre 1864.

duite par les remontrances du pouvoir spirituel, l'empêchent de parler, espérant pouvoir, en étouffant la voix des ministres de Dieu, éteindre en même temps les cris de leur conscience. Un gouvernement habile, qui observe les lois de la raison et de la justice, ne craint jamais un clergé puissant ; car il sait que les hommes qui considèrent les rois comme l'image de la divinité sur la terre, et qui font remonter le principe de l'autorité à Dieu même, sont d'autant plus soumis, plus respectueux et plus obéissants aux ordres d'une administration équitable et régulière, qu'ils tirent d'une source plus noble et plus élevée les motifs de leur soumission et les raisons de leur respect.

Mais si Maximilien n'a pas su comprendre les devoirs qui incombent à tout gouvernement catholique, le clergé mexicain a saisi de suite la position qu'on voulait lui faire, et plutôt que de perdre sa liberté, il a préféré combattre. Lorsque Mgr. Méglia eut connaissance de l'intention du gouvernement de faire un traitement annuel au clergé, il protesta solennellement et il déclara, dans une note adressée au ministre des cultes : " Que le clergé mexicain pré-" férerait vivre de la charité publique plutôt que d'accepter un " salaire du gouvernement." Les évêques mexicains, dans leur protestation collective en réponse à la lettre de l'Empereur du 27 décembre 1864, confirmèrent ces paroles : " Nous pouvons, disaient-" ils, assurer à Votre Majesté que nous sommes tous disposés à " vivre de la piété des fidèles plutôt que d'une dotation civile."

On se rappelle que la quatrième proposition soumise par monsieur le ministre de la justice Escudero, au nonce pontifical, donnait au gouvernement la faculté de constituer l'état civil dans les délais et l'étendue qu'il jugerait convenables. Cette proposition, on l'avouera, est un peu vague. Aussi je n'en discuterai pas le mérite, car sa réalisation peut avoir une plus ou moins grande portée, suivant la manière dont le gouvernement en voudra faire l'application. Mais, considérant la chose à un point de vue secondaire, je demanderai, avec M. d'Aignan [1], s'il était nécessaire, à ce sujet, de jeter le trouble dans la conscience du peuple mexicain. Pour les catholiques, le mariage est un sacrement qui a Dieu pour auteur, dont l'Eglise connaît et explique les règles ; il est impossible que l'Empereur Maximilien songe à changer, sans l'assentiment du Saint-Siége, une situation entrée si profondément dans les mœurs.

Je ne sais si l'Empereur a oublié qu'il gouverne un peuple catholique ; mais ce qui est certain, c'est qu'il agit bien comme s'il vou-

1 *Monde*, 11 février 1865.

lait faire disparaître complètement tous les droits et tous les priviléges dont les nations catholiques ont coutume de revêtir les prêtres dans les fonctions civiles qu'ils sont appelés à remplir. En effet, par un décret récemment publié, il est ordonné que les régistres de l'état civil, dans l'empire du Mexique, seront désormais tenus par des officiers laïques relevant uniquement du gouvernement. Aujourd'hui, on donne à ces fonctionnaires le pouvoir de constater la célébration des mariages ; n'est-ce pas le premier pas vers un régime qui pourra leur donner, plus tard, le droit de les célébrer ? Ce serait un dernier trait de ressemblance très-frappante et tout-à-fait inattendue avec le gouvernement de Juarez. Ce serait une imitation complète de la position faite à l'Eglise de France par la grande révolution. Maximilien n'est donc pas encore satisfait ? Veut-il, continuant à marcher sur les traces de la France révolutionnaire, donner à ses sujets le mariage civil et mettre le comble à la série de réformes *démocratiques* qu'il a entreprise ? On l'ignore ; mais, ce qu'on sait bien, c'est que le gouvernement de Juarez, après avoir, comme Maximilien, sécularisé les biens ecclésiastiques, introduit au Mexique le mariage civil, et fait bien d'autres actes d'un libéralisme très-avancé ; ce gouvernement, dis-je, sous le poids de la réprobation nationale, fut chassé du pays par des événements récents que les coupables ne prévoyaient certainement pas.

Outre ces quatre propositions fondamentales, l'Empereur réclame aussi les anciens droits régaliens qu'avait la couronne d'Espagne : " Lui et ses successeurs, disait la note du gouvernement mexicain, " jouiront *in perpetuum* de tous les priviléges et de toutes les préro- " gatives dont jouissaient les rois d'Espagne à l'égard des églises " existant dans les domaines espagnols des Amériques."

Que sont ces droits régaliens et quelle idée devons-nous avoir de la demande qu'en fait Maximilien ? Ces droits régaliens sont, pour les principaux, l'investiture des prélats, la haute main sur les affaires temporelles, la *réglementation* des tarifs ecclésiastiques, la limitation du nombre des ordres monastiques et des confréries religieuses, et le droit d'*exequatur*, c'est-à-dire le droit de ne permettre la publication des bulles et autres décrets émanant de la cour de Rome qu'avec la permission spéciale du gouvernement impérial.

L'Etat, de droit et par lui-même, ne les possède pas ; ils appartiennent à l'Eglise [1]. Ainsi, c'est à l'Eglise, et, en droit absolu, à l'Eglise seule qu'il appartient de nommer ses évêques, de gérer les biens et les bénéfices nécessaires au soutien du culte et de ses

1 *Syllabus*, etc., Prop. XLI.

ministres, d'établir les ordres religieux et de communiquer avec tous les membres de la hiérarchie ecclésiastique pour les besoins de l'administration spirituelle. Cependant, l'Eglise peut se dessaisir de ces priviléges, en tout ou en partie, en faveur d'un gouvernement ami qui la protège et la soutient; mais l'Etat qui s'en empare violemment, sans l'autorité du pouvoir religieux, commet une injustice criante, qui est une véritable usurpation. Comment peut-on espérer que l'Eglise donne des droits aussi importants et des faveurs aussi spéciales à un gouvernement qui se pose comme son adversaire déclaré? Le Saint-Siége peut les accorder à un prince pieux et dévoué, qui les accepte comme une faveur et s'en montre reconnaisssant; mais il ne les donnera pas à celui qui se présente chargé des dépouilles des monastères et des autels. Si on les lui arrache, l'Eglise protestera, et, en tombant, elle opposera au ravisseur puissant, contre le droit de la force, la force du droit, qui, à la fin, finit toujours par triompher.

Du reste, est-il bien exact de dire que les rois d'Espagne jouissaient, au Mexique, de tous les droits que réclame Maximilien, ou qu'ils en jouissaient légalement et non par usurpation? Il est nécessaire de faire, sur ce point, une distinction importante. Quelques-uns des droits régaliens avaient été concédés aux rois d'Espagne par les Souverains Pontifes; d'autres avaient été usurpés malgré les protestations du Saint-Siége. C'est ainsi que Jules II avait concédé aux souverains d'Espagne le droit de patronat sur les bénéfices ecclésiastiques, et quelques autres priviléges spéciaux avaient été exprimés dans d'autres actes pontificaux. Mais toute autre ingérence qui a pu être exercée sur les choses et les personnes ecclésiastiques, n'a été qu'une usurpation toujours epoussée et toujours condamnée par les Papes. De ces principes et de ces faits, le Cardinal Antonelli concluait dans une lettre à l'ambassadeur mexicain :

" Toute distinction étant faite entre les priviléges légitimes accordés autrefois à l'Espagne, et l'ingérence abusive exercée de temps en temps sur différents points relatifs aux choses et aux personnes ecclésiastiques, la dynastie actuelle du nouvel empereur ne peut d'aucune manière succéder à la jouissance des premiers, octroyés exclusivement à la dynastie de Castille et de Léon, sans obtenir une concession spéciale et nouvelle du Saint-Siége ; et que, pour la seconde, tout acte du nouveau souverain du Mexique sur les affaires ecclésiastiques serait une vraie usurpation non moins injuste que condamnable." [1]

1 Note adressée par Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté à M. Ignace Aquilar, ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur du Mexique auprès du Saint-Siége, le 19 mars 1865.

Sur la question de l'*exequatur*, il y a eu entre Mgr. Méglia et M. Ramirez, ministre des affaires étrangères au Mexique, un échange de correspondances que je ne puis passer sous silence. La discussion qui l'a accompagnée définit trop bien les bases sur lesquelles se place le nonce pontifical pour défendre les droits de l'Église, comme elle indique trop clairement l'esprit qui anime le gouvernement de Maximilien dans ses mesures hostiles, pour que j'omette un détail aussi important dans l'appréciation des événements que je raconte.

Le 18 janvier, le *Journal officiel* de Mexico avait publié un décret en date du 7 du même mois, par lequel il était ordonné que, dorénavant, les brefs, les bulles, les rescrits et les dépêches de la cour de Rome seraient remis à l'Empereur avant d'être publiés.

Aussitôt après la promulgation de cette loi si attentatoire à la liberté de l'Eglise, Mgr. Méglia écrivit au ministre des affaires étrangères une lettre contenant une protestation très-énergique. Le texte de ce document me fait défaut ; mais je trouve dans une correspondance dont on garantit l'exactitude, que le nonce pontifical aurait objecté contre le décret précité les deux propositions suivantes : [1]

" 1° Le droit du Saint-Père comme chef de l'Église est parfaitement reconnu par tout le monde, et les actes pontificaux en général ne sont que des actes d'une juridiction indépendante et souveraine.

" 2° Rome ne pourra jamais comprendre qu'un des sujets du Pape, fût-il empereur ou roi, ait le droit d'empêcher la publication d'un de ces décrets ou d'en arrêter les effets."

Mgr. Méglia terminait sa lettre en rappelant l'exemple de l'Autriche qui a renoncé au droit d'*exequatur* pour les actes pontificaux, et en exprimant le vœu que l'exemple de l'empereur François-Joseph fût suivi par tous les monarques catholiques.

M. Ramirez fit une réponse longue et passablement diffuse, dans laquelle il essaya d'expliquer et d'excuser la conduite de son maître. Il développa lourdement quelques misérables arguments, dont le principal s'appuie sur la doctrine des faits accomplis si chère aux fils de la révolution :

" En ce qui concerne le droit d'*exequatur*, disait-il, il ne s'agit
" pas de savoir si une doctrine proclamée par le Pape dogmatique
" ou disciplinaire est vraie, ni si ce que le Pape ordonne est con-
" venable. Ce n'est pas cela que l'Empereur recherche, et jamais
" cela n'a été l'objet d'un *exequatur* royal. Il s'agit tout simple-

1 *Mémorial Diplomatique.*

" ment de savoir si tel ou tel rescrit pontifical ne contient rien de " contraire à l'ordre public et aux intérêts civils.

" Quant au principe que l'Empereur est sujet du Pape, le gou- " vernement le repousse dans les termes les plus absolus. Comme " catholique, l'Empereur est soumis au Saint-Siége ; mais comme " souverain, il tient une autorité dont il ne relève que devant " Dieu."

Mais cette discussion, comme on le pense bien, n'a rien changé à la volonté de l'Empereur, et la loi du 7 janvier est aujourd'hui en pleine vigueur.

Une note adressée par le ministre de la justice à la préfecture de Puebla, le 21 février dernier, à propos de la fausse nouvelle répandue par quelques journaux de la publication de l'Encyclique du 8 décembre à la cathédrale de Puebla,[1] a affirmé l'intention de l'Empereur de mettre en force toutes les dispositions de ce décret, et a ainsi découragé les dernières espérances des quelques catholiques qui refusaient encore de croire à ce nouvel état de choses.

VIII

Je demande pardon au lecteur de la digression peut être un peu longue dans laquelle m'a entrainé la discussion des propositions soumises à Mgr. Méglia. J'ai cru qu'il était à propos de résumer sur ces différents sujets les opinions catholiques, afin de mieux faire comprendre le mérite des diverses questions, la conduite coupable du gouvernement mexicain et la légitimité comme la juste vigueur des actes du nonce pontifical. Je reprends le narration des faits.

Aussitôt après avoir reçu communication des conditions que l'Empereur voulait mettre au concordat avec le Saint-Siége, Mgr. Méglia dut déclarer, comme on l'a vu, qu'il manquait d'instructions pour signer un accommodement sur de telles bases. J'ai déjà dit les discussions qu'amenèrent les différentes propositions et la protestation du nonce pontifical. Celui-ci, animé du désir de calmer la tempête qui s'élevait, informa le gouvernement de l'Empereur qu'il allait se mettre en relation avec le Saint-Père et lui demander les nouveaux pouvoirs qui lui devenaient nécessaires pour exprimer l'assentiment du Pape à des conditions nouvelles, directement contraires à celles sur lesquelles on avait eu une

1 *Écho du Pacifique,* 11 avril.

entente préalable. On a vu que l'Empereur ne voulut pas consentir à attendre l'arrivée des nouvelles instructions de la cour de Rome, mais trancha de sa seule autorité les différentes questions qui faisaient la base du litige et qui ne pouvaient légitimement être résolues que par le concours amical du pouvoir spirituel et du pouvoir politique. C'est alors qu'il publia les lettres [1] invitant son ministre de la justice à lui soumettre des lois propres à régler les questions de liberté de conscience et de désamortissement des biens du clergé. La protestation collective de l'épiscopat mexicain, [2] que j'ai déjà eu occasion de mentionner, vint jeter le trouble dans le gouvernement du nouvel empereur, en affirmant avec autant de franchise que de vigueur les doctrines de l'Église catholique et la ferme volonté des dignitaires ecclésiastiques de s'y conformer et de la défendre au prix des plus grands sacrifices. Cette conduite énergique n'a pas su, je le sais, inspirer des pensées salutaires à Maximilien, car il fit aux évêques mexicains une réponse tout-à-fait irrespectueuse [1], dans laquelle, après avoir traité les vénérables suppliants avec la dernière hauteur, il essaie de pallier sa conduite en présentant sous un faux jour les négociations intervenues entre Mgr. Méglia et lui. Toutefois la protestation de l'épiscopat à dû faire comprendre à l'Empereur, qui connaît sans doute l'histoire du Mexique depuis trente ans, l'importance qu'il y a pour son gouvernement de ménager l'élément religieux ; elle lui a fait probablement craindre des événements, une agitation capable d'ébranler les assises de son trône déjà si faible et si peu assuré. Car peu de temps après, on le voit nommer une commission chargée de se rendre à Rome et de discuter au siége même de la Papauté les bases du concordat. Mais, nouvelle preuve de la duplicité que Maximilien n'a cessé de mettre dans ces négociations, la commission s'était à peine éloignée des rivages de Vera-Cruz , que l'Empereur publiait les deux décrets du 26 février 1865, prononçant, l'un, la liberté des cultes, l'autre, la nationalisation des biens ecclésiastiques. Par ces deux mesures, il plaça un obstacle presqu'insurmontable au succès de la mission de ses trois délégués près la cour romaine. C'est ce que l'on va voir incontinent.

Mgr. Méglia, réduit à l'inaction par ce déplacement du siége des négociations, continua de gémir sur l'insuccès de sa mission diplomatique. Il espéra que l'autorité du Père commun des fidèles

1 Lettre du 27 décembre 1864 à M. Escudéro.

2 Lettre du 29 décembre 1864.

3 Lettre de l'Empereur du 9 janvier 1865.

pourrait peut-être obtenir des représentants de l'Empereur, ce que lui, délégué du Saint Siége, n'avait pu gagner. Il demeura dans cette douloureuse attente jusqu'au milieu de mai. C'est alors qu'il reçut du Souverain Pontife l'ordre de s'éloigner de la cour mexicaine, afin, disait le *Giornale di Roma*, de ne pas demeurer témoin de ce qui se fait contre l'Eglise. Après avoir laissé entre les mains du ministre des affaires étrangères une note expliquant les motifs pour lesquels le Pape lui avait donné l'ordre de cesser de le représenter auprès de Maximilien, le nonce prit congé définitif de l'Impératrice, en l'absence de l'Empereur, et partit de la capitale pour s'embarquer à la Vera Cruz le 1er juin.

Ce départ causa dans tout le pays une profonde impression que le gouvernement mexicain essaya vainement de dissimuler, en faisant répandre par ses organes officieux une fausse explication qui ne trompa personne. Pendant que chacun savait que ce rappel du nonce était dû à l'insuccès complet des négociations entamées à Rome, l'*Ere Nouvelle* du 17 mai disait : " Que tout faisait prévoir que la commission, officiellement reçue par le Saint-Père, pourrait commencer de suite l'accomplissement de sa mission, présenter les choses sous leur vrai jour et préparer rapidement les voies pour arriver à l'entente si désirable sur toutes les questions pendantes. On regardait même, ajoutait le même journal, comme probable que Mgr. Méglia recevrait du gouvernement pontifical l'ordre de continuer son voyage vers quelques unes des républiques hispano-américaines auprès desquelles il était accrédité," ce qui était complétement faux ; Mgr. Méglia ayant été envoyé à Mexico pour y demeurer, comme tout nonce demeure dans la capitale du gouvernement près duquel il est accrédité. Il n'était point chargé de voyager dans les républiques hispano-américaines, et il n'était accrédité auprès d'aucune d'elles. Si le Pape lui ordonna de quitter le Mexique, ce fut pour protester contre les actes du gouvernement de l'empereur Maximilien, attentatoires aux droits de l'Eglise, et dont le représentant du Saint-Siége ne pouvait demeurer spectateur impassible. Tous les efforts des ministres mexicains pour donner au départ du nonce un autre caractère sont vains. Ces efforts attestent seulement que le cabinet de Mexico voit toute la portée de cette mesure, et que les populations en ont parfaitement compris la signification [1].

Quoique cet événement contristât l'âme des catholiques mexicains, cependant il leur restait une dernière planche de salut. La commission envoyée à Rome pour traiter directement avec le

1 *Le Monde*, 1er juillet 1865.

Saint-Père pouvait peut-être réussir à rétablir l'entente si désirable entre l'Eglise et le gouvernement, et asseoir sur des bases solides et justes l'harmonie, la cordialité et l'unité d'action entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle. Vain espoir! Les actes qui ont été déclarés injustes et attentatoires aux droits de l'Eglise, à Mexico, n'ont pas été trouvés, à Rome, moins coupables, moins condamnables, ou plus susceptibles de tolérance ou d'approbation. C'est le sujet qui me reste à traiter pour terminer ce travail déjà trop long.

La commission mexicaine était composée de M. Velasquez de Léon, président, de Mgr. Ramirez et de Don Deguallado. Elle voulut d'abord communiquer avec le Pape avant de se mettre en relation avec le Cardinal Antonelli. Elle ne réussit pas [1]. Il s'écoula un temps assez long avant que les Mexicains pussent être admis auprès de la personne du Saint-Père. La conduite de leur maître, qui tranchait de son épée, violemment, arbitrairement, les questions qu'ils disaient être chargés de discuter et de résoudre à l'amiable, était connue à Rome. Ces actes de l'Empereur, en préjugeant les questions que l'on voulait régler par un concordat, laissaient peu de place à des négociations sérieuses, et rendaient la position des commissaires, au siége de la papauté, absurde, fausse, inconséquente, sans raison d'être [2]. C'est ce que la cour romaine désira, sans doute, leur faire sentir en accumulant toutes espèces d'obstacles à leur admission auprès du Saint-Père; on voulait leur épargner le désagrément d'un refus et d'un renvoi inévitables. A la date du 22 avril, ils n'avaient pas encore été reçus. Toutefois, les délégués mexicains ne comprirent pas ou ne voulurent pas comprendre ce haut sentiment de délicatesse et de bonté paternelle de la part du Père commun des fidèles, qui, quoique profondément blessé de la conduite singulière de Maximilien, n'avait pas cependant perdu tout espoir d'accommodement et de bonne entente, comme il le déclara au consistoire secret tenu le 27 mars [3].

Enfin, après bien des instances inutiles, ils réussirent à avoir accès auprès du Saint-Père.

Celui-ci, ayant pris connaissance du but de leur visite, leur dit que leur mission était inutile et qu'elle ne pouvait produire aucun résultat avantageux. " Prenez garde, dit-il, en s'adressant particulièrement à M. Velasquez de Léon, d'y souiller l'honorabilité de votre nom." Puis Sa Sainteté ajouta en les congédiant : " Vous

1 *Le Monde,* 27 avril 1865.

2 *Ibid. Mémorial Diplomatique,* 23 avril 1865.

3 *Le Monde,* 4 avril 1865.

pouvez maintenant retourner auprès de votre maître, et lui dire que si les rois et les généraux, lorsqu'ils sont vaincus, capitulent, débandent leurs armées et abandonnent leurs forteresses à leurs ennemis, l'Eglise, quoique sous la pression de la force matérielle, ne capitule jamais, ne licencie jamais son armée qui se compose de ses evêques et de ses prêtres, ne livre jamais ses forts qui sont la justice, la vérité et le droit, et la conscience de ses enfants."

Quelle que soit l'authenticité de ces paroles que je trouve dans un journal ordinairement bien renseigné, il est certain que des conférences eurent lieu, soit avec Sa Sainteté, soit avec Mgr. Franchi, soit avec la congrégation des affaires religieuses extraordinaires. Ces conférences durent être secrètes ; les journaux les mieux renseignés ne donnent aucuns détails sur ce sujet ; mais on sait sur quels points elles portèrent, et on présume facilement de quelle manière elles furent conduites, quelles questions y furent traitées, quelles opinions y furent émises, soutenues et combattues. L'ambassadeur de France, par ordre de son gouvernement, y prit une part active et officieuse, et mit tout en œuvre pour rapprocher les deux parties. Mais ce fut en vain. L'Eglise ne pouvait approuver des actes attentatoires à sa liberté et à ses droits, ni prendre pour base de concordat une conduite contraire aux principes qu'elle a toujours prêchés et toujours défendus. En effet, pendant que les envoyés mexicains parlaient, à Rome, de compromis et de transactions amicales, leur Empereur, à Mexico, décidait de sa seule autorité toutes les questions qu'il avait prétendu référer au Saint-Siége et rendait ainsi toutes négociations impossibles. Aussi *Le Monde*, du 17 juillet, annonça-t-il que les négociations et les relations diplomatiques étaient rompues entre les deux cours. De même que Mgr. Méglia avait laissé Mexico, M. Velasquez de Léon, Mgr. Ramirez, M. Deguallado, envoyés de Maximilien, et M. Aquilar, son ambassadeur, avaient quitté Rome pour se rendre à Naples et y attendre des instructions, à ce qu'on assure. A la date du 1er août, l'ambassadeur et les envoyés de Maximilien n'avaient pas encore reçu les dernières instructions de leur gouvernement.

Vers ce temps, l'Empereur du Mexique adressa aux cours européennes un *Memorandum*, dans lequel il expliqua, à son point de vue, les difficultés diplomatiques entre le Mexique et la cour de Rome. Le cardinal Antonelli crut de l'honneur du Saint-Siége de répondre à cette pièce ; il adressa en conséquence une note, en date des premiers jours d'août, aux représentants de Sa Sainteté à l'étranger, dans laquelle il réfuta victorieusement, les unes après les autres, toutes les assertions contenues dans la lettre de l'Empereur.

IX

Voilà la phase désagréable qu'ont atteinte, aujourd'hui, les relations diplomatiques entre le gouvernement mexicain et la cour de Rome. Le clergé de l'empire se trouve précisément dans la position qu'avait voulu lui faire Juarez. Maximilien s'est constitué l'interprète et le continuateur des idées libérales du gouvernement qu'il était venu détruire ; il a réalisé les vœux les plus ardents des démocrates. Appelé au trône par le parti conservateur, il a ruiné ses espérances et s'est appuyé dans son œuvre de régénération sur les principes de ceux qu'il était chargé de combattre. Les libéraux n'ont rien à lui envier ; ils n'auraient pas agi autrement. Que Juarez et ses partisans se reposent en paix ; ils n'ont plus de motifs de désirer le gouvernement du Mexique, leurs idées sont réalisées ; s'ils continuent de combattre l'Empereur, ce sont des ambitieux, qui ne cherchent que leur fortune privée, que leurs avantages personnels. Maximilien ne s'est pas contenté d'adopter les principes des adversaires de son trône ; au grand scandale de la partie saine de la population, il s'est entouré des libéraux de la veille. Au lieu de s'appuyer sur le clergé et la noblesse, il se pose comme le persécuteur de l'Eglise, comme le spoliateur des biens ecclésiastiques, et il s'environne d'étrangers. Le Mexique catholique n'a aujourd'hui rien à envier aux pays les plus *avancés* de l'Europe : tous les cultes reçoivent la même protection de la loi ; des étrangers et des spéculateurs s'enrichissent à même les biens de l'Eglise ; le clergé est réduit à la mendicité s'il ne veut pas accepter le salaire du gouvernement, et le Pape ne peut plus parler à ses fidèles que par l'entremise d'un ministre des affaires étrangères, que rien n'oblige d'être catholique, et qui par conséquent pourra tout aussi bien être hérétique, ou infidèle, et qui cependant sera le juge de l'à-propos ou de la convenance des enseignements du Vicaire de Jésus-Christ. Voilà l'état de choses qu'à établi Maximilien. Des principes plus sains, un catholicisme plus épuré, une politique plus conservatrice et plus religieuse réussiront-ils à faire leur chemin jusqu'au cœur du jeune empereur, un moment égaré peut-être par de fausses représentations ? C'est ce que l'avenir seul pourra nous apprendre. En attendant, admirons avec quelle rigueur Dieu traite ce beau pays, si admirablement doté par la nature, et qui a si étrangement abusé de tous les avan-

tages, de toutes les richesses, de toutes les forces dont l'avaient orné son climat, son sol, son histoire, sa population et sa position géographique vraiment exceptionnelle. Apprenons que la justice de Dieu punit les peuples prévaricateurs, comme les individus coupables, et que de grandes fautes ont quelquefois besoin d'être lavées par de grand malheurs. Le clergé mexicain a souvent été accusé de certains désordres disciplinaires, de trop d'attache aux biens de ce monde. Je n'examine pas si ce reproche à pu être fondé ou non; mais je me dis que si ce clergé est coupable, Dieu le punit par où il a péché, et qu'en tout cas il sortira plus pur et plus fort de cette lutte terrible dans laquelle toutes les passions humaines ont été combattues, et tant de sentiments honorables, de pensées généreuses, de vœux héroïques ont été froissés, abattus, réduits au néant. Que ceux dont les spoliations vont empêcher tant d'œuvres de charité, détruire tant d'établissements utiles, prévenir tant de bien, tant d'entreprises catholiques, tant de secours impatiemment attendus depuis des années et qui ne viendront plus, que ceux-là portent la responsabilité de leurs actes et la peine de leur crime! Ils peuvent être les instruments de la justice de Dieu; mais ces instruments n'en sont pas moins coupables. Quant au clergé mexicain, continuant son œuvre de piété, de religion et de charité, avec moins de moyens et de richesses, mais avec plus de zèle et de foi, il dira, comme le saint homme Job, en baissant la tête sous les coups dont le frappe la Providence : " *Dominus dedit, Dominus abstulit; sit nomen Domini benedictum* [1].

Convient-il d'apprécier ici la conduite du Saint-Siége et de ses représentants dans tout le cours de ces négociations? Le Pape, disent quelques-uns, a été trop sévère ; il aurait dû reconnaître des actes passés à l'état de faits accomplis et qu'il a tolérés dans d'autres contrées; il aurait dû céder à certaines exigences des sociétés modernes, et accorder au Mexique ce qu'il n'a pas refusé à d'autres pays. Signalons d'abord l'inconvenance qu'il y a de vouloir dicter à la Papauté la conduite qu'elle doit tenir dans le monde; le Vicaire de Jésus-Christ assurément doit savoir aussi bien que qui ce soit ce qui convient de faire ou de ne pas faire, d'ordonner ou de défendre pour l'honneur de l'Eglise de Dieu, le bonheur des fidèles, le respect des principes. Mettant de côté le caractère sacré dont il est revêtu, le Pape, placé au-dessus de toutes les basses jalousies, de toutes les mesquines ambitions, de toutes les haines comme de toutes les affections locales ou sectionnelles, de tous les partis pris, de tous les désirs intéressés, ne peut-il pas juger mieux

1 Job, c. I, v. 21.

que qui ce soit et avec plus d'impartialité les différends qui s'élèvent parmi les peuples? Mais ce n'est pas tout; l'Eglise est une société parfaite, complète et organisée, dont le Pape est le chef et le monarque. C'est à lui qu'il appartient de dire dans quelles circonstances l'Eglise doit renoncer à ses droits, se départir de ses priviléges, s'imposer des sacrifices onéreux pour des raisons dont il est l'arbitre souverain et le juge en dernier ressort. De deux maux il faut choisir le moindre, et le bien des peuples peut quelquefois exiger que le Pape fasse au nom de l'Eglise certaines concessions qui, en satisfesant un pouvoir oppresseur, constituent l'Eglise dans un état plus convenable, plus digne et plus favorable à son développement. C'est là un acte de bonté, de désintéressement, une faveur dont il faut lui être reconnaissant, mais qu'on n'avait pas le droit d'exiger. Il serait encore plus injuste de s'appuyer sur cette conduite pour demander des sacrifices analogues. De même que Dieu dispense ses grâces suivant son bon plaisir, en donne plus à telle personne et moins à telle autre, ainsi l'Eglise accorde ses faveurs et ses bienfaits à qui il lui plaît. Rappelons-nous qu'il s'agit d'actes gratuits; on n'a pas le droit de les exiger, mais ceux qui les obtiennent doivent en être profondément reconnaissants. Jamais une faveur accordée n'impose l'obligation d'en octroyer une seconde; jamais une concession faite à tel homme n'impose le devoir de l'accorder à tel autre. Voilà pourquoi le concordat conclu entre Pie VII et la France n'impose nullement à Pie IX l'obligation d'en accorder un semblable à Maximilien, quoique les bases que celui-ci invoque se retrouvent en partie dans le compromis français. Du reste, les positions respectives du clergé français en 1801 et du clergé mexicain en 1865 ne sont guère les mêmes: il y a une différence énorme entre la nationalisation des biens du clergé décrétée et effectivement réalisée, et un désamortissement prononcé depuis la veille qui laisse entre les mains de ses auteurs une partie considérable des propriétés à nationaliser. Ce n'est pas que le fait accompli constitue un droit quelconque; mais c'est que la bonté toute paternelle de l'Eglise peut quelquefois, pour le bien de ses enfants, pour l'amour de la paix et pour donner la preuve de son héroïque désintéressement, s'imposer des sacrifices dont on ne saurait trop admirer l'étendue, mais qu'il serait très-odieux d'exiger. En faveur de la fille aînée de l'Eglise revenant au sein de la famille après quelques années d'égarement, le Pape a demandé à ses évêques, à ses prêtres, à son clergé de renoncer à toutes prétentions sur leurs biens temporels: ils l'ont fait de bon cœur. Ce serait le suprême de l'injustice de dire que

pour cela tous les propriétaires de l'univers doivent renoncer à leurs droits légitimes.

Il en est de même pour les autres bases du concordat proposé par l'empereur du Mexique. Si l'on veut parler de la liberté des cultes, je dirai qu'il y a une différence immense entre la position du peuple français après la Révolution et celle du peuple mexicain aujourd'hui. Le concordat de 1801 n'a fait que reconnaître un état de choses existant effectivement et qu'il aurait été très-difficile, sinon impossible, de détruire ; Maximilien, au contraire, veut introduire dans son empire une tolérance qui n'y a jamais existé, et qu'aucune circonstance nouvelle ne réclame.

C'est ainsi qu'il serait facile de démontrer pour tous les principes du concordat demandé par Maximilien, que la convention de 1801 avec le gouvernement français ne forme nullement un précédent qui puisse être logiquement invoqué par l'empereur du Mexique.

Le Pape et le clergé mexicain ont donc eu raison de se montrer inflexibles sur les droits de l'Eglise. Qu'on ne les accuse pas de mauvaise volonté : ils ont montré toute la bonne volonté nécessaire pour asseoir sur des bases larges, mais justes, l'accord avec le gouvernement de l'Empereur. Ils n'ont pas jugé à propos de faire, il est vrai, les sacrifices énormes qu'ils ont faits ailleurs ; mais qui a le droit de les blâmer, et qui avait le droit de les exiger ? Serait-ce Maximilien qui, après avoir promis à Rome de respecter tous les droits et tous les priviléges de l'Eglise, à peine monté sur le trône, viole ses promesses et se déclare le persécuteur de son clergé ?

Je ne veux pas finir sans répondre à un reproche qu'on m'a fait. On m'a accusé d'avoir mis en tête de ces articles un titre trop général, qui n'indiquait pas assez explicitement le sujet particulier que je traitais. " Ce n'est pas la question mexicaine que vous étudiez, me disait-on ; car la question mexicaine, c'est le nouveau régime introduit au Mexique, c'est l'avènement de l'Empereur, c'est le plus ou moins de chance de voir son trône s'affermir et se consolider, c'est la lutte entre Maximilien et Juarez, c'est l'ambition jalouse des États-Unis ; tandis que vous ne traitez que la question religieuse au Mexique ; vous ne faites qu'examiner la position que le nouveau gouvernement donne à l'Église."

Il est vrai, voilà le sujet principal que j'ai traité ; mais je l'ai dit et je le répète, c'est là vraiment la question mexicaine. La question religieuse au Mexique contient toutes les autres, politique, diplomatie, finances, commerce, parce que l'élément religieux est le plus fort dans cette nation éminemment catholique ; il est

même le seul qui, grâce à trente ans de révolutions et d'anarchie, possède quelque énergie et quelque influence. La question religieuse renferme l'avenir du Mexique, le secret du succès ou de la défaite de toutes les entreprises qu'on veut y faire avec ou sans elle. Tant que le sentiment religieux du peuple ne sera pas satisfait; tant que l'Eglise n'aura pas donné franchement et fermement son adhésion et son concours bienveillant à un état de choses qu'elle approuve et qu'elle défend, ne comptez pour rien l'apparente tranquillité qui frappe vos regards; défiez-vous de la prospérité extérieure et du calme superficiel qui vous charment et vous font croire à une harmonie, à un accord qui n'existent pas dans les forces vives de cette nation. Ce bonheur n'est que transitoire; il n'est pas réel. Il y a au sein de ce peuple un principe essentiel, qui peut devenir un principe de vie, s'il est sagement employé et pieusement respecté, mais qui sera un élément de trouble, vraiment un principe de mort, tant qu'on ne lui aura pas fait la position qu'il mérite. Je veux parler de l'amour du peuple mexicain pour sa religion. Un gouvernement qui respectera ce sentiment filial sera tout-puissant; mais l'administration qui le violera et le foulera aux pieds aura bâti sur le sable l'édifice de son existence; elle sera agitée jusqu'à ce qu'elle périsse, ou jusqu'à ce qu'elle se rende aux exigences religieuses de son peuple. Voilà l'enseignement qu'il faut tirer de l'histoire du Mexique, si on n'est pas complètement aveugle.

C'est avec cette idée que je commençais mon travail; j'ai voulu la ramener ici en le finissant, car elle est la conclusion que je désirerais voir le lecteur tirer de ces pages dans lesquelles j'ai essayé de présenter à son vrai point de vue ce qu'on doit appeler la question mexicaine.

E. Lef. de Bellefeuille.

M. F. JEHIN-PRUME.

J'avais promis une biographie ; je ne tiendrai qu'à demi ma parole. Plusieurs journaux du Canada en ont faites ou reproduites, et comme je ne voudrais pas redire ce que tous nos lecteurs ont lu dans d'autres publications, je me bornerai à raconter quelques anecdotes et à développer un peu l'appréciation que j'ai déjà faite du talent de M. Prume. J'ose espérer que ces quelques lignes, inspirées par mon admiration profonde pour le talent de cet artiste, intéresseront nos lecteurs et lui prouveront, à lui, ma sincère amitié.

La petite ville de Spa peut à bon droit s'énorgueillir, non seulement de son site, que l'on dit charmant, et de ses gracieuses constructions, mais encore des hommes distingués dont elle a été le berceau. Aussi, fière des succès remportés par un de ses enfants, fit-elle sa toilette de fête pour saluer le retour au milieu d'elle du jeune Jehin, qui venait d'obtenir le premier prix au Conservatoire de Bruxelles. Les citoyens s'étaient rendus en foule à une lieue de la ville au-devant du lauréat, et cinquante jeunes filles vêtues de blanc le couronnèrent de fleurs. Le soir, la ville fut illuminée. Meyerbeer assistait à ces réjouissances et félicita M. Prume sur la manière dont il avait rendu une grande fantaisie sur l'*Etoile du Nord.*

Meyerbeer allait souvent à Spa, où il y a une promenade qui porte son nom ; ce qui me rappelle une anecdote que M. Prume m'a lui-même racontée. Meyerbeer composait alors *Robert* et

travaillait sur un clavecin dont les débris sont encore chez M. Jehin. L'illustre compositeur avait, paraît-il, l'habitude, lorsqu'il voulait s'inspirer, de s'habiller comme les personnages mêmes du drame qu'il mettait en musique. Il se faisait ensuite apporter dans sa chambre un seau, un arrosoir et des pincettes : on ignore quel usage il en pouvait faire. Un jour donc que Meyerbeer était à Spa, accompagné des ustensiles susdits, et qu'il jouait sur le clavecin dont je viens de parler, il dépêcha quelqu'un à M. Jehin [1] pour le prier de venir accorder son instrument. M. Jehin se rend en hâte chez Meyerbeer, et entendant ce dernier qui faisait résonner son clavecin avec beaucoup d'animation, il résolut d'attendre, et, tout en attendant, s'avisa de regarder par le trou de la serrure. Quel ne fut pas son étonnement quand il aperçut un homme affublé d'un immense bonnet pointu, à la manière des magiciens, et vêtu d'une robe bigarrée à larges manches et qui faisait dans sa chambre un tapage d'enfer ! Peu rassuré par la mine de son client, M. Jehin crut prudent de retraiter ; ce qu'il fit sans tambour ni trompette, répétant partout qu'il ne voudrait pas pour cent francs accorder le clavecin de Meyerbeer.

Les sources pour lesquelles Spa est renommé et qui attirent, tous les ans, une foule nombreuse de visiteurs, ont inspiré à notre artiste trois délicieuses compositions qui portent le nom de trois de ces sources : *la Géronstère*, *la Sauvenière* et le *Tonnelet*. Cette dernière est dédiée à Madame la Baronne de Rostchild. Quoique d'un genre bien différent, ces trois compositions réunissent tout ce qu'il y a de plus gracieux et de plus sentimental. Rien de plus brillant que le *Caprice-valse* que le public de Montréal connaît déjà. Le *Tonnelet* est d'un rythme parfait, et c'est peut-être, en dépit du mouvement, celle des "*sources de Spa*" qu'il est le plus difficile d'exécuter comme elle doit l'être, c'est-à-dire avec un style convenable. La *Sauvenière* est un charmant morceau de salon qu'il faut surtout entendre jouer par M. Jehin-Prume lui-même pour en apprécier tout le mérite.—Puisque je parle des compositions de Prume, je ne saurais oublier la grande fantaisie dédiée à Sa Majesté Léopold I. Cette fantaisie, faite sur un thème original, atteste chez son auteur la science complète du compositeur et doit être mise au rang des belles compositions qui existent pour le violon. J'ai déjà dit, du reste, que cette pièce lui avait valu le titre de Violon de la musique particulière du roi des Belges.

Ces œuvres diverses dénotent une rare originalité et ont été traitées avec un grand talent. Il y a de tout là dedans : du grave

1 Aïeul paternel de F. Jehin-Prume, qui était accordeur de piano.

et du léger, du gracieux et du brillant, du sentiment et de l'entrain. Elles sont l'expression de la manière même de l'auteur. M. Prume a composé comme il joue, avec enthousiasme, et il a admirablement développé ses sujets.—Ses compositions sont-elles classiques?... M. Prume appartient-il à telle ou telle école?.... Je l'ignore. Mais ce que je sais bien, c'est qu'il est un merveilleux violoniste, et que, si quelquefois il s'écarte de la route tracée, c'est qu'il va au-delà, et les applaudissements enthousiastes du public lui disent qu'il a bien fait. Rien ne lui manque de ce qui constitue le violoniste parfait, et, chose extraordinaire! il réussit dans tous les genres. Classique avec Mendelshon, Bach, Beethoven, il est burlesque avec Paganini et fantastique dans la *ronde des Lutins* de Bazzini et la *danse des Sorcières* de F. Prume; sentimental, passionné dans l'*Ave Maria* de Gounod, il est d'un brillant indicible dans sa grande fantaisie. Son jeu est large et plein, ses notes pures, son mécanisme incroyable. Les difficultés sont enlevées avec une sûreté, une fermeté qui décèlent le maître.

L'appréciation que je fais du mécanisme étourdissant de Prume n'est pas isolée, et je la retrouve dans une correspondance de Christiania: " Le grand mérite de cet artiste le dispenserait bien " de l'appui du nom célèbre de son oncle, le regretté et bien-aimé " Prume. Il joue, du reste, d'une manière toute différente de celle " de ce dernier; son jeu a plus de laisser-aller. Son habileté est " vraiment extraordinaire: il est tellement sûr de lui-même qu'il " pousse parfois jusqu'à la coquetterie l'abandon qu'il met dans " son exécution. Nous n'avons jamais entendu un violoniste dont " le mécanisme soit aussi étonnant que le sien."

L'*Etoile Belge*, du 24 août 1863, rendant compte d'un concert de Prume, s'exprimait ainsi: " Déjà on peut le proclamer un des pre- " miers violonistes de l'époque. Il a exécuté le *concerto* en *mi* " de Mendelshon, *le rêve d'une jeune Chatelaine* et la *Géronstère*, " capricio-valse dont il est l'auteur.

" M. Jehin-Prume a fort bien exécuté cette page brillante de " Mendelshon, il l'a interprétée en grand artiste, avec des effets " admirables de sonorité et de timbre d'une variété inouïe; on ne " peut avoir plus de force et de précision dans l'attaque et de " netteté dans l'articulation; il a beaucoup d'élégance et chante à " ravir; enfin il se joue des difficultés les plus ardues avec une " facilité qui tient du prodige. On a beaucoup admiré la *Géronstère*, " qui est une œuvre charmante, pleine de grâce et de motifs " suaves et originaux."

Puisque je suis en frais de citations, autant vaut de suite repro-

duire une délicieuse poésie qui a été adressée à M. Prume, en décembre 1860, par les membres de la Société des Mélomanes, sous le patronage de S. A. R. le Comte de Flandre, à l'occasion des concerts qu'il avait donnés à Gand :

Quand l'artiste, brûlant d'une flamme féconde,
Tient tout son auditoire à ses mains suspendu,
Ce n'est plus un mortel, habitant de ce monde,
C'est un être divin parmi nous descendu.

O Jehin-Prume ! ainsi, dans tes concerts sublimes,
Pour enchanter l'oreille et saisir tous les cœurs,
Tu transportes l'esprit jusqu'aux plus hautes cimes,
Ou bien, tendre et touchant, tu fais couler nos pleurs.

Que tu fais bien redire à tes cordes savantes,
Interprête inspiré, toujours original,
Des œuvres de Vieuxtemps les notes éclatantes,
Ou de Paganini l'éternel *Carnaval !*

De l'archet dans ta main la puissance infinie
Se prête à tous les tons, rend tous les sentiments :
Tantôt c'est *la Berceuse* à la douce harmonie,
Tantôt *la Polonaise* aux sons vifs et brillants.

Quoique la gloire, ainsi que la Liberté sainte,
Ne couronne souvent que des cheveux blanchis,
Déjà de son laurier ta jeune tête est ceinte,
De son temple par toi les dégrés sont franchis.

Vieuxtemps, DeBériot t'ont marqué la carrière :
Vieuxtemps, majestueux, grandiose et puissant ;
DeBériot plus doux et dont la main légère,
Avec un charme exquis, caresse l'instrument.

Consommé dans son art qu'il pratique et professe,
Léonard applaudit à ton génie heureux,
Et, fier d'avoir guidé les pas de ta jeunesse,
Il te montre, du doigt, ta place à côté d'eux.

Je disais, il y a un instant, que M. Jehin-Prume abordait tous les genres avec une facilité inouïe. Peut-être me permettra-t-il de dire en secret aux lecteurs de la *Revue*, qu'il a composé un petit caprice burlesque qui a bien son mérite. Une imitation du chant de l'office à l'église en est le fond. On entend d'abord les fidèles qui arrivent au temple ; les portes s'ouvrent ensuite en grinçant sur leurs gonds ; puis quelqu'un prélude sur un orgue, en faisant entendre une harmonie dans laquelle les pédales jouent leur rôle. A l'orgue succèdent le chant de l'officiant et la voix des chantres, qui répondent dans des tons tellement impossibles qu'on serait tenté de croire que cette petite pièce a été inspirée dans quelqu'une de nos églises. L'organiste continue ses accords, puis

enfin les portes crient de nouveau en se refermant, et les fidèles s'éloignent.

M. J. Prume appartient à une famille d'artistes. Son père est peintre de fleurs et a obtenu plusieurs médailles. Son oncle, le célèbre Hubert-François Prume, était le frère de la *mère* de M. F. Jehin, qui, depuis la mort de l'auteur de la *Mélancolie*, ajouta à son nom le nom de sa mère. Né en 1816 et mort en 1849, M. F. Prume s'était fait une réputation de grand violoniste et de grand compositeur.

Virtuose de science et d'inspiration, dit le " *Guide Musical de Bruxelles*," son talent avait le vif éclat de ce double génie. Nul ne le surpassait en pureté, en audace ; peu l'égalaient sous le rapport de ce charme soutenu d'exécution, qui prend l'âme pour la bercer dans un beau rêve. Prume était un des représentants les plus distingués de ce grand genre classique que l'on admirera toujours.

Voici quelques strophes wallonnes, extraites d'une élégie composée à la mort de François Prume :

WALLON.	TRADUCTION.
Se s't'avon l'cour gro plin d'doleur Cher ami Prum ki no v'kwitan, Ka po no zautt se s't'on mâleur D'ess privé dè voss grand talan Tro jôun vo zavé pierdou l'veie Se s't'anoeyeu po noss nasion Divin cint an meymm divin meie. A Lige on respecktret vos nom.	C'est avec le cœur gros, plein de douleur, Cher ami Prume, que nous vous quittons; Car pour nous autres c'est un malheur D'être privé de votre grand talent. Trop jeune vous avez perdu la vie, C'est douloureux pour notre nation. Dans cent ans, même dans mille, A Liège on respectera votre nom.
Prum si savan é si agille Divin tott se compozision Asistev' co tott sè famille Avon le produy di s'yairson Por lu s'esten t'on grand plaizir De continté to l'montt à to, Chakeunn rigretret d'vin l'av'nir Li compoziteur di S'tavlo.	Prume, si savant et si agile Dans toutes ses compositions, Assistait encor toute sa famille Avec le produit de son archet. Pour lui c'était un grand plaisir De contenter tout le monde. Chacun regrettera, dans l'avenir, Le compositeur de Stavelot.
Passan vo ki v'zaresté chal Dihé n'pater avou ferveur Priez turto an jénéral Po l'âmm de Prum compoziteur On n'kinoh le decré de syr Mai portan no zesperan to Ki le zanch, l'on rsu avou n'lyr Et ki le s''et moiteie dè to.	Passants, vous qui vous arrêtez ici, Dites un *Pater* avec ferveur ; Priez tous en général Pour l'âme de Prume, compositeur. On ne connaît pas les décrêts du ciel; Mais pourtant nous espérons tous Que les anges l'ont reçu avec une lyre Et qu'il est au milieu d'eux tous.

Ce fut aussi à l'occasion de cette mort que M. Terry composa une espèce d'élégie musicale dans laquelle des chœurs de jeunes filles et d'enfants viennent exprimer leurs regrets et déplorer la

perte inattendue et prématurée de l'illustre artiste. Et, tandis que cette musique s'exécute en face du public, on entend, sans trop savoir d'où cela vient, une douce et suave harmonie : c'est la *Mélancolie*, le chef-d'œuvre de Prume, dont les notes, mélodieuses et plaintives comme l'âme d'un trépassé, jettent dans tous les cœurs une immense tristesse. On a déjà deviné qu'un élève de Prume jouait dans les coulisses cette sublime inspiration du maître. Eh ! qui aurait pu rendre cette touchante composition mieux que celui qui, au sentiment de la musique, joignait les sincères regrets d'un attachement filial pour l'auteur de cette œuvre splendide ? En ce moment, du reste, il dut se rappeler les dernières paroles de son oncle : "Pauvre petit," qui s'adressaient à l'éminent artiste que nous connaissons et dont M. F. Prume avait probablement deviné le génie et qu'il avait aussi, sans doute, espéré guider dans les sentiers de l'art.

L'année 1858 vit aussi s'éteindre un autre membre de cette famille, Joseph Prume, clarinette solo à la chapelle de la cour à Cobourg et première clarinette de la musique des Guides.

M. le Comte de Cornelissen, qui a protégé M. Jehin lorsqu'il était encore enfant, le fit entrer au conservatoire de Bruxelles, et les journaux de Spa de 1859 parlent de M. Jehin, qui n'avait alors que 10 ans, dans les termes les plus flatteurs. Spontini lui prédit un splendide avenir, et M. le Comte de Cornelissen lui-même le couronna. Ce fut peu de temps après cette époque que M. Jehin, élève de la classe de perfection de Léonard, faillit sortir du conservatoire. Voici dans quelles circonstances : Devant jouer dans un concert, il avait demandé la permission de le faire à son professeur, qui la lui avait accordée. Son nom fut donc entré dans le programme et publié partout. Le soir du concert arrivé, Léonard défend à son élève de jouer, ce qui mit ce dernier dans un singulier embarras ; embarras qui ne dura qu'un moment, car il répondit qu'il jouerait tout de même : ce qu'il fit. Le lendemain, à l'ouverture des classes, le jeune Jehin était à sa place accoutumée, lorsque Léonard entra et lui dit :—Pourquoi as tu joué ?—J'ai joué parce que j'ai cru que votre première parole valait bien la seconde.—Eh ! bien, tu vas prendre ta casquette et ta caisse et tu vas t'en aller ; tu reviendras dans quinze jours.—Ça m'est égal ; je ne reviendrai plus du tout, répondit l'élève, qui sortit avec son violon. Quinze jours se passent, trois semaines, six semaines s'écoulent sans que le jeune virtuose retourne au conservatoire.

Un beau jour, l'ennui, ou le désir de revoir les camarades et

peut-être un peu aussi l'envie de se reconcilier avec son professeur, le poussèrent jusque dans la cour du conservatoire, où il se promenait de l'air le plus indépendant du monde. Léonard le vit et dit à un des élèves de l'aller chercher. L'élève fit quelques instances auprès de son ancien camarade, qui répondit :—Je n'irai pas, et continua sa promenade. Un second, un troisième émissaires furent dépêchés sans plus de succès ; enfin, Léonard lui-même sortit de la classe et fit rentrer au bercail cette brebis égarée. Il continua ainsi ses études musicales et fut premier lauréat du conservatoire de Bruxelles.

Il avait eu pour premier professeur Nicolas Servais, qui fut remplacé par François Prume, auquel succéda Léonard. Lorsque F. Jehin remportait quelque succès, c'est-à-dire chaque fois qu'il se montrait en public, on disait invariablement qu'il appartenait à la brillante école de Léonard, ce qui excitait la bile de Servais, qui s'écriait : " C'est moi qui ai fait la tartine et c'est Léonard qui la mange."

J'aurais désiré faire quelques extraits de l'*album* havannais de M. Prume ; parler des concerts qu'il a donnés à Paris et dont Jules Janin a lui-même fait la critique dans le *Journal des Débats* ; ajouter, enfin, qu'en Canada comme partout, il a été un peu l'enfant gâté des dames, mais l'espace me manque. Je ne puis que regretter, avec les amis des beaux-arts, le départ de celui qui, depuis quelque semaines, nous a enivrés de sa belle et savante harmonie. Il nous a quittés pour parcourir les Etats-Unis. Reviendra-t-il au Canada ? Nous le désirons et nous l'espérons. Que ce vœu lui soit agréable, que surtout il se réalise, et nous serons plus que récompensé de notre humble travail.

D. H. Senécal.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

La situation politique n'a pas changé en Amérique depuis notre dernière livraison, et la chronique n'est, à proprement parler, qu'une série de faits divers sans grande liaison, et par conséquent sans véritable importance.

La presse canadienne, à la suite des expositions provinciales du mois de septembre et des comptes-rendus de dîners donnés aux visiteurs des provinces maritimes, n'a eu pour défrayer ses articles de fond que l'élection de Wentworth, le déménagement des départements et bureaux publics à Ottawa, et les progrès contestés du projet d'union fédérale dans le Nouveau-Brunswick.

Le comté de North-Wentworth a toujours été représenté en Chambre par un radical plus ou moins avancé ; mais, soit revirement de l'opinion publique en Haut-Canada, soit motifs de considération personnelle, l'élection d'un conservateur, M. Alex. Brown, y paraît assurée. Il va sans dire que le *Globe* s'en est ému, et n'a pas cherché à déguiser sa mauvaise humeur. Il a accusé le parti conservateur de manquer à ses engagements, qui étaient de conserver intact l'équilibre des partis politiques tels qu'ils se trouvaient au moment de l'entrée de l'hon. M. George Brown dans le Cabinet de coalition Taché. En cela, le *Globe* s'est trompé ; car il a supposé que les termes de la coalition avaient été acceptés par tout le parti conservateur, et que les engagements des chefs liaient également leurs partisans. Or, si les choses s'étaient ainsi passées, ce n'eut plus été une coalition, mais bien une fusion des deux partis, et l'on sait que ces deux choses sont loin d'être identiques.

La première peut être, et est même presque toujours un expédient auquel la nécessité d'une certaine situation force les gouvernants de recourir ; expédient qui, une fois la crise passée, laisse les choses au point où elles étaient auparavant ; la seconde, au contraire, procède d'un rapprochement régulier d'idées extrêmes jusqu'à ce que l'entente et les transactions mutuelles deviennent une conséquence logique et générale. Les chefs font les coalitions, mais ce sont les partis qui se fusionnent ; ceux-ci peuvent laisser faire celles-là, mais la fusion échappe à l'action des chefs, parce qu'elle s'accomplit dans l'ordre des idées.

Si donc le comté de North-Wentworth élit un conservateur, nous ne voyons pas que le *Globe* ait des reproches à faire à d'autres qu'à ses chefs qui se sont volontairement dépouillés devant le peuple du prestige de leur force, en recherchant le triomphe de leurs idées dans une coalition avec leurs adversaires. Il est rare, en effet, que les populations voient d'un bon œil, et sans se scandaliser, l'alliance, quelque momentanée et nécessaire qu'elle soit, d'hommes qu'elles s'étaient accoutumées à regarder comme l'expression de principes, d'idées et de tendances irréconciliables.

L'irritation du *Globe* ne s'est pas satisfaite à si bon marché que de s'attaquer aux journaux conservateurs du Haut-Canada ; le *Journal de Québec* a eu son tour, et l'élection de North-Wentworth a servi de prétexte à l'Hon. M George Brown pour dire à l'Hon. M. Cauchon une foule de choses désagréables. Ce dernier lui a répliqué avec sa bonne plume de Tolède, et cet incident entre l'un des pères de la Confédération et son principal appui n'a pas peu attiré l'attention dans ce temps de calme plat.

D'ailleurs, pour qui voudrait tirer des conséquences du ton et du maintien de la presse du Bas-Canada sur le projet de Confédération, la chose serait très-facile en ce moment. Le dénombrement des journaux dont l'attitude n'a pas varié un seul instant sur cette grande question, se simplifie de jour en jour. Ainsi, à Montréal, le parti conservateur ne compte qu'un seul journal français sur quatre : en vérité, c'est trop peu, et il semble que c'est le contraire qui devrait avoir lieu. On aura beau avoir de l'activité et de la bonne volonté, la lutte sera toujours inégale, et l'action unanime de trois journaux, dont un quotidien et les deux autres pouvant le devenir avant peu, ne saurait manquer de miner et d'effacer peu à peu dans l'opinion l'influence d'un seul et unique adversaire.

Nous ne croyons pas, pour notre part, que le nombre des journaux et des défenseurs d'une cause doive être absolument basé

sur le chiffre des partisans de cette cause : mais si le contraire a lieu, c'est un signe d'activité et de puissance dont on ne saurait mépriser la signification.

Québec compte trois organes conservateurs, il est vrai, et pas un seul du parti de l'opposition : mais l'abondance de biens, qui ne nuit jamais tant qu'il s'agit de finances, est quelquefois nuisible dans un autre ordre de choses. Et quiconque suit les allures de la presse de Québec sait très-bien que ces allures deviennent depuis quelque temps de plus en plus incertaines et douteuses. On y sent un souffle de désappointement et d'humeur sombre qui pourrait bien présager des tempêtes ou des complications prochaines. La politique d'expectative y prend le dessus, et certes, quand les Achilles se retirent sous leur tente, il est permis de douter du succès des armes des Agamemnons.

Comme preuve de l'exactitude de notre appréciation, nous fesons l'extrait suivant du *Journal de Québec* du 4 octobre courant :

" Personne ne peut nier aujourd'hui le mouvement de réaction qui se produit rapidement en faveur de la confédération au Nouveau-Brunswick ; pour en méconnaître l'existence il faudrait n'avoir pas lu tout ce qui se passe et se dit dans cette dernière province ; il faudrait n'avoir pas entendu, tout récemment en Canada, M. Wilmot, l'un des membres du nouveau gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'adversaire même de M. Gray, qui figurait comme l'un des délégués à la convention de Québec. Mais, si certains journaux disent vrai, on voudrait la confédération sur un nouveau plan. Cela se comprend, on ne peut reconnaître comme bonne aujourd'hui ce que l'on a appelé hier une monstruosité et un odieux sacrifice. Et, pour sauver sa dignité, l'on réclamerait l'union avec des conditions différentes. Pour satisfaire cette exigence il faudrait donc remettre la constitution sur le métier. Cela est possible ; cependant, est-on bien sûr que les deux Canadas, qui ont adopté le projet de la Convention de Québec, non pas précisément parce qu'ils l'aimaient tel quel, mais comme un compromis et comme le sentiment collectif des hommes d'élite de toutes les provinces ; est-on bien sûr que les Canadas ne répondraient pas alors comme paraît le faire aujourd'hui le Nouveau-Brunswick, et que tout ne serait pas remis en question ? Car personne, dans cette province, personne de ceux qui ont soutenu, par leurs votes, leurs paroles ou leurs écrits, le projet de la Convention de Québec, ne serait lié à un projet de constitution nouveau dont il faudrait recommencer l'étude et qu'il faudrait apprécier dans sa valeur intrinsèque comme dans ses conséquences. Tout ce que nous avons à faire pour le quart d'heure, c'est de laisser venir et d'attendre."

Si maintenant nous passons à la presse des autres localités du Bas-Canada, nous y trouvons les mêmes doutes chez les uns, la même énergie et la même activité chez les autres. Comme à Mont-

réal, le nombre des journaux de l'opposition ou démocrates y est plus considérable que celui du parti conservateur ou ministériel. Nous le répétons, un tel fait n'est pas sans portée en face des temps nouveaux qui se préparent et du besoin de tous les bras et de toutes les volontés qu'aura la bonne cause pour les traverser.

Si le doute se fait jour dans certains quartiers sur le succès de la Confédération, il n'en est pas de même dans le Ministère. L'autre jour, l'Hon. Procureur-Général du Bas-Canada déclarait, en présence des principaux citoyens de la nouvelle capitale d'Ottawa (que la *Minerve* appelle *Ottawayens*), qu'avant dix-huit mois, le nouveau palais législatif verrait se réunir le premier Parlement des Provinces confédérées de l'Amérique du Nord.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'à l'instar des royautés d'Europe, nos vice-royautés d'Amérique sont toutes en voyage. A l'heure qu'il est, le gouverneur du Canada et les lieutenants-gouverneurs du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince Edouard sont tous absents de leurs gouvernements et se sont acheminés, les uns après les autres, vers la métropole.

La question du Nord-Ouest, dont tous les journaux devraient s'occuper maintenant, semble dormir du sommeil des heureux sinon des justes, et on verra que l'opinion publique se trouvera encore une fois prise à l'improviste lorsque le Ministère présentera ses vues et son projet aux Chambres réunies. Nous devons cependant faire ici une exception en faveur d'un journal qui a traité la mesure avec beaucoup de sagesse et de discernement. On se plaint quelquefois de ce que le Ministère ne donne pas à l'opinion le temps de se prononcer sur des questions politiques importantes: presque toujours ce reproche est mal fondé. La faute, ce semble, en est à la presse, qui devrait étudier, dans les vacances législatives, les principales questions politiques sur lesquelles elle sait que le gouvernement est pour se prononcer dans un avenir plus ou moins rapproché.

Quelques journaux se sont mis à discuter la peine de mort à propos de la condamnation de Barreau. Nous citerons à ce sujet un mot célèbre d'Alphonse Karr :—" On parle, disait-il un jour, d'abolir la peine de mort; de grâce, messieurs, laissons d'abord aux meurtriers le soin de montrer l'exemple."

JOSEPH ROYAL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire de la Colonie Française en Canada, tome 1., Villemarie, Bibliothèque paroissiale, 1865.—(Paris, Imprimerie Poupart Davyl et Cie.)

Il y a déjà onze ans de cela.

Je faisais ma troisième au petit séminaire de Montréal, lorsqu'un jour il se fit une grande rumeur parmi les élèves. Il venait d'arriver, disait-on partout, un des membres les plus éminents du Séminaire de St. Sulpice de Paris, un historien distingué dont on répétait le nom et qui devait, le soir même, nous faire " la lecture spirituelle." Comme tout le monde avait hâte de voir et d'entendre ce visiteur illustre !

A l'heure dite, en effet, on nous conduisit à la grande chapelle du collége et bientôt un prêtre à la démarche un peu lourde, à la figure vénérable, monta en chaire. C'était M. l'abbé Faillon.

Je n'oublierai jamais l'impression que me fit le discours, pourtant sans art ni rhétorique, de cet homme célèbre, ni les termes chaleureux dans lesquels il parla des premiers temps de la colonie de Villemarie, du but de ses fondateurs et de la conduite pleine de foi et d'héroïsme de nos ancêtres. Je ne fus pas le seul ému des détails de ce drame chrétien et français et des choses toutes nouvelles qu'on m'y apprit. Tout ce monde d'écoliers impatients du silence était suspendu aux lèvres de l'orateur, et chacun eut voulu que l'entretien eût duré bien longtemps encore.

C'est le développement de cet entretien, dont le souvenir m'est encore tout frais en tête, que je viens de retrouver dans l'*Histoire de la Colonie française.*

Personne, dit le pieux et savant auteur, n'a encore écrit l'histoire de la colonie française en Canada, ni le motif de son établissement, ni son origine, ses progrès, les obstacles persévérants qu'elle a rencontrés et les moyens qui ont triomphé de ces obstacles. Le Père Sagard, récollet, le Père DuCreux, jésuite, en écrivant chacun une histoire du Canada, n'ont en effet guère eu

pour objet que de faire connaître les travaux des premiers missionnaires qui évangélisèrent ce vaste pays. Le Père de Charlevoix, dans un ouvrage plus considérable, ne s'est pas attaché, non plus que les autres, à l'histoire de la colonie et de ses luttes avec les sauvages conjurés contre son établissement. C'est à combler cette lacune si importante que s'est attaché M. l'abbé Faillon en entreprenant d'écrire l'*Histoire de la Colonie française en Canada.*

Son ouvrage se divise en trois parties fondées sur l'ordre et la nature des événements qui se succédèrent en Canada sous la domination française. L'introduction rappelle le religieux et noble dessein de François 1er d'établir une colonie catholique en Canada et les tentatives infructueuses renouvelées jusqu'à sept fois par ce grand prince. On voit ensuite, dans la première partie, les rois de France charger à diverses reprises de l'exécution de ce dessein des compagnies marchandes, en leur accordant le commerce exclusif du Canada, et, après bien des années, être déçus de leurs espérances par le mauvais vouloir de ces spéculateurs, uniquement occupés de leurs intérêts mercantiles.

Non-seulement ces compagnies négligèrent, malgré leurs promesses réitérées, d'établir en Canada une vraie colonie, mais elles laissèrent dans un si grand état de faiblesse et de mépris le petit nombre de Français qu'elles y avaient transportés pour la gestion de leur commerce, que ceux-ci virent arriver l'instant où ils allaient être chassés du pays ou tous massacrés par les sauvages. " Cinquante Iroquois, écrivait [1] le Père Vimont en 1641, sont capables de faire quitter le pays à deux cents Français," c'est-à-dire à toute la colonie.

Cette partie traite de l'établissement de Québec et de la colonie française en Canada sous Champlain et Montmagny, de 1603 à 1641.

Dans la seconde partie, l'auteur montre qu'au défaut de ces marchands, une pieuse Société formée, à Paris, entreprit, par le pur motif du zèle de la religion, d'accomplir le dessein de François 1er, en formant à ses propres dépens un établissement catholique dans l'île de Montréal, et que, pendant plus de vingt années, les intrépides colons de ce poste tinrent tête aux nations iroquoises conjurées contre l'établissement des Français au Canada, les repoussèrent, les battirent et leur inspirèrent la terreur. C'est l'histoire de Montréal ou Villemarie.

La troisième partie a pour objet le récit des progrès de la colonie de Montréal, qui devient un établissement modèle et détermine le roi de France, Louis XIV, à s'occuper lui-même de l'entreprise en se mettant à la tête de l'œuvre, et à réaliser ainsi la belle et grande idée de François 1er et de Henri IV. Cette période, durant laquelle nos ancêtres prennent définitivement possession du sol par la croix et par l'épée, s'achève aux grandes guerres qui mirent fin à la domination française dans l'Amérique du Nord. De ce magnifique travail, l'auteur n'a encore publié qu'un tiers environ, c'est-à-dire la première partie et le commencement de la seconde. Le second tôme doit paraître sous peu.

Lorsqu'on étudie l'histoire générale des colonisations du continent américain, on reste frappé de la fécondité de l'idée qui a présidé à ce grand mouvement d'émigration européenne. Tandis que l'idée mercantile échouait dans ses essais d'établissement au Canada, dans la Virginie, dans la Floride et au Mexique, on voit, quelques années plus tard, l'idée religieuse, s'associant

1 *Relations de* 1641, p. 58.

l'idée agricole, reprendre ces tentatives infructueuses et donner naissance à des colonies fortes, vigoureuses et florissantes. Jamais les Espagnols ne purent se croire définitivement maîtres de l'empire des Caciques, tant que la voix de leurs missionnaires demeura impuissante à protéger les malheureux Mexicains contre l'avidité âpre et cruelle des aventuriers qui venaient y chercher fortune.

Qu'étaient les établissements insignifiants de St. Augustin, de Pensacola et de Jamestown avant que le besoin de liberté pour leur foi menacée et persécutée eût poussé sur les rives du Massachusetts les puritains du *May Flower ?*

Quel fut le berceau véritable de la colonie française en Canada sinon Montréal, où fut réalisé pleinement et pour la première fois le noble et religieux dessein de François 1er, de Henri IV, de Champlain et de Montmagny ?

Sans doute, l'idée religieuse eut une source diverse et un but différent dans ces deux derniers établissements, et c'est ce qui fit aussi que les résultats se ressemblèrent si peu. Mais l'idée catholique a réellement fondé les deux seules nationalités modernes de l'Amérique, celle des Canadiens-français au nord et celle des Hispano-américains au sud. L'idée protestante, au contraire, n'a pu rien fonder en ce genre ; car on aura beau vanter la richesse et la puissance des Etats-Unis, je défie qui que ce soit d'y prouver l'existence d'une nation vraiment organisée avec ses traditions, ses coutumes, ses institutions civiles et religieuses et son caractère spécial. Et c'est parce que l'idée catholique à prévalu surtout au Canada que la nationalité canadienne-française est encore la plus avancée et la plus fortement constituée de tout ce continent.

M. l'abbé Faillon a donc eu raison, dans son grand travail, de rechercher et d'indiquer les sources de notre histoire et de démontrer, pièces en mains, la raison philosophique du fait de notre nationalité. D'ailleurs, comme il le dit lui-même dans sa préface, il a écrit pour la jeunesse canadienne " qui tourne aujourd'hui ses vues sur son histoire nationale et se plait à l'étudier ;" et, en présence des crises et des transformations politiques que le Bas-Canada est à la veille de subir, il ne pouvait faire rien de plus patriotique ni de plus à propos que de faire ressouvenir son lecteur du but, des tendances et des traditions que nous ont laissés les pionniers de l'Amérique du Nord. Il est bon, il est salutaire, au milieu des contentions politiques, de faire un retour sur un passé rafraîchissant et de pur dévouement.

Cet ouvrage de M. l'abbé Faillon est évidemment l'œuvre de sa vie ; les divers travaux qu'il a déjà publiés n'en ont été que des pages détachées, et surabondantes en quelque sorte. Ce qu'il lui a coûté de labeur incessant, de veilles, de voyages, de fatigues, nul le sait mieux que lui. Ecoutons la façon simple et naturelle dont il en parle :

" Si l'histoire [1] de la colonie française a été peu connue jusqu'ici, écrit-il, c'est que cette étude exigeait de nombreuses recherches que peu de personnes étaient à même de faire, à cause de la difficulté de se procurer des matériaux à consulter ; une partie de ces documents se trouvant en Canada et les autres en France.

" Pour les explorer en détail, nous n'avons rien négligé de ce qui était en notre pouvoir. En France, nous avons compulsé les archives de la marine, celles du ministère des affaires étrangères, du ministère de la guerre,

1 P. VIII et IX. Préface.

du dépôt des fortifications, les archives de l'Empire, les manuscrits de la bibliothèque impériale, ceux de la Mazarine, de l'arsenal, du Séminaire de St. Sulpice, de la préfecture de Versailles, de l'archevêché et de la préfecture de Rouen et autres, sans négliger les manuscrits du musée britannique.

" Nous avons fait trois voyages en Canada et même un séjour de près de sept ans dans ce pays pour compléter et coordonner nos recherches : les archives provinciales, celles de l'archevêché de Québec, du Séminaire et de la paroisse de cette ville et d'autres encore nous ont fourni des documents précieux. Nous avons puisé aussi au greffe de Montréal, aux archives du Séminaire, à celles des anciennes communautés de cette ville, à celles de plusieurs autres paroisses des environs ; et l'ouvrage que nous publions est le résultat de toutes ces recherches réunies."

Il faut remonter aux moines du douzième siècle pour trouver des hommes capables d'une entreprise si longue, si difficile et, dans nos idées, si ingrate. Ingrate, cette tâche ne l'a pas été pour Messire Faillon : voyez comme il s'y plaît, comme il est à l'aise au milieu des personnages et des événements dont il raconte l'histoire. On dirait qu'il a vécu avec eux, que toutes ces choses se sont passées hier et qu'il les écrit aujourd'hui, tellement sont abondants, clairs, précis, nets les détails qu'il en donne. Il parle comme nos pères ont dû parler ; la teinte de mysticisme répandue çà et là ne contribue pas peu à rendre l'illusion complète.

Je l'ai déjà dit, ses divisions sont larges, bien prises et découlent d'une vue d'ensemble qui témoigne d'un esprit éminemment analytique et élevé.

L'érudition de l'auteur est immense, et cependant le fil de sa narration se poursuit au milieu de cette richesse d'informations avec une aisance, une méthode et une clarté vraiment admirables. M. l'abbé Faillon a fait comme ces hommes en qui la fortune ne le cède point à la générosité : il a indiqué avec minutie la source des trésors où il a puisé, et rendu ainsi facile la tâche à ses successeurs. Comme un de ses illustres devanciers dans un autre genre et malheureusement d'une autre école, Augustin Thierry, Messire Faillon a usé sa vie et sa vue au service de l'histoire : plus favorisé que celui-là, sa piété si fervente à N. D. de Pitié ne lui a pas été inutile, et il a pu reprendre ses chers livres et ses chers travaux.

Il faudrait plus que quelques pages toutes chaudes de la lecture du premier tôme de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* pour faire connaître en détail tout ce que ce bel ouvrage renferme de beautés, de méthode et de style. Néanmoins, je citerai les endroits qui m'ont le plus frappé et qui sont ceux où l'auteur, résumant toute la première période de son plan, montre les difficultés qu'a rencontrées l'établissement d'une colonie en Canada, les tentatives restées inefficaces jusque-là, et la nécessité des moyens qu'adopta la Société de Montréal pour empêcher la colonie de périr. La narration des faits plus que naturels qui eurent lieu lors de la formation de l'œuvre de Villemarie, et la manière dont il met en scène les principaux personnages qui en firent partie, sont également dignes des grands maîtres de l'école historique.

En vrai fils, ou plutôt en vrai successeur de l'un des principaux fondateurs de Villemarie, le vénérable M. Olier, Messire Faillon a élevé un monument durable aux lettres canadiennes dans la composition de son bel ouvrage ; et ce ne sera pas un des moindres tîtres du Séminaire de St. Sulpice à l'es-

time et à la reconnaissance du Bas-Canada que d'avoir compris aussi magnifiquement et aussi justement le besoin que nous avions d'une histoire pure et saine des sources de notre nationalité.

JOSEPH ROYAL.

Maple Leaves ; Canadian History and Quebec Scenery. (*Third Series.*) By J. M. LeMoine, Esq. Quebec : Hunter, Rose & Co. ; 137 p. in-8o.

Cet ouvrage est le troisième tôme d'un recueil que publie annuellement notre estimable collaborateur, M. J. M. LeMoine, sur des personnages ou des faits canadiens. L'auteur, s'adressant à une classe particulière de lecteurs, qui ne veut être instruite qu'à condition qu'on l'amuse, a su choisir, avec un tact remarquable, les légendes, les anecdotes, les événements, les récits les plus émouvants, les moins connus ou les plus curieux, et les a présentés avec beaucoup d'habileté au public anglais, généralement très-ignorant de l'histoire du Canada antérieure à la conquête. Ce n'est pas une histoire de son pays qu'il a voulu faire ; l'auteur n'a pas cette prétention ; il abandonne cette tâche à d'autres, et en particulier à celui qu'il appelle avec tant de sincérité et tant de regrets, *son vieil ami*, M. l'abbé Ferland. Mais il a compris le faible que le public a, en général, pour le pittoresque, les faits intimes, les détails familiers, les légendes, toutes ces choses qui vous mettent en rapport intime avec un grand homme et que la grande histoire oublie ou néglige, mais qui cependant ont quelquefois de l'importance et toujours de l'intérêt ; et voilà comment il a composé les deux premières séries de son ouvrage et une partie de la troisième. Plusieurs discussions historiques, que j'indiquerai plus tard, rendent très-précieuses certaines pages dans lesquelles brillent toujours l'amour de la vérité et une grande indépendance de jugement.

Les travaux de ce genre doivent être accueillis avec empressement, parce qu'ils forment le complément de l'histoire d'un pays ; ils présentent, sous une forme légère et attrayante, des faits quelquefois peu connus ou assez insignifiants par eux-mêmes, mais qui indiquent les usages, les mœurs et les hommes de l'époque, vous font connaître la société du temps, les travers, les passions, les amusements, les cancans d'un siècle passé, et mettent en relief bien des personnages qui, sans avoir un nom historique, ont su cependant exciter assez d'intérêt pour qu'on aime à faire leur connaissance intime et à les suivre dans leurs aventures et dans leurs bonheurs. Du reste, combien de personnes n'oseraient jamais entreprendre la lecture suivie d'une volumineuse histoire de leur pays et qui, alléchées par une anecdote, voudront en connaître le héros, ou, qui gagnées par le récit d'un événement important, désireront en voir l'origine et les conséquences ? C'est ainsi qu'on popularise l'étude de l'histoire, qu'on la fait aimer par ceux qui la connaissent et qu'on la fait connaître par ceux qui l'ignorent.

Cet ouvrage est écrit en anglais ; mais le nom de la France s'y trouve à chaque page et, de fait, il est presqu'entièrement consacré à l'histoire du Canada français ; M. LeMoine, qui est canadien et qui, comme on le sait, a publié des travaux remarquables dans sa langue maternelle, a probablement voulu écrire cet ouvrage en langue anglaise, afin de faire connaître à

ses concitoyens d'origine étrangère quelques unes des beautés de l'histoire de leur patrie adoptive. Ils y verront quelle part considérable le sentiment religieux a eu dans l'établissement de la Nouvelle-France, et quels généreux sacrifices furent faits pour la prospérité de ce pays, tant par le gouvernement français que par de riches particuliers.

L'auteur des *Maple Leaves* semble avoir pris pour modèle de son ouvrage le *Sketch Book* de Washington Irvine, cet ensemble de jolies esquisses écrites à différentes époques sur une variété de sujets. L'homme de Carillon, le héros de ses gloires, le type de 1758, Luc de Lacorne Saint Luc, enfin, voilà l'idée de l'auteur des " *Representative Men* " de Ralph Waldo Emerson, mise en pratique. L'existence un peu plus que joviale du Prince Edouard à Québec, en 1791, les figures historiques du temps groupées sur son passage, la légère teinte de satyre qui règne dans la description de la *Loge* ou villa du jeune Duc de Kent, tout rappelle, tout démontre une lecture assidue et non stérile des " *Four Georges* " de Thackeray, l'un des plus beaux présents littéraires que la plume acérée de cet auteur ait fait à son siècle.

Le titre de l'histoire de Sillery: " *Our Parish,* " est vraisemblablement emprunté au charmant croquis de Christopher North, portant le même nom. On sait avec quel talent le fameux Wilson, l'auteur des *Noctes Ambrosianæ*, a décrit, dans *Blackwood's Magazine*, sa paroisse natale et le paysage autour d'Edinbourgh.

Tout ce que je viens de dire ne donne, je le sais, qu'une idée imparfaite de l'ouvrage de M. LeMoine. J'ai bien indiqué le genre de travaux qu'il contient, mais non pas les sujets de ces travaux. On comprend que dans un livre de cette espèce, il y a autant de sujets différents que de divisions. Je vais en faire connaître les principaux, en commençant par les deux premières séries, qui ont, suivant moi, plus d'intérêt et plus d'importance que la troisième. Je n'hésiterai pas à faire quelques extraits afin de donner une connaissance plus exacte de l'ouvrage de M. LeMoine, et par là engager le public à le lire ; car je suis persuadé qu'il suffira de connaître ce livre pour l'aimer.

On sait que M. Bigot fut le treizième et dernier intendant de la Nouvelle-France. L'impartiale histoire a porté sur ce ministre concussionnaire et débauché le jugement sévère que sa conduite a justement mérité. Il avait voulu transporter dans son gouvernement et dans son entourage, les débordements et les scandales de la cour de son maître, Louis XV. En 1757, quand la population de Québec, épuisée par la famine, était réduite à n'avoir par jour que quatre onces de pain, une livre de bœuf, de cheval ou de morue, le nouveau Sardanapale se retirait, avec ses compagnons de débauche et de fraude, dans la maison de campagne qu'il avait fait construire sur le versant de la montagne de Charlebourg, et là, s'abandonnait à tous les plaisirs de la chasse, à tous les excès de la bonne chère et à toutes les hontes de l'orgie. Ce sont les ruines de cet endroit historique que M. LeMoine a été visiter le 4 juin 1863 ; il en donne une intéressante description, et rapporte, d'après M. Amédée Papineau, la curieuse légende qui y est attachée. Suivant cette légende, un meurtre horrible aurait été commis sous les voûtes du château, au milieu de circonstances que le lecteur curieux verra dans la première série des *Maple Leaves.*

Il en est peu parmi mes lecteurs qui, comme moi, n'aient quelquefois été, étonné de l'originalité, de la curieuse construction, ou de la signification

matérielle de certains noms d'hommes que l'on rencontre parmi le peuple canadien. Plusieurs n'ont pas manqué de se demander quelle pouvait être l'origine de tel nom propre, dont la forme extraordinaire ou la consonnance singulière les avaient frappés. M. LeMoine, ne voulant rien négliger de ce qui peut satisfaire la curiosité de son lecteur, s'est attaché à ce sujet et lui a consacré un chapitre qui n'est pas le moins intéressant de son livre. Ce n'est pas un traité étymologique que l'auteur a fait; mais ce sont des remarques, des recherches, des récits, des souvenirs, d'intéressantes réflexions, de gracieuses anecdotes qu'il a rédigés avec esprit après les avoir choisis avec tact. Je ne puis me dispenser d'en faire connaître au moins une aux lecteurs de la *Revue*. Les personnages sont de Cacouna; il n'est pas impossible que parmi ceux qui liront ces lignes, il s'en trouve quelques-uns qui, ayant été faire de la villégiature dans cet endroit charmant, aient eu occasion de connaître les descendants du héros de l'aventure que je vais raconter d'après M. LeMoine.

Vers la fin du siècle dernier, un vaisseau anglais fit naufrage près du Bic, au commencement de l'hiver. Les gens de l'équipage perdirent tout, et comme, à cette époque, le pays en bas de Québec était peu peuplé, ils durent voyager à pied. Le long du chemin, ils demandaient l'hospitalité aux paysans canadiens, qui, comme de raison, leur posaient bien des questions pour savoir qui ils étaient... d'où ils venaient... et où ils allaient. Ces interrogatoires ne laissaient pas que d'être incommodes aux matelots, qui ignoraient complètement la langue de Louis XIV. Leur premier effort fut d'essayer de dire qu'ils ne comprenaient pas les questions demandées, et bientôt ils apprirent à faire une réponse toujours invariable à tout ce qu'on leur disait: " *J'en sçais rien.*" L'un d'eux était un joli garçon; peu accoutumé à l'usage des raquettes, il prit le *mal de raquette* et fut obligé de rester en arrière; un riche paysan canadien eut pitié de lui et le reçut sous son toit hospitalier. Jack ne tarda pas à devenir victime d'une tendre passion; et Mlle Josephte, la fille de la maison, lui ayant témoigné quelque amitié dans son isolement, le brave Anglais dût déposer son cœur aux pieds de la belle Canadienne.

Amour, tu perdis Troie!

comme disait le bon Lafontaine dans sa fable touchant les coqs et les poules; mais pour *Jack*, le résultat fut tout-à-fait différent; cet amour devint son salut et fut l'aurore d'une brillante existence. Cependant, au commencement, son amour eut à surmonter bien des difficultés. A toutes les questions de la jeune fille, " *J'en sçais rien*" était la réponse invariable de l'amant heureux. Mlle Josephte commença bientôt à trouver que ces mots résonnaient harmonieusement à ses oreilles; elle baptisa, en riant, son ami du nom de " *J'en sçais rien,*" et le curé de la paroisse ne tarda pas à être appelé à prononcer sur mademoiselle Josephte et le matelot anglais les paroles magiques du *Conjungo vos*. L'union de la race normande et de la race saxonne, qui, sept siècles passés, était un évènement quotidien sur les bords de la Tamise, fut célébrée de nouveau sur les rives du St. Laurent et obtint les mêmes heureux résultats. Avec le temps, Jack devint le chef vénéré d'une famille patriarchale de petits *Sçaisriens*, véritables Jean-Baptistes sous tous les rapports; ils étaient même, dit-on, plus jolis que le reste des enfants de la paroisse. On ne tarda pas à faire une addition au nom de

famille, et à "*J'en sçais rien*" furent ajoutés les mots "*dit l'Anglais.*" Jusqu'à ce jour, il y a encore une nombreuse génération de "*Sçaisrien dit l'Anglais,*" dans la paroisse de Cacouna.

Je trouve très-jolie cette petite histoire, qui a la gracieuse simplicité et la naïve tournure d'une idylle.

Le chapitre sur la noblesse canadienne contient d'intéressants détails biographiques et généalogiques sur la famille si remarquable du Baron de Longueuil, qui possède encore en Canada d'honorables représentants, et à laquelle appartient, je pense, l'auteur des *Maple Leaves.*

Cette série finit par le récit du martyre des PP. Brebœuf et Lalemant. J'aime à voir, dans ce livre destiné à un public en grande partie protestant, le détail des souffrances, de la foi et de la fermeté de ces deux prêtres, qui, comme plusieurs autres courageux et saints missionnaires, ont arrosé de leur sang la précieuse semence de la parole de Dieu. Ce n'est pas, certes, une des moindres gloires du Canada que d'avoir été évangélisé par de tels hommes, dignes sous tous les rapports d'être comparés aux plus célèbres martyrs des premiers temps du Christianisme. Ce n'est pas un des moindres bonheurs de notre pays que d'avoir été le théâtre des travaux et de la mort de ces confesseurs de la foi. Pourquoi ne verrait-on pas dans cette circonstance, dans ce sang, dans ces tortures, dans cette mort soufferte pour la parole de Dieu, la raison de la force du Catholicisme et de la vivacité de la foi au Canada ? Y aurait-il excès de croyance religieuse de penser que ces saints missionnaires, arrêtés dans leurs courses évangéliques, continuent dans le ciel, par la prière, leurs travaux interrompus par le martyre ? Je ne le crois pas ; et j'aime à dire que c'est là le motif pour lequel le Canada est le plus catholique de tous les pays de l'Amérique du Nord. Le sang des martyrs est une semence de foi qui manque rarement de produire des fruits heureux dans les destinées religieuses du pays qui les a possédés. Au simple point de vue humain, personne ne niera que Brebœuf et Lalemant n'aient été des héros qui souffrirent la mort avec une rare constance.

La seconde série des *Maple Leaves* est plus sérieuse ; elle est remplie en grande partie de sujets historiques choisis avec tact parmi les événements les plus importants de l'histoire du Canada. Tout n'est pas original, je le sais, dans ces récits ; beaucoup de choses sont empruntées aux historiens, aux relations des Jésuites, à l'ouvrage si curieux et si rare aujourd'hui intitulé, *Hawkins Picture of Quebec*, et ailleurs ; mais tout est intéressant ; rien ne fatigue l'attention du lecteur ; les détails trop longs sont mis de côté ; les réflexions fastidieuses sont rejetées ; les points les plus saillants, les plus curieux, les plus piquants, les plus émouvants sont seuls conservés.

La partie la plus importante de cette série est une suite de descriptions des principaux champs de bataille du Canada, accompagnées du récit des combats qui les ont illustrés. On y trouve les différents siéges de Québec, la défaite de Washington à la Monongahéla, et un récit circonstancié et véridique du massacre du Fort George, si différemment raconté par les historiens. La conduite de Montcalm, qui a été diversement appréciée, y est présentée dans son vrai jour et contribue à montrer sans tache le chevaleresque caractère du général français. "Tuez-moi, criait-il aux sauvages massacrant les malheureux prisonniers, mais épargnez les Anglais qui sont sous ma protection." M. LeMoine cite différents documents et entre autres le témoignage du célèbre historien américain Bancroft, pour établir que la conduite de Montcalm, comme celle de Lévis et des autres officiers français, fut celle

que l'on devait attendre de soldats honnêtes et loyaux. La partie historique finit par le récit de la prise du fort Niagara en 1814, emprunté, comme quelques autres chapitres, aux manuscrits recueillis par M. G. Coventry.

Tous ces différents récits, les narrations de tous ces faits d'armes, de toutes ces gloires du Canada français, comme du Canada anglais, forment une collection intéressante et utile pour le lecteur qui n'a pas le temps ou le goût de lire une histoire suivie et raisonnée du pays ; elle suffit pour lui donner une connaissance exacte, sinon complète et très-détaillée, de quelques-unes des beautés que contient l'histoire du Canada. Ces narrations détachées, on le comprend facilement, ne peuvent donner la raison des faits, la marche des événements qui, de longue main, ont pu amener telle guerre, préparer tel combat, placer en face les uns des autres tels ennemis plutôt que tels autres ; mais elles ont le mérite de fournir un sujet attrayant de lecture. Elles contribuent, comme je l'ai déjà dit, à populariser parmi toutes les classes de lecteurs, même les plus légers, parmi toutes espèces de personnes, même les plus indifférentes, l'histoire du Canada. En la dépouillant de considérations trop graves pour certains caractères, en choisissant un ensemble de tableaux vifs et fortement accentués, M. LeMoine a rendu cette histoire accessible à tous. De plus, dans cette seconde série, comme dans la première, on trouve presqu'à chaque page, les noms de nos compatriotes, des Canadiens-français, leurs faits remarquables, leurs actes héroïques présentés en anglais à un public anglais. La plus grande partie de cet ouvrage forme donc un brillant panégyrique, aussi flatteur que vrai, du rôle glorieux joué par la race française dans la colonisation, l'établissement, les succès, les victoires, et les gloires du Canada. Sous ce double point de vue, le livre de M. LeMoine a une importance incontestable, et son auteur mérite nos sincères remercîments.

Nous arrivons maintenant à la troisième série des *Maple Leaves*, qui, je l'espère, ne sera pas la dernière. Ce volume, presqu'entièrement consacré à l'histoire de Québec et à la description de ses environs, s'ouvre par un récit de la campagne de 1759 en Canada, traduit de l'histoire de M. Garneau. Deux cartes, placées à la tête du volume, indiquent les différentes fortifications érigées autour de Québec et la position des divers corps de troupes à la bataille des Plaines d'Abraham. Ces plans facilitent beaucoup l'intelligence des opérations durant ce mémorable combat.

Parmi tant d'hommes remarquables que possédait le pays lors de la conquête, il en est peu dont le caractère soit plus généreux, dont le sang soit plus noble, dont les actions soient plus distinguées, ou dont la vie soit marquée d'événements plus importants ou d'aventures plus émouvantes, que M. Luc de LaCorne Saint-Luc, dont la famille, après s'être alliée à une des plus puissantes maisons du Royaume-Uni vient de s'éteindre à Montréal, dans la personne des Demoiselles Lennox. M. LeMoine donne une biographie très-intéressante de cet homme, qui paraît avoir exercé une influence assez considérable dans son temps. Chevalier de St. Louis, guerrier heureux à Ticondéroga et à la seconde bataille des Plaines d'Abraham, législateur, diplomate, membre du conseil législatif en 1784, il fut du nombre de ces Canadiens qui acceptèrent franchement le nouveau régime, après la conquête, du moment qu'ils virent le Canada irrévocablement abandonné par la France. Mais ce qui a contribué à donner plus de célébrité au nom de M. de LaCorne de Saint-Luc, ce sont ses aventures périlleuses lors du naufrage de l'*Auguste*. On sait que ce vaisseau, frêté par le gouvernement anglais, fit voile le 17 octobre

1761, ayant à son bord une partie de la noblesse française, qui avait refusé de vivre sous la domination anglaise ; il devait les transporter en France. Ce navire périt sur les côtes du Cap-Breton, et sur 120 personnes qu'il contenait, Saint-Luc avec six compagnons purent seuls échapper au désastre. La douleur, le désespoir, les souffrances, les fatigues de ces sept malheureux survivants, ont été admirablement décrites par Saint-Luc lui-même dans un journal tenu durant tout le cours de ces événements. On ne peut lire sans une profonde tristesse le récit simple, mais fidèle et terrible, de cet affreux malheur, dû, sans aucun doute, à la fâcheuse imprévoyance du général Murray, qui, en frêtant un navire vieux, déclaré incapable de tenir la mer, dans la saison la plus mauvaise, sur une mer dangereuse, s'exposait imprudemment à l'accident qui arriva et qui plongea tant de nobles familles dans un deuil éternel. Tous ces faits sont bien racontés dans un chapitre de la troisième série, qui ne manquera pas d'être lu avec un profond intérêt.

Nous arrivons à la partie la plus importante de cette série : c'est la notice sur la paroisse de Sillery, près de Québec. Il est certainement peu d'endroits en Canada dont l'histoire contienne autant d'événements intéressants, ou qui rappelle autant de faits importants, que cette petite localité, véritablement historique. Plusieurs des personnages les plus remarquables de la colonie, prennent part à la fondation de ce village ou paraissent dans ses annales ; c'est ainsi qu'on y voit Jacques-Cartier, Champlain, Frontenac, D'Iberville, Montcalm, Wolfe, M. de Montmagny, le commandeur de Silleri, Madame de la Peltrie, etc. C'est dans cet endroit que M. de Maisonneuve, Mlle Mance et les colons destinés à l'établissement de Montréal, passèrent leur premier hiver en Canada. On peut donc presqu'appeler Sillery le berceau de Montréal. D'après la description que nous en fait l'auteur, Sillery a conservé bien peu de traces des événements qui s'y sont passés et a beaucoup perdu de l'importance qu'elle a eue autrefois. On n'y voit plus maintenant que quelques maisons de campagne qui ne reportent guère, sinon par la vivacité du contraste, aux grandes choses et aux grands personnages qui ont foulé à leurs pieds ce même terrain, sur lequel aujourd'hui le touriste ne peut pas satisfaire sa curiosité par la contemplation de ruines intéressantes.

Je ne puis passer sous silence les titres que possède Sillery à la reconnaissance de la littérature canadienne. Madame Frances Brooke, l'auteur de l'*Histoire d'Emily Montague*, data les lettres de son héroïne du village de Sillery. Ce roman, en quatre volumes, publié à Londres en 1769, fut dédié à Lord Dorchester. On assure que les poétiques tableaux et les gracieuses descriptions de la nature vierge, forte et belle du Canada, contenus dans les chapitres de ce livre, engagèrent plusieurs familles anglaises à émigrer dans un pays si heureusement doté. Le roman de madame Brooke serait lu avec intérêt au Canada, même aujourd'hui ; il nous reporte à un siècle en arrière, à une période de notre histoire éminemment intéressante, et nous fait connaître la société du temps, ses mœurs, ses goûts, ses amusements. M. LeMoine nous promet pour plus tard une suite d'extraits de ce curieux roman.

C'est ici que commence la seconde partie de cette troisième série des *Maple Leaves*. Elle comprend la description des plus jolies villas des environs de Québec. Queques-unes de ces résidences offrent des souvenirs historiques, rappellent certains détails de la vie de nos grands hommes ; l'auteur exploite avec bonheur ces souvenirs et fait ressortir habilement tout ce qui

peut intéresser le lecteur ou piquer sa curiosité. D'autres n'ont que le mérite d'être jolies, de commander un gracieux paysage, d'appartenir à une famille aimable, d'être occupées par des hôtes hospitaliers, ou d'être le siège d'une savante horticulture; à toutes M. LeMoine adresse un mot bienveillant. Ces pages intéresseront vivement les propriétaires de ces habitations et même, jusqu'à un certain point, tout le public. Du reste, les lecteurs de la *Revue*, grâce à la complaisance de l'auteur, ont pu lire la description d'une de ces villas, celle de *Holland House*, dont nous avons publié une traduction. [1] Ces chapitres détachés sont accompagnés de vues photographiques par Livernois, qui représentent les plus jolis aspects des résidences qu'il a décrites.

On a lieu de croire que cette troisième série ne sera pas la dernière. M. LeMoine possède encore dans ses cartons bien des matériaux, bien des manuscrits, bien des sujets de légende, dont, sans aucun doute, il formera un quatrième volume qui ne le cèdera en rien, soit en intérêt, soit en utilité, à ceux qui l'ont précédé. Tout dépend probablement du succès de cette troisième série. Si ce succès repose sur mes vœux, je puis assurer à l'auteur que je le lui souhaite du plus profond de mon cœur; car on ne saurait trop lire un ouvrage qui, en laissant entrevoir les beautés de l'histoire du Canada, donne à tous un avant-goût du plaisir légitime que doit ressentir tout loyal citoyen en voyant la gloire de ses ancêtres.

E. Lef. de Bellefeuille.

Trois Jours de Fêtes Littéraires. Thèses oratoires développées par les élèves du collége Ste. Marie, à l'inauguration de leur nouvelle salle académique, les 10 *et* 12 *juillet* 1865. Charles C. de Lorimier.—Montréal, E. Senécal, Imprimeur-Éditeur, 1865. 45 pages in-8.

M. Ch. C. de Lorimier a vraiment un joli talent d'écrivain, et, ce qui vaut mieux encore, la mémoire du cœur : c'est avec ces deux choses qu'il s'est fait l'historiographe des *Trois jours de fêtes littéraires* au Collége Ste. Marie, en juillet dernier, et il a dignement et brillamment rempli sa tâche. Spectateur aujourd'hui silencieux de ces solennités académiques dont il était, il n'y a pas encore bien longtemps, l'un des acteurs les plus estimés, M. de Lorimier s'en est souvenu et il a voulu éterniser, en quelque sorte, l'écho de ces pures puissances littéraires par un compte-rendu bien fait, fidèle et du plus grand intérêt.

Celui qui, comme nous, a eu la malechance de ne pouvoir assister à la magnifique inauguration de la nouvelle salle du Collége Ste. Marie, s'en consolera un peu par la lecture de la brochure de M. de Lorimier. Cette nouvelle salle est une des plus spacieuses de Montréal : un vestibule de 80 pieds carrés donne entrée, par les trois vastes portes d'une cloison mobile, qui, au besoin, peut se supprimer, dans la pièce principale : c'est un hémicycle en amphithéâtre, de 70 pieds de rayon, au foyer duquel se trouve l'estrade, d'où l'orateur est également à la portée de l'œil et de l'oreille de tout ce qui est devant et derrière lui.

Au moyen de quelques ajoutages ou suppressions, ce vaste local peut

1 Avril 1865.

s'agrandir ou se rétrécir à volonté, s'ouvrir à un, deux, ou trois mille personnes, et répondre ainsi à tous les besoins.

Le premier jour de l'inauguration, qui s'est faite sous le haut patronage de la Société St. Jean-Baptiste, présidée par M. le Surintendant de l'Instruction Publique, a été consacré au développement de la belle thèse oratoire : *Le patriotisme aux divers âges de la vie.* A la fin de la séance, M. Chauveau, M. Cherrier et M. de Bellefeuille ont pris la parole.

Le deuxième jour a eu lieu la représentation du drame anglais *The Hidden Gem*, du Cardinal Wiseman ; le troisième jour, enfin, nouvelle discussion oratoire par les élèves de Philosophie, et distribution des prix.

Pas n'est besoin d'ajouter que ces trois séances ont été couronnées d'un succès encore plus grand que celui des séances du même genre des années précédentes, succès qui fait si hautement l'éloge de l'enseignement laïque supérieur et complet des révérends Pères Jésuites.

Nous félicitons les jeunes orateurs qui ont pris la parole dans ces trois séances de se voir si bien imprimés et si fidèlement reproduits ; ce sera plus tard un charmant souvenir que cette brochure à montrer à leurs neveux. D'ailleurs, pour eux-mêmes,

Forsan, et hæc olim meminisse juvabit.

Nous félicitons également M. de Lorimier du ton de parfaite convenance de son travail et des qualités précieuses que promet son talent.

J. Royal.

Errata.—A la deuxième ligne de la page 615, au lieu de " faites ou reproduites," lisez : " fait ou reproduit."

A la page 621, vingt-et-unième ligne, au lieu de " 1859," lisez : " 1849."

JACQUES ET MARIE

SOUVENIR D'UN PEUPLE DISPERSÉ.

(SUITE.)

XXI

C'était le 4 septembre : tous les frères, tous les cousins, tous les amis, parmi lesquels se trouvaient plus d'un aspirant à la main de notre nouvelle Pénéloppe, prirent part à la solennité champêtre. Quand la grange eût reçu tout le produit de l'année, les travailleurs se réunirent autour de la plus belle charrette, qui les attendait au bout de la terre. Le vaste véhicule était transformé en char de triomphe. Les hautes échelettes avaient été enlevées ; dans celles de côté l'on avait entrelacé des branches de sapins ; de chaque coin pendaient des guirlandes de verdure que soutenaient quatre des plus beaux cousins ; tout au milieu de la voiture s'élevait la reine de la fête, faisceau énorme de six pieds de hauteur, composé des plus beaux épis que le bon Dieu avait fait mûrir, et des plus jolies fleurs qui décoraient encore les prés. Deux bœufs majestueux formaient l'attelage ; à leurs cornes étaient attachés, avec des rubans de couleurs variées, des bouquets de feuilles d'érable rougies par les premiers souffles de l'automne. Deux des plus jeunes de la bande se tenaient assis sur le dos des nobles bêtes, portant chacun

un aiguillon orné d'épis ; les autres marchaient de chaque côté, chantant des couplets populaires.

Quand le cortége fut près d'arriver à la maison, Pierriche alla prévenir la petite maîtresse ainsi que le père et la mère Landry, et quelques jeunes voisines qui s'étaient rendues sur les lieux.

George, par un hasard singulier, se trouvait à passer dans ce moment ; le chant, la nouveauté du spectacle fixa d'abord son attention, et quand Pierriche accourut pour lui dire de quoi il s'agissait et l'inviter à s'arrêter, il se laissa facilement entraîner. Il n'avait pas vu Marie et ses parents depuis qu'il avait fait remettre sa lettre à la jeune fille. Le premier moment de leur rencontre leur donna visiblement beaucoup d'embarras ; l'officier semblait inquiet, et Marie évitait sa conversation ; le père et la mère se contentaient de les observer : quant aux autres, ils attribuèrent au deuil du lieutenant la gêne qu'il paraissait éprouver ; d'ailleurs, la charrette venait de faire son entrée triomphale dans la grange, chacun s'empressa de la suivre. George, voyant tout ce monde, délibéra un instant s'il était opportun pour lui de s'y mêler ; mais, entraîné par le mouvement général, ne sachant d'ailleurs quelles excuses trouver pour se retirer, il fit comme les autres, il entra.

Quand tous furent arrivés sous le chaume, on installa la grosse gerbe au milieu de l'aire, qui avait été préalablement tapissée de feuillage frais, puis on en fit hommage à la maîtresse, avec grande pompe. Ensuite tous les assistants prirent place autour de la reine de la fête, sur des siéges improvisés avec des bottes de foin. George eut la place d'honneur, à côté de Marie : un gros feu de joie fut allumé par les enfants, en face de la grande porte, de sorte que tout l'intérieur du bâtiment en fut éclairé ; puis on servit le souper. Le repas fut d'abord assez animé ; les jeunes gens y mirent tout l'entrain qui leur était habituel en pareille circonstance. Quelques rasades de vieille eau-de-vie apportèrent encore au banquet un élément de gaité. Mais tout cela n'empêcha pas la conversation de devenir languissante : la verve folle s'envolait souvent.

Pour la retenir, on essaya de la danse ; mais les cotillons n'allèrent pas dans leur mouvement allègre ; les plus beaux danseurs traînaient derrière la note ; enfin, la fête marchait tirée par les cheveux. Les enfants seuls ne participaient pas à cette langueur générale ; au contraire, leurs cris, leurs gambades, leurs culbutes dévergondées autour du bûcher, qu'ils atisaient, établissaient un contraste accablant avec les amusements forcés de l'intérieur. Marie participait, plus que tout autre, à la contrainte qui l'entourait ; elle était dominée par un sentiment pénible. Plusieurs avaient été

priés de chanter quelques unes des romances du temps ; le tour de la maîtresse vint ; le lieutenant joignit ses sollicitations à celles des convives qui s'empressaient de vaincre la répugnance que la jeune fille avait à se faire entendre, ce soir-là. Elle finit par céder. Mais, soit à cause de son embarras, soit avec intention, elle choisit un vieux chant breton composé sur le combat des Trente. Voici quelle était cette ballade :

Dans le beffroi d'un antique castel
S'assit, jadis, une haute baronne,
Pour regarder aux champs de Ploërmel
Les trente preux de noblesse bretonne
Qui combattaient contre Bembro l'Anglais :
Elle suivait, dans les flots de poussière,
L'écu d'acier que Beaumanoir portait
Et les éclairs que lançait sa rapière.

Longtemps son œil vit le fier chevalier
Frapper d'estoc sur la troupe félonne,
Guider, aux flots des crins de son cimier,
Les rangs bardés de sa noble colonne.
Mais vint un temps où la dame en émoi
De Beaumanoir ne vit plus les prouesses ;
Car il fléchit, et le champ du tournoi
Resta voilé sous des ombres traîtresses.

" Seigneur, Jésus ! Messire Beaumanoir
Serait-il mort, pour son roi, pour sa dame ? "...
Et, se mettant à genoux, jusqu'au soir
Elle pria pour la paix de son âme.
En attendant le retour des féaux,
Morne, dolente, ainsi resta la belle,
Prêtant l'oreille aux clairons des hérauts,
Suppliant l'air d'apporter la nouvelle.

Au couvre-feu se fit entendre enfin
Un bruit de fer au loin dans la campagne,
Des pas pressés qui brûlaient le chemin,
Des troubadours qui chantaient la Bretagne...
" Abaissez vite, au-devant du vainqueur,
Les ponts-levis, cria la châtelaine.
C'est lui ! c'est lui ! il revient, mon seigneur,
Il n'est pas mort, j'entends sa voix lointaine."

" Accourez tous, mes pages, mes valets,
Préparez-lui sa tunique de soie,
Apportez-moi les bons vins, les bons mêts,
Mon luth d'argent, je veux chanter ma joie,

Baiser son front au milieu de ses preux,
Mettre à son cou mon écharpe de reine;
Mon Beaumanoir revient victorieux,
Bembro l'Anglais est couché sur l'arène!"

Bientôt au seuil de l'antique manoir
Caracola la noble cavalcade.
Qu'il était beau, le sieur de Beaumanoir,
Celui que chante en tous lieux ma ballade!
Qu'il était beau, le chevalier breton,
Quand, détachant de dessus sa cavale
Du chef anglais le sanglant écusson,
Le mit aux pieds de sa dame féale!

" Salut, salut, haut et puissant seigneur!
Dit notre belle en répandant des larmes,
Dans ce grand jour votre bras est l'honneur
De la Bretagne! et la France et nos armes
Ont fait par vous trembler encor l'Anglais.
Sire, acceptez le prix de la vaillance,
Et le baiser des champions courtois."
Et chacun dit:—" Vive le roi de France!"

" Et vous, dit-elle, écuyers et barons,
Brillante fleur de la chevalerie,
Les troubadours iront chantant vos noms
De Ploërmel aux déserts d'Illyrie;
Et notre roi mettra sur vos écus
Le lys d'argent des souverains de France,
Et l'on verra des ennemis, vaincus,
S'enfuir au loin l'audacieuse engeance."

La châtelaine, après ce beau discours
Et le baiser reçu vif sur sa bouche,
S'alla vêtir de ses plus beaux atours
Et préparer le repas et la couche
De son époux. Messire Beaumanoir
Disait aux preux en regardant la dame:
" Quelqu'un de vous a-t-il jamais pu voir
De par le monde une plus noble femme?"

ENVOI.

Si vous voulez des chevaliers français
Nourrir la gloire, exciter les prouesses
Et couronner leurs travaux, leurs haut-faits,
Ecoutez-moi, filles, dames, duchesses:

Ayez amour pour les exploits guerriers,
Ayez vertu sans trop de pruderie,
Aux fronts vainqueurs déposez des lauriers
Et le plus pur de vos chastes baisers ;
Dans vos chansons célébrez la patrie,
Notre roi Jean, notre chevalerie !

Marie ne put pas arriver au bout de sa ballade ; le sentiment qui lui en avait imposé le choix fit sans doute bientôt place à un autre ; car à mesure qu'elle chantait, sa voix limpide et vibrante s'attendrit peu à peu ; au troisième couplet, elle trembla ; au quatrième, quand elle articula ces vers :

" C'est lui, c'est lui, il revient, mon seigneur ;
Il n'est pas mort, j'entends sa voix lointaine ! "

l'air expira dans ses sanglots. Fort heureusement pour M. George ; car s'il eût entendu la fin de la pièce, il en aurait été tout à fait offensé. Il méditait déjà sur le motif probable qui avait si mal inspiré la chanteuse, et il se proposait de lui demander si elle ne savait pas, par hasard, quelques chants semblables composés sur la bataille de Poitiers, autre événement fameux arrivé sous ce bon roi Jean. Mais l'émotion de Marie et le malheureux succès de la ballade calmèrent son dépit. Il avait attaché machinalement son regard sur le feu de joie, il ne le détourna pas même pour juger quelle impression avait pu saisir la jolie maîtresse.

Cet incident finit de tuer la conversation. Ceux qui auraient désiré fournir un sujet assez intéressant pour fixer l'attention générale lançaient quelques phrases détachées, mais elles passèrent sans provoquer de réponses ; elles semblaient tomber dans un abîme sans produire plus de bruit que ces cailloux qu'un enfant s'amuse à jeter dans l'océan. La mère Landry n'était pas plus habile que les autres, mais elle était femme, elle était curieuse, et ne pouvait consentir à voir expirer une conversation dans sa compagnie : elle parla justement de ce qui occupait secrètement tout le monde et de ce dont personne n'osait discourir.

— C'est demain, dit-elle, le jour de la grande assemblée ; c'est bien à 3 heures juste qu'elle a lieu, Monsieur le lieutenant ?...

George n'avait pas encore détourné ses yeux des spirales brillantes de la flamme, quand il s'entendit ainsi brusquement interpeller, sur une matière aussi délicate ; il tressaillit comme un coursier qu'on vient d'éperonner aux deux flancs : il pressentait où cette première question allait le conduire. Les convives subirent la même

commotion et tous les regards tombèrent en un même instant sur l'officier. Il répondit, en se remettant tant bien que mal :

— Mais, oui, Madame, je crois que l'assemblée est bien convoquée pour trois heures ; il me semble que l'ordonnance était très-explicite là-dessus.

— Je me rappelle, maintenant, reprit la mère Landry, qu'elle était bien précise sur l'heure de la réunion et sur l'obligation de s'y trouver ; mais elle l'était si peu sur son objet que j'ai confondu. D'ailleurs, je vous avouerai que personne n'y comprend rien à cette proclamation. Nous pensons bien que le gouvernement n'a pas de mauvaises intentions à notre égard ; mais s'il nous avait éclairés davantage sur ce que le roi veut bien faire pour nous, elle aurait empêché les gens de mal parler. Je vous assure, Monsieur le lieutenant, que vous nous feriez un grand plaisir si vous pouviez nous expliquer un peu l'écrit de votre colonel.

La question était indiscrète, mais la brave femme l'avait faite avec l'intention sincère de servir également le gouvernement et ses compatriotes ; elle était persuadée qu'un conseil où était entré M. George ne pouvait décréter un acte infâme, et que quelques révélations de la part de leur ami pouvaient ramener la confiance.

Le militaire comprit tout ce qu'il y avait de bonhomie dans la curiosité de Madame Landry, et cela ne le mit pas plus à l'aise. Sa situation ne pouvait être pire ; il sentait son âme livrée à toutes les tortures ; il eut préféré se trouver en face d'une batterie de siége chargée à mitraille. Il était assailli par mille sentiments divers. Un mot inconsidéré, une confidence trop hâtée pouvait briser tout cet édifice de bonheur qu'il était peut-être sur le point de couronner. D'un autre côté, il se croyait obligé de calmer les inquiétudes de Marie et de tous ses bons parents. S'excuser sur l'obligation de garder les secrets d'office...cela devait confirmer les gens dans leurs appréhensions. Déguiser la vérité..... elle devait être révélée le lendemain au grand jour, et connue par tous et par Marie... Sa droiture naturelle se révoltait à cette idée. Le regard pensif et brûlant de la jeune fille était d'ailleurs fixé sur lui, comme pour percer dans sa pensée. Le père Landry se tenait en face, avec sa longue chevelure blanche, et sa figure vénérable lui semblait la divinité de l'honnêteté et du vrai. Il se sentit atterré, il eut peur de ses premières paroles ; par malheur pour lui, aucune ne devait passer inaperçue : le silence était complet ; car les enfants eux-mêmes, que le chant de la petite maîtresse avait attirés, étaient restés mornes et tristes. George fit donc la réponse la plus incohérente et la plus embrouillée ; chacun des sentiments qui l'agitaient semblaient en

dicter une phrase ; de sorte que le document de Winslow n'en parut que plus incompréhensible. Seulement, l'auditoire crut comprendre que le lieutenant leur disait de rester rassurés sur leur sort.

La mère Landry, qui ne se sentait pas plus instruite, allait revenir à la charge pour obtenir quelques commentaires plus lucides. Mais sa fille se hâta de la prévenir :—Ma chère mère, dit-elle, je vous en prie, n'imposez pas à monsieur un interrogatoire, auquel il ne peut être préparé ; ne le mettez pas dans la pénible situation de vous dévoiler ses secrets d'état ou de forcer sa conscience pour vous laisser les charmes d'un faux espoir.

George sentit un trait passer à travers son cœur. Il regarda sa montre, et sans avoir vu l'heure, il dit qu'il était très-tard, puis il se leva pour partir : tous les autres en firent autant.

On était venu pour se réjouir et personne ne s'était amusé. Chacun se croyait un peu coupable du sentiment pénible qui avait attristé la fête, et se trouvait obligé de témoigner plus d'amitié aux autres pour se faire pardonner sa prétendue morosité. On se souhaita donc plus tendrement le bon soir, on se serra plus cordialement la main, on se promit des veillées plus agréables. George seul ne participa pas à cet épanchement suprême ; il se sentait comme un point isolé dans ce centre d'affection ; il n'osait offrir sa main aux autres ; il trembla en se présentant à Marie, quand il fut seul en face d'elle. La jeune fille ne leva pas même la sienne ;— elle la laissa pendante comme un crêpe attaché à la porte d'un mort.

Heureusement que les feux de joie s'étaient affaissés ; les ombres qui envahissaient déjà la grange cachèrent l'émotion dont le jeune officier fut saisi à ce témoignage de mépris.—Au revoir, M. George, dit Marie, d'une voix ferme, mais sans aigreur. Je vous dois une réponse, je vous prie de venir la recevoir, après demain... Pardonnez-moi ce retard : mais il me semble que dans des moments aussi difficiles, on ne peut songer à fixer sa vie... Elle appuya sur ces derniers mots.

— Je croyais, mademoiselle, reprit le lieutenant, que votre chanson de ce soir et cette manière inusitée de me congédier... étaient votre réponse, et je n'en attendais plus d'autre... Dieu veuille que celle que vous me promettez ne vienne pas trop tard !... Je vous pardonne ce nouveau délai ; je vous pardonne aussi le sentiment qui vous a inspiré le choix de votre complainte et le traitement que vous m'infligez maintenant : vous croyez avoir des droits légitimes à me faire subir cette double humiliation, je ne vous les conteste pas ; peut-être apprendrez-vous un jour combien je viens de souffrir !

Quoiqu'il en soit, vous trouverez toujours en moi le protecteur le plus dévoué, le plus respectueux, le plus constant.—Il salua.

Sa voix tremblante et brisée révélait assez tout ce qu'il éprouvait. Marie se sentit touchée ; elle lui tendit la main, mais il était déjà disparu dans les ténèbres.

En regagnant leurs demeures, les conviés à la fête rencontrèrent des petites patrouilles qui parurent les épier. George trouva tout le monde debout au corps de garde ; le conseil siégeait au coin du feu, sans lumière. Il entra droit chez lui, et se jeta, tout botté, sur son lit ; il était fiévreux et harrassé, et il avait ordre d'être debout avant l'aube.—Quelle terrible jour que ce demain ! dit-il, en tombant sur le grabat comme un fardeau trop lourd. Pauvres gens !... j'ai peu d'espoir... Quand elle aura connu les terribles enchaînements de ma situation, quand elle aura compris toute la sincérité de mon cœur et de mon dévouement, elle me rendra son estime, au moins... peut-être davantage... Les événements feront le reste...

XXII.

Le lendemain, vers midi, près de deux mille personnes étaient réunies dans le bourg de Grand-Pré. Beaucoup étaient venus d'une assez grande distance, avec toute leur famille. Tous étaient groupés le long de la rue principale, devant les maisons, autour de l'église ; la plupart s'occupaient à expédier un léger repas qu'ils tenaient sous le pouce. Il n'y avait pas de tumulte ; au contraire, une sorte de stupeur régnait sur toute cette foule. On s'entretenait à demi-voix, comme autour d'une guillotine, à l'heure de l'exécution, comme sur la porte d'une tombe où l'on va déposer un ami du bien public.

Quand les vieilles horloges qui avaient marqué tant de moments heureux, dans ces chaumières ignorées, commencèrent à sonner trois heures, tous sentirent leur cœur se serrer ; les groupes se mirent à s'ébranler. Au même instant, un roulement de tambour se fit entendre du côté du presbytère : c'était le signal annonçant l'ouverture de l'assemblée. Aussitôt la population toute entière se mit en marche. La plupart des membres d'une famille se tenaient réunis. On voyait çà et là quelques têtes blanchies, et autour, se pressaient les représentants de plusieurs générations, échelonnés selon leur âge : on aurait dit des patriarches s'acheminant dans les plaines de la terre promise. Quelques femmes, quelques filles,

avides de connaître plus tôt le résultat de cette grande et mystérieuse affaire, s'étaient aussi mêlées à la masse des hommes.

Marie voulut suivre son vieux père ; elle l'accompagna jusqu'au perron de l'Eglise. La grande porte était ouverte à deux battants, et la population l'encombrait, en s'y précipitant, comme aux plus beaux jours de fête, lorsque Grand-Pré jouissait de son prêtre et de son culte.

La compagnie de M. George était distribuée de chaque côté du porche ; lui même se tenait tout près de l'entrée, veillant à ce qu'il n'y eut pas de désordre. Sa vue rassurait les braves gens, et tous s'empressaient de le saluer, en passant, comme d'habitude. Mais lui, en rendant la civilité, n'avait plus ce sourire naturel et bienveillant qui naît sur le visage de tout homme bien né, devant ceux qui le respectent et qui l'estiment : chacun de ces saluts lui faisait monter le rouge à la figure, et il semblait désirer se soustraire à ce témoignage de confiance et d'amitié. Mais quand il vit Marie, il pâlit ; car la jeune fille avait attaché sur lui un regard terrible comme celui de la justice. Le sien ne put y résister, il tomba vers la terre. Elle était à deux pas de lui.

Au moment de se séparer de son père (car les femmes n'avaient pas la permission d'entrer), elle le retint un instant lui demandant à l'embrasser ; et comme il se penchait tendrement vers elle, elle lui dit en lui montrant le sanctuaire, et assez fort pour que le lieutenant pût l'entendre :—Voilà notre autel, notre saint autel ! Si c'est un sacrifice qu'on va faire, Dieu sera plus près des victimes et des faux prêtres....

Pour se retirer et sortir du courant de la foule, Marie dut passer si près du jeune officier que ses habits frolèrent les siens ; dans ce moment, elle l'entendit qui disait :—Miséricorde pour moi, Marie, et courage pour vous... pauvre enfant !

Elle se détourna fièrement, puis elle alla se mêler au noyau des autres femmes qui s'étaient assises sur les bancs et sur la pelouse de la place, à une petite distance de l'église.

Quand le dernier de cette longue procession d'hommes fut entré et que le petit temple fut plein de tous ceux qu'il avait vus jadis prier et chanter, on vit s'avancer Winslow, Butler et Murray, entourés d'une garde qui portait l'épée nue ; tous franchirent le seuil de l'église, et après avoir ouvert un sillon au sein de l'assemblée, ils allèrent s'arrêter sur les degrés de l'autel. La porte se referma derrière eux et un double rang de soldats fit le tour de l'église, l'enfermant dans une double ceinture de bayonnettes aiguisées.

Un silence effrayant s'établit partout, au dehors comme au dedans. Winslow, quoique homme de résolution, en paraissait accablé ; il hésita quelque temps à le rompre ; il semblait faire des efforts pour ramener sa voix dans son gosier devenu tout à coup aride et tendu ; sa main tournait et retournait le fatal parchemin, sans pouvoir le déployer ; elle était agitée de spasmes nerveux comme celle d'un assassin novice. Murray et Butler se sentaient déjà de la pitié pour tant de faiblesse, quand le colonel, prenant énergiquement sur lui, put enfin formuler ces quelques phrases :— " Messieurs, j'ai reçu de son excellence le Gouverneur Lawrence la dépêche du roi que voici. Vous avez été réunis pour connaître la dernière résolution de Sa Majesté concernant les habitants français de la Nouvelle Écosse, province qui a reçu plus de bienfaits, depuis un demi-siècle, qu'aucune autre partie de l'empire...

" Vous ignorez moins que personne comment vous avez su le reconnaître...

" Le devoir qui me reste à remplir maintenant est pour moi une dure nécessité ; il répugne à mon caractère, et il va vous paraître bien cruel ... vous avez, comme moi, le pouvoir de sentir.

" Mais je n'ai pas à censurer, je dois obéir aux ordres que je reçois. Ainsi donc, sans plus hésiter, je vous annonce la volonté de Sa Majesté, à savoir : *que toutes vos terres, vos meubles et immeubles, vos animaux de toute espèce, tout ce que vous possédez, enfin, sauf votre linge et votre argent, soit déclaré, par les présentes, biens de la couronne ; et que vous mêmes soyez expulsés de cette province.*

" Vous le voyez, c'est la volonté définitive de Sa Majesté que toute la population française de ces districts soit chassée.

" Je suis chargé, par la bienveillance de notre souverain, de vous laisser prendre votre argent et autant d'effets de ménage que vous pourrez en emporter, sans encombrer trop les navires qui doivent vous recevoir. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour vous assurer la possession de ces choses et empêcher que personne ne soit molesté en les transportant.

" Je veillerai à ce que les familles soient embarquées sur les mêmes vaisseaux, et à ce que ce déplacement s'opère avec autant d'ordre que le permettra le service de Sa Majesté.

" J'espère que, dans quelque partie du monde que vous soyez jetés, vous serez des sujets fidèles, paisibles et heureux.

" Je dois maintenant vous informer que c'est le plaisir de Sa Majesté que vous restiez en sûreté, sous la garde et la direction des

troupes que j'ai l'honneur de commander. En conséquence, je vous déclare tous prisonniers du Roi." [1]

Ces derniers mots produisirent une commotion générale, comme le premier effort d'un volcan qui entre soudainement en éruption ; il s'échappa de toutes ces poitrines tendues une exclamation déchirante pleine d'angoisse et de sanglots ; c'était le cri de mille cœurs broyés, de mille victimes atteintes du même coup. Tous ces malheureux, subitement frappés, se sentirent instinctivement portés vers celui d'où partait le coup, comme ces naufragés sous les pieds desquels vient de s'ouvrir l'abîme, s'élancent avec l'instinct de la vie vers le rocher qui les a perdus. Tous les bras s'élevèrent simultanément vers Winslow, implorant... implorant sans paroles, avec des cris étouffés, avec un désespoir déchirant... Mais la sentence était portée, le sacrifice était accompli ; Winslow, Murray, Butler descendirent les marches de l'autel ; les épées de leur garde éloignèrent les bras implorants, les poitrines haletantes, et les trois bourreaux passèrent, mornes, froids ; ils semblaient s'efforcer de paraître impassibles, comme s'ils eussent voulu, après avoir commis cette mauvaise action, mieux cacher la honte qui devait les poursuivre devant tant de consciences honnêtes si cruellement mystifiées. Les portes s'ouvrirent pour les laisser passer ; mais elles se refermèrent derrière eux...

Cet instant fut le plus terrible ; tout espoir de clémence était évanoui, la poignante clameur des infortunés n'avait pas pu briser l'arrêt qui venait de les foudroyer, n'avait pas pu faire entrer la pitié dans les entrailles d'airain de leurs maîtres... Alors il se produisit un revirement violent dans cette tempête de douleur ; le désespoir aveugle prit un moment le dessus, revêtit toutes ses formes hideuses, s'abandonna à toutes ses inspirations frénétiques, surtout parmi les jeunes gens. Il est si dur d'être saisi tout à coup dans la force et l'ardeur de la vie, au centre de ses affections, au seuil de l'édifice de bonheur qu'on s'était créé, devant tous les enchantements de l'avenir, pour être lié par une main inhumaine à laquelle on ne peut résister, pour être encore arraché du sein de l'amitié et de la famille, chassé, livré à tous les supplices de la proscription !... Les uns se précipitèrent vers les ouvertures, s'attaquant aux gonds et aux serrures, essayant de broyer sous leurs poings les vieux panneaux de chêne. Le bois craquait sous ces violents efforts, mais rien ne cédait ; les assaillants se retournaient de rage, laissant le sang de leurs mains déchirées sur les rivets de fer dont on avait hérissé les portes. D'autres, ceux qui avaient prévu ces

1 Haliburton.

malheurs, qui en avaient averti les incrédules, criaient, vociféraient en passant devant les Landry et les Le Blanc : — Ah ! nous vous l'avions bien dit !— Autour du vieux notaire ils se pressaient comme une avalanche, dirigeant vers sa tête leurs mains dont les doigts tendus semblaient devenus des griffes de lion ; et tous lui jetaient une accusation, un sarcasme :—Voilà ce que vous avez fait ! Nous étions des fous... nous avions des terreurs imaginaires, des soupçons déraisonnables ;... eh bien ! les connaissez-vous maintenant vos Anglais ? Vous pensiez être épargné, peut-être, parce que vous les aviez si bien servis :... allez maintenant, vieux lâche !

Au milieu de cet orage, le vieillard s'était tenu au bas de l'autel, agenouillé sur le premier degré ; il avait les mains jointes et il regardait vers le ciel dans une attitude de douleur inspirée qui aurait dû en imposer à ses accusateurs, s'ils n'eussent pas été aveuglés par la passion. En entendant tomber sur ses cheveux blancs le mot insultant de lâche, il se leva comme une ombre de saint, et se tournant du côté de la foule, il articula ces quelques paroles d'une voix brisée :

— Mes amis, venez, arrachez ces cheveux blancs, écrasez-moi au pied de cet autel, vous le pouvez impunément ; il n'y a de justice à craindre ou à espérer pour personne, dans ce lieu. Tuez-moi... allez, vous n'ajouterez pas à mes maux, et j'ai fini maintenant de vous être utile ; mais vous, mes compatriotes, mes enfants, que j'ai aimés pendant quatre-vingts ans, ne m'insultez pas au milieu de tant de douleur !... A mon âge, l'insulte est plus dure que la mort ; et je croyais avoir vécu pour n'en pas mériter une aussi dure !... Je me suis confié à la générosité d'une nation, j'ai cru à la parole d'un roi... si c'est un crime, il m'a perdu, et j'en suis suffisamment puni. Maintenant, je baise l'autel de mon Dieu, j'appuie dessus ces deux mains épuisées ; si j'ai voulu vous tromper, vous vendre, que le ciel confonde mon imposture ; qu'il dise si je suis un lâche ou un renégat !.....

— Non, non, crièrent quelques voix : pardonnez-nous ! priez pour nous ! priez avec nous !.....

Ces voix dominèrent et entraînèrent toutes les autres.

Le notaire était resté prosterné devant le tabernacle ; le mouvement saccadé de ses épaules laissait voir que ses larmes l'étouffaient. Il y a quelque chose de tout puissant dans les pleurs d'un vieillard, quelque chose de saint qui dompte les hommes et qui touche le ciel. Celles du père Leblanc produisirent une réaction subite dans toutes ces âmes bouleversées : le sentiment du malheur commun, de la douleur partagée, rétablit chez tous celui de la

justice. On ne songea plus à s'accuser entre frères, entre victimes ; l'injustice qui pesait sur tous était seule assez lourde à porter, on avait trop besoin de miséricorde et de consolation. Peu à peu, un calme contenu s'établit au milieu de tout ce monde ; le silence religieux de la résignation envahit cette enceinte ; on n'entendit plus que les sanglots des enfants pressés dans les bras de leurs pères, et ce balbutiement uniforme d'une foule en prières. La vieille église semblait avoir repris son caractère pieux d'autrefois pour faire descendre sur ses enfants les consolations célestes, un peu des béatitudes du Dieu des infortunés.

XXIII.

A l'extérieur, quand les femmes entendirent l'exclamation terrible de leurs parents, elles sentirent leurs entrailles tressaillir, comme à l'appel suprême d'un père ou d'un frère blessé à mort ; leurs tendres instincts les poussèrent toutes ensemble vers l'entrée de l'église et elles attendirent dans une anxiété indicible le moment où la porte s'ouvrirait. Lorsqu'elles la virent s'entrebâiller elle s'y précipitèrent ; mais c'étaient Murray, Butler et Winslow qui sortaient avec leurs sbires, ils leur signifièrent de se retirer, elles n'en firent rien ; ils les repoussèrent de la main, de leurs épées, mais elles offraient leur sein au fer, leurs têtes aux coups, pour tendre leurs bras à ceux qu'elles apercevaient par l'ouverture du porche. Elles ne reculèrent que lorsqu'elles virent Butler tourner la clef de la porte sur tout ce qu'elles avaient de plus cher ; alors elles comprirent qu'elles étaient devenues des femmes et des filles de proscrits, et elles s'en allèrent dans leur douleur affolée. Elles parcouraient les rues au hazard, se tordant les mains, et criant les unes vers les autres :—Ils les ont pris... ils les ont tous pris !...

Celles qui étaient restées chez elles, en entendant toutes ces lamentations, sortaient de leurs demeures, accouraient au-devant des autres, les embrassaient étroitement, se confondant dans leur désespoir. De proche en proche, le coup fatal fut porté sous tous les chaumes, dans tous les cœurs ; bientôt, il n'y eut plus, dans tout Grand-Pré, qu'une seule clameur ; on ne vit plus qu'une foule de femmes effarées, errant en désordre, comme des bacchantes ivres de leurs larmes. Une nuit hâtive vint heureusement répandre ses voiles sur ce spectacle.

Parmi toutes celles qui étaient revenues de l'église, la mère

Landry chercha vainement sa fille. Elle alla demander aux autres ce qu'elle était devenue ; on n'en savait rien ; elle parcourut toute cette route de désolation, regardant, s'informant ; elle vint explorer les abords du presbytère, fit le tour de la place publique : Marie était nulle part ; elle alla jusqu'à s'adresser à M. George, qui n'avait pas encore laissé les rangs de sa compagnie : — Monsieur le lieutenant, dit-elle, où est donc Marie ?... vous savez ce qu'elle est devenue... Elle aussi n'est pas rentrée à la maison... l'avez-vous enfermée avec les autres ?... George dit qu'il ne savait rien de son sort ; qu'il s'en occuperait.

Les ténèbres étaient venues, la pauvre mère fut forcée de rentrer chez elle comme les autres femmes.

Qui pourra jamais analyser et peser les douleurs que cette nuit a cachées dans son sein... toutes ces familles sans chefs, toutes ces créatures faibles et défaillantes, sans soutien, toutes ces mères dépouillées dans leur joie, dans leur orgueil, dans leur amour ; toutes ces places vides au coin du feu, au grabat des jeunes gens, aux lits des époux ; toute cette douce gaieté de la veillée envolée ; tous ces souhaits d'amis et de voisins, tous ces baisers du soir, tous ces rêves de bonheur évanouis ; toutes ces horribles visions de l'avenir mêlées dans les ténèbres aux cauchemars hideux ; tous ces appels des enfants dans les frayeurs de leur insomnie ; tous ces sanglots harmonisés avec le bruit des vents dans les arbres dépouillés, avec les mugissements des troupeaux laissés, ce soir-là, sans abri et sans nourriture ?... Dieu seul a tout vu, a tout entendu ; puisse-t-il avoir tout pardonné à ceux qui ont froidement préparé et accompli tant de maux !...

XXIV.

Pendant que ces scènes se passaient à Grand-Pré, d'autres, peut-être plus lamentables encore, se produisaient sur tous les points du territoire acadien. Soit que les conquérants n'eussent pas tenté partout la même ruse ; soit que les habitants fussent prévenus de leurs projets, une grande partie d'entre eux s'étaient déjà enfuis dans les forêts, à la date de la proclamation. Les Anglais se mirent donc à les poursuivre, à les traquer jusque dans les habitations des sauvages, où un grand nombre s'étaient réfugiés. La terreur de ces pauvres gens était si grande, que, dans leur départ précipité, ils s'étaient à

peine pourvus des choses les plus nécessaires à la vie, de sorte qu'après quelques jours de souffrances extrêmes, ils revinrent se livrer à leurs maîtres. Ceux qui furent saisis en voulant s'échapper, ou qui firent quelques tentatives de résistance, furent fusillés, comme le gibier à l'affût ; partout le long des rivières, dans les sentiers sauvages, sur les routes publiques, on rencontrait des détachements de milice qui chassaient devant eux, comme des troupeaux égarés, quelques familles qu'ils avaient arrêtées au passage, ou saisies dans leurs dernières retraites : ils les conduisaient ainsi, au bout de leurs armes, vers les endroits de la côte où stationnaient les navires qui devaient les recevoir ; il y avait parmi ces captifs des femmes enceintes qui portaient d'autres enfants ; des vieillards, des filles adolescentes ; ils étaient affamés, dénudés et frileux.

XXV.

Le cimetière de Grand-Pré avoisinait immédiatement l'église ; au milieu, s'élevait un tertre abrité par un groupe harmonieusement composé d'ormes, de cyprès et de saules pleureurs ; c'est du milieu de ce bocage que s'élevait la grande croix destinée à protéger le repos de la famille des morts ; et c'est près d'elle que, vers 9 heures du soir, vint se fixer une partie des troupes anglaises pour y déployer ses tentes et allumer les feux de bivouac. La nuit était une des plus noires de la saison : on voyait à peine se dessiner sur le fond plus gris du ciel les grands massifs d'arbres sombres qui peuplaient le champ funèbre.

Quelques soldats, en tournant autour de la croix qu'ils voulaient abattre pour faire du combustible, sentirent leurs pieds heurter un objet qui leur parut n'être ni de bois ni de pierre ; en y portant la main ils découvrirent que c'était un corps inanimé.

— Une femme ! se dirent-ils entre eux, à demi voix ; il faut s'assurer si elle est morte ou vivante,.... si elle est jeune ou vieille.... si elle est belle ou laide ;... c'est important !

— Sa main est froide... son cœur bat encore un peu... De la lumière ! allons chercher de la lumière, dirent quelques uns.

— Non, pas de lumière, murmurèrent sourdement les autres ; elle est jeune... ses cheveux sont longs et bien tressés !... pas besoin de lumière.

— Oui, oui, il faut y voir un peu, grommelèrent les premiers ; pour la faire revenir, il faut de l'eau-de-vie, et lui mouiller le

front: John, va faire la garde pour éloigner les intrus et nous irons prendre toutes ces choses.

Et ces monstres s'éloignèrent, disputant entre eux avec des ricanements sinistres.

George les aperçut comme ils venaient d'allumer leur torche et se préparaient à retourner à leur proie.—Où allez-vous, leur dit-il, avec cette lumière ?

— Nous voulons jeter à terre cette grande croix, pour entretenir notre feu, répondit le plus rusé de la bande.

— Ce n'est pas la peine, reprit le lieutenant ; laissez au moins aux morts leurs consolations ; il y a du bois tout autour du presbytère, allez en chercher.

— Il nous faut bien aussi faire quelques fagots de branches sèches et il nous est impossible de nous trouver le nez, par cette nuit de tombeau.

Le lieutenant les laissa continuer. En arrivant près du corps de la femme, qui était étendu la face contre terre, ils le retournèrent et, le soulevant dans leurs bras, ils approchèrent la torche près de la figure pour en étudier les traits. — Quel beau morceau ! s'écrièrent-ils tous ensemble ; quel dommage que cela soit inanimé !... Qui a l'eau-de-vie ?.....

Mais George était sur leurs talons ; il les avait suivis, soupçonnant à leur réponse qu'ils l'avaient trompé : en apercevant à une petite distance le visage de la jeune fille, il s'écria : — Dieu, c'est Marie ! et il vint tomber comme un tigre au milieu de la bande. Ses hommes, tout abasourdis par cette brusque entrée en scène, laissèrent tomber leur fardeau, et le corps de la fille des Landry roula par terre, d'abord sur les degrés qui formaient les assises du monument rustique, puis ensuite jusqu'au bas du tertre.

Dans son premier mouvement le jeune officier tira son épée, et il lui fit décrire, à la face de ses soldats, un cercle terrible où quelques uns auraient certainement laissé leurs têtes, s'ils ne s'étaient pas hâtés de sortir du rayon menaçant ; puis, arrachant la torche des mains de celui qui la portait, il leur dit à tous :—Allez maintenant, vils poltrons ! je prends cette femme sous ma garde ; si quelqu'un ose seulement flairer de ce côté, il s'en repentira !

La bande s'empressa de disparaître.

Aussitôt que le lieutenant n'entendit plus leurs pas et leurs grognements, il alla relever le corps toujours inanimé de Marie, et après avoir étendu sa capote au pied de la croix, il déposa dessus la pauvre abandonnée, et il s'assit à une petite distance, par respect pour cette forme virginale, pour cet ange de la terre tombé près de

lui, sans protection et sans témoin ; il craignait aussi qu'en revenant à elle, la jeune fille fût trop effrayée de le trouver à côté d'elle. Il aurait donné tout au monde pour pouvoir la transporter à la maison de son père ; mais il lui était strictement interdit de quitter son poste avant 6 heures du matin, et il n'aurait pu confier à personne des siens une mission aussi délicate. Il lui fallut donc accepter une situation qui avait pourtant son charme et qui pouvait changer heureusement sa mystérieuse destinée. Ayant fixé sa torche en terre, après avoir amorti un peu la lumière, il s'était accoudé sur ses genoux, fixant les yeux dans la pénombre où se dessinait à peine, dans les plis de sa redingotte, la figure de Marie. Sa pensée s'abandonnait tour à tour aux plus tristes réflexions et aux plus doux rêves de la vie ; des espérances extravagantes venaient encore lui apparaître au milieu de ce cimetière, après cette journée terrible, devant ce corps inanimé. La vie est, de sa nature, si prédisposée aux contrastes ; nos jours ont si souvent des lendemains extraordinaires, que les imaginations vives et les cœurs jeunes sont instinctivement portés à ne douter de rien.

Il n'y avait que peu d'instants que George était plongé dans sa méditation, quand il vit un mouvement se manifester à l'endroit où se trouvait Marie ; puis il aperçut la redingotte qui se déployait et tombait de chaque côté de la jeune fille, pendant qu'elle se soulevait lentement, lentement comme une tige frêle qu'a pressé sans la briser le pied du moissonneur. Après bien des efforts elle se trouva assise, mais encore chancelante. George ne put s'empêcher de faire quelques pas vers elle ; il craignait de la voir s'affaisser de nouveau : mais elle se raffermit, sa tête resta recourbée sur sa poitrine, ses yeux étaient fixés devant elle.

En entendant le bruit des pas de l'officier elle se retourna légèrement, mais elle ne parut pas effrayée, quoiqu'elle eût bien aperçu le jeune homme. Tout à coup elle étendit ses bras du côté de l'église, et elle resta ainsi, avec une expression de désolation stupide, la figure pâle, les mains tremblantes. La lumière restée à l'écart éclairait vaguement ses traits ; c'était quelque chose de saisissant de la voir ainsi sortir de l'ombre, se détacher de la terre, au pied de cette grande croix : on aurait dit une martyre des premiers siècles sortant de son tombeau avec le signe de sa foi. Le lieutenant fut maîtrisé par cette apparition ; il tomba près d'elle, à genoux ; alors, il l'entendit qui murmurait d'une voix oppressée :

— Ils sont tous là, les miens... mon père, mes frères ils sont tous là... là !... Ils vont être chassés, dispersés comme des méchants... Et Jacques, quand il viendra, ne trouvera personne ... plus de

parents... plus de maison... plus de troupeau... plus de Marie !... Les traîtres ! les cruels !...ils nous mentaient au nom du roi ! même ce monsieur George !....Que c'est une chose cruelle d'être conquis !... Puis, après une pause, se retournant du côté de l'officier, elle ajouta :

— Vous, monsieur, l'avez vous connu le lieutenant Gordon ?... il venait dans notre maison, il mangeait de notre pain, il riait à nos joies, il jouissait de notre bonheur ; nous lui donnions toute notre confiance... il disait, il y a quelques jours, qu'il voulait ma main... Et nous trahir !... Il était donc le plus méchant, celui-là ; il mentait avec son amitié, avec ses bienfaits, avec son amour !... Ah ! que c'est affreux tant de malice !... faire du bien, faire naître la reconnaissance, l'amitié, l'amour... pour mieux frapper !...

George n'en put entendre davantage, tout son sang avait fait irruption vers sa gorge : saisissant fortement les deux mains de la jeune fille :—Ah ! Marie ! Marie ! s'écria-t-il, revenez à la raison, ne brisez pas la mienne ; épargnez-moi ce supplice d'ignominie !...

Cette interruption subite, la sensation violente que produisit l'étreinte de l'officier sur les poignets de Marie, la firent bondir :— Ah ! un Anglais !... cria-t-elle avec effroi ; éloignez-vous !... Ne me touchez pas avec ces mains là.... il y a du sang, des larmes dessus... les larmes de mon père et de ma mère !...Monstre ! vous m'en avez inondée !... Et..... quoique ce sang et ces larmes soient souillés sur vous, gardez-les, gardez-les éternellement, devant Dieu et devant les hommes !... pour qu'ils vous jugent et vous maudissent toujours !... toujours !... Et la jeune fille fit un effort terrible pour s'enfuir ; mais George la retint : — Non, non, Marie, ces mains qui vous arrêtent sont celles d'un ami, d'un protecteur ; des mains qui ne voudraient trahir que pour vous sauver !— Elle n'entendit pas ces paroles, elle était tombée de nouveau sur les degrés de pierre.

Dans ce moment, la torche, brûlée jusqu'au bout, s'éteignit, laissant, confondus dans les mêmes ombres, l'officier, la fiancée de Jacques, le bosquet de saules pleureurs, et la croix noire. A de petites distances, on voyait encore luire les feux mourants des bivouacs ; mais leurs rayons n'arrivaient pas jusqu'au tertre solitaire. George ne pouvait s'éloigner pour chercher de la lumière ; il craignait que quelques autres soldats ne passassent par là ; d'ailleurs, il était irrésolu, accablé. Dans cet état il chercha la croix, et quand il l'eut trouvée, il l'entoura de ses bras et il s'appuya dessus ; et si quelqu'un avait pu percer les ténèbres qui l'environnaient, il l'aurait vu à genoux, les mains jointes, priant comme on priait à Grand-Pré.

Dans les jours d'isolement, de dégoût de la terre ; dans les jours où l'abandon et l'oubli des hommes, où l'injustice et les chagrins cuisans vous assaillent et vous écrasent ; quand le sentier où l'on marche vers un but de prédilection semble céder à chaque pas sous nos pieds, comme dans un cauchemar, quel est l'homme sensible, quelle est l'âme venue de Dieu qui n'a pas senti naître en elle une prière ? Il y a des moments où la vie a besoin d'être ravivée dans la source divine d'où elle découle, pour ne pas être abimée dans ses accablements. Heureux ceux qui se rappellent alors leur sublime origine et qui sentent encore ce suprême tressaillement de l'immortel amour, cet élancement du cœur qui est la prière. Quel bienfait que la prière ! elle naît en tout lieu, surtout dans les cachots, dans la cabane désolée, dans les déserts, dans la pauvreté, dans la douleur ; elle a toujours une voie ouverte vers le ciel ; elle trouve Dieu partout, tout près des lèvres de celui qui souffre ; qu'elle soit un balbutiement, un soupir, un regard, une pensée, elle arrive à Celui qui a dit : " Vous m'appellerez votre père."

George s'y abandonna longtemps.

XXVI

Le froid de la nuit, mais surtout la forte rosée du matin qui vint ruisseler sur le front de Marie, ranimèrent peu à peu ses sens et sa raison : l'aube commençait à poindre quand elle ouvrit les yeux. Elle n'avait la conscience de rien de ce qui lui était arrivé depuis le moment où elle était tombée évanouie sous le bosquet funèbre, après la sortie de Winslow de l'église.

En promenant son premier regard autour d'elle, elle aperçut George assis au pied de la croix : — Quoi ! vous ici ! dit-elle avec un air effaré : mais où suis-je donc ?... Et, après un moment de réflexion pendant lequel elle essayait de recueillir ses pensées longtemps égarées et d'analyser les événements, elle ajouta, en faisant un effort pour se lever : — Oh ! mon Dieu, c'est vrai !... J'ai donc passé la nuit ici... parmi ces gens... et ma pauvre mère restée seule avec sa douleur !

George, voyant qu'elle allait tomber, s'approcha pour lui offrir son bras : — Permettez-moi, dit-il, de vous soutenir et de vous accompagner jusqu'à votre maison.

— Non, dit la jeune fille, chancelante, non, monsieur, laissez-moi : je ne m'appuierai jamais sur le bras d'un homme que je méprise ; je me traînerai plutôt sur cette terre, elle me souillera moins.

— Ah ! Marie, l'appui d'un honnête homme ne souille personne !

— Vous avez pris part au conseil qui a dicté la proclamation mensongère du 3, et, hier même, vous nous avez laissés sous la fausse impression que nous n'avions rien à craindre de vous autres : ce sont là deux actes déshonnêtes.

— Marie, vous êtes injuste dans votre douleur, vous m'enveloppez dans la réprobation que mérite mon gouvernemet, vous m'imputez la cruauté et la perfidie de mes supérieurs ; mais ne devais-je pas obéir ?...

— Monsieur George, le premier devoir qui commande est celui de l'honnêteté ; un homme est toujours libre de ne pas participer à un acte infâme, un soldat peut briser son épée devant le déshonneur : il vous est facile de vous passer du salaire et du pain qu'on vous donne ; et un gentilhomme n'en accepte pas de mains souillées. Ce n'est donc pas une injustice de laisser peser sur vous une honte que vous avez acceptée vous-même. Eh ! monsieur, qui pouvait vous pousser si ardemment à demander la main d'une pauvre Acadienne, quand vous aviez signé l'arrêt de proscription de tous ses parents ? Pourquoi tant de hâte ?... Vous vouliez sans doute garder sur cette terre que vous alliez vider de ses habitants, et où vous êtes, dit-on, condamné à rester, pour des raisons peu recommandables, un objet de plaisir,... un passe-temps ;... car il paraît que vous regardez peu aux moyens de vous amuser...

— Ah ! Marie ! Marie ! vous avez le droit de torturer un Anglais, fût-il innocent, pour les cruels supplices que vous infligent sa nation ; mais, je vous en prie, n'en abusez pas : par le sens de la justice qui est en vous, par la reconnaissance que vous m'aviez gardée, veuillez m'écouter.

— Eh bien ! parlez...Mais ma mère, ma pauvre mère, qui est restée seule, durant cette longue nuit !...

— Je ne vous retarderai pas, dit George ; il est d'ailleurs nécessaire que nous quittions ce lieu ! Si Butler m'apercevait ici, avec vous, il me mettrait peut-être dans l'impossibilité de vous être utile ; mon heure de service est passée, je puis donc m'éloigner ; si vous daignez m'accorder encore un peu de confiance, prenez mon bras, je vais vous conduire jusque chez vous.

Marie hésita quelques instants ; elle regarda l'officier avec un regard où le doute se confondait encore avec la douleur ; puis elle lui dit : — Je suis votre prisonnière, je vais devant vous ; — et elle s'achemina vers un sentier détourné. Sa démarche incohérente, ses pas irréguliers peignaient assez l'effort qu'elle faisait pour soutenir son corps brisé par cette nuit de défaillance et de lutte.

Aussitôt qu'ils furent sortis du cimetière et hors de la vue des soldats, le lieutenant prit la parole :

— Voilà plus de deux ans que j'habite Grand-Pré : quand vous ai-je donné le droit de soupçonner ma conduite passée, et de croire à toutes ces calomnies que mes gens ont popularisées parmi vous ?

— Jamais, monsieur, avant ces derniers événements.

— Quand je vous aurai dévoilé tous les motifs qui ont dirigé ma conduite durant ces derniers événements, et que vous aurez jugé combien mon cœur était honnête, croirez-vous les détails que je vais vous donner sur ma vie antérieure ?

— Oui, monsieur, et cela me fera du bien ; on ne croit pas tout-à-coup à tant de mal, sans faire violence à tous les bons instincts de sa nature.

— Parlons d'abord des années passées, reprit George.

J'ai perdu mes parents bien jeune : à vingt ans, je me trouvai à la tête d'une grande fortune, avec un grade dans l'armée. Une partie de mon éducation avait été négligée. On ne m'avait bien appris qu'une chose : celle de jouir de tous les biens de la terre ; cela devait être le but de mon existence. Je me trouvai donc lancé dans cette vie de garnison, la plus agitée, la plus frivole, la plus vide où un jeune homme puisse être jeté. Pendant cinq ans, j'ai fait des visites, j'ai accepté des invitations à tous les bals, j'ai pris part à toutes les parties de plaisirs, je me suis étourdi dans les valses et les menuets, j'ai torturé mon esprit pour lui faire produire des madrigaux et d'autres fadeurs moins prétentieuses mais aussi futiles, aussi mensongères. Je fut bientôt entouré de cette troupe de mères et de filles que le démon de la frivolité et des folles ambitions vient saisir dans leur heureuse médiocrité intellectuelle et sociale, pour les ronger au cœur : malheureuses créatures qui peuplent nos villes de provinces et surtout celles de nos colonies : sorties de la petite bureaucratie et des comptoirs des négociants fortunés, elles aspirent à notre société pour jouir de la vaine gloriole d'être vues en compagnie de nos épaulettes et de nos épées ; elles n'ont qu'un instant le rêve d'enchaîner notre existence : elles se contentent de quelques petits morceaux de notre fortune. Nous les trouvons sur notre chemin, faciles et sans souci ; elles font presque toutes les démarches ; elles viennent orner nos équipages, se prêtent à nos fêtes, charment nos heures inutiles avec une aisance qui rend les mères bien coupables, même si les filles ne le deviennent pas toujours.

Je crus un moment que j'étais un être extraordinaire, en me voyant au milieu de cette triple enceinte de voix insinuantes

et câlines, de cajoleries extravagantes, de relations familières. J'étais un des plus riches de mon régiment, par conséquent un des plus heureux... Pendant quelque temps, je fus absorbé dans ce milieu délétère, subissant le charme qu'il offre à l'inexpérience et à la sotte présomption de la jeunesse. Je changeai de lieu (fort heureusement pour moi), ce ne fut qu'un changement de scène et de décor; je trouvai là les mêmes acteurs, à peu près, avec d'autre fard et d'autres oripeaux. Tout cela finit par me donner une lassitude morale que je ne sus pas m'expliquer de suite. Instinctivement, j'avais cherché dans ce tourbillon de monde le but et l'exercice d'un sentiment sain, pur et profond de mon cœur, et je n'avais trouvé que la satisfaction éphémère de caprices toujours plus nombreux, toujours plus exigeants. Les hommes n'ont qu'un engouement passager, et bien peu d'estime et de respect pour ces idoles empressées, qui s'offrent à tous les cultes et glissent sur le chemin, quand elles devraient attendre des hommages moins abondants et mieux choisis, au milieu du sanctuaire embaumé de vertu, de réserve et de grâces vierges que leur préparent des parents véritablement sages.

A la fin, il me vint le désir de changer de lieux tous les jours, afin de briser, le lendemain, toutes les liaisons contractées la veille : le départ de mon pauvre frère pour l'Amérique me surprit dans cette idée extravagante ; je voulus le suivre ; il en fut charmé ; il était non-seulement le meilleur des frères, mais aussi le plus tendre de mes amis, toujours disposé à me donner d'aimables conseils et surtout de beaux exemples. Nous partîmes donc ensemble, lui avec une provision de sagesse à ma disposition, moi avec le regret de beaucoup de temps perdu, le dégoût des misères qu'enfantent notre vieille société et un peu de scepticisme à l'endroit de la sincérité et de l'élévation du caractère de la femme.

Voilà quelle a été ma vie jusqu'au moment où je suis arrivé dans votre village ; j'ai voulu ne vous en rien cacher.

Maintenant, puisque je suis devant vous pour recevoir ma sentence, et que c'est un de mes plus ardents désirs qu'elle ne soit pas injuste, je me dois un témoignage que je tairais dans toute autre occasion : c'est que cette existence fausse et cette atmosphère viciée dont j'ai si abondamment vécu, n'ont rien détourné, rien oblitéré, rien détruit de ce qui était droit et juste en moi. Il y a quelque chose dans ma nature de plus fort que la volonté et que la passion : c'est ce dégoût hâtif qui me saisit devant tout ce qui s'offre trop facilement et se prodigue à tout le monde, devant tout ce qui n'est pas l'expression spontanée et vraie de l'âme ; si, dans ces cœurs usés, sur toutes ces bouches repeintes, dans tous ces yeux aguerris,

j'avais vu s'échapper un sentiment et un mot sincères, une larme pure de tout intérêt, je n'aurais jamais eu le courage de m'en faire un jouet, et j'aurais horreur de moi-même, si je l'avais fait. Je me suis donc amusé d'une plaie de notre monde, j'ai dissipé près de cinq ans de ma vie en frivolités, j'ai négligé l'exercice des facultés les plus élevées qui m'ont été données, voilà mon crime, tout mon crime : jugez-le...

Ici, vous savez ce que j'ai fait aussi bien que moi. Le hasard m'ayant conduit à Grand Pré, j'y suis reste cloué par le devoir. Les grandes aventures que j'avais rêvées, les découvertes étonnantes que je devais faire en me distrayant, m'ont manqué ; je suis resté seul avec mon cœur vide et mon esprit impatient et lassé devant les grandeurs de votre continent et les mœurs simples, essentiellement honnêtes de vos compatriotes. Ces deux spectacles m'ont touché : mon esprit laissé sans entraves et mon cœur sans séductions ont retrouvé devant tant de beautés nouvelles de la nature et de l'âme leur voie et leur élan naturels. Et puis, Marie (laissez-moi vous le dire, puisque c'est une partie de ma confession et une nécessité de ma défense), j'ai trouvé, dans mes relations avec vous, la vertu si aimable, si belle, si entraînante, que sa vue, son contact, sa puissance féconde, ont purifié et développé la mienne ; et un jour, j'ai pensé que ce trésor de bien que je sentais naître en moi, par vos soins, deviendrait peut-être assez grand pour mériter de vous être offert en hommage ; .... j'ai osé l'espérer."

George s'arrêta ; Marie tressaillit et parut touchée ; son visage était devenu pourpre ; ses pas se ralentirent, et semblèrent irrésolus, mais après quelques instants, ils se raffermirent et parurent même se précipiter davantage. George avait suivi ses moindres mouvements, avec une angoisse indicible ; il tendait l'oreille pour compter et mesurer chacun de ses soupirs oppressés ; il tremblait à chacune des oscillations que décrivait sa taille ; il souffrait peut-être plus que Marie en la regardant aller ainsi, devant lui, victime pure, morne, chancelante, mais plus grande, plus noble, plus adorable sous le poids du malheur. Quand il remarqua l'altération momentanée qui se produisit dans sa contenance, il crut que ses dernières paroles avaient fait une impression favorable, et il attendit un mot, un regard ;... mais elle continua sa marche silencieuse, et il fut forcé de reprendre son récit.

—Le 25 août dernier, le conseil militaire s'assembla ; je dus y assister, malgré la répugnance que cela m'inspirait : j'avais le pressentiment d'une perfidie. On discuta les moyens à prendre pour accom-

plir votre expatriation : Murray et Butler, qui s'étaient entendus d'avance, proposèrent le plus lâche et le plus traître, celui qui devait vous prendre par surprise au moyen de la proclamation que vous connaissez. Je m'emportai d'abord contre un acte politique aussi inhumain, et ensuite contre un guet-à-pens aussi indigne d'une nation civilisée : on me traita de transfuge, on me menaça des arrêts, on me fit un crime de mes relations avec vos parents, enfin, je fus seul de mon parti, seul pour vous défendre : le projet infâme fut arrêté devant moi, on me désigna mon rôle ; je dus me résigner à servir à l'exécution de votre sentence, à porter pendant dix jours le secret de votre désolation. Et, si je n'ai pas brisé mon épée, Marie, si j'ai obéi, si j'ai souffert le supplice d'infamie que m'ont imposé mes chefs, quand toute mon indignation s'échappait de mon âme, quand ma main allait faire tomber sur vous la foudre, quand je savais qu'au jour de l'exécution je serais peut-être flétri pour toujours dans votre esprit, rejeté parmi les soldats sans honneur... eh bien ! savez-vous pourquoi, Marie ?... j'espérais vous sauver à ce prix !

Dans le premier moment de trouble, je vous écrivis cette lettre qui n'a pas eu de réponse, cette demande en mariage que je croyais bien trop précoce ; mais c'était la seule et la plus sûre voie qui me paraissait s'offrir à votre salut, et celle-là conduisait aussi à mon bonheur : en acceptant, vous étiez, vous et votre famille, à l'abri des rigueurs de l'exil. Je savais bien ne pas avoir assez mérité votre main, je n'ignorais pas, non plus, le nœud sacré qui lie votre existence à celle d'un autre ; mais j'avais l'espoir qu'après cinq ans d'attente inutile, après les événements qui se sont passés du côté de Beau-Bassin, au milieu de circonstances aussi précaires, vous trouveriez peut-être dans votre raison des motifs assez forts, et dans ma conduite auprès de vous assez de garanties de protection, de respect et d'amour, pour vous faire accueillir mes vœux... Vous ne m'avez pas répondu... Dans quelles angoisses vous m'avez laissé !...J'étais gardé à vue ; connaissant en partie l'attachement qui m'unissait à vous et aux vôtres, mes gens épiaient mes pas, craignant une trahison. Le soir de la fête de la ferme, la veille de l'assemblée, je n'en pouvais plus ; le désir de vous voir et de vous parler m'entraîna du côté de votre maison ; mais elle était pleine de monde. Cependant j'entrai, j'espérais vous voir encore sourire avant les jours de larmes !... Et comme j'ai souffert !... Ma langue a été fausse, et vous m'en avez accusé ; mais que pouvais-je dire ? Si j'avais laissé apercevoir dans ma réponse le but de l'assemblée, cela aurait sans doute produit un soulèvement désespéré au milieu de la population, qui n'aurait eu d'autre résultat qu'un massacre

horrible ; et d'ailleurs, j'étais lié par mes serments d'office : je puis désobéir à mes supérieurs et désapprouver ma nation, je ne suis pas libre de les trahir.

Voilà, Marie, tout ce que je puis dire pour ma justification ; maintenant, si je mérite encore votre mépris, il ne me reste plus qu'à jeter ces épaulettes souillées à la face de Winslow, quoiqu'il arrive...Mais si vous me jugez encore digne de votre estime, je reste sous les armes avec le faible espoir de protéger votre sort. Aujourd'hui, je ne puis ni formuler de nouveau ni retirer ma demande de l'autre jour. Avant ces funestes événements, je pouvais demander votre main, les malheurs ne pesaient pas sur votre volonté ; mais maintenant, vous pourriez peut-être croire encore que je veux m'en faire un auxiliaire..... Soyez libre, Marie... Seulement, je vous déclare sur l'honneur que le jour où mon nom vous paraîtra assez réhabilité pour que vous puissiez le porter, il vous appartiendra. Je suis déjà catholique de cœur et de foi, je le serai publiquement le jour de mon mariage..."

En entendant ces dernières paroles, Marie mit ses deux mains sur son visage et resta un instant silencieuse. Elle éprouvait un combat terrible dans son âme : elle voyait tout à la fois, comme dans un seul tableau, ses vieux parents exposés à une longue suite de tortures qu'elle pouvait leur épargner ; Jacques, dont le retour était désormais impossible et d'ailleurs inutile, traîné dans les fers, élevant vers elle ses bras enchaînés ; ses compatriotes la regardant passer avec un Anglais, rougissant d'elle dans leurs angoisses ; et sa mère, toujours sa mère, l'accusant de faire le malheur des siens. Enfin, fesant un effort pour chasser ces images, elle se retourna du côté de l'officier :

— Monsieur George, dit-elle, vous êtes un cœur noble et généreux ! Pardonnez-moi les aveugles accusations que le délire m'a dictées ; je vous rends toute mon estime...Quant à ma main, vous l'avez plus que méritée par votre dévouement ; mais je ne puis pas en disposer sans le consentement de mes parents ; puisque leur sort dépend de ma décision, j'attendrai qu'ils me la dictent.—Et Marie tendit sa main avec confiance au lieutenant, qui, dans le premier abandon de son bonheur, la porta jusqu'à ses lèvres ; mais la jeune fille la lui retira violemment : sa vue venait de se fixer sur quelqu'un qui accourait devant elle, et elle s'écria toute éperdue, en étendant les bras :—Jacques ! mon pauvre Jacques !...

N. Bourassa.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

A PROPOS DE L'ENCYCLIQUE DU 8 DÉCEMBRE 1864.

(SUITE.)

VII

La question qui se présente ne saurait être traitée à fond dans un travail aussi circonscrit que celui que je livre au public. Toutefois, comme elle est essentiellement liée aux rapports entre l'Eglise et l'Etat, il faut bien s'en occuper.

Je vais présenter, d'une manière aussi concise que possible, des considérations qui, pour peu qu'on veuille y jeter un regard attentif, feront tomber les incriminations dont l'Eglise a été l'objet à raison de l'excommunication dont elle a frappé les princes prévaricateurs.

D'abord, j'émets, sans hésiter, l'assertion qu'une étude sérieuse de l'histoire du moyen-âge ne permet pas de soutenir qu'il y ait eu, à proprement parler, guerre entre le sacerdoce et l'empire. Jamais les armes n'ont été prises uniquement à l'occasion d'un acte pontifical. Il n'y a eu aucune lutte belliqueuse entre les Papes et les rois de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne. Où donc se trouve la guerre ? En Allemagne, en Italie. Mais jamais les Papes n'en

ont donné le signal. Elle a commencé sans eux ; ils ont été obligés d'intervenir, soit pour défendre leurs propres droits, soit pour prononcer entre les combattants, parce que c'était leur devoir de répondre à l'appel fait à leur justice. Voilà ce qu'enseigne l'histoire. Ainsi elle est loin de dire que les prétentions pontificales ont fait couler le sang des peuples.

Au reste, jugez de ce qui s'est fait au moyen-âge par ce qui vient de se passer. Le roi du Piémont s'empare, sans aucune provocation de la part du Pape, d'une grande partie des Etats Pontificaux. Le Chef de l'Eglise réclame en vain. Croyant qu'on le laissera se défendre, il autorise une levée d'armes pour reprendre ce qu'on lui a ravi ; le sang a coulé à Castelfidardo. Est-ce au Vicaire du Christ qu'il faut en demander compte ? Si, après la retraite des troupes françaises, le Pape, menacé par Victor-Emmanuel, appelle à son secours l'Autriche ou l'Espagne, et que l'une ou l'autre de ces puissances s'arme pour arracher sa proie à la rapine du brigand qui s'appelle roi d'Italie, est-ce qu'il serait raisonnable de faire tomber la responsabilité de cette guerre sur le Souverain Pontife ? S'il est interdit au droit de se défendre, c'est proclamer l'empire de l'ambition et de l'intrigue sur la terre.

Ce n'est pas seulement à raison d'une injuste aggression contre leurs Etats que les Papes ont été en opposition avec certains souverains. Ils ont eu à exercer, à l'égard des princes temporels, des droits possédés à des titres divers.

Les Papes étaient suzerains de plusieurs Etats de l'Europe ; cette suzeraineté, on la leur avait donnée spontanément. Eh bien ! quand un prince, leur vassal, en attaquait un autre, le Souverain Pontife pouvait et devait proclamer l'injustice de cet acte, menacer d'user de son droit pour empêcher la guerre, et enfin s'en servir réellement pour réprimer une violence coupable.

Dans d'autres circonstances, les Papes étaient pris pour arbitres entre les princes : devaient-ils décliner cette déférence envers leurs arbitrages ? Evidemment non, parce qu'elle était dans l'intérêt de la paix de la société. Ils prononçaient sur des questions soumises à leur tribunal ; la partie condamnée n'acceptait pas toujours le jugement, de là la guerre. Est-il juste, en ce cas, d'en accuser leur arbitrage ? Les Papes ne provoquaient pas la querelle ; leur intervention, au contraire, ne tendait qu'à la faire cesser.

Mais d'ailleurs, leur titre de Vicaires du Christ leur donnait pleinement le droit de condamner toutes les injustices, de défendre en tout et partout les lois de la morale et de la religion, dont le maintien est confié par la Providence à leur garde. Là, donc, où

ils voyaient ces lois blessées, ils devaient signaler cette infraction à l'ordre. Tous les jours les Papes n'ont-ils pas à décider les cas de conscience, à se prononcer sur le caractère moral de tel ou tel acte ? Mais s'ils peuvent, s'ils doivent condamner l'injustice des particuliers, des individus ; s'ils ont droit de dire : " Vous ne pouvez faire tel contrat, il est frauduleux, il est criminel ; vous ne pouvez prêter à tel intérêt, il y aurait là une usure," pourquoi ne leur serait-il pas permis, sans doute en employant les précautions requises par la prudence, de dire à un souverain : " Telle conduite que vous tenez à l'égard de vos sujets est vexatoire, tel acte de votre législation blesse les droits sacrés de l'Eglise, telle prétention à l'égard de ce roi voisin est injuste ? " En donnant à ses représentants sur la terre le pouvoir de proclamer la vérité, de réprimer le désordre, de lier et de délier les âmes quant aux fautes qu'elles peuvent commettre, le Christ a-t-il restreint ce droit aux péchés des particuliers, aux injustices privées, c'est-à-dire aux violations morales les moins funestes, les moins importantes ? Leur a-t-il interdit de condamner les crimes des princes ? L'Evangile, la tradition, la raison protestent contre cette restriction qu'on voudrait mettre à la puissance spirituelle du Pape. Ceux-ci ont donc droit d'avertir les princes de leurs fautes, dont les conséquences sont si fatales à la société toute entière ; ils ont droit de sanctionner leurs prohibitions par la peine que le fondateur de l'Eglise l'a autorisé à employer, l'excommunication. C'est en faisant usage de cette arme spirituelle que les Papes ont réprimé ces affreux scandales que les souverains ont donnés, et dont l'influence aurait perverti les peuples sans l'anathème ecclésiastique. C'est par là qu'ils ont empêché le retour aux mœurs payennes de la polygamie et du divorce, qu'ils ont maintenu à la morale chrétienne cette excellence qui rend la société moderne si supérieure à l'antiquité et qui est la seule base de la vraie civilisation.

Grâces aux Papes, l'injustice ne s'est pas exercée sans une réclamation en faveur du droit qui a empêché de jamais prescrire contre lui. Grâce aux Papes du moyen-âge défendant la liberté des nations et de l'Italie surtout, le despotisme oriental ne domine pas encore la société. Le Bas-Empire ne s'est formé qu'en secouant le joug de leur autorité ; et si une grande nation n'y revient pas aujourd'hui, ce sera l'effet de la liberté revendiquée par l'Eglise ; les autres libertés cèdent facilement aux séductions ou aux menaces césariennes.

La fermeté des Papes à maintenir les droits de la religion, de la justice et de la liberté des peuples contre les envahissements des

empereurs et des rois a été pour la société un bienfait dont celle-ci doit lui être reconnaissante. L'excommunication a été l'épée victorieure de l'Eglise contre le despotisme et l'immoralité. Cette vieille arme, qui sert encore au besoin, ne doit être considérée qu'avec respect.

On dira peut-être : " L'excommunication, c'est un acte de l'ordre spirituel ; que les Papes l'emploient, à la bonne heure, pourvu qu'ils n'en abusent pas ; mais la déposition des souverains, c'est tout autre chose : c'est une usurpation éclatante, c'est une absorption de l'autorité temporelle dans l'autorité ecclésiastique : comment en justifier les Papes ?"

En justifiant les rois et les peuples qui l'ont reconnue, acceptée. Toute excommunication n'était pas suivie de la déposition ; celle-ci, au reste, n'était prononcée qu'après de nombreux avertissements et une longue attente du retour du prince prévaricateur au devoir ; elle ne tombait que sur les rois vasseaux de l'Eglise, ou sur ceux qui, en propageant ou en favorisant l'hérésie, violaient les constitutions des Etats d'alors, dont ils avaient juré l'observation sous peine de perdre leur pouvoir. Dans les cas d'infraction, le droit d'insurrection n'était pas laissé aux peuples, peu juges par eux-mêmes des questions de foi, et facilement disposés à des excès funestes. Le Chef de l'Eglise, interprète de la doctrine sacrée, prononçait sur le fait de la violation, et déclarait, s'il y avait lieu, que la prévarication du prince amenait, en telle circonstance, la déposition qu'il savait devoir être la conséquence de sa faute, d'après la loi même de la société qu'il avait été appelé à régir.

Sans doute, beaucoup d'esprits trouvent étrange l'état social de cette époque et félicitent les nations modernes de s'être émancipées de toute soumission à l'Eglise, et d'avoir mis les gouvernements en dehors des questions religieuses.

Mais j'entends les peuples des âges de foi, tout glorieux de leur passé, élever la voix et répondre : " C'est nous qui avions raison de ne vouloir reconnaître pour nous gouverner qu'un homme religieux, donnant, par la profession de sa foi, une garantie de sa justice. Nous avions raison de refuser l'obéissance à un prince devenu étranger et hostile à notre foi, qui aurait pu user d'une influence toute puissante pour ébranler et pervertir les croyances religieuses de ses sujets. Nous avions raison, nous, pénétrés de l'esprit du christianisme qui enseigne que c'est par la grâce de Dieu seul que les rois peuvent exercer la justice, de ne vouloir pas être assujettis à un souverain qui, frappé des anathèmes de l'Eglise, ne pouvait plus attirer sur lui les bénédictions célestes dont il aurait eu besoin

pour bien gouverner. Nous avions raison de nous donner un contrepoids contre la force d'une autorité facile à dégénérer en tyrannie, en la plaçant sous le contrôle d'une autorité sacrée, qui par sa dignité et les grâces du ciel attachées à son action, devait présenter, dans les cas où il y aurait eu à recourir à son tribunal, les plus hautes garanties d'une décision impartiale, éclairée et propre à maintenir nos justes droits."

Voici comment a raisonné le moyen-âge. La société moderne entend autrement les choses ; elle croit que la religion est indifférente à l'ordre politique et civil ; et elle ne reconnaît pas d'autre répression des abus réels ou prétendus d'un gouvernement que la Révolution, laquelle a pour résultat le régime de la terreur, ou la verge du despotisme écrasant toutes les libertés.

VIII

Je reviens à la théorie chrétienne du pouvoir civil.

L'Apôtre a dit que le prince est le ministre de Dieu pour faire le bien : *Minister Dei in bonum.* Ce bien que le prince doit opérer, n'est-ce pas, après tout, ce qui peut tourner à la gloire de Dieu ? Car, Dieu étant le principe de tout, il en doit être aussi la fin. Tout descend de lui, tout doit remonter vers lui. Quel est le but de la création ? La glorification de Dieu pour la sanctification des élus ; le salut des hommes, c'est-à-dire leur vocation à participer au bonheur de Dieu même dans le ciel. Voilà ce que Dieu désire ; c'est à cette fin que tout est co-ordonné.

L'Eglise est instituée pour diriger les hommes dans la voie du salut par ses enseignements et son ministère. L'Etat ne peut être établi dans un but différent de celui de l'Eglise ; il doit avoir, lui aussi, pour fin de favoriser le salut des hommes ; mais non, sans doute, par une action directe, immédiate comme celle de l'Eglise. Il doit maintenir l'ordre extérieur, la paix et la justice, sans lesquels la société ne saurait exister. Il porte le glaive, dit encore l'Apôtre, pour imposer aux méchants une crainte salutaire et permettre par là même, ou bien, c'est-à-dire, à la gloire de Dieu par le salut de l'homme, de s'opérer facilement. Il est impossible d'assigner à l'autorité civile une autre raison d'être, sans blesser ce caractère essentiel des œuvres de Dieu, l'unité. Variées dans leur nature et leur action, les deux puissances sont une dans leur but.

Il suit de ce qui vient d'être exposé qu'il doit y avoir des rela-

tions entre l'Eglise et l'Etat ; ils ne sauraient être indifférents l'un à l'autre. Aussi, dans le dessein providentiel, l'Etat reçoit de l'Eglise l'enseignement de ses devoirs et la sanction de son autorité dans les prescriptions qu'elle fait à la conscience de lui obéir. *Non solùm propter iram etiam propter conscientiam* dit encore St. Paul. D'un autre côté, l'Eglise a besoin de l'Etat afin qu'il favorise sa liberté d'action par le maintien de l'ordre et la répression des injustices et des violences des hommes. L'accord de l'Eglise et de l'Etat fait la sécurité du monde, et réalise le but de la sagesse suprême.

On va dire, sans doute, qu'avec cette théorie, on ne voit pas ce que serait l'indépendance de l'Etat : vu que l'Eglise, intervenant partout, blâmera tout ce qu'elle croira opposé à ses intérêts et voudra tout ramener à l'exécution de ses volontés.

L'Eglise blâmera sans doute tout ce qui, de la part de l'Etat, serait contre les lois de Dieu ; c'est son devoir : elle est instituée pour enseigner la vérité et la justice ; elle ne peut donc, sans élever la voix, selon, toutefois, la mesure voulue par la prudence, elle ne peut laisser s'opérer l'iniquité et favoriser l'erreur par les souverains au préjudice de la morale et de la foi, dont elle est la gardienne. S'il ne lui est pas permis de réclamer contre les violations des lois divines ou des lois qu'elle-même a reçues de Dieu le pouvoir d'établir, à quoi sert-elle ? Mais de ce qu'elle a le droit de blâmer ce qui est répréhensible de la part de l'Etat en tout ce qui concerne l'ordre spirituel, il ne s'en suit pas que l'Etat n'ait son indépendance dans l'ordre purement temporel.

La société civile peut s'organiser avec telle forme de gouvernement qu'elle jugera à propos. L'Eglise n'en proscrit aucune, elle s'accommode à toutes ; c'est une calomnie de l'accuser de favoriser le despotisme ou la monarchie absolue, elle, dont le plus grand théologien a dit textuellement : " La meilleure forme politique est le gouvernement mixte, où il y a la monarchie, parce qu'il y a un roi qui préside ; l'aristocratie, parce qu'il y en a beaucoup qui participent au pouvoir à raison de leur mérite ; et la démocratie, parce que les hommes du peuple peuvent être élevés aux charges, et parce que l'élection de ceux qui commandent appartient au peuple. Et c'est, ajoute St. Thomas, le gouvernement qui fut établi par la loi de Dieu. (1, 2, 9, 105, 1.)

Le mode de transmission du pouvoir appartient à la société civile seule ; le droit divin et inamissible des familles royales n'est pas un dogme catholique.

L'Eglise n'a nullement à s'immiscer dans l'administration civile et politique. Quand a-t-elle reclamé le droit d'intervenir dans la

nomination aux emplois, dans l'exercice de la justice, dans tout l'ensemble de la législation, si ce n'est en rappelant, avec révérence et discrétion, quand il le fallait, le respect aux lois de l'ordre moral dont elle est la gardienne et l'interprète ? A-t-elle jamais dénié au pouvoir civil le droit de faire la guerre, quoiqu'elle puisse blâmer une guerre évidemment injuste ?

Il y a un canon célèbre dans le droit ecclésiastique ; il est désigné par les mots qui le commencent : *Si imperator.* En voici la teneur : " L'empereur catholique est le fils et non le souverain de l'Église ; en tout ce qui touche à la religion, il doit s'instruire et non enseigner. Il possède les prérogatives de la puissance temporelle qu'il a reçue de Dieu pour exercer dans l'Etat l'autorité législative ; que, se souvenant de ce bienfait, il ne permette aucun acte contraire à la destination de l'ordre divin. Que nul ne s'approprie aucun droit, aucune fonction dont un autre a été investi, de peur de se voir séparé de celui par qui tout a été fondé." Voilà bien, n'est-ce pas, la distinction des deux pouvoirs et leur droit d'agir dans leur sphère indépendamment l'une de l'autre ?

On ne manquera pas d'affirmer que, malgré ce principe, ils ne sont pas rares les cas d'une intervention ambitieuse de l'autorité ecclésiastique dans le domaine de l'Etat. On parlera des prétentions exorbitantes de l'Eglise contraires au bien général de la société, d'excommunications lancées avec une injustice que l'histoire a reconnue. On infligera la note d'abus à nombre de faits et gestes du pouvoir sacerdotal.

Voici encore le thème d'une bien longue discussion, s'il fallait la traiter à fond. Mais quelques observations me paraissent devoir suffir à la réponse. Sans doute, il peut y avoir abus, réclamations injustes, exercice d'une autorité usurpatrice de la part de quelques évêques, du corps épiscopal même d'un Etat ; le Pape lui-même, comme souverain temporel, peut faire des fautes et commettre des injustices. Bien plus, tout exercice de son pouvoir spirituel n'est pas infaillible ; il peut absolument être trompé ou s'égarer lui-même en fulminant une excommunication, qu'au reste le ciel ne ratifie jamais, si elle est injuste.

Il est donc des cas où l'abus est possible. Jusqu'à quel point a-t-il été réel ? Voilà une question historique qu'il ne peut s'agir de discuter ici. Mais sans entrer en aucun détail, je dirai que les catholiques peuvent et doivent résolûment protester contre ces accusations vagues et générales de méfaits de la part de l'autorité ecclésiastique. C'est sous ce rapport surtout que l'histoire, écrite dans les derniers siècles, a été, suivant l'expression du Comte de

Maistre, une conspiration contre la vérité. Mieux étudiée aujourd'hui, elle dément la presque totalité des accusations contraires à l'exercice de la domination religieuse, du moins du pouvoir pontifical. Et il n'est peut-être pas une excommunication lancée par le Vicaire du Christ dont la justice ne puisse être défendue, excepté en certains cas, bien rares encore si toutefois il s'en trouve, où sa bonne foi aurait été trompée par une fausse exposition des faits. D'ailleurs, il en doit être ainsi. Dieu, sans doute, n'a pas attaché l'infaillibilité à tous les actes de la puissance ecclésiastique ; cela n'était pas nécessaire pour le maintien de la vérité. Mais toutefois, si, dans l'exercice de son pouvoir, même faillible de soi, elle tombait souvent dans l'erreur et l'injustice, elle perdrait alors aux yeux des hommes le respect qu'elle doit commander ; et elle ne paraîtrait plus avoir cette assistance divine qui lui a été promise pour jusqu'à la consommation des siècles.

IX

J'observerai qu'il y a toujours eu une tendance à accuser l'Eglise d'envahissement du domaine temporel. Cela remonte même à son chef. Hérode craint un rival en Jésus naissant. Les Pharisiens l'accusent sans cesse d'être un séditieux, d'empêcher de payer le tribut à César, et de vouloir se faire roi. L'inscription placée au haut de la croix semble dire dans un sens ironique : cet homme a été mis à mort pour s'être arrogé les droits du pouvoir temporel. Les Apôtres se sont entendus accuser, eux aussi, de fomenter des troubles et des révoltes dans l'Etat. Aussitôt que l'Eglise, devenue libre, exerce quelque pouvoir, immédiatement elle rencontre dans l'autorité civile un adversaire qui lui reproche d'empiéter sur ses droits. L'imputation que l'Eglise est dangereuse pour l'Etat a traversé tous les siècles comme une des tribulations qui lui avaient été annoncées par son Chef.

Maintenant, il faut dire que si rigoureusement on peut admettre quelques abus de fait dans le pouvoir exercé par les autorités ecclésiastiques, on ne peut supposer une usurpation dans l'Eglise lorsqu'elle atteste solennellement ses droits en déclarant qu'ils font partie de la doctrine qu'elle est chargée d'enseigner au monde. C'est alors une vérité qu'elle proclame au nom de Dieu même. Dire qu'elle outrepasse ses pouvoirs, qu'elle empiète sur le domaine civil, c'est ne plus reconnaître l'assistance divine à son égard, c'est

rejeter son infaillibilité doctrinale. Si les principes qu'elle émet sont en opposition avec ceux que soutient quelque part le pouvoir séculier, il faut dire tout simplement que celui-ci est dans l'erreur; il n'a pas, lui, la promesse de l'infaillibilité. Entendez le Vicaire du Christ. Il condamne cette proposition :

" L'Etat, comme étant l'origine et la source de tous les droits, " jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite." C'est la proposition 39e du *Syllabus*.

Il condamne aussi la 42e : " En cas de conflit légal entre les deux " pouvoirs, le droit civil prévaut."

La 57e : " Les lois civiles peuvent et doivent être soustraites à " l'autorité divine et ecclésiastique."

La 71e : " La forme prescrite par le Concile de Trente n'oblige " pas sous peine de nullité, quand la loi civile établit une autre " forme à suivre, et veut qu'au moyen de cette forme le mariage " soit valide."

La 74e : " Les causes matrimoniales et les fiançailles, par leur " nature propre, appartiennent à la juridiction civile."

L'Eglise condamne ces diverses propositions comme erronées ; elle prononce cette condamnation en vertu de son autorité doctrinale, et fait aux fidèles un devoir de conscience d'y souscrire.

Mais voici que l'Etat s'élève contre cette condamnation, comme attentatoire à ses droits.

De quel côté se trouve la vérité ? Il n'y a point de juge de la controverse, si l'on regarde l'Eglise comme pouvant se tromper elle-même dans la question. Alors Dieu laisse les hommes sans moyens de connaître la vérité sur les points de la plus haute importance pour la société. Les deux pouvoirs sont constitués en état de guerre permanente. Est-ce là un ordre de choses digne de la Providence ?

D'ailleurs, si l'Eglise se trompe sur le point en question, qui nous assure qu'elle ne peut errer sur les autres ? Que devient alors son infaillibité, sa mission de proclamer la vérité, son droit de forcer les intelligences à se soumettre à ses décisions ? Il faut donc nécessairement reconnaître que l'Eglise ne saurait se tromper sur les limites de son pouvoir. Si, en effet, elle ne les connaît pas infailliblement, son jugement peut toujours être récusé et son autorité contestée. Donc, soutenir que le chef de l'Eglise a outrepassé son pouvoir en condamnant les propositions qui ont été énoncées, c'est tout simplement renier son institution divine ; c'est n'être plus catholique ; c'est faire un acte d'abjuration ; ou, si l'on prétend encore demeurer fidèle, c'est alors une expression hypocrite,

ou bien une déclaration de la faiblesse de sa logique. Il s'agit donc ici d'abjurer sa foi ou la raison. Toute la question est là ; il faut avoir l'intelligence d'en bien saisir la nature, et le courage de reconnaître la vérité dans laquelle elle se résoud.

Je ne sais s'il est encore des catholiques qui diraient : " Le Pape n'est pas infaillible. La dernière Encyclique émane du Souverain Pontife seul ; les circonstances où il se trouve ont pu influencer son jugement et déterminer l'acte qu'il a accompli."

Je répondrais en ce cas avec St. François de Sales : " Le Pape et l'Eglise, c'est tout un." Le gallicanisme ne trouverait plus aujourd'hui de théologien sérieux pour le soutenir. D'ailleurs, il admettait lui-même que l'adhésion du corps épiscopal aux décisions du Souverain Pontife donnait à celles-ci une autorité à laquelle il n'était plus permis de résister. Or, on le sait, dans toutes les parties du monde catholique, les évêques ont adhéré aussi publiquement que cela leur a été possible aux condamnations pontificales ; il ne resterait donc plus de subterfuge au soutien des propositions notées d'erreur par le chef de l'Eglise.

Entrons maintenant dans une considération plus détaillée des doctrines de l'Encyclique et des rapports que cet enseignement établit entre l'Eglise et l'Etat. L'Etat doit avant tout à l'Eglise sa liberté. L'Eglise a reçu de Dieu même la permission d'éclairer le monde, de faire connaître les révélations divines, de décider de toutes les controverses qui intéressent l'ordre spirituel ; nul pouvoir ne saurait avoir le droit de mettre la moindre entrave à son enseignement ; ce serait vouloir enchaîner la parole de Dieu même. Le Christ a dit aux Apôtres et à leurs successeurs : " Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie ; enseignez toutes les nations." Toute atteinte portée à la liberté doctrinale de l'Eglise attaque directement le pouvoir qu'elle a reçu de Dieu et empêche sa fonction essentielle. Tout obstacle mis à l'accomplissement de la mission de l'Eglise est une usurpation sacrilége de la part du pouvoir séculier. L'enseignement que donne l'Eglise, c'est la vérité ; l'empêcher d'instruire, c'est donc s'insurger contre la vérité même ; celle-ci a toujours droit de se manifester ; car, la vérité, c'est Dieu. Toute tentative qui tend à empêcher son expression ne peut être inspirée que par l'être mauvais, celui qui est le père de l'erreur et du mensonge.

Avec quelle raison donc le Pape condamne-t-il cette proposition :

" Il n'est pas permis aux évêques de publier même les lettres
" apostoliques sans la permission du gouvernement."

C'est la 28e du *Syllabus*.

Tout le monde, il est vrai, n'en juge pas ainsi. M. le Garde des Sceaux, en France, a bravé cette condamnation de la manière la plus expressive, en interdisant aux évêques la publication de l'Encyclique.

Mais, ont dit les prélats, c'est un acte de l'autorité pontificale, une décision doctrinale de l'Eglise à laquelle nous avons nécessairement à nous soumettre.—Moi j'applique la loi de l'Etat qui porte aux articles dits organiques qu'aucune bulle, encyclique et autres documents venant du St. Siége, ne doivent être publiés sans l'autorisation du gouvernement, qui peut la refuser.—Mais le Souverain Pontife déclare qu'on ne peut sans péché refuser la soumission à ses décrets. Désobéir, c'est charger sa conscience et encourir les châtiments de la justice céleste.—Si vous désobéissez au gouvernement, il sévira contre vous; vous serez déférés au conseil d'Etat, et il sera déclaré solennellement au pays que dans votre conduite il y a eu abus.—Mais c'est Dieu même qui parle par son Pontife.—C'est César qui s'exprime par mon organe.

Oui, logiquement, cela ne peut être contesté : César est au-dessus de Dieu. Voilà ce qu'a déclaré l'inconcevable prohibition du ministre de l'Empereur. N'en soyez pas surpris : le Césarisme a toujours tourné à l'apothéose.

Mais je dirai, en rappelant des paroles qui sont célèbres dans les fastes de l'éloquence : " L'Eglise a un vieux texte : *non possumus*, " dans un vieux livre appelé les Actes des Apôtres, qui a été inventé " par un vieux Pape, appelé St. Pierre. Et avec ce mot elle con- " duira ses adversaires jusqu'à la fin des siècles sans céder."

On dira que le gouvernement ne prétend point s'opposer à la publication des décisions pontificales relatives au dogme et à la morale, et qu'il n'interdit que ce qu'il croit en opposition aux droits de l'Etat.

Mais il exige que tous les actes émanés du St. Siége lui soient soumis, et si l'Eglise condamne ses prétentions, il dit alors à l'Eglise : Vous avez tort : vous outrepassez vos pouvoirs ; vous proclamez comme appartenant à la foi ce qui ne lui appartient pas : c'est à moi de juger de ce qui est de votre juridiction et de la mienne. C'est la 19e proposition condamnée, à savoir :

" Il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits " de l'Eglise et les limites dans lesquelles elle peut les exercer."

L'Encyclique déclare en termes formels une pareille prétention contraire au dogme catholique de la pleine autorité divinement donnée par Notre Seigneur Jésus-Christ au Pontife Romain de régir l'Eglise universelle.

J. S. Raymond, Ptre.

(*A continuer.*)

CHANT DES ARTISANS CANADIENS.

Au sein de nos luttes civiles,
Dans ce peuple inquiet, justement alarmé,
En dehors de l'intrigue où végètent les villes,
Un noyau d'hommes s'est formé.
Ce sont des travailleurs de qui l'intelligence
Ouvre des horizons sur un monde nouveau :
Les partis sont déchus !—le droit et la puissance
Sont l'industrie et son drapeau !

Un jour se lève sur nos têtes,
Il renferme pour nous des instants solennels.
Les gloires du passé, les sanglantes conquêtes
N'ont plus d'adeptes ni d'autels.
C'est à nos ateliers, c'est au marteau sonore
Qu'il nous faut demander le prix de nos exploits,
Et nous donner la main pour triompher encore
Par la plus belle de nos lois !

Que devient la diplomatie ?
Qui sait vers quel abîme elle nous traînera ?...
L'artisan porte en lui l'amour de la patrie,
Et son travail la sauvera !
Nous la ferons grandir par ses ressources mêmes,
Exploitant son génie au profit de son nom,
Afin de lui trouver, dans des périls extrêmes,
D'autres sauveurs que le canon.

Debout ! car l'avenir s'entrouvre
Pour nous montrer le but où vont les nobles cœurs :
Dans nos arts florissants que l'étranger découvre
Des rivaux, sinon des vainqueurs !

Qu'on transforme l'État en Ligue, en République,
Nous voulons, nous aussi, l'affermir sous nos pas :
Ensemble levons-nous comme l'Atlas antique,
Portant un monde dans nos bras !

C'est la Volonté souveraine
Qui veut par notre main cicatriser nos maux.
Elançons-nous, amis, par le val et la plaine,
Par les campagnes, les hameaux !
Quand le travail nous livre à l'envi sa richesse,
Hâtons-nous, hâtons-nous d'en prendre notre part ;
C'est le fruit savoureux d'une aimable tendresse ;
Car Dieu ne fait rien au hasard.

Il veut que l'homme ici domine,
En marchant à la voix de son commandement.
Il met dans sa pensée une flamme divine,
Son adresse est un instrument.
L'œuvre patriotique est un combat sans trêve,
Que le souffle d'en haut doit toujours animer !
Les aïeux nous ont fait, dans un grand et beau rêve,
Notre Canada pour l'aimer.

Aimons-la donc cette Patrie,
En créant sur son sol un pouvoir respecté ;
En donnant à nos fils l'amour de l'industrie,
Ce germe de la liberté !
Que, sans chercher l'éclat d'honneurs imaginaires,
Ils fuient des parchemins le contact dangereux ;
Qu'honnêtes ouvriers, dans leurs modestes sphères,
Ils soient les simples, les heureux !

Que leur front jamais ne rougisse
Auprès d'un bachelier, d'un pompeux citadin.
L'honneur marche souvent au bord d'un précipice :
Qui répondra du lendemain ?
Pour le garder sans tache à l'abri de l'orage,
Nous préférons l'utile et paisible métier ;
Bien qu'il faille parfois craindre pour son courage,
En suivant seul l'âpre sentier.

Sans doute, il est beau d'entreprendre
La lutte qu'au destin doit livrer un talent ;
Sans doute, avec respect nous apprenons à rendre
Hommage au savoir triomphant.
A chacun sa carrière ! —il faut que la science
Promène son flambeau dans toute obscurité,—
Travaillez, vous aussi, frères ! la Providence
Veut l'ordre avec l'activité !

Enfants, à chacun sa carrière !
La nôtre a ses dangers comme elle a ses vertus.
Dans cet apostolat, dont notre âme est si fière,
Les travailleurs sont les élus !
Pour défendre nos droits sachez bien les connaître.
Vous sauverez le peuple en restant son soutien.
Le siècle qui flétrit et l'esclave et le maître,
Donne la gloire au citoyen.

Il est une heure dans la vie
Où l'on reçoit, enfin, le prix de ses efforts ;
D'un repos mérité notre tâche est suivie :
La paresse a trop de remords.
Nos pères ont toujours retrempé leur audace
Aux sources du travail et de l'adversité :
Le Castor doit rester aux pennons de leur race,
Ah ! flétrissons l'oisiveté !

Comprenez le patriotisme
Sans froisser d'Albion les fils laborieux ;
Car il ne fut jamais cet étroit égoïsme
Fait pour de vils ambitieux.
Partout nos concurrents ont le poids des oracles,
Ne soyez pas jaloux de leurs justes succès :
La palme se conquiert !—vous ferez des miracles,
S'il en faut à vos intérêts !

Réveillez l'ardeur admirable
Qui fut, aux jours d'épreuve, un garant d'avenir,
Alors que, nous liguant sous les feuilles d'érable,
Il fallait combattre ou mourir.
Le danger, renaissant sous des formes nouvelles,
Attire la valeur sur un terrain nouveau ;
Mais vous marcherez forts si vous restez fidèles
A l'industrie, à son drapeau !

BENJAMIN SULTE.

Novembre, 1865.

LE CŒUR ET L'ESPRIT.

NOUVELLE.

(SUITE.)

IV

L'HÉROÏNE.

La jeune fille que Paul allait rencontrer chez sa tante, et que celle-ci lui destinait, n'était point une femme ordinaire. Sa beauté, son caractère et son esprit formaient un ensemble piquant et gracieux où se révélait une grande originalité. Elle n'était point régulièrement belle, ni simplement jolie ; les gens ne tombaient point amoureux en l'apercevant, non plus qu'ils ne l'oubliaient tout à fait, une fois qu'ils l'avaient vue. Sa figure n'avait pas ce grand éclat de teint qui éblouit le vulgaire, mais cette finesse de traits, cette vivacité d'expression, ce charme de physionomie qui captivent plus sûrement les cœurs délicats. Je ne vous dirai point de quelle couleur était ses yeux ou ses cheveux, ni si elle était brune ou blonde, ni si elle était grande ou petite. Représentez-vous-la, lecteurs, sous les traits de celle que vous aimez, et je serai certain que vous vous intéresserez bien plus à elle que si je vous

décrivais minutieusement toutes ses grâces. Lorsque je lis un roman, je souris toujours de la peine que se donne l'auteur pour nous mettre sous les yeux l'image exacte de son héroïne. Si son livre nous intéresse et nous émeut, celle que nous voyons heureuse ou malheureuse, trahie ou infidèle, enfin triomphante au dernier chapître, n'est jamais autre que l'objet aimé, dont la pensée remplit notre cœur en ce temps-là.

Qu'il me suffise donc de dire qu'Ernestine—(c'est le nom de mon héroïne ; s'il ne vous convient pas, si la Dame de vos pensées en porte un autre, lecteur, appelez-la Louise, Paméla ou Joséphine, à votre guise ; il me suffira qu'elle vous plaise)—Ernestine avait sur les lèvres un sourire qui n'aurait point déparé la plus fine bouche du monde. C'était vraiment un merveilleux sourire, où la tendresse de son cœur, la malice de son esprit et la fière mélancolie de son âme se fondaient dans un éclair de passion descendu de ses yeux. Quand une fois une secrète émotion, une rapide sympathie ou le hasard de l'entretien avait fait naître ce sourire sur ses lèvres devant vous, on ne l'oubliait jamais plus. Il éclairait pour toujours le cœur.

Quant au caractère et à l'esprit d'Ernestine, cela demande un plus long détail.

Pour bien connaître une femme, il faut connaître l'homme sur qui elle a d'abord jeté les yeux et qui, le premier, a touché son cœur ; non pas qu'il faille la juger d'après lui, car ce serait le plus souvent la bien mal juger, mais parce que ce début, heureux ou malheureux, donne la clé des impressions qui ont décidé de la direction de son esprit et de son cœur. Il est permis de trouver la chose extravagante, mais on ne saurait empêcher les jeunes filles de juger les hommes par le premier homme qu'elles ont aimé. S'il est digne d'elles, elles demeurent, sans trop de désillusions, elles s'affermissent même dans ce milieu d'admiration ingénieuse, facile et d'enthousiasme délicat, où les a insensiblement conduites l'éducation si distinguée qu'elles ont reçue dans leurs dernières années de couvent ; s'il est supérieur à elles, il les élève à son niveau et bientôt, par l'imagination du moins, elles planent au-dessus de lui. Si, au contraire, par un de ces hasards trop communs pour qu'un bon nombre n'en soient pas victimes, elles ont, dans cette première surprise du cœur presque toujours aveugle, donné leur affection à quelqu'un qui ne la méritait pas, à un sot ou à un roué, elles compromettent à ce contact la distinction de leur esprit et la fraîcheur de leur âme, et prennent du monde une opinion qui, sans servir d'abord tout-à-fait de règle à leur con-

duite, les entraînent petit à petit à négliger tout ce qui ne se rapporte pas directement à leur toilette ou à leur prompt établissement.

Si l'observation que je fais là est juste, comme je le crois, comment ne pas s'étonner que dans une société aussi sage et aussi bien ordonnée que la société canadienne, les chefs de famille ne fassent rien pour protéger les jeunes filles, à leur début dans le monde, contre le péril des mauvaises rencontres et de ces liaisons futiles en apparence, mais dont l'influence émousse les grâces de l'esprit et dissipe les premiers trésors du cœur ? Il semble, à comparer les sages précautions, les tendres réserves dont on entoure les jeunes filles en Franee et l'entière liberté qu'on leur laisse parmi nous, que l'homme est ici meilleur et la femme moins fragile.

Pour n'être point aussi graves qu'on pourrait le craindre, les inconvénients qui résultent de la pleine possession des libertés anglaises n'en sont pas moins sensibles pour l'observateur.

Quelques jeunes filles cependant, de celles qui se fourvoient dans le choix de leur premier amoureux, n'abaissent dans cette rencontre ni leur esprit, ni leur cœur. Seulement elles en reviennent irritées et aigries contre le monde, ayant pour les hommes en général le mépris qu'elles ont conçu pour celui qu'un instant, par erreur, elles ont aimé. Ernestine était de celles-là.

A son entrée dans le monde, au sortir du couvent, elle avait à peine 17 ans. L'esprit nourri en secret de cette poésie subtile et de ces rêves insaisissables qui se glissent, malgré la surveillance des bonnes religieuses, dans l'imagination des jeunes pensionnaires et les préparent à s'éprendre follement de la gauche tournure des collégiens en vacance et de l'allure plus fringante des jeunes étudiants récemment émancipés du joug classique, le cœur rempli de tendresses qu'elle avait jusque-là partagées entre ses compagnes et ses maîtresses, elle ne pouvait manquer de s'enflammer pour le premier danseur d'un certain renom mondain qui viendrait lui demander un quadrille avec émotion. Cela n'avait pas manqué. Le sceptre des salons de Montréal était tenu en ce temps-là par un fort joli garçon, aimable et galant, qui avait juste assez de verbiage sentimental pour traverser avec honneur et succès toutes les phases d'une amourette, sans jamais tomber dans une inconvenance ou s'élever jusqu'au véritable amour. Il attendait les jeunes filles au sortir du couvent pour les foudroyer au passage ; elles entraient dans le monde escortant son char triomphal. Les jeunes gens l'enviaient, et les vieilles dames se détournaient du whist pour lui jeter un regard bienveillant et flatteur. Pendant un mois, deux mois, quelquefois un hiver, il les promenait ainsi de salon en

salon. Il rompait toujours à l'amiable, au moment précis où l'ennui commençait à se glisser dans les rendez-vous, de sorte que celles qui l'avaient aimé conservaient de lui un bon souvenir et conspiraient à maintenir son aimable renommée.

Ernestine, entrant, seule et sans défiance, dans le monde, était tombée, comme les autres, dans le piége. Son premier élan d'amour avait été charmant et aurait ravi un cœur moins rempli de lui-même que celui de son fade adorateur. Il n'y avait vu qu'un effet supérieur de son art. Mais l'erreur d'Ernestine n'avait duré que quinze jours. Plus tard, lorsqu'elle songeait avec quelle ardeur naïve elle s'était élancée vers cette froide idole, elle en devenait toute confuse et toute irritée contre son faible cœur. Elle se promettait de faire expier, par ses rigueurs impitoyables envers ceux qui tomberaient sous son joug à l'avenir, cette illusion du premier jour dont son imagination aguerrie ne pouvait se rendre compte. Sa première victime avait été le fat lui-même. Comme je l'ai déjà dit, le désenchantement avait été rapide, si rapide que celui qu'il frappait n'avait point eu le temps d'opérer sa retraite et de sauver son amour-propre aux yeux du monde. En quelques jours, le premier élan passé, elle avait sondé le cœur de Henri Mancy, mesuré son esprit, et, le voile élégant qui couvrait la nullité s'étant déchiré, son amour s'était soudainement envolé. La fatalité, qui conduit irrésistiblement aux bords de l'abîme ceux qui doivent rouler au fond, avait amené Henri dans le salon d'Ernestine juste pour recevoir son arrêt, au moment où celle-ci achevait de se prouver à elle-même qu'elle s'était trompée en l'aimant. L'orage avait éclaté sur sa tête et l'avait pour jamais découronné. Avec le plus fier courroux et la verve la plus mordante, elle lui retraça, à lui-même, son portrait, réduisant à leur exacte mesure les avantages dont il faisait tant parade, marquant de quelques mots cruels tous ses défauts cachés et recouverts d'élégance, mettant à nu tous ses petits calculs et les manœuvres auxquelles il devait ses succès. En regard de ce portrait trop vrai, elle esquissa le sien, à elle-même, en deux ou trois traits indiquant la hauteur où était montée son âme et d'où son cœur à l'avenir ne descendrait plus. Puis, comme conclusion de cette comparaison écrasante, elle lui demanda de quel droit il avait jeté les yeux sur elle et, profité de son inexpérience, pour l'attacher un instant au char de ses victimes. Enfin, elle le renvoya tout étourdi de sa chute.

La revanche d'Ernestine ne s'était pas bornée cependant à cette exécution vengeresse. A partir de ce jour, la gloire de son vainqueur avait périclité. Profitant de la supériorité d'esprit qu'on

lui avait bien vite reconnue dans les salons, elle s'était appliquée à détruire son prestige, tantôt en signalant ce qu'il y avait de fade dans ses galanteries et d'excessif dans ses empressements, tantôt en répétant avec ironie les compliments qu'il servait à la ronde à toutes les dames. Bientôt les qualités du héros s'étaient changées en défauts ridicules ; il était apparu tout-à-coup aux yeux du monde tel qu'il était ou plutôt moins bien qu'il n'était, et le sceptre des salons lui était tombé des mains en même temps que tous les cœurs lui échappaient.

De cette fâcheuse rencontre, Ernestine avait gardé une rancune excessive contre les hommes. Elle mit à se désenchanter des plaisirs qui s'offraient à elle, à dépouiller son imagination des espérances qui y croissaient à profusion, l'énergie que les autres déploient à poursuivre le bonheur. Bientôt elle eut comme deviné la désillusion, qu'elle avait eu à peine le temps d'entrevoir, et pressenti l'expérience. Ce fond d'amertume, elle le cacha sous un extérieur gai et enjoué, mais il se trahissait parfois dans des plaisanteries trop vives, dans des observations trop justes pour être faites tout haut et qu'elle laissait échapper avec une sorte d'emportement. Il était rare, lorsqu'elle saisissait un défaut, qu'elle ne le marquât pas de suite d'un de ces mots qui ne partent plus, qui tachent d'un ridicule indélébile. Seulement, chose singulière pour qui ne connaissait pas la secrète blessure qu'avait reçue sa fierté, elle épargnait les femmes et ne frappait que les hommes. Jamais elle ne cédait à la tentation d'humilier une rivale ; au contraire, elle protégeait hautement les jeunes filles à leurs débuts et tâchait de les sauver de la mésaventure qu'elle avait subie.

On imagine facilement qu'effrayés par son redoutable esprit, peu de gens s'étaient risqués à lui faire la cour ; ceux qui, entraînés par le charme que, malgré tout, elle répandait autour d'elle, et s'armant de courage, s'étaient présentés, avaient été froidement éconduits. Son cœur s'était réfugié dans une sorte de sauvagerie, dont il n'était sorti qu'une fois ou deux dans une involontaire et irrésistible explosion des tendresses refoulées. Mais son esprit inexorable réprimait bien vite ces élans que ceux-là mêmes qui en avaient été la cause innocente ont toujours ignorés. C'était lorsqu'elle était seule, achevant de lire quelques belles pages de poésie et tout émue encore de l'idéal qu'elle entrevoyait dans l'horizon que le poète venait de lui ouvrir, qu'elle était surprise par un de ces transports soudains, par une de ces revanches de son cœur sur son esprit. Alors, déposant pour un soir l'armure dont elle avait recouvert son âme, elle s'abandonnait au doux plaisir d'aimer.

Qui aurait pu la surprendre, la saisir dans un de ces rares moments et regarder dans son âme, à travers les rêves qui flottaient au bord et s'en élevaient de toutes parts, aurait été émerveillé de tous les sentiments délicieux, de tout le bonheur que le premier rayon y ferait éclore. Le lendemain, son cœur, un instant touché et troublé, retombait sous le joug de son esprit.

Cependant, les années s'écoulaient, les 17 ans d'Ernestine étaient déjà loin, et quelques mauvaises langues, la voyant si dédaigneuse et si peu pressée de faire un choix, risquaient la prophétie qu'elle resterait vieille fille.

Elle avait 23 ans sonnés et sa beauté, à certains jours, se couvrait de ces couleurs un peu ternes qui annoncent que la fleur de la première jeunesse est passée. Cela enlaidit toujours un peu les femmes que de ne point aimer. Ernestine le sentait bien, aussi commençait-elle à éprouver quelque impatience de rencontrer l'inconnu qui devait la réconcilier avec l'humanité. L'ennui, dont elle avait pendant longtemps goûté, comme bien d'autres, la douceur inattendue et le charme tranquille, lui pesait parfois plus qu'elle n'aimait à se l'avouer.

Sa famille, d'un autre côté, s'alarmait sérieusement. Chaque jour on lui présentait une liste de maris, comprenant des jeunes et des riches, des beaux et des spirituels.

—Je n'ai plus d'illusions sur mes contemporains, répondait Ernestine, et je ne crois pas qu'aucun d'eux me tourne la tête. J'épouserais volontiers un homme d'un certain âge, voire même un beau vieillard, aimable, spirituel, distingué, ayant, à la place d'une vaine jeunesse, une noble expérience de la vie. La tendresse brûlante de tous ces adolescents, qui se croient frappés au cœur, m'importune. C'est dans une âme qui connaît le prix de toute chose et qui, malgré tout, a besoin de se rattacher à la vie par un sentiment jeune, qu'il est beau de créer un grand amour."

On l'écoutait, en souriant, divaguer ainsi, et les parents continuaient à rouler dans leurs têtes mille projets de mariage. Enfin une vieille fille, nièce de Madame Audebrand et qui demeurait chez elle, fut frappée d'une idée lumineuse. Elle aimait Ernestine et ne craignait rien tant que de lui voir embrasser l'état auquel elle-même était réduite. Voici quel était son avis.

—Ernestine, dit-elle à Madame Audebrand, ne se mariera jamais si elle reste à Montréal, dans un cercle qu'elle connaît trop bien pour y découvrir l'inconnu qu'elle attend. Il faut l'envoyer à la recherche de ce monsieur qui, ne sachant pas quel trésor vous lui gardez, tarde trop à venir. Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai un

pressentiment qu'il est captif dans les murs de la capitale. Il est impossible qu'il n'y ait pas parmi tous ces hommes politiques, ministres, députés, littérateurs, un beau vieillard comme elle en cherche."

L'avis fut accepté d'emblée, et l'on se rappela à propos l'invitation de Mme Durand en date de Québec, 9 juillet 1855. Ernestine, consultée, se montra enchantée du projet. Voir des figures nouvelles, aller dans des salons dont elle ne connaissait pas par cœur tous les meubles comme tous les invités, peut-être rencontrer enfin un homme qui ne fût pas exactement tel que son tailleur l'avait fait, cela lui plaisait fort. Elle fit ses préparatifs de départ et se mit en route comme une jeune personne qui croit qu'à un endroit désigné, poste restante, il y a sous enveloppe un mari pour elle.

V

LA SOIRÉE DE MADAME DURAND.

Vers huit heures, le salon de Madame Durand, sur le Cap, était brillamment illuminé, et la maîtresse de la maison attendait, en grande tenue, sur son sofa, les invités qui devaient arriver à neuf. Ernestine lui tenait compagnie ; elle était mise avec une simplicité charmante ; car elle avait ce genre de coquetterie qui consiste, de la part d'une femme, à laisser à sa beauté l'avantage sur sa toilette, de façon à ce qu'on ne dise pas en la voyant : " Quelle jolie toilette ! " mais plutôt : " Quelle ravissante personne ! " La toilette d'Ernestine se composait d'une robe de mousseline blanche, ornée au col d'un modeste bijou, à laquelle s'ajoutait une simple fleur dans les cheveux. Ainsi légèrement parée, sa beauté brillait dans tout son éclat.

Madame Durand, en tante industrieuse, avait employé sa journée à étudier le caractère de la jeune fille. Elle l'avait entraînée insensiblement sur le terrain des confidences. En écoutant causer Ernestine avec cette vivacité piquante que celle-ci apportait dans toute conversation qui l'intéressait, Madame Durand avait senti redoubler le désir d'en faire sa nièce. Elle remarquait déjà assez d'analogie et de contrastes entre le caractère de la jeune fille et celui de Paul, pour espérer qu'ils se plairaient davantage à mesure qu'ils se connaîtraient mieux. En tacticienne habile, rompue dans l'art de pré-

parer des mariages, elle s'était bien donné garde de laisser percer ses vues. Mariage annoncé, mariage manqué, disait-elle souvent. Il lui avait bien fallu parler un peu de son neveu, mais elle l'avait fait en termes contenus, de façon à ne point lui préparer un rôle trop difficile à jouer, tout en donnant de lui une idée des plus favorables, de façon aussi à exciter la curiosité plutôt qu'à provoquer la contradiction. Ses paroles avaient été si bien mesurées, ses insinuations si habiles que, de tous les invités passés en revue par Madame Durand, Ernestine n'attendait avec intérêt que Paul Urbain.

Notre héros, en invité ponctuel ou plutôt en neveu obéissant, arriva de bonne heure, selon la promesse qu'il avait faite à sa tante. Celle-ci n'avait pas eu seulement pour but en cela de s'assurer, dès le commencement de la soirée, d'un collaborateur aimable pour lui aider à porter le poids des honneurs de sa maison et à faire patienter les invités arrivés trop tôt jusqu'à l'ouverture de la danse ; elle voulait surtout lui donner le temps de lier connaissance avec Ernestine.

Ainsi tout était bien préparé pour la rencontre, elle eut lieu sans fracas. Paul se présenta devant ces dames avec cette assurance souriante, qui remplace chez les gens d'esprit la timidité du début et l'aplomb excessif des premiers succès, et il engagea la conversation, sans prétention, sur tous ces sujets rebattus qu'il faut d'abord franchir pour arriver au sérieux ou au piquant de l'entretien, mais au milieu desquels, dans les jours de malheur, les causeurs aux abois vont s'abattre et s'attardent indéfiniment. Avant que ce thème banal ne fut épuisé, Madame Durand opéra sa retraite, sous prétexte d'aller jeter un coup d'œil suprême sur les préparatifs du *réveillon*. La conversation changea vite alors de direction, et Ernestine sentit de suite qu'elle avait devant elle un adversaire en état de la comprendre et, au besoin, de la réfuter. Piquée au jeu, elle prit, vis-à-vis des hommes en général, l'attitude dédaigneuse et indifférente que sa fierté affectionnait et développa ses théories favorites :

— Je vous préviens, dit-elle à Paul, que vous n'avez point affaire en moi à une faible femme déjà secrètement gagnée à votre cause. Je n'ai point de portraits de beaux messieurs vêtus à l'anglaise dans mon album, et je ne crois pas que le mariage soit un accident indispensable dans une existence bien ordonnée. Un cœur rempli d'affections simples et naturelles me paraît bien supérieur, je vous l'avoue, à une âme sottement troublée par un sentiment qu'on ne peut avouer, sans rougir, à celui-là même qui l'inspire. Pour se

venger de l'affront qu'elles leur font, en se passant d'eux, les hommes ont accablé de ridicules les vieilles filles. Mais je vous le demande, les innocentes manies que cet être si distingué contracte dans son isolement sont-elles comparables aux pénibles soucis que les autres femmes trouvent dans votre société ? Tenez, je connais intimement une vieille fille, qui n'essaie pas, comme bien d'autres, à faire croire qu'elle a refusé tous les bons partis de son temps. Eh bien ! vous ne sauriez croire quel charme il y a de répandu dans cette existence qui n'a fait, pour ainsi dire, que côtoyer le monde. C'est une âme d'élite que les chagrins ordinaires n'ont point obscurcie. Elle n'a pris des joies et des peines des autres que cette part délicate et choisie où le bonheur est vrai et la douleur sincère. Elle ne s'est point trouvée aux prises avec ces circonstances humiliantes, où le regret est d'autant plus vif que la cause qui le fait naître est inférieure. A côté de cette existence si douce, voyez l'existence que les hommes font subir à celles qui les aiment. La plupart des jeunes filles qui sont sorties du couvent en même temps que moi sont mariées. Je les interroge quelquefois sur leur bonheur, toutes me répondent qu'elles sont heureuses, bien heureuses, que leurs maris sont excellents et surtout que leurs enfants sont charmants et disent des choses étonnantes pour leur âge. Je les félicite de leur bonheur, mais que me répondent-elles lorsque je leur parle de me marier ? Elles me disent que j'ai bien le temps de songer à cela, elles me conjurent de ne point me presser de prendre un parti si sérieux. Elles ont beau après cela me vanter le dévouement de leurs maris et les prodiges de leurs enfants, je m'en tiens au conseil.

—Votre indignation me gagne, mademoiselle, et vous auriez tort de penser que je vais entrer en lice pour défendre mes semblables. Je les abandonne lâchement à votre courroux, sans même avoir l'espoir que ma soumission me méritera d'échapper au massacre général. Mais si vous trouvez tant à dire contre les hommes, ne pourrait-on pas trouver quelque chose à dire contre les femmes ? Sont-elles donc toutes si parfaites que leurs défauts disparaissent complètement sous l'éclat de leurs qualités ? Ne sont-elles pas pour quelque chose dans les maux qui nous accablent ici-bas ? Malgré l'éloge du bonheur incompris des vieilles filles que vous venez de faire, je persiste à croire que le mariage a été inventé au profit des femmes. Armées de pied en cape pour l'attaque, les femmes sont sans force pour se défendre elles-mêmes ; il leur faut toujours des protecteurs : après les pères viennent les maris. Quel est maintenant le plus imprudent, celui qui court volontairement le plus de risques dans cette épreuve du mariage qui vous paraît si redouta-

ble : est-ce l'homme réfléchi qui, pouvant vivre seul, met son bonheur et son repos sous la garde d'un enfant de dix-huit ans ; ou est-ce la jeune fille, qui, renonçant à une liberté dont elle ne peut jouir toujours, l'abdique au profit d'un maître tendre et dévoué, qui est le plus souvent son esclave, parfois sa victime ? "

—Je trouve, monsieur, qu'ils font chacun une bien grosse folie, quand ils pourraient être si heureux en se passant l'un de l'autre. Mais je vous comprends : votre prétention est que le mariage est pour vous une affaire d'agrément et pour nous une cruelle nécessité ; que, par conséquent, nous avons moins droit de nous plaindre que vous, quand le sort est contraire. Soit, passons là-dessus. Mais de l'amour, qu'en pensez-vous ? De bonne foi, concevez-vous que nous vous aimions ? Tel qu'il est bâti, l'homme a-t-il le droit de s'attendre de notre part à autre chose que de la sympathie ? Et cependant, il exige impérieusement de nous tout l'amour qu'il nous doit. Si nous fesons difficulté de lui livrer notre cœur, il s'irrite, nous injurie quand il est tout seul dans sa chambre ou dans les bois, et parle de se brûler la cervelle. Moi, qui vous parle, j'ai passé la moitié de ma courte existence à éconduire poliment des adolescents qui me proposaient d'aller vivre avec eux sur les bords d'un clair ruisseau. Comme je les reconduisais hors de mon domaine, tous protestaient qu'ils allaient mourir du tourment que je leur fais endurer. Depuis lors, je les rencontre tous les hivers dans le monde, le cœur florissant et débitant les mêmes fadeurs à qui veut les entendre. Au physique, les hommes peuvent se diviser en deux classes : les beaux, on en fait des bustes pour les étalages de coiffeurs, et les laids qui forment la grande majorité. Au moral, il y a les gens qui se pâment devant chaque bonnet qu'ils rencontrent et ceux qui sont à l'affût des dots.

—J'avoue que le portrait est assez ressemblant ; mais n'a-t-on pas aussi exagéré un peu la beauté des femmes ? J'en ai devant moi un trop parfait modèle pour ne pas reconnaître qu'on n'a fait souvent que lui rendre justice dans les sonnets des poètes et les tableaux des peintres. Cependant, il ne serait guère possible de retrouver dans le monde réel toutes les jolies femmes qui hantent les romans. Si tous les portraits d'héroïne retracés par les romanciers sont exacts, il faut que les mêmes jolies femmes aient posé plus d'une fois. Toujours est-il que les femmes réellement belles sont fort rares, et que même les plus belles ne le sont pas tous les jours. Pour ce qui est des jolies, il y en a beaucoup sans doute ; mais quelle diversité d'opinions sur leur compte ! Le teint de l'une gâte l'effet de ses yeux mutins, la sourire de l'autre détruit la douce impres-

sion que de prime abord ses traits bien dessinés avaient créée. Si jamais les femmes rencontrent sur leur chemin un ennemi irréconciliable qui ose faire briller la vérité sur le masque charmant dont le monde est amoureux depuis tant de siècles, la comédie humaine y perdra son plus bel ornement."

La discussion en était là, lorsque les invités commencèrent à arriver. Paul fut obligé d'interrompre la conversation pour vaquer à ses devoirs de sous-maître de maison, et Ernestine, de son côté, alla se placer à côté de Madame Durand, pour subir une présentation générale. Bientôt le salon fut rempli.

La réunion était nombreuse, et le lecteur y retrouvera quelques unes des connaissances qu'il a faites au chapitre III. D'abord Louis Prével, le jeune notaire, qui, malgré ses cinq enfants malades et la fuite de ses domestiques, accompagnait sa femme, qui n'aimait pas à manquer une soirée. Puis Léon Nanteuil, le vieux garçon toujours à la recherche de la femme que la destinée avait mise de côté pour lui. Enfin, le brillant Gustave de Belcourt, qui venait faire de nouvelles victimes et cueillir de frais lauriers.

Léon Nanteuil était rayonnant, son faux-col frémissait sur sa joue, et, en serrant la main de Paul, il lui dit à l'oreille :

—Je crois que je tiens mon affaire, une femme distinguée, spirituelle, qui ne m'a pas l'air d'accorder une importance exagérée aux avantages physiques. Comment la trouvez-vous, Mlle Audebrand ?

C'était Ernestine que Léon Nanteuil avait aperçue le matin, lorsqu'il avait quitté Paul si brusquement. Il avait fait sa connaissance la veille chez Madame Durand, où il venait tous les jours voir si la destinée ne lui amenait pas enfin la femme qu'elle lui devait depuis si longtemps. Depuis lors, il roulait dans sa tête un projet de déclaration d'amour.

Paul dansa naturellement le premier quadrille avec Ernestine. Il est difficile de reprendre un entretien interrompu, et ils ne l'essayèrent que faiblement. Ils étaient d'ailleurs tous deux préoccupés de l'impression qu'ils avaient reçue l'un de l'autre. La conversation languit un peu. En voyant finir le quadrille, ils regrettèrent de n'avoir pas mieux employé le temps qu'ils venaient de passer ensemble.

En quittant Ernestine, Paul rencontra Léon Nanteuil ayant à son bras une jeune personne qui, en passant, lui poussa légèrement le coude. Il comprit ce que cela voulait dire et la demanda à danser. C'étaient d'anciennes connaissances. Deux ou trois ans auparavant, ils s'étaient rencontrés à Cacouna. Lui, n'ayant rien de mieux à faire ; elle, faute d'un plus joyeux camarade, ils avaient

flirté ensemble. De temps à autre, lorsqu'ils se rencontraient en soirée, ils renouaient, durant un quadrille, cette frivole liaison. Lise n'était jamais contente sans un amoureux ou deux. Elle avait un de ces cœurs hospitaliers, où l'on est reçu à toute heure, pourvu qu'il ne soit pas déjà rempli. Bonne fille au demeurant, plus légère que méchante, plus mal élevée que gâtée. Il y a des mères qui ne sont jamais que d'anciennes jeunes filles et qui permettent ou encouragent dans leurs enfants tout ce qu'elles auraient voulu qu'on leur permît autrefois à elles-mêmes. La mère de Lise était de celles-là.

— M'aimez-vous toujours ? dit-elle à Paul, lorsqu'elle eut pris son bras.

— Autant que vous m'aimez. Lorsque je vous vois, je ne puis m'empêcher d'admirer vos traits charmants ; mais lorsque vous n'êtes plus là devant moi, mon cœur fait comme le vôtre, il émigre de climat en climat.

— Vous me calomniez, je suis plus constante que vous le dites. Seulement, est-ce ma faute si, à force de me croire inconstante, on ne me porte que des sentiments passagers ? Je suis toujours escortée d'amoureux, et dans cette nombreuse escorte je ne trouve pas un mari. Aussitôt que je tente de donner un tour sérieux à la flirtation et de l'incliner vers le mariage, l'amoureux s'excuse sur la médiocrité de sa position et se dérobe.

— C'est votre châtiment, ma belle.

— Entre des amis comme nous, il n'y a pas de gêne. Vous me connaissez, vous savez que sous des airs évaporés, je cache un cœur sensible qui pourrait devenir fidèle. Voulez-vous m'épouser ? Vous savez que j'ai beaucoup aimé. Eh bien ! vrai, c'est vous que j'ai le plus aimé et que je préférerais avoir pour mari.

Et en disant cela, elle prit un petit air charmant que Paul lui avait vu durant le premier moment qu'il l'avait aimée. Il y fut sensible. Elle était d'ailleurs dans tout l'éclat de sa beauté.

Après cela, Paul se dévoua ; il fit danser les jeunes filles délaissées et les dames qui donnent des soirées, distrait seulement dans sa besogne par un serrement de main de Lise ou un mot spirituel d'Ernestine, lorsqu'il les rencontrait dans le cours des figures du quadrille. Au bout de quelque temps, il s'aperçut que Lise se faisait faire la cour par un étudiant blond et rougissant, tout émerveillé de voir une jeune fille entourée de tant de succès se mettre en frais pour lui, tandis qu'Ernestine paraissait prendre un vif intérêt à une conversation qu'elle avait avec le brillant Gustave de Belcourt. Paul en ressentit un peu de dépit, chercha avec

quelle jolie fille il pourrait danser. Il vit dans un coin du salon une gentille personne, Lucile, qui jetait quelques regards à droite et à gauche pour voir si un danseur ne viendrait pas lui demander le quadrille qui allait commencer. Il n'y a rien qu'une jeune fille un peu élégante craigne tant que de manquer une danse ; car une fois qu'elle est restée assise pendant que les autres sont en place, elle court le risque de se voir délaissée longtemps sur son fauteuil. C'est pourquoi il y a des jeunes filles qui trouvent moyen de ne jamais s'asseoir durant une soirée. Lucile sourit de la façon la plus aimable en voyant s'approcher Paul Urbain. Elle passait pour naïve, étant timide. D'une beauté gracieuse, elle manquait cependant de prestige. Paul la mit à l'aise et la fit causer, durant tout ce quadrille, sur des sujets qui devaient lui convenir. Il fut touché de la grâce de cette figure, de la simplicité de cet esprit, de l'accent aimant de cette voix. Une fois le premier embarras passé, l'esprit de Lucile se déployait doucement et laissait voir l'ingénuité de son cœur. C'était vraiment une de ces braves filles qui ne demandent qu'à aimer, qu'à se dévouer, et auxquelles on souhaite d'instinct tout le bonheur qu'elles méritent. Douces créatures dont la destinée ne récompense pas toujours les discrètes qualités, en leur donnant pour s'appuyer dans la vie une affection fidèle.

Après ce quadrille, Paul se reposa. Il se réfugia dans le passage, où se tiennent d'habitude, en outre des danseurs fatigués, les invités novices, qui regardent de loin les exploits de leurs aînés, et les soupirants du whist. Gustave de Belcourt vint bientôt l'y rejoindre et lui confia son admiration pour Ernestine. Ils se tinrent ainsi quelque temps dans l'embrasure de la porte. Ernestine se trouvait à danser vis-à-vis d'eux avec Léon Nanteuil. En passant, elle leur disait un mot auquel ils s'empressaient de répondre tous deux à la fois. Quant à Lise, qui dansait près d'eux avec son étudiant blond et rougissant, elle fesait mille agaceries à Paul pour détourner son attention d'Ernestine. L'étudiant abandonné suivait ce manége de coquetterie en brouillant les figures. Léon Nanteuil ne paraissait guère plus satisfait d'Ernestine que l'étudiant de Lise. Il n'avait pu trouver l'occasion de placer dans la conversation la déclaration d'amour qu'il roulait en sa tête depuis deux jours.

— Voici encore une jeune fille qui m'échappe, murmurait-il en regardant Paul Urbain et Gustave de Belcourt.

Après ce quadrille, Paul alla enlever Ernestine à Léon Nanteuil, qui céda la place sans regret ; car cette retraite précipitée lui fournissait une excuse, à ses propres yeux, de retarder encore l'aveu de ses sentiments. En voyant Ernestine au bras de Paul, Lise, qui

avait compté sur lui pour ce quadrille, rappela par un signe son étudiant blond et rougissant, qu'elle avait renvoyé par précaution. Ils firent vis-à-vis à Paul et Ernestine. Lise profita de cette position pour taquiner Paul ; chaque fois qu'elle faisait un tour de danse avec lui, elle lui lançait quelques plaisanteries sur le mauvais goût qu'il montrait dans le choix de ses favorites : Ernestine, une grande maigre ; Lucile, une petite tournant à l'écarlate à chaque mot qu'on lui adresse, et cachant alors son teint excessif derrière son éventail !

Cependant la conversation entre Paul et Ernestine était fort animée. Feignant d'être flattée du succès qu'elle venait d'avoir auprès de Gustave de Belcourt, elle s'armait de ce succès contre Paul. Gustave n'avait pas positivement ce qu'on appelle de l'esprit, mais il avait de l'entrain relevé d'une pointe de sensibilité. Il savait dire des choses aimables et donner du charme aux lieux communs. Il exerçait une grande influence sur les femmes, parcequ'on sentait qu'il était sincère en ses admirations faciles, en ses amours inconstantes. Ernestine l'avait de suite exactement jugé, avec cette sûreté d'impression que lui donnaient ses habitudes d'observation Elle avait bien vite reconnu que les hommages qu'il lui adressait étaient sincères et qu'il était réellement épris d'elle. Ce triomphe ne la flattait guère, car elle avait de l'orgueil et point de vanité, mais elle n'était point fâchée de s'en servir contre Paul, dont la contradiction l'avait piquée au jeu et qu'elle désirait soumettre à ses lois, sauf à ne point user de son pouvoir.

La conversation entre Paul et Ernestine prit tout d'abord une tournure sentimentale ; mais entre gens d'esprit qui ont intérêt à se cacher leur pensée, l'entente ne peut être de longue durée et bientôt la guerre éclate. Elle éclata en effet, et la discussion sur l'amour et le mérite relatif des deux sexes recommença.

Le moment du souper, impatiemment attendu par les gens sérieux qui s'étaient ouvert l'appétit par les exercices du whist, arriva. Paul conduisit Ernestine à table. Les stoïciens et les poètes peuvent protester, mais les parfums de mêts exquis ouvrent le cœur comme l'appétit. Le ton de la discussion s'adoucit à la première perdrix et devint tendre à la seconde pêche. Les choses en étaient là, lorsque Paul reçut un motto brûlant qui lui était envoyé par Lucile. La pauvre fille accompagna cet envoi d'un regard si expressif qu'Ernestine le saisit au passage et dit à Paul :

— Vous tournez la tête de cette petite. C'est de la concurrence déloyale que vous faites là à M. de Belcourt. Qui sait, vous allez peut-être enlever à M. Nanteuil la femme qu'il cherche.

Et la conversation devint maussade. Quelqu'un étant survenu, Paul alla remercier Lucile de son motto. Il s'attarda ; lorsque les dames passèrent au salon, il n'était pas à son poste et ce fut Gustave de Belcourt qui reconduisit Ernestine.

Les dames donnèrent le signal du départ, et, malgré la bonne envie qu'avait Lise de danser un cotillon avec Paul, il fallut partir. Voyant cela, elle lui demanda d'aller la reconduire. Ernestine entendit et parut un peu contrariée. En prenant congé d'elle, Paul lui pressa involontairement la main ; elle ne répondit pas à cette avance, mais sa main trembla légèrement et elle rougit imperceptiblement, ce qui ne lui arrivait jamais. C'était aussi la première fois qu'elle répondait à une telle avance autrement que par un regard de courroux.

A peine hors de la maison, Lise remit l'entretien sur le mariage :

— Dites-moi pourquoi vous ne voulez pas m'épouser ; dites-moi ce qui vous déplait en moi, j'essaierai de me corriger.

En rentrant chez lui, Paul passa en revue dans son esprit tous les incidents de la soirée. Il avait fait depuis le matin bien du chemin, et cependant rien encore ne l'empêchait de retourner en arrière et de s'enfoncer à tout jamais dans la vie de garçon. Mais il préférait laisser glisser sa pensée sur la pente riante des projets amoureux.

— Si j'épouse Lise, se dit-il, je serai exposé à trouver tous les jours, en rentrant, un Belcourt quelconque installé dans mon salon et fesant la cour à ma femme. Il m'accompagnera au concert, au théâtre, me retenant une place à côté de lui, attentif auprès de moi comme s'il avait peur que je ne me brise en marchant. Si j'épouse Lucile, mon bonheur est assuré ; mais si j'épouse Ernestine, mon bonheur sera bien spirituel ! Quelle ravissante fille que Lise ! Quelle douce créature que Lucile ! Mais Ernestine, quelle femme supérieure ! Je vivrais cent ans avec Lucile ; elle serait si bonne, si aimante, point de contrariété, point de joie violente. Bah ! Ernestine, voilà une femme comme il m'en faudrait une, si, quand on est marié, il ne fallait pas toujours vivre ensemble.

HECTOR FABRE.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

Les nuages qui avaient un moment obscurci l'horizon politique, à propos des réclamations du gouvernement américain auprès de celui de Londres au sujet des déprédations de l'*Alabama*, étaient à peine dissipés que la tempête s'est annoncée sur un autre point. Une société—*the Fenian brotherhood*—formidable par le nombre, restée secrète ou insignifiante jusqu'à ce jour, s'est tout à coup révélée aux États-Unis dans un congrès tenu à Albany, il y a quelques semaines.

Le but de cette association politique et révolutionnaire, toute composée d'Irlandais, est d'arracher l'Irlande au joug de l'Angleterre et d'y fonder une République nationale.

On pourrait s'étonner peut-être de la facilité avec laquelle une pareille conspiration a pu s'organiser au sein d'un pouvoir contre un autre pouvoir, et tous deux en termes de paix sinon d'amitié ;— de la rapidité avec laquelle elle s'est étendue en Amérique et en Irlande, et du peu d'efforts qu'il a fallu déployer à la police anglaise pour se mettre sur la piste des principaux meneurs, suivre toutes leurs démarches et les prendre en un seul coup de filet : — mais pour qui connaît le caractère irlandais, léger, traître, sans principe, porté à la jalousie et à l'égoïsme, tout cela n'a rien d'étonnant.

D'un autre côté, l'extrême liberté laissée au citoyen américain a merveilleusement servi au développement du *fénianisme*, dont les germes semés d'hier ont grandi vite et sont déjà parvenus aujourd'hui à leur pleine maturité. Mais les institutions ultra-démocratiques ont cela de bon que la liberté qu'elles accordent au citoyen

de tout faire se trouve corrigée par son excès même, et qu'il n'y a que les projets réellement bien mûris et bien exécutés qui résistent à ce manque absolu de lutte et de résistance. Les obstacles, en forçant l'homme de revenir sur son œuvre pour la mieux combiner, sont souvent la cause la plus efficace de son succès.

Sans être prophète, on peut donc prédire à ce mouvement irlandais le sort de celui de 1848, et ne pas craindre de trop s'avancer. L'Irlandais n'est pas conspirateur de sa nature, et il est trop profondément catholique pour faire une levée en masse, dont ses prêtres condamneraient le but et les moyens Ce qui tuera les *fenians*, ce ne sera donc ni l'intervention des États-Unis, ni les boulets anglais : l'association porte en elle-même les germes de sa mort, et le mouvement s'éteindra de lui-même dans son impuissance et son imbécilité.

Comme le leur disait M. Cartier à un banquet donné dernièrement à un des leurs, l'hon. M. McGee, les Irlandais feraient mieux de tenter d'arracher leurs compatriotes à la misère en leur rachetant des terres sur le sol même de l'Irlande, que d'essayer une agitation ridicule et stérile, montée par quelques colonels américains que la guerre à enlevés mal à propos à leurs bancs de cordonnier ou à leur négoce de légumes.

Sans s'exagérer en aucune façon la portée des démonstrations des *fénians*, ni s'effrayer de l'attitude prise par le cabinet américain à leur sujet, le gouvernement du Canada a cru toutefois de son devoir de faire une police plus sévère sur les frontières, et le Ministre de la milice a lancé un ordre général appelant sous les drapeaux quelques détachements de volontaires. Incapables de frapper un grand coup, les *fénians* peuvent néanmoins, par quelques incursions rapides et désespérées, faire un grand mal aux villes limitrophes, et l'on comprend qu'il est du devoir des autorités canadiennes de prévenir un tel malheur.

Ce mouvement de nos troupes volontaires, qui coïncide avec certaines nominations importantes dans le département des affaires de la milice ; la rumeur que le ministère élabore en ce moment une refonte des lois de milice de la province, tout, suivant plusieurs, fait présager la création sous peu d'un noyau d'armée permanente, autour duquel viendrait se grouper une organisation militaire très-fortement combinée.

Que la chose soit vraie ou fausse, nous n'en devons pas moins constater que la partie éclairée du public voit d'un bon œil toutes les tentatives qui ont pour but de compléter notre discipline sociale, de tranformer lentement mais régulièrement cette colonie en un pays libre et indépendant.

Voyez, que de choses accomplies dans ce sens depuis trois ans, c'est-à-dire depuis la chute du bill Lysons !

Il nous souvient encore de l'excitation qui régnait ; des inquiétudes et de l'anxiété des députés, le jour et le lendemain de cette défaite du gouvernement ; de la crainte qu'on avait de voir la métropole se méprendre sur la signification de cette crise ; de l'empressement que mirent quelques membres à rédiger un projet de mémoire à ce sujet, et des protestations de loyauté sans nombre mêlées d'une certaine appréhension sur l'attitude de l'opinion publique. Vraiment on se serait cru à la veille d'une révolution.

Que fit le nouveau ministère Macdonald-Sicotte ? Il reprit simplement le bill Lysons, et au moyen d'une certaine toilette qu'il lui donna, le remit devant les chambres, qui, cette fois, le votèrent presqu'à l'unanimité. Des écoles militaires furent créées ; le mode de distribuer les grades de la milice fut changé ; d'une affaire de fantaisie et de patronage honorifique sans portée, on en fit une question de capacité, d'aptitude et de récompense. Aussi, plus tard, lorsqu'éclatèrent les événements de St. Albans et du lac Erié, et qu'il devint nécessaire d'envoyer des troupes sur les frontières, on se rappelle encore avec quel enthousiasme les premiers détachements se mirent en route, le vif intérêt que soulevèrent ces expéditions de police dans toute la population jadis si rétive à toute idée d'enrôlement, et la facilité avec laquelle l'opinion publique devint bientôt favorable à l'organisation effective de la milice.

Grâce à l'excellent système des écoles centrales et à l'intelligence de la jeunesse, l'habit rouge a cessé d'être pour les villages une cause d'émotion et d'effroi, et bien des chaumières aujourd'hui s'enorgueillissent de la défroque de soldat que le fils de la famille a rapportée de la caserne d'instruction de la ville voisine avec ses certificats et brevets d'officier.

Un peuple n'est prêt pour l'indépendance que lorsqu'il peut se dire capable de la revendiquer dans les temps de péril, et il ne saurait défendre ainsi ses droits menacés qu'en autant que l'esprit militaire est entré dans toute son organisation pour l'ennoblir, la rendre plus vigoureuse, plus mâle, plus fière, plus virile. Sans esprit militaire, point d'amour de la patrie ; sans amour de la patrie, point d'indépendance possible : et qu'est-ce qu'une nationalité sans indépendance ? Les tutelles sont pour les faibles, et c'est un grand spectacle que de voir un peuple se lever dans sa force pour briser ses langes, se mettre à la hauteur de son rôle et en accepter tous les sacrifices comme aussi toutes les gloires.

Vienne la confédération avec son corollaire obligé, l'indépendance,

c'est-à-dire l'effacement de notre existence politique des mots de *vainqueurs* et de *vaincus* ; vienne l'égalité pratique pleine et entière de droits entre les deux races, et pour peu que la nationalité canadienne française comprenne son rôle comme elle l'a compris depuis trois ans, pour peu que la Providence la protège, pour peu que les ombres sacrées de Jacques-Cartier, de Champlain, de Maisonneuve, de Brébœuf et de Laval écartent de son chemin l'esprit du mal et les embûches, quel magnifique destinée l'attend ! Avec la liberté, l'injustice n'est pas à craindre ; c'est la liberté qui nous a fait triompher des Craig, des Durham et des Poulett Thompson, c'est encore la liberté qui nous fera échapper aux dangers de la Confédération, de l'indépendance : tant que le Bas-Canada restera fidèle à sa foi et à la liberté, il lui sera permis de tout oser et de tout espérer.

Il n'y a pas que les hommes qui travaillent à la transformation du Canada : Dieu semble vouloir en presser le moment par la mort de Lord Palmerston et par un remaniement ministériel qui porte au pouvoir Lord John Russell et M. Gladstone, deux partisans déclarés des idées anti-coloniales de MM. Goldwin Smith et Bright. Peut-être l'avènement de ces deux hommes serait-il le signal de l'indépendance immédiate de toutes les colonies anglaises, si les traditions de politique extérieure qui se transmettent fidèlement en Angleterre de ministère en ministère n'y mettaient obstacle. Mais l'exécution de leurs théories, pour céder devant les intérêts de la Grande Bretagne, n'est que retardée. Il importe, en effet, beaucoup à l'Angleterre de ne se séparer de ses colonies de l'Amérique du Nord que lorsqu'elles seront en état de se suffire à elles-mêmes et de substituer au lien qui les rattache aujourd'hui à la métropole le lien plus simple et plus facile de la reconnaissance. Leur donner aujourd'hui l'indépendance, serait les exposer à se jeter demain entre les bras des Américains, et l'annexion subite des Provinces aux Etats-Unis signifierait pour l'Angleterre la perte d'un marché de trente millions de livres sterling et d'un débouché pour l'excédant de ses capitaux et de sa population. Sans les colonies, que deviennent Glasgow, Manchester, Leeds, Sheffield et Birmingham ?

Quand même le comte Russell et M. Gladstone n'auraient pas fait partie du comité avec lequel les délégués du gouvernement canadien ont mûri leur politique en mai dernier, l'importance de ces intérêts suffirait à nous rassurer sur les dispositions futures du ministère anglais dont ils sont les deux chefs. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est que la politique d'affranchissement graduel

des colonies poursuivie par M. Cardwell au sujet de la confédération des Provinces de l'Amérique du Nord, va recevoir une nouvelle et vigoureuse impulsion.

D'ailleurs, les événements s'y prêtent merveilleusement.

Le revirement dans les esprits qui se fait au Nouveau-Brunswick en faveur de la Confédération, éclate tous les jours par des adhésions et des conversions importantes, soit dans la presse, soit dans le parlement. C'est M. Wilmot, du Nouveau-Brunswick, qui part du Canada, non seulement favorable au projet d'union fédérale des Provinces, mais chargé par le gouvernement canadien de rechercher sur quelles bases ses collègues du ministère accepteraient la confédération,—et le *Telegraph* de St. Jean, N. B., a bien soin d'ajouter que M. Wilmot n'est pas le seul qui remporte de son voyage sur les bords du St. Laurent d'autres idées et d'autres convictions. Puis, c'est le *Globe*, de la même ville, qui change subitement d'allures, tourne le dos à M. Anglin et revient à M. Tilley et à la Confédération ; tantôt encore c'est un membre du parlement, M. Cullennen, qui, après avoir voté la déchéance du cabinet Tilley, écrit aujourd'hui à un journal de la principale ville du Nouveau-Brunswick pour annoncer au public son adhésion au projet fédéral et sa rupture avec le ministère Smith et Hatheway. Mais le fait qui a eu plus de portée jusqu'ici est sans contredit l'élection qui vient d'avoir lieu dans le comté d'York, dans la circonscription duquel se trouve la ville de Frédéricton. Le comté d'York avait élu aux dernières élections quatre candidats anti-fédéraux à des majorités écrasantes :—l'un de ces candidats, un ministre, M. Allen, ayant résigné son pertefeuille pour accepter un chapeau de juge, on crut tout naturellement que son successeur remporterait un triomphe facile. Cependant, comme on ne veut rien laisser au hasard, le ministère choisit un candidat riche et influent, il sème l'argent partout, et lorsqu'il est prêt, il défie le parti fédéral de renouveler la lutte sur la question de la Confédération.

M. Fisher, membre de la Convention de Québec et qui s'était trouvé le dernier sur la liste des candidats à la dernière élection générale pour le même comté, n'hésita pas à relever le défi. On sait ce qui est arrivé : M. Fisher a été élu à une majorité de cinq cents voix sur son adversaire, M. Pickard (probablement un M. *Picard*, Acadien, qui a essayé d'anglifier son nom après avoir fait fortune).

Le retentissement de cette élection a été immense dans les Provinces maritines, et personne ne s'est mépris sur sa signification véritable.

Mais, quelle nouvelle nous apportent en ce moment les journaux du Nouveau Brunswick ? M. Anglin, l'Atlas du cabinet anti-fédéral, ne songerait ni plus ni moins qu'à se séparer de ses collègues, et cela sur une question de chemin de fer : déjà même sa résignation aurait été envoyée. Certes, si la chose se confirmait, il faudrait avouer que la communauté d'idées entre les membres de ce gouvernement n'a jamais été bien réelle, et ainsi se trouverait prouvé une fois de plus la vérité du principe qui répudie toute union assise sur quelques sacrifices de détails et dans laquelle on se garde soigneusement de parler de principes. Au Nouveau Brunswick, comme ici, comme partout, les mécontents ne forment un parti puissant que pour détruire ; ils se divisent et s'entretuent du moment qu'il s'agit de reconstruire.

Au milieu de ce pénible travail de l'opinion publique dans les Provinces du Golfe, la métropole tâche d'y faire descendre la lumière et de favoriser par tous les moyens licites le retour aux idées saines. C'est ainsi que le général Williams vient d'être nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse en remplacement de Sir Richard G. McDonnell. On sait que le général est né dans la Nouvelle-Ecosse et qu'à son dernier voyage en Angleterre il n'a pas caché ses idées qui sont très-favorables à la Confédération. Dans la dépêche où M. Cardwell lui remet entre les mains les rênes du gouvernement, le Ministre des colonies donne à entendre que cette nomination reste subordonnée à la politique du gouvernement de Sa Majesté, qui fera en sorte que la durée de ses fonctions soit la plus courte possible. Or, on n'ignore pas que sous la Confédération l'office de lieutenant-gouverneur fait partie des attributions du gouvernement central.

Le deuxième acte par lequel le Cabinet de St. James achève de lever tout à fait le voile sur ses intentions et sa politique coloniale, consiste dans la dépêche reçue dernièrement par le gouvernement canadien, et dans laquelle le Ministre des colonies approuve une des décisions du conseil confédéré de toutes les provinces qui a siégé à Québec en septembre dernier. En vertu de cette décision et de l'assentiment impérial, le gouvernement du Canada a nommé des commissaires qui seront accrédités par les autorités anglaises auprès du gouvernement de chacun des pays qu'ils devront visiter avec mission de nouer des relations commerciales entre ces pays et les provinces britanniques. Ils sont de plus autorisés à négocier des traités de commerce.

On a prétendu que la production des provinces était esclave des Etats-Unis et que l'abrogation du traité partiel de libre échange de

leurs produits agricoles serait le signal de leur ruine ; on voit de quelle manière le gouvernement veut parer de suite à la perturbation toute momentanée qu'amènera cette abrogation. Et puis, qui sait si le producteur canadien ne trouvera pas plus qu'une compensation à cette perte dans ses nouveaux débouchés avec les provinces maritimes, les Indes occidentales, le Mexique et le Brésil ?

D'ailleurs, ce fameux traité est encore loin d'être abrogé ; quoiqu'on dise, il y a mille raisons de croire, au contraire, qu'il sera renouvelé, sauf certaines modifications. Nous n'en voulons pas d'autres preuves que l'intérêt tout puissant que les Etats de l'Ouest ont dans la question de la libre navigation du St. Laurent. L'abrogation du traité fermerait au producteur de l'Ouest ce magnifique débouché et le mettrait à la merci des compagnies de canaux et de chemins de fer de l'Erié. Même aujourd'hui, le fret que paient les grains de l'Ouest pour se rendre à New-York s'élève souvent au-delà des trois quarts de leur valeur, c'est-à-dire que le cultivateur de l'Ouest donne trois minots de sa récolte pour faire rendre le quatrième sur le marché. Que serait-ce si les compagnies de transport de Buffalo et de l'Erié n'avaient pas pour les retenir la concurrence que leur fait l'expédition par la voie du St. Laurent ? Cette considération a déterminé le vote unanime de la grande convention internationale de Détroit, en juillet dernier, en faveur du renouvellement du Traité de Réciprocité ; ce sera la même considération, ajoutée à celle des pêcheries, qui empêchera le Congrès de se prononcer dans un sens contraire. Un pays, quelque grand et puissant qu'il est, ne va pas ainsi de gaité de cœur et sous des prétextes futiles, jeter le découragement et peut-être la ruine parmi trois ou quatre millions de sa population agricole, et fermer à son commerce l'exploitation si précieuse de pêcheries inépuisables.

Les producteurs de l'Ouest se sont plaint de l'insuffisance de profondeur des canaux canadiens, insuffisance qui les empêche de profiter comme ils le voudraient des immenses avantages de cette voie ; plusieurs hommes importants de la Convention de Détroit ont représenté l'intérêt majeur qu'avait le gouvernement du Canada d'accéder à ces demandes et les profits qu'il y réaliserait. Nous croyons que le ministère canadien n'avait pas attendu ces représentations pour se convaincre de l'importance de la question, mais il est probable que rien ne se fera avant l'établissement du gouvernement fédéral. En attendant, la Commission du Havre de Montréal continue ses travaux et facilite, par des entreprises vraiment grandioses, la solution du problême de faire de Kingston, Toronto,

Buffalo, Détroit, Milwaukie, Chicago et Toledo autant de ports de mer. C'est ainsi qu'elle vient de faire opérer le creusement d'un chenal de 20 pieds dans le lac St. Pierre, et de mettre, par une autre série de travaux également coûteux et difficiles, les navires de 1500 à 2000 tonneaux en état de remonter le St. Laurent jusqu'au pied du canal de Lachine, en amont de Montréal. Commencé en 1843, le creusement du chenal du Lac St. Pierre, après avoir subi diverses interruptions, et être passé du contrôle du gouvernement entre les mains de la Commission du Havre, est aujourd'hui achevé : les travaux coûtent au-delà d'un million de piastres.

Pendant que le Canada jette ainsi les bases de sa prospérité et de sa grandeur futures, les Etats-Unis poussent lentement leur œuvre de reconstruction. Le résultat des élections annuelles qui se font dans un grand nombre d'Etats a été favorable en somme au parti républicain : mais il faut tenir compte de la modération de leur programme qui se rapproche beaucoup de celui des démocrates. Cependant, on ne saurait asseoir aucun jugement sur la situation des esprits avant l'ouverture du Congrès, qui aura lieu au commencement de décembre prochain, et où vont se trouver en présence les représentants du Nord et du Sud pour la première fois depuis quatre ans, En effet, à mesure que l'époque de la réunion du Congrès approche, on se préoccupe plus vivement de l'accueil qui sera fait, au Capitole, aux représentants des Etats du Sud. Nous ne discuterons pas ici la question de la légalité de leur exclusion ou de leur admission au Sénat et la Chambre ? Nous mentionnerons seulement en passant que M. McPherson, greffier de la Chambre des représentants, vient de déclarer d'une manière péremptoire qu'il ne les porterait pas sur la liste des membres et qu'il omettrait à l'appel nominal les noms des représentants des Etats ci-devant insurgés. Il laissera à la Chambre le soin de décider de la validité de leur droit à siéger.

Il est évident que la validité de l'élection des membres du Sud ne saurait être contestée, puisqu'ils ont été nommés en vertu d'ordres émanant des gouverneurs provisoires, qui agissent au nom du gouvernement, et qu'ils ont reçu leur pardon du Président. Le seul obstacle à leur admission est le serment d'épreuve, institué par le Congrès de 1863, et que leurs antécédents ne permettront certainement pas de prêter. A moins que le Président n'affirme la valeur rétroactive et plénière des pardons qu'il a accordés et qu'ils ne prennent une vigoureuse initiative dans cette question, l'admission des membres du Sud dépend entièrement du rappel ou de la modification du serment d'épreuve.

Au Mexique, la guerre de brigands que font Juarez et ses partisans au nouvel ordre de choses continue toujours, quoique avec moins d'ensemble et d'organisation que jamais. Evidemment, la pacification de ce beau et malheureux pays doit être l'œuvre du temps. Cet état d'agitation partielle n'empêche cependant pas l'empereur Maximilien de travailler à consolider par de sages décrets les institutions civiles qu'il a données à son peuple, et on cite comme très-remarquable le document administratif qu'il a adressé à son nouveau Ministre des finances. Cette lettre contient un exposé des principes d'après lesquels ce dernier devra se guider dans le remaniement des affaires : l'auguste écrivain n'adopte d'une manière absolue les théories d'aucune école d'économistes, mais s'attache à rechercher le résultat de l'expérience des autres nations.

Pourquoi, hélas ! ce souverain n'a-t-il pas apporté à la solution d'une question bien autrement grave, la question religieuse, l'esprit de sagesse dont il donne des preuves tous les jours dans son administration ?

Deux faits viennent de se passer qui donneraient beaucoup à penser du salut du nouvel empire, s'ils ne se contredisaient pas l'un l'autre dans leur signification : ces deux faits sont la nouvelle presque simultanée d'un rappel graduel des troupes françaises, et la nomination par le cabinet de Washington d'un ambassadeur auprès de Juarez, président de la république du Mexique. Ce nouvel ambassadeur est le général Logan, un homme de haute distinction, paraît-il, aux Etats-Unis, et dont la nomination serait ou un avertissement ou une menace pour la France.

La situation s'est donc compliquée subitement à la veille de recevoir une solution heureuse, et le Mexique se trouverait sur le point d'avoir une guerre désastreuse sur les bras. Si les conséquences peuvent en être ruineuses pour ce pays, les Etats-Unis pourraient bien de leur côté se repentir d'avoir été les aggresseurs dans un pareil conflit, avant de s'être débarrassés de leur papier-monnaie et d'une partie de leur dette de trois milliards. La France n'a jamais reculé, et si la conquête du Mexique au profit de Maximilien n'y a jamais été populaire, il n'en saurait être ainsi d'une guerre avec les Etats-Unis, dans laquelle se trouverait en jeu l'honneur national.

Au reste, voici comment le *Courrier des États-Unis*, du 20, envisage la situation :

" Nous avons, dit-il, le ferme espoir que le gouvernement américain ne songe nullement à une guerre avec aucune des puissances européennes. Nous ne saurions penser que le cabinet de Washington rêve de voir l'or monter 500 ou à 1000 p. c., au risque d'être obligé do répudier sa dette ou tout au moins de faire tomber celles de ces valeurs qui sont détenues en Europe à un taux infime. Nous ne concevons pas facilement que les Etats-Unis aient sérieusement le projet de rompre avec les plus

anciens et les plus fidèles de leurs alliés. Cependant, il nous est impossible de ne pas remarquer un grand nombre de symtômes fâcheux, dont pas un n'est imputable à la France, et qui, en se développant, peuvent un beau jour échapper au contrôle de ceux qui les font naitre sans y attacher peut-être autant d'importance qu'ils le méritent.

" Le *Herald* disait hier, en réplique aux plaintes du *Courrier des Etats-Unis* et sans donner une seule bonne raison pour justifier la conduite des autorités fédérales, que la nomination du général Logan était une notification directe à l'empereur Napoléon d'avoir à abondonner son allié. C'est précisément de cette notification, qui ressemble beaucoup plus à une provocation et à un ultimatum qu'à une simple protestation en faveur d'un principe, que nous nons plaignons. Ce n'est pas tout. Le *Herald* a soin de nous informer " que des corsaires, munis de lettres de marque " du président Juarez, peuvent être armés incessamment dans les ports de l'Union ; " que si les juaristes ne l'ont pas fait jusqu'ici par suite de leurs irrésolutions, ils ne " tarderont pas à le faire, etc., etc."

" Nous tenons compte de l'esprit d'exagération et des airs de matamore familiers au *Herald ;* mais en dehors de l'armement éventuel de corsaires, il est certain que les Etats-Uuis, si chatouilleux sur le chapitre de la neutralité dans leur dernière guerre, *la violent ouvertement sur les bords du Rio Grande.* On verra par la lettre de notre correspondant de Mexico, qui mérite toute confiance, que c'est une véritable expédition flibustière qui attaque Matamoras. Nous savons par voie de Vera Cruz que Mejia, parmi les prisonniers qu'il a faits aux dissidents, a trouvé bon nombre d'Américains, dont trois soldats fédéraux en uniforme. Le général Weitzel, qui commande à Brownsville, a télégraphié officiellement que, dans l'attaque d'un poste, *soixante dix Américains* formaient l'avant-garde, et chose toute naturelle, il ajoutait qu'il tiendrait les autorités au courant du siége, comme si elles y étaient personnellement intéressées, comme s'il s'agissait de l'attaque de Vicksburg ou de Port Hudson."

La situation, qui s'améliore au Brésil et au Paraguay, sous les coups victorieux de l'armée de Don Pédro, se rembrunit sur les côtes orientales de l'Amérique du Sud. L'Espagne vient de déclarer la guerre au Chili, qui a bravement accepté le défi et se prépare à la lutte avec une énergie qui pourrait singulièrement bien tromper les espérances des Espagnols.

Si à tous ces faits, à toutes ces complications, on ajoute le spectacle des déchirements des États du centre de l'Amérique, l'insurrection des noirs affranchis de la Jamaïque contre tout frein et toute espèce de travail ; si on étudie les phases nouvelles dans lesquelles vient d'entrer ainsi la question d'émancipation, on pourra se convaincre que, si l'Europe a ses guerres, ses événements, ses progrès et ses crises sociales, le Nouveau-Monde, lui aussi, en a sa bonne part, et le mouvement de la civilisation n'est pas moins instructif, ni moins intéressant à suivre d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique.

JOSEPH ROYAL.

LE CŒUR ET L'ESPRIT.

NOUVELLE.

(SUITE ET FIN.)

VI.

LES RENCONTRES DE LA RUE ST. JEAN.

Le lendemain après-midi, Paul Urbain quitta son bureau de bonne heure, et revenant à une habitude depuis longtemps perdue, il alla flâner dans la rue St. Jean, résolu, s'il ne rencontrait pas Ernestine, à l'aller voir chez madame Durand. Au lieu d'Ernestine, ce fut Lise qu'il rencontra. Elle était de l'autre côté de la rue, lorsqu'il l'aperçut. Elle lui fit un petit signe de la tête de venir à elle, et, comme il hésitait un peu, pensant à son autre projet, elle traversa lestement et vint à sa rencontre :

— Je ne puis me tromper, à votre air égaré, je vois que ce n'est pas moi que vous cherchiez. Est ce que décidément vous avez le mauvais goût de préférer un teint fané à ces couleurs-là, dit-elle, en lui montrant une de ses joues qui étaient en effet embellies par un incarnat ravissant, et à ces yeux-ci, ajouta-t-elle en le fixant ?

— Non, dit Paul, à ne regarder que les joues, je donnerais la préférence aux vôtres : mais c'est votre cœur qui m'inquiète.

— Vous avez tort, il ne demande qu'à se reposer. Que cela vous plaise ou non, il faut que les femmes connaissent le monde, et tournent un peu la tête aux hommes ; mieux vaut que ce soit avant le mariage qu'après. Les jeunes filles qui ont beaucoup flirté font souvent d'excellentes femmes ; elles sont si lasses de la coquetterie, si fatiguées des fadeurs qui se débitent dans le monde, qu'une fois mariées elles ne s'occupent plus que de leurs maris. Je pourrais vous citer dix de mes anciennes compagnes de plaisir ou de folie, si vous voulez, qui sont maintenant des mères de famille exemplaires, de solides ménagères. Elles ne sortent plus dans le monde, afin d'économiser les paires de gants, elles n'acceptent même pas une tasse de thé chez une voisine de peur que leurs maris attrapent un courant d'air. Les jeunes filles, au contraire, qu'on a tenues sous cloche ou qui ont fui les garçons comme si elles avaient peur de la contagion de l'amour, font souvent des femmes dissipées. Bon gré mal gré, il faut que le mari leur procure les amusements qu'elles se sont refusées ou qu'on leur a refusés. La frivolité les tente comme une nouveauté. Si vous saviez comme je suis ennuyée des gens qui me disent que je suis jolie et qu'ils m'aiment ; si vous saviez comme je suis dégoûtée des galants, jeunes imberbes et vieux célibataires, qui se croient le droit de me rompre les doigts en me donnant la main ! Je ferai une bonne femme, j'en suis sûre. Vrai, si vous en prenez une autre que moi, vous le regretterez... Et apres une pause elle ajouta : Et moi aussi, je le regretterai.

La situation était embarrassante, car il était bien évident que Lise était plus sincère que d'habitude et qu'elle sentait ce qu'elle disait. C'est manquer de politesse aux dames que de repousser leur cœur lorsqu'elles vous l'offrent. Paul avait ce singulier genre de délicatesse qui consiste à feindre plutôt un sentiment qu'on n'éprouve pas que de manquer de répondre à une avance qu'on vous fait. Il aurait préféré mentir cent fois en disant : " Je vous aime," que de déclarer franchement à une femme qui ressentait, pour lui, un penchant même léger, qu'il ne le partageait point. Une rencontre inattendue vint le tirer d'embarras. En tournant au coin de chez Lamontagne, pour revenir sur leurs pas, ils se trouvèrent face à face avec Ernestine et Gustave de Belcourt, qui les suivaient depuis un instant. Paul ressentit un vif dépit d'être surpris par Ernestine en promenade sentimentale avec Lise, dans un moment surtout où il lui semblait qu'à l'air de leurs figures seul, on devait deviner la

nature de leur entretien. D'un autre côté, il était médiocrement satisfait de trouver Ernestine en compagnie de Gustave.

Après un moment d'arrêt au coin de la rue, les deux couples reprirent la promenade ensemble. Ernestine et Gustave marchaient les premiers, Lise et Paul venaient ensuite. La conversation était générale et on échangeait des plaisanteries d'un couple à l'autre Seulement les plaisanteries de Paul s'adressaient plus volontiers à Ernestine et celles de Gustave à Lise, et cela, par cet instinct sympathique qui fait que, dans un salon ou un groupe, des esprits de même nature se découvrent bien vite, s'écoutent, se répondent et poursuivent une sorte de dialogue particulier à travers la conversation générale. Insensiblement Paul et Ernestine en arrivèrent à causer presqu'exclusivement ensemble, tandis que Gustave et Lise en faisaient autant de leur côté.

De quoi peut-on causer dans la rue St Jean, de Québec, ou dans la rue Notre-Dame, de Montréal, à 4 heures, le lendemain d'une soirée ? De la ravissante toilette qu'avait Mlle X ; du bizarre costume dont était affublée cette pauvre Mlle M., victime résignée des goûts surannés de sa mère, et copie fidèle des vieilles gravures qu'a conservées la bonne dame ; de la cour assidue qu'a faite M. A. à la veuve O ; des maladresses du jeune P ; des incidents du *réveillon*, de l'entrain du dernier cotillon ; de la furie avec laquelle on a exécuté cette danse fantastique qui rappelle les exercices du cirque : *Sir Richard de Coverley*... Nos promeneurs causèrent de tout cela, les demoiselles s'arrêtant de temps à autre devant les étalages des magasins, pour admirer les jolies étoffes, les beaux bijoux, et se dire combien tout cela leur irait bien.

Il était dit que tous les personnages de cette histoire se rencontreraient ce jour-là rue St. Jean. Bientôt on vit poindre Léon Nanteuil, qui, débouchant de la porte St. Jean, dominait la foule de sa haute taille et plongeait son regard jusqu'au fond de la rue. Il vint droit à nos promeneurs :

— Comment ! comment ! vous voilà seul, vous, le plus grand garçon de Québec, le meilleur parti du pays ! lui dit Gustave. Pendant que vous êtes là à arpenter, en observateur solitaire, nos rues populeuses, il y a peut-être dix, quinze jeunes filles qui attendent, le chapeau sur la tête, le cœur sur la main, que vous alliez les chercher pour sortir.

— J'allais précisément chez mademoiselle lui présenter mes hommages, dit Léon en s'inclinant galamment du côté d'Ernestine Comme étrangère, je lui devais ma première visite. Si je n'avais pas eu le plaisir de la trouver à la maison, j'aurais été vous deman-

der, mademoiselle, ajouta-t-il en saluant Lise, si vous me permettriez de vous accompagner à la promenade.

— Vous allez inspirer à ces demoiselles le regret d'être sorties trop tôt, reprit Gustave. Pour diminuer leur regret et votre désappointement, nous vous offrons une place dans nos rangs; mais soyez clément; ne déployez pas sous nos yeux toutes vos ressources de conquérant; ménagez-vous, épargnez-les.

Ils continuèrent la promenade à cinq, ce qui est un nombre impair fort incommode lorsque les trottoirs sont étroits et les conversations à deux déjà engagées. Léon se sentait superflu; il allait d'un couple à l'autre, survenant souvent à la fin d'une phrase dont il était lui fallait se faire répéter le commencement. Bref, il chercha bientôt une occasion de s'en aller. Grâce à sa haute taille, il aperçut, bien avant les autres, la petite Lucile qui venait avec une autre jeune fille, mademoiselle de Valin, du même côté de la rue qu'eux. C'était l'occasion souhaitée qui allait se présenter. Léon fit ses préparatifs de départ; mais, le dévançant, Ernestine et Lise, aussitôt qu'elles aperçurent la petite Lucile, n'eurent qu'une voix:

— Mademoiselle, M. Nanteuil vous a cherchée aux quatre coins de la rue St. Jean. Il désespérait de vous trouver lorsque nous l'avons pris sous notre protection, lui assurant qu'avec nous il ne pouvait manquer de vous rencontrer. Nous vous le livrons pieds et poings liés.

La procession, ayant ainsi rallié deux nouvelles promeneuses, continua sa marche. La rue St. Jean n'est point longue, et, pour peu qu'on s'y promène, on rencontre cinq ou six fois les mêmes personnes. Cela devient bientôt comme un salon lorsqu'on en fait le tour dans l'intervalle des quadrilles, on n'y voit que des figures de connaissance, des gens qu'on a déjà salués. Nos promeneurs en étaient là, lorsque mademoiselle de Valin annonça l'intention d'entrer chez Goodstock faire quelques achats. Les autres demoiselles furent unanimes à déclarer qu'elles iraient avec elle, car elles brûlaient toutes du désir de voir les toilettes d'automne qui devaient être enfin arrivées. Cette courte visite au magasin à la mode aurait d'ailleurs l'avantage de donner le temps au personnel des promeneurs et promeneuses de se renouveler.

Léon Nanteuil n'était pas seulement un excellent garçon, c'était encore un patriote dont les moindres actions étaient animées de l'amour du bien public, auquel si peu de gens songent dans l'ordinaire de la vie. Il aurait voulu faire le bonheur de tous ses compatriotes et les enrichir par-dessus le marché. Il fallait l'entendre

déclamer contre ces égoïstes qui, en dépensant leur argent, se préoccupent fort peu à qui ils le font gagner, pourvu qu'ils soient bien servis, et qui s'imaginent même n'être bien servis que par ceux qui parlent une autre langue qu'eux. De sa vie, Léon n'avait fait gagner un sou à un Anglais. Il soutenait que dans les magasins canadiens on trouvait les choses aussi bonnes qu'ailleurs, mais qu'au besoin il fallait savoir faire un sacrifice personnel et les accepter de qualité inférieure des mains d'un compatriote. Pendant un an, il avait porté des pantalons trop courts pour ses longues jambes, afin d'encourager le talent timide d'un jeune tailleur canadien qui s'était établi porte voisine de chez lui. Heureusement, le jeune tailleur était mort poitrinaire au bout de l'année, et Léon avait cessé d'avoir l'air d'un homme qui, par excès de propreté, circule dans la vie le bas des pantalons retroussé.

En entendant parler d'entrer chez Goodstock, Léon dressa l'oreille :

— Pardon ! Mesdemoiselles, dit-il, est-ce qu'il ne vous serait pas possible de faire vos achats ailleurs que chez Goodstock ? Est-ce qu'il n'y a pas, en ville, de magasins canadiens qui aient à peu près les mêmes étoffes, les mêmes rubans ? Si vous ne savez pas où il y en a, je vous conduirai volontiers dans une maison canadienne établie depuis un an et où l'on fait tout au monde pour satisfaire les acheteurs. Je parle comme une réclame, veuillez croire cependant que je n'ai point de commission sur les ventes.

— Moi, monsieur, dit la jeune fille à laquelle ces observations s'adressaient particulièrement, je n'achète jamais ailleurs que chez Goodstock, même le moindre ruban. C'est un magasin si comme il faut, on est sûr de n'y rencontrer que des personnes bien. Lorsque, par hasard, il y pénètre des gens communs, les commis ne font rien pour les engager à acheter, ils trouvent moyen de les décourager de revenir. Une fois que j'y suis entrée, je rencontre tant de dames de ma connaissance, on se donne tant de mal pour montrer tout ce qu'il y a de joli et de nouveau dans le magasin, que je n'en puis plus sortir. Les commis sont fort polis ; il y en a deux surtout qui sont si jolis garçons et toujours si bien mis, que je n'aime à me faire servir que par eux. Aussitôt qu'ils me voient entrer, c'est à qui des deux quittera le plus vite les personnes auxquelles ils sont occupés à vendre pour venir prendre mes ordres.

— Vous me permettrez de vous dire, mademoiselle, répondit Léon, avec tout le respect que je vous dois, qu'on vous a élevée plutôt en jeune personne élégante qu'en bonne Canadienne. Je suis si chagrin de voir que, dans l'éducation mondaine, si accomplie d'ailleurs, qu'on vous a donnée, on ait négligé de vous instruire de

ce que vous devez à vos compatriotes, que je me crois le droit de vous en informer en quelques mots. Nous sommes, vous le savez peut-être, mademoiselle, une race pauvre vivant au milieu de riches conquérants.....

— Votre verve nationale vous emporte, monsieur, et vous vous croyez à la tribune. Je vous ferai remarquer que nous voici arrêtées à vous écouter, à 5 heures de l'après-midi, rue de la Fabrique, vis-à-vis un magasin qui offre à nos regards éblouis le plus brillant étalage. Outre que l'endroit me paraît mal choisi pour un déploiement d'éloquence, je vous ferai remarquer que, pour ma part, je n'aime ni les discours, ni les leçons.

— Peut-être la franchise de M. Nanteuil est-elle en effet un peu rude, dit Ernestine en s'adressant à mademoiselle de Valin ; mais nous entendons tous les jours tant de plats flatteurs, qu'il ne doit point nous paraître tout à fait désagréable d'écouter enfin un homme de cœur dire toute sa pensée. Veuillez donc, je vous en prie, laisser continuer M. Nauteuil ; ce qu'il dit me paraît fort raisonnable ; je n'y avais jamais songé, pour ma part, et je crois que nous pouvons toutes en faire notre profit.

— Je sens, mesdemoiselles, que je ne pourrais rester longtemps ainsi à pérorer devant vous sur le trottoir, sans vous paraître tout à fait ridicule. Malgré la bienveillante intervention de mademoiselle Audebrand, j'abrégerai donc mon discours et je vous dirai tout simplement : Veuillez songer, mesdemoiselles, que vous avez entre les mains les destinées de la société canadienne, qu'elle prendra le ton que vous lui donnerez ; si vous parlez anglais, elle parlera anglais pour vous plaire ; si vous vous efforcez de ressembler au beau monde anglais ou américain qui vous entoure, de lui emprunter ses usages et ses modes, elle en fera autant. C'est pourquoi il est aussi nécessaire que la Canadienne ait du patriotisme que le Canadien. Si notre société s'anglifie, si notre nationalité disparaît, ce sera la faute des femmes. Jeunes filles, vous gouvernez les jeunes gens ; femmes, vous gouvernez vos maris ; mères de famille, vous gouvernez vos enfants. Ils sont tous ce que vous voulez qu'ils soient.....

— Mais, monsieur, interrompit mademoiselle de Valin, je persiste à croire que c'est une harangue que vous nous faites là.

— Ne vous impatientez pas, mesdemoiselles, j'arrive à la question, comme on dit au Parlement. Votre influence ne se borne pas aux salons, elle s'étend à tous les détails de la vie. Cette volonté souveraine dont nous admirons l'éclat et dont nous subissons le charme, s'élève et descend à tout ; elle nous distribue les plaisirs

et règle nos dépenses, elle nous prépare nos triomphes et nous fait payer les siens. Les hommes font le commerce et l'industrie, ce sont les femmes principalement qui les alimentent. Les marchands riches vous doivent leur opulence. Si ce magasin que voici est plus beau et mieux assorti que celui où je veux vous conduire, c'est grâce à vous. Ces riches étoffes, vous les avez payées d'avance ; ces ravissants chiffons, c'est avec l'argent de vos parents, prodigué par vous, qu'on les a importés. Peu importe, direz-vous. C'est là où je vous attendais. Tous les jours, les mères de famille se plaignent tout haut et les jeunes filles tout bas, qu'il n'y a plus guère de bons partis. Savez-vous pourquoi ? C'est parce qu'on n'aide pas aux jeunes Canadiens à parvenir ; c'est parce que lorsqu'on a une affaire importante, on la confie à un avocat anglais ; lorsqu'on a une maladie grave, on appelle un médecin anglais ; lorsqu'on a un meuble dispendieux à faire faire, on emploie un ouvrier anglais ; lorsqu'on a une belle toilette à commander, on va chez une modiste anglaise. L'argent que les pères de famille ont gagné, grâce à leurs compatriotes, les femmes, les jeunes filles le dépensent au profit des autres races. Si vous voulez avoir des maris, mesdemoiselles, si vous voulez que vos sœurs, vos cousines, vos amies trouvent des maris, agissez de façon que les Canadiens fassent la fortune des Canadiens. L'argent que vos mères dépenseront dans les magasins canadiens leur rapportera des gendres... Je vous demande pardon de m'être laissé entraîner si loin par la conviction ; mais voilà pourquoi, mesdemoiselles, je vous priais de ne point entrer chez Goodstock.

En parlant ainsi, Léon ne ressemblait plus, pour ainsi dire, au personnage un peu ridicule que nous avons décrit à nos lecteurs. Convaincu, le regard enflammé, la parole mordante, l'homme d'esprit écartait un instant l'enveloppe malencontreuse dans laquelle la nature l'avait renfermé et apparaissait sous son vrai jour. Les jeunes filles furent frappées de cette soudaine transformation autant que de ses paroles :

— Vous êtes un homme de cœur, lui dit Ernestine, et il y a longtemps que je n'ai entendu un langage qui m'ait fait autant de plaisir.

— Vraiment, s'il restait toujours comme cela, il ne serait pas plus mal qu'un autre, dit Lise à Gustave. Je n'avais pas encore remarqué ses yeux : ils sont fort beaux lorsqu'il s'anime en parlant.

Mais c'était sur Lucile, des quatre la plus naïve, la plus accessible à l'enthousiasme, que l'impression avait été vive surtout. Jusqu'à ce moment-là elle avait considéré Léon comme un de ces honnêtes garçons qu'on ne peut aimer et qui sont destinés à épouser, à 40

ans, des vieilles filles aux abois. En l'écoutant parler, elle avait senti vibrer ce cœur si injustement méconnu, elle avait deviné, avec son instinct de femme timide et incomprise elle-même, un esprit fier et distingué, victime d'infortunes physiques. Elle avait éprouvé un de ces vifs élans de sympathie qui ouvrent l'âme à l'amour.

Seule, la jeune fille qui avait provoqué cette explosion y était restée à peu près insensible :

— Un autre jour, monsieur Nauteuil, lui dit-elle, lorsque j'aurai à faire des achats où l'on peut se contenter de quelque chose d'à peu près joli, j'essaierai de mettre vos préceptes en pratique. Mais aujourd'hui que j'ai à choisir des fleurs d'une nuance très délicate, je ne puis aller en chercher ailleurs que chez Goodstock. Sans rancune du moins, monsieur, sans rancune.

— De ma part, mademoiselle, c'est facile, car je vous dois de la reconnaissance pour avoir écouté des conseils que vous pouviez m'interdire de vous donner. Mais vous me permettrez de rester fidèle à mes principes et de ne point paraître votre complice en franchissant avec vous le seuil de chez Goodstock. J'aurai donc le regret, mesdemoiselles, de prendre congé de vous.

— Je continuerai la promenade avec vous, dit Lucile en rougissant légèrement, pour vous prouver que vous avez fait du moins une conversion.

Léon et Lucile redescendirent dans la rue St. Jean, tandis que Paul, Gustave et les autres jeunes filles entraient chez Goodstock.

Les deux beaux commis que mademoiselle de Valin avait vantés s'empressèrent autour d'elle. Elle avait besoin de quelques fleurs pour rafraichir une couronne de bal qu'elle avait portée deux ou trois fois ; ils versèrent sur le comptoir toutes les fleurs du magasin. Il y en avait de si jolies qu'elle vit bien que sa couronne était passée de mode, elle en choisit une nouvelle qui était vraiment ravissante. Les commis demandèrent à ces dames la permission de leur montrer quelques nouveautés d'un goût charmant que M. Goodstock venait de recevoir, et ils étalèrent des soieries éblouissantes, des dentelles merveilleuses, des rubans aux nuances les plus délicates. Les demoiselles se mirent à examiner, à chiffonner toutes ces belles choses, avec un intérêt, un enthousiasme qui firent faire à Paul et Gustave des réflexions philosophiques sur le peu de place que l'homme proprement dit occupe dans la pensée féminine. Dans un intervalle, tandis que les commis étaient allés quérir de nouvelles merveilles, Ernestine, échappant un instant à la préoccupation dominante, dit en souriant :

— Nous allons donner de nous à ces messieurs une idée bien frivole. Ils vont se dire que nous ne prêtons jamais autant d'attention à leurs propos galants et à leurs agréables personnes que nous en consacrons à tous ces chiffons. En eux-mêmes ils philosophent contre nous, pendant que nous nous abandonnons sans résistance à l'attrait qu'exerce le luxe sur les esprits faits pour l'apprécier.

— Vous devinez juste, mademoiselle, dit Paul, et je vous avoue que je n'ai jamais vu une dame se pâmer d'admiration devant une mode nouvelle, sans me dire que nous ne pouvions jamais prétendre inspirer un tel enthousiasme. Un ruban chatoyant éclipsera toujours à vos yeux un homme vêtu de noir. Je comprends l'amour des belles dames d'autrefois pour les superbes cavaliers, presqu'aussi brillamment vêtus qu'elles ; mais comment veut-on que des cœurs formés à admirer l'élégant et le gracieux, s'éprennent de passion pour des gens que leur costume invariable voue à un ridicule éternel ?

— Je ne dis pas cela, moi, monsieur, interrompit mademoiselle de Valin en suspendant l'étude d'une dentelle ; il y a de bien jolies modes pour les hommes, celle de cet automne est du meilleur goût. Sans doute il y a des gens qui s'habillent comme si, chaque matin, ils étaient invités aux funérailles de leur meilleur ami ; mais voyez les jeunes Anglais, avec quelle élégance ils sont mis, quels vêtements dégagés, quelles cravates charmantes ils portent ! Hier soir, il y avait cinq ou six jeunes gens à la maison ; ils étaient mieux habillés les uns que les autres ; nous avons passé la soirée à parler toilette.

— Il y a eu, sans doute, récemment, un concours de tailleurs, dit Gustave, et ces messieurs portaient les costumes qui ont remporté les premiers prix. Mais il n'y a pas assez de gilets qui ont remporté des médailles aux expositions pour habiller tout le monde, et il ne faut pas faire un reproche à ceux qui se contentent des seconds prix.

— Si nous pouvions suivre ces deux messieurs chez leurs tailleurs, dit Ernestine, nous verrions probablement qu'ils ne sont pas aussi indifférents à l'endroit de leur toilette qu'ils désirent nous le faire croire. Les hommes qui s'habillent mal ne le font point exprès ; c'est chez eux une vocation trop bien servie par leur tailleur. J'avoue qu'il ne me déplaît pas de voir que le monsieur qui se promène avec moi n'attire point les regards des passants par la bizarrerie de son accoutrement. Ceux-là seuls qui mettent quelque soin à leur toilette sont en état de se rendre compte de l'art qui préside à la nôtre ; mais j'avoue aussi que je ne puis souffrir ces

petits messieurs dont mademoiselle fait l'éloge et qui semblent toujours empruntés à la dernière gravure de modes.

— Je ne voudrais pour rien au monde me porter le défenseur des fats que vous attaquez, mademoiselle, dit Paul Urbain ; mais il me semble que si les dames ont le droit de s'absorber dans leurs chiffons, ces petits messieurs ont bien celui de se préoccuper outre mesure de leur nœud de cravate, car c'est souvent à leur nœud de cravate que les femmes jugent les hommes. Voici par exemple mademoiselle de Valin qui, j'en suis convaincu, refuserait le meilleur parti de la ville, si ce bon parti avait un mauvais tailleur.

— Ce serait me faire injure que d'en douter, dit mademoiselle de Valin.

— Je vois, messieurs, reprit Ernestine, que vous ne vous rendez pas bien compte du rôle despotique que joue, dans l'existence des femmes, l'art de la toilette. C'est un art dont il faut qu'elles se rendent maîtresses, sous peine de ridicule. Une femme mal mise ne compte pour rien dans le monde ; elle est condamnée à faire tapisserie en soirée, puis à expier ses erreurs de toilette dans une union mal assortie. La beauté elle-même est méconnue, sans la toilette qui assure ses avantages en les doublant. Les intelligences supérieures qui, méprisant les chiffons, veulent se soustraire à leurs lois, sont victimes de leur audace : voyez les bas-bleus. Une femme qui ne sait pas tirer, parfois de chiffons assez insignifiants en eux-mêmes, une toilette avec laquelle elle puisse faire bonne figure dans le monde, cette femme-là est inférieure aux autres femmes, elle est à la merci de la première petite coquette venue qui sait s'arranger un ruban. Voilà pourquoi, messieurs, je vous prie de ne vous point trop scandaliser lorsque vous nous voyez prendre tant d'intérêt à tout ce qu'on nous montre ici.

Pendant que l'on causait ainsi, mademoiselle de Valin, entraînée par la vue prestigieuse des étoffes chatoyantes, fesait mettre de côté toutes sortes de chiffons. Elle choisissait une robe d'un tissu prodigieux, d'une nuance saisissante, pour son prochain bal, puis quelques fines dentelles ; croyant se rappeler que sa boîte à gants était à moitié vide, elle prenait des gants de toutes les nuances. La visite avait déjà été longue, et elle achetait toujours.

— Ayons pitié de ces messieurs, lui dit Ernestine, et restons-en là pour aujourd'hui. Vous compléterez vos achats un autre jour.

— Il y a tant de jolies choses, dit mademoiselle de Valin, que ce qu'on achète n'est rien comparé à ce qu'on voudrait acheter. J'étais entrée pour choisir quelques fleurs, et voilà que j'ai fait à mon père, sans m'en apercevoir, un compte qui lui fera reprocher à ma

mère de m'avoir trop bien élevée. Ah! que j'ai hâte d'épouser un millionnaire ! Je viendrai passer toutes mes après-midi ici avec mon mari.

En sortant du magasin, ils rencontrèrent Léon et Lucile, qui s'étaient promenés tout ce temps-là de la Cathédrale à la Porte St-Jean. C'est ici que Léon devait éprouver le dernier coup de sa mauvaise fortune, après quoi son étoile, dissipant les nuages qui la voilaient, allait luire du plus paisible éclat.

Il existait, en ce temps-là, à Québec, un chien célèbre ; à l'encontre de sa race, il était l'ennemi de l'homme et en particulier du passant : c'était le chien du Dr. M... Fatigué d'avoir aboyé à tous les passants, harcelé tous lès chiens errants, mordu les talons de tous les enfants qui fuyaient à son approche, il était venu, vers les 5 heures, errer sur le marché de la Haute-Ville pour voir s'il n'y aurait pas quelque mauvais coup à faire et quelque bon morceau à happer. Ses recherches d'abord avaient été vaines ; les *habitants*, en partant, n'avaient laissé que des débris indignes du chien d'un bourgeois ; il avait déjà fait retomber sa colère sur deux ou trois roquets qui s'étaient trouvés sur son chemin, lorsqu'il avisa tout à coup, dans le panier d'une bonne vieille qui sortait du marché, un morceau de bœuf fort alléchant. Prompt à prendre un mauvais parti, il se mit à suivre cette brave femme, l'œil sur son panier. En passant devant la porte de la caserne, soit qu'elle fût troublée par la vue de la sentinelle, un fort bel homme, soit qu'elle n'eut pas le pied bien sûr, elle fit un faux-pas et le panier, oscillant brusquement, vint frapper le museau du chien, qui, feignant de prendre ce mouvement involontaire pour une provocation, y répondit en enlevant le filet de bœuf d'un coup de dent sûr et rapide. Puis, prenant son élan dans la direction de la rue Desjardins, il tenta de regagner son domicile avec sa proie ; mais les charretiers, avertis par les cris perçants et les gestes désespérés de la bonne femme dépouillée de son filet de bœuf, se jetèrent au-devant de lui et force lui fut de changer sa course. Il se dirigea à fond de train vers la Côte de Léry dans l'espoir d'échapper facilement par là aux poursuites. Mais ici encore, il vit son dessein déjoué ; deux ou trois charretiers, dont les voitures stationnaient à la porte de chez Laird, l'attendaient, leurs fouets à la main. Il tenta le passage, mais il reçut un ou deux coups de fouet qui le firent reculer. En reculant, il se trouva pris entre le magasin et les voitures, et se vit à deux doigts de sa perte. Prenant une résolution suprême, il lâcha le filet de bœuf et s'élança par la seule issue qui lui restait ouverte, du côté de la rue St. Jean. Le trottoir était à peu près libre et il

fuyait à son aise, sans trop regarder devant lui. C'était précisément au moment où Paul, Gustave et les jeunes filles, sortant de chez Goodstock, rencontraient Léon et Lucile. Ils étaient arrêtés, causant un instant ensemble, et fermaient à peu près le passage...

Je sens à ma propre émotion, en écrivant ces lignes, combien le lecteur doit être ému et avec quelle anxiété il se demande ce que vient faire le chien du Dr. M... en cette affaire. A cela, je à répondrai que ce n'est pas ma faute, s'il s'y trouve ; c'est l'histoire de mes contemporains que j'écris, et je me ferais scrupule d'en retrancher même un chien.....

Le chien arrivait donc, tête baissée, sur mes personnages. Il s'en aperçut trop tard pour faire un écart à gauche et continuer sa route par la chaussée. Emporté par son élan, il ne lui restait plus qu'à se frayer un passage, à percer la foule. Il s'y jeta résolument, en chien qui, après avoir lâché son filet de bœuf, est prêt à tout. J'ai oublié de dire que notre ami Léon Nanteuil avait une habitude qui n'ajoutait pas peu aux disgrâces de sa personne : c'était celle d'écarter ses longues jambes lorsqu'il était au repos. Arrêté un instant, il venait de prendre cette position favorite, lorsqu'il sentit passer entre ses deux genoux un corps soyeux, qui l'ébranla sur sa base, lui fit faire deux ou trois pas et qui, en se dégageant, lui imprima une telle secousse, que, du coup, il fut précipité sur le pavé. Gustave, qui se trouvait devant, Léon en ce moment-là, évita lestement le même désastre, en se jetant à côté du trottoir. Les spectateurs se portèrent au secours du malheureux, qui était déjà en train de se relever. Lorsqu'on vit qu'il en serait quitte pour le ridicule de sa chute, ce fut un éclat de rire irrésistible, général, auquel, en homme d'esprit plus malheureux que coupable, il fut le premier à prendre part.

— Vous voyez en moi, mesdemoiselles, dit-il, lorsque l'hilarité fut un peu calmée, l'homme le plus malheurex des deux Canadas. Il n'y avait qu'un être assez détesté des dieux pour se trouver, à point nommé, sur la route de ce chien *express* pour le faire dérailler, et cet être, c'était moi.

— Ces choses-là peuvent arriver à tout le monde, dit Ernestine en souriant, mais il n'y a qu'un homme d'esprit comme vous qui puisse les supporter en se moquant de sa mauvaise étoile.

Lucile n'avait pu s'empêcher de prendre part à l'hilarité générale ; mais lorsqu'après ces paroles d'Ernestine, Léon la regarda, il trouva dans ses yeux tant de sympathie, qu'il se consola presque de sa mésaventure.

VII

LE CŒUR D'ERNESTINE ET L'ESPRIT DE PAUL.

Il est temps que j'ouvre tout à fait au lecteur le cœur de mon héros et celui de mon héroïne.

Même les cœurs les plus forts ont, dans la vie, des moments où ils ne demandent qu'à s'abandonner ; même les âmes les plus fièrement gardées ont des jours où se glisse en elles un vague et irrésistible besoin d'aimer. Après avoir tenu si longtemps rigueur aux hommes, à cause de la faute involontaire de son premier amoureux, Ernestine en était venue, comme on s'en rappelle, à regretter la solitude prolongée de sa jeunesse et à souhaiter qu'il se présentât un prétendant à sa main qui, à défaut de cet amour ardent et suprême que longtemps elle avait rêvé en vain, sut du moins lui inspirer une de ces hautes affections mêlée d'admiration comme il semble qu'en doive faire naître un grand homme au cœur tendre. Ainsi à un rêve succédait un autre rêve plus difficile encore à réaliser que le premier. Si Paul avait su ce qu'exigeait le cœur d'Ernestine, il n'aurait pas tenté de l'obtenir. Pourtant, quand une fois l'imagination a fait son sacrifice du premier idéal longtemps caressé, elle renonce facilement aux chimères qui l'ont remplacé. Ernestine sentait bien, sans toutefois se l'avouer, qu'après avoir été si longtemps en guerre ouverte et impitoyable avec tous les hommes, son cœur était à la merci du premier qui frapperait son esprit par quelques qualités supérieures et originales.

Paul Urbain n'était pas un de ces hommes qui, comme Gustave de Belcourt, captivent les jeunes filles à première vue et dont les ravages amoureux s'étendent des salons aux pensionnats et des pensionnats aux chaumières. Il n'avait ni l'allure, ni les prétentions d'un conquérant. Je ne crois pas qu'il eût jamais fait ce qu'on appelle la cour à une femme, avec l'intention d'en être aimé. Sa noble ardeur ne s'était jamais émoussée dans ses longs siéges, où il est rare qu'un tardif triomphe ne vienne pas couronner de valeureux efforts et de patientes combinaisons. A tort ou à raison, il croyait que l'homme de cœur et d'esprit a une certaine dignité à garder vis-à-vis des femmes, et que c'est la compromettre que de s'astreindre à tous ces petits soins, à ces prévenances excessives où excellent les caniches des boudoirs et des salons. Lorsqu'il

avait été épris, il s'était abandonné au plaisir d'aimer, sans chercher à faire partager son sentiment à celle qui en était l'objet autrement que par un aveu franc et sincère. Sa conduite et sa conversation avaient discrètement trahi le secret de son cœur, et ne l'avaient point affiché.

En voyant Ernestine, Paul n'avait point été frappé d'un de ces coups de foudre qui ne retentissent guère que dans les romans, un peu pour sauver aux auteurs la peine de donner l'explication naturelle de ce phénomène de l'amour dont on ressent plus facilement les effets que l'on en connaît les causes. En revanche, il avait admiré la fière et douce expression de la jeune fille, le contraste entre la tendresse de son sourire et l'accent mordant de sa parole. Bien vite, le cours de la conversation lui avait révélé d'étroites affinités entre l'esprit de la jeune fille et le sien, des affinités telles qu'il n'en avait jamais découvert de traces que dans les épanchements de quelques amis. Chaque homme qui pense par lui-même a des idées auxquelles il tient particulièrement, et parfois au point de ne les exprimer librement que dans la plus grande intimité intellectuelle. Rien ne le surprend et le flatte comme de les entendre exprimer sous une forme légèrement différente, par une autre personne, et, si cette personne est une femme, la surprise se double d'un charme qui va au cœur.

C'était là la découverte, l'impression première qui avaient séduit Paul, puis était venue la réflexion, toujours rapide et acérée chez les sceptiques :

—Si l'esprit d'Ernestine, s'était-il dit en la laissant après le premier quadrille chez Madame Durand, ressemble au mien, nos cœurs se conviennent-ils aussi bien ? Et s'ils se ressemblent autant, le péril n'est-il pas plus grand que s'ils différaient ? Le scepticisme chez une femme produit promptement l'indifférence du cœur, si toutefois il n'en découle pas. Les naïvetés de l'esprit emportent, en s'évanouissant, les illusions de l'âme. Les femmes ne sont pas comme nous, elles sentent ce qu'elles pensent. Si, une fois mariée, Ernestine ne m'aimait que comme je puis l'aimer, ce ne serait pas assez, j'aurais par mon amour la mesure du sien, et j'en serais malheureux.

Et depuis lors, ces réflexions, ces doutes obsédaient l'esprit de Paul, qui n'avait jamais perdu à ce point son calme. Sans cesse il se posait cette double question :

—Vaut-il mieux une femme qui vous comprenne trop ou une qui ne vous comprenne pas assez ?

Selon qu'il préférait la première alternative à la seconde, et la

seconde à la première, il allait et venait d'Ernestine à Lise et de Lucile à Ernestine. La raison de ce manége échappait à la jeune fille, qui en ressentait quelque dépit et qui, pour ne point paraître en être le jouet en restant isolée, acceptait comme cavalier Gustave de Belcourt, dont le brillant renom ne pouvait nuire à sa gloire. En voyant, durant la soirée, Paul s'empresser auprès de la petite Lucile et se prêter complaisamment aux avances de Lise, Ernestine s'était demandé si, par hazard, il n'était pas affligé de cette faiblesse d'amour-propre, dont peu d'hommes sont exempts, et qui les fait rechercher la faveur du moindre brin de fille. Son amour naissant, qui déjà commençait à lui interdire cette analyse des plus légers indices à laquelle elle avait l'habitude de se livrer, lui disait que la conduite de Paul venait plutôt d'une bizarrerie de caractère, ou de la résistance qu'il opposait au penchant qui l'entraînait vers elle.

Paul se trompait et ses craintes étaient vaines. La scepticisme d'Ernestine ne s'étendait pas jusqu'à son cœur, qui s'était conservé, ardent et tendre, à travers toutes les désillusions. Les trésors de cette âme d'élite ne s'étaient pas dissipés en de passagères amours, en de fugitifs sentiments ; ils s'étaient accrus sans cesse de toutes les tendresses refoulées. Celui qui les posséderait n'aurait point à craindre les voir s'épuiser jamais. Si Paul avait pu savoir tout ce qui se passait dans le cœur de la jeune fille, durant la soirée de Madame Durand, aussi bien qu'il suivait dans sa conversation le mouvement de ses pensées, son trouble, ses anxiétés eussent sur le champ cessé.

Ernestine avait de suite senti pour Paul un de ces vifs élans de sympathie qui ouvrent le cœur à l'amour, et qui parfois, en se retirant, le referment soudain. Ce n'était point la figure de notre héros qui avait accompli ce prodige ; car à vrai dire, la jeune fille n'en avait remarqué que l'expression et, à la fin de la soirée de Madame Durand, elle aurait été bien en peine de dire si le peu de cheveux qui lui restaient étaient bruns ou blonds. Elle aurait même incliné à dire qu'ils étaient blonds, quoiqu'ils fussent bruns. La façon dont Paul avait engagé la conversation ; les idées qu'il y avait exprimées et à travers lesquelles l'esprit prompt et clairvoyant de la jeune fille avait pénétré jusqu'au fond de sa pensée ; le mélange d'ironie acquise et de sensibilité innée qui fesait le fond de son caractère et qui se trahissait à la surface, pour peu qu'il prît intérêt à ce qu'il disait : voilà ce qui avait produit sur Ernestine l'impression que j'essaie d'analyser. Lorsqu'une âme de femme, fière et pure, a longtemps attendu un maître digne de la protéger et de lui obéir, et

que tout-à-coup, après avoir regardé en vain tous les masques qui ont passé devant elle, elle reconnait l'homme qu'elle aimera toute sa vie, rien n'égale l'élan qu'elle réprime au fond de son cœur et qui le remplit d'amour.

Ernestine, en se levant pour accepter le bras de Paul, au premier quadrille, s'était dit avec cet accent profond, cette voix intérieure qui est entendue de l'âme seule :

— Enfin, voici l'homme que j'aimerai.

Déjà elle l'aimait. En un instant la flamme avait envahi toute son âme. Tant de sentiments y flottaient, sans objet pour les fixer ! tant d'espérances y attendaient le moment d'éclore ! La jeunesse et l'amour reprirent impétueusement leur cours, si longtemps suspendu.

Paul, avec son expérience, était plutôt porté à douter des sentiments que l'on paraissait lui porter qu'à se laisser prendre à des indices trompeurs. Néanmoins, la sincérité du vif penchant de la jeune fille pour lui n'avait pu lui échapper. C'est en vain qu'il avait cherché à se prouver à lui-même qu'Ernestine avait trop d'esprit pour l'aimer ; c'est en vain que, joignant l'insulte au doute, il s'était dit : "Ce n'est qu'une fille de vingt-cinq ans, qui a peur de manquer de toilette et qui veut *s'établir*." Le contentement d'être aimé par une telle femme avait grandi dans son cœur avec l'amour qu'il ressentait lui-même pour elle. Malgré toutes les résistances de son scepticisme, il se sentait aimé, et malgré lui, à son grand étonnement, il aimait, il aimait violemment. Lui qui croyait connaître la mesure exacte de ses sentiments, il se sentait dérouté, dépaysé dans son propre esprit. Un cœur inconnu se révélait à lui, et ce cœur, c'était le sien. Il s'attendait à chaque moment à sentir son âme glisser en un de ces désenchantements qu'il avait si souvent épousés, mais, au contraire, son amour redoublait.

.....

Après avoir été reconduire Ernestine chez Madame Durand, au sortir du magasin de Goodstock, Paul était rentré chez lui, le cœur ému, l'imagination remplie de jeunes images.

Que les poëtes me pardonnent ce que je vais écrire ! J'admire les grands bois et les prés fleuris, mais j'aime aussi le pavé d'une grande ville, à l'heure où tous les magasins s'illuminent, où le bruit des affaires redouble avant de s'éteindre. Que celui-là me jette la première pierre qui n'a pas senti une douce et bizarre rêverie s'emparer de son esprit, revenant le soir, vers cinq heures et demie, de ses affaires ou de ses plaisirs, par les rues remplies de mouvement et de clameurs. Il semble que le contraste entre la

solitude de l'âme et l'animation joyeuse qui éclate partout autour de vous, agisse sur l'imagination, tout comme le contraste entre l'agitation des pensées et le silence de la nature. Si, par hasard, vous êtes amoureux, l'effet, le charme redouble ; vous prenez à errer dans la foule, par ces rues mêlées de lumière et d'ombres, une jouissance égale à celle qu'on ressent à parcourir la plage déserte ou à gravir la colline verdoyante. Paul aimait à se promener à cette heure-là, d'autant plus qu'il la trouvait triste à passer chez lui, dans l'attente inoccupée du dîner. Il semble, disait-il, qu'entre 5 et 6 heures du soir, les maisons soient pleines de songes mélancoliques et les rues remplies de visions joyeuses. Mais jamais il n'avait ressenti comme ce soir-là cette singulière influence de la fin du jour à la ville, des ombres du soir descendant sur les grandes maisons de pierre et enveloppant leurs toits de ferblanc. En passant près du magasin de Goodstock, il s'arrêta devant l'étalage et parut s'absorber dans l'étude des soieries. Il songeait qu'un quart d'heure auparavant, il était là, causant avec Ernestine, et il lui semblait qu'il y avait bien des heures que cet instant était passé ; il s'en souvenait, il le regrettait déjà comme un moment depuis longtemps écoulé.

Rentré chez lui, Paul trouva un grand feu de cheminée qui l'attendait, et qui projetait dans toute sa chambre des lueurs capricieuses. Il roula près du foyer son immense fauteuil, et il s'y plongea pour rêver à son aise. Cinq ou six fois, sa fidèle ménagère vint lui dire que son dîner était prêt, qu'il refroidissait, qu'il était trop cuit, qu'il brûlait, sans pouvoir le tirer de sa rêverie. Ce n'est pas qu'il dédaigna les plaisirs de la table ; c'était une de ses maximes favorites qu'il faut être sensible à un bon dîner comme à un beau livre, et qu'un appétit grossier dépare un esprit délicat. Lorsque je vois des gens qui se croient distingués, disait-il, manger aussi bien un de ces mêts à l'eau tiède qui forment le fond de la cuisine anglaise, qu'une côtelette choisie, cela me fait songer à ces lecteurs qui lisent tous les livres qui leur tombent sous la main.

Il était près de minuit lorsque les cris d'alarme de son estomac aux abois, joints aux protestations de sa ménagère désespérée, triomphèrent enfin de son cœur. Durant ces cinq ou six heures, il s'était posé mille fois les deux ou trois mêmes questions. Chose singulière ! il avait maintenant en lui-même une confiance sans limites ; il était sûr d'aimer sans cesse, d'aimer toujours ; sa seule crainte était de n'être point aimé suffisamment, de n'être aimé par Ernestine que comme il avait aimé lui-même jusqu'au jour où il l'avait rencontrée. Encore cette crainte s'évanouissait-elle à chaque

instant. La certitude d'être aimé prenait de plus en plus le dessus.

Sa vieille ménagère lui servit le dîner en faisant retentir la cuisine, l'escalier et la salle de ses gémissements sur l'état des poulets à peu près calcinés, de la sauce desséchée, des pommes de terre en charpie.

—Bah ! lui dit Paul, consolez-vous, Marianne, ce n'est qu'un mauvais dîner, j'en ferai de meilleurs lorsque je serai marié. On dîne tous les jours, mais ce n'est pas tous les jours que l'on est amoureux.

—Comment ! monsieur Paul, est-ce que vous songeriez à vous marier ? Est-ce que vous ne vous trouvez pas bien ici ? La cuisine est-elle mauvaise ? votre chambre est-elle mal tenue ?

—Non, digne Marianne, je reconnais l'excellence de vos soins ; vos poulets, sauf ceux de ce soir, sont cuits à point ; ma chambre est toujours dans un ordre parfait ; mais c'est, voyez-vous, que si mon estomac est satisfait, en revanche mon cœur est vide, et rien de ce que vous servez sur ma table ne peut le remplir.

—Quelque jeune fille aura ensorcelé monsieur, avec l'aide de Madame Durand, qui lui aura fait croire que la demoiselle en mourrait s'il ne l'épousait pas. Croyez-moi, monsieur, les femmes ! ç'a la vie dure, surtout celles qui veulent se marier.

—Je n'ai pas la prétention de causer la mort d'aucune femme ; mais est-ce que vous pensez, Marianne, qu'on ne peut m'aimer ?

—Ah ! monsieur, je ne dis pas cela..... au contraire.....

—Eh bien ! Marianne, il va falloir nous quitter, ou, plutôt, vous allez me suivre dans une nouvelle maison ; car si mon cœur abandonne ces quatre murs mal tapissés, cette petite maison cotisée trop cher, où j'ai connu ce que l'ennui a de plus doux, mon estomac fidèle ne peut renoncer à votre cuisine, à votre grand art culinaire. Je me marie, c'est vrai, mais je ne me résigne pas à ne plus savourer ces mêts délicieux que votre main savante, cuisinière d'élite, sait improviser, tout en médisant du prochain. Je veux initier ma femme aux mystères de votre poêle à frire.

—Ça, monsieur Paul, dit la bonne femme, c'est autre chose et nous en reparlerons. Mariez-vous, si cela vous plaît ; je le déplore, mais je n'y puis rien. Seulement, permettez-moi de vous faire remarquer que depuis quinze ans que je vous sers, c'est le premier mauvais dîner que j'ai la douleur de mettre sur votre table, et à qui la faute ? Souvenez-vous bien de ce que je vais vous dire : c'est le premier dîner de ce genre que vous prenez, mais ce n'est pas le dernier. Bien des fois, vous mangerez le rôti brûlé et la soupe

froide, ce que vous détestez le plus au monde. Lorsque je suis entrée ici, il y a quinze ans, vous ne m'avez dit qu'un mot, mais je l'ai retenu : " Marianne, avez-vous dit, Marianne, servez chaud ! " Eh bien ! vous mangerez froid ; on mettra le trouble dans votre estomac, si bien réglé, en changeant les heures des repas ; votre femme ne pourra pas dîner le soir, vos enfants se lèveront à 6 heures du matin !..... Vous avez mangé ce soir votre premier repas d'homme marié, tous les autres ressembleront à celui-là... .. Mais, encore une fois, ce n'est point mon affaire. Quant à vous suivre dans votre ménage, quant à m'exposer à voir votre femme critiquer mes sauces et méconnaître mes *puddings*, n'y comptez pas, monsieur Paul, n'y comptez pas. Je vous ai servi fidèlement depuis quinze ans, et, si vous restez garçon, je vous servirai jusqu'à ce que mes mains refusent de pétrir la pâte. Je consacrerais de grand cœur ma vie à vous préparer de bons dîners, tant je suis sûre que vous les mangeriez toujours de bon appétit. Mais soumettre mes plats aux caprices d'un estomac de femme ; mais courir le risque de subir devant vous l'affront de voir préférer quelque fade soupe de cuisinière de faubourg à mes bouillons ; mais voir une autre femme commander dans cette cuisine où je règne depuis si longtemps, y ordonner ce qu'elle voudra, régler à son gré ce qu'il faudra acheter au marché, ce qu'il faudra faire cuire pour le dîner et comment il faudra le faire cuire..... jamais..... jamais..... j'aimerais mieux mendier mon pain.

— Brave Marianne ! votre désespoir me touche, et, si je me marie, je vous trouverai, pour me remplacer, un vieux garçon qui m'invitera de temps à autre à sa table, afin que je ne perde pas le goût de vos bons dîners.

Et Paul continua ainsi à plaisanter pendant tout le repas, tant il se sentait de joyeuse humeur et le cœur content.

En se levant de table, il se mit à frédonner tous les airs d'opéra qu'il connaissait, les airs tendres surtout. Il ouvrit ce concert intime par l'air de la *Favorite :*

Pour tant d'amour ne soyez pas ingrate !

qu'il chanta avec la voix de baryton la plus rebelle et l'accent le plus amoureux. Enfin il s'arrêta tout à coup, comme s'il allait chanter un blasphême, sur le premier vers de l'air de *Rigoletto :*

Souvent femme varie.

Laissant la musique, il s'adressa la parole en ces termes :

— Il est une heure, c'est veiller bien tard pour un amoureux de

mon âge. Terminons cette journée par une grande résolution, par un coup de théâtre. Je suis amoureux d'Ernestine, très amoureux même, elle m'aime de son côté... beaucoup, je pense. Mais nous aimèrons-nous toujours ainsi? Ne s'apercevra-t-elle pas, un beau soir, que je n'ai point tous mes cheveux, et moi, un bon matin, le classique bandeau de l'amour s'écartant de mes yeux, ne verrai-je pas que son teint est fané? Si, par hasard, un jour, en causant ensemble de notre amour, l'ennui, qui se glisse partout, venait à pénétrer jusqu'à nous, pourrions-nous jamais reprendre l'entretien ainsi interrompu? Mais bah! il n'est point interdit de s'aimer entre gens d'esprit; l'amour n'est point le patrimoine exclusif des pauvres d'esprit, quoique ce soit souvent leur unique bien. Si l'on a vu des rois épouser des bergères, on a vu aussi des femmes supérieures à Ernestine aimer leur cocher et des hommes plus fins que moi perdre la tête pour leur servante. Ernestine est une femme d'esprit et je ne suis pas un sot, pourquoi ne serions-nous pas heureux comme les premiers venus? Bref, j'en cours les risques; demain, qu'il fasse beau ou mauvais temps, que les clients le permettent ou non, je serai aux pieds d'Ernestine, amoureux, éloquent, rajeuni, et si elle consent à m'épouser, je me relève d'un bond, je m'élance vers ma tante Durand, je lui dis que ses vœux sont exaucés, je lui demande de fixer le jour du mariage, de me louer une maison, de faire prévenir le curé, le notaire...

Et reprenant, sans y faire attention, le second vers de l'air, il chanta:

Bien fol qui s'y fie.

Paul alla se coucher. Cette nuit-là, il rêva qu'il avait vingt ans et que, par une belle matinée du mois de mai, il conduisait à l'autel une fillette de quinze ans, fraîche et rougissante, qu'il avait cueillie, à l'aurore, au bord d'un clair ruisseau. Décidément, tant qu'on n'est pas marié, on est plus jeune que son âge.

VIII

UNE PARTIE DE WHIST ET UN DUO D'AMOUR.

Le lendemain, à 4 heures, Paul frappait à la porte de chez madame Durand, le cœur fort ému, disons-le en historien impitoyable. Le domestique se fit longtemps attendre, comme pour lui donner le

temps de réfléchir à l'acte suprême qu'il allait accomplir. Lorsque des soldats sont lancés, au pas de course, contre l'ennemi et qu'ils se voient déjà emportant tout sur leur passage, si on les arrête au moment où ils vont franchir l'obstacle, cela doit refroidir singulièrement leur impétuosité ; ils aperçoivent tout à coup le danger qui est devant eux, et d'instinct ils font un pas en arrière. Il en est ainsi d'un vieux garçon qui, après bien des marches et des contre-marches, a pris enfin son élan vers l'hyménée ; le moindre obstacle qui l'arrête en route lui donne envie de retourner à son campement.

Paul ressentit cet effet de l'attente en une heure où tous les instants sont précieux ; son cœur en devint tout transi.

Lorsque le domestique, ouvrant enfin la porte, lui dit que madame Durand et Ernestine étaient sorties pour aller faire des visites, il ne fut point fâché de la nouvelle ; car vraiment il sentait son courage l'abandonner, et cela lui allait fort bien de remettre la partie. Madame Durand avait laissé ordre de lui dire que le *club de cartes* se réunissait ce jour-là chez elle et qu'elle comptait qu'il viendrait passer la soirée. A tort ou à raison, il crut que l'invitation venait d'Ernestine, et il se dit que cela le rendrait plus brave pour affronter les railleries par lesquelles la jeune fille ne pouvait manquer d'accueillir d'abord, pensait-il, sa tentative de déclaration d'amour.

Paul reprit la route de chez lui, en réfléchissant à combien peu de chose tient le mariage d'un vieux garçon. Avant que le salon de madame Durand s'ouvrit aux membres du *club de cartes*, son cœur pouvait être emporté par un retour sur lui-même et échapper à Ernestine. Un instant, il s'effraya du danger que courait la jeune fille de le perdre, et il prit plaisir à se figurer combien elle serait inquiète, combien elle regretterait de ne s'être pas trouvée à la maison, si elle savait pourquoi il y était venu ; c'était le vieil homme qui reprenait un instant le dessus, c'était la dernière crise du vieux garçon expirant :

— Allons, se dit-il à lui-même, mon amour-propre veut me faire croire que je puis encore échapper au sort qui m'attend. Non, l'arrêt en est prononcé, je suis voué au mariage. Ernestine m'aura demain, si elle ne veut pas de moi aujourd'hui.

Les amoureux se cherchent et s'attirent. S'il y a deux ou trois amoureux dans une rue, et qu'ils se connaissent, ils se promènent ensemble ; s'ils ne se connaissent pas, vous les voyez d'instinct marcher du même côté de la rue et se coudoyer, en échangeant involontairement des regards d'intelligence. Au coin de chez

Vohl (l'ancien coin, celui où se tenait, toujours immobile, l'opticien célèbre qui lui a donné son nom), Paul rencontra Léon Nanteuil.

— Vous cherchez Lucile ? lui dit Paul.

— Et vous mademoiselle Audebrand ? lui répondit Léon.

— Non, je sais qu'elle fait des visites ; mais vous, si vous n'êtes pas à la recherche de Lucile, c'est que vous venez de la voir.

—Vous devinez à moitié ; je viens de chez mademoiselle de Valin, et voici ce qui m'y est arrivé. Vous connaissez ma mésaventure d'hier, puisque vous en avez été le témoin ému. C'est aujourd'hui l'histoire de tous les coins de rue, la fable de toute la ville. Je viens de l'entendre raconter, en anglais, dans le salon de mademoiselle de Valin. Je craignais d'avoir été un peu vif dans les observations que j'avais cru devoir adresser, hier, à cette jeune personne jolie, mais mal élevée. Je suis allé tout à l'heure lui faire visite, pour lui prouver que je n'avais pas voulu lui monter une scène désobligeante, mais seulement lui faire entendre d'utiles conseils que son père a le tort de ne pas lui donner. J'entre au salon au moment où il y avait cinq ou six personnes en visite. Le premier son qui frappe mon oreille provient d'une de ces syllabes saxonnes que j'ai tant de peine à articuler et qui me font encore plus de peine à entendre dans un pays où l'on ne devrait parler que français. Je regarde autour de moi et je ne vois que des figures canadiennes, et, parmi ces figures, il s'en trouve quelques-unes où apparaissent, malgré les apprêts des arts d'imitation, les défauts les plus saillants de la physionomie nationale. La conversation était en anglais. La maîtresse de la maison s'interrompt pour m'adresser la parole dans cette langue qui m'écorche les oreilles ; je lui réponds en français, dans mon meilleur français ; alors, mademoiselle de Valin se penche vers sa mère et lui dit, toujours dans le même idiôme, que je n'aime pas à parler anglais. La bonne dame fait un effort, m'adresse quelques mots en français, puis se retourne vers les autres visiteurs pour continuer son dialogue anglo-saxon. Je reste cinq minutes, je sors indigné, et me voici.

—Tenez, voilà mademoiselle Lucile qui apparaît dans le cadre de la porte St. Jean ; allez vite l'accompagner et invitez-la, de la part de ma tante, madame Durand, à venir passer la soirée chez elle, où le *club de cartes* se réunit aujourd'hui.

Léon fit plier ses longues jambes flexibles et partit comme un trait .....

.....

Si ma lectrice ou mon lecteur n'est pas affilié à un *club de cartes*,

il doit au moins avoir assisté à quelques-unes de ses représentations, et je n'ai pas besoin de faire une longue description de cette scène de la vie ordinaire. Le *club de cartes* se compose d'habitude d'une quinzaine de personnes en proie à la passion du *whist* ou du *loup de division*, qui, tout en sauvant leurs honneurs ou en fesant la carte, trouvent moyen de se passer de main en main le prochain qui ne joue pas au *whist*, de façon à le faire repentir, s'il entendait, de n'être pas de la partie.

Dans ce groupe, il faut distinguer :

Le vieux monsieur qui apporte au jeu tout le sérieux dont les affaires l'ont doué, qui ne jette pas une carte sur le tapis sans avoir calculé ce qu'elle lui rapportera, tout comme s'il était derrière son bureau, et qui, avec le gain qu'il réalise sur les opérations de chaque mois, achète sa provision de tabac à priser et fait les aumônes pour lesquelles les pauvres le bénissent ; et vis-à-vis de lui, comme son invariable partenaire, la bonne dame de cinquante-cinq à soixante ans, qui joue au piquet le dimanche après-midi entre les offices, jette les hauts cris à chaque partie compromise, dissimule ses profits, déplore sans cesse ses pertes et ne se met jamais à table sans dire avec un soupir : " Je vais encore perdre ce soir, comme à l'ordinaire... Enfin, je devrais y être habituée, depuis le temps que cela m'arrive. Si j'avais tout l'argent qu'on m'a gagné aux cartes, ma succession serait grasse."

Il y a encore le monsieur qui injurie ses partenaires et menace de les dévorer lorsqu'ils ont une distraction et font une faute ; avec lequel, par conséquent, on ne consent à jouer qu'en tremblant, parce qu'il faut bien que quelqu'un se dévoue, et qui vous décerne pour toute récompense, à la fin de la soirée, ce compliment flatteur :

" Si vous n'aviez pas perdu un atout, au commencement de la seconde partie, j'aurais gagné toute la soirée ; c'est cet atout gaspillé qui a brouillé le jeu et dérouté la chance." Il y a ensuite la dame qui, nonobstant l'agréable volubilité que l'on prête à son sexe, ne dit pas un mot et ne risque pas une carte de la soirée ; le monsieur qui envie sans cesse l'atout des autres et prétend n'avoir jamais que des basses ; le joueur novice qui jette les cartes sur la table lorsqu'il n'a pas de jeu, ce qui amène une réclamation générale de la part des anciens et presqu'une émeute. Enfin, il y a l'invité d'occasion, qui va d'une table à l'autre, réprimandé par les uns lorsqu'il distrait les autres, et n'entendant pour tout refrain, de 8 heures à 11 : " Cœur est atout ! Deux d'honneurs et trois de cartes ! C'était un treizième !"

Lorsque Paul fit son entrée dans le salon de Madame Durand, plusieurs des membres du *club de cartes* étaient arrivés, et on parlait déjà de former une table de *whist*. Le vieux monsieur Aubon s'efforçait de prouver à Ernestine qu'elle devait apprendre le *whist* :

— C'est le jeu des jeunes personnes sages aussi bien que des vieillards, disait-il. Cela forme le jugement et indique un esprit capable de nouer les plus fortes combinaisons. Lorsque je vois une jeune femme jouer le *whist*, non pas avec succès ; car on ne sait pas le *whist* avant quarante ans, et il est douteux même qu'une femme puisse jamais le savoir à perfection, mais du moins lorsque je la vois jouer avec application, je me dis : " En voilà une dont la famille sera prospère et qui élèvera des hommes d'affaires."

— Tenez, voici mon neveu, dit Madame Durand, qui n'a jamais voulu étudier le *whist*, quoiqu'il ait trente-six ans sonnés !

— Pardon, ma tante, mais vous disiez vingt-six ans, l'autre jour, prétendant qu'avouer mon âge c'était révéler le vôtre si bien caché, ce soir, sous ce teint animé et ce frais bonnet. Permettez que, par égard pour vous en même temps que par un reste de respect humain, je m'en tienne à ce chiffre riant.

— Pour un vieux garçon cacher son âge, dit Ernestine, c'est une faiblesse singulière. Je comprends que les femmes, dont le principal attribut est la beauté, dissimulent avec soin les années qui en marquent le déclin. Mais les hommes, dont la valeur croît avec le temps, pourquoi cacheraient-ils ce qui donne plus de prix à leur affection ? Qu'est-ce pour une femme qui met son cœur assez haut pour que le premier sentiment venu ne puisse l'atteindre, qu'est-ce que l'amour d'instinct d'un esprit naïf, aussi plein encore de lui-même qu'il est ignorant de la différence qui existe entre les âmes, comparé à l'amour profond et réfléchi d'un esprit maître de lui-même et des autres ? La jeunesse qui, chez les femmes, est une grâce, chez les hommes est souvent un ridicule dont ils se corrigent en vieillissant. Vous naissez gauches, messieurs ; l'éducation que vous recevez au collége vous rend timides, et je ne conçois pas qu'on s'occupe de vous avant que vous n'ayez dépouillé tout à fait l'adolescent.

— Cela veut dire, monsieur, dit le vieillard en se tournant du côté de Paul, cela veut dire que je suis beaucoup plus séduisant que vous. Prenez-en votre parti, allez jouer au *whist* et je reste auprès de mademoiselle à lui répéter les antiques propos que je tenais à votre cousine, madame Durand, la charmante petite Eléonore, il y a de cela quarante ans bientôt.

Les autres invités arrivèrent, et parmi eux Léon Nanteuil et

Lucile. Léon avait un air mystérieux et rayonnant à la fois il entraîna Paul dans une embrasure de fenêtre pour lui dire qu'il était amoureux fou de Lucile, et qu'il croyait avoir enfin découvert la femme que le ciel lui destinait :

— Ce qui m'étonne, ajouta-t-il, c'est de ne l'avoir pas remarquée plus tôt. Moi qui ai fait la cour à tant d'autres jeunes filles qui, évidemment, ne m'étaient pas destinées, j'allais passer près d'elle sans la voir.

Quant à Lucile, après avoir souhaité le bonjour aux personnes âgées, elle était venue se jeter dans les bras d'Ernestine et l'embrasser avec une effusion extraordinaire entre personnes qui n'étaient point intimes.

— C'est à vous, monsieur, dit Paul à Léon, que ce baiser s'adresse. Lucile n'embrasse si tendrement mademoiselle Audebrand que parce qu'elle en veut faire sa confidente et qu'elle la croit un peu sa complice.

Madame Durand s'occupait à grouper les invités autour des tables de *whist*, prenant grand soin de ne mettre ensemble que les personnes qui se convenaient comme joueurs. Cette besogne terminée, elle se dirigea du côté où se trouvaient les acteurs qui, ce soir-là, l'intéressaient davantage.

Madame Durand, en femme qui avait étudié le cœur humain, non pas dans les fictions des romanciers, mais sur place, dans la réalité, avait suivi, du coin de son œil perçant, tous les progrès de la passion dans le cœur d'Ernestine. Quant à Paul, elle le connaissait de longue date, elle savait d'avance comment il serait pris et dans quel piège il devait tomber ; si elle ne l'avait pas marié plus tôt, c'est qu'elle n'avait point trouvé une nièce adoptive tout à fait à son goût. Ernestine avait de suite fait la conquête de madame Durand, qui s'était dit que c'était là précisément la femme qu'il fallait à son neveu, et surtout la nièce qui lui convenait à elle-même. Elle avait pris grand soin de se faire raconter, par Ernestine, tout ce qui s'était passé entre elle et Paul, et, grâce à ces confidences et à sa connaissance exacte du cœur du héros de cette histoire, elle était mieux au courant de leurs sentiments que les amoureux eux-mêmes.

Sachant que Paul venait faire visite à Ernestine, lorsqu'il avait été intercepté par Lise, l'habile femme avait prévu qu'il reviendrait le lendemain. Dans cette prévision, il lui avait paru de bonne tactique de faire disparaître la jeune fille de la maison, sous un prétexte plausible, au moment où Paul devait s'y présenter, en ayant soin toutefois de lui laisser une invitation pour le soir.

En se levant, après dîner, elle avait pris Ernestine par la taille et lui avait dit, en lui frappant légèrement sur la joue de la main gauche :

— Préparez-vous, ma belle, à entendre, ce soir, une déclaration d'amour. Je parierais qu'en ce moment mon neveu prépare ses batteries. Dans deux heures, il ouvrira le feu contre vous ; ripostez ferme et enchaînez-le pour toujours à votre char.

En s'approchant du groupe des amoureux, madame Durand avait un air de protection aimable et de contentement intime ; elle voyait deux mariages en perspective et elle souriait. Les vieux acteurs, retirés de la scène, aiment encore le spectacle et, comme Duprez, ils font des opéras, n'en pouvant plus chanter.

— Eh bien ! folle jeunesse, dit-elle, qu'allez-vous faire ? Voici, pour ceux qui aiment à faire l'amour en musique, un piano et une collection complète de romances. Vous êtes troubadour, monsieur Nanteuil, vous y trouverez de quoi roucouler. Vous, Paul, voilà un album que j'ai trouvé, hier, par hasard, dans une grande malle que m'a léguée une vieille cousine, qui vient de mourir en me laissant ses funérailles à payer. Vous verrez comment on fesait l'amour autrefois, tâchez de faire mieux que nous Surtout, mes enfants, arrangez-vous de façon à ne pas vous nuire ; faites, tous quatre, comme si vous n'étiez que deux, et voguent les amours !

Tandis que madame Durand retournait prendre la place qu'elle s'était réservée à une des tables de *whist*, Léon et Lucile s'emparaient du piano. Léon entonna une romance qui causa quelque distraction à la vieille partenaire de M. Aubon :

— Lorsqu'on nous invite pour jouer au *whist*, dit le bonhomme, on ne devrait pas donner de concert. Voici madame qui écoute les cris étouffés de ce berger et qui coupe une carte maîtresse. Ecoutez, chantez même, madame, si cela vous plaît, mais ne jouez plus si, à chaque fausse note, vous devez perdre un atout.

Paul et Ernestine feuilletèrent quelque temps l'album ; ils étaient tous les deux émus ; Paul ne savait trop comment aborder un entretien si décisif, Ernestine attendait. Les sonnets ridicules ou les vers de Delile, Parny ou même de Lamartine audacieusement signés des noms les moins connus des Muses, les paysages grotesques, les roses fanées de l'antique album fournissaient des bouts de conversation.

— L'amour est un enfant mutin qui perd à vieillir, dit Paul, et à qui vont mal les feuilles jaunes d'un livre dépareillé. Les sentiments valent mieux que les mots qui les expriment. S'il fallait

juger tous ces braves cœurs d'autrefois par les vers que leur main novice a tracés dans cet album, on les jugerait mal, et cependant ils aimaient bien ! La parole trahit la pensée, et en voulant découvrir le fond de son cœur à celle que l'on aime, on retombe dans d'éternelles banalités. On sent profondément, et cependant on s'exprime comme un sot ; les mots qui viennent sur nos lèvres ont déjà passé par tant de bouches, qu'ils sont sonores et vides. Ne vaut-il pas mieux, après tout, laisser deviner ce qu'on ne saurait dire sans l'affaiblir ?

— Toutes ces traces de sentiments, depuis longtemps disparus, que vous trouvez dans ce livre, vous paraissent ridicules ; à moi, elles me semblent touchantes. Je ne m'arrête pas aux phrases ; plus elles sont naïves et banales, mieux je vois à travers la sincérité du cœur. Peu importe les mots si l'accent vient de l'âme. Ecoutez M. Nanteuil, il chante une romance fort niaise et de plus il la chante assez mal, mais voyez avec quelle intention sincère il l'adresse à Lucile et quel effet elle produit sur elle ! C'est la voix du cœur qui, en dépit des mauvais vers et des fausses notes, au cœur arrive. Celui-là n'est pas un véritable amoureux qui s'écoute parler d'amour, et celle-là n'aime guère qui s'arrête à ce qu'on lui dit et n'entend pas ce qu'on veut lui dire.

— Puisque vous ne souriez pas des sentiments sincères, écoutez-moi avec indulgence. Il y a trois jours, mademoiselle, avant de vous connaître, je me demandais, dans un examen de conscience sévère, mais juste, ce que m'avait préparé, pour continuer ma route, ma jeunesse enfuie, et ce que je ferais de l'avenir. La solitude qui s'étendait devant moi m'effrayait, et cependant le mariage me faisait peur. Mon cœur voulait croire à l'amour, au bonheur, mais mon esprit lui disait qu'ils n'existaient pas, ou que, s'ils existaient, c'était pour des âmes plus simples que la mienne. Aimer une femme toujours, en être toujours aimé, était-ce possible ? L'amour pouvait-il avoir un attrait si durable, une source de joies assez vive pour rafraîchir sans cesse les tendres sentiments ? La douceur de l'intimité pouvait-elle jamais remplacer le charme de l'imprévu ? Un regard jeté sur une belle figure à peine entrevue, une douce impression au cœur, un long rêve, voilà tout l'amour ; tout ce qui vient ensuite affaiblit ce premier idéal, des années d'attachement n'y ajoutent rien. Pourquoi chercher à prolonger un sentiment qui ne laisse un doux souvenir que s'il n'a point le temps de s'affaiblir ? Voilà ce que je me disais. Je vous ai vue, et pendant que le redoutable problème s'agitait dans mon esprit, vous l'avez résolu dans mon cœur. Je doutais encore que je vous aimais déjà.

L'amour, dont mon cœur s'est tout à coup rempli, a fait renaître dans mon esprit l'espoir et la confiance. Depuis lors, je le sens, je vous aime et, j'en ai la certitude, je vous aimerai toujours.

— Une autre que moi, monsieur, vous dirait sans doute que l'épreuve a été courte et que rien ne prouve que votre cœur ne changera pas. Mais j'aime mieux vous croire, parce que mon esprit, jusqu'ici aussi enclin que le vôtre à douter, partage votre confiance. J'ai foi en vos sentiments, en leur constance, comme je crois que vous pouvez avoir foi dans la durée des miens. Je n'ai aimé qu'une fois et qu'un instant dans ma vie ; celui que j'aimais était indigne de moi, et depuis lors j'ai porté aux hommes une haine impitoyable. Vous m'avez vaincue, vous m'avez désarmée ; et j'ai aussi la certitude que le sentiment qui vient d'entrer dans mon âme n'en sortira plus.

Que ceux qui sont amoureux ou qui l'ont été conjuguent la suite du verbe *aimer* et imaginent la fin du dialogue. Le grand mot prononcé, l'entretien de Paul et d'Ernestine ressemblait à celui de tous les amoureux. Les paroles ne sont rien, en de tels moments ; les sentiments, et jusqu'à l'accent, sont tout. On retient à jamais la façon dont on a dit le plus simple mot. Le salon où a eu lieu la scène reste gravé dans l'imagination avec une apparence et comme une expression qu'on ne lui reverra plus jamais. On ne reconnaît pas, à travers l'émotion, l'endroit le plus familier, tant il est illuminé et transfiguré.

Paul et Ernestine causèrent longuement, tendrement. Léon et Lucile, de leur côté, avaient fait bien du chemin. Le piano était muet depuis longtemps, mais la romance allait son train ; seulement ils avaient supprimé la musique, pour ne pas ralentir la marche de l'action. Léon avait enfin trouvé un brave cœur qui le comprit, et il ne tarissait plus en confidences. La jeune fille, réjouie, confuse de l'amour qu'elle inspirait, du bonheur qu'elle voyait rayonner sur la figure de Léon, écoutait, répandant la sympathie sur les déboires passés de l'infortuné garçon.

De temps à autre pendant la soirée, madame Durand avait jeté un coup d'œil vers le fond du salon, et s'était bien vite aperçue que tout allait au gré de ses désirs. Lorsqu'arriva la fin du *whist* et le moment de régler la question toujours épineuse des gains et des pertes, elle vint trouver les amoureux :

—Les deux mariages se feront le même jour, n'est-ce pas ? dit-elle. Cette gloire me manque ; il y a bien des contrats qui portent ma signature et auxquels j'ai plus contribué que le notaire qui les a

faits, mais il me reste à voir deux mariages de moi célébrés le même jour.

—Je demande une autre faveur à ces dames, dit M. Aubon, qui avait suivi madame Durand, c'est que nous fassions une partie de *whist* le soir de leur mariage. Je veux donner à mademoiselle Audebrand sa première leçon.

IX

TROIS MARIAGES EN UNE SEULE HISTOIRE.

Ce que je vais dire, le lecteur le pressent ; il aura du moins le plaisir de voir qu'il ne s'est pas trompé. Parmi les lecteurs de romans, il y en a qui se font gloire de deviner le dénouement dès les premières scènes. Si, par hasard, l'intrigue finit autrement qu'ils ne l'avaient prévu, ils s'en vengent en disant que l'auteur est un sot. Si, au contraire, le dénouement est tel qu'ils l'avaient annoncé, ils trouvent la chose banale. Que n'a-t-on des dénouements nouveaux à offrir au public ! Il faut qu'un roman se termine ou par le mariage ou par la mort des personnages, à moins pourtant qu'on ne les déporte dans un prochain volume, ce qui est bien cruel pour le lecteur, obligé d'attendre jusque-là pour savoir s'il doit se réjouir ou prendre le deuil.

Selon le vœu de madame Durand, le mariage de Paul et d'Ernestine et celui de Léon et de Lucile ont eu lieu le même jour. Paul avait l'air ce jour-là, malgré son scepticisme, aussi heureux que Léon, qui pourtant avait encore grandi. Madame Durand était rayonnante, mais incapable de se reposer ; elle a, durant le déjeûner des noces, jeté les bases d'un mariage entre le garçon et la fille d'honneur.

Si ce détail domestique peut intéresser, j'ajouterai que la brave Marianne, après de longues négociations, a consenti à suivre Paul Urbain, à la condition expresse que si elle laissait Ernestine gouverner la maison, elle, Marianne, régnerait dans sa cuisine en czarine.

Quant à Gustave de Belcourt, le mariage de ses amis l'a converti ; mais, pour que la pénitence ne fût pas trop dure, il a épousé Lise.

Sur ce, lecteur, je prends congé de vous. Si mon récit vous a ennuyé, je vous en fais mes excuses, et, pour vous consoler, je vous avouerai que je viens de le relire et qu'il ne m'a point amusé.

HECTOR FABRE.

DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

A PROPOS DE L'ENCYCLIQUE DU 8 DÉCEMBRE 1864.

(SUITE.)

X

L'Eglise a droit non-seulement d'enseigner la vérité, mais aussi de proscrire l'erreur; elle doit par conséquent pouvoir découvrir celle-ci. Il suit de là qu'elle a une certaine surveillance à exercer sur toute instruction. Elle doit voir à ce que la science ne s'écarte pas du fondement de la foi et de la morale, et qu'elle ne soit pas mise au service de l'erreur. Il est donc du devoir de l'Etat de laisser à l'Eglise la liberté de surveillance, afin qu'elle puisse empêcher l'enseignement scientifique de sortir des rigoureuses limites que lui assigne la révélation, c'est-à-dire, la parole de Dieu lui-même.

De là la condamnation de la proposition 47e, conçue en ces termes :

" La bonne constitution de la société civile demande que les " écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque " classe du peuple, et en général que les institutions publiques " destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une édu- " cation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute

" autorité de l'Eglise, de toute influence modératrice et de toute " ingérence de sa part, et quelles soient pleinement soumises à la " volonté de l'autorité civile et politique, suivant le désir des gou- " vernants et le niveau des opinions générales de l'époque."

Il y a aussi condamnation de la proposition 48e, qui porte :

" Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation en " dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise, et qui " n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la connais- " sance des choses purement naturelles et la vie sociale sur cette " terre."

Cette prétention de l'Eglise à contrôler l'éducation peut paraître étrange ; elle est cependant une conséquence nécessaire de son droit essentiel et imprescriptible d'enseigner aux hommes la vérité.

On va dire : " Qu'elle se restreigne à l'ordre religieux et moral, à la bonne heure ; mais qu'a-t-elle à faire avec l'instruction purement profane ? "

Elle ne prétend pas, sans doute, au droit d'enseigner toutes les sciences ; mais elle réclame le pouvoir de contrôler tout enseignement donné. C'est une immense erreur de croire que la religion constitue un ordre de choses tout à fait à part des autres, et que par conséquent ceux-ci sont indépendants de son action. Il ne saurait en être ainsi, dans la sphère intellectuelle surtout. Tout est lié dans l'enseignement, parce que les idées qu'il donne ou développe sont nécessairement dans un contact continuel dans l'intelligence, et que par conséquent l'une peut agir sur l'autre. Vous figurez-vous dans un esprit une opinion philosophique demeurant tranquille à côté des opinions religieuses, sans être jamais tentée d'entrer en discussion avec celles-ci pour leur demander compte de leurs principes ? Concevez-vous une impression historique défavorable à l'action sociale de l'Eglise, restant là sans aucun soupçon préjudiciable à la foi, en son autorité divine ? L'étude des sciences naturelles a donné à tel esprit la conviction que l'homme a passé de l'état d'animal plus ou moins grossier à celui d'être raisonnable, constitué comme il l'est aujourd'hui, et cela par des transformations successives qui ont demandé peut-être des milliers de siècles ; et l'enseignement religieux avait autrefois donné au même esprit la conviction que l'homme avait été créé de Dieu dans la perfection où il est maintenant, il y a tout au plus sept mille ans. Et vous croyez que ces deux convictions vont vivre sans hostilité dans le même sujet intellectuel, et que cet individu pourra vous dire sans se moquer impertinemment de vous, ou, s'il parle sérieusement, sans que vous vous moquiez de lui, à cause de son manque de logique :

"Je crois à la loi du progrès, du développement, de la transformation dans la nature de l'homme, et je crois aussi à la religion catholique appuyée sur la révélation de Moïse."

Voilà les aberrations qu'il faut dévorer lorsqu'on soutient le principe que la doctrine catholique n'a rien à voir à l'enseignement de la philosophie, de l'histoire, des sciences quelconques. Il faut donc admettre ou que l'instruction profane ne peut jamais donner une impression qui affaiblisse les convictions religieuses, ou reconnaître que l'Eglise, chargée d'enseigner la vérité, a droit de voir à ce que tout enseignement soit conforme à sa doctrine. La première supposition conduit à l'absurde, la seconde amène à reconnaître la fausseté des propositions condamnées par l'Encyclique. Ici donc, encore, ou la foi ou la déraison.

L'enseignement religieux doit se trouver partout; car la religion est nécessairement mêlée à tout; elle est révélée pour redresser les erreurs de l'esprit humain si porté à s'égarer, à raison de son ignorance, des passions qui l'aveuglent, et de la faiblesse de ses lumières pour pénétrer dans la sphère surnaturelle. Il n'est guère de science qui, pour ces causes diverses, ne puisse exposer la raison de l'homme à recevoir des notions plus ou moins opposées à celles que donne la foi. Il faut donc que celle-ci soit toujours là pour ramener l'intelligence dans la voie de la vérité, hors de laquelle il n'y a qu'obscurité, déception et trouble social. Aussi, au moyen-âge les diverses sciences étaient-elles appelées les servantes de la théologie. Elles recevaient d'elles l'impulsion et la direction: leurs travaux divers ne servaient qu'à apporter à la science sacrée des moyens de rendre son enseignement plus lumineux. Et dans cet ordre de choses, conforme à l'unité du plan divin, le développement de l'esprit humain par les connaissances produites par l'étude, n'avait pour résultat que de rendre la raison plus fidèle et de faire trouver la foi plus raisonnable.

Est-ce donc à dire que l'Eglise doit présider à tout enseignement; que ses ministres doivent occuper non-seulement la chaire du temple, mais encore celle des écoles, et qu'en tout ordre de chose, il n'y ait plus qu'une voix qui instruise les hommes: celle du prêtre?

Nullement; à part les sciences sacrées proprement dites, qui, on le sait, doivent être le partage des ministres de l'Eglise, toute science peut être enseignée par quiconque a les connaissances compétentes pour le faire, qu'il soit laïque ou ecclésiastique.

Mais il suit de la doctrine que j'ai exposée que tout catholique appelé à l'enseignement doit, par des études religieuses en rapport

avec les matières dont il s'occupe, se mettre à l'abri du danger de propager l'erreur, et que l'autorité ecclésiastique a toujours le droit de blâmer ceux qui s'écarteraient des principes religieux dans leurs leçons. Il suit que dans un état constitué selon les desseins de la Providence, l'Eglise doit avoir le pouvoir de redresser les erreurs de l'enseignement public. Il suit surtout que dans toute société qui veut respecter la liberté de l'Eglise, celle-ci peut avoir non-seulement le droit d'enseigner dans le temple les doctrines purement sacrées, mais de plus celui d'élever des universités, des colléges, des écoles pour l'enseignement des connaissances humaines, afin que la jeunesse catholique de toutes les classes y puisse trouver une instruction saine et en tout conforme aux principes de la doctrine et de la morale enseignées par la révélation. Or, il est des gouvernements qui refusent ce droit à l'Eglise, ou qui en soumettent l'exercice à de pénibles et humiliantes entraves ; c'est contre eux qu'est dirigée la condamnation des propositions dont il a été question.

XI

L'Eglise n'a pas seulement la fonction d'enseigner la vérité, elle est aussi chargée de répandre la grâce par les sacrements et le culte. Les Apôtres se mettent à prêcher, à baptiser, à réunir les fidèles dans les oratoires, sans aucune autorisation de l'Etat. Ils instituent des fêtes, composent des règlements liturgiques, règlent tout l'ordre des divers offices et y obligent tous les chrétiens. L'Eglise, héritière du pouvoir apostolique, a droit de conserver ce que les Apôtres ont établi, et d'ajouter, en fait de culte, ce qui est nécessaire, selon les circonstances, pour ranimer la piété des fidèles. Si l'Etat gêne l'Eglise sous ce rapport, que fait-il ? Il s'oppose à la diffusion de la grâce nécessaire au salut des âmes, laquelle se fait au moyen des sacrements, de la prédication, des rites sacrés. Ne fait-il pas alors, par cette entrave mise à l'exercice du culte, ne fait-il pas un acte diabolique ? Et pourtant elles ont été fréquentes les interventions des gouvernements sous ce rapport. Ils ont prétendu avoir le droit de réglementer le culte. Qui ne se rappelle, entre autres faits, les sacrements portés par ordre des parlements aux Jansénistes excommuniés, et les curés emprisonnés pour avoir refusé le secours de leur ministère à ceux qu'ils en croyaient indignes ? Qui ne connaît ces articles organiques remplis de tant de

prescriptions asservissant l'Eglise à l'Etat, même en ce qui concerne purement le culte ?... Il est un fait qui se produit de temps à autre et qui a plutôt l'approbation que le blâme de ceux qui crient le plus fort contre les envahissements du pouvoir religieux. Un homme a, pendant toute sa vie, fait profession d'impiété, il s'est moqué de l'Eglise, a toujours refusé d'entrer dans ses temples et de prendre part à son culte ; il rejette ses secours à son lit de mort. Eh bien ! on veut forcer le prêtre, dont il a méprisé le caractère sacré, de bénir son corps, de chanter pour son âme les prières de l'Eglise et de donner la sépulture chrétienne à ce mécréant. Et si le prêtre n'accomplit pas cet acte sacrilége, on entrera de force le corps de cet homme daus le temple du Dieu qu'il a renié, et on violera la terre sainte où reposent les restes des fidèles, pour lui faire recevoir ceux de cet ennemi de l'Eglise et de son culte ! A la vue de ces excès, ne voyez-vous pas la justice de la condamnation de la proposition 44e :

" L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui règlent la religion, les mœurs, le régime spirituel ; elle peut même décider sur l'administration des sacrements et les dispositions nécessaires pour les recevoir."

XII

Un des points sur lesquels on s'est le plus récrié contre l'Eglise est le droit de certaines immunités réclamées par celle-ci. On se plaint de ce qu'elle exige que la société lui abandonne tous ceux qu'elle appelle à son service, prétend les soustraire à toute juridiction du pouvoir civil, et réclame pour eux divers priviléges.

Remontons aux principes. L'Eglise ne peut accomplir son œuvre d'enseignement et de sanctification sans un sacerdoce constitué hiérarchiquement. Il lui faut des ministres. C'est à elle de les choisir. Elle sait reconnaître ceux que Dieu a appelés à cette charge ; car pour la remplir, il faut une vocation spéciale. Elle connaît, d'après les besoins spirituels auxquels elle est appelée à pourvoir, le nombre de ceux qui lui sont nécessaires. Elle est l'héritière du pouvoir de son fondateur. Le Christ a dit aux Apôtres : " Suivez-moi ; " il ne les a pas envoyés demander auparavant la permission au gouverneur de la Judée ou au Tétrarque de la Galilée. Si l'Etat refuse à l'Eglise les ministres qu'elle réclame, il s'oppose à la volonté divine manifestée par les signes de la vocation sacer-

dotale, et il entrave l'Eglise dans son œuvre de la sanctification des âmes. Alors il fait dominer le temporel sur le spirituel; ce qui ne saurait être dans les desseins de Dieu. L'Etat n'a pas à craindre qu'il lui soit ravi par l'Eglise un trop grand nombre de sujets; car celle-ci éprouve les vocations par les prescriptions les plus sévères; et le monde offre bien plus d'attrait que le sacerdoce à la nature de l'homme. Il importe d'ailleurs grandement à l'Etat que le clergé soit assez nombreux pour maintenir la religion, et par elle la morale, base essentielle de la société.

Il faut à l'Eglise des institutions où elle prépare ceux qu'elle destine aux fonctions du sacerdoce, c'est-à-dire des Séminaires. Evidemment, elle doit être libre de les ériger et elle doit avoir exclusivement à les diriger. Tout contrôle de l'Etat sur ces institutions est une usurpation attentatoire aux droits de la religion. De là la condamnation de la proposition 33e :

" Il n'appartient pas uniquement, par droit propre et inné à la juridiction ecclésiastique, de diriger l'enseignement théologique."

N'est-il pas évident aussi que l'Etat ne peut réclamer pour son service ceux qui sont devenus ministres de l'Eglise, auxquels elle a donné un caractère sacré, qu'elle s'est liés par les engagements les plus solennels, et qui, en se donnant à elle, se sont donnés par là même à Dieu, qu'ils ont pris pour leur seul partage et leur seul héritage. En les revendiquant pour remplir les fonctions de citoyen, le pouvoir temporel commet une rapine sacrilège ; il ôte au Seigneur les ministres auxquels il a confié la dispensation de ses mystères. Ainsi, il ne doit point y avoir lieu de s'étonner de la condamnation de la proposition 32e :

" L'immunité personnelle, en vertu de laquelle les clercs sont exempts de la milice, peut être abrogée sans aucune violation de l'équité et du droit naturel."

Ce n'est pas du pouvoir laïc que les clercs tirent le droit d'exemption de la juridiction séculière ; c'est de l'acte même de leur consécration à Dieu, par lequel ils deviennent sujets de l'Eglise, qui, suivant la décision pontificale, est une vraie et parfaite société, ayant droit de régir ceux qui lui appartiennent par ses lois, de veiller à leur conduite et de les punir de leurs transgressions. Si l'on trouve l'immunité ecclésiastique mentionnée dans la législation de Constantin et de Justinien, cela ne veut pas dire qu'elle a été accordée par eux comme un privilége révocable ; cela signifie seulement que les princes chrétiens ont reconnu à l'Eglise un droit qu'elle possède par elle-même. Aussi y a-t-il condamnation contre la proposition 30e :

" L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques tire son origine du droit civil."

Il suit de tout cela, ne manquera-t-on pas de dire, que si les clercs se rendent coupables contre l'ordre civil, s'ils violent les lois, s'ils attentent aux droits, à la vie même des autres, l'Etat ne saurait les punir, ils ne sont pas ses sujets, il n'a aucune juridiction sur eux.

Dégageons la question de toute exagération et considérons le droit que l'on discute dans son sens absolu et non tel qu'il peut être applicable à la société actuelle, dont les divers gouvernements, en général, ne le suivent point.

Toute puissance a droit de se défendre. L'Etat aurait évidemment toujours le droit d'arrêter un perturbateur violent de l'ordre ; il ne peut le laisser commettre impunément des injustices flagrantes, il doit s'opposer à ce que les ministres de l'Eglise transgressent ses lois. Mais la raison exige-t-elle qu'il instruise lui-même le procès du coupable, sans en référer à l'autorité ecclésiastique, dont celui-ci relève immédiatement, comme ministre consacré à Dieu ? Celle-ci est intéressée à ce que ses employés ne tiennent point une conduite qui tourne à son déshonneur ou au détriment de l'ordre spirituel. Toute faute publique, surtout toute injustice aura sa réparation. L'Eglise a ses peines canoniques très-sévères, plus à craindre en bien des cas à l'ecclésiastique prévaricateur que la société des jugements de cours séculières. Dans nombre de circonstances la personne du coupable sera soustraite à l'animadversion publique. Est-ce un mal qu'on évite à la société, ce scandale que cause toujours la faute de ceux qui ont un caractère sacré ? Vu la disposition de trop d'esprits, la prévarication d'un membre du sacerdoce ne tombe-t-elle pas sur tout le corps et n'affaiblit-elle pas la considération du peuple à son égard ? Est-ce que l'on doit blâmer le mot célèbre de Constantin : " Si je voyais un prêtre tomber dans une faute, je le couvrirais de mon manteau impérial pour le dérober aux regards et aux reproches du public." Qu'importe que ce soit par l'Eglise elle-même ou par l'Etat que la punition ait lieu, pourvu qu'elle soit une véritable réparation pour le passé et un préservatif pour l'avenir ?

Si vous supposez maintenant un crime qui, par le scandale qu'il a donné, les mauvais effets qu'aurait son impunité refusée à l'autorité séculière et la gravité même de sa nature, provoquerait les plus sévères châtiments, alors l'Eglise, après avoir entendu l'accusation, abandonne son sujet à l'autorité civile, afin qu'elle fasse justice à son égard, même par la peine capitale, si elle le croit nécessaire.

Dans ce cas elle a recours à un rite de l'effet le plus saisissant, celui de la dégradation. Le simple élève, le prêtre, l'évêque même y sont soumis. J'entrerai dans quelques détails sur cette cérémonie si expressive.

Elle a lieu dans une place publique, en présence du représentant de l'autorité séculière. Les ornements sacrés, le livre des Evangiles, le calice et la patène, des ciseaux et un couteau sont déposés sur une table. Le Pontife qui préside apparaît entouré du clergé. Le coupable, revêtu de l'habit ecclésiastique ordinaire, est amené, avec les chaînes s'il a mérité d'en être lié : on les lui ôte, et on le revêt de tous les ornements propres à son ordre. Le voici donc, s'il est prêtre, avec l'aube, l'étole, la chasuble. Alors le pontife, étant assis, prononce cette sentence : " Au nom du Père, du Fils, du Saint Esprit. Nous, Evêque, connaissant par les preuves données que vous êtes coupable de telle faute, tellement énorme que non seulement elle offense la majesté divine, mais qu'elle trouble toute la cité, nous vous privons pour toujours de tout office sacré et de tout bénéfice ecclésiastique, et vous condamnons à être solennellement dégradé selon la tradition des canons." Si le coupable est un évêque, le pontife dégradateur lui ôte la mître en disant : " Nous dépouillons votre tête de cet ornement de la dignité pontificale, que vous avez souillée par votre conduite." On lui ôte le livre des Evangiles qu'on lui avait mis entre les mains, en disant : " Rendez l'Evangile, vous vous êtes rendu indigne d'en prêcher la doctrine."

En lui ôtant l'anneau, le pontife dit : " Nous vous enlevons cet anneau, signe de fidélité, car vous avez violé la foi à l'Eglise, l'épouse de Dieu."

On fait toucher au coupable le calice dans lequel se trouve du vin et la patène sur laquelle est une hostie ; en lui enlevant ces objets, le pontife dit : " Nous vous ôtons, ou plutôt nous montrons que vous avez perdu le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice de célébrer les saints mystères :" puis le pontife râse légèrement avec le couteau les doigts du dégradé, en prononçant ces paroles : " Nous vous enlevons le pouvoir de consacrer et de bénir que vous aviez reçu par l'onction des mains."

On lui enlève, avec des paroles appropriées, tous les vêtements sacrés, jusqu'au surplis ; en dernier lieu, le pontife dégradateur commence à râser sa tête avec des ciseaux, et puis un barbier lui coupe tous les cheveux afin que la tonsure ne paraisse plus, et le pontife dit en même temps : " Nous vous repoussons comme un fils ingrat de l'héritage du Seigneur et nous enlevons de votre tête, à

cause de votre dépravation, cette couronne signe de la royauté du sacerdoce."

On dépouille ensuite le dégradé des habits ecclésiastiques ordinaires, on le revêt du vêtement laïque, et le pontife dit : " Nous abandonnons ce malheureux, dégradé et privé de toute dignité et de tout privilége clérical, à la justice de la cour séculière." Puis il ajoute, pour exprimer la clémence de l'Eglise : "Seigneur juge, nous vous supplions de ne pas faire subir la mort à ce malheureux ; mais ce n'est qu'une humble prière et non une réclamation faite avec l'autorité d'un droit."

Eh bien ! maintenant supposez une société où l'esprit de foi domine, et voyez-y établi l'ordre de choses qui vient d'être exposé. L'Eglise a toute juridiction à l'égard de ses ministres ; on ne peut les lui enlever pour aucune fonction de l'ordre civil ; l'autorité séculière lui défère les fautes qu'ils commettent contre l'ordre public, et l'Eglise satisfait à la justice par ses propres pénalités ou en remettant le coupable, dans les cas les plus graves, au châtiment du pouvoir temporel, après avoir donné au peuple, par le rite de la dégradation, l'idée de l'horreur qu'elle a pour le crime de ses ministres, et de l'opposition que leurs fautes ont avec la sainteté de leur état. Eh bien ! ne croyez-vous pas que cet ordre de choses ne soit tout-à-fait propre à concilier le respect envers la religion et en même temps les droits du pouvoir chargé de veiller aux intérêts de la société civile ? Est-ce qu'il y a là quelque chose qui répugne à la raison, à la justice naturelle ? Quiconque examine la question sans préjugé ne devrait-il pas voir, au contraire, dans la manière dont l'Eglise l'a décidée, un acte de cette sagesse qu'elle doit à l'inspiration de l'Esprit divin qui la dirige ?

L'immunité ecclésiastique est un droit absolu que l'Eglise tient à ne pas se voir contester en principe ; il découle de sa constitution même ; mais elle n'en réclame pas toujours l'exercice ; elle sait s'accommoder aux circonstances des temps, à l'état des sociétés avec lesquelles elle est en rapport. Que de concessions n'a-t-elle pas faites au pouvoir séculier, quand cela lui a paru utile pour l'accord entre les deux puissances ! Elle ne transige jamais, sans doute, quant aux principes ; mais pour ce qu'il s'agit de la discipline pratique, elle ne se montre pas exigeante. Pour faire cesser les difficultés sur les points à l'égard desquels les deux autorités sont en contact, elle se prête volontiers à ces conventions connues sous le nom de concordats. Elle n'hésite pas, si un plus grand bien paraît devoir en résulter, à y céder quelques-uns de ses droits. Les derniers traités de cette nature qu'elle a conclus avec divers gouvernements

nous font voir qu'elle ne réclame nullement le for ecclésiastique en faveur des clercs là où il n'est pas reconnu. L'Eglise ne souffre jamais une erreur, mais elle tolère, elle permet même certains envahissements de son domaine dans l'ordre extérieur, plutôt que de troubler la société. Une concession qu'elle a faite, elle ne la retire jamais. Il n'y a pas d'exemple d'un concordat violé par l'Eglise ; mais que de fois n'a-t-elle pas eu à se plaindre que ces conventions avaient été annulées par le pouvoir séculier ? Elle s'est vue obligée de protester contre ces fameux articles organiques qui ont si étrangement modifié le concordat conclu avec la France en 1802 ; et depuis elle a eu bien d'autres occasions de rappeler l'injustice des gouvernements ne tenant aucun compte de ses droits solennellement reconnus par des traités. Voilà ce qui explique la condamnation de la proposition 43e :

" La puissance laïque a le pouvoir de casser, de déclarer et rendre nulles les conventions solennelles (concordats) conclus avec le siége apostolique relativement à l'usage des droits qui appartiennent à l'immunité ecclésiastique, sans le consentement de ce siége et malgré ses réclamations."

D'après ce qui a déjà été dit, on ne doit pas s'étonner de la condamnation de la proposition 41e :

" La puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, possède un pouvoir indirect négatif sur les choses sacrées. Elle a par conséquent non-seulement le droit d'*exequatur*, mais encore le droit qu'on nomme d'appel comme abus."

C'est une singulière prétention de l'autorité civile que celle de pouvoir permettre ou refuser l'exécution des lois ecclésiastiques et la promulgation des décrets pontificaux concernant même la doctrine. Si elle possède ce droit, Dieu lui a donné alors un pouvoir capable d'annuler complètement l'action de la puissance spirituelle établie pour la sanctification des âmes. Ce prétendu droit se désigne sous le nom de *Placet*, il me plaît. Jugez de l'effet de ce mot dans la bouche du ministre d'un prince Vous avez assisté peut-être à la célébration d'un concile ; vous avez entendu chaque évêque disant à la proposition de chaque décret : *Placet ;* c'est la forme reçue dans l'Eglise pour l'expression du jugement épiscopal. Eh bien ! voyez-vous, par exemple, les évêques du concile œcuménique de Trente, quand tous ces décrets sur la foi et la discipline de l'Eglise, dont la dernière Encyclique n'a guère fait que rappeler la doctrine, leur ont été proposés ; ils y ont été adhéré en prononçant solennellement : *Placet.* Puis le Souverain Pontife, confirmant ce jugement des évêques de l'autorité que lui donne l'assistance de

l'Esprit divin, a dit avec les Apôtres : " Ceci a plu à l'Esprit Saint et à nous....C'est fini...croyez-vous ? Dieu a parlé par la bouche du corps épiscopal uni à son chef... oh ! non... C'est bien vrai, les évêques ont dit *Placet ;* le Pape a dit *Placet ;* l'Esprit Saint a dit *Placet ;* mais ce n'est pas tout... il y a une autre autorité à consulter. Voici dans tel gouvernement M. le ministre des cultes... il faut que l'Eglise, s'inclinant devant lui, lui dise : *Placet ne decretum ?* Le décret vous plaît-il ? Le ministre examine avec soin chaque décret, chaque canon formulant un dogme ou une loi disciplinaire ; enfin, après s'être concerté avec son maître, il va se prononcer ; écoutez : " Maintenant, fidèles de cet empire, vous pouvez croire et pratiquer ce que l'Eglise a enseigné, cela me plaît : *Placet.*"

XIII

Après ces considérations, on avouera peut-être facilement que l'autorité séculière ne peut avoir à contrôler les décrets de l'autorité ecclésiastique sur la foi, la morale et le culte. Mais je crains qu'on ne soit porté à dire : " Le meilleur ordre de choses, celui où tout conflit entre les deux puissances ne serait plus possible, ne serait-ce pas la séparation complète entre l'Eglise et l'Etat ? Celui-ci laissera, sans la gêner en rien, l'Eglise agir comme elle le voudra dans tout ce qui concerne la sphère des intérêts spirituels. D'un autre côté, l'Eglise, heureuse de sa liberté, n'aura en rien à se mêler de l'action des gouvernements. Ce sera alors l'indépendance réciproque des deux pouvoirs. C'est à cet ordre de choses que tend l'esprit de la société moderne, et l'on doit, ce me semble, faire des vœux pour que ce but soit partout et promptement atteint."

Il est à regretter pour cette théorie qu'elle ne soit autre chose que la proposition 55e condamnée par le Souverain Pontife, laquelle est conçue en ces termes :

" L'Eglise doit être séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Eglise."

Et l'Encyclique aussi anathématise cette proposition, qui au reste a le même sens que celle que je viens d'énoncer :

" La perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et la fausse."

Savez-vous que ce n'est pas l'Eglise catholique seule qui procla-

me le principe que l'Etat doit faire profession d'une religion? C'est le genre humain tout entier. Dans toute l'antiquité, vous ne trouverez pas une seule nation qui n'ait admis cette maxime en principe et en pratique. Jusqu'à la révolution française, je la vois en force sur toute la surface de la terre, chez les peuples catholiques, chez les peuples protestants, chez les peuples payens. Aujourd'hui encore elle forme le premier article des contitutions de la plupart des nations chrétiennes, et notamment du plus libre de tous les peuples, l'Angleterre.

Eh bien! n'y a-t-il pas tout d'abord à se défier un peu de la sagesse de la nouvelle théorie qui commence par déclarer que la société humaine tout entière, depuis le commencement de son existence jusqu'à hier, c'est-à-dire, pendant à peu près six mille ans, s'est complètement trompée sur un point qui l'intéresse au plus haut degré et qui importe le plus à son bonheur? Et où se trouve donc proclamée pour la première fois cette doctrine propre à apporter la félicité de la société? Dans cette fameuse déclaration des droits de l'homme qui a eu pour conséquence directe et immédiate ce régime si épouvantablement féroce, la honte de l'humanité, la terreur de 92 et 93.

Voyons maintenant, par quelques considérations rapides, si l'accusation d'aveuglement et de déraison jetée à l'Eglise et au genre humain peut se soutenir.

D'ou vient le pouvoir civil? Qui lui donne l'autorité de régir les peuples par ses lois, de réprimer les violations de ses préceptes par des châtiments qui peuvent aller jusqu'à la peine de mort? Evidemment c'est l'auteur de la société, le Créateur des hommes, c'est Dieu même. Et vous croyez que la sagesse suprême va constituer l'autorité temporelle, sans lui demander aucun hommage, lui imposer aucune loi, exiger d'elle aucun acte par lequel elle reconnaisse son souverain domaine? Dieu va permettre à cette autorité qui tient de lui son pouvoir, qui est son ministre pour le maintien de l'ordre, Dieu va lui permettre d'être athée, du moins pratiquement, puisqu'elle ne serait tenue à aucune expression, à aucun acte de religion! Eh bien! Dieu est l'auteur de la société et la société cependant ne lui doit rien; ces deux propositions ainsi unies ne frappent-elles pas l'oreille de l'intelligence comme un accent de délire?

De plus, l'autorité civile a les plus importantes fonctions à remplir; de sa sagesse, de sa justice dépend le bonheur des peuples. Mais ceux qui l'exercent ont toutes les passions des hommes, et de plus celles que fait naître la jouissance du pouvoir. Et ils doivent

être laissés à eux-mêmes sans autre frein que la crainte d'une insurrection qu'ils se flattent toujours de pouvoir comprimer ou prévenir ! Ils n'ont pas besoin d'implorer le secours du ciel pour avoir les lumières et les vertus nécessaires pour bien conduire les hommes : et ceci s'applique à tous ceux qui ont quelque part au pouvoir, à quelque degré de la hiérarchie sociale qu'ils se trouvent placés.—Ils peuvent prier, dites-vous.—Pas publiquement, dans les temples, selon un rite sacré ; ce serait se déclarer en faveur d'une religion plutôt que d'une autre.—Eh bien ! ils feront l'oraison mentale.—Mais devant quelle divinité ? Croyez-vous à l'efficacité de la prière adressée à Vichnou, à Brama, ou s'il avait encore quelques adorateurs, au vieux Jupiter ? ou bien, croyez-vous, vous catholique, que le Dieu que vous adorez exaucera aussi volontiers les vœux de celui qui se soumet au culte qu'il a prescrit et de celui qui rejette ce culte, qu'il aura les mêmes bénédictions pour la société qui appartient à son Eglise et pour celle qui s'en déclare l'adversaire ? Je le répète encore : Délire ! délire !

XIV

Point de religion reconnue par l'Etat ; savez-vous ce que cela signifie logiquement ? Cela veut dire : point de morale nécessaire dans l'Etat. Eh bien ! une société sans morale, cela ne s'est jamais vu. Une morale publique agissant sur la société, sans religion, cela ne s'est jamais vu non plus. Qu'un individu puisse être jusqu'à un certain point moral sans principes religieux, Jean Jacques Rousseau a fait l'aveu que cela n'était pas possible. Je dirai, toutefois, supposons le cas ; la chose s'expliquerait par la morale que la religion conserve dans la société et à l'influence de laquelle l'individu ne peut entièrement se soustraire. Mais une morale qui ne s'appuierait pas sur une loi divine, qui n'aurait pas pour soutien de ses prescriptions, la justice divine, et qui se maintiendrait chez un peuple en face de toutes les passions et de tous les intérêts qui lui sont opposés, c'est une chimère.

J'entends dire : Il y a la religion naturelle. Je réponds encore : une société ne professant que la religion naturelle, cela ne s'est jamais vu. Cherchez une nation quelconque qui ait vécu sans dogmes mystérieux, sans temples, sans ministres de la divinité. Qu'il y ait une loi naturelle fondée sur le sentiment religieux pris

en général, je ne le nie pas ; mais cette loi, qu'aucune autorité n'explique, ne maintient dans un sens rigoureux et absolu, subit les interprétations les plus diverses de la part des passions et des égarements de la raison laissée à elle-même. Les philosophes, anciens et modernes, n'ont jamais pu s'entendre pour dresser les articles du *Credo* de cette religion. Elle ne peut donc être le fondement d'une morale publique. On doit, par conséquent, en venir à une religion positive. Eh bien ! puisqu'il faut, pour la morale et la sécurité publique, une religion positive dans la société, protégée et maintenue par le pouvoir ; l'Eglise pense, tout simplement, que ce doit être la bonne religion, la vraie religion, celle que Dieu a établie, celle qu'elle même enseigne et professe. Et voilà pourquoi elle dit par son chef : " L'Etat ne doit pas être séparé de moi ; il a besoin de moi pour connaître les devoirs que Dieu lui impose, car Dieu parle par moi seule ; il a besoin de moi pour que soit conservée, dans toute sa pureté, la morale nécessaire au maintien de la société ; et moi, j'ai besoin de lui pour être protégée contre tous ceux qui, en m'attaquant, attaquent la morale, l'autorité, la société."

Remarquez-le, il s'agit ici de la société considérée dans l'état normal, de ce que j'appellerais, en la langue de l'école, sa constitution *à priori*. Il ne faut pas oublier que nous argumentons dans la sphère des principes absolus.

XV

Maintenant, quelle est la conséquence de la théorie des adversaires de l'Eglise, qui trouvent que la doctrine du Pape est un anachronisme dans le monde social, comme le serait son refuge en Angleterre, suivant le mot de Lord Palmerston ? La voici :

L'Etat doit être séparé de l'Eglise. Il n'a absolument rien à faire avec l'ordre spirituel. Que le Pape soit le Vicaire du Christ ou le précurseur de l'Antéchrist, cela ne peut produire ni bien ni mal à la société temporelle.

En supposant la vérité du dogme eucharistique, que les hommes adorent Dieu présent sous les symboles sacrés, ou qu'ils foulent impunément les saintes hosties sous leurs pieds, comme cela vient de se faire en Belgique et peut se renouveler en bien des endroits, il n'y a rien là qui puisse faire craindre à la terre quoi que ce soit de la part du ciel.

Que l'on regarde comme légitimes la polygamie et le divorce, ou qu'on les considère comme blessant la conscience d'après la foi que l'on professe, la législation n'a point à s'occuper de cette différence d'opinion.

Que le Polythéisme revienne avec tous les dieux de l'Olympe, notamment Bacchus et Vénus, ou que le Christ réclame l'empire du monde avec sa croix : peuples, croyez ce que vous voudrez, l'Evangile, le Coran, le code religieux et moral du paganisme, c'est une bagatelle qui ne saurait exciter le souci de votre gouvernement.

Que les querelles religieuses les plus acharnées aient lieu entre les esprits, la paix extérieure de la société civile ne peut avoir à en souffrir ; et elle n'a pas à s'occuper où se trouve la vérité dans ces débats.

Oui, sur tous les points les plus importants pour les hommes, les plus propres à déterminer leur conduite, que l'erreur ou la vérité domine dans la société, cela ne saurait avoir aucune suite fâcheuse pour celle-ci, et si toutefois des difficultés en résultent, le glaive de l'autorité politique ramènerait facilement l'ordre.

Qu'on le sache donc : l'indépendance politique en matière de religion, la tolérance de toutes les erreurs dans l'ordre spirituel, la non intervention absolue entre Dieu et le diable se disputant les esprits et les cœurs : voilà la perfection de l'ordre politique, voilà le grand principe de la civilisation moderne, voilà ce qui doit être à jamais sa gloire.

Qu'ai-je entendu ? Ah ! ici ce n'est pas l'accent du délire causé par une fièvre ordinaire : c'est celui d'une terrible aberration produite par l'usage fréquent du funeste breuvage des doctrines empoisonnées et irritantes du siècle ; c'est à son paroxisme, le *delirium tremens* des esprits, délire qui trouble celui en qui il se voit, et qui doit faire trembler la societé où il se manifeste, à cause des conséquences fatales qui en résulteraient, s'il devenait commun. La démence dégénère souvent en furie. De terribles violences sociales ont été et peuvent être encore la suite des maladies intellectuelles.

XVI

Je sais ce que l'on tenterait de répondre à ces considérations : Un gouvernement, dirait-on, peut ne s'occuper nullement des doctrines religieuses et toutefois réprimer des immoralités flagrantes. Il y a dans la société des idées générales sur le juste et l'injuste, le

bien et le mal, elles suffisent avec la puissance du glaive au maintien de l'ordre civil.

Je réponds : ces idées ne suffisent pas ; les faits montrent l'immoralité envahissant les mœurs privées et publiques à un point qui effraie pour l'avenir. D'ailleurs ces idées morales que la société conserve sont le fruit de l'enseignement religieux qui l'a dominée jusqu'à ce jour ; l'esprit qui rejette la foi en subit longtemps encore l'impression dans sa conscience. Mais laissez croire que la religion est indifférente au bien de la société, laissez se développer sans aucune entrave les doctrines irréligieuses et vous verrez si la morale se maintiendra longtemps ; si la distinction du juste et de l'injuste, de l'honnête et du déshonnête reposera toujours sur des principes admis de tous ; vous verrez qu'il n'y aura plus d'autres mobiles pour les hommes que les intérêts toujours si opposés entre eux, que le désordre deviendra permanent, un gouvernement régulier impossible, et que le résultat final de tout cela sera une large effusion du sang des hommes dans une longue et affreuse anarchie.

J. S. Raymond, Ptre.

(*A continuer.*)

RELATIONS COMMERCIALES

ENTRE LES

ETATS-UNIS ET LE CANADA.

ÉTUDE HISTORIQUE.

Ce sera, dans notre temps, un curieux spectacle que de voir une grande nation, puissante par les armes, par le nombre de ses sujets et par la richesse de son sol, chercher à écraser une nation voisine comparativement faible, et chercher à l'écraser non pas d'une manière franche et digne de la gloire des conquérants, mais d'une manière sourde et déguisée, à la façon des gens qui ont honte du véritable sens des actions qu'ils commettent. Après avoir tenté une infinité de petits expédients pour nous réduire, il serait donc vrai que les Américains veulent maintenant essayer des restrictions commerciales pour nous attirer à eux et venger en même temps les griefs imaginaires qu'il leur a plu d'accumuler à notre charge durant les quatre années de guerre civile qu'ils viennent de traverser. Ainsi le veut du moins M. Potter, qu'on dit inspiré par M. Seward, l'homme le plus influent dans les conseils du gouvernement de Washington.

S'il refuse de renouveler le traité de réciprocité, *comme on se plaît*

à l'affirmer dans les cercles les mieux renseignés, le gouvernement américain adopte une politique commerciale intentionnellement hostile au Canada ; ce qui est une phase tout à fait nouvelle dans ses relations avec nous. Car si le peuple américain a toujours été imbu de regrettables préjugés à notre égard, il est de notoriété historique que son gouvernement ne s'est jamais laissé entraîner à nous traiter directement en ennemis ; même dans ses démêlés avec la Grande-Bretagne, le gouvernement des Etats-Unis n'a cessé de montrer les plus grands ménagements pour nous. Il aurait toujours voulu séparer notre cause de la cause métropolitaine. En 1775, le Congrès assemblé à Philadelphie invita par deux fois les Canadiens à se joindre à lui, et la constitution votée un peu plus tard contenait des stipulations bienveillantes pour le cas où les Canadas désireraient plus tard entrer dans le giron de la grande confédération. Obligés, pendant cette guerre de l'indépendance, de pénétrer sur notre territoire, des proclamations officielles expliquèrent aux Canadiens que cette invasion était une nécessité de la guerre et nullement un désir de leur faire du mal. Et, en effet, la population canadienne-française, dont une grande partie resta simple spectatrice de la lutte qui se faisait entre ceux qui venaient de la conquérir, n'eut qu'à se louer des égards que lui témoignèrent les armées de la république naissante. Ces égards n'étaient pas dus à des sentiments d'humanité ; il y avait là-dessous un but politique, comme on peut s'en convaincre en lisant la correspondance de Washington avec Arnold et Montgommery, dans laquelle le fondateur de la république américaine insiste continuellement, en écrivant aux généraux commandant l'armée d'invasion, sur la nécessité de ne froisser en rien les sentiments religieux ou les coutumes et traditions du peuple canadien. Ses ordres sont formels à ce sujet ; il veut que les châtiments les plus sévères soient infligés à quiconque n'obéirait pas strictement à ces recommandations.

De même, dans la guerre de 1812 ; il est constant pour tous ceux qui ont étudié les péripéties de cette lutte que les tentatives d'invasion faites contre le Canada n'étaient point du tout dirigées contre les habitants de cette province, qui de leur côté pourtant combattirent vaillamment sans arrière-pensée ; non, ces tentatives étaient dirigées uniquement contre les troupes de la métropole réfugiées sur notre territoire, dont elle sse servaient comme d'un point de ralliement, comme d'une base d'opération pour attaquer l'ennemi. Il est évident que, dans cette guerre comme dans celle qui la précéda, le gouvernement des Etats-Unis chercha, par tous les moyens de douceur en son pouvoir, à nous détacher de la cause

métropolitaine et à gagner notre affection. Bien loin de penser comme M. le consul-général Potter, il croyait nous attirer plus sûrement à lui en nous tendant les bras qu'en nous mettant le couteau sur la gorge. Cette conduite, du reste, au point de vue des intérêts des Etats Unis, était certainement sage et réfléchie. Si l'ambition des Américains est, comme il ne cessent de le dire, de dominer un jour sur tout le continent de l'Amérique du Nord, que gagneront-ils en nous traitant en ennemis. S'ils sont sincères dans leur ambition, ils doivent faire tout en leur pouvoir pour conserver avec nous des rapports encore meilleurs que ceux que nous avons eus par le passé ; sinon, au lieu de nous rapprocher d'eux, il est naturel que nous nous en éloignions sans cesse.

Mais non, il est certain que les hommes les plus éminents des Etats-Unis, surtout ceux qui s'appliquent sérieusement à l'étude des questions de commerce international et qui voient dans la politique autre chose qu'un moyen de venger de petites rancunes du moment, sont favorables à la conciliation et partant à la réciprocité. Leur plus ardent désir même, à plusieurs d'entre eux du moins, serait de voir s'accomplir la confédération des provinces britanniques dans l'espoir que cette nouvelle puissance pourrait, tout en restant unie à l'Angleterre sous bien des rapports, être neutralisée en cas d'une rupture en les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, tant ces hommes attachent d'importance à conserver des relations amicales avec le Canada.

Cette neutralité coloniale, quelqu'étrange que puisse sembler du premier abord un pareil projet, ne serait cependant rien de nouveau. En 1686, Louis XIV et Jacques II, désirant assurer la tranquillité de leurs colonies, conclurent un traité garantissant une neutralité pleine et entière à leurs possessions coloniales sur ce continent, sans égard aux hostilités qui, en Europe, pourraient éclater entre les deux puissances. Et ce n'est qu'à l'avènement de Guillaume d'Orange que ce traité fut rompu, pour le malheur des colonies, pour le malheur des colonies françaises surtout, qui furent fatalement les victimes de ces guerres sanglantes qui avaient pour théâtre les forêts encore vierges de notre continent, de ces luttes acharnées entre colons et colons au profit de métropoles ingrates et trop souvent tyranniques envers ceux qui, fidèles à leur drapeau, versèrent généreusement leur sang sur les champs de bataille.

Mais la conformation si merveilleusement adaptée au commerce de cette partie du continent que nous habitons ; notre juxtaposition à côté d'un peuple entreprenant et industrieux ; notre éloignement

des marchés européens, tout semble avoir été disposé par la nature pour nous forcer à entretenir, bon gré mal gré, des relations commerciales très-étendues avec nos voisins. Le temps, en donnant naissance aux riches et puissants Etats de l'Ouest, qui sont devenus le grenier, non-seulement des Etats moins favorisés de la Nouvelle-Angleterre, mais encore à une partie de l'Europe, a resserré les premiers liens formés de la main de la nature. Ces richesses immenses n'ayant d'autre débouché que les grands lacs qui bordent notre frontière, nous sommes devenus indispensables à la prospérité des Etats de l'Ouest, et nous le serons aussi longtemps que ces lacs se jetteront dans le St. Laurent, et que le St. Laurent se jettera dans l'océan en passant au milieu de nous.

Le gouvernement actuel des Etats-Unis, qui est trop intelligent pour ne pas comprendre ses intérêts lors même qu'il cède à ses passions, a sans doute été frappé de cette vérité confirmée par l'histoire de chaque jour. Ceux qui l'ont précédé, du moins, l'ont bien comprise, et l'on peut ajouter, à la gloire de quelques-uns, qu'ils ont agi en conséquence ; ils ont eu le courage d'imposer silence à de mesquines jalousies devant des considérations d'un ordre supérieur et plus dignes de fixer l'attention des chefs d'une grande nation. En face de l'avenir commercial incertain que nous préparent les politiciens à courte vue de Washington, il ne sera peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rapide sur ce qui a été jusqu'à présent notre intercourse avec nos voisins républicains. L'histoire du passé peut quelquefois jeter un rayon de lumière sur un avenir obscur.

I

Sous la domination française, il ne s'établit guère de relations commerciales entre les colons de la Nouvelle-France et ceux de la Nouvelle-Angleterre. On imagine aisément pourquoi. Les lacs et les rivières aussi bien que la plus grande portion du territoire étaient alors le domaine exclusif des sauvages, et ce n'est que fort tard que les Européens, voulant les utiliser, résolurent de leur en disputer la possession. Du reste, qu'y avait il alors dans le Nouveau-Monde pour alimenter le négoce, si ce n'est la traite des pelleteries ? Sur ce point la rivalité la plus ardente exista toujours entre les colons français et anglais ; trop souvent même, hélas ! cette rivalité, dépassant les limites de l'émulation permise, se changea en guerre sanglante et d'autant plus acharnée que, chez plusieurs,

des motifs de lucre se mêlaient aux questions de nationalité. Et ce n'était pas tout de gagner l'affection d'une tribu sauvage et de faire la traite avec elle au dépens de son rival. Pour faire ce commerce, pour transporter ces riches fourrures du fond de la vallée d'Ottawa ou des bords du lac Supérieur, on n'avait que le frêle canot d'écorce. Cependant, il est un essai qui mérite d'être signalé ici.

Un colon canadien venu de France, avec une énergie incomparable et doué d'un esprit aventureux, ne cherchant que l'occasion de se distinguer par des entreprises difficiles, Robert Cavalier de la Salle, en un mot, préludait aux aventures qui ont illustré son nom en construisant, en 1679, près de l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Niagara, un vaisseau capable de naviguer sur les grands lacs, et de contenir d'immenses quantités de pelleteries. Oui, c'est au milieu de l'été de 1679, c'est-à-dire pas mal plus d'un siècle avant qu'aucun vaisseau anglais ou américain n'eût glissé sur le St. Laurent ou sur ses tributaires, que fut lancé le *Griffon*, au grand ébahissement des peuplades sauvages accourues des environs pour voir ce spectacle nouveau, le premier en son genre donné sur cette terre d'Amérique. Cette première tentative de navigation, qui a devancé les autres de si loin, mérite bien qu'on s'en occupe un peu, d'autant plus que la gloire en revient à nos pères.

Donc, le 7 août 1679, le *Griffon*, muni de sept canons et chargé de petites armes et de marchandises pour la traite, pénétra dans le lac Erié. Quelques jours après il était à Détroit, ayant traversé le lac Ste.-Claire, ainsi nommé par la Salle. Le 20 août il entrait dans le lac Huron et cinq jours plus tard il abordait à Michilimac-Kinac, après avoir essuyé une violente tempête. La Salle ne se trouvait pas encore assez loin Continuant sa route, il pénétra jusqu'au fond de la baie des Puants, où, après avoir acheté des pelleteries en abondance et avoir émerveillé les sauvages en leur montrant son étrange embarcation, il fit partir pour Niagara, avec quelques-uns de ses hommes, le *Griffon* regorgeant de richesses infinies. La Salle, ayant une petite expédition à faire dans l'intérieur des terres, devait les rejoindre plus loin. Malheureusement, il ne lui fut point donné de revoir son *Griffon* ni de jouir des richesses si laborieusement acquises. Peu de jours après son départ, le *Griffon* périt, engloutissant avec lui sa précieuse cargaison. Tel fut le résultat du premier essai de navigation sur nos grandes eaux.

Ce n'est qu'en 1696 qu'on signale de nouvelles tentatives. En cette année, un petit vaisseau américain fut construit en haut des chûtes de Niagara, pendant que les Canadiens avaient trois petites

embarcations jaugeant de 60 à 100 tonneaux chacune, et faisant le cabotage sur le lac Ontario. Il faut dire toutefois que c'est à cette époque que les colons du Canada et les citoyens des Etats-Unis commencèrent à comprendre l'importance commerciale de ces mers intérieures, offrant au négoce un nouvel et précieux élément d'activité. Mais l'intelligence des gouvernements n'avait pas encore saisi les avantages du commerce libre, non plus que la nécessité pour les peuples limitrophes de se faire sur ce point des concessions réciproques. Après le traité de 1783, qui reconnaissait l'indépendance de la république américaine, les Etats Unis possédèrent, il est vrai, la moitié de la superficie de tous ces grands lacs ; mais la Grande-Bretagne, qui garda la possession de l'autre moitié, avait en outre la propriété exclusive du St. Laurent, le seul débouché vers l'océan qu'eussent alors ces grands lacs. Aussi n'étaient-ils sillonnés que par de rares bateaux, ne s'occupant que du commerce des pelleteries.

Il faut se rappeler qu'à cette époque, cette immense et riche contrée qu'on appelle aujourd'hui les Etats de l'Ouest était à peu près inhabitée, et que le Haut-Canada n'était d'un bout à l'autre qu'une forêt impénétrable. En eut-il été autrement que l'Angleterre d'alors n'aurait probablement pas souffert le partage de ses droits sur le St. Laurent ; car il faut aussi bien tenir compte que l'Angleterre est seule responsable de ce qui se faisait alors pour réglementer notre commerce.

Le traité de 1783 laissa encore à la Grande-Bretagne de vastes colonies de ce côté-ci de l'Atlantique, tant le long du St. Laurent que dans les Indes Occidentales. Même après avoir donné à ces diverses colonies des institutions politiques relativement libres, le gouvernement impérial se réserva toujours le privilége de fixer nos droits de douane et de diriger notre commerce d'importations et d'exportations comme bon lui semblerait. Cela pouvait être conforme aux idées du temps et aux intérêts britanniques, mais il s'en faut que nous ayons toujours eu à nous en féliciter. Des restrictions infinies entravèrent ainsi, pendant trois quarts de siècle, notre développement commercial, sans qu'il nous fût possible d'y remédier.

II

Immédiatement après la reconnaissance de l'indépendance américaine, Pitt, alors Chancelier de l'échiquier, prévoyant la future grandeur commerciale des Etats-Unis, comprit la nécessité de

mettre les colonies voisines en relations, sur un pied d'égalité, avec ce nouveau Pouvoir qui s'élevait dans le Nouveau-Monde. Son œil prophétique voyait déjà ce qui est arrivé. Le projet de loi qu'il soumit à cette occasion est empreint de la plus grande libéralité. Effectivement, les principales clauses, rejetées à cette époque, furent comprises dans les traités de 1815 et sont celles qui règlent aujourd'hui le commerce des Etats-Unis avec la plupart des colonies anglaises. Pitt proposait que les vaisseaux des citoyens des Etats-Unis fussent admis dans les colonies de l'empire britannique ainsi que les produits bruts ou manufacturés des Etats-Unis, avec la liberté d'exporter de ces possessions britanniques au territoire américain tous les articles ou produits quelconques ; et ces vaisseaux ne devaient pas être soumis à plus d'impôts que s'ils eussent été des vaisseaux anglais, conduits par des équipages anglais. Mais au moment où ce bill devait être voté par le parlement du royaume-uni, le ministère Pitt fut renversé pour faire place à la célèbre coalition de Lord North et de Fox, qui adopta une politique toute différente tant à l'égard des Etats-Unis qu'à l'égard des possessions coloniales. Bien loin d'accepter les conditions si libérales et si justes du bill de Pitt, ce ministère fit placer la réglementation du commerce sous le contrôle immédiat du Conseil Privé, qui n'avait qu'à faire publier un ordre en conseil pour que sa volonté eût de suite force de loi. C'est ainsi qu'un ordre en conseil de 1783 établit, à de rares exceptions, le système prohibitif en ce qui regarde le commerce direct entre les colonies anglaises et les ports américains. Cet ordre resta en vigueur jusqu'en 1788, où un nouvel acte fut passé qui autorisait le roi à fermer, quand il le jugerait à propos, tous les ports coloniaux.

Un de ces ordres en conseil faillit même allumer la guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Une proclamation du roi ayant déclaré que tous les vaisseaux chargés de produits coloniaux français ou portant quelque chose à des colonies françaises pouvaient être capturés, le gouvernement américain, étonné de cet acte arbitraire et tout à fait inusité, réclama hautement contre le tort qui en résultait pour ses nationaux. Le traite de 1794, malgré toutes les colères qu'il souleva chez une partie du peuple américain, régla ce différend ; mais au lieu d'alléger le fardeau qui pesait déjà sur le commerce colonial, on lui imposa de nouvelle restrictions. Dans les années suivantes, on renchérit encore sur ces restrictions. De nouveaux droits furent imposés en 1797 et 1798, qui paralysèrent complètement notre commerce avec les Etats-Unis et en mirent le monopole aux mains des négociants et des

navigateurs anglais. Le parlement britannique alla même jusqu'à faire peser sur les navires américains neutres un droit de sortie de quatre pour cent, comme compensation des dépenses nécessitées par le convoi sur mer de ces navires de commerce. Cette lourde imposition répond à peu près aux honoraires qu'il nous faut payer aujourd'hui pour les certificats consulaires.

Ainsi que la remarque en a déjà été faite, le Canada ne prenait aucune part à ces mesures de rigueur plus au moins justifiées par les circonstances. Par l'acte de 1778 le roi et le parlement de la Grande-Bretagne renonçaient, il est vrai, au droit d'imposer "aucune taxe, droit ou cotisation quelconque, dans les colonies de l'Amérique du Nord ou des Indes Occidentales," mais l'acte ajoutait immédiatement: " excepté les droits qu'il sera expédient d'imposer pour le réglement du commerce." L'acte de 1791 nous avait donné une ombre de gouvernement constitutionnel; mais la Grande-Bretagne se garda bien alors de faire des concessions en ce qui regardait les questions commerciales.

Il serait fastidieux d'entrer dans les détails de la guerre de tarifs que se firent les Etats-Unis et l'Angleterre durant les années qui précédèrent la guerre plus sérieuse de 1812. Qu'il suffise de dire que, durant toute cette période de temps, les ports canadiens ne furent ouverts aux vaisseaux américains que de 1807 à 1809, et que la question de savoir si le pavillon couvre la marchandise en est l'incident le plus remarquable. L'embargo proclamé par le gouvernement américain fut rappelé sous l'empire des clameurs générales qu'il suscitait parmi le peuple. Mais bientôt le traité conclu par Erskine à Washington fut désavoué par les autorités métropolitaines et le commerce de nouveau interrompu. Des hostilités ouvertes éclatèrent enfin de part et d'autre et se continuèrent jusqu'en 1815, jusqu'au traité de Gand.

Chose assez singulière ! le traité de 1815 ne dit mot des barrières opposées au commerce par la Grande-Bretagne, non plus que de la presse des marins américains—deux questions qui semblaient avoir été les principales causes de la rupture entre les deux puissances. L'Angleterre s'obstina à conserver le monopole du commerce direct avec ses colonies, malgré les instances du gouvernement américain. Ce que voyant, celui-ci crut se venger en recourant à des mesures prohibitives analogues.

Le traité de 1818 ne remédia qu'à un point, le droit de pêche dans le golfe St. Laurent, et encore ce traité fut-il dans la suite l'occasion de graves difficultés entre les deux gouvernements, difficultés qui ne furent réglées à l'amiable que par le traité de réci-

procité et qui seront probablement bientôt remises en question par son abrogation.

Si les Etats-Unis usèrent alors de représailles, il est certain que ce ne fut qu'à regret et sans aucun désir de prolonger la querelle. Les négociants américains ne sentaient que trop le besoin qu'ils avaient de nous, de notre amitié, alors plus que jamais. Les contrées si productives de l'Ouest commençaient à s'établir, les bords des grands lacs se couvraient d'une laborieuse population de défricheurs et de négociants. Le plus ardent désir de tous ces hommes eut été d'avoir un débouché pour transporter le surplus de leurs produits sur les marchés européens. A cette époque, il n'y avait pas de canal Erié et les chemins de fer n'étaient point construits. De sorte qu'en tenant la clef du fleuve St. Laurent, l'Angleterre avait en sa possession l'unique voie de communication entre ces territoires nouvellement établis et les marchés de l'Europe. On comprend maintenant l'espèce de désintéressement qu'il y avait dans les instances réitérées du gouvernement des Etats-Unis pour obtenir la libre navigation des eaux du St. Laurent. Aujourd'hui, la position qu'occupent les deux pays vis-à-vis l'un de l'autre est considérablement modifiée. Si le canal Erié et les innombrables chemins de fer qui relient les Etats de l'Ouest aux ports de l'Atlantique ne sont point capables de transporter les produits de plus en plus abondants de ces riches contrées, ils peuvent du moins en transporter une bonne partie.

Plusieurs présidents de la République, entre autres Madison, Monroe, John Quincy Adams et Jackson, demandèrent tour à tour que les vaisseaux américains fussent admis à partager les avantages de la navigation de notre grand fleuve, mais sans plus de succès les uns que les autres. En 1824, le président Monroe ayant, dans son message au Congrès, réclamé cette liberté très-énergiquement, non plus comme une faveur, mais presque comme un droit, cette prétention exagérée jeta l'alarme en Canada. Ceux qui, dans toutes ces occasions, aiment à se montrer plus loyaux que le roi, feignirent de craindre que le gouvernement métropolitain ne cédât quelque chose de plus qu'il n'y était obligé. Se faisant l'organe de ces sentiments ultrà-loyaux, le Conseil législatif du Bas-Canada s'empressa de caractériser cette réclamation comme " contraire au droit des gens et à l'usage établi ; " faisant, en outre, remarquer qu'une telle concession " mettrait en danger le lien qui unit les colonies à la mère-patrie et qu'elle tendrait à établir un système de contrebande qui finirait par détruire le revenu fourni par les droits de douane." En un mot, " cela ne pouvait que nuire aux intérêts métropolitains

sans aucune utilité pour la province." En même temps qu'il se montrait aussi intraitable sur ces divers points, le Conseil proposait d'ouvrir des négociations pour obtenir l'usage en commun des parties navigables du St. Laurent au sud de la ligne quarante-cinquième, que ces parties fussent comprises dans le territoire canadien ou dans le territoire américain. La Chambre d'Assemblée, animée de tendances libérales, refusa de donner sa sanction aux craintes pusillanimes imaginées par le Conseil.

E. Gérin.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Errata.—Dans le dernier article de M. J. S. Raymond, Ptre, il s'est glissé deux fautes d'impression qu'il faut corriger comme suit :

Page 666—vers le milieu—lisez *des Papes*, au lieu *du Pape.*

Page 668—paragraphe huit—lisez *par la sanctification des élus*—au lieu de *pour*, etc.

Page 673—vers le milieu—lisez *la liberté*, au lieu de *sa liberté.*

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS.

Le fait politique qui domine aujourd'hui est celui de la retraite inopinée de M. George Brown du Ministère. Le mot de crise est dans toutes les bouches, il préoccupe tous les esprits, et fournit aux rédacteurs de journaux une perspective sans fin de conjectures et d'articles intéressants.

Quoique prise à l'improviste, l'opinion publique ne s'est cependant pas alarmée de cet événement : c'est de bon augure, et il nous est permis d'espérer que la solution des graves questions constitutionnelles qui tiennent depuis deux ans le pays en suspens n'en sera ni troublée, ni retardée. Nous ne prétendons pas, qu'on le remarque bien, que cette solution soit la meilleure possible : non ; mais nous croyons que, vu le désavantage de notre situation et nos circonstances difficiles, elle est encore la moins mauvaise et celle qui possède le plus d'éléments favorables à la conservation de notre foi et de notre nationalité. Nous croyons, en outre, que Dieu, qui a donné au peuple canadien tant de marques évidentes de sa protection, et qui, selon l'expression de Bossuet, " fait tout en son temps," n'est point demeuré indifférent aux actes par lesquels nos destinées doivent se trouver réglées. C'est de condition humaine que rien ne soit parfait ici bas : sachons distinguer entre les agents de notre commodité sociale et préférons toujours aux actes de la multitude turbulente et facile à agiter, les actes posés par un gouvernement régulièrement organisé et conservateur de nature et d'instinct.

Ceux qui désirent que l'*imbroglio* ministériel complique et remette tout en jeu, sous prétexte de recommencer ce qui a été fait, ceux-là, sans le savoir peut-être, sont bien peu les amis de l'ordre public. Mécontents de la veille, ils ne savent pas ou ne veulent pas marcher avec les événements, et vous les voyez toujours attardés derrière vous, ne considérant jamais rien comme accompli à quoi on leur a refusé de mettre la main.

On l'a déjà dit : les époques de transition sont toujours solennelles pour un peuple, parce qu'elles marquent les étapes décisives de ses destinées. Convient-il qu'il les traverse l'injure sur les lèvres et la haîne dans le cœur ? Croit-on travailler à son éducation sociale en lui prêchant un socialisme déguisé, en lui soufflant de fausses idées d'indépendance et en cherchant par tous les moyens à déraciner de son esprit les notions de justice et de solidarité

chrétienne? Est-il patriotique de semer à pleines mains dans son esprit la méfiance contre les gouvernements, le mépris de l'autorité et la doctrine utilitaire du succès?

Si jamais la somme des idées et des doctrines qui forment l'opinion publique d'un pays a besoin d'être épurée et criblée, c'est dans l'intervalle qui sépare deux révolutions constitutionnelles. En ces temps-là, la jeunesse a besoin de fortes leçons d'autorité; car les temps nouveaux lui sourient et elle se croit facilement appelée à conduire le char de l'ère qui commence; elle a aussi besoin d'enseignements religieux; car il peut lui être difficile de démêler les principes catholiques qui sauvent et vivifient au milieu de l'espèce de confusion qui suit toujours l'application d'un régime politique nouveau; elle a besoin enfin qu'on lui prêche la doctrine sainte et rafraîchissante du travail et de l'étude, qui seule fait les bonnes et utiles générations.

Aux hommes mûrs, il faut les leçons de charité chrétienne et de dépouillement d'esprit de parti: l'égoïsme individuel est opposé à l'idée chrétienne de la société, mais l'égoïsme à plusieurs, l'esprit de parti, détruit la générosité et le dévouement dans leurs sources les plus fécondes. Si le jeune homme a besoin de direction, il a aussi besoin d'exemples, et où trouver ces exemples ailleurs que dans la génération qui le précède? Epargnez-lui donc, vous ses aînés, le triste spectacle de vos infirmités morales mal dissimulées par un peu de religion, par les succès ou par un vernis de libéralisme usé aux coudes. Cachez-lui vos moyens, vos calomnies et vos réticences hypocrites: donnez-lui, au contraire, l'exemple de la droiture et de la franchise, cette marque des cœurs forts et honnêtes. Vous, surtout, ses chefs dans la lutte de la bonne contre la mauvaise cause, prouvez-lui que l'attachement aux principes de notre sainte mère, l'Eglise catholique, est la sauvegarde la plus puissante des intérêts de l'individu et de la nation; qu'il apprenne de vous à élargir le cercle de ses idées en rattachant les intérêts de ce monde visible à ceux du monde invisible, et surtout qu'il hérite de vous de l'horreur des systèmes utilitaires, ce ver rongeur de la société chrétienne.

Le suprême devoir de ceux qui possèdent en ce moment une influence est de l'exercer dans le sens catholique; c'est par le sentiment religieux, c'est par les œuvres de la foi qu'il faut régénérer la société de haut en bas et de bas en haut. "Si je pouvais, dit le sage auteur de l'*Esprit des Loix*, faire en sorte que ceux qui commandent augmentassent leurs connaissances sur ce qu'ils doivent prescrire, et que ceux qui obéissent trouvassent un nouveau plaisir à obéir, je me croirais le plus heureux des mortels." Où trouver ailleurs que dans le catholicisme cette sublime notion des devoirs dont Platon, St. Thomas, Bossuet, Fénélon, Montesquieu et tous les grands écrivains politiques ont fait la base du bon ordre et de la liberté chez un peuple? Où chercher, ailleurs que dans la pratique de la religion, cette vertu qui est le ressort le plus énergique des institutions républicaines, parce qu'elle emporte avec soi l'idée de sacrifice et de dévouement en opposition à l'ambition et à l'orgueil?

Gardons-nous donc de désirer la tempête dans ces jours de calme où nos chefs ont déjà tant de mal à bien conduire le vaisseau de nos destinées : travaillons, au contraire, à la réorganisation, à la purification des partis. Il est bon que l'ivraie soit séparée du froment ; il est salutaire que les amis de la cité de Dieu fassent profonde la ligne de démarcation qui les distingue de la cité du Mal : malheur aux champs où poussent et mûrissent pêle mêle le bon et le mauvais grain ! malheur aux sociétés où l'oubli des principes, l'exaltation de l'individu et un certain indifférentisme ont pénétré ! On croirait, à voir la quiétude générale, que l'ordre le plus absolu règne partout : tout dort à la surface ; l'onde est unie et reflète l'azur des cieux ; vraiment, n'étaient les souvenirs qui se réveillent mollement çà et là, de temps en temps, le citoyen tranquilisé rendrait ses actions de grâces à Dieu de l'union qui règne tout autour de lui. Mais ceux qui sont chargés du salut des âmes ont-ils cette douce confiance ? se méprennent-ils sur la profondeur de ces eaux calmes ? Demandez-leur ce qu'ils augurent de ce semblant d'unification des partis, de ces rapprochements imprudents, de cette fausse et coupable sécurité, surtout dans le district de Montréal ? Interrogez-les sur la valeur de certaines idées qui ont déjà cours chez plusieurs, qui menacent de se vulgariser davantage et dont la base, colorée d'un faux patriotisme, s'appuie sur un indifférentisme religieux le plus effrayant.

Le terrain neutre entre les deux partis est aujourd'hui encombré de gens jeunes et vieux, intelligents et ineptes, instruits et ignorants, riches et gênés, à bons et à mauvais principes, qui succombent d'oisiveté et s'ennuient de ne rien faire : ils se forment, ils s'organisent, ils attendent les événements. Que fait-on pour les éclairer, les guider, les mettre sur leurs gardes ?

Le temps est passé où il suffisait d'anathématiser quelqu'un du nom d'un certain parti pour lui fermer sa carrière et la porte des maisons honnêtes : il faut aujourd'hui d'autres armes que de vilaines paroles pour empêcher de s'égarer tant de braves cœurs, tant d'intelligences d'élite peut-être. Il leur faut de la lumière ; il leur faut de bons arguments écrits en bon français ; il leur faut l'air pur des vrais principes ; leurs poumons veulent le souffle de l'Evangile.

Ne pas vouloir de partis dans une société comme la nôtre, c'est tout simplement ignorer le bien et le mal, les bons et les méchants, la lumière et les ténèbres, les idées saines et les sophismes, la charité et l'égoïsme, l'abnégation et l'esprit de parti, la foi et la raison, l'histoire et ses enseignements. Mais gardons-nous de la multiplicité et du fractionnement des partis. Il n'en faut que deux, appuyés sur l'antique distinction faite par l'archange St. Michel : l'un catholique, subordonnant tout à l'enseignement infaillible de la doctrine catholique, progressif dans ses moyens et dans son action, se tenant au niveau des besoins du temps, prenant en considération la faiblesse humaine et les difficultés politiques produites par les circonstances et les situations accomplies ; modéré dans la défense de ses principes, voyant toujours dans un adversaire une âme à sauver et non à aigrir, un cœur à attirer et non à repousser ; ayant sans cesse devant les yeux que si l'homme est créé pour retourner

à son Dieu, la société n'a pas d'autre but que de faciliter ces rapports de la créature au créateur, reproduire le plus qu'elle peut dans son sein les divins enseignenents qui rapprochent l'homme de cette fin sublime.

On appelle ce parti conservateur chez les uns et libéral-conservateur chez les autres, pour signifier que ses principes ne changent pas à tout vent ni à tout bout de champ ; la vérité est immuable, et, comme Dieu, elle est la source éternelle de la vie et du progrès. Il paraîtra évident qu'élevé à cette hauteur, le parti catholique n'est pas autre chose que l'Eglise elle-même, et certains pourront dire : " Mais alors que signifient, parmi les catholiques, ces dénominations de conservateurs et de libéraux, et pourquoi regarder ces derniers comme les adversaires des premiers ?"

A cela nous répondrons que l'homme, pour être logique, doit tout rappeler dans sa vie aux principes qui guident sa conscience, et c'est en ne voulant pas accepter cette vérité, c'est, au contraire, en fesant une distinction entre les choses d'état et les choses de religion, que s'est formée cette scission de catholiques libéraux et de catholiques conservateurs. Ceux-là ont adopté certaines doctrines protestantes, certains principes rationalistes, certaines maximes matérialistes dont ils nuancent plus ou moins leurs allures suivant les temps et les lieux ; c'est ce qui les rend si faciles à reconnaître : ce parti est toujours dangereux, même quand il sommeille ; c'est le parti du mal. Voyez avec quel rare instinct la révolution, les esprits faux, les ennemis du catholicisme, les adversaires du clergé se rallient à lui.

Les catholiques conservateurs, au contraire, fesant passer dans la vie usuelle, dans le monde extérieur, les vérités qui règlent la vie spirituelle, le monde surnaturel, y restent attachés et y subordonnent toute leur conduite. C'est là que se trouve toujours la plus grande somme d'idées justes en tout, politique, économie sociale, jurisprudence, littérature et philosophie. Aussi, ce parti, dans n'importe quel pays, a-t-il toujours tant à gagner à se rapprocher des sources de sa vie, à se purifier dans l'atmosphère bienfaisante des vérités catholiques. L'individualisme dessèche tout dans la société ; c'est à son action dissolvante qu'on doit la chute ou la faiblesse de tout ce qui l'entoure : voulez-vous régénérer ce milieu d'égoïsme ? Appelez les principes ; évoquez les vérités qui composent le corps des doctrines du parti ; par ce moyen, vous effacez l'individualité dans ce qu'elle a d'âpre et de choquant pour plusieurs, vous élevez le niveau de l'opinion publique, et vous travaillez à un apostolat qui a bien, lui aussi, sa sublimité, l'apostolat laïque.

Admirons en ce moment ce travail de régénération morale tel que l'accomplit la religion parmi nous au moyen des exercices du jubilé que Sa Sainteté a dispensé cette année au monde catholique. Durant le mois qui vient de s'écouler, les églises de Montréal ont à peine suffi à contenir la foule pieuse des fidèles accourus autour des chaires sacrées pour rompre le pain de la vérité et s'approcher de la table sainte. Tout le monde a vu des prodiges de grâce éclater dans les consciences les plus rebelles, dans les cœurs les plus

endurcis, et chacun s'est senti meilleur de ce spectacle sublime. Non, il est impossible que ces longues processions d'hommes de tout âge, de tout rang et de toute condition qui se sont succédées sans interruption durant ces matinées saintes pour recevoir le plus grand des Sacrements du catholicisme, il est impossible, disons-nous, que ce peuple empressé ne soit pas rentré chez lui plus soumis aux préceptes de la foi, plus moral, plus honnête, plus doux, plus éclairé sur ses devoirs de citoyen et de père de famille, plus disposé à l'oubli des injures et plus résigné à son sort et mieux renseigné sur le véritable bonheur.

C'est ainsi que procède l'Eglise ; pendant que d'obscurs blasphémateurs cherchent à exclure son influence du sein des masses, afin, sans doute, d'y installer à sa place leurs maigres doctrines, elle leur répond par des actes qui prouvent qu'elle seule possède l'immuable dépôt des vérités qui rendent l'homme heureux dès cette vie même. Ces faux libéraux ont une tactique qui ne varie pas ; ils ne diront pas à ceux qui les écoutent : " Défiez-vous des préceptes du christianisme ! " mais bien : " Défiez-vous de l'ascendant et du pouvoir des prêtres ! " Ils calculent sur la répulsion instinctive qui existe chez l'homme contre tout ce qui pourrait même paraître le réduire sous le joug d'un autre homme, et ils se taisent sur la doctrine pour mieux la miner en calomniant ceux qui ont mission de la prêcher.

Ils parlent de progrès, de lumières, d'affranchissement de la pensée, d'indépendance de la raison, et même d'un certain christianisme à large enceinte où ils voudraient convoquer un congrès permanent et humanitaire des délégués de toutes les opinions et de toutes les croyances. Curieuse et constante aberration de l'esprit humain fourvoyé ! Qu'est-ce que le progrès, qu'est-ce que la lumière intellectuelle, qu'est-ce que la raison, qu'est-ce que la vérité sans l'enseignement catholique, sans la théorie chrétienne des droits et des devoirs, sans la définition qu'en donne la saine philosophie de tous les siècles ? Qu'est-ce que la société sans morale, et qu'est-ce qu'une morale dont le symbole est l'indifférentisme absolu de tous les cultes, la réunion monstrueuse de l'erreur et de la vérité, du mal et du bien ? N'est-ce pas qu'une société ainsi endoctrinée marche droit à la barbarie, au paganisme, et tombe dans le matérialisme le plus abject ? Aussi, la conclusion de tous ces philantropes affamés ou repus est-elle invariablement celle-ci : " Enrichissez-vous ; c'est par la richesse qu'on juge du bonheur d'un peuple ! Le premier des biens est de jouir ; pour jouir, il faut de l'or, il faut du commerce : ayez-donc de l'or et du commerce à tout prix, et moquez-vous du reste, que ce reste s'appelle enfer, ciel, félicité intérieure, religion, mœurs, nationalité ! *Virtus post nummos.*"

La mission du catholicisme est de réagir constamment contre ce courant de théories abrutissantes et de faire entrer dans le cœur de l'homme d'autres notions de bonheur et de contentement. Jamais nous n'avons été aussi frappé de la grandeur et de la vérité de ce divin caractère de l'Evangile que durant les semaines d'exercices

du jubilé qui viennent de finir. Quel contraste entre les deux enseignements!

Mais, battue sur un point, l'erreur avait besoin parmi nous de l'être sur tous les points: c'est pourquoi, nous avons vu et nous voyons encore les ministres de la bonne nouvelle, fidèles au précepte — *Docete omnes gentes!* — descendre dans la revue et dans le journal et combattre corps à corps les fausses idées qui gagnent une certaine portion éclairée de notre société. Où trouver plus de logique, plus de lumière, plus de force et d'élégance dans l'exposition de la doctrine chrétienne du pouvoir civil que dans deux écrits admirables publiés, l'un dans le *Journal des Trois-Rivières*, l'autre dans cette *Revue* même? Nous avons lu et médité, pour notre part, un discours que vient de prononcer le dernier de ces auteurs, M. le grand-vicaire Raymond, sur l'*Amour de la Vérité*, devant l'Union Catholique de St. Hyacinthe, le 8 décembre courant; et si nous ne nous trompons, c'est là un chef-d'œuvre de doctrine et de littérature.

Toutes les erreurs de notre temps et de notre société sur les questions religieuses, sociales, politiques et littéraires s'y trouvent combattues, démasquées, réduites à leur véritable valeur; et tout cela avec cette pureté d'expression, ce charme de diction et cette douceur entraînante d'éloquence qui caractérisent le style de ce prêtre illustre. En même temps que nous et nos amis savourions ce beau discours, nous recevions d'une autre partie de la province, de Ste. Anne de la Pocatière, le numéro de la *Gazette des Campagnes* du 15 courant dans lequel un prêtre non moins éclairé et non moins éminent appréciait le rôle immense du journal dans l'éducation sociale des masses. Répondant à une demande que lui avait adressée un de ses lecteurs de faire connaître son opinion sur les principales publications françaises en Canada, voici quels moyens M. l'abbé Pilotte lui donnait de s'éclairer lui-même: "D'abord, dit-il, qu'est-" ce qu'un journal catholique? Est-ce celui qui ne traite que de " l'éducation, que des questions religieuses? Non sans doute; car " un journal peut traiter ces questions et n'être pas catholique. Un " journal catholique est celui qui, tout en s'occupant des questions " politiques, économiques, sociales, religieuses, historiques, etc., " conforme ses enseignements à ceux de l'Eglise catholique. Un " journal catholique est celui qui se dévoue à la défense de la " vérité contre l'erreur, qui combat pour le juste contre l'injuste, " pour le bien contre le mal. Un journal catholique est celui qui " exclut de ses colonnes tout ce qui peut blesser le sens catholique, " affaiblir la foi de ses lecteurs, ou diminuer en eux le respect pour " l'autorité religieuse. Enfin, un journal catholique est celui qui " croit et qui enseigne que toute autorité vient de Dieu et qu'on " ne peut s'y soustraire sans errer."

Certes, si l'œil vigilant du pasteur découvre des signes de désordre et de maladie dans son troupeau, un tel accord simultané d'enseignement, une telle autorité de parole et d'œuvre ne saurait rester sans résultat.

Proclamons donc bien haut notre adhésion à cette doctrine de l'obéissance et de la vérité, et pendant que d'autres se détachent des rangs catholiques ou se révoltent imprudemment contre des

préceptes séculaires, sachons mieux comprendre nos intérêts nationaux et individuels et subordonnons davantage le corps à l'âme, les moyens au but, l'outil à l'ouvrier, la matière à l'idée, les passions à la volonté, l'individualisme au principe, l'égoïsme à la charité, le mal au bien, l'erreur à la vérité.

Le peuple canadien devra bientôt entrer dans la pratique d'un régime politique nouveau ; espérons qu'il en entreprendra les devoirs et qu'il en comprendra les droits avec cette force morale et intellectuelle que seule donne la pratique de la vertu et qui l'a fait triompher jusqu'ici avec tant de bonheur de tous les obstacles dont les ennemis de sa foi et de sa nationalité n'ont cessé de semer sa route. Notre clergé a entrepris cette préparation au nouvel ordre de choses ménagé par la Providence en rendant le peuple meilleur : il importe que son action soit secondée et que l'œuvre recrute partout des ouvriers.

Le peuple canadien, comme race française et profondément catholique et conservatrice, a une grande mission à remplir sur le continent du Nouveau-Monde, celle de servir à Dieu d'instrument de salut et de civilisation pour le reste des deux Amériques. Le but de la colonisation française en ce pays a été la conversion des infidèles; aujourd'hui que cette colonie est devenue un peuple régulièrement constitué et organisé dans son essence, ce but n'a pas changé. Son rôle est le même que celui de la France dans la vieille Europe. Déjà nos missionnaires sillonnent ce continent et déjà se dessine la supériorité que notre peuple est appelé à prendre dans le monde impérissable des choses de l'intelligence en Amérique. La nationalité canadienne-française est le plus fort, le plus ancien et le plus pur noyau de race latine catholique qui existe dans les deux Amériques ; qu'elle comprenne bien les enseignements des deux siècles derniers, qu'elle sache reconnaître le domaine de ses aptitudes, qu'elle reste fidèle à ses traditions de sang et de foi, qu'elle garde intact le dépôt des idées larges et généreuses qu'elle puise dans son *Credo* et dans son passé, et les destinées les plus brillantes lui sont réservées.

L'espace nous manque pour développer ici des convictions que viennent confirmer nos études et nos observations de chaque jour, pour exprimer et expliquer quelques idées qui nous obsèdent sur la civilisation américaine, son avenir quant au système de politique internationale qui devra s'inaugurer tôt ou tard sur ce continent à l'instar de celui de l'ancien monde, et sur la part qu'y prendra le Canada français et catholique : nous n'ajouterons qu'une chose, c'est la manière de plus en plus éclatante dont le symbole catholique devra s'affirmer au milieu de la naissance et du développement de tant de jeune nations pour les empêcher de s'abîmer dans le matérialisme sans fond, dans le socialisme effroyable dont elles sont déjà si fortement travaillées. Le salut du nouveau comme du vieux monde est dans sa régénération sociale par le principe catholique : heureux les peuples qui, au moment du cataclysme, auront conservé pur et non affaibli le culte et la pratique du renoncement de la croix ! JOSEPH ROYAL.

Le jour de Noël 1865.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

La Sœur Bourgeoys. Par M. l'abbé Sausseret, Troyes, (France).

Ce petit volume que l'on a eu l'obligeance de me faire parvenir me donne l'occasion de rendre un nouvel hommage à l'auteur distingué de la vie de la sœur Bougeoys, en même temps qu'il me fournit celle de rappeler le souvenir de l'illustre fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie et des dignes filles qui ont continué son œuvre. Le volume dont je veux dire un mot contient un éloge historique de la sœur Marguerite Bourgeoys qui a pour épigraphe ces paroles adressées à l'héroïne de Béthulie : *Tu honorificentia populi nostri.* L'auteur aurait pu ajouter : *Quia viriliter fecisti.* Cet éloge, sous forme de discours, est précédé d'un préambule qui en explique l'occasion et le but :

" Nous venions d'être, comme on le sait, chargé de faire l'*Histoire du culte de la Sainte Vierge dans le Diocèse de Troyes,* lorsqu'un des membres les plus distingués de notre clergé nous dit : N'oubliez pas, dans le travail que vous avez à faire, la sœur Marguerite Bourgeoys.—Qu'est-ce que la sœur Bourgeoys ? demandâmes-nous.— " La sœur Bourgeoys, nous fut-il répondu, est une Troyenne qui, dans le XIIe siècle, alla porter en Canada la foi et l'instruction, et qui dut spécialement cette vocation à la Sainte Vierge, dont elle fut toute sa vie une servante dévouée et une parfaite imitatrice. La vie de la sœur Bourgeoys a été déjà écrite par trois auteurs, dont le dernier est M. l'abbé Faillon, un des prêtres les plus savants de la Congrégation de St. Sulpice.

" L'honorable ecclésiastique qui nous donnait ces renseignements avait cette vie. Il voulut bien nous la prêter, nous la lûmes, jamais livre ne nous intéressa autant que celui-là. Comment, nous écriâmes-nous souvent en faisant cette lecture, comment une telle femme est-elle inconnue à Troyes ? Comment son nom n'est-il pas dans toutes les bouches et sa vie dans toutes les bibliothèques ?— Et sur le champ nous résolûmes de la faire connaître dans la ville qui lui a donné le jour."

De là un éloge historique a été composé pour le *congrès scientifique* siégeant à Troyes.

Les quelques lignes que nous consacrons à ce petit ouvrage ne constituent pas, à proprement parler, un article bibliographique. Ce titre de bibliographie ne comprend ordinairement, dans notre *Revue*, que l'étude des ouvrages publiés en Amérique ; mais l'œuvre de la sœur Bourgeoys est si vivace au milieu de nous et fait encore tant de bien dans le pays, que ceux qui en rappellent le souvenir ne sauraient nous être étrangers et que leurs écrits équivalent pour nous à des œuvres nationales.

Parler de la sœur Bourgeoys serait presqu'inutile, puisqu'en Canada sa vie est connue de tous et que chaque bibliothèque contient l'ouvrage d'un homme dont le nom est célèbre en Europe et que nous avons eu l'avantage de voir parmi nous pendant plusieurs années, M. l'abbé Faillon, auquel l'auteur du discours dont nous parlons a emprunté la plus grande partie des faits qu'il a si habilement groupés. Aussi croyons-nous être plus utile en nous bornant à donner un très-court aperçu des progrès et du développement que la Providence a donnés à l'œuvre de dévouement inspirée à cette sainte femme.

En recourant à l'ouvrage de M. de la Roche-Héron, je vois par les statistiques dressées par M. Jacques Viger, de regrettée mémoire, qu'en 1853 on comptait cent quarante-neuf professes et quarante-huit novices ou postulantes. Outre la maison-mère de Montréal, ces dames avaient établi vingt-cinq missions dont treize sont dans le diocèse de Montréal, huit dans le diocèse de Québec, deux à St. Hyacinthe, une à Trois-Rivières et la dernière à Kingston. A cette époque, la Congrégation comptait 5,606 jeunes filles auxquelles elle donnait l'instruction et dont elle faisait l'éducation.

Dix ans plus tard, c'est-à-dire à la fin de l'année 1863, les dames de la Congrégation avaient porté le nombre de leurs missions à trente-cinq ; celui des religieuses professes s'était accru d'une manière incroyable, et tandis qu'en 1853 le nombre des religieuses professes n'était que de cent quarante-neuf, il avait atteint, en 1863, le chiffre de trois cent trente-trois, et celui des novices ou postulantes s'était élevé à soixante-seize. Ces religieuses, réparties dans les différentes missions, donnaient l'instruction à 10,331 jeunes filles. La seule ville de Montréal possédait, en 1863, deux pensionnats, un demi-pensionnat, une *académie*, et, de plus, neuf externats ayant des classes gratuites.

Ainsi donc l'œuvre de cette pauvre fille avait été bénie, et les fruits qu'elle a portés ont été abondants. Après avoir usé sa vie dans des travaux désintéressés pour la propagation de l'instruction saine, voilà que son nom vivra éternellement parmi nous et que dans son propre pays on parle d'élever un monument à sa mémoire. En Canada, la maison-mère de la Congrégation et l'église de Bonsecours, dont elle a hâté la construction en aidant les maçons de ses propres mains, suffisent pour l'immortaliser.

D. H. Senécal.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME SECOND DE LA "REVUE CANADIENNE."

JANVIER 1865.

Une de perdue deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE..... 3
Code Civil du Bas-Canada, (suite et fin), par M. E. L. DE BELLEFEUILLE..... 30
Les événements du mois, par M. N. BOURASSA..... 45
A Pie IX, (Poésie), par M. ARTHUR DANSEREAU..... 56
BIBLIOGRAPHIE.—Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, par l'abbé H. R. CASGRAIN, par M. D. H. SENÉCAL..... 59

FÉVRIER.

Une de perdue deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE..... 63
Contrainte par corps, par M. D. GIROUARD..... 87
Considérations sur les nouveaux changements constitutionnels de l'Amérique Britannique dn Nord, par M. J. ROYAL..... 95
Les événements du mois, par M. N. BOURASSA..... 118

MARS.

Une de perdue deux de trouvées, (suite), par M. G. DE BOUCHERVILLE..... 127
L'Encyclique et la brochure de Mgr. Dupanloup, par M. D. H. SENÉCAL..... 148
Considérations sur les nouveaux changements constitutionnels de l'Amérique Britannique du Nord, (suite), par M. J. ROYAL..... 155
Causerie artistique sur l'Exposition de l'*Art Association*, etc., par M. N. BOURASSA..... 170
Le sommeil de la jeune fille, (Poésie), par M. D. H. SENÉCAL..... 180
Les événements du mois, par M. N. BOURASSA..... 181
BIBLIOGRAPHIE.—Mois de Marie désolée, suivi d'une notice historique sur la statue de Notre-Dame de Pitié conservée dans l'église de ce nom à Montréal, par M. E. L. DE BELLEFEUILLE..... 190

AVRIL.

Une de perdue deux de trouvées, (suite), par M. G. de Boucherville..... 191
La question mexicaine, par M. E. L. de Bellefeuille..... 217
Nos maisons de campagne, par M. J. M. LeMoine..... 232
Les évènements du mois, par M. N. Bourassa..... 236
Le souvenir, (Poésie), par M. Emm. Blain..... 249
Bibliographie.—Observations sur l'assemblée tenue à Montréal pour former une association dans le but de protéger les intérêts des protestants dans l'instruction publique, par M. E. L. de Bellefeuille..... 250
Nouveau Mois de Marie, dédié aux fidèles du Canada, par un Prêtre du diocèse de Montréal, par M. A. Nantel, Ptre..... 254

MAI.

Une de perdue deux de trouvées, (suite), par M. G. de Boucherville..... 255
Le cardinal Wiseman, par M. R. Ouellet, Ptre..... 272
Ecrivains canadiens.—L'abbé Casgrain, par M. H. Fabre..... 289
Les événements du mois, par M. N. Bourassa..... 307
Bibliographie.—Coup-d'œil sur les ressources productives et la richesse du Canada, suivi d'un plan d'organisation complet et détaillé relatif à la Colonisation, destiné à faire suite aux " Etudes sur la Colonisation du Canada depuis dix ans," par M. Stanislas Drapeau, par M. L. W. Tessier..... 316
Le Jubilé, recueil renfermant les instructions sur le Jubilé ; Montréal, 1865. E. Senécal, Editeur, par M. J. Royal..... 318

JUIN.

Une de perdue deux de trouvées, (suite), par M. G. de Boucherville..... 319
Le cardinal Wiseman, (suite), par M. R. Ouellet, Ptre..... 339
L'incursion de St. Albans, par M. E. L. de Bellefeuille..... 361
Causerie artistique, par M. N. Bourassa..... 376
Les événements du mois, par M. N. Bourassa..... 380

JUILLET.

Une de perdue deux de trouvées, (suite et fin), par M. G. de Boucherville..... 383
Jacques et Marie, souvenir d'un peuple dispersé, (Nouvelle), par M. N. Bourassa..... 393
Le cardinal Wiseman, (suite et fin), par M. R. Ouellet, Ptre..... 400
L'aqueduc de Montréal, par M. J. Royal..... 421
Les évènements du mois, par M. J. Royal..... 440

AOUT.

Jacques et Marie, souvenir d'un peuple dispersé, (Nouvelle), (suite), par M. N. Bourassa..... 447
La question mexicaine, (suite), par M. E. L. de Bellefeuille..... 465
M. l'abbé Ducharme, orateur, (Souvenirs), par M. A. Nantel, Ptre..... 484
Les événements du mois, par M. J. Royal..... 499

SEPTEMBRE.

Jacques et Marie, souvenir d'un peuple dispersé, (Nouvelle), (suite), par M. N. Bourassa..... 511
De l'Eglise et de l'Etat, à propos de l'Encyclique du 8 décembre 1864, par M. J. S. Raymond, Ptre..... 535
Quelques mots sur l'album de F. Jehin-Prume, par M. D. H. Senécal..... 547

Le cœur et l'esprit, (Nouvelle), par M. H. Fabre 555
Bibliographie.—Manuel de Piété pour les vacances, par M. E. L. de Bellefeuille 565
Les événements du mois, par M. J. Royal 566

OCTOBRE.

Jacques et Marie, souvenir d'un peuple dispersé, (Nouvelle), (suite), par M. N. Bourassa 575
La question mexicaine, (suite et fin), par M. E. L. de Bellefeuille 600
M. F. Jehin-Prume, par M. D. H. Senécal 616
Les événements du mois, par M. J. Royal 623
Bibliographie.—Histoire de la Colonie Française en Canada, tome 1er, Ville-Marie, Bibliothèque Paroissiale, 1865.—Paris, Imprimerie Poupart-Davyl et Cie., par M. J. Royal 627
Maple Leaves; Canadian History and Quebec Scenery, (third series). By J. M. LeMoine, Esq. Quebec: Hunter, Rose & Co.; 137 p. in-8o., par M. E. L. de Bellefeuille 631
Trois Jours de Fêtes Littéraires; Thèses oratoires développées par les élèves du collége Ste Marie, à l'inauguration de leur nouvelle salle académique, les 10 et 12 juillet 1865. Charles C. de Lorimier.—Montréal, E. Senécal, Imp.-Editeur, 1865; 45 p. in-8o., par M. J. Royal 637

NOVEMBRE.

Jacques et Marie, souvenir d'un peuple dispersé, (Nouvelle), (suite), par M. N. Bourassa 639
De l'Eglise et de l'Etat, à propos de l'Encyclique du 8 décembre 1864, (suite), par M. J. S. Raymond, Ptre 664
Chant des Artisans canadiens, (Poésie), par M. Benjamin Sulte 675
Le cœur et l'esprit, (Nouvelle), (suite), par M. H. Fabre 678
Les événements du mois, par M. J. Royal 693

DÉCEMBRE.

Le cœur et l'esprit, (Nouvelle), (suite et fin), par M. H. Fabre 703
De l'Eglise et de l'Etat, à propos de l'Encyclique du 8 décembre 1864, (suite), par M. J. S. Raymond, Ptre 732
Relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada, (Etude historique), par M. E. Gérin 748
Les événements du mois, par M. J. Royal 758
Bibliographie.—La Sœur Bourgeoys, par l'abbé Sausseret, Troyes, par M. D. H. Senécal 765

FIN DU TOME SECOND.

AP
21
R34
v.2

Revue canadienne

91

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY